DELLA R. CASA
NAPOLI
3 7 18 736
Raude
Palchetto 2
8 A 2

Digitized by Google

1907

BIBLIOTECA DELLA R. CASA
IN NAPOLI

N.o d'inventario 3718/736
Sala Grande
Scansia 28 Palchetto 2
N.o d'ord. 18/13

Pad. XXIII_40

351508

ŒUVRES

DE MESSIRE

JACQUES-BENIGNE BOSSUET,

ÉVÉQUE DE MEAUX,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS, & Ordinaire en ſon Conſeil d'Etat, Précepteur de Monſeigneur LE DAUPHIN, *&c.*

TOME QUATRIÉME.

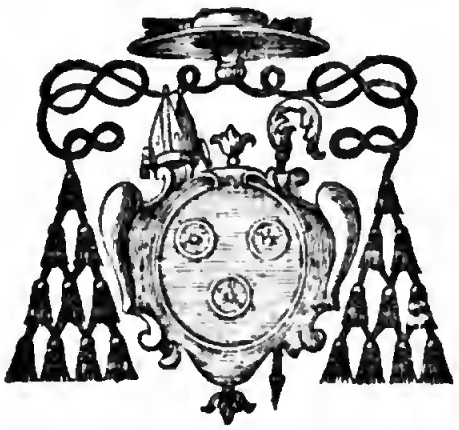

Bibliotheca Fodinae Pillatiana

A PARIS,

Chez { JEAN-BAPTISTE COIGNARD, Imprimeur du Roi: ANTOINE BOUDET, Libraire-Imprimeur.

M. DCC. XLVII.

AVEC PRIVILE'GE DE SA MAJESTE'.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

LES Avertiſſemens que M. de Meaux adreſſa aux Proteſtans, ſervent de Réponſe à la Critique que le Miniſtre Jurieu fit de l'Hiſtoire des Variations dans pluſieurs Lettres Paſtorales qu'il répandit parmi ceux de ſa Communion. Ce Miniſtre prit, pour réfuter M. Boſſuet, une route aſſez ſinguliere, par laquelle, dès le premier pas qu'il y fit, il répandit un affreux ſcandale, même parmi ceux de ſa Secte.

Il prétendit démontrer que les Variations qu'on reprochoit à la Réforme, ne prouvoient rien contre elle, parce que la primitive Egliſe a eſſuyé elle-même des Variations dans les Vérités fondamentales de la Foi, ſans qu'elle ait ceſſé pour cela d'être la véritable Egliſe de Jeſus-Chriſt. Voici comment il le prouve.

L'Egliſe, ſelon Jurieu, a été long-tems à fixer ſa croyance ſur la Divinité du Verbe. Dans les premiers ſié-

cles, on ne croyoit pas le Fils Eternel comme ſon Pere; les Peres de ces tems-là, dit Jurieu, ont cru que le Fils n'étoit devenu une perſonne diſtincte de ſon pere que peu de tems avant la Création. Ils confondoient ſouvent le Fils & le Saint Eſprit; ils penſoient, ſelon lui, auſſi peu juſte ſur l'Eſſence de Dieu même: ils lui donnoient un corps, dès-là ils ne croyoient pas ſon immenſité. Jurieu ajoûte que juſqu'au Concile de Nicée on n'a eu qu'une Foi très-*informe* ſur la Trinité; que la divinité du S. Eſprit n'a été bien aſſûrée qu'au Concile de Conſtantinople, & que le Myſtère de l'Incarnation n'a été bien connu qu'au troiſiéme ſiécle. Au quatriéme, l'Egliſe étoit déja tombée dans l'Idolâtrie, en rétabliſſant le Paganiſme, c'eſt-à-dire, ſelon le Miniſtre, l'invocation des Saints: la Doctrine de la Grace a été totalement ignorée juſqu'à S. Auguſtin, & dans les ſiécles ſuivans l'Egliſe de Rome s'eſt trouvée engagée dans les erreurs du Pélagianiſme.

C'eſt ainſi que le Miniſtre Jurieu, en flétriſſant le Chriſtianiſme dès ſon origine, cherchoit à répandre les ténébres de l'erreur ſur ces premiers tems ſi reſpectables, qu'on peut les appeller à juſte titre, les beaux jours de l'Egliſe.

M. de Meaux dans ſon premier Avertiſſement réfute ces calomnies avec cette force de raiſonnement qui caractériſe tout ce qui eſt ſorti de ſa plume. Il ſuit ſon adverſaire pié à pié; à chaque pas qu'il fait, il démontre ſes écarts, & à meſure qu'il diſſipe l'erreur, il établit la vérité ſur ſes ruines.

Dans le ſecond & troiſiéme Avertiſſement, M. Boſſuet

attaque la Réforme en général, & il ſe ſert des ouvrages même du Miniſtre pour la convaincre d'erreur & d'impiété. Il en détaille ici les blaſphêmes. Selon les Réformés, Dieu eſt auteur du péché. Jurieu lui-même convient que Luther l'a avancé. Calvin & Bèze ſont de même avis ; mais le Miniſtre prétend que la Réforme a corrigé ces erreurs depuis cent ans. M. de Meaux lui fait voir le contraire. Jurieu tombe enſuite dans différentes contradictions. Il nie d'avoir avoüé que les Luthériens fuſſent Semipélagiens. M. de Meaux l'en convainc par lui-même. Il eſt obligé de convenir qu'on peut ſe ſauver dans la Communion Romaine : il veut enſuite la déſavoüer, mais on le raméne à ſon premier ſentiment, & on lui démontre qu'il ne peut point avancer le contraire, parce que, des principes qu'il a établis, on en tire naturellement cette conſéquence, qu'on peut ſe ſauver dans toutes les Communions, même dans celle de l'Antechriſt. Par-tout enfin, M. de Meaux le met en contradiction avec lui-même ; & il finit en prouvant au Miniſtre que cette variété de ſentimens, par rapport aux vérités les plus eſſentielles, montre la néceſſité qu'il y a de reconnoître l'autorité d'une Egliſe viſible, & d'y ſoumettre ſon jugement ; ſans cela on renverſe tous les principes, on donne entrée au fanatiſme & aux erreurs les plus groſſiéres.

Le mariage ſcandaleux du Landgrave de Heſſe, ſi ſouvent & ſi juſtement reproché à la Réforme, fait le ſujet du quatriéme Avertiſſement. Jurieu entreprend de juſtifier la conduite de Luther & des Théologiens Réformés, qui avoient autoriſé ce mariage. Il aſſûre qu'ils ont eu droit de diſpenſer le Landgrave de la Loi de l'Evangile,

qui fixe le mariage à l'union d'un ſeul homme & d'une ſeule femme, parce que les Loix poſitives, telles que celles du mariage, ſont ſuſceptibles de diſpenſe, non-ſeulement de la part du Légiſlateur, mais encore dans le cas de néceſſité il n'y a que les Loix naturelles qui ſoient entiérement indiſpenſables.

IV. Avertiſſ. nomb. v, vij. M. de Meaux répond au Miniſtre que le mariage n'eſt point de *pure inſtitution*, mais qu'il eſt fondé ſur la nature même; que la ſainte ſociété de l'homme & de la femme eſt véritablement de droit naturel. Les Loix poſitives en ont réglé les conditions; & ces Loix, ajoûte M. Boſſuet, ſont divines; par conſéquent, tant qu'elles ſubſiſtent, elles ſont auſſi indiſpenſables que les Loix naturelles. Nulle néceſſité ne peut diſpenſer, ni des unes, ni des autres.

Nom. x.

Il s'agit dans le cinquiéme Avertiſſement de l'obéiſſance dûe aux Souverains. Article ſur lequel la Réforme a renverſé tous les principes de Religion. M. de Meaux le prouve au Miniſtre par différens exemples; d'abord par celui de Luther, qui pour établir la Réforme, ſoutint publiquement dans une Thèſe qu'il ne falloit pas épargner les Princes qui prendroient le parti du Pape, fut-ce l'Empereur lui-même; de-là ces guerres cruelles qui ravagerent d'abord l'Allemagne, & qui s'étendirent enſuite dans la France ſous les regnes de François II. & de Charles IX. Celles-ci furent une ſuite de la Conjuration d'Amboiſe, tramée par les Proteſtans, comme il eſt évidemment prouvé dans le Xe Livre des Variations; Jurieu fait ſes efforts pour excuſer la Réforme de pareils attentats, mais

N. viij.

il la défend d'une façon ſi foible, que les preuves de M. de Meaux conſervent toujours la même force. *La tyrannie des Princes de Guiſe*, dit ce Miniſtre, *ne pouvoit être abattue que par une grande effuſion de ſang.* Il convient que l'eſprit du Chriſtianiſme eſt contraire à un tel principe; *mais*, ajoûte-t-il, *ſi l'on juge de quelque entrepriſe par les régles de la morale du monde, elle n'eſt point du tout criminelle.* C'eſt ainſi que ce Miniſtre rejettoit ſur la corruption du cœur humain, des déſordres qu'il ſçavoit bien qu'on autoriſoit dans ſon Parti par principe de Religion. Ne ſouffloit-il pas lui-même le feu de la révolte, lorſque dans ſes ſéditieuſes explications de l'Apocalypſe, il prédit que les Proteſtans perſécutés ſe releveront, *& par toutes ſortes de voies. Dans peu d'années*, dit-il dans ſon avis à tous les Chrétiens, *on verra un grand éclat de ce feu, que l'on renferme ſans l'étouffer;* il ajoûte peu après que les Réformés ont la fureur & la rage dans le cœur. Quelle Religion eſt celle-là, s'écrie M. Boſſuet, qui emploie juſqu'à la rage pour ſe maintenir dans un cœur? Ce Prélat objecte au Miniſtre les maximes & la pratique de l'Egliſe toujours perſécutée & toujours patiente, ſous Conſtans, Valens, Juſtine, &c. Jurieu répond que les Martyrs n'ont ſouffert la mort que parce qu'ils n'avoient pas aſſez de forces pour ſe défendre; ſur quoi il avance cette pernicieuſe maxime, que lorſqu'on eſt perſécuté, même par ſon Souverain, la ſoumiſſion qu'on lui doit n'eſt alors que de conſeil, & nullement de précepte. Il va plus loin, il attaque même l'indépendance des Rois, & il ſoutient que le droit de Souveraineté réſide dans le peuple, & qu'ainſi il peut ſecoüer le joug en cas d'oppreſſion. On ſent aſſez l'avan-

tage qu'avoit M. de Meaux à réfuter des ſentimens ſi abſurdes.

Le ſixiéme Avertiſſement eſt ſur le même ſujet que le premier. Jurieu à qui M. Boſſuet avoit reproché d'autoriſer le Socinianiſme, écrivit pluſieurs lettres pour ſe juſtifier. La collection de ces lettres formoit un Ouvrage qu'il intitula, *Tableau du Socinianiſme*, &c. Cet Ouvrage, bien loin de le juſtifier des erreurs Sociniennes, fournit encore à M. de Meaux de nouvelles preuves contre ce Miniſtre. Ce Prélat entreprend de faire voir dans cet Avertiſſement. 1°. Que Jurieu, par les variations qu'il attribue aux premiers ſiécles de l'Egliſe, renverſe en même tems ſes propres principes & le fondement de la Foi. 2°. Qu'il autoriſe la tolérance univerſelle. 3°. Que la Réforme n'a ni régle, ni principe, & que la Secte en général n'ayant rien de certain, la doctrine des particuliers eſt irréguliere, fauſſe, contradictoire.

M. de Meaux prouve la premiere propoſition par les erreurs que le Miniſtre avoit imputées aux Peres de l'Egliſe, tels que S. Athanaſe, S. Hilaire, Eusèbe de Céſarée, &c. ſur la Trinité, c'eſt ce qu'on a vû dans le premier Avertiſſement. Dans ſon dernier Ouvrage, Jurieu ſe juſtifie en diſant que les Peres ont bien penſé ſur le fond du Myſtère, mais qu'ils ont erré dans la façon de l'expliquer. On lui démontre que par la maniere dont il prétend qu'ils ont expliqué ce Myſtère, il les fait manifeſtement errer ſur le fond, puiſque la coëxiſtence, la diſtinction, l'égalité, la conſubſtantialité des trois Perſonnes Divines ſont clairement rejettées par les Peres dans

dans l'explication qu'il leur prête ; il n'a pas plus d'égard pour le Concile de Nicée, qui, ſelon lui, a mis de l'inégalité dans les trois Perſonnes Divines. C'eſt ainſi que Jurieu calomnie un ſaint Concile révéré par toute la Chrétienté, & reçu même par les Proteſtans dans leur profeſſion de Foi.

La ſeconde propoſition (ſçavoir, que Jurieu autoriſe la tolérance univerſelle) eſt aiſée à prouver. Car ſi, ſelon ce Miniſtre, on a pû dans les premiers ſiécles croire indifféremment, ou ne pas croire les Dogmes de la Coéternité, de l'égalité & de la diſtinction des trois Perſonnes Divines, on peut donc encore à préſent les croire ou non, ſans être en danger de ſon ſalut. Pourquoi n'auroit-on pas aujourd'hui pour ceux qui ſont dans ces erreurs, la même condeſcendance que l'on a pour les Peres des trois premiers ſiécles.

Enfin, M. Boſſuet démontre par la conſtitution même de la Réforme, qu'elle n'a ni régle, ni principe, & qu'ainſi ſa Doctrine ne peut être qu'un tiſſu d'incertitudes. En effet, ſelon les Réformés, la ſeule régle de Foi, c'eſt l'Ecriture ; mais qui développera ſa reſpectable obſcurité ; qui en déterminera le véritable ſens ? Il n'y a, diſent les Proteſtans, aucune autorité viſible qui puiſſe ſoumettre les Fidéles ſur ce point. Comment donc fixer les eſprits ſur les Dogmes de la Religion ? Il eſt viſible, dit M. Boſſuet, que ſi chacun eſt libre de conſulter ſon propre ſens, les articles de Foi s'évanoüiront les uns après les autres, les eſprits abandonnés à eux-mêmes ne connoîtront plus de bornes, & l'indifférence des Religions ſera le malheureux fruit des diſputes que la liberté de penſer occaſionnera néceſſairement. L'expérience a juſtifié cette prédic-

tion : M. de Meaux en apporte des preuves inconteſtables d'après Jurieu lui-même. Il fait voir que c'eſt cette liberté de penſer, qui a fait naître tant de diviſions parmi les Réformés, non-ſeulement en France, mais encore en Hollande, en Angleterre, &c. C'eſt par elle que les erreurs Sociniennes ont eu un cours ſi rapide, qu'elles ont en peu de tems infecté tous les Etats ; par elle, enfin, on eſt parvenu à une totale indifférence en fait de Religion, & on a trouvé le moyen de n'en avoir aucune, en les tolérant toutes. Tels ſont les dignes fruits de la Religion Réformée, dont on pourroit dire ce que Jurieu dit du Socinianiſme. *Que c'eſt une Religion de plein-pied, qui léve les difficultés, & qui applanit les hauteurs* du Chriſtianiſme.

Ce Miniſtre, dont tout le monde a connu le caractère emporté, s'y étoit livré d'une façon particuliere dans l'Ouvrage auquel cet Avertiſſement ſert de réponſe. Il y invectiva M. de Meaux de la maniere du monde la plus indécente. Peu content des injures groſſieres dont ſes Lettres ſont remplies, il eut recours à la calomnie : il s'avança juſqu'à reprocher à ce Prélat de ne pas croire les vérités pour leſquelles il combattoit ſi fortement. Il le traduit comme un homme d'un caractère violent, emporté, qui maltraitoit publiquement de parole & de fait les Proteſtans qui étoient dans ſon Diocèſe, & qui les forçoient même d'aller à la Meſſe, par les traitemens les plus indignes d'un honnête-homme & d'un Evêque. Il aſſûroit ſçavoir tout ce détail de très-bonne part : il le tenoit, diſoit-il, d'une perſonne de la Communion de M. de Meaux, qui l'avoit connu particulierement, & qui avoit été obligé de ſe réfugier entre les bras de la

Réforme, pour éviter ſes violences. M. Boſſuet réfute tous ces reproches article par article. Il fait voir au Miniſtre qu'il connoiſſoit auſſi-bien que lui ce malheureux Réfugié, * chaſſé d'un Bénéfice à cauſe de ſa conduite ſcandaleuſe, ſur le rapport duquel un homme ſenſé ne devoit faire aucun fond.

Voilà en abbrégé ce que renferme les ſix Avertiſſemens de M. de Meaux. Les trois premiers parurent en 1689, le 4 & 5. en 1690. & le dernier en 1691, in-4°.

Nous avons jugé qu'il étoit à propos de placer après ces Avertiſſemens, celui aux Proteſtans, ſur leur prétendu accompliſſement des Prophéties, parce qu'ainſi ils ſe trouveront tous de ſuite, ce volume d'ailleurs par cet arrangement ſe trouvera pour la groſſeur conforme aux autres.

M. Boſſuet qui avoit déja détruit en partie les idées des viſionnaires ennemis de l'Egliſe Romaine, dans ſon Explication de l'Apocalypſe, entreprit de les diſſiper entiérement dans l'Ouvrage qu'il intitula: *Avertiſſement aux Proteſtans, ſur l'accompliſſement de leurs Prophéties.* Il y fait voir, 1°. que le ſyſtême des Proteſtans eſt principalement fondé ſur leur haine contre l'Egliſe de Rome. 2°. Que leurs explications ne ſatisfont à aucun des caractères des Prophéries contenues dans l'Apocalypſe;

* C'étoit le Pere Froté, Chanoine Régulier & Curé de Souilly près de Clayes, que M. de Meaux interdit de ſa Cure, à cauſe de ſes ſcandales: obligé, par cet état, de rentrer enſuite dans ſa Communauté, il aima mieux apoſtaſier. Il ſe ſauva à Roterdam, où il embraſſa le Calviniſme. Ce miſérable fit une fin digne de la vie qu'il avoit menée: comme il étoit d'un caractère extrémement violent, il eut querelle avec des Gardes d'un Temple, qui le tuerent à coups de hallebardes.

qu'au contraire elles les détruiſent tous. 3°. Que leur ſyſtême ſe contredit lui-même. Au reſte ſi les viſions de Jurieu furent adoptées par la plûpart des Réformés, elles eurent auſſi de terribles adverſaires dans ce même parti; & nous voyons dans les Lettres de Bayle * que le Livre de Jurieu fut cenſuré dans les Synodes de Middelbourg, Bolduc, & Campen. Il nous reſte à rendre compte de la Conférence de M. Boſſuet avec le Miniſtre Claude: voici ce qui l'occaſionna.

Mademoiſelle de Duras, zélée Proteſtante, s'étoit ſentie vivement touchée à la lecture du Traité de l'Expoſition de la Foi, qui, quelques années auparavant, avoit fait des impreſſions ſi ſalutaires ſur le grand Turenne ſon Oncle: elle ſouhaitoit depuis long-tems d'entrer dans le ſein de l'Egliſe, mais il lui reſtoit encore des doutes, qui l'empêchoient d'effectuer ſes déſirs. Cependant, fatiguée de ſes incertitudes, elle réſolut de s'adreſſer à M. de Meaux, pour en tirer des éclairciſſemens capables de la décider; & afin que ce qui faiſoit la matiere de ſes inquiétudes fût diſcuté à la rigueur, elle prit le parti de mettre vis-à-vis M. Boſſuet, le plus ſçavant & le plus délié Proteſtant qu'il y eût alors, le Miniſtre Claude: Ils conſentirent l'un & l'autre à entrer en Conférence.

Elle fut indiquée pour le 1 Mars 1678. M. de Meaux en fut averti par une Lettre que lui écrivit M. le Duc de Richelieu. Le Prélat ſe rendit à Paris au tems marqué. La veille il alla rendre viſite à Mademoiſelle de Duras, qui lui dit qu'elle ſouhaiteroit que la queſtion de l'autorité de l'Egliſe fût le ſujet de la Conférence. M. de

* Bayle: Lettre à M. Minutoli, du 6. Octobre 1691.

Meaux y conſentit d'autant plus volontiers, que l'éclairciſſement de cette queſtion emportoit la déciſion de tout le reſte. M. Boſſuet en fit ſentir toute l'importance à Mademoiſelle de Duras, par une inſtruction particuliere qu'il fit à l'inſtant, pour la préparer à entendre utilement ce qui ſeroit dit dans la Conférence du lendemain. Il lui fit voir que les Catholiques & les Proteſtans n'ont qu'un même Symbole, leur profeſſion de Foi ſur l'Egliſe eſt la même; ils diſent tous, *Je crois l'Egliſe Catholique.* Mais les Catholiques croient que cette Egliſe eſt infaillible dans ſes déciſions; l'erreur ne peut y entrer, parce que les portes de l'Enfer ne peuvent prévaloir contre elle. Il ne faut point d'examen après ſes Décrets : tout Fidéle obéit quand elle a parlé.

Les Proteſtans au contraire enſeignent que cette Egliſe peut errer, qu'elle peut même être anéantie; que croire à l'Egliſe, c'eſt croire aux hommes, &c. Cependant leurs Synodes agiſſent de façon à faire entendre qu'ils exigent de la part des Particuliers une ſoumiſſion abſolue; ſans cela pourquoi exigeroit-on le ſerment d'exécuter ce qui y ſera décidé. M. Boſſuet lui fit voir les différentes contradictions qui ſe trouvent à ce ſujet dans la Doctrine des Réformés, par des articles tirés du Livre de leur Diſcipline, qu'il avoit apporté avec lui.

Sur la fin de cette converſation, Madame la Comteſſe de Roye, ſœur de Mademoiſelle de Duras, vint lui dire que le lendemain il n'y auroit point de Conférence, parce qu'on avoit fait défenſe au Miniſtre Claude de s'y trouver. On ne dit point d'où venoit cette défenſe, ni par qui elle fut levée; car la Conférence ſe tint au jour marqué. Mademoiſelle de Duras étant allée

le matin rendre viſite à M. de Meaux, avec une perſonne de ſa Communion, Madame la Comteſſe de Roye vint les avertir que ſi on vouloit ſe trouver chez elle vers les trois heures, M. Claude s'y trouveroit auſſi.

De part & d'autre chacun fut exact au rendez-vous. Il y eut peu de perſonnes d'invitées, pour aſſiſter à cette Conférence ; mais tous ceux qui s'y trouverent étoient de la Religion Réformée, excepté Madame la Maréchale de Lorge. C'étoit un ſpectacle aſſez intéreſſant que de voir vis-à-vis l'un de l'autre, deux Adverſaires, les plus capables qu'il y eut alors de ſoutenir les intérêts de leurs partis. M. de Meaux fait lui-même en différens endroits de grands éloges de la ſcience, de la politeſſe & de la douceur du Miniſtre Claude. Il écoutoit patiemment, il parloit nettement & avec force ; il preſſoit les difficultés avec la derniere préciſion, & il ne s'écartoit jamais de l'objection propoſée, que lorſque la foibleſſe de ſa cauſe l'obligeoit d'avoir recours aux ſubtilités.

Imprimé à Charenton en 1667.

M. de Meaux ouvrit la Conférence par les articles du Livre de la Diſcipline Réformée, qui avoient déja été le ſujet de l'inſtruction particuliere, que ce Prélat avoit faite la veille à Mademoiſelle de Duras. Ces articles ſont tirés du Chap. 5. des Conſiſtoires, du Synode de Vitré & de celui de Charenton, & tendent à détruire toute autorité infaillible. M. de Meaux objecta au Miniſtre, que s'il n'y a point d'autorité infaillible, un Particulier pourra donc croire qu'il entend mieux la parole de Dieu que tout un Concile, & que toute l'Egliſe : cette conſéquence fut avoüée : M. Boſſuet ajoûta, ce Particulier pourra donc croire de même qu'il a plus de raiſon, plus de graces, plus de lumiere, & plus enfin le Saint Eſ-

prit, que le reſte de l'Egliſe. N'eſt-il pas viſible qu'alors il y aura autant de Religions qu'il y a de Particuliers ?

Le Miniſtre répondit que les Synodes remédioient à l'inconvénient de la multiplicité des Religions ; que c'étoit de-là que partoit l'inſtruction qui indiquoit à chacun ce qu'il devoit croire ; mais ces Synodes, ajoûtoit-il, ne ſont point infaillibles, ils ſont ſeulement très-utiles.

M. de Meaux répliqua que les Synodes n'étoient point établis pour la ſimple inſtruction dont un particulier ſçavant pouvoit quelquefois mieux s'acquitter que tout un Synode : que ce qu'on devoit attendre de ces ſortes d'aſſemblées, étoit une déciſion par autorité, qui fixât l'ignorant qui doute, & qui fit céder le ſuperbe qui contredit. Sans cela, quel bien peut-on en tirer ? De quelle utilité peuvent donc être ces Synodes, ſi chacun après la déciſion peut croire qu'il a lui ſeul aſſez de lumiere & de grace pour mieux ſentir la vérité ? M. de Meaux démontre ici au Miniſtre que ſi on laiſſe à chaque particulier la liberté de l'examen, c'eſt introduire néceſſairement l'*Indépendantiſme* contre lequel M. Claude s'étoit fortement élevé dès le commencement de la diſpute.

Pour prouver qu'un Particulier pouvoit mieux penſer que toute l'Egliſe, le Miniſtre propoſa l'exemple de la Synagogue, qui en condamnant Jeſus-Chriſt, jugea par conſéquent qu'il n'étoit pas le Meſſie ; voilà l'Egliſe qui juge, dit-il : cependant un Particulier qui eût reconnu & adoré Jeſus-Chriſt, n'auroit-il pas mieux jugé, & n'auroit-il pas mieux entendu l'Ecriture que toute la Synagogue ? Et pour appuyer la légitimité de l'examen particulier, il

Act. xvij. 11. allégua l'exemple des Béroéens, qui, quoiqu'inſtruits par S. Paul, examinoient enſuite les Ecritures, pour voir par eux-mêmes la vérité de ce que cet Apôtre leur avoit annoncé.

M. de Meaux remarque ici que cette difficulté ſur laquelle le Miniſtre s'étendit avec beaucoup de ſubtilité, fit une vive impreſſion ſur toute l'Aſſemblée. Ce Prélat y répondit en repréſentant au Miniſtre que la Synagogue ne devoit joüir des prérogatives de l'infaillibilité que pendant le tems limité par Dieu même, & annoncée par ſes Prophétes, c'eſt-à-dire, juſqu'au Meſſie. Auſſi-tôt que Jeſus-Chriſt paroît, la Synagogue tombe, & fait place à une nouvelle alliance que Jeſus-Chriſt ſcelle de ſon Sang, & à laquelle il communique ſon infaillibilité, de façon que ſe retirant dans le ſein de ſon Pere, c'eſt elle ſeule qu'il faut écouter. Donnez-nous Jeſus-Chriſt, dit M. Boſſuet, enſeignant lui-même, il ne nous faut point d'Egliſe ; mais ſi vous ôtez l'Egliſe, il nous faut Jeſus-Chriſt en perſonne. Il faut lire dans l'Ouvrage même tout le détail de cette Réponſe.

Par rapport à l'exemple tiré des Actes des Apôtres, où l'on voit les Béroéens examiner les Ecritures par eux-mêmes, après avoir entendu S. Paul, M. de Meaux diſtingue les Fidéles qui doivent être enfans ſoumis, avec ceux qui déliberent d'entrer dans l'Egliſe ; à ceux-ci, on ne peut guère leur propoſer de ſe rendre à une autorité dont ils doutent, mais pour les Enfans fidéles ils doivent ſe ſoumettre à l'autorité. On voit que dans le Concile de Jeruſalem les Apôtres décident par l'autorité du S. Eſprit. Paul & Silas, porteurs de la déciſion du Concile, parcourent les Egliſes, en enſeignant de garder ce qui

qui a été jugé par les Apôtres. Voilà l'ordre qui doit être obſervé ; examen dans le Concile, obéiſſance après ſa déciſion ; examen auſſi pour ceux de Béroée, qui n'étant point dans l'Egliſe n'avoient point d'autorité qui les réglât ; ſoumiſſion de la part de ceux qui appartiennent à l'Egliſe, parce qu'ils doivent reconnoître ſon autorité : en ſe conduiſant ainſi, on eſt délivré du péril de l'examen particulier, dont l'erreur eſt trop ſouvent le réſultat.

Après que l'article de l'Examen particulier eut été long-tems & vivement diſcuté, Mademoiſelle de Duras demanda à M. de Meaux de conférer avec le Miniſtre ſur la ſéparation des Réformés d'avec l'Egliſe Romaine. Ce Prélat fit voir alors que les Chefs de la Réforme avoient ſuivi en tout point la conduite des anciens Hérétiques, en formant leur Egliſe, & que jamais aucun d'eux ne répondroit d'une façon ſatisfaiſante à la queſtion qu'on faiſoit autrefois aux Ariens, & qu'on peut faire aujourd'hui aux Réformés, *Où étiez-vous hier* ? Pourquoi vous êtes-vous ſéparés ? Le Miniſtre l'interrompit pour dire qu'ils ne s'étoient point ſéparés, mais qu'on les avoit chaſſés de l'Egliſe dans le Concile de Trente. M. de Meaux lui prouva qu'avant la déciſion du Concile, les Chefs de la Réforme ne cherchoient qu'à faire Schiſme, & diſoient à leurs Proſélites auſſi haut que les Miniſtres modernes l'ont dit depuis, *Sortez de Babylone, mon Peuple*, &c. Et M. Boſſuet lui ayant demandé, ſi les Réformés ſeroient dans l'Egliſe ſi on ne les en eût pas chaſſés, il convint que non : & il ajoûta, qu'en ſe ſéparant ils avoient emporté la véritable Egliſe avec eux, & que tous ceux qui formoient le Corps de la Réforme avoient été pris

dans le ſein même de l'Egliſe. M. de Meaux lui répond qu'en cela ſon Parti n'avoit rien de différent des autres Hérétiques, qui en formant leurs Egliſes n'ont pas été chercher des Payens, ils l'ont toute compoſée de Chrétiens nourris dans le ſein de l'Egliſe.

Le Miniſtre voulut répondre au reproche qu'on lui faiſoit de la nouveauté de ſa Secte, par l'exemple des Payens qui ont fait autrefois le même reproche aux Chrétiens. En effet, ajoûte-t-il, le Chriſtianiſme étoit nouveau, à le regarder dans l'état immédiatement précédent, M. de Meaux répond au Miniſtre en lui demandant, ſi lorſque Jeſus-Chriſt commença ſa prédication on pouvoit dire de lui comme on le dit des Réformés : *On ne parloit pas hier de vous.* Qu'étoit-ce donc, ajoûte-t-il, que les témoignages ſi authentiques de S. Jean-Baptiſte, d'Anne la Prophéteſſe, de Siméon, des Mages, & ceux mêmes des Pontifes, qui conſultés par Hérode ſur le lieu de ſa naiſſance, répondent ſi clairement que c'étoit Bethléem.

Le reproche de nouveauté ne peut donc point tomber ſur Jeſus-Chriſt ni ſur ſa Religion ; *Il étoit hier, il eſt aujourd'hui, & il ſera aux ſiécles des ſiécles.* Toute la nouveauté conſiſte dans ce changement, du Chriſt attendu, au Chriſt venu. Après que la difficulté propoſée par le Miniſtre eut été bien diſcutée, on ſe ſépara.

Heb. xiij. 8.

Le lendemain M. de Meaux alla rendre viſite à Mademoiſelle de Duras, & il lui donna de nouvelles inſtructions ; il les renouvella encore quelque tems après dans une converſation qu'il eut avec cette Demoiſelle dans l'appartement de Madame la Ducheſſe de Richelieu à S. Germain. Enfin, le 22 Mars 1678. elle fit ſon

Abjuration dans l'Egliſe des RR. PP. de la Doctrine Chrétienne, entre les mains de M. Boſſuet. Mademoiſelle de Duras mourut l'année ſuivante ; elle étoit alors Dame d'Atour de S. A. R. Madame la Ducheſſe d'Orléans.

Il y a eu deux Editions in-12. de la relation de cette Conférence. La premiere en 1681. & la ſeconde en 1687. avec un Avertiſſement de M. Boſſuet.

Le Miniſtre fit auſſi une relation à laquelle il joignit une réponſe aux Inſtructions que M. de Meaux avoit faites à Mademoiſelle de Duras. M. Boſſuet réfute l'une & l'autre dans un Ouvrage intitulé, *Réflexions ſur un Ecrit,* * *de M. Claude.* On l'a joint à la relation de ce Prélat. Les objections que le Miniſtre avoit déja faites dans la Conférence, y paroiſſent dans un nouveau jour ; & M. de Meaux donne auſſi un nouveau tour & un peu plus d'étendue à ſes réponſes. Il réſume à la fin les inconvéniens de la Doctrine Réformée, & il fait voir qu'une Religion qui abandonne tout à l'examen des Particuliers, rend ceux-ci indociles & préſomptueux ; que c'eſt en vain qu'elle vante l'autorité de l'Ecriture, puiſque chacun eſt libre de l'expliquer à ſa façon : que par ſa ſéparation d'avec toutes les Egliſes Chrétiennes, elle a pris le caractère des anciennes Sectes Hérétiques : Que les abus qu'elle s'imaginoit trouver dans l'Egliſe Catholique n'auroient jamais dû l'engager dans un Schiſme, qui a donné naiſſance à tant de déſordres.

* Cet Ecrit avoit pour titre : *Réponſe au Livre de M. de Meaux* : intitulé, *Conférence avec M. Claude, Miniſtre de Charenton.* in-12. A la Haye, 1683.

TABLE DES TRAITÉS

Contenus dans le quatriéme Volume.

PRemier Avertiſſement aux Proteſtans, *ſur les Lettres du Miniſtre Jurieu, contre l'Hiſtoire des Variations*, Page 1.

Second Avertiſſement, 49.

Troiſiéme Avertiſſement, 81.

Quatriéme Avertiſſement, 127.

Cinquiéme Avertiſſement, 141.

Sixiéme Avertiſſement, 233.

Avertiſſement aux Proteſtans, *ſur leur prétendu accompliſſement des Prophéties*, 435.

Avertiſſement ſur la Conférence avec M. Claude, Miniſtre de Charenton, *ſur la Matiere de l'Egliſe*, 573.

Conférence avec M. Claude, Miniſtre de Charenton, *ſur la Matiere de l'Egliſe.* 577.

Réflexions ſur un Ecrit de M. Claude, 626.

AVERTISSEMENS

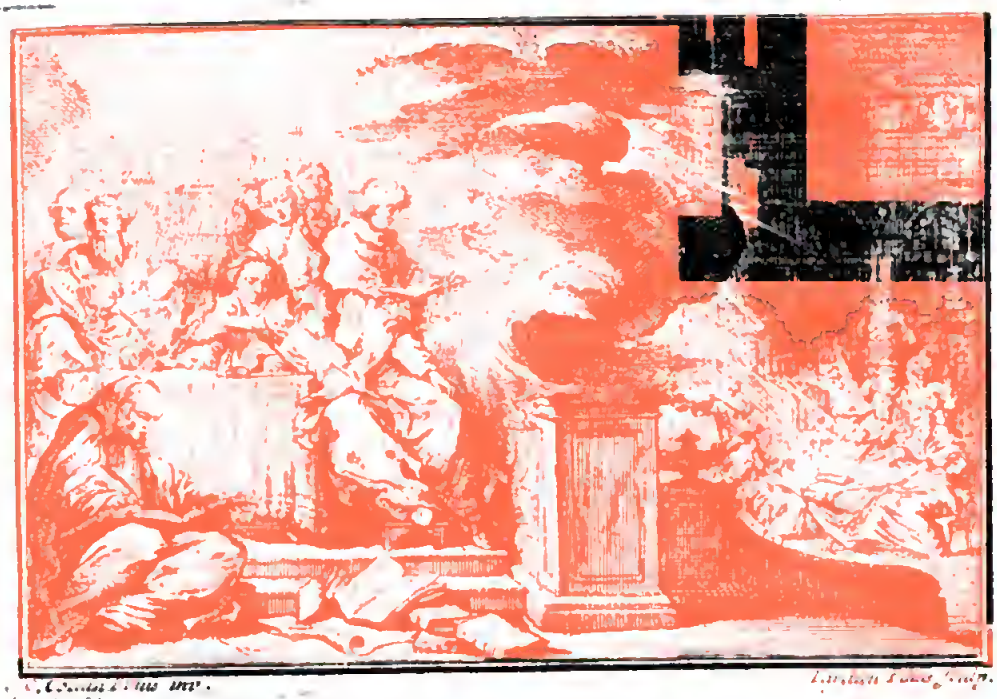

AVERTISSEMENS AUX PROTESTANS, SUR LES LETTRES DU MINISTRE JURIEU, CONTRE L'HISTOIRE DES VARIATIONS.

PREMIER AVERTISSEMENT.

Le Chriſtianiſme flétri, & le Socinianiſme autoriſé par ce Miniſtre.

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

MEs chers Freres,

I. Caractères des Héréſies & des Doc-

Dieu qui permet *les Héréſies pour éprouver* la foi de ſes Serviteurs, permet auſſi par la ſuite du même Conſeil, qu'il y ait des hommes hardis, artificieux, *errans, & jettans les autres dans l'erreur*; qui

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

sçachent donner au menſonge de belles couleurs ; que le peuple croie invincibles, parce qu'ils ne ſe rendent jamais à la vérité, infatigables à diſputer & à écrire, & d'autant plus triomphans en apparence, qu'ils ſont plus évidemment convaincus.

teurs qui les défendent, par S. Paul.

I. Cor. XI. 19.

II. Tim. III. 13.

Mais il leur arrive, comme aux criminels, qui plus ils multiplient leurs diſcours dans une aveugle confiance d'ébloüir leurs Juges, plus ils ſe coupent & ſe contrediſent : ainſi en eſt-il de ces Docteurs de menſonge à qui ſaint Paul a auſſi donné ce caractère, qu'*ils ſe condamnent eux-mêmes par leur propre jugement.*

C'eſt ce qui paroît manifeſtement par les continuelles Variations des Héréſies qui ne ceſſent de ſe condamner elles-mêmes en innovant tous les jours, & en tombant d'abſurdités en abſurdités ; en ſorte qu'on voit bientôt, comme dit le même S. Paul, que ceux

Tit. III. 11. I. Tim. I. 7.

qui en entreprennent la défenſe, *n'entendent, ni ce qu'ils diſent eux-mêmes, ni les choſes dont ils parlent avec aſſûrance.* En effet, plus ils ſont hardis à décider, plus ils montrent qu'ils n'entendent pas ce

II. Tim. III. 9.

qu'ils diſent. Ce qui ſe pouſſe à la fin à de tels excès, que *leur folie eſt connue à tous*, ſelon la prédiction du même Apôtre ; & c'eſt alors qu'on peut eſpérer avec lui qu'*ils ne paſſeront pas plus avant*, & que l'excès de l'égarement ſera la marque du terme où il devra prendre fin : *ils n'iront pas plus loin*, dit ce grand Apôtre, & ils ceſſeront de tromper les peuples, parce que *leur folie ſera manifeſte à toute la terre.*

Ibid.

II.

Que ces caractères conviennent manifeſtement au Miniſtre Jurieu.

Ne vous fâchez pas, mes Freres, ſi j'entreprends de vous faire voir que ces caractères marqués par S. Paul paroiſſent manifeſtement au milieu de vous. Le ſeul qui s'y fait entendre depuis tant d'années, & à qui par un ſi grand ſilence, tous les autres ſemblent laiſſer la défenſe de votre cauſe, c'eſt le Miniſtre Jurieu, qui, outre qu'il eſt revêtu de toutes les qualités qui donnent de l'autorité dans un parti, Miniſtre, Profeſſeur en Théologie, Ecrivain fameux parmi les ſiens, qui ſeul par ſes prétendues Lettres Paſtorales, exerce la fonction de Paſteur dans un troupeau diſperſé, ajoûte à tous ces titres celui de Prophéte par la témérité de ſes prédictions : mais en même tems il n'avance que des erreurs manifeſtes : il favoriſe les Sociniens, il autoriſe le Fanatiſme, il n'inſpire que la révolte ; ſous prétexte de flatter la liberté, ſa politique met la confuſion dans tous les Etats : au reſte il n'y a perſonne contre qui il parle plus que contre lui-même, tant ſa doctrine eſt inſoutenable, & il vous pouſſe ſi loin, qu'il eſt tems enfin d'en revenir.

Cinq ou ſix Avertiſſemens ſemblables à celui-ci le convaincront de tous ces excès. Vous lui allez voir aujourd'hui déchirer les ſiécles

les plus purs, flétrir le Chriſtianiſme dès ſon origine, ſoutenir les Sociniens, montrer le ſalut dans leur communion; & pour défendre la Réforme contre les Variations dont on l'accuſe, effacer toute la gloire de l'Egliſe & de la Doctrine Chrétienne.

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

J'avois donné pour fondemens à l'Hiſtoire des Variations, que varier dans l'expoſition de la Foi, *étoit une marque de fauſſeté & d'inconſéquence dans la Doctrine expoſée*; que l'Egliſe n'avoit auſſi jamais varié dans ſes déciſions, & qu'au contraire les Proteſtans n'avoient ceſſé de le faire dans leurs Actes qu'ils appellent Symboliques, c'eſt-à-dire, dans leurs propres Confeſſions de foi, & dans les Décrets les plus authentiques de leur Religion. Sans qu'il ſoit beſoin de défendre ce que j'avance ſur le ſujet des Proteſtans, il faut bien que ces Meſſieurs ſe ſentent coupables des Variations dont je les accuſe; autrement il n'y auroit eu qu'à convenir avec nous de la maxime générale, & ſe défendre ſur l'application qu'on en fait à la Doctrine Proteſtante. Mais, mes Freres, ce n'eſt pas ainſi qu'on procéde. Ce que votre Miniſtre trouve inſupportable, c'eſt que j'aie oſé avancer que la Foi ne varie pas dans la vraie Egliſe, & *que la vérité venue de Dieu, a d'abord ſa perfection.* Ce Miniſtre fait l'étonné, comme ſi j'avois inventé quelque nouveau prodige, & non pas répété fidélement ce qu'ont dit nos Peres, que la Doctrine Catholique eſt celle *qui eſt toujours, & par-tout. Quod ubique, quod ſemper:* c'eſt ce que diſoit le docte Vincent de Lérins, une des lumieres du quatriéme ſiécle; c'eſt ce qu'il avoit poſé pour fondement de ce célébre Avertiſſement, où il donne le vrai caractère de l'Héréſie, & un moyen général pour diſtinguer la ſaine Doctrine d'avec la mauvaiſe. Les Orthodoxes avoient comme lui toujours raiſonné ſur ce beau principe; les Hérétiques même n'avoient jamais oſé le rejetter ouvertement, & l'obſcurciſſoient plûtôt qu'ils ne le nioient: mais lorſque je l'avance, M. Jurieu ne le peut ſouffrir. *Je ſuis*, dit-il, *tenté de croire que M. Boſſuet n'a jamais jetté les yeux ſur les quatre premiers ſiécles:* ce ſont donc les quatre premiers ſiécles, c'eſt-à-dire, le plus beau tems du Chriſtianiſme, dont il entreprend de montrer que la Doctrine eſt incertaine & variable. *Comment*, pourſuit-il, *ſe pourroit-il faire qu'un homme ſçavant pût donner une marque d'une ſi profonde ignorance?* Je ne ſuis pas ſeulement dans une ignorance groſſiere: ma *témérité*, dit-il, *tient du prodige*; elle va même juſqu'à l'impiété: *on ne ſçait*, dit-il, *ſi l'on diſpute avec un Chrétien, ou avec un Payen; car c'eſt ainſi préciſément que pourroit raiſonner le plus grand ennemi du Chriſtianiſme*, & il m'accuſe d'avoir livré la Religion

III. *Le Miniſtre entreprend de ſoutenir que l'Egliſe dans ſes plus beaux ſiécles, a toujours varié dans ſa Foi.*

Préf. des Var. n. 2. & ſuiv.

Ibid. n. 8.

Lett. VI. 3. an. p. 42.

Préf. des Var. ibid. Vinc. Lirin. Commonit. I. init.

Lett. VI. p. 42. col. 2.

Ibid. col. 1.

Ibid. col. 2.

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Chrétienne *pieds & poings liés aux Infidéles*, parce que j'ai oſé dire *que la vérité venue de Dieu, a eu d'abord ſa perfection, c'eſt-à-dire, qu'elle a été très-bien connue, & très-heureuſement expliquée d'abord. C'eſt le contraire de cela*, continue-t-il, *qui eſt préciſément vrai : & pour le nier, il faut avoir un front d'airain, ou être d'une ignorance craſſe & ſurprenante.* Ainſi, pour bien parler de la vérité au gré de votre Miniſtre, il faut dire qu'*elle n'a pas été bien connue d'abord, ni heureuſement expliquée. La vérité de Dieu*, pourſuit-il, *n'a été connue que par parcelles :* la Doctrine Chrétienne a été compoſée par piéces ; elle a eu tous les changemens, & le plus eſſentiel de tous les défauts des Sectes humaines ; & lui donner, comme j'ai fait, ce beau caractère de Divinité, d'avoir eu d'abord ſa perfection, ainſi qu'il appartenoit à un ouvrage parti d'une main Divine, non-ſeulement ce n'eſt pas la bien connoître, mais encore c'eſt un prodige de témérité, une erreur & une ignorance juſqu'au dernier excès, & une impiété manifeſte.

Ibid. p. 43.

Ibid.

IV. Ce Miniſtre ne ſe ſouvient plus d'un paſſage de Vincent de Lérins, qu'il avoit produit ailleurs.

Mais, mes Freres, prenez-y garde : ces étonnemens affectés de votre Miniſtre, ces airs de confiance qu'il ſe donne, & les injures qu'il dit à ſes Adverſaires, comme s'ils n'avoient ni foi, ni raiſon, ni même le ſens commun, ſont des artifices pour vous ébloüir, ou pour cacher ſa foibleſſe : on en a ici une preuve bien convaincante. Ce Miniſtre qui fait l'étonné, lorſqu'on lui dit que la Foi ne varie jamais, & comme un ouvrage divin, qu'elle a eu d'abord ſa perfection, ne peut ignorer que ce ſoit la Doctrine commune des Catholiques, & pour venir aux Anciens dont on pourroit produire une infinité de paſſages, il ne peut du moins ignorer cet endroit célébre de Vincent de Lérins, où il dit que *l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, ſoigneuſe gardienne des Dogmes qui lui ont été donnés en dépôt, n'y change jamais rien : elle ne diminue point, elle n'ajoûte point, elle ne retranche point les choſes néceſſaires, elle n'ajoûte point les ſuperflues. Tout ſon travail*, continue ce Pere, *eſt de polir les choſes qui lui ont été anciennement données, de confirmer celles qui ont été ſuffiſamment expliquées, de garder celles qui ont été confirmées & définies, de conſigner à la poſtérité par l'Ecriture, ce qu'elle avoit reçu de ſes Ancêtres par la ſeule Tradition.* M. Jurieu reconnoît ce paſſage qu'il cite lui-même avec honneur dans ſon Livre de l'Unité. J'aurois peut-être pû le mieux traduire ; mais j'aime mieux le réciter ſimplement comme il l'a lui-même traduit : *Cela eſt précis*, dit ce Miniſtre, *& rien ne le peut être davantage : l'Egliſe n'ajoûte rien de nouveau ; elle ne fait donc pas de nouveaux articles de Foi.* Je l'avoue ; cela eſt précis, mais contre lui.

Vinc. Lirin. comm. 1.

Tr. VII. ch. IV. p. 626.

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Les Conciles confirment, dit-il, après Vincent de Lérins, *ce qui a toujours été enſeigné.* Il n'y a rien de plus précis pour démontrer que l'Egliſe ne varie jamais dans ſa Doctrine. M. Jurieu n'étoit pas d'humeur à conteſter alors cette vérité, puiſqu'il ne trouve rien à redire dans ce beau paſſage de Vincent de Lérins, & qu'au contraire il s'en ſert pour confirmer ſa Doctrine.

Mais ce n'eſt pas aſſez à ce Pere d'établir la même vérité que j'ai poſée pour fondement; il l'établit par le même principe, qui eſt, que la vérité venue de Dieu, a d'abord ſa perfection, comme un Ouvrage divin. *Je ne puis aſſez m'étonner*, dit-il, *comment il y a des hommes ſi emportés, ſi aveugles, ſi impies & ſi portés à l'erreur, que non contens de la régle de la Foi une fois donnée aux Fidéles, & reçue de toute Antiquité, ils cherchent tous les jours des nouveautés, & veulent toujours ajoûter, changer, ôter quelque choſe à la Religion; comme ſi ce n'étoit pas* UN DOGME CELESTE, *qui révélé* UNE FOIS NOUS SUFFIT, *mais une* INSTITUTION HUMAINE, *qui ne puiſſe être amenée à ſa perfection qu'en la réformant; ou, à dire le vrai, en y remarquant tous les jours quelque défaut.* Voilà dans Vincent de Lérins un étonnement bien contraire à celui de M. Jurieu. Ce ſaint Docteur s'étonne qu'on puiſſe penſer à varier dans la Foi: le Miniſtre s'étonne qu'on puiſſe dire que la Foi ne varie jamais. Le ſaint Docteur traite d'aveugles & d'impies ceux qui ne veulent pas reconnoître que la Religion ſoit une choſe, où l'on ne peut jamais ôter, ni ajoûter, ni changer en quelque tems que ce ſoit: le Miniſtre impute, au contraire, à aveuglement & à impiété de n'y vouloir point connoître de changement ni de progrès. Mais afin de mieux comprendre la penſée de Vincent de Lérins, il faut encore entendre ſes preuves. Pour combattre toute innovation ou variation qui pourroit arriver dans la Foi, il dit *que les Oracles divins ne ceſſent de crier: Ne remuez point les bornes poſées par les Anciens, & ne vous mêlez point de juger par-deſſus le Juge*: c'eſt-à-dire, viſiblement, par-deſſus l'Egliſe; & il ſoutient cette vérité par cette Sentence Apoſtolique, *qui*, dit-il, *à la maniere d'un glaive ſpirituel, tranche tout-à-coup toutes les criminelles nouveautés des Héréſies: O Timothée, gardez le dépôt, c'eſt-à-dire*, comme il l'explique, *non ce que vous avez découvert, mais ce qui vous a été confié; ce que vous avez reçu par d'autres, & non pas ce qu'il vous a fallu inventer vous-même; une choſe qui ne dépend pas de l'eſprit, mais qu'on apprend de ceux qui nous ont devancés; qu'il n'eſt pas permis d'établir par une entrepriſe particuliere, mais qu'on doit avoir reçue de main en main par une Tradition publi-*

V. *Que ma propoſition que le Miniſtre trouve ſi nouvelle, eſt préciſément celle que Vincent de Lérins a enſeignée.* Vinc. Lirin. comm. I. Prov. XXII. 16. Eccli. VIII. 17. Vinc. Lir. ibid. I. Tim. VI. 20.

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

que ; où vous devez être, non point Auteur, mais ſimple Gardien ; non point Inſtituteur, mais Sectateur de ceux qui vous ont précédés ; c'eſt-à-dire, non pas un homme qui méne, mais un homme qui ne fait que ſuivre les guides qu'il a devant-lui, & aller par le chemin battu. Selon la Doctrine de ce Pere, il n'y a jamais rien à chercher, ni à trouver en ce qui concerne la Religion : non-ſeulement elle a été bien enſeignée par les Apôtres, mais encore elle a été bien retenue par ceux qui les ont ſuivis ; & la régle pour ne ſe tromper jamais, c'eſt en quelque tems que ce ſoit, de ſuivre ceux qu'on voit marcher devant ſoi. Voilà préciſément ma propoſition : Il n'y a jamais rien à ajoûter à la Religion, parce que c'eſt un Ouvrage divin qui a d'abord ſa perfection. Loin de s'étonner avec M. Jurieu, de ce qu'on reconnoît cette perfection de la Doctrine Chrétienne dès les premiers tems, ce grave Auteur s'étonne de ce qu'on peut ne la pas reconnoître ; & il n'y a rien en effet de plus étonnant, que de voir des Chrétiens qu'on nous veut donner pour Réformés, qui ſont encore à ſçavoir cette vérité, & à qui leur plus célébre Miniſtre la donne comme un prodige inoüi parmi les Fidéles.

VI. *Que les variations introduites par le Miniſtre, regardent le fond de la créance, même dans les Dogmes principaux : la Trinité informe ſelon lui.*

Mais peut-être que ce qui manque, ſelon ce Miniſtre, à la Religion Chrétienne dans ſes plus beaux tems, & dès les premiers ſiécles du Chriſtianiſme, ce n'eſt pas des Dogmes, mais des manieres de les expliquer, & des termes pour les faire entendre ; en ſorte que la différence entre les Peres & nous, ne ſoit que dans les expreſſions ; ou ſi elle eſt dans les Dogmes mêmes, ce ne ſera pas dans les Dogmes les plus importans. C'eſt ce que M. Jurieu ſembloit d'abord avoir voulu dire ; car il n'oſoit déclarer tout ce qu'il avoit dans le cœur ; mais il a bien vû que s'en tenir là, ce ne ſeroit pas ſe tirer d'affaire ſur tant d'importantes variations, dont les Egliſes Proteſtantes ſont convaincues : c'eſt pourquoi il eſt contraint d'aller plus avant. Premiérement, pour les termes, il s'en fait lui-même l'objection par ces paroles : *On dira que toutes ces Variations n'étoient que dans les termes, & que dans le fond l'Egliſe a toujours cru la même choſe :* mais il rejette bien loin cette réponſe. *Il n'eſt pas vrai*, pourſuit-il, *que ces Variations ne fuſſent que dans les termes ; car les manieres dont nous avons vû que les Anciens ont exprimé la génération du Fils de Dieu & ſon inégalité avec ſon Pere, donne des idées très-fauſſes & très-différentes des nôtres.* Il ne s'agit donc pas des termes, mais des choſes ; ni de maniere d'expliquer, mais du fond ; ni dans une matiere peu importante, mais dans la plus eſſentielle, puiſque c'eſt *l'inégalité du Pere & du Fils* ſur laquelle les Anciens avoient

Lett. VI. p. 45.

des idées *ſi fauſſes & ſi différentes des nôtres.* C'eſt en effet par ce grand Myſtère, par le Myſtère de la Trinité, que le Miniſtre commence à vous montrer les Variations de l'Egliſe. *Ce Myſtère*, vous dit-il, *eſt de la derniere importance, & eſſentiel au Chriſtianiſme ; cependant*, continue ce hardi Docteur, *chacun ſçait combien ce Myſtère demeure* INFORME *juſqu'au premier Concile de Nicée, & même juſqu'à celui de Conſtantinople.* Le Myſtère de la Trinité *informe !* Mes Freres, je vous le demande, euſſiez-vous cru devoir entendre cette parole d'une autre bouche que de celle d'un Socinien ? Si dès le commencement on a adoré diſtinctement un ſeul Dieu en trois Perſonnes égales & coéternelles, le Myſtère de la Trinité n'étoit pas informe : or, ſelon votre Miniſtre, il étoit informe, non-ſeulement juſqu'à l'an 325. où ſe tint le Concile de Nicée, mais encore cinquante ans après, & juſqu'au premier Concile de Conſtantinople qui ſe tint en l'an 381. donc les premiers Chrétiens dans la plus grande ferveur de la Religion, & lorſque l'Egliſe enfantoit tant de Martyrs, n'adoroient pas diſtinctement un ſeul Dieu en trois Perſonnes égales & coéternelles : S. Athanaſe lui-même, & les Peres de Nicée n'entendoient pas bien cette adoration : le Concile de Conſtantinople a donné la forme au culte des Chrétiens : juſqu'à la fin du quatriéme ſiécle le Chriſtianiſme n'étoit pas formé, puiſque le Myſtère de la Trinité ſi eſſentiel au Chriſtianiſme, ne l'étoit pas : les Chrétiens verſoient leur ſang pour une Religion encore informe, & ne ſçavoient s'ils adoroient trois Dieux, ou un ſeul Dieu.

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Ibid. p. 45. col. 2.

Pour prouver ce qu'il avance, le Miniſtre fait enſeigner aux Peres des premiers ſiécles, *que le Verbe n'eſt pas éternel en tant que Fils ; qu'il étoit ſeulement caché dans le ſein de ſon Pere, comme ſapience, & qu'il fut comme produit, & devint* UNE PERSONNE DISTINCTE *de celle du Pere peu devant la création, & qu'ainſi la Trinité des perſonnes* NE COMMENÇA *qu'un peu avant le monde.* Il n'y a perſonne qui n'ait oüi parler de l'Héréſie des Sabelliens, qui ne faiſoient du Pere & du Fils qu'une ſeule & même Perſonne, & qui par-là anéantiſſoient juſqu'au Baptême : on ſçait combien cette Héréſie fut déteſtée ; mais elle étoit véritable juſqu'au moment que le monde fut créé. *Telle étoit*, du moins ſelon M. Jurieu, *la Théologie des Anciens, celle de l'Egliſe des trois premiers ſiécles ſur la Trinité, celle d'Athénagoras, Contemporain de Juſtin Martyr, qui écrivoit quarante ans après la mort des derniers Apôtres ; celle de Tatien, Diſciple de Juſtin Martyr ; & il eſt clair que le Diſciple avoit appris cela de ſon*

VII.

Selon M. Jurieu, les premiers Chrétiens ne croyoient pas que la perſonne du Fils de Dieu & toute la Trinité fût éternelle. Lett. VI. p. 44.

Ibid. 43.

Ibid. 44.

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Maître, c'étoit la Foi des Martyrs, & c'étoit en cette Foi qu'ils verſoient leur ſang.

C'eſt auſſi en conſéquence de cet aveu que le Miniſtre eſt contraint de dire qu'une ſi inſigne variation dans la Doctrine de l'Egliſe, *n'eſt pas eſſentielle ni fondamentale.* Ce n'eſt pas une erreur fondamentale de dire que le Fils de Dieu n'eſt pas de toute éternité une perſonne diſtincte de celle du Pere, & que cette diſtinction de perſonnes entre le Pere & le Fils, & enfin, pour trancher plus net, la Trinité des perſonnes, non-ſeulement a commencé, mais encore n'a commencé qu'un peu avant la création du monde : en ſorte que l'Univers eſt preſque auſſi ancien que la Trinité qui l'a fait, & que ce qui eſt adoré comme Dieu par les Chrétiens, eſt nouveau.

VIII. Aveuglement du Miniſtre, qui décide que cette erreur qu'il attribue aux Anciens, n'eſt pas fondamentale.

Ibid. 44. c. 2.

Ibid. 44. col. 2.

Je n'ai pas beſoin ici de remarquer l'avantage que cette Doctrine donne aux Ariens & aux Sociniens ; le Miniſtre l'a bien ſenti ; mais il s'en ſauve d'une étrange ſorte : *C'eſt*, dit-il, *que les Ariens faiſoient le Fils produit du néant, ſans rien reconnoître d'éternel en lui, ni l'eſſence, ni la perſonne*, & les Anciens le faiſoient produit de la ſubſtance du Pere, & de la même ſubſtance avec lui : *ſeulement*, pourſuit le Miniſtre, *ils vouloient que la génération* DE LA PERSONNE *ſe fût faite* AU COMMENCEMENT *du monde ;* & ce monſtre de doctrine, ſelon lui, n'a rien qui combatte l'eſſence du Chriſtianiſme ; ce n'eſt pas là *une variation eſſentielle & fondamentale.* On peut être un vrai Chrétien, & dire qu'une perſonne Divine, & en un mot, ce qui eſt Dieu & vrai Dieu, autant que le Pere, a commencé.

Ibid. 44. col. 2.

IX. Selon M. Jurieu, les premiers Chrétiens ne croyoient pas que Dieu fût immuable.

Ibid.

Mais la cauſe qu'il attribue à cette erreur des Anciens, eſt pire que leur erreur même : car leur erreur, pourſuit le Miniſtre, *venoit en partie d'une méchante Philoſophie, parce qu'ils n'avoient pas une juſte idée de l'immutabilité de Dieu.* En effet, puiſqu'il ſurvenoit à Dieu quelque choſe, & encore quelque choſe de ſubſtantiel, une nouvelle génération & une nouvelle perſonne qui n'y avoit point été de toute éternité, la ſubſtance de Dieu ſe changeoit & s'altéroit avec le rems : ainſi ce qu'on croit de Dieu eſt nouveau, & ne prévient la créature que de quelques heures, ce qui n'eſt pas ſeulement, comme l'avoue le Miniſtre, *n'avoir pas une juſte idée de l'immutabilité de Dieu*, mais la détruire en termes formels : de ſorte que tout le ſecours que donne votre Miniſtre aux Chréiens des trois premiers ſiécles, pour les diſtinguer des Ariens, c'eſt de les faire plus impies, puiſque c'eſt une impiété beaucoup plus grande d'ôter à Dieu l'immutabilité de ſon Etre qui étoit connue même

des

des Philoſophes, que de lui ôter ſeulement avec les Ariens la perſonne de ſon Fils, bien moins néceſſaire à connoître la perfection de ſon Etre que ſon immutabilité, ſans quoi on ne peut pas même le concevoir comme Dieu.

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

L'euſſiez-vous cru, mes chers Freres, qu'on dût jamais vous débiter cette Doctrine dans des Lettres qu'on oſe nommer Lettres Paſtorales ? Eſt-ce un Paſteur qui écrit ces choſes, ou bien un loup raviſſant qui vient ravager le troupeau ? N'eſt-il pas tems de vous réveiller, lorſque celui qui fait parmi vous le Docteur & le Prophéte, & à qui vous avez remis la défenſe de votre cauſe, en vient à cet excès d'égarement, de ne diſtinguer les Chrétiens des trois premiers ſiécles, & les Martyrs mêmes d'avec les Ariens, qu'en les faiſant plus impies, qu'en leur faiſant rejetter, non-ſeulement le Dogme le plus eſſentiel du Chriſtianiſme, qui eſt l'éternité du Fils de Dieu, mais encore, ce que les Payens n'ont pû méconnoître, l'immutabilité de l'Etre divin ; de ſorte que les ſaints Docteurs, en perdant la foi, n'aient pû même retenir les reſtes de la lumiere naturelle, que les Philoſophes Payens avoient conſervée.

Et celui qui vous annonce de tels prodiges, loin d'en rougir, s'en glorifie. *Je me ſuis*, dit-il, *un peu étendu à expliquer la Théologie de l'Egliſe des trois premiers ſiécles ſur la Trinité, parce que je n'ai trouvé aucun Auteur juſqu'ici qui l'ait bien compriſe.* C'eſt la lumiere de notre ſiécle : il ſe vante de découvrir dans la Théologie des trois premiers ſiécles, ce que perſonne n'avoit compris avant lui. Mais encore qu'a-t-il découvert dans leur Théologie ? Il y a découvert ce grand Myſtère, que Dieu n'étoit pas immuable, & qu'un Dieu n'étoit pas éternel. Voilà la belle découverte de ce grand perſonnage M. Jurieu ; c'eſt pour cela qu'il nous vante ſa grande ſcience, & qu'il avertit *l'Evêque de Meaux, qu'un Evêque de Cour comme lui & les autres, dont le métier n'eſt pas d'étudier, devroient un peu ménager ceux qui n'ont point d'autre profeſſion.* C'eſt dommage en effet, qu'on ne ſe tait pas par toute la terre, pour laiſſer M. Jurieu écrire tout ſeul, afin que toute la Chrétienté apprenne cette merveille, que les ſiécles les plus voiſins des Apôtres, où eſt la force & la gloire du Chriſtianiſme, ne croyoient pas Dieu immuable, ni la génération de ſon Fils éternelle, & que cette erreur eſt de celles qui ne ſont *ni eſſentielles, ni fondamentales.*

Lett. VI. p. 44.

Lett. VIII. p. 61.

Si cette horrible flétriſſure du Chriſtianiſme, ſi une corruption ſi manifeſte de la Foi n'eſt pas l'accompliſſement de ce que dit l'Apôtre S. Paul ſur les Hérétiques, *que leur folie ſera connue de tous*, je

X. *Que ſelon M. Jurieu, les premiers*

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

ne ſçai plus quand il le faut attendre. Mais votre Docteur continue, *& il eſt vrai*, pourſuit-il, *que les Anciens, juſqu'au quatrième ſiécle, ont eu une autre fauſſe penſée au ſujet des perſonnes de la Trinité : c'eſt qu'ils y ont mis de l'inégalité.* Ils n'ont donc pas adoré en un ſeul Dieu trois perſonnes égales : ils ont adoré le Fils comme Dieu, mais ils ne l'ont pas connu, comme étant égal à ſon Pere. Un Dieu n'eſt pas égal à un Dieu ; il y a de l'imperfection, puiſqu'il y a de l'inégalité dans ce qui eſt Dieu ; on peut concevoir un Dieu qui n'eſt pas parfait : voilà les prodiges qu'on vous enſeigne : voilà, dit votre Miniſtre, ce que croyoient les Martyrs, & les ſiécles les plus purs. Que reſte-t-il à conclure, ſinon que les Ariens raiſonnoient mieux, & avoient une Doctrine plus pure ſur la Divinité, que les Docteurs de l'Egliſe ?

Chrétiens croyoient les perſonnes Divines inégales.

II. Tim. III. 9.

Lett. VI. p. 45.

XI. Que ſelon M. Jurieu, on peut être dans les mêmes erreurs, & reconnoître du changement dans la ſubſtance de Dieu, ſans ruiner les fondemens de la Foi.

Mais remarquez, mes chers Freres, que non content d'attribuer de tels prodiges aux ſiécles les plus purs de la Religion, votre Docteur eſt encore contraint de dire, comme vous venez de l'entendre, que ces prodiges ne ſont pas contraires aux fondemens de la Foi ; car l'erreur des Anciens, dit-il, *n'eſt ni eſſentielle, ni fondamentale* ; & il faut bien qu'il en parle ainſi, à moins de condamner l'ancienne Egliſe, lorſqu'elle enfantoit les Martyrs, & de dire qu'elle étoit Egliſe ſans avoir les fondemens de la Foi. Triomphez donc, Ariens & Sociniens : on peut, ſans bleſſer l'eſſence de la piété, dire que la perſonne du Fils de Dieu n'eſt pas éternelle, qu'il eſt engendré dans le tems, qu'il n'eſt pas égal à ſon Pere. Mais triomphez en particulier, ô Sociniens, qui oſez dire qu'il arrive à l'être de Dieu quelque choſe de nouveau : M. Jurieu vous donne les mains, puiſqu'il avoue qu'on peut croire ſans bleſſer le fond de la piété, non pas qu'il ſurvient à Dieu des accidens comme à nous, & de nouvelles penſées, ce qui autrefois faiſoit horreur : mais ce qui eſt beaucoup pis, qu'il change dans la ſubſtance, & qu'une perſonne Divine commence d'être ; non-ſeulement on le peut croire ſans aucun péril de ſon ſalut, mais on l'a cru autrefois, & c'étoit la foi des Martyrs.

XII. Que le Miniſtre approuve lui-même qu'on mette le Fils de Dieu au rang des choſes faites, & que perſonne ne le re-

Je ne m'étonne pourtant pas que ce Miniſtre parle ainſi après avoir vû, non ce qu'il tolère dans les autres, mais ce qu'il enſeigne lui-même. Car en parlant de Tertullien & de ſon Livre contre Hermogène, *Là il explique*, dit-il, *la génération du Fils comme nous, par l'entendement Divin, qui en ſe comprenant & s'entendant lui-même, a fait ſon Image & ſon Verbe, qui eſt ſon Fils : cela va bien juſques-là.* Remarquez, mes Freres, ce blaſphême : Dieu a fait ſon Verbe :

Dieu a fait ſon Fils. Que diſoient de pis les Ariens? Mais le Miniſtre l'approuve. *Tertullien*, dit-il, *l'entend comme nous; & cela va bien juſques-là.* Cela va bien de dire que Dieu fait ſon Fils; & que celui par qui Dieu a fait toutes choſes, eſt lui-même au nombre des choſes faites. Un homme qui ne rougit pas de ſe donner pour ſçavant, tombe dans une erreur qu'un Théologien de quatre jours auroit évitée; & vous ne voyez pas encore que ce téméraire Théologien, dans les embarras où le jette la défenſe de votre cauſe, haſarde tout, & que l'heure eſt venue, où, comme diſoit l'Apôtre, la folie de vos Docteurs doit être connue de tout l'Univers?

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

prend de ſes erreurs. Lett. VI. p. 44. c. 1.

Il n'eſt pas ici queſtion d'expliquer le ſentiment de Tertullien: d'autres Docteurs, & des Docteurs Proteſtans l'ont fait avant nous, & ont très-bien juſtifié qu'il n'a jamais dit abſolument que le Fils de Dieu eût été fait, ni autrement qu'il eſt écrit du Pere même, qu'*il a été fait notre refuge, & le refuge du pauvre.* Mais quand Tertullien ſe ſeroit trompé, ſelon M. Jurieu, avant que la Foi de la Trinité eût été *formée*; maintenant que de ſon aveu elle a reçu ſa forme, falloit-il encore errer avec lui, & mettre le Fils de Dieu au rang des choſes faites? Et on lui laiſſe dire parmi vous toutes ces choſes. Il n'en eſt pas moins Miniſtre, pas moins Profeſſeur en Théologie. Il adreſſe toutes ces erreurs à tous ſes Freres ſous le titre le plus vénérable que pût prendre un vrai Paſteur, ſans que perſonne le contrediſe. Il a trouvé parmi vous des Contradicteurs ſur ſes prétendues Prophéties: on l'a traité ſur cela de Viſionnaire, on s'eſt mocqué de ce qu'il a dit ſur ces prétendus Prophétes de Vivarez & de Dauphiné, où toute la marque de l'Eſprit de Dieu eſt de ſe laiſſer tomber par terre, & de crier de toute leur force, en fermant les yeux & faiſant ſemblant de dormir. On lui a reproché publiquement qu'en autoriſant ces illuſions, il autoriſoit la tromperie & le Fanatiſme, & expoſoit le parti Proteſtant à la riſée de tout l'Univers: on ne l'a pas épargné ſur toutes ces choſes. Il attaque le fondement de la Foi; il impute à l'ancienne Egliſe dès l'origine du Chriſtianiſme, des erreurs eſſentielles ſur la Trinité; il les tolère, il les approuve, il les adopte: cependant on ne lui dit mot ſur tout cela; & ſes Lettres Paſtorales courent l'Univers ſans être, je ne dis pas notées par les Egliſes, mais repriſes par aucun Particulier; tant le ſoin de l'Orthodoxie, ſi je puis parler de la ſorte, eſt abandonné parmi vous. Vos gens délicats ſur l'eſprit, craignent qu'on ne leur impute des viſions & des foibleſſes; & ils ne craignent pas qu'on leur impute des erreurs.

Pſ. IX. 10.

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Si les Anciens ont été ſi aveugles dans le Myſtère de la Trinité, ils n'auront pas mieux entendu celui de l'Incarnation, dont la Trinité eſt le fondement : auſſi votre Miniſtre vous enſeigne-t-il que les anciens Docteurs, & *ſur-tout ceux du troiſiéme ſiécle, & même ceux du quatriéme, ont mêlé d'épaiſſes ténébres les lumieres qu'ils avoient ſur ce Myſtère ; qu'ils ont confondu le Fils & le S. Eſprit ; qu'ils nous ont fait un Dieu* CONVERTI EN CHAIR, *ſelon l'Héréſie qu'on a attribuée à Eutychès, & que ce n'eſt que par la voie des longues contentions, qu'enfin cette vérité venue de Dieu eſt arrivée à la perfection ;* de ſorte que loin d'y être d'abord, comme ſont les œuvres où Dieu met la main, d'une façon particuliere, à peine y étoit-elle après quatre ſiécles.

XIII. *Le myſtère de l'Incarnation également ignoré par les premiers Chrétiens, ſelon M. Jurieu.* P. 45, 46.

Comment les Anciens auroient-ils compris les vérités particulieres au Chriſtianiſme, puiſque même ils ont ignoré ce que la raiſon naturelle a enſeigné aux Gentils ? Ecoutez parler votre Miniſtre : *Je voudrois bien*, pourſuit-il, *que l'Evêque de Meaux me prouvât cette maxime* (que la vérité venue de Dieu ne peut ſouffrir de variations, & qu'elle atteint d'abord toute ſa perfection) *ſeulement dans le dogme d'un Dieu unique, tout-puiſſant, tout ſage, tout bon, infini & infiniment parfait.* Avons-nous bien entendu ? Quoi ? Ce n'eſt plus l'immutabilité de l'être Divin, que ce Miniſtre fait ignorer aux premiers Chrétiens ; c'eſt encore tous les autres attributs Divins que nous venons de nommer. Répétons encore ces paroles, de peur de nous être trompés, en lui faiſant dire des nouveautés ſi étranges :

XIV. *Les premiers Chrétiens ignoroient ce que la raiſon naturelle enſeignoit aux Payens, & même l'unité de Dieu & ſa perfection.*

P. 46. *Je voudrois bien que l'Evêque de Meaux me prouvât cette maxime,* (que la vérité arrive d'abord à ſa perfection) *ſeulement dans le dogme*

P. 46. *d'un Dieu unique, tout-puiſſant, tout ſage, tout bon, infini & infiniment parfait. Il n'y a point d'endroit,* continue-t-il, *où les Peres de l'Egliſe auroient dû être plus uniformes & plus exempts de variations, que celui-là, puiſque c'eſt celui qu'ils devoient ſçavoir le mieux, s'y exerçant perpétuellement dans leurs diſputes contre les Payens :* Cependant ils ne le ſçavoient qu'imparfaitement. Car, pourſuit-il, *combien trouve-t-on dans tous ces dogmes de variations & de fauſſes idées ?* ainſi l'unité de Dieu qui étoit le dogme le plus éclatant du Chriſtianiſme, n'étoit qu'imparfaitement connu par les Fidéles des trois premiers ſiécles. Il le faut bien, puiſqu'ils adoroient comme Dieu le Pere, la perſonne du Fils & du S. Eſprit, qui ne lui étoient ni égales, ni coéternelles ; ce n'étoit donc pas un même Dieu, puiſque Dieu ne peut être inégal à ſoi-même. Les Chrétiens qui faiſoient ſemblant de tant déteſter la multiplicité des Dieux, en avoient trois bien comptés dans les premiers ſiécles ; & afin de n'errer point ſur ce ſeul

article, ſelon eux, *la bonté de Dieu étoit un accident, comme la couleur : la ſageſſe de Dieu n'étoit pas ſa ſubſtance ;* & ce n'étoit pas ſeulement la penſée d'Athénagoras & de Tertullien, *c'étoit*, dit-il, *la Théologie du ſiécle ;* on ne croyoit pas *que Dieu fût par-tout, ni qu'il pût être en même tems dans le Ciel & dans la terre : la plûpart des Anciens ont cru Dieu corporel & étendu, comme Tertullien ;* afin que les Sociniens qui ont de Dieu cette baſſe idée, aient pour garands *la plûpart* des ſaints Docteurs. Quel prodige ne peut-on donc pas ſoutenir par l'autorité de l'Egliſe primitive ? & il ne faut pas s'en étonner, *puiſqu'on y repréſentoit Dieu muable & diviſible, changeant ce germe de ſon Fils en une perſonne, & diviſant une partie de ſa ſubſtance pour ſon Fils, ſans la détacher de ſoi.* Qui peut dire que Dieu eſt muable & diviſible, lui peut attribuer toutes les paſſions, tous les défauts, & même tous les vices avec les Payens. S'il peut changer & devenir ce qu'il n'étoit pas, il n'eſt plus celui qui eſt : il tient plus du néant que de l'être. Il n'eſt plus la vérité même, la ſainteté même ; & il peut perdre tout ce qu'il peut acquérir : ainſi on lui peut ôter, non-ſeulement ſon Fils & ſon S. Eſprit, mais encore tous ſes attributs & ſon propre être. C'eſt où vous conduit notre Miniſtre ; & il conclut cet étrange diſcours, en diſant, *Que cette belle & juſte idée que nous avons aujourd'hui de l'Etre parfait, quoique vérité venue de Dieu, n'a pas atteint toute ſa perfection d'abord.*

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Ibid.

Ibid.

Vous l'entendez, mes chers Freres, l'idée de l'être parfait eſt une idée *d'aujourd'hui.* Quand Tertullien a dit que Dieu étoit *le Souverain grand, & par-là unique ſans pouvoir avoir ſon égal, autrement qu'il ne ſeroit point Dieu,* quand tous les Peres des premiers ſiécles, auſſi-bien que de tous les autres, ont ſoutenu aux Payens la même choſe ; quand ils leur ont prouvé mille & mille fois l'unité de Dieu, par la ſouveraineté & la ſingularité de ſa perfection ; quand ils ont dit que jamais nul n'avoit prononcé le nom de Dieu, qu'en y attachant l'idée de la perfection, ils n'étoient pas entendus, & ils ne s'entendoient pas eux-mêmes : ſelon M. Jurieu, cette idée que nous avons *aujourd'hui* n'eſt pas celle de l'Antiquité ; & il ſemble que ce Miniſtre ne l'auroit pas eue, ou n'y auroit pas fait d'attention, ſi un Philoſophe moderne n'étoit venu lui apprendre, que l'idée de Dieu étoit jointe à celle de l'être parfait.

Lib. I. adv. Marcion. c. 3.

XV. *Suite de la Doctrine du Miniſtre : tous les fondemens*

Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain, ſelon lui, que les Peres, & même ceux des trois premiers ſiécles, ne l'avoient pas, non plus que celles de l'éternité & de l'immutabilité de l'être de Dieu, ni des Perſonnes Divines, & les autres que nous avons vûes. C'eſt ce que dit ce

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Miniſtre dans la ſixiéme Lettre de cette année, qui eſt la premiere qu'il a oppoſée à l'Hiſtoire des Variations. La ſeconde, qui eſt en ordre la ſeptiéme, n'eſt pas moins pleine d'erreur & d'égarement. Il la commence en répétant *qu'il y a trois vérités eſſentielles & fondamentales imparfaitement expliquées par les plus anciens Docteurs de l'Egliſe, la Trinité des perſonnes, l'Incarnation de la ſeconde, & l'idée d'un Dieu unique, qui eſt l'être infiniment parfait;* & on a vû que ce qu'il appelle explication imparfaite de ces dogmes, c'étoit les anéantir tout-à-fait, & établir en termes formels des dogmes contraires. Il eſt bien aiſé de comprendre que le reſte ne ſe ſoutient plus après qu'on a renverſé ces fondemens. Auſſi étoit-ce *l'opinion conſtante & regnante dans ces premiers ſiécles de l'Egliſe, que Dieu avoit abandonné le ſoin de toutes les choſes qui ſont au-deſſous du Ciel, ſans en excepter même les hommes, & ne s'étoit réſervé la Providence immédiate que des choſes qui ſont dans les Cieux.* Ainſi la Providence particuliere, tant célébrée dans l'Ecriture, & pouſſée par Jeſus-Chriſt même juſqu'au moindre de nos cheveux, étoit oubliée par les Chrétiens, quoiqu'elle fût ſi ſenſible, que les Philoſophes Platoniciens & Stoïciens, mieux inſtruits que les Chrétiens & que les Martyrs, la reconnuſſent. O Dieu, quelle patience faut-il avoir pour entendre dire des choſes ſi fauſſes, & ſi avantageuſes, non-ſeulement aux Sociniens, mais encore à tout le reſte des libertins & des impies! Ce n'eſt pas tout: *La grace qu'on regarde aujourd'hui avec raiſon, comme l'un des plus importans articles de la Religion Chrétienne, étoit entiérement* INFORME, *juſqu'au tems de S. Auguſtin. Avant ce tems, les uns étoient Stoïciens & Manichéens: d'autres étoient purs Pélagiens; les plus Orthodoxes ont été Semipélagiens.* Quoi, même ſans en excepter ſaint Cyprien, tant cité par S. Auguſtin contre ces Hérétiques, quoiqu'il ait dit en trois mots tout ce qu'il falloit pour les confondre, en diſant ſi préciſément & en prouvant avec tant de force, *qu'il ne ſe faut glorifier de rien, parce que nul bien ne vient de nous*? Les autres Peres n'en ont pas moins dit; & néanmoins, dit notre Miniſtre, *Tous en général ont diſcouru ſur cette matiere, d'une maniere à faire voir qu'ils n'y avoient fait aucune attention*, quoique ce ſoit le fondement de la piété & de l'humilité Chrétienne, *& n'avoient pas étudié l'Ecriture là-deſſus.* Mais quoique S. Auguſtin & les Conciles de ſon tems euſſent fait ſur ce ſujet, ſelon le Miniſtre même, des déciſions ſi juſtes, on n'a pas laiſſé de varier: *dans le ſixiéme ſiécle & dans les ſuivans, l'Egliſe Romaine devint quaſi Pélagienne:* pendant que le Pape S. Grégoire, un ſi fidéle Diſciple de S. Auguſtin, y préſidoit: *l'ar-*

de la Foi ignorés & combattus par les Chrétiens des quatre premiers ſiécles. Lett. VII. p. 49. Ibid.

Ibid. p. 50. Lib. de Bon. perſev. &c. Op. derſ. in Hil. lib. 1, 2. Ad Bonif. lib. IV. c. 8. & ſeq. &c. Teſtim. lib. III. n. 4.

Ibid. col. 2.

ticle de la ſatisfaction de Jeſus-Chriſt, celui de la juſtification & celui du péché originel, ſont mal enſeignés par les anciens Peres; *le péché originel eſt conçu, comme l'un des importans articles de la Religion Chrétienne :* cependant le Miniſtre me *défie de lui faire voir cette importante vérité dans les Peres qui ont précédé S. Auguſtin, toute formée, toute conçue comme elle a été depuis*, encore qu'il ſçache bien, pour ne pas ici citer tous les Auteurs, qu'on la trouve dans un Concile, tenu par S. Cyprien, auſſi conſtamment & auſſi clairement poſée que dans S. Auguſtin même, & que ſur ce fondement du péché originel, on y établiſſe la néceſſité du Baptême des petits enfans, en termes auſſi forts qu'on l'a fait depuis dans les Conciles de Milevi & de Carthage.

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Epiſt. ad fid. de Infant. Baptiz.

Mais il ne s'agit pas ici de ſoutenir la Doctrine de l'Egliſe : il s'agit de manifeſter aux yeux du monde la baſſe idée que l'on en a dans la Réforme. *S'il y a*, pourſuit le Miniſtre, *Doctrine importante dans toute la Religion, & qui ſoit clairement enſeignée dans l'Ecriture, c'eſt celle de la ſatisfaction de Jeſus-Chriſt, qui a été mis en notre place, & qui a ſouffert les peines que nous avons méritées. Ce dogme ſi important & ſi fondamental, eſt demeuré* SI INFORME *juſqu'au quatriéme ſiécle, qu'à peine peut-on rencontrer un ou deux paſſages qui l'expliquent bien.* On trouve même dans S. Cyprien des choſes *très-injurieuſes à cette Doctrine ; & pour la juſtification, les Peres n'en diſent rien ; ou ce qu'ils en diſent eſt faux, mal digéré & imparfait.* Ainſi de tous les articles qui ſervent de fondement à la piété, il ne s'en eſt trouvé aucun où la Foi des trois premiers ſiécles ait été pure : que dis-je ? aucun où il n'ait regné des erreurs eſſentielles : & ce n'étoit pas ſeulement trois ou quatre Auteurs qui ſe trompoient ; le Miniſtre répéte encore *que c'étoit la Théologie du ſiécle*, dont il rend cette raiſon; *que dans un tems où le ſçavoir étoit rare entre les Chrétiens, deux ou trois ſçavans entraînoient la foule dans leurs opinions ;* tant le fondement de la Foi étoit foible & mal établi ! enſorte que la Théologie de ces ſiécles étoit non-ſeulement *imparfaite & flottante*, mais encore pleine d'erreurs capitales, ſur tous les articles qu'on vient de voir, quoique ce ſoit ſans difficulté les plus eſſentiels du Chriſtianiſme.

Ibid.

Ibid.

Ibid. p. 51.

XVI. Que les Peres, ſelon le Miniſtre, loin d'entendre l'Ecriture Sainte, ne la liſoient même pas.

Il ne faut pas s'en étonner : *c'eſt*, dit le Miniſtre, *que la vérité n'a pris ſa derniere forme, que par une très-longue & très-attentive lecture de l'Ecriture Sainte ; &*, pourſuit-il, *il ne paroît pas que les anciens Docteurs des trois premiers ſiécles s'y ſoient beaucoup attachés.* O Dieu, encore un coup, eſt-il bien poſſible que ces ſaints Docteurs, un S. Juſtin, un S. Irénée, un S. Clément d'Alexandrie, un S. Cyprien, tant

Ibid.

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

d'autres qui paſſoient les jours & les nuits à méditer l'Ecriture Sainte, dont leurs Ecrits ne ſont qu'un tiſſu, qui en faiſoient toutes leurs délices, & y trouvoient leur conſolation durant tant de perſécutions, ne s'y ſoient point attachés, ou qu'ils n'y aient pas vû le myſtère de la piété qu'on prétend y être ſi clair, qu'il ne faut à préſent aux plus ignorans, aux artiſans les plus groſſiers, aux plus ſimples femmes, qu'ouvrir les yeux pour l'y trouver! C'eſt ainſi qu'on parle de ceux qui ont fondé après les Apôtres l'Egliſe Chrétienne, non-ſeulement par leur prédication & par leurs travaux, mais encore par leur ſang. Non-ſeulement le ſçavoir étoit rare parmi eux, comme on vient d'entendre, quoiqu'il y eût alors tant de Philoſophes, tant d'excellens Orateurs, tant de doctes Juriſconſultes, & en un mot, tant de grands hommes de toutes les ſortes, qui embraſſoient le Chriſtianiſme avec connoiſſance de cauſe: mais, ce qu'il y a de plus étrange, c'étoit le ſçavoir qui regardoit la Religion, & l'Ecriture elle-même, qui *étoit rare alors*, même parmi ceux qu'on regardoit comme les Docteurs. *Ils ſortoient*, dit votre Miniſtre, *des Ecoles des Platoniciens: ils étoient pleins de leurs idées, & ils ont rempli leurs ouvrages, au lieu de s'attacher uniquement aux idées du S. Eſprit.*

Ibid.

XVII. *Réflexion ſur les erreurs attribuées aux premiers ſiécles du Chriſtianiſme.*

Il faut ici ſe ſouvenir que lorſque l'on accuſe la Théologie des Anciens d'être imparfaite & ſans forme, il ne s'agit pas ſeulement de certaines expreſſions préciſes, qu'on a oppoſées depuis aux ſubtilités & aux faux-fuyans des Hérétiques; il s'agit du fond de la Doctrine, puiſque le Miniſtre ſoutient, comme on a vû, qu'on alloit juſqu'à détruire l'Eternité & la Trinité des Perſonnes Divines, l'immutabilité, la ſpiritualité, l'immenſité, l'unité & la perfection de l'Etre Divin, l'Incarnation de Jeſus-Chriſt, la corruption, auſſi-bien que la réparation de notre nature, la Providence, la Grâce, juſqu'à être Stoïcien & Manichéen, ou Pélagien, & demi-Pélagien; je dis même les *plus Orthodoxes:* enſorte qu'il n'y avoit aucune partie du myſtère & de la Doctrine de Jeſus-Chriſt, je ne dis pas qui fût demeurée en ſon entier, mais qui ne fût altérée dans ſon fond: c'eſt ainſi que la Réforme ſe défend. Attaquée dans ſes Variations, elle ne peut ſe défendre qu'en accuſant l'Antiquité & ſurtout les trois premiers ſiécles, non-ſeulement de la plus groſſiere ignorance, mais encore des erreurs les plus capitales. M. Jurieu eſt l'Auteur d'une ſi belle défenſe: au moins, dit-il, nous ne périrons pas tous ſeuls; nous nous ſauverons par le nom & la dignité de nos complices, & s'il faut que la Réforme ſoit convaincue d'inſtabilité, & par-là de fauſſeté manifeſte, elle entraînera tous les ſiécles précédens,

cédens, & même les plus purs dans ſa ruine. N'importe que les Sociniens gagnent leur cauſe : ils nous ſont moins odieux que les Papiſtes ; & puiſqu'il nous faut périr, périſſent avec nous les plus Saints de tous les Peres, & périſſe, s'il le faut ainſi, toute la gloire du Chriſtianiſme.

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Nous avons obſervé ailleurs ce que dit ce Miniſtre téméraire des Peres de ces trois ſiécles : *Que c'étoit de pauvres Théologiens, qui ne marchoient que rez-pied, rez-terre ;* il n'excepte que le ſeul Origène, c'eſt-à-dire, de tous ces Docteurs, celui dont les égaremens ſont les plus fréquens ; & il laiſſe dans l'ordure & dans les mépris S. Juſtin, S. Irénée, S. Clément d'Alexandrie, un ſi ſublime Théologien, S. Cyprien, un ſi grand Evêque & un Martyr ſi illuſtre, Tertullien, un Prêtre ſi docte & ſi vénérable, tant qu'il demeura dans le ſein de l'Egliſe, S. Ignace même, & S. Polycarpe, Diſciples de S. Pierre & de S. Jean, & toutes les autres lumieres de ces tems-là. Encore ſi ces *pauvres Théologiens* n'étoient qu'ignorans, quoique ce ſoit un grand crime à des Docteurs d'avoir ſi profondément ignoré les principes de la piété ; mais pour comble d'ignominie, il leur faut attribuer des erreurs plus groſſieres & plus impies que celles des Payens mêmes ; & ceux qui ne ſe défendent que par de ſi grands outrages envers le Chriſtianiſme, oſent encore ſe glorifier d'en être les Réformateurs, & les ſeuls Reſtaurateurs de la piété.

XVIII. *Que l'Egliſe Chrétienne, ſelon le Miniſtre, a été la plus malheureuſe & la plus mal inſtruite de toutes les ſociétés.* Apoc. Avert. n. 33. 34. Jur. acc. des Proph. 2. p. p. 333. Apoc. Avert. n. 28. & ſuiv.

Mais ce n'eſt pas là tout le mal : en ſortant de cette ignorance & des erreurs capitales des trois premiers ſiécles, & en venant au quatriéme, qui eſt le ſiécle de lumiere, on n'en vaut pas mieux ; on retombe en ce moment dans l'idolâtrie, & dans une idolâtrie la plus dangereuſe de toutes, auſſi-bien que la plus groſſiere & la plus maligne, puiſque c'eſt l'idolâtrie Antichrétienne, où ſous le nom des Saints, on rétablit les faux Dieux & tout le culte des Payens : Oui, dit-on, c'eſt en ſortant des trois premiers ſiécles, ſi groſſiers & infectés de tant d'erreurs, qu'auſſi-tôt on eſt replongé dans une ſi déteſtable idolâtrie ; & ces grandes lumieres du quatriéme ſiécle, ces grands Hommes, ſous qui on avoue que la Théologie Chrétienne a du moins pris à la fin ſa derniere forme, S. Baſile ; S. Ambroiſe, S. Grégoire de Nazianze & S. Auguſtin, qui, ſeul, dit-on, *renferme plus de Théologie dans ſes Ecrits que tous les Peres des premiers ſiécles* fondus enſemble, ſont les Auteurs de ce culte impie & de cette idolâtrie Antichrétienne. Ibid.

Ce ne ſont point ici des conſéquences que nous tirions de la Doctrine de votre Miniſtre : nous avons produit ailleurs ſes ter- Ibid.

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

mes exprès, où il dit que tous ces grands Hommes du quatriéme ſiécle y ont fait regner l'idolâtrie, *qu'ils ont été ſéduits par les eſprits abuſeurs, pour rétablir le culte des démons*; & enfin que c'eſt ſous eux que ſe ſont formés l'impiété, les blaſphêmes, les perſécutions, & pour tout dire en un mot, les idolâtries de l'Antechriſt.

Ibid. n. 36.

C'eſt ce que j'appellerois, ſi je le voulois, des prodiges de témérité, d'impiété, d'ignorance; & je ferois retomber ſur le Miniſtre tous les outrages dont il me charge, pour avoir dit ſeulement que la vérité Chrétienne, comme un Ouvrage divin, a eu d'abord ſa perfection. Je pourrois dire à juſte titre, qu'on ne ſçait ſi on a affaire à un Chrétien ou à un Payen, lorſqu'on entend ainſi déchirer le Chriſtianiſme, ſans l'épargner dans ſes plus beaux jours. Mais laiſſant à part toutes exagérations, conſidérons de ſang froid la conſtitution qu'on veut donner à l'Egliſe Chrétienne. Les derniers ſiécles, depuis mille ans, ſont le regne de l'Antechriſt. Autrefois les Proteſtans vantoient du moins le quatriéme comme le plus éclairé, & ils ne peuvent encore lui refuſer cet honneur: mais cependant, c'eſt-là ſource de l'idolâtrie Antichrétienne; c'eſt là qu'elle s'eſt formée, c'eſt là qu'elle regne. La Réforme pouſſée dans ce ſiécle vouloit, ce ſemble, ſe faire un refuge dans les ſiécles des Martyrs, & maintenant ce ſont les plus infectés d'ignorance & d'erreurs, je dis même, dans les points les plus eſſentiels, & dans le fond de la piété. Où eſt donc cette Egliſe de J. C. contre laquelle *l'enfer ne devoit pas prévaloir*? Où eſt cet Ouvrage des Apôtres, dont J. C. avoit dit: *Je vous ai choiſis & je vous ai établis, afin que vous alliez & que vous portiez du fruit, & que votre fruit demeure*? Cependant, tout tombe, tout eſt renverſé auſſi-tôt après les Apôtres.

Matt. xv. 18.

Joan. xv. 16.

XIX. *La déciſion du Concile d'Ephèſe cenſurée par le Miniſtre Jurieu. Les Sociniens triomphent ſelon ces maximes.*

Ce qu'il y a de plus déplorable, c'eſt que même, en ſe redreſſant, on laiſſoit en ſon entier la plus grande partie de l'erreur. Le Myſtère de la Trinité étoit encore *informe* au Concile de Nicée, comme on a vû, & *juſqu'au Concile de Conſtantinople* qui eſt le ſecond général; le Myſtère de l'Incarnation n'a été formé que par de longues diſputes avec les Ariens, les Neſtoriens, & les Eutychiens; & ainſi il ne l'étoit pas au ſecond Concile général. Le ſera-t-il du moins dans le troiſiéme, qui eſt celui d'Ephèſe, ou après la défaite des Ariens, on triompha de Neſtorius, ennemi de l'Incarnation? Non, il faut encore eſſuyer les diſputes avec Eutychès. La perfection de ce Myſtère étoit réſervée au Concile de Calcédoine, & au Pape S. Léon, quoique ce ſoit l'Antechriſt. Mais le Concile d'Ephèſe a-t-il du moins expliqué en termes con-

venables le Myſtère de l'Incarnation contre Neſtorius, qui le détruiſoit ? On avoit cru juſqu'ici que ce ſaint Concile, de deux cens Evêques aſſemblés de toute la terre, & auquel tout le reſte de l'Univers donnoit ſon conſentement, avoit parlé convenablement contre cette erreur, en décidant, que la ſainte Vierge étoit vraîment Mere de Dieu : car il n'y avoit rien de plus précis pour faire voir que J. C. étoit né Dieu, également Fils de Dieu & Fils de Marie : ce qui ne laiſſoit aucune évaſion à ceux qui diviſoient ſa Perſonne, & ne vouloient pas avoüer qu'un Enfant *de trois mois fût Dieu.* C'étoit donc là de ces expreſſions inſpirées de Dieu à ſon Egliſe, comme le conſubſtantiel, comme les autres, que tous les ſiécles ſuivans ont révérées. Mais écoutons M. Jurieu, l'Arbitre des Chrétiens, & le Cenſeur ſouverain des premiers Conciles Œcuméniques : *Ce fut*, dit-il, *aux Docteurs du cinquiéme ſiécle une témérité malheureuſe d'innover dans les termes*, en appellant la Sainte Vierge *Mere Dieu ;* terme qui n'étoit point *dans l'Ecriture*, au-lieu de ſe contenter de l'appeller *avec l'Ecriture, Mere de Jeſus-Chriſt.* Le Miniſtre continue : *Auſſi Dieu n'a-t-il pas verſé ſa bénédiction ſur la fauſſe ſageſſe de ces Docteurs : au contraire, il a permis que la plus criminelle & la plus outrée de toutes les idolâtries de l'Antichriſtianiſme ait pris ſon origine de-là ;* il veut dire la dévotion de la Sainte Vierge. Mais il faut bien avoüer qu'elle étoit devant ce Concile, puiſque l'Egliſe où il étoit aſſemblé, & qui ſans doute étoit bâtie avant qu'il ſe tînt, s'appelloit Marie, du nom de cette Mere Vierge ; & que long-tems avant ce Concile, ſaint Grégoire de Nazianze avoit raconté qu'une Martyre du troiſiéme ſiécle *avoit prié la Vierge Marie d'aider une Vierge qui étoit en péril.* Le Miniſtre devroit donc dire, ſelon ſes principes, que ce fut en punition de cette idolâtrie du quatriéme ſiécle, que Dieu livra le cinquiéme qui la ſuivit, à la téméraire entrepriſe d'appeller Marie Mere de Dieu. Mais quelle eſt donc cette faute des Peres du Concile d'Ephèſe ſi hautement cenſurée par votre Miniſtre ? Eſt-ce que la bienheureuſe Vierge n'eſt pas en effet Mere de Dieu ? le Miniſtre n'oſe le dire. C'eſt donc à cauſe que cette expreſſion ſi propre à confondre l'erreur qui partageoit Jeſus-Chriſt, n'étoit pas dans l'Ecriture. A ce coup que deviendra l'*homouſios* de Nicée, & le *Deus de Deo* du même Concile ? Il deviendra, ce que dit Calvin, une expreſſion *dure*, qu'il eût fallu ſupprimer, puiſque même, ſelon cet Auteur, le Fils de Dieu eſt *Dieu de lui-même*, comme ſon Pere, & n'en reçoit pas l'eſſence divine. C'eſt ainſi que ces téméraires Cenſeurs mépriſent les plus ſaints

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Lett. XVI. t. an. p. 130, 131.

Conc. Eph. Act. 1.

Orot. in Cyp. & Juſt.

Opuſc. explic. perfid. Val. Gent. p. 673, 681. Ibid. 665, 672, &c. I. Inſtit. n. 13, 19, &c.

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Conciles, & toute l'Antiquité Eccléſiaſtique. Le Concile d'Ephèſe ne leur eſt plus rien ; celui de Nicée n'eſt pas plus ferme : en mépriſant les expreſſions propres & préciſes, qui ſervoient de barriere aux Dogmes contre les fuites & les équivoques des Hérétiques ; ils ouvrent la voie aux Sociniens. En effet, ces téméraires Docteurs n'épargnent rien. Ils nous ont fait un Chriſtianiſme tout nouveau, où Dieu n'eſt plus qu'un Corps : où il ne crée rien, ne prévoit rien, que par conjectures comme nous, où il change dans ſes réſolutions & dans ſes penſées, où il n'agit pas véritablement par ſa grace dans notre intérieur ; où Jeſus-Chriſt n'eſt qu'un homme, où le S. Eſprit n'eſt plus rien de ſubſiſtant, où pour la grande conſolation des libertins, l'ame meurt avec le corps, & l'éternité des peines n'eſt qu'un ſonge plein de cruauté. Tel eſt ce nouveau Chriſtianiſme que Socin & ſes Sectateurs ont introduit. Vous vous écriez avec raiſon contre ces blaſphêmes ; mais ces ſubtils Adverſaires ne s'étonnent pas de vos cris. Pourquoi ſe tant récrier ? vous diront-ils : vos Miniſtres ſont pour nous ; vous leur avez vû attribuer aux premiers Docteurs de l'Egliſe, la partie la plus importante des Dogmes qui vous font peine dans notre Doctrine. Dieu change, Dieu eſt un Corps ; le Fils & le S. Eſprit ne ſont pas des choſes ſubſiſtantes de toute éternité ; la grace & le péché originel ſont des Dogmes, que les premiers ſiécles ne connoiſſoient pas : c'eſt ce que nous avons déja gagné de l'aveu de vos Miniſtres. Vous vous accoutumerez peu à peu à tout le reſte de nos Dogmes, & alors la Réformation ſera vraîment accomplie. Vous le ſçavez : c'eſt ainſi qu'ils parlent, mais que leur répondrez-vous, ſelon les principes de votre Miniſtre ? Pendant qu'ils abuſent de l'Ecriture, & la tournent en mille manieres plauſibles au ſens humain qu'elles flattent ; ſi vous penſez, mes chers Freres, donner un frein à leur licence, en diſant qu'ils ne peuvent montrer un ſeul Auteur Chrétien, qui ait entendu l'Ecriture, comme ils font, & plûtôt, qu'on leur montrera que tous les Auteurs leur ſont contraires ; cette preuve la plus ſenſible & la plus propre à leur conviction qu'on puiſſe leur oppoſer, par le ſecours de vos Miniſtres, n'eſt plus qu'un joüet de ces eſprits libertins. Leur vanterez-vous le quatriéme & le cinquiéme ſiécle ; l'autorité de leurs Conciles, & les lumieres admirables de leurs Docteurs ? Mais c'eſt la ſource & le Siége de l'idolâtrie Antichrétienne. Irez-vous aux ſiécles précédens ? Mais tout y eſt plein d'erreurs & d'ignorance, & vos Miniſtres leur y font trouver plus de Partiſans que de Cenſeurs. Qu'y

a-t-il donc d'entier dans le Chriſtianiſme, & où le trouverons-nous dans ſa pureté ?

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Dans l'Ecriture, dites-vous ? Voilà de quoi on vous flatte ; mais vous ne conſidérez pas, que pour l'honneur de l'Ecriture, il faut trouver quelqu'un qui l'air entendue : or, ſi nous en croyons votre Miniſtre, il n'y eut jamais de Livre plus univerſellement mal entendu que cette Ecriture, ni de Doctrine plûtôt oubliée que celle de Jeſus-Chriſt, ni enfin de Docteurs plus malheureux que les Apôtres, puiſqu'à peine avoient-ils les yeux fermés, que l'Egliſe qu'ils avoient plantée, fut toute défigurée par des erreurs capitales. Et par qui eſt arrivé ce malheur ſur le travail des Apôtres ? Par leurs Diſciples, par leurs Succeſſeurs, par ceux qui remplirent leurs Chaires incontinent après eux, par ceux qui verſoient leur ſang pour leur Doctrine : tant ils avoient mal inſtruit leurs Diſciples ; tant leur travail, qui devoit être ſi ſolide & ſi permanent, fut bientôt diſſipé.

XX. *L'Ecriture même ne ſubſiſte plus. Jeſus-Chriſt & les Apôtres n'ont plus d'autorité.*

Là, vous aurez à eſſuyer la riſée & les railleries des libertins : où ſont, diront-ils, les promeſſes de Jeſus-Chriſt ? où la fermeté de ſon Egliſe ? où la pureté tant vantée du Chriſtianiſme ? Les Sociniens déclarés ne ſeront pas moins terribles : Pourquoi nous condamnez-vous avec tant d'aigreur pour des Dogmes qui nous ſont communs avec les Martyrs ? Mais ceux qui preſſent le plus M. Jurieu, ſont ceux qu'il appelle les Tolérans, c'eſt-à-dire, des Sociniens déguiſés, mitigés, ſi vous le voulez, dont toute *la Religion*, dit votre Miniſtre, *eſt dans la tolérance des différentes Héréſies. Ces ſortes de gens*, pourſuit-il, *tirent avantage des Variations des Anciens, & ils diſent, Il faut bien que les Myſtères de la Trinité & de l'Incarnation ne ſoient pas couchés ſi clairement dans l'Ecriture, puiſque les premiers Peres ont varié là-deſſus.*

XXI. *Les Sociniens, autrement les Tolérans, pouſſent le Miniſtre dans une manifeſte contradiction, & ne lui laiſſent aucune réplique.* Lett. VII. p. 56.

Aſſûrément il n'y a rien de plus preſſant que cet argument des Tolérans. Car ces Anciens qu'on accuſe d'avoir varié ſur ces Myſtères, ne ſont pas les ſimples & les ignorans ; ce ſont les Docteurs & les Evêques : ce ne ſont pas quelques eſprits contentieux qui obſcurciſſoient exprès les Ecritures ; ce ſont les Saints & les Martyrs. Si donc on avoue aux Sociniens, ou, ſi vous voulez, à ces Tolérans, que ces Myſtères n'étoient pas connus dans les premiers ſiécles, il s'enſuit qu'ils n'étoient pas clairs dans l'Ecriture, & qu'il faut encore maintenant excuſer ceux qui ne peuvent les y voir.

Que répondra ici votre Miniſtre ? Ecoutez, & étonnez-vous de la prodigieuſe contradiction de ſa Doctrine. *Il faut répondre à* * Ibid.

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

cela, dit-il, *qu'il n'eſt pas vrai que les anciens Peres aient varié ſur les parties eſſentielles de ces Myſtères. Car ils ont tous conſtamment reconnu, qu'il n'y avoit qu'un Dieu, & une ſeule eſſence Divine : dans cette ſeule eſſence trois Perſonnes, & que la ſeconde de ces Perſonnes s'eſt incarnée & a pris chair humaine.* Voilà une réponſe qui tranche ; mais les Tolérans lui feront bien voir qu'il ne la peut avancer ſans ſe contredire. Vous nous aſſûrez maintenant, diront-ils, que les Anciens n'ont point varié dans les parties eſſentielles de ces Myſtères ; mais vous nous diſiez tout-à-l'heure, qu'ils nioient l'éternité de la Perſonne du Fils, & qu'ils croyoient que pour en expliquer la génération, il falloit dire qu'il étoit arrivé du changement en Dieu, en ſorte que ſon propre Fils ne lui étoit pas coéternel, par conſéquent, ni l'éternité de ſa perſonne, ni l'immutabilité de ſon éternelle génération, ne ſont pas *parties eſſentielles* du Myſtère de la Trinité ?

Cela eſt embarraſſant pour votre Miniſtre ; & vous voyez bien qu'il n'en ſortira jamais. Mais ces Tolérans le pouſſent encore plus

Ibid. avant. *Les Anciens Peres*, dites-vous, *n'ont point varié là-deſſus*, c'eſt-à-dire, ſur les Myſtères de la Trinité & ſur celui de l'Incarnation ; *& c'eſt une preuve évidente que l'Ecriture eſt claire ſur ces articles.* Tout ce donc où ils ont varié n'étoit pas clair : or, ſelon vous, ils ont varié, non-ſeulement ſur l'éternité de la perſonne du Verbe, & ſur l'immutabilité de l'Etre Divin, mais encore ſur la Providence particuliere, ſur la ſpiritualité & l'immenſité de Dieu ; ſur la grace, ſur le Libre-Arbitre, ſur la ſatisfaction de Jeſus-Chriſt, & ſur tous les autres points qu'on a vûs ; donc l'Ecriture n'eſt pas claire ſur tous ces points, & il faut tolérer ceux qui les rejettent.

Que ſert ici à votre Miniſtre la diſtinction de la Foi & de la Théo-

Ibid. logie ? *La foi des Anciens*, dit-il, *n'a pas varié* : mais ſeulement *leur Théologie.* Ces importuns Tolérans ne le laiſſeront pas en repos. Qu'appellez-vous leur Théologie, que vous diſtinguez de leur Foi ? C'eſt, dit le Miniſtre, l'explication qu'ils ont voulu faire des articles de la Foi. Mais voyons encore, quelle explication ? Etoit-ce une explication qui laiſſât en ſon entier le fond des Myſtères, ou bien une explication qui le détruiſît en termes formels ?

Ce n'étoit pas une explication qui laiſſât en ſon entier le fond du myſtère, puiſqu'on lui a démontré que, ſelon lui, c'étoient les choſes les plus eſſentielles, que les Anciens ignoroient, comme ſont l'Eternité du Fils de Dieu, la perfection de l'Etre Divin, & les autres choſes ſemblables. Ainſi leurs explications regardoient immédiatement le fond de la Foi ; la diſtinction de Théologie dont on vous

amuſe, n'eſt qu'une illuſion & un diſcours jetté en l'air pour tromper les ſimples.

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Reconnoiſſez donc, mes chers Freres, que votre Docteur incertain de ce qu'il doit dire, haſarde tout ce qu'il lui vient dans la penſée, ſelon qu'il ſe ſent preſſé par les difficultés qu'on lui propoſe, & vous le donne pour bon, ſans vous ménager. Dans ſon ſyſtême de l'Egliſe, il a eu beſoin de dire qu'elle n'avoit jamais varié dans les articles fondamentaux : il l'a dit ; & s'il y a une vérité qui ne puiſſe être conteſtée, c'eſt celle-là, puiſqu'il eſt de la derniere évidence, que l'Egliſe ne ſubſiſte plus quand on en a renverſé juſqu'aux fondemens. D'ailleurs, il n'a point trouvé de meilleur moyen, pour diſtinguer les articles fondamentaux d'avec les autres, qu'en diſant que les articles fondamentaux, ſont ceux qui ont toujours été reconnus : on n'a donc jamais varié ſur ces articles. C'étoit ici une doctrine, où il falloit abſolument demeurer ferme, & ſelon ſes principes particuliers, & ſelon la vérité même : mais l'Hiſtoire des Variations a fait changer un principe ſi conſtant. Pour juſtifier les Variations de la Réforme, il a fallu en trouver dans l'ancienne Egliſe. Votre Miniſtre avoit cru d'abord qu'il lui ſuffiroit d'en montrer, dans la maniere ſeulement d'expliquer les choſes ; mais dans la ſuite de la diſpute, il a bien vû qu'il n'avançoit rien, s'il ne montroit des Variations dans le fond même : il a donc fallu en attribuer aux premiers ſiécles & dans les matieres les plus eſſentielles. Les Tolérans ſont venus, qui lui ont prouvé par ſes principes que ces matieres n'étoient donc plus ſi eſſentielles, s'il étoit vrai que les premiers ſiécles les euſſent ignorées ou rejettées. Alors il a fallu revenir à ſes premieres penſées, & répondre que les premiers ſiécles n'avoient point varié dans tous ces points. Ainſi dans la même Lettre on trouve les trois premiers ſiécles accuſés d'erreurs capitales ſur la perſonne du Fils de Dieu, ſur la Foi de la Providence, ſur la ſatisfaction & la grace de Jeſus-Chriſt, & le reſte que nous avons vû ; & on y trouve en même tems, *qu'on n'a jamais varié ſur les parties eſſentielles de ces myſtères.* Le même homme dit ces deux choſes dans la même Lettre ; & pour s'expliquer plus clairement, il commence par aſſûrer *que la foi des ſimples n'a jamais varié ſur la Trinité, ſur l'Incarnation, & ſur les autres articles fondamentaux, comme ſur la ſatisfaction que Jeſus-Chriſt a offerte par ſa mort pour nos péchés, & enfin ſur la Providence, qui ſeule gouverne le monde, & diſpenſe tous les évènemens particuliers :* Voilà donc déja la foi des ſimples, c'eſt-à-dire, du gros des Fidéles, en ſûreté ; mais de peur qu'on ne s'imagine que les Docteurs ne fuſſent ceux dont la

XXII. *Que le Miniſtre pouſſé par les embarras de ſa cauſe viſiblement ne ſçait où il en eſt.*

Syſt. de l'Eg. p. 256. 2. & ſuiv. 296. & ſuiv. 453. & ſuiv. &c.

Ibid.

Lett. VII. p. 49. & ſuiv.

Ibid. p. 56.

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

ſubtilité eût tout brouillé, il ajoûte *que cette foi des ſimples étoit en même tems la foi des Docteurs :* Voilà ce qu'on trouve en termes formels dans les mêmes Lettres de votre Miniſtre : c'eſt-à-dire, qu'on y trouve en termes formels dans une matiere fondamentale les deux propoſitions contradictoires ; tant il eſt peu ferme dans le dogme, & tant il eſt manifeſtement de ceux dont parle S. Paul, *qui n'entendent, ni ce qu'ils diſent eux-mêmes, ni les choſes dont ils parlent avec le plus d'aſſûrance.*

Tit. III. 11.

XXIII. *Que tout ce qu'il pourra dire, ſera également contre lui.*

Il faudra enfin toutefois, que ce Miniſtre choiſiſſe, puiſqu'on ne peut pas ſoutenir enſemble les deux contradictoires. Mais, mes Freres, que choiſira-t-il, puiſqu'il eſt également pris, quoi qu'il choiſiſſe ? Dira-t-il que la Foi de l'Egliſe n'a jamais varié ? Il fait pour moi ; & il confirme ma propoſition, qu'il a trouvée ſi étrange, ſi prodigieuſe, *ſi pleine de témérité & d'ignorance, & plus digne enfin d'un Payen que d'un Chrétien.* Prendra-t-il le parti de dire que l'Egliſe des premiers ſiécles a varié dans ces dogmes ? ils ne ſeront donc plus fondamentaux, ni ſi certains que le prétend ce Miniſtre même : il ſera forcé de recevoir ceux qui les nieront, & les Tolérans, c'eſt-à-dire, comme on a vû, des Sociniens déguiſés, gagneront leur cauſe.

Peut-être que pour couvrir ſes contradictions & ſon erreur, il dira qu'à la vérité les Peres qu'il a cités, ont enſeigné ce qu'il avance : mais que c'étoient des Particuliers qui n'entendoient pas les vrais ſentimens de l'Egliſe. Mais déja s'il eſt ainſi, ma propoſition tant condamnée par votre Miniſtre eſt en ſûreté, puiſqu'il demeure pour conſtant qu'on ne peut plus accuſer la Foi de l'Egliſe, ni ſoutenir qu'elle ait varié ; & d'ailleurs ce n'eſt ici qu'une échappatoire, puiſque le Miniſtre n'a pas prétendu montrer de l'erreur dans la Doctrine des Particuliers, mais par la Doctrine des Particuliers en faire voir dans l'Egliſe même ; y faire voir, comme il dit, *des erreurs capitales dans la Théologie de ces ſiécles-là ; une opinion regnante & conſtante*, & le reſte que nous avons vû ; & quand il n'auroit voulu rapporter que des erreurs particulieres, il ne laiſſeroit pas d'être convaincu de ne les avoir pas aſſez rejettées, puiſque pour les rejetter, autant qu'il faut, il faut les rejetter juſqu'à dire qu'elles ſont damnables. Or elles ne ſont pas damnables, ſi elles ſe ſont trouvées dans les Martyrs ; ſi l'Egliſe les y a vûes, & les y a tolérées : il faudra donc mettre au rang de ceux qu'on tolère, ceux qui nient que la génération & la Perſonne du Fils de Dieu ſoient éternelles. La conſéquence eſt ſi bonne, que votre Miniſtre a été contraint de l'avoüer, d'avoüer, dis-

Lett. VII. p. 46. VII. p. 49. ci-deſſus.

je,

je, que l'erreur où l'on nioit l'Eternité de la Perſonne du Fils de Dieu, n'étoit pas *eſſentielle & fondamentale* : ce qui donne aux Défenſeurs de cette impiété la même entrée qu'aux Luthériens dans la Communion de la vraie Egliſe.

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Mais enfin, direz-vous, venons au fond. Eſt-il vrai, ou ne l'eſt-il pas, que les ſaints Docteurs aient varié ſur tous ces dogmes? Hélas, où en êtes-vous, ſi vous avez beſoin qu'on vous prouve que les articles les plus eſſentiels, & même la Trinité & l'Incarnation, ont toujours été reconnus par l'Egliſe Chrétienne! Il n'y a que les Sociniens, qui aient beſoin d'être inſtruits ſur ce ſujet-là. Que ſi vous êtes ébranlés par l'autorité de M. Jurieu, qui vous dit ſi hardiment que ces importantes vérités n'étoient pas connues des Anciens, vous devez en même tems vous ſouvenir, que ſa Doctrine ne ſe ſoutient pas, & que ce qu'il aſſûre ſi clairement dans un endroit, il ne le déſavoue pas moins clairement en l'autre. Ce Miniſtre n'eſt donc plus bon qu'à vous faire voir la confuſion qui regne dans vos Egliſes, où ce qu'il y a de plus important & de plus certain devient douteux.

XXIV. *Etrange état où ce Miniſtre met les Proteſtans.*

Mais après tout, que vous dit-on pour vous prouver les Variations qu'on attribue aux Anciens? Pour vous faire croire, par exemple, que les Anciens admettoient en Dieu du changement, on vous produit Athénagoras; mais cet Auteur dans le propre endroit qu'on vous allégue, répéte trois & quatre fois que *Dieu eſt non-ſeulement un Etre immenſe, éternel, incorporel, qui ne peut être entendu que par l'eſprit & par la penſée*; mais encore, ce qui eſt préciſément ce qu'on nous conteſte, *indiviſible, immuable*; ou qu'on me montre ce que veut dire ce mot ἀπαθὴς, ſi ce n'eſt inaltérable, immuable, imperturbable, incapable de rien recevoir de nouveau en lui-même, ni d'être jamais autre choſe que ce qu'il a été une fois. Voilà, ce me ſemble, aſſez clairement l'immutabilité de l'Etre Divin, & en paſſant ſon immenſe perfection que votre Miniſtre ne veut pas qu'on ait connue diſtinctement en ces tems-là. Il ne me ſeroit pas plus difficile de défendre les autres Peres d'une ſi groſſiere erreur; & ſi je parle d'Athénagoras à votre Miniſtre, c'eſt à cauſe que c'eſt le premier qu'il a cité, & le premier de ces ſaints Auteurs qui m'eſt tombé ſous la main: mais à Dieu ne plaiſe, mes Freres, que j'aie à défendre la Doctine des premiers ſiécles contre vous ſur l'éternelle génération du Fils de Dieu.

XXV. *Les Peres calomniés par M. Jurieu, juſtifiés non-ſeulement par les Catholiques, mais encore par les Proteſtans: la calomnie du Miniſtre contre Athénagoras.* Athenag. Legat. pro Chriſt.

Si votre Miniſtre en doute, & qu'il ne veuille pas lire les doctes Traités d'un Pere Thomaſſin, qui explique ſi profondément les an-

Dogm. Theolog. Thomaſſ.

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

ciennes traditions, ou la ſçavante Préface d'un Pere Petau, qui eſt le dénouement de toute ſa Doctrine ſur cette matiere, je le renvoie à Bullus, ce ſçavant Proteſtant Anglois, dans le Traité où il a ſi bien défendu les Peres qui ont précédé le Concile de Nicée. Vous devez, ou renoncer (ce qu'à Dieu ne plaiſe) à la Foi de la Sainte Trinité, ou préſuppoſer avec moi que cet Auteur a raiſon. L'Antiquité n'a pas moins connu les autres points; & ſans m'arrêter ici à vous nommer tous les Peres, le ſeul S. Cyprien ſuffiroit pour confondre M. Jurieu. Je le défie de me faire voir dans ce grave Auteur, la moindre teinture des erreurs dont il accuſe les trois premiers ſiécles : au contraire, il ſeroit aiſé de lui faire voir toutes ces erreurs condamnées dans ſes Ecrits, ſi c'en étoit ici le lieu, & vous pouvez en faire l'eſſai dans un des paſſages que votre Miniſtre produit.

Tom. III. Petav. Præf. T. II. Theolog. dogm. Bull. def. PP.

XXVI. Calomnie de M. Jurieu contre S. Cyprien.

Lett. VII. p. 50. c. 2. Cypr. Tr. de Oper. & Eleem.

Pour vous montrer que S. Cyprien n'entendoit pas la ſatisfaction de Jeſus-Chriſt, il a produit un paſſage, où il dit *que la rémiſſion des péchés ſe donne dans le Baptême par le Sang de Jeſus-Chriſt; mais que les péchés qui ſuivent le Baptême, ſont effacés par la pénitence & par les bonnes œuvres.* Il voudroit vous faire croire que la rémiſſion des péchés que S. Cyprien attribue à la pénitence & aux bonnes œuvres, eſt oppoſée à celle qu'il attribue au Sang du Sauveur; mais c'eſt à quoi ce ſaint Martyr ne ſongeoit pas. Il ne fait que rapporter les paſſages de l'Ecriture, où la rémiſſion des péchés eſt attribuée à l'aumône, & aux bonnes œuvres. Si ces expreſſions emportoient l'excluſion du Sang de Jeſus-Chriſt, il faudroit donc faire le même procès non plus à S. Cyprien, mais à Salomon qui a dit *que le péché étoit nettoyé par la Foi & par l'aumône;* à l'Eccléſiaſtique qui enſeigne, *que comme l'eau éteint le feu ardent, ainſi l'aumône réſiſte aux péchés;* à Daniel qui a dit, *Rachetez vos péchés par vos aumônes;* au Livre de Tobie, où il eſt écrit, *que l'aumône délivre de la mort, & qu'elle lave les péchés*; à Jeſus-Chriſt même, qui dit, *Faites l'aumône, & tout eſt pur pour vous.* Mais ſi ces paſſages célébres que S. Cyprien produit, & qu'il produit tous ſous le nom d'Ecriture Sainte, même ceux de l'Eccléſiaſtique & de Tobie, ne veulent pas dire que l'aumône ſauve indépendamment du Sang de Jeſus-Chriſt, pourquoi imputer cette erreur à S. Cyprien qui ne fait que les répéter? Si donc il attribue particuliérement à Jeſus-Chriſt la rémiſſion des péchés dans le Baptême, c'eſt à cauſe qu'il y agit ſeul, & ſans qu'il ſoit néceſſaire d'y joindre nos bonnes œuvres, ou, comme parle S. Cyprien, nos *ſatisfactions particulieres*, ainſi qu'il paroît dans les enfans : mais au ſur-

Prov. XV. 27. Eccli. III. 33. Dan. IV. 24. Tob. XII. 9. Luc. XI. 41.

plus, quand il dit qu'il *faut* SATISFAIRE, qu'il *faut* MERITER *la bienveillance de notre juge*; *le fléchir par nos bonnes œuvres, & le faire notre débiteur*, il n'entend pas pour cela que la rémiſſion des péchés, & la grace que nous acquérons par ce moyen, ne vienne pas de ſon Sang; car au contraire, il reconnoît que lorſque ce juſte juge donnera à *nos bonnes oeuvres &* A NOS MERITES *les récompenſes qu'il leur a promiſes*, la vie éternelle, que nous obtiendrons, nous ſera donnée *par ſon Sang*: *Il faut*, dit-il, SATISFAIRE *à Dieu pour ſes péchés*: mais il faut auſſi *que la ſatisfaction ſoit reçue par notre Seigneur.* Il faut croire que tout ce qu'on fait, n'a rien de parfait, ni de ſuffiſant en ſoi-même, puiſqu'après tout, quoi que nous faſſions, nous ne ſommes que des ſerviteurs inutiles, & que nous n'avons pas même à nous glorifier du peu que nous faiſons, puiſque, comme nous l'avons déja rapporté, tout nous vient de Dieu par Jeſus-Chriſt, en qui ſeul nous avons accès auprès du Pere.

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Cyp. de op. & Eleem. Ibid. Ibid. Epiſt. 26. Ibid. Teſtim. III. 4. Teſt. II. 27. Ep. 40. plebi.

Voilà les paroles de S. Cyprien, & vous voyez bien, mes chers Freres, que ſa Doctrine eſt la nôtre. Nous diſtinguons avec lui la grace pleinement donnée dans le Baptême, d'avec celle qu'il faut obtenir par de *juſtes ſatisfactions*, comme parle le même Pere; & néanmoins qu'il ne faut attendre, dit-il encore dans le même endroit, *que de la Divine miſéricorde.*

Votre Miniſtre vous a donc fait voir que S. Cyprien ne connoiſſoit pas, non plus que les autres Peres, la juſtification Proteſtante; il a raiſon, & il vous confirme ce que j'ai fait voir ailleurs, que votre juſtification, par pure imputation, eſt un myſtère inconnu à toute l'Antiquité, comme nous avons démontré que les Proteſtans, & Mélancton même, le plus zélé Défenſeur de cette Doctrine, en demeure d'accord. Ainſi S. Cyprien n'avoit garde de parler en ce point-là comme vous faites; & tout ce qu'a gagné votre Miniſtre, en vous citant ce S. Martyr, ç'a été de vous y montrer la condamnation, non d'une vérité vraîment Chrétienne, mais d'un article particulier de votre Réforme.

Var. liv. V. n. 29, 30.

XXVII. Paſſage de S. Auguſtin, pour montrer que l'Egliſe apprend de nouveaux Dogmes: que ce paſſage eſt falſifié, & prouve tout le contraire.

Mais enfin, direz-vous encore, il cite un paſſage exprès de S. Auguſtin, où ce ſublime Théologien reconnoît qu'en combattant les Hérétiques, *l'Egliſe apprend tous les jours de nouvelles vérités*; *ce ne ſont donc pas*, conclut le Miniſtre, *de nouvelles explications & de nouvelles manieres que les hérétiques donnent moyen à l'Egliſe d'apprendre, mais de nouvelles vérités.* Ce paſſage eſt concluant, direz-vous; il eſt vrai: mais par malheur pour votre Miniſtre, *ces nouvelles vérités* ſont de ſon invention. Voici ce que dit S. Auguſtin dans le paſſage qu'il

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

allégue. *Il y a*, dit-il, *pluſieurs choſes qui appartiennent à la Foi Catholique, leſquelles étant agitées par les Hérétiques, dans l'obligation où l'on eſt de les ſoutenir contre eux, ſont conſidérées plus ſoigneuſement, plus clairement entendues, plus vivement inculquées, enſorte que la queſtion émue par les ennemis de l'Egliſe, eſt une occaſion d'apprendre.* Voilà tout ce que dit S. Auguſtin, ſans y rien ajoûter, ni diminuer. Si j'avois eu à choiſir dans tous ſes ouvrages un paſſage exprès contre le Miniſtre, j'aurois préféré celui-ci à tous les autres, puiſqu'il eſt clair, ſelon les paroles de ce S. Docteur, qu'apprendre dans cet endroit n'eſt pas découvrir *de nouvelles vérités*, comme le Miniſtre l'ajoûte du ſien, mais ſe confirmer dans celles qu'on ſçait, s'y rendre plus attentif, les mettre dans un plus grand jour, les défendre avec plus de force: ce qui préſuppoſe manifeſtement ces vérités déja reconnues. Après cela fiez-vous à votre Miniſtre, quand il vous cite des paſſages. Non, Mes Freres, il ne les lit pas, ou il ne les lit qu'en courant: il y cherche des difficultés, & non pas des ſolutions: de quoi embrouiller les eſprits, & non de quoi les inſtruire, & il n'épargne rien pour vous ſurprendre.

Lett. VI. p. 43. c. 1. Aug. de civ. Dei. lib. XVI. 2.

XXVIII. *Qu'un paſſage du P. Petau produit par M. Jurieu, dit encore tout le contraire de ce que prétend ce Miniſtre.*

Comme quand pour vous faire accroire *que la Théologie des Peres étoit imparfaite* ſur le myſtère de la Trinité, il fait dire au P. Petau, *en propres termes, qu'ils ne nous en ont donné que les premiers linéamens.* Mais ce ſçavant Auteur dit le contraire à l'endroit que le Miniſtre produit, qui eſt la Préface du Tome II. des Dogmes Théologiques. Car il entreprend d'y prouver que la Doctrine Catholique a toujours été conſtante ſur ce ſujet; & dès le premier Chapitre de cette Préface il démontre, que le *principal & la ſubſtance du myſtère* a toujours été bien connu par la Tradition; que les Peres des premiers ſiécles *conviennent avec nous dans le fond, dans la ſubſtance, dans la choſe même, quoique non toujours dans la maniere de parler:* Ce qu'il continue à prouver au ſecond Chapitre par le témoignage de S. Ignace, de S. Polycarpe, & de tous les anciens Docteurs: enfin dans le troiſiéme Chapitre, qui eſt celui que le Miniſtre nous objecte en parlant de S. Juſtin, celui de tous les Anciens qu'on veut rendre le plus ſuſpect, ce ſçavant Jéſuite décide que ce ſaint Martyr *a excellemment & clairement propoſé tout ce qu'il y a de principal & de ſubſtantiel dans ce myſtère*: ce qu'il prouve auſſi d'Athénagoras, de Théophile d'Antioche, des autres *qui tous ont tenu*, dit-il, *le principal & la ſubſtance du Dogme ſans aucune tache*; d'où il conclut que s'il ſe trouve dans ces ſaints Docteurs quelque paſſage plus obſcur, c'eſt à cauſe qu'ayant à traiter avec *les Payens & les Philoſophes, ils ne déclaroient*

Lett. VI. p. 45. Theolog. dogm. Tom. II. Præf. cap. 1. n. 10, 12. Ibid. c. 2. Ibid. c. 3.

Ibid. n. 3.

pas avec la derniere ſubtilité & préciſion, l'intime & le ſecret du Myſtère dans les Livres qu'ils donnoient au Public ; & pour attirer ces Philoſophes, ils le tournoient d'une maniere plus conforme au Platoniſme qu'ils avoient appris : de même qu'on a fait encore long-tems après dans les Catéchiſmes qu'on faiſoit pour inſtruire ceux qu'on vouloit attirer au Chriſtianiſme, à qui au commencement on ne donnoit que les premiers traits, ou, comme le Miniſtre le traduit, *les premiers linéamens des Myſtères*: non qu'ils ne fuſſent bien connus, mais parce qu'on ne jugeoit pas que ces ames encore infirmes en puſſent ſoutenir tout le poids; enſorte qu'on jugeoit à propos de les introduire dans un ſecret ſi profond avec un ménagement convenable à leur foibleſſe : voilà *en propres termes* ce que dit ce Pere. Votre Miniſtre lui fait dire tout le contraire *en propres termes*. Il lui fait dire que *la Théologie étoit imparfaite*, à cauſe qu'il dit qu'elle ſe tempéroit, & qu'elle s'accommodoit à la capacité des ignorans; & il prend pour ignorance dans les Maîtres, le ſage tempérament dont ils ſe ſervoient envers leurs Diſciples.

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Et pour encore vous découvrir plus clairement les illuſions dont on tâche de vous ébloüir, y en a-t-il une plus groſſiere que celle d'avoir voulu vous faire accroire que la foi de l'Egliſe n'a été formée que lorſqu'à l'occaſion des Héréſies ſurvenues, il a fallu en venir à des déciſions expreſſes ? Mais au contraire, on n'a fait les déciſions qu'en propoſant la foi des ſiécles paſſés. Par exemple, votre Miniſtre a oſé vous dire que la foi de l'Incarnation n'a été formée qu'après qu'on eut eſſuyé les diſputes des Neſtoriens & des Eutychiens, c'eſt-à-dire, dans le Concile de Chalcédoine; mais ce n'eſt pas ce qu'en a penſé le Concile meme. Car, par où a-t-on commencé cette vénérable aſſemblée, & par où a commencé S. Léon, qu'elle a eu pour conducteur ? Par dire peut-être que juſqu'alors on n'avoit pas bien entendu ce myſtère, ni aſſez pénétré ce qu'en avoit dit l'Ecriture? A Dieu ne plaiſe : on commence par faire voir que les ſaints Docteurs l'avoient toujours entendue comme on faiſoit encore alors, & qu'Eutychès avoit rejetté la Doctrine & les Expoſitions des Peres. C'eſt par là que commença S. Léon, comme on le voit par ſes divines Lettres que ce Concile a admirées; c'eſt ce que fait ce Concile même, & il n'approuve la Lettre de S. Léon, qu'à cauſe qu'elle eſt conforme à S. Athanaſe, à S. Hilaire, à S. Baſile, à S. Grégoire de Nazianze, à S. Ambroiſe, à S. Chryſoſtôme, à S. Auguſtin, à S. Cyrille, & aux autres que S. Léon avoit cités.

XXIX. *Erreur groſſiere du Miniſtre qui croit que la foi de la Trinité & de l'Incarnation s'eſt formée quand on a fait des déciſions : preuve du contraire par le Concile de Chalcédoine.*

Conc. Chalc. art. II.

Mais peut-être qu'on crut ajoûter la perfection qui manquoit aux

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Art. IV.

décisions des Conciles précédens ? Point du tout : car on commence par les rapporter tout au long, & à les poſer pour fondement ; puis le ſaint Concile parle ainſi : *Cette ſainte Aſſemblée ſuit & embraſſe la régle de la Foi établie à Nicée, celle qui a été confirmée à Conſtantinople, celle qui a été poſée à Ephèſe, celle que ſuit S. Léon, homme Apoſtolique & Pape de l'Egliſe Univerſelle, & n'y veut, ni ajoûter, ni diminuer.* La foi étoit donc parfaite ; & ſi l'on ſe fût aviſé de dire à ces Peres, comme fait aujourd'hui votre Miniſtre, qu'avant leur déciſion elle étoit *informe*, ils ſe ſeroient récriés contre cette parole téméraire, comme contre un blaſphême ; c'eſt pourquoi ils commencent ainſi leur définition de Foi : *Nous renouvellons la Foi infaillible de nos Peres qui ſe ſont aſſemblés à Nicée, à Conſtantinople, à Ephèſe, ſous Céleſtin & Cyrille.* Pourquoi donc font-ils eux-mêmes une nouvelle définition de Foi ? Eſt-ce que celle des Conciles précédens n'étoit pas ſuffiſante ? Au contraire, *elle ſuffiſoit*, continuent-ils, *pour une pleine déclaration de la vérité. Car on y montre* LA PERFECTION *de la Trinité, & de l'Incarnation du Fils de Dieu. Mais parce que les ennemis de la vérité, en débitant leurs Héréſies, ont inventé de nouvelles expreſſions ; les uns, en niant que la Sainte Vierge fût Mere de Dieu, & les autres, en introduiſant une prodigieuſe confuſion dans les deux natures de Jeſus-Chriſt : Ce Saint & grand Concile enſeignant que la prédication de la Foi eſt, dès le commencement* TOUJOURS IMMUABLE, *a ordonné que la Foi des Peres* DEMEUREROIT FERME, *& qu'il n'y a rien* A Y AJOUTER, *comme s'il y manquoit quelque choſe* : Ainſi la définition de ce Concile n'a rien de nouveau, qu'une nouvelle déclaration de la Foi des Peres & des Conciles précédens, appliquée à de nouvelles Héréſies.

Déf. Chalcéd. art. V.

XXX. *Suite de la preuve en remontant du Concile de Chalcédoine aux Conciles précédens, & juſqu'à l'origine du Chriſtianiſme. Paſſage de S. Athanaſe.*

Ce qu'on fit alors à Chalcédoine, on l'avoit fait à Ephèſe. On commença par y faire voir, contre Neſtorius, que S. Pierre d'Alexandrie, S. Athanaſe, le Pape S. Jule, le Pape S. Félix, & les autres Peres, avoient reconnu Jeſus-Chriſt comme Dieu & homme tout enſemble, & par conſéquent ſa Sainte Mere, comme étant vraîment Mere de Dieu : enſorte, que S. Grégoire de Nazianze n'héſitoit pas à anathématiſer ceux qui le nioient ; on renouvella la Foi de Nicée *comme pleinement ſuffiſante* pour expliquer le myſtère, & on montra que les ſaints Peres l'avoient entendu comme on faiſoit à Ephèſe ; on décida ſur ce fondement, que S. Cyrille *étoit défenſeur de l'ancienne Foi, & que Neſtorius étoit un Novateur qui devoit être chaſſé de l'Egliſe. Nous déteſtons*, diſoit-on, *ſon impiété : tout l'Univers l'anathématiſe : que celui qui ne l'anathématiſe pas, ſoit anathême.*

Conc. Eph. Act. I. Greg. Naz. Epiſt. ad Cledon. Conc. Eph. Act. I.

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

On vous dira qu'on n'entend parler que de Peres & de Conciles, & que c'eſt trop négliger l'Ecriture Sainte. Détrompez-vous de cette erreur : loin de négliger par là l'Ecriture, c'eſt le moyen qu'on prenoit, pour en fixer l'interprétation & ne varier jamais : on ne trouvoit point de plus ſûre interprétation, que celle qui avoit toujours été publique & ſolemnelle dans l'Egliſe ; ainſi on faiſoit gloire à Chalcédoine d'entendre l'Ecriture Sainte, comme on avoit fait à Ephèſe ; & à Ephèſe, comme on avoit fait à Conſtantinople & à Nicée. Mais eſt-il vrai qu'à Nicée la foi de la Trinité fût encore *informe*, & qu'elle ne fût formée qu'à Conſtantinople, où l'on définit la Divinité du S. Eſprit ? Il eſt vrai qu'on ne définit expreſſément à Nicée que ce qui étoit expreſſément révoqué en doute, qui étoit la Divinité du Fils de Dieu : car l'Egliſe toujours ferme dans ſa Foi, ne ſe preſſe pas dans ſes déciſions ; & ſans vouloir émouvoir de nouvelles difficultés, elle ne les réſout par décrets exprès, qu'à meſure qu'on les lui fait ; de ſorte qu'on ne prononça aucun décret particulier ſur la Divinité du S. Eſprit, dont on ne diſputoit pas encore alors. Cependant, comme dit très-bien le Concile de Chalcédoine, LA FOY *de la Trinité étoit* PARFAITE, *puiſqu'après avoir déclaré qu'on croyoit au Pere, & au Fils, comme ſon égal ; lorſqu'on diſoit avec la même force, & la même ſimplicité, Je crois au S. Eſprit ; on nous apprenoit ſuffiſamment à y mettre notre confiance, comme on la met en Dieu : mais parce que dans la ſuite, on fit à l'Egliſe une nouvelle querelle ſur le S. Eſprit, il en fallut déclarer plus expreſſément la Divinité contre le Concile de Conſtantinople* ; non que la Foi de Nicée fût *informe* & inſuffiſante, à Dieu ne plaiſe ; mais afin de fermer la bouche plus expreſſément aux eſprits contentieux.

Alloc. ad Matt. Imp. Conc. Chalc. p. 3.

En effet, il eſt bien certain que S. Athanaſe, qui étoit l'oracle de l'Egliſe, avoit parlé auſſi pleinement de la Divinité du S. Eſprit, qu'on fit depuis à Conſtantinople ; & il fait voir clairement dans ſa Lettre, où il expoſe la Foi à l'Empereur Jovien, que les Peres de Nicée en avoient parlé de même : auſſi les Peres de Conſtantinople firent profeſſion de n'expoſer que la Foi ancienne, dans laquelle tous les Fidéles avoient été baptiſés ; par ce moyen on n'innovoit rien à Conſtantinople, mais on n'avoit pas plus innové à Nicée. S. Athanaſe a fait voir aux Ariens que la Foi de ce Saint Concile étoit celle dans laquelle *les Martyrs avoient verſé leur ſang*. Ce grand homme avoit vû la perſécution ; il en reſtoit dans l'Egliſe un grand nombre de ſaints Confeſſeurs avec qui il converſoit tous les jours, & perſonne n'ignoroit la foi des Martyrs. Il démontre dans un au-

Ath. T. I. Epiſt. Cath. Orat. I. & ſeq. cont. Arian. Ep. I. ad Serap. de Spir. S. Epiſt. ad Antioch. T. II. Epiſt. ad Serap. 3, 4. Conc. Conſtantin. Epiſt. ad Dam. &c. Epiſt. ad Jov. Imp. de fid. T. I.

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

tre endroit, que la Foi de la Divinité de Jeſus-Chriſt *avoit paſſé de Pere en Pere juſqu'à nous.* Il prouve qu'Origène même, que les Ariens vantoient le plus, comme un des leurs, avoit très-bien expliqué la ſaine Doctrine ſur l'Eternité & la Conſubſtantialité du Fils de Dieu. C'eſt *cette Foi*, dit-il, *qui a été de tout tems*; & c'eſt pourquoi, continue-t-il, *toutes les Egliſes la ſuivent* (en commençant par les plus éloignées) *celle d'Eſpagne, de la Grande-Bretagne, de la Gaule, de l'Italie, de la Dalmatie, Dacie, Myſie, Macédoine, celles de toute la Gréce, de toute l'Afrique: les Isles de Sardaigne, de Chypre, de Créte, la Pamphylie, la Lycie, l'Iſaurie, l'Egypte, la Libye, le Pont, la Cappadoce; les Egliſes voiſines ont la même Foi, & toutes celles d'Orient, à la réſerve d'un très-petit nombre; les Peuples les plus éloignés penſent de même*; & cela, c'étoit à dire, non-ſeulement tout l'Empire Romain, mais encore tout l'Univers. Voilà l'état où étoit l'Egliſe ſous l'Empereur Jovien, un peu après la mort de Conſtance; afin qu'on ne s'imagine pas que ce dernier Prince, pour avoir été défenſeur des Ariens, ait pû réduire l'Egliſe à un petit nombre par ſes perſécutions; au contraire, pourſuit S. Athanaſe, *tout l'Univers embraſſe la Foi Catholique, & il n'y a qu'un très-petit nombre qui la combatte.* C'eſt ainſi que l'ancienne Foi, & la Foi des Peres s'étoit non-ſeulement conſervée, mais encore répandue par-tout. Pour vous, diſoit-il, ô Ariens: *Quels Peres nous nommerez-vous?* Il met en fait qu'*ils n'en peuvent produire aucun, ni nommer pour leur Doctrine aucun homme ſage, ni d'autres prédéceſſeurs que les Juifs & Caïphe.* Voilà comme parloit S. Athanaſe au commencement du quatriéme ſiécle: dans le tems que la mémoire des trois premiers ſiécles étoit récente, & qu'on en avoit tant d'écrits que nous n'avons plus. Après que les Ariens ont été condamnés par toute la terre, & que le fait de leur nouveauté objecté en face à ces Hérétiques par S. Athanaſe, a paſſé pour conſtant, nous ſerions trop incrédules & trop malheureux, ſi nous avions encore beſoin qu'on nous le prouvât, ou qu'il fallût renouveller le Procès avec M. Jurieu, & mettre en compromis la Foi des premiers ſiécles ſur l'éternité du Fils de Dieu.

Epiſt. de fid. ad Jov. T. I. Dec. fid. Nic. ibid. Epiſt. ad Jov. T. I.

Dec. Nic. fid. ibid.

Mais ce fait de la nouveauté des Ariens, étant avéré, le même S. Athanaſe en conclut dans un autre endroit, *que leur Doctrine n'étant point venue des Peres, & au contraire qu'ayant été inventée* DEPUIS PEU, *on ne les pouvoit ranger qu'au nombre de ceux dont S. Paul avoit prédit qu'il viendroit dans les derniers tems quelques gens qui abandonneroient la Foi en s'attachant à des eſprits d'erreur*: Remarquez

T. I. Orat. 2. in Arian. I. Tim. IV. 1.

quez ces mots, *quelques gens*, & ces mots, *abandonneront la Foi*: & ces mots, *dans les derniers tems*. Les Hérétiques ſont toujours des gens qui *abandonnent la Foi* : je dis même leur *propre foi*, comme remarque ici S. Athanaſe, puiſqu'ils ſe ſéparent de leurs Maîtres & de la Foi qu'ils en avoient eux-mêmes reçue; des gens qui par conſéquent trouvent établi ce qu'ils quittent & ce qu'ils attaquent; qui ſont donc, non pas le tout qui demeure, mais *quelques-uns* qui innovent & qui ſe détachent ; qui viennent auſſi dans *les derniers tems*, après tous les autres; dans les tems poſtérieurs, ἐν τοῖς ὑστέροις καιροῖς, & qui n'ont pas été dès le commencement. Il n'en faut pas davantage pour les convaincre. Pour convaincre les Ariens avec toutes les autres Sectes qui vouloient gagner Théodoſe le Grand, un Saint Evêque conſeilla à cet Empereur de leur demander, s'ils s'en vouloient rapporter aux anciens Peres; ce qu'ils refuſerent tous, tant ils étoient aſſûrés d'y trouver leur condamnation : & dès qu'Arius parut, Alexandre d'Alexandrie, ſon Evêque, lui reprocha la nouveauté de ſa doctrine, & le chaſſa de l'Egliſe, comme *un inventeur de fables impertinentes*, reconnoiſſant hautement *qu'il n'y avoit qu'une ſeule Egliſe Catholique & Apoſtolique, que tout le monde enſemble n'étoit pas capable de vaincre, quand il ſe réuniroit pour la combattre.*

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Soc. lib. V. cap. 10. edit. Valeſ. Epiſt. ad omn. Epic. & ad Alex. Ep.

C'étoit donc, ſans aller plus loin, & ſans qu'il fût néceſſaire de remuer tant de Livres, une preuve courte & convaincante de la nouveauté des Hérétiques; c'en étoit, dis-je, une preuve, que lorſqu'ils venoient, tout le monde ſe récrioit contre leur Doctrine, comme on fait contre des choſes inoüies. Pourquoi venez-vous nous inquiéter ? leur diſoit-on : avant vous on ne parloit point de votre Doctrine, & vous-mêmes, vous avez crû comme nous. On diſoit aux Euthychiens : *Vous avez rompu avec tous les Evêques du monde, avec nos Peres, & avec tout l'Univers* : que ne gardiez-vous la Foi que vous aviez vous-mêmes reçue avec nous? Pour nous, nous ne changeons pas; *nous conſervons la Foi dans laquelle nous avons été baptiſés ; & nous y voulons mourir, comme nous y ſommes nés : nous baptiſons en cette Foi*, diſoient les Evêques, *comme nous y avons été baptiſés : c'eſt ce que nous avons cru, & ce que nous croyons encore. Le Pape Léon croit ainſi, Cyrille croyoit de même : c'eſt la Foi qui* NE CHANGE PAS, ET QUI DEMEURE TOUJOURS. Il n'y a donc point de variation : *tout le monde eſt orthodoxe : qui ſont ceux qui contrediſent* ? A peine paroiſſent-ils dans le grand nombre des Catholiques.

XXXI. *Maniere abrégée & de fait, pratiquée dans les Conciles, pour prouver la nouveauté des Hérétiques.*

Conc. Chalced. part. III. Epiſt. n. 20, 26, 57. Ibid. n. 53. Conc. Chalced. act. II. IV.

Ibid. Act. IV.

On en diſoit autant à Ephèſe aux Neſtoriens. Tout l'Univers ana-

Conc. Eph.

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

thématiſe l'impiété de Neſtorius : *Quoi, préférera-t-on un ſeul Evêque à ſix mille Evêques* ? Et ailleurs : *Ils ne ſont que trente qui s'oppoſent à tout l'Univers.* On en dit autant à Nicée contre Arius & les ſiens : à peine avoient-ils cinq ou ſix Evêques : encore ce peu d'Evêques avoient-ils cru autrefois comme les autres ; auſſi ne prenoient-ils point d'autre parti, *que de mépriſer la ſimplicité de tous leurs Collégues, & de ſe vanter d'être les ſeuls Sages, les ſeuls capables d'inventer de nouveaux Dogmes* : loüanges que les Orthodoxes ne leur envioient pas.

p. 2. act. I. Apolog. Dalmat. Conc. Eph. part. 2. edit. Rom. p. 477. Relat. ad Imp. act. V. Epiſt. Alex. Alex. ad omn. Ep. Ejuſd. Ep. ap. Theod. lib. 1. hiſt. c. 3.

XXXII. * *Rien à héſiter dans les Conciles, & rien à chercher après.*

* Sur ce fondement inébranlable de l'antiquité de la Foi, & de l'innovation des Hérétiques, juſtifiée ſi évidemment par leur petit nombre, les Conciles prenoient aiſément la réſolution qu'ils devoient prendre, qui étoit de confirmer l'ancienne Foi qu'ils avoient trouvée établie par-tout, lorſque les Héréſies s'étoient élevées. On eſtimoit autant les derniers Conciles que les premiers, parce qu'on ſçavoit qu'ils alloient tous ſur les mêmes veſtiges. Dans cet eſprit on diſoit aux Eutychiens : *C'eſt en vain que vous réclamez les anciens Conciles : le Concile de Chalcédoine vous* DOIT SUFFIRE, *puiſque, par la vertu du S. Eſprit, tous les Conciles Orthodoxes y ſont renfermés* ; & ſi après cela on vouloit douter ou faire de nouvelles queſtions : *c'en eſt aſſez*, diſoit-on ; *après que les choſes ont été ſi bien diſcutées, ceux qui veulent encore chercher, trouvent le menſonge.*

Conc. Chalced. p. 3. n. 30. Edit. Val. & Marc. ibid. n. 3.

XXXIII. § *Ce que c'eſt que la Catholicité. Que l'Héréſie a toujours été une opinion particuliere, & celle du petit nombre contre le grand.*

§ Cette courte Hiſtoire des quatre premiers Conciles ne contient que des faits conſtans & inconteſtables, qui ſuffiſent pour faire voir, que loin que la Foi de la Trinité & celle de l'Incarnation fût *informe*, comme on vous le dit, avant leurs déciſions, au contraire ces déciſions la ſuppoſent déja formée & parfaite de tout tems. On voit auſſi très-clairement par les mêmes faits, que les Héréſies n'ont jamais été que des opinions particulieres, puiſqu'elles ont commencé par cinq ou ſix hommes ; par *quelques-uns*, nous diſoit S. Paul, *qui abandonnoient la Foi* qu'ils trouvoient reçue, enſeignée, établie par toute la terre, & de tout tems ; puiſque les Hérétiques mêmes, quelque effort qu'ils fiſſent, n'ont jamais pû marquer la date de ſon commencement, comme l'Egliſe la montroit à chacun d'eux. De cette ſorte, lorſque les Héréſies ſe ſont élevées, il n'a jamais pû être douteux quel parti l'Egliſe avoit à prendre, perſonne ne pouvant douter raiſonnablement, comme dit Vincent de Lérins, qu'on ne dût préférer *l'Antiquité à la nouveauté, & l'univerſalité aux opinions particulieres.*

I. Tim. IV. 1. Comm. I. p. 369, &c.

XXXIV. *La même*

Mais ce qui paroît dans les Héréſies qui ont attaqué la Foi de

la Trinité, & celle de l'Incarnation, ne paroîtroit pas moins clairement dans les autres, s'il étoit ici queſtion d'en faire l'Hiſtoire. Votre Miniſtre apporte, comme un exemple de variation, la Doctrine du péché originel & de la grace : mais c'eſt préciſément ſur cet article que S. Auguſtin, qu'il a cité comme favorable à ſa prétention, lui dira que *la Foi Chrétienne & l'Egliſe Catholique n'ont jamais varié.* En effet, on ne peut nier que lorſque Pélage & Céleſtius ſont venus troubler l'Egliſe ſur cette matiere, *leurs profanes nouveautés n'aient fait horreur par toute la terre*, comme parle S. Auguſtin, *à toutes les oreilles Catholiques*; & cela *autant en Orient qu'en Occident*, comme dit le même Pere : puiſque même ces Héréſiarques ne ſe ſauverent dans le Concile de Dioſpoli en Orient, qu'en déſavoüant leurs erreurs; encore trouva-t-on mauvais que ces Evêques d'Orient ſe fuſſent laiſſés ſurprendre aux équivoques de ces Héréſiarques, & ne les euſſent pas frappés d'anathême. Voilà le ſort qu'eut l'Héréſie de Pélage d'abord qu'elle commença de paroître : à peine put-elle gagner cinq ou ſix Evêques qui furent bien-tôt chaſſés par l'unanime conſentement de tous leurs Collégues, avec l'applaudiſſement de tous les peuples, & de toute l'Egliſe Catholique; juſques-là que ces Hérétiques étoient contraints d'avoüer, comme le rapporte S. Auguſtin, premiérement, qu'*un dogme inſenſé & impie avoit été reçu dans tout l'Occident*, & quand ils virent que l'Orient n'étoit pas moins déclaté contr'eux, ils dirent en général qu'*un dogme populaire prévaloit, que l'Egliſe avoit perdu la raiſon, & que la folie y avoit pris le deſſus : ce qui étoit*, ajoûtoient-ils, *la marque de la fin du monde :* tant eux-mêmes ils craignoient de dire que ce malheur y eût duré, ou y pût durer long-tems. Telle eſt la plainte commune de toute l'Héréſie; & Julien le Pélagien la faiſoit en ces propres termes pour lui & ſes Compagnons; enſorte qu'il ne leur reſtoit que la malheureuſe conſolation de ſe dire eux-mêmes ce petit nombre de Sages qu'il falloit croire plûtôt que *la multitude qui étoit pour l'ordinaire ignorante & inſenſée* : ce qui étoit, même en ſe vantant, un aveu formel de la ſingularité, & par conſéquent de la nouveauté de leur Doctrine. Auſſi n'eût-on point de peine à les convaincre de s'être oppoſés à la Doctrine des Peres. S. Auguſtin leur en a produit des paſſages, où la Foi de l'Egliſe ſe trouve auſſi claire, avant la diſpute des Pélagiens, qu'elle l'a été depuis : d'où ce grand homme concluoit très-bien qu'il n'y avoit jamais eu de variation ſur ces articles, puiſqu'il étoit bien conſtant que ces ſaints Docteurs n'avoient rien fait autre

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

choſe eſt prouvée dans la matiere de la grace, & contre les Pélagiens.

Aug. lib. I. contr. Jul. c. 6.

Lib. IV. ad Bonif. c. 12.

Ibid. cap. 8.

lib. de geſt. Pelag.

Aug. lib. IV. ad Bonif. 8. Op. perf. cont. Jul. l. I. c. 12. II. c. 2. &c.

Aug. ibid.

Lib. 1. & II. cont. Jul. Lib. IV. ad Bonif. 8. & ſeq. de præd. §. 14. de bon. part.

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

choſe *que de conſerver dans l'Egliſe ce qu'ils y avoient trouvé ; d'enſeigner ce qu'ils y avoient appris, & de laiſſer à leurs Enfans ce qu'ils avoient reçu de leurs Peres.* Qu'on nous allégue après cela des Variations ſur ces matieres. Mais quand on ne voudroit pas en croire S. Auguſtin, témoin ſi irreprochable en cette occaſion : ſans avoir beſoin de diſcuter les paſſages particuliers qu'il a produits, perſonne ne niera ce fait public, que les Pélagiens trouverent toute l'Egliſe en poſſeſſion de baptiſer les petits Enfans en la rémiſſion des péchés, & de demander dans toutes ſes prieres la grace de Dieu, comme un ſecours néceſſaire, non-ſeulement à bien faire, mais encore à bien croire, & à bien prier ; ce qui étant ſuppoſé comme conſtant & inconteſtable, il n'y auroit rien de plus inſenſé, que de ſoutenir après cela que la Foi de l'Egliſe ne fût point parfaite ſur le péché originel & ſur la grace.

4, 5, 19. Lib. II. con. Jul. c. 10.

XXXV. *Comment l'Egliſe profite des Héréſies, & ſi c'eſt dans le fond de la Doctrine.* Lett. VI. & VII. De Bon. Perſ. 20. Comm. 1.

Si maintenant on demande avec le Miniſtre, comme donc il ſera vrai de dire que l'Egliſe a profité par les Héréſies, S. Auguſtin répondra pour nous : *Que chaque Héréſie introduit dans l'Egliſe de nouveaux doutes, contre leſquels on défend l'Ecriture Sainte avec plus de ſoin & d'exactitude, que ſi on n'y étoit pas forcé par une telle néceſſité.* Ecoutez ; on la défend avec *plus de ſoin*, & non pas, on l'entend mieux dans le fond. Le célébre Vincent de Lérins prendra auſſi en main notre cauſe, en diſant, *que le profit de la Religion conſiſte à profiter dans la Foi, & non pas à la changer ; qu'on y peut ajoûter l'intelligence, la ſcience, la ſageſſe, mais toujours dans ſon propre genre, c'eſt-à-dire, dans le même Dogme, dans le même ſens, dans le même ſentiment*, & ce qui tranche en un mot toute cette queſtion, *que les Dogmes peuvent recevoir avec le tems la lumiere, l'évidence, la diſtinction ; mais qu'ils conſervent* TOUJOURS *la plénitude, l'intégrité, la propriété ;* c'eſt-à-dire, comme il l'explique, *que l'Egliſe ne change rien, ne diminue rien, n'ajoûte rien, & ne perd rien de ce qui lui étoit propre, & ne reçoit rien de ce qui lui étoit étranger.* Qu'on nous diſe après cela qu'elle varie.

Ibid.

Que ſi l'on nous preſſe encore, & qu'on nous demande en quoi donc ont profité à l'Egliſe les nouvelles déciſions, le même Docteur répondra, que *les déciſions des Conciles n'ont fait autre choſe, que de donner par écrit à la poſtérité ce que les Anciens avoient cru par la ſeule tradition ; que de renfermer en peu de mots le principe & la ſubſtance de la Foi, & ſouvent pour faciliter l'intelligence, d'exprimer par quelque terme nouveau, mais propre & précis, la Doctrine qui n'avoit jamais été nouvelle ;* enſorte, comme il venoit de l'expliquer en-

core plus préciſément en deux mots, *qu'en diſant quelquefois les choſes d'une maniere nouvelle, on ne dit néanmoins jamais de nouvelles choſes.* Ut cùm dicas novè, non dicas nova.

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

*Et c'eſt encore en ceci que ſe fait paroître la profonde ignorance de votre Sçavant. *L'Evêque de Meaux*, nous dit-il, *oſera-t-il bien me nier que la plus sûre marque, dont les Sçavans de l'un & de l'autre parti ſe ſervent pour diſtinguer les Ecrits ſuppoſés & fauſſement attribués à quelques Peres, eſt le caractère & la maniere de la Théologie qu'on y trouve: la Théologie Chrétienne*, pourſuit-il, *ſe perfectionnoit tous les jours, & ceux qui ſont un peu verſés dans la lecture des Anciens, reconnoiſſent auſſi-tôt de quel ſiécle eſt un ouvrage, parce qu'ils ſçavent en quel état étoit la Théologie & les Dogmes en chaque ſiécle.* Il ne ſçait aſſûrément ce qu'il veut dire, & confond ignoramment le vrai & le faux. Car, s'il veut dire qu'on diſcerne ces Ouvrages, parce qu'il paroît dans les derniers de nouveaux Dogmes qui ne fuſſent point dans les Anciens, il compoſe le Chriſtianiſme de piéces mal aſſorties, & il dément tous les Peres. Que s'il veut dire, qu'après la naiſſance des erreurs, on trouve l'Egliſe plus attentive, & pour ainſi dire mieux armée contre elles; qu'on emploie des termes nouveaux pour en confondre les Auteurs, & qu'on répond à leurs ſubtilités par des preuves accommodées à leurs objections, il dit vrai; mais il s'explique mal, & ne fait rien pour lui, ni contre nous.

Ibid. XXXVI. *Téméraire raiſonnement & groſſiere erreur de M. Jurieu.* Lett. VII. P. 51.

XXXVII. *Que cette méthode de convaincre les Hérétiques par leur nouveauté, & leur petit nombre, eſt ancienne & Apoſtolique.*

Que ce Docteur enflé de ſa vaine ſcience, apprenne donc des anciens Maîtres du Chriſtianiſme, que l'Egliſe n'enſeigne jamais des choſes nouvelles, & qu'au contraire elle confond tous les Hérétiques, en ce que lorſqu'ils commencent à paroître, la ſurpriſe & l'étonnement où tous les peuples ſont jettés, fait voir que leur Doctrine eſt nouvelle; qu'ils dégénèrent de l'Antiquité & de la créance reçue. C'eſt la méthode de tous les Peres; & Vincent de Lérins, qui l'a ſi bien expliquée, n'a fait au fond que répéter ce que Tertullien, S. Athanaſe, S. Auguſtin, & les autres avoient dit aux Hérétiques de leur tems, & par des volumes entiers. Je ne veux ici rapporter que ce peu de mots de S. Athanaſe: *La Foi de l'Egliſe Catholique eſt celle que Jeſus-Chriſt a donnée, que les Apôtres ont publiée, que les Peres ont conſervée: l'Egliſe eſt fondée ſur cette Foi; & celui qui s'en éloigne, n'eſt pas Chrétien.* Tout eſt compris en ces quatre mots: Jeſus-Chriſt, les Apôtres, les Peres, nous, & l'Egliſe Catholique; c'eſt la chaîne qui unit tout, c'eſt le fil qui ne ſe rompt jamais, c'eſt là enfin notre deſcendance, notre race, notre nobleſſe,

T. I. Ep. I. ad Serap. de Sp. S.

si on peut parler de la sorte, & le titre inaltérable où le Catholique trouve son extraction : titre qui ne manque jamais aux vrais enfans, que l'étranger ne peut contrefaire.

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Quand nous parlons des saints Peres, nous parlons de leur consentement & de leur unanimité : si quelques-uns d'eux ont eu quelque chose de particulier dans leurs sentimens, ou dans leurs expressions, tout cela s'est évanoüi, & n'a pas fait tige dans l'Eglise, ce n'étoit pas là aussi ce qu'ils y avoient appris, ni ce qu'ils avoient tiré de la racine. Ce qui demeure, ce qu'on voit passer en décision aussitôt qu'on trouble l'Eglise en le contestant; ce qu'on marque du sceau de l'Eglise, comme vérité reçue de la source, & qu'on transmet aux âges suivans avec cette marque : c'est ce qui a fait & fera toujours la régle certaine de la Foi.

Vinc. Lirin. ibid.

Selon cette méthode si simple & si sûre, toutes les fois qu'il paroît quelqu'un qui tient dans l'Eglise ce hardi langage : *Venez à nous, ô vous tous ignorans & malheureux, qu'on appelle vulgairement Catholiques : venez apprendre de nous la Foi véritable, que personne n'entend que nous; qui a été cachée durant plusieurs siécles, mais qui vient de nous être découverte.* Prêtez l'oreille, Mes Freres : reconnoissez qui sont ceux qui disoient au siécle passé qu'ils venoient de découvrir la vérité qui avoit été inconnue *durant plusieurs siécles.* Toutes les fois donc que vous entendrez de pareils discours, toutes les fois que vous entendrez de ces Docteurs qui se vantent de réformer la Foi qu'ils trouvent reçue, prêchée, & établie dans l'Eglise, quand ils paroissent; revenez à ce dépôt de la Foi, dont l'Eglise Catholique a toujours été une fidelle gardienne : & dites à ces Novateurs, dont le nombre est si petit, quand ils commencent, qu'on les peut compter par trois ou quatre; dites-leur avec tous les Peres, que ce petit nombre est la conviction manifeste de leur nouveauté, & la preuve aussi sensible que démonstrative, que la Doctrine qu'ils viennent combattre, étoit l'ancienne Doctrine de l'Eglise. Car si à Chalcédoine, si à Ephèse, si à Constantinople, si à Nicée on a confondu les Auteurs des Hérésies, qu'on y condamnoit par leur petit nombre, comme par une marque sensible de leur nouveauté; si on les a convaincus, comme on vient de le faire voir par les Actes les plus authentiques de l'Eglise, que tous les Peuples se sont d'abord soulevés contre eux, ce qui montroit invinciblement que la Doctrine qu'ils venoient combattre, non-seulement étoit déja établie, mais encore avoit jetté de profondes racines dans tous les esprits; si enfin on leur fermoit la bouche, en leur disant qu'ils avoient eux-mê-

mes été élevés dans la Foi qu'ils attaquoient, ce qu'ils ne pouvoient nier, & ce qui étoit pour eux & pour tous les autres une preuve d'expérience de leur nouveauté ; ſi non-ſeulement les Euthychiens, & plus haut les Neſtoriens, & plus haut les Macédoniens, & plus haut les Ariens, mais encore les Pélagiens ont été ſi clairement confondus par cette marque ſenſible, par ce moyen poſitif, par cette preuve expérimentale : concluez que c'étoit là la preuve commune donnée à l'Egliſe contre toutes les nouveautés. Car ſi on s'eſt récrié à la nouveauté, lorſque ces nouvelles Doctrines ont commencé à paroître, on ſe ſeroit récrié de même à toute autre innovation. La Doctrine qui eſt donc venue, ſans jamais avoir excité ce cri de ſurpriſe & d'averſion, porte la marque certaine d'une Doctrine qui a toujours été. Jamais il ne viendra de Secte nouvelle qu'on ne convainque de ſa nouveauté, par ſon petit nombre : on lui fera toujours avec Vincent de Lérins ce reproche de S. Paul : *Eſt-ce de vous qu'eſt venue la parole de Dieu, ou bien n'eſt-elle venue qu'à vous ſeuls ?* Comme s'il diſoit, Le reſte de l'Egliſe ne l'entend-il pas? comment oſez-vous vous oppoſer au conſentement Univerſel ? Reconnoiſſez donc, Mes Freres, que ſi on s'eſt ſervi dans tous les tems de cet argument tiré du conſentement de l'Egliſe, & ſi on s'en ſert encore, c'eſt à l'exemple des Apôtres ; & ſi encore on l'a tiré de l'exemple des Apôtres, c'eſt à l'exemple des Peres. Que ſi on nous dit après cela qu'il n'y a pas de ſûreté dans l'opinion de la multitude, qui pour l'ordinaire eſt ignorante, nos Peres, ou plûtôt l'Ecriture même ne nous ont pas laiſſé ſans repartie : car ils nous ont appris à fermer la bouche à ceux qui ne cédoient pas à la multitude du Peuple de Dieu, en leur diſant : *Pourquoi mépriſez-vous la multitude que Dieu a promiſe à Abraham : Je te ferai*, dit-il, *le Pere, non de pluſieurs hommes, mais de pluſieurs Nations, & en toi ſeront bénis tous les Peuples de la terre.* Diſtinguez donc la multitude abandonnée à elle-même, & livrée à ſon ignorance par un juſte jugement de Dieu, de la multitude choiſie, de la multitude ſéparée, de la multitude promiſe & bénie, conduite par conſéquent avec un ſoin ſpécial de Dieu & de ſon Eſprit ; ou pour parler avec S. Athanaſe, *diſtinguez la multitude qui défend l'héritage de ſes Peres*, telle qu'étoit la multitude que ce grand homme vient de nous montrer dans l'Egliſe, *d'avec la multitude qui eſt épriſe de l'amour de la nouveauté*, & qui porte par ce moyen ſa condamnation ſur ſon front.

C'eſt par cette ſûre méthode que tous nos Peres, ſans exception, ont fermé la bouche aux Hérétiques. Si votre Miniſtre avoit conſi-

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Ibid.

I. Cor. XIV. 36.

Vinc. Lir. ibid.

Adv. eos qui jud. multit. fer. T. II.

Ci-deſſus, n. 30. XXXVIII. *Que le Miniſtre Jurieu*

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

déré, je ne dis pas ſeulement leur autorité, mais leurs raiſons, il ne ſe ſeroit pas laiſſé ſéduire aux illuſions des Sociniens, & il ne leur auroit pas abandonné juſqu'aux premiers ſiécles de l'Egliſe, ſur l'Eternité de la Perſonne du Fils de Dieu, & l'immutabilité de ſon éternelle génération. Il n'auroit non plus accordé aux Pélagiens & aux autres Ennemis de la Grace Chrétienne, que la Foi en fût *imparfaite, flotante, & informe* devant eux. Mais en prenant tous ces Hérétiques dans le point de leur commencement & de leur innovation, où étant en ſi petit nombre, ils oſoient rompre avec le tout, dans lequel eux-mêmes ils étoient nés, il les auroit convaincus que leur Doctrine étoit une opinion particuliere; & la contraire, la Foi Catholique & Univerſelle. Mais s'il avoit ſuivi cette ſûre & infaillible méthode, dont nul autre qu'un Catholique ne ſe peut jamais ſervir, il auroit à la vérité confondu les Sociniens; mais il ſe ſeroit auſſi confondu lui-même, puiſqu'auſſi-tôt nous lui aurions objecté ce qu'il auroit objecté aux autres: c'eſt pourquoi, il a mieux aimé avec les Sociniens, imputer des variations à l'Egliſe Catholique, que de les confondre, en diſant avec tous les Saints, ſelon la promeſſe de Jeſus-Chriſt, que la Foi Catholique eſt invariable.

a refuſé de confondre les Sociniens par cette méthode, parce qu'il ſe ſeroit auſſi confondu lui-même.

XXXIX. *Qu'on méne inſenſiblement les Proteſtans au Socinianiſme, & par quels degrés.* Var. liv. V. n. 31. liv. XV. n. 122, 123.

Eveillez-vous donc ici, Mes très-chers Freres, & voyez où l'on vous méne pas à pas. Dès que vos Auteurs ont paru, on leur a prédit, qu'en ébranlant la Foi des articles déja reçus, & l'autorité de l'Egliſe & de ſes Décrets, tout, juſqu'aux articles les plus importans, juſqu'à celui de la grace, juſqu'à celui de l'Incarnation, juſqu'à celui de la Trinité, viendroient l'un après l'autre en queſtion; & la choſe étoit évidente pour deux raiſons. La premiere, que la méthode dont on ſe ſervoit contre quelques points, comme, par exemple, contre celui de la préſence réelle, de recevoir la raiſon & le ſens humain à expliquer l'Ecriture, portoit plus loin que cet article, & alloit généralement à tous les Myſtères. La ſeconde, qu'en mépriſant les ſiécles poſtérieurs & leurs déciſions, les premiers ne ſeroient pas plus en ſûreté; de ſorte qu'il en faudroit enfin venir à renouveller toutes les queſtions déja jugées, & à refondre, pour ainſi dire, le Chriſtianiſme; comme ſi l'on n'y eût jamais rien décidé. C'eſt ainſi qu'on l'avoit prédit, & c'eſt ainſi qu'il eſt arrivé. Les Sociniens ſe ſont élevés ſur le fondement du Luthéraniſme & du Calviniſme, & ſont ſortis de ces deux Sectes: le fait eſt inconteſtable, & nous en avons fait l'Hiſtoire ailleurs. Mais s'il y a des opiniâtres & des entêtés qui ne veulent pas ſe rendre à ces preuves, la conduite que tient encore aujourd'hui votre Miniſtre, ne leur laiſſera aucune réplique, puiſque déja

Var. XV. 122, 123.

déja il abandonne aux Sociniens dans les articles les plus pernicieux de leur doctrine, les siécles les plus purs de l'Egliſe, & que par-là il ſe voit contraint, contre ſes principes, à tolérer leur erreur.

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Quand je lui ai reproché dans l'Hiſtoire des Variations, ſon relâchement manifeſte envers les Sociniens, juſqu'à leur avoir donné place dans l'Egliſe Univerſelle, & à faire vivre des Saints & des Elûs parmi eux, il s'eſt élevé contre ce reproche d'une maniere terrible, & m'a donné un démenti outrageux. *J'avoue*, dit-il, *que j'ai beſoin de toute ma patience pour m'empêcher de dire à M. Boſſuet ſes vérités tout rondement. Il ne fut jamais de fauſſeté plus indigne, ni de calomnie plus hardie.* Voilà comme il parle, quand il ſe modère, quand il craint que la patience ne lui échappe; mais il en faut venir au fond. N'eſt-il pas vrai qu'il a mis les Sociniens dans le corps de l'Egliſe Univerſelle? La démonſtration en eſt claire à l'endroit où il diviſe l'Egliſe en deux parties, dont l'une s'appelle *le Corps*, & l'autre *l'Ame : la premiere eſt viſible, & comprend tout ce grand amas de Sectes qui font profeſſion du Chriſtianiſme dans toutes les Provinces du monde.* Il pourſuit : *Toutes les Sectes du Chriſtianiſme, Hérétiques, Orthodoxes, Schiſmatiques, pures, corrompues, ſaines, malades, vivantes & mortes, ſont toutes parties de l'Egliſe Chrétienne, & même en quelque ſorte véritables parties, c'eſt-à-dire, qu'elles ſont parties de ce que j'appelle le Corps de l'Egliſe*: Et enfin, *ces Sectes qui ont rejetté ou la Foi, ou la Charité, ou tous les deux enſemble, ſont des membres de l'Egliſe, c'eſt-à-dire, véritablement attachés à ſon Corps par la profeſſion d'une même Doctrine, qui eſt Jeſus crucifié, Fils de Dieu, Rédempteur du monde; car il n'y a pas de Secte entre les Chrétiens qui ne confeſſe la Doctrine Chrétienne, au moins juſques-là.* Remarquez : il n'y a, dit-il, aucune Secte qui ne le confeſſe; par conſéquent les Sociniens le confeſſent, du moins *juſques-là*, comme les autres, & ſont compris par le Miniſtre parmi les *membres véritables de l'Egliſe Chrétienne.*

XL. *Que le Miniſtre Jurieu a rangé les Sociniens dans le corps de l'Egliſe univerſelle.* Lett. X. p. 79. Préj. légit. I. p. ch. I. p. 8, 9.

Mais peut-être diſtinguera-t-il le corps de l'Egliſe Chrétienne d'avec le corps de l'Egliſe Catholique ou Univerſelle, dont il eſt parlé dans le Symbole? Point du tout; car après avoir rejetté, non-ſeulement la définition que nous donnons à cette Egliſe Catholique, mais encore celle que lui voudroient donner les Proteſtans: la ſienne eſt que *l'Egliſe Univerſelle ou Catholique*, c'eſt *le corps de ceux qui font profeſſion de croire Jeſus-Chriſt le véritable Meſſie & le Rédempteur; Corps*, ajoûte-t-il, *diviſé en un grand nombre de Sectes, mais qui conſerve une conſidérable partie, au milieu de laquelle ſe trouve toujours un nombre d'Elûs qui croient véritablement, ſincérement, & purement tout*

XLI. *Que le Corps de l'Egliſe Chrétienne, & le Corps de l'Egliſe Catholique, c'eſt le même, ſelon ce Miniſtre, & que les Sociniens y ſont compris.* Ibid. p. 29.

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

ce que le Corps en général fait profeſſion de croire. On voit ici, ſelon ſon idée, le corps & l'ame de l'Egliſe Catholique: ce corps eſt ce grand nombre de Sectes diviſées; & néanmoins unies en ce point de croire *Jeſus-Chriſt le véritable Meſſie & le Rédempteur*: ce qu'auſſi il venoit de dire qu'on croyoit dans toutes les Sectes, ſans en excepter aucune; deſorte qu'ayant défini le Corps de l'Egliſe Catholique, confeſſée dans le Symbole, par ce qui eſt commun à toutes les Sectes, on voit qu'il les y met toutes, & par conſéquent celle des Sociniens, comme les autres. Voilà donc les Sociniens, non-ſeulement Chrétiens, mais encore Catholiques; & ce nom, autrefois ſi précieux & ſi cher aux Orthodoxes, eſt prodigué juſqu'aux ennemis de la Divinité du Fils de Dieu.

XLII. *Que ce Miniſtre ſe mocque quand il dit qu'il met les Sociniens dans l'Egliſe Catholique ou Univerſelle au même ſens qu'il y met les Mahométans.* Lett. X. p. 79.

Le Miniſtre nous répond ici qu'il a mis les Sociniens parmi les Chrétiens, *comme il y a mis auſſi les Mahométans qui croient que Jeſus-Chriſt, Fils de Marie, a été conçû du S. Eſprit, & qu'il eſt le Meſſie promis aux Juifs.* Mais il nous joue trop ouvertement, quand il parle ainſi. Car veut-il mettre les Mahométans dans l'Egliſe Chrétienne? En ſont-ils une véritable partie? Sont-ils compris dans cet article du Symbole, *Je crois l'Egliſe Catholique*, comme le Miniſtre y vient de comprendre les Sociniens, & les comptera-t-il encore parmi les membres du corps de l'Egliſe Catholique? Je ne crois pas qu'il en vienne à cet excès: il faut pourtant y venir, ou ceſſer de nous faire accroire qu'il ne reçoit les Sociniens dans le Chriſtianiſme, qu'au même titre qu'il y reconnoît les Mahométans.

XLIII. *Que ce Miniſtre enſeigne poſitivement qu'une ſociété Socinienne peut contenir dans ſa communion de vrais enfans de Dieu, & qu'on y peut faire ſon ſalut.* Ibid.

Le Miniſtre triomphe néanmoins, comme s'il m'avoit fermé la bouche après ce bel exemple des Mahométans; & joignant le dédain avec la colère, *Le Sieur Boſſuet*, dit-il, *a lû cela, & après il dit, qu'à pleine bouche je mets les Sociniens entre les Communions véritablement Chrétiennes dans leſquelles on peut ſe ſauver; il ne faut que ce ſeul article & ce ſeul exemple pour ruiner la réputation de la bonne foi de cet Auteur.* Mais c'eſt vainement qu'il s'emporte, & on va voir clairement, pourvû qu'on veuille ſe donner la peine de conſidérer ſa Doctrine, qu'il reconnoît des Elûs dans la Communion des Sociniens.

Il poſe donc pour certain que la parole de Dieu par-tout où elle eſt, & par-tout où elle eſt prêchée, a ſon efficace pour la ſanctification de quelques ames. *Il eſt impoſſible*, dit-il, *que la parole de Dieu demeure abſolument inefficace*; d'où il conclut, *que la Prédication de la Parole de Dieu ne peut demeurer ſans produire quelque véritable ſanctification, & le ſalut de quelques-uns.* Syſt. de l'Eg. liv. I. ch. 12. p. 98, 99, 100.

Mais peut-être qu'on croira que pour avoir cet effet, il faudra,

ſelon le Miniſtre, que cette parole ſoit prêchée dans ſa pureté? Point du tout; puiſqu'il met au nombre des ſociétés où la Prédication a ſon effet, des Egliſes ſéparées entre elles de Communion & de Doctrine, telles que ſont *l'Ethiopienne*, *Jacobite*, *Neſtorienne*, *Grecque*, *& généralement toutes les Communions de l'Orient*, quoiqu'elles ſoient *dans une grande décadence*; d'où il conclut, *que Dieu peut ſe conſerver des Elûs dans des Communions & dans des Sectes très-corrompues*: juſques-là, qu'il s'en eſt conſervé dans l'Egliſe la plus corrompue & la plus perverſe de toutes, qui eſt *l'Antichrétienne*, d'où il fait ſortir les cent quarante quatre-mille, marqués dans l'Apocalypſe, c'eſt-à-dire, un très-grand nombre d'Elûs, & tout cela par ce principe général, que *la parole de Dieu n'eſt jamais prêchée en un Pays, que Dieu ne lui donne efficace à l'égard de quelques-uns*: encore, comme on voit, qu'elle ſoit ſi loin d'y être prêchée purement.

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Ibid. p. 101, 225.

Préj. légit. p. 16.

Ibid.

Le principe fondamental ſur lequel il appuie cette Doctrine, c'eſt, dit-il, que la parole de Dieu *écrite & prêchée* eſt pour les Elûs, & ne ſeroit jamais adreſſée aux réprouvés, s'il n'y avoit parmi eux des Elûs mêlés; ce qu'il prouve finalement, & comme pour mener les choſes au premier principe, en diſant que *ce ne ſeroit pas concevoir un Dieu ſage & miſéricordieux, s'il faiſoit annoncer ſa parole à des Peuples entre leſquels il n'a pas d'Elûs*, parce que cela *ne ſerviroit qu'à les rendre plus inexcuſables*, ce qui ſeroit *cruauté, & non pas miſéricorde*.

Syſt. 99.

Ibid.

De principes ſi généraux, il ſuit clairement que Dieu conſervant parmi les Sociniens ſa parole *écrite & prêchée*, il a deſſein de ſauver quelqu'un parmi eux; autrement cette parole ne leur ſerviroit, non plus qu'aux autres, qu'à les rendre plus inexcuſables; ce qui eſt, ſelon le Miniſtre, une cruauté qu'on ne peut attribuer ſans égarement *à un Dieu ſage & miſéricordieux*. Mais de peur qu'on ne nous reproche que nous imputons à M. Jurieu une conſéquence qu'il rejette, il la prévoit & l'approuve par ces paroles: *On ne me doit pas dire que par mon raiſonnement il s'enſuivroit que Dieu pourroit avoir des Elûs dans les ſociétés Sociniennes, qui conſervent l'Evangile, le prêchent & le liſent; & que cependant j'ai mis les ſociétés qui ruinent le fondement, entre celles où Dieu ne conſerve point d'Elûs.* Voilà du moins la difficulté bien prévûe, & bien poſée: voyez maintenant la réponſe: *Je réponds, que ſi Dieu avoit permis que le Socinianiſme ſe fût autant répandu que l'eſt, par exemple, le Papiſme, ou la Religion Grecque, il auroit auſſi trouvé des moyens, d'y nourrir ſes Elûs, & de les empêcher de participer aux Héréſies mortelles de cette ſecte; comme autre-*

Syſt. ibid. 102.

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

fois il a trouvé bon moyen de conſerver dans l'Arianiſme un nombre d'Elûs, & de bonnes ames qui ſe garantirent de l'Héréſie des Ariens. Mais comme les Sociniens ne ſont point de nombre dans le monde; qu'ils y ſont diſperſés ſans y faire figure; qu'en la plûpart des lieux, ils n'ont point d'aſſemblées, ou de très-petites aſſemblées: il n'eſt point néceſſaire de ſuppoſer que Dieu y ſauve perſonne, parce qu'une ſi petite exception ne fait aucun préjudice à la régle générale, ſçavoir que Dieu ne fait jamais prêcher ſa parole où il n'a pas d'Elûs. Voilà le paſſage entier dans toute ſa ſuite, & voilà ſans difficulté la ſociété Socinienne, par elle-même en état d'élever des enfans à Dieu. D'où vient donc, ſelon le Miniſtre, qu'il ne s'y en trouve point à préſent? Ce n'eſt pas à cauſe qu'elle rejette des vérités fondamentales, comme il faudroit dire, ſi on vouloit l'exclure par ſa propre conſtitution, de donner à Dieu des Elûs; c'eſt à cauſe que les Sociniens ne ſe ſont pas aſſez multipliés: tout dépendoit du ſuccès, & s'ils trouvent moyen de s'étendre aſſez pour faire quelque figure dans le monde, ils forceront Dieu à faire naître parmi eux de vrais Fidéles.

Mais pourquoi n'y en auroit-il pas eu, & n'y en auroit-il pas encore à préſent, puiſqu'il eſt conſtant qu'ils ont eu des Egliſes en Pologne, & qu'ils en ont encore aujourd'hui en Tranſſilvanie? Dieu n'eſt-il cruel qu'à ces Sociétés? Mais pourquoi plûtôt qu'aux autres? Eſt-ce à cauſe qu'il y a auſſi d'autres Sectes en Tranſſilvanie? Il y en a auſſi beaucoup d'autres dans les Pays où notre Miniſtre a ſauvé les Jacobites & les Neſtoriens. Mais quoi? s'il ne reſtoit en Tranſſilvanie que des Sociniens, y auroit-il alors de vrais Fidéles parmi eux? Ou bien cette nation ſeroit-elle la ſeule réprouvée de Dieu, où ſa parole *écrite & prêchée* ſe conſerveroit ſans aucun fruit, & ſeulement pour la rendre plus inexcuſable? Quel motif pourroit avoir cette *cruauté*, comme l'appelle M. Jurieu? Quoi? ce petit nombre & le peu d'étendue de ces Egliſes? Qu'on nous montre donc dans quel nombre & dans quelles bornes ſont renfermées les ſociétés où Dieu peut être cruel ſelon le Miniſtre.

XLIV. *Que le Miniſtre avoue qu'on ſe ſauveroit parmi les Sociniens s'ils faiſoient nombre, & qu'il ſe mocque en diſant que cela veut dire,*

C'eſt en ſubſtance ce que j'avois objecté dans l'Hiſtoire des Variations, & on n'y répond que par ces paroles: *Il eſt vrai*, dit le Miniſtre; *j'ai dit quelque part, que ſi Dieu, par une ſuppoſition impoſſible, avoit permis que le Socinianiſme eût gagné tout le monde, ou une partie, comme a fait le Papiſme, il s'y ſeroit conſervé des Elûs*: Illuſion ſi groſſiere, qu'un aveu formel de ſa faute ne ſeroit pas plus honteux, ni moins convaincant. On n'a qu'à relire le paſſage de ſon ſyſtême qu'on vient de citer, pour voir s'il y a un mot de *ſuppoſition im-*

poſſible, ou rien qui y tende : au contraire, M Jurieu prend pour exemple une choſe déja arrivée, qui eſt le ſalut dans l'Arianiſme; car enfin, il le veut ainſi : à tort ou à droit, il ne nous importe. Il veut, dis-je encore un coup, qu'on ſe ſoit ſauvé dans une ſociété où l'on nioit la Divinité du Fils de Dieu. Comment donc pouvoit-il exclure les Sociniens après un préjugé ſi favorable, ou s'imaginer que leur nombre ne pût jamais égaler celui des Calviniſtes ou des Luthériens, ou le nôtre, ou celui des Grecs, ou celui des Neſtoriens & des Jacobites, ou en tout cas celui des Ariens, parmi leſquels le Miniſtre a reconnu de vrais fidéles ? Quel privilége avoient-ils de ſe multiplier malgré leurs blaſphêmes contre la Divinité de Jeſus-Chriſt ? Et où eſt-ce que Dieu a promis que les Sociniens ne parviendroient jamais à ce nombre ? Mais s'il a voulu avoir des Elûs dans pluſieurs ſociétés diviſées, où a-t-il dit que le grand nombre lui fût néceſſaire pour y en avoir ? A quel nombre s'eſt-il fixé ? Et s'il mépriſe le petit nombre, pouvoit-il avoir des Elûs parmi les Luthériens & les Calviniſtes, au commencement de leur Secte, où l'on ſçait que leur nombre étoit plus petit & leurs ſociétés moins formées que ne ſont celles qui reſtent aux Sociniens ? Ne voit-on pas qu'on ſe mocque, lorſqu'on dit de pareilles choſes, & qu'on inſulte en ſoi-même à la crédulité d'un foible Lecteur ?

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

ſi, par impoſſible. Var. liv. XV. n. 79. Jur. Lett. X. p. 79.

Préj. p. 16. Syſt. p. 101, 125.

Mais voici une ſeconde réponſe. *J'ai ajoûté*, dit-il, *en même tems, que* s'il y avoit des Elûs (dans une telle ſociété) *Dieu ſe les ſeroit conſervés par miracle, comme il a fait dans le Papiſme, c'eſt-à-dire, qu'il peut y avoir des Elûs & des Orthodoxes cachés dans la Communion des Sociniens ; mais ce n'eſt pas à dire qu'on pût être ſauvé dans la Communion des Héréſies Sociniennes.* Nouvelle illuſion : *car, que veut dire qu'il peut y avoir des Elûs cachés dans la Communion des Sociniens ?* Eſt-ce à dire qu'il peut y avoir de vrais Chrétiens cachés au milieu des Sociniens ? Ce n'eſt rien dire, car il y en a bien parmi les Turcs & parmi les autres Mahométans. Il faut donc dire, comme il eſt prouvé dans l'Hiſtoire des Variations, qu'il y a des Elûs dans la Communion extérieure des Sociniens, qui aſſiſtent à leurs Aſſemblées, à leurs Prêches, à leur Céne, ſi vous le voulez, ſans aucune marque de déteſtation ; & qui entendent tous les jours blaſphémer contre Jeſus-Chriſt dans les Aſſemblées, où ils vont pour ſervir Dieu : c'eſt ce qu'on a objecté à M. Jurieu, dans le Livre des Variations ; c'eſt à quoi ce Miniſtre ne répond rien : mais il demeure muet à une objection bien plus importante.

XLV. *Autre illuſion du Miniſtre, & que ſelon ſa Doctrine, on ſe peut ſauver en communiant au dehors avec les Sociniens.* Lett. X.

Var. XV. n. 80.

Je lui ai ſoutenu qu'on pouvoit, ſelon ſa Doctrine, être du nombre

XLVI. *Que le Mi-*

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

des Elûs de Dieu, non-ſeulement en communiant à l'extérieur avec les Ariens, mais encore *en tolerant leurs dogmes en eſprit de paix.* On peut donc étendre la paix & la tolérance juſqu'à ceux qui nient la Divinité de Jeſus-Chriſt; ce dogme eſt devenu indifférent, ou du moins non fondamental. C'eſt tout ce que demandent les Sociniens qui gagneront bien-tôt tout le reſte, ſi on leur accorde ce point. Mais M. Jurieu en a fait le pas, & malgré tout ce qu'il a dit, il ne leur peut refuſer la tolérance en eſprit de paix, qu'il a déja accordée à leurs Freres, les Ariens. Le paſſage en eſt rapporté dans l'Hiſtoire des Variations; il eſt tiré mot à mot du Livre des Préjugés, & le Miniſtre qui l'a vû cité dans l'Hiſtoire des Variations, n'y réplique rien dans ſept ou huit grandes Lettres, qu'il a oppoſées à ce Livre.

niſtre a accordé & accorde encore la tolérance aux Ariens & aux Sociniens.

Var. xv. n. 80.

Var. ibid. Préj. légit. 1. p. 22.

Mais qu'auroit-il à y répliquer, puiſque dans ces Lettres mêmes, il dit pis que tout cela, & qu'il dit qu'on s'eſt ſauvé dans les premiers ſiécles, & même qu'on y a eu rang parmi les Martyrs, en niant l'Eternité de la Perſonne du Fils de Dieu, & l'immutabilité de ſa génération éternelle? *Ce n'eſt pas là*, dit-il, *une variation eſſentielle & fondamentale*: on peut varier là-deſſus *ſans varier ſur les parties eſſentielles du Myſtère.* Il niera encore cela, car il nie tout: mais vous venez d'entendre ſes propres paroles, & il donne gain de cauſe aux Tolérans, qui ne ſont, comme on a vû pluſieurs fois, que des Sociniens déguiſés.

Lett. VI. p. 44.

Ci-deſſus, n. 8, 11, 12, 21.

XLVII. Les Sociniens plus fiers que jamais par les pas qu'on fait vers eux dans la Réforme prétendue.

Je ne m'étonne donc pas ſi ces Hérétiques triomphent, ni s'ils inondent de leurs Ecrits artificieux toute la face de la Terre. Ils gagnent viſiblement du pays parmi vous, puiſque déja on leur accorde des Elûs cachés dans leur Société, & même la tolérance pour leurs Dogmes principaux; mais ce qu'il y a de pis, votre Miniſtre les combat ſi foiblement & par des principes ſi mauvais, que jamais ils ne ſe ſont ſentis plus forts, & jamais ils n'ont conçû tant d'eſpérance.

Lett. X. p. 79.

C'eſt en vain que ce Miniſtre répond que jamais homme n'eut plus *de chagrin* que lui contre les Tolérans: ce n'eſt point *du chagrin* qu'il faut avoir pour ceux qui errent; car outre que le chagrin met dans le cœur de l'aigreur & de l'amertume, il fait agir par paſſion, & par humeur: choſe toujours variable, comme auſſi vous venez de voir une perpétuelle inconſtance dans ce Miniſtre; ce ſont des principes, c'eſt une Doctrine conſtante & ſuivie, qu'il faut oppoſer à ces Novateurs; & parce que votre Miniſtre n'a rien eu de tout cela à leur oppoſer ſelon les maximes de la Réforme, vous avez vû

clairement qu'il n'a fait par tous ſes diſcours que relever leurs eſpérances.

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

* Défiez-vous, mes chers Freres, de ces dangereux eſprits, de ces hardis Novateurs, en un mot, des Sociniens, qui bien-tôt, ſi on les écoutoit, ne laiſſeroient rien d'entier dans la Religion Chrétienne. Ils viennent de publier leur Hiſtoire, où ils avouent que *la vérité a ceſſé de paroître dans l'Egliſe, depuis le tems qui ſuit immédiatement la mort des Apôtres*, & ils racontent que Valentin Gentil, un de leurs Martyrs, perſécuté par Calvin & par Bèze, *s'oppoſoit ſi fortement à la vulgaire créance de la Trinité, qu'on a même écrit qu'en ce tems, ne ſçachant à quoi ſe réſoudre dans des commencemens ſi embarraſſans & ſi difficiles, il lui avoit préféré le Mahométiſme.* En effet, ſi les Sociniens & leurs Prédéceſſeurs ont raiſon, le Mahométiſme qui rejette la Trinité & l'Incarnation, eſt plus pur, en ce qui regarde la Divinité en général, & en particulier en ce qui regarde la Perſonne de Jeſus-Chriſt, que n'a été le Chriſtianiſme depuis la mort des Apôtres. La Doctrine du Fils de Dieu eſt plus pure dans l'Alcoran que dans les Ecrits de nos premiers Peres. Mahomet eſt un Docteur plus heureux que ne l'ont été les nôtres, puiſque ſes Diſciples ont perſiſté dans ſa Doctrine, au lieu que les Chrétiens ont abandonné celle des Apôtres, qui eſt celle de Jeſus-Chriſt même, incontinent après leur mort. Vous avez horreur de ces blaſphêmes, & avec raiſon. Ouvrez donc les yeux, mes chers Freres, & voyez où l'on vous méne, puiſque déja on vous dit, à l'exemple des Sociniens, que les Diſciples des Apôtres & les Martyrs, dont la Paſſion a ſuivi la leur de ſi près, ont tellement dégénéré de leur Doctrine, qu'ils lui ont même préféré la Philoſophie avec des erreurs auſſi capitales que celles que vous venez d'entendre.

XLVIII. *Blaſphême des Sociniens, confirmé par la Doctrine du Miniſtre Jurieu.* Hiſt. ref. Pol. lib. 1. c. 1.

Mais vous entendrez dans la ſuite des choſes bien plus étranges que celles que j'ai relevées dans ce diſcours; & ſi étonnés de tant de foibleſſes, de tant de contradictions, des égaremens ſi étranges de votre Miniſtre, vous vous demandez à vous-mêmes, comment il ſe peut faire, je ne dis pas qu'un Théologien, mais qu'un homme quel qu'il ſoit, pourpeu qu'il ait de bon ſens, y ſoit tombé: ſouvenez-vous qu'il eſt écrit *que Dieu envoie l'eſprit de vertige, l'eſprit d'étourdiſſement, & une efficace d'erreur à ceux qui réſiſtent à la vérité*; & cela véritablement par un jugement terrible ſur les Docteurs de menſonge; mais en même tems, mes chers Freres, par un conſeil de miſéricorde ſur vous & ſur tous ceux qui ſont abuſés & prévenus, afin, comme je l'ai dit au commencement de ce diſcours avec S. Paul, *que la folie de*

XLIX. *Concluſion de ce diſcours. Réflexion ſur l'état préſent du parti Proteſtant.* Iſ. XIX. 14. XXIX. 10. II. Theſſ. II. 11.

PREMIER AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

ces ſéducteurs étant connue de toute la terre, le progrès de la ſéduction ſoit arrêté, & qu'on revienne du ſchiſme & de l'erreur. C'eſt à quoi Dieu vous conduit, ſi vous n'êtes point ſourds à ſa voix. Conſidérez l'état où vous êtes : votre Prétendue-Réforme, à ne regarder que les ſoutiens du dehors, ne fut jamais plus puiſſante ni plus unie. Tout le parti Proteſtant ſe ligue, & a encore trouvé le moyen d'entraîner dans ſes deſſeins tant de puiſſances Catholiques, qui n'y penſent pas aſſez. Votre Miniſtre triomphe, & avec un air de Prophéte, il publie dans toutes ſes Lettres, que c'eſt là vraîment un coup de Dieu : mais il y a des coups de Dieu de plus d'une ſorte. Pendant qu'à l'extérieur la Réforme eſt plus redoutable, & tout enſemble plus fiere & plus menaçante que jamais, elle ne fut jamais plus foible dans l'intérieur, dans ce qui fait le cœur d'une Religion. Sa Doctrine n'a jamais paru plus déconcertée : tout s'y dément, tout s'y contredit ; vous en avez déja vû des preuves ſurprenantes ; vous en verrez d'autres dans la ſuite, mais ce que vous voyez déja eſt aſſez étrange. Jamais on ne mit au jour tant de monſtrueuſes erreurs ; jamais on n'écouta tant de fables, tant de vains miracles, tant de trompeuſes Prophéties : la gloire du Chriſtianiſme eſt livrée aux Sociniens ; le mal eſt monté juſqu'à la tête, & les plus célébres Docteurs ſont ceux qui s'égarent davantage. Ainſi la meſure ſemble être au comble, & il eſt tems, ou jamais, d'ouvrir les yeux. Dieu eſt aſſez bon & aſſez puiſſant pour confondre encore les Ligues, & enſemble tous les projets de la Réforme entreprenante : mais quand, contre toute apparence, elle auroit remporté autant de victoires que ſes Prophétes lui en promettoient, ceux qui s'y laiſſeroient tromper, ne ſeroient jamais qu'un troupeau errant, enivré du ſuccès, & ébloüi par des eſpérances du monde.

SECOND

SECOND AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS, SUR LES LETTRES DU MINISTRE JURIEU, CONTRE L'HISTOIRE DES VARIATIONS.

SECOND AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

La Réforme convaincue d'erreur & d'impiété par ce Miniſtre.

I. *Deſſein des deux Avertiſſemens ſuivans.*

VOUS avez vû, MES CHERS FRERES, ſelon ma promeſſe, dans un premier Avertiſſement, le Chriſtianiſme flétri & le Socinianiſme autoriſé par votre Miniſtre. Vous avez été étonnés de ce qu'il a dit en faveur d'une Secte qui ſe vante d'avoir porté la Réforme à ſa perfection en niant la Divinité du Fils de Dieu, & en affoibliſſant tout le Chriſtianiſme. Mais ceſſez de vous arrêter à tant de choſes étranges que vous avez vûes qu'il a avancées ſur le ſujet des Sociniens : il en a dit de plus eſſentielles contre lui-même, & contre toute la Réforme, puiſqu'il l'a chargée d'erreurs capitales, & dans ſon commencement & dans ſon progrès. Il en a dit encore de plus importantes en faveur de l'Egliſe Catholique, puiſqu'il a dit qu'on ſe peut ſauver dans ſa Communion. Il a dit tout cela, mes Freres; vous l'allez voir dans la der-

SECOND AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

niere évidence. Il a nié de l'avoir dit : vous ne le verrez pas moins clairement. Il ne s'agit pas de conſéquences que je veuille tirer de ſa Doctrine ; ce ſont des termes formels pour l'affirmative, & formels pour la négative que j'ai à vous rapporter ; c'eſt-à-dire, qu'il y a des vérités contraires à la Réforme, & favorables à l'Egliſe, ſi claires, qu'un Miniſtre ne les a pû nier, & à la fois ſi déciſives contre lui, qu'il a honte de les avoir avoüées. Si à ce coup vous n'ouvrez les yeux, vous les aurez bien aſſoupis. Commençons.

II. *Emportement du Miniſtre, qui appelle l'Auteur des Variations au Jugement de Dieu comme un calomniateur.*

Ecoutez-le, mes Freres, c'eſt lui qui parle dans la dixiéme Lettre de cette année, & la cinquiéme de celles qu'il oppoſe aux Variations. Il s'agit d'une Addition au Livre XIV. qui a jetté M. Jurieu dans d'étranges emportemens. *Si*, dit-il, *cette Addition eſt importante, c'eſt à faire voir le caractère de M. Boſſuet ; car, il eſt vrai, que rien n'eſt plus propre à faire connoître dans le monde pour un Déclamateur ſans honneur & ſans ſincérité.* Voici la cauſe de ces reproches. *On trouve*, continue-t-il, *dans cette belle Addition, que je ſuis demeuré d'accord, que Luther dans ſon Livre* de ſervo arbitrio, *avoit employé des termes trop durs au ſujet de la néceſſité qui repoſe ſur la volonté ; & tout ce que j'ai conclu, c'eſt que l'on ne doit pas condamner les gens ſur des expreſſions dures, quand les ſentimens dans le fond ſont innocens, & qu'on ſe doit tolérer dans ces expreſſions.* Il pourſuit. *On trouvera dans cette Addition, ces paroles pleines de calomnies, & indignes d'un homme d'honneur : M. Jurieu a raiſon d'avoüer de bonne foi des Réformateurs en général, qu'ils ont enſeigné que Dieu pouſſoit les pécheurs aux crimes énormes. M. Jurieu n'a point avoüé cela ; & M. Boſſuet rendra compte quelque jour devant Dieu d'une impoſition auſſi fauſſe & auſſi maligne.*

Lett. X. P. 77.

III. *Dieu auteur du péché. Premier blaſphéme de la Réforme prouvé par le Miniſtre Jurieu. Paroles de Mélancton approuvées par Luther.*

Mais s'il craignoit ce Jugement de Dieu où il m'appelle, il ſongeroit qu'un jour on y récitera ces paroles, où traitant la paix avec les Luthériens, après leur avoir reproché que leurs premiers Réformateurs, c'eſt-à-dire, Mélancton & Luther même, ont approuvé du moins par leur ſilence les Ecrits de Calvin, ceux de Zuingle, ceux de Zanchius, que les Luthériens d'aujourd'hui accuſent de ce déteſtable particulariſme, comme ils l'appellent, qui ôte le Libre-Arbitre, & fait Dieu Auteur du péché : il continue ainſi ſon diſcours : *Mais ce n'eſt pas ſeulement par leur ſilence, ou par l'approbation, que vos Réformateurs ont été de durs Prédeſtinateurs, & ont enſeigné* EN PAROLES EXPRESSES, *& encore des plus dures, le particulariſme, la prédeſtination & la réprobation avec une néceſſité qui provient de la force des Decrets. Que Mélancton paroiſſe le premier : c'eſt*

Conſult. de ineun. pac. P. 209.

de lui qu'eſt cette parole que nos Calomniateurs ont tant relevée, Que l'adultère de David & la trahiſon de Judas n'eſt pas moins l'œuvre de Dieu que la converſion de S. Paul.

SECOND AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Il cite en marge le Commentaire de cet Auteur ſur le Chap. 8. aux Romains, où il eſt vrai qu'on trouve en autant de mots cet exécrable blaſphême. Sont-ce donc là ſeulement des paroles dures, comme M. Jurieu avoue qu'il en a lui-même imputé aux premiers Réformateurs, ou, comme nous le diſons, une Doctrine abominable ? Il continue. *Mais on liſoit ces paroles dans les premieres Editions des lieux communs de Mélancton : La divine prédeſtination ôte la liberté à l'homme, car tout arrive ſelon ſes Décrets dans toutes les créatures ; & non-ſeulement les œuvres extérieures, mais encore les penſées intérieures.* Tout arrive ſelon les Décrets de Dieu, & au-dedans & au-dehors de l'homme : par conſéquent toutes ſes penſées bonnes & mauvaiſes, & autant ſes crimes que ſes bonnes œuvres ; & de peur qu'on ne crût que Mélancton eût enſeigné ces blaſphêmes ſans l'aveu de Luther, M. Jurieu ajoûte : *Luther a vû cela, & il a approuvé le Livre de Mélancton, juſqu'à le juger digne, non-ſeulement de l'immortalité, mais encore d'être inſéré parmi les Ecritures Canoniques.* Il cite, pour le prouver, le Livre du Serf-Arbitre de Luther, où il eſt vrai que ſe trouve cette approbation très-expreſſe des blaſphêmes de Mélancton ; & pour ne laiſſer aux Luthériens aucun moyen de s'échapper, il ſe fait cette objection : *Mais,* direz-vous, *Mélancton a rétracté cette opinion dans les Editions ſuivantes de ſes lieux communs, au titre de la cauſe du péché. Il eſt vrai, il l'a rétractée, & avec raiſon : car, qui pourroit ſouffrir cette parole,* QUI DETRUIT TOUTE RELIGION, *Que la divine Prédeſtination ôte à l'homme ſon Libre-Arbitre.* Voilà l'objection propoſée, & Mélancton bien convaincu d'avoir enſeigné une impiété manifeſte, *& détruit toute Religion.* Mais de peur qu'il ne lui échappe, non plus que ſon Maître Luther, il ajoûte premiérement contre Mélancton, *qu'il n'a rétracté cette opinion que mollement & en doutant :* & contre Luther, que lorſqu'il approuva les Lieux communs de Mélancton, ils n'avoient point encore été corrigés ; *donc,* pourſuit-il, *il a admis cette dure opinion de la Prédeſtination qui ôtoit le Libre-Arbitre à l'homme.* Eſt-ce là dire ſeulement des paroles dures, *& non pas admettre une opinion qui détruit toute Religion,* & établit l'impiété ?

Jur. ibid.

Ibid.

Ibid. p. 21.

IV. *Pareils blaſphêmes trouvés dans Lu-*

C'en eſt aſſez pour confondre ce téméraire Miniſtre dans le Jugement de Dieu où il m'appelle : mais il paſſe encore plus avant, & voici comme il parle de Luther : *Il n'a pas ſeulement approuvé*

SECOND AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

les paroles de Mélancton, mais il en a dit de ſemblables dans le Livre du Serf-Arbitre, dont le titre ſeul fait connoître le ſentiment de l'Auteur. Ecoutons donc comme il parle : C'eſt le fondement de la Foi de croire que Dieu eſt clément, quoiqu'il ſauve ſi peu d'hommes, & en damne un ſi grand nombre ; de croire qu'il eſt juſte, quoiqu'il nous FASSE DAMNABLES *néceſſairement* PAR SA VOLONTÉ, *enſorte qu'il ſemble prendre plaiſir au ſupplice des malheureux, & plus digne de haine que d'amour. Si donc je pouvois entendre par quelque moyen que Dieu eſt miſéricordieux & juſte, pendant qu'il ne fait paroître que colère & injuſtice, je n'aurois pas beſoin de Foi. Dieu caché dans Sa Majeſté, ni ne déplore la mort des pécheurs, ni ne la détruit ; mais il opère la vie & la mort, & toutes choſes dans tous. Il ne veut point la mort du pécheur,* EN PAROLE, JE L'AVOUE *; mais il la veut par cette ſecrète & impénétrable volonté.* Voilà les paroles de Luther, où il reconnoît que Dieu fait les hommes *damnables* par ſa volonté, & les fait inévitablement & néceſſairement damnables. Les faire damnables de cette ſorte, c'eſt ſans doute les faire pécheurs ; & Luther l'enſeigne ainſi en termes formels, puiſqu'il prouve ce qu'il avance en diſant, *qu'il fait toutes choſes*, & par conſéquent le péché *dans les hommes*. D'où il s'enſuit que Dieu veut effectivement & leur péché & leur perte, quoiqu'à l'entendre parler, (c'eſt toujours Dieu qu'il entend) il faſſe ſemblant de ne les vouloir pas ; *in verbo ſcilicet*. Qui jamais parla ainſi de Dieu, ſi ce n'eſt ceux qui n'en croient point, ou qui ont perdu toute la révérence qu'inſpire naturellement un ſi grand Nom ? Voilà ce que M. Jurieu a tiré du Livre du Serf-Arbitre de Luther ; & il oſe encore prendre Dieu en ſon redoutable Tribunal à témoin, comme il n'attribue à Luther que des paroles trop dures, pendant qu'il le convainc avec tant de force de ces exécrables ſentimens. Mais il le preſſe encore par ces paroles tirées de

ther par le Miniſtre Jurieu.

Conſult. ib.

Page. 212. ce même Livre du Franc-Arbitre : *C'eſt en vain*, diſoit Luther, *qu'on tâche d'excuſer Dieu en accuſant le Libre-Arbitre. S'il a prévû la trahiſon de Judas, Judas étoit fait traître* PAR NECESSITÉ, *& il n'étoit point en ſon pouvoir, ni dans celui d'aucune créature, de faire autrement, ni de changer la volonté de Dieu.* En eſt-ce aſſez pour convaincre Luther ? Mais pour ne lui laiſſer pas le loiſir de reſpirer,

Ibid. le Miniſtre lui reproche encore d'avoir dit : *Si nous trouvons bon que Dieu couronne des indignes, il ne faut pas trouver moins bon qu'il damne des innocens : en l'un & en l'autre, il eſt exceſſif ſelon les hommes ; mais il eſt juſte & véritable en lui-même. C'eſt maintenant une choſe incompréhenſible de damner des innocens ; mais on le croit juſqu'à ce que le.*

Fils de l'Homme ſoit révélé. C'eſt donc l'objet de la Foi que Dieu damne les innocens, & les fait lui-même coupables, puiſque les faire damnables, comme dit Luther, & les faire pécheurs & coupables, c'eſt la même choſe; & voilà, ſelon Luther, le grand myſtère qui nous ſera révélé dans la viſion bienheureuſe.

SECOND AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Luther eſt terriblement preſſé, vous le voyez; mais le Miniſtre revient encore à la charge: *Voici*, dit-il, *par où il finit*, c'eſt toujours de Luther qu'il parle: *Si nous croyons qu'il eſt vrai que Dieu prévoit & préordonne toutes choſes, & que d'ailleurs il n'eſt pas poſſible qu'il ſe trompe, ou qu'il ſoit empêché dans ſa ſcience & dans la prédeſtination; & enfin, que rien ne ſe fait ſans ſa volonté, la même raiſon nous fait voir qu'il ne peut y avoir aucun Libre-Arbitre, ni dans l'homme, ni dans l'ange, ni dans aucune créature. Tout ce qui ſe fait par nous dans ce qui regarde le ſalut & la damnation, ſe fait par une pure néceſſité, & non point par le Libre-Arbitre: l'homme n'en a point; il eſt eſclave & captif de la volonté de Dieu ou de celle de Satan, enſorte qu'il n'a aucune liberté ni Libre-Arbitre de ſe tourner d'un autre côté, ou de vouloir autre choſe, tant que l'eſprit ou la grace de Dieu dure en l'homme: & j'appelle néceſſité*, pourſuit Luther, cité par le Miniſtre, *non pas la néceſſité de contrainte, mais celle d'immutabilité*: & le reſte toujours ſoutenu de la même force; ce qu'il achéve de prouver par Calixte Luthérien, dont voici les propres termes, cités par M. Jurieu: *Tout le but du Livre de Luther eſt de faire voir que toutes les actions des hommes, & tous les événemens qui en dépendent, ne peuvent arriver autrement qu'ils arrivent, ni ſe faire avec contingence, ou par la volonté du Libre-Arbitre de l'homme, mais par la pure & unique volonté, diſpoſition & ordre de Dieu.* Ce n'eſt donc pas ſeulement le ſentiment de Luther, que Dieu veut & fait tout le bien & tout le mal qui ſe trouve dans le monde; mais c'eſt là encore tout le but de ſon Traité du Serf-Arbitre, & ce n'eſt pas ſeulement M. Jurieu ou les Calviniſtes qui objectent ces énormes excès à Luther, mais ce ſont encore ſes Sectateurs mêmes & les Luthériens les plus doctes & les plus célébres, du nombre deſquels eſt Calixte, dont les paroles citées par le Miniſtre Jurieu, ſe trouvent en effet dans le Livre de ce fameux Luthérien, intitulé, *Jugement ſur les Controverſes, &c.*

Ibid.

Page 213.

Et parce qu'on pourroit penſer que Luther auroit dit ces choſes comme *douteuſes ou problématiques*, continue M. Jurieu: au contraire, dit ce Miniſtre, *il les poſe comme des dogmes certains qu'il n'eſt ni permis, ni ſûr de révoquer en doute*; & pour les prouver, il

V. M. Jurieu démontre que Luther a établi ces blaſ-

SECOND AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

allégue ces paroles par où Luther conclut : *Ce que j'ai dit dans ce Livre, je ne l'ai pas dit comme en diſputant ou en conférant, mais je l'ai aſſûré, & je l'aſſûre ; & je n'en laiſſe le jugement à perſonne, mais je conſeille à tout le monde de s'y ſoumettre.* Ce qu'il veut qu'on reçoive avec une entiere ſoumiſſion, c'eſt que tout eſt néceſſaire d'une abſolue néceſſité : *Et ſouvenez-vous*, pourſuit-il, *vous qui m'écoutez, que c'eſt moi qui l'ai enſeigné ;* enſorte qu'il ne paroît pas ſeulement que Luther a établi ces dogmes impies, mais encore qu'il les a établis avec toute la certitude qu'on peut jamais donner à un dogme, & comme un des fondemens qu'il veut le plus inculquer à ſes Sectateurs.

phêmes comme Dogmes capitaux, & ne les a jamais rétractés. Ibid.

Si j'avois à convaincre Luther devant Dieu & devant les hommes de ces horribles impiétés, je ne produirois autre choſe que ce que produit ici M. Jurieu. Mais pour le convaincre lui-même d'avoir regardé tous ces diſcours de Luther, non-ſeulement comme durs, mais comme impies ; & non-ſeulement comme contenant des expreſſions exceſſives, mais encore comme contenant des dogmes affreux, je n'ai encore qu'à produire ces paroles de ce Miniſtre au Luthérien Scultet : *Voilà*, lui dit-il, *toute cette ſuite de dogmes, que vous appellez dans nos Auteurs de grands monſtres, des monſtres affreux & horribles : Voilà tous nos dogmes, & beaucoup plus que nous n'en diſons, & ce que nous ſerions bien fâchés de dire.* C'eſt donc de tous ces dogmes qu'on vient de voir, & dont il témoigne lui-même tant d'horreur, qu'il a convaincu Luther ; & afin de ne nous laiſſer aucun doute de ce qu'il déteſte dans ce chef de la Réforme, après avoir rapporté tous les dogmes qu'il en reçoit, *Nous embraſſons*, dit-il, *de tout notre cœur tous ces dogmes de Luther, mais en voici qui lui ſont propres : Que Dieu par ſa volonté nous* REND DAMNABLES NECESSAIREMENT *; que c'eſt en vain qu'on excuſe Dieu en accuſant le Libre-Arbitre ; qu'il n'étoit pas au pouvoir de Judas de n'être point traître ; que Dieu damne les hommes par ſa propre volonté ; qu'il damne des innocens, comme il couronne des indignes ; qu'il ne peut y avoir de Libre-Arbitre, ni dans l'homme, ni dans l'ange, ni dans aucune créature, & que tout ce qui ſe fait par nous, ſe fait, non point par le Libre-Arbitre, mais par une pure néceſſité. Nous rejettons*, pourſuit-il, *toutes ces choſes, & nous les rejettons* AVEC HORREUR, *comme choſes* QUI DETRUISENT TOUTE RELIGION, *& qui reſſentent le* MANICHEISME. *Je le dis à regret, & malgré moi, favoriſant, autant que je puis, la mémoire de ce grand Homme.* Grand homme, comme vous voyez, qui vomit des impiétés & des blaſphêmes qu'on n'enten-

Jur. ibid.

Page 214.

dra peut-être pas dans l'enfer même : mais voilà les grands Hommes de la Réforme, & voilà comme ils ſont traités par ceux-là même qui font profeſſion de les révérer.

SECOND AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Et parce qu'on pourroit penſer en faveur de Luther, qu'il auroit du moins changé de ſentiment, quoiqu'en avoir eu un ſeul moment de ſi damnables, & avoir commencé par de tels blaſphêmes la Réformation de l'Egliſe, ce ſeroit toujours une preuve d'un homme livré à Satan; il ne laiſſe pas même aux Luthériens cette miſérable conſolation. *Car*, pourſuit-il, *on me dira qu'il s'eſt rétracté : mais qu'on me montre où eſt cette rétractation. On ne voit*, dit-il, *ſur le Libre-Arbitre aucune rétractation. S'il a rétracté & condamné ſon Livre du Libre-Arbitre, où eſt l'anathême qu'il lui a dit? Comment l'a-t-il laiſſé parmi ſes Ouvrages? Il a parlé plus doucement dans la Viſite Saxonique, en reconnoiſſant le Libre-Arbitre dans les choſes civiles & morales, & pour les œuvres extérieures de la Loi; mais il ne nie nulle part ce qu'il avoit aſſûré dans ſon Livre du Serf-Arbitre; & on peut aiſément concilier ce qu'il a dit dans ces deux Livres.* Il le concilie en effet, en remarquant que Luther pourroit avoir admis le Libre-Arbitre, *en entendant ſous ce mot qu'on n'agit pas malgré ſoi, mais très-volontairement; ce qui*, pourſuit-il, *n'empêcheroit pas qu'il ne fût toujours véritable, comme Luther l'avoit dit dans le Livre du Serf-Arbitre, que Dieu par ſa volonté rend les hommes néceſſairement damnables, & par ſa pure volonté il damne des innocens; Luther*, dit-il, *n'a point rétracté cela.* Il a raiſon; on a quelque part adouci, quoique foiblement, les expreſſions; on a nommé le Libre-Arbitre, même dans la Confeſſion d'Augsbourg, ſans bien expliquer ce que c'étoit : mais on ne trouve en aucun endroit la condamnation d'un Livre ſi abominable, ni aucune rétractation de tous ces excès. Il ne falloit pas attendre de Luther que jamais il avoüât ou qu'il crût avoir failli, & il valoit mieux laiſſer en leur entier tous les blaſphêmes du Livre du Serf-Arbitre, que de ſe rabaiſſer juſques-là. Ainſi le Luthérien n'a point de réplique; & le bienheureux Luther (car c'eſt ainſi qu'on affecte de le nommer dans le Parti) demeure convaincu par notre Miniſtre, non-ſeulement d'avoir commencé ſa Réforme, mais encore d'avoir perſévéré juſqu'à la fin dans cette impiété.

Jur. ibid. 217.

Pag. 218.

Il eſt donc plus clair que le jour, que le Miniſtre n'a pas ſeulement avoüé, mais encore qu'il a prouvé invinciblement les impiétés de Luther; & s'il les nie maintenant, s'il tâche de révoquer ſon aveu, c'eſt qu'il a honte pour la Réforme de la voir com-

SECOND AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

mencer par des blaſphêmes, & de lui voir pour ſes Chefs des Blaſphémateurs & des impies; & ſi pour repouſſer ce juſte & inévitable reproche, il s'emporte juſqu'à m'appeller au redoutable Tribunal de Dieu, & à invoquer contre moi à témoin ce juſte Juge, il reſſemble manifeſtement à ces profanes qui ſe ſervent d'un ſi grand nom pour ébloüir les plus ſimples, & donner de l'autorité au menſonge.

VI. Calvin & Bèze convaincus d'avoir dit les mêmes choſes que le Miniſtre Jurieu a reconnu pour des blaſphêmes, & qu'il n'a oſé les excuſer tout-à-fait d'impiété. Var. XII. 12. 34. Addit. 9. Jur. de pac. P. 214. Var. ibid.

Ce n'a donc pas été une calomnie, mais une vérité non-ſeulement avoüée, mais encore démontrée par M. Jurieu, de dire que les Réformateurs ont fait Dieu auteur du péché. Ce Miniſtre paſſe déja condamnation pour Luther & pour Mélanctoñ, c'eſt-à-dire, pour les premiers Réformateurs. Mais j'ai fait voir que Calvin & Bèze n'en avoient pas moins dit que les deux autres, & qu'auſſi M. Jurieu, ſans oſer entreprendre de les juſtifier, n'en avoit pû dire autre choſe, ſinon *qu'ils étoient ſobres à comparaiſon de Luther:* ce qui montre, non pas qu'il les croit innocens, mais qu'il les croit ſeulement moins coupables, c'eſt-à-dire, moins impies & moins grands blaſphémateurs. Mais en cela il ſe trompe: car j'ai produit les paſſages de Calvin & de Bèze, où ils diſent, *que Dieu fait toutes choſes ſelon ſon conſeil défini, voire même celles qui ſont méchantes & exécrables;* qu'ayant *ordonné la fin*, qui eſt de glorifier ſa juſtice dans le ſupplice des Réprouvés, *il faut qu'il ait quant & quant ordonné les cauſes qui aménent à cette fin*, c'eſt-à-dire, ſans difficulté, les péchés; *que le péché du premier homme, quoique volontaire, eſt en même tems néceſſaire & inévitable; qu'Adam n'a pû éviter ſa chûte, & qu'il ne laiſſe pas d'en être coupable; qu'elle a été ordonnée de Dieu, & qu'elle étoit compriſe dans ſon ſecret deſſein; qu'un conſeil caché de Dieu eſt la cauſe de l'endurciſſement; qu'on ne peut nier que Dieu n'ait* VOULU ET DECRETE' LA DESERTION *d'Adam, puiſqu'il fait tout ce qu'il veut; que ce Décret fait horreur, mais qu'enfin on ne peut nier que Dieu n'ait prévû la chûte de l'homme, puiſqu'il l'avoit ordonné par ſon Décret; qu'il ne faut point ſe ſervir du terme de permiſſion, puiſque c'eſt un ordre exprès; que la volonté de Dieu fait la néceſſité des choſes, & que tout ce qu'il ordonne arrive néceſſairement; que c'eſt pour cela qu'Adam eſt tombé par un ordre de la Providence de Dieu, & parce que Dieu l'avoit ainſi trouvé à propos; que les Réprouvés ſont inexcuſables, quoiqu'ils ne puiſſent éviter la néceſſité de pécher, & que cette néceſſité leur vient par ordre de Dieu; que Dieu leur parle, mais que c'eſt pour les rendre plus ſourds; qu'il leur envoie des remédes, mais afin qu'ils ne ſoient point guéris; & que ſi les hommes veulent*

veulent répliquer qu'ils n'ont pû réſiſter à la volonte de Dieu, il les faut laiſſer plaider contre celui qui ſçaura bien défendre ſa cauſe, ſans qu'il ſoit permis, comme on voit, de la défendre, en diſant qu'il laiſſe l'homme à ſa liberté, & qu'il ne veut point ſon péché. Voilà ce qu'ont dit Calvin & Bèze; ce qui, comme on voit, n'eſt pas moins mauvais que ce qu'ont dit Luther & Mélancton.

SECOND AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Auſſi voyons-nous manifeſtement que ſi le Calviniſte ferme la bouche au Luthérien ſur ſon Mélancton & ſur ſon Luther, le Luthérien ne remporte pas un moindre avantage ſur les Calviniſtes, car, écoutez comme les preſſe le Docteur Gérard. *Qu'ils donnent donc gloire à Dieu & à la vérité, en déſavoüant publiquement telles & ſemblables expreſſions qui ſe trouvent dans les Ecrits des gens de leur Parti: Que Dieu a préordonné par un Décret abſolu, certains hommes, & même la plûpart des hommes aux péchés & aux peines des péchés; que la Providence divine a créé quelques hommes, afin qu'ils vivent dans l'impiété; que Dieu pouſſe les méchans aux crimes énormes; que Dieu, en quelque ſorte, eſt cauſe du péché: qu'ils condamnent de ſemblables propoſitions qui ſe trouvent en autant de termes dans leurs Ecrits publics, s'ils veulent être réconciliés avec l'Egliſe.* Voilà les impiétés que les Luthériens reprochent aux Calviniſtes; & le paſſage qu'on vient de voir du Docteur Gérard, eſt cité mot à mot par M. Jurieu. Mais qu'y répond ce Miniſtre? Nie-t-il le fait? Je veux dire, nie-t-il que ceux de ſon Parti aient enſeigné que Dieu *préordonne les hommes aux péchés, les pouſſe aux crimes énormes, & ſoit en quelque ſorte cauſe du péché*? Point du tout. Voici ſa réponſe: *Il eſt vrai nous reconnoiſſons qu'entre ces expreſſions, il y en a de trop dures. Nous n'avons pas pour nos Auteurs la même ſoumiſſion que ces Meſſieurs les Luthériens ont pour Luther, & nous ne nous faiſons pas une honte d'abandonner leurs manieres, quand elles nous paroiſſent propres à ſcandaliſer, & dures à digérer. Telles ſont celles que nous venons de voir, dont auſſi nul des nôtres* NE SE SERT PLUS AUJOURD'HUI, *& dont on ne s'eſt plus ſervi* DEPUIS CENT ANS.

VII. *Que le Miniſtre Jurieu n'a rien eu à dire aux Luthériens, qui convainquent les Calviniſtes des mêmes blaſphêmes, dont les Calviniſtes les convainquent, & qu'il a avoüé le fait.* Ger. de elect. & reprob. c. 10. n. 137. Jug. ſur les Méth. p. 142.

Ibid. p. 143.

Il avoue donc en termes formels que ſes Auteurs ont avancé ces propoſitions impies: *Que Dieu préordonne au péché, que Dieu pouſſe aux crimes énormes, qu'il eſt en quelque ſorte cauſe du péché.* Il ne ſert plus rien de le nier, ni de dire que je lui fais une calomnie *auſſi fauſſe que maligne*, en diſant qu'il a avoüé des Réformateurs en général, & même de ceux de ſon parti, qu'ils enſeignent que *Dieu pouſſe l'homme aux crimes énormes*; le Docteur Gérard lui reproche que cette propoſition & d'autres auſſi impies *ſe trouvent en autant de mots* dans

VIII. *Que le Miniſtre Jurieu dit pour toute excuſe, que la Réforme s'eſt corrigée de ces blaſphêmes depuis deux cens ans; mais qu'en même*

SECOND AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

ſes Auteurs. Loin de dire ici qu'on le calomnie, ou d'appeller le Docteur Gérard au redoutable Tribunal de Dieu, il confeſſe tout, quoiqu'il tâche de pallier ce fait honteux, & d'adoucir ces propoſitions qui ſont autant de blaſphêmes, en les appellant ſeulement *des expreſſions trop dures & des manieres propres à ſcandaliſer*; enfin il avoue la choſe : ces propoſitions ſe trouvent dans les Auteurs du Calviniſme, comme dans ceux du Luthéraniſme : il n'y a point d'aveu plus formel que de dire tout ſimplement, *Il eſt vrai* : la Réforme ne trouve d'excuſe à cet excès, qu'en diſant qu'on n'y tombe *plus depuis cent ans*, & ſe trouve bien honorée pourvû qu'on accorde qu'elle n'a été que ſoixante ou quatre-vingts ans dans le blaſphême. Mais encore n'aura-t-elle pas cette miſérable excuſe : on lui montre qu'elle y eſt encore, & on le montre par les paroles du Miniſtre même qui la défend. Si elle étoit bien revenue de l'abominable erreur de faire Dieu auteur du péché; de dire qu'*il préordonne & pouſſe les hommes aux crimes énormes*, elle ne diroit pas ſeulement que ce ſont *des expreſſions trop dures, des manieres propres à ſcandaliſer, & dures à digérer* : car en parler de cette ſorte, c'eſt, en avoüant qu'on a avancé des propoſitions ſi impies, ſoutenir qu'au fond on les tient encore pour véritables; qu'on tient, dis-je, pour véritable, *que Dieu pouſſe aux crimes énormes & qu'il eſt cauſe du péché.* Que le Miniſtre ne réponde pas que ſelon la propoſition, on dit qu'il en eſt cauſe *en quelque ſorte* : car outre que ce pitoyable adouciſſement ne ſe trouve pas dans les autres propoſitions qu'ont vienr de voi, c'eſt en ſe tenant à celle-ci, une propoſition aſſez impie contre le Saint d'Iſraël que de le faire *en quelque ſorte*, & pour peu que ce ſoit, cauſe du péché; car c'eſt de quoi il eſt éloigné juſqu'à l'infini par ſa ſainteté, par ſa bonté, par ſa perfection : il n'eſt donc cauſe du péché en aucune ſorte. Le Miniſtre veut s'imaginer que ſes Auteurs qui ont dit que *Dieu le préordonne*, & *que Dieu y pouſſe*, n'entendoient pas néanmoins le lui attribuer. Mais que falloit-il donc dire pour cela, ſi ce n'eſt pas aſſez de dire que Dieu préordonne, que Dieu pouſſe, que Dieu eſt cauſe ? Qu'il penſe donc tout ce qu'il voudra de ſes Réformateurs; le fait demeure pour conſtant : les propoſitions impies, qui font Dieu cauſe du péché, ſe trouvent non par conſéquence, mais en termes formels dans leurs Ecrits. S'il ne tient qu'à dire que ce ſont ſeulement des expreſſions ou des manieres trop dures, j'excuſerai, quand il me plaira, toutes les impiétés & tous ceux qui les profèrent, & dans le fond il n'y aura plus de blaſphémateurs ni d'Hérétiques.

tems il fait voir qu'elle y perſévère encore, & qu'elle ne s'eſt corrigée qu'en apparence.

Lettre X.

SECOND AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

IX. *Que loin d'avoir juſtifié la Réforme de l'erreur de faire Dieu auteur du péché, M. Jurieu y eſt lui-même autant que Luther qu'il en convainc.*

Mais voici bien plus. Je maintiens à la Réforme & à M. Jurieu, que les adouciſſemens qu'ils prétendent avoir apportés à leurs expreſſions, *depuis cent ans*, ne ſont qu'en paroles, & qu'ils croient toujours dans le fond que Dieu eſt la vraie cauſe du péché. M. Jurieu cite ces paroles du Livre des Variations: *Car enfin tant qu'on ôtera au genre-humain la liberté de ſon choix, & qu'on croira que le Libre-Arbitre ſubſiſte avec une entiere & inévitable néceſſité, il ſera toujours véritable, que ni les hommes, ni les Anges prévaricateurs n'ont pas pû ne pas pécher, & qu'ainſi les péchés où ils ſont tombés, ſont une ſuite néceſſaire des diſpoſitions où le Créateur les a mis, & M. Jurieu eſt de ceux qui laiſſent en ſon entier cette inévitable néceſſité.* Voilà en effet mes propres paroles, & on m'avouera qu'il n'y a aucune réponſe à une preuve ſi concluante, que *de nier cette entiere & inévitable néceſſité* de pécher, ou de bien faire: Mais M. Jurieu ne la nie pas; au contraire, il la reconnoît, comme on va voir. *M. de Meaux*, dit-il, *devroit nous apprendre comment la prédétermination phyſique des Thomiſtes ſubſiſte avec l'indifférence de la volonté. Il nous devroit faire comprendre comment la grace efficace par elle-même, que lui-même défend, n'apporte à la volonté aucune néceſſité. Enfin il devroit nous expliquer comment les Décrets éternels qui impoſent une vraie neceſſité à tous les événemens & une néceſſité inévitable, ne ruinent pas la liberté.* Voilà donc, ſelon ce Miniſtre, en vertu des Décrets de Dieu, *une vraie & inévitable néceſſité*; & cela *dans tous les événemens* parmi leſquels manifeſtement les péchés mêmes ſont compris. Qu'a dit de pis Luther pour faire Dieu cauſe du péché, comme ce Miniſtre l'en a convaincu? Eſt-ce peut-être que Luther a dit que Dieu contraignoit les hommes à pécher malgré qu'ils en euſſent, & qu'ils ne péchoient pas volontairement? Mais on a vû le contraire; & le Miniſtre lui-même a rapporté les paſſages où il dit en termes formels, que la néceſſité qu'il admet, n'eſt pas *une néceſſité de contrainte, mais une néceſſité d'immutabilité.* Ainſi, pour faire Dieu auteur du péché, Luther n'a dit autre choſe, ſi ce n'eſt que les hommes y tomboient néceſſairement, quoiqu'en même tems volontairement par une vraie & inévitable néceſſité provenue du Décret de Dieu. Or c'eſt ce que dit encore M. Jurieu en termes formels: donc par la même raiſon qu'il a convaincu Luther d'impiété, il s'en eſt convaincu lui-même, & ſa preuve porte contre lui.

Lett. X. p. 76.

Hiſt. des Var. liv. XIV. n. 93.

Jur. Jug. ſur les Méth. ſect. XV. p. 129, 130.

Lett. X. p. 76.

Ci-deſſus, n. 4.

Luth. de ſerv. arb.

Auſſi pour aller au fond de ſes ſentimens, nous lui avons démontré dans le Livre des Variations, qu'il poſe un principe qui ne lui permet pas de décider, ſi c'eſt Dieu ou l'homme qui eſt l'auteur du

Var. liv. XIV. n. 93.

SECOND AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

péché. Ce principe, c'eſt ce qu'il dit dans ſon Jugement ſur les Méthodes, *que nous ne ſçavons rien de notre ame, ſinon qu'elle penſe.* Nous ne ſçavons donc pas ſi elle a; ou ſi elle n'a pas la liberté de ſon choix; s'il eſt en ſon pouvoir de choiſir ou ne choiſir pas une choſe plûtôt qu'une autre: d'où il conclut en effet, *que c'eſt une témérité de définir que la liberté eſt cela, ou n'eſt pas cela; que pour être libre, il faut être en tel ou en tel état; qu'une telle choſe, ou une autre ruine la liberté.* Il pouſſe donc ſon ignorance juſqu'à ne vouloir pas ſentir, quand il péche, s'il pouvoit ne pécher pas: en faiſant le Philoſophe, il eſt ſourd à la voix de la Nature, & il étouffe ſa conſcience qui lui dit comme à tous les autres hommes, à chaque péché où il tombe, ſur-tout à ceux où il tombe délibérément, qu'il auroit pu s'empêcher d'y tomber, c'eſt-à-dire, d'y conſentir; car c'eſt en cela que conſiſte le remords: & s'il fait aller ſon ignorance juſqu'à douter ſi cela eſt, il ignore donc auſſi s'il agit ou s'il n'agit pas dans le mal comme dans le bien avec une néceſſité inévitable, c'eſt-à-dire, s'il n'eſt pas pouſſé à l'un comme à l'autre par une force ſupérieure & toute-puiſſante; ce qui eſt douter finalement, ſi c'eſt Dieu ou l'homme qui eſt l'auteur du péché, puiſqu'une néceſſité contre laquelle il ne peut y avoir en nous aucune réſiſtance, ne peut venir que de la nature, de la volonté également déterminée au mal comme au bien, ſelon les diſpoſitions où elle eſt miſe par une force majeure, & en un mot par la force de celui qui nous donne l'être.

Jur. Jug. ſur les Méth. P. 129, 130.

Voilà ce qu'on lui objecte dans le Livre des Variations; voilà d'où on a conclu qu'il ne ſçait encore lui-même ſi c'eſt Dieu ou lui qui eſt auteur de ſon péché: doute qui emporte le Manichéiſme, puiſque s'il n'eſt pas conſtant que celui qui péche, a été libre à ne pécher pas, il n'eſt pas conſtant que le péché ne vienne pas de la Nature, & qu'il n'y ait pas hors de l'homme un principe inévitable du mal autant que du bien. Il ne ſert de rien d'objecter que dans toute opinion où l'on reconnoît un péché originel, on reconnoît un péché inévitable; car pour ne nous point ici jetter ſur des queſtions qui ne ſont pas de ce ſujet, il doit du moins être conſtant que le péché a dû être tellement libre dans ſon origine, qu'il ait été au pouvoir de l'homme de l'éviter: on ne peut donc point douter de la nature de la liberté; & le Miniſtre qui en veut douter, doute en même tems du principe, par lequel ſeul on peut aſſûrer que Dieu n'eſt pas celui qui nous pouſſe au crime. C'eſt à quoi il falloit répondre, s'il avoit quelque choſe à dire; mais il ſe taît, & montre qu'il ne ſçait pas qui eſt l'auteur du péché, de Dieu ou de l'homme.

Pour ſortir de ce doute impie, il voudroit que je lui appriſſe comment j'accorde le Libre-Arbitre, ou le pouvoir de faire, ou ne faire pas, avec la Grace Efficace & les Décrets éternels. Foible Théologien qui fait ſemblant de ne ſçavoir pas combien de vérités il nous faut croire, quoique nous ne ſçachions pas toujours le moyen de les concilier enſemble! Que diroit-il à un Socinien qui lui tiendroit le même langage qu'il me tient, & le preſſeroit en cette ſorte? Je voudrois bien que M. Jurieu nous expliquât comment l'unité de Dieu s'accorde avec la Trinité. Entrera-t-il avec lui dans la diſcuſſion de cet accord, & s'engagera-t-il à lui expliquer le ſecret incompréhenſible de l'Etre Divin? Ne croiroit-il pas l'avoir vaincu, en lui montrant que ces deux choſes ſont également révélées, & par conſéquent malgré qu'il en ait, & malgré la petiteſſe de l'eſprit humain, qui ne peut les concilier parfaitement, qu'il faut bien que l'infinité immenſe de l'Etre de Dieu les concilie & les uniſſe? Mais ſans nous arrêter à ce Myſtère, qu'eſt-ce en tout & par-tout que notre foi, qu'un Recueil de vérités ſaintes qui ſurpaſſent notre intelligence, & que nous aurions, non pas crûes, mais entendues parfaitement & évidemment, ſi nous pouvions les concilier enſemble par une méthode manifeſte? Car par-là nous en verrions, pour ainſi parler, tous les tenans & tous les aboutiſſans? nous en verrions les dénouemens autant que les nœuds, & nous aurions en main la clef du Myſtère, pour y entrer auſſi avant que nous voudrions. Mais cela n'eſt pas ainſi: & quand cela ſera, ce ne ſera plus cette vie, mais la future; ce ne ſera plus la Foi, mais la viſion. Que faut-il faire en attendant, ſinon croire & adorer ce qu'on n'entend pas, unir par la Foi ce qu'on ne peut encore unir par l'intelligence, & en un mot, comme dit S. Paul, *réduire ſon eſprit en captivité ſous l'obéiſſance de Jeſus-Chriſt?* II. Cor. x. 5.

Ceux qui ne peuvent s'y réſoudre, ne trouvent que des écueils dans la Doctrine Chrétienne, & font autant de naufrages qu'ils décident de queſtions, car il y a par-tout la difficulté à laquelle ſi on ſuccombe, on périt. Et pour venir en particulier à celle où nous ſommes, le Socinien éprouve en lui-même la liberté de ſon choix: nulle raiſon ne lui peut ôter cette expérience, mais ne pouvant accorder ce choix avec la preſcience de Dieu, il nie cette preſcience; il ſuccombe à la difficulté, il ſe briſe contre l'écueil; &, comme dit S. Paul, *il fait naufrage dans la Foi.* Le naufrage du Calviniſte, qui pour ſoutenir la preſcience ou la providence, ôte à l'homme la liberté de ſon choix, & fait Dieu auteur néceſſaire de tous les évé- I. Tim. i. 19.

SECOND AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

X.

Qu'il appelle vainement à ſon ſecours les Thomiſtes & les autres Docteurs Catholiques, & qu'il ne ſe ſoutient pas un ſeul moment. Lett. X.

SECOND AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

nemens humains, eſt-il moindre ? Point du tout : l'un & l'autre s'eſt briſé contre la pierre. Celui qui tient enſemble les deux vérités que les autres commettent enſemble & détruiſent l'une par l'autre, qui les concilie le mieux qu'il peut ; & ſçachant bien qu'il n'eſt pas ici dans le lieu d'entendre, les ſurmonte par la Foi, en attendant qu'il y atteigne par l'intelligence : faudroit-il dire à M. Jurieu, s'il étoit Théologien, que c'eſt le ſeul qui navige ſûrement, & qui ſeul pourra parvenir à la vérité comme au port ? Que ſert donc d'alléguer ici la Grace Efficace, & les Thomiſtes ? ces Docteurs, comme les autres Catholiques, ſont d'accord à ne point mettre dans le choix de l'homme une inévitable néceſſité, mais une liberté entiere de faire & ne faire pas. S'ils ont de la peine à l'accorder avec l'immutabilité des Décrets de Dieu, ils ne ſuccombent pourtant pas à la difficulté : ils rament de toute leur force, pour s'empêcher d'être jettés contre l'écueil. M. Jurieu qui, pour tout brouiller, lorſqu'il s'agit ſimplement d'établir la Foi, voudroit m'engager à diſcuter les moyens par leſquels on tâche de l'expliquer, ne veut qu'amuſer le monde ; & c'eſt aſſez qu'on ait vû que ce n'eſt point par des conſéquences, mais par un aveu formel, que Luther, Mélancton, Calvin, Bèze, & les autres Réformateurs, ont fait Dieu auteur du péché ; que lui-même tantôt l'avoue & tantôt le nie ; que dans le fond il eſt prêt à retomber dans l'erreur dont il ſemble vouloir excuſer la Réforme ; qu'il y retombe en effet, ſans avoir pû s'en défendre ; & que ſemblable à un criminel preſſé par des preuves invincibles, il ne peut pas demeurer un ſeul moment dans la même contenance, ni ſe ſoutenir devant ſes Accuſateurs.

XI. *Réflexion ſur les blaſphêmes des Réformateurs, & de la Réforme.*

En effet, ne voyez-vous pas comme il vacille ? D'abord il faiſoit le fier ; & pendant que je l'accuſois, il m'accuſoit moi-même comme un Calomniateur devant le jugement de Dieu ; mais quand le Luthérien s'eſt élevé contre lui, en accuſant les Auteurs du Calviniſme *de faire Dieu cauſe du péché*, juſqu'à nous pouſſer lui-même aux crimes énormes, par une immuable & inévitable néceſſité, il n'a pas eu de réplique ; & il a dit, *Il eſt vrai.* Le voilà vaincu de ſon aveu propre, & il n'a plus ſongé, comme on a vû, qu'à pallier le crime. Mais il n'a pas été moins fort contre le Luthérien, que le Luthérien l'a été contre lui ; & il a très-bien convaincu, non-ſeulement Mélancton, mais encore Luther lui-même, de n'avoir pas moins blaſphémé que Calvin & les Calviniſtes. Entendez ceci, Mes chers Freres ; les deux que nous accuſons, s'accuſent entre eux : nous n'avons plus beſoin de parler, & ils ſe con-

vainquent l'un l'autre, ſans ſe laiſſer aucune évaſion. Car le Miniſtre Jurieu croyoit échapper; & pour pallier le mieux qu'il pouvoit, les blaſphêmes de ſon parti, il les appelle ſeulement des *expreſſions dures, des manieres propres à ſcandaliſer, & dures à digérer.* Mais il a lâché le mot contre Luther; & quoique Luther n'en ait pas dit davantage que Calvin & les Calviniſtes, non content de lui attribuer, comme à eux, ſeulement des expreſſions dures, M. Jurieu eſt contraint par la vérité, à lui attribuer des dogmes affreux, *qui tendent au Manichéiſme, & renverſent toute Religion.* Que dira-t-il maintenant? Le fait eſt conſtant de ſon aveu: la qualité du crime n'eſt pas moins certaine; & lui-même l'a qualifié d'impiété. Il n'y a donc plus qu'à le condamner par ſa propre bouche, & dans une cauſe égale faire tomber ſur ſon parti la même Sentence.

SECOND AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

S. Paul écrit à Timothée, *O Timothée, gardez le dépôt, en évitant les profanes nouveautés de paroles, & les contradictions de la ſcience fauſſement appellée de ce nom.* Quelle nouveauté plus profane que celle de parler de Dieu, comme de celui qui nous pouſſe aux crimes énormes, & qui en ruinant notre Libre-Arbitre par ſes Décrets, impoſe aux démons comme aux hommes, la néceſſité de tomber dans tous les péchés qu'ils commettent? Déja la Réforme n'a pas évité ces profanes nouveautés dans les paroles, puiſqu'elle a proféré celles-ci. Mais S. Paul ne s'arrête pas à condamner ſeulement les paroles; dans les paroles, il a regardé le ſens, & il a voulu nous faire entendre que les profanes nouveautés dans les paroles, marquoient de nouveaux prodiges dans les ſentimens: c'eſt pourquoi il a condamné dans ces *paroles profanes, la ſcience fauſſement nommée d'un ſi beau nom.* Reconnoiſſons donc dans la Réforme, je dis dans ſes deux partis, & autant dans le Calviniſme, que dans le Luthéraniſme, cette fauſſe & dangereuſe ſcience, qui pour montrer qu'elle entendoit les plus hauts myſtères de Dieu, a trouvé dans ſes Décrets immuables la ruine du Libre-Arbitre de l'homme, & en même tems l'extinction du remords de conſcience. Car ſi tout, & le péché même nous arrive par néceſſité, & que nous n'ayons non plus de pouvoir d'éviter le crime, que la mort & les maladies, nous pouvons bien nous affliger d'être pécheurs comme d'être ſourds, ou paralytiques, mais nous ne pouvons nous imputer notre péché comme une choſe arrivée par notre faute, & que nous pouvions éviter: qui eſt préciſément en quoi conſiſte cette douleur, qu'on nomme remords de la conſcience. Avec elle s'en va auſſi la pénitence: on ſe peut croire malheureux, mais non pas coupable: on ſe peut plaindre d'être pécheur;

I. Tim. vi. 20.

impudique, avare, orgueilleux, comme on ſe plaint d'avoir la fiévre ; encore peut-on quelquefois reconnoître que l'on a la fiévre par ſa faute, & pour l'avoir contractée par des excès qu'on pouvoit éviter : mais ſi tout, & la faute même, eſt inévitable, l'idée de faute s'en va ; perſonne ne frappe ſa poitrine, *ni ſe repent de ſon péché*, en s'accuſant ſoi-même, *& en diſant, Qu'ai-je fait ?* la conſcience dit à un chacun, *Je n'ai rien fait* qu'une force ſupérieure & divine ne m'y ait pouſſé, & Dieu m'entraîne au péché comme à la peine.

SECOND AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Jer. VII. 6.

Telle eſt la fauſſe ſcience que la Réforme a profeſſée, quand elle a cru pouvoir pénétrer tous les Myſtères de Dieu ; mais voici en même tems ſes contradictions. Prenez garde, diſoit S. Paul, *aux contradictions de cette fauſſe ſcience* : c'eſt que toute fauſſe ſcience ſe contredit elle-même. Il en eſt ainſi arrivé à la Réforme ; & parce que ſa ſcience eſt fauſſe, elle eſt tombée dans de viſibles contradictions. Elle a fait Dieu cauſe du péché : elle a eu honte de cette erreur, & a voulu s'en dédire : elle a voulu qu'on crût du moins qu'elle s'en étoit corrigée ; & s'en dédiſant, elle a poſé des principes pour y retomber. Elle y retombe en effet dans le tems qu'elle tâche de s'en excuſer ; & ne voulant pas avoüer ce que la nature & ſa propre conſcience lui dicte ſur ſon Libre-Arbitre, elle établit dans tous les maux, même dans celui du péché, la néceſſité dont nul que Dieu ne peut être auteur.

Voilà l'eſprit de blaſphême au milieu de ceux qui ſe ſont dits des Chrétiens Réformés ; & le voilà même dans ceux qu'ils appellent les Réformateurs. Le voilà dans Luther, dans Mélancton, dans Calvin, dans Bèze, dans les deux partis des Proteſtans, de l'aveu de M. Jurieu ; & le voilà dans M. Jurieu lui-même, qui tâche d'en excuſer la Réforme. Qu'elle écoute donc la Sentence de la bouche de Dieu : *Chaſſez du camp le blaſphémateur, & celui qui a maudit ſon Dieu*, c'eſt-à-dire, *qui a dit du mal contre lui.* Mais qui dit plus de mal contre ſon Dieu, que ceux qui diſent qu'il fait tout le mal ? pouvoit-on le maudire davantage ? l'Egliſe a obéi à la voix de Dieu, & a chaſſé ces impies, qui auſſi-bien *ſe ſéparoient déja eux-mêmes*, ſelon la prédiction & contre le précepte de S. Jude, ou plûtôt de tous les Apôtres, comme S. Jude l'a marqué. Mais vous, ô Troupeau errant, vous les avez mis à votre tête, & nous en avez fait vos Réformateurs. Ah, revenez à vous-mêmes, du moins à la voix de votre Miniſtre qui vous a montré le blaſphême au milieu de vous !

Lev. XXIV. 14.

Epiſt. Jud. v. 17, 19.

XII. *Scandaleuſe des*

Souvenez-vous maintenant, Mes Freres, des outrageantes paroles dont a uſé M. Jurieu, en m'appellant Déclamateur, Calomniateur,

teur, homme ſans honneur & ſans foi, devant Dieu & devant ſon juſte jugement. Vous voyez qu'il avoit tort, & il employoit cependant, pour vous tromper, non-ſeulement les expreſſions & les injures les plus atroces, mais encore ce qu'il y a de plus ſaint & de plus terrible parmi les hommes. Pour toute réparation de tous ces excès, je vous demande ſeulement, Mes Freres, de bien connoître, & de ne vous plus laiſſer émouvoir à ſes clameurs, lorſqu'il ſe plaint qu'on le calomnie. Mais paſſons à un autre endroit où il fait encore la même plainte, & avec une égale injuſtice. *Il eſt faux*, dit-il, *pareillement qu'on ſoit demeuré d'accord que les Luthériens ſoient Semipélagiens.* Mais ſa propre preuve le réfute. La voici. *Car encore*, continue-t-il, *qu'ils donnent à l'homme quelque choſe à faire avant la grace, ſçavoir, d'écouter & ſe rendre attentif; cependant, ſelon eux, la premiére grace eſt de Dieu, & c'eſt cette premiere grace qui fait la converſion.* Aveugle qui ne voit pas que les Semipélagiens n'ont jamais ſeulement penſé que la premiere grace, c'eſt-à-dire, ce qui eſt de Dieu, ne fût pas de Dieu; mais qu'ils étoient Semipélagiens, en ce qu'ils attachoient cette premiere grace à quelque choſe qui dépendoit purement du Libre-Arbitre de l'homme, comme à prier, à demander, à déſirer du moins ſon ſalut, & par-là le commencer tout ſeul. M. Jurieu oſera-t-il dire que les Luthériens n'en font pas autant, puiſqu'en mettant que la grace fait par elle-même la converſion de l'homme, ils font dépendre cette grace de l'attention que l'homme prête par lui-même à la parole de Dieu. Qu'eſt-ce qu'être Semipélagien, ſi cela ne l'eſt? Car être Semipélagien, n'eſt pas nier que Dieu n'achéve l'ouvrage; c'eſt dire qu'il ne l'achéve que parce que l'homme l'a auparavant commencé. La grace, dit le Luthérien, eſt inſéparablement attachée à la parole, d'où elle ne manque jamais de ſortir avec efficace. A la bonne heure. L'homme qui ſe rend attentif à la Prédication, aura ſans doute la grace ſelon ces principes. Je le veux bien. Mais pourquoi aura-t-il la grace? Parce qu'il s'eſt rendu attentif. Je le veux encore. Allons plus avant. Eſt-ce la grace qui lui a donné cette attention, ou bien ſe l'eſt-t-il donnée à lui-même? C'eſt lui-même, dit le Luthérien. Il ſe doit donc à lui-même d'avoir la grace: c'eſt à lui-même qu'il doit le commencement de ſon ſalut. Non, dit M. Jurieu; la grace prévient, & ſe préſente d'elle-même avant tout acte de la volonté. Illuſion. Car quelle eſt la grace qui ſe préſente de cette ſorte? C'eſt la grace de la Doctrine & des promeſſes, c'eſt-à-dire, la grace des Pélagiens, Anciens & Modernes; la grace que ces Hérétiques, que les Sociniens, que les Pajoniſtes,

SECOND AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Luthériens, avoué par le Miniſtre Jurieu. Lett. X. 77. 1. c.

SECOND AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

nouveaux Hérétiques de la Réforme, qui ne reconnoiſſoient de grace que dans la Prédication, admettoient; une grace extérieure qui frappe l'oreille & qui n'excite l'ame que par le dehors. Mais, dit-on, le Luthérien va plus avant; & pourvû qu'on écoute par ſoi-même cette parole qui eſt préſentée, il en ſortira une grace qui agira dans le cœur. Je l'avoue; mais il faut auparavant que l'homme vienne de lui-même; de lui-même ſe rendre attentif, c'eſt commencer ſon ſalut, ſans aucun beſoin de la grace intérieure. Mais dans le commencement eſt renfermé le ſalut entier, puiſqu'il entraîne néceſſairement la converſion toute entiere: tout cet ouvrage ſe réduit enfin à une opération purement humaine, comme à ſa premiere cauſe, & l'homme ſe glorifie en lui-même & non pas en Dieu; ce qui eſt l'erreur la plus mortelle à la piété. Qu'on démêle ce nœud, ou qu'on ceſſe d'excuſer les Luthériens du Semipélagianiſme, c'eſt-à-dire, comme je l'ai démontré, du plus dangereux poiſon que le Pélagianiſme verſe dans le cœur.

XIII. *Preuves de M. Jurieu pour le Semipélagianiſme des Luthériens.*

Mais que nous importe, direz-vous, ce n'eſt pas cette queſtion que vous avez à démêler avec M. Jurieu? & il ne s'agit pas de ſçavoir ſi les Luthériens ſont devenus Demipélagiens, mais ſi ce Miniſtre en eſt d'accord, comme vous l'en accuſez? Hé, je vous prie, que veut-il donc dire par les paroles que vous venez d'entendre? *Ils donnent à l'homme quelque choſe à faire avant la grace, ſçavoir, d'écouter, & de ſe rendre attentif*? Si cela eſt avant la grace, il n'eſt donc pas de la grace, & le ſalut commence par quelque choſe d'humain. Qui a-t il de plus Demipélagien? Mais où prend-on que l'attention à la parole, lorſqu'elle eſt auſſi ſérieuſe & auſſi ſincère qu'il faut, n'eſt pas encore un don de Dieu? Ceux *qui viennent à Jeſus-Chriſt* pour écouter ſa parole, ne ſont-ils pas de ceux *que ſon Pere tire*, c'eſt-à-dire, comme il l'explique lui-même, de ceux à *qui ſon Pere donne d'y venir*? N'eſt-ce pas là qu'ils commencent à *être enſeignés de Dieu, à écouter la voix du Pere, & à apprendre de lui*? Ces brebis qui écoutent ſi volontiers la *voix du Paſteur*, ne ſont-elles pas de celles que le Paſteur a auparavant rendu dociles, *qu'il connoît & qui le ſuivent*? On ſçait que l'efficace de la Parole ſe fait quelquefois ſentir aux Profanes, que la curioſité, ou la coutume, ou d'autres ſemblables motifs y attirent; mais ce n'eſt pas la voie commune: ordinairement de tels Auditeurs ſont de ceux qui *n'ont pas d'oreilles pour entendre*; ils ſont de ces ſourds ſpirituels, à qui Jeſus-Chriſt n'a pas encore ouvert l'oreille. Les Luthériens veulent-ils promettre à de ſemblables Auditeurs que la parole ſera toujours efficace pour eux? Non ſans doute: cette

Jur. Lett. X.

Joan. XI. 44, 66.

Ibid. 45.

Joan. X. 3. 27.

Matt. XIII. 9. Marc. VII. 34, 35.

promeſſe n'eſt que pour ceux qui viennent pouſſés par la Foi, & avec une bonne intention. Mais *cette Foi*, mais *cette bonne intention*, à la prendre dès ſon premier commencement, ſi ce n'eſt pas Dieu qui la donne, il n'y a plus de grace Chrétienne, & Jeſus-Chriſt eſt mort en vain; car c'eſt tout ôter à la grace que de lui ôter le commencement de notre ſanctification, puiſque même ce commencement n'eſt pas moins attribué à la grace dans l'Ecriture, que l'entier accompliſſement de notre ſalut. *J'eſpère*, diſoit S. Paul, *que celui qui a commencé en vous ce ſaint Ouvrage, y donnera l'accompliſſement.* Voilà ce qu'il falloit dire aux Luthériens, & non pas les excuſer dans une erreur ſi bien reconnue, & tant de fois condamnée du commun conſentement de toute l'Egliſe, ni leur permettre d'attacher la grace à la volonté que nous avons *d'écouter & de nous rendre attentifs avant la grace.*

SECOND AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Phil. I. 6.

Mais, Mes Freres, je ne craindrai point de vous le dire; on ne connoît point parmi vous cette exactitude qu'il faut garder dans les dogmes; & ſi M. Jurieu prend ſoin de convaincre les Luthériens de leur erreur, c'eſt pour leur faire valoir la facilité qu'on a de les tolérer. Voici en effet comme il leur parle: *Il ſemble*, dit-il, *que les Proteſtans de la Confeſſion d'Augsbourg aient paſſé à l'opinion directement oppoſée à cette Confeſſion, & faſſent dépendre l'efficace de la grace de la volonté humaine, & du bon uſage du Libre-Arbitre. C'eſt ainſi*, dit-il à Scultet, *que vous avez dit ſouvent vous-même, que Dieu convertit les hommes, quand eux-mêmes ils prêtent l'oreille attentive & reſpectueuſe à la parole. Donc la converſion dépend de cette attention précédente, qui ne dépend que du Libre-Arbitre, & précéde toute grace convertiſſante & excitante. Vous ajoûtez*, pourſuit-il, *que lorſqu'on ne ſe met pas en devoir de convertir, & réparer l'homme, Dieu le laiſſe aller par les voies criminelles. Donc*, conclut M. Jurieu, *devant que Dieu retire l'homme du péché, il doit lui-même, & par ſes propres forces, ſe mettre en devoir de ſe convertir. Vous pourſuivez*, continue-t-il, parlant toujours au Docteur Scultet, *& vous dites que Dieu veut donner à tous les adultes* (à tous ceux qui ſont arrivés à l'âge de raiſon) *la Contrition & la Foi vive, à condition qu'auparavant ils ſe mettront en devoir de convertir l'homme. Donc, encore un coup*, conclut votre Miniſtre, *l'homme ſe doit préparer, par le bon uſage de ſes propres forces, à la contrition & à l'infuſion de la Foi vive. Je ne puis aſſez m'étonner*, continue M. Jurieu, *comment & par quelle deſtinée vous vous êtes ſi éloignés de Luther votre Auteur, qui a haï le Pélagianiſme & le Demipélagianiſme juſqu'à ſe rendre ſuſpect de Manichéiſme, & d'avoir entiérement renverſé la liberté.*

Jur. Conſ. de Pac. p. 116.

Ibid.

SECOND AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

C'eſt ce qui m'étonne auſſi-bien que lui, & qu'on ſoit paſſé de l'extrémité de nier le Libre-Arbitre (dont Luther eſt plus que ſuſpect, comme on a vû, quoique M. Jurieu veuille bien employer ici un ſi doux terme) juſqu'à celle de faire dépendre avec les Pélagiens & les Semipélagiens, le ſalut de l'homme de ſes propres forces.

XIV. Suite des preuves de M. Jurieu. Paſſage de Calixte. Jur. ibid. p. 118.

Mais votre Miniſtre pourſuit encore : *Calixte*, dit-il, *un des plus célébres de vos Théologiens, dit dans ſon abbrégé de la Théologie, qu'il reſte aux hommes* DES FORCES D'ENTENDEMENT *& de volonté, & des connoiſſances naturelles dont, s'ils uſent bien, s'ils ont ſoin de leur ſalut, & qu'ils y travaillent autant qu'ils peuvent, Dieu pourvoira à leur ſalut, par des moyens qui les conduiront à une plus grande perfection, c'eſt-à-dire, à celle qui eſt appuyée ſur la révélation. Il parle*, pourſuit le Miniſtre, *de ceux qui n'ont pas ſeulement oüi parler de Jeſus-Chriſt, ni du Chriſtianiſme : ceux-là par leur propre mouvement peuvent bien uſer des forces de la volonté, & des connoiſſances naturelles, prendre ſoin de leur ſalut & y travailler.* Voilà ſans doute le Semipélagianiſme tout pur dans les Luthériens. M. Jurieu a raiſon de s'en étonner. *Quel changement, ô bon Dieu*, dit-il, *comment peut-on paſſer à cette opinion de celle où on reconnoiſſoit le Libre-Arbitre tellement eſclave, ou de Satan ou de Dieu, qu'il ne pouvoit pas même commencer un ouvrage tendant au ſalut ſans Dieu & ſa grace?* c'eſt-à-dire, comme on voit, en d'autres termes, comment peut-on paſſer du Manichéiſme ou du Stoïciſme qui détruiſent le Libre-Arbitre, au Demipélagianiſme qui lui attribue le ſalut en le lui faiſant commencer, & l'attachant tout entier à ce commencement? C'eſt de quoi les Luthériens ſont coupables. M. Jurieu ne les en a pas accuſé ſeulement, quoique depuis il l'ait voulu nier; mais encore il les en a convaincus; & ſi on ajoûte à ces preuves celles que j'ai rapporté du Livre de la Concorde, qui contient, non les ſentimens des Particuliers, mais les déciſions de tout le Parti, il n'y aura rien à déſirer pour la conviction.

Var. liv. VIII. 52. & ſuiv.

XV. Prodigieuſe variation de toute la Réforme dans le Semipélagianiſme des Luthériens, & dans le conſentement des Calviniſtes.

Le premier parti de la Réforme eſt tombé dans cette effroyable variation; mais il ne faut pas que les Calviniſtes, c'eſt-à-dire, le ſecond parti ſe vante d'en être innocent, puiſque, comme nous l'avons dit, ils ne s'étudient à convaincre les Luthériens de leur erreur, que pour leur faire valoir l'offre qu'on leur fait de la tolérer. Ainſi, ce que les Luthériens font par erreur, les Calviniſtes le font par conſentement, en leur offrant la Communion; en les admettant à la Table & au nombre des enfans de Dieu, malgré l'injure qu'ils font à ſa Grace. Ce qui fait dire déciſivement à M. Jurieu contre les

maximes de ſa Secte & contre les ſiennes propres, que le *Semipélagianiſme ne damne pas.* Quel intérêt, Mes chers Freres, prend-on parmi vous aux Semipélagiens ennemis de la grace de Jeſus-Chriſt? Que peut-il y avoir de commun entre ceux qui donnent tout au Libre-Arbitre, & ceux qui lui ôtent tout? & d'où vient que votre Miniſtre en eſt venu juſqu'à dire, que le Semipélagianiſme ne damne pas? ne voyez-vous pas plus clair que le jour, que c'eſt qu'on ſacrifie tout aux Luthériens? La Doctrine de la Grace Chrétienne autrefois ſi fondamentale parmi vous, ceſſe de l'être, & il ne tient qu'aux Luthériens de vous faire changer, autant qu'ils voudront, les maximes qu'on croyoit les plus ſûres parmi vous.

SECOND AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Syſt. liv. II. ch. III. p. 249, 253. Hiſt. des Var. liv. VIII. 59. XIV. 84.

En effet, ce même M. Jurieu, qui dans ſa huitiéme & dans ſa dixiéme Lettre s'emporte ſi violemment contre moi de ce que je range le Semipélagianiſme parmi les erreurs mortelles, en a dit beaucoup plus que moi, quand il a parlé naturellement, puiſqu'il a dit ces paroles : *On a beau faire : on ne rendra jamais les vrais Chrétiens, Pélagiens & Semipélagiens.* Et encore : *Il n'y a que deux articles généraux que le Peuple doit bien ſçavoir, & ſur leſquels tout le reſte doit être bâti? le premier que Dieu eſt le principe & la cauſe de tout notre bien; cela eſt d'une néceſſité abſolue pour ſervir de fondement au ſervice de Dieu, à la priere & à l'action de graces;* ce qui arrache juſqu'aux moindres fibres de la Doctrine de Pélage, comme incompatible avec le ſalut, & avec le fondement de la piété. Il dit encore en un autre endroit, & dans ſa conſultation, qui eſt ſon dernier ouvrage : *Qu'il eſt néceſſaire en toutes manieres de bien enſeigner au Peuple qu'on ne doit point tolérer l'Héréſie Pélagienne dans l'Egliſe; que Dieu eſt la cauſe de tout le bien qui eſt en nous, & en quelque maniere que ce ſoit : que le Libre-Arbitre de l'homme, en tout ce qui regarde les choſes Divines & les œuvres par leſquelles nous obtenons le ſalut, eſt tout-à-fait mort; que dans l'œuvre de la converſion, Dieu eſt la cauſe du commencement, du milieu, & de la fin.* Tout cela c'eſt ou les rameaux, ou la racine, ou les fibres du Pélagianiſme qu'il ne faut pas ſupporter. Mais le Semipélagianiſme eſt exclus par-là. Car dira-t-on qu'il faut laiſſer avaler au Peuple la moitié d'un poiſon ſi mortel? S'il faut que le Peuple ſçache que le Libre-Arbitre *eſt mort* dans toutes les œuvres qui ont rapport au ſalut, il eſt donc mort pour écouter & ſe rendre utilement attentif à la parole, comme à tout le reſte. S'il faut, encore un coup, que le Peuple ſçache que Dieu *eſt l'auteur du commencement*, comme du milieu & de la fin, que reſte-t-il aux Semipélagiens, qui ſont d'ailleurs convaincus d'attribuer à l'homme tout le ſalut, en lui attribuant ce

XVI. *Contradiction de M. Jurieu ſur le Semipélagianiſme. Que c'eſt une erreur mortelle, & que ce n'en eſt pas une.* Lett. VIII. p. 61. x. 77. Jur. Conſult. p. 282.

commencement auquel eſt attachée toute la ſuite ? Ainſi, ſelon M. Jurieu, le Semipélagianiſme eſt intolérable.

SECOND AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Il eſt vrai pourtant qu'il dit ailleurs, & le répéte par deux fois, que le Semipélagianiſme ne damne pas : il eſt vrai, qu'il s'échauffe dans ſes Lettres juſqu'à l'emportement, pour ſoutenir une doctrine ſi favorable à cette Héréſie. S'il a cru ſauver ces contradictions, en diſant, comme il a fait, que ces Semipélagiens qu'il ſauve dans la Confeſſion d'Augſbourg & ailleurs, *pendant qu'ils ſont Semipélagiens dans l'eſprit, ſont Diſciples de S. Auguſtin dans le cœur ;* il ne connoît guère ce que c'eſt, ni que l'eſprit, ni que le cœur. Car par où eſt-ce que le poiſon d'une mauvaiſe Doctrine paſſe dans le cœur, ſi ce n'eſt par l'eſprit ? C'eſt donc par l'eſprit qu'il faut commencer à empêcher le poiſon d'entrer, & ne pas tolérer une doctrine qui portera la mort dans le cœur, auſſi-tôt qu'elle y arrivera.

Jur. Syſt. p. 249, 253. Var. liv. VIII. n. 59. XIV. n. 83, 84. Jur. Lett. VIII. & X. Jur. Jug. ſur les Méth. p. 114. Var. XIV. 92.

XVII. Etrange parole du Miniſtre Jurieu ; qu'il faut exhorter à la Pélagienne. Inconſtance de ſa Doctrine : quelle en eſt la cauſe.

Mais le Miniſtre s'entend encore moins lui-même, lorſqu'en poſant, comme un fondement, que l'Héréſie Pélagienne ne doit pas être tolérée parmi les Fidéles, il ne laiſſe pas de décider que *dans les exhortations, il faut néceſſairement parler à la Pélagienne :* parole inſenſée, s'il en fut jamais, ſur laquelle il n'oſe auſſi dire un ſeul mot, quoiqu'on la lui ait objectée dans l'Hiſtoire des Variations. Mais qu'il y réponde du moins maintenant, & qu'il nous explique, s'il peut, ce que c'eſt que parler à la Pélagienne. Eſt-ce preſſer vivement l'obligation & la pratique des bonnes œuvres ? C'eſt la gloire du Chriſtianiſme & celle de Jeſus-Chriſt, qu'il ne faut pas tranſporter à Pélage & à ſes Diſciples. Ou bien eſt-ce qu'il ne faut prêcher que la juſtice des œuvres, & l'obligation de les faire, ſans parler de la grace par laquelle on les fait ? C'eſt établir la juſtice Phariſaïque tant réprouvée par S. Paul. On ne ſçait donc ce que veut dire ce téméraire Docteur, qui non content de conſeiller de prêcher *à la Pélagienne*, ajoûte encore qu'il le faut *néceſſairement*, comme s'il n'y avoit point d'autre moyen d'exciter les hommes à la vertu, que de flatter leur préſomption. Tout cela ne s'accorde pas : mais ſçachez que Dieu n'aveugle votre Miniſtre, juſqu'à permettre qu'il tombe dans de ſi viſibles & ſi ſurprenantes contradictions, qu'afin que vous entendiez qu'on ne peut parler conſéquemment parmi vous. Pour être bon Calviniſte, il faut concilier trop de choſes oppoſées. Le Calviniſme voudroit une choſe ; le Luthéraniſme qu'il faut contenter, en fait dire une autre : on tourne à tout vent de Doctrine, & il n'y a point de fable ſi mouvant.

Jur. Syſt. p. 249, 253. Var. liv. VIII. n. 59. XIV. n. 83, 84. Jur. Lett. VIII. & X. Jur. Jug. ſur les Méth. p. 114. Var. XIV. 92. Jug. ſur les Méth. Sect. XV. p. 131. Variat. liv. XIV. n. 92. Var. XIV. n. 83, 84. Rom. III, IV, VIII, X.

XVIII. Vaine récri-

Quant à ce que, pour récriminer, M. Jurieu nous objecte que nos

Moliniſtes ſont Demipélagiens, & que l'Egliſe Romaine *tolère un Pélagianiſme tout pur & tout crû* : pour ce qui regarde les Moliniſtes, s'il en avoit ſeulement ouvert les Livres, il auroit appris qu'ils reconnoiſſent pour tous les Elûs une préférence gratuite de la divine miſéricorde, une grace toujours prévenante, toujours néceſſaire pour toutes les œuvres de piété ; & dans tous ceux qui les pratiquent, une conduite ſpéciale qui les y conduit. C'eſt ce qu'on ne trouvera jamais dans les Semipélagiens. Que ſi on paſſe plus avant, ou qu'on faſſe précéder la grace par quelque Acte purement humain à quoi on l'attache, je ne craindrai point d'être contredit par aucun Catholique, en aſſûrant que ce ſeroit de ſoi une erreur mortelle qui ôteroit le fondement de l'humilité, & que l'Egliſe ne tolèreroit jamais, après avoir décidé tant de fois, & encore en dernier lieu dans le Concile de Trente, que tout le bien, juſqu'aux premiéres diſpoſitions de la converſion du pécheur vient *d'une grace excitante & prévenante, qui n'eſt précédée par aucun mérite* ; & avoir enſuite prononcé, Si quelqu'un dit qu'on peut croire, eſpérer, aimer, & faire pénitence ſans la grace prévenante du S. Eſprit, & que cette grace eſt néceſſaire pour faire plus facilement le bien, comme ſi on le pouvoit faire, quoique plus difficilement, ſans ce ſecours ; qu'il ſoit Anathême. Voilà comme l'Egliſe Romaine *tolère un Pélagianiſme tout pur & tout crû*, pendant qu'elle en arrache juſqu'aux moindres fibres, en attribuant à la grace juſqu'aux moindres commencemens du ſalut : & on ne veut pas revenir de calomnies ſi atroces, & enſemble ſi manifeſtes ?

mination de M. Jurieu ſur les Moliniſtes. Calomnie contre l'Egliſe Romaine. Lett. VIII. p. 61. Lett. X. 77. Seſſ. VI. cap. V. Can. 2, 3.

Tout ce que dit M. Jurieu pour ſoutenir celle-ci, c'eſt *qu'on donne à l'homme le pouvoir de réſiſter à la grace.* Si c'eſt là être Pélagien, il y a long-tems que les Luthériens le ſont, puiſqu'ils enſeignent dans la Confeſſion d'Augſbourg qu'on peut réſiſter à la grace juſqu'à la perdre entiérement après l'avoir reçue. S. Auguſtin eſt auſſi du nombre des Pélagiens, puiſqu'il répéte ſi ſouvent, même contre ces Hérétiques, que la grace vient de Dieu ; mais qu'il appartient à la volonté d'y conſentir, ou de n'y conſentir pas. Mais ce n'eſt pas ici le lieu de traiter cette queſtion ; & nous en dirons davantage ſi le Miniſtre entreprend un jour de nous prouver ce paradoxe inoüi juſqu'à préſent, qu'on ait condamné les Pélagiens pour avoir dit qu'on peut réſiſter à la grace, ou qu'on y réſiſte ſouvent, juſqu'à en rendre les inſpirations inutiles, quand même on diroit avec cela, que Dieu, dont les attraits ſont infinis, a des moyens ſûrs pour prévenir & pour empêcher cette réſiſtance. Qu'on me

Lett. VIII. p. 61. Conf. Aug. art. XI. Var. III. 37. De ſpir. & lit. c. 33.

SECOND AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

montre, encore un coup, que les Conciles qui ont condamné les Pélagiens, ou S. Auguſtin, ou quelque autre Auteur, quel qu'il ſoit, les ait condamnés pour cela, ou qu'on ait mis ce ſentiment parmi leurs erreurs : c'eſt ce que j'oſerai bien aſſûrer qu'on ne montrera jamais, & qu'on ne tenrera même pas de le montrer; ainſi ce Pélagianiſme tout pur & tout crû, que M. Jurieu impute à l'Egliſe Romaine, n'eſt aſſûrément que dans ſa tête.

XIX. *Erreurs des Luthériens ſur la néceſſité des bonnes œuvres déteſtée, & en même tems tolerée par M. Jurieu.*

Conſult. de pace, p. 243. Var. III. 11. VII. 103. VIII. 32.

Mais voici une autre objection que je l'accuſe d'avoir faite aux Luthériens : *Il n'eſt pas poſſible*, leur dit-il, *de diſſimuler votre doctrine ſur la néceſſité des bonnes œuvres.* Il eſt vrai : il faut renoncer au Chriſtianiſme pour diſſimuler l'erreur des Luthériens, lorſqu'ils ont oſé condamner cette propoſition : *Les bonnes œuvres ſont néceſſaires au ſalut.* Nous en avons pourtant rapporté la condamnation faite par le conſentement unanime des Luthériens dans l'Aſſemblée de Vormes en 1557. Le Miniſtre avoue qu'il ne peut diſſimuler cette Doctrine des Luthériens; & il ſemble montrer par ces paroles qu'il en a l'horreur qu'elle mérite; mais cependant il entre en traité avec eux, & pour ne les point exclurre de la ſociété de l'Egliſe, il eſt contraint de tolérer une erreur ſi préjudiciable à la piété. Que dira-t-il? Quoi? peut-être que les Luthériens ont depuis changé d'avis? Mais

Ibid. p. 243.

au contraire, il rapporte avec une eſpéce d'horreur, ce paſſage de Scultet lui-même, où il dit *qu'il n'eſt pas permis de donner une obole des richeſſes bien acquiſes pour obtenir le pardon de ſes péchés*; & encore, *que l'habitude & l'exercice des vertus n'eſt pas abſolument néceſſaire aux juſtifiés pour le ſalut*; *que ce n'eſt pas même, ni dans le cours, ni à la fin de leur vie une condition, ſans laquelle ils ne l'obtiendroient pas; que Dieu n'exige pas d'eux les œuvres de charité comme des conditions, ſans leſquelles il n'y a point de ſalut.* Voilà des blaſphêmes;

Ibid. 244.

puiſque, pourſuit M. Jurieu, *Si, ni l'habitude, ni l'exercice des vertus n'eſt néceſſaire, pas même à l'heure de la mort, un homme pourroit être ſauvé, quand il n'auroit fait, ni dans tout le cours de ſa vie, ni même à la mort, aucun acte d'amour de Dieu.* Ces impiétés que votre Miniſtre déteſte avec raiſon dans les Luthériens d'aujourd'hui, viennent du fond de leur doctrine, & ſont des ſuites inévitables du dogme de la juſtice par imputation; car, par-là on eſt mené à dire que la juſtice que Dieu même fait en nous par l'infuſion & par l'exercice des vertus, & même de la charité, eſt la juſtice des œuvres réprouvée par l'Apôtre; de ſorte que la grace de la juſtification précéde la charité même; d'autant plus, que, ſelon les principes de la Secte, il n'eſt pas poſſible d'aimer Dieu qu'après s'être parfaitement

faitement réconcilié avec lui ; d'où il s'enſuit, que le pécheur eſt juſtifié, ſans avoir la moindre étincelle de l'amour de Dieu : ce qui eſt une ſuite affreuſe de la juſtice par imputation, & ce qu'auſſi nous avons vû établi en conſéquence de cette doctrine, dès l'origine du Luthéraniſme.

SECOND AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

XX. *Noire calomnie du Miniſtre qui accuſe l'Egliſe Romaine, & qui accuſe l'Evêque de Meaux d'avoir nié dans ſon Catéchiſme, l'obligation d'aimer Dieu.*

Je ne puis ici m'empêcher de me réjoüir avec M. Jurieu, de ce qu'il ſemble vouloir corriger ce mauvais endroit du ſyſtême Proteſtant ; mais en même tems il fait deux fautes capitales ; l'une, de tolérer dans les Luthériens cette inſupportable doctrine, ce qui le fait conſentir au crime de la ſoutenir ; l'autre, de l'imputer par une inſigne calomnie, à l'Egliſe Romaine & à moi-même. A mon égard, voici ce qu'il dit dans la vingtiéme Lettre de cette année. *L'Evêque de Meaux, qui fait profeſſion pourtant de n'être pas de la doctrine des nouveaux Caſuiſtes, établit dans ſon Catéchiſme, que la contrition imparfaite, c'eſt-à-dire, celle qui naît ſeulement de la crainte de l'enfer, ſuffit pour obtenir la rémiſſion des péchés.* Il ne faut plus s'étonner de rien, après les hardis menſonges qu'on a vûs dans les diſcours de ce Miniſtre ; mais il eſt pourtant bien étrange de me faire dire une choſe, quand je dis tout le contraire en termes exprès. Voici l'endroit qu'il produit de mon Catéchiſme : *Ceux qui n'ont pas cette contrition parfaite, ne peuvent-ils pas eſpérer la rémiſſion des péchés ?* A quoi on répond : *Ils le peuvent par la vertu du Sacrement, pourvû qu'ils y apportent les diſpoſitions néceſſaires.* Il faudroit donc examiner quelles étoient ces diſpoſitions que j'appellois néceſſaires. Mais, ſans en prendre la peine, le Miniſtre croit avoir droit de décider de ſon chef ſur mes ſentimens : *&*, dit-il, *ces diſpoſitions ne ſont autre choſe que la peur de l'enfer : ainſi*, conclut-il, *un ſcélérat, qui, à la fin de ſa vie ſe confeſſera avec la crainte de la mort éternelle, pourra être ſauvé, ſans jamais avoir fait aucun acte d'amour de Dieu ; c'eſt à quoi ſe réduit la morale ſévère de notre Convertiſſeur.*

Var. liv. I. 17.
Jur. Lett. XX. 154.
Catéch. de Meaux. Inſt. ſur la Pénit. dans le 2. Cat. Leç. II.

Il croit avoir triomphé, quand il me donne ce titre que je voudrois avoir mérité ; mais pour le confondre, il n'y a qu'à lire la ſuite du paſſage qu'il produit. Car en expliquant ces diſpoſitions néceſſaires que le Miniſtre a interprétées de la ſeule crainte de l'enfer, je dis, ſelon le Concile de Trente, que ces *diſpoſitions néceſſaires, pour obtenir le pardon de ſes péchés*, ſont premiérement, *de conſidérer la juſtice de Dieu, & s'en laiſſer effrayer* ; ſecondement, *de croire que le pécheur eſt juſtifié, c'eſt-à-dire, remis en grace par les mérites de Jeſus-Chriſt, & eſpérer en ſon nom le pardon de nos péchés* ; & enfin, *de commencer à l'aimer comme la ſource de toute juſtice, c'eſt-à-dire,*

comme celui qui juſtifie le pécheur gratuitement & par une pure bonté.

SECOND AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Il faut donc néceſſairement du moins commencer à aimer Dieu, & cela par le motif le plus propre à la grace de la converſion, en l'aimant comme celui qui juſtifie le pécheur par une pure & gratuite miſéricorde. Ainſi manifeſtement, pour avoir la rémiſſion des péchés, ſi l'on n'a pas la *contrition parfaite en charité*, qui d'abord réconcilie le pécheur, il faut du moins commencer à aimer Dieu, à cauſe de ſa bonté gratuite; & par cet amour commencé ſe préparer le chemin à l'amour parfait, qui conſomme en nous la juſtice, & qui même ſeroit capable de nous juſtifier avec le vœu du Sacrement, quand on ne l'auroit pas actuellement reçu. Loin de me contenter de la ſeule crainte de l'enfer, j'explique pourquoi la crainte ne ſuffit pas ſeule, en peu de mots à la vérité, comme il falloit à des enfans, mais de la maniere qui me paroiſſoit la plus propre à s'inſinuer dans ces tendres eſprits; à quoi j'ajoûte expreſſément, qu'il faut apprendre plus clairement à ceux qui ſont plus avancés, que ce qu'il faut faire dans le Sacrement de Pénitence, *pour* Y ASSURER SON SALUT *autant qu'on y eſt tenu*, c'eſt, *de déſirer vraiment d'aimer Dieu, & s'y* EXCITER DE TOUTES SES FORCES; où, non content du déſir de l'amour de Dieu, qui ne peut être ſans un amour déja commencé, je demande encore qu'on s'excite de toutes ſes forces à exercer cet amour. Votre infidéle Miniſtre a ſupprimé toutes ces paroles de mon Catéchiſme, non-ſeulement pour prendre de-là occaſion de me calomnier, lui qui m'impute ſans raiſon tant de calomnies; mais encore de peur que vous ne voyez les ſaintes diſpoſitions que nous propoſent les Peres de Trente, c'eſt-à-dire, toute l'Egliſe Catholique, pour obtenir le pardon de nos péchés.

Catéch. de Meaux, ib.

Ibid. Leç. III.

Mais la plus coupable infidélité de cet Ecrivain, & celle où il vous fait voir qu'il n'a plus aucun égard à la bonne foi, a été celle de me faire dire dans ce même Catéchiſme, *qu'on ne pouvoit être ſauvé, ſans avoir jamais fait aucun acte d'amour de Dieu.* A Dieu ne plaiſe, que j'inſtruiſe ſi mal le Peuple, que le S. Eſprit a commis à ma conduite, & que je donne aux enfans ce poiſon mortel, au-lieu du lait que je leur dois. Voici quelle eſt ma doctrine dans la Leçon où je traite expreſſément cette matiere. J'y enſeigne très-ſoigneuſement entre autres choſes, *Que celui qui manque à aimer Dieu, manque à* LA PRINCIPALE OBLIGATION *de la Loi de Jeſus-Chriſt, qui eſt une loi d'amour, & à la* PRINCIPALE OBLIGATION *de la créature raiſonnable, qui eſt de reconnoître Dieu, comme ſon premier principe,*

2. Catéch. 4. part. Leç. V.

c'eſt-à-dire, la premiere cauſe de ſon Etre, & comme ſa fin derniere, c'eſt-à-dire, celle à laquelle on doit rapporter toutes ſes actions & toute ſa vie; enſorte qu'étant difficile de déterminer les circonſtances particulieres, où il y a une obligation ſpéciale de donner à Dieu des marques de ſon amour, nous en devons tellement multiplier les actes, que nous ne ſoyons pas CONDAMNE'S, *pour avoir manqué à un exercice ſi* NECESSAIRE. On ſeroit donc condamné, ſi on y manquoit, faute d'avoir ſatisfait à la principale de ſes obligations, & comme Chrétien, & même comme homme; & voilà comme j'ai dit qu'on peut être ſauvé ſans aimer Dieu.

SECOND AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Le Miniſtre ne rougit pas de me l'imputer, pendant que je m'étudie à établir préciſément tout le contraire. Mais ce n'eſt pas là ſon plus grand crime: l'excès de ſon aveuglement, c'eſt qu'en m'accuſant fauſſement d'une erreur ſi oppoſée à l'amour de Dieu, il en convainc les Luthériens, & en même tems il les ſupporte; deſorte que tout le zéle qu'il a pour la charité & pour l'Evangile, c'eſt qu'il condamne ſévérement dans les Catholiques, à qui il l'impute par calomnie, ce qu'il trouve effectivement, & ce qu'il tolère dans les Luthériens.

XXI. *Calomnie contre l'Egliſe qu'on accuſe auſſi de nier l'obligation d'aimer Dieu, pendant qu'elle cenſure ceux qui la nient.*

Mais de peur qu'il ne s'imagine que ce qu'il trouve dans mon Catéchiſme, ſoit ma Doctrine particuliere, je veux bien lui déclarer que s'il s'eſt trouvé des Auteurs parmi nous qui aient ôté l'obligation d'aimer Dieu par un acte ſpécial, ou qui aient voulu la réduire à quatre ou cinq actes dans la vie; les Papes, les Evêques, & les Facultés de Théologie s'y ſont oppoſés par de ſévères cenſures: témoin ces propoſitions cenſurées à Rome par les Papes Alexandre VII. & Innocent XI. avec l'applaudiſſement de tout l'Ordre Epiſcopal, & de toute l'Egliſe Catholique. *L'on n'eſt tenu de former en aucun tems de la vie des actes de foi, d'eſpérance & de charité, en vertu des préceptes qui appartiennent à ces vertus. Nous n'oſons pas décider ſi c'eſt pécher mortellement que de ne former qu'une ſeule fois en ſa vie un acte d'amour de Dieu: il eſt probable que le précepte de l'amour de Dieu n'oblige pas, même à la rigueur, tous les cinq ans; il n'oblige que lorſqu'il eſt néceſſaire pour être juſtifié, & que nous n'en avons point d'autre moyen.* On fait voir, en condamnant ces propoſitions autant abſurdes qu'impies, que le précepte de l'amour de Dieu, oblige les Chrétiens, & ne les oblige pas pour une fois, ni dans certains tems ſeulement, mais continuellement & toujours, à la maniere qu'on vient d'expliquer.

Prop. damn. ab Alexand. VII. 24. Sept. 1665. & ab Inn. XI. 2. Mart. 1679. Prop. 1. Alex. VII. Inn. X. 5, 6, 6.

XXII. *Let Calvi-*

Il ſeroit aiſé de vous faire voir que de ſemblables propoſitions

SECOND AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

ont été ſouvent condamnées par les Papes, par les Evêques, & par les Univerſités, ſi c'en étoit ici le lieu. Ecoutez-moi donc, mes chers Freres, & ne vous laiſſez point ſéduire par ces paroles de menſonge : les Catholiques tolèrent toutes les mauvaiſes Doctrines, & juſqu'à celle qui nie la néceſſité d'aimer Dieu. Vous voyez par ces cenſures comme on les tolère : mais, ô Dieu, vous êtes juſte ! Ceux qui nous accuſent fauſſement de les tolérer, livrés à l'eſprit d'erreur en punition de leurs calomnies, ſont eux-mêmes coupables du crime qu'ils nous impoſent, puiſqu'ils tolèrent ces erreurs dans les Luthériens, parmi leſquels ils ſont forcés de les reconnoître d'une maniere plus inſupportable qu'elles ne ſe ſont jamais trouvées dans aucuns Auteurs.

niſtes coupables du crime qu'ils nous imputent.

XXIII. *Compenſation d'erreurs propoſée entre les Luthériens & les Calviniſtes. Mauvaiſe foi du Miniſtre qui le nie, & ſes récriminations calomnieuſes.*

C'eſt à quoi les pouſſe, malgré qu'ils en aient, cette malheureuſe compenſation de Dogmes, qu'ils ne ceſſent de négocier avec ceux de la Confeſſion d'Augſbourg par toutes ſortes de moyens. Votre Miniſtre s'eſt offenſé d'une maniere terrible, de ce que j'ai oſé lui reprocher ce commerce infâme. *Je n'ai pû*, dit-il, *lire ſans pitié ces paroles de M. de Meaux : Après toutes ces vigoureuſes récriminations que font les Calviniſtes aux Luthériens, on croiroit que le Miniſtre Jurieu va conclure à déteſter dans les Luthériens tant d'abominables excès, tant de viſibles contradictions, un aveuglement ſi manifeſte. Point du tout, il n'accuſe les Luthériens de tant d'énormes erreurs, que pour en venir à la paix. Nous vous paſſons tous les prodiges de votre Doctrine ; nous vous paſſons votre monſtrueuſe ubiquité ; nous vous paſſons votre Demipélagianiſme ; nous vous paſſons ce dogme affreux qui veut que les bonnes œuvres ne ſoient pas néceſſaires au ſalut : paſſez-nous donc auſſi les Décrets abſolus, la grace irréſiſtible, la certitude du ſalut, &c.*

Lett. X. p. 77.

Var. addit. au liv. XIV. n. 4, 8.

Jur. Let. X. ibid.

Je reconnois mes paroles : il les a fidélement rapportées ; & *voilà*, pourſuit-il, *ce que j'appelle faire le Comédien & le Déclamateur ſans jugement & ſans foi. Il n'eſt point vrai qu'on reconnoiſſe dans les Luthériens des Dogmes énormes, des prodiges de Doctrine, d'abominables excès.* Prêtez l'oreille, mes Freres ; l'ubiquité conſtamment enſeignée par les Luthériens, n'eſt plus un monſtre de Doctrine : laiſſons celui-là qui trouvera ſa place ailleurs : l'erreur d'attribuer à l'homme le commencement, & par-là tout l'ouvrage de ſon ſalut ; celle de dire que les bonnes œuvres ne ſont pas néceſſaires au ſalut, & qu'en effet on eſt ſauvé ſans les vertus, ſans leur exercice & ſans celui de l'amour de Dieu, n'eſt pas un Dogme énorme, ni un abominable excès : tout cela eſt ſupportable ; car il a la marque du Luthéraniſme qui rend tout ſacré & inviolable. Retenez-bien, mes

Jur. ibid.

Freres, ce que dit ici votre Miniſtre; mais écoutez comme il continue. *C'eſt être Comédien, encore une fois, que d'appeller ainſi des erreurs humaines.* Remarquez encore : toutes ces erreurs des Luthériens ne ſont plus que des erreurs humaines, c'eſt-à-dire, très-ſupportables, *auprès deſquelles les erreurs des Moliniſtes, & celles des défenſeurs de la ſouveraine autorité Papale, ſont de vrais monſtres que M. Boſſuet tolère pourtant dans ſon Egliſe, quoiqu'il faſſe profeſſion de ne les croire pas. Je n'offre point la tolérance aux Luthériens, pour les abominables dogmes, que l'amour de Dieu n'eſt pas néceſſaire pour être ſauvé.* Rompez donc avec eux, puiſque vous venez de les convaincre de cette erreur. Mais après ce petit mot d'interruption, reprenons les paroles du Miniſtre. *Je n'offre point*, pourſuit-il,, *la tolérance aux Luthériens, pour les abominables dogmes, que la fornication n'eſt pas un péché mortel; que la ſodomie & les autres impuretés contre-nature, ne ſont que des péchés véniels; qu'on peut tuer un ennemi pour un écu, à plus forte raiſon pour mettre ſon honneur en ſûreté. Ce ſont là des abominations que M. Boſſuet tolère dans ſon Egliſe.* Quoi, mes Freres, ſous les yeux de Dieu, oſer dire qu'aucun Auteur Catholique ait pû tenir pour péché véniel les impuretés qu'on vient d'entendre ! J'en rougis pour votre Miniſtre. Il n'en nommera jamais un ſeul. Que s'il y a quelque malheureux qui ait enſeigné dans quelque cas métaphyſique, qu'on peut s'oppoſer à la violence juſqu'à tuer un voleur qui veut vous ravir un écu; ſon opinion eſt réprouvée par les cenſures dont on a parlé, & on n'en ſouffre les Auteurs dans l'Egliſe, que parce qu'ils ſont ſoumis à ſes Décrets.

SECOND AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Mais voyons s'il en eſt ainſi de l'échange qu'on négocie avec les Luthériens. Le Miniſtre ſe tourmente en vain pour s'en excuſer c'eſt lui-même qui parle en ces termes au Docteur Scultet dans ſa Conſultation pour la paix entre les Proteſtans. *Le dernier argument*, dit-il, *qui perſuade une mutuelle tolérance, c'eſt que les Réformés ne demandent rien qu'ils n'offrent. Nous demandons la tolérance pour notre dogme que vous appellez Particulariſme*, c'eſt-à-dire, pour la certitude du ſalut, & les autres de cette nature dont nous avons tant parlé. *On ne doit point la tolérance, mais le conſentement à la vérité : mais ſuppoſé que le Particulariſme ſoit une erreur, nous vous offrons la tolérance pour des erreurs bien plus importantes.* Là, il fait un long dénombrement des erreurs des Luthériens qu'on vient de voir : il eſt tout prêt à communier avec ceux qui les enſeignent : ou plûtôt en tant qu'en lui eſt, il communie en effet, lui & tous ceux de ſon parti, puiſqu'ils offrent la communion aux Luthériens avec ces erreurs; & ils ont

SECOND AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

trouvé le moyen, en faiſant ſemblant de les rejetter, de s'en rendre en effet coupables, puiſqu'ils y conſentent.

Après cela faut-il avoir de la conſcience, pour nier qu'on ait propoſé ce honteux échange de Dogmes? Le voilà en termes formels dans les écrits de votre Miniſtre; & le public peut voir à préſent qui eſt le Comédien, qui eſt le Déclamateur, qui eſt l'homme ſans jugement & ſans foi; de moi qui lui reproche ce lâche traité, ou de lui qui le fait. Mais je ne m'étonne pas qu'il en ait honte; car après tout, qui vous a permis de négocier à la face de tout l'Univers de tels accommodemens, & d'acheter la communion des Luthériens aux dépens de la grace de Jeſus-Chriſt, & des préceptes les plus ſacrés de l'Evangile? Qui vous a, dis-je, donné le pouvoir de recevoir à la ſainte Table les ennemis de la grace, qui en attribuent les premiers dons au libre-arbitre, & les ennemis de ces ſaints préceptes, qui nient qu'il ſoit néceſſaire de les pratiquer pour ſe ſauver? On voit bien que la ſainte Table ne vous eſt de rien; & ſi vous vous en croyez les diſpenſateurs véritables, vous ne l'abandonneriez pas à des gens que vous avez convaincus de tant d'erreurs capitales. Mais encore par quels moyens prétendez-vous parvenir à cette union tant déſirée avec les Luthériens? Par l'autorité des Princes. Selon vous, ce ſera aux Princes à déterminer les articles dont on pourra convenir, & ceux qu'on pourra du moins tolérer. M. Jurieu ne nie pas du moins qu'il n'ait fait la propoſition de rendre les Princes & leurs Conſeillers ſouverains arbitres des points qu'on pourra concilier, & de la maniere de le faire; ce qui eſt remettre entre leurs mains l'eſſentiel de la Religion. Et pourquoi leur donner tout ce pouvoir? *Parce que*, dit-il, *toute la Réforme s'eſt faite par leur autorité.* Vous ne me croyez pas quand je vous le dis; mais votre Miniſtre l'avoue: à ce coup il a raiſon. On a vû dans toute l'Hiſtoire des Variations que la Réforme eſt l'œuvre des Princes & des Magiſtrats; c'eſt par eux que les Miniſtres ſe ſont établis; c'eſt par eux qu'ils ont chaſſé les anciens Paſteurs auſſi-bien que les anciens Dogmes: après de ſi grands engagemens, il eſt trop tard pour en revenir; & l'accord des Religions doit être l'ouvrage de ceux par qui elles ſe ſont formées. Mais il y a encore une autre raiſon de leur ſoumettre tout; *parce que*, ajoûte M. Jurieu, *les Eccléſiaſtiques ſont toujours trop attachés à leur ſentiment*; c'eſt pourquoi il faut appeller *les Politiques*, qui apparemment feront meilleur marché de la Religion. Jugez-en vous-mêmes, mes Freres, qu'eſt-ce qu'une Religion où la politique domine, & domine juſqu'à un excès ſi hon-

Conſult. de pace, cap. XII. p. 260. & ſeq.

Var. addit. au liv. XIV. n. 9.

Conf. ibid.

Conf. ibid. Var. ibid.

teux ? C'eſt aux Princes & aux Politiques que votre Miniſtre permet de déterminer de la Doctrine, & de preſcrire les conditions ſous leſquelles on donnera le Sacrement de Notre-Seigneur : les Théologiens commenceront *par jurer* qu'ils ſe ſoumettront à l'accord des Religions qu'auront fait les Princes : c'eſt la loi que leur impoſe M. Jurieu ; ſans quoi il ne voit point d'union à eſpérer : les Paſteurs prêcheront ce que les Princes auront ordonné, & diſtribueront la Céne à leur mandement. Mais qui les a prépoſés pour cela ? Eſt-ce aux Princes que Jeſus-Chriſt a dit, *Faites ceci ?* Et, *Je ſerai avec vous juſqu'à la conſommation des ſiécles ?* ou bien, eſt-ce ſur la confeſſion & la foi des Princes qu'il a fondé ſon Egliſe, & qu'il lui a promis une éternelle ſtabilité contre l'Enfer ? Les Luthériens ſe tiennent plus fermes, je l'avoue, & ne ſemblent pas diſpoſés à entrer dans ces honteux accommodemens : les Miniſtres Calviniſtes ont toujours fait toutes les avances, & celle que fait ici M. Jurieu, ne dégénère pas de toutes les autres.

SECOND AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Le Miniſtre n'a oſé toucher tous ces endroits : je vois bien qu'il a rougi pour la Réforme, où l'on négocie de tels traités à la vûe de tout l'Univers. Mais, direz-vous, qui l'en avoue ? Ce ſeroit à vous à le ſçavoir. Mais non. Quand la politique du Parti fit réſoudre qu'on recevroit les Luthériens à la Céne, & que le Synode de Charenton en eût fait la déciſion, il fallut bien y paſſer. Il en ſeroit de même en cette occaſion. On vous dira éternellement qu'on vous laiſſe la liberté de juger de tout, & même de vos Synodes ; mais on ſçait bien qu'on ne manque pas de vous mener, où l'on veut, ſous ce prétexte.

XXIV. Que les Calviniſtes ne peuvent plus dire que les erreurs des Luthériens ne les touchent pas.

Vous pouvez voir maintenant combien eſt vain le diſcours de M. Jurieu, lorſqu'en tant d'endroits de ſes Lettres il tâche de vous faire accroire que les erreurs des Luthériens ne ſont rien contre vous. Elles ſont ſi bien contre vous, qu'elles vous convainquent de tolérer l'anéantiſſement de la grace, celui de la charité & des bonnes œuvres, & toutes les autres impiétés que le Miniſtre Jurieu a reprochées aux Luthériens. Je ne m'étonne donc pas s'il ne veut plus maintenant les en avoir convaincus : c'eſt viſiblement qu'il rougit d'avoir par-là convaincu toute la Réforme d'une impiété manifeſte. Toute la Réforme eſt convaincue d'avoir commencé par le blaſphême, en faiſant Dieu auteur du péché, & en niant le Libre-Arbitre. Le Calviniſme perſiſte dans cette impiété : que ſi le Luthéraniſme s'en corrige, c'eſt pour aller à l'impiété oppoſée, & de l'excès de nier le Libre-Arbitre, à l'excès de lui donner tout. Le Calviniſme, à la vérité, n'enſeigne pas une erreur ſi préjudiciable au ſalut ; mais

SECOND AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

il l'appouve dans les Luthériens aſſez pour les recevoir au nombre des enfans de Dieu. Il approuve de la même ſorte d'autres groſſieres & inſupportables erreurs, & même celle d'avoir rejetté la néceſſité des bonnes œuvres pour obtenir le ſalut. Ainſi les Luthériens ſément ces erreurs; les Calviniſtes marchent après pour les recueillir; & ce que ceux-là font par erreur, les autres, comme on a vû, le font par conſentement; & voilà en trois mots l'état préſent de la Réforme.

XXV. *Concluſion de cet Avertiſſement, & le ſujet du ſuivant.*

Mais il faut paſſer à d'autres matieres, & après vous avoir montré la Réforme condamnée par ſon propre jugement, il reſte encore à vous faire voir l'Egliſe Romaine, elle que les Proteſtans chargent de tant d'opprobres, juſtifiée néanmoins, non-ſeulement par des conſéquences tirées de leurs principes; mais encore en termes formels & de leur aveu. Ce ſera le ſujet de l'Avertiſſement ſuivant. En attendant qu'il paroiſſe, ô Seigneur, écoutez-moi! O Seigneur, on m'a appellé à votre terrible jugement, comme un calomniateur qui imputoit des impiétés, des blaſphêmes, d'intolérables erreurs à la Réforme; & qui non-ſeulement lui imputoit tous ces crimes, mais encore qui accuſoit un Miniſtre de les avoir avoüés: ô Seigneur, c'eſt devant vous que j'ai été accuſé; c'eſt auſſi ſous vos yeux que j'ai écrit ce diſcours, & vous ſçavez combien je ſuis éloigné de vouloir rien ajoûter aux excès déja ſi étranges des Prétendus-Réformés. Si j'ai dit la vérité, ſi j'ai convaincu de blaſphême & de calomnie ceux qui m'ont appellé à votre Jugement, comme un calomniateur, un homme ſans foi, ſans honneur, ſans conſcience; juſtifiez-moi devant eux. Qu'ils rougiſſent; qu'ils ſoient confondus: mais, ô Dieu, je vous en conjure, que ce ſoit de cette confuſion ſalutaire qui opère le repentir & le ſalut.

TROISIE'ME

TROISIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS, SUR LES LETTRES DU MINISTRE JURIEU, CONTRE L'HISTOIRE DES VARIATIONS.

LE SALUT DANS L'EGLISE ROMAINE, ſelon ce Miniſtre : le Fanatiſme établi dans la Réforme par les Miniſtres Claude & Jurieu, ſelon la Doctrine des Quakers : tout le parti Proteſtant exclus du titre d'Egliſe par M. Jurieu.

I. *Deſſein de cet Avertiſſement. Que de l'aveu du Miniſtre, on ſe ſauve dans l'Egliſe Romaine, & que c'eſt en vain qu'il tâche de révoquer cet aveu.* Iſ. LX. 14. Apoc. II. 9. III. 9.

UNE des promeſſes de l'Egliſe, & celle qui fait le mieux ſentir que la vérité plus puiſſante que toutes choſes, eſt en elle, c'eſt qu'elle verra ſes ennemis, même ceux qui la *calomnient*, abattus à ſes pieds, *l'appeller*, malgré qu'ils en aient, *la Cité du Seigneur, la Sion du Saint d'Iſraël.* Perſonne, je l'oſerai dire, n'a jamais plus indignement calomnié l'Egliſe Romaine, que le Miniſtre Jurieu; & néanmoins on le va voir forcé à la reconnoître pour la Cité de Dieu, puiſqu'il l'avoue pour vraie Egliſe qui porte ſes Elûs dans ſon ſein & dans laquelle on ſe ſauve. Il nie de l'avoir dit; &

TROISIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

peut-être voudroit-il bien ne l'avoir pas fait. Mais nous allons vous montrer, & cela ne nous ſera pas fort difficile ; premiérement, qu'il l'a dit ; ſecondement, qu'il faut qu'il le diſe encore une fois, & qu'il juſtifie l'Egliſe Romaine de toutes les calomnies qu'il lui fait lui-même, à moins de renverſer en même tems tous les principes qu'il poſe, & en un mot, tout ſon ſyſtême de l'Egliſe. *Je n'ai pas pû négliger*, dit-il, *les deux accuſations que M. Boſſuet me fait dans ſon dernier Livre*, (c'eſt le XV. des Variations) *de ſauver les gens dans le Socinianiſme & dans le Papiſme. Peut-être*, continue-t-il, *aurois-je pû me paſſer de répondre ſur la premiere accuſation, mais il eſt fort néceſſaire de repouſſer la ſeconde ; c'eſt que, ſelon le Miniſtre, on ſe peut ſauver dans l'Egliſe Romaine, & qu'ainſi c'eſt une grande témérité d'en ſortir.* Vous voyez, mes Freres, comme il s'éléve contre cette accuſation : avoüer qu'on ſe ſauve dans le Papiſme, c'eſt, ſelon lui, un ſi grand crime, qu'il trouve plus néceſſaire de s'en défendre, que d'avoir mis le ſalut parmi les Sociniens ; mais malgré ſes vaines défaites, vous l'avez vû convaincu ſur le dernier chef, & vous pouvez préſumer dès-là qu'il le ſera bientôt ſur l'autre.

Lett. XI. 81.

II. *Que l'Egliſe Romaine eſt rangée par le Miniſtre, parmi les ſociétés qu'il appelle vivantes, & ce que veut dire ce mot.*

La preuve en eſt concluante, en préſuppoſant la diſtinction que fait le Miniſtre, de l'Egliſe conſidérée ſelon le corps, & de l'Egliſe conſidérée ſelon l'ame. La profeſſion du Chriſtianiſme ſuffit pour faire partie du Corps de l'Egliſe (ce qu'il avance contre M. Claude, qui ne compoſe le Corps de l'Egliſe que de véritables Fidéles) mais pour avoir part à l'Ame de l'Egliſe, il faut être dans la grace de Dieu. *L'Egliſe*, dit le Miniſtre, *eſt compoſée de Corps & d'Ame : on en convient dans les deux Communions ; l'Ame de l'Egliſe eſt la Foi & la Charité.*

Var. Liv. XV. n. 54. Syſt. p. 10.

Pour décider maintenant, ſelon ce Miniſtre, ce qui donne part à l'Ame de l'Egliſe, ou, comme il parle en d'autres endroits, ce qui rend les ſociétés *vivantes*, il ne faut qu'entendre le même Miniſtre dans ſon ſyſtême. *Premiérement, nous diſtinguons les Sectes qui ruinent le fondement, de celles qui le laiſſent en ſon entier, & nous diſons que celles qui ruinent le fondement, ſont des ſociétés mortes ; des membres du Corps de l'Egliſe, à la vérité, mais des membres ſans vie, & qui n'ayant pas de vie, n'en ſçauroient communiquer à ceux qui vivent au milieu d'elles.* Par la raiſon oppoſée, les Sociétés, où les fondemens ſont en leur entier, ont la vie & la communiquent ; & voici quelles elles ſont, ſelon le Miniſtre. *Nous appellons Communions, les Grecs, les Arméniens, les Copthes, les Abyſſins, les Ruſſes, les Papiſtes, & les Proteſtans. Toutes ces ſociétés ont forme d'Egliſe : elles ont une Confeſſion de Foi, dès con-*

Syſt. p. 147.

Ibid.

ducteurs, des Sacremens, une diſcipline; la parole de Dieu y eſt reçue, & Dieu y conſerve ſes vérités fondamentales. Vous voyez qu'il range les Papiſtes avec les Grecs & les autres, qui, ſelon lui, ont conſervé les *vérités fondamentales*, & parmi leſquels, pour cette raiſon, il reconnoît qu'on ſe ſauve par la vertu de la parole qui y eſt prêchée; car c'eſt là ſon grand principe, comme vous l'avez déja vû dans l'Avertiſſement précédent, & comme vous le verrez de plus en plus dans la ſuite : voilà ce qu'il appelle les Sociétés vivantes.

TROISIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

I. Avertiſſ. n. 43.

Il raiſonne de la même ſorte dans ſes Préjugés légitimes. *L'Egliſe Univerſelle s'eſt diviſée en deux grandes parties, l'Egliſe Grecque & l'Egliſe Latine. L'Egliſe Grecque, avant ce grand Schiſme, étoit déja ſubdiviſée en Neſtoriens, en Eutychiens, en Melchites, & en pluſieurs autres Sectes. L'Egliſe Latine s'eſt auſſi partagée en Papiſtes, Vaudois, Huſſites, Taborites, Luthériens, Calviniſtes, Anabaptiſtes, diviſés eux-mêmes en pluſieurs branches. C'eſt une erreur de s'imaginer que toutes ces différentes parties aient abſolument rompu avec Jeſus-Chriſt, en rompant les unes avec les autres.* Je ne m'arrêterai pas à l'ignorance de votre Miniſtre, qui en comptant les Melchites parmi les Sectes de l'Orient, les oppoſe aux Neſtoriens & aux Eutychiens, ſans ſonger que le nom de Melchites, qui veut dire Royaliſtes, eſt celui que les Eutychiens donnerent aux Orthodoxes, à cauſe que les Empereurs qui étoient Catholiques, autoriſoient la ſaine Doctrine par leurs Edits, & au contraire, proſcrivoient les Eutychiens; ce qui fait voir en paſſant que ce n'eſt pas d'aujourd'hui que les Hérétiques qui n'ont pas pour eux les Puiſſances, tâchent de tirer avantage de ce que l'Egliſe Catholique en eſt protégée. Mais laiſſant à part cette remarque, arrêtons-nous à cette parole du Miniſtre; *Il ne faut pas croire que toutes ces Sectes*, ce ſont celles qu'il vient de nommer, parmi leſquelles il nous range, *en rompant entr'elles, aient rompu abſolument avec Jeſus-Chriſt.* Nous avons obſervé ailleurs, *que qui ne rompt pas avec Jeſus-Chriſt*, ne rompt pas, pour ainſi parler, avec le ſalut & avec la vie, & qu'auſſi pour cette raiſon le Miniſtre a compté ces Sociétés parmi *les Sociétés vivantes*, ſans s'émouvoir de l'objection qu'on leur fait *de renverſer le fondement par des conſequences qu'ils nient*; ce que le Miniſtre pouſſe ſi loin, qu'il oſe bien dire, *que les Eutychiens renverſoient le fondement, c'eſt-à-dire, l'Incarnation du Verbe, en ſuppoſant que le Verbe s'étoit fait chair, non par voie d'aſſomption, mais par voie de changement, comme l'air ſe fait eau, & l'eau ſe fait air, en ſuppoſant que la nature humaine étoit abſorbée dans la Nature Divine, & entiérement confondue. Si tel a été leur ſentiment*, continue-t-il, *ils*

Préj. légit. t. P. p. 6.

Var. XV. 55.

Syſt. p. 155.

TROISIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

ruinoient le Myſtère de l'Incarnation ; mais c'étoit ſeulement par conſéquence ; car d'ailleurs ils reconnoiſſoient en Jeſus-Chriſt Divinité & humanité, & ils avoüoient que le Verbe avoit pris chair réellement & de fait. Cette Doctrine du Miniſtre ſur l'Incarnation, paroîtra étrange aux Théologiens ; mais ce qu'il dit de Neſtorius ne l'eſt pas moins. *Si Neſtorius a cru qu'il y a en Jeſus-Chriſt deux perſonnes, auſſi-bien que deux natures, ſon héréſie étoit notoire ; cependant elle ne détruiſoit l'Incarnation que par conſéquence ; car cet Héréſiarque confeſſoit un Rédempteur, Dieu béni éternellement avec le Pere*, d'où il conclut, *qu'il eſt aiſé que Dieu ſe conſerve des Elûs dans ces ſortes de Sectes ; parce qu'il y a dans ces Communions mille & mille gens qui ne vont point juſqu'aux conſéquences, & d'autres qui y allant, les rejettent formellement.*

Je ne veux point diſputer avec le Miniſtre ſur la Doctrine de Neſtorius & d'Eutychès, ni s'il eſt permis à des gens ſages d'en croire plûtôt des Auteurs Modernes qui viennent les excuſer après douze cens ans, que les Peres qui ont vécu avec eux, & les ont oüis, & que les Conciles d'Ephèſe & de Chalcédoine, où leur cauſe a été jugée. Mais qu'en ſuppoſant leur erreur telle qu'on la vient de rapporter, on s'en puiſſe contenter juſqu'à les ſauver de détruire formellement l'Incarnation : c'eſt ce qu'aucun Catholique, aucun Luthérien, aucun Calviniſte n'avoit oſé dire. Les termes même y réſiſtent, puiſque l'Incarnation n'étant autre choſe que deux natures unies en la même Perſonne Divine, pour peu que l'on diviſe la Perſonne, où que l'on confonde les Natures, le nom même d'Incarnation ne ſubſiſte plus. On ſauve néanmoins ces Hérétiques ; on ſauve, dis-je, les Neſtoriens ou les Eutychiens, bien qu'on avoue qu'ils renverſent le Myſtère de l'Incarnation, c'eſt-à-dire, bien qu'on avoue qu'ils renverſent le fondement de la Rédemption du Genre-Humain. On traite auſſi favorablement ceux qui font naître le Fils de Dieu dans le tems, & ſeulement un peu avant la création du monde. Si ceux-là conſervent le fond de la Trinité, il ne faut plus s'étonner qu'on faſſe auſſi conſerver le fond de l'Incarnation, à ceux qui diviſent la Perſonne de Jeſus-Chriſt, ou lui ôtent ſes deux natures, en les abſorbant l'une dans l'autre, comme parle M. Jurieu. Tout eſt permis à ce prix : le Myſtère de la piété eſt anéanti : la Théologie n'eſt que dans les mots, & les Hérétiques les plus pervers ſont Orthodoxes. Mais laiſſons cela : ce dont nous avons ici beſoin, c'eſt de ce principe du Miniſtre, qu'il ne faut point imputer les conſéquences à qui les nie. Sur ce principe il a dit, & il a dû dire que l'Egliſe Romaine étoit compriſe parmi les Sociétés vivantes, puiſ-

I. Avert. n. 6. & ſuiv.

que ſelon lui elle ne renverſe aucun des fondemens de la Foi, & que ſi on lui impute de les renverſer par des conſéquences, on doit répondre pour elle, ou qu'*elle n'y entre pas, ou qu'elle les nie*; ce qui en effet eſt très-véritable; de ſorte que, pour parler avec le Miniſtre, *il eſt aiſé à Dieu de s'y conſerver des Elûs.*

TROISIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

III. *Deux raiſons dont ſe ſert le Miniſtre, pour montrer qu'il n'a pas pû dire qu'on ſe ſauvât dans la Communion de l'Egliſe Romaine.* Var. liv. XV. Lett. XI. p. 8.

A la vérité il eſt honteux à la Réforme de ne ſauver les enfans de l'Egliſe Catholique, qu'avec les Neſtoriens & les Eutychiens, & avec tant d'autres Sectes réprouvées: cela, dis-je, eſt honteux à la Réforme; car pour nous, notre témoignage vient de plus haut; & quand tous les Proteſtans conſpireroient à nous damner, notre ſalut n'en ſeroit pas moins aſſûré. C'eſt à eux qu'il eſt avantageux de nous mettre au rang des vrais Fidéles, quoique ce ſoit avec ceux envers qui il ne faudroit pas être ſi facile; & dans la haine que M. Jurieu a contre nous, c'eſt une eſpéce de miracle qu'il ait pû être forcé à cet aveu. Voici comme il s'en défend, & voici en même tems comme il en eſt convaincu. *On accuſe*, dit-il, *M. Jurieu d'avoir franchi le pas, & d'avoir avoüé rondement qu'on ſe peut ſauver dans l'Egliſe Romaine. En quel endroit a-t-il donc franchi ce pas? n'a-t-il pas dit partout que le Papiſme eſt un abominable Paganiſme, & que l'idolâtrie y eſt auſſi groſſiere qu'elle étoit autrefois à Athènes?* Il l'a dit, je le confeſſe: il paſſe outre; & après avoir exagéré nos idolâtries avec l'aigreur dont il a coutume d'accompagner ſes paroles, il continue en cette ſorte: *N'a-t-il pas dit, ce Miniſtre qu'on accuſe de reconnoître qu'on ſe peut ſauver dans l'Egliſe Romaine, qu'elle étoit cette Babylone de laquelle on étoit obligé de ſortir ſur peine d'éternelle damnation par le Commandement de Dieu, Sortez de Babylone, mon Peuple?* Il a dit tout cela, & il a pouſſé ces calomnies au dernier excès. Mais avec tout cela Dieu eſt le Maître: Dieu force les ennemis de la vérité, & les Calomniateurs de ſon Egliſe, à dire plus qu'ils ne veulent; & tout en calomniant l'Egliſe Romaine de la maniere qu'on voit, il faut qu'il vienne aux pieds de cette Egliſe, avoüer qu'on ſe ſauve dans ſa Communion, & que les enfans de Dieu ſont dans ſon ſein.

IV. *Que l'idolâtrie attribuée par le Miniſtre à l'Egliſe Romaine, ſelon lui, n'empêche pas qu'on ne s'y ſauve.*

Les deux raiſons qu'il allégue pour ſe défendre de cet aveu, ſont, premiérement, que l'Egliſe Romaine, ſelon lui, eſt idolâtre; & ſecondement, qu'elle eſt l'Egliſe Antichrétienne. Pour commencer par l'idolâtrie, voici les paroles du Miniſtre: *L'Egliſe*, dit-il, *dans le cinq, le ſix, le ſept, & le huitiéme ſiécle adopta des Divinités d'un ſecond ordre, en mettant les Saints & les Martyrs ſur les Autels deſtinés à Dieu ſeul: elle adora des Reliques; elle ſe fit des Images qu'elle plaça dans les Temples, & devant leſquelles elle ſe proſterna. C'étoit pour-*

TROISIÈME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

tant la même Egliſe, mais devenue malade, infirme, ulcéreuſe; VIVANTE POURTANT, *parce que la lumiere de l'Evangile, & les vérités du Chriſtianiſme demeuroient cachées, mais non étouffées ſous cet amas de ſuperſtitions.* Voilà donc en propres termes l'Egliſe vivante, & malgré ſes idolâtries envers les Saints, envers leurs Reliques, & même envers leurs Images. Il n'y a point ici d'équivoque : ce que le Miniſtre appelle *Egliſe vivante*, c'eſt l'Egliſe où ſont ceux qui vivent, c'eſt-à-dire, les vrais Fidéles; ceux qui participent à l'Egliſe, non-ſeulement *ſelon ſon Corps*, c'eſt-à-dire, ſelon la profeſſion extérieure de ſa foi, mais encore *ſelon ſon Ame*, c'eſt-à-dire, ſelon la foi & la charité, comme on a vû. Si donc l'Egliſe eſt vivante malgré les idolâtries dont on l'accuſe, ces idolâtries n'empêchent pas que la foi & la charité ne s'y trouvent, ni par conſéquent qu'on ne s'y ſauve.

Préj. légit. I. p. ch. I. p. 5.

V. *Vains emportemens du Miniſtre, qui n'oppoſe que des injures aux paſſages tirés de ſes Livres, dont on l'accable.*

J'avois produit ce paſſage dans l'Hiſtoire des Variations; mais le Miniſtre le paſſe ſous ſilence, & ſe contente de s'écrier en cette ſorte, *Quelle hardieſſe faut-il avoir pour avancer qu'un Auteur qui dit tout cela*, c'eſt-à-dire, qui dit, entre autres choſes, que l'Egliſe Romaine eſt idolâtre, *a franchi le pas, & a avoüé rondement qu'on ſe peut ſauver dans l'Egliſe Romaine? Il faut avoir un front ſemblable à celui du ſieur Boſſuet.* Il eſt en colère; vous le voyez, mais cela n'eſt rien en comparaiſon de ce qui paroît dans la ſuite, lorſqu'il dit *que bien des gens mettent ce Prélat au nombre des Hypocrites qui connoiſſent la Vérité*, & qui la trahiſſent ſans doute, en parlant contre leur conſcience; ce qu'il répéte encore en d'autres endroits. Que lui ſervent ces emportemens & tous ces airs de dédain qui lui conviennent ſi peu? Il voudroit bien avoir avec moi une diſpute d'injures, ou que je perdiſſe le tems à répondre aux ſiennes; mais ce n'eſt pas de quoi il s'agit. Puiſqu'il ſe vante de répondre à l'accuſation que je lui fais de nous ſauver malgré nos idolâtries prétendues, il faudroit répondre aux paſſages dont je la ſoutiens; & c'eſt un aveu de ſa foibleſſe, de ne mettre que des injures à la place d'une défenſe légitime.

Var. liv. XV. n. 54. Lett. XI. Ibid.

VI. *Saint Léon, quoique fort avant engagé dans l'idolâtrie, s'eſt ſauvé, ſelon le Miniſtre.*

Mais il va être pouſſé bien plus avant. Selon lui, du tems de S. Léon, l'idolâtrie étoit aſſez grande dans l'Egliſe, pour en faire une Egliſe Antichrétienne, & faire de S. Léon l'Antechriſt même; & néanmoins le Miniſtre écrit ces paroles dans la treiziéme Lettre de cette année. *Pendant que l'Antechriſt fut petit, il ne ruina pas l'eſſence de l'Egliſe. Léon* (car il n'eſt plus Saint, & M. Jurieu l'a dégradé) *Léon donc, & quelques-uns de ſes Succeſſeurs furent d'honnêtes gens, autant que l'honnêteté & la piété ſont compatibles avec une ambition exceſſive,*

Lett. XIII. de 1689. p. 98.

Il eſt certain auſſi que de ſon tems l'Egliſe ſe trouva engagée FORT AVANT DANS L'IDOLATRIE *du culte des Créatures, qui eſt un des caractères de l'Antichriſtianiſme; & bien que ces maux ne fuſſent pas encore extrêmes, & ne fuſſent pas tels qu'ils* DAMNASSENT *la perſonne de Léon, qui d'ailleurs avoit de bonnes qualités, c'étoit pourtant aſſez pour faire les commencemens de l'Antichriſtianiſme.* Vous voyez donc qu'on n'eſt pas damné, quoiqu'on ſoit non-ſeulement idolâtre, mais encore *fort avant engagé dans l'idolâtrie du culte des Créatures.* Si on n'eſt pas du nombre des Saints, & qu'il faille rayer S. Léon de ce Catalogue, on eſt au moins du nombre des honnêtes gens, & le mal de l'idolâtrie n'eſt pas ſi extrême qu'on en perde le ſalut.

TROISIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Pouſſons encore. On a démontré dans le Livre des Variations & ailleurs, par les paroles expreſſes de S. Jean, que la bête & l'Antechriſt ont blaſphémé & idolâtré dès leur naiſſance, & pendant toute l'étendue des 1260 jours de leur durée. Le Miniſtre a voulu le diſſimuler, pour n'être point obligé de reconnoître ces attentats, du tems & dans la perſonne de S. Léon, de S. Simplice, de S. Gélaſe, & des autres ſaints Pontifes du cinquiéme ſiécle; mais à la fin il a fallu trancher le mot. *Il eſt certain que dès ce tems commencerent tous les caractères de la bête. Dès le tems de Léon, les Gentils ou Payens commencerent à fouler l'Egliſe aux pieds; car le Paganiſme, qui eſt le culte des Créatures, y entra. Dès-lors on commença à blaſphémer contre Dieu & ſes Saints; car ôter à Dieu ſon véritable culte, pour en faire part aux Saints, c'eſt blaſphémer contre Dieu.* Voilà donc le blaſphême & l'idolâtrie Antichrétienne établie ſous S. Léon. Il n'en étoit pas exempt, puiſqu'il étoit lui-même l'Antechriſt; & en effet, il eſt conſtant qu'il n'honora pas moins les Reliques, & ne demanda pas moins le ſecours de la priere des Saints, que tous les autres. Voilà donc non-ſeulement un Idolâtre, mais encore le Chef de l'idolâtrie Antichrétienne dans le nombre des Elûs, & l'idolâtrie n'empêche pas le ſalut.

Apoc. XI. XII. 6, 14. XIII. 5, 6. Var. XIII. n. 21. Apocalypſ. Avertiſſem. aux Prot. n. 27, 28. Lett. XII. p. 99. 2. c.

Mais eſt-il poſſible, direz-vous, que notre Miniſtre ait dit ces choſes, lui qui avoue à l'Auteur des Variations, que l'idolâtrie, un ſi grand blaſphême contre Dieu, n'a point d'excuſe, *& qu'on n'a jamais cru ni penſé qu'on pût ſauver un idolâtre ſous prétexte de la bonne foi?* N'eſt-il pas vrai qu'il a écrit ces paroles? Je l'avoue, il les a écrites dans l'onziéme Lettre; mais néanmoins dans la treiziéme il a excuſé S. Léon, quoiqu'idolâtre & chef de l'idolâtrie. Bien plus, on lui a fait voir que ſur le ſujet de l'honneur des Saints, S. Léon

VII. L'idolâtrie, ſelon le Miniſtre, n'empêche pas d'être Saint. Preuve par l'idolâtrie attribuée aux Peres du quatriéme ſiécle.

TROISIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

n'en avoit dit ni plus ni moins que S. Baſile, que S. Chryſoſtôme, que S. Ambroiſe, que S. Auguſtin, que S. Grégoire de Nazianze, & tous les autres Peres du quatriéme ſiécle, qui, ſelon lui, ne ſont pas ſeulement d'honnêtes gens comme S. Léon, mais encore des Saints. Le fait a paſſé pour conſtant, & voici les paroles du Miniſtre. *Cent ans avant ſaint Léon, l'adoration des Saints & des Reliques étoit inconnue. Quinze ou vingt ans après on commença à en voir quelques veſtiges dans les Ecrits des Peres ; mais ce ne fut rien de conſidérable avant la fin du quatriéme ſiécle.* Laiſſons-lui arranger à ſa fantaiſie toute cette hiſtoire ; & en ne prenant que ce qu'il nous donne, poſons pour principe certain, que ce qu'il appelle Idolâtrie & Adoration des Reliques, étoit devenu *conſidérable* ſur la fin du *quatriéme ſiécle*, où ces grands hommes floriſſoient. Non-ſeulement ils ſouffroient, mais encore ils enſeignoient cette idolâtrie : ils prêchoient les miracles dont le Démon, dit le Miniſtre, faſcinoit les yeux des hommes pour l'autoriſer ; *& il eſt certain*, dit M. Jurieu, *que ce fut un eſprit trompeur qui abuſa ſaint Ambroiſe*, & qui lui découvrit *ces Reliques*, (ce furent celles de S. Gervais & de S. Protais) *pour en faire des idoles.* Voilà donc non plus ſeulement un Adorateur de l'Idole, mais celui qui l'érige dans la Maiſon de Dieu, & que le diable abuſe pour le faire ſervir d'organe à l'impiété, au nombre des Saints. S. Auguſtin entre en part de ce crime, puiſqu'il le rapporte, qu'il le loue, qu'il le conſacre. Voilà donc des Saints idolâtres ; & l'idolâtrie, loin d'être un crime qui damne, n'empêche même plus qu'on ne ſoit Saint.

Lett. XI. p. 82. Ibid.

Acc. des Proph. p. 166. Appeal. Avert. aux Prot. n. 36. p. 636.

VIII. Cette objection mépriſée, & le fait confirmé par le Miniſtre.

Le Miniſtre a prévû cette objection ; & voici comme il ſe la fait à lui-même : *Vous avoüez que l'invocation des Saints a plus de douze cens ans ſur la tête ; cela ne vous fait-il point de peine, & comment pouvez-vous croire que Dieu ait laiſſé repoſer ſon Egliſe ſur l'idolâtrie depuis tant de ſiécles ?* Il n'y a perſonne qui ne frémît à une ſemblable objection, & ne crût qu'il n'y a de ſalut qu'à nier le fait ; mais le Miniſtre accorde tout, & ſans s'étonner, *Nous répondons*, dit-il, *que nous ne ſçavons point reſpecter l'Antiquité ſans vérité. Nous ne ſommes point étonnés de voir une ſi vieille idolâtrie dans l'Egliſe, parce que cela nous a été formellement prédit : il faut que l'idolâtrie regne dans l'Egliſe Chrétienne 1260 ans.* Voilà donc l'état de l'Egliſe dès le quatriéme ſiécle. Dans le ſiécle de S. Baſile, de S. Ambroiſe, & de S. Chryſoſtôme, *l'idolâtrie regnoit* ; l'Egliſe ſe repoſoit *ſur l'idolâtrie* : on ſe ſauvoit néanmoins ; on parvenoit à la ſainteté dans cette Egliſe, où regnoit l'idolâtrie, & qui ſe repoſoit deſſus. Il ne faut donc plus alléguer l'idolâtrie de l'Égliſe, pour montrer qu'on ne s'y ſauve pas.

Avert. ſur les Proph. n. 29. p. 605. Jur. Lett. XVII. de Cal. ann. p. 139.

Quelqu'un

Troisiéme Avertissement aux Protestans.

IX. *Réponse de M. Jurieu, qui se détruit par elle-même. Etat du culte des SS. dans le quatriéme siécle.* Lett. XX. au commen. p. 153.

Quelqu'un me dira peut-être : J'ai trouvé dans M. Jurieu la réſolution de cette difficulté. *L'Evêque de Meaux*, dit-il, *répéte la vaine déclamation tirée de ce qu'en accuſant le culte de l'Egliſe Romaine d'idolâtrie, cette accuſation tombe néceſſairement ſur les S. Ambroiſe, & les S. Auguſtin, les S. Jérôme, les S. Grégoire de Nazianze, & ſur tous les Chrétiens de ces ſiécles, qui ont vénéré les Reliques, & invoqué les Saints.* La *déclamation* eſt preſſante ſans doute ; mais voyons ſi le Miniſtre, qui la mépriſe, oſera du moins nier le fait qu'on y avance ſur le ſentiment des Peres du quatriéme ſiécle. Point du tout. Voici ſa réponſe : *Nous avons répondu à cela bien des fois.* C'en eſt aſſez pour tromper les ignorans ; il ne faut que leur dire qu'on a répondu. Mais qu'avez-vous répondu ? que dans ces ſiécles il n'y avoit point de ſuperſtitions des Réliques, ou d'invocation des Saints ? Non. *Nous avons répondu*, dit-il, *que dans ces ſiécles la ſuperſtition des Reliques & de l'invocation des Saints, n'étoit pas encore montée au dégré d'idolâtrie où elles ſont arrivées depuis ; & que Dieu a toléré quelque ſorte de ſuperſtitions dans ces grands hommes, qui d'ailleurs ont rendu tant de ſervices à l'Egliſe.* Quelle miſére de gauchir toujours, & de n'oſer jamais parler franchement dans une matiere de Religion ? *Cette ſuperſtition des Reliques, cette invocation des Saints* qui étoit alors, & qui, ſelon vous, étoit pratiquée par les *S. Auguſtin, par les S. Ambroiſe, par les S. Baſile, & les autres*, étoit-ce une idolâtrie, ou n'en étoit-ce pas une ? Si c'en étoit une, ils ſont damnés ; ſi ce n'en étoit pas une, nous ſommes abſous. Ou, peut-être c'en étoit une, mais non encore *dans le dégré* qu'il falloit pour damner les hommes, & il y a une idolâtrie, c'eſt-à-dire, un tranſport du Culte Divin à la Créature qui ne damne pas, & qu'on peut ſi bien compenſer par *d'autres ſervices*, que Dieu n'y prendra pas garde ; comme s'il pouvoit y avoir un ſervice agréable à Dieu dans ceux qui rendent le Culte Divin à la Créature. Qui jamais oüit parler d'un égarement ſemblable ? Mais encore que manquoit-il à l'idolâtrie de S. Auguſtin & de S. Ambroiſe ? à celle qui, ſelon vous, regnoit alors, & ſur laquelle on ſe repoſoit ? Que votre Miniſtre ne vous diſe pas que cette idolâtrie n'étoit pas publique : car qu'importe, premiérement, qu'elle ſoit publique ? eſt-ce que l'idolâtrie qui ſe feroit en particulier ne damneroit pas ? Michas ceſſe-t-il d'être idolâtre, à cauſe que l'idole qu'il ſervoit, étoit dans ſa maiſon ? l'Ephod, dont la maiſon de Gédéon ſe fit une idole, mérita-t-elle moins ce nom, parce qu'elle ne fut pas poſée dans un Temple, & que ſelon les apparences, ce faux culte prit commencement dans une famille particuliere ? Quelle erreur donc de vouloir excuſer les Pe-

Jud. XVII. 4.

TROISIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

res & les Chrétiens du quatriéme & cinquiéme ſiécle, ſous prétexte qu'ils n'idolâtroient qu'en particulier ? Mais d'ailleurs, quelle illuſion d'oſer nous dire que l'idolâtrie n'étoit pas publique pendant qu'on nous avoue qu'elle étoit *regnante ?* pendant qu'on la reconnoît dans les Sermons de ces Peres, qui ſans doute étoient publics, & ſe faiſoient dans les Egliſes & dans l'Aſſemblée des Fidéles, & faiſoient alors, comme maintenant & toujours, une partie eſſentielle du Culte Divin; & non-ſeulement dans leurs Sermons, mais encore dans leurs Liturgies; dans les Egliſes, où ils ſervoient Dieu; dans les Oratoires des Martyrs, & juſques ſur les Autels, où leurs Reliques étoient dépoſées par honneur, comme dans le lieu le plus ſaint du Temple de Dieu? *Qu'on mette*, diſoit S. Ambroiſe, *ces triomphantes victimes dans le lieu où Jeſus-Chriſt eſt l'Hoſtie. Les Fidéles*, dit S. Jérôme, *regardent les Tombeaux des ſaints Martyrs, comme des Autels de Jeſus-Chriſt. Nous honorons leurs Reliques*, dit S. Auguſtin, *juſqu'à les placer ſur la ſublimité du Divin Autel.* Voilà, ce me ſemble, (pour n'appuyer pas ſur l'Autel & ſur le ſacrifice dont il ne s'agit pas ici) voilà pour les Saints & pour leurs Reliques une vénération aſſez marquée, aſſez publique, aſſez ſolemnelle; & ceux qui, non contens de la leur rendre, la prêchent avec tant de force, ne laiſſent pas d'être Saints.

Lett. XV. de la 1. an. p. 123. Acc. des Proph. I. p. ch. 14. &c. Var. liv. XIII. n. 23. & ſuiv.

Et qu'on ne nous diſe pas que les Saints n'avoient point alors d'Oratoires ni de Chapelles; car on demeure d'accord qu'ils en avoient au quatriéme & cinquiéme ſiécle; & encore qu'on oſe dire que la Sainte Vierge n'en avoit pas dans ces deux ſiécles, c'eſt une ignorance groſſiere, puiſque le Concile d'Ephèſe, comme il paroît par les actes, fut aſſemblé en 430. dans une Egliſe appellée *Marie*, du nom de la Sainte Vierge, qui, ſans doute, ne fut pas conſtruite alors pour y tenir le Concile.

Jur. ibid.

Conc. Eph. Act. I. &c.

Qu'on ne diſe pas que ces Peres n'employoient point envers Dieu les mérites des Saints; car au contraire, on convient que c'eſt par-là que l'on commença. *Dans le commencement*, dit M. Jurieu, *les prieres s'adreſſoient au Dieu des Martyrs, par rapport aux mérites & aux ſouffrances des Martyrs.*

Lett. XV. p. 123.

Qu'on ne diſe pas que du moins l'Egliſe n'avoit pas été avertie de la prétendue erreur de ce culte: car elle l'avoit été par Vigilance, que S. Jérôme mit en poudre dès ſa naiſſance; & toute l'Egliſe d'alors prit tellement le parti de ce Saint, que depuis on n'entend pas ſeulement parler de Vigilance, ni de ſon erreur.

Voilà donc en tout & par-tout la prétendue idolâtrie de ces tems-

là dans le même état où elle a été depuis : & quand tout cela ne ſeroit pas, ſe proſterner devant les Reliques, & demander des prieres aux Martyrs; les appeller des remparts & des fortereſſes, ce que M. Jurieu appelle le culte des Maozzins, après ſon Auteur Joſeph Méde ; en quelque ſorte qu'on le faſſe en particulier ou en public, dans l'Egliſe, dans les Cimetieres ou dans les Maiſons : c'eſt toujours une idolâtrie, ſelon les Miniſtres, toujours par conſéquent un crime damnable ; & quand cette idolâtrie ne ſeroit pas aſſez formée au quatriéme ſiécle, elle l'étoit au cinquiéme, & ſous S. Léon, que néanmoins on n'oſe damner, non plus que ſes plus prochains Succeſſeurs. Votre Miniſtre prononce lui-même, *que le faux culte des Saints & la Doctrine des ſeconds Interceſſeurs, étoit ſi bien formée dans les paroles de Théodoret en l'an* 450. qu'il y en avoit aſſez pour conſtituer dès-lors l'Egliſe Antichrétienne, & aſſez d'adhérence à cette erreur dans S. Léon pour en faire un Antechriſt formé, ſauvé toutefois ; & voilà encore inſenſiblement la ſeconde défenſe de votre Miniſtre entiérement renverſée. Car, peut-il dire qu'on ne peut trouver ſon ſalut dans une Egliſe Antichrétienne, puiſque, ſelon lui, on eſt ſauvé, non-ſeulement étant Sectateur de l'Antechriſt, mais encore étant l'Antechriſt même ? Qui jamais oüit parler d'un ſemblable excès, & que faut-il davantage pour appliquer à un Auteur ce mot de S. Paul, que *ſa folie eſt connue à tous* ? Mais allons encore plus avant, & voyons comme le Miniſtre a établi par principes le ſalut uni avec l'Antichriſtianiſme.

TROISIEME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Acc. des Proph. I. p. ch. XIV. &c.

Lett. XV. de la 1. an. p. 16, 17.

Avert. aux Prot. n. 28.

Var. liv. XIII. n. 23. & ſuiv.

Acc. II. p. 12, 21, 22.

X.

Paſſage exprès du Miniſtre, où il dit qu'on ſe peut ſauver dans les Egliſes les plus corrompues, & juſques dans celle de l'Antechriſt.

Avis à tous les Chrét. avant l'acc. p. 48, 49.

Préj. légit. I. p. ch. 1. p. 16.

Il eſt vrai qu'il a ſemblé donner pour régle, qu'on ne peut pas ſe ſauver dans l'Egliſe Antichrétienne ; ce qui eſt très-vrai dans le fond, parce que, comme dit le Miniſtre, il n'y a point de Communion entre Chriſt & Bélial : mais ce qui en ſoi eſt indubitable, dans les principes du Miniſtre, ne peut être qu'une vaine exagération que cet Auteur réfute lui-même par le diſcours que voici : *Je ne veux point définir quelles ſont les Sectes où Dieu peut avoir des Elûs, & où il n'en peut avoir : l'endroit eſt trop délicat & trop périlleux. Mais ce que je puis aſſûrer, c'eſt que Dieu ſe peut conſerver des Elûs, & dans les Communions & dans les Sectes très-corrompues, ce qui eſt clair ; parce qu'il s'en eſt conſervé dans le regne même de l'Antechriſt, & dans celle de toutes les Religions, qui ſans avoir renoncé aux principes de la Religion, eſt pourtant la plus Antichrétienne. Saint Paul nous dit expreſſément que l'Antechriſt doit être aſſis dans le Temple de Dieu, c'eſt-à-dire, dans une Egliſe qui ſera Chrétienne, & qui aura aſſez de reſte du véritable Chriſtianiſme, pour conſerver le nom d'Egliſe & de Tem-*

TROISIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

ple de Dieu. Ces cent quarante-quatre mille de l'Apocalypſe ſont repréſentés être dans l'Empire de l'Antechriſt, comme les Iſraëlites étoient dans l'Egypte, où les poteaux de leurs maiſons furent marqués, afin que l'Ange deſtructeur ne les touchât point. Voilà, ce me ſemble, des Elûs en aſſez grand nombre, & aſſez bien marqués dans l'Egliſe de l'Antechriſt, c'eſt-à-dire, ſelon le Miniſtre, dans la Romaine, ſans que ſon Antichriſtianiſme les en empêche. Mais achevons le paſſage, puiſque nous y ſommes. *Les Egliſes de l'Orient & du Midi ſont aſſûrément dans une grande décadence.* Sans doute, ſelon les principes du Miniſtre, puiſqu'on y voit bien aſſûrément tout le culte des Images & des Saints, qu'on nous impute à idolâtrie. *L'Egliſe des Abyſſins n'eſt pas trop pure*, puiſqu'outre ces idolâtries, on y ſuit les erreurs de Dioſcore, & on y déteſte la ſainte doctrine du Concile de Calcédoine. *Cependant*, pourſuit le Miniſtre: *Il n'y a pas lieu* DE DOUTER *que Dieu ne s'y conſerve au réſidu, ſelon l'élection de la grace; car jamais la parole n'eſt prêchée en un pays, que Dieu ne lui donne efficace à l'égard de quelques-uns.* Voilà toujours ſon grand principe, qui eſt la fécondité de la parole de Dieu par-tout où elle eſt prêchée.

Mais afin que cette parole ait cette fécondité & cette efficace, il ne faut pas s'imaginer qu'elle doive être prêchée dans ſa pureté; puiſque, comme on voit, ces Egliſes ne ſont guère pures. Il n'y a point d'Egliſe moins pure que celle de l'Antechriſt; & néanmoins, on y trouve cent quarante-quatre mille Elûs. Votre Miniſtre a écrit ces choſes; vous les voyez, vous les liſez de vos propres yeux, & toutefois, Mes chers Freres, il ſe tient ſi aſſûré de vous faire croire tout ce qu'il voudra, qu'il oſe nier qu'il les ait écrites, & il ſe fait fort de vous perſuader que jamais il n'a ſongé à mettre des Elûs parmi nous, ni à confeſſer qu'on ſe ſauve parmi nous dans notre Communion, parce que c'eſt la Communion de l'Antechriſt.

XI. *Autre paſſage, où il met le Peuple Saint dans Babylone juſqu'au jour de ſa chûte, & le prouve par l'Apocalypſe.* Syſt. liv. 1. ch. 19. p. 144, 145. Var. liv. XV. n. 56.

Ce qu'il dit dans le Syſtême de l'Egliſe eſt encore plus fort, puiſqu'il entreprend d'y prouver par l'Apocalypſe, *que l'Egliſe peut être dans Babylon & que Babylon peut entrer dans l'Egliſe. Il eſt vrai*, pourſuit-il, *nous ſoutenons, & nous avons raiſon de ſoutenir que l'Egliſe Romaine eſt la Babylon ſpirituelle dépeinte dans l'Apocalypſe; mais Dieu dit de cette Babylon, Sortez de Babylon, mon Peuple, de peur que participant à ſes péchés, vous ne participiez à ſes peines.* Voilà donc encore une fois le Peuple de Dieu dans Babylone, & cela juſqu'au moment où ſes crimes ſont montés ſi haut, qu'elle n'a plus à attendre que la derniere ſentence, & qu'il n'y a plus aucun délai à ſon ſupplice.

Entreprenez ſa défenſe, imaginez tout ce qu'il peut dire, & lui-même au même moment, il le réfutera. Vous pourriez croire que ce peuple qui eſt renfermé dans Babylone juſqu'à ce moment fatal, n'eſt appellé le Peuple de Dieu, que ſelon la prédeſtination éternelle. Mais *non*, dit M. Jurieu, *il ne faut pas dire que le Peuple de Dieu ſorte de Babylon, comme les Chrétiens ſortent du milieu des Payens, quand ceux-ci ſe convertiſſent; car Dieu n'appelle point ſon Peuple des gens en état de damnation; & ſi le Peuple de Dieu renfermé dans Babylon étoit lui-même un peuple Babylonien, Dieu ne le pourroit plus appeller ſon Peuple. Il eſt plus clair que le jour que Dieu dans ces paroles, Sortez de Babylon, mon Peuple, fait alluſion au retour du Peuple Juif de la captivité de Babylon; & pendant que les Juifs furent dans Babylon, ils ne ceſſerent pas d'être Juifs, & le Peuple de Dieu.* Vous le voyez, Mes chers Freres: il ne dit pas ſeulement, mais il prouve par tous les principes dont on convient dans la Réforme, que le vrai Peuple de Dieu, le peuple juſtifié, le peuple ſaint & ſéparé des méchans par la grace qu'il a reçue, ſe trouve dans ſa Babylone, qui eſt l'Egliſe Romaine, juſqu'au moment de ſa chûte; & cet homme oſe dire encore qu'il n'a jamais enſeigné qu'on ſe ſauvât parmi nous!

TROISIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Jur. ibid.

XII. *Illuſion du Miniſtre qui répond qu'il n'a ſauvé dans l'Egliſe Romaine que les enfans baptiſés.*

Jur. Lett. XI. p. 80. Ibid.

Mais, dit-il, ceux qui s'y ſauvent ce ſont les enfans; car il avoue dans ſa Lettre, qu'il dit *bien que dans l'Egliſe Romaine il y a une infinité d'ames ſanctifiées par la vertu du Chriſtianiſme, mais qu'il a ajoûté, que ces ames ſont celles des enfans qui ont été baptiſés au nom de Jeſus-Chriſt, & qui étant morts avant l'âge de raiſon, n'ont pris aucune part aux abominations du Papiſme.* Ce qu'il répéte encore une fois en ces termes: *Nous ne reconnoiſſons d'Elûs dans l'Egliſe Romaine qu'entre les enfans qui ne ſçauroient prendre part à ſes idolâtries.* Sans doute, c'eſt aux enfans qui n'ont pas atteint l'âge de raiſon que s'adreſſe cette parole, Sortez de Babylone, mon Peuple: ils entendront à merveille que Babylone, c'eſt l'Egliſe Romaine; que c'eſt celle-là d'où il faut ſortir, & qu'il faut paſſer en Hollande pour ſe joindre au peuple de Dieu; les enfans entendent cela avant l'uſage de la raiſon, & ils ſont le peuple de Dieu à qui s'adreſſe cette voix du Ciel. Qu'on eſpère de vous faire croire de telles abſurdités! Mais ſi vous n'avez pas oublié ce que votre Docteur vient de vous dire, ceux qui ſe ſauvent dans la Communion Romaine, c'eſt-à-dire, dans la Babylone ſpirituelle, ont été comparés aux Juifs qui étoient dans la Babylone temporelle ou en Egypte, qui, ſans doute, étoient des adultes, & non pas des petits enfans avant l'âge de raiſon. On at-

TROISIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

tribuoit tout-à-l'heure le ſalut de ce grand nombre d'Elûs qui ſe trouve dans Babylone, & ſous le regne de l'Antechriſt, à l'efficace de la parole qui n'eſt jamais prêchée inutilement : eſt-ce que ces enfans écouteront cette parole, & qu'à la faveur des vérités qu'elle contient, ils ſçauront bien ſe ſéparer de la corruption ? Pour qui veut-on vous faire paſſer, & dans quel rang met-on ceux qu'on eſpère de contenter par de tels moyens ? Il n'y a donc rien à répondre à des paſſages ſi clairs : les plus ſourds les entendent ; les plus ignorans en ſont frappés, il ne vous reſte que le ſeul refuge, où l'on ſe jette ordinairement, quand on n'en peut plus ; c'eſt de dire ce que tous les jours nous entendons de votre bouche, Nous ne ſçaurions vous répondre, mais notre Miniſtre, s'il étoit ici, vous répondroit bien. Quelle réponſe pour des gens à qui tout eſt clair, & qui croient pouvoir décider ſeuls au-deſſus de tous les Docteurs & de tous les Synodes ? Mais encore, ce miſérable refuge vous eſt-il fermé à cette fois. Il n'eſt pas queſtion de dire que votre Miniſtre répondra, quand on lui objectera ces paſſages tirés de ſes Livres : on les lui a objectés dans l'Hiſtoire des Variations ; vous les trouverez dans ce Livre XV. qu'il reconnoît avoir lû, & auquel il s'eſt engagé de répondre, du moins pour les endroits qui le touchent ; il ne dit mot néanmoins de ceux-ci, & ces témoignages, qu'il a portés contre lui-même, lui ferment la bouche.

Voyez ſup. n. 2, 10.

Var. liv. XV. n. 56.

XIII. Suite des paſſages du Miniſtre, où il reconnoît dans l'Egliſe Romaine d'autres élûs que les enfans. Jur. ibid. n. 57. Préj. 1. p. ch. 1. p. 17.

Mais vous trouverez dans ce même Livre de quoi le confondre plus démonſtrativement. Le Miniſtre propoſe deux voies, dont Dieu ſe ſert pour ſauver ſon Peuple au milieu de la corruption de Babylone : la premiere, eſt la voie de tolérance, parce qu'*il ſupporte les erreurs & les ſuperſtitions en ceux qui y vivent de bonne foi, & qui d'ailleurs ont beaucoup de piété & de charité ;* la ſeconde, eſt la voie de ſéparation, parce qu'*il éclaire ceux qu'il veut ſauver, juſqu'à leur faire ſéparer la doctrine divine des additions humaines. C'eſt ainſi*, dit-il, *qu'on ſe ſauve dans le regne même de l'Antechriſt.* Or conſtamment, ce n'eſt pas ainſi que Dieu veut ſauver les enfans : ni il ne ſupporte leurs erreurs, ni il ne leur donne de diſcernement ; ce n'eſt donc pas eux qu'on entend par ce Peuple ſauvé dans Babylone, ce ſont les Adultes, ce ſont, dis-je, ceux-là, qui, ſelon les principes de votre Miniſtre, ſont ſauvés dans l'Egliſe Romaine, non-ſeulement en rejettant ſes prétendues erreurs, mais encore en les croyant de bonne foi.

Vous ne croiyez pas, Mes chers Freres, qu'on en pût venir parmi vous dans la conjoncture préſente, juſqu'à nous donner cet

avantage : mais Dieu l'a voulu ainſi : Dieu qui a ſoin de votre ſalut, a voulu vous donner ce témoignage par la bouche d'un Miniſtre, d'ailleurs ſi implacable envers nous, & il n'a pû s'en défendre. Car il a déclaré formellement, que la voie de tolérance pour les erreurs regarde ceux qui y vivent de bonne foi, & ce qu'il n'a dit qu'en paſſant dans ſes Préjugés légitimes, il l'explique à fond dans ſon Syſtême, où il parle ainſi : *Pour ce qui eſt des Sectes qui renverſent le fondement par additions ſans l'ôter pourtant*, (vous entendez bien que c'eſt de nous & de nos ſemblables qu'il veut parler) *il eſt certain qu'on n'y peut communier ſans péché ; & afin de pouvoir eſpérer de Dieu quelque tolérance, il faut premiérement, qu'on y ſoit engagé par la naiſſance. 2°. Qu'on ne puiſſe communier avec aucune autre ſociété plus pure. C'eſt pourquoi il n'eût pas été permis de communier, tantôt avec les Vaudois, & tantôt avec les Prétendus Catholiques. 3°. Qu'on y communie de bonne foi, croyant qu'elle a conſervé l'eſſence des Sacremens, & qu'elle n'oblige à rien contre la conſcience.* Vous voyez donc clairement que ceux qui ſe ſauvent dans ces Communions impures, où néanmoins les fondemens ſubſiſtent toujours, ce ſont ceux qui y vivent de bonne foi, & qui croient qu'on *n'y oblige à rien qui bleſſe la conſcience. Car*, pourſuit-il, *ſi on croit que cette Société oblige à quelque choſe contre la conſcience, on péche mortellement, quand on participe à ſes Sacremens ; c'eſt pourquoi il ne vous eſt pas permis de communier alternativement avec les Prétendus Catholiques & avec les Réformés, parce qu'étant dans les ſentimens des Réformés, nous ſommes perſuadés que le Papiſme nous oblige dans ſa Communion à bien des choſes contre la conſcience ; comme*, dit-il, *à adorer le Sacrement ;* par où l'on voit manifeſtement qu'il a comptis l'Egliſe Romaine avec celle où l'on peut ſe ſauver, en y vivant de bonne foi, c'eſt-à-dire, en participant ſincérement à ſa doctrine & à ſon culte, & c'eſt pourquoi il n'oblige à péché mortel, que ceux qui communieroient ou adoreroient avec nous, ſans croire de bonne foi notre Doctrine.

TROISIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Préj. ibid. Syſt. l. 1. p. 158, 159, 164, 174, 175, 195, 259.

On voit par-là le pas important qu'il a fait au-delà de M. Claude & du commun de ſa Secte. M. Claude, avant la Réforme, ne ſauvoit parmi nous que ceux qui n'étoient pas de bonne foi en demeurant dans le ſein de notre Egliſe, ſans y croire : M. Jurieu qui a bien vû combien il étoit abſurde de ne ſauver que les hypocrites, a été forcé de paſſer outre, & d'accorder le ſalut plûtôt à la bonne foi qu'à la tromperie.

Il eſt vrai qu'il ſemble y mettre deux conditions ; l'une, qu'on

Troisième Avertissement aux Protestans.

ſoit engagé à une Communion par la naiſſance ; l'autre, qu'on ne puiſſe communier avec une ſociété plus pure. Mais il tempère lui-même la premiere condition, en diſant que ceux qui paſſent de bonne foi, & par perſuaſion, *dans les Sectes qui ne ruinent ni ne renverſent le fondement*, & au nombre deſquels il nous met, comme on a vû, *ne ſont pas en autre état que ceux qui y ſont nés :* & pour l'autre condition, qui eſt celle de ne pouvoir pas communier avec une ſociété *plus pure*, il eſt fort commode pour cela, puiſqu'en diſant

Syſt. p. 259. qu'il faut rompre avec les Conciles *qui détruiſent les fondemens de la Religion, ſoit en les niant, ſoit en les renverſant*, il y appoſe la condition, *ſi on eſt en état de le pouvoir faire.* Les queſtions qu'il propoſe

Syſt. ibid. enſuite, vous feront encore mieux connoître ſes intentions. *Il ſemble*, dit-il, *que ſi l'idée de l'Egliſe renferme généralement toutes les Sectes, on puiſſe ſans ſcrupule paſſer de l'une à l'autre ; être tantôt Grec, tantôt Latin, tantôt Réformé, tantôt Papiſte, tantôt Calviniſte, tantôt Luthérien.* Telle eſt la queſtion qu'il propoſe, où l'on voit qu'il met également les Latins & les Grecs, les Papiſtes & les Prétendus-Réformés : & il répond premiérement, qu'il n'eſt pas permis de paſſer d'une Communion à une autre, pour *faire profeſſion de croire ce qu'on ne croit pas ;* ce qui eſt très-aſſûré : mais ſecondement,

Ibid. 175. il ajoûte qu'on y peut paſſer, comme on vient de voir ſans riſque de ſon ſalut, *en changeant de ſentiment, lorſqu'on paſſe dans des Sectes qui ne ruinent, ni ne renverſent le fondement.*

Lett. XI. Lorſque, pour répondre à ce paſſage, il dit qu'il faut entendre ſa propoſition des Sectes qui ne renverſent en aucune ſorte le fondement de la Religion, ni en le niant, ni en y mêlant des erreurs mortelles, telles que ſont les idolâtries qu'il nous impute : il eſt battu, premiérement, par tous les endroits où il a ſauvé, non-ſeulement les Grecs auſſi idolâtres que nous, mais encore les Neſtoriens & les Eutychiens, qui joignent d'autres erreurs à ces prétendues idolâtries ; & ſecondement, par toutes les preuves par leſquelles on a démontré qu'il met des idolâtres reconnus pour tels par lui-même, non-ſeulement au nombre des ſauvés, mais encore au rang des plus grands Saints.

XIV. Suite de la même matiere.

Si tout cela ne démontre pas qu'il a ſauvé parmi nous d'autres gens que les enfans décédés avant l'uſage de raiſon, je ne ſçai plus ce qu'il y a de démonſtratif. Mais voici encore une autre preuve

Syſt. p 215. qui n'eſt pas moins concluante. *Nous avoüons*, dit-il, *à M. de Meaux que l'Egliſe dont Jeſus-Chriſt parle là*, (dans le paſſage de S. Matthieu, XVI. où il dit que l'enfer ne prévaudra pas contre l'Egliſe)

eſt

eſt une Egliſe confeſſante, une Egliſe qui publie la Foi, une Egliſe par conſequent extérieure & viſible; mais nous nions que cette Egliſe confeſſante, & qui publie la Foi, ſoit une certaine Communion Chrétienne, diſtincte & ſeparée de toutes les autres; c'eſt l'amas de toutes les Communions qui prêchent un même Jeſus-Chriſt, qui annoncent le même ſalut, & qui donnent les mêmes Sacremens en ſubſtance, & qui enſeignent la même doctrine: en ſubſtance encore, & quant aux points fondamentaux, comme il vient de dire; car s'il vouloit qu'en tout & par-tout on enſeignât juſqu'aux moindres points la même doctrine, il ſortiroit viſiblement de ſon ſyſtême, & ne pourroit plus ſauver, comme il fait, ni les Neſtoriens, ni les Jacobites, ni les Grecs; & c'eſt pourquoi il ajoûte que l'Egliſe dont Jeſus-Chriſt parle ici, *eſt un Corps qui renferme toutes les Communions, leſquelles retiennent le fondement de la Foi.* Or, il nous comprend dans ce Corps; il nous met dans cet amas, comme on a vû, & comme il le dit à chaque page de ſon Livre, & en particulier dans cet endroit; puiſque c'eſt de nous en particulier & de l'Egliſe Romaine qu'il s'agit. C'eſt dans cet amas que ſont les Elûs : le Miniſtre le décide ainſi par ces paroles : *Dans ce Corps viſible & externe eſt renfermée l'ame de l'Egliſe, les Fidéles & les vrais Saints;* & un peu plus bas, *quelque ſens qu'on donne à cet article*, (c'eſt à l'article du Symbole où l'on croit l'Egliſe Univerſelle) *& quoique l'on avoue que par-là il faut entendre une Egliſe viſible, les prétendus Catholiques n'en peuvent tirer aucun avantage, puiſque cette Egliſe viſible, laquelle nous faiſons profeſſion de croire, eſt celle qui eſt répandue dans toutes les Communions véritablement Chrétiennes, & dans laquelle eſt renfermée la partie inviſible, qui ſont les Elûs & les vrais Saints.* Nous ſommes, comme on a vû pluſieurs fois, une de ces Communions véritablement Chrétiennes, c'eſt-à-dire, de celles où l'on retient les fondemens de la Foi, & nous ſommes par conſéquent une de ces Communions où l'on eſt contraint d'avoüer que les Saints ſont renfermés. Qu'on ne nous objecte donc plus nos idolâtries prétendues, comme excluſives du ſalut; nous annonçons, dans le fond, le même ſalut que les autres qu'on reconnoît pour véritables Chrétiens : en l'annonçant nous y conduiſons, puiſque ſelon les principes du Syſtême, on ne l'annonce pas inutilement, & que la parole de Dieu n'eſt pas ſtérile. Qu'on ne nous objecte plus que nous retranchons avec la coupe une partie ſubſtantielle de l'Euchariſtie; nous avons les Sacremens en ſubſtance, & il n'y a aucune raiſon, ni générale, ni particuliere de nous priver du ſalut. On ne peut ici le réduire aux en-

TROISIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Ibid. p. 216.

TROISIÈME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

fans qui meurent parmi nous après le Baptême & avant l'âge de raiſon; car il n'auroit fallu parler, ni de la Doctrine, ni de la Prédication, puiſqu'ils n'y ont aucune part en l'état où ils ſont. Les Adultes ſe ſauvent donc parmi nous, comme parmi les autres vrais Chrétiens, qui ſont une Communion, & retiennent les fondemens; & c'eſt en vain qu'on voudroit tâcher de renfermer le ſalut dans les enfans.

En effet, dans le même endroit où le Miniſtre ſemble s'y réduire, ſentant bien en ſa conſcience qu'il n'y a pas moyen de s'en tenir là, il ajoûte que s'il y avoit *quelques Elûs entre les Adultes, cela étant abſolument inconnu, ne pouvoit ſervir à rien*; comme s'il y avoit ſur la terre une Communion où l'on connût les Elûs, ou que l'on ſçût qu'il y en a par une autre voie que par celle qui a forcé le Miniſtre à en mettre, ſelon ſes principes, dans toutes les ſociétés où la parole de Dieu eſt prêchée, c'eſt-à-dire, par l'efficace & par la fécondité de cette parole.

Lett. XI.

XV. Qu'on ne peut, ſans trop d'injuſtice, nous refuſer le ſalut après l'avoir accordé à tant d'autres Sectes, dont la corruption eſt avoüée.

C'en ſeroit trop ſur cette matiere, ſi elle étoit de moindre importance, & ſi le Miniſtre, à qui nous avons affaire, vouloit agir de bonne foi; mais, comme il ne cherche qu'à éluder tout ce qu'il a dit de plus clair, il faut l'accabler de preuves. Car, après tout, quelle raiſon l'auroit empêché de nous ſauver avec tous les autres, c'eſt-à-dire, non-ſeulement avec les Luthériens, qui ſont partie des Proteſtans, mais encore avec ceux qu'on ne met point en ce rang, avec les Grecs & les Jacobites, & les Neſtoriens, à qui il ne dénie pas qu'il n'ait accordé le ſalut? Commençons par ce qui regarde le culte; car c'eſt ce qu'on fait paſſer pour le point le plus eſſentiel. On ne nie pas que les Grecs n'aient avec nous le culte des Saints, celui des Reliques & des Images, ni que ce culte n'ait paſſé en Dogme conſtant au ſecond Concile de Nicée, tenu & approuvé dans l'Egliſe Grecque: les Neſtoriens & les Jacobites ſont dans les mêmes pratiques; le fait eſt conſtant, & perſonne ne le conteſte: ils ſont donc déja Idolâtres, comme nous & comme les Grecs, & néanmoins on ſe ſauve parmi eux. Venons à ce qui regarde la perſonne de Jeſus-Chriſt & ſon Incarnation. Sans diſputer maintenant du ſentiment des Neſtoriens & des Eutychiens ou Demi-Eutychiens & Jacobites, vous avez vû que M. Jurieu les a ſauvés, en préſuppoſant dans la Doctrine des Neſtoriens la déſunion des perſonnes, & dans celle des Eutychiens la confuſion des natures. Vous avez vû, dis-je, qu'on peut être ſauvé en croyant l'humanité abſorbée dans la Nature Divine, & la perſonne de Jeſus-Chriſt diviſée en deux.

Sup. n. 2.

Troisiéme Avertissement aux Protestans.

Passons à la Doctrine de la grace & de la prédestination. Vous sauvez les Luthériens, encore que, de l'aveu de M. Jurieu, ils soient Demipélagiens, & qu'ils attachent la conversion de l'homme à des actes purement humains, où la grace n'a aucune part. Vous en avez vû les passages dans le second Avertissement.

Vous avez vû dans le même endroit que les mêmes Luthériens nient que les bonnes œuvres soient nécessaires au salut, & qu'ils avouent qu'on se peut sauver sans exercer les vertus, & sans aimer Dieu; ce qui va à l'extinction de la piété, & n'empêche pas néanmoins qu'ils ne parviennent au salut.

Disons un mot des Sacremens. Ce seroit une cruauté, selon le Ministre, de chasser de l'Eglise & d'exclurre du salut ceux qui admettent d'autres Sacremens que le Baptême & la Céne; & loin de nous exclurre pour y avoir ajoûté la Confirmation, l'Extrême-Onction & les autres, il n'en exclut même pas les Chrétiens d'Ethiopie, à qui il fait recevoir la Circoncision à titre de Sacrement, encore que S. Paul ait dit: *Si vous recevez la Circoncision, Jesus-Christ ne vous servira de rien.* Tout cela est objecté dans les Variations, & tout cela a passé sans contradiction.

Syst. 539, 548. Ibid. Var. XV. 60.

Pour la présence réelle, on n'a plus besoin d'en parler, & il y a trop long-tems qu'on est convenu en faveur des Luthériens, que cette Doctrine qui nous rangeoit autrefois au nombre des Anthropophages, est devenue innocente & sans venin. L'Ubiquité, Doctrine insensée & monstrueuse, s'il en fut jamais, de l'aveu de vos Ministres, où l'on fait Jesus-Christ, en tant qu'homme, aussi immense que J. C. en tant que Dieu, est tolérée dans les Luthériens avec la présence réelle, quoiqu'au fond cette Doctrine emporte avec elle l'Eutychianisme tout pur, & l'humanité absorbée dans la Nature Divine; mais cela même est déja passé aux Jacobites avec tout le reste.

Pour peu qu'il y eût de bonne foi, il ne faudroit plus disputer de la Transsubstantiation, puisqu'il n'y a presque plus de Protestans qui ne la reconnoissent parmi les Grecs, & que les Sçavans la trouvent si claire dans les Liturgies des Nestoriens & des Eutychiens, qu'il n'y a pas moyen de le nier: mais du moins à quelque excès qu'on porte l'impudence, on ne niera pas parmi eux, non plus que parmi les Grecs, une oblation & un sacrifice dans la célébration de l'Eucharistie, & un sacrifice offert à Dieu pour les morts, comme pour les vivans, & pour les péchés des uns & des autres. Tout cela passe, & on se sauve avec tout cela: avec le culte

TROISIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

des Saints & l'idolâtrie des Reliques & des Images; avec un ſacrifice propitiatoire pour les vivans & les morts, puiſque c'eſt pour les péchés des uns & des autres; avec la préſence réelle & toutes ſes ſuites, &, ce qui eſt bien plus étrange, avec l'Ubiquité des Luthériens, avec le Neſtorianiſme, l'Eutychianiſme, le Semipélagianiſme. Et qu'eſt-ce qui ne paſſe point avec ces monſtres d'erreurs? Ce ne ſont point ſeulement les enfans que le Miniſtre a voulu ſauver dans toutes ces Sectes en vertu de leur Baptême; ce ſont les Adultes qui y vivent de bonne foi, & ne ſongent ſeulement pas à en ſortir; autrement il retomberoit dans la cruauté qu'il rejette, de damner tant de Chrétiens qui lui paroiſſent de bonne foi. Ouvrant la porte du Ciel à tant d'Hérétiques, quel front eût-il fallu avoir pour nous en exclurre?

Mais le grand principe du Miniſtre l'oblige encore plus à nous recevoir. Car, comme on a vû ſouvent, ce qui l'oblige à ſauver tant de Sectes, & des Sectes ſi corrompues, de ſon aveu propre, c'eſt la fécondité, qui, ſelon lui, eſt inſéparable de la parole de Dieu, quoiqu'impurement prêchée. Or la parole de Dieu ſe prêche parmi nous autant & plus, ſans difficulté, que parmi les Jacobites & les Grecs: Dieu ſeroit cruel, ſelon le Miniſtre, ſi cette parole n'étoit prêchée que pour rendre les hommes plus inexcuſables; & c'eſt de-là qu'il conclut qu'elle a ſon effet entier dans toutes ces Sectes, & qu'elle y ſauve quelqu'un. C'eſt pouſſer la haine trop avant & trop au-delà de toutes les bornes, que de nous faire les ſeuls pour qui Dieu puiſſe être cruel; les ſeuls qui en retenant les fondemens du ſalut, & les prêchant ſi ſolidement, ne puiſſions ſauver perſonne; les ſeuls à qui il faille imputer les conſéquences que nous nions. Avoir un Pape à ſa tête pour maintenir l'Unité & le bon ordre, même en tempérant ſa puiſſance par l'autorité des Canons, eſt-ce un crime ſi déteſtable, qu'il vaille mieux nier la grace, rejetter la néceſſité des bonnes œuvres; diviſer la perſonne de Jeſus-Chriſt, abſorber ſon humanité dans ſa Nature Divine, & tout cela en termes formels? Ce ſeroit une cruauté & une abſurdité tout enſemble, qu'un front humain ne pourroit ſoutenir.

XVI. Que ce n'eſt que par politique qu'on a ceſſé dans la Reforme de nous recevoir au ſalut, &

Après cela, ſi on nous demande d'où vient donc que les Proteſtans ſont ſi difficiles envers nous, & que M. Jurieu qui nous admet au ſalut, fait ſemblant de s'en repentir: la raiſon en eſt bien aiſée, & ce Miniſtre nous apprend lui-même que c'eſt une fauſſe Politique. C'eſt ce qu'il a dit clairement à la fin de la Préface de ſon Syſtême. Ce Syſtême qui met tant de Sectes dans l'Egliſe Univerſelle, & les

admet au ſalut, ſelon lui, eſt un dénouement des plus grandes difficultés qu'on puiſſe faire à la Réforme; & ce Miniſtre déclare que *ſi on n'a pas encore beaucoup appuyé là-deſſus*, c'eſt l'effet *de la Politique* du parti; c'eſt en un mot qu'on a vû qu'il ſeroit facile d'attirer les Proteſtans qui aiment la paix, dans la Communion de l'Egliſe, ſi une fois on leur avoüoit qu'on s'y pût ſauver. Il n'y a perſonne qui ne fût bien-aiſe d'aſſûrer ſon ſalut par ce moyen; & voilà bien certainement *cette Politique*, dont ſe plaint M. Jurieu, & qui a empêché juſqu'ici qu'on n'appuyât beaucoup ſur ſon Syſtême.

TROISIÈME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

que M. Jurieu nous a lui-même découvert ce ſecret du Parti. Syſt. Préf. à la fin. Var. XV. 51.

Je lui ai fait cette objection dans le Livre des Variations, & il n'a rien eu à y répliquer; mais nous pouvons maintenant entrer plus avant dans ce ſecret de la Réforme. Il eſt certain qu'au commencement on n'y oſoit dire qu'il n'y eût point de ſalut dans la Communion Romaine; au contraire, on faiſoit ſemblant de ne vouloir pas abſolument y renoncer: les deux partis de la Réforme, c'eſt-à-dire, tant les Zuingliens que ceux de la Confeſſion d'Augſbourg, ſe ſoumettoient au Concile que le Pape aſſembleroit. Nous avons vû qu'on mettoit au nombre des Saints les plus zélés Défenſeurs de l'Egliſe & de la créance Romaine, un S. Bernard, un S. Bonaventure, un S. François; & Luther reconnoiſſoit, en termes magnifiques, le ſalut & la ſainteté dans cette Egliſe.

Var. III. 50, 69, 60, 61, 62. Præf. Conf. Aug. Concl. Conf. Arg. Var. III. 60.

Je ne parle point des autres Auteurs dont les diſcours vont au même but. Si dans la ſuite on a uſé de plus de réſerve, c'eſt l'appréhenſion qu'on a eue, de rendre la Réforme moins néceſſaire au ſalut, & de faire voir, ſi on ſe ſauvoit dans la Communion Romaine, qu'il valoit mieux s'y tenir, que d'aller riſquer ailleurs ſon éternité. On ſçait ce qui ſe paſſa dans la converſion d'Henri IV. Quand il preſſoit ſes Théologiens, ils lui avoüoient de bonne foi, pour la plûpart, qu'avec eux l'état étoit plus parfait, mais qu'avec nous il ſuffiſoit pour le ſalut. Ce Prince ne trouva jamais aucun Catholique qui lui en dît autant de la Prétendue-Réforme où il étoit. De-là donc il concluoit qu'il faudroit être inſenſé pour ne pas aller au plus ſûr, & Dieu ſe ſervir de l'aveu de ſes Miniſtres, pour faire entrer ſes lumiéres dans le grand cœur de ce Prince. La choſe étoit publique dans la Cour: les vieux Seigneurs qui le ſçavoient de leurs Peres, nous l'ont raconté ſouvent; & ſi on ne veut pas nous en croire, on en peut croire M. de Sully, qui tout zélé Huguenot qu'il étoit, non-ſeulement déclare au Roi, qu'il tient infaillible qu'on ſe ſauve étant Catholique, mais nomme encore à ce Prince cinq des principaux Miniſtres, qui ne s'éloignoient pas de ce ſentiment.

Mém. de Sully, ch. 38.

Troisiéme Avertissement aux Protestans.

Cependant un ſi grand exemple & la converſion d'un ſi grand Roi fit peur aux Docteurs de la Réforme, & ils n'oſoient preſque plus dire qu'on ſe ſauvât parmi nous. M. Jurieu lui-même avoit peine à ſe déclarer dans ſes Préjugés légitimes. Nous avons vû le paſſage où il dit, qu'*il ne veut point définir quels ſont les Sectes où Dieu peut avoir des Elûs, & où il n'en peut avoir : l'endroit*, pourſuit-il, *eſt trop délicat & trop périlleux.* Il le dit pourtant dans la ſuite, comme on a vû ; mais la politique du Parti le faiſoit encore un peu héſiter alors, & ce n'eſt que dans ſon Syſtême de l'Egliſe, qu'il blâme ouvertement cette politique.

Sup. n. 10. Préj. légit. I. p. ch. 1. p. 10.

Demandez-lui maintenant ce qu'il y avoit *de ſi délicat & de ſi périlleux* dans ce Syſtême : étoit-ce de ſauver les Grecs, les Ruſſes, les Jacobites, les Neſtoriens ? Craignoit-il que ſes Proteſtans n'allaſſent en Orient rechercher le Patriarche de Conſtantinople, ou celui des Neſtoriens ? & qui ne voit au contraire que ce qu'il craignoit, c'étoit de faciliter le paſſage de la Réforme vers nous ? Il n'en faut pas davantage pour vous convaincre, que puiſqu'à la fin il s'eſt élevé au-deſſus de la politique du Parti, c'étoit nous qu'il vouloit ſauver. Et ce n'étoit pas les enfans qu'il avoit en vûe : ce ne ſont point les enfans qu'il faut empêcher d'aller chercher leur ſalut dans une autre Communion : les adultes ſeuls étoient l'objet de la Politique, qu'il avoit enfin mépriſée en nous recevant au ſalut. S'il ſemble s'en repentir & révoquer ſon aveu, c'eſt que la politique qu'il avoit blâmée, reprend le deſſus dans ſon eſprit ; & en deux mots, Mes chers Freres, il craint d'en avoir trop dit, & que pour aſſûrer votre ſalut, vous ne le cherchiez à la fin où lui-même il vous le montre.

XVII. Combien eſt important l'aveu du Miniſtre, & qu'il rend les Proteſtans inexcuſables.

Non, direz-vous, cet inconvénient n'eſt pas à craindre, puiſqu'après tout, en avoüant qu'on ſe peut ſauver dans la Communion Romaine, il y met des reſtrictions qui font trembler, & n'ouvre aux Catholiques la voie du ſalut que par une eſpéce de miracle. Mais, Mes Freres, tout cela eſt vain ; & malgré les reſtrictions odieuſes & exceſſives de votre Miniſtre, l'avantage que nous remportons de ſon aveu, eſt grand en toutes manieres. Premiérement, parce qu'il s'enſuit que l'accuſation d'idolâtrie & celle d'Antichriſtianiſme eſt tout-à-fait nulle, puiſque ces deux choſes manifeſtement ſont incompatibles avec le ſalut, & que le Miniſtre n'a pû le nier que par la contradiction qu'on a remarquée entre ſes principes, marque évidente & inévitable de leur fauſſeté.

Secondement, tout le monde ne donnera pas dans les idées de

M. Jurieu, où il faut compoſer l'Egliſe Catholique de tant de Sectes ennemies qui pouſſent le Schiſme & la diviſion juſqu'à s'excommunier mutuellement, & *juſqu'aux épées tirées*, comme parle ce Miniſtre. C'eſt détruire le Chriſtianiſme, que de donner cette foible idée de l'unité Chrétienne; c'eſt ôter au Royaume de Jeſus-Chriſt le caractère de paix qui le rend éternel, & lui donner le caractère du Royaume de Satan, prêt à tomber, ſelon la Parole du Fils de Dieu, parce qu'il eſt diviſé en lui-même. Si donc on ouvre une fois les yeux à la vérité; ſi on voit qu'il n'eſt pas poſſible de nous refuſer le titre de vraie Egliſe, où l'on peut trouver le ſalut que nous cherchons tous, ceux qui le cherchent véritablement, ne tarderont pas à pouſſer leurs réflexions plus loin. Ils reconnoîtront les avantages plus éclatans que le Soleil, de l'Egliſe Catholique Romaine, au-deſſus de toutes les autres Sociétés, qui s'attribuent le titre d'Egliſe. Ils y verront l'antiquité, la ſucceſſion, la fermeté à demeurer dans le même état, ſans qu'on lui puiſſe marquer par aucun fait poſitif, ni la date du commencement d'aucun de ſes Dogmes, ni aucun Acte où elle renonce à ſes anciens Maîtres. Ils y verront la Chaire de S. Pierre, où les Chrétiens de tous les tems ont fait gloire de conſerver l'Unité : dans cette Chaire une éminente & inviolable autorité, & l'incompatibilité avec toutes les erreurs qui ont toutes été foudroyées de ce haut Siége. Ils y verront, en un mot, tous les avantages de la Catholicité qui forcent ſes ennemis, au milieu de leurs calomnies, à lui rendre témoignage : ce qui fera confeſſer à tous les gens de bon ſens qu'on la devoit d'autant moins quitter, qu'à la fin il faut avoüer qu'on y trouve la vie éternelle; & il paroîtra évident, comme on eſt ſorti de ſon ſein, que c'eſt à ce ſein maternel qu'il faut retourner de tous les coins de la terre pour aſſûrer ſon ſalut.

TROISIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Préj. p. 4. Matt. XII. 25, 26.

En effet, en troiſiéme lieu, les difficultés qu'on s'imagine à le trouver parmi nous, ne ſont point fondées en raiſon, mais dans la haine la plus aveugle qu'on puiſſe jamais imaginer; puiſque même on a oſé dire qu'on ſe ſauveroit plus aiſément parmi les Ariens, quoiqu'ils nient la Divinité du Fils de Dieu. Voilà ce qu'a dit votre Miniſtre, où vous voyez clairement que c'eſt la haine ſeule qui le fait parler, & rien ne le prouve mieux que la raiſon dont il ſe ſert pour donner la préférence aux Ariens : car c'eſt, dit-il, que parmi eux *on ne nie que cet article fondamental*, c'eſt-à-dire, la Divinité de Jeſus-Chriſt, & que parmi les Catholiques Romains on en nie pluſieurs. Mais vous le venez de voir forcé d'avoüer que nous n'en nions aucun; & s'il dit que nous les nions par conſéquence, outre qu'il a

Préj. lég. I. P. ch. 1. Syſt. 223. Var. XV. 172.

TROISIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

juſtifié ceux qui rejettent les conſéquences qu'on leur impute, toujours nous ſerions en meilleur état que les Ariens qui nient directement le fondement de la Foi avec la Divinité de Jeſus-Chriſt. Or conſtamment, & ſelon les propres principes de M. Jurieu, ceux qui nient directement le fondement de ſalut, ſont en pire état que ceux qui ne le nient qu'indirectement, & par des conſéquences qu'ils rejettent. Nous ſommes de ce dernier nombre, ſelon lui; par conſéquent ſans aucun doute, & ſelon lui-même, préférables aux Ariens au-deſſous deſquels il nous met; c'eſt donc manifeſtement la haine qui le fait parler, & non la raiſon. D'où premiérement, je confirme, quoi qu'il diſe, qu'il ne cherche qu'à diminuer l'impiété de ceux qui nient la Divinité de Jeſus-Chriſt; & je conclus ſecondement, que tous les obſtacles qu'on cherche avec tant d'aigreur au ſalut des Catholiques, ſans en avoir aucune raiſon, ne ſervent qu'à faire voir dans leurs Adverſaires, une averſion injuſte & inſupportable.

Var. ibid. Une objection ſi preſſante, propoſée au Livre xv. des Variations, eſt demeurée ſans réplique. Vous y voyez d'un côté la haine la plus exceſſive & la plus aveugle qu'on puiſſe imaginer; & d'autre part, malgré cette haine, l'aveu le plus authentique & le plus formel, qu'on ſe peut ſauver parmi nous. Dieu ne vous donne pas en vain ce témoignage : Dieu ne permet pas en vain que ce Caïphe prophétiſe : trompé & trompeur en tant d'endroits, il eſt forcé à dire cette vérité pour aider les foibles, pour ramener les gens de bonne foi, & à la fin rendre les autres autant inexcuſables qu'ils ſont endurcis.

Enfin, ſi l'aveu que fait le Miniſtre, qu'on ſe peut ſauver parmi nous & dans l'Egliſe Romaine, n'étoit pas pour elle d'une extrême conſéquence, ce Miniſtre, après l'avoir fait ſi ſolemnellement & tant de fois dans ſes Préjugés légitimes, dans ſon Syſtême & ailleurs, comme on a vû, ne feroit pas tant d'efforts dans ſa Lettre onziéme pour nous cacher un aveu ſi conſtant, ou plûtôt pour ſe dédire, s'il pouvoit. Mais il ſe tourmente en vain; & de peur que vous ne croiyez que ce Miniſtre n'en eſt venu là que parce qu'il l'a bien voulu, ou qu'il en pourroit revenir, s'il lui plaiſoit; il eſt bon de conſidérer par quelle force invincible il y a été entraîné. L'Hiſtoire en eſt courte, & je veux bien répéter ici en abbrégé ce qui en eſt expliqué un peu plus au long, mais encore très-briévement au xve. Livre des Variations.

Var. ibid. 33. & ſuiv. *XVIII. Par quelles raiſons le Mi.* Tout eſt fondé ſur la queſtion, où étoit l'Egliſe avant la Réforme? La chimère d'Egliſe inviſible ayant été vainement tentée, &

à

à la fin étant reconnue pour inſuffiſante, il a fallu avoüer, non-ſeulement que l'Egliſe étoit toujours, mais encore qu'elle étoit toujours viſible & viſiblement ſubſiſtante dans une immortelle ſociété de Paſteurs & de Peuple. C'eſt cet aveu qu'on a démontré autant néceſſaire qu'important dans les Ecrits des Miniſtres, Claude & Jurieu, qui, après tout; n'étoit qu'une ſuite des principes déja avoüés dans la Réforme. La queſtion eſt donc toujours revenue, Où y avoit-il dans le monde une Egliſe ſemblable à celle des Proteſtans, avant la Réformation Prétendue? Là, après avoir vainement cherché par toute la terre une Egliſe qui eût la même Foi que celle qui ſe diſoit Réformée, il a fallu enfin avoüer qu'on n'en reconnoiſſoit aucune de cette ſorte, dans quelque partie que ce fût de l'Univers, & ajoûter que l'Egliſe ſubſiſtoit viſiblement dans ce Corps de Paſteurs & de Peuple qu'on appelloit l'Egliſe Romaine, où les Prétendus Réformateurs, & tous ceux qui les ont ſuivis, avoient été élevés & avoient reçu le Baptême. On ſe pouvoit donc ſauver dans cette Communion: les Elûs de Dieu y étoient. Quoiqu'on la dît idolâtre, quoiqu'on la dît Antichrétienne, ce qui eſt le comble des maux, des impiétés & des erreurs parmi les Chrétiens: il a fallu en même tems lui donner la gloire de porter les enfans de Dieu, ſans qu'elle eût perdu ſa fécondité par tous les crimes & par toutes les erreurs qu'on lui imputoit. La queſtion étant ainſi réſolue, du commun aveu de la Réforme, une autre queſtion s'éléve naturellement, Si on ſe pouvoit ſauver dans la Communion Romaine avant la Réforme, qui empêche qu'on ne s'y ſauve depuis? N'y avoit-il pas, quand on s'y ſauvoit, la même Meſſe, les mêmes prieres, le même Culte qu'on y veut regarder aujourd'hui comme un obſtacle au ſalut? On s'y ſauvoit néanmoins: d'où viendroit donc aujourd'hui qu'on ne pourroit s'y ſauver?

Troisiéme Avertissement aux Proteſtans.

niſtre a été forcé à cet aveu, & qu'on n'en peut plus revenir.

Dire qu'elle eût ajoûté depuis dans le Concile de Trente de nouveaux articles de Foi; quand cela ſeroit, ce ne ſeroit rien: car il étoit bien conſtant qu'on n'avoit pas de nouveau ajoûté la Meſſe, ni tout ce que la Réforme vouloit appeller idolâtrie, & tout cela y étoit pendant qu'il faut confeſſer qu'on s'y ſauvoit: pourquoi donc, encore un coup, ne pourroit-on maintenant que s'y damner?

Alléguer ici l'ignorance, & la faire ſervir d'excuſe aux bonnes intentions de ceux qui vivoient avant la grande lumiere de la Réforme, c'eſt, premiérement, une fauſſeté manifeſte; puiſque la Réforme prétend que dans le fond la même lumiere a précédé dans les Huſſites, dans les Vicléfiſtes, dans les Vaudois, dans les Albigeois,

TROISIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

dans Bérenger, dans les autres; & c'eſt, ſecondement, une vaine excuſe pour des abus qu'on taxe d'idolâtrie manifeſte, étant choſe avoüée parmi les Chrétiens, comme elle l'eſt encore tout nouvellement par le Miniſtre Jurieu, qu'on n'a jamais cru ni penſé qu'on pût ſauver un idolâtre ſous prétexte d'ignorance ou de bonne foi. Ainſi excuſer nos Peres ſur leur ignorance, c'étoit détruire entiérement l'accuſation d'idolâtrie, ôter tout le fondement de la Réforme, & toute excuſe du Schiſme. Il falloit donc ou damner nos Peres, & ne laiſſer durant tant de ſiécles aucune reſſource au Chriſtianiſme, ou nous ſauver avec eux; & l'argument ne ſouffroit aucune réplique. Ajoûtez à tout cela les Luthériens, que toute la Réforme ſauve avec la préſence réelle, avec le monſtre de l'Ubiquité, avec le Semipélagianiſme ennemi de la Grace de Jeſus-Chriſt, avec l'erreur où l'on nie la néceſſité des bonnes œuvres; faites la comparaiſon de ces dogmes, qu'on veut tolérer avec ceux qu'on veut trouver intolérables; ajoûtez l'ambiguité des articles fondamentaux, énigme indiſſoluble à la Réforme: voilà par où M. Jurieu s'eſt trouvé forcé à l'aveu que nous avons vû, & dont il eſt maintenant ſi embarraſſé.

Let. XI. p. 80.

XIX. *Importance de la diſpute ſur l'article de l'Egliſe: il force M. Jurieu à reconnoître l'Egliſe infaillible.*

Je ne m'étonne donc pas ſi les Miniſtres, & en général tous les Proteſtans, évitent, autant qu'ils peuvent, la queſtion de l'Egliſe, comme l'écueil où ils ſe briſent. Ils parlent tous & toujours de cette queſtion, comme ſi elle n'étoit pas du fond de la Religion: c'eſt, diſent-ils, une diſpute étrangère, & une chicane où on les jette. Mais il faudroit donc effacer cet article du Symbole, Je crois l'Egliſe Univerſelle: c'eſt de cet article qu'il s'agit dans la queſtion de l'Egliſe; ſi on l'entend bien ou mal, ou, pour mieux dire, ſi on l'entend, ou ſi on ne l'entend pas. Il s'agit donc du fond de la Foi, & d'un article principal du Chriſtianiſme, & il n'y a pas moyen de le nier. Bien plus, il ne s'agit pas ſeulement ici d'un des articles principaux, mais d'un article dont la déciſion entraîne celle de tous les autres. Car conſidérons où il nous méne, & commençons par conſidérer où il a conduit M. Jurieu. Je ne parle plus de la conſéquence qu'il a tirée malgré lui & forcé par la vérité, qu'on ſe peut ſauver parmi nous: en voici d'autres auſſi importantes & auſſi certaines. S'il y a toujours une Egliſe où l'on ſe ſauve, & que cette Egliſe ſoit toujours viſible, ce doit être en vertu de quelque promeſſe Divine, & d'une aſſiſtance particuliere qui ne la quitte jamais; car la raiſon nous enſeigne, l'Ecriture décide, l'expérience confirme *qu'un ouvrage humain ſe diſſiperoit de lui-même.* Les Mini-

Act. V. 35. & ſeq.

ſtres paſſent condamnation, & ils avouent que l'Egliſe ſubſiſte viſiblement dans ſes Paſteurs & dans ſon Peuple, en vertu de cette promeſſe, *Je ſuis avec vous*; de celle-ci, *Les portes d'enfer ne prévaudront point*, & des autres de cette nature. Mais l'Egliſe ne peut ſubſiſter ſans la profeſſion de la vérité : c'eſt pourquoi M. Jurieu avoue, après M. Claude, que l'Egliſe à qui Jeſus-Chriſt promet une éternelle durée, eſt *une Egliſe confeſſante, une Egliſe qui publie la Foi*, & par conſéquent qui a pour cela une aſſiſtance particuliere; on en a vû les paſſages, & ces deux Miniſtres l'avouent en termes formels. Il eſt vrai que c'eſt avec reſtriction; car ils confeſſent que Jeſus-Chriſt aſſiſte l'Egliſe viſible, quoique non pas juſqu'au point de ne la laiſſer tomber en aucune erreur, du moins juſqu'au point de ne la laiſſer tomber en aucune erreur capitale. C'eſt pourquoi M. Jurieu demeure d'accord *que l'Egliſe Univerſelle eſt infaillible juſqu'à un certain dégré, c'eſt-à-dire, juſqu'à ces bornes qui diviſent les vérités fondamentales de celles qui ne le ſont pas.* C'eſt déja un attentat manifeſte de donner des reſtrictions à la promeſſe de Jeſus-Chriſt, qui eſt abſolue; & trois raiſons s'y oppoſent, tirées, l'une du côté de Dieu, l'autre du côté des dogmes qu'il révéle, & la troiſiéme du côté des promeſſes mêmes. Du côté de Dieu, il eſt tout-puiſſant, *il ſauve en peu comme en beaucoup*, ainſi que dit l'Ecriture; & il ne lui eſt pas plus difficile de garantir de toute erreur, que de quelque erreur; ni de conſerver tous les dogmes, que de conſerver ſeulement les principaux, en laiſſant périr cependant ceux qui en ſont des acceſſoires & des dépendances. Il les conſerve donc tous dans ſon Egliſe; d'autant plus qu'à conſidérer les dogmes mêmes, Jeſus-Chriſt, qui nous les a révélés, ou par lui-même, ou par ſes Apôtres, n'eſt pas un Maître curieux qui enſeigne des dogmes inutiles, & dont la créance ſoit indifférente; au contraire, c'eſt de lui qu'il eſt écrit dans Iſaïe; *Je ſuis le Seigneur qui t'enſeigne des choſes utiles, & qui te conduis dans la voie où tu dois marcher.* Il n'a donc rien enſeigné qui ne ſoit utile & néceſſaire à ſa maniere: ſi quelqu'un de ſes dogmes ne l'eſt pas à tous, & toujours, il l'eſt toujours en général, & il l'eſt aux particuliers en certains cas; autrement il n'auroit pas dû le révéler; & par la même raiſon qu'il a dû le révéler à ſon Egliſe, il a dû auſſi l'y conſerver par l'aſſiſtance perpétuelle de ſon S. Eſprit. C'eſt pourquoi, & c'eſt la troiſiéme raiſon, c'eſt pourquoi, dis-je, les promeſſes de cette aſſiſtance n'ont point de reſtriction; car Jeſus-Chriſt n'en apporte aucune, quand il

TROISIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Var. liv. XV. n. 34. & ſuiv.

Syſt. p. 256. Var. XV. 95.

I. Reg. XIV. 6.

TROISIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

dit, *Je ſuis avec vous*, & quand il dit, *les portes d'enfer ne prévaudront point.* Il ne dit pas, *Je ſuis avec vous*, dans certains articles, & je vous abandonne dans les autres; il ne dit pas, l'enfer prévaudra dans quelques points, & dans les autres je rendrai ſes efforts inutiles: il dit ſans reſtriction, *l'enfer ne prévaudra pas.* Il n'y a point là d'exception, ni aucun endroit de ſa Doctrine que Jeſus-Chriſt veuille abandonner au démon ou à l'erreur; au contraire, il a dit que l'eſprit qu'il enverroit à ſes Apôtres, *leur enſeigneroit*, non pas quelque vérité, mais *toute vérité*: ce qui devoit durer éternellement, à cauſe que cet eſprit ne devoit pas ſeulement *être en eux*, mais encore *y demeurer*, & que Jeſus-Chriſt les *avoit choiſis*, non-ſeulement pour *porter du fruit*, mais encore afin *que le fruit qu'ils porteroient, demeurât*; & comme dit Iſaïe, *afin que l'eſprit qui étoit en eux, & la parole qu'il leur mettoit à la bouche, paſſât de génération en génération, de la bouche du pere à celle du fils, & à celle du petit fils, & ainſi à toute Eternité.* Ces promeſſes n'ont point d'exceptions ou de reſtrictions, & on n'y en peut apporter que d'arbitraires, qu'on tire de ſon cœur & de ſon eſprit particulier, ce qui eſt la peſte de la piété. Que le Seigneur juge donc entre nous & nos Freres, ou plûtôt qu'il prévienne ſon jugement qui ſeroit terrible, en leur inſpirant la docilité pour les jugemens de l'Egliſe, à qui Jeſus-Chriſt a tout promis. Mais ſans les pouſſer plus loin qu'ils ne veulent, ce qu'il nous donnent ſuffit pour les tirer de tous leurs doutes; & vous en ſerez convaincus en liſant le xve. Livre de l'Hiſtoire des Variations: car je ne veux ici répeter, ni ſoutenir que ce que M. Jurieu en a attaqué dans ſes réponſes.

Iſ. XLVIII. 17. Joan. XVI. 13. Ibid. XIV. 16, 17. Ibid. XV. 16. Iſ. LIX. 21.

XX. Ce Miniſtre répond lui-même à ce qu'il nous objecte de plus fort, & premiérement à l'embarras où il prétend nous jetter, pour connoître la foi de l'Egliſe Univerſelle.

Il traite avec un grand air de mépris les ſophiſmes de ce Livre, comme il les appelle, & ne daigne entrer dans cet examen; mais puiſqu'il y a quelques endroits qu'il a jugé dignes de réponſe, voyons s'il y en aura du moins un ſeul où il ait pû ſe défendre. Comme il ne ſonge, à vrai dire, qu'à rendre tout difficile, il prétend qu'on tombe parmi nous dans des embarras inévitables par le recours qu'on y a dans les controverſes aux déciſions de l'Egliſe Univerſelle, parce que l'Egliſe Univerſelle *n'enſeigne rien*, ſelon lui, *ne décide rien, ne juge rien*, & qu'on n'en peut ſçavoir les ſentimens qu'avec un travail immenſe.

Var. XV. 87. Syſt. p. 6. 217, 233, & ſuiv.

On voit bien où cela va: c'eſt à jetter tout particulier, ſçavans ou ignorans, & juſqu'aux femmes les plus incapables, dans la diſcuſſion du fond des controverſes, au haſard de n'en ſortir jamais, ou

de n'en ſortir que par une chûte ; & au haſard, en s'imaginant avoir tout trouvé de ſoi-même, de ſe laiſſer emporter au premier venu. Voilà où M. Jurieu & ſes ſemblables ont entrepris de mener tous les Fidéles.

TROISIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Pour cela, ce Miniſtre a oſé dire que *l'Egliſe n'enſeigne rien, & ne juge rien.* Comment le peut-il dire, puiſqu'il dit en même tems que le conſentement de toutes les Egliſes *à enſeigner certaines vérités, eſt une eſpéce de jugement*, & DE JUGEMENT INFAILLIBLE ? Si infaillible, ſelon lui, qu'il fait *une démonſtration*, ce ſont ſes paroles, & qu'on ne peut regarder que comme une *marque certaine de réprobation* l'audace de s'y oppoſer ? Ce ſont encore ſes paroles, & on ne pouvoit en imaginer de plus fortes. Mais, pourſuit-il, on ne peut ſçavoir le ſentiment de l'Egliſe Univerſelle qu'avec beaucoup de recherches. Quelle erreur ? Et pourquoi ainſi embrouiller les choſes les plus faciles ? On fait imaginer à un Lecteur ignorant que pour ſçavoir les ſentimens de l'Egliſe Catholique, il faut envoyer des Couriers par toute la terre habitable, comme s'il n'y avoit pas dans les Pays les plus éloignés des choſes dont on ſe peut aſſûrer infailliblement, ſans qu'il en coûte autre choſe que la peine de les vouloir apprendre, ou que tout particulier, dans quelque partie qu'il habitât du monde connu, ne pût pas aiſément ſçavoir ce qui, par exemple, avoit été décidé à Nicée, ou à Conſtantinople, ſur la Divinité de Jeſus-Chriſt ou du S. Eſprit, & ainſi du reſte. Je ne ſçai comment on peut conteſter des choſes ſi évidentes, ni comment on peut s'imaginer qu'il ſoit difficile d'apprendre des déciſions, que ceux qui les font, ſont ſoigneux de rendre publiques par tous les moyens poſſibles, enſorte qu'elles deviennent auſſi éclatantes que le Soleil, & qu'on en peut dire ce que S. Paul diſoit de la prédication Apoſtolique : *Le bruit s'en eſt répandu dans toute la terre, & la parole en a pénétré juſqu'aux extrémités de l'Univers.* S. Paul parloit aux Romains d'une vérité qui leur étoit connue, ſans avoir beſoin de dépêcher des Couriers par tout le monde, ni d'en attendre des réponſes ; & pour venir à des exemples qui touchent de plus près les Proteſtans, faut-il envoyer en Suéde, pour ſçavoir qu'on y profeſſe le Luthéraniſme ; ou en Ecoſſe, pour ſçavoir que le Puritaniſme y prévaut, & que l'Epiſcopat y eſt haï ; ou en Hollande, pour ſçavoir que les Arméniens qui y ſont fort répandus, tendent fort à la croyance des Sociniens ? Mais puiſque le Miniſtre eſt en humeur de conteſter tout, qu'il ſe ſouvienne du moins de ce qu'il a dit lui-mê-

Var. xv. 87. 88. Syſt. p. 296.

Rom. x. 18. Pſ. xviii. 5.

TROISIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

me : que ce conſentement de l'*Egliſe Univerſelle eſt la régle la plus ſûre pour juger quels ſont les points fondamentaux, & les diſtinguer de ceux qui ne le ſont pas*; *queſtion*, dit-il, *ſi épineuſe & ſi difficile à réſoudre.*

Ibid. XXI. *Le Miniſtre forcé de dire que la diſpute ſur les points fondamentaux ne regarde point le peuple. Abſurdité de cette penſée.* Lett. XI. p. 83. I. C.

Voilà les paſſages de M. Jurieu, que je lui objecte à lui-même, dans le Livre XV. des Variations. Ils ſont aſſez importans, & ſurtout le dernier, pour montrer l'autorité infaillible des jugemens de l'Egliſe : Que croyez-vous, mes chers Freres, que ce Miniſtre y réponde ? Une choſe rare ſans doute : écoutez-la, & voyez d'abord de quelle hauteur il le prend : *On veut bien que M. Boſſuet ſçache qu'on ne parle pas à des ſimples, mais à des ſçavans qui examinent la queſtion des points fondamentaux & non fondamentaux. Mais*, pourſuit-il un peu après, *à l'égard des ſimples, cette régle eſt de nul uſage.* Mais quelle régle auront donc les ſimples, pour réſoudre cette queſtion *ſi épineuſe & ſi difficile ?* L'Ecriture ? Mais comment donc dites-vous, *que la régle la plus ſûre* eſt le conſentement des Egliſes ? Il y auroit donc une régle plus ſûre que l'Ecriture ? Mais ſi l'Ecriture eſt claire, comme vous le ſoutenez, comment eſt-ce que la queſtion des articles fondamentaux eſt *ſi épineuſe & ſi difficile à réſoudre* ? Ou bien eſt-ce qu'elle eſt difficile pour les Sçavans ſeulement, ſans l'être pour le ſimple Peuple, & que l'Ecriture, qui la décide pour le Peuple, ne la décide pas pour les Sçavans ? Reconnoiſſez que ſouvent on s'embarraſſe beaucoup, quand on ne ſonge, en expliquant les difficultés, qu'à ébloüir le vulgaire. Mais voici un beau dénouement :

Ibid. *C'eſt que les ſimples ne ſont guère appellés à diſtinguer les points fondamentaux & non fondamentaux ; cela ne leur eſt aucunement néceſſaire. Mais s'ils veulent entrer dans cet examen, leur unique régle ſera* LEUR RAISON, ET L'ECRITURE SAINTE ; *& par ces deux lumieres ils jugeront aiſément du poids & de l'importance d'une Doctrine pour le ſalut.* Mais ſi les ſimples le peuvent *juger aiſément*, pourquoi les Sçavans ſeront-ils les ſeuls à qui cette queſtion *eſt ſi épineuſe & ſi difficile à réſoudre ? La raiſon & l'Ecriture* ne ſont-elles que pour les ſimples ? Et les Sçavans ont-ils une autre régle de leur croyance que les autres ? Mais pourquoi vous met-on ici *votre raiſon* avec *l'Ecriture* ? *Leur raiſon & l'Ecriture*, dit-on, *ſeront leur unique régle.* Eſt-ce qu'à ce coup l'Ecriture n'eſt pas ſuffiſante ? Ou bien eſt-ce qu'en cette occaſion il faut avoir de la raiſon pour bien entendre l'Ecriture, & que dans les autres queſtions la raiſon n'eſt pas néceſſaire ? O Peuples faſcinés & préoccupés ; car c'eſt à vous que je parle ici, & je laiſſe pour un moment

les ſuperbes Docteurs qui vous ſéduiſent : ne ſentirez-vous jamais que vos Miniſtres ſe jouent de votre Foi ? Car, je vous prie, pourquoi vous exclurre de l'examen des articles fondamentaux, & ſe le réſerver à eux-ſeuls ? N'eſt-ce pas un article néceſſaire à tous, de bien ſçavoir, par exemple, que Jeſus-Chriſt *eſt le fondement* ? Mais ſi quelqu'un venoit dire que l'article de ſa Divinité, ou celui du péché originel & de la Grace, ou celui de l'immortalité de l'ame & de l'éternité des peines, ou quelque autre de cette importance, n'eſt pas fondamental, & qu'il faut communier les Sociniens qui les nient : pourquoi le Peuple ſera-t-il exclus de la connoiſſance de cette queſtion ? Mettons, par exemple, que quelque Miniſtre oſe avancer qu'il faut recevoir à la Communion, non-ſeulement les Luthériens, mais encore ceux qui rejettent les autres articles qu'on vient de rapporter, ou qui veulent qu'ils n'appartiennent pas à l'eſſence de la Religion, ce n'eſt point là une idée en l'air ; M. Jurieu ſçait bien que pluſieurs ont propoſé & propoſent encore de ſemblables tolérances : les Docteurs jugeront-ils ſeuls cette queſtion, ou ſeront-ils infaillibles à cette fois, & le Peuple ſera-t-il tenu de les en croire à l'aveugle ? Mais ſi les Miniſtres ſe trompent, car ils ne veulent être infaillibles, ni en particulier ni en corps, faudra-t-il conſentir à leur erreur ? Peuple aveugle, où vous méne-t-on, en vous diſant que vous voyez tout par vous-mêmes, & à qui peut-on mieux appliquer cette parole du Sauveur, *Si vous étiez aveugles, vous n'auriez point de péché : mais maintenant que vous dites, Nous voyons, votre péché demeure ſur vous* ?

TROISIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

I. Cor. III. 11.

Joan. IX. 41.

Mais, voici encore une autre illuſion. M. Nicole preſſe le Miniſtre ſur l'invincible difficulté où il ſe trouvera une bonne femme dans un article important ; lorſque, par exemple, (car il m'eſt permis de réduire la queſtion générale à un cas particulier) lors, dis-je, qu'un Socinien lui viendra dire, comme font tous ceux de cette Secte, que l'intelligence des paroles par où on lui prouve la Divinité de Jeſus-Chriſt, ou le péché originel, ou l'éternité des peines, dépend des langues originales, dont les Verſions, & même les plus fidéles, ne peuvent jamais égaler la force, ni remplir toutes les idées ; l'embarras aſſûrément n'eſt pas petit, lorſqu'avec les Proteſtans on tient pour certain, que dans les points de la Foi on ne ſe peut fier qu'à ſoi-même ; & cette femme eſt agitée d'une terrible maniere. Mais M. Jurieu appaiſe ſes troubles, en lui diſant, qu'*une ſimple femme qui aura appris le Symbole des Apôtres, & qui*

XXII.

M. Jurieu contraint de renvoyer les Fidéles à l'autorité de l'Egliſe, & puis de les retirer de ce refuge. Syſt. liv. III. ch. IV. p. 463.

TROISIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

l'entendra dans le ſens de l'Egliſe Univerſelle, ſera peut-être dans une voie plus ſûre que les Sçavans qui diſputent avec tant de capacité ſur la diverſité des Verſions. Le Livre des Variations propoſoit encore à votre Miniſtre ce témoignage tiré de lui-même, où il paroît clairement que pour tirer d'embarras cette pauvre femme, il lui propoſe l'autorité de l'Egliſe Univerſelle, comme un moyen plus facile que celui de la diſcuſſion. C'étoit là parler en Catholique; c'étoit donner à cette femme le même moyen d'affermir ſa foi, que nous donnons généralement à tous les Fidéles; & dans un état ſi embarraſſant, votre Miniſtre n'a pû s'empêcher de revenir à notre Doctrine. Mais il tâche de ſe relever contre cet aveu. *Vit-on jamais*, répond-il, *une plus miſérable chicannerie? Le Miniſtre dit bien qu'une femme peut entendre le Symbole dans le ſens de l'Egliſe Univerſelle; mais il ne dit pas qu'elle puiſſe ſçavoir le ſens de l'Egliſe Univerſelle.* Et un peu après, *Elle ne connoîtra point le ſens de l'Egliſe Univerſelle, par l'Egliſe Univerſelle elle-même; ce ſera par l'Ecriture. Car elle fera ce raiſonnement: C'eſt ici le vrai ſens de l'Ecriture; & par conſéquent c'eſt celui de l'Egliſe Univerſelle.* Ne voilà-t-il pas un doute bien réſolu, & une femme bien contente? Troublée en ſa conſcience ſur l'intelligence de l'Ecriture, & embarraſſée d'un examen où elle ſe perd, elle trouvoit du ſoulagement, lorſque vous la renvoyez à l'autorité de l'Egliſe Univerſelle, comme à un moyen plus connu; & maintenant vous lui faites voir qu'elle ne voit goutte en ce moyen! Pourquoi donc le lui propoſer? Qui vous obligeoit à lui parler de l'Egliſe Univerſelle, pour dans la ſuite l'embarraſſer davantage? Et ne valoit-il pas mieux, ſelon vos principes, ſans lui parler de l'Egliſe ni du Symbole, la renvoyer tout court à l'Ecriture, que d'y revenir enfin par ce circuit embarraſſant? Mais c'eſt que les principes de la Réforme veulent une choſe, & que la force de la vérité, ou plûtôt le beſoin preſſant d'une conſcience agitée en demande une autre.

Ibid.

Jur. Lett. XI. p. 83.

XXIII. *Que le Miniſtre nous donne lui-même un moyen facile pour reconnoître la foi de tous les ſiécles, & nous démontre que ſe ſoumettre à l'autorité de*

Que ſi le Miniſtre nous demande comment on peut s'aſſûrer du conſentement de tous les ſiécles dans certains articles, ſans lire beaucoup d'Hiſtoires & remuer beaucoup de Livres: ce moyen étoit tout trouvé dans les principes qu'il poſoit, s'il eût voulu les pouſſer dans toute leur ſuite. Il n'avoit qu'à ſe ſouvenir que Jeſus-Chriſt, ſelon lui, promet une Egliſe où la vérité ſera toujours annoncée, du moins quant aux articles capitaux; infaillible par conſéquent à cet égard, comme il en eſt convenu. Or une Egliſe infaillible n'erre dans aucun moment; qui n'erre point, croit

toujours

toujours la même choſe ; & il n'y a dans ce pas qu'à voir ce qu'on croit de ſon tems, pour ſçavoir ce qu'on a toujours cru. Les principes ſont avoüés, la conſéquence eſt claire ; on nous donne un dénouement ſûr à la principale difficulté qu'on nous fait ſur l'autorité de l'Egliſe. On nous objecte ſans ceſſe, & autant de fois que nous recourons à cette autorité, que c'eſt recourir aux hommes, au lieu de ſe tourner du côté de Dieu. Que ſi on avoue maintenant que le conſentement de l'Egliſe eſt une régle certaine, & *la plus ſûre de toutes*, il eſt clair qu'en ſi ſoumettant ce n'eſt pas aux hommes qu'on céde, mais à Dieu, & l'objection que la Réforme nous faiſoit, eſt réſolue par la Réforme même.

TROISIEME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

l'Egliſe, ce n'eſt pas ſe ſoumettre aux hommes, mais à Dieu. Var. XV. 95, 96.

C'eſt ce que j'ai dit au Miniſtre ; & ſans ſeulement ſonger à y répondre, il continue ſes plaintes contre l'Evêque de Meaux en cette ſorte : *Vit-on jamais un plus étrange exemple de hardieſſe, que l'accuſation qu'il fait aux Miniſtres Claude & Jurieu, d'avoir confeſſé ou écrit qu'il n'eſt pas néceſſaire aux ſimples de lire & d'étudier l'Ecriture ſainte ? Dans quel eſprit faut-il être, pour imputer à des gens un aveu formellement contraire à toutes leurs diſputes, & à leurs ſentimens ?* Le Miniſtre change un peu les termes. Je n'accuſe, ni M. Claude, ni lui, de nier abſolument la néceſſité de lire, ou d'étudier l'Ecriture Sainte : je dis ſeulement qu'ils ont nié que l'Ecriture fût néceſſaire aux ſimples pour former leur foi. Et afin de marquer les termes précis de l'accuſation, je ſoutiens que ces deux Miniſtres ont enſeigné poſitivement *que l'Ecriture n'eſt pas néceſſaire au Fidéle pour former ſa Foi ; qu'il la peut former ſans en avoir lû aucun Livre, & ſans ſçavoir même quels ſont les Livres inſpirés de Dieu.* J'avoue bien que cette Doctrine eſt contraire à toutes les maximes de la Secte ; & c'eſt auſſi pour cette raiſon que je maintiens que la Secte eſt inſoutenable, puiſqu'à la fin il faut nier toutes les maximes. Mais voyons ce qu'on nous répond. Voici les propres paroles de M. Jurieu : *Les Miniſtres Claude & Jurieu ont avoüé qu'il n'étoit pas d'une abſolue néceſſité aux ſimples d'étudier la queſtion des Livres Canoniques & apocryphes ; donc ils ont avoüé qu'il ne leur eſt pas permis de lire l'Ecriture. Quelle croyance devez-vous avoir à un Convertiſſeur d'une mauvaiſe foi ſi découverte ?* Encore un coup, on change les termes de l'accuſation pour lui ôter la vraiſemblance ; car qui croira que des Miniſtres en ſoient venus juſqu'à dire que la lecture de l'Ecriture ne ſoit pas permiſe aux ſimples ? Auſſi n'eſt-ce pas là ce que je dis, mais ſeulement que l'Ecriture *n'eſt pas néceſſaire au Fidéle pour for-*

XXIV. *Les Miniſtres Claude & Jurieu contraints d'abandonner la néceſſité de la régle de l'Ecriture pour former la foi du Chrétien.* Var. XV. 91. Jur. Lett. XI. 83. 2. c. Var. XV. n. 113, 114.

Lett. XI. P. 83.

Troisiéme Avertissement aux Protestans.

mer ſa foi. Voilà mon accuſation ; ſurprenante, à la vérité, contre des Miniſtres : mais par malheur pour celui-ci qui fait tant l'étonné, il en avoue déja la moitié, & encore, comme on va voir, une moitié qui entraîne l'autre. Car enfin, qu'il biaiſe tant qu'il lui plaira, & qu'il tâche de diſſimuler ſon aveu, en diſant qu'il n'eſt pas *de néceſſité abſolue aux ſimples d'étudier la queſtion des Livres Canoniques ;* ou cette queſtion eſt indifférente, & les Fidéles formeront leur foi ſans connoître quels ſont les Livres Divins ; ou s'il leur eſt néceſſaire de le ſçavoir, & qu'ils ne le ſçachent pas, il faudra bien, ou qu'ils l'étudient, ou qu'ils s'en fient à leurs Docteurs & à l'autorité de l'Egliſe, ou que comme des Fanatiques, ils attendent que, ſans étude & ſans aucun ſoin, Dieu leur révéle par lui-même les Livres Divins. Quoi qu'il en ſoit, & de quelque côté qu'il ſe tourne, au fond il eſt conſtant, qu'il accorde ce que M. Claude avoit auſſi accordé, qu'il n'eſt pas beſoin qu'un homme étudie *la queſtion des Livres apocryphes & canoniques*, & il avoue lui-même en termes formels, que *la queſtion des Livres apocryphes & canoniques fait partie de cette ſcience, qu'on appelle Théologie ; mais qu'elle ne fait point partie de l'objet de la Foi.* Quoi donc, il n'appartient point à la Foi, ſi l'Apocalypſe, ſi l'Epître aux Hébreux, ſi d'autres Livres, ſont divins ou non ? On peut errer ſur ce point ſans bleſſer la Foi ? Que deviendra donc la Doctrine, que l'Egliſe Romaine eſt Babylone, Doctrine ſi importante, qu'elle eſt à préſent le principal fondement de la ſéparation, & un article ſans lequel on ne peut pas être Chrétien ? Que deviendra cet article, ſelon la Réforme, & quel fondement aura-t-il, ſi l'on peut révoquer en doute la Divinité de l'Apocalypſe ? D'ailleurs s'il eſt permis une fois aux ſimples de croire, par exemple, ſur la Foi de S. Innocent & du Concile de Carthage, pour ne point ici parler des autres Auteurs, que les Livres des Machabées ſont divins, il faudra donc paſſer néceſſairement, & le Sacrifice pour les morts, & la rémiſſion des péchés après cette vie, comme choſes révélées de Dieu. Je crois alors, que la queſtion des Livres canoniques ou apocryphes deviendra appartenante à la Foi, autant pour les ſimples que pour les doctes Proteſtans : autrement, ce qu'on leur donne pour aſſûré par la Foi, ne le ſera plus. Que dira ici la Réforme ſi vivement preſſée par les propres réponſes de ſes Miniſtres ? Avoüez que la confuſion ſe met parmi vous d'une maniere terrible, &, comme diſoit le Pſalmiſte, *Que l'iniquité ſe dément trop viſiblement elle-même.*

Syſt. liv. III. ch. II. p. 451, 453.

Jur. Préf. de l'Accom. des Proph. Lett. XI. &c.

II. Mach. XII. 43. & ſeqq.

Pſ. XVI. 12.

Troisiéme Avertissement aux Protestans.

XXV. *Raisons inévitables qui les ont poussés à cette Doctrine si contraire à leurs maximes.*

Mais encore, qui pouvoit obliger deux Miniſtres ſi précautionnés & ſi ſubtils, à un aveu ſi conſidérable ? Je le dirai en peu de mots : c'eſt qu'enfin ils ont reconnu qu'on ne peut plus ſoutenir cet article de la Réforme, *Qu'on reconnoiſſoit les Livres Divins pour canoniques, non tant par le conſentement de l'Egliſe Univerſelle, que par le témoignage & perſuaſion intérieure du S. Eſprit :* Les Miniſtres ont bien ſenti, que de faire croire à tous les Fidéles qu'ils vont connoître d'abord par un goût ſenſible la Divinité du Cantique des Cantiques, ou du commencement de la Genèſe, ou d'autres Livres ſemblables, ſans le ſecours de la Tradition, ce ſeroit une illuſion trop manifeſte, ou, pour enfin trancher le mot, un franc Fanatiſme. De renvoyer les Fidéles au conſentement de l'Egliſe, que, pour ne point donner tout à l'inſpiration Fanatique, on étoit forcé en cette occaſion de reconnoître du moins comme un moyen ſubſidiaire, cela ſeroit dangereux : car à quelque prix que ce ſoit, on veut que ce conſentement de l'Egliſe, moyen que l'Antiquité a toujours donné pour ſi facile, ſoit d'une recherche ſi abſtruſe & ſi embarraſſante, que les ſimples n'y connoiſſent rien. Que faire donc ? Le plus court a été de dire que la queſtion des Livres canoniques & apocryphes, où il s'agit d'établir le fondement de la Foi, & la parole qui en régle tous les articles, n'appartient pas à la Foi, & n'eſt pas néceſſaire aux ſimples.

Conf. de foi. art. 4.

Mais comme enfin il a bien fallu donner aux ſimples un moyen facile de diſcerner les Livres Divins d'avec les autres, à moins de les expoſer à autant de chûtes que de pas, on a trouvé ce moyen dans nos jours, de dire que la Foi commence par ſentir les choſes en elles-mêmes, & que par le goût qu'on a pour les choſes, on apprend auſſi à goûter les Livres où elles ſont contenues. C'eſt ce que le Miniſtre Claude a dit le premier, cet homme que les Proteſtans nomment maintenant leur invincible Achille ; c'eſt ce que le Miniſtre Jurieu a ſuivi depuis, & voici ſes propres paroles : *C'eſt la Doctrine de l'Evangile & de la véritable Religion qui fait ſentir ſa Divinité aux ſimples indépendamment du Livre où elle eſt contenue* ; & pour concluſion, *En un mot*, continue-t-il, *nous ne croyons pas Divin ce qui eſt contenu dans un Livre, parce que ce Livre eſt canonique ; mais nous croyons qu'un tel Livre eſt canonique, parce que nous avons ſenti que ce qu'il contient eſt Divin ; & nous l'avons ſenti, comme on ſent la lumiere, quand on la voit ; la chaleur, quand on eſt auprès du feu ; le doux & l'amer, quand on mange.*

Déf. de la Réf. 2. p. ch. 9. p. 296. & ſuiv.

Jur. Syſt. liv. III. ch. II. p. 453.

TROISIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Ainſi, contre les maximes qu'on avoit cru juſqu'ici les plus conſtantes dans la Réforme, le Fidéle ne forme plus ſa Foi ſur l'Ecriture; mais après avoir formé ſa Foi en lui-même, indépendamment des Livres Divins, il commence la lecture de ces Livres. Ce n'eſt donc point pour apprendre ce que Dieu a révélé, qu'il les lit; il le ſçait déja, ou plûtôt il le ſent; & je vous laiſſe à penſer avec cette prévention, s'il trouvera autre choſe dans ces Divins Livres, que ce qu'il aura déja cru voir, comme on voit le Soleil, & ſentir, comme on ſent le froid & le chaud.

XXVI. Fanatiſme manifeſte de cette Doctrine, & ſa parfaite conformité avec les Thèſes des Quakers.

Or cela, c'eſt formellement ce qu'enſeignent les Fanatiques, comme il paroît dans leurs Thèſes: car voici celles que les Quakers ou les Trembleurs, c'eſt-à-dire, les Fanatiques les plus avérés, ont publiées, & qu'ils ont enſuite traduit en François par ces paroles: *Les révélations divines & intérieures, leſquelles nous croyons abſolument néceſſaires pour* FORMER LA VRAIE FOI, *comme elles ne contrediſent point au témoignage extérieur des Ecritures, non plus qu'à la ſaine raiſon, auſſi n'y peuvent-elles jamais contredire. Il ne s'enſuit pas toutefois de-là que ces révélations divines* DOIVENT ETRE SOUMISES *à l'examen du témoignage extérieur des Ecritures, non plus qu'à celui de la raiſon naturelle & humaine, comme à la plus noble & la plus certaine régle & meſure, car la révélation divine & illumination intérieure eſt une choſe, qui de ſoi, eſt évidente & claire, & qui contraint, par ſa propre évidence & clarté, un entendement bien diſpoſé à conſentir, & qui le meut & le fléchit ſans aucune réſiſtance; ne plus ne moins que les principes naturels meuvent & fléchiſſent l'eſprit au conſentement des vérités naturelles, comme ſont: Le tout eſt plus grand que ſa partie: Deux contradictoires ne peuvent être enſemble vrais ou faux.* D'où s'enſuit la troiſiéme Thèſe, que *de ces ſaintes révélations de l'eſprit de Dieu, ſont émanées des Ecritures*, dont la Thèſe fait une eſpéce de dénombrement, & puis elle pourſuit en cette ſorte: *Cependant ces Ecritures n'étant ſeulement que la déclaration de la ſource d'où elles procédent, & non pas cette même ſource, elles ne doivent pas être conſidérées comme le principal fondement de toute vérité & connoiſſance, ni comme la régle premiere & très-parfaite de la Foi & des mœurs; quoique rendant un fidéle témoignage de la premiere vérité, elles en ſoient & puiſſent être eſtimées la ſeconde régle ſubordonnée à l'eſprit, duquel elles tirent toute l'excellence & toute la certitude qu'elles ont.*

Les Princ. de la Ver. &c. avec les Thèſes Théolog. impr. à Roterd. en 1675. Th. II. p. 21, 22.

Quand ils diſent que l'Ecriture n'eſt que la ſeconde régle, conforme néanmoins à la premiere qui eſt la foi déja formée dans l'in-

térieur avec toute ſa certitude par la révélation avant l'Ecriture ; ils ne ſont que dire en autres termes ce qu'on vient d'entendre de la bouche de nos Miniſtres ; qu'avant toute lecture des Livres Divins, on a déja ſenti au-dedans toute vérité, comme on ſent le froid & le chaud, c'eſt-à-dire, d'une maniere dont on ne peut jamais douter ; ce qui opère néceſſairement, non qu'on juge de ſes ſentimens par l'Ecriture & qu'on les rapporte à cette régle comme à la premiere, ainſi qu'on l'avoit toujours cru dans la Réforme, mais qu'on accommode l'Ecriture à ſa prévention, & qu'on appelle cette prévention de ſon jugement une révélation de l'Eſprit de Dieu. Qu'on me cherche un moyen plus ſûr de faire des Fanatiques. La Réforme tombe à la fin dans ce malheur : & c'étoit l'effet néceſſaire de ſes enſeignemens.

TROISIÈME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Je ne m'étonne donc pas, ſi M. Jurieu a tant déguiſé l'accuſation que je lui faiſois auſſi-bien qu'à M. Claude ; & s'il en a diſſimulé la moitié, c'eſt-à-dire, cette formation, pour ainſi parler, de la foi, indépendamment de l'Ecriture. Preſſé par la vérité, on haſarde de telles choſes dans un long diſcours où les ſimples ne les ſentent pas au milieu d'un embarras infini de queſtions & de diſtinctions dont on les amuſe : mais s'il eût fallu dire la choſe en trois mots précis dans un article d'une lettre, on eût fait trop-tôt ſentir à la Réforme l'étrange Variation qu'on introduit dans ſes maximes les plus eſſentielles ; & tout le monde auroit frémi à un établiſſement ſi manifeſte du Fanatiſme, où l'on veut que chacun juge de ſa foi par ſon goût, c'eſt-à-dire, qu'il prenne pour inſpiration toutes les penſées qui lui montent dans le cœur, & en un mot, qu'il appelle Dieu tout ce qu'il ſonge.

XXVII. *Que le Miniſtre Jurieu n'a pû exclurre les Sociniens du titre d'Egliſe, ſans en exclurre toute la Réforme : avoüe mémorable de ce Miniſtre ſur la ſucceſſion & l'étendue de l'Egliſe.* Syſt. liv. III. ch. I. p. 232. Var. XV. n. 92, 93, 94.

Ainſi, cette accuſation de l'Evêque de Meaux, qui devoit faire ſentir toute la mauvaiſe foi de ce Convertiſſeur, (plût à Dieu encore une fois, que j'euſſe pû mériter ce titre !) ſe trouve à la fin très-véritable ; mais le Miniſtre ſera encore plûtôt confondu dans ſa derniere plainte. Elle eſt fondée ſur ce qu'il exclut les Sociniens & les autres Sectes ſemblables, d'être *des Communions & des Communions Chrétiennes*, à cauſe qu'elles ne *ſont ni anciennes ni étendues* ; d'où j'ai conclu qu'il reconnoît donc que toute Communion Chrétienne doit avoir l'antiquité, c'eſt-à-dire, la ſucceſſion qui manque viſiblement aux Calviniſtes. Cette conſéquence eſt claire ; ce raiſonnement eſt court & démonſtratif. Toute Communion Chrétienne, ſelon M Jurieu, doit avoir *l'antiquité* ou la ſucceſſion, &

Troisiéme Avertissement aux Protestans.

en même tems *l'étendue*; elle ne doit pas venir d'elle-même, mais elle doit montrer ſes prédéceſſeurs dans tous les tems précédens: elle ne doit pas s'élever comme une parcelle détachée du tout, ni comme le petit nombre qui ſe ſoulève contre le grand, & contre l'univerſalité, c'eſt-à-dire, en autres termes, que toute ſociété Chrétienne doit être Univerſelle, & pour les tems & pour les lieux, & voilà ce beau caractère de Catholicité, tant loüé par les Chrétiens de tous les âges; caractère inſéparable de la vraie Egliſe & en même tems inimitable à toutes les Héréſies, dont auſſi M. Jurieu ſe ſert lui-même pour confondre les Sociniens. Mais il ne veut pas entendre qu'il confond en même rems toute la Réforme; car ayant trouvé dans le Livre des Variations cette objection tirée de lui-même: *Cela eſt faux*, répond-il: *ſi le Miniſtre a dit que par les Communions qu'il renferme dans l'Egliſe Univerſelle, il n'entend que les grandes Communions qui ont de l'étendue & de la durée, c'eſt à la vérité pour en exclurre les Sociniens, qui n'ont ni étendue ni durée; mais il n'a pas voulu dire que quand cette ſecte auroit étendue & durée, il voulût la renfermer dans le vrai Chriſtianiſme.* Je l'entends. La ſucceſſion & l'étendue ne font pas qu'on ſoit compris dans l'Egliſe; à la vérité on en eſt exclus par le défaut de ces deux choſes: il faut plus que cela pour l'incluſion, mais pour l'excluſion cela ſuffit: je n'en veux pas davantage. On eſt exclus du titre d'Egliſe & de Communion Chrétienne, lorſqu'on manque de ſucceſſion & d'étendue: (c'eſt la propoſition de M. Jurieu contre les Sociniens) or, eſt-il que les Calviniſtes & les Luthériens, comme toutes les autres Sectes, n'avoient, au commencement, ni antiquité ou ſucceſſion, ni étendue, non plus que les Sociniens; comme eux donc ils étoient alors exclus de l'Egliſe Univerſelle, qui eſt tout ce que je voulois dans l'Hiſtoire des Variations, & à quoi M. Jurieu n'a pas ſeulement ſongé à répondre, quoiqu'il traite expreſſément cet endroit là.

Jur. Lett. xi. p. 84.

XXVIII. *Réflexion ſur cette Doctrine. Victoire inévitable de la vérité, & ſa force pour ſe faire reconnoître.*

Il eſt donc vrai, mes chers Freres, que la vérité l'accable. Il a conçu une injuſte horreur contre l'Egliſe Romaine: ſa haine le porte juſqu'à dire qu'on ſe ſauve plus aiſément avec les Ariens qu'avec elle; mais à la fin il faut avoüer qu'on fait ſon ſalut dans ſa Communion. Il fait ſemblant d'être impitoyable aux Sociniens, juſqu'à les mettre ſans miſéricorde au rang des Mahométans; cependant les principes qu'il poſe, le forcent à reconnoître que leur erreur n'empêcheroit pas que leur prédication ne produiſît de vrais

Saints dans leur Communion, s'il pouvoient venir à bout d'être une Communion ou une ſociété Chrétienne. Il entreprend de leur montrer qu'ils n'en ſont pas une, & qu'ils ne méritent pas le nom d'Egliſe à cauſe de leur état malheureux où manquent ces deux caractères, l'antiquité ou la ſucceſſion, & l'étendue. Mais quoi, un Calviniſte reprocher aux autres le défaut de ſucceſſion ou d'étendue! Ne ſonge-t-il pas à lui-même & à la ſociété où il eſt Miniſtre? Cette ſociété ſe méconnoît-elle? Un ſiécle ou deux de durée lui ont-ils fait oublier ſes commencemens, & ne ſentira-t-elle jamais qu'elle les condamne? Non, mes Freres, la vérité eſt plus forte que toutes ces conſidérations. Parle, parle, dit-elle au Miniſtre; condamne les Sociniens par une preuve qui retombera contre toi-même: ainſi, deux mauvaiſes Sectes ſeront percées d'un même coup, & à travers du Socinien le Calviniſte portera le couteau juſques dans ſon propre ſein. Je vous avois dit, mes Freres, dès mon premier Avertiſſement, que cela devoit arriver, mais maintenant le fait eſt conſtant par l'expérience.

TROISIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Que ſi vous dites peut-être qu'auſſi votre Miniſtre s'eſt trop avancé, & qu'il a eu tort de ſe ſervir de ces preuves dont les Papiſtes tirent de ſi grands avantages: déſabuſez-vous, mes chers Freres; car il n'avoit point d'autre moyen d'exclurre les Sociniens de l'unité de l'Egliſe, & du nombre des ſociétés vraîment Chrétiennes. Vous avez vû ſes Variations ſur leur ſujet; mais dans les tems où il a voulu les exclurre du titre d'Egliſe & de Communion Chrétienne, il n'avoit point de meilleur moyen de le faire qu'en leur montrant, par le défaut de la ſucceſſion & de l'étendue, qu'ils ne méritoient même pas le nom de Communion, qu'il ne pouvoit refuſer aux ſociétés à qui il attribuoit la ſucceſſion & l'étendue.

XXIX. *Que cet aveu du Miniſtre eſt forcé en cet endroit, auſſi-bien que dans tous les autres.*

Voilà donc une premiere raiſon qui l'obligeoit à condamner les Sociniens par le défaut d'étendue & d'antiquité. Mais une autre raiſon plus preſſante l'y forçoit encore; c'eſt qu'il ſentoit en ſa conſcience que cette preuve, quoique fatale à votre Réforme, en effet & par elle-même étoit invincible: car, mes Freres, ce ſera toujours, quoi qu'on diſe, un coup mortel aux Sociniens, & à tous ceux qui nient & qui ont nié la Divinité du Fils de Dieu, toutes les fois que vous leur direz: Quand vous êtes venus au monde, il n'y avoit dans le monde perſonne de votre créance: ſi donc votre Doctrine eſt la vérité, il s'enſuit que la vérité étoit éteinte ſur la terre. Cette objection ſuffit pour fermer la bouche à ces Hérétiques: ils n'ont rien

TROISIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

eu, ils n'ont rien encore, ils n'auront jamais rien à y répondre toutes les fois que vous la ferez : car nulle oreille Chrétienne ne ſouffrira qu'on aſſûre que ſous un Dieu ſi puiſſant, ſi ſage, ſi bon, la vérité ſoit éteinte ſur la terre. Mais en même tems que vous aurez lâché le mot, & que vous aurez fait cette objection aux Hérétiques qui venoient nier la Divinité du Fils de Dieu, en même tems nous retombons ſur vous, & nous vous forçons d'avoüer que la vérité qu'on ſe vantoit de rétablir dans la Réforme, étoit donc éteinte avant que la Réforme parût, auſſi-bien que celle que les Sociniens, & avant eux, les Ariens, les Paulianiſtes, & les autres, ſe vantoient de rétablir.

XXX. *Vaine défaite des ſept mille qui n'ont pas fléchi le genouil devant Baal. Fait évident qui démontre que ces ſept mille n'ont jamais été.*

Il n'eſt pas vrai, direz-vous, il y avoit *les ſept mille qui n'avoient point fléchi le genouil devant Baal.* Mais qui empêche les Ariens & les Sociniens, & en un mot, tous les Hérétiques, d'en dire autant? On les confond en leur montrant que la vérité ne vouloit pas ſeulement être crue, mais encore annoncée, & que l'Egliſe ne devoit pas être ſeulement, mais encore être viſible, ainſi que nous l'avons vû très-clairement reconnu par vos Miniſtres. Mais ſans avoir recours à cet argument, quoiqu'invincible, on les confond encore par une voie plus courte, en leur diſant : Si lorſqu'un Artémon, un Paul de Samoſate, un Bérylle, un Arius, & les autres qui s'oppoſoient à la Divinité de Jeſus-Chriſt, ont commencé à prêcher, leur Doctrine eût déja été dans l'Egliſe en quelque ſorte que ce fût, cachée ou publique, on ne ſe ſeroit pas étonné de leur nouveauté ; ils n'auroient pas été réduits à n'être d'abord que quatre ou cinq, ni contraints d'avoüer qu'il avoient eux-mêmes été élevés dans une créance contraire à celle qu'ils vouloient introduire dans le monde, ſans pouvoir nommer perſonne, je ne dis pas qui la profeſſât, mais qui la reçût auparavant. Oſez faire le même argument à ces Hérétiques, vous les réduirez à la honte de ne pouvoir trouver dans tout l'Univers un ſeul homme qui crût comme eux, quand ils ſont venus. Mais en même tems vous voilà perdus, puiſque vous ne ſçauriez vous ſauver du même reproche.

La preuve en eſt bien facile, en vous faiſant ſeulement cette demande. Mes Freres, donnez gloire à Dieu. Quand on a commencé votre Réforme, y avoit-il, je ne dis pas quelque Egliſe (car il eſt déja bien certain qu'il n'y en avoit aucune) mais du moins y avoit-il un ſeul homme qui en ſe joignant à Luther, à Zuingle, à Calvin, à qui vous voudrez, lui ait dit en s'y joignant : J'ai toujours

jours cru comme vous, je n'ai jamais cru ni à la Meſſe, ni au Pape, ni aux Dogmes que vous reprenez dans l'Egliſe Romaine ? Mes chers Freres, penſez-y bien ; vous a-t-on jamais nommé un ſeul homme qui ſe ſoit joint de cette ſorte à votre Réforme ? en trouverez-vous quelqu'un dans vos Annales, où l'on a ramaſſé, autant qu'on a pû, tout ce qui pouvoit vous juſtifier contre les reproches des Catholiques, & ſur-tout contre le reproche de la nouveauté, qui étoit le plus preſſant & le plus ſenſible ? Donnez gloire à Dieu encore un coup ; & en avoüant que jamais vous n'avez rien oüi dire de ſemblable, confeſſez que vous êtes dans la même cauſe que les Sociniens, & que tout ce qu'il y a jamais eu d'Hérétiques.

TROISIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Vous pouvez dire, mes Freres, car je cherche tous les moyens dont vous pouvez fortifier vos prétentions ; vous pouvez donc dire ; Il eſt vrai, on ne vous a jamais nommé perſonne qui ſe ſoit rangé dans la Réforme, en diſant, qu'il avoit toujours cru comme elle ; mais c'eſt auſſi que peut-être on n'a jamais fait cette queſtion à nos Miniſtres. Mes chers Freres, ne vous flattez pas de cette penſée : on la leur a fait cent fois : on leur a demandé cent fois qu'ils montraſſent quelqu'un qui crût comme eux, quand ils ſont venus : moi-même, le dernier des Evêques, & le moindre des ſerviteurs de Dieu, j'ai demandé à M. Claude, le plus ſubtil de vos Défenſeurs, s'il pouvoit nommer un ſeul homme qui ſe ſoit uni à la Réforme, en diſant : J'ai toujours cru comme cela, je n'ai jamais adhéré à la foi Romaine. Qu'a répondu ce Miniſtre ſi fécond en évaſions, ſi adroit à éluder ces difficultés ? *M. de Meaux s'imagine-t-il qu'on ait tout écrit* ? Vous le voyez, mes chers Freres, il n'a eu perſonne à vous nommer. J'ai relevé cette réponſe dans ma Lettre Paſtorale ; & de ce que M. Claude n'a rien eu à dire ſur un fait ſi bien articulé, ſur une demande ſi préciſe, j'ai conclu, comme on fait dans un légitime interrogatoire, que le fait étoit avéré, & ſa demande ſans réplique. Qu'a répondu M. Jurieu, qui ſe vante d'*anéantir* cette Lettre Paſtorale ? Voici tout ce qu'il a répondu quand il eſt venu à cet endroit : *Enſuite de cela notre Auteur entre en groſſe diſpute avec M. Claude, pour lui prouver que la ſuppoſition des Fidéles cachés eſt ridicule.* Vous vous trompez, lui diſons-nous ; ce n'eſt point ici une groſſe diſpute, comme vous voudriez le faire accroire à vos Lecteurs, afin de les rebuter par la difficulté de la matiere : encore un coup ce n'eſt point ici un long procès : il ne s'agit que

XXXI. *Ce fait articulé nettement ; & embarras des Miniſtres Claude & Jurieu.*

Conf. Réf. XIII. p. 460, 461.

M. Claude, Réponſe au Diſc. de M. de Cond. p. 362.

Lett. Paſt. de M. de Meaux, n. 8.

Jur. Lett. XIX. p. 150. 2. C.

Troisiéme Avertissement aux Protestans.

d'un ſimple fait; ſçavoir ſi parmi vous on ſçait quelqu'un, qui en ſe joignant aux Réformateurs, leur ait déclaré que toujours il avoit cru comme eux. Voilà cette *groſſe diſpute* où vous voudriez qu'on n'entrât jamais, parce que vous y trouvez votre honte. Ce fait dont il s'y agit, devroit être conſtant parmi vous, s'il n'étoit pas abſolument faux. Répondez-y du moins, M. Jurieu, vous qui avez entrepris d'y répondre; ſi vous ſçavez ſur ce fait quelque choſe de meilleur que M. Claude, il eſt tems de nous le dire. Mais, mes Freres, vous vous y attendez en vain, & voici tout ce que vous en aurez: *En répondant à M. Nicolle & à M. Boſſuet, on a répondu cent fois à ce Sophiſme: nous y avons répondu dans nos Lettres Paſtorales, & encore tout nouvellement en réfutant le troiſiéme Livre des Variations.* Je reconnois le ſtyle ordinaire de vos Miniſtres: ils ont toujours répondu à tout; mais ne les en croyez pas: M. Jurieu n'a pas dit un ſeul mot ſur ce fait articulé à M. Claude, il n'a même rien dit qui approche de cette matiere. Mais il ſçait bien que vous n'irez pas lire tous ſes Ouvrages, où il vous renvoie en général, ſans vous en marquer aucun endroit, pour chercher la réponſe qu'il ſe vante d'avoir faite. Il eſt vrai qu'il vous a marqué *la Réfutation du troiſiéme Livre des Variations.* C'eſt dans ſa ſeptiéme Lettre de cette année que ſe trouve cette prétendue Réfutation; elle conſiſte en deux ou trois pages qui ne ſont rien à la queſtion, comme vous verrez en ſon lieu; mais où conſtamment vous ne trouverez pas un ſeul mot du fait propoſé à M. Claude, ni qui y tende. Vous en pouvez juger autant des autres endroits où il vous renvoie, & par le ſilence obſtiné de vos Miniſtres ſur un fait de cette importance, le tenir pour avoüé.

Jur. Lett. xix. p. 110. 2. col.

Lett. vii. de la 3. ann. p. 54, 55.

XXXII. *Suite des embarras du Miniſtre Jurieu.*

Mais vous n'avez qu'à entendre ce qu'il dit encore ſur ce ſujet-là dans ſa dix-neuviéme Lettre, pour voir qu'il ne ſçait où il en eſt. L'objection qu'il vouloit détruire de ma Lettre Paſtorale, étoit qu'on ne pouvoit du moins nier qu'on n'eût cru la réalité & adoré l'Euchariſtie depuis Bérenger, c'eſt-à-dire, depuis ſix à ſept cens ans. Donc, ai-je dit, tous les Chrétiens étoient idolâtres, ſelon vous; & ſi on ne peut montrer au tems de Zuingle & de Calvin aucun homme qui leur ait déclaré en ſe joignant à eux, qu'il n'avoit jamais pris de part à la créance, ni au culte de Rome, il ſera vrai que tout le monde adoroit donc ce qu'ils appelloient une idole. A cette preſſante inſtance M. Jurieu répond: *Que cela ſoit, il ne nous importe.* Il ne nous importe que Dieu ait eu des adorateurs, du

Lett. Paſt. de M. de Meaux.

Jur. Lett. xix. p. 150.

moins cachés. Et que deviendront *ces ſept mille* tant vantés? C'étoit déja trop avoüer que de dire qu'ils étoient cachés, puiſque le vrai culte doit être public auſſi-bien que la vraie créance; mais j'ai voulu entrer avec vous juſques dans la derniere condeſcendance, & je vous diſois dans ma Lettre Paſtorale : Que ces ſept mille ſe ſoient cachés avant la Réforme, *ils ſe ſeront du moins déclarés quand ils l'ont embraſſée*, & ils auront dit du moins alors : Dieu ſoit loüé, nous voyons enfin des gens qui croient comme nous faiſions, & il nous eſt à préſent permis de déclarer notre penſée. Mais on ne trouve aucun homme qui ait parlé de cette ſorte. M. Claude n'en a rien trouvé dans les Regiſtres de la Réforme, ni dans ce nombre infini d'écrits qu'elle a publiés pour ſa défenſe : il n'a rien trouvé ſur un fait qui eût vérifié ſi clairement, au grand déſir de la Réforme, que Dieu s'étoit réſervé des adorateurs du moins cachés; un fait par conſéquent qui à cet égard eût fermé la bouche aux Catholiques étant prouvé, & qui les rendoit invincibles ne l'étant pas. M. Jurieu n'en trouve rien non plus que M. Claude, & il eſt réduit à dire, *que nous importe* ? ſur un fait dont l'importance eſt ſi viſible. Le fait eſt donc avéré encore un coup, & il n'y a rien de ſi certain que la vérité étoit éteinte ſur la terre, ſi on dit que la vérité eſt dans la Réforme.

TROISIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Lett. Paſt. de M. de Meaux.

Mais ce qu'ajoûte M. Jurieu n'eſt pas moins clair. *Que nous importe*, dit-il donc, *ſi tous les Chrétiens de ce tems-là ont été idolâtres* : ajoûtons, & s'ils l'étoient encore lorſque la Réforme a commencé? Avoüez que cela preſſe M. Jurieu, & qu'il ſeroit à déſirer pour votre défenſe qu'on pût alors trouver quelqu'un qui n'adorât pas l'idole que tout le monde ſervoit. Mais loin de l'aſſûrer, voici ce qu'il dit : *C'eſt ce que nous n'affirmons pas de peur d'être téméraires, comme M. Boſſuet qui aſſûre que depuis ce tems-là* (depuis le tems de Bérenger) *tous les Chrétiens ont adoré le Dieu de la Meſſe. Nous ne le croyons pas ainſi : il eſt* BIEN PLUS PROBABLE *que Dieu en a garanti pluſieurs de cette idolâtrie.* Mais ſi c'eſt conſtamment une idolâtrie, il n'eſt pas ſeulement *plus probable*, il eſt certain & indubitable que Dieu en a garanti quelques-uns; autrement il ne ſeroit pas certain qu'il y auroit eu des élûs ou des Saints, par conſéquent des adorateurs véritables dans tous les tems. Or, c'eſt une vérité que perſonne n'a encore oſé nier, & que M. Jurieu confeſſe comme conſtante en cinquante endroits de ſon ſyſtême, pour ne point ici parler de ſes autres Ouvrages; il eſt, dis-je, très-conſtant que Dieu a eu de tout

Jur. ibid.

TROISIEME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

tems un Corps d'Egliſe Univerſelle, où s'eſt trouvée la Communion des Saints, la Rémiſſion des péchés, & la vie Eternelle, par conſéquent de véritables adorateurs : autrement le Symbole ſeroit faux. Mais ce qui eſt conſtant par le principe commun de tous les Chrétiens, ſans en excepter les Prérendus-Réformés, n'eſt ſeulement que plus probable, quand on preſſe davantage les Miniſtres ; & ils n'ont rien à répondre non plus que tous les autres Hérétiques, quand on leur demande où étoit la vérité quand ils ſont venus.

Il ne faut donc plus s'étonner ſi cette ſeule demande les jette dans les contradictions que vous avez vûes. Il a fallu trouver des élûs avant la Réforme ; car il en faut trouver dans tous les tems. Il en a fallu trouver même dans l'Egliſe Romaine, auſſi-bien, ou même plûtôt que dans les autres, puiſque les fondemens du ſalut s'y trouvoient comme chez les autres ou mieux, & qu'ainſi on ne lui pouvoit refuſer d'être du moins une partie de cette Egliſe Catholique que l'on conſeſſe dans le Symbole. Mais dans l'Egliſe Romaine il ne pouvoit y avoir que de quatre ſortes de gens ; ou ceux qui y étoient de bonne foi croyant ſa Doctrine, & conſentant à ſon culte : ou des Impies déclarés qui ſe mocquoient ouvertement de toute Religion, ou des hypocrites & des politiques qui s'en mocquant dans leur cœur, faiſoient ſemblant au-dehors d'y communiquer avec les autres, ou ces Prétendus ſept mille Réformés avant la Réforme, qui, Luthériens ou Calviniſtes dans le cœur, trouvoient moyen de ne rien faire, & de ne rien dire qui approuvât ou le culte, ou la Doctrine de Rome. On vient de voir que ce dernier genre eſt une chimère, & cent raiſons le démontrent. Ce ne ſont ni les impies déclarés, ni les hypocrites qu'on veut ſauver ; ce ſont donc les Catholiques de bonne foi conſentant à un culte impie & idolâtre, & croyant ce que croyoit Rome. Voilà où l'on eſt pouſſé par cette ſeule demande : Où étoit la vérité, où le vrai culte, où la vraie Egliſe & les vrais Saints, quand Luther a commencé ſon Egliſe ? Cette demande a confondu la Réforme dès ſon commencement, comme il a été démontré dans l'Hiſtoire des Variations. Mais peut-être qu'à force d'y penſer, on ſe ſera raſſûré depuis ? Point du tout ; il y a des difficultés auſquelles plus on penſe, plus on ſe confond, & c'eſt pourquoi M. Claude & M. Jurieu qui y ont penſé les derniers, & ceux qui ont pû profiter des découvertes de tous les autres, ont été, comme on a vû, ceux qui ſe ſont le plus confondus eux-mêmes. M. Jurieu fait enfin un dernier effort dans ſes

Liv. XV. 4. & ſuiv.

Lettres pour ſe tirer de cet embarras ; mais vous avez vû que tous ſes efforts ne ſervent qu'à l'embarraſſer davantage, & à ſerrer de plus près le nœud où il eſt pris. Que reſte-t-il donc, mes Freres, ſinon que vous donniez gloire à la vérité, qui ſeule peut vous délivrer de ces lacets ?

TROISIEME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

XXXIII. *Concluſion & abbrégé de ce diſcours.*

Voilà de très-bonne foi toutes les plaintes de votre Miniſtre ſur le quinziéme Livre des Variations. On a démontré dans ce Livre trente autres abſurdités de la Doctrine des Proteſtans ſur l'unité de l'Egliſe ; je le dis ſans exagérer, & vous pouvez vous en convaincre par une lecture de demi-heure : de toutes ces abſurdités qu'on démontre à M. Jurieu, il n'a relevé que celles que vous venez d'entendre, où il ſuccombe manifeſtement, comme vous voyez. Un de ces Meſſieurs de Hollande qui entretiennent le Public des Ouvrages des gens de Lettres, remarque ici en parlant de ce quinziéme Livre des Variations, que ſans doute en l'écrivant je n'avois pas vû le Livre de l'Unité, où M. Jurieu répond à M. Nicolle. Je n'avois garde de l'avoir vû, puiſqu'à peine étoit-il imprimé lorſque mon Hiſtoire a paru. Je l'ai vû depuis, & je m'aſſûre que M. Jurieu ne dira pas qu'il y ait ſeulement touché, ou prévû la moindre des obſervations qui me ſont particulieres : chacun a les ſiennes ; & outre la diverſité qui ſe trouve dans les eſprits, on prend diverſes vûes, ſelon la matiere qu'on ſe propoſe. Concluons donc que toutes mes Remarques ſont en leur entier ; mais concluons encore plus certainement, après toutes les raiſons qu'on vient de voir, que j'ai très-bien démontré que, de l'aveu du Miniſtre, on ſe peut ſauver dans l'Egliſe Romaine ; qu'elle n'eſt donc ni Idolâtre, ni Antichrétienne ; qu'il y faudroit revenir pour aſſûrer ſon ſalut, comme à celle à qui ſes ennemis mêmes rendent témoignage ; puiſque les Miniſtres qui l'attaquent avec tant de haine, qu'ils oſent même donner la préférence ſur elle à une Egliſe Arienne, ſont forcés par la vérité à la reconnoître ; qu'ils ſont encore obligés à reconnoître dans certains points l'autorité infaillible de l'Egliſe Univerſelle, & les promeſſes ſur leſquelles elle eſt fondée ; qu'ils n'ont aucune raiſon de les limiter, & qu'ils n'y apportent que des reſtrictions arbitraires ; que ſoumettre ſon jugement à l'Egliſe Univerſelle, ce n'eſt pas ſe ſoumettre à l'homme, mais à Dieu ; que cette ſoumiſſion eſt le plus ſûr fondement du repos & des ſçavans & des ſimples ; que faute de ſe ſoumettre à une autorité ſi inviolable, on ſe contredit ſans ceſſe, on renverſe tous les principes qu'on a établis, on renverſe la Ré-

TROISIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

forme même & tout ce que juſqu'ici on y avoit trouvé de plus certain ; & qu'enfin on ſe jette dans le Fanatiſme, & dans les erreurs des Quakers : au reſte, qu'après avoir poſé des principes par leſquels on eſt forcé de recevoir les Sociniens dans l'Egliſe juſqu'à mettre des prédeſtinés parmi eux ; lorſqu'on ſonge à les exclurre du nombre des Communions Chrétiennes, on ne le peut faire que par des moyens par où on s'exclut ſoi-même ; en ſorte que d'un côté on rend témoignage à l'Egliſe ; de l'autre, on tend la main aux Sociniens ; & de l'autre, on ne ſe laiſſe à ſoi-même aucune reſſource.

QUATRIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS, SUR LES LETTRES DU MINISTRE JURIEU CONTRE L'HISTOIRE DES VARIATIONS.

QUATRIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

La ſainteté & la concorde du Mariage Chrétien violée.

MES CHERS FRERES,

I. *Deſſein des deux Avertiſſemens ſuivans.*

Il n'y a rien de ſi ſacré dans les Myſtères de la Religion que M. Jurieu n'ait cru devoir attaquer, pour défendre votre cauſe : vous l'avez vû dans les Avertiſſemens précédens : les deux ſuivans vous feront voir qu'il attaque encore les fondemens que Jeſus-Chriſt a donnés à l'union des familles & au repos des Empires; & ce Miniſtre n'a rien épargné.

II. *Permiſſion donnée par les Chefs de la Réforme à Philippe*

C'étoit pour lui & pour toute la Réforme un endroit fâcheux que le VIe. Livre des Variations, où l'on voit la permiſſion donnée à Philippe, Landgrave de Heſſe, le Héros & le ſoutien de la Réforme, d'avoir deux femmes enſemble, contre la diſpoſition de l'Evangile, & la Doctrine conſtante des Chrétiens de tous les ſiécles. Il

QUATRIEME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

n'y avoit rien de moins convenable à une Réforme & au titre de Réformateurs, que d'anéantir un ſi bel article de la Morale Chrétienne, & la Réforme que Jeſus-Chriſt même avoit faite dans le Mariage, lorſque s'élevant au-deſſus de Moyſe & des Patriarches, il régla la ſainte Union du Mari & de la Femme, ſelon la forme que Dieu lui avoit donnée dans ſon origine. Car alors en béniſſant l'amour conjugal comme la ſource du genre-humain, il ne lui permit pas de s'épancher ſur pluſieurs objets, comme il arriva dans la ſuite, lorſqu'un même homme eut pluſieurs femmes : mais réduit à l'unité de part & d'autre, il en fit le lien ſacré de deux cœurs unis ; & pour lui donner ſa perfection, & à la fois le rendre une digne image de la future union de Jeſus-Chriſt avec ſon Egliſe, il voulut que le lien en fût éternel, comme celui de l'Egliſe avec Jeſus-Chriſt. C'eſt ſur cette idée primitive que Jeſus-Chriſt réforma le Mariage, & comme diſent les Peres, il ſe montra le digne Fils du Créateur, en rappellant les choſes au point où elles étoient à la Création : c'eſt ſur cet immuable fondement qu'il a établi la ſainteté du Mariage Chrétien, & le repos des Familles. La pluralité des femmes autrefois permiſe ou tolérée, mais pour un tems & pour des raiſons particulieres, fut ôtée à jamais ; & tout enſemble les diviſions & les jalouſies qu'elle introduiſoit dans les Mariages les plus ſaints. Une femme qui donne ſon cœur tout entier & à jamais, reçoit d'un époux fidéle un pareil préſent, & ne craint point d'être mépriſée ni délaiſſée pour une autre. Toute la famille eſt unie par ce moyen : les enfans ſont élevés par des ſoins communs ; & un pere qui les voit tous naître d'une même ſource, leur partage également ſon amour ; c'eſt l'ordre de Jeſus-Chriſt, & la régle que les Chrétiens n'ont jamais violée par aucun attentat.

Landgrave de Heſſe, de tenir deux femmes enſemble : néceſſité de défendre cette ſcandaleuſe permiſſion.

Mais Luther, Bucer, & Mélancton, trois Chefs principaux de la Réforme, ont oſé y donner atteinte : ce ſont les premiers des Chrétiens qui ont permis d'avoir deux femmes à un Prince qui confeſſoit ſon intempérance. On ne pouvoit pouſſer plus loin la corruption ; & comme cette permiſſion eſt inexcuſable, il en falloit abandonner les Auteurs à la déteſtation de tous les Fidéles. Mais l'endroit eſt trop délicat : quel abus oſeroit-on dorénavant reprocher à l'Egliſe Catholique, ſi on en avoüoit un ſi criant, dès le commencement de la Réforme, ſous ſes Chefs & dans ſa plus grande vigueur ? c'eſt pourquoi M. Jurieu rappelle ici tout ſon eſprit pour excuſer les Réformateurs le mieux qu'il peut ; & lui qui ne fait que courir,

courir, ou pour mieux dire, voltiger ſur les autres Variations des Proteſtans, prend un ſoin particulier de défendre celle-ci.

QUATRIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

III. *Le Miniſtre Jurieu tente vainement de rendre le fait douteux.* Lett. VIII. p. 56. Var. liv. VI. n. 9. Varill. Hiſt. de l'Héréſ. Liv. XII. Var. liv. VI. n. 10.

D'abord il voudroit pouvoir douter du fait. *Je dirai*, dit-il, *quelque choſe ſur un fait dont M. Boſſuet fait grand bruit : c'eſt une conſultation véritable ou prétendue du Landgrave.* Il n'oſe dire qu'elle ſoit fauſſe. J'ai fait voir qu'elle étoit publique, il y a douze ans, ſans avoir été contredite : les Actes en ſont produits tous entiers, en forme authentique, dans une Hiſtoire attaquée en mille endroits, même par des Auteurs Proteſtans, ſans qu'ils aient oſé toucher à celui-ci. J'ai ajoûté, pour confirmer ce fait important, l'inſtruction donnée à Bucer par le Landgrave lui-même, pour obtenir de Luther & de Mélancton cette honteuſe diſpenſe : tout cela a été rendu public, comme on a vû dans l'Hiſtoire des Variations, par un Electeur Palatin, & par un Prince de la Maiſon de Heſſe, un des deſcendans du Landgrave : nous avons encore produit en confirmation des Lettres de Luther & du Landgrave ; & un fait ſi honteux à la Réforme, eſt devenu plus clair que le Soleil. Il ne faut donc pas s'étonner, ſi le Miniſtre n'a oſé le nier. Vous voyez en même tems qu'il voudroit bien ne pas avoüer qu'il ſoit conſtant : mais c'eſt un foible artifice ; & s'il y avoit quelque choſe à dire contre des Actes ſi authentiques que j'ai ſoutenus de tant de preuves, on l'auroit dit, il y a longtems dans le Parti ; ou enfin, M. Jurieu le diroit maintenant.

IV. *Vaines clameurs du Miniſtre, & ſes honteuſes récriminations.* Lett. VIII. p. 57.

Paſſez donc condamnation ſur le fait : il faut voir comment on le pourra pallier, & connoître à cette fois pour toujours les vains raiſonnemens, la vaine ſcience, &, en un mot, les vains artifices de votre grand Défenſeur.

Il prend d'abord ſon air de dédain, comme il fait quand il n'en peut plus, & *voilà*, dit-il, *qui revient bien au titre & au but des Variations.* Quoi, ce n'eſt pas innover & varier dans la Doctrine, que d'en changer un article, auquel aucun Chrétien & pas même les Réformateurs n'avoient encore oſé donner d'atteinte : & le Mariage Chrétien deviendra ſemblable à celui des Infidéles, ſans qu'on puiſſe imputer de variations aux Auteurs d'une ſi étrange nouveauté ? *Mais*, dit-il, *cela ne fait rien pour prouver que les vérités venues de Dieu, obtiennent d'abord toute leur perfection.* Je l'avoue. Je ne prétends pas prouver ici cette vérité : je la ſuppoſe connue & même prouvée ailleurs, ſi elle avoit beſoin de preuve : je fais voir ſeulement ici que l'Egliſe Proteſtante eſt entraînée par un eſprit d'inno-

Ibid. Var. préf. n. 1. & ſuiv.

QUATRIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

vation, & ne laiſſe rien d'inviolable parmi les Fidéles, pas même la ſainte Alliance du Mariage. Voyons comme on ſe défend de ce reproche. Après les airs de dédain on vient aux injures; autre marque de foibleſſe, & on écrit ce que j'ai honte de répéter, mais ce que néanmoins je ne puis taire: Que *l'Egliſe Romaine donne des diſpenſes des crimes des plus affreux; accorde des Indulgences à ceux qui ont couché avec leur Mere & avec leur Sœur; permet d'exercer la Sodomie les trois plus chauds mois de l'année, & en a ſigné la permiſſion par ſon Pape.* On ne peut aſſez s'étonner, ni de l'impudence d'un ſi infâme langage, ni de celle d'avancer, ſans la moindre preuve, des faits ſi atroces; car il s'agit de diſpenſes, & de permiſſions: il s'agit non des Indulgences qu'on pourroit donner après les crimes commis, aux pécheurs vraîment repentans, de peur *qu'abyſmés dans un excès de triſteſſe*, ils ne tombent dans le déſeſpoir; car de telles Indulgences n'ont point de difficulté, & on ſçait que l'Apôtre même en a donné de ſemblables: les Indulgences qu'on veut ici que nos Papes aient ſignées, ne ſont pas celles qu'on accorde à un Pécheur accablé par la douleur de ſon crime, mais de celles où on lui permet de le commettre. Votre Miniſtre oſe nous imputer de cette ſorte d'Indulgence, qui nous fait horreur: mais on connoît ſon artifice. Il ne croit pas que vous puiſſiez vous imaginer qu'il écrive des faits ſi étranges, ſans quelques preuves: & il eſt vrai que cela n'eſt pas croyable; mais néanmoins, il eſt vrai, en même tems, qu'il ne cite rien, pour prouver ce qu'il avance. Il ne produit point ces Décrets honteux, ſignés par les Papes: on ne peut pas deviner où il les a pris, non plus que ſes autres calomnies: il n'y a que le pere des menſonges, dont le nom propre eſt celui de Calomniateur, qui les puiſſe avoir inventées. Mais quoi! plus la raiſon manque, plus un homme violent répand d'injures, & il n'y a plus à s'étonner que de ce qu'on l'écoute parmi vous.

Jur. Lettre VIII. p. 57.

II. Cor. XI. 6, 7.

V. *Ignorance de ce Miniſtre ſur la loi des mariages.*

Mais venons au fond. Il eſt queſtion de ſçavoir ſi Luther, Mélancton, Bucer, ces trois piliers de la Réforme, ont eu droit de diſpenſer le Landgrave de la Loi de l'Evangile, qui réduit le Mariage à l'unité; & par-là, d'établir une Doctrine directement contraire à celle de tout ce qu'il y a jamais eu de Chrétiens dans l'Univers. Le Miniſtre s'embarraſſe ici d'une ſi terrible maniere, qu'on ne comprendroit rien dans tout ſon diſcours, ſi, pour le rendre plus intelligible, on ne tâchoit de le réduire à quelques principes. Voici donc comme il raiſonne: *Les Loix naturelles*, dit-il, *ſont entiére-*

Lett. VIII. p. 57.

QUATRIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

ment indiſpenſables : mais quant aux Loix poſitives, telles que ſont celles du Mariage, on en peut être diſpenſé, non-ſeulement par le Légiſlateur, mais encore par la ſouveraine néceſſité. Ainſi, continue-t-il, *les enfans d'Adam & de Noé ſe marierent au premier dégré de conſanguinité, Freres & Sœurs, quoiqu'ils n'en reçurent diſpenſe, ni du ſouverain Légiſlateur, ni de ſes Miniſtres : la néceſſité en diſpenſa.* Diſſimulons pour un tems la prodigieuſe ignorance de ce Miniſtre, qui premiérement oſe avancer, que les enfans de Noé ſe marierent, Freres & Sœurs, comme ceux d'Adam. Où a-t-il rêvé cela? L'Ecriture dit expreſſément & répéte cinq ou ſix fois, que les trois enfans de Noé avoient leurs femmes dans l'Arche, dont ils eurent des enfans après le Déluge : mais qu'elles fuſſent leurs Sœurs, c'eſt ce qu'on ne voit nulle part. Qui les auroit obligés à épouſer leurs Sœurs, avant que d'entrer dans l'Arche, car ils y entrerent mariés, pendant que toute la terre étoit pleine d'hommes? & où M. Jurieu pourroit-il trouver alors cette ſouveraine néceſſité qu'il nous allégue? Il n'en paroît non plus dans la ſuite ; les enfans de l'un des trois Freres pouvoient choiſir une femme dans la famille des autres : de cette ſorte, ſans ſe marier, *Freres & Sœurs, au premier dégré de conſanguinité*, comme l'aſſûre M. Jurieu, les Mariages ſe pouvoient faire entre les Germains ; & on ne ſçait où le Miniſtre a pris le contraire. Mais cette erreur n'eſt rien à comparaiſon de celle où il tombe, lorſqu'il conclut par ſes raiſons, que le Mariage d'entre Freres & Sœurs n'eſt pas contre la Loi naturelle, ſous prétexte qu'il s'en eſt fait de ſemblables dans l'origine des choſes ; par où il montre qu'il ne ſçait pas même qu'il y a un ordre entre les Loix naturelles, les moindres cédant aux plus grandes. Ainſi, lorſque les enfans d'Adam ſe marierent enſemble au premier dégré de conſanguinité, ce ne fut pas une diſpenſe de la Loi naturelle, qui défend le Mariage de Frere à Sœur, mais l'effet de la ſubordination de cette Loi à une autre Loi plus eſſentielle, & ſi on peut ainſi parler, plus fondamentale, qui étoit celle de continuer le genre-humain.

Gen. VI, VII, VIII, IX, X.

Il n'y a donc rien de plus mauvais ſens à votre Miniſtre, que de parler ici de diſpenſe. Mais après tout, s'il en falloit une, ou pour les enfans d'Adam ; ou enfin, s'il plaît au Miniſtre, pour ceux de Noé, elle étoit ſuffiſamment renfermée dans ce Commandement exprès de Dieu : *Croiſſez & multipliez, & rempliſſez la terre* : Commandement donné aux premiers hommes, dès l'origine du monde, & qui obligeroit ſans difficulté en pareil cas ; mais Comman-

Gen. I. 28.

QUATRIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

dement que Dieu daigna bien encore réitérer à Noé & à ſes enfans : de ſorte qu'avoir recours à la ſeule néceſſité dans cette prétendue diſpenſe, ſans y reconnoître l'expreſſe autorité du Légiſlateur, c'eſt aſſurément une ignorance du premier ordre. Mais c'en eſt une de la même force de n'entendre pas dans ce précepte Divin, la voix même de la Nature, qui veut être multipliée, & qui ne veut pas périr, parce que ſon Auteur l'a faite pour durer. C'eſt auſſi pour cette raiſon qu'il a créé les deux Sexes, qu'il les a bénis, qu'il y a répandu ſa fécondité, & quelque image de l'éternelle génération de ſon Fils : ce qui fait que leur union eſt autant de droit naturel que leur diſtinction ; de ſorte que c'eſt ſans raiſon qu'on a ici recours aux Loix poſitives.

Gen. IX. 1.

Il ne falloit donc pas dire ſi abſolument que les Loix du mariage ſont des Loix poſitives, & que le mariage eſt de pure inſtitution, comme s'il n'étoit pas fondé ſur la nature même, ou que la ſainte ſociété de l'homme & de la femme, avec la production & éducation des enfans, ne fût pas au fond de droit naturel, ſous prétexte que les conditions en ſont réglées dans la ſuite par les Loix poſitives.

Mais il y a encore ici une autre erreur, c'eſt qu'en parlant des Loix poſitives qui ont réglé le mariage, le Miniſtre oublie de dire ce qui étoit en ce cas le principal, qui eſt qu'elles ſont Divines : par conſéquent indiſpenſables de leur nature, tant qu'elles ſubſiſtent ; & ſi M. Jurieu y avoit penſé, il n'auroit pas dit, comme il fait, que la ſouveraine néceſſité puiſſe diſpenſer de ces Loix, puiſque c'eſt dire que Dieu commande des choſes, dont il eſt ſouvent néceſſaire de ſe diſpenſer ; doctrine auſſi ridicule qu'elle eſt inoüie. Mais laiſſons ignorer ces choſes à notre Miniſtre, & efforçons-nous de comprendre où il en veut venir par tous ces détours.

VI. *Nouveaux articles de Réforme, propoſés par M. Jurieu ſur le mariage & ſur le divorce.* Lett. VIII. p. 58. 2. c.

Ce fondement des diſpenſes des Loix poſitives, même Divines, par la ſouveraine néceſſité, étant ſuppoſé, M. Jurieu paſſe au divorce, dont il ne s'agit nullement dans cette affaire ; puiſque le Landgrave, ſans faire divorce avec ſa femme, en prit une autre, & demeura, également avec les deux. Mais puiſque M. Jurieu, pour embarraſſer la matiere, veut nous parler du divorce, ayons la patience de l'entendre. *Les Loix*, dit-il, *qui regardent les divorces, ne ſont point d'une autre néceſſité, que celles qui regardent les dégrés dans leſquels les mariages ſont inceſtueux : ni Dieu ni les hommes n'en diſ-*

penſent plus ; mais au moins, la néceſſité en peut diſpenſer. Le Seigneur Jeſus-Chriſt déclare que l'adultère diſſout le mariage, & qu'un homme qui y ſurprend ſa femme, la peut abandonner & en prendre une autre : c'eſt la raiſon de la néceſſité qui fait cela, & non pas la nature de l'adultère.

QUATRIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Ne donnons pas ici le plaiſir à notre Miniſtre de nous détourner ſur la queſtion de l'adultère & de la diſſolution du mariage en ce cas : mais ſi c'eſt là une diſpenſe, qu'il reconnoiſſe du moins que l'autorité du Légiſlateur y intervient, puiſqu'il l'attribue lui-même à Notre-Seigneur.

Paſſons outre. *L'Apôtre S. Paul*, pourſuit M. Jurieu, *nous donne un autre cas de néceſſité qui diſpenſe des Loix du Mariage ; c'eſt le refus de la cohabitation.* Voici une nouvelle Doctrine, & de quoi groſſir les Variations, ſi on enſeigne que le Mariage contracté entre les Fidéles après le Baptême, ſe peut rompre, même quant au lien, par les refus de l'une des deux parties. Luther l'a dit ; je le ſçai, & je m'en ſuis étonné ; mais je ne croyois pas que ces excès fuſſent approuvés dans la Réforme. Les lumieres y croiſſent tous les jours, & le Miniſtre ne fait *aucune difficulté de dire qu'un mari dont la femme ſeroit entre les mains des Barbares, ſans aucune eſpérance de pouvoir être retirée, après y avoir fait tout ce qui eſt poſſible, pourroit légitimement paſſer à un autre mariage, de même que les Loix Civiles permettent à une femme dont le mari eſt abſent durant pluſieurs années, de préſumer ſon mari mort & de ſe remarier.* Nous allons loin par ces principes : la perpétuelle indiſpoſition ſurvenue à un mari ou à une femme, n'eſt pas un empêchement moins invincible que l'abſence, ou la captivité même : il faut donc que les mariés ſe quittent impitoyablement dans ces triſtes états : mais l'incompatibilité des humeurs, maladie des plus incurables, ne ſera pas un empêchement moins néceſſaire. M. Jurieu n'a qu'à ſuivre ſon raiſonnement : par ſes ſoins le mariage deviendra ſi libre, qu'il n'y aura plus à ſe plaindre de ſes contraintes, ou de ſes incommodités ; & les Apôtres auront eu tort de dire à leur Maître, lorſqu'il défendoit ſi ſévérement le Divorce, *Maître, ſi telle eſt la condition du mari & de la femme, il vaut mieux ne ſe pas marier.* Quand ils parloient de cette ſorte, ils ne ſongeoient pas aux commodités que le Chriſtianiſme réformé devoit apporter aux mariages. Voilà des facilités & des complaiſances, que notre Diſcipline ne connoît pas : la Réforme devoit du moins les chercher dans l'Ecriture, où elle ſe vante de trouver toute ſa Doctrine,

Ibid. p. 59.

Var. liv. VI. n. 11.

Jur. Lett. VIII. ibid.

Matt. XIX. 10.

& nous ne croiyons pas qu'elle dût régler les conſciences ſur les tolérances de la Loi Civile, pour la plûpart abolies.

QUATRIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Pour nous, il y a long-tems que nous en avons purgé le Chriſtianiſme. C'eſt une régle inviolable parmi nous de ne permettre les ſecondes nôces à l'une des parties, qu'après que les preuves de la mort de l'autre ſont conſtantes : on n'a point d'égard aux captivités, ni aux abſences les plus longues. Les Papes que la Réforme veut regarder comme les Auteurs du relâchement, n'ont jamais laiſſé affoiblir cette ſainte Diſcipline. L'Egliſe parle pour l'abſent, & ne permet pas qu'on l'oublie, ni qu'on mette au rang des morts, celui pour qui le Soleil ſe léve encore. M. Jurieu nous apprend *que le droit commun de l'Etat des Provinces-Unies & de tous les Etats Proteſtans, eſt que l'abſence invincible & la perte irréparable du mari ou de la femme après quelques années, eſt réputée une mort.* Mais comment eſt-ce qu'on peut croire l'abſence d'une perſonne invincible & ſa perte irréparable, tant qu'elle eſt vivante ? cependant *c'eſt le droit commun de tous les Etats Proteſtans ;* & les exemples par conſéquent en ſont ordinaires ; une abſence de *quelques années* a cet effet. Apparemment, *ces quelques années* s'écoulent bien vîte : car un Chrétien réformé ne peut pas attendre long-tems la liberté de ſa femme, quoiqu'il la ſçache vivante : il ſuffit qu'il en croie la perte irréparable pour lui, ſelon l'état de ſes affaires. Si elles l'appellent à Batavia ou plus loin, & que ſa femme ne puiſſe ſupporter la mer, *après quelques années*, M. Jurieu, & ſi nous l'en croyons, *le droit commun de la Réforme*, lui permettra d'en prendre une autre. Qui peut douter après cela de l'empêchement d'une maladie incurable ? nulle abſence ne ſera jamais plus irréparable, & il eſt plus aiſé de s'échapper d'une captivité, quelque dure qu'on ſe l'imagine, que de guérir de telles maladies. Un Confrere de M. Jurieu lui reproche ſes facilités : mais il le traite d'ignorant, & mépriſe ſa critique. *Cet Auteur*, dit-il, *ne ſçait rien, il critique tout.* Pour les Papes, dans ces occaſions ils conſeillent la priere, le jeûne, la patience ; & Jeſus-Chriſt ayant prononcé ſi abſolument, *Que l'homme ne ſépare pas ce que Dieu a uni*, nous ne trouvons point de néceſſité qui diſpenſe de cette Loi : ſi la Réforme l'a corrigée, nous ne voulons pas être Réformés à ce prix. Mais enfin paſſons tout ceci à M. Jurieu, & tâchons de voir à la fin s'il conclura quelque choſe, en faveur de la permiſſion donnée au Landgrave.

Ext. cap. in præſentia de Sponſal. lib. 4. decretal. Tit. 1. c. 19.

Lett. XXI. p. 168.

Rép. d'un Miniſtre ſur le ſujet des pr. Proph. de Dauph. &c.

Jur. Lett. XXI.

Matt. XIX. 6.

VII. Etrange idée.

Il faut, dit-il, *obſerver après cela que le Divorce eſt une eſpéce de*

Polygamie. Voici une étrange idée : le Divorce qui eſt la rupture du lien du mariage, eſt un moyen de l'étendre & d'établir la Polygamie ; mais voyons la preuve du Miniſtre : *Car celui*, dit-il, *qui ſe marie à une autre femme, la premiere étant vivante, a pluſieurs femmes actuellement, encore qu'il n'habite pas avec les deux enſemble.* A la bonne heure : qu'on permette donc au Landgrave de faire Divorce avec ſa femme, puiſqu'on lui en veut donner une autre : ce ſera ſans doute un attentat contre l'Evangile, mais bien moindre que d'autoriſer hautement la Polygamie, à l'exemple des Mahométans, & de vouloir mettre deux femmes également légitimes dans un même lit nuptial.

QUATRIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS. *du divorce, & ſuite d'extravagances.* Jur. Lett. VIII.

Au reſte, je laiſſe paſſer pour un peu de tems cette étrange propoſition, qu'une épouſe qu'on abandonne, & ſur laquelle on n'a plus aucun droit, non plus qu'elle ſur nous, le Contrat étant réſolu de part & d'autre, ſoit encore une Epouſe : je laiſſe, dis-je, paſſer cela par le déſir qui me preſſe, je l'avoue, de voir enfin les concluſions que le Miniſtre prétend tirer de ces beaux principes : les voici. *Toutes ces conſidérations font voir que les Théologiens Luthériens qui eurent la complaiſance de permettre au Landgrave, de prendre une ſeconde femme du vivant de la premiere, ſe ſont trompés beaucoup plus dans le fait que dans le droit :* c'eſt directement le contraire. Le fait étoit que le Landgrave leur déclaroit fort groſſiérement & ſans équivoque, ce que j'ai honte de répéter, *qu'il ne vouloit, ni ne pouvoit ſe contenter de ſa femme*, & le droit étoit de juger que c'étoit là un moyen légitime d'en avoir une autre. Ils ſe trompent donc beaucoup moins dans le fait qui pouvoit dépendre en quelque façon de la bonne foi du Prince, que dans le droit qui étoit conſtant par l'Evangile, où il eſt clair qu'on ne peut avoir qu'une ſeule femme, ſans que jamais on ait douté de cette régle. Mais paſſons. *Le principe ſur lequel ils ſe ſont fondés* (Luther & les Conſultans) *c'eſt que les Loix du Mariage étant des Loix poſitives, la néceſſité en certains cas en diſpenſoit.* Il falloit avoir ajoûté, quoiqu'elles fuſſent divines, & l'erreur ſeroit en ce cas de reconnoître des néceſſités contre ces Loix, puiſque c'eſt donner le moyen de les éluder & de s'élever au-deſſus de Dieu. Pourſuivons. *Ils ont fondé cette maxime ſur la permiſſion que donnent Jeſus-Chriſt & S. Paul de rompre les liens du Mariage en certains cas.* Mais au contraire, bien éloignés d'avoir fondé leur réſolution ſur la permiſſion de rompre le mariage, ils ont ſi bien ſuppoſé qu'il n'y avoit pas lieu de le rompre,

VIII. Application des principes de M. Jurieu à l'affaire du Landgrave.

Ibid. p. 54.

Inſtr. du Landg. Var. liv. VI. n. 4.

Ibid.

Ibid.

QUATRIÈME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

qu'ils ont donné au Landgrave une autre femme ſans le ſéparer de la ſienne; enſorte que ce n'étoient plus *deux perſonnes dans une même chair*, comme Jeſus-Chriſt l'avoit commandé; mais trois, contre ſon précepte, & contre le ſacré Myſtère du Mariage Chrétien, qui ne donne à un mari qu'une ſeule Epouſe, comme il ne donne à J. C. qu'une ſeule Egliſe. Mais voici la concluſion, plus ridicule & plus indigne, s'il ſe peut, que tout le reſte : *Ils peuvent*, dit-il, *avoir pouſſé ce principe trop loin en l'étendant à la Polygamie formelle : s'ils ſe ſont trompés en cela, leur erreur vient de ce que j'ai dit, que le divorce eſt une eſpéce de Polygamie, & ils ont confondu la Polygamie directe avec la Polygamie indirecte; ce qui n'eſt qu'une erreur humaine.* Si pour éluder une Loi expreſſe de Jeſus-Chriſt, il ne faut qu'embarraſſer un diſcours, & en pouſſer l'ambiguité juſqu'à la derniere extrémité où l'on peut aller; le Miniſtre a gagné ſa cauſe, mais tâchons de développer, s'il eſt poſſible, l'obſcurité affectée de ſon diſcours.

Matt. xx. 5. Ibid.

XI. *Que les termes du Miniſtre ſont incompatibles, & que ſa Doctrine ſe détruit par elle-même.*

La Polygamie directe & formelle doit être d'avoir deux femmes enſemble, avec leſquelles on vive conjugalement : la Polygamie indirecte doit être, après le divorce, d'avoir une femme, vraie femme, ſur laquelle on ait le droit conjugal; & une autre qu'on ait quittée, & ſur laquelle il ne reſte plus aucun droit. Je demande, ſi on s'eſt jamais aviſé d'appeller cela Polygamie ? Mais tout eſt permis pour excuſer les Réformateurs : il faut bien embrouiller les choſes, quand on n'en peut plus, & que le foible de la cauſe ſe va faire ſentir aux plus ignorans. Que ſi on réduit en termes communs le raiſonnement du Miniſtre; il veut dire que Luther & ſes Conſultans, perſuadés qu'en certains cas, comme dans celui de l'abſence ou de l'adultère, on pouvoit rompre le mariage, en ôtant tout droit au mari ſur la femme qu'il avoit, ſont excuſables d'avoir cru ſur ce fondement qu'on pouvoit donner en même tems à un ſeul mari un droit légitime ſur deux femmes. Mais c'eſt tout le contraire qu'il faudroit conclure, puiſque par les exemples du divorce que le Miniſtre nous allégue, quand ils ſeroient approuvés, il paroît qu'on ne peut donner une nouvelle femme à un mari, qu'en lui ôtant tout droit ſur celle qu'il avoit auparavant; de ſorte qu'il n'y a rien de plus ridicule, que de s'imaginer des néceſſités, telles qu'étoient celles du Landgrave, où il n'y ait point de reméde qu'en tenant deux femmes enſemble, puiſque c'eſt manifeſtement lâcher la bride à la licence, & renverſer l'Evangile.

Revenons

QUATRIEME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Revenons un peu maintenant aux propoſitions que nous avons laiſſé paſſer. Je dis que les Loix poſitives divines, tant qu'il plaît à Dieu qu'elles ſubſiſtent, ne ſont pas moins indiſpenſables que les naturelles. Je dis qu'on ne peut non plus admettre de néceſſité contre les unes que contre les autres, & que tant qu'une Loi Divine ſubſiſte, alléguer la néceſſité pour s'en diſpenſer, c'eſt s'élever au-deſſus de Dieu même. Je dis que M. Jurieu qui enſeigne le contraire, quoi que Grotius, dont il s'autoriſe, ait pû dire ſur ce ſujet, n'a compris, ni la notion, ni la force de la Loi naturelle, qui, après tout, n'eſt inviolable qu'à cauſe qu'elle eſt divine. Je dis, que ſans diſputer ſi Jeſus-Chriſt ou S. Paul ont permis le divorce en certains cas, c'eſt un attentat impie d'en pouſſer la permiſſion au-delà. Je dis enfin que le divorce n'a rien de commun avec la polygamie, & que ce ſeroit ſe mocquer de Dieu, quand il auroit permis d'ôter une femme, d'en conclurre que ſans ſa permiſſion on pût en même tems en avoir deux.

X.
Les raiſonnemens du Miniſtre ſur les Loix Divines & ſur celles du mariage, convaincus de fauſſeté.

Ce raiſonnement du Miniſtre, *que la relation de mari à femme ne peut non plus être anéantie que celle de fils à pere, à cauſe qu'elle eſt fondée ſur des actions très-réelles qui ne peuvent pas n'avoir pas été faites*, eſt une preuve conſtante qu'il n'entend pas ce qu'il dit: car pour peu qu'il l'eût entendu, il auroit pû épargner à ſon Lecteur la peine de réfléchir ſur cette *action ſi réelle*, à laquelle il donne tant de force, puiſqu'après tout ce n'eſt pas celle qui fait le mariage; autrement elle marieroit tous les impudiques: le mariage conſiſte dans la Foi, dans le lien, dans le droit mutuel qu'on a l'un ſur l'autre; & quand on ôte ce droit, quand il n'y a plus de foi conjugale, & qu'on réſout le contrat de part & d'autre, on n'eſt non plus mari & femme, que ſi on ne l'avoit jamais été.

XI.
Fauſſes idées du Miniſtre ſur le divorce, & ſur la ſéparation des mariés.

Ibid. p. 49.

Quand le Miniſtre allégue ici *la ſéparation de corps & de biens*, il ne fait que confirmer de plus en plus qu'il parle ſans entendre de quoi il s'agit; puiſque ſi le mariage ſubſiſte dans cet état, ce n'eſt pas, comme dit le Docteur, *parce que cette relation fondée ſur une action ſi réelle, ne ſe peut jamais anéantir*: c'eſt à cauſe que ce qu'on appelle la Foi, le Contrat, en un mot, le lien du mariage, ſubſiſte toujours: autrement chacun des Conjoints auroit la liberté de ſe pourvoir; ce que la ſéparation de corps & de biens conſtamment n'opère pas.

Ibid.

A quoi donc ſervent tous ces détours & tous les vains raiſonnemens de la Lettre VIII. de M. Jurieu, ſi ce n'eſt à ébloüir les ignorans, & à ſe donner un air de Sçavant par des diſtinctions frivoles?

XII.
Que malgré M. Jurieu, les Chefs de la

CINQUIÈME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Réforme demeurera couverte d'un éternel opprobre.

Ibid. 59. 2. c.

Var. liv. V. n. 4. & suiv.

Inst. du Landg. Var. liv. VI. n. 4.

Consul. de Luth.

Ç'a été manifestement à ce Ministre une foiblesse digne de pitié, de prétendre faire accroire aux gens de bon sens, soit Protestans, soit Catholiques, que des Docteurs qui ont permis expressément la Polygamie, ne se sont trompé que dans le fait, & n'ont pas détruit un dogme certain de la Religion Chrétienne, ni établi une erreur Judaïque & Mahométane; & tout cela pour quelle fin? Pour prouver, en tout cas, que ces Docteurs n'étoient pas *des scélérats*, car c'est tout ce qu'il prétend: n'est-ce pas là un beau fruit de son travail, & un bel éloge pour les Réformateurs du genre-humain?

Mais puisqu'il nous pousse jusques-là, comment veut-il donc que nous appellions, & comment veut-il appeller lui-même des gens assez corrompus pour flatter l'intempérance d'un Prince, jusqu'à lui permettre la Polygamie dont ils rougissoient en leur cœur, puisqu'ils prenoient tant de précautions pour la cacher? des gens qui ayant honte de ce qu'ils faisoient, le font néanmoins de peur de choquer ce Prince, qui étoit l'appui de la Réforme? qui leur déclaroit ouvertement qu'il pourroit bien s'adresser à l'Empereur pour cette affaire? qui leur faisoit aussi entrevoir qu'on pourroit bien y mêler le Pape? qui leur faisoit craindre par-là qu'il pourroit bien échapper au parti? qui, pour ne rien oublier & gagner ces ames vénales par les intérêts les plus bas, leur propose de leur accorder, pour prix de leur iniquité, tout ce qu'ils lui demanderoient, *soit que ce fût les biens des Monastères, ou d'autres choses semblables?* C'est ainsi que les traita le Landgrave, qui assûrément les connoissoit; & au lieu de lui répondre avec la vigueur & le désintéressement que le nom de Réformateur demandoit, ils lui répondent en tremblant: *Notre pauvre Eglise, petite, misérable & abandonnée, a besoin de Princes Régens vertueux;* tel qu'étoit, sans doute, celui-ci, qui vouloit bien tout accorder à la Réforme & lui demeurer fidèle, pourvû qu'on lui permît d'avoir plusieurs femmes en sûreté de conscience, à l'exemple des Mahométans, ou des Payens, & de contenter ses désirs impudiques.

Voilà ceux que votre Ministre tâche d'excuser: & *pour ce qui est du Landgrave, à Dieu ne plaise*, dit-il, *que je le justifie d'avoir eu un désir si déréglé que celui de prendre une seconde femme avec celle qu'il avoit déja.* Mais si ce Prince est inexcusable, Luther & les autres Chefs de la Réforme le sont beaucoup davantage, de lui trouver des excuses dans son crime, & d'autoriser son impénitence: au lieu d'être des Réformateurs, on voit par-là qu'ils ne sont

que de *ces Conducteurs aveugles*, dont le Fils de Dieu a prononcé, non-ſeulement *qu'ils tombent dans l'abyſme, mais encore qu'ils y précipitent ceux qui les ſuivent.* Je n'ai pas beſoin d'exagérer davantage une ſi grande proſtitution de la Théologie réformée : la choſe parle d'elle-même ; & quelque étrange qu'elle paroiſſe dans la déduction qu'on en vient de voir, j'oſe aſſûrer qu'elle paroîtra plus odieuſe encore & plus horrible, quand on en verra l'Hiſtoire entiere, comme elle eſt fidélement rapportée dans le Livre des Variations.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Matt. XV. 14.

Toute la Réforme eſt armée contre ce Livre, & M. Burnet a interrompu ſes grandes occupations pour y répondre, ou plûtôt pour dire qu'il y répondoit. Car on n'appellera pas une réponſe, quarante ou cinquante pages d'un petit volume qu'il vient d'oppoſer à cette Hiſtoire, ſans avoir oſé attaquer aucun des faits qu'elle contient. C'eſt une nouvelle maniere de combattre une Hiſtoire, que d'en laiſſer tous les faits en leur entier. Tous les autres qui ſe ſoulévent contre celle-ci, la laiſſent également inviolable, on blâme, on gronde, on menace ; mais pour les faits on n'en a pas encore marqué un ſeul qu'on accuſe de fauſſeté ; & en particulier M. Burnet a laiſſé paſſer tous ceux qu'on a avancés ſur ſon Cranmer & ſur les autres Réformateurs : ainſi on peut dorénavant tenir pour certain, que Luther, Bucer & Mélanéton ne ſont pas les ſeuls qui aient flatté les Princes intempérans. Il faut mettre encore en ce rang le Héros de M. Burnet, & le Chef de la Réformation Anglicane. M. Burnet continue bien à l'égaler aux Athanaſes, aux Cyrilles, aux Grégoires, & aux autres grands Saints : mais pour le purger de ſa perpétuelle lâcheté, & de la honteuſe proſtitution de ſa conſcience livrée à toutes les volontés d'un mauvais Prince, il n'y ſonge ſeulement pas. Nous parlerons à lui une autre fois, & il ne faut pas mêler tant de matieres, lorſqu'on en veut donner l'intelligence.

XIII. Un Miniſtre tâche vainement à réprimer M. Jurieu.

Au reſte, je ſuis bien-aiſe de voir que les maximes dont M. Jurieu tâche de ſouiller la ſainteté du mariage, ne ſoient pas univerſellement approuvées dans la Réforme. Pendant que nous écrivions ceci, nous avions devant les yeux une Lettre, dont nous avons déja dit un mot, d'un Miniſtre qui trouve auſſi mauvais que nous, que M. Jurieu *ſoit aſſez inacceſſible aux conſeils modérés, pour oſer dire qu'un mari, dont la femme eſt captive entre les mains des Barbares ſans eſpérance de la pouvoir retirer, peut ſe remarier, parce que la neceſſité n'a point de loi, & que le fâcheux remède de la Polygamie*

Rép. de M... Miniſtre, ſur le ſujet des prétend. Proph. du Dauph. &c. p. 3. 1. c.

QUATRIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

eſt plus ſoutenable, que les impuretés inévitables dans une perpétuelle ſéparation, à ceux qui n'ont pas le tempérament tourné du côté de la continence. Ce Miniſtre rougit pour ſon Confrère de ces néceſſités contre l'Evangile, & de *ces impuretés inévitables*, ſans que la priere ni le jeûne y puiſſe apporter de reméde. Il voit, comme nous, l'inconvénient de cette impure Doctrine, qui introduiroit le divorce, & même la Polygamie, auſſi-tôt que l'un des conjoints ſeroit travaillé de maladies, je ne dis pas incurables, mais longues; ou qu'il ſe trouvât d'ailleurs quelque empêchement qui les obligeât à demeurer ſéparés. Si cette Doctrine avoit lieu, qu'y auroit-il de plus inhumain & de plus brutal que la ſociété du mariage? Mais en permettant de quitter ſa femme, ou ce qui eſt bien plus déteſtable, d'en prendre une autre avec elle en cas de captivité; s'il arrivoit par haſard que, contre l'eſpérance du mari, ſa femme fût délivrée, laquelle des deux demeureroit, ou bien ſeroit-il permis à un Chrétien d'en avoir deux? M. Baſnage en a honte, & il voudroit bien qu'on ne ſouffrît pas de tels excès. Mais M. Jurieu a pris le deſſus, & le traite d'ignorant: la Réforme ne permet pas qu'on abandonne ſes Chefs, ni qu'on en faſſe les plus corrompus, & les plus infâmes de tous les hommes. On aimera toujours mieux M. Jurieu qui les excuſe, quoique pitoyablement, que M. Baſnage tout prêt à les condamner. Auſſi ſe tait-on dans les Conſiſtoires: les Synodes ſont muets: M. Baſnage lui-même ne reprend l'erreur qu'en tremblant, & comme un homme qui craint la colère envenimée d'un Adverſaire, toujours prêt à ſe venger à toute outrance. Car c'eſt ainſi qu'il en parle: M. Jurieu triomphe, & la vérité eſt opprimée.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS, SUR LES LETTRES DU MINISTRE JURIEU CONTRE L'HISTOIRE DES VARIATIONS.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Le fondement des Empires renverſé par ce Miniſtre.

MES CHERS FRERES,

Dieu qui eſt le Pere & le Protecteur de la Société Humaine, qui a ordonné les Rois pour les maintenir, qui les a appellés ſes Chriſts, qui les a faits ſes Lieutenans, & qui leur a mis l'épée en main pour exercer ſa juſtice, a bien voulu, à la vérité, que la Religion fût indépendante de leur puiſſance, & s'établît dans leurs Etats, malgré les efforts qu'ils feroient pour la détruire; mais il a voulu en même tems que, bien loin de troubler le repos de leurs Empires, ou d'affoiblir leur autorité, elle la rendît plus inviolable, & montrât par la patience qu'elle inſpiroit à ſes Défenſeurs, que l'obéiſſance qu'on leur doit eſt à toute épreuve. C'eſt pourquoi c'eſt un mauvais caractère, & un des effets des plus odieux de la nouvelle Réforme, d'avoir armé les Sujets contre leurs Princes & leur Pa-

I. Caractères bien différens de l'ancien Chriſtianiſme, & du Chriſtianiſme Prétendu-Réformé.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

trie, & d'avoir rempli tout l'Univers de Guerres Civiles; & il eſt encore plus odieux & plus mauvais de l'avoir fait par principes, & d'établir, comme fait encore M. Jurieu, des maximes ſéditieuſes qui tendent à la ſubverſion de tous les Empires, & à la dégradation de toutes les puiſſances établies de Dieu. Car il n'y a rien de plus oppoſé à l'eſprit du Chriſtianiſme, que la Réforme ſe vantoit de rétablir, que cet eſprit de révolte; ni rien de plus beau à l'ancienne Egliſe, que d'avoir été tourmentée & perſécutée juſqu'aux dernieres extrémités durant trois cens ans, & depuis à diverſes repriſes par des Princes Hérétiques ou Infidéles, & d'avoir toujours conſervé dans une oppreſſion ſi violente une inaltérable douceur, une patience invincible, & une inviolable fidélité envers les Puiſſances. C'eſt un miracle viſible qu'on ne voie durant tous ces tems ni ſédition, ni révolte, ni aigreur, ni murmure parmi les Chrétiens; & ce qu'il y avoit de plus remarquable dans leur conduite, c'étoit la déclaration ſolemnelle qu'ils faiſoient de pratiquer cette ſoumiſſion envers l'Empire perſécuteur, non point comme une choſe de perfection & de conſeil, mais comme une choſe de précepte & d'obligation indiſpenſable; alléguant non-ſeulement les exemples, mais encore les commandemens exprès de Jeſus-Chriſt & des Apôtres: d'où ils concluoient que l'Empire ni les Empereurs n'auroient jamais rien à craindre des Chrétiens en quelque nombre qu'ils fuſſent, & quelques perſécutions qu'on leur fit ſouffrir. *Plus il y aura de Chrétiens*, diſoient-ils à leurs perſécuteurs, *plus il y aura de gens de qui jamais vous n'aurez rien à craindre.* Il n'y a donc rien encore un coup de plus oppoſé à l'ancien Chriſtianiſme, que ce Chriſtianiſme Réformé; puiſqu'on a fait & qu'on fait encore dans celui-ci un point de Religion de la révolte, & que dans l'autre on en a fait un de l'obéiſſance & de la fidélité.

Tert. Apol. 37, 43.

II. *Deſſein de cet Avertiſſement.*

Que la Réforme ne penſe pas s'excuſer ſur ce qu'elle ſemble à la fin avoir condamné en France & en Angleterre par ſes plus fameux Ecrivains, ces Guerres Civiles de Religion, & les maximes dont on les avoit ſoutenues. Car les réprouver quelque tems pour y revenir après, c'eſt bien montrer qu'on a honte de ſon erreur; mais c'eſt montrer en même tems qu'on ne veut pas s'en corriger, & c'eſt enfin augmenter, dans un article ſi important à la tranquillité publique, les variations dont la Réforme eſt convaincue.

C'eſt, mes Freres, ce que j'entreprends de vous découvrir dans cet Avertiſſement. J'entreprends, dis-je, de vous découvrir que votre Réforme n'eſt pas Chrétienne; parce qu'elle n'a pas été fi-

déle à ſes Princes & à ſa Patrie. Que la propoſition ne vous fâche pas : il ſera tems de ſe fâcher, ſi ma preuve vous paroît défectueuſe, ſi je vous laiſſe le moindre doute de ce que j'avance : en attendant, liſez ſans aigreur ce que je vous expoſe pour votre bien. Je dirai tout avec ordre ; & quoiqu'il fût naturel, en détruiſant ce que j'ai à dire d'un ſeul & même principe, de vous développer, ſans interruption, par la ſuite d'un même diſcours, je partagerai celui-ci, pour votre commodité, en pluſieurs parties, que les titres vous apprendront.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Maxime de M. Jurieu, qu'on peut faire la guerre à ſon Prince & à ſa Patrie pour défendre ſa Religion : que cette maxime eſt née dans l'Héréſie. Variations de la Réforme.

CE qui aggrave le crime de la Réforme ſi ſouvent rebelle, c'eſt de voir d'un côté naître l'Egliſe avec l'eſprit de fidélité & d'obéiſſance au milieu de l'oppreſſion la plus violente : & de voir de l'autre l'eſprit contraire, c'eſt-à-dire, l'eſprit de ſédition & de révolte, prendre naiſſance & ſe perpétuer dans les Héréſies. Les premiers des Chrétiens qui ont pris ſéditieuſement les armes avec une ardeur furieuſe, ſous prétexte de perſécution, ont été les Donatiſtes : c'eſt une vérité conſtante. Il n'eſt pas moins aſſûré que les premiers qui ont fait des guerres réglées à leurs Souverains pour la même cauſe, ont été les Manichéens, les plus inſenſés & les plus impies de tous les hommes. Pour ce qui regarde les Donatiſtes, il n'y a perſonne qui ne ſçache les fureurs de leurs Circumcellions, rapportées en tant de lieux de S. Auguſtin, qui montre même que les violences de ce parti ſéditieux ont égalé les ravages que les Barbares faiſoient alors dans les plus belles Provinces de l'Empire. Et quant aux Manichéens, nous en avons raconté les guerres ſanglantes dans le Livre XI. des Variations. Les Albigeois ont ſuivi ce mauvais exemple : auſſi avons-nous vû qu'ils étoient de dignes rejettons de cette abominable Secte. Les Viclefiſtes n'ont point eu de honte de marcher ſur leurs pas : les Huſſites & les Taborites les ont imités ; & puiſqu'enfin il en faut venir aux Sectes de ces derniers ſiécles, on ſçait l'Hiſtoire des Luthériens & des Calviniſtes.

III. *Les guerres Civiles ſous prétexte de Religion, ont paru pour la premiere fois dans l'Héréſie.*

Epiſt. 111. *olim.* 122. ad Victor.

Var. liv. XI. n. 13, 14.

C'étoit un terrible préjugé contre la Réforme naiſſante, de n'avoir pû prendre l'eſprit de l'ancien Chriſtianiſme, qu'elle ſe vantoit de rétablir, & d'avoir pris au contraire l'eſprit turbulent & ſéditieux qui avoit été conçu, & qui s'étoit conſervé dans l'Héréſie. Car c'é-

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

toit d'un côté ne pouvoir prendre l'eſprit de Jeſus-Chriſt, & de l'autre prendre l'eſprit oppoſé, c'eſt-à-dire, l'eſprit de ſédition que Jeſus-Chriſt nous fait voir être l'eſprit du démon & de ſon empire; d'où ſuit auſſi, ſelon ſa parole, la déſolation des Royaumes & de toute la Société humaine que Dieu a formée par ſes Loix, & qu'il a priſe en ſa protection.

Matt. XII. 25, 26.

IV. *Variations de la Réforme ſur ce ſujet.*

Sur une ſi preſſante accuſation, il n'eſt pas aiſé d'exprimer combien la Réforme a été déconcertée. Tantôt elle a fait profeſſion d'être ſoumiſe & obéiſſante : tantôt elle a étalé les ſanguinaires maximes qui exhortoient à prendre les armes, ſans ſe ſoucier du nom ni de l'autorité du Prince. Elle a fait d'abord la modeſte : il le falloit bien quand elle étoit foible ; & d'ailleurs, comment ſoutenir ſans ce caractère, le nom & le caractère de Chriſtianiſme réformé ? C'eſt pourquoi au commencement, à l'exemple des premiers Chrétiens, on ne nous vantoit que douceur, que patience, que fidélité. *Il vaut mieux ſouffrir*, diſoit Mélancton, *toute ſorte d'extrémités, que de prendre les armes pour les affaires de l'Evangile*, c'eſt du nouvel Evangile qu'il vouloit parler, *& d'exciter des Guerres Civiles : tout bon Chrétien, tout homme de bien*, continuoit-il, *doit empêcher les Ligues* qu'on trame ſecrétement, ſous prétexte de Religion. Luther tout violent qu'il étoit, défendoit les armes dans cette cauſe, & fit même un Sermon exprès, dont le titre étoit : *Que les abus doivent être ôtés, non par la main, mais par la parole.* La Papauté devoit tomber dans peu de tems : mais ſeulement par le ſouffle de la prédication de Luther, *pendant qu'il boiroit ſa bierre, & tiendroit de doux propos au coin de ſon feu, avec ſon cher Mélancton & avec Amſdorf.* Les Calviniſtes n'étoient pas moins doux en apparence. Il ne faut qu'écouter Calvin écrivant à François I. en 1536. à la tête de ce fameux Livre de l'Inſtitution, où il ſe plaint à ce Prince, qu'on lui faiſoit immoler à la vengeance publique ſes plus fidéles Sujets, avec de ſolemnelles proteſtations de l'inébranlable fidélité, de lui & des ſiens. Il ne faut, trente ans après & juſqu'à la veille des Guerres Civiles, qu'écouter Bèſe & ſa magnifique comparaiſon de l'Egliſe avec une enclume, qui n'étoit faite que pour recevoir des coups, & non pas pour en donner ; mais qui auſſi en les recevant, briſoit ſouvent les marteaux dont elle étoit frappée. Voilà des colombes, & des brebis qui n'ont en partage que d'humbles gémiſſemens, & la patience : c'étoit le plus pur eſprit & la parfaite réſurrection de l'ancien Chriſtianiſme ; mais il n'étoit pas poſſible qu'on ſoutînt long-tems ce qu'on n'avoit pas dans le cœur. Au milieu de ces modeſties de Luther,

Lib. III. Ep. 16. Lib. IV. Ep. 35, 110, 111. Var. liv. V. n. 32, 33. Var. liv. I. Variat. liv. I. 9.

Hiſt. de Bèze, liv. VI. Var. X. 47.

ther, il échappoit des paroles de menaces & de violence qu'il ne pouvoit retenir : témoin celles qu'il écrivit à Léon X. après la Sentence où ce Pape le citoit devant lui; qu'il eſpéroit bientôt y comparoître avec vingt mille hommes de pied & cinq mille chevaux, & qu'alors il ſe feroit croire. Ce n'étoit là encore que des paroles, mais on en vint bientôt aux effets. Ces Ligues tant déteſtées par Mélancton, ſe formerent, à ſon grand regret, par les conſeils de Luther. Le Landgrave & les Proteſtans prirent les armes ſur de vains ombrages : Mélancton en rougiſſoit pour le parti; mais Luther prit en main la défenſe des Rebelles, & il oſa bien menacer George de Saxe, Prince de la Maiſon de ſes Maîtres, de faire tourner contre lui les armes des Princes, pour l'exterminer lui & ſes ſemblables, qui n'approuvoient pas la Réforme. Enfin, il n'oublia rien de ce qui pouvoit animer les ſiens; & irrité contre Rome, qui malgré ſes Prédications & ſes Prophéties, avoit bien oſé ſubſiſter au-delà du terme qu'il lui donnoit, il mit au jour la Thèſe ſanguinaire, où il ſoutenoit que le Pape étoit *un loup enragé contre lequel il falloit aſſembler les Peuples, & n'épargner pas les Princes qui le ſoutiendroient, fût-ce l'Empereur lui-même.* L'effet ſuivit les paroles. L'Electeur de Saxe & le Landgrave prirent les armes contre Charles V. mais l'Electeur plus conſciencieux que ne vouloit la Réforme, ne ſçavoit comment concilier avec l'Evangile, cette guerre contre le Chef de l'Empire. On trouva l'expédient dans le Manifeſte de traiter Charles V. non comme Empereur (car c'étoit préciſément cette qualité qui troubloit la conſcience de l'Electeur) mais comme *ſe portant pour Empereur* : comme ſi c'étoit un uſurpateur, ou qu'il fût au pouvoir des Rebelles de le dépouiller de l'Empire. Tout devint permis par cette illuſion, & la propre déclaration des Princes Ligués fut un témoignage éternel, que ceux qui entreprenoient cette guerre, la tenoient injuſte, contre un Empereur reconnu de tout le monde.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Var. liv. I. n. 25. Luth. Adv. Ant. Bull. T. 2. Var. liv. IV. 1. & ſuivant. Var. liv. II. 44. & ſuiv.

Diſput. 1540. prop. 39. & ſeq. T. I. Vit. Sleid. lib. XVI. Var. Liv. I. 25. VIII. 1. Sleid. liv. XVII. Var. VIII, 1, 2, 3.

Je n'ai pas beſoin de parler de la France : on ſçait aſſez que la violence du Parti Réformé retenue ſous les regnes forts de François I. & de Henri II. ne manqua pas d'éclater dans la foibleſſe de ceux de François II. & de Charles IX. On ſçait, dis-je, que le Parti n'eut pas plûtôt ſenti ſes forces, qu'on n'y médita rien de moins que de partager l'autorité, de s'emparer de la perſonne des Rois, & de faire la Loi aux Catholiques. On alluma la guerre dans toutes les Villes & dans toutes les Provinces : on appella les Etrangers de toutes parts, au ſein de la France, comme à un pays de conquête, & on

V. Malheurs de la France par la Réforme.

mit ce floriſſant Royaume, l'honneur de la Chrétienté, ſur le bord de ſa ruine; ſans preſque jamais ceſſer de faire la guerre, juſqu'à ce que le parti dépouillé de ſes places fortes, fût dans l'impuiſſance de la ſoutenir.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Ceux qui n'ont que les Dragons à la bouche, & qui penſent avoir tout dit pour la défenſe de leur cauſe, quand ils les ont ſeulement nommés, doivent ſouffrir à leur tour qu'on leur repréſente ce que le Royaume a ſouffert de leurs violences, & encore preſque de nos jours: ils ſont convaincus par Actes & par leurs propres délibérations qu'on a en original, d'avoir alors exécuté en effet par une puiſſance uſurpée, plus qu'ils ne ſe plaignent à préſent d'avoir ſouffert de la puiſſance légitime. Le fait en a été poſé dans l'Hiſtoire des Variations, & n'a pas été contredit. On y a dit qu'on avoit en main, en original, les Ordres des Généraux & ceux des Villes, à la Requête *des Conſiſtoires*, pour contraindre les *Papiſtes* à embraſſer la Réforme *par taxes, par logemens, par démolition de leurs Maiſons, & par découverte de leurs toits.* Ceux qui s'abſentoient pour éviter ces violences, étoient dépouillés de leurs biens. Les Regiſtres des Hôtels de Ville de Nîmes, de Montauban, d'Alais, de Montpellier & des autres Villes du Parti, ſont pleins de telles Ordonnances. On a été bien plus avant: une infinité de Prêtres, de Religieux, de Catholiques de tous les états, ont été maſſacrés dans le Bearn, par les ordres de la Reine Jeanne, ſans autre crime que celui de leur Religion, ou de leur Ordre. Il y a encore des Actes authentiques des Habitans de la Rochelle, où il eſt porté que la guerre fut renouvellée à l'occaſion des Prêtres qu'ils précipiterent dans la Mer, juſqu'au nombre de vingt-ſix ou vingt-ſept: de ſorte que ceux qui nous vantent leur patience & leurs martyres, ſont en effet les aggreſſeurs, & le ſont de la maniere la plus ſanguinaire. Ces Dragons, dont on fait ſonner ſi haut les violences, ont-ils approché de ces excès? & tout ce qu'on leur reproche d'avoir entrepris ſans ordre, de combien eſt-il au-deſſous des violences, où les Proteſtans ſe ſont emportés par des ordres bien délibérés & bien ſignés? On a avancé ces faits publiquement: M. Jurieu ou quelque autre les ont-ils niés, ou ont-ils dit un ſeul mot pour les affoiblir? Rien du tout; parce qu'ils ſçavent bien qu'ils ſont connus par toute la Chrétienté, écrits dans toutes les Hiſtoires, & de plus prouvés par Actes publics. Mais c'étoient, diſoient-ils, des tems de guerre, & il n'en faut plus parler: comme s'ils étoient les ſeuls qui euſſent droit de ſe plaindre de la violence, & que ce ne fût pas au contraire une preuve contre

Var. Liv. X. n. 52. Ibid.

leur Réforme, d'avoir entrepris par maxime de Religion, des guerres dont les effets ont été ſi cruels.

Joignons à toutes ces choſes les explications ſanguinaires qu'on donnoit à l'Apocalypſe, où la Réforme en prenant pour elle, & interprétant contre Rome ce Commandement, *Sortez de Babylone*, s'appliquoit auſſi à elle-même cet autre Commandement du même lieu, *Faites-lui comme elle vous a fait :* d'où nous avons vû qu'elle concluoit qu'il lui étoit commandé, non-ſeulement de ſortir de Rome, mais encore de l'exterminer à main armée avec tous ſes Sectateurs, par-tout où l'on les trouveroit, avec une eſpérance certaine de la victoire.

Voilà donc la Réforme convaincue d'avoir entrepris, & encore d'avoir entrepris par maxime, & comme par un précepte Divin, les guerres qu'elle ſembloit déteſter au commencement. Mais ſi elle rougiſſoit du deſſein de les entreprendre, elle en a encore rougi, après l'avoir exécuté. C'eſt pourquoi ne pouvant nier le fait, ni faire oublier au monde ſes guerres ſanglantes, quand elle a cru que les cauſes en pouvoient être oubliées par le tems, elle a employé tout ce qu'elle avoit de plus habiles Ecrivains pour ſoutenir que ces guerres, tant reprochées à la Réforme, ne furent jamais des guerres de Religion : & non-ſeulement M. Bayle dans ſa Critique de M. Maimbourg, & M. Burnet dans ſon Hiſtoire de la Réformation Anglicane, mais encore M. Jurieu qui s'en dédit aujourd'hui dans ſon Apologie de la Réforme, ont épuiſé toute leur adreſſe à ſoutenir ce paradoxe.

Il n'y a rien de plus étrange que la maniere dont il défend les Réformés, de la conjuration d'Amboiſe, qui eſt l'endroit par où ont commencé toutes les guerres : *La tyrannie des Princes de Guiſe ne pouvoit être abattue que par une grande effuſion de ſang* : L'ESPRIT DU CHRISTIANISME NE SOUFFRE POINT CELA : *mais ſi l'on juge de cette entrepriſe par les règles de la morale du monde, elle n'eſt point du-tout criminelle ;* & il conclut, *qu'elle ne l'eſt, en tout cas, que ſelon les règles de l'Evangile.* Par où l'on voit clairement, en premier lieu, que toutes ces guerres des Prétendus-Réformés, ſelon lui, étoient injuſtes & contraires à l'Eſprit du Chriſtianiſme ; & en ſecond lieu, qu'il ſe conſole de ce qu'elles ſont contraires à cet eſprit, *& aux règles de l'Evangile*, ſur ce qu'en tout cas, à ce qu'il prétend, elles ſont conformes *aux règles de la Morale du monde* : comme ſi ce n'étoit pas le comble du mal de lui chercher des excuſes dans la corruption & déréglement du genre-humain, qui n'eſt pourtant

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

VI. Séduiſeuſes explications de l'Apocalypſe.

Explic. de l'Apocal. Avertiſſem. aux Prot. ſur l'Accom. des Proph. n. 1.

VII. Autres Variations de la Réforme, ſes vains efforts pour prouver que ſes Guerres Civiles n'ont pas été des Guerres de la Religion.

Var. liv. X. Hiſt. de la Réf. Ang. 2. p. liv. 3. Var. liv. n. 42. & ſuiv.

VIII. Paroles remarquables de M. Jurieu, qui condamne les Guerres Civiles de la Réforme.

Apol. de la Réf. I. p. ch. XV. p. 453. Var. liv. X. n. 49.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

pas assez grand, comme nous l'avons démontré ailleurs, pour approuver de tels attentats. C'est ainsi que M. Jurieu défend la Réforme; & tout cela, pour confirmer ce qu'il avoit dit, *que la Religion s'est trouvée purement par accident dans ces querelles, & pour y servir de prétexte.*

Var. ibid. Jur. Apol. de la Préf. ibid. ch. X.

Il n'a pas été mal aisé de le convaincre. Car, outre que c'étoit à la Réforme une action assez honteuse de vouloir bien donner un prétexte à une guerre que ce Ministre avoüoit alors contraire à l'esprit & aux régles du Christianisme; il est plus clair que le jour que la Religion étoit le fond de toutes ces guerres. C'est ce qu'on voit dans le Livre des Variations, par la propre Histoire de Bèze, par les Consultations, par les Requêtes, par les Délibérations, & par les Traités qu'il rapporte; on voit, dis-je, plus clair que le jour par toutes ces choses, que la guerre fut entreprise dans la Réforme par Délibération expresse des Ministres & de tout le Parti, & par principe de conscience: ensorte qu'il n'est pas possible de s'empêcher de le voir en lisant le xe Livre des Variations, où cette matiere est traitée, & qu'en effet, M. Jurieu n'a rien eu à y répliquer, si ce n'est ce mot seulement: *Ce n'est point*, dit-il, *mon affaire de parler de cette matiere, on y répondra si l'on veut: & pour moi, ce que j'en ai dit dans ma Réponse à l'Histoire du Jésuite Maimbourg, me suffit.* Il est content de lui-même, c'est assez; & il ne veut pas seulement songer que tout ce qu'il a dit sur ce sujet, est clairement réfuté, non point par raisonnement, mais par actes; & sans ici répéter tout le reste qui est produit dans l'Histoire des Variations par les Décrets très-formels du Synode National de Lyon, en 1563. dès le commencement des guerres.

IX. *M. Jurieu n'a rien eu à répliquer aux preuves par lesquelles on a fait voir que ces guerres de la Réforme y ont été entreprises par maxime de Religion.* Var. liv. X. n. 25, 26. & suiv. Jur. Lett. 9.

Var. liv. X. n. 36.

X. *Décret décisif du Synode National de Lyon qui contraint M. Jurieu à se dédire.* Var. ibid.

On y accorde, par Décret exprès, la Céne à un Abbé Réformé à la nouvelle maniere; parce que sans se défaire de son Abbaye, dont le revenu l'accommodoit, *il en avoit brûlé les Titres, & n'avoit pas permis depuis six ans qu'on y chantât la Messe; ains s'étoit toujours* PORTÉ FIDELEMENT, *& avoit* PORTÉ LES ARMES POUR MAINTENIR L'EVANGILE. Ce n'est pas ici un prétexte: ce sont les armes portées ouvertement pour l'Evangile réformé, & cette action honorée dans le Parti, jusqu'à y être récompensée & ratifiée par la réception de la Céne.

Osez-vous dire après cela, que ce n'est pas ici une guerre de Religion, c'est vous déclarer, mes Freres, qu'on n'a besoin ni de raison, ni de bonne foi, ni même de vraisemblance, pour vous persuader tout ce que l'on veut. Mais voici un cas bien plus étrange, &

un Décret bien plus ſurprenant du même Synode National. *Un Miniſtre, qui autrement s'étoit bien comporté*, c'eſt-à-dire, qui avoit bien fait ſon devoir à inſpirer la révolte; pour réparer cette faute, *avoit écrit à la Reine-Mere qu'il n'avoit jamais conſenti au port des armes, jaçoit qu'il y eût conſenti & contribué : fut obligé à un jour de Céne de faire confeſſion publique de ſa faute devant tout le peuple ; &*, pour pouſſer l'audace juſqu'au bout, *à faire entendre à la Reine ſa pénitence*; de peur que cette Princeſſe, qui étoit alors Régente, ne s'imaginât qu'on fût capable de garder aucune meſure avec elle & avec le Roi. N'eſt-ce pas là déclarer la guerre, & la déclarer à la propre perſonne de la Régente, & de la part de tout un Synode National, afin qu'on ne doute pas que ce ne ſoit une guerre de Religion, & encore de tout le Parti. Mais on n'en demeure pas là. Pour éviter le ſcandale que ce Miniſtre avoit donné à ſon Egliſe en ſe repentant de ſon crime, & marquant ſes ſoumiſſions à la Reine, on permet au Synode de ſa Province *de le changer de lieu*; en ſorte qu'on ne le voie plus dans celui qu'il avoit ſcandaliſé en ſe montrant bon ſujet. Loin de ſe repentir d'avoir pris les armes, la Réforme ne ſe repent que de s'être repentie de les avoir priſes; & au lieu de rougir de ces excès, M. Jurieu répond hardiment : *M. de Meaux doit ſçavoir que nous ne nous faiſons pas une honte de ces déciſions de nos Synodes.*

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Mais ſi la Réforme n'avoit point de honte des guerres qu'elle avoit faites pour la Religion, pourquoi donc M. Jurieu ne les oſoit-il avoüer il y a quelques années ? & pourquoi écrivoit-il que la Religion *s'y étoit trouvée purement par accident ?* C'étoit une eſpéce de réparation de ces attentats, que de tâcher de les pallier comme il faiſoit : mais maintenant il léve le maſque. En parlant de ſes Réformés en l'état où ils ſont en France, il déclare *qu'il faut être aveugle pour ne voir pas que des gens à qui on renfonce la vérité dans le cœur à coups de barre, ne ſe releveront* PAS LE PLUTOT QU'ILS POURRONT, ET PAR TOUTE SORTE DE VOIE. D'où il conclut que *dans peu d'années on verra un grand éclat de ce feu que l'on renferme ſans l'étouffer.* Ce n'eſt pas ſeulement prédire, c'eſt ſouffler la rébellion, que de parler de cette ſorte. Il ne diſſimule point que les Prétendus-Réformés n'aient *la fureur & la rage dans le cœur, & c'eſt*, dit-il, *ce qui fortifie la haine qu'ils avoient pour l'idolâtrie* : dont il rend cette raiſon, *que les paſſions humaines*, telles que ſont la rage & la fureur, *ſont de grands ſecours aux vertus Chrétiennes.* Voici un nouveau moyen de fortifier les vertus, & *des vertus Chré-*

XI. *Contradictions de la Réforme : M. Jurieu contraint de ſoutenir les Guerres Civiles qu'il avoit condamnées.*

Acc. des Proph. Avis à tous les Chrét.

Ibid.

tiennes, que les Apôtres ne connoiſſoient pas. S. Paul a fondé ſur la charité toutes les vertus Chrétiennes : mais qu'a-t-il dit de la charité, ſinon, *qu'elle eſt douce, qu'elle eſt patiente, qu'elle n'eſt ni envieuſe, ni ambitieuſe; qu'elle ne s'enorgueillit, ni ne s'aigrit point?* & notre Docteur nous dit qu'elle eſt furieuſe : quelle vertu, quelle vérité, quelle Religion eſt celle-là, qui emploie juſqu'à la rage pour ſe maintenir dans un cœur ? C'eſt ainſi que ſont diſpoſés les Réformés, ſelon M. Jurieu, & c'eſt ainſi qu'il les veut. Car il n'oublie rien pour nourrir en eux ces ſentimens qui les portent à la révolte : & pour les y exciter, il fait une Lettre entiere, où ſans pallier comme auparavant le crime des Guerres Civiles, il entreprend ouvertement de les juſtifier. Lui qui héſitoit auparavant, ou plûtôt, qui, ſans héſiter, décidoit, comme on vient de voir, que ces guerres contre ſon Pays & ſon Prince légitime, *étoient contraires à l'eſprit du Chriſtianiſme & aux régles de l'Evangile*, trop heureux de les pouvoir excuſer *par les régles de la morale* corrompue du monde, dit maintenant à la face de tout l'Univers, & au nom de toute la Réforme : *Nous ne nous faiſons pas une honte des déciſions de nos Synodes*, qui ont ſoutenu qu'on eſt en droit, pour défendre la Religion, de faire la guerre à ſon Roi & à ſa Patrie. C'eſt la femme proſtituée qui ne rougit plus; qui après avoir longtems déguiſé ſon crime, & cherché de vaines excuſes à ſes infidélités, à la fin étant convaincue, ſe fait un front d'impudique, comme parle l'Ecriture Sainte, & dit hardiment : *Oui; j'ai aimé des étrangers, & je marcherai après eux.*

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

I. Cor. XIII. 4.

Jur. Lettre IX.

Jer. II. 25.

Il ne faudroit rien davantage que ſa honte d'un côté, & ſa hardieſſe de l'autre, pour la confondre. Que nous dira donc M. Jurieu, qui après avoir condamné ces guerres, aujourd'hui en entreprend la défenſe, & n'eſt-il pas confondu par ſes propres variations ? mais ne laiſſons pas d'écouter ſes foibles raiſonnemens.

Réponſes de M. Jurieu à l'exemple de l'ancienne Egliſe. Queſtion, ſi la ſoumiſſion des premiers Chrétiens n'étoit que de conſeil, ou en tout cas un précepte accommodé à un certain tems.

XII. *Sentimens des Martyrs : ce que M. Jurieu y a répondu.*

LEs réponſes de ce Miniſtre ſont priſes d'un dialogue de Bucanan, qui a pour titre, *Du droit de regner dans l'Ecoſſe.* Les ſentimens en ſont ſi exceſſifs, qu'il a été déteſté par les plus habiles gens de la Réforme : mais aujourd'hui M. Jurieu en prend l'eſprit,

& auſſi ne lui reſtoit-il que ce moyen-là de ſapper les fondemens, & de renverſer le droit des Monarchies.

CINQUIÈME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Il faut écouter avant toutes choſes ce qu'ils répondent à l'exemple des Martyrs. Il n'y a perſonne qui ne ſoit touché, quand on les voit dans leur paſſion entre les mains & ſous les coups des perſécuteurs, les conjurer *par le ſalut & la vie de l'Empereur*, comme par une choſe ſainte, de contenter le déſir qu'ils avoient de ſouffrir pour Jeſus-Chriſt. *A Dieu ne plaiſe*, diſoient-ils, *que nous offrions pour les Empereurs le ſacrifice que vous nous demandez pour eux : on nous apprend à leur obéir, mais non pas à les adorer.* L'obéiſſance qu'ils leur rendoient, ſervoit de preuve à celle qu'ils vouloient rendre à Dieu. *J'ai été*, diſoit ſaint Jule, *ſept fois à la guerre, je n'ai jamais réſiſté aux Puiſſances, ni reculé dans les combats, & je m'y ſuis mêlé auſſi avant qu'aucun de mes Compagnons. Mais ſi j'ai été fidéle dans de tels combats, croyez-vous que je le ſois moins dans celui-ci, qui eſt bien d'une autre importance ?* Tout eſt plein de ſemblables diſcours dans les Actes des Martyrs, la profeſſion qu'ils faiſoient parmi les ſupplices de demeurer fidéles à leurs Princes, & en tout ce qui ne ſeroit point contraire à la Loi de Dieu, faiſoit la gloire de leur martyre, & ils la ſcelloient de leur ſang, comme le reſte des vérités qu'ils annonçoient. Mais écoutons ce que leur répond M. Jurieu. *A Dieu ne plaiſe*, dit-il, *que je vouluſſe diminuer le mérite des Martyrs, & rien rabattre des loüanges qu'on leur donne ; mais je voudrois bien qu'on me fit voir qu'ils ont été en état de ſe pourvoir contre les violences des Empereurs Romains. Que pouvoit faire*, continue-t-il, *un ſi petit nombre de gens épars dans toute l'étendue d'un grand Empire, qui avoit toujours ſur pied des armées nombreuſes pour la garde de ſes vaſtes frontieres ? Ce n'étoit donc pas ſeulement piété, mais c'étoit prudence aux premiers Chrétiens de ſouffrir un moindre mal pour en éviter un plus grand.* C'eſt ſa premiere raiſon qu'il a tirée de Bucanan ſon grand Auteur : mais voyons celle dont il la ſoutient. *Outre cela, on ne ſçauroit tirer un grand avantage de la conduite des premiers Chrétiens au ſujet de la priſe des armes. Il y en avoit pluſieurs qui ne croyoient pas qu'il fût permis de ſe ſervir du glaive en aucune maniere, ni à la guerre, ni en juſtice pour la punition des criminels : c'étoit une ſévérité outrée & une maxime généralement reconnue pour fauſſe aujourd'hui ; tellement que leur patience ne venoit que d'une erreur & d'une morale mal entendue.* Voilà donc la ſeconde cauſe de la patience des Martyrs ; la premiere, étoit leur foibleſſe ; la ſeconde, étoit leur erreur. Voilà d'abord comme on traite ceux

Act. Jul. Act. Marc. & Nicand. &c.

Act. Phil. Epiſt. Heracl. &c.

Act. Jul.

Jur. Lettre IX. 67. 2. c. & ſuiv.

Ibid. p. 68.

dont on dit qu'on ne voudroit diminuer en rien le mérite.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Mais le Miniſtre ſçait bien en ſa conſcience que le ſentiment de l'Egliſe n'étoit pas celui de ces eſprits outrés, qui condamnoient univerſellement l'uſage des armes. Nous venons d'oüir un Martyr qui fait gloire d'avoir bien ſervi les Empereurs à la guerre : cent autres en ont fait autant, & l'Egliſe ne les met pas moins parmi les Saints. Tertullien, dont on auroit le plus à craindre ces maximes outrées, n'héſite point à dire au Sénat & aux Magiſtrats de Rome, au nom de tous les Chrétiens : *Nous ſommes comme tous les autres Citoyens dans les Exercices ordinaires ; nous labourons, nous navigeons, nous faiſons la guerre avec vous. Nous rempliſſons la Ville, le Palais, le Sénat, le Marché, le Camp & les Armées : il n'y a que les Temples ſeuls que nous vous laiſſons.* C'eſt-à-dire, que hors de la Religion, tout le reſte leur étoit commun avec leurs Concitoyens & les autres Sujets de l'Empire. Il y avoit même des légions toutes compoſées de Chrétiens. On connoît celle dont les prieres furent ſi favorables à Marc Autéle, & celle qui fut immolée à la Foi ſous la conduite de S. Maurice : on entend bien que je parle de cette fameuſe légion Thébaine, dont le martyre eſt ſi fameux ſous l'Empire de Dioclétien & de Maximien.

Apol. 37. 40.

Ibid. 45.

Jur. ibid.

M. Jurieu n'ignoroit pas ces grands exemples ; & c'eſt pourquoi il ajoûte : *Dans le fond ce n'étoit point cette délicateſſe de conſcience, qui a empêché les premiers Chrétiens de ſe défendre contre leurs perſécuteurs : car ces dévots, dont la morale étoit ſi ſévère, étoient en petit nombre en comparaiſon des autres.* Il eût donc mieux fait de ſupprimer cette raiſon qui lui paroît ſans force à lui-même. Mais c'eſt qu'il eſt bon d'embrouiller toujours la matiere en entaſſant beaucoup d'inutilités, & à la fin d'affoiblir un peu l'autorité de l'ancienne Egliſe, dont les exemples l'accablent.

Il pourſuit ; & pour montrer que le nombre de ces faux dévots, qui croyoient les armes défendues aux Chrétiens, étoit petit ; il nous dit ceci pour toute preuve : *Par les plaintes que les Peres nous font des maux des Chrétiens de leur ſiécle, il eſt bien aiſé à comprendre que des gens auſſi peu réguliers dans leur conduite, qu'étoient pluſieurs Chrétiens d'alors, ne ſe laiſſoient pas tuer par conſcience, mais par foibleſſe & par impuiſſance.* C'eſt ce que diroient des impies, s'ils vouloient affoiblir la gloire des Martyrs & les témoignages de la Religion. Au reſte, il eſt évident que tout cela ne ſervoit de rien à M. Jurieu. Il avoit, comme on vient de voir, aſſez de moyens pour juſtifier les Chrétiens des premiers ſiécles, ſans en alléguer les

Ibid.

mauvaiſes mœurs ; mais il n'a pû ſe refuſer à lui-même ce trait de chagrin contre l'Egliſe primitive dont on lui objecte trop ſouvent l'autorité.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Enfin, conclut-il, *quand les premiers Chrétiens, par tendreſſe de conſcience, n'auroient pas pris le parti de ſe défendre, en cela, ſans doute, ils n'auroient pas mal fait : il eſt toujours permis de ſe relâcher de ſon droit ; car on fait de ſon bien ce qu'on veut ; mais on ne pèche pourtant pas en ſe ſervant de ſes droits. Il y a*, continuë-t-il, *de la différence entre le mieux & le bien. Celui qui marie ſa fille, fait bien ; & celui qui ne la marie pas, fait mieux. Suppoſé que les Chrétiens aient mieux fait en ne prenant pas les armes pour ſe garantir de la perſécution*, car c'eſt de quoi le Miniſtre doute, *il ne s'enſuit pas que ceux qui font autrement, ne faſſent bien, & que peut-être ils ne faſſent mieux en certaines circonſtances.* Il ne reſtoit plus au Miniſtre que de propoſer un moyen de mettre la Réforme armée, & non-ſeulement menaçante, mais encore ouvertement rebelle à ſes Rois, au-deſſus de l'Egliſe ancienne, humble & ſouffrante, qui ne connoiſſoit d'autres armes que celles de la patience.

XIII. *Premiere Gloſe de M. Jurieu, que l'obéiſſance propoſée aux Chrétiens durant les perſécutions, étoit de perfection & de conſeil, & non d'obligation & de commandement. Preuve du contraire.* I. Cor. VII. 38.

Telles ſont les réponſes de M. Jurieu. Pour commencer par la derniere qu'il fonde ſur la diſtinction de perfection & de conſeil, & du bien de néceſſité & d'obligation, le Miniſtre nous allégue le mot de S. Paul : *Celui qui marie ſa fille, fait bien ; mais celui qui ne la marie pas, fait mieux.* Mais pour appliquer ce paſſage à la matiere dont il s'agit, il faudroit qu'il fût écrit quelque part, ou qu'on pût attribuer aux Apôtres, & aux premiers Chrétiens cette Doctrine : c'eſt bien fait à des Sujets perſécutés de prendre les armes contre leurs Princes ; mais c'eſt encore mieux fait de ne les pas prendre. M. Jurieu oſeroit-il bien attribuer cette Doctrine aux Apôtres ? Mais en quel endroit de leurs Ecrits en trouvera-t-il le moindre veſtige ? Quand les premiers Chrétiens nous ont fait voir qu'ils étoient fidéles à leur Patrie, quoiqu'ingrate, & aux Empereurs, quoiqu'impies & perſécuteurs, ont-ils laiſſé échapper la moindre parole, pour faire entendre qu'il leur eût été permis d'agir autrement, & que la choſe étoit libre ? Au contraire, lorſqu'ils entreprennent de prouver qu'ils ſont fidéles à tous leurs devoirs, ils commencent à déclarer qu'ils ne manquent à rien, *ni envers Dieu, ni envers l'Empereur & ſa famille ; qu'ils payent fidélement les Charges publiques, ſelon le commandement de Jeſus-Chriſt, Rendez à Céſar ce qui eſt à Céſar ;* qu'ils font des vœux continuels pour la proſpérité de l'Empire, des Empereurs, de leurs Officiers, du Sénat dont ils

Athenag. legat. pro Chriſt. Juſt. Apol. 2. Juſt. ibid. Tert. Apol. 5, 39.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

étoient les Chefs, de leurs armées; & enfin, leur disoient ces bons Citoyens, fidéles à Dieu & aux hommes, *à la réſerve de la Religion dans laquelle notre conſcience ne nous permet pas de nous unir avec vous, nous vous ſervons avec joie dans tout le reſte; priant Dieu de vous donner, avec la ſouveraine puiſſance, de ſaintes intentions.* C'eſt ainſi qu'ils n'oublient rien pour ſignaler leur fidélité envers leurs Princes; & afin qu'on ne doutât pas qu'ils ne la cruſſent d'obligation indiſpenſable, ils en parlent comme d'un devoir de Religion. Ils l'appellent *la piété, la Foi, la Religion envers la ſeconde Majeſté; envers l'Empereur que Dieu a établi, & qui en exerce la puiſſance ſur la terre.* C'eſt pourquoi, lorſqu'on les accuſe de manquer de fidélité envers leur Prince, ils s'en défendent, non-ſeulement comme d'un crime, mais encore comme d'un ſacrilége, où la Majeſté de Dieu eſt violée en la perſonne de ſon Lieutenant, & ils alléguent, non-ſeulement les Apôtres, mais encore Jeſus-Chriſt même qui leur dit, *Rendez à Céſar ce qui eſt à Céſar, & à Dieu ce qui eſt à Dieu*: par où il met, pour ainſi parler, dans la même ligne ce qu'on doit au Prince, avec ce qu'on doit à Dieu même; afin qu'on reconnoiſſe dans l'un & dans l'autre une obligation également inviolable: ce qui auſſi étoit ſuivi par le Prince des Apôtres, lorſqu'il a dit: *Craignez Dieu; honorez le Roi*: où l'on voit qu'à l'exemple de ſon Maître, il fait marcher ces deux choſes d'un pas égal, comme unies & inſéparables. Que s'ils pouſſoient cette obligation juſqu'à être toujours ſoumis, malgré les perſécutions les plus violentes; c'eſt que Jeſus-Chriſt, qui aſſûrément n'ignoroit pas que ſes Diſciples ne duſſent être perſécutés par les Princes, puiſque même il l'avoit prédit ſi ſouvent, n'en rabattoit rien pour cela de l'étroite obéiſſance qu'il leur preſcrivoit: au contraire, en leur prédiſant qu'ils ſeroient *traînés devant les Préſidens & devant les Rois, & haïs de tout le monde pour ſon Nom*, il leur déclare en même tems, *qu'il les envoie comme des brebis au milieu des loups*, ſans armes & ſans réſiſtance, ne leur permettant que la *fuite d'une Ville à l'autre*, & ne leur donnant autre moyen *de poſſéder leurs ames*, c'eſt-à-dire, d'aſſûrer leur vie & leur liberté, en un mot, de joüir d'eux-mêmes, que la patience: *ce ſera*, dit-il, *par votre patience que vous poſſéderez vos ames.* Telles ſont les inſtructions, tels ſont les ordres que Jeſus-Chriſt donne à ſes Soldats. L'effet ſuivit les paroles. Les Apôtres ne prévoyoient pas ſeulement les perſécutions; mais ils les voyoient commencer, puiſque S. Paul diſoit déja: *Tous les jours on nous fait mourir pour l'amour de vous, & on nous regarde*

Tert. Apol. 32, 34, 35, 36.

Matt. XXII. 21.

I. Pet. II. 17.

Matt. X. 18. 22.

Luc. XXI. 12, 19.

Ibid. 19.

Rom. VIII. 36.

comme des brebis deſtinées à la boucherie. Mais les Chrétiens ne ſortirent pas pour cela du caractère de brebis que Jeſus-Chriſt leur avoit donné ; & déchirés, ſelon ſa parole, par les loups, ils ne leur oppoſerent que la patience qu'il leur avoit laiſſée en partage. C'eſt auſſi ce que les Apôtres leur avoient enſeigné : lorſqu'ils virent que les Empereurs & tout l'Empire Romain entroient en furieux dans le deſſein de ruiner le Chriſtianiſme ; bien inſtruits par le S. Eſprit de ce qui alloit arriver, de peur que la ſoumiſſion des Chrétiens ne fût ébranlée par une oppreſſion ſi longue & ſi violente, ils leur recommanderent avec plus de ſoin & de force que jamais l'obéiſſance envers les Rois & les Magiſtrats. *Il eſt tems*, diſoit S. Pierre, *que le jugement commence par la maiſon de Dieu. Que nul de vous ne ſouffre comme homicide ou comme voleur ; mais ſi c'eſt comme Chrétien, qu'il n'en rougiſſe pas, & qu'il glorifie Dieu en ce nom.* Ce qu'il répéte trois ou quatre fois en mêmes paroles, de peur que l'oppreſſion où l'Egliſe étoit déja, & où elle alloit être jettée de plus en plus, ne les ſurprît. Mais il ne répéte pas avec moins de ſoin, *qu'on ſoit ſoumis au Roi & aux Magiſtrats* ; & afin de ne rien omettre, *à ſes Maîtres même fâcheux* & inexorables : tant il craignoit qu'on ne manquât à aucun devoir dans un tems où la patience & avec elle la fidélité alloit être pouſſée à bout de toutes parts. On ne peut donc plus douter que ces préceptes de ſoumiſſion & de patience ne regardent préciſément l'état de perſécution. C'étoit en cette conjoncture & en cet état que S. Paul déja dans les liens, & preſque ſous le coup des perſécuteurs, ordonnoit qu'on leut fût fidéle & obéiſſant, & qu'on priât pour eux avec inſtance.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

I. Pet. IV. 15, 16, 17.

Ibid. II. 19, 20. III. 14, 17. V. 9. &c.

Tit. III. 1. I. Tim. II. 1, 2.

Bucanan a bien oſé éluder la force de ce commandement Apoſtolique, en diſant qu'on prioit bien pour les voleurs, afin que Dieu les convertît : impie & blaſphémateur contre les puiſſances ordonnées de Dieu, qui n'a point voulu ouvrir les yeux, ni entendre qu'on ne prie pas Dieu pour l'état & la condition des voleurs, & qu'on ne s'y ſoumet pas : mais qu'on prie Dieu pour l'état & la condition des Princes, quoiqu'impies & perſécuteurs, comme pour un état ordonné de Dieu, auquel on ſe ſoumet pour ſon amour. On demande à Dieu dans cet eſprit, qu'il donne *à tous les Empereurs*, à tous, remarquez, bons ou mauvais, amis ou perſécuteurs, *une longue vie, un Empire heureux, une famille tranquille, de courageuſes armées, un Sénat fidéle, un Peuple juſte & obéiſſant, & que le monde ſoit en repos ſous leur autorité.* Mais peut-on demander cette ſûreté du monde & des Empereurs, même dans les regnes fâcheux, ſi on ſe croit endroit de la troubler ?

Tert. Apol. 32.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Enfin, S. Jean avoit vû & ſouffert lui-même la perſécution, & il en voyoit les ſuites ſanglantes dans ſa révélation ; mais il n'y voit de couronne ni de gloire que pour ceux qui ont vécu dans la patience. *C'eſt ici*, dit-il, *la foi & la patience des Saints* : marque indubitable que les témoins & les Martyrs qu'il voyoit, n'étoient pas ces témoins guerriers de la Réforme, toujours prêts à prendre les armes, quand ils ſe croiroient aſſez forts ; mais des témoins qui n'avoient pour armes que la Croix de Jeſus-Chriſt, & pour régle que ſes préceptes & ſes exemples : martyrs, comme dit S. Paul, *qui réſiſtent juſqu'au ſang* ; juſqu'à prodiguer le leur, & non pas juſqu'à verſer celui des autres, & à armer des Sujets contre la puiſſance publique, contre laquelle nul particulier n'a de force ni d'action. Car, c'eſt là le grand fondement de l'obéiſſance, que comme la perſécution n'ôte pas aux Saints perſécutés la qualité des Sujets, elle ne leur laiſſe auſſi, ſelon la Doctrine de Jeſus-Chriſt & des Apôtres, que l'obéiſſance en partage. C'eſt ce que les premiers Chrétiens avoient dans le cœur ; c'eſt l'exemple que Jeſus-Chriſt leur avoit donné lorſque ſoumis à Céſar & à ſes Miniſtres, comme il l'avoit enſeigné, il reconnoît dans Pilate, Miniſtre de l'Empereur, *une puiſſance que le Ciel lui avoit donnée ſur lui-même*. C'eſt pourquoi, il lui répond, lorſqu'il l'interroge juridiquement, comme il avoit fait au Pontife, ſe ſouvenant du perſonnage humble & ſoumis qu'il étoit venu faire ſur la terre, & ne daigna dire un ſeul mot à Hérode, qui n'avoit point de pouvoir où il étoit. C'eſt donc ainſi qu'il accomplit toute juſtice, comme il avoit toujours fait ; & il apprit à ſes Apôtres ce qu'ils devoient à la puiſſance publique, lors même qu'elle abuſoit de ſon autorité, & qu'elle les opprimoit. Auſſi eſt-il bien viſible que les Apôtres ne nous donnent pas la ſoumiſſion aux Puiſſances, comme une choſe de ſimple conſeil ou de perfection ſeulement, & en un mot, comme un mieux, ainſi que M. Jurieu ſe l'eſt imaginé, mais comme le bien néceſſaire qui obligeoit, dit S. Paul, *en conſcience* ; ou comme diſoit S. Pierre, lorſqu'après avoir écrit ces mots, *Soyez ſoumis au Roi & aux magiſtrats pour l'amour de Dieu*, il ajoûte, *parce que c'eſt la volonté de Dieu*, qui veut que par ce moyen vous fermiez la bouche à ceux qui vous calomnient comme ennemis de l'Empire. Les Chrétiens avoient reçu ces inſtructions comme des commandemens exprès de Jeſus-Chriſt & des Apôtres ; & c'eſt pourquoi ils diſoient aux perſécuteurs par la bouche de Tertullien, dans la plus ſainte & la plus docte Apologie qu'ils leur aient jamais préſentée ; non pas, on ne

Apoc. XIII. 10. XIV. 12. Apoc. XI.

Heb. XII. 4.

Joan. XIX. 11.

I. Pet. II. 13, 14, 15.

nous a pas conſeillé de nous ſoulever ; mais, cela nous eſt défendu, *vetamur* : ni, c'eſt une choſe de perfection ; mais, c'eſt une choſe de précepte, *præceptum eſt nobis* ; ni, que c'eſt bien fait de ſervir l'Empereur, mais, que c'eſt une choſe dûe, *debita Imperatoribus* ; & dûe encore, comme on a vû, *à titre de Religion & de piété, pietas & Religio Imperatoribus debita* ; ni, qu'il eſt bon d'aimer ſon Prince, mais que c'eſt une obligation & qu'on ne peut s'en empêcher ; à moins de ceſſer en même tems d'aimer Dieu, qui l'a établi, *neceſſe eſt ut diligam*. C'eſt pourquoi on n'a rien fait, & on n'a rien dit durant trois cens ans qui fît craindre la moindre choſe, ou à l'Empire & à la perſonne des Empereurs, ou à leur famille ; & Tertullien diſoit, comme on a vû, non-ſeulement que l'Etat n'avoit rien à craindre des Chrétiens ; mais que par la conſtitution du Chriſtianiſme, il ne pouvoit arriver de ce côté-là aucun ſujet de crainte, *à quibus nihil timere poſſitis* ; parce qu'ils ſont d'une Religion qui ne leur permet pas de ſe venger des particuliers, & à plus forte raiſon de ſe ſoulever contre la puiſſance publique.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Tert. Apol. 36.
Ibid. 32.
Ibid. 36.
Tert. ad. Scap.

Apol. 36. 43.

Voilà ce qu'on enſeignoit au-dedans, ce qu'on déclaroit au-dehors, ce qu'on pratiquoit dans l'Egliſe, comme une choſe ordonnée de Dieu aux Chrétiens. On le prêchoit, on le pratiquoit de cette ſorte, par rapport à l'état où l'on étoit, c'eſt-à-dire, dans l'état de la perſécution la plus violente & la plus injuſte. C'étoit donc par rapport à cet état qu'on établiſſoit l'obligation de demeurer parfaitement ſoumis, ſans jamais rien remuer contre l'Empire. Et on ne peut pas ici nous alléguer, comme M. Jurieu fera bien-tôt, le caractère exceſſif de Tertullien, ni ces maximes outrées, qui défendoient de prendre les armes pour quelque cauſe que ce fût ; car l'Egliſe ne ſe fondoit pas ſur ces maximes qu'on a vû qu'elle réprouvoit, & n'auroit jamais ſouffert qu'on eût avancé une Doctrine étrangère ou particuliere dans les Apologies qu'on préſentoit en ſon nom. D'où il faut conclure néceſſairement, que les Chrétiens étoient retenus dans l'obéiſſance, non par des opinions particulieres que l'Egliſe n'approuvoit pas, mais par les principes communs du Chriſtianiſme.

XIV. Autre Gloſe de M. Jurieu & de Bucanan, que l'obéiſſance des Chrétiens étoit fondée ſur leur

Il n'y a donc plus moyen de dire que tout cela n'étoit qu'un conſeil & un mieux ; & non-ſeulement les propres paroles de Jeſus-Chriſt & des Apôtres, mais encore leur pratique même, & celle des premiers ſiécles, réſiſtent à cette Gloſe. Ainſi il ne reſte plus à M. Jurieu que celle qu'il a auſſi propoſée d'abord ; que la patience des Chrétiens étoit fondée ſur leur impuiſſance, parce que dans leur

petit nombre ils ne pouvoient rien contre la puiſſance Romaine.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

C'eſt auſſi la Gloſe de Bucanan, qui ſoutient que les préceptes de Jeſus-Chriſt & des Apôtres, qui ordonnoient aux Chrétiens de tout ſouffrir, étoient préceptes accommodés au tems d'alors, où l'Egliſe foible encore & impuiſſante, ne pouvoit rien contre les Princes ſes perſécuteurs; enſorte que la patience tant vantée des Martyrs étoit un effet de leur crainte, plûtôt que de leur vertu. Mais cette Gloſe n'eſt pas moins impie, ni moins abſurde que l'autre; & pour en entendre l'abſurdité, il ne faut qu'ajoûter à l'Apologie des Chrétiens, qui ſe glorifioient de leur inviolable fidélité, ce que Bucanan & M. Jurieu veulent qu'ils aient dans le cœur. Il eſt vrai, ſacrés Empereurs, vous n'avez rien à craindre de nous, tant que nous ſerons dans l'impuiſſance: mais ſi nos forces s'augmentent aſſez pour vous réſiſter par les armes, ne croyez pas que nous nous laiſſions ainſi égorger. Nous voulons bien reſſembler à des brebis, nous contenter de bêler comme elles, & nous couvrir de leur peau pendant que nous ſerons foibles; mais quand les dents & les ongles nous ſeront venus comme à de jeunes Lions, & que nous aurons appris à faire des Veuves & à déſoler les Campagnes, nous ſçaurons bien nous faire ſentir, & on ne nous attaquera pas impunément. Avoir de tels ſentimens, n'eſt-ce pas ſous un beau ſemblant d'obéiſſance & de modeſtie, couver la rébellion & la violence dans le ſein? Mais que ſeroit-ce, s'il falloit trouver cette hypocriſie, non plus dans les diſcours des Chrétiens, mais dans les préceptes des Apôtres, & dans ceux de Jeſus-Chriſt même? Oui, mes Freres, dira un S. Pierre, ou un S. Paul, dites bien qu'il faut obéir aux Puiſſances établies de Dieu, & que leut autorité eſt inviolable; mais c'eſt tant qu'on ſera en petit nombre: à cette condition & dans cet état, vantez votre obéiſſance à toute épreuve: croyez cependant; & quand vous ſerez plus forts, alors vous commencerez à interpréter nos préceptes, en diſant que nous les avons accommodés au tems; comme ſi obéir & ſe ſoumettre, c'étoit ſeulement attendre de nouvelles forces, & une conjoncture plus favotable, ou que la ſoumiſſion ne fût qu'une politique.

impuiſſance, & le précepte d'obéir accommodé au tems.

Enfin, il faudra encore faire dire à Jeſus-Chriſt, ſelon ces principes: Vous Juifs qui ſouffrez avec rant de peine le joug des Romains, rendez à Céſar ce qui lui eſt dû, c'eſt-à-dire, gardez-vous bien de le fâcher, juſqu'à ce que vous vous ſentiez en état de vous bien défendre. Que ſi cette Gloſe fait horreur dans les préceptes de Jeſus-Chriſt & des Apôtres, avoüons donc que les Chrétiens qui les al-

léguoient, pour prouver qu'il n'y avoit rien à craindre d'eux, en quelque nombre qu'ils fuſſent & quelle que fût leur puiſſance, ne vouloient pas qu'on les crût ſoumis par l'effet d'une prudence charnelle, qui, comme dit M. Jurieu, *préfère un moindre mal à un plus grand*; mais par un principe de fidélité & de Religion envers les Puiſſances ordonnées de Dieu, que les tourmens, quelque grands qu'ils fuſſent, n'étoient pas capables d'ébranler.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

XV. *Les deux Gloſes de M. Jurieu détruites par un ſeul mot de S. Paul.*

Laiſſons donc ces Gloſes impies de M. Jurieu & de Bucanan, qui auſſi-bien ne peuvent quadrer avec l'Ecriture: car S. Paul nous fait bien entendre que ce n'eſt pas ſeulement par la prudence de la chair, & pour éviter un plus grand mal, qu'il faut être ſoumis aux puiſſances, lorſqu'il dit, *Soyez ſoumis par néceſſité, non-ſeulement à cauſe de la colère, mais encore à cauſe de la conſcience*, où il ſemble qu'il ait eu en vûe ces deux Gloſes des Proteſtans, pour les condamner en deux mots. Si l'on entreprend de nous faire accroire que les Chrétiens demeuroient ſoumis, mais ſeulement par conſeil, S. Paul détruit cette Gloſe en diſant: *Soyez ſoumis par néceſſité.* Que ſi l'on revient à nous dire qu'on doit à la vérité être ſoumis par la néceſſité; mais par celle de la crainte, de peur de ſe voir bien-tôt accabler par une plus grande puiſſance: S. Paul tombe ſur cette Gloſe, encore avec plus de force, en enſeignant clairement que cette néceſſité n'eſt pas celle de la crainte, pour laquelle on n'a pas beſoin des inſtructions d'un Apôtre, mais celle de la conſcience. Rom. XIII. 5.

En effet, ce ne pouvoit être une autre néceſſité, que S. Paul voulût établir dans ce paſſage. Celle d'être mis à mort n'eſt pas la néceſſité que les Apôtres veulent faire craindre aux Chrétiens; au contraire, ils vouloient munir les Chrétiens contre une telle néceſſité, à l'exemple de Jeſus-Chriſt, qui leur avoit dit: *Ne craignez pas ceux qui ne peuvent faire mourir que le corps, & n'ont point de pouvoir ſur l'ame*: ainſi la néceſſité dont parle S. Paul, viſiblement ne peut être que celle de la conſcience, néceſſité ſupérieure à tout, & qui nous tient ſoumis aux Puiſſances, non-ſeulement lorſqu'elles peuvent nous accabler, mais encore lorſque nous ſommes le plus en état de n'en rien craindre. Luc. XII. 5.

XVI. *Cette vérité confirmée par les maximes, & la pratique de l'Egliſe perſécutée.*

Car enfin, s'il étoit vrai que les Chrétiens euſſent eu d'autres ſentimens; ſi, comme dit M. Jurieu, la foibleſſe ou la prudence les eût retenus, plûtôt que la Religion & la conſcience, on auroit vû leur audace croître avec leur nombre; mais on a vû le contraire. M. Jurieu traite Tertullien de déclamateur & d'eſprit outré, lorſqu'il dit que *les Chrétiens rempliſſoient les Villes, les Citadelles, les Ar-* Lett. IX. p. 68.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

mées, le Palais, les Places Publiques, & tout enfin excepté les Temples, où l'on ſervoit les Idoles. Mais pourquoi ne vouloir pas croire la prompte & prodigieuſe multiplication du Chriſtianiſme, qui étoit l'accompliſſement des anciennes Prophéties & de celles de Jeſus-Chriſt même? A peine l'Evangile avoit-il paru; & les Juifs, quoique ce fût le Peuple réprouvé, entroient dans l'Egliſe par milliers. *Voyez, mon Frere*, diſoit S. Jacques à S. Paul, *Combien de milliers de Juifs ont cru.* Combien plus ſe multiplioient les Fidéles parmi les Gentils, qui étoient le Peuple appellé, & dans l'Empire Romain, qui dans l'ordre des deſſeins de Dieu, en devoit être le Siége principal? S. Paul n'outroit point les choſes, & n'étoit pas un Déclamateur, lorſqu'il diſoit aux Romains: *Votre Foi eſt annoncée par tout l'Univers*, & aux Coloſſiens, *Que l'Evangile qu'ils ont reçu, eſt, & fructifie, & s'accroît par tout le monde comme au milieu d'eux.* Que ſi l'Egliſe ſi étendue du tems des Apôtres, ne ceſſoit de s'augmenter tous les jours, ſous le fer & dans le feu, comme il avoit été prédit; ce n'étoit donc pas un excès à Tertullien de dire deux cens ans après la Prédication Apoſtolique, que tout étoit plein de Chrétiens: c'étoit un fait qu'on poſoit à la face de tout l'Univers. Ce qu'on diſoit aux Gentils dans l'Apologie qu'on leur préſentoit pour les Fidéles, afin de les obliger à épargner un ſi grand nombre d'hommes, on le diſoit aux Juifs, pour leur faire voir l'accompliſſement des anciennes Prophéties. Tertullien, après S. Juſtin, mettoit en fait que les Chrétiens rempliſſoient tout l'Univers, & même les Peuples les plus barbares, que l'Empire Romain, qui maîtriſoit tout, n'avoit pû dompter. C'étoit donc ici un fait connu qu'on alléguoit également aux Gentils & aux Juifs. Les Gentils eux-mêmes en convenoient. C'étoient eux, dit Tertullien, qui ſe plaignoient qu'on trouvoit par-tout des Chrétiens; que *la campagne, les Iſles, les Châteaux, la Ville même en étoit obſédée.* Quelque outré qu'on s'imagine Tertullien, l'Egliſe pour qui il parloit, lui auroit-elle permis ces prodigieuſes exagérations, afin qu'on la pût convaincre de faux, & qu'on ſe moquât de ſes vanteries? Quand donc Tertullien dit aux Gentils que les Chrétiens pouvoient ſe faire craindre à l'Empire, autant du moins que les Parthes & les Marcomans, ſi leur Religion leur permettoit de ſe faire craindre à leurs Souverains & à leur Patrie; ſi c'étoit une expreſſion forte & vigoureuſe, ce n'étoit pas une vaine oſtentation. Car qui eût empêché les Chrétiens d'obtenir la liberté de conſcience par les armes? Etoit-ce leur petit nombre? On vient de voir que tout l'Univers en étoit plein. *Nous faiſons*, diſoit Tertullien,

Tert. Apol. 37.
Act. XXI. 20.
Rom. I. 8.
Coloſſ. I. 6.
Tert. adv. Jud. Juſt. adv. Tryph.
Apol. c. 1.
Apol. 37.
Ad Scap. 2.

lien, *preſque la plus grande partie de toutes les Villes.* Nos Proteſtans approchoient-ils de ce nombre, quand ils ont arraché par force tant d'Edits à nos Rois ? Eſt-ce qu'ils n'étoient pas unis, eux qui dès l'origine du Chriſtianiſme, n'étoient qu'un cœur & qu'une ame ? eſt-ce qu'ils manquoient de courage, eux à qui la mort & les plus affreux ſupplices n'étoient qu'un jeu, & l'étoient non-ſeulement aux hommes, mais encore aux femmes & aux enfans, enſorte qu'on les appelloit des hommes d'airain, qui ne ſentoient pas les tourmens ? Peut-être n'étoient-ils pas aſſez pouſſés à bout, eux qui ne trouvoient de repos, ni nuit ni jour, ni dans leurs Maiſons, ni dans les Déſerts, ni même dans les tombeaux, & dans l'aſyle de la ſépulture ? Que n'y auroit-il pas à craindre, dit Tertullien, de gens ſi unis, ſi courageux, ou plûtôt ſi intrépides, & en même tems ſi maltraités ? Mais peut-être ne ſçavoient-ils pas manier les armes, eux qui rempliſſoient les armées & y compoſoient des Légions entieres ? ou qu'ils manquoient de Chefs ? comme ſi la néceſſité & même le déſeſpoir n'en faiſoit pas, lorſqu'on eſt capable de s'y abandonner. N'auroient-ils pas pû du moins ſe prévaloir de tant de Guerres Civiles & Etrangères, dont l'Empire Romain étoit agité, pour obtenir un traitement plus favorable ? Mais non : on les a vûs durant trois cens ans également tranquilles, en quelque état que l'Empire ſe ſoit trouvé ; non-ſeulement ils n'y ont formé aucun parti, mais on ne les a jamais trouvés dans aucun de ceux qui ſe formoient tous les jours. Non-ſeulement, dit Tertullien, il ne s'eſt point trouvé parmi nous de Niger, ni d'Albin, ni de Caſſius ; *mais il ne s'y eſt point trouvé de Nigriens, ni de Caſſiens, ni d'Albiniens.* Les uſurpateurs de l'Empire ne trouvoient point de partiſans parmi les Chrétiens, & ils ſervoient toujours fidélement ceux que Rome & le Sénat avoient reconnus. C'eſt ce qu'ils mettent en fait avec tout le reſte à la face de tout l'Univers, ſans craindre d'être démentis. Ils ont donc raiſon de ne vouloir pas qu'on leur impute leur ſoumiſſion à foibleſſe. Si Tertullien eſt outré lorſqu'il raconte la multitude des Fidéles, S. Cyprien ne l'eſt pas moins, puiſqu'il écrit à Démétrien un des plus grands ennemis des Chrétiens : *Admirez notre patience, de ce qu'un Peuple ſi prodigieux ne ſonge pas ſeulement à ſe venger de votre injuſte violence.* S'ils parloient avec cette force du tems de Sévère & de Déce, qu'euſſent-ils dit cinquante ans après ſous Dioclétien, lorſque le nombre des Chrétiens étoit tellement accrû, que les Tyrans étoient obligés *par une feinte pitié à modérer la perſécution, pour flatter le Peuple Romain* dont les Chrétiens faiſoient dès-lors une

CINQUIEME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Apol. 37.

Apol 35. ad Scap. 2.

Cypr. ad Demetr.

Euſeb. lib. VIII. 14.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

partie ſi conſidérable. Les converſions étoient ſi fréquentes & ſi nombreuſes, qu'il ſembloit que tout alloit devenir Chrétien. On entendoit en plein Théatre ces cris du Peuple étonné, ou de la conſtance, ou des miracles des Martyrs : Le Dieu des Chrétiens eſt grand. On marque des Villes entieres, dont tout le Peuple & les Magiſtrats étoient dévoüés à Jeſus-Chriſt, & lui furent tous conſacrés en un ſeul jour, & par un ſeul ſacrifice pêle-mêle, riches & pauvres, femmes & enfans. On ſçait auſſi le martyre de cette ſainte Légion Thébaine, où tant de braves Soldats que l'ennemi avoit vû toujours intrépides dans les combats, à l'exemple de S. Maurice qui les commandoit, tendirent le col, comme des moutons, à l'épée du perſécuteur. *O Empereur*, diſoient-ils, *nous ſommes vos Soldats, mais nous ſommes Serviteurs de Dieu : nous vous devons le ſervice Militaire ; mais nous lui devons l'innocence : nous ſommes prêts à vous obéir, comme nous avons toujours fait, lorſque vous ne nous contraindrez pas de l'offenſer. Pouvez-vous croire que nous puiſſions vous garder la Foi, ſi nous en manquons à Dieu ? Notre premier ſerment a été prêté à Jeſus-Chriſt, & le ſecond à vous : croirez-vous au ſecond, ſi nous violons le premier ?* Tels furent les derniers ordres qu'ils donnerent aux députés de leur Corps, pour porter leurs ſentimens à Maximien. On y voit les ſaintes maximes des Chrétiens fidéles à Dieu & au Prince ; non par foibleſſe, mais par devoir. Si Genève qui les avoit vû mourir dans ſon voiſinage & à la tête de ſon Lac, s'étoit ſouvenue de leurs Leçons, elle n'auroit pas inſpiré, comme elle a fait par la bouche de Calvin, de Bèze, & de ſes autres Miniſtres, la rébellion à toute la France, ſous prétexte de perſécution. Qu'on ne diſe point qu'une Légion ne pouvoit pas réſiſter à toute l'armée : car les maximes qu'ils poſent de fidélité & d'obéiſſance envers l'Empereur, font voir que leur Religion ne leur eût non plus permis de lui réſiſter, quand ils auroient été les plus forts ; & enfin, ſi les Chrétiens avoient pû ſe mettre dans l'eſprit que la défenſe contre le Prince fût légitime : ſans conjurer, de deſſein formé, la ruine de l'Empire, ils auroient pû ſonger à ménager à l'Egliſe quelque traitement plus doux, en montrant que les Chrétiens ſçavoient vendre cher leur vie, & ne devoient pas être pouſſés à l'extrémité. Mais c'eſt à quoi on ne ſongeoit pas ; & ſi on obtenoit, comme il arrivoit ſouvent, des Edits plus avantageux, ce n'étoit pas en ſe faiſant craindre, mais en laſſant les Tyrans par ſa patience. A la fin on eut la paix, mais ſans force ; & ſeulement, dit S. Auguſtin, à cauſe que les Chrétiens firent honte, pour ainſi dire, aux Loix qui les condamnoient, & con-

Ibid. cap. 11. Lact. lib. V. 11.

Serm. S. Euch. paſſ. Agaun. Mart. Act. Mart. p. 290.

traignirent les perſécuteurs à les changer. Imputer à de telles gens qu'ils ſont ſoumis par foibleſſe, ou modeſtes par crainte, ce n'eſt pas vouloir ſeulement déshonorer le Chriſtianiſme, mais encore vouloir obſcurcir la vérité même plus claire que le Soleil. Car au contraire, on voit manifeſtement que plus l'Egliſe ſe fortifioit, plus elle faiſoit éclater ſa ſoumiſſion & ſa modeſtie.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

XVII. Etat de l'Egliſe ſous Julien l'Apoſtat.

C'eſt ce qui parut plus que jamais ſous Julien l'Apoſtat, où le nombre des Chrétiens étoit ſi accrû & l'Egliſe ſi puiſſante, que toute la multitude qu'on a vû ſi grande dans les regnes précédens, en comparaiſon de celle qu'on vit ſous cet Empereur, parut petite. Ce qui fait dire à S. Grégoire de Nazianze : *Julien ne ſongea pas que les perſécutions précédentes ne pouvoient pas exciter de grands troubles, parce que notre Doctrine n'avoit pas encore toute ſon étendue, & que peu de gens connoiſſoient la vérité ;* ce qu'il faut toujours entendre en comparaiſon du prodigieux accroiſſement arrivé durant la paix ſous Conſtantin & ſous Conſtance : *mais maintenant*, pourſuit ce S. Docteur, *que la Doctrine ſalutaire s'étoit étendue de tous côtés, & qu'elle dominoit principalement parmi nous, vouloir changer la Religion Chrétienne, ce n'étoit rien moins entreprendre que d'ébranler l'Empire Romain & mettre tout en haſard.* Orat. in Jul.

L'Egliſe n'étoit pas foible, puiſqu'elle étoit dominante & en état de faire trembler l'Empereur : l'Egliſe étoit attaquée d'une maniere ſi formidable, que tout le monde demeure d'accord que jamais elle n'avoit été en plus grand péril : l'Egliſe cependant fut auſſi ſoumiſe en cet état de puiſſance, qu'elle avoit été ſous Néron & ſous Domitien, lorſqu'elle ne faiſoit que de naître. Concluons donc que la ſoumiſſion des Chrétiens étoit un effet des maximes de leur Religion, ſans quoi ils auroient pû obliger les Sévères, les Valériens, & les Dioclétiens à les ménager, & Julien juſqu'à les craindre comme des ennemis plus redoutables que les Perſes : de ſorte que toutes les bouches qui attribuent la ſoumiſſion de l'Egliſe à la foibleſſe ou à la prudence de la chair, plûtôt qu'à la Religion, ſont fermées par cet exemple.

Et il ne faut pas s'imaginer que la Religion ne fût dominante que parmi le Peuple, ou qu'elle fût plus foible dans l'armée ; car il paroît au contraire, qu'après la mort de Julien, les Soldats ayant déféré l'Empire à Jovien qui le refuſoit, parce qu'il ne vouloit commander qu'à des Chrétiens, toute l'armée s'écria, *Nous ſommes tous Chrétiens & élevés dans la Foi ſous Conſtantin & Conſtance* : & encore ſix mois après, cet Empereur étant mort, l'armée élût en ſa place Va-

lentinien, non-seulement Chrétien, mais encore Confesseur de la Foi, pour laquelle il avoit quitté généreusement les marques du Commandement Militaire sous Julien.

CINQUIÈME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

On voit aussi combien les Soldats étoient affectionnés à Jesus-Christ par le repentir qu'ils témoignerent d'avoir brûlé de l'encens devant la statue de Julien & aux Idoles, plûtôt par surprise que de dessein. Car alors, comme le raconte S. Grégoire de Nazianze, ils rapporterent à cet Apostat le don qu'ils venoient d'en recevoir pour prix de ce culte ambigu, en s'écriant: *Nous sommes, nous sommes Chrétiens, & le don que nous avons reçu de vous, n'est pas un don, mais la mort.* Des Soldats si fidéles à Jesus-Christ, furent en même tems très-obéissans à leur Empereur. *Quand Julien leur disoit, Offrez de l'encens aux Idoles, ils le refusoient : quand il leur disoit, Marchez, combattez, ils obéissoient sans hésiter*, comme dit S. Augustin; *ils distinguoient le Roi éternel, du Roi temporel, & demeuroient assujettis au Roi temporel, pour l'amour du Roi éternel: parce que*, dit le même Pere, *lorsque les impies deviennent Rois, c'est Dieu qui le fait ainsi pour exercer son Peuple; de sorte qu'on ne peut pas ne pas rendre à cette puissance l'honneur qui lui est dû :* ce qui détruit en un mot toutes les Gloses de M. Jurieu, puisque dire qu'on ne peut pas faire autrement, ce n'est pas seulement exclurre la notion d'un simple conseil, mais c'est encore introduire un précepte dont l'obligation est constante & perpétuelle.

Soc. III. 22. Soz. VI. 3. Théod. III. 1. Orat. III. In Ps. 124.

Il ne faut non plus répondre ici que Julien n'étoit pas persécuteur, puisqu'outre qu'il autorisoit & animoit secrettement la fureur des Villes qui déchiroient les Chrétiens, & que lui-même, pour ne point parler de ses artifices plus dangereux que ses violences, il eût répandu beaucoup de sang Chrétien, sous de faux prétextes; on sçavoit qu'il avoit voüé à ses Dieux le sang des Fidéles, après qu'il auroit vaincu les Perses: & cependant ces Fidéles destinés à être la victime de ses Dieux, ne laissoient pas de combattre sous ses Etendards, & de promouvoir de toute leur force la victoire dont leur mort devoit être le fruit. Lui-même n'entra jamais en aucune défiance de ses Soldats qu'il persécutoit; parce que bien instruit qu'il étoit des Commandemens de Jesus-Christ & de l'esprit de l'Eglise, il sçavoit que la fidélité des Chrétiens pour les puissances suprêmes, étoit à toute épreuve; & comme nous disoit S. Augustin, *qu'il ne se pouvoit pas faire qu'on ne rendit à cette puissance l'honneur qui lui étoit dû.* C'est aussi ce que ce Tyran expérimenta, lorsque faisant tourmenter jusqu'à la mort deux hommes de guerre, d'une grande

Ibid.

distinction, parmi les troupes, nommés Juventin & Maximin ; ils moururent en lui reprochant ses idolâtries, & lui disant en même tems, *qu'il n'y avoit que cela qui leur déplût dans son Empire :* montrant bien qu'ils distinguoient ce que Dieu avoit mis dans l'Empereur, de ce que l'Empereur faisoit contre Dieu, & toujours prêts à lui obéir en toute autre chose.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Ainsi, soit que l'on considère les préceptes de l'Ecriture, ou la maniere dont on les a entendus & pratiqués dans l'Eglise, la maxime qui prescrit une obéissance à toute épreuve envers les Rois, ne peut être un simple conseil, ni un précepte accommodé aux tems de foiblesse, puisqu'on les voit établis sur des principes qui sont également de tous les tems, tels que sont l'ordre de Dieu & le respect qui est dû, pour l'amour de lui & pour le repos du genre-humain, aux Puissances Souveraines : principes qui étant tirés des préceptes de Jesus-Christ, devoient durer autant que son regne, c'est-à-dire, selon l'expression du Psalmiste, autant que le Soleil & que la Lune, & autant que l'Univers.

Theod. III. 15.

Ce qui a paru dans l'Eglise, sous les Princes Infidéles, ne s'est pas moins soutenu sous les Princes Hérétiques. Il est aisé de montrer (& nous-mêmes nous l'avons fait dans le premier Avertissement) que le nombre des Catholiques a toujours été sans comparaison plus grand que celui des Ariens. L'Empereur Constance se mit à la tête de ce malheureux Parti, & persécuta si cruellement les Catholiques, par confiscations de biens, par bannissemens, par empriſonnemens, par de sanglantes exécutions, & même par des meurtres, tels que furent ceux qu'un Syrien & ses autres Officiers firent sous ses ordres & de son aveu, que cette persécution étoit regardée comme plus cruelle que celle des Déces & des Maximiens ; & en un mot, comme un prélude de celle de l'Antechrist. Et toutefois, dans le même tems qu'on lui reprochoit à lui-même ses persécutions, sans aucun ménagement, il n'en passoit pas moins pour constant, qu'il n'étoit pas permis de rien entreprendre contre lui, *parce que le regne & l'autorité de regner vient de Dieu, & qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César.* C'est ce qu'enseignoit S. Hilaire ; c'est ce qu'enseignoit Hosius, non pas dans le tems de sa foiblesse, mais dans la force de sa glorieuse Confession, lorsqu'il écrivoit à l'Empereur au nom de tous les Evêques : *Dieu vous a commis l'Empire & à nous l'Eglise ; & comme celui qui affoiblit votre Empire, par des discours pleins de haine & de malignité, s'oppose à l'ordre de Dieu ; ainsi vous devez prendre garde, que tâchant de vous attirer ce qui appartient à l'E-*

XVIII. Sous Constance.

Hil. lib. cont. Const. Athan. apol.

Hil. fragm.

Apud Ath. apol. ad Constan.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

gliſe, vous ne vous rendiez coupable d'un grand crime. Rendez à Céſar ce qui eſt à Céſar, & à Dieu ce qui eſt à Dieu : ainſi, ni l'Empire ne nous appartient, ni l'encenſoir & les choſes ſacrées ne ſont à vous. Peut-on établir plus clairement, comme un principe certain par l'Evangile, la néceſſité d'obéir à un Prince, même hérétique & perſécuteur?

Apol. ad Conſt. &c.

S. Athanaſe n'avoit point d'autre ſentiment, lorſqu'il proteſtoit au même Empereur de lui être toujours obéiſſant, & lui déclaroit que lui & les Catholiques dans toutes leurs aſſemblées, lui ſouhaitoient une longue vie & un regne heureux. Tous les Evêques lui faiſoient de pareilles déclarations, & même dans les Conciles. Ce courageux Confeſſeur de Jeſus-Chriſt, ſaint Lucifer de Cagliari, adreſſa à cet Empereur un Livre dont le titre étoit : *Qu'il ne faut point épargner ceux qui offenſent Dieu en reniant ſon Fils* : & toutefois il y établit comme un principe conſtant, *qu'on demeure toujours débiteur envers les Puiſſances Souveraines, ſelon le précepte de l'Apôtre ;* de ſorte qu'il n'y a rien à faire contre l'Empereur, que *de mépriſer les ordres impies qu'il donne contre Jeſus-Chriſt, & tout au plus lui denoncer librement qu'il eſt anathême.*

Athan. lib. de Syn.

Soc. VI. 22. Soz. III. 2. Theodor. II. 1, 2.

On peut ajoûter ici avec les anciens Hiſtoriens Eccléſiaſtiques, qu'au commencement de la perſécution de Conſtance, pendant qu'il perſécutoit S. Athanaſe, & les autres Evêques orthodoxes, juſqu'à les bannir & leur faire craindre la mort, le Parti Catholique étoit ſi fort, qu'il avoit pour lui deux Empereurs, qui étoient Conſtantin & Conſtant, les deux freres de Conſtance, dont le premier le menaça de lui faire la guerre, s'il ne rétabliſſoit S. Athanaſe : & cependant les Catholiques qui vivoient ſous l'Empire de Conſtance, ne ſongerent pas ſeulement à remuer ; & S. Athanaſe accuſé d'avoir aigri contre Conſtance l'eſprit de ſes freres, s'en défend comme d'un crime, en faiſant voir à Conſtance, dont il étoit ſujet, qu'il ne lui avoit jamais manqué de fidélité.

Apol. ad Conſt.

XIX. Sous Valens, Juſtine, & en Afrique, ſous la tyrannie des Vandales.

Valens, Empereur d'Orient, Arien comme Conſtance, fut encore un plus violent perſécuteur, & c'eſt de lui qu'on écrit qu'il *parut un peu s'adoucir, lorſqu'il changea en banniſſement la peine de mort* : & néanmoins les Catholiques, quoique les plus forts, même dans ſon Empire, ne lui donnerent jamais le moindre ſujet de craindre, ni ne ſongerent à ſe prévaloir des longues & fâcheuſes guerres, où à la fin il périt miſérablement. Au contraire, les ſaints Evêques ne prêchoient & ne pratiquoient que l'obéiſſance : ſaint Baſile rendit à Modeſte, que l'Empereur lui envoyoit, toute ſorte de devoirs. Ce ſaint Evêque Euſébe de Samoſate, crai-

Greg. Naz. Orat. 20. Soc. lib. IV. 32.

Greg. Naz. Ibid.

gnant quelque émotion populaire contre celui qui lui portoit l'ordre de ſe retirer, l'avertit de prendre garde à lui, & de ſe retirer ſans bruit, appaiſant le peuple qui accourut à ſon Paſteur, & lui *récitant ce précepte Apoſtolique, qu'il falloit obéir aux Rois & aux Magiſtrats.* Je ne finirois jamais, ſi je voulois raconter tous les exemples ſemblables. Saint Ambroiſe étoit le plus fort dans Milan, lorſque l'Impératrice Juſtine, Arienne, y voulut faire tant de violences en faveur des Hérétiques : mais il n'en fut pas moins ſoumis, ni n'en retint pas moins tout le peuple dans le reſpect; diſant toujours, Je ne puis pas obéir à des ordres impies, *mais je ne dois point combattre : toute ma force eſt dans mes prieres ; toute ma force eſt dans ma foibleſſe & ma patience ; toute la puiſſance que j'ai c'eſt d'offrir ma vie & de répandre mon ſang.* Le Peuple ſi bien inſtruit par ſon ſaint Evêque, s'écria : *O Céſar, nous ne combattons pas, nous vous prions : nous ne craignons rien ; mais nous vous prions ;* & S. Ambroiſe diſoit : *Voilà parler, voilà agir comme il convient à des Chrétiens.* M. Jurieu auroit bien fait d'autres ſermons, & leur auroit enſeigné que la modeſtie n'eſt d'obligation que lorſqu'on eſt le plus foible; mais S. Ambroiſe & tout le peuple parlerent ainſi, depuis même que les Soldats de l'Empereur, tous Catholiques, ſe furent rangés dans l'Egliſe avec leur Evêque, & dans une conjoncture où l'Empereur menacé du Tyran Maxime, avoit plus beſoin du ſaint Evêque, que le ſaint Evêque de lui, comme la ſuite des affaires le fit bientôt paroître. C'en eſt aſſez; & de tous les exemples qui ſe préſentent en foule à ma mémoire, je ne veux plus rapporter que ceux des Catholiques Afriquains ſous l'impitoyable perſécution des Genſerics & Hunerics Ariens. Ils réſiſterent, dit S. Gélaſe, mais *ce fut en endurant avec patience les dernieres extrémités.* Les Chrétiens ne connoiſſoient point d'autre réſiſtance; & pour montrer que ce ſentiment leur venoit, non de leur foibleſſe, mais de la Foi même & de la Religion, S. Fulgence, l'honneur de l'Afrique, comme de toute l'Egliſe d'alors, écrivoit à un de ces Rois Hérétiques : *Quand nous vous parlons librement de notre Foi, nous ne devons pas pour cela vous être ſuſpects, ou de rébellion ou d'irrévérence ; puiſque nous nous ſouvenons toujours de la dignité Royale & des préceptes des Apôtres, qui ordonnent d'obéir aux Rois.*

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Theod. lib. IV. 14. Orat. de Baſil. trad. lib. V. poſt Ep. 32. Ep. 33. ad Marcell. nonæ Edit. 14.

Epiſt. XIII. ad.

Ad Thraſim. lib. I. cap. 2.

Cette Doctrine ſe trouve établie par-tout où le Chriſtianiſme s'étoit répandu. Au quatriéme ſiécle, Sapor Roi de Perſe, fit un effroyable carnage des Chrétiens, puiſqu'on en compte de martyriſés *juſqu'à ſeize mille dont on ſçait les noms, ſans parler des autres*

XX. *Les Chrétiens de Perſe, les Goths perſécutés par Athanarie.*

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

qu'on ne peut pas même nombrer. On objecta d'abord à leur Archevêque, *d'avoir intelligence avec les Romains* ennemis de l'Empire des Perſes. Mais les Chrétiens s'en défendoient comme d'un crime, & ſoutenoient que c'étoit là une calomnie. On ne pouſſa point une accuſation ſi mal fondée; & pour achever de la détruire, un Chrétien trouva moyen d'obtenir de Sapor, qu'en le traînant au ſupplice, *on publieroit auparavant par un cri public, qu'il n'étoit pas infidéle au Prince, ni accuſé d'autre choſe que d'être Chrétien.*

Soz. II. 8. & ſeq. Ibid. Ibid.

Les Chrétiens, quoiqu'en ſi grand nombre, & conſtamment les plus forts *dans une Province des plus importantes & des plus voiſines des Romains*, ſe laiſſoient traîner au ſupplice, comme des brebis à la boucherie, ſans ſe prévaloir de ce voiſinage, ni des guerres continuelles qui étoient entre les Romains & les Perſes: contens de trouver un refuge aſſûré dans l'Empire Romain, ils ne le rempliſſoient pas de leurs cris, pour animer tous les peuples & les Empereurs contre leur Patrie; ils ne leur offroient point leur main contre elle, & on ne les vit point à la guerre contre leur Prince.

Paul. Oroſ. lib. VII. 32. Auguſt. de Civ. XVII. 51.

Les Goths zélés Chrétiens, ſi cruellement perſécutés par leur Roi Athanaric, ſe contenterent auſſi de ſe refugier chez les Romains; mais ils ne ſongerent pas à en faire des ennemis à leur Roi: l'amour de la Patrie & la ſoumiſſion pour leur Prince regna toujours dans leur cœur; la maxime demeuroit ferme, que la ſoumiſſion doit être à toute épreuve: la Tradition en étoit conſtante en tous lieux, comme en tout tems; parmi les barbares, comme parmi les Romains, & tout le nom Chrétien la conſervoit. Il n'eſt pas ici queſtion de chercher de mauvais exemples, depuis que la vigueur de la diſcipline Chrétienne s'eſt relâchée: l'Egliſe ne les a jamais approuvés; & la Foi des premiers ſiécles eſt demeurée ferme. Quand l'Egliſe (ce qu'à Dieu ne plaiſe) auroit dégénéré de ces anciennes maximes ſur leſquelles la Religion a été fondée, c'étoit à des Chrétiens, qui ſe diſoient Réformés, à purger le Chriſtianiſme de ces erreurs; mais au fond, l'Egliſe Catholique ne s'eſt jamais démentie de l'ancienne Tradition. S'il y a eu de mauvais exemples dans les derniers tems, s'il y en a eu de mêlés, l'Egliſe n'a jamais autoriſé le mal; & en un mot, la révolte, ſous prétexte de perſécution, n'a pû trouver d'approbation dans ſes Décrets. Les Proteſtans ſont les ſeuls qui en ont donné en faveur de la rébellion, que leurs Synodes Nationaux ont paſſée en Dogme, juſqu'à déclarer eux-mêmes, pour ainſi parler, la guerre aux Rois. Nous condamnons hautement tous les attentats ſemblables, en

en quelque lieu & en quelque tems qu'on les ait vûs; & tout le monde ſçait les décrets de nos Conciles Oécuméniques en faveur de l'inviolable Majeſté des Rois. Mais la Réforme défend encore aujourd'hui les décrets de ſes Synodes, puiſque M. Jurieu oſe dire qu'elle n'en a point de honte : ce ne ſont pas des foibleſſes dont elle rougiſſe ; ce ſont des attentats qu'elle ſoutient.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Ainſi l'oppoſition entre les premiers Chrétiens & nos Chrétiens Réformés eſt infinie. Les premiers Chrétiens n'avoient rien que de doux & de ſoumis ; mais on ne voit rien que de violent & d'impétueux dans ces Chrétiens qui ſe ſont dits Réformés. Leurs propres Auteurs nous ont raconté que, dès le commencement, ils étoient pleins *de vengeance, & ſe ſervoient dans leurs entrepriſes de gens aiguillonnés de leurs paſſions* ; & leur Miniſtre nous les préſente encore à préſent, comme gens en qui *la rage & la fureur* fortifie l'attachement qu'ils ont à leur Religion ; mais les premiers Chrétiens n'avoient rien d'amer ni d'emporté dans leur zéle. Auſſi diſoient-ils hautement, ſans même que les Infidéles oſaſſent le nier, qu'ils n'excitoient point de trouble, ni n'attroupoient le Peuple par des diſcours ſéditieux : au contraire, les premieres Prédications de nos Réformés furent ſuivies par-tout de ſédition & de pilleries. Les Infidéles avoüoient eux-mêmes que les premiers Chrétiens *ne blaſphémoient point leurs faux Dieux*, encore qu'ils en découvriſſent la honte avec une extrême liberté : parce qu'ils parloient ſans aigreur, & ne diſoient que la vérité, ſans y mêler de calomnies : au contraire, tout a été aigre & calomnieux dans nos Chrétiens Réformés, qui n'ont ceſſé de défigurer notre Doctrine, & ont rempli l'Univers de Satyres envenimées, pour exciter la haine publique contre nous. Les premiers Chrétiens n'ont jamais été, ni orgueilleux, ni menaçans : nos Chrétiens Réformés, non contens de violentes menaces, en ſont venus aux effets, dès le commencement de leur Réforme. Il eſt vrai que nos Chrétiens Réformés ont eu à ſouffrir en quelques endroits, & la Réforme a tâché d'avoir le caractère des Martyrs. Mais, comme nous avons vû, les Martyrs ſouffroient avec humilité, & les autres, de leur aveu propre, avec dépit ; les uns ſoutenus par leur ſeule Foi, & les autres par leur paſſion : c'eſt pourquoi, de ſi différens principes ont produit des effets bien contraires. Trois cens ans de continuelle & implacable perſécution n'ont pû altérer la douceur des premiers Chrétiens : la patience a d'abord échappé aux autres, & leur violence les a emportés aux derniers excès. A peine nomme-t-on en Allemagne trois

XXI. *Réflexion ſur le diſcours précédent : oppoſition entre les premiers Chrétiens, & les Chrétiens Prétendus-Réformés.* Var. liv. X. n. 32, 39.

Act. XIX. XXIV. 12.

Act. XIX. 37.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

ou quatre hommes punis pour le Luthéraniſme ; cependant toute l'Allemagne vit bien-tôt les ligues, & ſentit les armes de nos Réformés : ceux de France furent patiens durant environ trente ans, à différentes repriſes, ſous les regnes de François I. & de Henri II. ils ne furent pas à l'épreuve d'une plus longue ſouffrance, & ils n'eurent pas plûtôt trouvé de la foibleſſe dans le Gouvernement, qu'ils en vinrent aux derniers efforts contre l'Etat.

XXII. *Vain prétexte des Guerres Civiles apporté par M. Jurieu, & leur vraie cauſe.*

M. Jurieu donne pour raiſon de la juſtice de leurs armes, le maſſacre de Vaſſi, ſans répondre un mot ſeulement aux témoignages inconteſtables même des Auteurs Proteſtans, par leſquels nous avons montré que ce prétendu maſſacre ne fut qu'une rencontre fortuite, & un prétexte que la rébellion déja réſolue ſe vouloit donner. Mais, ſans répéter les preuves que nous en avons apportées contre ce Miniſtre, nous avons de quoi le confondre par lui-même. *Le maſſacre de Vaſſi*, dit-il, *avoit donné le ſignal par toute la France : parce que*, continue-t-il, *au lieu qu'il ne s'agiſſoit que de la mort de quelques particuliers, ſous les regnes de François I. & de Henri II.* ici dans ce maſſacre *la vie de tout un Peuple étoit en péril.* Mais ſi l'on attendoit ce ſignal, pourquoi donc avoit-on déja machiné la conſpiration d'Amboiſe, par expreſſe Délibération de la Réforme, comme nous l'avons démontré par cent preuves & par l'aveu de Bèze même ? Et pourquoi y avoit-on réſolu de s'emparer du Château où le Roi étoit ? Arracher ſes Miniſtres d'entre ſes bras, ſe rendre Maître de ſa Perſonne, lui conteſter ſa Majorité, lui donner un conſeil forcé, & allumer la Guerre Civile dans toute la France, juſqu'à ce que ce noir deſſein fût accompli ? Car tout cela eſt prouvé plus clair que le jour dans l'Hiſtoire des Variations ; ſans que M. Jurieu y ait répondu, ni pû répondre un ſeul mot. Et quant à ce que dit ce Miniſtre, qu'on ſongea à prendre les armes, lorſqu'on vit que tout un Peuple étoit en péril, au lieu qu'il ne s'agiſſoit auparavant, c'eſt-à-dire, ſous François I. & Henri II. que de quelques particuliers : Bèze a été bien plus ſincère, puiſqu'il eſt demeuré d'accord que ce qui cauſa les grands troubles de ce Royaume, fut que *les Seigneurs conſidérerent que les Rois François & Henri n'avoient jamais voulu attenter à la Perſonne des gens d'Etat* ; c'eſt-à-dire, des gens de qualité, *ſe contentant de battre le chien devant le loup*, & les gens de plus baſſe condition devant les Grands, *& qu'on faiſoit alors le contraire.* Ce fut donc, de l'aveu de Bèze, ce qui les fit réveiller *comme d'un profond aſſoupiſſement*, & ils émûrent le Peuple, dont ils avoient mépriſé les maux, tant qu'on ne s'étoit atta-

Var. liv. X. 42.

Lett. IX. p. 70.

Var. liv. X. n. 26. & ſuiv.

Liv. X. n. 26. & ſuiv.

Var. ibid. n. 27.

qué qu'à lui. Mais ni Bèze ni Jurieu n'ont dit le fond. Les ſupplices des Proteſtans condamnés à titre d'Héréſie par Edit & par Arrêt ſous François I. & Henri II. mettoient en bien plus grand péril tout le Parti Réformé, & lui devoient donner bien plus de crainte que la rencontre fortuite de Vaſſi, où il étoit bien conſtant, que ni on n'avoit eu de mauvais deſſein, ni on n'avoit rien oublié pour empêcher qu'on ne s'échauffât. L'intérêt des gens de qualité ne fut pas auſſi la ſeule cauſe qui obligea la Réforme à ſe remuer ſous François II. ou ſous Charles IX. car ils ſe ſeroient remués dès le tems de François I. & de Henri II. puiſqu'ils ſentoient bien que ces Princes ne les épargneroient pas s'ils ſe déclaroient, & qu'ils ne ſe ſauvoient de leur tems qu'en diſſimulant. Il ne s'agiſſoit non plus dans nos Guerres Civiles de la vie des Proteſtans, puiſque nous avons fait voir, & qu'il eſt conſtant qu'ils ont pris les armes tant de fois, non point pour leur vie, à laquelle il y avoit long-tems qu'on n'en vouloit plus, mais pour avoir part aux honneurs & un peu plus de commodité dans leur exercice. Il n'y a qu'à voir leurs Traités & leurs Délibérations pour en être convaincu; & Bèze demeure d'accord qu'il ne tint pas aux Miniſtres qu'on ne rompît tout pour quelques articles ſi légers, qu'on en a honte en les liſant. Ainſi la vraie cauſe des révoltes arrivées ſous François II. ſous Charles IX. & ſous les regnes ſuivans, c'eſt que la patience qui n'eſt conçue & ſoutenue que par des ſentimens humains, ne dure pas; & que le dépit retenu dans des regnes forts, ſe déclare, quand il en trouve de plus foibles. C'eſt enſuite, que la Réforme délicate a pris pour perſécution ce que les anciens Chrétiens n'auroient pas ſeulement compté parmi les maux, c'eſt-à-dire, la privation de quelques honneurs publics & de quelques facilités, comme on a dit : encore le plus ſouvent leurs plaintes n'étoient que des prétextes. Les Rois qui leur ont été les plus contraires, n'euſſent pas ſongé à les troubler, ſi des eſprits ſi remuans avoient pû ſe réſoudre à demeurer en repos. Certainement ſous Loüis XIII. ils étoient devenus ſi délicats & ſi plaintifs dans leurs Aſſemblées politiques, & encore plus dans leurs Synodes, qu'on les voyoit prêts à échapper à tous momens; enſorte qu'on n'oſoit rien entreprendre contre l'étranger, quoi qu'il fit, tant qu'on avoit au-dedans un Parti ſi inquiet & ſi menaçant. Voilà dans la vérité, & tous les François le ſçavent, ce qui a fait nos Guerres Civiles; & voilà en même tems ce qui mettra une éternelle différence entre les premiers Chrétiens & les Chrétiens Réformés. M. Ju-

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Hiſt. liv. VI.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

rieu ne ſortira jamais de cette difficulté : qu'il brouille tout ; qu'il mêle le Ciel à la terre ; qu'il change les préceptes en conſeils, & les régles perpétuelles fondées ſur l'ordre de Dieu & le repos des Etats, en préceptes accommodés au tems ; qu'il change encore la patience des prémiers Chrétiens en foibleſſe ; qu'il faſſe leur obéiſſance forcée ; qu'il cherche de tous côtés des prétextes à la rébellion de ſes Peres : il eſt accablé de toutes parts par l'Ecriture, par la Tradition, par les exemples de l'ancienne Egliſe, par ſes propres Hiſtoriens, & il n'y eut jamais une cauſe plus déplorée.

Exemples de M. Jurieu en faveur des Guerres Civiles de Religion. Premier exemple tiré de Jeſus-Chriſt même.

XXIII. *Prétention de M. Jurieu, que J. C. a autoriſé les Apôtres à ſe ſervir de l'épée contre les Miniſtres de la juſtice qui ſe ſaiſiſſoient de ſa perſonne.* I. Pet. I. 23. Iſ. LIII. Lett. IX. p. 69.

PRêtez maintenant l'oreille, mes Freres, aux exemples dont on ſe ſert parmi vous, pour permettre aux Chrétiens opprimés de défendre leur Religion à main armée, contre les puiſſances Souveraines. Etrange illuſion ! M. Jurieu a oſé produire l'exemple de Jeſus-Chriſt même, & encore dans le tems de ſa Paſſion, lorſqu'il ne fit autre choſe, comme dit S. Pierre, que de ſe livrer à un Juge inique comme un Agneau foible & muet, ſans ouvrir ſeulement la bouche pour ſe défendre. Mais voyons comme le Miniſtre argumente. *L'Evangile*, dit-il, *n'a ôté à perſonne le droit de ſe défendre contre de violens aggreſſeurs, & c'eſt ſans doute ce que le Seigneur a voulu ſignifier, quand allant au Jardin, où il ſçavoit que les Juifs devoient le venir enlever avec violence, & comme on lui eût dit, Voici deux épées, il répondit, C'eſt aſſez.* Sur quoi le Miniſtre fonde ce raiſonnement : *Ce n'étoit pas aſſez pour repouſſer la violence ; car deux hommes armés ne pouvoient pas réſiſter à la troupe qui accompagnoit Judas : mais c'étoit aſſez pour ſon but, qui étoit de faire voir que ſes Diſciples dans une telle occaſion, ont le droit de ſe ſervir des armes : car autrement quel ſens cela auroit-il, Prenez vos épées ?* Il ne falloit rien changer aux paroles du Fils de Dieu, qui n'a point parlé en ces termes. Mais pour en venir au ſens & à l'eſprit, le Miniſtre ſonge-t-il bien à ce qu'il dit, lorſqu'il tient un tel diſcours ? Songe-t-il bien, dis-je, que ceux qui venoient prendre Jeſus-Chriſt, étoient les Miniſtres de la Juſtice, & que *le Conſeil*, ou le Sénat de Jéruſalem qui les envoyoit, avoit en main une partie de la puiſſance publique ? Car il pouvoit faire arrêter qui il vouloit, & il avoit la garde du Temple, & d'autres gens armés en ſa puiſſance pour exécuter ſes décrets. C'eſt pourquoi on voit ſi ſouvent dans les Actes que *les Apôtres ſont*

Matt. XXVI. 47.

Act. IV. 4. V. 18.

arrêtés par les Pontifes & les Magiſtrats du Temple, & mis dans la priſon publique pour comparoître devant le Conſeil, où en effet ils répondent juridiquement ſans en conteſter le pouvoir. Auſſi lorſqu'ils prirent le Sauveur, ſans les accuſer d'uſurper un droit qui ne leur appartenoit pas, il ſe contente de leur dire : *Vous venez me prendre à main armée comme un voleur : j'étois tous les jours au milieu de vous, enſeignant dans le Temple, & vous ne m'avez pas arrêté* : reconnoiſſant clairement qu'ils en avoient le pouvoir ; & dans la ſuite reprenant S. Pierre, qui avoit frappé un des Soldats, dont auſſi il guérit la plaie par un miracle. Au lieu donc qu'il faudroit conclurre de ce lieu, comme fait auſſi S. Chryſoſtôme, *qu'il faut ſouffrir les perſecutions avec patience & avec douceur, & que c'eſt là ce que le Sauveur nous a voulu montrer par cette action* ; M. Jurieu conclut au contraire, qu'il a voulu montrer *qu'en cette occaſion on a droit de ſe ſervir des armes*. Mais qui lui donne la liberté de tourner ainſi l'Ecriture à contreſens, & de porter ſon venin juſque ſur les actions de Jeſus-Chriſt même ? *Quel ſens*, dit-il, *auroit cela, Prenez vos épées ? Et de quel uſage ſeroient-elles, ſi on ne pouvoit s'en ſervir ?* Et il ne veut pas ſeulement entendre cette parole de Jeſus-Chriſt, lorſqu'il ordonne à ſes Apôtres d'avoir une épée ; *car je vous dis qu'il faut encore que ce qui eſt écrit de moi ſoit accompli : Il a été compté parmi les ſcélérats.* Tel étoit donc le but de Jeſus-Chriſt, non comme dit M. Jurieu, d'inſtruire les Chrétiens à prendre les armes contre la puiſſance publique, lorſqu'ils en ſeroient maltraités, mais d'accomplir la Prophétie, où il étoit dit, *qu'on le mettroit au rang des ſcélérats.* En quoi, ſi ce n'eſt que comme un voleur, il ſe faiſoit accompagner de gens violens pour s'empêcher d'être pris, & qu'il employoit les armes contre les Miniſtres de la Juſtice, pour ne point tomber entre ſes mains ? Jeſus-Chriſt regardoit donc cette réſiſtance qu'il prévoyoit qu'on feroit en ſa faveur, non pas à la maniere de M. Jurieu, comme une défenſe légitime ; mais comme une violence, & un attentat manifeſte, qui auſſi le feroit mettre par le Peuple *au nombre des ſcélérats.* C'eſt pourquoi il reprend S. Pierre de s'être ſervi de ſon épée, & dit à lui & aux autres qui ſe mettoient en état de l'imiter : *Demeurez-en là : qui prend l'épée, périt de l'épée* ; non pour défendre de s'en ſervir légitimement, mais pour défendre de s'en ſervir dans de ſemblables occaſions, & ſur-tout, contre la puiſſance publique. M. Jurieu oſe dire que Jeſus-Chriſt ne reprit S. Pierre de s'être ſervi de l'épée, qu'à cauſe du tems où il le fit, qui étoit celui où, ſelon l'ordre de ſon Pere, il falloit qu'il mourût ; comme ſi dans une autre

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Ibid. 55. Joan. XVIII.

Hom. 83. in Joan.

Jur. ibid.

Luc. XXII. 37.

Ibid. 49, 50. Matt. 52. Joan. XVIII. 11.

Jur. ibid.

CINQUIEME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

occaſion Jeſus-Chriſt eût voulu permettre à ſes Diſciples d'oppoſer la force aux puiſſances légitimes. Voilà ce que M. Jurieu oſe attribuer à Jeſus-Chriſt. Socrate un Payen aura bien connu qu'on eſt obligé d'obéir aux Loix & aux Magiſtrats de ſon Pays, quand même ils vous condamnent injuſtement; autrement, dit-il, il n'y auroit plus ni Peuple, ni Jugement, ni Loi, ni Etat: par ces ſolides maximes, ce Philoſophe aura conſenti à périr, plûtôt que d'anéantir les Jugemens publics par ſa réſiſtance, & n'aura pas voulu s'échapper de la priſon contre l'autorité de ces Loix, de peur de tomber après cette vie entre les mains des Loix éternelles, lorſqu'elles prendront la défenſe des Loix Civiles leurs Sœurs, (car c'eſt ainſi qu'il parloit) & Jeſus-Chriſt qui rejette ceux dont la Juſtice n'eſt pas au-deſſus de celle des Payens, aura été moins juſte & moins patient qu'un Philoſophe, & aura voulu montrer à ſes Diſciples que la défenſe contre le Public eſt légitime? Qui vit jamais un ſemblable attentat, & n'eſt-ce pas faire prêcher la révolte à Jeſus-Chriſt même? Mais qui ne voit manifeſtement que ce qu'il blâme en cette occaſion, n'eſt pas ſeulement une réſiſtance dans le tems où ſon Pere vouloit qu'il mourût; ce qui n'eût regardé que ſes Diſciples à qui il avoit appris ce ſecret de Dieu: mais en général une réſiſtance qui le faiſoit mettre *au rang des méchans & des ſcélérats*; en un mot une réſiſtance contre la puiſſance publique, contre laquelle un Particulier, un Sujet, qui étoit le perſonnage que Jeſus-Chriſt vouloit faire alors ſur la terre, n'a point de défenſe. C'eſt pourquoi il répond juridiquement au Conſeil de Jéruſalem, comme nous l'avons déja dit, & il demeure d'accord que *la puiſſance* de vie & de mort dont Pilate le menaçoit, *lui venoit d'en-haut*, comme étant légitime & *ordonnée de Dieu*, ainſi que ſon Apôtre le dit après lui; & il ajoûte que *ſon Royaume n'eſt pas de ce monde*, non plus que les Miniſtres dont la force le pourroit défendre contre l'injuſtice des hommes: afin que ſes Diſciples entendent qu'il veut bien en tout & par-tout ſe laiſſer traiter comme un ſujet, & leur enſeigner en même tems ce qu'ils doivent aux Magiſtrats, même injuſtes & perſécuteurs.

Plat. Crito.

Matt. V. 20.

Joan. XIX. 10, 11.

Rom. XIII.

Jo. XVIII. 30.

M. Jurieu ne rougit pas de nous alléguer cet exemple, & de mettre la défenſe de ſa Religion dans un attentat manifeſte; dans un attentat déclaré tel par les Prophétes qui l'ont prédit, que Jeſus-Chriſt qui l'a vû, a réprouvé, & qu'il a même réparé par un miracle, de peur qu'on ne pût jamais le lui imputer. Un tel exemple, qu'eſt-ce autre choſe qu'une parfaite démonſtration de la Doctrine

opppoſée à celle que le Miniſtre vouloit ſoutenir, & le tour qu'y donne M. Jurieu, une manifeſte profanation des paroles de Jeſus-Chriſt ?

CINQUIEME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Second exemple. Les Machabées.

XXIV. *Six circonſtances de l'hiſtoire des Machabées, qui font voir que leurs guerres étoient légitimes & entrepriſes par une inſpiration particuliere.* Lett. IX. p. 67.

MAis ce Miniſtre ſe promet une victoire plus aſſurée de l'exemple des Machabées ou des Aſmonéens, puiſqu'il eſt certain qu'ils ſecouerent le joug des Rois de Syrie, qui les perſécutoient pour leur Religion. Il n'en faut pas davantage à notre Miniſtre pour égaler la Réforme, & la nouvelle République des Pays-Bas, au nouveau Royaume de Judée érigé par les Aſmonéens. Mais pour ſe déſabuſer de cette comparaiſon, il ne faut que lire l'Hiſtoire, & bien comprendre l'état du Peuple de Dieu.

Premiérement, il eſt conſtant qu'Antiochus & les autres Rois de Syrie ne ſe propoſoient rien de moins que d'exterminer les Juifs, en faire paſſer toute la jeuneſſe au fil de l'épée, vendre tout le reſte aux Etrangers, en même tems donner à ces Etrangers la terre que Dieu avoit promiſe aux Patriarches pour toute leur poſtérité; détruire la Nation avec la Religion qu'elle profeſſoit & en éteindre la mémoire, profaner le Temple, y effacer le nom de Dieu, & y établir l'Idole de Jupiter Olympien. Voilà ce qu'on avoit entrepris, & ce qu'on exécutoit contre les Juifs avec une violence qui n'avoit point de bornes. I. Mach. II, III. II. Mach. V, VI, VIII.

Secondement, il n'eſt pas moins aſſuré que la Religion & toute l'ancienne alliance étoit attachée au ſang d'Abraham, à ſes enfans ſelon la chair, à la terre de Chanaan que Dieu leur avoit donnée pour y habiter, au lieu choiſi de Dieu pour y établir ſon Temple, au miniſtère Lévitique, & au Sacerdoce attaché au ſang de Levi & d'Aaron, comme toute l'alliance en général l'étoit à celui d'Abraham; enſorte que ſans tout cela, il n'y avoit ni Sacrifice, ni Fête, ni aucun exercice de la Religion. C'eſt pourquoi le Peuple Hébreu, ſelon les anciennes Prophéties, ne devoit être tiré de cette terre que deux fois; l'une ſous Nabuchodonoſor & dans la captivité de Babylone, par un ordre exprès de Dieu, que le Prophéte Jérémie leur porta, & avec promeſſe d'y être rappellés bien-tôt après, pour n'en être jamais chaſſés, ſelon que le même Jérémie & les autres Prophétes le leur promettoient. Telle eſt la premiere tranſportation du Peuple de Dieu, hors de ſa terre. La ſeconde & la derniere eſt celle qui leur devoit arriver ſelon l'Oracle de Daniel, Jer. XXI, XXV, XXVII, XXIX, XXX, XXXI, &c. Dan. IX.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

après avoir mis à mort l'Oint de Dieu & le Saint des Saints; qui devoit être perpétuelle, & emportoit auſſi avec elle l'entiere réprobation de l'alliance & de la Religion Judaïque.

Troiſiémement, il étoit conſtant par-là, que tant que l'ancienne alliance ſubſiſtoit, il n'étoit non plus permis aux Juifs de ſe laiſſer tranſporter hors de leur terre, que de renoncer à tout le culte extérieur de la Religion; & que conſentir à la perte totale de la famille d'Abraham où celle d'Aaron étoit compriſe, c'étoit conſentir en même tems à l'extinction de la Religion, de l'Alliance & du Sacerdoce. D'où il s'enſuit manifeſtement,

En quatriéme lieu, que lorſque Dieu ne leur donnoit aucun ordre d'abandonner la terre promiſe, où il avoit établi le ſiége de la Religion & de l'Alliance, ni ne leur montroit aucun moyen de conſerver la race d'Abraham, que celui d'une réſiſtance ouverte, comme il leur arriva manifeſtement dans cette cruelle perſécution des Rois de Syrie; c'étoit une néceſſité abſolue & une ſuite indiſpenſable de leur Religion de ſe défendre.

Et néanmoins, en cinquiéme lieu, ils n'en ſont venus à ce dernier & fatal remède qu'une ſeule fois, & après une déclaration manifeſte de la volonté de Dieu. Car auparavant, en quelque oppreſſion qu'on les tînt dans le ſuperbe & cruel Empire de Babylone, ils y demeuroient *paiſibles & ſoumis*, offrant à Dieu des vœux continuels pour cet Empire & pour ſes Rois, ſelon l'ordre qu'ils en avoient reçu de Dieu par la bouche de Jérémie & de Baruc. Quand ils virent paroître Cyrus qui devoit être leur Libérateur, encore qu'il leur eût été non-ſeulement prédit, mais encore expreſſément nommé par leurs Prophétes, ils ne ſe remuerent pas en ſa faveur, & attendirent en patience ſa victoire, d'où dépendoit leur délivrance; & quand Aſſuerus, un de ſes ſucceſſeurs, ſéduit par les artifices d'Aman, entreprit de détruire toute la Nation, & de *fermer par toute la terre la bouche de ceux qui loüoient Dieu*, ils ne firent aucun effort pour lui réſiſter; parce que Mardochée, un Prophéte & un homme manifeſtement inſpiré de Dieu, leur faiſoit voir une eſpérance aſſûrée de protection en la perſonne de la Reine Eſther; enſorte qu'il ne leur reſtoit qu'à prier Dieu dans le ſac & dans la cendre, qu'il conduiſît les deſſeins de cette Reine. Que ſi dans la ſuite ils prirent les armes pour punir l'injuſtice de leurs ennemis, ce fut par un Edit exprès du Roi, & Dieu le permit ainſi pour montrer que ſes Fidéles naturellement ne troubloient point les Etats, & n'y entreprenoient rien qu'avec l'ordre de la puiſſance ſouveraine.

Jer. XXIX. 7. Bar. I. 11, 12.

Eſth. III, IV, XIII, XVII.

Ibid. V, VII, VIII, XVI.

Ils

Ils ſeroient donc demeurés auſſi humbles & auſſi ſoumis ſous Antiochus, ſi Dieu leur avoit donné une ſemblable eſpérance, & un moyen auſſi naturel de fléchir le Roi. Mais le tems étoit arrivé où il avoit réſolu de les ſauver par d'autres voies, ainſi qu'il étoit marqué dans Daniel & dans Zacharie. Alors donc il inſpira Mathathias, qui pouſſé du même eſprit que ſon ancêtre Phinées, c'eſt-à-dire, manifeſtement de l'eſprit de Dieu; du même eſprit dont Moyſe avoit été pouſſé à tuer l'Egyptien qui maltraitoit les Enfans d'Iſraël, ſelon qu'il eſt expliqué dans les Actes; du même eſprit qui avoit incité Aod à enfoncer un couteau dans le ſein d'Eglon, Roi de Moab, & Jahel, femme d'Héber, à attirer Siſara dans ſa maiſon, pour lui percer les tempes avec un clou; du même eſprit dont Judith étoit animée lorſqu'elle coupa la tête d'Holoferne: Matharhias donc pouſſé de cet eſprit, perça d'un coup de poignard un Juif qui ſe préſentoit pour ſacrifier aux Idoles, & l'immola ſur l'Autel où il alloit ſacrifier au Dieu étranger. Il enfonça le même poignard au ſein de celui qui par l'ordre d'Antiochus, contraignoit le Peuple à ces ſacrifices impies, & il leva l'étendard de la liberté, en diſant, *Quiconque a le zéle de la Loi, qu'il me ſuive.* C'eſt donc ici manifeſtement une inſpiration extraordinaire, telle que celles qu'on voit paroître ſi ſouvent dans l'Ecriture & ailleurs. Il n'y a que les Impies qui puiſſent nier de ſemblables inſpirations extraordinaires; & ſi les Hypocrites ou les Fanatiques s'en vantent à tort, il ne s'enſuit pas que les vrais Prophétes, & les hommes vraîment pouſſés par l'eſprit de Dieu, ſe les attribuent vainement. Mathathias fut du nombre de ces hommes vraîment inſpirés: il en ſoutint le caractère juſqu'à la mort, & il diſtribua entre ſes enfans les fonctions auſquelles Dieu les deſtinoit, avec une prédiction manifeſte des grands ſuccès qui leur étoient préparés. La ſuite des événemens juſtifia clairement que Mathathias étoit inſpiré: car outre qu'il parut des ſignes & *des illuminations* ſurprenantes & miraculeuſes dans le Ciel, on vit paroître dans le combat des Anges qui ſoutenoient le Peuple de Dieu, & *en foudroyant* les ennemis, jettoient *le déſordre & la confuſion dans leur armée.* Le Prophéte Jérémie apparut à Judas le Machabée *dans un ſonge digne de toute créance*, & lui mit en main l'épée par laquelle il devoit défaire les ennemis de ſon Peuple, en lui diſant, *Recevez cette ſainte épée & ce préſent de Dieu, par lequel vous renverſerez les ennemis de mon Peuple d'Iſraël.* Tant de victoires miraculeuſes qui ſuivirent cette céleſte viſion, firent bien voir qu'elle n'étoit pas vaine, & la vengeance Divine fut ſi éclatante ſur An-

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Dan. VII. VIII, X, XI, XII. Zac. XI. 7. & ſeq. I. Mach. II. 24. & ſeq. Exod. II. 12. Act. VII. 24. 25. Jud. III. Jud. IV. 17. 21. V. 24. Judit. VIII. &c. I. Mach. II. 23. Ibid. 27. & ſeq.

I. Mach. II. 49, 64. & ſeq. II. Mac. X. 29, 30.

Ibid. XV. 11, 15.

I. Mach. VI. II. Mach. IX. 12.

tiochus, que lui-même la reconnut, & fut contraint d'adorer, mais trop tard, la main de Dieu dans ſon ſupplice. Que ſi nos Réformés ne veulent pas reconnoître ces ſignes divins, à cauſe qu'ils ſont tirés des Livres des Machabées, qu'ils ne reçoivent pas pour Canoniques; ſans leur oppoſer ici l'autorité de l'Egliſe qui les a mis dans ſon Canon, il y a tant de ſiécles: je me contente de l'aveu de leurs Auteurs qui reſpectent ces Livres, comme contenant une hiſtoire véritable & digne de tout reſpect, où Dieu a étalé magnifiquement la puiſſance de ſon bras & les conſeils de ſa providence pour la conſervation de ſon Peuple élû. Que ſi M. Jurieu, ou quelqu'autre auſſi emporté que lui, refuſoient à des Livres ſi anciens la vénération qui leur eſt dûe, il n'y auroit qu'à leur demander d'où ils ont donc pris l'Hiſtoire des Machabées qu'ils nous oppoſent? Que s'ils ſont contraints d'avoüer que les Livres que nous leur citons ſont les véritables originaux, d'où Joſeph & tous les Juifs ont tiré cette admirable hiſtoire; il faut, ou la rejetter comme fabuleuſe, ou la recevoir avec toutes les merveilleuſes circonſtances dont elle eſt revêtue. Et il ne faut point s'étonner que Joſeph en ait ſupprimé une partie, puiſqu'on ſçait qu'il diſſimuloit ou qu'il déguiſoit les miracles les plus certains, de peur d'épouvanter les Gentils pour qui il écrivoit. Si les Proteſtans ſe veulent ranger parmi les Infidéles, & refuſer leur créance aux miracles dont Dieu ſe ſervoit pour déclarer ſa volonté à ſon Peuple, nous ne voulons pas les imiter, & nous ſoutenons avec l'Hiſtoire originale de la Guerre des Machabées, qu'elle ne fut entrepriſe qu'avec une manifeſte inſpiration de Dieu.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

I. Mac. XI. XII. & ſeq.

Enfin, en ſixiéme lieu, Dieu qui avoit réſolu d'accumuler tous les droits pour établir le nouveau Royaume qu'il érigea en Judée ſous les Machabées, fit concourir à ce deſſein les Rois de Syrie, qui accorderent à Jonathas & à Simon avec l'entier affranchiſſement de leur Peuple, non-ſeulement toutes les marques, mais encore tous les effets de la ſouveraineté; ce qui fut auſſi accepté & confirmé par le commun conſentement de tous les Juifs.

XXV. Différence extréme des Machabées & des Proteſtans dans l'état de la Religion & dans celui des perſonnes.

Je veux bien accorder à M. Jurieu & aux Provinces-Unies, ſi elles veulent, qu'elles ont eu en quelque choſe un ſuccès pareil à ce nouveau Royaume de Judée; puiſqu'à la fin les Rois d'Eſpagne leurs Souverains ont conſenti à leur affranchiſſement. Bien plus, afin que les choſes ſoient plus ſemblables, puiſqu'en regardant ces Provinces comme imitatrices du nouveau Royaume de Judée, il faut auſſi regarder les Princes d'Orange comme les nouveaux Ma-

chabées qui ont érigé cet Etat ; je n'empêche pas qu'on ne diſe qu'à l'exemple des Aſmonéens, ces Princes ſe ſont fait les Souverains du Peuple qu'ils ont affranchi, & qu'ils peuvent s'en dire les vrais Rois, comme ils y ont déja de gré ou de force l'autorité abſolue. Si les Provinces-Unies donnent à la fin leur conſentement à cette ſouveraineté, il ſera vrai que la fin des Princes d'Orange ſera à peu près ſemblable de ce côté-là à celle des Machabées : mais il y aura toujours une différence infinie dans les commencemens des uns & des autres. Car quelque dévoüé qu'on ſoit à la maiſon d'Orange, on ne dira jamais ſérieuſement, ni que le Prince d'Orange Guillaume I. ait été un homme manifeſtement inſpiré, un Phinées, un Mathathias, un Judas le Machabée qui ne reſpiroit que la piété, ni que la Hollande dont il conduiſoit les troupes, fût le ſeul Peuple, où par une alliance particuliere, Dieu eût établi la Religion & ſes Sacremens ; ni que la Religion qu'il ſoutenoit, fût la ſeule cauſe qui lui fît prendre les armes, puiſque ſans parler de ſes deſſeins ambitieux ſi bien marqués dans toutes les hiſtoires, il cacha ſi long-tems lui-même ſa Religion, & donna tout autre prétexte à ſes entrepriſes ; ni que lui & ſes ſucceſſeurs n'aient jamais rien attenté pour ſubjuguer ceux qui leur avoient confié la défenſe de leur liberté. Il faudroit donc laiſſer là l'exemple des Machabées ; & pour ne parler plus ici de la vaine flatterie que le Miniſtre Jurieu fait aux Provinces-Unies, je ſoutiens que l'action des Machabées & des Juifs qui les ont ſuivis, étant extraordinaire & venant d'un ordre ſpécial de Dieu dans un cas & un état particulier, ne peut être tirée à conſéquence pour d'autres cas & d'autres états. En un mot, il n'y a rien de ſemblable entre les Juifs d'alors & nos Réformés, ni dans l'état de la Religion, ni dans l'état des perſonnes. Car dans la Religion Chrétienne, il n'y a aucun lieu ni aucune race qu'on ſoit obligé de conſerver, à peine de laiſſer périr la Religion & l'Alliance. Au lieu de dire, comme pouvoient faire les Juifs, il faut ſauver notre vie pour ſauver la Religion ; il faudroit dire au contraire, ſelon les maximes de Jeſus-Chriſt, il faut mourir pour l'étendre : c'eſt par la mort & la corruption que ce grain ſe multiplie, & ce n'eſt pas le ſang tranſmis à une longue poſtérité qui fait fructifier l'Evangile, mais c'eſt plûtôt le ſang répandu pour le confeſſer ; ainſi la Religion ne peut jamais être parmi nous en l'état & dans la néceſſité où elle étoit ſous les Machabées : L'état des perſonnes eſt encore plus diſſemblable que celui de la Religion. Les Machabées voyoient toute leur Nation attaquée enſemble, & prête à périr

CINQUIÈME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

toute entiere comme par un ſeul coup; mais nos Réformés, loin de combattre pour toute la Nation dont ils étoient, n'en faiſoient que la plus petite partie, qui avoit entrepris d'accabler l'autre & de lui faire la loi. Les Machabées & les Juifs qui les ſuivoient, loin de vouloir forcer leurs compatriotes à corriger la Religion dans laquelle ils étoient nés, ne demandoient que de vivre dans le même culte où leurs peres les avoient élevés; mais nos rebelles condamnoient les ſiécles paſſés, & ne cherchoient qu'à détruire la Religion où leurs peres étoient morts, quoiqu'eux-mêmes ils l'euſſent ſucée avec le lait. Les Machabées combattoient afin qu'on leur laiſſât la poſſeſſion du ſaint Temple où leurs peres ſervoient Dieu: nos rebelles renonçoient aux Temples & aux Autels de leurs peres, quoique ce fût le vrai Dieu qu'ils y adoraſſent; ou s'ils les vouloient avoir, c'étoit en les enlevant à leurs anciens & légitimes poſſeſſeurs, & encore en y changeant tout le culte pour lequel la ſtructure même de ces édifices ſacrés faiſoit voir qu'ils étoient bâtis; en quoi ils étoient ſemblables, non point aux Machabées défenſeurs du Temple, mais aux Gentils qui en étoient les profanateurs, puiſque ſi ceux-ci profanoient le Temple en y mettant leurs idoles, nos Réformés, pour avoir occaſion de profaner auſſi les Temples de leurs peres, faiſoient ſemblant d'oublier qu'ils étoient dédiés au Dieu vivant; & autant qu'il étoit en eux, ils en faiſoient des Temples d'Idoles, en appellant de ce nom les images érigées par nos peres, pour honorer la mémoire des myſtères de Jeſus-Chriſt & celle de ſes Saints. Bien éloigné qu'on puiſſe dire que le myſtère de la Religion fût corrompu & interrompu par les Machabées, ils étoient eux-mêmes revêtus de l'ancien ſacerdoce de la nation où ils étoient élevés par la ſucceſſion naturelle, & ſelon les loix établies; nos rebelles diſoient au contraire, que ſans égard à la ſucceſſion, ni à ceux qu'elle mettoit en poſſeſſion du miniſtère ſacré, il en falloit dreſſer un autre; ce qui étoit renoncer à la ligne du Sacerdoce & à la ſuite de la Religion, ou plûtôt à la Religion dans ſon fond, puiſque la Religion ne peut ſubſiſter ſans cette ſuite. On voit bien, ſelon ces principes, qu'il y a pû avoir dans les Machabées qui venoient dans la ſucceſſion légitime & dans l'ordre établi de Dieu, un inſtinct particulier de ſon S. Eſprit pour entreprendre quelque choſe d'extraordinaire; mais au contraire, l'eſprit dont étoient agités ceux qui menoient nos Réformés au combat & en commandoient les armées, étant entiérement détaché de l'ordre établi de Dieu & de la ſucceſſion

du Sacerdoce, ne pouvoit être qu'un esprit de rébellion & de schisme. Aussi l'esprit de Dieu paroît-il si peu dans les Capitaines de la Réforme, que loin d'oser dire qu'ils fussent des hommes pleins de Dieu, comme étoient un Mathathias & ses enfans; M. Jurieu n'a osé dire que ce fussent de vrais gens de bien, selon les régles de l'Evangile, ni autre chose tout au plus, selon lui-même, que des Héros à la maniere du monde: de sorte que ce seroit se joüer manifestement de la foi publique, de reconnoître ici la moindre apparence d'un instinct divin & prophétique. Aussi n'y en avoit-il ni marque ni nécessité; ni, en un mot, rien de semblable entre les Machabées & les Protestans, que le simple extérieur d'avoir pris les armes.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

C'est pourquoi, nous ne voyons pas que l'Eglise persécutée par les Princes Infidéles ou Hérétiques, se soit jamais avisée de l'exemple des Machabées pour s'animer à la résistance. Il étoit trop clair que cet exemple étoit extraordinaire: dans un cas & dans un état tout particulier: manifestement divin dans ses effets & dans ses causes; ensorte que pour s'en servir, il falloit pouvoir dire & justifier qu'on étoit manifestement & particulierement inspiré de Dieu. Mais pour connoître la vraie Tradition de l'ancien Peuple qui devoit servir de fondement à celle du nouveau, il ne falloit que considérer sa pratique continuelle dès son origine; car à commencer par le tems de sa servitude en Egypte, il est certain qu'il n'employa, pour s'en délivrer, que ses gémissemens & ses prieres. Que si Dieu employa des voies plus fortes, ce furent tout autant de coups de sa main toute-puissante & de son bras étendu, comme parle l'Ecriture: sans que ni le Peuple, ni Moyse qui le conduisoit, songeassent jamais, ni à se défendre par la force, ni à s'échapper de l'Egypte d'eux-mêmes, ou à main armée: ensorte que Dieu les laissa dans l'obéissance des Rois qui les avoient reçus dans leur Royaume, se réservant de les délivrer par un coup de sa souveraine puissance. Nous aurons lieu dans la suite d'examiner leur conduite sous leurs Rois, & les droits de la Monarchie que Dieu avoit établie parmi eux. Mais on peut voir en attendant quelle obéissance eux & leurs Prophétes crurent toujours devoir à ces Rois; puisque sous des Rois impies tels qu'étoient un Achab, un Achaz, un Manassès, quoiqu'ils fissent mourir les Prophétes, & qu'ils contraignissent le Peuple à un culte impie, ensorte que les Fidéles étoient contraints de se cacher, pendant que toutes les Villes, & Jérusalem elle-même regorgeoit de sang innocent, comme il arriva sous Manassès: un Elie, un Elisée, un Isaïe, un Osée, & les autres saints

XXVI. *Exemples du respect de l'ancien peuple envers les Rois impies & persecuteurs: & que ce sont là les seuls exemples que l'Eglise s'est proposés, comme ceux qui établissoient la conduite ordinaire.* Exod. V. & seq.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Prophétes qui crioient ſi haut contre les égatemens de ces Princes, ne ſongeoient pas ſeulement à leur conteſter l'obéiſſance qui leur étoit dûe. Le Peuple Saint fut auſſi paiſible ſous le joug de fer de Babylone, comme nous avons déja vû; & pour ne point répéter ce que j'ai dit, ni prévenir ce que j'ai à dire dans la ſuite ſur ce ſujet, on voit regner dans ce Peuple les mêmes maximes que le Peuple Chrétien en a auſſi retenues, de rendre à ſes Rois, quels qu'ils fuſſent, un fidéle & inviolable ſervice. C'eſt par toute cette conduite du Peuple de Dieu, qu'il falloit juger du droit que Dieu même avoit établi parmi eux. S'il a voulu une ſeule fois s'en diſpenſer ſous les Machabées avec les reſtrictions, & dans les conjonctures particulieres qu'on vient de voir, il a marqué clairement que ce n'étoit pas le droit établi, mais l'exception de ce droit, faite par ſa main ſouveraine; & c'eſt pourquoi, ſans ſe fonder ſur ce cas extraordinaire, l'Egliſe Chrétienne s'eſt fait une régle de la pratique conſtante de tout le reſte des tems: de ſorte qu'on peut aſſûrer, comme une vérité inconteſtable, que la Doctrine qui nous oblige à pouſſer la fidélité envers les Rois juſqu'aux dernieres épreuves, eſt également établie dans l'ancien & dans le nouveau Peuple.

Troiſiéme exemple. Celui de David.

XXVII. *Que ſelon les principes du Miniſtre, l'exemple de David n'eſt pas à ſuivre.* Lett. XVII. p. 134, 2, 6. Lett. IX.

IL reſte à examiner le troiſiéme exemple de M. Jurieu, qui eſt celui de David, que ce Miniſtre propoſe pour prouver qu'on peut défendre ſa vie à main armée contre ſon Prince; & il répéte ſouvent que ſi on peut prendre les armes contre ſon Roi pour la vie, on le peut, à plus forte raiſon, pour la Religion & pour la vie tout enſemble. D'abord, & ſans héſiter, j'accorde la conſéquence: mais voyons comme il établit le fait d'où il la tire. *Pourquoi*, dit-il, *David avoit-il aſſemblé autour de lui quatre ou cinq cens hommes, tous gens braves & bien armés? N'étoit-ce pas pour ſe défendre, pour réſiſter à la violence par la force, & pour réſiſter à ſon Roi qui le vouloit tuer? Si Saül fût venu l'attaquer avec pareil nombre de gens, s'en ſeroit-il fui? n'auroit-il pas combattu pour ſa vie, quand même ç'auroit été avec quelque péril de la vie de Saül lui-même, parce que dans le combat on ne ſçait pas où les coups portent? David ſçavoit ſon devoir; il avoit la conſcience délicate: il reſpecte l'onction de Dieu dans les Rois, mais il ne croit pas qu'il ſoit toujours illégitime de leur réſiſter, & même David étoit dans un cas, où nous ne voudrions pas permettre de réſiſter par les armes à un Souverain: dans le fond il étoit ſeul, & n'étoit qu'un par-*

ticulier ; nous n'étendons pas le pouvoir de réſiſter à un Souverain juſques-là : mais celui qui a cru qu'un particulier pouvoit repouſſer la violence par la force, a cru, à plus forte raiſon, que tout un Peuple le pouvoit. J'ai rapporté exprès tout au long le diſcours de M. Jurieu, afin qu'on voie que le Miniſtre détruit lui-même ſon propre raiſonnement ; car en effet, il ſent bien qu'il prouve plus qu'il ne veut. Il veut prouver que tout un Peuple, c'eſt-à-dire, non-ſeulement tout un Royaume, mais encore une partie conſidérable d'un Royaume, telle qu'étoit tout le Peuple Chrétien dans l'Empire Romain, ou en France tous les Proteſtans, ont pû prendre les armes contre leur Prince. Voilà ce qu'il vouloit prouver ; mais ſa preuve porte plus loin qu'il ne veut, puiſqu'elle démontreroit, ſi elle étoit bonne, non-ſeulement que tout un grand Peuple, mais encore tout particulier, peut s'armer contre ſon Prince, lorſqu'il lui fait violence ; ce que le Miniſtre rejette, non-ſeulement ici, comme il paroît par les paroles qu'on vient de produire, mais encore en d'autres endroits. C'eſt néanmoins ce qu'il prouve, & par conſéquent ſelon lui-même ſa preuve eſt mauvaiſe, n'y ayant rien de plus aſſûré que cette régle de Dialectique : qui prouve trop, ne prouve rien. Cela paroît encore plus évidemment en ce qu'il attribue à David, d'avoir cru *qu'un particulier pouvoit repouſſer à main armée la violence*, même celle de ſon Roi, car c'eſt de quoi il s'agit : ce qui eſt lui attribuer une erreur groſſiere & inſupportable, & par conſéquent condamner toute l'action qu'on fonde ſur une maxime ſi viſiblement erronnée : en quoi non-ſeulement M. Jurieu blâme en David ce que l'Ecriture n'y blâme pas, mais encore il ſe confond lui-même en nous alléguant un Auteur, qui, ſelon lui, eſt dans l'erreur, & nous donnant pour modéle un exemple qui eſt mauvais ſelon ſes principes.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Lett. XVIII. p. 138.

Je n'aurois donc qu'à lui dire, ſi je voulois lui fermer la bouche par ſon propre aveu, que David qui agiſſoit ſur de faux principes, ne doit pas être ſuivi dans cette action ; mais la vérité ne me permet pas de profiter, ou de l'ignorance, ou de l'inconſidération de mon Adverſaire. Toute l'Ecriture me fait voir que dans cette conjoncture David agit toujours par l'eſprit de Dieu ; que dans toutes ſes entrepriſes il attendoit la déclaration de ſa volonté ; qu'il conſultoit ſes Oracles ; qu'il étoit averti par ſes Prophétes ; qu'il étoit Prophéte lui-même, & que l'eſprit prophétique qui étoit en lui, ne l'abandonna jamais. Témoin les Pſeaumes qu'il fit dans cet état, & même chez le Roi Achis, & au milieu du Pays étranger

XXVIII. Fondement de la conduite de David : erreur du Miniſtre qui en fait un particulier.

I. Reg. XXII. 3, 5. XXIII. 2, 4.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

où il s'étoit réfugié ; Pſeaumes que nous chantons tous les jours comme des Cantiques inſpirés de Dieu. J'avoue donc qu'il n'y a rien à blâmer dans la conduite de David ; & ce qui a trompé M. Jurieu qui abuſe de ſon exemple, c'eſt qu'il n'a pas voulu conſidérer ce que David étoit alors. Car s'il avoit ſeulement ſongé que David, qui n'eſt, ſelon lui, *qu'un particulier*, en effet étoit un Roi ſacré par l'ordre de Dieu, il auroit vû le dénouement manifeſte de toute la difficulté ; mais en même tems il auroit fallu renoncer à toute ſa preuve : car on n'auroit pû nier que ce ne fût un cas tout particulier, puiſque celui qu'on verroit armé pour ſe défendre du Roi Saül, eſt Roi lui-même. Et ſans vouloir examiner ſi on ne pourroit pas ſoutenir qu'en effet il étoit Roi de droit, & que Saül ne regnoit que par tolérance, ou en tout cas, par précaire & comme ſimple uſufruitier, pour honorer en ſa perſonne le titre de Roi qu'il avoit eu ; quand il ne faudroit regarder dans le ſacre de David qu'une ſimple deſtination à la Couronne : toujours faudroit-il dire, puiſque cette deſtination venoit de Dieu, que Dieu qui lui avoit donné ce droit, étoit cenſé lui avoir donné en même tems tout le pouvoir néceſſaire pour le conſerver. Car au reſte, le droit de David étoit ſi certain, qu'il étoit connu de Jonathas fils de Saül, & de Saül même : delà vient que Jonathas demandoit pour toute grace à David d'être le ſecond après lui. Le Peuple auſſi étoit bien inſtruit du droit de David, comme il paroît par le diſcours d'Abigail. Ainſi perſonne ne pouvoit douter que ſa défenſe ne fût légitime, & Saül lui-même le reconnoiſſoit, puiſqu'au lieu de le traiter de rebelle & de traître, il lui diſoit : *Vous êtes plus juſte que moi* ; & il traitoit avec lui comme d'égal à égal, en le priant de conſerver ſa poſtérité.

I. Reg. XVI. 12, 13.

I. Reg. XXIII. 17. XXV. 21.

Ibid. XXV. 30.

Ib. XXIV. 18. XXVI. 25.

XXIX. *Que David n'a rien entrepris contre ſon Prince & ſon pays.*

Il ne faut pourtant pas s'imaginer que Dieu ait voulu ſe ſervir de David pour diviſer les forces de ſon Peuple, ni que ſes armes, toujours fatales aux Philiſtins, ſe duſſent jamais tourner contre ſa Patrie & contre ſon Prince ; car premiérement, lorſqu'il aſſembla ces quatre cens hommes, ſon intention n'étoit pas de demeurer dans le Royaume d'Iſraël, mais avec le Roi de Moab, avec qui il étoit d'accord pour ſa ſûreté. S'il campoit & ſe tenoit ſur ſes gardes, cette précaution étoit néceſſaire contre des gens ſans aveu qui auroient pû l'attaquer ; & au ſurplus, il tenoit ſon pere & ſa mere entre les mains du Roi de Moab, *juſqu'à ce que la volonté du Seigneur ſe fût déclarée.* Loin donc de vouloir combattre contre ſon Pays, il alloit chercher la ſûreté de ſa perſonne ſacrée dans une terre étrangere :

Ibid. XXII. 3.

étrangère : que s'il en ſortit enfin pour ſe retirer dans les terres de la Tribu de Juda qui lui étoit plus favorable, à cauſe que c'étoit la ſienne, ce fut un ordre exprès de Dieu porté par le Prophéte Gad qui l'y obligea. Lorſqu'il fut dans le Royaume de Saül, il y fit ſi peu de mal à ſes Citoyens, qu'au contraire ſur le mont Carmel, l'endroit le plus riche de tout le Royaume, & au milieu des biens de Nabal, le plus puiſſant homme du Pays, il ne toucha ni à ſes biens, ni à ſes *troupeaux : on ne trouva jamais à dire une ſeule de ſes brebis ;* & au contraire, les gens de Nabal rendoient témoignage aux troupes de David, *que loin de les vexer, elles leur étoient un rempart & une défenſe aſſûrée.* Pendant qu'on le pourſuivoit à toute outrance, il fuyoit de déſert en déſert, pour éviter la rencontre des gens de Saül, & pour aſſûrer ſa Perſonne, dont il devoit la conſervation à l'Etat, ſans jamais avoir répandu le ſang d'aucun de ſes Citoyens, ni profité contre eux, ni contre Saül d'aucun avantage : mais au contraire, il étoit toujours attentif au bien de ſon Pays ; & contre l'avis de tous les ſiens, il ſauva la Ville de Ceilan des Philiſtins qui l'alloient ſurprendre, & qui déja en avoient pillé tous les environs : ainſi dans une ſi grande oppreſſion, il ne ſongeoit qu'à ſervir ſon Prince & ſon Pays. Lorſqu'enfin il fut obligé de traiter avec les ennemis, ce fut ſeulement pour la ſûreté de ſa Perſonne. Il ne fit jamais de pillage que ſur les Amalécites & les autres ennemis de ſa Patrie. De cette ſorte, la néceſſité où il ſe voyoit réduit, ne lui fit jamais rien entreprendre qui fût indigne d'un Iſraëlite, ni d'un fidéle ſujet : le traité qu'il fit avec l'étranger, ſervit à la fin à ſa Patrie, & il incorpora au peuple de Dieu la Ville de Siceleg, que les Philiſtins lui avoient donnée pour retraite.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Ibid. 4. Ibid. XXV. 8, 14.

Ib. XXIII. 1. & ſeq.

Ib. XXVII. 8, 9, 10.

Si M. Jurieu ſçavoit ce que c'eſt que d'expliquer l'Ecriture, il auroit peſé toutes ces circonſtances, & il ſe ſeroit bien gardé de dire, ni que David fût un ſimple particulier, ni qu'il ait jamais rien entrepris contre la puiſſance publique. Au lieu de peſer en Théologien & en Interpréte exact ces circonſtances importantes, il ſe met à raiſonner en l'air, & il nous demande pourquoi David étoit armé, *ſi ce n'étoit pour ſe défendre* contre ſon Roi : comme s'il n'eût pas eu à craindre cent particuliers, qui pour faire plaiſir à Saül, pouvoient l'attaquer, ou que ſans aucun deſſein d'en venir avec Saül aux extrémités, il n'eût pas pû avoir en vûe de faire enviſager à ce Prince ce que la néceſſité & le déſeſpoir pouvoit inſpirer contre le devoir à de braves gens pouſſés à bout. Mais M. Jurieu paſſe plus avant, & il ne veut pas qu'on croie que David, *avec des forces égales, s'en*

XXX. *Que le Miniſtre donne à David des ſentimens impies contre Saül, que David a toujours abhorrés.*

CINQUIÈME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

ſeroit fui devant Saül. Pourquoi non, plûtôt que d'être forcé à combattre contre ſon Roi ? Mais le vaillant Jurieu ne peut comprendre qu'on fuie. Qu'il permette du moins à David de faire devant l'ennemi une belle & glorieuſe retraite. Non, dit-il, il faut donner ; & David auroit combattu, au haſard, dit notre Miniſtre, de mettre en péril la vie du Roi ſon beaupere ; car ces titres de Roi & de beaupere ne lui ſont rien. Comment n'a-t-il pas frémi en écrivant ces paroles ? David rencontrant Saül à ſon avantage, après lui avoir ſauvé la vie, malgré les inſtances de tous les ſiens, ſe ſentit ſaiſi de frayeur, pour lui avoir ſeulement coupé le bord de ſa robe, & avoir mis la main, quoique d'une maniere ſi innocente, ſur ſa Perſonne ſacrée ; & celui qu'on voit ſi frappé d'une ombre d'irrévérence envers ſon Roi, ne fuiroit pas un combat où l'on auroit pû attenter ſur ſa vie ? Voilà comme les Miniſtres enſeignent à ménager le ſang des Rois. Cependant M. Jurieu, comme nous verrons, fait ſemblant d'avoir en horreur les attentats ſur les Souverains ; & ici contraire à lui-même, il veut qu'un particulier ait droit de donner combat à ſon Roi préſent, au haſard de le tuer dans la mêlée. Mais David étoit bien éloigné de ce ſentiment impie, lorſqu'il diſoit : *Dieu me garde de mettre la main ſur mon Maître, l'Oint du Seigneur.* Et il crioit à Saül : *Ne croyez pas les Calomniateurs qui vous diſent que David veut attenter ſur vous. Vous le voyez de vos yeux, que Dieu vous a mis entre mes mains dans la caverne. Mais j'ai dit en mon cœur : A Dieu ne plaiſe, que j'étende la main ſur l'Oint du Seigneur. Que le Seigneur juge entre vous & moi, & qu'il me venge de vous comme il lui plaira ; mais que ma main ne ſoit pas ſur vous.* Il ne reconnoiſſoit donc autre puiſſance que celle de Dieu, qui pût lui faire juſtice de Saül. Ce qu'il explique encore plus clairement, lorſque devenu une ſeconde fois maître de la vie de ce Prince, il dit à Abiſaï qui l'accompagnoit : *Gardez-vous bien de mettre la main ſur Saül ; car qui pourra étendre ſa main ſur l'Oint du Seigneur, & demeurer innocent ? Vivé le Seigneur, ſi le Seigneur ne le frappe, ou que le jour de ſa mort n'arrive, ou que venant à une bataille, il n'y meure* (comme Saül mourut en effet dans une bataille contre les Philiſtins) il n'a rien à craindre ; *& ma main ne ſera jamais ſur lui. Dieu m'en garde, & ainſi me ſoit-il propice.* C'eſt en cette ſorte que David a recours à Dieu comme à ſon unique vengeur. Encore lorſqu'il parloit de cette vengeance, c'étoit pour montrer à Saül, ce que ce Prince avoit à craindre, & non pas pour lui déclarer ce que David lui ſouhaitoit, puiſque

Jur. Lett. XVII.

I. Reg. 24. 6.

I. Reg. 23. 7.

Ibid. 10.

Ib. XXVI. 9.

II. Reg. 1. 15, 18.

loin de ſouhaiter la mort à Saül, il la pleura ſi amérement, & en fit un châtiment ſi prompt, lorſqu'elle lui fut annoncée. Un homme qui parle & agit ainſi, eſt bien éloigné de vouloir lui-même combattre contre ſon Roi, ni attenter ſur ſa vie en quelque maniere que ce ſoit. Et en effet, s'il eût cru l'attaque légitime, ou qu'il pût avoir d'autre droit que celui de s'empêcher d'être pris, comme il faiſoit en ſe cachant, il auroit pû auſſi-bien attenter contre ſon Roi dans une ſurpriſe, que dans un combat. Le même droit de la guerre permet également l'un & l'autre; & s'il vouloit épargner le ſang de Saül, il pouvoit du moins s'aſſûrer de ſa perſonne. Mais il ſçavoit trop qu'un Sujet n'a ni droit ni force contre la perſonne de ſon Prince; & le Miniſtre le met en droit de le faire périr dans un combat! Il a oublié toute l'Ecriture; mais il a oublié tous les devoirs d'un Sujet. Il ne ſonge plus à ce qui eſt dû à la Majeſté, ni à la Perſonne ſacrée des Rois, ni à la ſainte onction qui eſt ſur eux. Je ne m'en étonne pas: il ne ſe ſouvient même plus qu'il eſt François, & il nous parle avec dédain de la Loi Salique, *véritable*, dit-il, *ou prétendue*, comme feroit un homme venu des Indes ou du Malabar; tant eſt ſorti de ſon cœur ce qui eſt le plus avant imprimé de tout tems, & dès l'origine de la Nation, dans le cœur de tous les François.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Lett. XVIII. p. 139. 2.

Mais pour revenir à notre ſujet, concluons qu'il n'y a rien de plus mal allégué que l'exemple de David, puiſque bien loin qu'il fût permis de le regarder comme un ſimple particulier; Dieu qui l'avoit ſacré Roi, vouloit qu'on le regardât comme un perſonnage public, dont la conſervation étoit néceſſaire à l'Etat; & qu'après tout il n'a fait que pourvoir à ſa ſûreté, comme il y étoit obligé, non-ſeulement ſans rien attenter contre ſon Roi, ni contre ſon Pays; mais encore ſans jamais ceſſer de les ſervir au milieu d'une ſi cruelle oppreſſion. Voilà ce qui eſt conſtant dans le fait. Auſſi M. Jurieu qui n'a pû trouver aucun attentat dans les actions de David, n'a de refuge qu'à des queſtions en l'air; & il eſt réduit à rechercher, non ce qu'il a fait, car il eſt déja bien conſtant qu'il n'a rien fait de mal contre ſon Prince; mais ce qu'il auroit fait en tels & tels cas qui ne ſont point arrivés. Que s'il faut enfin lui répondre ſur ces imaginations, nous lui dirons en un mot, que ces grands hommes abandonnés aux mouvemens de leur foi & à la Divine Providence, apprenoient d'elle à chaque moment ce qu'ils avoient à faire, & y trouvoient des reſſources pour ſe dégager des inconvéniens où ils paroiſſoient inévitablement enveloppés, comme on

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

le voit en particulier dans toute l'Hiſtoire de David : de ſorte que s'inquiéter de ce qu'auroient fait ces grands perſonnages dans les cas que Dieu détournoit par ſa Providence, c'eſt oſer demander à Dieu ce qu'il leur auroit inſpiré, & craindre que ſa ſageſſe ne fût épuiſée.

Enfin donc, nous avons ôté toute eſpérance au Miniſtre, & il ne lui reſte pour ſoutenir la priſe d'armes de ſes Peres, ni autorité ni exemple. Au contraire, tous les exemples le condamnent, & tous les Martyrs combattent contre lui.

Raiſonnemens de M. Jurieu en faveur des Guerres Civiles de Religion.

XXXI. *Etranges excès du Miniſtre contre la puiſſance publique.* Lett. IX. p. 167.

NOus n'aurions pas un moindre avantage ſi nous voulions attaquer les vaines maximes que le Miniſtre appelle à ſon ſecours, & les frivoles raiſonnemens dont il les appuie. *Le droit*, dit-il, *de la propre conſervation eſt un droit inaliénable.* S'il eſt ainſi, tout particulier injuſtement attaqué dans ſa vie par la puiſſance publique, a droit de prendre les armes, & perſonne ne lui peut ravir ce droit. Il ne ſert de rien de répondre qu'il parle d'un Peuple : car ſans ici raiſonner ſur cette chimère qu'il propoſe, ſçavoir ce qu'on pourroit faire contre un Tyran qui voudroit tuer tout ſon Peuple, & demeurer Roi des arbres & des maiſons ſans Habitans, il met expreſſément dans le même droit une *grande partie du Peuple* qui verroit ſa vie injuſtement attaquée ; & c'eſt pourquoi il ſoutient que les Chrétiens euſſent pû armer contre leurs Princes, s'ils en euſſent eu les moyens; & par la même raiſon que les Proteſtans ont pû le faire, quoique les uns & les autres, loin d'être tout le Peuple, n'en fuſſent que la plus petite partie. Que deviendront les Etats, ſi on établit de telles maximes? Que deviendront-ils encore un coup, ſi ce n'eſt une boucherie & un théâtre perpétuel & toujours ſanglant, de Guerres Civiles ? Car comme l'opinion fait le même effet dans l'eſprit des hommes que la vérité, toutes les fois qu'une partie du Peuple s'imaginera qu'elle a raiſon contre la puiſſance publique, & que la punir de ſa rébellion, c'eſt s'attaquer injuſtement à ſa vie; elle ſe croira en droit de prendre les armes, & ſoutiendra que le droit de ſe conſerver ne lui peut être ravi. Qu'on nous montre que les Chrétiens perſécutés aient jamais ſongé à ce prétendu droit ? Et pour ne pas ſeulement parler du tems des perſécutions, & de la cauſe de la Religion, Antioche, la troiſiéme Ville du monde, qu'on

appelloit l'œil de l'Orient, & par excellence, Antioche la peuplée, ſe vit en péril d'être ruinée par Théodoſe le Grand dont on avoit renverſé les ſtatues. On pouvoit dire, qu'il n'étoit pas juſte de punir toute une Ville de l'attentat de quelques Particuliers, qui même étoient Etrangers, ni de mêler l'innocent avec le coupable; & en effet, S. Chryſoſtôme met cette raiſon dans la bouche de Flavien, Patriarche d'Antioche, qui alloit demander pardon à l'Empereur pour tout le Peuple. Mais cependant on ne diſoit point; que dis-je, on ne diſoit point? il ne venoit pas ſeulement dans la penſée qu'il fût permis de défendre ſa vie contre le Prince: au contraire, on ne parloit à ce Peuple que de l'obligation de révérer le magiſtrat: on lui diſoit qu'il avoit à craindre la plus grande puiſſance qui fût ſur la terre, & qu'il n'avoit à invoquer que celle de Dieu qui ſeule étoit au-deſſus. C'eſt ce que S. Chryſoſtôme inculquoit ſans ceſſe, & ce Démoſthène Chrétien fit ſur ce ſujet des Homélies dignes, par leur éloquence, de l'ancienne Gréce; & dignes, par leur piété, des tems Apoſtoliques. Mais pourquoi alléguer les Chrétiens inſtruits par la révélation céleſte? Les Payens, par leur ſimple raiſon naturelle, ont bien vû qu'il falloit ſouffrir les violences des mauvais Princes; en ſouhaiter de meilleurs; les ſupporter quels qu'ils fuſſent; eſpérer un tems plus ſerein pendant l'orage, & comprendre que la Providence, qui ne veut pas la ruine du genre-humain, ni de la nature, ne tient pas éternellement le Peuple opprimé par un mauvais gouvernement, comme elle ne bat pas l'Univers d'une continuelle tempête. Les beaux jours pourront donc refaire ce que les mauvais auront gâté, & c'eſt vouloir trop de mal aux choſes humaines, que de joindre aux maux d'un mauvais gouvernement, un reméde plus mortel que le mal même, qui eſt la diviſion inteſtine. Par ces raiſons, les Payens ne permettoient pas à tout le Peuple ce que M. Jurieu oſe permettre à la plus petite partie contre la plus grande: que dis-je? ce qu'il oſe permettre à chaque particulier. *Un tel homme* (celui qui diroit qu'un Souverain *a droit de faire violence à la vie d'une partie de ſon Peuple, & que des Sujets n'ont pas celui de ſe défendre, & d'oppoſer la force à la violence*) *ſera réfuté par tous les hommes: car il n'y en a point qui ne croie être en droit de ſe conſerver* PAR TOUTE VOIE, *quand il eſt attaqué par une injuſte violence.* Voilà donc non-ſeulement tout le Peuple, ou une partie du Peuple; mais encore tout particulier légitimement armé contre la puiſſance publique, & en droit de ſe défendre contre elle, *par toute voie*, ſans rien excepter, ni même, ce qui fait le plus d'horreur à penſer. M. Jurieu nous par-

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Hom. III. ad pop. Ant.

Hom. VI.

Hom. II.

Lett. IX. 67.

CINQUIEME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

le ici des flatteurs des Princes; & il ne ſonge pas aux flatteurs des Peuples. Tout flatteur, quel qu'il ſoit, eſt toujours un animal traître & odieux; mais s'il falloit comparer les flatteurs des Rois avec ceux qui vont flatter dans le cœur des Peuples, ce ſecret principe d'indocilité, & cette liberté farouche qui eſt la cauſe des révoltes, je ne ſçai lequel ſeroit le plus honteux. M. Jurieu a pris le dernier parti, & on ne peut pas plus baſſement ni plus indignement flatter la populace, que de prodiguer, je ne dis pas à tout le Peuple, mais encore à une partie, & juſqu'aux particuliers, le droit d'armer contre le Prince. Mais cela ſuit néceſſairement du principe qu'il poſe. *C'eſt en-*

Ibid. *vain*, dit-il, *qu'on raiſonne ſur les droits des Souverains; c'eſt une queſtion où nous ne voulons point entrer, mais il faut ſçavoir ſeulement que les droits de Dieu, les droits du Peuple & les droits du Roi ſont inſéparables. Le bon ſens le démontre, & par conſéquent un Prince qui anéantit le droit de Dieu ou celui des Peuples, par cela même anéantit ſes propres droits.* De cette ſorte il n'eſt donc plus Roi: on ne lui doit plus

Ibid. de ſujétion; car, pourſuit le ſéditieux Miniſtre: *On ne doit rien à celui qui ne rend rien à perſonne, ni à Dieu, ni aux hommes.* On ne peut pas pouſſer plus loin la témérité, & c'eſt, à la face de tout l'Univers, renouveller la Doctrine, tant déteſtée de Jean Viclef & de Jean Hus, qui diſent qu'on n'a plus de ſujets, dès qu'on ceſſe d'être ſoi-même ſujet à Dieu. Voilà comme le Miniſtre ne veut pas entrer dans cette queſtion *du droit des Rois*, pendant qu'il décide ſi hardiment contre ces droits ſacrés. Un reſte de conſcience le retenoit, & il n'oſoit entrer dans une matiere où il ſe ſentoit des opinions ſi outrées; mais à la fin il eſt entraîné par l'eſprit qui le poſſéde, & il décide contre les Rois tout ce qu'on peut avancer de plus outrageant: car il conclut hardiment de ſon principe, que les Chrétiens ſujets de l'Empire Romain, pouvoient réſiſter par les armes à Dioclétien; *puiſque*, dit-il, *ſi leurs Empereurs* POUR TOUTE AUTRE CAUSE *que pour celle de la Religion, les euſſent opprimés de la même maniere, ils euſſent été en droit de ſe défendre.* Peſez ces mots: *pour toute autre cauſe*: ce n'eſt pas ſeulement la cauſe de la Religion & de la conſcience qui arme les Sujets contre les Princes; c'eſt encore *toute autre cauſe*; & qu'eſt-ce qui n'eſt pas compris dans des expreſſions ſi générales? Voilà l'eſprit du Miniſtre; & bien que rougiſſant de ſes excès, il ait tâché d'apporter ailleurs de foibles tempéramens à ſes ſéditieuſes maximes, ſon principe ſubſiſte toujours; mais par malheur pour ſa cauſe, ces Chrétiens ſi opprimés ſous Dioclétien, loin de ſonger à cette défenſe qu'on leur veut rendre légitime, ont démen-

ti toutes les raiſons dont on l'autoriſe, non-ſeulement par leurs diſcours, mais encore par leur patience; & on peut dire qu'ils n'ont pas moins ſcellé de leur ſang les droits ſacrés de l'autorité légitime, ſur leſquels Dieu a établi le repos du genre-humain, que la Foi & l'Evangile.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Et il ne faut pas s'imaginer que le Miniſtre en veuille ſeulement aux Rois. Car ſon principe n'attaque pas moins toute autre puiſſance publique, Souveraine ou ſubordonnée, quelque nom qu'elle ait, & en quelque forme qu'elle s'exerce; puiſque ce qui eſt permis contre les Rois, le ſera par conſéquent contre un Sénat, contre tout le Corps des Magiſtrats, contre des Etats, contre un Parlement, lorſqu'on y fera des Loix qui ſeront, ou qu'on croira être contraires à la Religion & à la ſûreté des Sujets. Si on ne peut réunir tout le Peuple contre cette Aſſemblée ou contre ce Corps, ce ſera aſſez de ſoulever une Ville ou une Province qui ſoutiendra, non plus que le Roi, mais que les Juges, les Magiſtrats, les Pairs, ſi l'on veut, & même ſes Députés, ſuppoſé qu'elle en ait eu dans cette Aſſemblée, en conſentant à des Loix iniques, ont excédé le pouvoir que le Peuple leur avoit donné; ou en tout cas qu'ils en ſont déchûs, lorſqu'ils ont manqué de rendre à Dieu & au Peuple ce qu'ils lui devoient. Voilà juſqu'où M. Jurieu pouſſe les choſes par ſes ſéditieux raiſonnemens. Il renverſe toutes les Puiſſances, & autant celles qu'il défend, que celles qu'il attaque. Ce principe de rébellion qui eſt caché dans les cœurs des Peuples, ne peut être déraciné qu'en ôtant juſques dans le fond, du moins aux particuliers, en quelque nombre qu'ils ſoient, toute opinion qu'il puiſſe leur reſter de la force, ni autre choſe que les prieres & la patience contre la puiſſance publique.

XXXII. *Toutes les formes de gouvernement, & toutes les Aſſemblées légitimes également attaquées par le Miniſtre.*

Au reſte, notre Miniſtre ſe tourmente en vain, à prouver que le Prince n'a pas le droit d'opprimer les Peuples ni la Religion. Car qui jamais a imaginé qu'un tel droit pût ſe trouver parmi les hommes, ni qu'il y eût un droit de renverſer le droit même, c'eſt-à-dire, une raiſon pour agir contre la raiſon; puiſque le droit n'eſt autre choſe que la raiſon même, & la raiſon la plus certaine, puiſque c'eſt la raiſon reconnue par le conſentement des hommes. Ainſi, quand le Miniſtre veut prouver qu'on n'a pas le droit de mal faire, parce que le Peuple, d'où vient tout le droit, n'a pas celui-là, & ne peut donner ce qu'il n'a pas; il parleroit plus juſte & plus à fond, s'il diſoit qu'il ne peut donner ce qui n'eſt pas. L'état donc de la queſtion eſt de ſçavoir, non pas ſi le Prince a droit de faire mal, ce que perſonne n'a jamais rêvé; mais en cas qu'il le fît & qu'il s'éloignât

XXXIII. *Etat de la queſtion impertinemment poſé, & l'autorité de Grotius vainement alléguée.*

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

de la raiſon, ſi la raiſon permet aux particuliers de prendre les armes contre lui; & s'il n'eſt pas plus utile au genre-humain, qu'il ne reſte aux particuliers aucun droit contre la puiſſance publique. Le Miniſtre qui ſoutient le contraire, a beau alléguer pour toute autorité, un endroit de Grotius, où il permet dans un Etat à la partie affligée de ſe défendre contre le Prince & contre le tout, & n'excepte, je ne ſçai pourquoi, de cette défenſe, que la cauſe de la Religion. *Je n'oſe preſque*, dit cet Auteur, (il parle en tremblant, & n'eſt pas ferme dans cet endroit comme dans les autres) *je n'oſe*, dit-il, *preſque condamner les particuliers ou la plus petite partie du Peuple qui aura uſé de cette défenſe dans une extrême néceſſité, ſans perdre les égards qu'on doit avoir pour le public.* M. Jurieu a pris de lui les exemples de David & des Machabées, dont nous lui avons démontré l'inutilité. Après qu'on lui a ôté les preuves que Grotius lui avoit fournies, on lui laiſſe à examiner à lui-même, ſi le nom de cet Auteur lui ſuffit pour appuyer ſon ſentiment, pendant que l'autorité & les exemples de l'Egliſe primitive, ne lui ſuffiſent pas. Pour moi, je ſoutiens ſans héſiter, que c'eſt une contradiction & une illuſion manifeſte, que d'armer avec Grotius les particuliers contre le public, & de leur impoſer en même tems la condition d'y avoir égard; car c'eſt brouiller toutes les idées, & vouloir allier les deux contraires: le vrai égard pour le public, c'eſt que tout particulier lui doit ſacrifier ſa propre vie. Ainſi, ſans nous arrêter au ſentiment ni à la timidité d'un Auteur, habile d'ailleurs & bien intentionné, mais qui n'oſe en cette occaſion ſuivre ſes propres principes, nous conclurons que le ſeul principe qui puiſſe fonder la ſtabilité des Etats, c'eſt que tout particulier, au haſard de ſa propre vie, doit reſpecter l'exercice de la Puiſſance légitime & la forme des jugemens publics: ou, pour parler plus clairement, qu'aucun particulier ou aucun ſujet, ni par conſéquent quelque partie du Peuple que ce ſoit, puiſque cette partie du Peuple ne peut être à l'égard du Prince & de l'autorité Souveraine, qu'un amas de particuliers & de ſujets; n'a droit de défenſe contre la puiſſance légitime; & que poſer un autre principe, c'eſt avec M. Jurieu, ébranler le fondement des Etats, & ſe déclarer ennemi de la tranquillité publique.

De jure belli & pacis, lib. I. 64. n. 7.

XXXIV. Qu'on n'a rien eu à répondre aux nouvelles preuves des

J'ai achevé ma démonſtration, & la Réforme eſt convaincue d'avoir eu, dès ſon origine, un eſprit contraire à l'eſprit du Chriſtianiſme & à celui du martyre: à quoi on peut ajoûter les aſſaſſinats concertés viſiblement dans le Parti, tel qu'a été celui de François Duc de Guiſe. M. Jurieu voudroit faire entendre que ce ſont ici des choſes

ſes rebattues, qu'il ne faudroit plus retoucher : ce qui ſeroit peut-être véritable, ſi l'Hiſtoire des Variations ne les avoit pas établies par des preuves inconteſtables qui n'avoient jamais été aſſez relevées. Elles n'étoient pourtant pas fort cachées, puiſqu'on les a priſes dans Bèze, dans les autres Auteurs du Parti, & dans une Déclaration ſignée de Bèze, & de l'Amiral, & envoyée à la Reine. Voici donc les faits avoüés par la Réforme : qu'on y parloit publiquement dans les Prêches même, du Duc de Guiſe, comme d'un ennemi dont il étoit à ſouhaiter que la Réforme fût bientôt défaite; qu'auſſi Poltrot ne ſe cacha pas du deſſein qu'il avoit conçu de l'aſſaſſiner, à quelque prix que ce fût, & qu'il en parloit hautement, comme d'une choſe certainement approuvée ; que ce ſcélérat n'étoit pas le ſeul dans l'armée qui s'expliquât d'un tel deſſein, mais que d'autres en parloient de même au vû & au ſçû des Généraux & des Miniſtres, tant il paſſoit pour conſtant qu'on approuvoit cet attentat ; qu'en effet, loin de reprendre Poltrot, ou les autres dont on connoiſſoit les mauvais deſſeins, les Miniſtres les laiſſoient agir, & continuoient leurs Prêches ſcandaleux contre le Duc; que l'Amiral demeure d'accord qu'il a ſçû tout le complot ; qu'il n'en a point détourné l'Auteur ; qu'il a même approuvé ce noir deſſein dans le tems & les circonſtances où il fut exécuté ; qu'il a donné de l'argent à l'Aſſaſſin pour l'aider dans ſon entrepriſe & faciliter ſa fuite ; que lui & les autres Chefs du Parti l'encourageoient par des réponſes adroites, qui ſous prétexte de refus, portoient dans ſon cœur une ſecrette & puiſſante inſtigation à conſommer l'entrepriſe, comme d'Aubigné, témoin oculaire & irreprochable d'ailleurs, le raconte dans ſon Hiſtoire; qu'on lui parloit en effet de vocations extraordinaires, pour lui laiſſer croire que l'inſtinct qui le pouſſoit à ce noir aſſaſſinat, étoit de ce rang ; que Bèze nous le repréſente comme un homme pouſſé de Dieu par un ſecret mouvement dans le moment qu'il fit le coup ; & que lorſqu'il fut accompli, la joie en éclata juſques dans les Temples avec des actions de graces & un raviſſement ſi univerſel, qu'on voyoit bien que chacun, loin de déteſter l'action, à quoi perſonne ne penſa, s'en fût plûtôt fait honneur. Voilà les faits établis dans l'Hiſtoire des Variations par des preuves ſi concluantes, que le Miniſtre n'a pas ſeulement oſé les combattre. Qui ne voit donc quel eſprit c'étoit que l'eſprit du Chriſtianiſme Réformé? Et que voit-on de ſemblable dans toute l'Hiſtoire du vrai & ancien Chriſtianiſme ? On n'y voit pas auſſi des prédictions comme celles d'Anne du Bourg, ce Martyr tant vanté dans la Réforme, ni cette nouvelle maniere d'ac-

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

aſſaſſinats autoriſés dans la Réforme. Var. liv. X. 54, 55.

Var. ibid. D'aub. T. I. liv. III. ch. XVII. p. 176.

Var. Liv. X. n. 51.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

complir les Prophéties par des meurtres bien concertés. Tous ces faits ſoutenus par des preuves invincibles dans l'Hiſtoire des Variations, ſont demeurés, & quoi qu'on en diſe, demeureront ſans réplique; ou les répliques, je le dis ſans crainte, achéveront la conviction. On en pourroit dire autant de l'aſſaſſinat commis hautement par les Miniſtres Puritains, en la perſonne du Cardinal Beton, ſans même ſe trop ſoucier de le déguiſer. L'Hiſtoire en eſt trop connue pour être ici répétée. Quelle eſpéce de Réformateurs & de martyrs a produit ce nouvel Évangile? Mais la haine, le dépit, le déſeſpoir, & tout ce qu'il y a de plus outré dans les paſſions humaines, juſqu'à la rage, que les Auteurs du parti, & M. Jurieu lui-même, nous font voir dans le cœur des Réformés, ne pouvoient pas produire d'autres fruits.

Ceux de nos Freres errans qui ſont de meilleure foi dans le Parti, & ſe ſentent le cœur éloigné de ces noirceurs, ne doivent pas croire que j'aie deſſein de les leur imputer. A Dieu ne plaiſe: le poiſon même ne nuit pas toujours également à ceux qui l'avalent. Il en eſt de même de l'eſprit d'un Parti; & je connois beaucoup de nos Prérendus-Réformés très-éloignés des ſentimens que je viens de repréſenter. S'ils veulent conclurre de là que ce ne ſoit pas là l'eſprit de la Secte, c'eſt à eux à examiner ce qu'ils auront à répondre aux preuves que je produis. Que s'ils n'ont rien à y répondre, non plus que M. Jurieu, qu'ils rendent graces à Dieu de les avoir préſervés de toutes les ſuites des maximes du Parti; & pouſſant encore plus loin leur reconnoiſſance, qu'ils ſe déſabuſent enfin d'une Religion où ſous le nom de Réforme, on a établi de tels principes & nourri de tels monſtres.

XXXV. Comment on peut accorder ces excès avec des ſentimens de religion: exemple des Donatiſtes.

On demandera peut-être comment il peut arriver qu'on accorde ces noirs ſentimens avec l'opinion qu'on a d'être Réformé, & même d'être martyr. Mais il faut montrer une fois à ceux qui n'entendent pas ce myſtère d'iniquité & ces profondeurs de Satan, il faut, dis-je, leur montrer par un exemple terrible, ce que peut ſur des eſprits entêtés, la Réformation priſe de travers. Les Donatiſtes s'étoient imaginés qu'ils venoient rendre à l'Egliſe ſa premiere pureté; & cette prévention aveugle leur inſpira tant d'orgueil, tant de haine contre l'Égliſe, tant de fureur contre ſes Miniſtres, qu'on n'en peut lire les effets ſans étonnement. Mais ce que je veux remarquer, c'eſt l'excès où ils s'emporterent, lorſque réprimés par les Loix des Empereurs Orthodoxes, ils mirent tout l'avantage de leur Religion en ce qu'elle étoit perſécutée, & entreprirent de donner aux

Catholiques le caractère de perſécuteurs. Car ils n'oublierent rien pour forcer les Empereurs à ajoûter la peine de mort à la privation des Aſſemblées & du Culte, & aux châtimens modérés dont on ſe ſervoit pour tâcher de les ramener. Leur fureur, dit ſaint Auguſtin, long-tems déchargée contre les Catholiques, ſe tourna enfin contre eux-mêmes : ils ſe donnoient la mort qu'on leur refuſoit ; tantôt en ſe précipitant du haut des rochers, tantôt en mettant le feu dans les Lieux où ils s'étoient renfermés. C'eſt ce que fit un Evêque nommé Gaudence ; & après que la charité des Catholiques l'eut empêché de périr avec une partie de ſon Peuple dans une entrepriſe ſi pleine de fureur, il fit un Livre pour la ſoutenir. Ce que ce Livre nous découvre, c'eſt dans l'eſprit de la Secte un aveugle déſir de ſe donner de la gloire par une conſtance outrée, & à la fois de charger l'Egliſe de la haine de tant de morts déſeſpérées, comme ſi on y eût été forcé par ſes mauvais traitemens. Voilà qui eſt incroyable, mais certain. On peut voir dans cet exemple les funeſtes & ſecrets reſſorts que remuent dans le cœur humain, une fauſſe gloire, un faux eſprit de Réforme, une fauſſe Religion, un entêtement de Parti, & les aveugles paſſions qui l'accompagnent ; & Dieu, en lâchant la bride aux fureurs des hommes, permet quelquefois de tels excès, pour faire ſentir à ceux qui s'y abandonnent, le triſte état où ils ſont ; & enſemble faire éclater combien immenſe eſt la différence du courage forcené que la rage inſpire, d'avec la conſtance véritable toujours réglée, toujours douce, toujours paiſible & ſoumiſe aux ordres publics, telle qu'a été celle des Martyrs.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Aug. Epiſt. nov. edit. 173, 185, 204. ad Donat. poſt collat. c. 17. Retr. II. 59. lib. I. in Gaud. I. 19. & ſeq.

De la ſouveraineté du Peuple. Principe de la politique de M. Jurieu. Profanation de l'Ecriture pour l'établir.

XXXVI. *Deſſein du Miniſtre de prouver par l'Ecriture la ſouveraineté de tous les peuples du monde.*

LA politique de M. Jurieu, à la traiter par raiſonnement, nous engageroit à de trop longs & de trop vagues diſcours ; ainſi, ſans vouloir entrer dans cette matiere, & encore moins dans la diſcuſſion de tous les gouvernemens qui ſont infinis, j'entreprends ſeulement d'examiner le prodigieux abus que ce Miniſtre fait de l'Ecriture, quand il s'en ſert pour faire dominer par-tout une eſpéce d'Etat populaire qu'il régle à ſa mode.

Il traite cette matiere dans ſes Lettres XVI, XVII & XVIII. & après avoir conſumé le tems à pluſieurs raiſonnemens & diſtinctions inutiles, il vient enfin à s'en rapporter à l'Hiſtoire Sainte, non-ſeulement comme *à la régle la plus certaine*, mais encore comme à la ſeule qu'on puiſſe ſuivre, *puiſqu'il n'y a*, dit-il, *que les autorités Di-*

Lett. XVII. P. 131, 133.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

vines qui doivent faire quelque impreſſion ſur les eſprits. C'eſt auſſi par-là qu'il ſe vante de pouvoir montrer qu'en toutes ſortes degouvernemens, le Peuple eſt le principal Souverain, ou plûtôt le ſeul Souverain en dernier reſſort ; puiſque la Souveraineté y demeure toujours, non-ſeulement comme dans ſa ſource, mais encore comme dans le premier & principal ſujet où elle réſide. Voici par où le Miniſtre commence ſa preuve.

XXXVII. *Erreur de M. Jurieu ſur les premiers tems du Peuple Hébreu.* Lett XVII. p. 131. Joſ. I. 17, 18.

Dieu, dit-il, *s'etoit fait Roi comme immédiat du Peuple Hébreu ; & cette Nation durant environ trois cens ans n'a eu aucun Souverain ſur terre, ni Roi, ni Juge Souverain, ni Gouverneur.* Il n'y a rien de tel que de trancher net, & cela donne un air de Sçavant qui ébloüit un Lecteur. Mais je demande à M. Jurieu : que veulent donc dire ces paroles de tout le Peuple à Joſué ? *Nous vous obéirons en toutes choſes, comme nous avons obéi à Moyſe : qui ne vous obéira pas, mourra :* ce qui prouve la ſuprême autorité, non-ſeulement en la perſonne de Moyſe, mais encore en celle de Joſué. Eſt-ce là ce qu'on appelle n'avoir aucun Juge, ni Magiſtrat Souverain ? Les autres Juges que Dieu ſuſcitoit de tems en tems, n'eurent pas une moindre autorité, & il n'y avoit point d'appel de leurs Jugemens. Ceux qui ne déférerent pas à Gédéon, furent punis d'une mort cruelle. Samuel ne jugea pas ſeulement le Peuple avec une autorité que perſonne ne contrediſoit, mais il donna encore la même autorité à ſes enfans ; & la Loi même défendoit, ſous peine de mort, de déſobéir au Juge qui ſeroit établi. C'eſt donc une erreur groſſiere de vouloir nous dire que le Peuple de Dieu n'eut ni Juge Souverain, ni Gouverneur durant trois cens ans. Il eſt vrai qu'il n'y avoit point de ſucceſſion réglée : Dieu pourvoyoit au Gouvernement ſelon les beſoins ; & encore qu'il ſoit écrit, qu'*en un certain tems*, & avant qu'il y eût des Rois, *chacun faiſoit comme il vouloit* : il en eſt bien dit autant du tems de Moyſe ; & cela doit être entendu avec les reſtrictions qu'il n'eſt pas ici queſtion d'examiner.

Jud. VIII. 25. I. Reg. VII. 15. VIII. 1. Deut. XVII. 12. Jud. XVII. 6. XVIII. 1. &c. Deut. XII. 8.

XXXVIII. *Autre erreur du Miniſtre qui prétend que le peuple fit Saül ſon premier Roi, & étoit en droit de le faire.* Lett. XVII.

Cet état du Peuple de Dieu, ſous les Juges, eſt plus important qu'on ne penſe ; & ſi M. Jurieu y avoit pris garde, il n'auroit pas attribué au Peuple l'établiſſement de la Royauté au tems de Samuel & de Saül. *Quand*, dit-il, *le Peuple voulut avoir un Roi, Dieu lui en donna un. Il fit ce qu'il put pour l'en détourner ; le Peuple perſévéra, & Dieu céda. Qu'eſt-ce que cela ſignifie, ſinon que l'autorité des Rois dépend des Peuples, & que les Peuples ſont naturellement Maîtres de leur Gouvernement, pour lui donner telle forme que bon leur ſemble ?* Je le veux bien, lorſqu'on imaginera un Peuple dans l'Anarchie ; mais le Peuple Hé-

breu en étoit bien loin, puiſqu'il avoit en Samuel un Magiſtrat Souverain; & c'eſt à M. Jurieu une erreur extrême & d'une extrême conſéquence, que de vouloir rendre le Peuple Maître de ſon ſort en cet état. Auſſi, loin d'entreprendre de ſe faire un Roi ou de changer par eux-mêmes la forme du Gouvernement, ils s'adreſſent à Samuel en lui diſant: *Vous êtes âgé, & vos enfans ne marchent pas dans vos voies: établiſſez-nous un Roi qui nous juge, comme en ont les autres Nations.* Ils en uſerent d'une autre maniere envers Jephté. *Venez*, lui dirent-ils, *& ſoyez notre Prince*: parce qu'alors la Judicature, pour ainſi parler, étoit vacante, & le Peuple pouvoit diſpoſer de ſa liberté; mais ils ne ſe ſentoient pas en cet état ſous Samuel, & c'eſt auſſi à lui qu'ils s'adreſſerent pour changer le Gouvernement. Le même Peuple avoit dit autrefois à Gédéon: *Dominez ſur nous, vous & votre Fils*: où s'ils ſemblent vouloir diſpoſer du Gouvernement ſous un Prince déja établi, il faut remarquer que c'étoit en ſa faveur: puiſque loin de lui ôter ſon autorité, ils ne vouloient que l'augmenter & la rendre héréditaire dans ſa Famille. Et néanmoins ce n'étoit ici qu'une ſimple propoſition de la part du Peuple à Gédéon même; & pour avoir ſon effet, on peut dire qu'il y falloit non-ſeulement l'acceptation, mais encore l'autoriſation de ce Prince: à plus forte raiſon la falloit-il pour ôter au Prince même ſon autorité; c'eſt pourquoi le Peuple eut raiſon de s'adreſſer à Samuel, en lui diſant: *Etabliſſez-nous un Roi*; & Dieu même reconnut le droit de Samuel, lorſqu'il lui dit: *Ecoute la voix de ce Peuple, & établis un Roi ſur eux*; & un peu après, *Samuel parla en cette ſorte au Peuple qui lui demandoit un Roi*; c'étoit donc toujours à lui qu'on le demandoit. Que ſi Samuel conſulte Dieu ſur ce qu'il avoit à faire, il le fait comme chargé du Gouvernement, & à la même maniere que les Rois l'ont fait en cent rencontres. Ce fut lui qui ſacra le nouveau Roi: ce fut lui qui fit faire au Peuple tout ce qu'il falloit; qui fit venir les Tribus & les Familles les unes après les autres; qui leur appliqua le ſort que Dieu avoit choiſi comme le moyen de déclarer ſa volonté ſur celui qu'il deſtinoit à la Royauté; & tout cela, comme il le déclare, en exécution de la demande qu'ils lui avoient faite: *Donnez-nous un Roi.* M. Jurieu brouille encore ici à ſon ordinaire: *Le ſort*, dit-il, *eſt une eſpéce d'élection libre; car encore que la volonté ne concourre pas librement au choix du Sujet ſur lequel le choix tombe, elle concourt librement à laiſſer faire le choix au ſort, & à confirmer ce que le ſort a fait*: fauſſe ſubtilité que le Texte ſacré dément, puiſque le ſort n'eſt pas ici choiſi par le Peuple,

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

I. Reg VIII. 5. Jud. XI. 6.

Ibid. VIII. 22.

I. Reg. VIII. 5. Ibid. 22. Ibid. 10.

Ibid. X. 1. 21, 22.

Jur. ibid.

CINQUIÈME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

mais commandé par Samuel. Auſſi, lorſque le ſort ſe fut déclaré & que Saül eut paru, Samuel ne dit pas au Peuple, Voyez celui que vous avez choiſi : mais il leur dit ; *Voyez celui que le Seigneur a choiſi* ; par où auſſi s'en va en fumée l'imagination du Miniſtre qui nous voudroit faire accroire que Dieu avoit laiſſé au Peuple la liberté, ou l'autorité *de confirmer ce que le ſort avoit fait* : au lieu que, ſans demander ſa confirmation, ni ſon ſuffrage, Samuel leur dit déciſivement, comme on vient d'entendre, *Voilà le Roi que le Seigneur vous a donné.* Ce fut encore Samuel *qui déclara à tout le Peuple la Loi de la Royauté, & la fit rédiger par écrit, & la mit devant le Seigneur.* Le Peuple en tout cela ne fait qu'obéir aux ordres qui lui ſont portés en cette occaſion, comme dans toutes les autres, par ſon Magiſtrat légitime ; & l'obéiſſance eſt ſi peu remiſe à la diſcrétion du Peuple, qu'au contraire il eſt écrit en termes formels, *Qu'il n'y eut que les enfans de Bélial qui mépriſerent Saül*, c'eſt-à-dire, qu'on ne pouvoit réſiſter que par un eſprit de révolte.

I. Reg. VIII. 24.
Ibid. 26.
Ibid. 27.

XXXIX. *Suite des erreurs du Miniſtre. Second exemple qui eſt celui de David & d'Iſboſet.*

Il faut donc déja rayer ce grand exemple par lequel M. Jurieu a voulu montrer indéfiniment, que le Peuple fait les Rois, & qu'il eſt en ſon pouvoir de changer la forme du gouvernement. Tout le contraire paroît; mais le Miniſtre, qui, comme on voit, réuſſit ſi mal dans l'exemple du premier Roi qui étoit Saül, ne raiſonne pas mieux ſur le ſecond qui fut David, *Dieu*, dit-il, *avoit fait oindre David pour Roi par Samuel; cependant il ne voulut point violer le droit du Peuple pour l'élection d'un Roi, & nonobſtant ce choix que Dieu avoit fait, David eut beſoin d'être choiſi par le Peuple.* Voici un étrange Théologien, qui veut toujours qu'un homme que Dieu fait Roi, ait encore beſoin du Peuple pour avoir ce titre ; la preuve en eſt pitoyable : *C'eſt pourquoi*, dit-il, *David monta en Hébron ; & ceux de Juda vinrent & oignirent là David pour Roi ſur la Maiſon de Juda.* Mais qui lui a dit que ce n'eſt pas là une inſtallation & une reconnoiſſance d'un Roi déja établi, ou tout au moins, déja déſigné de Dieu avec un droit certain à la ſucceſſion ; puiſque, comme nous l'avons vû, tout le Peuple, & Saül lui-même, auſſi-bien que Jonathas ſon fils aîné, l'avoient reconnu ; & David ſe porta tellement pour Roi, incontinent après la mort de Saül, que comme Roi, il vengea ſon Prédéceſſeur, & récompenſa ceux de Jabes Galaad? Il paroît même que tout Iſraël l'auroit reconnu ſans Abner, Général des armées ſous Saül, *qui fit regner Iſboſet, fils de ce Prince, ſur les dix Tribus.*

Lett. XVII. p. 132.
II. Reg. II. 2, 4.
II. Reg. I. 15, 16, 18.
Ibid. II. 6, 7.
Ibid. 8, 9.

Le Miniſtre veut qu'on croie qu'Iſboſet fut Roi légitime, parce

que les dix Tribus lui avoient donné la puiſſance ſouveraine, *& que les Peuples ſont les Maîtres de leur Souveraineté, & la donnent à qui bon leur ſemble.* Quoi, contre l'ordre exprès de Dieu qui avoit donné à David tout le Royaume de Saül? C'en eſt trop, & le Miniſtre s'oublie tout-à-fait; mais voyons encore quelle fut la ſuite de ce choix de Dieu. Lorſqu'Abner voulut établir le regne de David ſur les dix Tribus, il lui fait parler en cette ſorte: *A qui eſt la terre*, ſi ce n'eſt à vous? *Entendez-vous avec moi, & je vous raménerai tout Iſraël*, comme on raméne le troupeau à ſon Paſteur, & des Sujets à leur Roi. Mais, que dit-il encore aux Principaux d'Iſraël qui reconnoiſſoient Iſboſet? *Hier & avant hier vous cherchiez David afin qu'il regnât ſur vous.* Il y avoit ſept ans qu'Iſboſet regnoit, & on voit, juſqu'aux derniers jours dans les dix Tribus qui le reconnoiſſent, un perpétuel eſprit de retour à David comme à leur Roi, & à un Roi que Dieu leur avoit donné, ainſi qu'Abner venoit de le répéter; ce qui fait voir qu'ils ne demeuroient ſous Iſboſet que par force, à cauſe d'Abner & des troupes qu'il commandoit. Auſſi, dès la premiere propoſition, tout Iſraël, & Benjamin même qui étoit la Tribu d'Iſboſet, conſentirent à ſe ſoumettre à David, comme à leur Roi légitime, & Abner lui dit: *J'amènerai tout Iſraël au Roi mon Seigneur.* On ſçait la ſuite de l'Hiſtoire, & comme les deux Capitaines qui commandoient la garde d'Iſboſet, en apporterent la tête à David: on ſçait auſſi que David leur rendit le ſalaire qu'ils méritoient, comme il avoit fait à l'Amalécite qui s'étoit vanté d'avoir tué Saül; car il les fit mourir ſans miſéricorde, comme il avoit fait celui-ci; mais le diſcours qu'il tint à l'un & aux autres fut bien différent, puiſqu'il dit à l'Amalécite qui ſe vantoit d'avoir tué Saül, *Comment n'as-tu pas craint de mettre la main ſur l'Oint du Seigneur pour le tuer? Ton ſang ſera ſur ta tête, parce que tu as oſé dire, J'ai tué l'Oint du Seigneur.* Parla-t-il de la même maniere aux deux Capitaines, qui ſe vantoient d'avoir fait un ſemblable traitement à Iſboſet? Point du tout. *Vive le Seigneur*, leur dit-il, *j'ai fait tuer celui qui penſoit m'apporter une agréable nouvelle, en me diſant, Saül eſt mort de ma main: combien plûtôt punirai-je deux ſcélérats qui ont tué ſur ſon lit un homme innocent?* Il n'oublie rien, comme on voit, pour exagérer leur crime. Mais, reproche-t-il à ces traîtres, comme il fait à l'Amalécite, qu'ils avoient attenté ſur l'Oint du Seigneur? Leur dit-il du moins qu'ils ont fait mourir leur légitime Seigneur? Rien moins que cela. Il reproche à l'Amalécite d'avoir verſé le ſang d'un Roi; & à ceux-ci

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Jur. ibid. II. Reg. III. 12.

Ibid. 17.

Ibid. 18.

Ibid. 19, 20, 21.

Ibid. 30.

Ibid. IV. 2, 8.

II. Reg. I. 14, 16.

Ibid. IV. 9, 10, 11.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

d'avoir répandu celui d'*un homme innocent* à leur égard ; qu'ils avoient tué dans ſon lit ſans qu'il fît de mal à perſonne, & qui même, à le prendre de plus haut, ne s'étoit mis ſur le Thrône qu'à la perſuaſion d'Abner, avec une prétention vraiſemblable, & comme nous parlons, avec un titre coloré, puiſqu'il étoit fils de Saül. M. Jurieu ne voit rien de tout cela ; & au lieu qu'il faut tout peſer dans un Livre auſſi précis & auſſi profond, pour ne pas dire auſſi divin que l'Ecriture, il marche toujours devant lui, entêté de ſa puiſſance du Peuple, dont, à quelque prix que ce ſoit, il veut trouver des exemples, & croit encore avoir tout gagné quand il nous demande, *ſi l'Ecriture traite le fils de Saül de Roi illégitime, ou les dix Tribus de rebelles*, pour s'être ſoumis à ſon Empire : comme ſi nous ne pouvions pas lui demander à notre tour, ſi l'Ecriture traite de rebelles les mêmes Tribus, lorſqu'elles ſe ſoumirent à David ? Pouvoient-elles abandonner Iſboſet, ſi c'étoit *un Roi, fils de Roi, & Héritier légitime de ſon Pere, élû ſelon le droit de toutes les Couronnes ſucceſſives*, comme parle M. Jurieu ? Mais David eſt-il traité d'uſurpateur, pour avoir *dépoſſédé* un Roi ſi légitimement établi ? Car aſſûrément un Roi légitime ne peut être abandonné ſans félonnie, & David n'auroit pû le dépouiller, ſans être uſurpateur. Il le ſeroit donc, ſelon le Miniſtre, en recevant Abner & les dix Tribus ſous ſon obéiſſance, pendant qu'Iſboſet leur Roi légitime vivoit encore. Or, bien certainement, ni les dix Tribus ne furent infidelles en ſe ſoumettant à David, ni David ſacré Roi par ordre de Dieu, n'a été uſûrpateur ni tyran. Qui ne voit donc qu'il faut dire néceſſairement que David étoit Roi légitime de tout Iſraël, & qu'on n'avoit pû reconnoître Iſboſet, que par attentat ou par erreur ?

Jur. ibid.

Ibid.

XL. *Troiſiéme exemple du Miniſtre : celui d'Abſalom, & augmentation d'abſurdités.* I. Reg. XIX. 9.

Je ne ſçai plus ce qu'on peut penſer de ce Miniſtre, après de tels égaremens ; mais voici un troiſiéme exemple qui met le comble à ſes erreurs. Le rebelle Abſalom étoit défait & tué ; mais David n'oſoit ſe fier à un Peuple ingrat, où la crainte d'être puni de ſon infidélité, pouvoit encore entretenir l'eſprit de révolte. En effet, les rebelles effrayés, au lieu de venir demander pardon au Roi, & ſe ranger comme ils devoient ſous ſes étendards, s'étoient retirés dans leurs maiſons avec un air de mécontentement : quelques-uns parloient pour David, mais trop foiblement encore ; & le mouvement fut ſi grand, qu'un peu après, Séba fils de Bochri ſouleva le Peuple de maniere que ſi on ne ſe fût dépêché de l'accabler, cette derniere révolte eût été plus dangereuſe que celle d'Abſalom. Avant donc que de retourner à Jéruſalem, David voulut reconnoître

Ibid. XX. 6.

noître la diſpoſition du Peuple, & faiſoit parler aux uns & aux autres, pour les rappeller à leur devoir. Il n'en faut pas davantage pour faire dire au Miniſtre que *David ne voulut remonter ſur le Thrône, que par la même autorité par laquelle il y étoit premiérement monté*, c'eſt-à-dire, par celle du Peuple. Mais quoi, David n'étoit-il pas demeuré Roi, malgré la rebellion, & Abſalom n'étoit-il pas un uſurpateur? *Oui*, dit M. Jurieu, *c'étoit un infâme uſurpateur, & le Peuple étoit rebelle.* Qu'attendoit donc David, ſelon ce Miniſtre? Avoit-il beſoin de *l'autorité* d'un Peuple rebelle, pour ſe remettre ſur ſon Thrône, & rentrer dans ſon Palais? Non, ſans doute, & il eſt viſible que s'il différoit, c'étoit pour mieux aſſûrer les choſes avant que de ſe remettre entiérement entre les mains des rebelles. Mais cette raiſon eſt trop naturelle pour notre Miniſtre. *David*, dit-il, *aimoit mieux avoüer par cette conduite que les Peuples ſont maîtres de leurs Couronnes, & qu'ils les ôtent & qu'ils les donnent à qui ils veulent.* Quoi, même des Peuples rebelles ont tant de pouvoir, & ſous un Roi légitime? Et dans un attentat auſſi étrange que celui d'un fils contre un Pere, il falloit encore adorer le droit du Peuple? N'eût-ce pas été flatter la rebellion au lieu de l'éteindre, & ſoulever un Peuple qu'il falloit abattre? Le Miniſtre ne rougit pas d'un tel excès. Il en eſt averti par ſes Confreres : mais au lieu de s'en corriger, il y perſiſte : c'eſt que le *Peuple a le droit*, dit-il, & *quoiqu'il en ait abuſé*, enſorte que ce qu'il a fait ſoit un attentat manifeſte, qui par conſéquent le rend puniſſable, & rend du moins ce qu'il a entrepris de nul effet, il faut reſpecter cet attentat; un Prince chaſſé, mais à la fin victorieux, n'oſera uſer de ſon droit qu'avec le conſentement & l'autorité des rebelles; & au lieu de les punir, il faudra encore qu'il leur demande pardon de ſa victoire. Voilà, mes Freres, les maximes qu'on vous prêche; voilà comme on traite l'Ecriture Sainte. Où en ſommes-nous, ſi on écoute de tels ſonges?

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Jur. Lett. XVII. p. 132.

Ibid.

Lett. XXI. p. 167.

Je trouve un quatriéme exemple dans la Lettre XVIII. *La Couronne*, dit le Miniſtre, *appartenoit à Adonias plûtôt qu'à Salomon, car il étoit l'aîné : cependant le Peuple la tranſporta d'Adonias à Salomon.* S'il vouloit bien une ſeule fois conſidérer les endroits qu'il cite, il nous ſauveroit la peine de le réfuter. Encore lui pardonnerois-je, s'il y avoit un ſeul mot du Peuple dans tout le récit de cette affaire; mais quoique l'Hiſtoire ſainte la raconte dans tout le détail, on y voit, au contraire, que Bethſabée dit à David : *O mon Seigneur & mon Roi, toute la maiſon d'Iſraël attend que vous décla-*

XLI. *Quatriéme exemple : celui d'Adonias.* Lett. XVIII. p. 140.

III. Reg. 1. 20.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

riez qui doit être aſſis après vous dans votre Thrône; on voit donc, loin de décider, que le Peuple étoit en attente de la volonté du Roi. Le Roi en même tems donne ſes ordres, & fait ſacrer Salomon: *Qu'on le mette*, dit-il, *dans mon Thrône, & qu'on me l'améne, & je lui commanderai de regner.* A l'inſtant tout le parti d'Adonias fut diſſipé, & Abiatar lui vint dire: *Le Roi David notre ſouverain Seigneur, a établi Salomon Roi.* Dès qu'on vit qu'Adonias vouloit regner, le Prophéte Nathan vint dire à David: *Le Roi mon Seigneur a-t-il ordonné qu'Adonias regnât après lui?* Et encore: *Cet ordre eſt-il venu du Roi mon Seigneur; & que n'a-t-il déclaré ſa volonté à ſon ſerviteur?* On ne ſongeoit pas ſeulement que le Peuple eût à ſe mêler dans cette affaire, & l'on n'en fait nulle mention.

Ibid. 34.
Ibid. 24, 27.
Ibid.

XLII. *Cinquiéme & dernier exemple: celui des Aſmonéens ou Machabées.*

Le cinquiéme & dernier exemple eſt celui des Machabées. *Qui*, dit-on, *a trouvé à redire à ce que firent les Juifs après avoir ſecoüé le joug des Rois de Syrie? Pourquoi, au lieu de donner la Couronne aux Machabées, ne la rendirent-ils pas à la famille de David?* La réponſe n'eſt pas difficile. Il y avoit quatre cens ans & plus, non-ſeulement que le Sceptre étoit ſorti de la famille de David, mais encore que ſon Thrône étoit renverſé, & le Royaume aſſujetti à un autre Peuple. Les Rois d'Aſſyrie, les Rois de Perſe, les Rois de Syrie en avoient preſcrit la poſſeſſion contre la famille de David, qui avoit ceſſé de prétendre à la Royauté depuis le tems de Sédécias; & on n'eſpéroit plus le rétabliſſement du Royaume dans la maiſon de David, qu'au tems du Meſſie. Ainſi le Peuple affranchi avec le conſentement des Rois de Syrie ſes derniers Maîtres, pouvoit, ſans avoir égard au droit preſcrit & abandonné de la maiſon de David, donner l'Empire à celle des Aſmonéens, qui avoit déja le ſouverain Sacerdoce. Que ſi on venoit à dire, quoique ſans aucune apparence, qu'il n'y a point de preſcription contre les familles Royales, ni en particulier contre celle de David, à cauſe des promeſſes de Dieu, il s'enſuivroit de là que les Romains auroient été des uſurpateurs, & que lorſque Jeſus-Chriſt a dit, *Rendez à Céſar ce qui eſt à Céſar*, il auroit jugé pour l'uſurpateur contre ſa propre famille & contre lui-même, puiſqu'il étoit conſtamment le fils de David. Concluons donc, qu'à ne regarder que l'Empire temporel de la famille de David, la preſcription avoit lieu contre elle; que le Thrône n'en devoit être éternel que d'une maniere ſpirituelle en la perſonne du Chriſt, & qu'en attendant ſa venue, le Peuple ſe pouvoit ſoumettre aux Aſmonéens.

Lett. XVII. 132.

XLIII. *Falſification*

Voyons ſi votre Miniſtre ſera plus heureux à réſoudre les ob-

jections, qu'à nous propoſer ſes maximes & ſes exemples. On lui objecte ce fameux paſſage, où pour détourner le Peuple du deſſein d'avoir un Roi, Dieu parle ainſi à Samuel, *Raconte-lui le droit du Roi qui regnera ſur eux; & Samuel leur dit, Tel ſera le droit du Roi.* Tout le monde ſçait le reſte : c'eſt en abrégé, *Il enlévera vos enfans & vos eſclaves; il établira des tributs ſur vos terres & ſur vos troupeaux, ſur vos moiſſons & ſur vos vendanges, & vous lui ſerez ſujets.* Voilà ce que Dieu fit dire à ſon Peuple avant que de conſentir à ſa volonté; & quand le Roi fut établi : *Samuel prononça au Peuple le droit du Royaume, & l'écrivit dans un Livre qu'il poſa devant le Seigneur*, c'eſt-à-dire, qu'il le poſa devant l'Arche comme une choſe ſacrée.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

du texte ſacré: bévûe ſur les Chapitr. VIII. & X. du premier des Rois.

I. Reg. VIII. 9, 10. Ibid. X. 25. Jur. Lettre XVII. 174.

M. Jurieu prétend que ces deux endroits n'ont rien de commun l'un avec l'autre. *Ceux qui outrent tout*, dit-il, *& qui ne comprennent rien, veulent que cette deſcription de la tyrannie des Rois (au chapitre* VIII. *¥.* 9. *&* 11:) *ſoit la même choſe que le droit des Rois dont il eſt dit dans le chapitre* X. *¥.* 25. Alors Samuel prononça au Peuple le droit du Royaume, & l'écrivit dans un Livre qu'il poſa devant le Seigneur. Voilà donc, ſelon ce Miniſtre, ce que diſent *ceux qui outrent tout & ne comprennent rien.* Mais lui qui n'outre rien & qui comprend tout, prend un autre parti, & voici pourquoi : *C'eſt*, dit-il, *qu'il n'y a qu'à voir la différence des termes dont Samuel ſe ſert dans ces deux endroits, pour connoître la différence des choſes. Dans ce dernier paſſage (chapitre* X. 25.) *ce que Samuel propoſa au Peuple, eſt appellé le droit du Royaume, & dans le huitiéme chapitre les menaces qu'il énonce, ſont appellées le traitement :* Déclare-leur comment le Roi qui regnera ſur eux, les traitera, *& non pas comment il aura droit de les traiter. Et Samuel dit auſſi :* C'eſt ici le traitement que vous fera le Roi qui doit regner ſur vous : *il ne dit pas : C'eſt ici le traitement qu'il aura droit de vous faire.*

A entendre parler ce Miniſtre avec une diſtinction & une réſolution ſi préciſe, vous diriez qu'il ait lû dans l'original les paſſages qu'il entreprend d'expliquer : mais non; car au lieu qu'il dit déciſivement, que le S. Eſprit ſe ſert de mots différens au huitiéme & au dixiéme chapitre, pour expliquer ce qu'il a traduit, *traitement* & *droit*, il ne falloit que des yeux ouverts, & ſeulement ſçavoir lire, pour voir que le S. Eſprit emploie par-tout le même terme : *Raconte-leur le droit du Roi* (ch. VIII. 9. Miſchpath.) *Tel ſera le droit du Roi* (Ibid. XI.) Encore, Miſchpath. *Samuel prononça au Peuple le droit du Royaume* (chapitre X. 25.) Pour la troiſiéme fois, Miſ-

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

chpath ; & les Septante ont auſſi dans les trois endroits le même mot, & par-tout δικαίωμα, qui veut dire *droit, jugement*, ou comme on voudra le traduire, toujours en ſignifiant quelque choſe qui tient lieu de Loi : qui eſt auſſi ce que ſignifie naturellement le mot Hébreu, comme on le pourroit prouver par cent paſſages.

XLIV. *Quel étoit le droit de regner parmi les Hébreux, & de l'indépendance de leurs Rois dans leur premiere Monarchie.*

Il faut donc, par les principes du Miniſtre, prendre le contre-pied de ſes ſentimens. Le rapport du chapitre VIII. & du chapitre X. eſt manifeſte. Le droit du chapitre X. n'eſt pas la conduite particuliere des Rois : ce n'eſt pas le traitement qu'ils feront au Peuple à tort ou à droit, que Dieu fait enregiſtrer dans un Livre public & conſacrer devant ſes Autels, c'eſt un droit Royal : donc le droit dont il eſt parlé au chapitre VIII. eſt un droit Royal auſſi. Et il ne faut pas objecter qu'il s'enſuivroit que le droit Royal ſeroit une tyrannie. Car il ne faut pas entendre que Dieu permette aux Rois ce qui eſt porté au chapitre VIII. ſi ce n'eſt dans le cas de certaines néceſſités extrêmes, où le bien particulier doit être ſacrifié au bien de l'Etat, & à la conſervation de ceux qui le ſervent. Dieu veut donc que le Peuple entende que c'eſt au Roi à juger ces cas, & que s'il excéde ſon pouvoir, il n'en doit compte qu'à lui : de ſorte que le droit qu'il a n'eſt pas le droit de faire licitement ce qui eſt mauvais ; mais le droit de le faire impunément à l'égard de la juſtice humaine, à condition d'en répondre à la juſtice de Dieu ; à laquelle il demeure d'autant plus ſujet, qu'il eſt plus indépendant de celle des hommes. Voilà ce qui s'appelle avec raiſon le droit Royal, également reconnu par les Proteſtans & par les Catholiques ; & c'eſt ainſi du moins, qu'on regnoit parmi les Hébreux. Mais quand il faudroit prendre ce droit, comme fait M. Jurieu, pour le traitement que les Rois feroient aux Peuples, le Miniſtre n'en ſeroit pas plus avancé, puiſque toujours il demeureroit pour aſſûré que Dieu ne donne aucun reméde au Peuple contre ce traitement de ſes Rois. Car loin de leur dire, Vous y pourvoirez, ou, vous aurez droit d'y pourvoir ; au contraire, il ne leur dit autre choſe, ſinon : *Vous crierez à moi, à cauſe de votre Roi que vous aurez voulu avoir, & je ne vous écouterai pas ;* leur montrant qu'il ne leur laiſſoit aucune reſſource contre l'abus de la puiſſance Royale, que celle de réclamer ſon ſecours, qu'ils ne méritoient pas, après avoir mépriſé ſes avis.

Ibid. VIII. 18.

Deut. XVII. 16.

D'autres veulent que cette Loi du Royaume dont il eſt parlé au I. des Rois, X. 25. ſoit celle du Deutéronome, où Dieu modére l'ambition des Rois, & régle leurs devoirs. Mais pourquoi écrire de nou-

veau cette Loi qui étoit déja ſi bien écrite dans ce Divin Livre, & déja entre les mains de tout le Peuple; & d'ailleurs les objets de ces deux Loix ſont bien différens. Celle du Deutéronome marquoit au Roi ce qu'il devoit faire, & celle du Livre des Rois marquoit au Peuple à quoi il s'étoit ſoumis en demandant un Roi. Mais qu'on le prenne comme on voudra, on n'y gagne pas davantage, puiſqu'enfin cette Loi des Rois dans le Livre du Deutéronome, ne preſcrit aucune peine qu'on puiſſe leur impoſer, s'ils manquent à leur devoir : tout au contraire de ce qu'on voit par-tout ailleurs, où la peine de la tranſgreſſion ſuit toujours l'établiſſement du précepte. Mais lorſque Dieu commande aux Rois, il n'ordonne aucune peine contre eux; & encore qu'il n'ait rien omis dans la Loi pour bien inſtruire ſon Peuple, on n'y trouve aucun veſtige de ce pouvoir ſur les Rois, que nôtre Miniſtre lui donne comme le ſeul fondement de ſa liberté : au contraire, tout y tend viſiblement à l'indépendance des Rois; & la preuve démonſtrative, que tel eſt l'eſprit de la Loi & la condition de regner parmi les Hébreux, c'eſt la pratique conſtante & perpétuelle de ce Peuple, qui jamais ne ſe permet rien contre ſes Rois. Il y avoit une Loi expreſſe qui condamnoit les adultères à la mort : mais nul autre que Dieu n'entreprit de punir David qui étoit tombé dans ce crime. La Loi condamnoit encore à mort celui qui portoit le Peuple à l'idolâtrie, & ſi une Ville entiere en étoit coupable, elle étoit ſujette à la même peine. Mais nul n'attenta rien ſur Jéroboam *qui pécha, & fit pécher Iſraël*, comme le répéte vingt & trente fois le Texte ſacré : qui érigea les Veaux d'or, le ſcandale de Samarie, & l'erreur des dix Tribus. Dieu le punit, mais il demeura à l'égard des hommes paiſible & inviolable poſſeſſeur du Royaume que Dieu lui avoit donné. Ainſi en fut-il d'Achab & de Jézabel; ainſi en fut-il d'Achaz & de Manaſſès, & de tant d'autres Rois qui idolâtroient, & invitoient ou forçoient le Peuple à l'idolâtrie : ils étoient tous condamnés à mort ſelon les termes précis de la Loi, & ceux qui joignoient le meurtre à l'idolâtrie, comme un Achab & un Manaſſès, devoient encore être punis de mort par un autre titre & par la Loi ſpéciale qui condamnoit l'homicide. Et néanmoins, ni les grands, ni les petits, ni tout le Peuple, ni les Prophétes, qui envoyés de la part de Dieu, devoient parler plus haut que tous les autres; & qui parloient en effet ſi puiſſamment aux Rois les plus redoutables, ne leur reprochoient jamais la peine de mort qu'ils avoient encourue ſelon la Loi. Pourquoi ? Si ce n'eſt qu'on entendoit qu'il y avoit dans toutes les Loix, ſelon ce qu'el-

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Deut. XXII. 22.

Ibid. XIII. 9. 12.

III. Reg. XII. XIII. 34. XIV. 16. &c.

Ibid. XI. 35. & ſeq.

Exod. XXI. 12. Deut. XIX. 11.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

les avoient de pénal, une tacite exception en faveur des Rois; enſorte qu'il demeuroit pour conſtant qu'ils ne répondoient qu'à Dieu ſeul: c'eſt pourquoi lorſqu'il vouloit les punir par les voies communes, il créoit un Roi à leur place, ainſi qu'il créa Jéhu pour punir Joram, Roi de Samarie, l'impie Jézabel ſa mere, & toute leur poſtérité. Mais de ce pouvoir prétendu du Peuple & de cette Souveraineté qu'on lui veut attribuer naturellement, il n'y en a aucun Acte ni aucun veſtige, & pas même le moindre ſoupçon dans toute l'Hiſtoire Sainte, dans tous les écrits des Prophétes, ni dans tous les Livres ſacrés. On a donc très-bien entendu dans le Peuple Hébreu ce droit Royal, qui réſervoit le Roi au jugement de Dieu ſeul, & non-ſeulement dans les cas marqués au premier Livre des Rois, qui étoient les cas les plus ordinaires, mais encore dans les plus extraordinaires, & à la fois les plus importans, comme l'adultère, le meurtre & l'idolâtrie. Ainſi on ne peut douter qu'on ne regnât avec ce droit, puiſque l'interpréte le plus aſſûré du droit public, & en général de toutes les Loix, c'eſt la pratique.

IV. Reg. IX. X.

Mais voici un autre interpréte du droit Royal. C'eſt le plus ſage de tous les Rois qui met ces paroles dans la bouche de tout le Peuple : *J'obſerve la bouche du Roi : il fait tout ce qui lui plaît, & ſa parole eſt puiſſante ; & perſonne ne lui peut dire, Pourquoi faites-vous ainſi?* Façon de parler ſi propre à ſignifier l'indépendance, qu'on n'en a point de meilleure pour exprimer celle de Dieu. *Perſonne*, dit Daniel, *ne réſiſte à ſon pouvoir, ni ne lui dit, Pourquoi le faites-vous ainſi?* Dieu donc eſt indépendant par lui-même & par ſa nature; & le Roi eſt indépendant à l'égard des hommes & ſous les ordres de Dieu, qui ſeul auſſi peut lui demander compte de ce qu'il fait, & c'eſt pourquoi il eſt appellé le Roi des Rois, & le Seigneur des Seigneurs. M. Jurieu ſe mêle ici de nous expliquer Salomon, en lui faiſant dire ſeulement *qu'il n'eſt pas permis de controller les Rois dans ce qu'ils font, quand leurs ordres ne vont pas à la ruine de la Société, encore que ſouvent ils incommodent.* Ce Miniſtre prête ſes penſées à Salomon : mais de quelle autorité, de quel exemple, de quel Texte de l'Ecriture a-t-il ſoutenu la Gloſe qu'il lui donne? Auquel de ces Rois cruels & impies, dont le nombre a été ſi grand, a-t-on demandé raiſon de ſa conduite, quoiqu'elle allât viſiblement à la ſubverſion de la Religion & de l'état? On n'en trouve aucune apparence dans un Royaume qui a duré cinq cens ans; cependant l'Etat ſubſiſtoit, la Religion s'eſt ſoutenue, ſans qu'on parlât ſeulement de ce prétendu recours au Peuple, où l'on veut mettre la reſſource des Etats.

Ecc. VIII. 4.

Dan. IV. 32.

Jur. Lett. XVII.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Il ne faut pas s'imaginer que les autres Royaumes d'Orient euſſent une autre conſtitution que celui des Iſraëlites. Lorſque ceux-ci demanderent un Roi, ils ne vouloient pas établir une Monarchie d'une forme particuliere. *Donnez-nous un Roi*, diſoient-ils, *comme en ont les autres Nations, & nous ſerons*, ajoûtent-ils, *comme tous les autres Peuples*: & dès le tems de Moyſe: *Vous voudrez avoir un Roi comme en ont tous les autres Peuples aux environs.* Ainſi les Royaumes d'Orient, où fleuriſſoient les plus anciennes & les plus célébres Monarchies de l'Univers, avoient la même conſtitution. On n'y connoiſſoit, non plus qu'en Iſraël, cette ſuprême autorité du Peuple; & quand Salomon diſoit, *Le Roi parle avec empire, & nul ne lui peut dire, Pourquoi le faites-vous?* il n'exprimoit pas ſeulement la forme du Gouvernement parmi les Hébreux; mais encore la conſtitution des Royaumes connus alors, &, pour ainſi parler, le droit commun des Monarchies.

XLV. *Le droit de regner parmi les Hébreux n'étoit pas particulier à ce peuple, ni moins indépendant parmi les autres Nations.*

I. Reg. VIII. 5.

Ibid. 20.

Deut. XVII. 14.

Au reſte, cette indépendance étoit tellement de l'eſprit de la Monarchie des Hébreux, qu'elle ſe remit dans la même forme, lorſqu'elle fut renouvellée ſous les Machabées. Car encore qu'on ne donnât pas à Simon le titre de Roi que ſes enfans prirent dans la ſuite, il en avoit toute la Puiſſance, ſous le titre de Souverain Pontife & de Capitaine; puiſqu'il eſt porté dans l'Acte, où les Sacrificateurs & tout le Peuple lui tranſportent pour lui & pour ſa famille le pouvoir ſuprême ſous ces titres, qu'on lui remet entre les mains les armes, les Garniſons, les fortereſſes, les impôts, les Gouverneurs & les Magiſtrats; les Aſſemblées même, ſans qu'on en pût tenir aucune que par ſon ordre; & en un mot, la puiſſance *de pourvoir au beſoin du Peuple ſaint*; ce qui comprend généralement tous les beſoins d'un Etat, tant dans la Paix que dans la Guerre, *ſans pouvoir être contredit par qui que ce ſoit, Sacrificateur ou autre, à peine d'être declaré criminel.* Enfin on n'oublie rien dans cet Acte; & loin de ſe réſerver la Puiſſance Souveraine, le Peuple ne ſe laiſſe rien par où il puiſſe jamais s'oppoſer au Prince, ni armes, ni Aſſemblées, ni autorité quelconque, ni enfin autre choſe que l'obéiſſance.

XLVI. *Que l'indépendance des Souverains eſt également établie dans la Monarchie renaiſſante des Hebreux ſous les Machabées: Acte du peuple en faveur de Simon le Machabée.*

I. Mach. XIV. 41. & ſuiv. 49.

Ibid. 44.

Ibid. 42, 43.

Je voudrois bien demander à M. Jurieu, qui eſt ſi habile à trouver ce qui lui plaît dans l'Ecriture, ce que le Peuple Juif s'eſt réſervé par cet Acte? Quoi, peut-être la Légiſlation, à cauſe qu'il n'y en eſt point parlé? Mais il ſçait bien que dans le Peuple de Dieu la Légiſlation étoit épuiſée par la ſeule Loi de Moyſe; à quoi nous ajoûterons, s'il lui plaît, les traditions conſtantes & immémoriales qui

XLVII. *Réflexions ſur cet Acte, & parfaite indépendance des Souverains, ſucceſſeurs de Simon.*

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

venoient de la même ſource. Que s'il falloit des interprétations juridiques dans l'application, la Loi même y avoit pourvû par le miniſtère Sacerdotal, comme Malachie l'avoit ſi bien expliqué ſur le fondement de la Doctrine de Moyſe, & on n'avoit garde d'en parler dans l'Acte qu'on fit en faveur de Simon, puiſque ce droit étoit renfermé dans ſa qualité de Pontife. Tout le reſte eſt ſpécifié; & ſi le Peuple s'éroit réſervé quelque partie du Gouvernement pour petite qu'elle fût, il n'auroit pas renoncé à toute Aſſemblée, puiſque s'aſſembler pour un Peuple eſt le ſeul moyen d'exercer une autorité légitime, de ſorte que qui y renonce, comme fait ici le Peuple Juif, renonce en même tems à tout légitime pouvoir.

Malach. II.

La ſeule reſtriction que je trouve dans l'Acte dont nous parlons, c'eſt que la Puiſſance n'étoit donnée à Simon & à ſes enfans, que juſqu'à *ce qu'il s'élevât un fidéle Prophéte:* ſoit qu'il faille entendre le Chriſt ou quelqu'autre fidéle interpréte de la volonté de Dieu. Mais cette reſtriction ſi bien exprimée ne marque pas ſeulement qu'il n'y en avoit aucune autre, puiſque cette autre ſeroit marquée comme celle-là, mais exclut encore poſitivement celle que M. Jurieu voudroit établir. Car ce qu'il voudroit établir, c'eſt dans toutes les Monarchies, & même dans les plus abſolues, la réſerve du pouvoir du Peuple pour changer le Gouvernement dans le beſoin: or bien loin d'avoir réſervé ce pouvoir au Peuple, on le lui ôte en termes formels, puiſque tout changement de Gouvernement eſt réſervé à Dieu & à un Prophéte venu de ſa part; & voilà dans la nouvelle Souveraineté de Simon & de ſa famille, l'indépendance la mieux exprimée, & tout enſemble la plus abſolue qu'on puiſſe voir.

I. Macch. XIV. 41.

XLVIII. Réflexions générales ſur toute la Doctrine précédente, & renverſement manifeſte du grand principe du Miniſtre.

Ce que les nouveaux Rabbins ont imaginé de la Puiſſance du grand Sanhédrin, ou du conſeil perpétuel de la Nation où ils prétendent qu'on jugeoit les crimes des Rois, ni ne paroît dans cet Acte, ni ne ſe trouve en la Loi, ni n'eſt fondé ſur aucun exemple, ni dans l'ancienne, ni dans la nouvelle Monarchie, ni on n'en voit rien dans l'Hiſtoire Sainte, ou dans Joſeph, ou dans Philon, ou dans aucun ancien Auteur: au contraire, tout y répugne; & on n'a jamais vû en Iſraël de jugement humain contre les Rois, ſi ce n'eſt peut-être après leur mort, pour leur décerner l'honneur de la ſépulture Royale, ou les en priver: coutume qui venoit des Egyptiens, & dont on voir quelque veſtige dans le Peuple ſaint, lorſque les Rois impies étoient inhumés dans les Lieux particuliers, & non pas dans les Tombeaux des Rois. Voilà tout le jugement qu'on exerçoit

exerçoit ſur les Rois; mais après leur mort, & ſous l'autorité de leur Succeſſeur; & cela même étoit une marque que leur Majeſté étoit jugée inviolable pendant leur vie. Voilà donc comme on a regné parmi les Juifs, toujours dans le même eſprit d'indépendance abſolue, tant ſous les Rois de la premiere inſtitution, que dans la Monarchie renaiſſante ſous les Machabées. Qu'ai-je beſoin d'écouter ici les frivoles raiſonnemens de votre Miniſtre? Voilà un fait conſtant qui les détruit tous. Car que ſert d'alléguer en l'air qu'il n'y a ni poſſibilité ni vraiſemblance qu'un Peuple ait pû donner un pouvoir qui lui ſeroit ſi nuiſible? Voilà un Peuple qui l'a donné, & ce Peuple étoit le Peuple de Dieu, le ſeul qui le connût & le ſervît: le ſeul par conſéquent qui eût la véritable ſageſſe; mais le ſeul que Dieu gouvernât, & à qui il eût donné des Loix: c'eſt ce Peuple qui ne ſe réſerve aucun pouvoir contre ſes Souverains. Lorſqu'on allégue cette Loi fameuſe: que la Loi ſuprême eſt le ſalut du Peuple; je l'avoue: mais ce Peuple a mis ſon ſalut à réunir toute ſa Puiſſance dans un ſeul, par conſéquent à ne rien pouvoir contre ce ſeul à qui il tranſportoit tout. Ce n'étoit pas qu'on n'eût vû les inconvéniens de l'indépendance du Prince, puiſqu'on avoit vû tant de mauvais Rois, tant d'inſupportables Tyrans; mais c'eſt qu'on voyoit encore moins d'inconvénient à les ſouffrir, quels qu'ils fuſſent, qu'à laiſſer à la multitude le moindre pouvoir. Que ſi l'Etat à la fin étoit péri ſous ces Rois qui avoient abandonné Dieu, on n'alloit pas imaginer que ce fût faute d'avoir laiſſé quelque pouvoir au Peuple, puiſque toute l'Ecriture atteſte que le Peuple n'étoit pas moins inſenſé que ſes Rois. *Nous avons péché*, diſoit Daniel, *nous & nos Peres, & nos Rois, & nos Princes, & nos Sacrificateurs, & tout le Peuple de la Terre.* Eſdras & Néhémias en diſent autant. Ce n'étoit donc pas dans le Peuple qu'on imaginoit le reméde aux déréglemens, ou la reſſource aux calamités publiques; au contraire, c'étoit au Peuple même qu'il falloit oppoſer une puiſſance indépendante de lui, pour l'arrêter; & ſi ce reméde ne réuſſiſſoit, il n'y avoit rien à attendre que de la Puiſſance Divine. C'eſt donc pour cette raiſon que malgré les expériences de l'Ancienne Monarchie, on ne laiſſa pas de fonder ſur les mêmes principes la Monarchie renaiſſante. Elle périt par les diſſenſions qui arriverent dans la Maiſon Royale. Le Peuple qui voyoit le mal, ne ſongea pas ſeulement qu'il y pût remédier. Les Romains ſe rendirent les Maîtres, & donnerent le Royaume à Hérode, ſous qui ſans doute on ne ſongeoit pas que la Souveraine Puiſſance réſidât dans le Peuple. Quand les Romains la reprirent ſous les Céſars, le Peu-

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Jur. Lett. XVI. XVII.

Jur. ibid.

Dan. IX. 5, 6.

CINQUIÈME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

ple ne ſongeoit non plus qu'il lui reſtât le moindre pouvoir pour ſe gouverner, loin de l'avoir ſur ſes maîtres; & c'eſt cet état de Souveraineté, ſi indépendante ſous les Céſars, que Jeſus-Chriſt autoriſe lorſqu'il dit, Rendez à Céſar ce qui eſt à Céſar.

Il n'y a donc rien de plus conſtant que ces Monarchies, où l'on ne peut imaginer que le Peuple ait aucun pouvoir, loin d'avoir le pouvoir ſuprême ſur ſes Rois. Je ne prétends pas diſputer qu'il n'y en puiſſe avoir d'une autre forme, ni examiner ſi celle-ci eſt la meilleure en elle-même; au contraire, ſans me perdre ici dans de vaines ſpéculations, je reſpecte dans chaque Peuple le Gouvernement que l'uſage y a conſacré, & que l'expérience a fait trouver le meilleur. Ainſi, je n'empêche pas que pluſieurs Peuples n'aient excepté, ou pû excepter contre le droit commun de la Royauté, ou ſi l'on veut, imaginer la Royauté, d'une autre ſorte, & la tempérer plus ou moins, ſuivant le génie des Nations, & les diverſes conſtitutions des Etats. Quoi qu'il en ſoit, il eſt démontré que ces exceptions, ou limitations du pouvoir des Rois, loin d'être le droit commun des Monarchies, ne ſont pas ſeulement connues dans celle du Peuple de Dieu. Mais celle-ci n'ayant rien eu de particulier, puiſqu'au contraire on la voit établie ſur la forme de toutes les autres, ou de la plûpart, la démonſtration paſſe plus loin, & remonte juſqu'aux Monarchies les plus anciennes & les plus célébres de l'Univers: de ſorte qu'on peut conclure que toutes ces Monarchies n'ont pas ſeulement connu ce prétendu pouvoir du Peuple, & qu'on ne le connoiſſoit pas dans les Empires que Dieu même & Jeſus-Chriſt ont autoriſés.

Principes de la politique de M. Jurieu, & leur abſurdité.

XLIX. *Définition du peuple que le Miniſtre fait ſouverain: qu'il met la ſouveraineté dans l'anarchie.*

J'Ai vengé le droit des Rois & de toutes les Puiſſances Souveraines; car elles ſont toutes également attaquées, s'il eſt vrai, comme on le prétend, que le Peuple domine par-tout, & que l'Etat populaire, qui eſt le pire de tous, ſoit le fond de tous les Etats. J'ai répondu aux autorités de l'Ecriture qu'on leur oppoſe: celles-là ſont conſidérables, & toutes les fois que Dieu parle, ou qu'on objecte ſes Décrets, il faut répondre. Pour les frivoles raiſonnemens dont ſe ſervent les ſpéculatifs, pour régler le droit des Puiſſances qui gouvernent l'Univers, leur propre Majeſté les en défend, & il n'y auroit qu'à mépriſer ces vains politiques, qui ſans connoiſſance du monde, ou des affaires publiques, penſent pouvoir aſſujettir les Thrônes des Rois aux Loix qu'ils dreſſent parmi leurs Livres, ou qu'ils dictent dans leurs Ecoles. Je laiſſerois donc volon-

tiers diſcourir M. Jurieu ſur les droits du Peuple, & je n'empêcherois pas qu'il ne ſe rendît l'arbitre des Rois à même titre qu'il eſt Prophéte; mais afin que le monde qui eſt étonné de ſon audace, ſoit convaincu de ſon ignorance, je veux bien en finiſſant cet Avertiſſement, parmi les abſurdités infinies de ſes vains diſcours, en relever quatre ou cinq des plus groſſieres.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Dans le deſſein qu'avoit M. Jurieu de faire l'apologie de ce qui ſe paſſe en Angleterre, il paroiſſoit naturel d'examiner la conſtitution particuliere de ce Royaume; & s'il s'étoit tourné de ce côté là, j'aurois laiſſé à d'autres le ſoin de le réfuter. Car je déclare encore une fois que les Loix particulieres des Etats, non plus que les faits perſonnels, ne ſont pas l'objet que je me propoſe. Mais ce Miniſtre a pris un autre tour; & ſoit que l'Angleterre ſeule lui ait paru un ſujet peu digne de ſes ſoins, ou qu'il ait trouvé plus aiſé de parler en l'air du droit des Peuples, que de rechercher les Hiſtoires qui feroient connoître la conſtitution de celui dont il entreprend la défenſe, il a bâti une politique également propre à ſoulever tous les Etats. En voici l'abrégé: *Le Peuple fait les Souverains & donne la Souveraineté; donc le Peuple poſſéde la ſouveraineté, & la poſſéde dans un dégré plus éminent. Car celui qui communique, doit poſſéder ce qu'il communique d'une maniere plus parfaite; & quoiqu'un Peuple qui a fait un Souverain, ne puiſſe plus exercer la Souveraineté par lui-même, c'eſt pourtant la Souveraineté du Peuple, qui eſt exercée par le Souverain, & l'exercice de la Souveraineté qui ſe fait par un ſeul, n'empêche pas que la Souveraineté ne ſoit dans le Peuple, comme dans ſa ſource, & même comme dans ſon premier ſujet.* Voilà les principes qu'il poſe dans la XVI. Lettre, & il en conclut dans les deux ſuivantes, que le Peuple peut exercer ſa Souveraineté en certains cas, même ſur ſes Souverains; les juger, leur faire la guerre, les priver de leurs Couronnes, changer l'ordre de la ſucceſſion, & même la forme du gouvernement.

Lett. XVI. n. 4. p. 123.

Ce qui d'abord ſe fait ſentir dans ce diſcours, ce ſont les contradictions dont il eſt plein. *Le Peuple*, dit-on, *donne la Souveraineté; donc il la poſſéde.* Ce ſeroit plûtôt le contraire qu'il faudroit conclure, puiſque ſi le Peuple l'a cédée, il ne l'a plus; ou en tout cas, pour parler avec M. Jurieu, il ne l'a que dans le Souverain qu'il a créé. C'eſt ce que le Miniſtre vient d'avoüer en diſant, *qu'un Peuple qui a fait un Souverain, ne peut plus exercer la Souveraineté par lui-même*, & que ſa Souveraineté eſt *exercée* par le Souverain qu'il a fait.

Il n'en faut pas davantage pour renverſer tout le ſyſtême du Mi-

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

niſtre. Car tout ce où il veut venir par ſes principes, c'eſt que le Peuple peut faire la loi à ſon Souverain en certains cas, juſqu'à lui déclarer la guerre, le priver, comme on a dit, de la couronne, changer la ſucceſſion & même le gouvernement. Or tout cela eſt contre la ſuppoſition que le Miniſtre vient de faire. Car, ſans doute, ce ne ſera pas par le Souverain que le Peuple fera la guerre au Souverain même, & lui ôtera ſa couronne : ce ſera donc par lui-même que le Peuple exercera ces actes de ſouveraineté ; encore qu'on ait ſuppoſé qu'il n'en peut exercer aucun.

Mais ſans encore examiner les conſéquences du ſyſtême, allons à la ſource, & prenons la politique du Miniſtre par l'endroit le plus ſpécieux. Il s'eſt imaginé que le Peuple eſt naturellement ſouverain ; ou, pour parler comme lui, qu'il poſſéde naturellement la ſouveraineté, puiſqu'il la donne à qui il lui plaît : or cela c'eſt errer dans le principe, & ne pas entendre les termes. Car à regarder les hommes, comme ils ſont naturellement & avant tout gouvernement établi, on ne trouve que l'Anarchie, c'eſt-à-dire, dans tous les hommes une liberté farouche & ſauvage, où chacun peut tout prétendre, & en même tems tout conteſter ; où tous ſont en garde, & par conſéquent en guerre continuelle contre tous ; où la raiſon ne peut rien, parce que chacun appelle raiſon la paſſion qui le tranſporte ; où le droit même de la nature demeure ſans force, puiſque la raiſon n'en a point ; où par conſéquent il n'y a ni propriété, ni domaine, ni bien, ni repos aſſûré, ni à vrai dire, aucun droit, ſi ce n'eſt celui du plus fort, encore ne ſçait-on jamais qui l'eſt, puiſque chacun tour à tour le peut devenir, ſelon que les paſſions feront conjurer enſemble plus ou moins de gens. Sçavoir ſi le genre-humain a jamais été tout entier dans cet état, ou quels Peuples y ont été & en quels endroits ; ou comment, & par quels dégrés on en eſt ſorti : il faudroit pour le décider compter l'infini, & comprendre toutes les penſées qui peuvent monter dans le cœur de l'homme. Quoi qu'il en ſoit, voilà l'état où l'on imagine les hommes avant tout gouvernement. S'imaginer maintenant avec M. Jurieu dans le Peuple conſidéré en cet état, une ſouveraineté qui eſt déja une eſpéce de gouvernement, c'eſt mettre un gouvernement avant tout gouvernement & ſe contredire ſoi-même. Loin que le Peuple en cet état, ſoit ſouverain, il n'y a pas même de Peuple en cet état. Il peut bien y avoir des familles, & encore mal gouvernées & mal aſſûrées : il peut bien y avoir une troupe, un amas de monde, une multitude confuſe ; mais il ne peut y avoir de Peuple, parce qu'un

Peuple ſuppoſe déja quelque choſe qui réuniſſe, quelque conduire réglée, & quelque droit établi : ce qui n'arrive qu'à ceux qui ont déja commencé à ſortir de cet état malheureux, c'eſt-à-dire, de l'Anarchie.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

C'eſt néanmoins du fond de cette Anarchie que ſont ſorties toutes les formes de gouvernemens, la Monarchie, l'Ariſtocratie, l'Etat populaire & les autres ; & c'eſt ce qu'ont voulu dire ceux qui ont dit que toutes ſortes de Magiſtratures ou de Puiſſances légitimes venoient originairement de la multitude ou du Peuple. Mais il ne faut pas conclure de-là avec M. Jurieu, que le Peuple, comme un Souverain, ait diſtribué les pouvoirs à un chacun ; car pour cela il faudroit déja qu'il y eût un Souverain ou un Peuple réglé, ce que nous voyons qui n'étoit pas. Il ne faut non plus s'imaginer que la ſouveraineté ou la puiſſance publique ſoit une choſe comme ſubſiſtante qu'il faille avoir pour la donner : elle ſe forme & réſulte de la ceſſion des particuliers, lorſque fatigués de l'état où tout le monde eſt le maître & où perſonne ne l'eſt, ils ſe ſont laiſſés perſuader de renoncer à ce droit qui met tout en confuſion, & à cette liberté qui fait tout craindre à tout le monde, en faveur d'un gouvernement dont on convient.

S'il plaît à M. Jurieu d'appeller ſouveraineté cette liberté indocile qu'on fait céder à la loi & au Magiſtrat, il le peut ; mais c'eſt tout confondre : c'eſt confondre l'indépendance de chaque homme dans l'Anarchie, avec la ſouveraineté. Mais c'eſt là tout au contraire ce qui la détruit. Où tout eſt indépendant, il n'y a rien de ſouverain : car le Souverain domine de droit ; & ici le droit de dominer n'eſt pas encore : on ne domine que ſur celui qui eſt dépendant ; or nul homme n'eſt ſuppoſé tel en cet état, & chacun y eſt indépendant, non-ſeulement de tout autre, mais encore de la multitude, puiſque la multitude elle-même, juſqu'à ce qu'elle ſe réduiſe à faire un Peuple réglé, n'a d'autre droit que celui de la force.

Voilà donc le Souverain de M. Jurieu : c'eſt dans l'Anarchie, le plus fort, c'eſt-à-dire, la multitude & le grand nombre contre le petit : voilà le Peuple qu'il fait le maître & le Souverain au-deſſus de tous les Rois & de toute puiſſance légitime ; voilà celui qu'il appelle *le Tuteur* & le Défenſeur naturel de la véritable Religion ; voilà celui, en un mot, qui, ſelon lui, *n'a pas beſoin d'avoir raiſon pour valider ſes actes* ; car, dit M. Jurieu, *cette autorité n'eſt que dans le Peuple* ; & on voit ce qu'il appelle le Peuple. Que le Lecteur ſe ſouvienne de cette rare politique : la ſuite en découvrira les abſur-

Lett. XVI. n. 4.

Lett. XVIII. p. 140.

dités ; mais maintenant je n'en veux montrer que le bel endroit.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

C'eſt la Doctrine des Pactes que le Miniſtre explique en ces termes : *Qu'il eſt contre la raiſon qu'un Peuple ſe livre à un Souverain ſans quelque Pacte, & qu'un tel traité ſeroit nul & contre la nature.* Il ne s'agit pas, comme on voit, de la conſtitution particuliere de quelque Etat : il s'agit du droit naturel & univerſel que le Miniſtre veut trouver dans tous les Etats. *Il eſt*, dit-il, *contre la nature de ſe livrer ſans quelque pacte*, c'eſt-à-dire, de ſe livrer ſans ſe réſerver le droit ſouverain ; car c'eſt le pacte qu'il veut établir : comme s'il diſoit, il eſt contre la nature de haſarder quelque choſe pour ſe tirer du plus affreux de tous les Etats, qui eſt l'Anarchie : il eſt contre la nature de faire ce que tant de Peuples ont fait, comme on a vû. Mais laiſſons toutes ces raiſons. Comme ces Pactes de M. Jurieu ne ſe trouvent plus, & qu'il y a long-tems que l'original en eſt perdu, le moins qu'on puiſſe demander à ce Miniſtre, c'eſt qu'il prouve ce qu'il avance. Et il le fait en cette ſorte : *Il n'y a point de Relation au monde qui ne ſoit fondée ſur un Pacte mutuel, ou exprès, ou tacite, excepté l'eſclavage, tel qu'il étoit entre les Payens, qui donnoit à un maître pouvoir de vie & de mort ſur ſon eſclave, ſans aucune connoiſſance de cauſe. Ce droit étoit faux, tyrannique, purement uſurpé, & contraire à tous les droits de la nature.* Et un peu après : *Il eſt donc certain qu'il n'y a aucune Relation de maître, de ſerviteur, de pere, d'enfant, de mari, de femme, qui ne ſoit établie ſur un Pacte mutuel & ſur des obligations mutuelles ; enſorte que quand une partie anéantit ces obligations, elles ſont anéanties de l'autre.* Quelque ſpécieux que ſoit ce diſcours en général, ſi on y prend garde de près, on y trouve autant d'ignorances que de mots. Commençons par la Relation de maître & de ſerviteur. Si le Miniſtre y avoit fait quelque réflexion, il auroit ſongé que l'origine de la ſervitude vient des Loix d'une juſte guerre, où le Vainqueur ayant tout droit ſur le vaincu, juſqu'à lui pouvoir ôter la vie, il la lui conſerve : ce qui même, comme on ſçait, a donné naiſſance au mot de *ſervi*, qui devenu odieux dans la ſuite, a été dans ſon origine un terme de bienfait & de clémence, deſcendu du mot *ſervare*, conſerver. Vouloir que l'eſclave en cet état faſſe un pacte avec ſon Vainqueur qui eſt ſon maître, c'eſt aller directement contre la notion de la ſervitude. Car l'un qui eſt le maître, fait la loi telle qu'il veut ; & l'autre qui eſt l'eſclave, la reçoit telle qu'on veut la lui donner ; ce qui eſt la choſe du monde la plus oppoſée à la nature d'un pacte où l'on eſt libre de part & d'autre, & où l'on ſe fait la loi mutuellement.

L. *Doctrine des pactes & des relations de M. Jurieu : combien pleine d'abſurdité : & premierement ſur la ſervitude.*

Lett. XVI. p. 124. Ibid. 2. col.

CINQUIÈME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Toutes les autres ſervitudes, ou par vente, ou par naiſſance, ou autrement, ſont formées & définies ſur celles-là. En général, & à prendre la ſervitude dans ſon origine, l'eſclave ne peut rien contre perſonne, qu'autant qu'il plaît à ſon Maître : les Loix diſent qu'il n'a point d'état, point de tête, *caput non habet* ; c'eſt-à-dire, que ce n'eſt pas une perſonne dans l'Etat ; aucun bien, aucun droit, ne ſe peut arracher à lui. Il n'a ni voix en jugement, ni action, ni force, qu'autant que ſon Maître le permet ; à plus forte raiſon n'en a-t-il point contre ſon Maître. De condamner cet état, ce ſeroit entrer dans les ſentimens que M. Jurieu lui-même appelle outrés, c'eſt-à-dire, dans les ſentimens de ceux qui trouvent toute guerre injuſte ; ce ſeroit non-ſeulement condamner le droit des gens où la ſervitude eſt admiſe, comme il paroît par toutes les Loix ; mais ce ſeroit condamner le S. Eſprit qui ordonne aux eſclaves par la bouche de S. Paul, de demeurer en leur état, & n'oblige point leurs Maîtres à les affranchir.

I. Cor. VII. 24. Eph. VI. 7. &c.

LI. *Que le Miniſtre ſe contredit lui même lorſqu'il parle du droit de Conquête comme d'une pure violence.*

Cela va plus loin que ne penſe M. Jurieu. Car il mépriſe le droit de conquête juſqu'à dire que *la Conquête eſt une pure violence* : ce qui eſt dire manifeſtement que toute guerre en eſt une ; & par conſéquent contre les propres principes du Miniſtre, qu'il ne peut jamais y avoir de juſtice dans la guerre, puiſqu'il n'y a rien qui s'accorde moins que la juſtice & la violence. Mais ſi le droit de ſervitude eſt véritable, parce que c'eſt le droit du Vainqueur ſur le vaincu, comme tout un Peuple peut être vaincu juſqu'à être obligé de ſe rendre à diſcrétion, tout un Peuple peut être ſerf ; enſorte que ſon Seigneur en puiſſe diſpoſer comme de ſon bien, juſqu'à le donner à un autre, ſans demander ſon conſentement, ainſi que Salomon donna à Hiram Roi de Tyr, vingt Villes de Galilée. Je ne diſputerai pas davantage ici ſur ce droit de conquête, parce que je ſçai que M. Jurieu dans le fond ne le peut nier. Il faudroit condamner Jephté, qui le ſoutient avec tant de force contre le Roi de Moab. Il faudroit condamner Jacob, qui donne à Joſeph ce qu'il a conquis avec ſon arc & ſon épée. Je ſçai que M. Jurieu ne ſoutiendra pas ces extravagances, & je ne reléve ces choſes qu'afin qu'on remarque qu'ébloüi par de vaines apparences, il jette en l'air de grands mots dont il ne péſe pas le ſens, comme il lui eſt arrivé lorſqu'il a confondu les conquêtes avec *les pures violences*.

Lett. XVI. p. 25. 2. c.

III. Reg. IX. 11.

Jud. XI. Geneſe, XLVIII. 22.

LII. *Autres abſurdités ſur la relation du pere*

La ſeconde Relation que notre Miniſtre établit ſur un pacte exprès ou tacite, eſt celle de pere à enfant ; ce qui eſt la choſe du monde la plus inſenſée. Car, qui eſt-ce qui a ſtipulé pour tous les enfans

CINQUIÈME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

avec tous les peres? Les enfans qui ſont au berceau, ont-ils auſſi fait un pacte avec leurs parens, pour les obliger à les nourrir & à les aimer plus que leur vie? Mais les parens ont-ils eu beſoin de faire un pacte avec leurs enfans afin de les obliger à leur obéir? C'eſt bien écrire ſans réflexion que d'alléguer ces prétendus pactes.

à enfant, & de mari à femme : erreur groſſiere du Miniſtre, qui confond les devoirs avec les pactes.

Lett. XVI. p. 124.

Il y a plus de vraiſemblance à établir ſur un pacte la relation de mari à femme, parce qu'en effet il y a une convention. Mais ſi l'on vouloit conſidérer que le fond du droit & de la ſociété conjugale, & celui de l'obéiſſance que la femme doit à ſon mari, eſt établi ſur la nature & ſur un exprès commandement de Dieu, on n'auroit pas vainement tâché à l'établir ſur un pacte. Qui ne voit en tout ce diſcours un homme emporté par une apparence trompeuſe, qui a confondu le terme de pacte avec celui d'obligation & de devoir? Et en effet, il confond trop groſſiérement ces deux mots, lorſqu'il dit que les relations, dont nous venons de parler, de ſerviteur à maître, d'enfant à pere, & de femme à mari, ſont établies *ſur des pactes mutuels & ſur des obligations mutuelles* ; ſans vouloir ſeulement conſidérer qu'il y a des obligations mutuelles, qui viennent à la vérité d'une convention entre les Parties, & c'eſt ce qu'on appelle Pacte; mais auſſi qu'il y en a qui ſont établies par la volonté du Supérieur, c'eſt-à-dire de Dieu, qui ne ſont point des pactes ni des conventions, mais des Loix ſuprêmes & inviolables, qui ont précédé toutes les conventions & tous les pactes. Car, qui jamais a oüi dire qu'il ſoit beſoin d'une convention, ou même qu'on en faſſe aucune, pour ſe ſoumettre à la Loi, & encore à la Loi de Dieu? Comme ſi la Loi de Dieu empruntoit ſa force du conſentement des parties, à qui elle preſcrit leurs devoirs. C'eſt faute d'avoir entendu une choſe ſi manifeſte, que le Miniſtre fait ce pitoyable raiſonnement : *Il n'y a rien de plus inviolable & de plus ſacré que les droits des Peres ſur les Enfans : néanmoins les Peres peuvent aller ſi loin dans l'abus de ces droits, qu'ils les perdent.* Qui jamais a oüi parler d'un tel prodige, que par l'abus du droit paternel un pere le perde? Cela ſeroit vrai, ſi le pere n'avoit de droit ſur ſon enfant que par un pacte mutuel, comme le Miniſtre a voulu ſe l'imaginer. Mais comme le devoir d'un fils eſt fondé ſur quelque choſe de plus haut, ſur la Loi du Supérieur qui eſt Dieu, Loi qu'il a miſe dans les cœurs avant que de l'écrire ſur la pierre ou ſur le papier; ſi un pere peut perdre *ſon droit*, comme dit M. Jurieu, c'eſt Dieu même qui perd le ſien. Il n'eſt pas moins ridicule de dire avec ce Miniſtre, *Qu'un mari qui abuſe de ſon pouvoir avec ſa femme, par*

Ibid.

cela

cela même la met en droit de demander la protection des Loix, de rompre tout lien & toute communion, de réſiſter en un mot à toutes ſes volontés. Ne diroit-on pas que le mariage eſt rompu, & que ce n'eſt plus ſeulement l'adultère qui l'anéantit, ſelon la Réforme, mais encore toute violence d'un mari ? Que ſi malgré tout cela le mariage ſubſiſte, qui peut dire, ſans être inſenſé, *que tout lien & toute communion* ſoit rompue, *& qu'une femme* acquiert le beau droit de réſiſter *à toutes les volontés* d'un mari ? Mais n'eſt-il pas vrai, dit-il, que les enfans & les femmes ſont autoriſés par les Loix Divines & humaines, à réſiſter aux injuſtes volontés d'un mari & d'un pere ? N'eſt-il pas vrai que le pouvoir des maîtres ſur les eſclaves les plus vils, a des bornes ? Qui ne le ſçait ? Mais qui ne ſçait en même tems que ce n'eſt point en vertu d'une convention volontaire, qui ne fut jamais, ni n'a pû être, mais d'un ordre ſupérieur ? C'eſt que Dieu qui a preſcrit certains devoirs aux femmes, aux enfans, aux eſclaves, en a preſcrit d'autres aux maîtres, aux peres, aux maris : c'eſt que la puiſſance publique qui renferme toute autre puiſſance ſous la ſienne, a réglé les actions & les droits des uns & des autres : c'eſt qu'où il n'y a point de Loi, la raiſon qui eſt la ſource des Loix, en eſt une que Dieu impoſe à tous les hommes : c'eſt que les devoirs les plus légitimes, comme, par exemple, ceux d'une femme ou d'un fils, peuvent bien être ſuſpendus envers un mari & envers un pere que ſon injuſtice & ſa violence empêche de les recevoir ; mais que le fond de l'obligation puiſſe être altéré, ou que la diſpoſition du cœur puiſſe être changée, on ne le peut dire ſans extravagance.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

J'avoue donc, ſelon ces principes, à M. Jurieu, qu'il y a des obligations mutuelles entre le Prince & le Sujet ; de ſorte qu'à cet égard il n'y a point de pouvoir ſans bornes, puiſque tout pouvoir eſt borné par la Loi de Dieu & par l'équité naturelle : mais que de telles obligations ſoient fondées ſur un pacte mutuel, loin que M. Jurieu nous l'ait prouvé, il n'allégue, pour le prouver, que de faux principes que lui-même ne peut ſoutenir de bonne foi dans ſon cœur, & que par conſéquent il n'entend point quand il les avance.

LIII. Application aux droits des peuples : téméraire propoſition de M. Jurieu.

Depuis qu'on ſe mêle d'écrire, je ne crois pas qu'on ait rien écrit de plus téméraire que ce qu'a écrit M. Jurieu : *Qu'on ne voit point de Monarchie d'érections qui ne ſoient faites par des Traités où les devoirs des Souverains ſoient exprimés auſſi bien que ceux des ſujets.* Qui ne croiroit, à l'entendre, qu'il lui a paſſé ſous les yeux beaucoup de ſemblables Traités ? Il en devroit donc rapporter quelqu'un, & ſur-tout, s'il avoit trouvé ce contrat primordial du Roi & du

Lett. XVI. p. 125.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Peuple qu'on prétend que le Roi d'Angleterre a violé, il n'auroit pas dû le diſſimuler; car il auroit relevé la Convention, dont il entreprend la défenſe, d'un grand embarras; ſur-tout ſi l'on trouvoit dans ce Traité qu'il ſeroit nul en cas de contravention de part ou d'autre, & que le Peuple reviendroit en même état que s'il n'avoit jamais eu de Roi. Mais par malheur, M. Jurieu qui avance qu'on ne voit point *d'érection de Monarchie* où l'on ne trouve de tels Traités, non-ſeulement n'a pas trouvé celui-ci, mais encore n'en a trouvé aucun, & n'entreprend même pas de prouver par aucun fait poſitif qu'il y en ait jamais eu. Il raille quelque part le docte Grotius, de ce qu'avec de beau Grec & de beau Latin, il croit nous perſuader tout ce qu'il veut; & il a peut-être raiſon de reprendre ce ſçavant Auteur de l'excès de ſes citations. Mais qu'auſſi, je ne dirai pas ſans Latin ni Grec, mais ſans exemple, ſans autorité, ſans témoignage ni de Poëte, ni d'Orateur, ni d'Hiſtorien, ni d'aucun Auteur quel qu'il ſoit, notre Miniſtre ait oſé poſer en fait, *qu'on ne voit aucune érection de Monarchies* qui ne ſoient faites ſous des Traités, tels que ceux qu'il imagine, & que tous les Peuples du monde, anciens & modernes, même ceux qui regardent leurs Rois comme des Dieux, ou plûtôt qui n'oſent les regarder, & ne connoiſſent d'autres Loix que leurs volontés, ſe ſoient réſervés ſur eux un droit ſouverain, & encore ſans le connoître & ſans en avoir le moindre ſoupçon: en vérité, c'eſt un autre excès qui n'a point de nom, & on ne peut pas abuſer davantage de la foi publique.

LIV. Erections des deux Monarchies du Peuple de Dieu, contraires aux prétentions du Miniſtre: nouvelles réflexions ſur le chap. VIII. du I. Livre des Rois: érection de la Monarchie des Médes. Sup. n. 43. & ſuiv.

Pour moi, ſans vouloir me perdre dans des propoſitions générales, je vois dans l'Hiſtoire ſainte l'érection de deux Monarchies du Peuple de Dieu, où loin de remarquer ces prétendus Traités mutuels entre les Rois & les Peuples avec la clauſe de nullité en cas de contravention de la part des Rois, je vois manifeſtement la clauſe contraire, & M. Jurieu ne le peut nier. Car, ſelon la Doctrine de ce Miniſtre, le *traitement* que Samuel déclara au Peuple qu'il recevoit de ſon Roi, étoit tyrannique, & un abus manifeſte de la puiſſance. C'eſt le principe de M. Jurieu; par conſéquent il doit avoüer que la Royauté fut d'abord propoſée au Peuple Hébreu avec ſon abus: néanmoins le Peuple paſſe outre; & loin de ſe réſerver la moindre eſpéce de droit contre le Roi qu'il vouloit avoir, nous avons vû clairement qu'il n'y a pas ſeulement ſongé. Ce Peuple, encore un coup, n'a jamais ſongé qu'il ſe fût réſervé un droit ſur ſon Souverain; je ne dis pas dans les abus mé-

diocres de la puiſſance Royale que Samuel lui propoſoit ; mais au milieu des plus grands excès de la tyrannie, tels que ſont ceux que nous avons vûs dans l'Hiſtoire ſainte ſous les Rois les plus impies & les plus cruels, ſans que le Peuple ait ſongé à ſe relever de ces maux par la force. Bien plus, après les avoir éprouvés, & toutes les ſuites les plus funeſtes qu'ils pouvoient avoir, le même Peuple revient encore ſous les Machabées dans la liberté de former ſon Gouvernement, & il ne le forme pas ſous d'autres Loix, ni avec moins d'indépendance du côté des Princes, qu'il avoit fait la premiere fois. Nous en avons rapporté l'acte. Voilà des faits poſitifs, & non pas des diſcours en l'air, ou de vaines ſpéculations.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Sup. n. 44. & ſuiv.

Sup. n. 46.

Je trouve dans Hérodote l'établiſſement de la Monarchie des Médes ſous Déjoces; & je n'y vois aucun Traité de part ni d'autre : encore moins la réſolution du Traité en cas de contravention ; mais, ce qui eſt bien conſtant par toute la ſuite, c'eſt que l'Empire des Rois Médes a dû être par ſon origine le plus indépendant de tout l'Orient, puiſqu'on y voit d'abord cette indépendance d'une maniere ſi éclatante, qu'elle n'a été ignorée de perſonne. Ainſi ces titres primordiaux ne ſont pas tous favorables à la prétention du Miniſtre, & il tombe dans l'inconvénient de donner aux Peuples un droit ſouverain ſur eux-mêmes & ſur leurs Rois, ſans que les Peuples à qui il le donne, en aient jamais eu le moindre ſoupçon.

LV. Réponſe à une demande de M. Jurieu : pourquoi les peuples auroient fait les Rois ſi puiſſans ?

M. Jurieu nous demande quelle raiſon pourroit avoir eu un Peuple de ſe donner un Maître ſi puiſſant à lui faire du mal. Il m'eſt aiſé de lui répondre. C'eſt la raiſon qui a obligé les Peuples les plus libres, lorſqu'il les faut mener à la guerre, de renoncer à leur liberté, pour donner à leurs Généraux un pouvoir abſolu ſur eux : on aime mieux haſarder de périr, même injuſtement, par les ordres de ſon Général, que de s'expoſer par la diviſion à une perte aſſûrée de la main des ennemis les plus unis. C'eſt par le même principe qu'on a vû un Peuple très-libre, tel qu'étoit le Peuple Romain, ſe créer même dans la paix un Magiſtrat abſolu, pour ſe procurer certains biens, & éviter certains maux qu'on ne peut, ni éviter, ni ſe procurer qu'à ce prix. C'eſt encore ce qui obligeoit le même Peuple à ſe lier par des Loix, que lui-même ne pût abroger; car un Peuple libre a ſouvent beſoin d'un tel frein contre lui-même, & il peut arriver des cas où le rempart, dont il ſe couvre, ne ſera pas aſſez puiſſant pour le défendre, ſi lui-même

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

le peut forcer. C'eſt ce qui fait admirer à Tite-Live la ſageſſe du Peuple Romain, ſi capable de porter le joug d'un commandement légitime, qu'il oppoſoit volontairement à ſa liberté quelque choſe d'invincible à elle-même, de peur qu'elle ne devînt trop licencieuſe : *adeò ſibi invicta quædam patientiſſima juſti imperii civitas fecerat.* C'eſt par de ſemblables raiſons qu'un Peuple qui a éprouvé les maux, les confuſions, les horreurs de l'Anarchie, donne tout pour les éviter ; & comme il ne peut donner de pouvoir ſur lui qui ne puiſſe tourner contre lui-même, il aime mieux haſarder d'être maltraité quelquefois par un Souverain, que de ſe mettre en état d'avoir à ſouffrir ſes propres fureurs, s'il ſe réſervoit quelque pouvoir. Il ne croit pas pour cela donner à ſes Souverains un pouvoir ſans bornes. Car ſans parler des bornes de la raiſon & de l'équité ; ſi les hommes n'y ſont pas aſſez ſenſibles, il y a les bornes du propre intérêt, qu'on ne manque guère de voir, & qu'on ne mépriſe jamais quand on les voit. C'eſt ce qui a fait tous les droits des Souverains, qui ne ſont pas moins les droits de leurs Peuples que les leurs.

LVI. L'intérêt mutuel des Souverains & des peuples fait la borne la plus naturelle de la ſouveraineté.

Le Peuple forcé par ſon beſoin propre à ſe donner un Maître, ne peut rien faire de mieux que d'intéreſſer à ſa conſervation celui qu'il établit ſur ſa tête. Lui mettre l'Etat entre les mains, afin qu'il le conſerve comme ſon bien propre, c'eſt un moyen très-preſſant de l'intéreſſer. Mais c'eſt encore l'engager au bien public par des liens plus étroits, que de donner l'empire à ſa famille, afin qu'il aime l'Etat comme ſon propre héritage, & autant qu'il aime ſes enfans. C'eſt même un bien pour le Peuple que le Gouvernement devienne aiſé ; qu'il ſe perpétue par les mêmes Loix qui perpétuent le genre-humain ; & qu'il aille, pour ainſi dire, avec la nature. Ainſi les Peuples où la Royauté eſt héréditaire, en apparence ſe ſont privés d'une faculté qui eſt celle d'élire leurs Princes ; dans le fond c'eſt un bien de plus qu'ils ſe procurent : le Peuple doit regarder comme un avantage de trouver ſon Souverain tout fait, & de n'avoir pas, pour ainſi parler, à remonter un ſi grand reſſort. De cette ſorte, ce n'eſt pas toujours abandonnement ou foibleſſe de ſe donner des Maîtres puiſſans, c'eſt ſouvent, ſelon le génie des Peuples & la conſtitution des Etats, plus de ſageſſe & plus de profondeur dans ſes vûes.

C'eſt donc une grande erreur de croire avec M. Jurieu, qu'on ne puiſſe donner des bornes à la puiſſance Souveraine, qu'en ſe réſervant ſur elle un droit ſouverain. Ce que vous voulez faire

foible à vous faire du mal ; par la condition des choſes humaines, le devient autant à proportion à vous faire du bien ; & ſans borner la puiſſance par la force que vous vous pouviez réſerver contre elle, le moyen le plus naturel pour l'empêcher de vous opprimer, c'eſt de l'intéreſſer à votre ſalut.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Je ne ſçai s'il y eut jamais dans un grand Empire un Gouvernement plus ſage & plus modéré qu'a été celui des Romains dans les Provinces. Le Peuple Romain n'avoit garde d'imaginer aucun reſte de ſouveraineté dans les Peuples ſoumis, puiſqu'il les avoit réduits par la force, & qu'une de ſes maximes, pour établir ſon autorité, étoit de pouſſer la victoire juſqu'à convaincre les Peuples vaincus de leur impuiſſance abſolue à réſiſter au vainqueur. Mais encore qu'ils euſſent pouſſé la puiſſance juſques-là, ſans s'imaginer dans ces Peuples aucun pouvoir légitime qu'ils puſſent oppoſer au leur, l'intérêt de l'Etat les retenoit dans de juſtes bornes. On ſentoit bien qu'il ne falloit point tarir les ſources publiques, ni accabler ceux dont on tiroit du ſecours. Si quelquefois on oublioit ces belles maximes; ſi le Sénat, ſi le Peuple, ſi les Princes, lorſqu'il y en eut, quittoient les régles du bon Gouvernement, leurs Succeſſeurs revenoient à l'intérêt de l'Etat, qui dans le fond, étoit le leur ; les Peuples ſe rétabliſſoient, & ſans en faire des Souverains, Marc-Auréle ſe propoſoit d'établir dans la Monarchie la plus abſolue, la plus parfaite liberté du Peuple ſoumis; ce qui eſt d'autant plus aiſé, que les Monarchies les plus abſolues ne laiſſent pas d'avoir des bornes inébranlables dans certaines Loix fondamentales, contre leſquelles on ne peut rien faire qui ne ſoit nul de ſoi. Ravir le bien d'un Sujet pour le donner à un autre, eſt un acte de cette nature: on n'a pas beſoin d'armer l'oppreſſé contre l'oppreſſeur : le tems combat pour lui : la violence réclame contre elle-même ; & il n'y a point d'homme aſſez inſenſé pour croire aſſûrer la fortune de ſa famille par de tels actes. Le Prince même a intérêt de les empêcher : il ſent qu'il faut faire aimer le Gouvernement pour le rendre ſtable & perpétuel. Comme on a vû que le vrai intérêt du Peuple eſt d'intéreſſer à ſon ſalut ceux qui gouvernent, le vrai intérêt de ceux qui gouvernent, eſt d'intéreſſer auſſi à leur conſervation des Peuples ſoumis. Ainſi l'étranger eſt repouſſé avec zéle; le mutin & le ſéditieux n'eſt pas écouté ; le Gouvernement va tout ſeul & ſe ſoutient, pour ainſi dire, de ſon propre poids. Sans craindre qu'on les contraigne, les Rois habiles ſe donnent eux-mêmes des bornes, pour s'empêcher d'être ſurpris ou prévenus; ils

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

s'aſtreignent à certaines Loix, parce que la puiſſance outrée ſe détruit enfin elle-même : pouſſer plus loin la précaution, c'eſt, pour ne rien dire de plus, autant inquiétude que prévoyance ; autant indocilité que liberté & ſageſſe ; autant eſprit de révolte & d'indépendance, que zéle du bien public ; & enfin, car je ne veux pas étendre plus loin ces réflexions, on voit aſſez clairement que les maximes outrées de M. Jurieu répugnent à la raiſon, & même à l'expérience de la plus grande partie des Peuples de l'Univers.

LVII. Le Miniſtre met le fondement de ſa politique dans des ſuppoſitions chimériques. Lett. XVI. 124.

Il faut néanmoins encore expoſer ce que ce Miniſtre croit avoir de plus convaincant. Il croit nous fermer la bouche en nous demandant *ce qu'il faudroit faire à un Prince qui commanderoit à la moitié d'une Ville de maſſacrer l'autre, ſous prétexte de refus d'obéiſſance ſur un commandement injuſte.* Qu'un homme ſe mette dans l'eſprit de fonder des régles de droit & des maximes de Gouvernement ſur des cas biſarres & inoüis parmi les hommes : mais écoutons néanmoins, & voyons où l'on veut aller. *Cette moitié de la Ville*, pourſuit-il, *n'eſt pas obligée de maſſacrer l'autre : on en demeure d'accord, car on donne des bornes à l'obéiſſance active. Mais ſi ce Souverain après cela a le droit de maſſacrer toute cette Ville ſans qu'elle ait le droit de ſe défendre, il eſt clair que le Prince aura le droit de ruiner la ſociété entiere.* Puiſqu'il vouloit conclurre à la ruine de toute la ſociété en ce cas, que n'ajoûtoit-il encore que cette Ville fût la ſeule où ce Prince fût Souverain, ou qu'il en voulût faire autant à toutes les autres qui compoſeroient ſon Etat, enſorte qu'il reſtât ſeul pour n'avoir plus de contradicteurs, & pour pouvoir tout ſur des corps morts qui feroient dorénavant tous ſes Sujets ? Le Miniſtre n'a oſé ainſi conſtruire ſon hypothèſe, parce qu'il a bien ſenti qu'on lui diroit qu'elle eſt inſenſée, & que c'eſt encore quelque choſe de plus inſenſé de fonder des Loix, ou de donner un Empire au Peuple, ſous prétexte de remédier à des maux, qui ne ſont que dans la tête d'un ſpéculatif, & que le genre-humain ne vit jamais.

Comme donc, à parler de bonne foi, ce Prince de M. Jurieu qui voudroit tuer tout l'Univers, ne fut jamais, & que la fureur & la phrénéſie n'ont pas même encore été juſques-là, demander ce qu'il faudroit faire à un Prince qui auroit conçu un ſemblable deſſein, c'eſt en autres termes demander ce qu'il faudroit faire à un Prince, qui deviendroit furieux ou phrénétique au-delà de tous les exemples que le genre-humain connoît. En ce cas, la réponſe ſeroit trop aiſée. Tout le monde diroit au Miniſtre qu'on a donné

des Tuteurs à des Princes moins inſenſés que celui qu'il nous propoſe. Son prétendu empire du Peuple n'eſt ici d'aucun uſage : le Succeſſeur naturel d'un Prince dont le cerveau ſeroit ſi malade, ou les tranſports ſi violens, ſeroit naturellement la charge de Régent. Lorſqu'Ozias frappé de la lépre par un coup manifeſte de la main de Dieu, prit la fuite tout hors de lui-même, on entendit bien que la volonté de Dieu étoit qu'on le ſéqueſtrât, ſelon la Loi, de la ſociété du Peuple ; & Joathàm ſon fils aîné, qui étoit en état de lui ſuccéder, s'il fût mort, prit en main le gouvernement du Royaume. On conſerva le nom de Roi au pere : le fils gouverna ſous ſon autorité, & on n'eut pas beſoin d'avoir recours à cette chimérique Souveraineté, dont on veut flatter tous les Peuples.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Mais après tout, où veut-on aller par cet empire du Peuple ? Ce Peuple à qui on donne un droit ſouverain ſur ſes Rois, en a-t-il moins ſur toutes les autres Puiſſances ? Si parce qu'il a fait toutes les formes de Gouvernement, il en eſt le Maître, il eſt le Maître de toutes, puiſqu'il les a toutes faites également. M. Jurieu prétend, par exemple, que la puiſſance Souveraine eſt partagée en Angleterre entre les Rois & les Parlemens, à cauſe que le Peuple l'a voulu ainſi. Mais ſi le Peuple croit être mieux gouverné dans une autre forme de Gouvernement, il ne tiendra qu'à lui de l'établir, & il n'aura pas moins de pouvoir ſur le Parlement, qu'on lui en veut attribuer ſur le Roi. Il ne ſert de rien de répondre que le Parlement c'eſt le Peuple lui-même. Car les Evêques ne ſont pas le Peuple : les Pairs ne ſont pas le Peuple, une Chambre Haute n'eſt pas le Peuple : ſi le Peuple eſt perſuadé que tout cela n'eſt qu'un ſoutien de la tyrannie, & que les Pairs en ſont les fauteurs, on abolira tout cela. Cromwel aura eu raiſon de réduire tout aux Communes, & de réduire les Communes mêmes à une nouvelle forme. On établira, ſi l'on veut, une République, ſi l'on veut, l'état populaire, comme on en a eu le deſſein, & que tant de gens l'ont peut-être encore. Si les Provinces ne conviennent pas de la forme du Gouvernement, chaque Province s'en fera un comme elle voudra. Il n'eſt pas du droit naturel que toute l'Angleterre faſſe un même Corps. L'Ecoſſe, dans la même Iſle, fait bien encore un Royaume à part. L'Angleterre a été autrefois partagée entre cinq ou ſix Rois : ſi on en a pû faire pluſieurs Monarchies, on en pourroit faire auſſi-bien pluſieurs Républiques, ſi le parti qui l'entreprendroit, étoit le plus fort : le Peuple, qui eſt le vrai Souverain, l'auroit voulu. Mais le ſage Jurieu, qui a établi l'Empire du Peu-

LVIII. *Selon M. Jurieu on ne ſçait ce que c'eſt que le peuple : confuſion de ſa politique qui retombe dans ce qu'elle a voulu éviter.*

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

ple, a prévû cet inconvénient, & a bien voulu remarquer que le Peuple peut abuſer de ſon pouvoir. Je l'avoue. Il l'a dit ainſi. Il ſemble même donner des bornes à la puiſſance du Peuple, *qui*, dit-il, *ne doit jamais réſiſter à la volonté du Souverain, que quand elle va directement & pleinement à la ruine de la ſociété.* Mais qui ne voit que de tout cela, c'eſt encore le Peuple qui en eſt le Juge? c'eſt, dis-je, au Peuple à juger, quand le Peuple abuſe de ſon pouvoir. Le Peuple, dit ce nouveau Politique, eſt cette Puiſſance, *qui ſeule n'a pas beſoin d'avoir raiſon pour valider ſes actes.* Qui donc dira au Peuple qu'il n'a pas raiſon? Perſonne n'a rien à lui dire; ou bien il en faut venir pour le bien du Peuple à établir des Puiſſances, contre leſquelles le Peuple lui-même ne puiſſe rien, & voilà en un moment toute la Souveraineté du Peuple à bas avec le ſyſtême du Miniſtre.

Lettr. XVI, V. 125.

Sup. 11.

LIX. *Suite de confeſſions : maxime du Miniſtre Jurieu, que le peuple n'a pas beſoin d'avoir raiſon pour valider ſes actes : le peuple ſous Cromwel.* Lett. XVII. p. 140. Lett. XXI. p. 167.

Quelle erreur de ſe tourmenter à former une politique oppoſée aux régles vulgaires, pour enfin être obligé d'y revenir? C'eſt comme dans une forêt, après avoir long-tems tournoyé parmi des ſentiers embarraſſés, ſe trouver au point d'où on étoit parti. Mais examinons encore ce rare principe de M. Jurieu. *Il faut qu'il y ait dans les ſociétés une certaine autorité qui n'ait pas beſoin d'avoir raiſon pour valider ſes actes. Or cette autorité n'eſt que dans le Peuple.*

C'eſt par où il tranche : c'eſt la finale réſolution de toutes les difficultés. Un de ſes Confreres lui a objecté cette téméraire maxime; & notre Miniſtre lui répond, comme on va voir. *Cette maxime ne peut avoir de mauvaiſe conſéquence, qu'en ſuppoſant qu'on veut dire que tout ce qu'un Peuple fait par voie de ſédition, doit valoir; mais c'eſt bien peu entendre les termes. Qui dit un acte, dit un acte juridique; une réſolution priſe dans une Aſſemblée de tout un Peuple, comme peuvent être les Parlemens & les Etats. Or il eſt certain que ſi les peuples ſont le premier Siége de la Souveraineté, ils n'ont pas beſoin d'avoir raiſon pour valider leurs actes, c'eſt-à-dire, pour les rendre exécutoires. Car encore une fois, les Arrêts, ſoit des Cours ſouveraines, ſoit des Souverains, ſoit des Aſſemblées ſouveraines, ſont exécutoires, quelque injuſtes qu'ils ſoient.* Je le prie, ſi ſes penſées ont quelque ordre, s'il veut nous donner des idées nettes, qu'il nous diſe ce qu'il entend par *exécutoire.* Veut-il dire que tous les Arrêts, juſtes ou injuſtes des Souverains & des Aſſemblées Souveraines, ſont exécutés en effet? Bien certainement cela n'eſt pas. Veut-il dire qu'ils le doivent être, & enfin qu'ils le ſont de droit? Voilà donc, ſelon lui-même, un droit de mal faire; un droit contre la Juſtice;

qui

qui eſt préciſément, comme on a vû, ce qu'il a voulu éviter, & néanmoins par néceſſité il y retombe.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Qu'il ceſſe donc de nous demander quel droit a un Prince d'opprimer la Religion ou la Juſtice : car il avoue à la fin, que ſans avoir droit de mal ordonner ou de mal faire (car perſonne n'a un tel droit, & ce droit même n'eſt pas) il y a dans la puiſſance publique un droit d'agir, de maniere qu'on n'ait pas droit de lui réſiſter par la force, & qu'on ne le puiſſe faire ſans attentat.

Que s'il dit que, ſelon ſes maximes, ce droit n'eſt que dans le Peuple, & que le Peuple a ſeul cette autorité de valider ſes actes ſans raiſon : il eſt vrai qu'il l'a dit ainſi dans la Lettre XVIII. mais il n'eſt pas moins vrai qu'il s'en eſt dédit dans la Lettre XXI. où nous avons lû ces paroles : que non-ſeulement les Arrêts du Peuple, mais encore *ceux des Cours Souveraines, ou des Souverains, ou des Aſſemblées Souveraines, ſont exécutoires* de droit ; & ainſi cette autorité n'eſt pas ſeulement dans le Peuple, comme il l'avoit poſé d'abord.

S'il répond qu'à la vérité elle peut être dans les Souverains ou dans les Cours de Juſtice, mais qu'elle n'eſt en ſa perfection que dans le Peuple ; & encore, non pas dans un Peuple ſéditieux, mais comme il l'a défini dans une *Aſſemblée*, où il fait un *acte juridique & légitime :* ne voit-il pas que la queſtion revient toujours ? Car, qu'eſt-ce qu'une Aſſemblée, & qu'eſt-ce qu'un acte juridique ? L'acte qu'on paſſa ſous Cromwel pour ſupprimer l'Epiſcopat & la Chambre Haute, & attribuer aux Communes la ſuprême autorité de la Nation, juſqu'à celle de juger le Roi, n'étoit-ce pas l'acte d'une Aſſemblée qui prétendoit repréſenter tout le Peuple, & en exercer le droit ? car, qu'eſt-ce enfin que le Peuple, ſelon M. Jurieu, ſi ce n'eſt le plus grand nombre ? & ſi c'eſt le petit nombre, qui peut lui donner ſon droit, ſi ce n'eſt le grand ? L'a-t-il par la Loi de Dieu ou par la nature ? & s'il l'a par l'inſtitution & la volonté du Peuple, le même Peuple qui l'a donné, ne peut-il pas l'ôter ou le diminuer comme il lui plaît ? & quelles bornes M. Jurieu pourra-t-il donner à ſa Souveraine puiſſance ? Sera-ce les Loix du Pays & les Coutumes déja établies ? comme ſi M. Jurieu ne les fondoit pas ſur l'autorité du Peuple, ou que le Peuple n'en fût pas autant le maître ſous Cromwel, qu'il l'eſt à préſent ; & autant cette Puiſſance ſuprême, qui n'a pas beſoin d'avoir raiſon pour rendre ſes actes valides & exécutoires de droit. Dira-t-il enfin que Cromwel agiſſoit par la force, & avoit les armées en ſa main ? Quand donc on a une armée, l'acte n'eſt pas lé-

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

gitime ; ou bien, eſt-ce peut-être qu'une armée de Citoyens, telle qu'étoit celle de Cromwel, annule les actes, & qu'une armée d'étrangers rend tout légitime ? Avoüons que M. Jurieu nous parle d'un Peuple qu'il ne ſçautoit définir ; & cela, qu'eſt-ce autre choſe que ce Peuple ſans Loi & ſans régle, dont il a été parlé au commencement de ce diſcours.

LX. *Les flatteurs des Peuples ſont les flatteurs des Tyrans : & établiſſent la tyrannie. Exemple de nos jours.*

M. Jurieu ne rougit pas de flatter un tel Peuple, & il appelle ſes Adverſaires les flatteurs des Rois. Mais puiſqu'il trouve plus beau d'être le flatteur du Peuple, il doit ſonger que les gens d'un caractère ſi bas, ſous prétexte de flatter les Peuples, ſont en effet les flatteurs des uſurpateurs & des tyrans. Car, en parcourant toutes les Hiſtoires des uſurpateurs, on les verra preſque toujours flatteurs des Peuples : c'eſt toujours ou leur liberté qu'on leur veut rendre, ou leurs biens qu'on leur veut aſſûrer, ou leur Religion qu'on veut établir. Le Peuple ſe laiſſe flatter & reçoit le joug. C'eſt à quoi aboutit la ſouveraine Puiſſance dont on le flatte ; & il ſe trouve que ceux qui flattoient le Peuple, ſont en effet les ſuppôts de la tyrannie. C'eſt ainſi que les Etats libres ſe font des Monarques abſolus, & deviennent inſenſiblement, mais, que dis-je ? ils deviennent manifeſtement l'annexe d'une Monarchie étrangère. C'eſt ainſi que les Etats Monarchiques ſe font des Maîtres plus abſolus, que ceux qu'on leur fait quitter, ſous prétexte de les affranchir. Les Loix qui ſervoient de rempart à la liberté publique, s'aboliſſent, & le prétexte d'affermir une domination naiſſante, rend tout plauſible. Deux Peuples ſe lient l'un l'autre, & concourent enſemble à rendre invincible la Puiſſance qui les tient tous également ſous ſa main : on a fait cet ouvrage en les flattant.

LXI. *L'Egliſe Anglicane convaincue par le Miniſtre Jurieu, d'avoir changé les maximes de ſa Religion.* Lett. XVIII. p. 141.

On a fait beaucoup davantage, & on a changé les maximes de la Religion. M. Jurieu en convient ; & pour défendre la Convention, il attaque directement l'Egliſe Anglicane. *C'eſt*, dit-il, *ici un endroit à faire ſentir à l'Egliſe Anglicane, combien les principes qu'elle a voulu établir depuis le retour du Roi Charles II. ſont incompatibles avec la droite raiſon & avec la liberté d'Angleterre.* C'eſt donc l'Egliſe Anglicane qu'il prend à partie directement, & il va lui découvrir ſes variations. Il commence par la flatterie ; car c'eſt en la careſſant qu'on veut lui faire avaler le poiſon d'une nouvelle Doctrine. *La mort de Charles I.* continue notre Miniſtre, *leur a fait horreur, & ils ont eu raiſon en cela. Ils ont cherché une Théologie & une Juriſprudence qui pût prévenir de ſemblables attentats : en quoi ils n'ont pas eu tort. Ils ont reconnu que les ennemis des Rois d'Angleterre étoient auſſi*

les leurs ; car les Fanatiques & les Indépendans n'en veulent pas moins à l'Egliſe Anglicane qu'à la Royauté. Ils ont cherché les moyens de mettre à couvert l'Egliſe Anglicane : on ne ſçauroit les blâmer là-dedans. Ils ont voulu mettre la Souveraine autorité des Rois, & leur propre conſervation ſous un même aſyle : c'eſt la ſouveraine indépendance des Rois, enſeignant que, ſous quelque prétexte, ſoit de Religion, ſoit de conſervation des Loix, ou des Priviléges, il n'eſt jamais permis de réſiſter aux Princes, & d'oppoſer la force à la violence. Voilà donc les maximes qu'avoit établies l'Egliſe Anglicane, de l'aveu de M. Jurieu ; des maximes directement oppoſées à celles qu'on a ſuivies dans la Convention ; directement oppoſées à celles que M. Jurieu a établies pour la défendre. Voici maintenant la déciſion de ce Miniſtre : *Ils ne ſe ſont pas apperçus ;* les Evêques & les Univerſités qui ont établi par tant d'Actes la maxime de la ſouveraine indépendance des Rois, ſi contraire aux maximes de la Convention, & de M. Jurieu qui la défend : *ils ne ſe ſont pas apperçus, premiérement que cela ne leur pouvoit de rien ſervir ; ſecondement, qu'ils ſe mettoient dans un état de contradiction, & renverſoient toutes les Loix d'Angleterre.* C'eſt à quoi en vouloit venir ce Miniſtre avec tout ce beau ſemblant & cet air flatteur : *Ils ont eu raiſon ; ils n'ont pas eu tort : on ne ſçauroit les blâmer.* Que veut-il conclure par-là ? Que ces Docteurs, qu'il faiſoit ſemblant de vouloir loüer, *ſe ſont mis dans un état de contradiction, & ont renverſé toutes les Loix de leur Pays.*

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Mais après tout, que veulent dire ces fades loüanges qu'il donne à l'Egliſe Anglicane, *elle n'a pas eu tort, elle a eu raiſon : on ne la ſçauroit blâmer* d'avoir cherché les moyens *de ſe mettre à couvert des Fanatiques, qui n'étoient pas moins ſes ennemis que ceux de la Royauté, & mettre ſous un même aſyle la ſouveraine autorité des Rois & ſa propre conſervation.* Que veulent dire, encore un coup, tous ces beaux diſcours, ſi ce n'eſt que les déciſions de l'Egliſe Anglicane n'étoient qu'une politique du tems, qu'il falloit maintenant changer, comme contraire aux vrais intérêts de la Nation ? Il ne m'en faut pas davantage pour enrichir l'Hiſtoire des Variations d'un grand exemple, de l'aveu même de M. Jurieu. L'Egliſe Anglicane avoit poſé comme une maxime de Religion, *la ſouveraine indépendance des Rois ;* en ſorte qu'il ne fût permis de leur réſiſter *par la force,* ſous quelque prétexte que ce fût, pas même ſous celui *de la Religion, ou de la conſervation des Loix & des Priviléges :* l'Angleterre agit maintenant par des maximes contraires ; l'Angleterre a donc changé les maximes de Religion qu'elle avoit établies. M. Ju-

Jur. Ibid.

rieu l'avoue, & l'Hiſtoire des Variations eſt augmentée d'un ſi grand article.

CINQUIÈME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

LXII. *Le Cromwelliſme rétabli par les maximes du Miniſtre Jurieu, & par les nouvelles maximes de l'Egliſe Anglicane.* Lett. XVIII. p 137.

Mais venons encore un peu au fond de ce changement. Selon M Jurieu, ce qui donna lieu dans l'Egliſe Anglicane aux maximes de la ſouveraine indépendance des Rois fut le parricide abominable de Charles I. c'eſt-à-dire, que ce fut le déſir d'extirper le Cromwelliſme & la Doctrine qui donnoit au Peuple le pouvoir de juger ſes Rois à mort, ſous prétexte d'avoir attaqué la Religion ou les Loix; car c'étoit l'erreur qu'il falloit combattre, & le grand principe de Cromwel. Mais voyons ſi M. Jurieu l'a bien détruit. *Il n'eſt rien*, dit-il, *de plus injuſte que d'attribuer à notre Théologie le triſte ſupplice de Charles I. C'eſt la fureur des Fanatiques & les intrigues des Papiſtes qui ont fait cette action épouvantable..... Ne ſçait-on pas que c'eſt le fait de Cromwel, qui ſe ſervit des Fanatiques pour rendre vacante une place qu'il vouloit occuper?* Laiſſons croire à qui le voudra ces curieuſes intrigues des Papiſtes, & leur ſecrette intelligence avec Cromwel. Venons aux vrais auteurs du crime. C'eſt Cromwel & les Fanatiques. Je l'avoue. Mais de quelles maximes ſe ſervirent-ils pour faire entrer les Peuples dans leur ſentiment? Quelles maximes voit-on encore dans leurs apologies? dans celle d'un Midleton & dans cent autres Libelles dont les Cromwelliſtes inondoient toute l'Europe? De quoi ſont pleins tous ces Livres, & tous les Actes publics & particuliers qu'on faiſoit alors, que de la Souveraineté abſolue des Peuples? de ces Contrats Primordiaux, entre les Peuples & les Rois, & de toutes les autres maximes que M. Jurieu ſoutient encore après Bucanan: que la Convention a ſuivies, & où l'Egliſe Anglicane ſe laiſſe entraîner malgré ſes anciens Décrets? Il n'eſt pas queſtion de déteſter Cromwel & de le comparer à Catilina, quand après cela on ſuit toute ſa Doctrine. Car, écoutons comme s'en défend M. Jurieu. *Nous ne diſons pas*, dit-il, *qu'il ſoit permis de réſiſter aux Rois juſqu'à leur couper la tête. Il y a bien de la différence entre attaquer & ſe défendre. La défenſe eſt légitime, contre tous ceux qui violent le droit des gens & les Loix des Nations; mais il n'eſt pas permis d'attaquer des Rois, & des Rois innocens, pour leur faire ſouffrir un honteux ſupplice.* Il ſembloit dire quelque choſe en faveur des Rois, en leur accordant du moins qu'il n'eſt pas permis de les attaquer, ni même de *leur réſiſter juſqu'à leur* faire ſouffrir le dernier ſupplice; mais il n'oſe ſoutenir ce peu qu'il leur donne. Il craint de s'engager trop, en diſant qu'il n'eſt pas permis de pouſſer les Rois juſques-là, & il en vient auſſi-tôt à la reſtriction *des Rois innocens*. En effet, ſi

Jur. ibid.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

les Peuples ſont toujours & en toute forme d'Etat les principaux Souverains : ſi les Rois ſont leurs juſticiables & relévent de ce Tribunal, ſi on peut leur faire la guerre, appeller contre eux l'Etranger, les priver de la Royauté, les réduire par conſéquent à un état particulier, qui empêche qu'on n'aille plus loin, & qui les pourra garantir des extrémités que je n'oſe nommer ? Leur innocence, dira M. Jurieu, comme les derniers du Peuple Mais encore, qui ſera le juge de leur innocence, ſi ce n'eſt encore le Peuple : ce Peuple qui n'a pas même beſoin d'avoir raiſon, pour rendre ſes Actes valides, juridiques & exécutoires, comme parle M. Jurieu ? Qui ne voit donc que, par les maximes de ce Miniſtre & par celles que l'Angleterre vient de ſuivre, le Cromwelliſme prévaut, & qu'il n'y a rien à lui oppoſer que les maximes qu'on reconnoît être celles de l'Egliſe Anglicane ; mais qu'elle voit maintenant enſevelies avec la ſucceſſion de ſes Rois ?

LXIII. *Illuſion du Miniſtre ſur la qualité de Chef de l'Egliſe Anglicane.*

Après la condamnation de ſes anciennes maximes, il faut encore qu'elle ſouffre les inſultes d'un M. Jurieu, qui ſe mocque d'elle en la loüant, & qui oſe lui reprocher que ce qu'elle a fait ſous Charles II. étoit l'effet d'une mauvaiſe politique, & un entier renverſement des Loix du Pays.

Ibid. 142.

Mais après l'avoir ainſi déshonorée, il eſpère de l'accabler par ces paroles. *Je voudrois bien qu'on me répondît à ce raiſonnement : Etre Chef de l'Egliſe Anglicane, & membre de l'Egliſe Proteſtante, c'eſt aujourd'hui la même choſe. Les Rois d'Angleterre depuis Henri VIII. ordonnent que le Roi ſera Chef de l'Egliſe Anglicane ; donc elles ordonnent qu'il ſera membre de l'Egliſe Proteſtante.* Le Miniſtre ſe perſuade que l'Angleterre, en oubliant ſes dogmes, oubliera juſqu'à ſon Hiſtoire. Elle oubliera que Henri VIII. à qui le Miniſtre même attribue la Loi par laquelle les Rois d'Angleterre ſont Chefs de l'Egliſe, ne laiſſa pas d'appeller à ſa ſucceſſion ſa Fille Marie très-Catholique, avant même Eliſabeth Proteſtante. Elle oubliera qu'on avoit reçu le Teſtament de ce Prince, comme un Acte conforme aux Loix fondamentales du Royaume ; qu'on ſe ſoumit à la Reine Marie ; qu'on punit de mort les Rebelles qui avoient oſé ſoutenir qu'elle étoit incapable de regner, & que depuis on lui demeura toujours fidéle. Elle oubliera, pour ne point parler de tout ce qui s'eſt paſſé ſous Charles II. en faveur de la ſucceſſion, à laquelle les factieux ne purent jamais donner d'atteinte ; elle oubliera, dis-je, que Jacques II. ſon magnanime frere, a été reconnu dans toutes les formes & avec tous les ſermens accoutumés, ſans aucune contradi-

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

ction, & a regné paiſiblement pluſieurs années. L'Angleterre oubliera tout cela, & M. Jurieu un Miniſtre Preſbytérien, un Etranger qui a oublié ſon Pays, apprendra aux Anglois le droit du leur, & réformera les maximes de leur Egliſe.

LXIV. *Concluſion de ce diſcours. Oppoſition des ſentimens des Prétendus-Réformés d'aujourd'hui, d'avec ceux qu'ils témoignoient au commencement.*

Quoi qu'il en ſoit, ce Miniſtre a montré aſſez clairement à l'Egliſe Anglicane ſa prodigieuſe & ſoudaine variation, ſur le ſujet de l'obéiſſance dûe aux Rois. Cet avertiſſement a fait paroître dans toutes les Egliſes Proteſtantes, & en particulier aux Prétendus-Réformés de ce Royaume, un ſemblable changement, & tout enſemble une manifeſte oppoſition de leur conduite & de leurs maximes, avec celle de l'ancien Chriſtianiſme. Il n'y a qu'à entendre encore une fois Calvin, lorſqu'il préſente à François I. l'apologie de tout le Parti, dans la Lettre où il lui dédie ſon Inſtitution, comme la commune Confeſſion de Foi, de lui & des ſiens. On ne peut rien alléguer de plus authentique qu'une apologie préſentée à un ſi grand Roi, par le Chef des Prétendues Egliſes de France, au nom de tous ſes Diſciples. Calvin l'a compoſée autant qu'il a pû, ſur le modéle des anciennes Apologies de la Religion Chrétienne, préſentées aux Empereurs qui la perſécutoient : Il proteſte ſur ce fondement qu'on accuſe envain ſes Sectateurs *de vouloir ôter le Sceptre aux Rois, & troubler la Police, le repos & l'ordre des Etats.* C'étoit donc un crime qu'il déteſtoit, ou qu'il faiſoit ſemblant de déteſter. Mais les nouvelles Egliſes n'ont maintenant qu'à examiner ſi elles n'ont point troublé les Royaumes, attaqué la Puiſſance Souveraine par leurs actions & par leurs maximes, & ôté le Sceptre aux Rois. Calvin témoigne *qu'il a toujours pour ſa Patrie, encore qu'il en ſoit chaſſé, toute l'affection convenable*, & que les autres *bannis & fugitifs* comme lui, conſervent toujours les mêmes ſentimens pour elle. Nos Prétendus-Réformés n'ont qu'à ſonger s'ils conſervent ces ſentimens, que Calvin attribuoit à leurs Ancêtres, & s'ils ne machinent rien contre leur Patrie & contre leur Prince : contre un Prince, pour ne point parler des qualités héroïques qui lui ont attiré l'admiration & enſuite la jalouſie de toute l'Europe, que ſes inclinations bienfaiſantes rendent aimable à tous les François, dont une fauſſe Religion n'a pas encore entiérement corrompu le cœur. Calvin ſe plaint à la vérité pour lui & pour tous les ſiens, *qu'on émeut de tous côtés des troubles contre eux ; mais pour eux, qu'ils n'en ont jamais ému aucuns.* Mais il n'y a qu'à lire l'Hiſtoire de Bèze, pour voir s'il y eut jamais rien de plus inquiet, de plus tumultueux, de plus hardi, de plus prêt à forcer les priſons, à envahir les Egliſes, à

Præfat. ad Reg. Gall.

Init. Epiſt. ad Franc. I.

Ibid.

Ibid. ſub fin.

Ibid. Var. X. 52.

ſe rendre maître des Villes, en un mot, à prendre les armes & à donner des batailles contre ſes Rois, que ce Peuple Réformé. Calvin qui faiſoit à François I. ces belles proteſtations, les a vû oubliées vingt ans après, & cette feinte douceur changée en fureurs civiles. Il ne s'en eſt point ému; il ne s'eſt pas plaint de ſe voir dédit de ce qu'il avoit autrefois proteſté aux Rois au nom de tout le Parti. Bien plus, il a approuvé ces guerres ſanglantes, lui qui ſe vantoit que ſon Parti n'étoit *pas ſeulement ſoupçonné* d'avoir cauſé la moindre émotion. *Nous ſommes*, dit-il en parlant des émotions populaires, *injuſtement accuſés de telles entrepriſes, deſquelles nous ne donnâmes jamais le moindre ſoupçon: & il eſt bien vraiſemblable*, pourſuit-il en inſultant à ſes Accuſateurs, *il eſt bien vraiſemblable, que nous deſquels n'a jamais été oüie une ſeule parole ſéditieuſe, & deſquels la vie a toujours été connue ſimple & paiſible, quand nous vivions ſous vous, Sire, machinions de renverſer les Royaumes.* Cependant on ſçait ce que firent *ces gens ſi ſimples & ſi paiſibles*, à qui il n'étoit jamais échappé *de paroles ſéditieuſes*, loin qu'ils fuſſent capables de ſonger *à renverſer les Royaumes.* Calvin les a vû changer lui-même. Il leur a vû commencer les guerres dont le Royaume ne s'eſt ſauvé que par miracle. Bèze ſon fidéle Diſciple, & le Compagnon de ſes travaux, ſe glorifie *devant toute la Chretienté* d'en avoir été l'inſtigateur, *en induiſant tant M. le Prince de Condé que M. l'Amiral & tous autres Seigneurs & gens de toute qualité, à maintenir par tous moyens à eux poſſibles, l'autorité des Edits & l'innocence des pauvres oppreſſés.* Il comprend nommément entre ces moyens poſſibles, la priſe des armes. Il impoſe aux Princes du Sang, aux Officiers de la Couronne, aux grands Seigneurs du Royaume (& afin que rien n'échappe à ſa vigilance, *aux gens de toute qualité*) ce nouveau devoir d'entreprendre la Guerre Civile: elle devient juſte & néceſſaire ſelon lui: il en a écrit l'Hiſtoire, pour ſervir d'exemple aux ſiécles futurs; & il n'a point rougi de nous rapporter la proteſtation des Miniſtres, contre la paix conclue à Orléans; afin que *la poſtérité fût avertie comme ils ſe ſont portés dans cette affaire.* Il eſt conſtant qu'il ne s'agiſſoit, ni de la ſûreté des perſonnes, ni même de celle des biens & des honneurs, puiſque le Prince de Condé y avoit pourvû; mais ſeulement de quelques légères modifications qu'on apporta aux Edits. Cependant les Miniſtres réclamerent, & ils ne voulurent pas, non plus que Bèze leur Hiſtorien, *que la poſtérité* ignorât qu'ils étoient prêts à continuer la Guerre Civile, à rompre toute Négociation, tout Commerce, tout Traité de Paix, & à mettre en feu tout le Royaume, pour des cauſes

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Var. X. 36. Ibid.

Var. X. 47. Hiſt. de Bèze, liv. VI. p. 298.

Var. ibid. Hiſt. de Bèze, ibid.

CINQUIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

si peu importantes. Voilà ces gens *si paisibles* dont Calvin vantoit la douceur. Mais il ajoûtoit encore : *Comment pourrions-nous songer à renverser le Royaume, puisque maintenant étant chassés de nos Maisons, nous ne laissons point de prier Dieu pour votre prospérité & celle de votre regne.* M. Jurieu & les Réfugiés sçavent bien les vœux qu'ils font pour la prospérité de leur Roi & du Royaume, contre lequel ils ne cessent de soulever de tout leur pouvoir toutes les Puissances de l'Europe, & ne méditent rien moins que sa ruine totale. Ils sçavent bien quels sentimens ont succédé à cette feinte douceur que Calvin vantoit, & leur Ministre nous a avoüé que ce n'est rien moins que la fureur & que la rage. Enfin, Calvin finissoit l'apologie de nos Réformés, en adressant ces paroles à François I. *Si les détractations des malveillans empêchent tellement vos oreilles, que les accusés n'aient aucun lieu de se défendre ; si ces impétueuses furies, sans que vous y mettiez ordre, exercent toujours leur cruauté par prisons, foüets, gênes, coupures, brûlures :* voilà toutes les extrémités prévûes & rapportées par nos Réformés, & Calvin bien assûré dans Genève, les y envoyoit sans crainte, à l'exemple des autres Réformateurs, aussi tranquilles que lui. Mais que promettent-ils au Roi en cet état ? *Nous certes, comme brebis dévoüées à la boucherie, serons jettés en toute extrémité : tellement néanmoins que nous possèderons nos ames en patience, & attendrons la main forte du Seigneur.* Ainsi il reconnoissoit qu'il n'y avoit que ce seul refuge contre son Prince & sa Patrie, ni d'autres armes à employer que la patience. Les Protestans d'alors y souscrivoient, & se croyoient obligés à tenir du moins le langage des premiers Chrétiens, dont ils se vantoient de ramener l'esprit. Mais ou c'étoit fiction & hypocrisie, ou en tout cas, cette patience si-tôt oubliée, n'avoit pas le caractère des choses Divines, qui de leur nature sont durables : si ce n'est que nous voulions dire avec M. Jurieu, que des paroles si douces sont bonnes, lorsqu'on est foible & qu'on se veut faire honneur de sa patience, en couvrant son impuissance de ce beau nom. Mais ce n'est pas ce qu'on disoit au commencement, & ce que disoit d'abord Calvin lui-même. Ainsi tout ce que lui & tous ses Disciples d'un commun accord ont dit depuis ; tout ce que les Synodes ont décidé en faveur des Guerres Civiles ; tout ce que M. Jurieu tâche d'établir pour donner des bornes à la Puissance des Souverains, & à l'obéissance des Peuples, n'est qu'une nouvelle preuve que la Réforme foible & variable, n'a pû soutenir ce qu'elle avoit d'abord montré de Chrétien, & ce qu'elle avoit vainement tâché d'imiter des exemples & des maximes de l'ancienne Eglise.

Ibid.

SIXIE'ME

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS, SUR LES LETTRES DU MINISTRE JURIEU CONTRE L'HISTOIRE DES VARIATIONS.

L'ANTIQUITÉ ÉCLAIRCIE Sur l'immutabilité de l'Etre Divin, & ſur l'égalité des trois Perſonnes Divines.

L'état préſent des Controverſes & de la Religion Proteſtante, contre la ſixiéme & ſeptiéme Lettre du Tableau de M. Jurieu.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

MES CHERS FRERES,

J'ai vû le Tableau du Socinianiſme de M. Jurieu ; & la ſixiéme Lettre où ce Miniſtre attaque ma perſonne, eſt tombée entre mes mains. Par la Divine miſéricorde, je ne me ſens aucun beſoin de répondre à des calomnies qu'il ne peut croire lui-même : mais l'em-

I. *Expoſition des emportemens & des calomnies du Miniſtre.*

Sixiéme Avertissement aux Protestans.

barras où il eſt pour défendre ſes propoſitions ſur le myſtère de la Trinité, la mauvaiſe humeur où il entre, parce qu'il ne ſçait par où ſe tirer de ce labyrinthe, & l'état où il a mis nos controverſes, en les tournant d'une maniere ſi avantageuſe aux Sociniens dont il veut paroître le vainqueur, ſont choſes trop remarquables pour être diſſimulées. Je ne lui dirai donc pas, comme on fait publiquement dans ſon parti, qu'il ne mérite plus qu'on lui réponde, parce qu'il ne raiſonne plus, & ne montre dans ſes diſcours qu'une impuiſſante fureur. Sans ſonger à ce qu'il mérite, & occupé ſeulement de ce que méritent les Miniſtres qu'il a profanés, je les vengerai de ſes attentats; & pour l'amour des infirmes que ſes dangereuſes nouveautés pourroient ſéduire, je les mettrai pour la derniere fois devant les yeux du public. On verra qu'en attaquant l'Hiſtoire des Variations, ce Miniſtre a fait triompher le Socinianiſme, pour ne point encore parler des autres erreurs; & que dans la ſixiéme Lettre de ſon Tableau, où il fait les derniers efforts pour ſe purger de ce reproche, il le mérite plus que jamais. Que je vais recevoir d'injures après ce dernier Avertiſſement! & que le nom de M. de Meaux va être flétri dans les écrits du Miniſtre! déja on ne trouve dans ſa ſixiéme Lettre que les ignorances de ce Prélat; ſes vaines déclamations avec les Comédies qu'il donne au Public; & quand le ſtyle s'éléve, ſes fourberies, ſes friponneries, ſon mauvais cœur, ſon eſprit malfait, baiſſé & affoibli par ſon grand âge qui paſſe 70 ans, ſes violences qui lui font mener les gens à la Meſſe à coups de barre, ſa vie qu'il paſſe à la Cour dans la molleſſe & dans le crime, car on pouſſe la calomnie à tous ces excès; & tout cela eſt couronné par ſon hypocriſie, c'eſt-à-dire, comme on l'explique, par un faux ſemblant de révéret les myſtères qu'il ne croit pas dans ſon cœur. On me donne tous ces éloges ſans aucune preuve, car auſſi où les prendroit-on? Et je les reçois ſeulement pour avoir convaincu M. Jurieu de faire triompher l'erreur. Que n'aurai-je donc pas mérité aujourd'hui, qu'il faudra pouſſer la conviction juſqu'à la derniere évidence, & effacer tout le faux éclat de ce Tableau, dont le Miniſtre a cru ébloüir tout l'Univers? La choſe ſera facile, puiſque le témoignage de M. Jurieu me ſuffira contre lui-même.

M. de Beauval. Hiſt. des Ouvrages des Sçav. Juil. 90. art. 9. p. 501.

Jur. 287.

II. Etat de cette diſpute remis devant les yeux du Lecteur. Diviſion de ce diſ-

Je ne puis ici m'empêcher de retracer en auſſi peu de paroles qu'il ſera poſſible, le ſujet de notre diſpute. Dans la Préface de l'Hiſtoire des Variations, j'avois poſé ce principe comme le fondement de tout l'Ouvrage: *Que toute Variation dans l'Expoſition de la Foi eſt une marque de la fauſſeté dans la Doctrine expoſée; que les Hé-*

rétiques ont toujours varié dans leurs Symboles, dans leurs Régles, dans leurs Confeſſions de Foi, en ne ceſſant d'en dreſſer de nouvelles, pendant que l'Egliſe Catholique donnoit toujours dans chaque diſpute ſur la Foi, une ſi pleine déclaration de la vérité, qu'il n'y falloit après cela jamais retoucher ; d'où ſuivoit cette différence entre la vérité Catholique & l'Héréſie ; *Que la vérité Catholique venue de Dieu a d'abord ſa perfection, & l'Héréſie au contraire, comme une foible production de l'eſprit humain, ne ſe peut faire que par piéces mal aſſorties*, & par de continuelles innovations.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

cours en trois queſtions. Préf. de l'hiſt. des Variat. n. 2, 3. & ſuiv.

Par ces principes l'Hiſtoire des Variations n'étoit plus une ſimple Hiſtoire ou un ſimple récit de faits, mais elle ſe tournoit en preuve contre la Réforme, puiſqu'elle la convainquoit d'avoir varié, *non pas ſeulement en particulier, mais en corps d'Egliſe, dans les Livres qu'elle appelloit Symboliques, c'eſt-à-dire dans ceux qu'elle a faits pour exprimer le conſentement de ſes prétendues Egliſes ; en un mot, dans ſes propres Confeſſions de Foi*, dans les déciſions de ſes Synodes, & enfin dans ſes Actes les plus authentiques.

Ibid. n. 7. Ibid. n. 8. Ibid. n. 19. & ſuiv.

Les Miniſtres ne pouvoient donc s'élever aſſez contre des principes ſi ruineux à la Réforme ; & le Miniſtre Jurieu qui s'eſt mis en poſſeſſion de défendre ſeul la cauſe commune, après avoir fait long-tems le dédaigneux, ſelon ſa coutume, & ſur le Livre des Variations, & ſur les Avertiſſemens qui le ſoutenoient, comme ſur des Livres qui ne méritoient ni réponſe, ni même d'être lûs, eſt enfin bénignement demeuré d'accord dans ſon Tableau, *qu'il étoit ici tout-à-fait de l'intérêt de la vérité, de faire voir des Variations conſidérables dans l'Expoſition de la Doctrine des Anciens, afin de ruiner ce faux principe de M. de Meaux : Que la véritable Religion ne peut jamais varier dans l'expoſition de ſa Foi.* Enfin donc, il confeſſera qu'il étoit important de répondre, & que c'étoit par foibleſſe qu'il faiſoit auparavant le dédaigneux.

Tab. Let. 6. P. 297.

On pourroit ici lui demander à qui donc il importoit tant de détruire ce faux principe. Eſt-ce à une Egliſe qui prétend ne varier pas ? Point du tout. Qu'on écrive tant qu'on voudra que la Foi ne ſouffre point de variation, nous ne nous en offenſerons jamais ; parce que nous ne prétendons point avoir varié, ni varier à l'avenir dans la Doctrine : au contraire, nous applaudirons à cette maxime, & l'Egliſe déclarera que ſa régle eſt de croire ce qui a toujours été cru. Par une raiſon contraire, ſi la Réforme ne peut ſouffrir qu'on lui propoſe la même régle, & qu'on lui demande une Doctrine ſtable & invariable, c'eſt qu'elle a varié, & ne peut pas ſe priver

de la liberté de varier encore quand elle voudra : elle ne peut donc pas trouver mauvais qu'on ait fait l'Hiſtoire des Variations ; & cet Ouvrage n'eſt plus ſi mépriſable que le Miniſtre diſoit.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

En effet, ſi on ne lui avoit montré aucune variation dans la Foi de ſon Egliſe, ou ſi celles qu'on lui a montrées étoient ſeulement dans les paroles, ou en tout cas, peu eſſentielles, il n'avoit qu'à convenir du principe, ſans troubler les ſiécles paſſés, & ſans y ébranler juſqu'aux fondemens. Mais dès qu'il a oüi parler des Variations, il a cru tout perdu pour la Réforme. Il a appellé tous les Peres pour garans, ſans épargner ceux des trois premiers ſiécles, encore qu'il les préférât à tous les autres ſur la pureté de la Doctrine ; & il a cherché de tous côtés dans ces ſaints Hommes qui ont fondé le Chriſtianiſme après les Apôtres, ou des défenſeurs, ou des complices.

Et remarquez, mes chers Freres, car ceci eſt tout-à-fait néceſſaire pour établir l'état de notre queſtion ; remarquez, dis-je, qu'il ne s'agit pas d'accuſer d'erreur quelques Peres en particulier, puiſque mon principe qu'on vouloit combattre, étoit que l'Egliſe ne varie jamais. Il falloit donc, pour le réfuter, montrer des erreurs, non dans les particuliers, mais dans le Corps ; & c'eſt pourquoi le Miniſtre dès ſes Lettres de 1689. marquoit les erreurs des Peres, comme étant non d'un ni de deux, mais de tous : ce qui l'oblige à parler toujours de leur Théologie, comme étant celle de *l'Egliſe* & *de leur ſiécle*. Et pour ne laiſſer aucun doute de ſon ſentiment, il vient encore d'écrire, ce qu'il ne faut pas oublier, & ce qu'on ne peut aſſez remarquer pour entendre notre diſpute, que l'erreur qu'il attribue aux trois premiers ſiécles, *étoit la Théologie de tous les Anciens avant le Concile de Nicée, ſans en excepter aucun* : ſans quoi, en effet, il ne feroit rien contre ma propoſition, & il ne prouveroit pas les Variations de l'Egliſe, comme il l'avoit entrepris.

III. Ann. Let. 6. p. 44, 45. &c.

Tab. Let. 6. p. 251.

Au ſurplus, il fait paroître tant de joie d'avoir trouvé *cette grande & notable Variation dans la Doctrine des Peres du deuxiéme, du troiſiéme & même du quatriéme ſiécle*, qu'il ne croit plus dorénavant avoir rien à craindre du coup que je lui portois : & il s'en vante en ces termes : *Cet argument eſt un coup de foudre, qui réduit à néant l'argument tiré contre nous de nos Variations : c'eſt un argument ſi puiſſant, qu'il vaut tout ſeul tout ce qu'on peut dire pour anéantir ce grand principe de M. de Meaux, que la véritable Egliſe ne ſçauroit jamais varier dans l'expoſition de ſa Foi.*

Tab. Lett. 6. p. 280.

Pendant qu'il me foudroie de cette ſorte, & que cherchant des Variations dans les points les plus eſſentiels, il a pouſſé l'erreur des Anciens, juſqu'à leur faire nier l'égalité des trois Perſonnes Divines, pour ne point encore parler des autres impiétés auſſi capitales, on a vû dans ſon parti même les inconvéniens de ſa Doctrine. On a vû qu'il faiſoit errer les trois premiers ſiécles ſur les fondemens de la Foi contre ſes propres maximes qui en rendoient la créance invariable dans tous les ſiécles: & ce qui eſt plus fâcheux pour lui, on a vû qu'il ne pouvoit plus refuſer la tolérance aux Sociniens, ni les exclurre du ſalut, puiſqu'il étoit forcé d'avoüer en termes exprès, que ces étranges Variations qu'il attribuoit aux Anciens, n'étoient pas eſſentielles & *fondamentales*. Les Tolérans ſe ſont élevés contre lui d'une terrible maniere. On a ſenti ſes excès juſques dans ſon Parti. On ſçait ce qu'a écrit M. de Beauval, en abrégeant mes Avertiſſemens dans ſon Hiſtoire des Ouvrages des Sçavans. On a vû ſes vigoureuſes Réponſes contre les durs avis de M. Jurieu; & s'il ſe tait à préſent, pour n'avoir plus à combattre contre un homme qui ne ſe défend *qu'à coups de caillou*, c'eſt en lui remettant encore devant les yeux toutes ſes erreurs. On ſçait auſſi qu'un Miniſtre en a préſenté la liſte à tout un Synode, & qu'il n'a rien moins reproché à M. Jurieu, *que l'Arianiſme tout pur* dans cette inégalité des trois Perſonnes. Mais pour montrer qu'il ne céde pas, M. Jurieu ajoûte encore aujourd'hui dans la ſixiéme Lettre de ſon Tableau, que l'erreur des Peres, quoiqu'elle emporte en termes formels cette déteſtable *inégalité, ne ruine pas le fondement*: & non-ſeulement *n'eſt condamnée par aucun Concile*, pas même *par celui de Nicée*, mais encore qu'elle *ne peut être réfutée par l'Ecriture, & qu'on ne peut en faire une Héréſie*.

SIXIEME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

III. Ann. Let. 6. p. 44.
Hiſt. des Ouvr. des Sçav. Mai 1690. art. 13. p. 396.
Ibid. Juill. 1690. art. 9. p. 501.
Rép. de M. de la Conſeill. p. 6.
Fact. de M. de la Conſeill. p. 37.
Tab. Lett. 6. art. 3. p. 268, 271, 273.

On ne peut maintenant appercevoir pourquoi il prenoit tant ſon air de mépris, & déclaroit ſi hautement qu'il ne daigneroit me répondre. Malgré ſes fiertés affectées, il ſentoit bien l'embarras où il s'étoit mis, & que pris dans ſes propres lacets, plus il feroit d'effort pour ſe dégager, plus il redoubleroit les nœuds qui le ſerrent. Il n'entre donc que forcé dans cette diſpute, & il eſt comme obligé de l'avoüer, lorſqu'il dit dans ſon Avis à M. de Beauval: *à cet endroit*, lorſqu'on en ſera aux avantages que les Sociniens & les Tolérans tirent continuellement de ce qu'il a oppoſé à mes Variations, *il n'y aura pas moyen d'éviter M. de Meaux*. Vous l'entendez, mes chers Freres; la rencontre de cet ennemi qu'*il n'y a plus moyen d'éviter*, lui paroît importune. Ce n'eſt pas

Jur. Lett. ſur M. Pappin. p. 16.
Pag. 2.

[Sixiéme Avertissement aux Protestans.

moi qu'il redoute ; c'eſt la vérité qui le preſſe par ma bouche : c'eſt qu'il falloit ſe dédire, comme on verra qu'il a fait, de ce qu'il avoit aſſûré en 1689. & bâtir un nouveau ſyſtême, qui ne ſe ſoutiendroit pas mieux que le premier. Comme il ne peut plus reculer, & que malgré lui il faut commencer un combat, où ſon déſordre ne peut manquer d'être ſenſible, il ne ſe poſſéde plus : de-là ces exclamations, de-là ces fureurs ; l'ignorance, la fourberie, la friponnerie lui paroiſſent encore trop foibles pour exprimer ſa colère, & il n'y a calomnie, ni outrage où il ne s'emporte.

Laiſſons là ſes emportemens, & examinons ſes Réponſes, maintenant que le Lecteur eſt au fait ; & qu'il a devant les yeux, avec la ſuite de notre diſpute, l'état de la queſtion dont il doit juger. Elle ſe partage en deux points. Le premier, ſi le Miniſtre pourra ſoutenir les Variations qu'il impute à l'ancienne Egliſe, ſans renverſer en même tems ſes propres principes & le fondement de la Foi. Le ſecond, s'il pourra ſe défendre des conſéquences que les Tolérans tireront de ſon aveu pour la Tolérance univerſelle. Nous verrons après ſi cette querelle eſt ſeulement de M. Jurieu, ou celle de tout le Parti. Je ne crois pas qu'il y eût jamais une diſpute plus eſſentielle à nos Controverſes.

PREMIERE PARTIE.

QUE le Miniſtre renverſe ſes propres principes & le fondement de la foi par les Variations qu'il introduit dans l'Ancienne Egliſe.

ARTICLE PREMIER.

Dénombrement de ſes erreurs : la Trinité directement attaquée avec l'immutabilité, & la ſpiritualité ou ſimplicité de l'Etre Divin.

111. *Que le Miniſtre renonce à la ſolution de quinze ou vingt difficultés eſſentielles, & ne s'attache qu'à la diſpute de la Trinité, où il tombe dans de nouvelles erreurs,*

SUr la premiere queſtion, le Miniſtre nous promet d'abord *d'expliquer & de juſtifier contre l'Evêque de Meaux la Théologie des Anciens ſur le Myſtère de la Trinité, & celui de la génération du Fils de Dieu.* Il n'en promet pas davantage dans cette ſixiéme Lettre de ſon Tableau. Mais d'abord, ce n'eſt pas là ſatisfaire à *l'Evêque de Meaux.* Il eſt vrai que je l'accuſe d'avoir reconnu & toléré dans les Anciens une Doctrine contraire à l'égalité, à la diſtinction & à la coéternité des trois Perſonnes Divines ; mais ce n'eſt pas là tout ſon crime. Selon lui, *les Peres du troiſiéme ſiécle*

& même ceux du quatriéme n'ont pas mieux entendu l'Incarnation que la Trinité, *puiſqu'ils nous ont fait un Dieu converti en chair, ſelon l'Héréſie qu'on a attribuée à Eutyche.* Leur erreur n'eſt pas moins extrême ſur les autres points, puiſque dans leurs ſentimens, *la bonté de Dieu n'eſt qu'un accident comme la couleur; la ſageſſe de Dieu n'eſt pas ſa ſubſtance : c'étoit la Théologie du ſiécle. On ne croyoit pas que Dieu fût par-tout, ni qu'il pût être en même tems dans le Ciel & ſur la terre.* Faut-il s'étonner après cela que la Foi de la Providence vacillât! Un Dieu qui n'étoit qu'au ciel, ne pouvoit pas également prendre garde à tout; auſſi étoit-ce *l'opinion* CONSTANTE ET REGNANTE, *que Dieu avoit abandonné le ſoin de toutes les choſes qui ſont au-deſſous du ciel,* SANS EN EXCEPTER MESME LES HOMMES, *& ne s'étoit réſervé la Providence immédiate que des choſes qui ſont dans les cieux.* La grace n'étoit pas mieux traitée. *On la regarde aujourd'hui*, remarquez que c'eſt toujours la Foi d'aujourd'hui que le Miniſtre reçoit, & vous en verrez d'autres exemples : *la grace donc qu'on regarde aujourd'hui avec raiſon, comme un des plus importans articles de la Religion, juſqu'au tems de ſaint Auguſtin, étoit entiérement informe.* Ce mot d'*informe* lui plaît, puiſque même il l'attribue à la Trinité; & l'on verra comme il s'embarraſſe en tâchant de ſe démêler de cette expreſſion inſenſée. Mais peut-être que les erreurs qu'on avoit ſur la matiere de la Grace avant le tems de S. Auguſtin, étoient médiocres? Point du tout : *les uns étoient Stoïciens & Manichéens : d'autres étoient purs Pélagiens :* LES PLUS ORTHODOXES *ont été Semipélagiens :* ils ſont tous par conſéquent convaincus d'erreur ſur des matieres ſi eſſentielles. Il en dit autant du péché Originel. Quoi de plus? *La ſatisfaction de Jeſus-Chriſt, ce Dogme ſi important, ſi fondamental, & ſi clairement révélé par l'Ecriture, eſt demeuré* SI INFORME *juſqu'au quatriéme ſiécle, qu'à peine peut-on rencontrer un ou deux paſſages qui l'expliquent bien.* On trouve même dans S. Cyprien *des choſes très-injurieuſes à cette Doctrine : & pour la juſtification, les Peres* N'EN DISENT RIEN, *ou ce qu'ils en diſent* EST FAUX, *mal digéré, & imparfait.* Prenez garde : ce ne ſont pas ici des ſentimens particuliers; mais par-tout LES OPINIONS REGNANTES, ET LA THEOLOGIE DU TEMS. Il ne dit pas, quelques-uns, mais tous, & *les Peres* en général. Il ne dit pas, on s'expliquoit mal, ou l'on parloit avant les diſputes avec moins de précaution; mais *on croyoit, on ne croyoit pas*; & il s'agit de la Foi. Enfin, l'ignorance de l'ancienne Egliſe alloit juſqu'aux premiers principes, & la Foi n'étoit pas même arrivée à ſa perfection *dans le*

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Tab. Lett. 6. p. 225. art. 1, 2, 3, 4. p. 227, 237, 252, 276.

Ibid.

Lett. 5. p. 49.

Ibid.

Ibid.

Ibid.

Lett. 6. p. 46.

SIXIEME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Dogme d'un Dieu unique, tout-puiſſant, tout ſage, tout bon, infini, & infiniment parfait. On a varié ſur des points ſi eſſentiels & ſi connus, comme ſur tous les autres, quoiqu'il n'*y ait point d'endroit où les Peres de l'Egliſe auroient dû être plus uniformes & plus exempts de Variations que celui-là, s'y exerçant perpétuellement dans leurs diſputes contre les Payens.* Tous les Sçavans ſont d'accord qu'on a parlé plus correctement, & avec plus de préciſion des choſes dont on avoit à diſputer, que des autres, parce que la diſpute même excitoit l'eſprit; mais il n'y a que pour les Peres des trois premiers ſiécles que cette régle trompe; & ils avoient l'eſprit ſi bouché même dans les choſes de Dieu, qu'ils ignoroient juſqu'à celles qu'ils avoient tous les jours à traiter avec les Payens; & même ſon unité & ſa perfection infinie: nous le verrons mieux tout à l'heure, puiſqu'on nous dira nettement qu'ils ne le croyoient ni immuable, ni indiviſible. Je ne m'étonne donc pas, ſi en parlant des Peres de ces premiers ſiécles, le Miniſtre les a appellés *de pauvres Théologiens, qui ne voloient que rez-pied rez-terre.* Quand il voudra néanmoins, ce ſeront des Aigles, & les plus purs de tous les Docteurs; mais on voit en ces endroits-là comme il les abyſme: & comment auroient-ils pû s'en ſauver, puiſqu'ils n'étudioient pas l'Ecriture ſur les matieres les plus importantes, comme ſont celles de la Grace; & qu'en général *il ne paroît pas qu'ils ſe ſoient beaucoup attachés à cette lecture;* ſe rempliſſant ſeulement de celle des Platoniciens. Que de redites importunes, dira M. Jurieu! Il eſt vrai, ce ſont des redites. J'ai relevé toutes ces erreurs de M. Jurieu dans mon premier Avertiſſement; mais je ne vois pas qu'on puiſſe, ſans les répéter, lui faire voir qu'il ne ſonge ſeulement pas à y faire la moindre réponſe dans l'Ouvrage qu'il vient de donner pour ſa défenſe. Pourquoi? Eſt-ce peut-être que ces matieres ne regardent pas d'aſſez près l'eſſence de la Religion? Mais c'en ſont les fondemens. Ou bien, eſt-ce qu'elles ne regardent pas le Socinianiſme dont M. Jurieu fait le Tableau? Mais il ſçait bien le contraire: & dans ce même Tableau il reproche aux Sociniens toutes ces erreurs. Pourquoi donc ſe taît-il ſur tous ces points, ſi ce n'eſt qu'il évite encore, autant qu'il peut, M. de Meaux? Ce lui ſeroit trop d'affaire de chercher des fauxfuyans à tous les mauvais pas où il s'engage; il ne s'attache qu'à la Trinité, & il eſpère ſe ſauver mieux parmi les ténébres d'un myſtère ſi impénétrable. Il reſte donc à lui faire voir qu'il s'y abyſme plus viſiblement que dans les autres articles, & que ſes excuſes ſont de nouveaux crimes. Rendez

Let. 7. p. 50.
I. Av. n. 15. Ibid.
I. Av. n. 16. Ibid.
Tab. Lett. 1, 2. &c.

dez-vous attentifs : voici le nœud. La matiere eſt haute, & quelque ordre qu'on y apporte, elle échappe ſi on ne la ſuit ; mais pour abbréger la diſpute, on convaincra le Miniſtre par ſes propres paroles.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Il demeure d'accord d'avoir dit dans ſes Lettres de 1689. que ſelon la Doctrine des Anciens, qu'il trouve du moins tolérable, *l'effuſion de la ſageſſe, qui ſe fit au commencement du monde, fut ce qui donna la derniere perfection, &, pour ainſi dire, la parfaite exiſtence au Verbe & à la ſeconde Perſonne de la Trinité.* Il n'en faut pas davantage. Le Verbe avoit donc manqué dans l'Eternité toute entiere de ſa derniere perfection. Or, ce qui manque de ſa perfection, viſiblement n'eſt pas Dieu. Quand il la recevroit dans la ſuite, il ne le ſeroit non plus, puiſqu'il ſeroit muable & changeant. Le Fils de Dieu n'eſt donc Dieu dans cette ſuppoſition que le Miniſtre tolère, ni avant la Création, puiſqu'il n'avoit pas ſa derniere perfection, ni depuis, puiſqu'il l'a reçue alors de nouveau. N'eſt-ce pas aſſez blaſphémer que d'enſeigner, ou de tolérer de tels ſentimens ?

IV. Ancienne & nouvelle Doctrine du Miniſtre, également pleine de blaſphéme. Tab. Let. 6. p. 238.

Il s'excuſe d'un autre blaſphême en cette ſorte. Voici ſes paroles : *J'ai dit dans la ſixiéme Lettre Paſtorale* de 1689. *que ſelon Tertullien*, avec qui il veut que les autres Anciens ſoient d'accord, *le Fils de Dieu n'a été Perſonne diſtincte de celle du Pere, qu'un peu avant la Création.* Voilà un ſecond blaſphême aſſez évident ; mais voici comme il s'en tire : Perſonne diſtincte, dit-il, c'eſt-à-dire, perſonne *développée & parfaitement née.* Mais pour lui ôter ce dernier refuge & ne lui laiſſer aucune évaſion, je lui réponds en deux mots : Premiérement, que ce n'eſt pas là ce qu'il avoit dit : Secondement, que ce qu'il veut avoir dit, ne vaut pas mieux.

Lett. 6. de 89. p. 44. Tab. Lett. 6. p. 290.

Ibid.

V. Que le Miniſtre a changé ſon ſyſtême de 89. les vaines diſtinctions qu'il a tâché d'introduire : ſon prétendu développement du Verbe Divin.

Premiérement donc, ce n'eſt pas là ce qu'il avoit dit dans ſes Lettres de 1689. puiſqu'il y avoit dit en termes exprès ; *que le Verbe n'eſt pas éternel en tant que Fils ; qu'il n'étoit pas une Perſonne ; que la génération du Verbe n'eſt pas éternelle ; que la génération de la Perſonne du Verbe fut faite au commencement du monde ; que la Trinité des Perſonnes ne commença qu'alors*, & qu'*il y avoit trois Perſonnes diſtinctes*, à la vérité, *mais engendrées & produites dans le tems*, en ſorte qu'*elles en venoient à une exiſtence actuelle* : après quoi il ne faut plus s'étonner qu'on les ait fait *inégales* : comment euſſent-elles pû être égales, puiſqu'elles n'étoient pas coéternelles ? M. Jurieu fait dire tout cela aux Anciens : M Jurieu ſoutient qu'il n'y a là rien *d'eſſentiel ni de fondamental.* Il faut bien être aſſûré de faire paſſer tout ce qu'on veut, pour croire qu'on puiſſe réduire tant d'impiétés à un bon ſens.

Lett. 6. de 89. p. 44, 45, 46. Pag. 45. Ibid.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Il distingue néanmoins : *La Personne du Fils de Dieu n'étoit pas* encore, & pour parler plus généralement, *la Trinité des Personnes n'étoit pas encore* : la Trinité des Personnes *développées*, il l'accorde : la Trinité des Personnes véritablement distinguées en elles-mêmes, mais non encore enfantées ni développées ; il le nie.

Pag. 45. I. Avert. n. 10. p. 44.

Nous verrons bientôt l'impiété de cette Doctrine dans son fond : mais maintenant pour nous attacher seulement aux termes, je lui demande, en un mot, si, *distinctè*, ne vouloit dire que *développée*, que n'usoit-il de ce dernier terme ? Que ne disoit-il clairement que dans l'opinion des Anciens, la Personne du Fils de Dieu & celle du S. Esprit n'étoient pas encore développées, ce qui lui paroît innocent ; au lieu de dire, distinctes, qui lui paroît criminel & insoutenable ?

Tab. Let. 6. p. 238.

C'est, dit-il, que *j'avois à expliquer briévement ce sentiment des Peres, n'ayant aucun intérêt alors à l'expliquer plus au long.* Il n'y avoit aucun intérêt ! C'est tout le contraire : car une des choses qu'il s'étoit le plus proposée dans les Lettres dont nous parlons, étoit de faire voir aux Sociniens & à ceux qui les tolèrent, qu'il ne leur donnoit aucun avantage, en tolérant les Peres des trois premiers siécles ; & puisqu'il mettoit le dénouement à leur faire dire que la Personne du Verbe étoit dans le sein de son Pere, comme un enfant dans celui de sa mere, *formé & distinct, mais non encore enfanté, ni développé* : lui eût-il coûté davantage de dire *développé*, que de dire *distingué* ? Et pourquoi n'avoir pas donné d'abord à une aussi grande difficulté, une solution si facile, où il n'eût fallu que trois mots ?

VI. *Qu'en 1689. le Ministre ne faisoit du Fils de Dieu qu'un germe imparfait, & non une personne.* Tab. p. 260. Lett. 6. de 1689. p. 44.

Mais, ajoûte votre Ministre, je m'étois assez expliqué, puisque j'avois dit que *le Verbe étoit caché dans le sein de son Pere, comme sapience : &*, poursuit-il, *ce qui est caché, est pourtant, & existe comme une personne.* Il dissimule ce qu'il avoit dit, que le Verbe qui *étoit caché dans le sein du Pere, comme sapience*, étoit seulement *son Fils & son Verbe en germe & en semence.* Or ce qui est un *germe & une semence*, visiblement n'est pas une personne ; le Fils de Dieu n'étoit donc pas une Personne, selon M. Jurieu. Il tronque & il falsifie ses propres paroles : que faut-il donc espérer qu'il laisse dorénavant en son entier ?

On voit plus clair que le jour, qu'il ne lui reste aucune défense : car pour entrer dans le fond de son raisonnement, il sçait bien qu'une chose peut être dans une autre, ou en acte & selon sa forme, ou en puissance & selon ses principes, comme l'épi dans le grain, l'arbre dans son pepin ou dans son noyau, un animal dans son germe, tous

les ouvrages dont l'univers eſt compoſé, dans leurs principes primordiaux. Ce n'étoit donc pas aſſez à M. Jurieu de dire, que le Fils de Dieu fût caché dans le ſein de ſon Pere; les Ariens mêmes diſoient, ſelon lui, qu'il y étoit caché *en puiſſance*; & pour fermer la bouche aux Sociniens, & aux Tolérans leurs amis, il falloit avoir expliqué, que ſi le Verbe étoit caché dans le ſein du Pere, ce n'étoit pas en puiſſance, comme l'enfant eſt dans le germe & dans l'embryon; mais en effet & en acte, comme il eſt après ſa conception ou ſa naiſſance. Mais loin de le dire ainſi, ou plûtôt de le faire dire aux Anciens, M. Jurieu dit tout le contraire, dans l'endroit même qu'il cite pour ſe juſtifier; & il en conclut un peu après, *qu'on ſe devoit repréſenter Dieu, comme muable & diviſible*, CHANGEANT CE GERME DE SON FILS *en une perſonne*. Ainſi, ſelon les Anciens approuvés ou tolérés par M. Jurieu, il ne m'importe, le Fils de Dieu étoit éternellement dans le ſein de ſon Pere, comme un *germe*, comme une *ſemence*, & non pas comme une perſonne; & ce germe ne fut changé en une perſonne, que dans le tems. Qui ne voir manifeſtement que faire parler ainſi les Anciens, c'eſt les faire blaſphémer, & qu'approuver ou tolérer ces expoſitions de la Foi, comme M. Jurieu les veut appeller, c'eſt blaſphémer ſoi-même?

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

• Tab. Let. 6. p. 275.

Tab. Lett. 6. p. 46. I. Av. n. 14.

VII. *Que le Miniſtre ſe dédit, & que ce qu'il dit de nouveau ne vaut pas mieux: ſa double génération attribuée au Verbe Divin.*

Il en eſt de même des autres penſées que le Miniſtre attribue aux Peres. Par exemple, il leur faiſoit nier l'éternité de la génération du Fils: il s'explique: l'éternité de la ſeconde génération, il l'avoue: de la premiere, il le nie. Il falloit donc deviner ces deux générations, dont il ne diſoit pas un ſeul mot; reconnoître dans une ſeule perſonne, ſelon la Divinité, deux générations proprement dites, & croire que le Pere éternel avoit engendré ſon Fils à deux fois.

Les autres opinions que le Miniſtre avoit imputées aux Saints Docteurs, ne ſont pas mieux excuſées; & il n'y a perſonne qui ne voie, que ce qu'il dit aujourd'hui dans ſon Tableau, eſt une réformation, & non pas une explication de ſon ſyſtême. Pitoyable réformation, puiſque loin de le relever du blaſphême dont il a été convaincu, elle l'y enfonce de nouveau, comme on va voir!

Lett. 6. de 1689. Tab. Lett. 6.

VIII. *Le Fils de Dieu dans le ſein du Pere comme un enfant avant ſa naiſſance: que le Miniſtre entend cela au pied de la*

Il faut donc ici expliquer le nouveau myſtère de cet enveloppement & développement du Verbe; de ſa conception & de ſa ſortie hors des entrailles de ſon Pere, & de ſa double nativité; l'une éternelle, mais imparfaite; l'autre parfaite, mais temporelle, & arrivée ſeulement un peu avant la création du monde: car c'eſt là tout le dénouement que donne M. Jurieu à la Théologie des Anciens, & il eſt tems d'en démontrer la viſible abſurdité ſelon lui-même.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

En effet, voici comme il parle : *Cette penſée des Anciens*, cette double nativité, & ce nouveau développement du Verbe, *dans le ſens métaphorique eſt belle & bonne ; mais dans le ſens propre, comme ces Anciens le prenoient, elle ne s'accorde pas avec l'idée de la parfaite immutabilité de Dieu.*

Lettre que ſa Doctrine eſt contraire, ſelon lui-même, à l'immutabilité de Dieu. Tab. Lett. 6. p. 266.

Il n'y a ici qu'à ouvrir les yeux pour voir l'égarement de notre Miniſtre. Cette double génération ou ce développement du Verbe, à le prendre proprement, eſt ſi abſurde, qu'il n'entrera jamais dans les eſprits. Car qui pourroit croire qu'un Dieu s'enveloppe & ſe développe ſelon ſa nature Divine, ou que le Pere engendre ſon Verbe à deux fois ? Il ne faut qu'ouvrir ſeulement l'Evangile de S. Jean, pour y remarquer que s'il eſt engendré deux fois, l'une de ces générations le regardoit dans l'éternité comme Dieu, & l'autre dans le tems, en tant qu'homme. Mais que comme Verbe, il ait pû être engendré deux fois, & qu'il fallût, au pied de la Lettre, le développer du ſein Paternel, comme un enfant de celui de ſa mere, c'étoit dans cette Divine & immuable génération, une imperfection ſi viſible & ſi indigne de Dieu, qu'il faudroit être inſenſé pour le dire ainſi dans le ſens propre.

C'eſt pourquoi le Docteur Bullus, le plus ſçavant des Proteſtans dans cette matiere, lorſqu'il a vû dans cinq ou ſix Peres, (car il n'en met pas davantage) cette double génération, avoit entendu la ſeconde *d'une génération métaphorique*, qui ne ſignifie autre choſe que ſon opération extérieure, & la manifeſtation de ſes deſſeins éternels, par la Création de l'Univers, à la maniere que nous verrons ſi clairement dans la ſuite, qu'il n'y aura pas moyen d'en diſconvenir. Auſſi M. Jurieu eſt-il déja d'accord avec nous, que cette penſée des Anciens eſt irreprochable en ce ſens. Cependant il refuſe de la ſuivre ; & obſtiné à trouver dans les Anciens l'erreur dont un ſi ſçavant Proteſtant les avoit ſi clairement juſtifiés, *Pour moi*, dit-il, *je tiens pour certain qu'il n'y a point là de métaphore.* Et un peu plus haut : *j'entends tout cela ſans figure, & je comprends que ces Théologiens* (ce ſont les Peres des trois premiers ſiécles) *ont cru que les deux Perſonnes Divines, le Fils & le S. Eſprit, étoient renfermées dans le ſein de la premiere, comme un enfant eſt enfermé dans le ſein de ſa mere, parfait de tous ſes membres, ayant vie, être ; mouvement & action ; mais n'étant pas encore développé & ſéparé de ſa mere.*

Tab. Let. 6. p. 266. Pag. 255.

Mais s'il faut prendre au pied de la lettre & ſans figure, comme le Miniſtre nous y veut contraindre, tout ce qu'il vient de raconter, il y a donc, comme dans la mere & dans ſon enfant, lorſqu'il vient

au monde, un double changement en Dieu; un dans le Pere qui développe ce qui étoit enfermé dans ſes entrailles, un dans le Fils qui eſt ſéparé & développé de ces entrailles paternelles; & on ôte également au Pere & au Fils, la parfaite ſimplicité & immutabilité de leur Etre.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Après ces extravagances qu'on nous débite comme des oracles, le Miniſtre m'avertit ſérieuſement *de ne continuer pas à harceller la Théologie des Peres, par des conſéquences, en diſant que ſelon le ſentiment que je leur attribue, il faut que la Trinité ſoit nouvelle & non éternelle; que Dieu ſoit muable; qu'il faut que Dieu puiſſe s'étendre & ſe reſſerrer.* Voilà des objections contre ſa Doctrine, qui ſans doute ſont conſidérables; mais il les réſout en un mot. *Tout cela eſt chicanne*, dit-il: c'en eſt fait; l'Oracle a parlé. Mais eſt-ce chicanne de dire que celui qui ouvre ſon ſein, & qui développe ce qu'il y tenoit enfermé, & celui qui ſort de ce ſein, où il étoit auparavant, ayant ce double défaut d'être muables & diviſibles? Je le demande à tout homme qui a les premiers principes de l'intelligence.

IX. *Que le Miniſtre introduit un Dieu muable & corporel.* Ibid. p. 269.

Pour la mutabilité, la choſe eſt claire. Le Miniſtre demeure d'accord que dans la ſuppoſition qu'il attribue aux Anciens, *l'effuſion faite dans le tems de la ſageſſe Divine*, DONNE LA DERNIERE PERFECTION, *& pour ainſi dire, la parfaite exiſtence au Verbe & à la ſeconde Perſonne de la Divinité.* Sur ce fondement je raiſonne ainſi: Ce qui reçoit de nouveau ſa derniere perfection en termes formels, eſt changé: or dans la ſuppoſition de M. Jurieu, la ſeconde Perſonne reçoit de nouveau ſa derniere perfection; donc dans cette ſuppoſition la ſeconde Perſonne en termes formels eſt changée. Vous le voyez, mes chers Freres. J'aime mieux tomber dans la ſéchereſſe d'un argument en forme, que de donner lieu, quoique ſans ſujet, à votre Miniſtre, de dire que j'exagère & que je fais le déclamateur.

X. *Démonſtration que Dieu & le Verbe dès les trois premiers ſiécles ſont muables, imparfaits, & corporels ſelon la ſuppoſition du Miniſtre.* Tab. Lett. 6. p. 259.

Voulez-vous oüir un autre argument également clair? Ecoutez ce qu'on attribue à Tertullien & aux autres Peres. *Dieu dit*: Que la lumiere ſoit: *voilà la ſeconde génération du Fils: ce que Tertullien appelle la parfaite naiſſance du Verbe, & qui fait voir qu'il en reconnoiſſoit une autre* IMPARFAITE *en comparaiſon de celle-ci: c'étoit la génération éternelle, par laquelle le Verbe en tant qu'entendement & raiſon Divine, étoit en Dieu éternellement, bien diſtingué à la vérité de la perſonne du Pere, mais encore enveloppé.* Demeurons-en là, & diſons: Ce qui paſſe d'un état imparfait à un état parfait, change d'état; mais dans cette ſuppoſition le Fils de Dieu paſſe d'un état imparfait à un état

P. 259.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

parfait; par conſéquent le Fils de Dieu change d'état. Il paſſe manifeſtement de l'imparfait au parfait; ce qui eſt, non par conſéquence, mais préciſément, & ſelon la définition, ce qu'on appelle changer.

Et remarquez que ſon état imparfait eſt celui où il étoit mis par ſa naiſſance éternelle : c'eſt cet état qu'on regarde comme imparfait, à comparaiſon de celui où il eſt élevé dans le tems & au commencement du monde. Dieu donc dans l'éternité a engendré un Fils imparfait, qui a acquis ſa perfection avec le tems. Si ce n'eſt pas là blaſphémer en termes formels contre le Pere & le Fils, je ne ſçai plus ce que c'eſt.

Let. 6. 1689. 1 Av. n. 14.

Enfin, c'eſt trop diſputer, & il n'y a qu'à répéter au Miniſtre ce qu'il écrivoit en 1689. que *les Anciens repréſentoient Dieu comme muable & diviſible, changeant ce germe de ſon Fils en une perſonne, & donnant une portion de ſa ſubſtance pour ſon Fils, ſans la détacher de ſoi.* Qu'y a-t-il de plus ſcandaleux & de plus impie tout enſemble, que de réduire le Fils de Dieu à l'imperfection *d'un germe & d'une ſemence*, comme il parle? Mais n'eſt-ce pas aſſez clairement & en termes aſſez formels le reconnoître muable, & faire un Dieu changeant & un Dieu changé? Mais que falloit-il davantage pour faire un Dieu corporel, que de l'avoüer diviſible, & de lui attribuer des diviſions & des portions de ſubſtance? Où réduit-on le Chriſtianiſme; & oſe-t-on ſe vanter de confondre les Sociniens, lorſqu'on dit que de ſemblables blaſphêmes ne ruinent pas le fondement de la Foi?

XI. *Que le Miniſtre, en s'expliquant en 1690. & dans ſon Tableau, met le comble à ſes erreurs : paſſage plein d'impiété & d'abſurdité.*

Tab. Lett. 6. p. 259, 261. Ibid. 263, 362. Ibid. 233, 285. Ibid. 260. Ibid. 261. Tob. Lett. 6. p. 268.

Voilà ce qu'il écrivoit en 1689. & loin de corriger ces blaſphêmes dans une Lettre qu'il compoſe exprès pour s'en juſtifier, il y aſſûre de nouveau que la ſeconde Nativité du Verbe eſt ſa *parfaite Nativité*, & que la premiere eſt plûtôt *une Conception*, qu'un enfantement parfait. Ce n'eſt pas tout : par cette ſeconde Nativité, *de ſageſſe il eſt devenu Verbe*, & *perſonne parfaitement née :* par conſéquent quelque choſe de plus fait & de plus formé qu'il n'étoit auparavant : enſorte *que la Trinité a pris dans cette naiſſance ſon être développé & parfait : ce qui a fait croire aux Docteurs des trois premiers ſiécles, qu'ils étoient en droit de compter la naiſſance de la Trinité, de ce qu'ils appelloient ſa parfaite Nativité.* Non content d'avoir proféré tant d'impiétés, il y met le comble en cette ſorte : *A Dieu ne plaiſe*, dit-il, *que je vouluſſe porter ma complaiſance pour cette Théologie des Anciens, juſqu'à l'adopter, ni même la tolérer* AUJOURD'HUI : *on doit pourtant bien remarquer que l'on ne ſçauroit réfuter par l'Ecriture,*

cette Théologie bizarre des Anciens ; & c'eſt une raiſon pourquoi on ne leur en ſçauroit faire une héréſie. Il n'y a que la ſeule idée que nous avons aujourd'hui de la parfaite immutabilité de Dieu, qui nous faſſe voir la fauſſeté de cette hypothèſe : or nous n'avons cette idée de la parfaite & entiere immutabilité de Dieu, que des lumieres naturelles, qu'une mauvaiſe Philoſophie peut obſcurcir.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

On ne ſçait en vérité par où commencer, pour démontrer l'impiété de ce diſcours. Mais ce qui frappe d'abord, c'eſt que les Anciens croyoient Dieu véritablement muable ; & ce qui paſſe toute abſurdité, que la parfaite immutabilité de Dieu eſt une idée *d'aujourd'hui*. Elle n'étoit pas hier : elle eſt nouvelle dans l'Egliſe, & ne doit pas être rangée au nombre de ces vérités, qui ont toujours été crues, & par-tout : *quod ubique, quod ſemper*. Mais ce qu'il y a de plus abſurde & de plus impie, c'eſt qu'elle eſt nouvelle, non-ſeulement à l'Egliſe primitive, mais encore aux Prophétes & aux Apôtres, puiſque, ſelon M. Jurieu, *on ne peut réfuter par l'Ecriture* cette bizarre Théologie des Anciens. Ce n'eſt que des Philoſophes que nous prenons cette idée, que nous avons *aujourd'hui* de la parfaite immutabilité de Dieu : ſans la Philoſophie, la Doctine des Chrétiens, ſur un attribut auſſi eſſentiel à Dieu, ſeroit imparfaite. Croire ce premier Etre muable, ce n'eſt pas une erreur contre la Foi ; c'eſt, ſi l'on veut, une erreur, ou une héréſie Philoſophique, laquelle n'eſt point contraire à la révélation : les Philoſophes ont mieux connu Dieu que les Chrétiens, & mieux que Dieu lui-même ne s'eſt fait connoître par ſon Ecriture.

XII. *Etrange idée du Miniſtre ſur l'immutabilité de Dieu : que la foi en eſt nouvelle dans l'Egliſe, & que nous ne l'avons point par les Ecritures, mais par la ſeule Philoſophie.*

ARTICLE II.

Erreur du Miniſtre qui ne veut voir la parfaite immutabilité de Dieu ni dans les Peres, ni dans l'Ecriture même.

C'Eſt bien là en vérité le diſcours d'un homme qui ne ſçait plus ce qu'il dit, & qui en faiſant le ſçavant, n'a rien lû de l'Antiquité qu'en courant, & dans un eſprit de diſpute. Car s'il avoit lû poſément le ſeul Livre de Tertullien contre Praxéas, il y auroit trouvé ces paroles ſur la Perſonne du Fils de Dieu : *étant Dieu, il le faut croire immuable & incapable de recevoir une nouvelle forme, parce qu'il eſt éternel*. Mais qu'eſt-ce encore, ſelon cet Auteur, que d'être immuable & éternel ? *C'eſt ne pouvoir être transfiguré, ou changé en une autre forme, parce que toute transfiguration eſt la mort de ce qui étoit auparavant. Car*, pourſuit-il, *tout ce qui eſt transformé, ceſſe d'être ce qu'il*

XIII. *Paſſages des trois premiers ſiécles ſur la parfaite immutabilité de Dieu : que le Miniſtre ne connoît rien dans l'Antiquité.* Adv. Prax. 27.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

étoit, & commence d'être ce qu'il n'étoit pas ; mais Dieu ne ceſſe point d'être, ni ne peut être autre choſe que ce qu'il étoit. Je voudrois bien demander à M. Jurieu, ſi les Métaphyſiciens *d'aujourd'hui* dont il veut tenir cette belle idée de la parfaite immutabilité de Dieu, plûtôt que de l'Ecriture, & de l'ancienne & conſtante Tradition de l'Egliſe, lui ont parlé plus préciſément que ne vient de faire cet ancien Auteur? Et ſi ce n'eſt pas aſſez, il ajoûte encore, *que la parole qui eſt Dieu, & la parole de Dieu demeure éternellement, & perſévère toujours dans ſa propre forme.* Voilà celui qui, ſelon M. Jurieu, introduit un Verbe qui achéve de ſe former avec le tems : voilà comme il ignoroit l'immutabilité de Dieu, & en particulier celle de ſon Fils. Il conclut l'immutabilité de ce qu'il eſt, par l'immutabilité de ce qu'il dit. L'Auteur du Livre de la Trinité, qu'on croit être Novatien, ſuit les idées de Tertullien, & déclare comme lui, que *tout ce qui change, eſt mortel par cet endroit-là.* Il faudroit donc ôter aux Anciens avec l'idée de l'immutabilité, celle de l'Eternité de Dieu, dont la racine, pour ainſi parler, eſt ſon Etre toujours immuable. Delà vient qu'en diſputant contre ceux qui mettoient la matiere éternelle, ces graves Théologiens leur démontroient qu'elle ne pouvoit l'être, parce qu'elle étoit ſujette aux changemens. Tertullien ſoutient contre Hermogène, *que ſi la matiere eſt éternelle, elle eſt immuable & inconvertible, incapable de tout changement ; parce que ce qui eſt Eternel perdroit ſon Eternité, s'il devenoit autre choſe que ce qu'il étoit. Ce qui fait Dieu,* pourſuit-il, *c'eſt qu'il eſt toujours ce qu'il eſt ; de ſorte que ſi la matiere reçoit quelque changement, la forme qu'elle avoit, eſt morte : ainſi elle auroit perdu ſon Eternité ; mais l'Eternité ne ſe peut perdre.* Remarquez qu'il ne s'agit pas de changer, quant à la ſubſtance & à l'Etre, mais quant aux manieres d'être, puiſque c'eſt en préſuppoſant que la matiere n'étoit point muable dans le fond de ſon Etre, qu'on procéde à faire voir qu'elle ne le peut être en rien, & qu'on ne lui peut rien ajoûter. Théophile d'Antioche procéde de même : *Parce que Dieu eſt ingénérable,* c'eſt-à-dire, éternel, *il eſt auſſi inaltérable. Si donc la matiere étoit éternelle, comme le diſent les Platoniciens, elle ne pourroit recevoir aucune altération, & ſeroit égale à Dieu ; car ce qui ſe fait & ce qui commence, eſt capable de changement & d'altération ; mais ce qui eſt éternel, eſt incapable de l'un & de l'autre.* Athénagore dit auſſi *que la Divinité eſt immortelle, incapable de mouvement & d'altération* ; ce qui emporte, non-ſeulement l'immutabilité dans le fond de l'Etre, mais encore dans les qualités, & univerſellement en tout : d'où il conclut que le monde ne peut être

De Trin. c. 4.

Cont. Herm. c. 12.

Lib. 2. ad Autol.

Legat. pro Chriſt.

être Dieu, parce qu'il n'a rien de tout cela. Il ne faut pas oublier que ces paſſages ſont tirés des mêmes endroits d'où le Miniſtre conclut ces prétendus changemens dans Dieu & dans ſon Verbe. Pour ſe former une idée parfaite de l'immutabilité de Dieu, il ne faut que ce petit mot de S. Juſtin : *Qu'eſt-ce que Dieu ?* Et il répond, *C'eſt celui qui eſt toujours le même, & toujours de même façon, & qui eſt la cauſe de tout* ; ce qui exclut tout changement, & dans le fond & dans les manieres ; & cela eſt tellement l'eſſence de Dieu, qu'on en compoſe ſa définition. Les autres Anciens ne parlent pas moins clairement ; & ſi occupé de toute autre choſe que de l'amour de la vérité, le Miniſtre ne veut pas ſe donner la peine de la chercher où elle eſt à toutes les pages, Bullus & ſon Scultet lui auroient montré dans tous les Auteurs qu'il allégue, dans S. Hippolyte, dans S. Juſtin, dans Athénagore, dans S. Théophile d'Antioche, & dans S. Clément d'Alexandrie, que non-ſeulement le Pere, mais encore nommément le Fils, *eſt inaltérable, immuable, impaſſible, incapable de nouveauté, ſans commencement :* & quand ils diſent ſans commencement, ils ne diſent pas ſeulement que lui-même ne commence pas, mais encore que rien ne commence en lui, comme ils viennent de nous l'expliquer ; & c'eſt pourquoi ils joignent ordinairement à cette idée, celle de tout parfait, παντελής, pour montrer qu'on ne peut rien ajoûter ni diminuer en Dieu : ce qui enferme la très-parfaite immutabilité de ſon être. La voilà donc dans les plus anciens Auteurs, cette parfaite immutabilité, que le Miniſtre ne veut ſçavoir que d'aujourd'hui, & la voilà dans tous ceux où il croit trouver le contraire, ſans même qu'on puiſſe réfuter par l'Ecriture leur biſarre Théologie, comme il l'appelle.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Cont. Tryp.

Scult. Medul. PP. I. p. p 7. 107, 114, 198. &c. Juſt. Apol. 2. & cont. Tryph. Athen. leg. pro Chr. Clem. Ale. Strom. 4, 7. Hipp. Collect. Anaſt.

XIV.

Que les Anciens ont vû dans l'Ecriture la parfaite immutabilité de Dieu.

Il ne veut donc pas que Tertullien, lorſqu'il a dit avec tant de force, que *Dieu ne change jamais, ni ne peut être autre choſe que ce qu'il étoit, à cauſe qu'il eſt éternel*, ait puiſé cette belle idée de l'endroit où Dieu ſe nomme lui-même, *celui qui eſt*, c'eſt-à-dire, non-ſeulement celui qui eſt de lui-même, & celui qui eſt éternellement ; mais encore celui qui eſt éternellement tout ce qu'il eſt ; qui n'eſt point aujourd'hui une choſe & demain une autre, mais qui eſt toujours parfaitement le même. Il ne veut pas que les Anciens aient entendu la belle interprétation que le Prophéte Malachie a donnée à cette parole : *Celui qui eſt*, lorſqu'il fait encore dire à Dieu : *Je ſuis le Seigneur*, le *Jehova*, & celui qui eſt, *& je ne change point*, c'eſt-à-dire manifeſtement, je ne change en rien, parce que je ſuis celui

Ex. III. 14. Mal. III. 6.

qui eſt, ce que je ne ſerois plus, ſi je ceſſois un ſeul moment d'être ce que j'ai toujours été; ou, ce qui eſt la même choſe, ſi je commençois à être ce que je n'étois pas.

Sixiéme Avertissement aux Protestans.

Si on veut dire que l'Antiquité n'ait pas vû un ſens ſi clair dans les deux paſſages qu'on vient de citer, il faut donc encore les effacer du Livre de Novatien, qui en conclut que Dieu conſerve toujours ſon état, ſa qualité, & en un mot tout ce qu'il eſt: il faudra dire encore, que les Saints Docteurs n'auront pas vû dans S. Jacques, que *le Pere des lumieres ne reçoit ni de mutation, ni d'ombre de changement*: ou il faudra que S. Jacques, à cauſe qu'il n'avoit pas oüi ces Philoſophes *d'aujourd'hui*, qui ont appris à M. Jurieu de ſi belles choſes ſur la perfection de Dieu, n'ait pû nous donner, comme eux, une exacte idée de la parfaite exemption de tout changement, pendant que par ſes paroles il en exclut juſqu'à l'ombre, & qu'il ne peut ſouffrir dans l'immutabilité de Dieu, la moindre tache de nouveauté, qui en terniſſe l'éclat. Voilà ce qu'il faut penſer pour écrire ce qu'a écrit votre Miniſtre. Peut-on dans un Docteur, pour ne pas dire dans un Prophéte, un plus profond étourdiſſement?

De Trin. c. 4. Jac. I. 17.

XV. *Que l'immutabilité du Fils de Dieu paroît auſſi dans l'Ecriture.*

Dira-t-il qu'on démontre bien dans les Ecritures la parfaite immutabilité de Dieu, mais non pas celle de ſon Fils? Le Fils n'eſt donc pas Dieu, ou il eſt un autre Dieu que le Pere; & il faudra reconnoître un Dieu qui ſera parfaitement immuable, & un Dieu qui ne le ſera qu'imparfaitement. Mais que veut donc dire ce verſet du Pſeaume, que S. Paul, aſſûrément très-bon interpréte, applique directement à la Perſonne du Fils de Dieu, *Pour vous, Seigneur, vous êtes toujours le même*, & toujours ce que vous êtes? Par où il nous fait entendre ce qu'il avoit dit au commencement de l'Epître, qu'*il étoit l'éclat de la gloire, & l'empreinte de la ſubſtance de ſon Pere*: par conſéquent également grand, également éternel, également immuable en tout ce qu'il eſt.

Pſ. CI. 26. Heb. I. 10, 11. Ibid. I. 3.

XVI. *Que le Miniſtre rejette ſa propre confeſſion de Foi, lorſqu'il ne veut pas reconnoître l'immutabilité de Dieu dans l'Ecriture.*

Le Miniſtre veut-il renoncer à convaincre les Sociniens par tous ces paſſages de l'Ecriture? Mais veut-il renoncer encore à prouver par l'Ecriture ſes propres articles de Foi? Liſons la Confeſſion des Prétendus-Réformés, nous y trouverons à la tête, que *Dieu eſt une ſeule & ſimple eſſence, ſpirituelle, éternelle, immuable.* Il n'en faut pas davantage: fermons le Livre. Le Miniſtre veut-il ſe dédire de la maxime conſtante de ſa Religion, que tous les articles de Foi, principalement les articles auſſi eſſentiels que celui-ci, ſont prouvés, & clairement prouvés par l'Ecriture? Il doit donc, ſelon lui-même, être bien prouvé par l'Ecriture que Dieu eſt parfaitement immua-

Conf. de foi, art. 1.

ble; & ſi cette vérité y eſt claire contre M. Jurieu, les Peres à qui il la fait nier, ſont bien réfutés.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Il lui reſte pourtant encore une échappatoire: car il eſt vrai qu'il ne s'eſt pas engagé à nier qu'on puiſſe prouver par l'Ecriture l'immutabilité en général, mais la parfaite immutabilité. Baſſe & pitoyable chicane, s'il en fut jamais, puiſque le nom d'immuable, excluſif de tout changement, conſiſte dans l'indiviſible, comme celui d'éternel; & ainſi de tous les noms Divins, il n'y en a point qui porte en lui-même plus ſenſiblement le caractère de perfection que celui-ci, où l'on voudroit mettre du plus ou du moins. On pourroit dire de même, & à plus forte raiſon, qu'on prouvera bien par l'Ecriture que Dieu eſt bon, mais non pas parfaitement bon; ſage, mais non pas parfaitement ſage; heureux, mais non pas parfaitement heureux; & pour ne rien oublier, parfait, mais non pas parfaitement parfait; & au lieu que nous concevons qu'il faut étendre naturellement tout ce qui ſe dit de Dieu, & toujours l'élever au ſens le plus haut, parce que, quoi qu'on puiſſe dire ou penſer de ſa perfection, l'on demeure toujours infiniment au-deſſous de ce qu'il eſt; ce nouveau Docteur nous apprend, à l'exemple des Sociniens, à tout ravilir & à tout reſtreindre; enſorte que par les idées que Dieu nous donne de lui-même dans ſon Ecriture, nous ne puiſſions pas même comprendre ſa parfaite immutabilité, c'eſt-à-dire, celui de ſes attributs dont on le peut moins dépouiller, & ſans lequel on ne ſçait plus ce que Dieu ſeroit, puiſque même il ne ſeroit pas véritablement éternel.

XVII. *Que les paſſages qui prouvent l'immutabilité de Dieu, la prouvent parfait: chicane du Miniſtre.* Tab. I. et. 6. p. 268.

Le Miniſtre en revient toujours à l'enfant, *qui ſortant parfait du ſein de ſa mere, n'acquiert pas par ſa naiſſance un nouvel être*, mais une *nouvelle maniere d'être*; & il croit ſatisfaire à tout, en diſant que la *ſeconde naiſſance du Fils de Dieu* lui donne auſſi, comme à cet enfant, *non un nouvel Etre*, mais *une nouvelle maniere d'être*. Aveugle, qui ne voit pas que nous-mêmes, quand nous changeons de penſées & de ſentimens, nous ne changeons pas autrement que dans des manieres d'être? N'eſt-ce donc pas une erreur d'attribuer à Dieu de tels changemens? ou bien ſera-ce une erreur légère que l'Ecriture ne rejette pas? Et nous faudra-t-il endurer cette tache & cette ombre en Dieu, malgré la parole de S. Jacques? Il faudra donc encore de ce côté-là donner gain de cauſe aux Sociniens, puiſque lorſqu'ils font changer Dieu de ſituation, ou de ſentiment & de penſée, ce que M. Jurieu trouve ſi mauvais, avec raiſon, ils répondront qu'après tout ils ne font point changer Dieu, en lui donnant, ni un nou-

XVIII. *Si c'eſt faire Dieu immuable que de ne le faire changer que dans les manieres d'être: que le Miniſtre tombe dans les mêmes erreurs qu'il reprend dans les Sociniens.* Pag. 256.

Tab. du Socin. Lett. A, 2, &c.

SIXIEME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

vel être, ni une nouvelle ſubſtance ; mais en lui donnant ſeulement de nouvelles manieres d'être, c'eſt-à-dire, des mouvemens, des ſentimens, & des penſées : ce qui ne dérogeroit pas, ſelon le Miniſtre Jurieu, à l'immutabilité que l'Ecriture nous a révélée. Mais tout cela eſt pitoyable ; puiſqu'enfin ces manieres d'être qu'on ſuppoſeroit de nouveau en Dieu, ou ſeroient peu dignes de ſa nature, & en ce cas pourquoi les y mettre ? Ou ſi elles en ſont dignes, elles ſont par conſéquent infinies, immenſes, & en un mot vraîment divines, dignes de toute adoration & de tout honneur : auquel cas Dieu n'eſt plus Dieu, ſi elles lui manquent un ſeul moment, comme il le faudroit ſuppoſer dans la Doctrine que le Miniſtre attribue aux Saints. Car le Fils de Dieu ſeroit-il, comme dit S. Paul, *au-deſſus de tout*, Rom. IX. 5. *Dieu éternellement béni*, & par conſéquent très-parfait, s'il attendoit du tems ſa derniere perfection, & quelque choſe au-deſſus de ce qu'il eſt dans l'Eternité ? Mais ſeroit-il heureux, s'il avoit encore à attendre, & à déſirer quelque choſe ? Son Pere le ſeroit-il, s'il étoit lui-même ſujet au changement, ou ſi ſon Fils en qui il a mis ſes complaiſances, devoit changer dans ſon ſein, & qu'en attendant il manquât de ſa derniere perfection & de ſon bonheur accompli ? Et l'un & l'autre ſeroient-ils le Dieu Tout-Puiſſant & Créateur, s'ils ne pouvoient rien créer, ni changer le non Etre en Etre, ſans ſe changer & s'altérer eux-mêmes ? Et ſi ces abſurdités ne peuvent être réfutées par les Ecritures, comme l'aſſûre M. Jurieu, quel ſecours laiſſera-t-il donc à notre ignorance ? Les Catholiques auroient encore la tradition ; & il eſt vrai que pour expliquer & déterminer le ſens de l'Ecriture même, les Sçavans Proteſtans ſe ſervent ſouvent de la maniere dont elle a toujours été entendue dans l'Egliſe Chrétienne ; mais ce refuge leur eſt ôté comme tous les autres, puiſqu'on ravit aujourd'hui aux trois premiers ſiécles la connoiſſance d'un Dieu parfaitement immuable. Si donc on ne connoît Dieu & la perfection de ſes principaux attributs, ni par les termes de l'Ecriture, ni par la Foi de l'Egliſe & de ſes Docteurs, où eſt cette perfection du Tab. I ett. 2, 3, &c. Chriſtianiſme que le Miniſtre veut porter ſi haut ? Et que devient le reproche qu'il fait aux Sociniens d'en anéantir les grandeurs ? Mais que ſert à ce Miniſtre de nous reprocher qu'ils nous font un Dieu, dont Platon & les Philoſophes ne s'accommoderoient pas, & qu'ils trouveroient au-deſſous de leurs idées, s'il en vient à la fin lui-même à la même erreur, & ſi pour connoître Dieu, il eſt contraint de Lett. 6. p. 268. nous renvoyer *à nos lumieres naturelles, qu'une mauvaiſe Philoſophie peut obſcurcir* ? C'eſt donc enfin la Philoſophie, qui doit redreſſer nos

idées, & la Foi ne nous ſuffit pas pour ſçavoir ce qu'il faut croire de la perfection de la Nature Divine.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Il ſe dit maître en Iſraël, & il ignore ces choſes; & pendant qu'il marche à tâtons, ſe heurtant à chaque pas & contre tous les principes de la Religion, il triomphe, & il oſe dire: *Je ne me pique de rien, que d'avoir des principes bien concertés.* Qu'il eſt modeſte! Il ne ſe pique de rien que de raiſonner toujours parfaitement juſte. Si vous en doutez, il eſt prêt *à coucher en jeu quelque choſe qui vaille la peine.* Dans les affaires du monde, le ſerment fait la déciſion; en matiere de Théologie, dorénavant ce ſera la gageure; & enfin, qui que vous ſoyez, qui accuſez M. Jurieu de contradiction, Catholiques, & *M. de Meaux*, ou Proteſtans (car on s'en mêle auſſi parmi vous; &, dit M. Jurieu, *cela devient fort à la mode*) mais enfin, qui que vous ſoyez, *Auteur de la Lettre de l'an paſſé, Auteur de l'Avis venu de Suiſſe, Auteur de l'Avis aux Réfugiés*, M. de Beauval qui vous déclarez, & cent autres qui n'oſez vous nommer, il *s'engage à vous confondre* au jugement *de ſix Témoins.* Peut-être; s'il les choiſit: ſi ce n'eſt qu'il ſe confonde lui-même, comme il fait à chaque page de ſes Ecrits. Où rêve-t-on ces manieres de défendre ſes contradictions? Eſt-ce là comme on traite la Théologie?

XIX. Vanteries du Miniſtre qui défie ſes Adverſaires de gager contre lui.

Tab. I. et. 6. p. 309.
Ibid.
Ibid.
Ibid.
Ibid.

ARTICLE III.

Que le Miniſtre détruit, non-ſeulement l'immutabilité, mais encore la ſpiritualité de Dieu.

LE Miniſtre n'eſt pas moins clairement convaincu dans la ſeconde accuſation dont il a voulu ſe défendre; c'eſt d'avoir fait dire aux Anciens, non-ſeulement que Dieu étoit muable, mais encore qu'il étoit diviſible, & qu'*il pouvoit s'étendre & ſe reſſerrer.* Car, qui peut douter de ſon ſentiment, après ce qu'on vient d'entendre des diviſions & des portions de ſubſtance qu'il fait admettre aux Anciens, dont il déclare néanmoins la Doctrine pure de toutes erreurs contre les fondemens de la Foi? C'eſt ce qu'il diſoit en 1689. & s'il vouloit s'en dédire, il falloit donc, ſans faire le fier, avoüer ſon aveuglement; mais au contraire il y perſiſte, puiſqu'il nous dit encore aujourd'hui dans cette ſixiéme Lettre du Tableau, où il prétend expliquer à fond & lever toutes les difficultés de ſon ſyſtême, que cette naiſſance temporelle qu'il fait attribuer au Verbe par les Anciens, ſelon eux, ſe fait *par voie d'expulſion, Dieu ayant pouſſé au-dehors ce qui étoit auparavant enveloppé dans ſon ſein*; qu'elle ſe fait *par un ſimple développement & extenſion de la ſubſtance Divi-*

XX. Que le Dieu des premiers ſiécles étoit, ſelon le Miniſtre, un Dieu qui s'étendoit & ſe reſſerroit, & véritablement un corps.

Pag. 269.

Pag. 257.

P. 258, 261.

ne, laquelle s'eſt étendue comme les rayons du Soleil s'étendent, quand il ſe léve après avoir été caché. J'avoue qu'en quelques endroits par une ſecrette honte il tempère la dureté de ces expreſſions, en y ajoûtant des *pour ainſi dire*, dont nous parlerons ailleurs; mais s'il vouloit dire par là que ces expreſſions, & les autres de même nature, ſi on les trouvoit dans quelques Peres, ſe devroient prendre figurément, & comme un foible bégaiement du langage humain, il ne falloit que rejetter le dénouement de Bullus, & les figures qu'il reconnoît dans ces diſcours. Que s'il perſiſte toujours & à quelque prix que ſe ſoit, à vouloir trouver dans les premiers ſiécles des Variations effectives, & que pour cela il s'attache opiniâtrément à prendre ces expreſſions ſans figure & ſans métaphore, il demeurera convaincu par ſon propre aveu, au lieu de ſe corriger de ſes premieres idées qui lui faiſoient dire en 1689. que les Peres faiſoient Dieu corporel, de les avoir confirmées en leur faiſant reconnoître encore aujourd'hui, non-ſeulement un Dieu muable & changeant, mais encore un Dieu diviſible, un Dieu qui s'étend & ſe reſſerre, en un mot, un Dieu qui eſt un corps.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

XXII. *Suite de cette matiere.* Pag. 269.

Il ne devoit pas eſpérer de réſoudre ces difficultés, en répondant que ce ne ſont que *des chicanes*, & enſuite nous renvoyant *à la révélation & à la Foi, comme à la ſeule barriere qu'on peut oppoſer au raiſonnement humain.* Car la Foi ne nous apprend pas à dire qu'une ſubſtance qui s'étend, qui ſe diviſe, qui ſe reſſerre, & ſe développe, proprement & dans le ſens littéral, ne ſoit pas un corps, ou que tout ce qui reçoit tous ces changemens, ne ſoit pas muable. La Foi épure nos idées: la Foi nous apprend à éloigner de la génération du Verbe, tout ce qu'il y a de bas & de corporel dans les générations vulgaires: la Foi nous apprend à dire que ſi par la foibleſſe du langage humain, on eſt contraint quelquefois de ſe ſervir d'expreſſions peu proportionnées à la grandeur du ſujet; c'eſt une erreur de les prendre au pied de la Lettre. Puiſque M. Jurieu ne veut pas ſuivre ces belles lumieres, ſon ſang eſt ſur lui, & ſon crime eſt inexcuſable.

XXII. *Que les erreurs que le Miniſtre attribue aux Peres, ne ſont pas des conſéquences qu'il tire de leur Doctrine, mais leurs*

Il ne falloit non plus nous objecter que nous *harcellons la Théologie des Peres*, & que toutes ces difficultés que nous faiſons, *n'en ſont que des conſéquences qu'ils n'ont pas vûes, & qu'ils auroient niées.* Car il s'agit de ſçavoir, non pas, ſi nous tirons bien les conſéquences de la Doctrine des Peres; mais ſi les Peres ont pû dire au ſens littéral, comme veut M. Jurieu, que Dieu *ſe développât & s'étendît*, ſans en faire formellement un corps, & qu'il devînt au-dedans ce

qu'un peu auparavant il n'étoit pas, ſans le faire formellement changeant & muable. Le Miniſtre qui ſemble ici le vouloir nier, nous a déclaré tant de fois que les Anciens faiſoient Dieu muable & diviſible, qu'il ne peut plus s'excuſer que par un exprès déſaveu de ſes ſentimens. Ce ne ſont donc pas ici des conſéquences, & ce n'eſt pas moi qui harcelle la Théologie des Anciens: c'eſt lui qui la fait abſurde & impie.

SIXIÈME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Au reſte, à entendre le Miniſtre, on pourroit penſer que ces enveloppemens & ces développemens, cette conception, ce ſein paternel où le Verbe eſt renfermé pendant une éternité comme un enfant, & les autres expreſſions ſemblables ſe trouvent à toutes les pages dans les Ecrits des Anciens. Mais, mes Freres, il ne faut pas vous laiſſer plus long-tems dans cette erreur. Je réponds à votre Miniſtre ſelon ſes penſées; mais dans le fond, il faut vous dire que ces enveloppemens & ces développemens qui font tant de bruit dans ſon ſyſtême, ſont termes qu'il prête aux Peres; & vous verrez bien-tôt que leurs expreſſions priſes dans leur naturel, ne portent pas dans l'eſprit les baſſes idées que le Miniſtre y veut trouver. Pour ce qui eſt de la conception, & de ces entrailles d'où le Verbe doit éclorre, on les tire d'un ſeul petit mot de Tertullien, à qui vous verrez auſſi qu'on en fait beaucoup accroire; & vous ſerez étonnés qu'on attribue aux trois premiers ſiécles, non par conſéquence, mais directement, des abſurdités ſi étranges ſur un fondement ſi léger.

propres propoſitions ſelon lui-même. Tab. Lett. 6. p. 269, 285.

XXIII. *Que les enveloppemens & les développemens que le Miniſtre attribue aux Peres, ne ſe trouvent point dans leurs écrits.*

ARTICLE IV.

Suite des blaſphêmes du Miniſtre, & qu'il fait la Trinité véritablement informe en toutes façons.

CE n'eſt pas non plus une conſéquence, mais un Dogme exprès de M. Jurieu, de dire, qu'*au troiſiéme ſiécle*, & bien avant *dans le quatriéme, la Trinité étoit encore informe*, & que les Perſonnes Divines y paſſoient véritablement pour inégales. C'eſt ſur cela qu'il me reproche de m'être emporté à *des invectives, des déclamations, des exclamations, & des pauvretés qui font honte à la raiſon humaine.* Mais ici, comme dans le reſte, vous allez voir que plus il s'échauffe, plus viſiblement il a tort. *L'Evêque de Meaux ſe récrie*, continue-t-il, *ſur ce que j'ai dit que ce myſtère demeura informe juſqu'au premier Concile de Nicée, & même juſqu'à celui de Conſtantinople.* Mais, ajoûte-t-il, *un enfant auroit entendu cela, & tout le monde comprend que tout cela ſignifie que l'explication du Myſtère de*

XXIV. *Que la Foi de la Trinité a été informe, ſelon le Miniſtre, durant plus de trois ſiécles entiers: & que ſes propres excuſes achévent de l'abyſmer.* Tab. Lett. 6. p. 264. 282. Ibid. Ibid.

SIXIÈME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

la Trinité & de l'Incarnation, demeura imparfaite & informe juſqu'au Concile de Conſtantinople. C'eſt auſſi ce que j'entendois, & je ſuis content de cet aveu. Il pourſuit : *car pour le Myſtère en ſoi-même, ou tel qu'il eſt dans l'Ecriture ſainte, il a toujours été tel qu'il doit être & dans ſa perfection.* Vous le voyez, mes chers Freres ; ce Docteur fait ſemblant de croire qu'on lui objecte que la Trinité ne fut formée qu'au Concile de Conſtantinople, & que ce Concile y a mis la derniere main. Mais, pour me ſervir de ſes paroles, *un enfant* verroit que c'eſt de la Foi de la Trinité que je lui parle : c'eſt cette Foi que je lui reproche de laiſſer informe juſqu'au Concile de Conſtantinople ; & il demeure d'accord qu'elle l'étoit. *L'explication de la Trinité étoit*, dit-il, *imparfaite & informe* juſqu'à ce tems. On n'y connoiſſoit rien, on n'y voyoit rien ; car c'eſt ce que veut dire *informe* : *imparfait* ne vaut pas mieux, car la Foi eſt toujours parfaite dans l'Egliſe. Ce n'eſt pas aſſez de dire avec le Miniſtre, que le Miniſtre eſt parfait dans l'Ecriture ; car il faut que cette Ecriture ſoit entendue. Par qui, ſinon par l'Egliſe ? L'Ecriture a donc toujours très-bien entendu ce qu'il faut croire de ce Myſtère. Si la preuve en eſt plus claire après les diſputes, la déclaration plus ſolemnelle, l'explication plus expreſſe ; il ne s'enſuit pas qu'auparavant la Foi des Chrétiens ne ſoit pas formée ſur un Myſtère qui en fait le fondement, ou, ce qui eſt encore pis, qu'elle ſoit informe. Elle eſt formée dans ſon fond, dira-t-il ; & je lui réponds : Que lui manquoit-il donc ? Des accidens ? Eſt-ce aſſez pour dire qu'elle étoit informe ? ou, comme il parle du Myſtère de la Grace, *entiérement informe* ? Il n'y a que lui qui parle ainſi, parce qu'il eſpère toujours ſortir par ſubtilité de toutes les abſurdités où il s'engage, & faire croire au monde tout ce qu'il voudra. Mais il ſe trompe. Tout le monde voit que la Foi de la Trinité n'étoit pas même formée, ſelon lui, dans ſon fond, lorſqu'on reconnoiſſoit de l'imperfection, de la diviſibilité, du changement, une véritable inégalité dans les Perſonnes Divines ; car le Miniſtre ne peut pas nier que le contraire n'appartienne au fond de la Foi : or le contraire, ſelon lui, n'étoit pas connu dans les trois premiers ſiécles ; donc la Foi de la Trinité n'étoit pas alors formée dans ſon fond. Elle ne l'étoit même pas dans l'Ecriture, puiſque, ſelon le Miniſtre, encore à préſent on ne peut pas réfuter par l'Ecriture l'erreur qu'il attribue aux Peres. Il ne ſçait donc ce qu'il dit, & il contredit en tout point ſa propre Doctrine.

XXV. Que la Tri-

Mais lorſqu'il ſe glorifie d'avoir du moins reconnu que le Myſtère

tère de la Trinité a toujours eu en lui-même la perfection qu'il devoit avoir, il s'embrouille plus que jamais ; puiſque, ſelon la Doctrine qu'il tolère dans les ſaints Peres, & qu'il ne croit pas pouvoir réfuter, il devoit avec le tems ſurvenir au Fils une ſeconde naiſſance plus parfaite que la premiere, & un dernier développemenr qui fit la perfection de ſon Etre. Ce n'eſt donc pas ſeulement l'explication : c'eſt le Myſtère en lui-même qui eſt imparfait durant toute l'éternité, & juſqu'au commencement de la création : & qui eſt tel, ſelon des principes qu'on ne peut réfuter. C'eſt ce que dit le Miniſtre, & il demeure plus que jamais dans le blaſphême qu'il avoit cru éviter.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

nité eſt informe en elle-même, ſelon le Miniſtre, & ne s'eſt formée qu'avec le tems.

ARTICLE V.

Autre blaſphême du Miniſtre : l'inégalité dans les Perſonnes Divines : principes pour expliquer les paſſages dont il abuſe.

XXVI. *Que le Miniſtre rend les Perſonnes Divines véritablement inégales.*

IL ſe débarraſſe encore plus mal du crime de rendre inégales les trois Perſonnes Divines, qui eſt le plus manifeſte de tous les blaſphêmes : puiſque les *Anciens*, qu'il tolère, & qui n'ont pas renverſé le fondement de la Foi : (car il faut toujours ſe ſouvenir que c'eſt là ſon ſentiment, & même qu'on ne les peut réfuter :) ces *Anciens*, dis-je, *ont eu*, ſelon lui, *juſqu'au quatriéme ſiécle, une autre fauſſe penſée ſur le ſujet des Perſonnes de la Trinité : c'eſt qu'ils y ont mis de l'inégalité.* Voilà ce qu'il enſeignoit en 1689. & loin de le révoquer, il enchérit au-deſſus dans la ſixiéme Lettre de ſon Tableau ; en ſoutenant non-ſeulement que ces ſaints Docteurs ont mis *cette inégalité* entre les Perſonnes Divines, mais encore qu'*ils l'y ont dû mettre.* J'entends bien qu'il expliquera qu'ils l'y ont dû mettre ſelon leur Théologie : & c'eſt le comble de l'impiété, puiſqu'en mettant, comme il a fait, leur Théologie au-deſſus de toute attaque, il a rendu l'erreur invincible. Mais ſi les Perſonnes Divines ſont inégales dans leur perfection, le culte qu'on leur rend, le doit être auſſi : on ne leur rend donc pas le même culte, puiſqu'il n'y a point d'inégalité dans ce qui eſt un : quel autre que M. Jurieu peut concilier ce ſentiment avec le fondement de la Religion ?

Lett. 6. de 89. p. 45. I. Av. n. 10.

Pag. 264.

XXVII. *Que leur inégalité eſt une inégalité en perfection & en opération.*

Mais voyons encore comment il le fait : *Cette inégalité*, dit-il, *ne conſiſte point dans la diverſité de la ſubſtance ; mais premiérement, dans l'ordre, parce que le Pere eſt la premiére Perſonne & la ſource.* C'eſt ce que nous croyons autant que les Peres, & ce n'eſt pas là une véritable inégalité ; mais en voici de plus eſſentielles. *En ſecond lieu*, pourſuit-il, *l'inégalité eſt dans les tems & les momens,*

Ibid.

Sixiéme Avertissement aux Protestans.

parce que le Pere étoit éternel abſolument, au lieu que le Fils n'étoit éternel qu'à l'égard de ſa premiere génération, & non à l'égard de cette maniere d'être développé, qu'il acquit avant la création. Il eſt donc véritablement & réellement inégal d'une inégalité proprement dite, & d'une inégalité de perfection, puiſqu'il n'eſt pas éternel en tout comme le Pere. Il continue: *En troiſiéme lieu, l'inégalité ſe trouvoit à l'égard des opérations; car les Anciens croyoient que Dieu ſe ſervoit de ſon Verbe & de ſon Fils comme de ſes Miniſtres.* Leur opération n'eſt donc pas une, puiſque celle du Pere & celle du Fils ſont inégales, & que la ſeconde eſt miniſtérielle. *Enfin en quatriéme lieu, ils ont mis cette différence entre le Pere & les deux autres Perſonnes, qu'elles ont été produites librement: enſorte que le Fils & le S. Eſprit ſont des Etres néceſſaires, comme Dieu à l'égard de leur ſubſtance, & de l'Etre coéternel & enveloppé qu'ils avoient en Dieu; mais à l'égard de cette maniere d'être développé, Dieu les a produit librement, comme il a produit les créatures.* Selon cette ſuppoſition, il y a quelque choſe en Dieu qui n'eſt pas digne de Dieu, puiſque Dieu s'en peut paſſer, comme il ſe peut paſſer des créatures. Telle eſt la Théologie que le Miniſtre appelle *biſarre;* mais en même tems invincible, puiſqu'il n'y a pas moyen de la réfuter, encore moins de la condamner, & de lui refuſer la tolérance.

XXVIII. *Que le Miniſtre renverſe ſa propre Confeſſion de Foi.* Art. VI.

Il ne veut pas que nous diſions que c'eſt là parmi les Chrétiens un prodige de Doctrine, une impiété, un blaſphême, qui par l'inégalité de la perfection, introduit l'inégalité dans l'adoration des trois Perſonnes. Je l'appelle encore ici à ſa propre confeſſion de Foi, où il eſt expreſſément porté, que toutes les trois Perſonnes *ſont d'une même eſſence, éternité, puiſſance & égalité.* Cet Article n'eſt-il pas de ceux qu'on appelle fondamentaux, & qui ont toujours été crus? Comment donc en a-t-il pû ôter la Foi aux trois premiers ſiécles de l'Egliſe?

P. 264.

Il s'imagine ſauver tout cela par les ſoupleſſes de ſon eſprit; & il croit avoir réſolu la difficulté, en diſant, que cette inégalité ne ſuppoſe pas *la diverſité de ſubſtance.* Mais en quoi donc ſera l'inégalité? dans des accidens, des qualités, des manieres d'être, & en un mot, dans quelques choſes ſurvenues à l'Etre Divin? En ſommes-nous réduits à reconnoître en Dieu de telles choſes, & à nier la parfaite ſimplicité de ſon Etre? L'inégalité ſera donc peut-être dans les propriétés perſonnelles, & ce ſera quelque choſe de plus d'être Pere, que d'être Fils ou S. Eſprit? Où eſt la Foi de la Tri-

nité, ſi cela eſt? Que le Miniſtre nous diſe ſi l'égalité reconnue dans ſa propre Confeſſion de Foi, n'eſt pas une égalité en tout & par-tout? & ſi cette égalité n'eſt pas un des fondemens de la Religion, & de ceux qui ont toujours été crus dans l'Egliſe? Ce n'eſt donc pas ſecourir, mais achever d'abyſmer l'Egliſe des trois premiers ſiécles, ſi en lui faiſant admettre une véritable inégalité entre les Perſonnes Divines, on ne trouve d'autre excuſe à ſon erreur, que de lui faire penſer que cette inégalité n'eſt pas dans la ſubſtance.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Mais pouſſons encore plus loin le Miniſtre, & demandons-lui ſi cette erreur de l'ancienne Egliſe n'eſt pas du nombre de celles qu'on ne peut pas réfuter, ſelon lui, par l'Ecriture? Sans doute, elle eſt de ce nombre; car nous avons vû que cette inégalité eſt fondée ſur cette double naiſſance, & ſur ce que le Fils, quoiqu'éternel, ne l'eſt pas en tout comme ſon Pere: d'où il s'enſuit, qu'à cet égard, il lui céde en perfection: & c'eſt pourquoi le Miniſtre avoue, non-ſeulement que l'Egliſe des trois premiers ſiécles a dit que les Perſonnes étoient inégales, mais encore qu'*elle l'a dû dire*, ſelon ces principes invincibles & irréfutables qu'il reconnoît. Mais ſi cela eſt, il faut donc encore affoiblir, comme tous les autres paſſages, celui où S. Paul a dit, que le Fils de Dieu *n'a point réputé rapine d'être égal à Dieu:* & il faudra expliquer; égal à Dieu en ſon eſſence, mais non pas dans ſa Perſonne: égal à Dieu dans le fond de l'Etre Divin, mais non pas dans toutes ſes ſuites. Il ſera donc permis de dire encore, ſans crainte d'être réfuté, que le Fils eſt inégal en opération & en perfection à ſon Pere; & tellement permis, que le Miniſtre qui ne peut donner de bornes à ſes erreurs, nous dira bientôt que cette inégalité a été plûtôt approuvée que condamnée dans le Concile de Nicée. En vérité, c'en eſt trop; & on ne ſçait plus que penſer d'un homme, que ni la raiſon, ni l'autorité, ni ſa propre Confeſſion de Foi ne peut retenir.

XXIX. *Que ſelon lui, l'inégalité des trois Perſonnes Divines ne peut être réfutée par l'Ecriture.*

Philip. II. 6.

Il ſeroit donc tems d'ouvrir les yeux à de ſi étranges égaremens de votre Miniſtre; & au lieu de lui permettre de pouſſer à bout les principes pleins d'ignorance & d'impiété qu'il attribue à l'ancienne Egliſe, il faudroit entendre au contraire que l'inégalité, improprement dite & dans la façon de parler, eſt la ſeule qu'on puiſſe ſouffrir en Dieu: encore eſt-il bien certain que les Peres ne ſe ſervoient pas de ce terme, que l'expreſſe condamnation de S. Paul autoit rendu odieux & inſoutenable. Que s'ils parlent

XXX. *Que ſelon les anciens Docteurs, la primauté d'origine n'emporte point d'inégalité entre les Perſonnes Divines.*

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

d'une maniere qui ſemble quelquefois viſer là, le dénouement y eſt naturel. Qui met la bonté de Dieu en un certain ſens & à notre maniere d'entendre, au-deſſus de ſes autres attributs, comme David a mis *ſes miſéricordes au-deſſus de tous ſes Ouvrages*, parle bien en quelque façon par rapport à nous, mais non pas en toute rigueur. Ainſi l'inégalité que quelques Peres auront ſemblé mettre dans la façon de parler entre les Perſonnes Divines, à cauſe de leur origine & de leur ordre, qui eſt la premiere raiſon que le Miniſtre nous a alléguée, eſt ſupportable en ce ſens; puiſque le Pere eſt, & ſera toujours le premier, le Fils toujours le ſecond, & le S. Eſprit toujours le troiſiéme. Mais parce que cet ordre, quoiqu'immuable, n'emporte point d'inégalité de perfection ni de culte, S. Clément d'Alexandrie le change dans cette belle Hymne qu'il adreſſe au Fils de Dieu, puiſqu'il dit: *Loüange & action de grace au Pere & au Fils, au Fils & au Pere*: ce qu'il fait exprès pour nous marquer que ſi cet ordre eſt toujours fixe entre les Perſonnes à raiſon de leur origine, il eſt indifférent à le regarder par rapport à leur perfection & à leur culte; & c'eſt pourquoi il avoit dit un peu au-deſſus: *Pere, qui êtes le Conducteur d'Iſraël: Fils & Pere, qui n'êtes tous deux qu'une même choſe: Seigneur*: & non pas, Seigneurs, pour nous faire entendre dans les Perſonnes Divines une même perfection, un même empire & un même culte. Au reſte, ces ſortes d'inégalités que l'on trouve en Dieu dans notre foible & imparfaite maniere de nous exprimer, ſoit entre ſes attributs, ou même entre les Perſonnes Divines, ſont tellement compenſées par d'autres endroits, qu'à la fin tout ſe trouve égal. Qu'il y ait, ſi vous voulez, dans le nom de Pere quelque choſe de plus majeſtueux que dans celui de Fils; ce qui a fait que S. Athanaſe & les autres n'ont pas craint d'entendre du Verbe même, ſelon la génération éternelle, ces paroles, *Mon Pere eſt plus grand que moi*; mais il y a d'autres côtés, c'eſt-à-dire, d'autres manieres d'entendre, ou d'enviſager la même vérité où l'égalité ſe répare. L'autorité de principe, comme l'appelle S. Auguſtin, ſemble attribuer au Pere quelque choſe de principal, & en quelque ſorte plus grand; mais ſi l'on regarde le Fils comme la ſageſſe du Pere, le Pere ſera-t-il plus grand que ſa ſageſſe, que ſa raiſon, que ſon Verbe & ſon éternelle penſée? & tout ce qui eſt en Dieu n'eſt-il pas égal, puiſque tout ce qui eſt en Dieu eſt Dieu? & que s'il y avoit quelque choſe en Dieu qui fût moindre que Dieu même, il corromproit la perfection & la pureté de ſon Etre?

Pſ. CXLIV. 9.

Pædag. III. cap. ult. in fine.

Ibid.

Jo. XIV. 28.

Tract. 31. in Joan.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Je ſçai qu'il ne faut pas croire que le Pere tire ſa ſageſſe du Fils, ou qu'il n'y ait de ſageſſe en Dieu que celle qui prend naiſſance éternellement dans ſon ſein : au contraire, cette ſageſſe engendrée, comme l'appellent les Peres, ne naîtroit pas dans le ſein de Dieu, s'il n'y avoit primitivement dans la Nature Divine une ſageſſe infinie, d'où vient par ſurabondance la ſageſſe qui eſt le Fils de Dieu ; car nous-mêmes nous ne formons dans notre eſprit nos raiſonnemens & nos penſées, ou ces paroles cachées & intérieures par leſquelles nous nous parlons à nous-mêmes, de nous-mêmes & de toutes choſes, qu'à cauſe qu'il y a en nous une raiſon primitive & un principe d'intelligence, d'où naiſſent continuellement & inépuiſablement toutes nos penſées. A plus forte raiſon, faut-il croire en Dieu une intelligence primitive & eſſentielle, qui réſidant dans le Pere comme dans la ſource, fait continuellement & inépuiſablement naître dans ſon ſein ſon Verbe qui eſt ſon Fils, ſa penſée éternellement ſubſiſtante, qui pour la même raiſon eſt auſſi très-bien appellée ſon intelligence & ſa ſageſſe. C'eſt là du moins l'idée la moins imparfaite que nous pouvons nous former, après les ſaints Peres & après l'Ecriture même, de la génération du Fils de Dieu. Mais en même tems cette penſée & cette parole intérieure conçue dans l'eſprit de Dieu, qui fait ſon perpétuel & inſéparable entretien, ne peut lui être inégale, puiſqu'elle le comprend tout entier, & embraſſe en elle-même toute la vérité qui eſt en lui : par conſéquent eſt autant immenſe, autant infinie & autant parfaite, comme elle eſt autant éternelle que le principe d'où elle ſort, & ne dégénère point de ſa plénitude.

XXXI. En quel ſens le Fils de Dieu eſt la ſageſſe & la raiſon de ſon Pere, & que ce ſens exclut l'inégalité.

Il en faut dire autant du S. Eſprit ; & on voit par cet endroit-là une égalité toute entiere, à regarder même le Fils & le S. Eſprit du côté de leur origine, qui eſt celui qui peut donner le plus de lieu à l'infériorité. Si on ſçait épurer ſes vûes, on connoîtra qu'en Dieu il n'y a pas plus de perfection à être le premier qu'à être le ſecond & le troiſiéme ; car il eſt d'une même dignité d'être, comme le S. Eſprit, le terme dernier & le parfait accompliſſement des émanations divines, que d'en être le commencement & le principe ; puiſque c'eſt faire dégénérer ces divines émanations, que de faire qu'elles ſe terminent à quelque choſe de moins que le principe d'où elles dérivent. Ainſi le Pere & le S. Eſprit, le premier principe & le terme, la premiere & la troiſiéme Perſonne, c'eſt-à-dire, celle qui produit, & celle qui ne produit pas, à cauſe qu'elle conclut & qu'elle termine : étant d'une parfaite égalité, le Fils

XXXII. Il eſt auſſi parfait d'être le terme que d'être le principe des émanations Divines.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

qui eſt au milieu à cauſe qu'il tire de l'un & qu'il donne à l'autre, ne peut pas leur être inégal; & en quelque endroit qu'on porte ſa vûe, ſoit au Pere qui eſt le principe, ſoit au Fils qui tient le milieu, ſoit au S. Eſprit qui eſt le terme, on trouve tout également parfait, comme par la communication de la même eſſence on trouve tout également un. Que ſi, dans une autre vûe, S. Athanaſe & les autres Saints ont reconnu dans le Pere, même après le Concile de Nicée, une eſpéce de prééminence, dira-t-on qu'ils aient affoibli la Trinité? On ſçait bien que non. Venons aux expreſſions formelles de l'Ecriture. Le Fils eſt envoyé par le Pere, le S. Eſprit par l'un & par l'autre; & il n'y a que le Pere ſeul qui jamais ne ſoit envoyé. Dans notre façon de parler, il y a là quelque dignité & quelque autorité particuliere; mais ſi vous y en admettez une autre que celle d'auteur & de principe, vous errez. Prenez de la même ſorte tout le reſte qui ſe dit du Pere & du Fils, vos ſentimens ſeront juſtes.

XXXIII. L'inégalité de nos idées ne conclut pas l'inégalité dans leur objet.

En parlant même des créatures, encore que notre langage ſoit plus proportionné à leur état, nous ne ſçavons pas toujours adjuger bien juſte la perfection. La racine par ſa vertu vaut mieux que les branches; dans la beauté, les branches l'emportent: dans une certaine vûe, l'arbre eſt plus noble que le fruit qu'il porte; dans une autre vûe, le fruit prévaut, puiſqu'il fait l'honneur de l'arbre. Pour nous ſervir de la comparaiſon la plus ordinaire des Saints Peres & de celle dont le Miniſtre abuſe le plus, comme on verra, le Soleil nous paroîtra d'un côté plus parfait que ſon rayon: mais d'un autre côté ſans le rayon qui connoîtroit le Soleil? qui porteroit dans tout l'Univers ſa lumiere & ſa vertu? Une même choſe à divers regards eſt plus parfaite ou moins parfaite qu'elle-même. On eſt contraint de parler ainſi tant qu'on n'entend pas la vérité parfaitement & par ſon fond, c'eſt-à-dire, dans tout le cours de cette vie. Juſqu'à tant que nous voyions Dieu tel qu'il eſt, en voyant par une ſeule penſée, ſi l'on peut parler de la ſorte, celui dont l'eſſence eſt l'unité, & juſqu'à tant que nous voyions les trois Perſonnes Divines dans le centre de cette Unité incompréhenſible; contraints, pour ainſi dire, de la partager en conceptions différentes, tirées des choſes humaines; nous ne parviendrons jamais à comprendre cette égalité du tout. Nommer ſeulement l'égalité, nommer la grandeur qui en eſt le fondement, c'eſt déja dégénérer de la ſublimité de ce premier être; & le ſeul moyen qui nous reſte de rectifier nos penſées, quand nous croyons appercevoir du plus & du moins en Dieu & dans les Perſonnes Divines, c'eſt de faire toujours retomber

ce plus & ce moins ſur nos penſées, & jamais ſur l'objet.

SIXIÈME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Vous paroiſſez étonnés de ce que S. Juſtin a dit que le Fils de Dieu eſt engendré par le conſeil & la volonté de ſon Pere : ne parlez point de Dieu, ou avant que de lui appliquer les termes vulgaires, dépouillez-les auparavant de toute imperfection. Vous dites que Dieu ſe repent, qu'il eſt en colère, vous lui donnez des bras & des mains ; ſi vous n'ôtez de ces expreſſions tout ce qui ſe reſſent de l'humanité, en ſorte qu'il ne vous reſte dans les bras & dans les mains que l'action & la force : dans la colère qu'une puiſſante & efficace volonté de punir les crimes, & ainſi du reſte, vous errez. A cet exemple, ſi vous ôtez du mot de conſeil l'incertitude & l'indétermination, que vous y reſtera-t-il, ſi ce n'eſt la raiſon & l'intelligence? Vous direz donc que le Fils de Dieu ne procéde pas de ſon Pere, par une effuſion aveugle, comme le rayon procéde du Soleil & le fleuve de ſa ſource, mais par intelligence ; & ſi vous appellez ici la volonté du Pere, pour exclurre la néceſſité ; cette néceſſité que vous voulez exclurre, eſt une néceſſité aveugle & fatale, qui ne convient point à Dieu. Il ne faut point ſouffrir en Dieu une néceſſité qui ſoit hors de lui, qui lui ſoit ſupérieure, qui le domine ; une telle néceſſité n'eſt point en Dieu ; il eſt lui-même ſa néceſſité ; il veut ſa néceſſité, comme il veut ſon être propre ; il n'y a rien en Dieu que Dieu ne veuille : ainſi il veut produire ſon Fils en la même maniere qu'il veut être : c'eſt ainſi qu'il le produit volontairement ; c'eſt ainſi qu'il le produit par conſeil. Si vous entendez par ces expreſſions, qu'il produiſe quelque choſe en lui-même, qu'il puiſſe ne pas produire, comme il peut ne pas produire les créatures, vous renverſez le fondement ; ſi vous le faites dire aux Anciens, vous le leur faites renverſer : & ſi vous dites encore avec M. Jurieu qu'on ne peut réfuter cette erreur, vous y participez viſiblement.

XXXIV. Si l'on a pû dire que le Fils étoit engendré par le conſeil & la volonté de ſon Pere, ſans détruire l'égalité de l'un & de l'autre.

Jur. Tab. Lett. 6. p. 229.

Jur. ibid.

Il eſt de même du terme de Miniſtre. On l'attribue ſans difficulté au Fils de Dieu, comme incarné ; mais avant que de s'incarner, les Anciens ont cru qu'il s'incarnoit par avance en quelque façon, & s'accoutumoit, pour ainſi dire, à être homme, lorſqu'il apparoiſſoit aux Patriarches ſous une figure humaine. Accoutumés peut-être à lui donner ce titre de Miniſtre à raiſon de la nature humaine qu'il avoit priſe, ou qu'il devoit prendre, & dont il prenoit ſi ſouvent la forme extérieure, ils l'ont étendu juſqu'à l'origine du monde, lorſque Dieu a tout fait par ſon Verbe ; c'eſt de même que lorſqu'ils ont dit que le Fils de Dieu étoit dans la Création de l'U-

XXXV. Si l'on a pû dire que le Fils de Dieu eſt le Conſeiller & le Miniſtre de ſon Pere, ſans le faire inférieur & inégal.

Sixiéme Avertissement aux Protestans.

nivers, le Conseiller de son Pere, ou, comme ils parlent, son conseil & sa sagesse. Ces expressions visiblement sont fondées en partie sur les paroles de Salomon & des autres Auteurs sacrés, qui donnent à Dieu, à son exemple, une sagesse assistante & enfantée de son sein, avec laquelle il résout & il fait tout : & en partie aussi sur Moyse, lorsqu'il fait dire à Dieu, *Faisons l'homme ;* car c'est aussi ce qui a fait dire à tous les Saints, que Dieu tient conseil, mais avec ses égaux, puisqu'il dit, *faisons ;* par où il montre qu'il entend parler non à ce qui est fait, mais à ce qui fait avec lui. Sur ces paroles de Salomon & de Moyse, les Peres ont dit que Dieu tenoit conseil avec son Fils ; que son Fils étoit son Conseiller ; qu'il déterminoit & arrangeoit toutes choses avec lui. A la rigueur, ces expressions tournent plûtôt contre le Pere, que contre le Fils ; car celui dont on demande les conseils, à cet égard est supérieur à celui qui les demande. Mais en Dieu, il faut entendre autrement les choses. Le Verbe est le conseil du Pere, mais un conseil qu'il tire de son sein ; il tient conseil avec lui, parce qu'il fait tout avec sa sagesse, qui est son Verbe, sa parole & sa pensée. C'est en ce sens qu'on l'appelle le Conseiller de son Pere. On voit bien qu'on l'appelle aussi dans le même sens son Ministre ; c'est pourquoi on fait marcher ces expressions d'un pas égal. Tertullien, par exemple, sur ces paroles, *Faisons l'homme*, dit que *Dieu par l'unité de la Trinité parloit avec le Fils & le S. Esprit, comme avec ses Ministres & ses Conseillers. Quasi cum ministris & arbitris.* Prenez ce terme à la rigueur, je dis même celui de Ministre, vous nuisez autant au Pere qu'au Fils ; car il aura donc besoin de Ministres comme les hommes, & il faudra qu'il emprunte une force étrangère. Reconnoissez donc qu'il faut adoucir ce mot, & en ôter quelque chose, même à l'égard du Pere éternel. Otez-en donc le besoin, ôtez-en l'emprunt ; vous trouverez que le Pere se sert de son Fils, non pas comme il se sert de ses Anges, Peuple naturellement sujet & créé ; mais il se sert de son Fils, comme on se sert de sa raison & de sa sagesse. Voilà un beau ministère qu'il trouve toujours en lui-même & dans son sein, où il n'y a rien d'étranger, ni d'emprunté ; & qu'il emploie aussi, non point par besoin, mais parce qu'il lui est toujours inséparablement uni.

Prov. VIII. Sap. VII. Eccli. I. Gen. I. 26.

Adv. Prax. 12.

XXXVI. *Ce que signifie le nom de Ministre attribué au Fils de Dieu.*

Après avoir ôté du côté du Pere ce qui blesseroit sa Divinité dans le terme de Ministre, faites-en autant du côté du Fils. Otez du nom de Ministre l'infériorité & la sujétion ; il ne restera dans le Fils qu'une personne subsistante, une personne distinguée, une personne envoyée qui reçoit tout de son Pere, dans lequel réside la source de l'autorité,

l'autorité, parce qu'il eſt en effet l'Auteur & le principe de ſon Verbe, d'où vient auſſi le mot d'autorité : en un mot, il reſtera une perſonne par qui le Pere fait tout à même titre, qu'il fait tout par ſa raiſon. Tout cela eſt une ſuite naturelle de la Foi, qui nous apprend qu'il y a en Dieu, une raiſon & une ſageſſe engendrée, en laquelle nous découvrons la fécondité & la plénitude infinie de l'Etre Divin. Voilà enfin ce qui reſtera dans le titre de Miniſtre, à en ôter tout le reſte, comme le marc & la lie ; & après cet épurement, il n'y aura rien en ce terme que de véritable, & qui ne convienne parfaitement à la dignité du Pere & du Fils.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

XXXVII. *Que les Peres qui ſe ſont ſervis du mot de Miniſtre, ont bien ſçu en bannir l'imperfection qui l'accompagnoit naturellement.* P. 264. 265.

C'eſt donc ainſi que les Anciens ont quelquefois donné au Fils de Dieu & au S. Eſprit le nom de Miniſtres du Pere, & non pas pour leur attribuer, comme fait M. Jurieu, une opération inégale ; car cela eſt de la craſſe du langage humain, & de cette rouille dont il faut purifier ſes lévres, lorſqu'on veut parler de Dieu. Et c'eſt pourquoi ces Saints Docteurs, qu'on veut faire paſſer pour ſi ignorans, ont bien, à la vérité, employé quelquefois le mot de Miniſtre, en l'épurant à la maniere qu'on vient de voir ; mais ſi d'autres fois ils l'ont regardé avec cette imperfection naturelle au langage humain, ils l'ont auſſi pour cette raiſon exclus des diſcours, où ils parloient du Fils de Dieu, puiſqu'ils ont dit *que Dieu nous a envoyé pour nous ſauver, non pas, comme on pourroit croire, un de ſes Miniſtres, ou quelque Ange, ou quelque Puiſſance du Ciel, qui ſoit prépoſée au Gouvernement de la terre*, mais *le Créateur lui-même, & l'ouvrier de toutes choſes... comme un Roi qui envoie ſon fils Roi comme lui*, & comme un Dieu *qui envoie un Dieu.*

Juſt. Ep. ad Diog.

XXXVIII. *Pourquoi on ne ſe ſert plus de ce terme, & quel en a été l'uſage contre ceux qui nioient que le Fils de Dieu fût une Perſonne.*

Au reſte, on ne ſe ſert plus maintenant de ce terme de Miniſtre, parce que les Ariens en ont abuſé, mais il a eu ſon uſage en ſon tems. Les Noëtiens & les Sabelliens vouloient croire que Dieu agiſſoit par ſon Verbe, comme un Architecte agit par ſon art : mais comme l'art dans un Architecte n'eſt pas une perſonne ſubſiſtante, & n'eſt qu'un mode, ou un accident, ou un annexe de l'ame, comme on voudra l'appeller, ces Hérétiques croyoient que le Verbe étoit la ſageſſe, ou l'idée & l'art de Dieu, de la même ſorte, ſans être une perſonne diſtinguée. Les Orthodoxes les rejettoient en faiſant de cette ſageſſe Divine un Miniſtre, qui étoit par conſéquent une perſonne diſtinguée du Pere. Mais telle eſt la hauteur, & pour ainſi dire, la délicateſſe de la vérité de Dieu, que le langage humain n'y peut toucher, ſans la bleſſer par quelque endroit ; c'eſt ainſi qu'en expliquant la diſtinction & l'origine du Fils, il eſt à

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

craindre que vous n'y mettiez quelque choſe qui ſe reſſente de l'inférieur. Mais après tout, ſi vous attendez à parler de Dieu, que vous ayez trouvé des paroles dignes de lui, vous n'en parlerez jamais. Parlez-en donc en attendant comme vous pourrez, & réſolvez-vous à dire toujours quelque choſe qui ne porte pas où vous tendez, c'eſt-à-dire, au plus parfait. Dans cette foibleſſe de votre diſcours, vous vous ſauvez, en ſongeant que vous aurez toujours à vous élever au-deſſus des termes où vous reſſentirez de l'imperfection, puiſque dans l'extrême pauvreté de notre langage, il faudra même s'élever au-deſſus de ceux que vous trouverez les plus parfaits.

XXXIX. *Comment Dieu commande à ſon Fils.*

Il faut dans le même eſprit épurer encore le terme de Commandement. Le Fils a tout fait, & il s'eſt fait homme par le Commandement de ſon Pere; le Pere a commandé à ſa parole, qui eſt ſon Fils. Quoi, par une autre parole? Illuſion. Le Fils eſt lui-même le Commandement du Pere, ou, pour parler avec S. Clément d'Alexandrie, *ſa volonté toute puiſſante*; il eſt, dis-je, ſon Commandement à même titre qu'il eſt ſa parole: quand il agit par Commandement, c'eſt qu'il agit en même tems par la volonté de ſon Pere & par la ſienne; car ſi Dieu agit par ſon Verbe, ou par ſa parole, cette parole, ou ce Verbe agit auſſi, parce qu'il eſt une perſonne: autrement le Fils de Dieu ne diroit pas, *Mon Pere agit, & moi j'agis auſſi*; & ſi en recevant la vie du Pere il n'avoit pas la vie en lui-même, il ne diroit pas: *Comme mon Pere a la vie en lui-même, ainſi il a donné à ſon Fils d'avoir la vie en lui-même.* Le Pere lui commande donc, non par une autre parole: autrement il faudroit aller à l'infini; mais par la parole, qui eſt le Fils lui-même, & il reçoit le Commandement, comme il reçoit de ſon Pere d'être ſa parole. Ténébres impénétrables pour les incrédules; mais à nous qui ſommes ravis de croire ſans voir ce que nous eſpérons de voir un jour, tout cela eſt eſprit & vie.

Strom. 5.

Joan. V. 17.

Ibid. 26.

XL. *En quel ſens on a pû dire que le Fils de Dieu étoit une portion de la ſubſtance de ſon Pere, & ſi ce terme induiſoit l'inégalité: comment & en quel ſens le Pere eſt le tout.*

Mais que dirons-nous de ces portions & de ces parties de ſubſtance que quelques Peres attribuent au Fils de Dieu? car c'eſt là que M. Jurieu met ſon fort, pour en conclurre l'inégalité. Que ce Miniſtre eſt injuſte! Il a bien oſé ſe permettre de dire que le Fils de Dieu n'étoit pas toute la Divinité; & il veut que nous excuſions par une bénigne interprétation, une expreſſion ſi étrange; pendant qu'*il tient à la gorge* ſes Conſerviteurs, pour ne pas dire ſes Maîtres, & les Saints Docteurs de l'Egliſe; & *juſqu'à les étrangler*, il les preſſe en leur diſant: Tu as dit portion, tu as dit partie; tu as mis l'inégalité. Mais encore un coup, qu'il eſt injuſte par un autre endroit, puiſ-

qu'il avoue que ces mots de portion & de partie, ne ſont employés que dans des comparaiſons, telles que ſont celles du Soleil & de ſes rayons, de la ſource & de ſes ruiſſeaux! Mais quoi, vous oubliez donc que c'étoit une comparaiſon, & non pas une identité, qu'on vous vouloit propoſer? Vous ne ſongez même pas que toute comparaiſon, ſur-tout lorſqu'il s'agit de Dieu, eſt d'une nature imparfaite & dégénérante? Mais laiſſons là le Miniſtre, qui ſe permet tout, & qui eſt inexorable envers tout le monde. Répondons aux gens équitables, qui nous demandent de bonne foi, ſi ces termes de portion & de partie ſe peuvent épurer comme les autres? Aiſément, en les rapportant à l'origine des Perſonnes Divines; car le Pere communique tout à ſon Fils, excepté d'être Pere, qui eſt quelque choſe de ſubſtantiel, puiſque c'eſt quelque choſe de ſubſiſtant. C'eſt comme dans une ſource dont le ruiſſeau n'a rien de moins qu'elle, puiſque toutes les eaux de la ſource paſſent continuellement & inépuiſablement au ruiſſeau, qui, à vrai dire, n'eſt autre choſe que la ſource continuée dans toute ſa plénitude; mais la ſource en répandant tout, ſe réſerve d'être la ſource; & s'il eſt permis en tremblant d'en faire l'application, le Pere en communiquant tout à ſon Fils & ſe verſant tout entier, pour ainſi dire, dans ſon ſein, ſe réſerve d'être le Pere. En ce ſens donc & avec ces reſtrictions, on dira dans la pauvreté de notre langage, qu'il n'y aura dans le Fils qu'une partie de l'Etre du Pere, puiſque l'Etre Pere n'y ſera pas. Mais nous pouvons encore, en invoquant Dieu, & par le ſouffle de ſon S. Eſprit, nous laiſſer élever plus haut; & dans une plus ſublime contemplation, nous dirons que comme principe & ſource de la Trinité, le Pere contient en lui-même le Fils & le S. Eſprit, d'une maniere bien plus parfaite que l'arbre ne contient ſon fruit, & le Soleil tous ſes rayons: qu'en ce ſens le Pere eſt le tout, & que le Fils & le S. Eſprit étant auſſi le tout en un autre ſens & dans le fond, parce que rien ne ſe partage dans un être parfaitement ſimple & indiviſible, le Pere demeure le tout en cette façon particuliere & en qualité de principe, qui, à notre façon de parler, eſt en lui la ſeule choſe incommunicable.

SIXIEME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Let. 6. 1689. 45. Tab. Let. 6. p. 264. Mat. XVIII.

Par-là ſe voit la puiſſance & la force de l'unité, à laquelle tout ſe réduit naturellement, puiſque, ſelon la remarque de S. Athanaſe, non-ſeulement Dieu eſt un par l'unité de ſon eſſence; mais encore que la diſtinction qui ſe trouve entre les Perſonnes, ſe rapporte à un ſeul principe, qui eſt le Pere, & même de ce côté-là ſe réſout finalement à l'unité pure. De-là vient que ce ſublime Théologien

XLI. *Puiſſance de l'unité, & que les Perſonnes Divines devoient toutes ſe rapporter à un ſeul prin-*

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

conclut l'unité parfaite de Dieu, non-seulement de l'essence qui est une, mais encore des personnes qui se rapportent naturellement à un seul principe ; car s'il y avoit en Dieu deux premiers principes, au lieu qu'il n'y en a qu'un qui est le Pere, l'unité n'y regneroit pas dans toute la perfection possible ; puisque tout se rapporteroit à deux & non pas à un. Mais comme la fécondité de la Nature Divine, en multipliant les Personnes, rapporte enfin au Pere seul le Fils & le S. Esprit qui en procédent, tout se trouve primitivement renfermé dans le Pere comme dans le tout, à la maniere qui a été dite, & la force de l'unité inséparable de la perfection, se fait voir infiniment.

cipe. Sublime Théologie de S. Athanase. Orat. 5. in Ar. init.

XLII. Pourquoi le Pere est appellé Dieu avec une attribution particuliere, & d'où vient qu'ordinairement la priere & l'adoration s'adresse au Pere.

Je ne me jette pas sans nécessité dans cette haute Théologie : puisque c'est elle qui nous fait entendre d'où vient que dans l'Ecriture, & ensuite dans les Saints Docteurs qui ont formé leur langage sur ce modéle, le nom de Dieu est donné ordinairement au Pere seul avec une attribution particuliere ; ce qui se fait sans exclusion du Fils & du S. Esprit, puisqu'au contraire cela se fait en les regardant comme originairement contenus dans leur principe. De-là vient, pour pousser plus loin cette divine contemplation, que la priere & l'adoration s'est adressée de tout tems, selon la coutume de l'Eglise, ordinairement au Pere seul par le Fils dans l'unité du S. Esprit ; non qu'on ne les puisse invoquer directement, puisque Jesus-Christ lui-même nous a appris à le faire dans l'invocation la plus authentique qui se fasse parmi nous, qui est celle du Baptême, & de la consécration du nouvel homme ; mais parce qu'il a plû au S. Esprit qui dicte les prieres de l'Eglise, qu'en éternelle recommandation de l'unité du principe, on adressât ordinairement l'invocation au Pere, dans lequel on adore ensemble & le Fils & le S. Esprit comme dans leur source : afin que par ce moyen l'adoration suivît l'ordre des émanations Divines, & prît, pour ainsi parler, même cours : ce qui faisoit dire à S. Paul : *Je fléchis mes genoux devant le Pere de Notre-Seigneur Jesus-Christ*, sans exclurre de cette adoration, ni Jesus-Christ, *Dieu béni au-dessus de tout*, ni le S. Esprit inséparable des deux ; mais regardant & le Fils & le S. Esprit dans le Pere qui est leur principe, d'où vient aussi primitivement la grace de l'adoption, & *toute paternité*, toute consanguinité, toute alliance, *dans le Ciel & sur la terre.*

Eph. III. 14. Rom. IX. 5.

Ibid. 15.

Toutes les fois donc qu'on voit dans les Anciens le Fils & le S. Esprit, comme rangés après Dieu, il faut toujours se souvenir que c'est, selon l'ordre de leur procession, les regarder dans le prin-

cipe de leur être, d'où ils ſortent ſans diminution, puiſque c'eſt ſans dégénérer d'une ſi haute origine; & ceux qui entendront bien ce divin langage, ſurmonteront aiſément les difficultés que la profondeur d'un ſi haut myſtère nous fait trouver quelquefois dans les explications des Saints Docteurs.

SIXIÈME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Pour ce qui regarde les ſimilitudes tirées des choſes humaines, ſi on s'étonne de les trouver ſi fréquemment uſitées en cette matiere, puiſqu'on avoue qu'elles ſont ſi défectueuſes, il faut entendre que la foibleſſe de notre diſcours ne peut ſoutenir long-tems la ſimplicité ſi abſtraite des choſes ſpirituelles. Le langage humain commence par les ſens. Lorſque l'homme s'éléve à l'eſprit comme à la ſeconde région, il y tranſporte quelque choſe de ſon premier langage; ainſi l'attention de l'eſprit eſt tirée d'un arc tendu; ainſi la compréhenſion eſt tirée d'une main qui ſerre & qui embraſſe ce qu'elle tiênt. Quand de cette ſeconde région nous paſſons à la ſuprême, qui eſt celle des choſes Divines; d'autant plus qu'elle eſt épurée, & que notre eſprit eſt embarraſſé à y trouver priſe, d'autant plus eſt-il contraint d'y porter le foible langage des ſens pour ſe ſoutenir; & c'eſt pourquoi les expreſſions tirées des choſes ſenſibles y ſont plus fréquentes.

XLIII. *Pourquoi dans les choſes Divines on ſe ſert de ſimilitudes tirées des choſes humaines.*

L'intelligence en ſera aiſée à ceux qui ſçauront comprendre ce que le Miniſtre a tâché cent fois de dérober à notre vûe; c'eſt, comme nous l'avons dit, que toutes les comparaiſons tirées des choſes humaines, ſont les effets comme néceſſaires de l'effort que fait notre eſprit, lorſque prenant ſon vol vers le Ciel, & retombant par ſon propre poids dans la matiere d'où il veut ſortir, il ſe prend comme à des branches à ce qu'elle a de plus élevé & de moins impur, pour s'empêcher d'y être tout-à-fait replongé. Lorſque pouſſés par la foi, nous oſons porter nos yeux juſqu'à la naiſſance éternelle du Verbe: de peur que nous replongeant dans les images des ſens qui nous environnent, &, pour ainſi dire, nous obſédent, nous n'allions nous repréſenter dans les perſonnes Divines & la différence des âges, & l'imperfection d'un enfant venant au monde, & toutes les autres baſſeſſes des générations vulgaires; le S. Eſprit nous préſente ce que la nature a de plus beau & de plus pur, la lumiere dans le Soleil comme dans ſa ſource, & la lumiere dans le rayon comme dans ſon fruit. Là on entend auſſi-tôt une naiſſance ſans imperfection, & le Soleil auſſi-tôt fécond qu'il commence d'être, comme l'image la plus parfaite de celui qui étant toujours, eſt auſſi toujours fécond. Arrêtés dans notre chûte ſur ce bel ob-

XLIV. *Comment il faut prendre les comparaiſons tirées des choſes créées: deux excellentes comparaiſons des SS. Peres, ſur la génération du Fils de Dieu.*

Sixiéme Avertissement aux Protestans.

jet, nous recommençons de là un vol plus heureux, en nous disant à nous-mêmes, que si l'on voit dans les corps & dans la matiere une si belle naissance, à plus forte raison devons-nous croire que le Fils de Dieu sort de son Pere comme *l'éclat rejaillissant de son éternelle lumiere*, comme *une douce exhalaison & émanation de sa clarté infinie*, comme *le miroir sans tache de sa Majesté, & l'image de sa bonté parfaite.* C'est ce que nous dit le Livre de la Sagesse. Et si nos Prétendus-Réformés ne veulent pas recevoir de là ces belles expressions, S. Paul les leur ramasse en un seul mot, lorsqu'il appelle le Fils de Dieu *l'éclat de la gloire & l'empreinte de la substance de son Pere.* Il n'y a rien qui démontre mieux dans le Pere & dans le Fils la même nature, la même éternité, la même puissance, que cette belle comparaison du Soleil & de ses rayons, qui portés à des espaces immenses, sont toujours un même corps avec le Soleil, & en contiennent toute la vertu. Mais qui ne sent toutefois que cette comparaison, quoique la plus belle de toutes, dégénère nécessairement comme les autres; & si l'on vouloit chicaner, ne diroit-on pas que le rayon, sans se détacher du corps du Soleil, souffre diverses dégradations, ou, comme parlent les Peintres, que les teintes de la lumiere ne sont pas également vives? Pour ne point laisser prendre aux hommes une idée semblable du Fils de Dieu, S. Justin, le premier de tous, présente à l'esprit un autre soutien: c'est dans la nature du feu si vive & si agissante, la prompte naissance de la flamme d'un flambeau soudainement allumé à un autre. Là se répare parfaitement l'inégalité que le rayon sembloit laisser entre le Pere & le Fils; car on voit dans les deux flambeaux une flamme égale, & l'un allumé sans diminution de l'autre: ces portions & ces divisions qui nous offensoient dans la comparaison du rayon, ne paroissent plus. Saint Justin observe expressément qu'il n'y a ici *ni dégradation ou diminution, ni partage*; & M. Jurieu remarque lui-même, que ce Martyr satisfait parfaitement à ce que demandoit l'égalité. Il est donc à cet égard content de lui, & peu content de Tertullien avec ses portions & ses parties. Mais s'il n'étoit pas entêté des erreurs qu'il cherche dans les Peres, il n'y auroit qu'à lui dire que tout tend à la même fin; qu'il faut prendre des comparaisons, non comme il fait, le grossier & le bas, autrement le flambeau allumé de S. Justin ne seroit pas moins fatal à l'union inséparable du Pere & du Fils, que le rayon de Tertullien sembloit l'être à leur égalité; car ces deux flambeaux se séparent: on en voit l'un brûler quand l'autre s'éteint; & nous sommes bien loin

Sap. VII. 25, 26.

Heb. I. 3.

Lib. adverſ. Tryph.

Ibid. Tab. Let. 6. p. 229.

du rayon qui demeure toujours attaché au corps du Soleil. C'eſt donc à dire en un mot, que de chaque comparaiſon il ne falloit prendre que le beau & le parfait; & ainſi on trouveroit le Fils de Dieu plus inſéparablement uni à ſon Pere, que tous les rayons ne le ſont au Soleil, & plus égal avec lui, que tous les flambeaux ne le ſont avec celui où on les allume; puiſqu'il n'eſt pas ſeulement un Dieu ſorti d'un Dieu, mais ce qui n'a aucun exemple dans les créatures, un ſeul Dieu avec celui d'où il eſt ſorti.

SIXIÈME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Tertul. ibid.

Et ce qui rend cette Doctrine ſans difficulté, c'eſt que tous les Peres ſont Dieu immuable, comme on a vû dans une évidence à ne laiſſer aucun doute. Ils ne le ſont pas moins ſpirituel & indiviſible dans ſon être, *ſans grandeur, ſans diviſion, ſans couleur, ſans tout ce qui touche les ſens, & inappercevable à toute autre choſe qu'à l'eſprit.* Car auſſi eſt-il immuable s'il eſt diviſible, s'il ſe diminue, s'il ſe partage? Qui eſt donc Dieu, eſt Dieu tout entier, ou il ne l'eſt point du tout; & qui eſt Dieu tout entier, ne dégénère de Dieu par aucun endroit. Tous les Peres ſont uniformes ſur la parfaite ſimplicité de l'Etre Divin; & Tertullien lui-même, qui, à parler franchement, corporaliſe trop les choſes Divines, parce qu'auſſi dans ſon langage inculquant que le mot de corps, peut-être, ſignifie ſubſtance, ne laiſſe pas en écrivant contre Hermogène, de convenir d'abord avec lui comme d'un principe commun, que *Dieu n'a point de parties, & qu'il eſt indiviſible*; de ſorte qu'en élevant leurs idées par les principes qu'ils nous ont donnés eux-mêmes, il ne nous demeurera plus dans ces rayons, dans ces extenſions, dans ces portions de lumiere & de ſubſtance, que l'origine commune du Fils & du S. Eſprit, d'un principe infiniment communicatif; & à vrai dire ce qu'a dit le Fils en parlant du S. Eſprit, *Il prendra du mien*, ou *de ce que j'ai*, *De meo*, comme je prends de mon Pere avec qui tout m'eſt commun.

XLV.

Qu'en ſe ſervant des comparaiſons tirées des choſes corporelles, les Peres ont toujours préſuppoſé que Dieu étoit un pur eſprit.

Juſt. cont. Tryph. &c. Athen. leg. pro Chriſt. &c.

Cap. 2. &c.

Joan. XVI. 15.

Il ne falloit donc pas imaginer dans la Doctrine des Peres ce monſtre d'inégalité ſous prétexte de ces expreſſions qu'ils ont bien ſçû épurer, & bien ſçû dire avec tout cela, que le Fils de Dieu *étoit ſorti parfait du parfait, Eternel de l'Eternel, Dieu de Dieu*; c'eſt ce que diſoit S. Grégoire, appellé par excellence le faiſeur de miracles; & S. Clément d'Alexandrie diſoit auſſi *qu'il étoit le Verbe, né parfait d'un Pere parfait*; il ne lui fait pas attendre ſa perfection d'une ſeconde naiſſance, & ſon Pere le produit parfait comme lui-même; c'eſt pourquoi non-ſeulement le Pere, mais encore en particulier *le Fils eſt tout bon & tout beau*, par conſéquent tout parfait;

XLVI.

Que les Peres ont ſçû épurer toutes les expreſſions tirées des choſes humaines, & établir l'égalité du Pere & du Fils.

Ap. Greg. Nyſſ. de vit. Greg. Neoc.

SIXIEME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

il n'eſt pas parole, comme la parole qu'on profere de la bouche; mais il eſt la Sageſſe & la bonté très-manifeſte de Dieu, ſa force toute-puiſſante & véritablement Divine: en lui on poſſede tout, parce qu'il eſt tout-puiſſant, & lui-même la poſſeſſion à laquelle rien ne manque. Il eſt donc plus clair que le jour que l'idée d'inégalité n'entra jamais dans l'eſprit des Peres; au contraire, nous venons de voir que pour l'éviter, après avoir nommé ſelon l'ordre, le Pere & le Fils, ils diſoient exprès contre l'ordre, *le Fils & le Pere*, dans le deſſein de montrer que ſi le Fils eſt le ſecond, ce n'eſt pas en perfection, en dignité, ni en honneur. Loin de le faire inégal, ils le faiſoient *en tout & par-tout, un avec lui auſſi-bien que le S. Eſprit*; & afin qu'on prît l'unité dans ſa perfection, comme on doit prendre tout ce qui eſt attribué à Dieu, ils déclaroient que *Dieu étoit une ſeule & même choſe, une choſe parfaitement une, au-de-là de tout ce qui eſt un & au-deſſus de l'unité même.*

Prædag. 1, 5. 6.
Ibid. III. cap. ult.
Strom. 5.
Prædag. III. 7.
Ibid. c. ult.
Prædag. I. 8.

ARTICLE VI.

Prodige d'égarement dans le Myſtère qui veut trouver l'inégalité des trois Perſonnes Divines juſques dans le Concile de Nicée.

XLVII. *Que le Miniſtre prétend trouver l'inégalité du Pere & du Fils dans ces paroles du Symbole de Nicée,* Dieu de Dieu, lumiere de lumiere, p. 71.

LOin de vouloir ouvrir les yeux pour appercevoir dans les Anciens cette parfaite égalité du Pere & du Fils, le Miniſtre ne la veut pas voir dans le Concile de Nicée; &, dit-il, *ce qu'on y appelle le Fils de Dieu* lumiere de lumiere, *eſt une preuve que le Concile n'a pas condamné l'inégalité que les Docteurs anciens ont miſe entre le Pere & le Fils*; c'eſt-à-dire, comme on a vû, que le Concile n'a pas condamné une véritable & réelle inégalité en perfection & en opération, enſorte que celle du Fils ſoit vraîment & à la rigueur inférieure & miniſtérielle. Voilà, ſelon le Miniſtre Jurieu, ce que le Concile n'a pas voulu condamner; & cela parce qu'il eſt dit dans le Symbole de cette ſainte Aſſemblée, que le Fils de Dieu *eſt lumiere de lumiere.* Tout autre que ce Miniſtre auroit cru qu'on avoit choiſi ces paroles pour établir la parfaite égalité, puiſque même elles étoient jointes avec celles-ci, *Dieu de Dieu, vrai Dieu de vrai Dieu*, n'y ayant rien au-deſſus de ces expreſſions dans tout le langage humain; & rien par conſéquent ne paroiſſant plus égal que d'appeller l'un Dieu & l'autre Dieu, l'un lumiere & l'autre lumiere, l'un vrai Dieu & l'autre vrai Dieu. Par la régle que nous avons ſouvent poſée de prendre ce qu'on dit de Dieu dans le ſens le plus élevé, il faut entendre par cette lumiere une lumiere parfaitement pure,

pure, *où il n'y ait point de ténébres*, comme dit S. Jean; une lumiere d'intelligence & de vérité ſimple, éternelle, infinie; une lumiere qui ſoit Dieu, & qui ſoit vrai Dieu; c'eſt ce qu'on dit du Pere & du Fils ſans reſtriction & en parfaite égalité dans un Symbole où le Miniſtre nous aſſûre que l'inégalité n'eſt pas condamnée.*

* Sixiéme Avertissement aux Protestans.

Voyons ſur quoi il ſe fonde. C'eſt, dit-il, que ces expreſſions ſont priſes de Tertullien, qui a dit dans ſon Apologétique, que le Verbe *eſt un eſprit né d'un eſprit, un Dieu ſorti d'un Dieu, & une lumiere allumée à une lumiere*; & tout cela veut dire inégalité, parce que cet Auteur ajoûte, que *le Fils eſt le rayon, c'eſt-à-dire, une portion tirée du tout; le Pere eſt toute la ſubſtance, & le Fils eſt la portion dérivée du tout*; ce qui emporte, dit le Miniſtre, inégalité manifeſte. Que de chemin il faut faire pour venir de-là au Concile de Nicée, & à cette inégalité que le Miniſtre y veut trouver à quelque prix que ce ſoit! Il faut premiérement qu'il ſoit bien conſtant que le Miniſtre ait bien entendu Tertullien. Je n'en crois rien: je crois qu'il ſe trompe; je crois que Tertullien a paſſé d'une comparaiſon à une autre, de celle du rayon à celle du flambeau allumé; je crois, dis-je, que cette parole, *lumiere allumée à une lumiere, Lumen de lumine accenſum*, ne convient pas au rayon qu'on ne va pas allumer au Soleil, mais qui en ſort comme de lui-même par une émanation naturelle; mais qu'elle s'entend d'un flambeau qu'on allume à un flambeau déja allumé, ou d'un feu que l'on continue & que l'on étend en lui approchant de la matiere. C'eſt le ſens de Tertullien; je le maintiens: la ſuite le fait paroître, puiſqu'il ajoûte: *le fond de la matiere demeure le même*; la flamme ne diminue pas; *encore que vous l'attiriez ſur pluſieurs matieres qui en empruntent les qualités.* Voilà une matiere allumée, d'où il s'en allume une autre; voilà la comparaiſon de ſaint Juſtin, où le Miniſtre avoit reconnu une égalité ſi parfaite. Tertullien emploie cette double comparaiſon pour prendre de l'une & de l'autre ce qu'elles avoient de meilleur, & ſoulager par ce moyen le plus qu'il pouvoit les Payens qu'il tâchoit d'élever à la pureté de nos Myſtères. Que s'il eſt ainſi, s'il eſt vrai que le Concile, en diſant, lumiere de lumiere, ait eu Tertullien en vûe, bien éloigné d'avoir établi l'inégalité, il aura plûtôt établi l'unité & l'égalité parfaite, ainſi que nous avons vû. Mais laiſſons là cette explication; n'incidentons pas avec un homme qui ne cherche qu'à tout embrouiller, & à s'arrêter en beau chemin. Je vous accorde, ſi vous le voulez, M. Jurieu, que Tertullien parle ici du rayon: vous êtes encore bien loin de votre compte;

I. Joan. 1. 5.

XLVIII. *Combien le Miniſtre abuſe de Tertullien, & combien ſon raiſonnement eſt tiré par les cheveux.*

Apolog. 21.

Ibid.

Adv. Prax. 9.

Lett. 6. de 1689. p. 45.

Apol. 21.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

car pour venir à votre prétendue inégalité, il faut que Tertullien ſoit inexorablement obligé à ſoutenir ſa comparaiſon en toute rigueur, & qu'il s'engage à trouver dans la nature matérielle & dans le corps du Soleil une image entiere & parfaite de ce qui convient à Dieu. Il faut auſſi le forcer à ſoutenir dans la ſignification la plus rigoureuſe ſon terme de portion & de partie, encore qu'il ait dit ailleurs, comme on a vû, que Dieu n'a point de parties & ne ſe diviſe pas. Et quand on aura fait voir, contre ce que nous avons démontré ailleurs, que Tertullien ait mis tous ces termes dans leur derniere & plus baſſe groſſiéreté, il faudra encore que le Concile de Nicée ait pris ces expreſſions, *lumiere de lumiere*, non pas de S. Paul, comme nous verrons qu'il a fait, ni de la commune Tradition qui les lui avoit apportées, mais de Tertullien tout ſeul; & encore qu'en les prenant de lui, ce ſaint Concile n'y ait rien oſé rectifier, en ſorte que le Fils de Dieu, dans l'intention du Concile, ne ſoit au pied de la lettre qu'une partie de la ſubſtance divine, pendant que le Pere en eſt le tout. Mais ſi cela eſt, nous allons bien loin; car tout-à-l'heure le Miniſtre nous accordoit du moins que cette inégalité que les Anciens & Tertullien admettoient entre le Pere & le Fils, n'emportoit aucune *diverſité de ſubſtance*: mais ſes idées ſont changées, & il faut qu'entre le Pere & le Fils, il y ait en ce qui regarde la ſubſtance la même diverſité qui ſe trouve entre le tout & la partie; enſorte que le conſubſtantiel de Nicée, qui a fait tant de bruit dans le monde, ne ſoit plus qu'un conſubſtantiel en partie, & que le Fils de Dieu n'ait reçu qu'une partie de la ſubſtance de ſon Pere. Nous voilà bien loin de notre route. Nous croyions ſur cette matiere n'avoir à ſoutenir de Variations, que dans les Peres qui ont précédé le Concile de Nicée; mais le Concile même n'en eſt pas exempt, & il a voulu expreſſément marquer qu'il ne vouloit pas condamner la prétendue erreur de Tertullien, qui aura fait le Fils inégal au Pere, juſqu'à n'être qu'une portion de ſa ſubſtance.

Ci-deſſus, n. 45.

Ci-deſſus, n. 27. P. 264.

XLIX. Le Miniſtre veut trouver dans le Concile de Nicée tout le contraire de ce que les Peres qui y ont aſſiſté y ont compris : paſſage de S. Athana-

Voici bien un autre prodige; c'eſt que depuis le tems du Conciſe juſqu'à M. Jurieu, perſonne n'en aura entendu le ſens, puiſque tous les Peres, ſans en excepter aucun, y ont cru voir toute ſorte d'inégalité entre le Pere & le Fils ſi parfaitement excluſe, que depuis il n'en a jamais été parlé; ainſi les Peres mêmes qui ont aſſiſté au Concile de Nicée, n'y auront rien compris: car diſtinctement ils excluent cette portion de ſubſtance & de lumiere que le Miniſtre veut qu'on y ait pris de Tertullien. S. Athanaſe

a compoſé un Traité exprès pour expliquer le Symbole de Nicée ; mais au lieu de ces portions de lumiere ou de ſubſtance, il reconnoît dans le Fils la même *impaſſibilité & impartibilité, ou indiviſibilité*, que dans le Pere, τὸ ἀμερὲς : ce qu'il explique ailleurs, en diſant que *le Verbe n'eſt pas une ſubſtance de la portion du Pere.* Il loue auſſi Théognoſte un ancien Auteur, pour avoir dit *que le Fils n'étoit pas une portion de la ſubſtance paternelle ;* ce que cet Auteur dit expreſſément pour expliquer la comparaiſon de la lumiere : & ce qui ſe dit de la lumiere, ſe dit auſſi de la ſubſtance, ſelon S. Athanaſe, puiſqu'il aſſûre *que la lumiere* en cette occaſion, *n'eſt autre choſe que la ſubſtance même* : & loin d'admettre dans le Fils de Dieu cette prétendue portion de lumiere de Tertullien, il pouſſe les Ariens par la comparaiſon de la lumiere, en cette ſorte : S'ils veulent dire que le Fils de Dieu *n'a pas toujours été, ou qu'il n'a pas toute la ſubſtance de ſon Pere ; qu'ils diſent donc que le Soleil n'a pas toujours eu ſon éclat*, ou ſa ſplendeur & ſon rayon, *ou que cet éclat n'eſt pas de la propre ſubſtance de la lumiere : ou s'il en eſt, que ce n'en eſt qu'une portion & une diviſion.* Donc, ou les Peres de Nicée ne ſongeoient point à Tertullien, ou Tertullien ne prenoit pas ce terme de portion à la rigueur, ou S. Athanaſe, qui a tant aidé à compoſer le Symbole de Nicée, ne ſçavoit pas qu'on y avoit mis cette penſée de Tertullien dans le deſſein d'en faire un aſyle à l'erreur de l'inégalité.

SIXIÈME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

ſe, de S. Hilaire, d'Euſèbe de Céſarée.

De Dec. Nic. Orat. 2. in Ar.

Ibid.

De Dec. Nic. Orat. 3.

S. Hilaire ſon contemporain, & un ſi docte Interpréte du Symbole de Nicée, rejette auſſi en termes formels & avec horreur ce que les Ariens imputoient au Concile de Nicée ; *que le Fils étoit une portion détachée du tout ;* C'eſt pourquoi en expliquant dans la ſuite l'endroit du Symbole de Nicée dont nous parlons, & cette comparaiſon de la lumiere, il en exclut poſitivement *cette portion de ſubſtance* ; d'où il conclut, *que l'Egliſe ne connoît point cette portion dans le Fils, mais qu'elle ſçait qu'un Dieu tout entier eſt ſorti d'un Dieu tout entier :* qu'au reſte, *comme il n'y a rien en Dieu de corporel, qui dit Dieu, le dit dans ſa totalité ;* en ſorte qu'en mettre *une portion*, c'eſt en mettre *la plénitude :* & ainſi qu'en diſant de J. C. qu'*il eſt Dieu de Dieu, comme il eſt lumiere de lumiere*, on fait voir que *rien ne ſe perd dans cette génération* ; c'eſt-à-dire, que tout s'y donne ſans diminution & ſans partage, parce que le Fils n'eſt pas *une extenſion* de la ſubſtance du Pere, mais *une ſeule & même choſe* avec lui.

Lib. 4. de Trin.

Lib. 6. de Trin.

Eusèbe de Céſarée, qui étoit préſent au Concile, dans la Lettre qu'il écrivit à ſon Egliſe ſur le mot de conſubſtantiel, raconte qu'en propoſant les difficultés qu'il trouvoit dans cette expreſſion

Soc. lib. 1. c. 5.

Sixiéme Avertissement aux Protestans.

& dans celle de ſubſtance, on lui avoit répondu, que *ſortir de la ſubſtance du Pere ne ſignifioit autre choſe que ſortir de lui, en telle ſorte qu'on n'en ſoit pas une portion*; ſi bien qu'en tout & par-tout, ce fondement d'inégalité, qu'on tire de Tertullien, étoit banni du Symbole.

L. *Que la comparaiſon du Soleil & du rayon vient originairement de ſaint Paul, qui a expreſſément établi l'égalité.*

Hom. de Deo uno & Trin.

Heb. I. 3. Phil. II. 6.

Mais ſans nous arrêter davantage au paſſage de Tertullien, à qui il ne paroît pas que le Concile ait ſongé plûtôt qu'à S. Hippolyte, où l'on trouve la même expreſſion, ou aux autres anciens Docteurs, & à la commune Tradition, il falloit aller à la ſource, d'où le Concile & tous les Auteurs avoient puiſé cette belle comparaiſon de la lumiere: & c'eſt l'Apôtre S. Paul qui dit dans la divine Epître aux Hébreux, que le Fils eſt *la ſplendeur & l'éclat de la gloire de ſon Pere*; car c'eſt en effet à ce paſſage que S. Athanaſe & les autres ont perpétuellement recours pour expliquer cette comparaiſon. Vouloir donc que cette expreſſion, *lumiere de lumiere*, emporte inégalité, c'eſt s'en prendre, non point aux Peres & à Tertullien, mais à l'Apôtre même d'où elle eſt venue; ainſi rien n'empêche plus que toute inégalité entre le Pere & le Fils ne ſoit condamnée dans le Symbole de Nicée. Car auſſi pourquoi héſiter à condamner une erreur que S. Paul avoit proſcrite, en faiſant le Fils *choſe égale à Dieu, non par uſurpation* ou par attentat, mais en vérité & par ſon droit? & quelle honte au Miniſtre de n'employer ſon eſprit qu'à embrouiller les matieres les plus claires, & à s'aveugler lui-même.

Article VII.

Autre égarement du Miniſtre ſur le Concile de Nicée, où il veut trouver ſes deux prétendues Nativités du Verbe.

LI. *Anathématiſme du Concile de Nicée, où le Miniſtre prétend trouver deux Nativités dans le Verbe.* P. 273.

Mais ſes erreurs vont croiſſant à meſure qu'il avance; car après avoir aſſûré que le Décret du Concile laiſſe en ſon entier cette criminelle inégalité, il paſſe outre; & il ſoutient que cette ſeconde génération, qui rend le Verbe parfait, d'imparfait qu'il étoit auparavant, loin d'avoir été condamnée par cette ſainte Aſſemblée, *eſt confirmée par ſes anathêmes.*

C'eſt encore ici un nouveau prodige, & dans le Concile de Nicée une découverte que perſonne, juſqu'au Miniſtre, n'avoit jamais faite. Mais pour voir juſqu'où peut aller le travers d'une tête qui ne ſçait pas modérer ſon feu, il faut encore conſidérer ſur quoi il ſe fonde. C'eſt ſur cet anathême du Concile: *Si quelqu'un dit qu'il fut un tems que le Fils de Dieu n'étoit pas, ou qu'il n'étoit pas avant que*

Sym. Nic. Anath.

de naître, & qu'il a été fait du néant, l'Egliſe Catholique & Apoſtolique le déclare anathême. Voici donc comme le Miniſtre raiſonne. La ſeconde propoſition Arienne étoit celle-ci : *Le Fils de Dieu n'étoit pas avant que de naître.* L'oppoſite très-Catholique étoit donc qu'il étoit avant que de naître : or cela ne pouvoit s'entendre de ſa premiere génération, puiſque celle-là étant éternelle, il n'y avoit rien devant : il en faut donc reconnoître une autre poſtérieure & dans le tems, qui eſt celle que le Miniſtre attribue aux Peres, & à raiſon de laquelle le Fils de Dieu, qui eſt éternel, étoit avant que de naître.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

P. 277.

C'eſt bien ici s'égarer dans le grand chemin, & à force de raffiner, laiſſer échapper les vérités les plus palpables. Ces trois propoſitions des Ariens, *Il fut un tems que le Fils de Dieu n'étoit pas : & il n'étoit pas avant que de naître : & il a été tiré du néant*, viſiblement ne ſignifioient que la même choſe en termes un peu différens. S. Athanaſe en parlant aux Ariens : *Lors*, dit-il, *que vous avez dit*, le Fils n'étoit pas avant que de naître ; *cela ſignifie la même choſe que ce que vous avez dit auſſi :* Il fut un tems que le Fils n'étoit pas ; *& l'une & l'autre de ces expreſſions ſignifie qu'il y a eu un tems devant que le Verbe fût.* La raiſon en eſt bien claire. Le but des Ariens étoit de dire, que tout ce qui naiſſoit, avoit un commencement ; & par conſéquent que ſi le Fils de Dieu naiſſoit, comme on en étoit d'accord, ſa naiſſance étoit précédée par quelque tems. Et le but des Catholiques étoit au contraire de dire que le Fils de Dieu naiſſoit à la vérité, mais de toute éternité, d'un Pere qui n'étoit jamais ſans Fils ; & par conſéquent, que le tems n'avoit point précédé cette naiſſance. C'eſt la perpétuelle explication que donne S. Athanaſe à cette propoſition des Ariens. S. Hilaire dit auſſi qu'ils ſe ſervoient de ces trois expreſſions : *Il fut un tems qu'il n'étoit pas : il n'étoit pas avant que de naître : & il a été fait du néant ; parce que la Nativité ſemblant apporter avec elle cette condition, que celui qui n'étoit pas, commençât à être, & qu'il naquît n'étant pas auparavant ; ces Hérétiques ſe ſervoient de cela pour aſſujettir au tems le Fils unique de Dieu.* Ainſi, vouloir trouver un autre ſens dans ces anathématiſmes du Concile, c'eſt y vouloir trouver un ſens que les Peres de ce tems-là, & ceux-mêmes qui y ont été préſens, pour ne pas ici parler de la Poſtérité, n'ont pas connu. Et pour comble de conviction, quoique je n'en aie peut-être que trop dit ſur une ſi viſible abſurdité, je veux bien ajoûter encore que les anathématiſmes du Concile n'y ont été prononcés après le Symbole, que pour proſcrire les erreurs contraires à la Doctrine que le Concile

LII. *Comment S. Athanaſe & S. Hilaire ont entendu l'Anathématiſme du Concile de Nicée dont le Miniſtre abuſe.*

Or. 2. adv. Ar. edit. mor. p. 317.

Lib. II. de Trin.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

venoit d'y établir. Le Concile venoit d'établir dans le Symbole, *que le Fils de Dieu étoit né devant tous les ſiécles.* On convient qu'il vouloit dire par-là que ſa naiſſance étoit éternelle : puiſque dès que vous ſortez de la meſure du tems, vous ne voyez plus devant vous que l'éternité. Que reſtoit-il donc au Concile, après avoir établi l'éternité de la naiſſance du Fils, que de frapper d'anathême ceux qui diſoient que ſa naiſſance fut précédée par le tems, ou, ce qui eſt la même choſe, qu'*il n'étoit pas avant que de naître.* Et ſi, comme le Miniſtre le prétend, l'intention du Concile eût été de dire que *le Fils de Dieu étoit effectivement avant que de naître*; puiſqu'il a mis, comme on vient de voir, ſa naiſſance dans l'éternité, il faudroit qu'il eût voulu dire qu'il étoit devant l'Eternité, & que ſon Etre précédât l'Eternité même, puiſqu'il précédoit ſa naiſſance, qu'on ſuppoſoit éternelle.

LIII. *Pourquoi on s'attache ici à réfuter des abſurdités qui ne mériteroient que du mépris.*

Voilà des abſurdités dont je puis dire ſans exagérer, que ce Miniſtre eſt ſeul capable. Mais encore que ce qu'il penſe ſoit ſi inſenſé qu'il ne mériteroit pas de réponſe; comme j'ai affaire à un homme qui croit pouvoir ſoutenir & perſuader au monde tout ce qui lui plaît, il faut une fois lui fermer la bouche, & faire voir au Public juſqu'où il eſt capable de s'égarer. Si le Concile de Nicée a connu & *confirmé*, comme il le prétend, ces deux prétendues naiſſances du Fils de Dieu, il faut faire dire à ce Concile deux choſes également abſurdes & également oppoſées à ſes déciſions : la premiere, que le Fils de Dieu eſt né muable : la ſeconde, qu'il eſt né trois fois, au lieu de ces deux Nativités connues de tous les Fidéles, l'une éternelle comme Dieu, l'autre temporelle comme homme.

LIV. *Que le Miniſtre fait dire au Concile de Nicée que le Fils de Dieu eſt muable, & que le Concile dit formellement tout le contraire.*

Sup. n. 12. P. 259, 262. P. 262, 362. P. 253, 285. P. 260, 273. Symb. Nic.

Que le Fils de Dieu ſoit muable dans la ſuppoſition de cette ſeconde Nativité de M. Jurieu, on l'a vû, & la choſe parle d'elle-même; puiſque par cette ſeconde Nativité, qui eſt la *parfaite*, à comparaiſon de laquelle la premiere eſt une imparfaite *Conception*, le Fils de Dieu *eſt devenu Verbe & perſonne parfaitement née*, ce qu'il n'étoit pas auparavant. Voilà donc ce qu'il faut trouver, non-ſeulement dans les anciens Docteurs, mais encore dans le Concile de Nicée; puiſque loin de condamner cette Doctrine, on ſoutient qu'*il la confirme par ſes anathêmes.* Mais c'eſt dans ces anathêmes que je trouve tout le contraire, puiſqu'il y eſt expreſſément porté : *Si quelqu'un dit que le Fils de Dieu ſoit capable de changement ou de mutation, la ſainte Egliſe Catholique & Apoſtolique lui dénonce qu'il eſt anathême*; car il faut ſçavoir que les Ariens, en tirant le Fils de Dieu du néant, concluoient de-là que n'étant pas immuable dans ſa ſubſtance, non

plus que nous, il pouvoit auſſi comme nous, recevoir quelque changement dans ſes qualités ; & en un mot, qu'il étoit *d'une nature changeante.* Par une raiſon contraire, les Peres de Nicée concluoient, que n'étant pas tiré du *Néant*, mais *de la ſubſtance de ſon Pere*, il étoit en tout & par-tout *immuable & inaltérable* comme lui ; ce qui condamne directement la prétention du Miniſtre.

SIXIÈME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Et ce ſeroit en vérité pouſſer trop loin l'ignorance & la témérité, que de dire qu'on ne connût pas même alors la parfaite immutabilité de Dieu, qu'on trouve à toutes les pages, dans S. Athanaſe. Car il la fait conſiſter en ce qu'on ne peut rien ajoûter à la ſubſtance de Dieu : *Si l'on pouvoit*, dit-il, *ajoûter à Dieu d'être Pere, il ſeroit muable*, c'eſt-à-dire, il ne ſeroit pas Dieu ; *car*, pourſuit-il, *ſi c'étoit un bien d'être Pere, & qu'il ne fût pas toujours en Dieu ; donc le bien n'y ſeroit pas toujours.* Concluez de même : ſi c'eſt un bien au Fils d'être Verbe, d'être Perſonne parfaitement née & développée, d'acquérir cette nouvelle maniere d'être, qui fait la perfection de ſa naiſſance, & que ce bien ne ſoit pas toujours en lui, le bien n'y eſt donc pas toujours ; d'où S. Athanaſe conclura qu'il n'eſt point l'image du Pere, s'il ne lui eſt pas ſemblable & égal, en ce qu'il *eſt immuable & invariable.* Car, pourſuit-il, comment *celui qui eſt changeant, ſera-t-il ſemblable à celui qui ne l'eſt pas ?* Il n'avoit donc garde de s'imaginer que ſon Pere l'eût engendré à deux fois, ou que le Fils pût acquérir quelque perfection, puiſqu'il aſſûre au contraire qu'il eſt ſorti d'abord *parfait du Parfait, immuable de l'Immuable*, & qu'en naiſſant il tire de lui *ſon invariabilité toute entiere.* Et la racine de tout cela, c'eſt qu'il ne vient pas du néant ; car, dit-il, *ce qui fait que les créatures ſont d'une nature muable & capable d'altération, c'eſt qu'elles ſont tirées du néant, & paſſent du non être à l'être :* ce qui fait qu'ayant changé dans leur fond, elles peuvent auſſi changer dans tout le reſte. *Mais au contraire*, pourſuit-il, *le Fils de Dieu étant né de la ſubſtance de ſon Pere, comme on ne peut dire ſans impiété que d'une ſubſtance immuable, il ſe tire un Verbe changeant, il faut que le Fils de Dieu ſoit autant inaltérable que ſon Pere même*, à cauſe viſiblement qu'il ne pouvoit rien naître que de parfait, d'une ſubſtance auſſi parfaite que celle de Dieu, & que s'il y naiſſoit quelque choſe d'imparfait, ou de muable, comme on ſuppoſe que ſeroit ſon Fils, il porteroit ſon imperfection & ſa mutabilité dans la ſubſtance de Dieu où il ſeroit reçu.

Epiſt. Alex. ad omn. Ep. ap. Soc. 1. 4.

LV. Que S. Athanaſe dit auſſi très-formellement que le Fils de Dieu eſt immuable comme ſon Pere.

Orat. II. contr. Ar.

Ibid.

Ath. exp. fid.

Et de Dec. Nic.

Or. II. adv. Ar. p. 342.

Qu'un homme qui raiſonne ainſi, & qui poſe de tels principes, ait pû étant à Nicée y avoir appris, comme le veut M. Jurieu, qu'il faille faire naître deux fois le Fils de Dieu, comme Dieu, afin qu'à

LVI. Suite du raiſonnement de S. Athanaſe,

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

sa seconde naissance, il acquît ce qui manqueroit à la premiere; ce seroit un prodige de le penser. Au contraire, si ce grand homme étoit encore au monde, il diroit à notre Ministre: Si le Verbe venoit du néant, les Ariens auroient raison de le faire *changeant & flexible* comme nous le sommes; & de conclurre les changemens accidentels, de celui qui lui seroit arrivé dans sa substance: si donc vous lui attribuez un changement, quel qu'il soit, vous le faites, comme eux, sortir du néant. Que si vous dites qu'il a pû changer une seule fois à la création du monde, & que sa Nature ne résiste universellement à toute altération, quelque petite qu'on l'imagine: S. Athanase vous demandera, comme il demandoit aux Ariens, *quelles bornes vous voulez donner à ces changemens*; s'il a changé une fois, quelle raison trouvez-vous de ne le pas faire muable jusqu'à l'infini? C'est donc, continue ce Pere, *une impiété & un blasphême*, d'admettre dans le Fils de Dieu la moindre mutation, puisque la moindre qui seroit déja en elle-même un grand mal, auroit encore celui de lui en attirer d'infinies.

& combien il est ruineux aux prétentions du Ministre.

Ibid.

LVII. *Que le Fils de Dieu, comme Dieu, est incapable d'être exalté, selon S. Athanase, tout au contraire du Ministre qui le fait croître en perfection.* Phil. II. 6.

Et c'est aussi en cela, poursuit ce grand homme, qu'il est égal à Dieu, comme dit S. Paul, & en tout semblable à son Pere. Car ce que dit le même Apôtre dans le même lieu, que le Fils de Dieu *sera exalté*, ne lui peut pas convenir en tant qu'il est Fils de Dieu, puisqu'à cet égard rien ne lui manque. *Il est parfait*, dit S. Athanase; *il n'a besoin de rien; il est si haut & si semblable à son Pere, qu'on ne lui peut rien ajoûter.* C'est donc, selon la nature humaine seulement, qu'il peut être élevé plus haut; & dire qu'il puisse être élevé comme Fils de Dieu, *c'est une diminution de la substance du Verbe.* Voilà les idées des Peres qui ont assisté au Concile de Nicée, & celles de S. Athanase qui en étoit l'ame. Mais s'ils se représentoient le Fils de Dieu, comme attendant avec le tems & dans une seconde nativité, sa derniere perfection, il ne seroit pas par sa nature incapable d'être mis plus haut, même comme Dieu, ni sans besoin & sans défaut de toute éternité; puisqu'il auroit eu encore à devenir Verbe, de Sagesse qu'il étoit auparavant, c'est-à-dire sans difficulté, à devenir quelque chose de plus parfait & de plus formé, qu'il n'avoit été jusqu'alors. Que dira M. Jurieu? Il faudra dire que c'étoit là le sentiment de S. Athanase, mais non pas celui du Concile de Nicée, & que ce Pere n'a pas entendu les définitions qu'on y faisoit avec lui & par ses lumieres.

LVIII. *Saint Alexandre d'Ale-*

Mais voici encore un autre Pere de ce S. Concile, c'est S. Alexandre d'Alexandrie, l'Evêque de S. Athanase; celui qui excommunia

nia Arius & ſes Sectateurs. *Comme le Pere eſt parfait*, dit-il, *ſans que rien puiſſe manquer à ſa perfection*, il ne faut pas *dégrader ou diminuer le Verbe*, ni dire que rien lui manque, ou que rien lui puiſſe manquer, en quelque état qu'on le conſidère, car le mot Grec ſignifie tout cela ; puiſqu'*étant d'une nature immuable, il eſt parfait & en toutes façons, ſans défaut & ſans beſoin.* C'eſt ce que dit ce grand perſonnage ; & comme S. Athanaſe, il fonde ſon raiſonnement ſur ce que le Fils de Dieu n'eſt point tiré du néant, mais de la ſubſtance de ſon Pere, d'où ce grand Evêque conclut qu'on ne lui peut rien ajoûter ; & finit ſon raiſonnement par cette demande, *Que peut-on donc ajoûter à ſa filiation, & que peut-on ajoûter à ſa ſageſſe ?* Mais M. Jurieu lui répondroit, ſelon la Doctrine que ce Miniſtre veut attribuer au Concile de Nicée, qu'on peut ajoûter à ſa ſageſſe de le faire devenir Verbe, qui eſt quelque choſe de plus formé, & qu'on peut ajoûter *à ſa filiation* ce dernier trait, qui le fait une perſonne *parfaitement née*, & parvenue à ſon *être parfait.*

SIXIEME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

xandrie, autre Pere du Concile de Nicée, raiſonne ſur les mêmes fondemens que S. Athanaſe. Alex. Alexandrin. Ep. ad Alexand. Conſtantinop.

Telle eſt la Doctrine que ces grands perſonnages, S. Alexandre d'Alexandrie & S. Athanaſe, alors ſon Diacre & depuis ſon Succeſſeur, porterent au Concile de Nicée. S. Hilaire n'en dit pas moins qu'eux, puiſque par-tout il conclut pour l'immutabiliré du Verbe, égale à celle du Pere ; & on veut après cela que nous croyions qu'on a confirmé à Nicée ces deux Nativités qui mettent un changement dans ſa Perſonne, & que les Peres de ce S. Concile n'aient pas eu, non plus que les autres, cette idée parfaite de l'immutabilité que nous avons aujourd'hui.

ARTICLE VIII.

Suite des égaremens du Miniſtre, qui fait établir au Concile trois naiſſances du Fils Dieu, au-lieu des deux qu'il confeſſe, l'une du Fils comme Dieu, & l'autre comme homme.

LIX. *Que le Concile de Nicée a ſuivi S. Jean & n'a reconnu en Jeſus-Chriſt que deux naiſſances ſuivant ſes deux natures.*

QUAND il il n'y auroit que ces trois naiſſances, qu'il faudroit faire attribuer à Jeſus-Chriſt par le Concile, c'en ſeroit aſſez & trop pour confondre le Miniſtre : car il faudroit dire au pied de la lettre que Jeſus-Chriſt eſt né trois fois, deux fois comme Dieu, & une fois comme homme. Mais où les Peres de Nicée auroient-ils pris ces trois naiſſances ? Lorſqu'ils firent leur Symbole, ils avoient devant les yeux le commencement de l'Evangile de S. Jean, où ils rencontrent d'abord cette naiſſance éternelle que les Ariens conteſtoient au Fils de Dieu : *Au commencement le Verbe étoit, & le Verbe étoit en Dieu, & le Verbe étoit Dieu.* Le voilà Dieu, *Fils unique de*

SIXIÈME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Dieu, toujours *dans le ſein de ſon Pere*, comme il eſt expliqué un peu au-deſſous. Après cette premiere & éternelle naiſſance, ils ne trouvoient que celle où il s'eſt fait homme; *& le Verbe a été fait chair*; ils n'avoient donc garde de penſer à une troiſiéme naiſſance également réelle; & c'eſt pourquoi en ſuivant le même ordre & le même progrès que S. Jean, ils diſent du Fils de Dieu, à ſon exemple, *qu'il eſt né avant tous les ſiécles de la ſubſtance de ſon Pere*; d'où ils paſſent incontinent à la ſeconde naiſſance; *& il a été fait homme*, ſans ſeulement ſonger à cette troiſiéme qu'on voudroit aujourd'hui leur faire confirmer.

Joan. I. 1.
Ibid. 14. 18.
Ibid. 14.

LX. *Prophétie de Michée, qui s'accorde avec S. Jean: que le Fils de Dieu ſeroit imparfait, s'il naiſſoit deux fois comme Dieu.*

Un Prophéte avant l'Evangéliſte avoit prédit ces deux Nativités. Michée, dans cette admirable Prophétie, qui étant rapportée dans S. Matthieu, étoit continuellement à la bouche & devant les yeux de tous les Fidéles, avoit dit: *Et toi Béthléem, le conducteur d'Iſraël ſortira de toi*; mais de peur qu'on ne s'arrêtât à cette naiſſance humaine, ſans vouloir croire que le Sauveur ſortît de plus haut, il ajoûte: *& ſa ſortie eſt dès le commencement, dès les jours éternels.* L'Evangéliſte & le Prophéte s'accordent à raconter comme d'une voix ces deux Nativités du Sauveur; l'une dans l'Eternité, & l'autre dans le tems; l'une comme Dieu, & l'autre comme homme; & la ſeule différence qu'il y a entr'eux, c'eſt que l'un comme Hiſtorien, commence par la naiſſance éternelle, d'où il deſcend à la temporelle, & l'autre conduit d'abord par le S. Eſprit à la Créche de Béthléem, où il contemple Jeſus-Chriſt nouvellement né du ſein de ſa Mere, s'éléve juſqu'au ſein du Pere Eternel, où il étoit engendré avant tous les tems. Mais dans ce progrès admirable, ni l'un ni l'autre ne trouve, pour ainſi parler, en ſon chemin cette troiſiéme Nativité qu'on veut être ſi parfaite; & le Concile de Nicée qui les ſuit tous deux, n'en fait non plus nulle mention, mais paſſe ſeulement comme eux de la naiſſance éternelle à la temporelle. Car auſſi n'y ayant en Jeſus-Chriſt que deux Natures, il pouvoit bien naître deux fois, mais non pas davantage; & le faire naître deux fois ſelon ſa nature Divine, comme ſi le Pere Eternel n'avoit pas pû tout d'un coup l'engendrer parfait: c'eſt attribuer au Pere & au Fils tant de changement, & tout enſemble tant d'imperfection & tant de foibleſſe, qu'une telle abſurdité n'a pû entrer dans l'eſprit d'aucun homme de bon ſens, pour ne pas dire d'un ſi grand Concile.

Matth. II. 6.
Mich. V. 2.

LXI. *Que la Doctrine des deux*

Il eſt vrai que nous trouvons dans la Lettre d'Arius à S. Alexandre ſon Evêque, que quelques-uns, dont les noms ne ſont pas ve-

nus juſqu'à nous, furent aſſez inſenſés pour avoir dit en parlant du Fils de Dieu, qu'*étant auparavant il avoit été dans la ſuite engendré & créé pour être Fils*; mais nous liſons dans le même endroit, qu'*Alexandre les rejetta en pleine Egliſe*; & maintenant M. Jurieu prétend qu'une ſi ridicule imagination que S. Alexandre avoit rejettée en pleine Egliſe, ait été confirmée en plein Concile, le même Alexandre préſent, & ayant dans ce ſaint Concile une autorité ſi éminente.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

naiſſances, eſt formellement rejettée par S. Alexandre d'Alexandrie. Ap. Ath. de Syn. & Hil. 4. de Trin.

Le Miniſtre eſt donc convaincu d'avoir calomnié, non plus des Docteurs particuliers, mais tout un Concile Oécuménique; & encore quel Concile? celui que les Chrétiens ont toujours le plus révéré; & celui qu'on reçoit expreſſément dans la Profeſſion de Foi des Prétendus-Réformés, puiſqu'on y lit ces paroles: Nous avoüons les trois Symboles *des Apôtres, de Nicée & d'Athanaſe, pour ce qu'ils ſont conformes à la parole de Dieu.* Mais aujourd'hui un Miniſtre de cette Société, & celui à qui on remet d'un commun accord la défenſe de la cauſe, entreprend de convaincre le Symbole de Nicée, d'avoir pris le prétendu ſens de Tertullien, pour induire l'inégalité des Perſonnes; & afin qu'il ne reſtât rien d'entier dans ce ſaint Concile, il veut que ſes Anathêmes *aient confirmé* une ſeconde naiſſance du Fils de Dieu, comme Dieu, pour ſuppléer au défaut & à l'imperfection qu'il reconnoît dans la premiere; c'eſt ainſi qu'il reçoit la Foi de Nicée comme conforme à l'Ecriture.

LXII. *Que le Miniſtre rejette ſa propre Confeſſion de Foi, en accuſant d'erreur le Concile de Nicée.* Art. V.

Il ne faut donc pas s'étonner ſi la Foi de Nicée lui paroît informe, puiſqu'on y trouve encore tant d'Arianiſme. Mais celle des autres Conciles ne lui paroîtra pas plus parfaite, puiſqu'on les commence toujours par y confirmer la Foi de Nicée, & à la poſer pour fondement. Ne lui parlons pas davantage ſur cette matiere. Car enfin après avoir fait arianiſer, non-ſeulement les Saints Peres & l'Egliſe des trois premiers ſiécles, mais encore le Concile de Nicée; entêté, comme il eſt, de ſa ſeconde naiſſance, il la trouvera par-tout. Il ſoutiendra à David que c'étoit de cette naiſſance qu'il vouloit parler lorſqu'il faiſoit dire au Pere Eternel: *Je t'ai engendré avant l'aurore*: car la premiere naiſſance n'étoit qu'une Conception & un vain effort du Pere, qui n'avoit pû tout-à-fait enfanter ſon Fils. S. Jean ne s'en ſauvera pas, & lorſqu'il a dit; *Au commencement le Verbe étoit*, il faudra encore l'entendre de la ſeconde Nativité; puiſque dans la premiere il n'étoit pas Verbe, & qu'il n'étoit qu'une ſapience qui attendoit à devenir Verbe avec le tems. Et ſans exagération, il faut bien qu'il trouve en ſon cœur ces interprétations ſoutenables, puiſqu'il veut que ces Prétendus Arianiſans ne puiſſent pas

LXIII. *Que le Miniſtre s'emporte ſans aucunes bornes.*

Pſ. CIX. 3.

être réfutés par l'Ecriture ; ou c'eſt qu'il ne penſe pas à ce qu'il écrit, & qu'il ne faut plus prendre garde à ſes vains diſcours.

Sixiéme Avertissement aux Protestans.

Article IX.

Sur la diſtinction que fait le Miniſtre entre la Foi de l'Egliſe & la Théologie des Peres.

LXIV. Qu'en l'état où le Miniſtre repréſente la Théologie des Peres, la Foi de l'Egliſe ne pouvoit ſubſiſter. P. 270.

IL eſt maintenant aiſé de voir combien il impoſe au monde par ſa belle diſtinction de Théologie & de Foi, dont il fait tout le dénouement de ſon ſyſtême. Il n'oſe dire que l'Egliſe ait varié dans ſa Foi, du moins ſur des articles ſi fondamentaux ; & il impute les erreurs des Peres, non pas à leur Foi qui ne changeoit pas, mais à leur Théologie toujours variable. Il voudroit me faire accroire que cette rare diſtinction de Théologie & de Foi m'eſt inconnue. *Il faut*, dit-il, *avoir le cœur fait comme l'Evêque de Meaux, pour ſe moquer, comme il fait, de la diſtinction que j'ai dit qui eſt entre la Foi de l'Egliſe & la Théologie de ſes Docteurs.* Viſiblement il donne le change. Où a-t-il pris que je me moquaſſe d'une diſtinction ſi reçue ? Je la reçois comme tout le monde ; je reconnois de la différence entre la Foi, qui propoſe aux Fidéles les vérités révélées, & la Théologie qui tâche de les expliquer ; & je ſçai (car auſſi qui ne le ſçait pas ?) que ces explications ne ſont pas de Foi. Ce que j'ai dit à M. Jurieu, ce que je lui dis encore, & ce qu'il fait ſemblant de ne pas entendre, c'eſt que cette diſtinction ne lui ſert de rien. Car je lui demande encore un coup, comme j'ai fait dans le premier Avertiſſement, ſi ce qu'il appelle Théologie des Anciens, *étoit une explication qui laiſſât en ſon entier le fond des Myſtéres, ou bien une explication qui les détruisît en termes formels ? Ce n'étoit pas*, pourſuivois-je, *une explication qui laiſſât en ſon entier le fond des Myſtéres, puiſqu'on lui a démontré que, ſelon lui, c'étoient les choſes les plus eſſentielles que les Anciens ignoroient*, comme ſont dans les Lettres de l'année paſſée la diſtinction éternelle des trois Perſonnes Divines & encore dans celle-ci leur égalité parfaite, & l'immutabilité de l'être de Dieu. C'eſt donc le fond des Myſtéres & des vérités Catholiques, que le Miniſtre fait nier aux Anciens ; & il faut, ou ne prouver rien, ou attribuer ces explications, c'eſt-à-dire, ces ignorances & des erreurs ſi groſſieres, non point aux Particuliers, mais à l'Egliſe elle-même, puiſque c'étoit des Variations, non pas des Particuliers, mais de l'Egliſe en Corps dont il s'agiſſoit entre nous.

I. Av. p. 45.

C'eſt à quoi il faudroit répondre & non pas ſoutenir que toujours la Foi de l'Egliſe étoit entiere, pendant que la Théologie du ſiécle y

étoit directement opposée. Encore s'il n'attribuoit cette fausse Théologie qu'à quelques Peres : *Mais*, dit-il, *je n'en excepte aucun ; c'étoit la Théologie de tous les Anciens avant le Concile de Nicée* ; & c'étoit même la Théologie du Concile de Nicée, puisque loin de la condamner, ce grand Concile la confirme par ses anathêmes.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

ARTICLE X.

Tab. Lett. 6. p. 25.

La mauvaise foi du Ministre dans les passages qu'il produit des Saints Docteurs des trois premiers siécles.

LXV. *Qu'il y a de la mauvaise foi à nous obliger à la discussion de ces passages.*

UNE si visible calomnie faite en matiere si grave au plus saint Concile qu'ait vû la Chrétienté depuis les Apôtres, & à toute l'Eglise Catholique qu'il représentoit, vous peut faire juger, Mes Freres, de celles qu'il aura faites aux Saints Docteurs du troisiéme siécle. Il voudroit ici m'obliger à lui répondre passage à passage, *& à reprendre les textes des Peres qu'il a produit* contre moi ; mais pourquoi ce long examen ? Pour réfuter ce qu'il disoit, que les personnes n'étoient pas distinctes de toute éternité, ou que le Verbe n'étoit qu'un germe & une semence, qui devoit s'avancer avec le tems à une existence actuelle ? Mais il le réfute lui-même à présent, & il se dédit de ces absurdités. Que veut-il donc que je réfute ? Son *développement* qui ne vaut pas mieux, & dont il se dédira quand cet écrit lui en aura fait voir l'extravagance, s'il peut trouver quelqu'autre moyen de sauver les Variations de l'ancienne Eglise ? Quand il sçaura bien ce qu'il veut dire, & que son système aura pris sa derniere forme, il sera tems de le réfuter, si le cas le demande ; mais après tout, je lui soutiens que cette discussion n'est pas nécessaire entre nous. Il impute mon silence à foiblesse, & il me reproche qu'au lieu de répondre à ses passages, & à toutes ses conséquences qu'il a réfutées lui-même, je n'en sors que par un *hélas*, en vous disant d'un ton plaintif : *Helas, où en êtes-vous, si vous avez besoin qu'on vous prouve que les articles les plus essentiels, & même la Trinité & l'Incarnation, ont toujours été reconnus par l'Eglise Chrétienne* ! Il est vrai, voilà mes paroles : voilà cet *helas* dont il se moque. Il ne veut pas qu'il me soit permis de déplorer les tristes effets de la Réforme, qui ouvre tellement son sein à toute sorte d'erreurs, qu'elle a besoin qu'on lui prouve les premiers principes. Mais si l'*hélas* lui déplaît, voyons comme il répondra au raisonnement.

Tab. Lett. 6. p. 284, 288.

Ibid. 288.

I. Av. n. 24.

LXVI. *Vraie Méthode de la dispute, où l'on*

En vérité, étois-je obligé à prouver à M. Jurieu & aux Prétendus-Réformés ce qu'ils supposent avec moi comme indubitable ? Le Ministre ne le dira pas. Je ne suis pas obligé de prouver aux Lu-

Sixième Avertissement aux Protestans.

théries la Préſence réelle ; ni aux Sociniens la venue & la Miſſion de Jeſus-Chriſt, ni aux Calviniſtes la Trinité & l'Incarnation : autrement, ce ſeroit vouloir diſputer ſans fin contre le précepte de l'Apôtre, & renverſer les fondemens qu'on a poſés. Cela eſt clair : paſſons outre. Le Myſtère de la Trinité, étant, comme il eſt, le fondement de la Foi, par conſéquent il eſt un de ceux qu'on a toujours cru. M. Jurieu en convient. *C'eſt*, dit-il, *une calomnie que le Miniſtre Jurieu ait nié que le Myſtère de la Trinité & de l'Incarnation fuſſent connus aux Peres*, & il ajoûte qu'*il s'agit uniquement de ſçavoir, comment les Anciens ont expliqué la maniere de la génération du Fils.* Voilà donc ſa réſolution : que les Peres ont connu le fond du Myſtère, enſorte que leur erreur ne tombe que ſur les manieres de l'expliquer. Et ſi je montre au Miniſtre que l'erreur qu'il leur attribue, ne regarde pas les manieres, mais le fond, il ne faudra, pour le réfuter ſans autre diſcuſſion, que l'oppoſer à lui-même ; mais la choſe eſt déja faite & inconteſtable. Le Myſtère de la Trinité, c'eſt l'éternelle coexiſtence de trois perſonnes diſtinctes égales & conſubſtantielles ; & quelque partie qu'on rejette de cette définition, on nie le fond du Myſtère ; or eſt-il que le Miniſtre Jurieu a fait nier clairement aux Peres des trois premiers ſiécles la diſtinction, la coexiſtence, & l'égalité des trois Perſonnes Divines, comme on l'a vû ; par conſéquent il leur fait nier le fond du Myſtère.

ne doit jamais s'obliger à prouver les vérités dont on eſt d'accord. p. 209.

LXVII. *Que cette méthode de ſuppoſer dans les diſputes les choſes dont on convient, eſt celle de l'Apôtre.* I. Tim. I. 4. 2. II. 23. Phil. III. 15, 16.

Dites-moi, qu'y a-t-il de foible dans ce raiſonnement ? Eſt-ce qu'il faut toujours tout prouver à tout le monde, & même tout ce dont on convient ? C'eſt s'oppoſer directement à S. Paul, qui ne veut pas que les diſputes ſoient *interminables*, *mal entendues & ſans régle* : mais qui ordonne en termes exprès, *que nous perſiſtions dans les mêmes ſentimens*, & que nous marchions enſemble dans les mêmes choſes *où nous ſommes déja parvenus, demeurant fermes dans la même régle, en attendant que Dieu révéle le reſte* à ceux qui ne l'ont pas encore connu. J'ai donc dû, mes très-chers Freres, marcher avec vous dans la Foi de la diſtinction, de l'égalité, de l'éternelle coexiſtence de trois Perſonnes Divines, comme dans la Foi d'un Myſtère toûjours confeſſé dans l'Egliſe ; & m'obliger à vous prouver la perpétuité de cette Foi, c'eſt m'obliger à vous traiter comme ſi vous étiez Sociniens : c'eſt contre le même S. Paul, *vous ramener au commencement de Jeſus-Chriſt, & jetter de nouveau le fondement que nous avions poſé enſemble.*

Heb. VI. 1.

C'eſt encore la même erreur à M. Jurieu de vouloir me faire

prouver que Dieu ſoit ſpirituel, qu'il ſoit immuable, & que ces divins attributs aient toujours été crus comme eſſentiels à la Religion : car par ſa Confeſſion de Foi il le doit croire autant que nous, comme on a vû. La même Confeſſion de Foi reconnoît auſſi *l'inégalité des trois Perſonnes*; & c'eſt là encore un de ces fondemens, dont le Miniſtre ſuppoſe avec moi que l'Egliſe n'a jamais douté. S'il le fait aujourd'hui révoquer en doute, non par deux ou trois Docteurs, mais par tous ceux des trois premiers ſiécles, & même par le Concile de Nicée, & qu'il ébranle tous les fondemens que nous avions juſqu'à préſent poſés enſemble, je ſuis en droit de le rappeller à nos principes communs. Qu'il prenne donc ſon parti; qu'il ſe déclare ouvertement contre la perpétuité de la Foi, de l'immutabilité, de la ſpiritualité, de la perfection toujours égale de trois Perſonnes Divines; alors je le combattrai comme Socinien; mais tant qu'il ſera Calviniſte, je ne ſuis obligé à lui oppoſer que ſa propre Confeſſion de Foi; ſi j'en ai fait davantage, c'eſt par abondance de droit, & pour l'inſtruction de ceux qui cherchent la vérité de bonne foi.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Conf. art. I. art. VI.

C'eſt néanmoins ſur ce fondement, & parce que je n'ai pas voulu faire un volume pour prouver par tous les Anciens ce qui devoit être conſtant entre nous, que le Miniſtre me reproche mon ignorance. Mais puiſqu'il me force à entrer dans cette carriere, ſans m'engager dans une trop longue diſcuſſion, j'eſpère trouver le moyen de faire toucher au doigt ſa mauvaiſe foi. Qu'ainſi ne ſoit : il nous vante S. Hippolyte; & non-ſeulement il n'eſt pas pour lui, mais encore il lui fera perdre tous ceux qu'il croyoit avoir, puiſqu'il nous donne le dénouement pour les expliquer. Il en produit ces paroles de l'Homélie qu'il a compoſée *de Deo uno & trino* : *Quand Dieu voulut & de la maniere qu'il voulut, il fit paroître dans le tems qu'il avoit defini, ſon Verbe, par lequel il a fait toutes choſes* : en entendant ces paroles ſuivant la nouvelle idée d'une ſeconde naiſſance, le Miniſtre préſuppoſe le Verbe déja né pour la premiere fois, & actuellement exiſtant de toute éternité : il ne faut donc pas lui prouver ce qu'il avoue avec nous, & il n'y a qu'à lui faire voir que cette ſeconde naiſſance, n'eſt que la manifeſtation au-dehors du Verbe Divin, & préciſément la même choſe que nous appellons aujourd'hui l'opération au-dehors, par laquelle Dieu manifeſte au-dehors & lui & ſon Verbe. La preuve en eſt ſenſible par ces paroles : *Quand Dieu voulut & de la maniere qu'il voulut, il fit paroître ſon Verbe* : & s'il reſte quelque équivoque dans

LXVIII. *Paſſage de ſaint Hippolyte, Evêque & Martyr, objecté par le Miniſtre, mais qui ſert de dénouement à tous les autres qu'il produit.* Tab. Lett. 6. p. 265.

Sixiéme Avertissement aux Protestans.

le mot de faire paroître, qui dans le Grec, quelquefois ſignifie produire, elle eſt ôtée par toute la ſuite : car le Martyr continue, *Celui qui fait ce qu'il veut, quand il penſe il accomplit ; quand il parle il mônstre ; quand il forme il met au jour ſa ſageſſe ;* & un peu après : *il engendroit donc le Verbe, le Conducteur, le Conſeiller & l'Ouvrier : & comme il l'avoit en lui-même où il étoit inviſible, il l'a fait viſible en créant le monde.* Ce n'eſt là ni un nouvel Etre, ni rien de nouveau dans le Verbe : c'eſt de même qu'un Architecte, qui ayant en ſon eſprit ſon idée, comme le plan intérieur de ſon bâtiment, que perſonne ne voyoit que lui dans ſa penſée, le rend viſible à tout le monde, l'enfante, pour ainſi dire, & le met au jour, quand il commence à élever ſon édifice. Tel eſt cet enfantement & cette génération du Verbe. Tout y regarde la créature à qui il devient viſible comme Dieu lui-même, dont *les perfections inviſibles ſont vûes dans ſes œuvres.* Le Verbe ne change non plus que ſon Pere même dans cette manifeſtation ; & cette manifeſtation eſt attribuée ſpécialement au Verbe Divin, parce qu'il eſt l'idée éternelle de cet Architecte inviſible : à quoi il faut ajoûter, en ſuivant la comparaiſon, que comme l'Architecte parle & ordonne, & que tout ſe range à ſa voix qui n'eſt que l'expreſſion, & comme la production au-dehors de ſa penſée : ainſi Dieu eſt repréſenté dans l'Ecriture, comme parlant d'une parole qui n'eſt autre choſe que ſon Verbe manifeſté & exprimé au-dehors ; & la premiere parole qui nous eſt rapportée eſt celle-ci : *Que la lumiere ſoit faite* : c'eſt ce qui fait dire à S. Hippolyte qu'*en prononçant ſa premiere parole, & de la lumiere engendrant la lumiere, Dieu produiſit à la créature ſon Seigneur* : car le Verbe ne devint Seigneur de la créature qu'après qu'elle fut, & ce Seigneur de la créature étoit en même tems *la penſée & le ſens de Dieu*, ſa ſageſſe & ſa raiſon, à la maniere qu'on a vûe ailleurs : *Dieu donc rendit viſible au monde celui qui n'étoit viſible qu'à lui, & que le monde ne pouvoit pas voir, afin qu'en le voyant après qu'il eſt apparu, il fût ſauvé.* Voilà donc le dénouement que j'avois promis : toute cette production n'eſt que la manifeſtation du Verbe ; c'eſt la maniere dont on expliquoit alors ce que nous appellons à préſent l'opération au-dehors, ſans altération & ſans changement de ce qui étoit au-dedans. Et lorſque le Martyr ajoûte après : *Que Dieu par ce moyen eut un aſſeſſeur diſtingué de lui*, il fait une alluſion manifeſte à cette ſageſſe dont avoit parlé Salomon, qui fut *ſon inſéparable aſſiſtante quand il préparoit les cieux, & qu'il arrangeoit le monde qu'elle compoſoit avec lui.* Il ne fait donc

Rom. I. 20.

Ci deſſus, p. 31.

Prov. VIII. 27, 30.

en

en cela que de continuer à regarder le Fils de Dieu, comme associé à l'opération extérieure du Pere, qu'il appelle auſſi toujours manifeſtation, en diſant que *ce Verbe* qui eſt au-dedans, *la penſée & le ſens de Dieu*, comme on vient de voir, *en ſe produiſant au monde, avoit été montré le Fils de Dieu*; c'eſt par où conclut le Martyr : où il eſt infiniment éloigné de ce nouvel Etre qu'on lui veut faire donner au Verbe, puiſque tout ſon diſcours aboutit, non à le faire être ou à le changer en quelque ſorte que ce fût, mais à le montrer, tel qu'il étoit, & à le produire au monde, comme étant cette ſageſſe *qui renouvelle toutes choſes en demeurant toujours la même* : & afin de nous en tenir aux expreſſions de notre Martyr, comme étant ce Verbe toujours parfait, dont avant comme après ſon Incarnation, *la Divinité eſt infinie, incompréhenſible, impaſſible, inaltérable, immuable, puiſſante par elle-même, & le ſeul bien d'une puiſſance infinie* : à qui, pour cette raiſon, il s'écrie dans un autre endroit : *Vous êtes celui qui êtes toujours : vous êtes comme votre Pere, ſans commencement & coéternel au S. Eſprit.* Faites-lui dire après cela que le Verbe change, ou que, comme un germe imparfait, il attend ſa perfection d'une ſeconde naiſſance.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Sap. VII. 27.

Hipp. cont. Ber. & Hel. in collect. Anaſt. De Antich. Bibl. PP. t. 12. p. 605.

Voilà donc déja un paſſage dont le Miniſtre abuſoit, qui devient un dénouement de la queſtion : en voici un autre dont il abuſe encore davantage, & dont néanmoins nous tirerons une nouvelle lumiere. C'eſt celui d'Athénagore, Philoſophe Athénien, & l'Auteur d'une des plus belles & des plus anciennes Apologies de la Religion Chrétienne. Pour l'entendre, il faut ſuppoſer que ce Philoſophe Chrétien ayant à répondre au reproche de l'Athéiſme qu'on faiſoit alors aux Fidéles, donne aux Payens une idée du Dieu parfaitement un que les Chrétiens ſervoient en trois Perſonnes : & leur expoſe ſur le Myſtère de la Trinité, ce qu'ils en pouvoient porter d'abord. Son diſcours a trois parties. Il commence à expoſer dans la premiere qu'il n'y a point d'inconvénient que Dieu ait un Fils : parce qu'il ne faut pas s'en imaginer la naiſſance à la maniere de celle des enfans des Dieux dans les Fables : *mais le Fils de Dieu*, dit cet Auteur, *eſt le Verbe, ou la raiſon du Pere en idée, en opération, ou en efficace : car par ce Verbe ont été créées toutes choſes : le Pere & le Fils n'étant qu'un, & le Fils étant dans le Pere, comme le Pere eſt dans le Fils par l'unité & par la vertu de l'eſprit : c'eſt ainſi que l'intelligence ou la penſée & la parole du Pere eſt le Fils de Dieu.* Voilà une belle génération que ce docte Athénien nous repréſente dans la premiere partie de ce paſſage. Si l'on veut voir

LXIX. *Paſſage d'Athénagore embrouillé, & falſifié par le Miniſtre.*

Lett. 6. de 1689. p. 43.

Athen. leg. pro Chriſt.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

maintenant la traduction du Miniſtre dans ſa Lettre de 1689. tout y paroîtra défiguré : on y verra l'unité du Pere & du Fils ſupprimée, & ce qui regarde le S. Eſprit tellement déguiſé, qu'on ne l'y reconnoît plus. Mais comme il s'eſt réveillé & qu'il a réformé ſa verſion dans ſon Tableau, pardonnons-lui cette faute, qui demeure ſeulement en témoignage de la négligence extrême avec laquelle il avoit d'abord jetté ce paſſage ſur le papier. Voici la ſuite & la ſeconde partie du diſcours d'Athénagore, qui après avoir parlé plus en général de la perſonne du Fils, & de la maniere dont le monde avoit été créé par lui, achéve d'en donner l'idée autant qu'il falloit en ce lieu, par des paroles que le Miniſtre traduit en cette ſorte : *Que ſi par la pénétration de votre eſprit vous croyez être capables de contempler ce que c'eſt que le Fils, je vous le dirai en peu de paroles. La premiere génération eſt au Pere qui n'eſt point engendré. Car dès le commencement Dieu étant un entendement éternel, a eu ſon Verbe en ſoi-même ; parce qu'il étoit toujours raiſonnable. Mais il étoit* (ce Verbe) *comme couché & courbé ſur les choſes matérielles deſtituées de forme : quand il a mêlé les choſes ſpirituelles avec les plus groſſieres, s'avançant en forme & en acte, c'eſt-à-dire*, ajoûte le Traducteur, *en venant à une exiſtence actuelle.* Telle eſt la traduction du Miniſtre. Il n'y a point de difficulté dans la premiere période, mais le reſte n'a ni ſens ni conſtruction : jamais Philoſophe n'avoit tenu de diſcours ſi peu ſuivi, & jamais pour un Athénien rien n'avoit été plus obſcur. Car, que veut dire *ce Verbe couché & courbé* ſur la matiere, dont auſſi il n'y a nulle mention dans l'Auteur ? Pourquoi, au lieu *des choſes légères*, mettre les choſes *ſpirituelles* dont il n'étoit pas queſtion : & que ſignifie ce mélange *des choſes ſpirituelles avec les groſſieres ?* Que veut dire auſſi cette belle phraſe : *la premiere génération eſt au Pere qui n'eſt point engendré.* Il eſt encore bien certain que l'original n'a point *engendré*, mais *fait* : ce que je ne prouve pas, parce que le Miniſtre en convient, & qu'il a encore réformé cette fauſſeté dans ſon Tableau. Mais le reſte, à quoi il n'a pas touché, eſt inexcuſable, comme on le va découvrir dans notre Verſion que voici : *Si vous croyez pouvoir comprendre ce que c'eſt que le Fils, je vous dirai qu'il eſt la premiere production de ſon Pere ; non pas qu'il ait été fait, puiſque dès le commencement Dieu étant une intelligence éternelle, & étant toujours raiſonnable, il avoit toujours en lui-même ſa raiſon* (ou ſon Verbe) *mais à cauſe que ce Verbe ayant ſous lui, à la maniere d'un chariot* (qu'il devoit conduire) *toutes les choſes matérielles, la nature*

Lett. 6. p. 43.

P. 130.

P. 130.

informe, & la terre ; les choſes légères étant mêlées avec les épaiſſes (& la nature étant encore en confuſion) *il s'étoit avancé pour en être l'acte & la forme.* Il n'y a rien là que de ſuivi : car après avoir obſervé que le Fils étoit la production de ſon Pere, il étoit naturel d'ajoûter qu'il en étoit la production, non pas comme une choſe faite, γενόμενον, ce que le Miniſtre avoit ſupprimé d'abord, mais comme étant toujours naturellement en qualité de raiſon en Dieu qui eſt tout intelligence. Le reſte ne ſuit pas moins bien. La matiere ou les premiers élémens, comme un chariot encore mal attelé & ſans conducteur, étoient ſoumis au Verbe de Dieu qui en alloit prendre les rênes, & *toutes choſes étant mêlées*, le Verbe s'étoit avancé, non pour acquérir l'*exiſtence actuelle*, que le Miniſtre à toute force lui vouloit donner : (car il l'avoit éternelle & parfaite dans le ſein de Dieu, comme la raiſon & le Verbe de cette éternelle intelligence) mais pour être *l'acte & la forme*, le moteur, le conducteur & l'ame, pour ainſi parler, de la nature confuſe. Rien ne ſe dément là-dedans : c'eſt une alluſion manifeſte au commencement de la Genèſe, où nous voyons pêle-mêle le ciel & la terre avec le ſouffle porté deſſus ; ce qu'Athénagore exprimoit par le mélange confus des choſes légères & épaiſſes. Quand le Verbe s'avance enſuite pour débrouiller ce mélange, c'eſt encore une alluſion à la parole que Dieu prononça pour faire naître la lumiere, le firmament & le reſte : car tous les Anciens ſont d'accord que cette parole eſt le Verbe même, comme exprimé au-dehors par ſon opération extérieure, ainſi qu'on a vû. De cette ſorte tout étoit confus avant que le Verbe parût, & tout ſe range en ſon lieu à ſa préſence. C'eſt donc lui, qui étant déja le Verbe de Dieu, comme *ſon idée & ſon efficace*, ainſi qu'Athénagore le venoit de dire, devient *l'idée ou la forme & l'acte* de cette matiere confuſe, vers laquelle il s'avance pour l'arranger : ce qui eſt infiniment éloigné de cette exiſtence actuelle qu'on lui veut donner à lui-même.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

LXX. *Suite du paſſage d'Athénagore qui en fait tout le dénouement, & que le Miniſtre ſupprime.*

On voit dans ces expreſſions ce qu'on a vû dans celles de S. Hippolyte, c'eſt-à-dire, cette opération au-dehors qui eſt ſpécialement attribuée au Verbe, pour montrer que Dieu n'agit point par une aveugle puiſſance, mais toujours par intelligence & par ſageſſe ; & c'eſt ce qui eſt encore exprimé dans les paroles ſuivantes, qui font la troiſiéme partie du paſſage d'Athénagore. Après avoir expoſé comme le Verbe s'avance par ſon opération, vers la matiere confuſe pour la former, il prouve ſon expoſition par l'Ecriture en

Sixiéme Avertissement aux Protestans.

cette sorte : *Et*, dit-il, *l'esprit prophétique s'accorde avec mon discours, lorsqu'il dit*, (ou lorsqu'il fait dire au Verbe dans les Proverbes de Salomon :) *le Seigneur m'a créé le commencement de ses voies.* Le Ministre traduit cet endroit, dont il croit se pouvoir servir pour son dessein, à cause du terme de création, qui sembloit induire dans le Verbe une nouvelle existence au commencement de l'Univers, ainsi que le Ministre le pensoit alors ; mais il supprime le reste du passage d'Athénagore, qui auroit fait voir le contraire. Cet Auteur poursuit donc ainsi : *L'esprit prophétique s'accorde avec mon discours, lorsqu'il dit : Dieu m'a créé..... Et quant à ce qui regarde ce même esprit prophétique qui agit dans les hommes inspirés, nous disons qu'il est une émanation de Dieu, & qu'en découlant de lui* (sur les Prophétes qu'il inspire) *il retourne à lui par réflexion, comme le rayon du Soleil.* C'est en effet le propre de l'inspiration, de nous ramener à Dieu qui en est la source, comme de l'esprit qui la donne ; par où l'on voit clairement que sans parler de l'émanation éternelle du S. Esprit, où les Payens, à qui il écrit, n'auroient rien compris, Athénagore fait connoître cette personne Divine par son émanation & son effusion temporelle sur les Prophétes, c'est-à-dire, par l'opération qu'elle y exerce ; comme il venoit de faire connoître le Verbe par celle qu'il exerçoit dans la création de l'Univers : ce qu'il finit en disant : *Qui ne sera donc étonné, qu'on nous fasse passer pour Athées, nous qui reconnoissons Dieu le Pere, Dieu le Fils & le S. Esprit ?*

Prov. VIII.

Le Ministre n'a qu'à dire maintenant que le S. Esprit n'étoit pas, ou qu'il n'étoit pas parfait avant qu'il inspirât les Prophétes, ou que par cette inspiration qui n'est qu'une effusion du S. Esprit au-dehors, il acquiert quelque nouvel être, ou quelque nouvelle maniere d'être : & s'il a honte de le penser, & de faire changer le S. Esprit, à cause qu'il change en mieux les Prophétes qu'il inspire, il doit entendre de la même sorte cette création, c'est-à-dire, cette production au-dehors du Verbe qui étoit toujours, & qui, sans changer lui-même, a changé toute la nature en mieux.

LXXI. Dessein d'Athénagore dans ce passage, qui fait un nouveau dénouement de la Doctrine des Peres.

On voit maintenant assez clairement tout le dessein d'Athénagore, qui, pour empêcher les Payens de nous mettre au rang des Athées, entreprend de leur donner quelque idée du Dieu que nous servons en trois Personnes, dont il ajoûte qu'il falloit connoître *l'unité & les différences :* & comme ils ne pouvoient pas entrer dans le fond d'un si haut Mystère, ni dans l'éternelle émanation du Fils & du S. Esprit, il se contente de faire connoître ces

Ibid.

deux divines Perſonnes par les opérations que l'Ecriture leur attribue au-dehors, c'eſt-à-dire, le Fils par la création, & le S. Eſprit par l'inſpiration prophétique.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

C'étoit là deux grands caractères du Fils & du S. Eſprit ; l'un, comme ſageſſe du Pere, eſt reconnu pour l'Auteur de la Création, qui eſt un ouvrage de ſageſſe ; & l'autre, comme ſon eſprit, eſt reconnu pour l'Auteur de l'inſpiration prophétique : qui eſt auſſi le caractère qu'on lui donne par-tout, & même dans le Symbole de Conſtantinople, où ſa Divinité eſt définie : *Je crois*, dit-on, *au S. Eſprit, qui a parlé par les Prophétes :* & c'eſt pourquoi Athénagore le caractériſe, comme font auſſi les autres Peres, par le titre d'Eſprit prophétique. Il ne pouvoit donc rien faire de plus convenable, que de déſigner ces deux Perſonnes par leurs opérations extérieures ; ni parmi ces opérations, en choiſir deux plus marquées que la création de l'Univers, & l'inſpiration des Prophétes : ce qui fait voir, plus clair que le jour, que cette production du Verbe Divin n'eſt en ce lieu que l'opération par laquelle il ſe déclare au dehors, & c'eſt encore ici un dénouement de la doctrine des Peres.

LXXII. *Comment le Fils de Dieu eſt créé ſelon quelques Peres : autre dénouement de leur Doctrine.*

Je ne m'arrêterai pas au défaut de la Verſion des Septante, qui font dire à la Sageſſe Divine dans cet endroit des Proverbes de Salomon : *Dieu m'a créée.* On ſçait qu'il ne s'agiſſoit, comme Euſèbe de Céſarée l'a bien remarqué*, que d'une lettre pour une autre ; d'un iota pour un êta, ι pour η ; & d'un ἔκτισε, qui ſignifie, m'a créée, pour un ἔκτησε, qui ſignifie, m'a poſſédée. L'Hébreu porte, comme S. Jérôme l'a rétabli dans notre Vulgate, *Le Seigneur m'a poſſédée*, c'eſt à-dire, ſelon la phraſe de la langue ſainte, *m'a engendrée :* ce qui convenoit parfaitement à la Sageſſe engendrée, qui étoit le Fils de Dieu ; qui dit auſſi dans la ſuite : *les abyſmes n'étoient pas encore quand j'ai été conçue* dans le ſein de Dieu ; *& j'ai été enfantée avant les collines, avant que la terre eût été formée, & que Dieu l'eût poſée ſur ſes fondemens.* La génération du Fils de Dieu ſe préſentoit clairement dans ces paroles, & redreſſoit les idées que le terme de création auroit pû donner : & c'eſt pourquoi les Anciens ne héſitoient pas à appeller conſtamment le Fils de Dieu, non pas un ouvrage, mais un Fils ; non pas une créature, mais une Perſonne engendrée avant tous les ſiécles. Mais l'ἔκτισε, le *créée*, de l'ancienne Verſion en engagea quelques-uns, non à mettre le Fils de Dieu au rang des créatures, mais à dire que la Sageſſe éternellement conçue dans le ſein de Dieu, avoit été créée en quelque façon, lorſqu'elle s'étoit imprimée, &, pour ainſi dire,

Ibid. 24, 25.

Sixiéme Avertissement aux Protestans.

figurée elle-même dans ſon Ouvrage ; à la maniere qu'un Architecte forme dans un édifice une image de la ſageſſe & de l'art qui le fait agir : car c'eſt en cette maniere qu'en contemplant attentivement une architecture bien entendue, nous diſons que cet ouvrage eſt ſage, qu'il y a là de la ſageſſe, c'eſt-à-dire, de la juſteſſe, de la proportion, & dans la parfaite convenance des parties, une belle & ſage ſimplicité. En cette ſorte, outre la ſageſſe créatrice, on reconnoît dans l'Univers une ſageſſe créée & une expreſſion ſi vive du Verbe de Dieu, qu'on diroit qu'il s'eſt tranſmis lui-même tout entier dans ſon ouvrage, ou que cet ouvrage n'eſt autre choſe que le Verbe produit au-dehors.

On voit donc en toutes manieres que la Doctrine des Anciens Docteurs n'eſt au fond que la même choſe que la nôtre, puiſque ce qu'on appelle parmi nous l'opération extérieure de Dieu agiſſant par ſon Verbe, c'eſt ce qu'ils appelloient dans leur langage la ſortie du Verbe, ſon progrès, ſon avancement vers la créature, ſa création au-dehors, à la maniere qu'on vient de voir : & en ce ſens une eſpéce de génération & de production, qui n'eſt en effet que ſa manifeſtation, & préciſément la même choſe que S. Athanaſe a depuis ſi divinement expliquée dans ſa cinquiéme Oraiſon contre les Ariens.

Athan. Orat. V. in Arian.

LXXIII. *Témérité du Miniſtre, qui accuſe les anciens Peres de ſortir de la ſimplicité de l'Ecriture : quel a été le Platoniſme de ces ſaints Docteurs.*

Si je n'avois autre choſe à faire, je montrerois au Miniſtre ſa témérité, lorſqu'il accuſe Athénagore & les autres Peres, *d'être ſortis de la ſimplicité de l'Ecriture en tentant d'expliquer le Myſtère.* Car on peut voir aiſément qu'ils n'ont fait que ſuivre les Proverbes de Salomon, & les Livres Sapientiaux, comme on les appelle, dont S. Jean avoit ramaſſé toute la Théologie en un ſeul mot, lorſqu'il avoit dit : *Au commencement la parole étoit.* Je pourrois auſſi remarquer contre ceux qui les font tant platoniſer, qu'en ce qui regarde le Verbe, ils en trouvent plus dans un chapitre de ces divins Livres qu'on n'en pourroit recueillir de tous les endroits diſperſés dans les Dialogues de Platon ; ce que je dis, non pas pour nier qu'il ne convînt à ces ſaints Docteurs de préſenter aux Payens des idées qui paroiſſoient aſſez convenables à une Philoſophie, qui tenoit le premier rang parmi eux, mais pour montrer au Miniſtre qu'ils avoient de meilleurs originaux devant les yeux.

Lett. 6. de 1689. p. 43.

LXXIV. *Mauvaiſe foi du Miniſtre, qui attribue ſa double natívi-*

Au reſte, pour en revenir aux paſſages qu'il a cités des Saints Docteurs, on peut juger par les deux qu'on a vûs, avec quelle témérité il a produit tous les autres. Une autre marque de ſon imprudence, pour ne rien dire de pis, eſt qu'en nommant les Défenſeurs de ſa

double Nativité, il déclare qu'*il n'en excepte aucun* des Peres, juſqu'à citer pour cette Doctrine S. Irénée, où il ne s'en trouve pas le moindre veſtige, & S. Juſtin qui n'en dit non plus un ſeul mot. Ce n'eſt pas que je veuille dire qu'il ſoit ſans difficulté. Il y a des difficultés aiſées à réſoudre par les principes qu'on a poſés, ou par d'autres qui ne ſont pas de ce lieu; des difficultés en tout cas qui regardent M. Jurieu & les Prétendus-Réformés auſſi-bien que nous, enſorte qu'ils n'ont pas droit d'exiger de nous que nous ayons à les leur réſoudre. Mais pour cette difficulté de M. Jurieu, qui regarde les deux naiſſances, lui-même il ne produit aucun paſſage de ce Saint. Il eſt vrai qu'il cite pour cette Doctrine, quoiqu'à tort, Tatien, diſciple de ce Martyr, *& il dit qu'il l'avoit appriſe de ſon Maître.* Mais s'il avoit tout appris d'un ſi excellent Docteur, il en auroit donc appris la déteſtable héréſie des Encratites, dont ce malheureux Diſciple a été le Chef depuis le martyre de ſon Maître.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

té à des Auteurs, d'où il n'a pû tirer aucun paſſage: S. Juſtin, S. Irénée, S. Hippolyte.

Pag. 251. Tab. Lett. 6. P. 283. Jur. Lett. 6. de 1689. Epiph. her. 46. Pag. 285.

Il m'inſulte néanmoins par ces grands noms, & lorſque je lui reproche qu'il a corrompu la Foi de la Trinité: *M. de Meaux doit ſçavoir*, dit-il, *que ces éloges ne tombent pas ſur moi, mais ſur ſes Saints & ſur ſes Martyrs.* Il les appelle mes Martyrs, comme il a coutume de me dire avec le même dédain, *ſon Pere Petau;* mais en quelque ſorte qu'il me les donne, en colère ou autrement, je les reçois. Il nomme enſuite parmi mes Saints & mes Martyrs, S. Juſtin, S. Irénée, S. Hippolyte, dont on a vû que les deux premiers ne diſent rien de ce qu'il prétend, & le troiſiéme en dit ce qu'on vient d'entendre, c'eſt-à-dire, ce qui doit confondre le Miniſtre.

P. 284, 296.

LXXV. *Mauvaiſe foi du Miniſtre, ſur le ſujet de S. Cyprien.*

Venons à S. Cyprien. Le Miniſtre le comprendra-t-il parmi les Auteurs de cette double Nativité? Oui & non. Il l'y comprendra; car il dit: & moi *je n'en excepte aucun.* Il ne l'y comprendra pas; car il eſt forcé d'avoüer *qu'il y a d'autres Auteurs, comme par exemple, S. Cyprien, où cette Théologie ne ſe trouve pas;* mais il ne les exempte pas pour cela de cette double génération, puiſque *cela vient*, dit-il, *de ce qu'ils n'ont pas eu l'occaſion d'en parler.* Mais S. Cyprien a eu la même occaſion d'en parler que les autres, puiſque, comme les autres, il a expliqué de Jeſus-Chriſt cette parole des Proverbes: *Dieu m'a créée*, qu'il traduiſoit de même maniere qu'on le faiſoit en ſon tems. Il n'en a pourtant pas conclu cette double génération de Jeſus-Chriſt comme Dieu; & s'il le fait naître deux fois, c'eſt à cauſe *qu'ayant été dès le commencement le Fils de Dieu, il devoit naître encore une fois ſelon la chair;* par où il s'arrête manifeſtement à le faire naître deux fois; une fois comme Fils de Dieu, & une

Pag. 251. Ibid.

Lib. II. teſt. ad Quir. c. 1.

Cap. 8.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

autre fois comme Fils de l'homme : & s'il n'a jamais parlé de cette troiſiéme naiſſance, que le Miniſtre tout ſeul veut imaginer comme véritable dans le ſens littéral, ce n'eſt pas manque d'occaſion, mais c'eſt que ni lui ni les autres ne ſongeoient ſeulement pas à cette chimère.

LXXVI. Mauvaiſe foi du Miniſtre, ſur le ſujet des autres Peres.

Il nous allégue une autre raiſon du ſilence de quelques Peres ſur cette double génération : ou *c'eſt peut-être*, dit-il, *qu'ils étoient plus modérés que les autres.* Mais ſi à titre de modération ou autrement, il n'oſe pas ſe promettre de trouver dans tous les Anciens ſa ſeconde Nativité, il ne falloit donc pas trancher ſi net ; *& moi je n'en excepte aucun :* car c'eſt là trop viſiblement aſſûrer ce qu'on avoue qu'on ne ſçait pas, & contre ſa propre conſcience vouloir trouver des erreurs qu'on puiſſe imputer à l'Egliſe.

LXXVII. Injuſtice du Miniſtre qui veut qu'on lui montre dans les premiers ſiécles la réfutation expreſſe d'une chimère qui n'y fut jamais. Pag. 252.

C'eſt ce qui lui fait ajoûter, qu'il ne faut pas faire deux claſſes des anciens Auteurs, parce qu'*on ne lit rien chez ceux qui ſe taiſent* de cette double génération, *qui condamne directement ou indirectement, ce que les autres ont écrit là-deſſus.* Quelle erreur ! Tous ceux qui font Dieu ſpirituel & immuable, & qui en particulier font le Fils de Dieu incapable de changement, s'oppoſent directement à cette double génération, qui le fait une portion inégale de la ſubſtance du Pere ; un Fils engendré à deux fois, formellement imparfait & venant avec le tems à ſa perfection, à la maniere d'un fruit qui a beſoin de meurir. Mais où ne trouve-t-on pas cette immutabilité & indiviſibilité, puiſque nous l'avons montrée par-tout, & même dans les Auteurs, à qui on veut attribuer cette naiſſance imparfaite ? C'eſt donc qu'eux-mêmes ne la croyoient pas ; perſonne ne la croyoit parmi les Peres : cette ſeconde Nativité n'eſt qu'une ſimilitude qu'on prend trop groſſiérement au pied de la lettre. Il ne faut donc pas demander qu'on montre dans les trois premiers ſiécles une réfutation expreſſe d'une chimère qui n'y fut jamais : on ne l'a non plus réfutée dans les ſiécles ſuivans ; car on n'y ſongeoit ſeulement pas, parce qu'on ne trouvoit tout au plus une erreur ſi inſenſée que dans quelques extravagans qu'on ne connoît point, & que jamais on n'a cru dignes d'être réfutés. Si le raiſonnement du Miniſtre avoit lieu, il n'y auroit donc qu'à imaginer dans la ſuite toutes ſortes d'extravagances & à leur donner du crédit, ſous prétexte qu'on ne pourroit démontrer qu'elles euſſent été réfutées. C'eſt donc une erreur groſſiere de parler ici de réfutation ; & c'eſt aſſez que nous montrions à notre Miniſtre que ſes ridicules idées répugnent directement à celles des Peres dès l'origine du Chriſtianiſme.

Il

Il revient à S. Cyprien : *Et il n'eſt pas apparent*, dit-il, *que S. Cyprien, par exemple, qui vénéroit ſi fort Tertullien, & qui l'appelloit ſon Maître, le regardât comme un ennemi de la Divinité de Jeſus-Chriſt.* Mais trouve-t-il bien plus apparent que S. Cyprien regardât ſon Maître comme un ennemi déclaré de la perfection & de l'immutabilité du Fils de Dieu, ou qu'il trouvât bon qu'on l'appellât Dieu en le faiſant imparfait, & en lui faiſant attendre du tems ſa derniere perfection ? Il faut donc dire que S. Cyprien n'y aura pas vû ces erreurs, non plus que les autres, & qu'il n'aura pas fait à Tertullien un crime d'une métaphore, ou d'une ſimilitude. Ainſi nous pouvons conclurre ſans crainte, que le Miniſtre n'entend pas les Peres qu'il a cités, & que c'eſt par un aveugle entêtement de trouver des Variations, qu'il les implique dans l'erreur.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

LXXVIII. *Autre faux raiſonnement du Miniſtre ſur Tertullien & S. Cyprien.* Ibid.

Il met au rang de ſes Partiſans ſur la double génération, *S. Clément d'Alexandrie*, où il n'y en a pas un trait. Il cite le Pere Pétau, qui trouve bien dans ce Pere des locutions incommodes, mais non pas ſur le ſujet que nous traitons. Mais je demande à M. Jurieu ; oſera-t-il mettre cet Auteur parmi ceux qui ne combattent ni directement, ni indirectement la prétendue erreur des Anciens ? Quoi donc ne combat-il pas l'inégalité & l'imperfection du Fils, lui qui l'appelle en un endroit, *vraîment Dieu & égal au Seigneur de toutes choſes* ; & en d'autres, toujours parfait & parfaitement un avec ſon Pere ? Mais pouſſons à bout cet article de Clément Alexandrin. Après tout, que blâmera-t-on dans cet Auteur ? Ce qu'on y blâme le plus en cette matiere, c'eſt d'avoir appellé le Fils *une Nature très-proche du ſeul Tout-puiſſant.* Mais peſons toutes ces paroles ; *une Nature, une choſe née :* d'où vient le mot de Nature, en Grec comme en Latin, φύσις, une choſe naturelle à Dieu : Qu'y a-t-il là de mauvais ? Le Fils de Dieu n'eſt-il pas de ce caractère, c'eſt-à-dire, Fils par nature, & non par adoption ? ce qui fait dire à S. Athanaſe que le Pere n'engendre pas ſon Verbe par volonté & par libre-arbitre, mais par nature, & que la fécondité *eſt naturelle* dans Dieu, quoiqu'elle ſoit dans une autre vûe propre & perſonnelle dans le Pere. On a donc pû, & on a dû regarder dans le Fils de Dieu, ſa naiſſance comme lui étant naturelle. Le mal ſeroit, ſi l'on vouloit dire qu'il eſt d'une autre nature, c'eſt-à-dire, d'une autre eſſence, ou d'une autre ſubſtance que ſon Pere ; mais ce ſaint Prêtre d'Alexandrie a exclu formellement cette idée, & ſur-tout dans les endroits où il a dit, comme on a vû, que le Pere & le Fils ſont un, & un de l'unité la plus parfaite. Pendant qu'il penſe comme nous, eſt-ce un crime de

LXXIX. *Avec quelle mauvaiſe foi le Miniſtre a rangé parmi les errans S. Clément d'Alexandrie : paſſages de ce S. Prêtre.* Ibid. 251. Lib. 1. de Trin. c. IV. n. 1. ibid. c. V. n. 7. Clem. in. protrept. vide ſuprà, n. 30, 46.

Orat. 4. in Ar. Orat. 3.

Sixiéme Avertissement aux Protestans.

ne parler pas toujours de même ? Mais il a dit que le Verbe eſt une Nature, ou, comme nous l'entendons, une choſe naturelle en Dieu, & *très-proche du ſeul Tout-puiſſant*, προσιχέστατη. Où eſt le mal de cette expreſſion ? C'eſt qu'au lieu de dire *très-proche*, il falloit dire un avec lui. Il l'a dit auſſi, comme on a vû : Regardez-le ſelon la ſubſtance, il eſt un : regardez-le comme diſtingué, il eſt très-proche ; & remarquez que ce *très-proche* doit être traduit, très-uni à Dieu, & une choſe qui lui convient très-parfaitement ; car tout cela eſt renfermé dans le terme, προσιχέστατη. Ce n'eſt rien d'étranger au Pere, puiſqu'il eſt ſon Fils, & ſon Fils qui ne ſort jamais du ſein Paternel ; qui eſt toujours dans le Pere, comme le Pere eſt toujours dans le Fils. Qu'y a-t-il là que de vrai ? & pouvoit-on mieux exprimer cet *apud Deum* de S. Jean, qui ſignifie tout enſemble, & en Grec comme en Latin, être en Dieu, être avec Dieu, être auprès de Dieu, ou chez Dieu, c'eſt-à-dire, être quelque choſe qui lui ſoit très-proche & très-inſéparablement uni. Et pour ce qui eſt d'avoir appellé le Pere *le ſeul Tout-puiſſant*, les moindres Théologiens ſçavent que ce n'eſt rien, puiſque Jeſus-Chriſt a dit lui-même : *Or c'eſt la vie éternelle de vous connoître, ô mon Pere, vous qui êtes le ſeul vrai Dieu, & Jeſus-Chriſt que vous avez envoyé :* où il ne craint point d'appeller ſon Pere le ſeul vrai Dieu, avec autant d'énergie, que ce ſçavant Prêtre l'appelle le ſeul Tout-puiſſant. Je n'ai pas beſoin ici de rappeller cette Doctrine commune qu'en parlant du Pere, ou du Fils, ou du S. Eſprit, *le ſeul* n'eſt pas excluſif des Perſonnes inſéparables de Dieu, mais de celles qui lui ſont étrangères ; c'eſt pourquoi S. Clément d'Alexandrie, qui appelle ici le Pere *le ſeul Tout-puiſſant*, reconnoît ailleurs, comme on a vû, la toute-puiſſance du Fils, & l'appelle même formellement *le ſeul Dieu*, comme le Miniſtre l'avoue : *Hommes*, dit-il, *croyez en celui qui eſt Dieu & Homme ; mortels, croyez en celui qui eſt mort, & qui eſt le ſeul Dieu de tous les hommes.* Le Pere n'eſt pas moins Dieu, comme le Fils n'en eſt pas moins Tout-puiſſant.

Joan. XVII. 3.

Ci-deſſus, n. 30, 46. Jur. p. 233. Clem. in protrep.

Après que ces difficultés ſont diſſipées, la Divinité de Jeſus-Chriſt va luire comme le Soleil dans S. Clément d'Alexandrie : *La très-parfaite, très-ſouveraine, très-dominante, & très-bienfaiſante Nature du Verbe eſt très-proche, très-convenante, très-intimement unie au ſeul Tout-puiſſant. C'eſt la ſouveraine excellence, qui diſpoſe tout ſelon la volonté de ſon Pere ; enſorte que l'Univers eſt parfaitement gouverné, parce que celui qui le gouverne, agiſſant par une indomptable & inépuiſable Puiſſance, regarde toujours les raiſons cachées*, & les ſecrets

Strom. VII. init.

deſſeins de Dieu. *Car le Fils de Dieu ne quitte jamais la hauteur d'où il contemple toutes choſes ; il ne ſe diviſe, ni ne ſe partage, ni ne paſſe d'un lieu à un autre : il eſt par-tout tout entier ſans que rien le puiſſe contenir, tout penſée, tout œil, tout plein de la lumiere paternelle, & tout lumiere lui-même ; voyant tout, écoutant tout, ſçachant tout*, c'eſt-à-dire ſans difficulté, le ſçachant toujours, *& pénétrant par puiſſance toutes les puiſſances ; à qui tous les Anges & tous les Dieux ſont ſoumis.* Si le Miniſtre avoit vû cinq cens endroits qu'on trouve dans cet excellent Auteur de cette élévation & de cette force, il n'en mépriſeroit pas, comme il fait, la Théologie. Elle renverſe ſon ſyſtême par les fondemens. Si le Fils de Dieu eſt une choſe naturellement très-parfaite & toujours immuable ; il n'a donc pas eu beſoin de naître deux fois pour arriver à ſa perfection. Si ſon immutabilité exclut juſqu'au moindre changement, quant aux lieux & quant aux penſées, c'eſt en vain qu'on lui veut faire acquérir de nouvelles manieres d'être. L'inégalité n'eſt pas moins excluſe : puiſque S. Clément Alexandrin vient de le faire ſi pénétrant, ſi puiſſant, &, s'il eſt permis de parler en cette ſorte, ſi immenſe, que le Pere ne le peut être davantage. Le Miniſtre a donc cité témérairement cet Auteur comme tant d'autres, & il ne veut qu'ébloüir le monde par de grands noms.

SIXIÈME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

P. 233.

Sans entrer dans tout ce détail, qui ne m'étoit pas néceſſaire, dès mon premier Avertiſſement, je lui ôtois en un mot tous les Anciens, en le renvoyant à Bullus, de qui il pouvoit apprendre le véritable dénouement de tous leurs paſſages. Mais ſa mauvaiſe foi paroît ici comme par-tout ailleurs. D'abord il n'a pas oſé avoüer que Bullus me favoriſât, ni qu'un ſi ſçavant Proteſtant lui enlevât tout d'un coup tous ſes Auteurs, ſans lui en laiſſer un ſeul : & c'eſt pourquoi il dit d'abord dans ſon avis à M. de Beauval : *un œuf n'eſt pas plus ſemblable à un œuf, que les obſervations de Bullus le ſont aux miennes.* On ne peut pas porter plus loin le menſonge : & pour le voir en un mot, il ne faut que conſidérer que cette ſeconde Nativité de quelques Anciens ſe doit entendre, ſelon Bullus, *non d'une Nativité véritable & proprement dite, mais d'une Nativité figurée & métaphorique*, qui ne ſignifioit autre choſe que *ſa manifeſtation & ſa ſortie au dehors par ſon opération :* ce que Bullus met en Thèſe poſitivement, & ce qu'il répéte à toutes les pages, comme le parfait dénouement de la Théologie de ces ſiécles. Or, comme cette ſolution renverſe tout le ſyſtême du Miniſtre, il s'y oppoſe de toute ſa force, en ſorte que Bullus diſant que tout cela s'entend en figure, le Miniſtre

LXXX. *Mauvaiſe foi du Miniſtre ſur le ſujet de Bullus, Proteſtant Anglois, qu'on lui avoit objecté dans le premier Avertiſſement.* Pag. 2.

Def. fid. Nic. 3. ſect. c. 5. §. 3. p. 337. Sect. 2. c. 5. §. 1. 7. c. 5. §. 5, &c. Jur. Tab. Lett. 6. pag. 248, 255, 266.

Jurieu dit au contraire, & entreprend de prouver que tout cela s'entend à la lettre, & voilà comme ces deux Auteurs ſe reſſemblent.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Par la même raiſon on pourroit dire que le Catholique & le Calviniſte ont le même ſentiment ſur la Préſence de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, parce que ſi l'un la met en vérité, l'autre la met en figure. Les Sociniens ſeront auſſi de même Doctrine que nous, parce que Jeſus-Chriſt eſt figurément ſelon eux, ce qu'il eſt proprement ſelon nous, *Dieu béni aux ſiécles des ſiécles*: l'affirmation & la négation, les lumieres & les ténébres ne ſeront plus qu'un, & le Miniſtre trouvera tout en toutes choſes.

Rom. IX. 5.

LXXXI. *Prodigieuſe différence entre la Doctrine de Bullus & celle de M. Jurieu, qui veut lui être ſemblable.* P. 241, 265.

Il a bien fallu ſe dédire d'une ſi viſible abſurdité, mais c'eſt toujours de mauvaiſe foi; car au lieu que dans l'avis à M. de Beauval, Bullus & Jurieu étoient *deux œufs* ſi ſemblables, qu'il n'y avoit nulle différence; dans la ſixiéme Lettre du Tableau, M. Jurieu ſe contente *qu'il n'y ait pas dans le fond grande différence.* Mais quelle plus grande différence veut-il trouver, que celle du ſens figuré au ſens propre? que celle qui met en Dieu de l'imperfection & du changement, & celle qui n'y en met pas? que celle qui introduit des variations dans les ſentimens, & celle qui n'en reconnoît que dans les expreſſions? que celle qui donne au Chriſtianiſme une ſuite toujours uniforme, & celle qui commet les Peres avec les enfans, les premiers ſiécles avec la poſtérité; qui donne enfin une face hideuſe au commencement de la Religion & à toute l'Egliſe Chrétienne?

ARTICLE XI.

Que ſelon ſes propres principes le Miniſtre devoit recevoir le dénouement de Bullus, & qu'il tombe manifeſtement dans l'extravagance.

LXXXII. *Que le caractère de comparaiſon qui ſe trouve dans les paſſages dont le Miniſtre abuſoit, ne lui permettoit pas de les prendre au pied de la lettre.*

MAIS pourquoi vouloir obliger le Miniſtre Jurieu, un ſi grand original en matiere de Théologie, à ſuivre les ſentimens de Bullus? Je le dirai en un mot: c'eſt qu'il s'y devoit obliger lui-même, pour n'avoir point à dire cent abſurdités qu'on vient d'entendre, avec cent autres qu'on découvrira dans la ſuite; & ſi l'on veut parler plus à fond, c'eſt que le ſentiment de Bullus portoit, ſur-tout dans un homme qui comme M. Jurieu fait profeſſion de reconnoître la Divinité de Jeſus-Chriſt, un caractère manifeſte de vérité, qu'on ne pouvoit rejetter ſans extravagance. Car d'abord tous les endroits dont le Miniſtre abuſe, étoient conſtamment des comparaiſons, des ſimilitudes, ou ſi vous voulez, des métaphores, puiſ-

que les métaphores ne ſont autre choſe que des ſimilitudes abrégées : & encore des ſimilitudes tirées des choſes ſenſibles, pour les tranſporter aux Divines. De-là venoient ces extenſions, ces portions de lumieres, & les autres choſes ſemblables, que nous avons obſervées : c'étoit ſi peu des expreſſions préciſes & littérales, qu'on en cherchoit d'autres pour redreſſer ce qu'elles pouvoient avoir de défectueux ; & le caractère de ſimilitude y étoit ſi marqué, qu'il n'y a rien, comme on a vû, de ſi ridicule à notre Miniſtre, que d'avoir voulu pouſſer à bout ces comparaiſons.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

LXXXIII. *Que viſiblement les comparaiſons tirées des opérations de notre ame n'étoient encore qu'un légaiement, en les comparant à la naiſſance du Verbe.*

Celles qu'on tire de l'ame, qui eſt un eſprit que Dieu a fait à ſon image, ſont plus pures, mais toujours infiniment diſproportionnées à la Nature Divine. L'Architecte, avons-nous dit, répand ſon idée & tout ſon art ſur ſon ouvrage : ce qu'il a mis au-dehors, eſt en quelque façon ce qu'il avoit conçu au-dedans : tout cela ſe peut appliquer à Dieu, lorſqu'il produit le monde par ſon Verbe ; mais il y faut apporter les diſtinctions néceſſaires : car tout cela dans le fond n'eſt que ſimilitude & métaphore, même à l'égard de l'Architecte mortel, qui à la rigueur garde toujours ſa penſée, & ne la met pas hors de lui quand il bâtit : à plus forte raiſon tout cela n'eſt que bégaiement & imperfection à l'égard de Dieu.

LXXXIV. *Que toute la ſuite du diſcours des Peres conduiſoit naturellement l'eſprit au ſens figuré & métaphorique.*

Mais la comparaiſon que les Peres preſſent le plus, eſt celle de notre penſée & de notre parole, ou comme parle la Théologie, de nos deux paroles : l'intérieure, par laquelle nous nous entretenons en nous-mêmes, & l'extérieure, par laquelle nous nous exprimons au dehors. Tous les Peres ont entendu après l'Ecriture, que le Fils de Dieu étoit ſon Verbe, ſa parole intérieure, ſon éternelle penſée, & ſa raiſon ſubſiſtente, parce que Verbe, parole, & raiſon, c'eſt la même choſe ; & pour la parole extérieure, ils la trouvoient attribuée à Dieu au commencement de la Genèſe, lorſqu'il dit : *Que la lumiere ſoit, & la lumiere fut : qu'il ſe faſſe une étendue*, ou *un firmament, & il ſe fit une étendue*, ou *un firmament* ; & ainſi du reſte. Il eſt bien clair que cette expreſſion de la Genèſe, qui fait prononcer à Dieu une parole extérieure, eſt une ſimilitude, qui nous repréſente en Dieu la plus parfaite, la plus efficace, &, pour ainſi dire, la plus royale, & en même tems la plus vive & la plus intellectuelle maniere de faire les choſes, lorſqu'il n'en coûte que de commander, & qu'à la voix du Souverain qui demeure tranquille dans ſon Thrône, tout un grand Empire ſe remue. Ainſi Dieu commande par ſon Verbe, & non-ſeulement toute la Nature, & autant l'inſenſible que la raiſonnable, mais encore le néant même obéit. Une ſi belle ſimilitude

Gen. I. 3.

Sixième Avertissement aux Protestans.

méritoit bien d'être continuée; mais en la continuant il falloit toujours ſe ſouvenir de ſon origine. On a ſuivi la comparaiſon, en diſant que cette parole, *Que la lumiere ſoit*, & les autres de même nature, étoient en Dieu comme en nous l'image de la penſée; qu'en diſant, *Que la lumiere ſoit*, Dieu avoit produit au-dehors ce qu'il avoit au-dedans, ſon idée, ſon intelligence, ſon Verbe, en un mot, qui eſt ſon Fils: qu'il l'avoit *proféré, prononcé, manifeſté au-dehors*, à la maniere que nous l'avons vû: qu'alors il l'avoit créé, engendré, enfanté en quelque façon; comme un diſcours, que nous prononçons après l'avoir médité, eſt en quelque ſorte la production & l'enfantement de notre eſprit. On ſent bien naturellement que tout cela eſt la ſuite d'une comparaiſon; mais le Miniſtre veut tout prendre rigoureuſement. En pouſſant la comparaiſon, Tertullien dit que cette prononciation extérieure, où Dieu profère ce qu'il penſoit en diſant, *Que la lumiere ſoit faite* & le reſte, eſt la parfaite Nativité du Verbe: le Miniſtre conclut de-là que le Verbe en toute rigueur eſt vraîment enfanté. Mais comme Tertullien attribue la perfection à cette ſeconde Nativité, à cauſe qu'en un certain ſens & à notre maniere d'entendre, une choſe eſt regardée comme plus parfaite, lorſqu'elle ſe manifeſte par ſon action; le Miniſtre s'obſtine encore à dire au pied de la lettre que le Verbe change, & acquiert ſa perfection par cette ſeconde naiſſance: & parce que le même Auteur ajoûte après, que le Verbe par ce moyen eſt ſorti du ſein de ſon Pere, ou pour mettre ſes propres paroles, (car il ne faut point obſcurcir les choſes par trop de délicateſſe) *qu'il eſt ſorti de la matrice de ſon cœur*, le Miniſtre conclut encore qu'avant que Dieu eût parlé, le Verbe étoit dans ſon ſein; mais ſeulement comme conçu, au lieu que par ſa parole, il a été vraîment engendré & mis au jour. Voilà dans Tertullien tout le fondement de ces enveloppemens & développemens tant vantés, & de cette double naiſſance qu'on veut prendre au pied de la lettre: & parce que cet Auteur a entaſſé comparaiſon ſur comparaiſon, & métaphore ſur métaphore, pour trouver parmi les Anciens des Variations plus que dans les termes, il faudra leur faire tout dire à la Lettre, & embrouiller toute leur Théologie. Ne voilà-t-il pas une rare imagination, & une choſe bien difficile à entendre, que le dénouement de Bullus qui rejette ces idées?

Sup. n. 66. & ſuiv.

Adv. Prax. 5, 6, 7. Ibid.

Ibid.

LXXXV. Démonſtration manifeſte que tout ici ſe devoit entendre de la Nativité parfaite du Verbe, qui ſe fait par ſa parole.

Mais enfin je vais vous forcer à le recevoir; car cette parfaite Nativité de Tertullien n'arrive qu'à ces paroles: *Que la lumiere ſoit faite*: ce fut alors, & à cette voix, que, dit Tertullien, le Verbe *reçut ſon ornement, & ſa parfaite Nativité.* Ce ſont les mots de cet

Auteur. Mais cette parole, *que la lumiere ſoit*, ne ſe fait entendre qu'après qu'il a été dit: *Au commencement Dieu créa le Ciel & la Terre:* le Ciel & la Terre étoient donc, que le Verbe n'étoit pas encore; ou en tout cas il n'avoit pas ſon être diſtinct, comme vous le vouliez en 1689. ou ſon être développé, comme vous l'avez mieux aimé en 1690. le Verbe étoit donc alors auſſi informe que le monde. Mais par qui donc avoient été faits le Ciel & la Terre? n'eſt-ce pas encore par le Verbe, & S. Jean en a-t-il trop dit, lorſqu'il a prononcé: *Toutes choſes ont été faites par lui*, & pour appuyer davantage: *Sans lui rien n'a été fait de ce qui a été fait?* Mais ſi vous êtes forcé par cette parole de S. Jean, à dire que dès ce premier commencement le Ciel & la Terre ont eu par le Verbe tout ce qu'ils avoient d'exiſtence: le Verbe les a-t-il faits avant que d'être lui-même, ou avant que d'être parfait, ou formé & développé, comme vous parlez? Eſt-ce qu'il s'élevoit à ſa perfection à meſure qu'il perfectionnoit ſon ouvrage? ou bien, eſt-ce qu'il eſt venu à trois fois, & non plus à deux: une fois dans l'Eternité, foible embryon qui avoit beſoin du ſein de ſon Pere, d'où par un premier effort il commença à le produire, lorſqu'il créa en confuſion le Ciel & la Terre, pour l'enfanter tout-à-fait, lorſqu'il produiſit la lumiere? Quoi, vous n'ouvrez pas encore les yeux, & vous n'appercevez pas qu'en toutes ces choſes, il n'y a point d'autre dénouement que des ſignifications myſtiques, c'eſt-à-dire, des ſimilitudes? En vérité, vous êtes outré, & on ne peut plus raiſonner avec vous.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

dre par ſimilitude.

Ibid. 7. Gen. I. 1. Joan. I. 3.

Mais pourquoi, me dira-t-on, ne voulez-vous pas que Tertullien ait pû penſer des extravagances? Si c'étoit Tertullien tout ſeul, quoiqu'il n'y ait aucune apparence qu'il en ait penſé de ſi énormes, ce ne ſeroit pas la peine de diſputer pour ce ſeul Auteur. Mais puiſque vous ne voulez excepter de ces folles imaginations aucun Auteur de ces trois premiers ſiécles, vous mettez en vérité trop d'inſenſés à la tête de l'Egliſe Chrétienne, & vous donnez à la Religion un trop foible commencement.

LXXXVI. *S'il eſt poſſible que Tertullien & les autres Peres aient penſé les extravagances que le Miniſtre leur impute.*

Au ſurplus, il ne faut pas s'imaginer que le dénouement qu'on vient de voir, ne ſerve que pour Tertullien; au contraire, je n'ai choiſi cet Auteur qu'à cauſe que c'eſt lui, qui par ſon ſtyle, ou ferme ou dur, comme ou voudra l'appeller, enfonce le plus ſes traits, & appuie le plus fortement ſur ces deux naiſſances, étant même le ſeul qui nous a nommé cette parfaite Nativité qu'on vient d'entendre; de ſorte qu'on ne peut douter que le dénouement qu'on emploie pour Tertullien, à plus forte raiſon ne ſerve aux autres,

LXXXVII. *Que l'explication qu'on a donnée à Tertullien ſert à plus forte raiſon pour les autres Peres.*

au nombre de cinq ou ſix qui ont eu à peu près la même penſée ; & en voici une raiſon qui ne laiſſera aucune réplique au Miniſtre.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Le même Tertullien, lorſque Dieu proféra ces mots, *Que la lumiere ſoit faite*, dit qu'*il proféra une parole ſonore*, comme le traduit M. Jurieu, *vox & ſonus oris ; aër offenſus intelligibilis auditu.* Le Miniſtre croit trouver la même choſe dans Lactance, dans S. Hippolyte & dans Théophile d'Antioche, qui, ſelon lui, ont admis cette parole *ſonore*, c'eſt-à-dire, ſans difficulté, comme il en convient, *une parole externe, & proférée à l'extérieur.* Mais a-t-il pris au pied de la lettre les expreſſions de ces Peres ? Point du tout ; il a bien ſçû dire qu'on voit bien que *cela ne ſe doit pas prendre à la rigueur, comme a fait le Pere Pétau ;* on le voit bien par l'abſurdité exceſſive de ce ſentiment, qui ne peut jamais être tombé dans une tête ſenſée. Pourquoi donc n'ouvrir pas les yeux à de ſemblables abſurdités qu'il attribue lui-même à ces Peres ? Pourquoi ne pas recourir à une figure qu'il a déja reconnue en cette même occaſion dans ſes Auteurs ? & pourquoi s'obſtiner toujours à leur faire dire au ſens littéral, que le Verbe naiſſe imparfait dans le ſein de Dieu ; que ſon Pere, ou n'ait pas pû, ou n'ait pas voulu lui donner ſa perfection d'abord ?

LXXXVIII. *Aveu du Miniſtre qu'on ne peut entendre Tertullien & les autres Peres ſans avoir recours au ſens figuré.*

Tert. adv. Prax. 7.

Tab. Lett. 6. p. 260.

Ibid.

Ibid.

La ſuite même des choſes excluoit ce dernier ſens. Les mêmes qui ont employé dans leurs interprétations cette parole raiſonnante, l'ont conſidérée comme un corps & un revêtiſſement que Dieu donnoit à ſon Verbe ; de même que nos paroles ſont une eſpéce de corps & de revêtiſſement que nous donnons à nos penſées. En ſuivant la comparaiſon, & pour donner plus de ſubſtance, ou, ſi l'on veut, plus de corps à cette parole raiſonnante, par laquelle on veut que Dieu ait créé la lumiere ; quelques-uns de ces Auteurs lui ont attribué une ſubſtance durable, ſemblable à celle que nous donnons à nos penſées & à nos paroles, lorſque nous les mettons par écrit. Tout cela eſt-il vrai à la rigueur ? Dieu a-t-il écrit ce qu'il diſoit ? mais a-t-il effectivement parlé ? à qui, & en quelle langue ? à la matiere qui étoit muette & ſourde ? ou aux hommes qui n'étoient pas ? ou aux Anges, à qui il ait donné pour cela des oreilles comme à nous ? Forcé par l'abſurdité d'une telle imagination, le Miniſtre reconnoît ici une figure, dont l'eſprit eſt en deux mots : que Dieu agit au-dehors par ſon Verbe, qui eſt ſon Fils ; qu'il agit en commandant, c'eſt-à-dire, avec un pouvoir abſolu ; que le Verbe par qui il commande, & qui eſt lui-même ſon commandement, ainſi qu'il eſt ſa parole, eſt une perſonne, & que

LXXXIX. *Que toutes les locutions des Peres déterminoient l'eſprit au ſens figuré.*

Ci-deſſus, n. 39.

que la même vertu par laquelle il a une fois créé le monde, ſubſiſte éternellement pour le conſerver.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Pour pouſſer à bout le Miniſtre par ſes propres principes, voici en 1690. comme il prouve que les Anciens ont reconnu le Fils de Dieu éternel, non plus *en germe & en ſemence*, comme il diſoit en 1689. car il ne l'a plus oſé dire depuis, mais en exiſtence & en perſonne: *ce ſeroit*, dit-il, *une erreur folle de croire, comme ils ont cru, qu'il eſt engendré de la ſubſtance du Pere, ſans croire qu'il ſoit éternel.* Il a raiſon; car pour en venir à cette folie, il faudroit croire que la ſubſtance de Dieu ne ſeroit pas éternelle, ou qu'on en pourroit ſéparer ſon éternité. Paſſons outre, cela eſt trop clair pour nous arrêter davantage. Le Miniſtre ajoûte ailleurs, en parlant des mêmes Peres, *qu'il faut croire que ceux qui errent, ne ſont pas fous; & que ce ſeroit l'être, & ſe contredire d'une maniere folle, que de dire abſolument d'une part que le Fils eſt une même ſubſtance, & qu'il eſt coéternel au Pere, & dire cependant qu'il aura commencé.* A la bonne heure: il ne veut donc pas que les Anciens ſoient fous, ni qu'ils ſe contrediſent d'une maniere folle; mais ſi c'eſt une abſurdité de croire qu'on ſoit de même ſubſtance ſans être coéternel; ou qu'on ſoit coéternel, & que cependant on ait commencé: ce n'en eſt pas une moindre, ni moins ſenſible, que de croire qu'on ſoit de même ſubſtance, ſans croire qu'on ſoit auſſi en tout & par-tout de même perfection; que de croire qu'on ſoit éternel, ſans croire qu'on le ſoit auſſi en tout ce qu'on eſt; que de croire avec tous les Peres qu'on ſoit immuable, & qu'on change cependant; que la ſubſtance ſoit indiviſible, & qu'on n'en tire au pied de la lettre qu'une portion; ou qu'on s'enveloppe & ſe développe l'un de l'autre, ſans être des corps & ſans changer; que de croire enfin qu'on ſoit Dieu ſans être parfait, ou qu'on ſoit parfait ou heureux lorſqu'on manque de quelque choſe; ou qu'il n'arrive point de changement dans la ſubſtance du Pere, lorſqu'il ſurvient quelque choſe à ſon Fils qui eſt dans ſon ſein; ou que le Pere ne ſoit pas d'abord parfaitement Pere, & qu'il laiſſe meurir ſon fruit dans ſes entrailles, comme une mere impuiſſanre, & toutes les extravagances auſſi brutales qu'impies que nous avons vûes.

XC. *Principe du Miniſtre, qui ne veut pas qu'on prenne les Peres pour des inſenſés: qu'avec ſa double génération il les fait plus inſenſés que ceux qui les font Ariens.* P. 239. P. 261.

Je maintiens que les Ariens & les Sociniens n'ont rien de ſi inſenſé que cette Doctrine; car on peut bien avoir cru, ou avec les Orthodoxes, que le Fils de Dieu fût né de toute éternité par une ſeule & même naiſſance, ou qu'il fût né tout-à-fait & tout entier dans le tems, & vraîment tiré du néant; voilà deux extrémités in-

XCI. *Que l'erreur que le Miniſtre attribue aux Peres, eſt la folie la plus manifeſte*

SIXIÈME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

finiment oppoſées, mais qu'on peut tenir ſéparément une & l'autre, ſinon avec vérité, du moins avec des principes en quelque ſorte ſuivis; mais qu'en ſuppoſant le Fils de Dieu éternel, & de même ſubſtance que Dieu, on le ſuppoſât en même tems ſi imparfait qu'il ne pût venir d'abord tout entier, & qu'il lui fallût du tems pour le mettre à terme, ou que ſon Pere le changeât lui-même volontairement dans ſon ſein, & l'avançât à ſa perfection avec le tems: c'eſt attribuer au Pere & au Fils tant d'impuiſſance, tant d'imperfection, & un ſi pitoyable changement, qu'on ne peut l'avoir penſé de cette ſorte, comme le Miniſtre le fait penſer non à trois ou quatre inconnus, mais à tous les Peres des trois premiers ſiécles, ſans une folie conſommée.

qu'on pût jamais imaginer, & que le Socinianiſme ou l'Arianiſme ne ſont rien à comparaiſon.

XCII. *Que dans les paſſages de Tertullien objectés par le Miniſtre, la métaphore ſaute aux yeux à toutes les lignes.*

Et ſans tant de raiſonnement, qui obligeoit à prendre toujours à la lettre Tertullien le plus figuré, pour ne pas dire le plus outré de tous les Auteurs? Car peut-on en expliquer ſeulement ſix lignes dans les endroits dont il s'agit, ſans avoir cent fois recours à la figure? Cette parole ſonore que nous avons vûe, n'eſt-ce pas une inévitable figure de l'aveu du Miniſtre Jurieu? *Dieu s'agitoit en lui-même*, comme Tertullien le répéte par deux fois, *& il travailloit en penſant* à faire le monde: le peut-il dire à la lettre, lui qui dit dans les mêmes lieux, *Que rien n'eſt difficile à Dieu, & qu'à lui, vouloir & pouvoir c'eſt la même choſe? Avant que Dieu eût parlé*, dit encore Tertullien, *il médita ce qu'il alloit faire.* N'y penſoit-il pas auparavant & de toute éternité? *Auſſi-tôt que Dieu voulut mettre au jour ce qu'il avoit diſpoſé, il proféra ſon Verbe.* Ne penſa-t-il donc, encore un coup, à ſon Ouvrage, que lorſqu'il donna ſes ordres pour l'exécuter? Qui ne voit manifeſtement les mêmes façons de parler, qui font dire que Dieu ſe repent ou qu'il ſe fâche? Mais, ſi pour conſerver dans ces expreſſions la Majeſté infinie du Pere céleſte, il faut néceſſairement ſortir du ſens littéral & rigoureux, quelle peine peut-on avoir à les adoucir pour l'amour du Fils de Dieu? Mais en les adouciſſant, tout vous échappe: vos deux nativités s'en vont; puiſque Tertullien eſt le ſeul où vous trouvez la parfaite nativité & la conception du Verbe, & qu'enfin vous n'avez point de plus ferme appui de votre cauſe.

Adv. Prax. Cont Herm. 18.

Ibid. 45.

Adv. Prax. 10.

Mais il objecte que Tertullien a dit des choſes encore plus dures, puiſqu'il y a des paſſages où il dit que *le Pere ſeul étoit éternel*, & que le Fils a eu un commencement.

XCIII. *Mauvaiſe foi du Miniſtre*

Sans entrer dans la diſcuſſion de ces paſſages, on voit bien que le Miniſtre les allégue à tort, puiſque c'eſt évidemment contre

lui-même ; car conſtamment ce qu'ils contiennent eſt ſi exceſſif, qu'on ne le peut ſoutenir au pied de la lettre que dans le ſens des Ariens qui nient l'éternité du Fils de Dieu. Il faut donc, ou les abandonner à ces Hérétiques, ce que le Miniſtre ne veut pas; ou bien les tempérer par quelque figure, qui eſt pourtant préciſément ce qu'il nous conteſte.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

qui objecte des paſſages de Tertullien que lui-même il ne peut prendre au pied de la lettre. P. 240.

Et pour montrer qu'il ne veut qu'amuſer le monde, il ne faut qu'entendre ce qu'il dit lui-même ſur ces paſſages de Tertullien: *C'étoit*, dit-il, *un eſprit de feu qui ne ſçavoit garder de meſure en rien, & qui outroit tout. En diſputant avec ſa chaleur ordinaire contre Hermogène, qui faiſoit la matiere éternelle, il a pouſſé ſans bornes la Théologie de ſon ſiécle ſur la ſeconde génération du Fils, pour montrer que rien n'étoit, à parler proprement, éternel que le Pere; mais il ne faut pas s'imaginer qu'il ait eu deſſein de nier cette exiſtence éternelle qu'il donnoit au Verbe dans le ſein & dans le cœur de Dieu.* Tout ce diſcours aboutit à vouloir trouver de la juſteſſe dans les mouvemens d'une imagination qu'on ſuppoſe ſi échauffée. Mais après tout, pour faire ſentir au Miniſtre la biſarrerie de ſes penſées, demandons-lui ce qu'il prétend faire de Tertullien. Un Arien qui ne veuille pas que le Fils ſoit de même ſubſtance que ſon Pere? Cet Auteur a dit cent fois le contraire, & le Miniſtre en convient. Quoi donc, un fou qui ne crût pas que l'Eternité fût de la ſubſtance de Dieu, ou qui crût qu'on pût être Dieu ſans être Eternel? Il a dit tout le contraire dans le propre Livre d'où eſt tiré le paſſage dont nous diſputons. *Par où*, dit-il, *connoît-on Dieu & le met-on dans ſon rang, que par ſon Eternité?* Et ailleurs: *La ſubſtance de la Divinité c'eſt l'Eternité, qui eſt ſans commencement & ſans fin.* Donc le Fils de Dieu étant Dieu, de même ſubſtance que Dieu, il faut qu'il ſoit éternel. Enfin, que voulez-vous donc que Tertullien ait penſé, lorſqu'il a dit que le Fils de Dieu n'étoit pas ſans commencement? C'eſt, dites-vous, qu'il n'étoit pas ſans commencement ſelon une maniere d'être, & en qualité de Verbe, quoiqu'il fût ſans commencement dans le fond de ſa perſonne & en qualité de ſageſſe? d'abord cela eſt abſurde, & à le prendre au pied de la lettre, contre toutes les idées des Chrétiens. Mais paſſons tout au Miniſtre. Suppoſé que Tertullien, contre ſes propres principes & contre tout ce qu'il a dit dans les endroits qu'on a vûs, ait voulu faire le Fils de Dieu muable & né deux fois à la rigueur, aura-t-il du moins raiſonné juſte? Point du tout, dit M. Jurieu, il aura toujours *pouſſé ſans bornes la Théologie de ſon ſiécle*; & il demeurera pour certain qu'il n'a pas dû dire que le

XCIV. Mauvaiſe foi du Miniſtre évidemment démontrée par la réponſe qu'il fait lui-même à Tertullien. Tab. Let. 6. p. 262.

Cont. Herm. 4.

Ad. Nat. lib. II. c. 3.

Ibid.

Sixième Avertissement aux Protestans.

Fils de Dieu eût commencé d'être, puiſqu'il a, ſelon lui-même, une ſubſiſtance eſſentielle. Mais pouſſons encore plus avant. Cet Auteur n'a-t-il pas dit clairement en pluſieurs endroits, & même contre Hermogène, qui eſt le Livre dont il s'agit, que ce qui eſt éternel ne change en rien, ni en ſubſtance, ni en qualité, ni en accident, ni enfin en quoi que ce ſoit. Nous en avons vû les paſſages qui ne ſouffrent point de réplique. Mettez qu'avec ces principes un homme entreprenne de dire, que celui qui eſt Eternel naiſſe deux fois au pied de la lettre, & qu'une ſeconde naiſſance lui ôte ce qu'il avoit, ou lui ajoûte ce qu'il n'avoit pas; cela ne ſe peut, & l'humanité y réſiſte. On ne peut pas ſi ouvertement ſe contredire ſoi-même, ni oublier à l'inſtant ce qu'on vient d'écrire. En tout cas, Tertullien ſe ſera donc contredit; il ſe ſera donc oublié: il faudroit donc pour cette fois laiſſer là ce dur Africain, ſans faire un crime à toute l'Egliſe des obſcurités de ſon ſtyle & des irrégularités de ſes penſées.

Ci-deſſus, n. 13.

XCV. On indique le vrai dénouement du paſſage de Tertullien contre Hermogène, & on démontre manifeſtement la mauvaiſe foi du Miniſtre.

Je ne parle pas en cette ſorte de Tertullien dans l'opinion de ceux qui s'imaginent avoir droit de le mépriſer, à cauſe que ſon ſtyle eſt forcé, & qu'il s'abandonne ſouvent à ſa vive & trop ardente imagination; car il faut avoir perdu tout le goût de la vérité, pour ne ſentir pas dans la plus grande partie de ſes Ouvrages, au milieu de tous ſes défauts, une force de raiſonnement qui nous enléve; & ſans ſa triſte ſévérité qui à la fin lui fit préférer les rêveries du faux Prophéte Montan à l'Egliſe Catholique, le Chriſtianiſme n'auroit guère eu de lumiere plus éclatante. Je ne l'abandonne donc pas en cet endroit, & je croirois au contraire pouvoir faire voir, s'il en étoit queſtion, que tout ce qu'il y a de dur dans ſon Livre contre Hermogène, il ne le dit pas ſelon ſa croyance, mais en pouſſant ſon Adverſaire, ſelon ſes propres principes. Maintenant il me ſuffit de démontrer l'injuſtice de notre Miniſtre, qui ne cite de bonne foi aucun des Peres qu'il produit, & qui renverſe lui-même le témoignage qu'il tire de Tertullien, en le voulant prendre à la lettre dans un endroit où il avoue qu'il eſt outré au de-là de toute meſure.

XCVI. Raiſons du Miniſtre pour exclure l'allégorie de Bullus: abſurdité manifeſte de la premiere raiſon.

On a honte des pitoyables raiſons qu'il oppoſe à Bullus, qui lui montroit le grand chemin: les voici. La premiere, *on ne prouve pas les métaphores*, comme les Anciens ont prouvé cette ſeconde naiſſance & ce développement du Verbe; *car les métaphores ſont des fauſſetés priſes & prouvées dans le ſens littéral.* Voilà de ces faux principes qu'on jette en l'air, quand on ne ſçait ce qu'on dit, & qu'on

ne veut qu'étourdir un Lecteur, car le contraire de ce qu'il avance eſt inconteſtable. On prouve les ſimilitudes & les comparaiſons, ſoit qu'elles ſoient étendues, ſoit qu'elles ſoient abrégées, & réduites en métaphores, quand on les explique & qu'on en montre les convenances. On prouve tous les jours aux Juifs que Jeſus-Chriſt eſt cette étoile de Jacob que vit Balaam; cette fleur de la tige de Jeſſé que vit Iſaïe, cette pierre rejettée d'abord, & puis miſe à l'angle, que chanta David. Nous prouvons très-bien aux Proteſtans, que l'Egliſe *eſt la maiſon bâtie ſur la pierre*, c'eſt-à-dire, qu'elle eſt inébranlable; & *la Cité élevée ſur une montagne*, c'eſt-à-dire, qu'elle eſt toujours viſible : les Proteſtans eux-mêmes prouvent tous les jours que les Sacremens ſont des Sceaux de la grace & de l'Alliance contre ceux qui n'y reconnoiſſent que de ſimples ſignes de confédération entre les Fidéles. On prouve donc une métaphore & une figure, lorſqu'on prouve qu'une figure explique parfaitement bien une vérité, & qu'elle épuiſe tout le ſens d'un diſcours; ainſi les Peres ont très-bien prouvé, non pas que le Verbe qui eſt né de toute éternité, naiſſe de nouveau au commencement des tems, car cela porte ſon abſurdité dans ſes propres termes; mais que le Verbe qui étoit caché dans le ſein de ſon Pere, a opéré au-dehors, & qu'il a été manifeſté, lorſque Dieu a commandé à l'Univers de paroître : ce qui étoit en un certain ſens produire ſon Verbe, & mettre au jour ſa penſée, comme il a été expliqué ſouvent.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Tab. Let. 6. p. 248. Gen. XXIV. 17. Iſ. XI. 1. Pſ. CXVII. 22. Matt. VII. 24, 25. Ibid. V. 14.

La ſeconde raiſon n'eſt pas meilleure : *en diſputant contre les Hérétiques, ou contre les Payens ennemis du Myſtère de la Trinité, parler métaphoriquement ce ſeroit la derniere imprudence, & une inexactitude qui ne ſe pourroit ſupporter.* Au contraire, c'eſt préciſément les eſprits groſſiers des Payens qu'il falloit tâcher d'élever aux vérités intellectuelles par des expreſſions tirées des ſens : auſſi tout eſt-il rempli de ces expreſſions dans les Livres qu'on a fait pour les inſtruire, & il faut n'avoir rien lû, ou n'avoir rien digéré, pour le nier. J'en dis autant des Hérétiques. On a ſi peu évité les ſimilitudes, ou, ſi l'on veut, les métaphores dans les écrits qu'on a fait pour les confondre, qu'on en a même inſéré dans les Symboles où on les condamne, puiſqu'on a dit dans celui de Nicée : *Dieu de Dieu, lumiere de lumiere.* Les hérétiques ſont groſſiers à leur maniere, quoiqu'ils ſoient encore plus opiniâtres. Comme opiniâtres, on les abat par la parole de Dieu; comme groſſiers, on ſe ſert de tous les moyens par où l'on tâche d'élever les eſprits infirmes à la ſublimité des Myſtères. Il n'y a donc rien de plus pitoyable que de raiſonner en

XCVII. *Faux axieme du Miniſtre qui dit qu'on ne ſe ſert pas de métaphores avec les Payens ni avec les Hérétiques : il détruit lui-même ce faux principe.* Ibid.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

cette ſorte : *Tertullien diſputoit contre Praxeas & contre des Hérétiques qui nioient la Trinité ; Théophile diſputoit contre des Payens :* donc ils ne devoient point uſer de métaphores ; mais au contraire tout en eſt plein dans ces Ouvrages ; & entr'autres on y voit en termes précis celle dont nous diſputons. C'eſt dans le Livre contre Praxeas que Tertullien attribue la ſeconde naiſſance du Fils à cette *parole ſonore & extérieure* dont nous venons de parler. Le Miniſtre en produit lui-même le paſſage, & le traduit en ces termes : *Alors*, dit Tertullien, *la parole reçut ſa beauté & ſon ornement, ſçavoir, la voix & le ſon, quand Dieu dit, Que la lumiere ſoit, & c'eſt là la parfaite naiſſance de la parole.* Or, c'eſt préciſément de cette expreſſion de Tertullien que le Miniſtre a prononcé, comme on a vû, qu'il ne la faut pas entendre à la rigueur. Il trouve la même expreſſion dans le Livre de Théophile contre les Payens. Ainſi dans ces deux Auteurs cette ſeconde naiſſance eſt viſiblement exprimée par une ſimilitude, & le Miniſtre ſonge ſi peu à ce qu'il dit, qu'il exclut cette figure, non-ſeulement des mêmes Ouvrages, mais encore des mêmes paſſages où il l'admet.

Jur. ibid. P. 245.

Tert. adv. Prax. c. 50. P. 260.

Ibid.

XCVIII. *Que le Miniſtre peut éviter de faire dire des abſurdités aux anciens, leur en fait dire de plus outrées.* Tab. Lett. 6. p. 248.

La troiſiéme & la derniere raiſon a déja été touchée, c'eſt, dit le Miniſtre, *que ſur une ſimple métaphore les Anciens ne ſe ſeroient pas emportés à dire des choſes ſi dures en diſputant contre l'éternité de la matiere.* Ces Anciens qui ont dit ces duretés au ſujet de l'Eternité de la matiere, ſe réduiſent à Tertullien, qui ſemble dire que le Fils de Dieu *a eu un commencement, & qu'il n'y a que le Pere qui ſoit Eternel* ; & le Miniſtre prétend que pour ſauver cet eſprit outré, comme il l'appelle, & couvrir les abſurdités vraies ou apparentes de ſon diſcours, il faut lui en faire dire de plus exceſſives, n'y en ayant point de pareilles à celles de ces deux naiſſances, ni qui ſoient pleines d'ignorances, de contradictions & d'erreurs plus inſenſées.

XCIX. *Le Miniſtre a ſenti lui-même que ſes ſentimens étoient outrés.* Ci-deſſus, n. 86.

On voit donc qu'il n'y avoit rien de plus naturel que le ſentiment de Bullus, & que le Miniſtre y étoit entré en quelque façon. J'ai même remarqué qu'en attribuant à l'Ancienne Egliſe les abſurdités de ces deux naiſſances, il n'a pû s'empêcher d'en faire paroître une ſecrette peine ; c'eſt pourquoi bien qu'il eût dit & redit qu'il vouloit prendre à la lettre & ſans figure ces portions & ces extenſions de la nature Divine, il a fallu y ajoûter *des pour ainſi dire*, qui adouciſſoient la rigueur d'un Dogme affreux. Cette ſeconde naiſſance s'eſt faite *par voie d'expulſion, pour ainſi dire ; Dieu, pour ainſi dire, développant ce qui étoit enfermé dans ſes entrailles.* Et encore qu'il ſe propoſe dans tout ſon Ouvrage de faire voir des change-

P. 257. P. 258.

mens véritables, & de nouvelles manieres d'être, réellement attribuées à Dieu par les SS. Peres; autrement ſes Variations prétendues de l'Ancienne Egliſe s'en iroient à rien; il a fallu dire que ces manieres d'être *ſont en quelque ſorte nouvelles*, c'eſt-à-dire, qu'il a ſenti que ſon Lecteur ſeroit offenſé des imperfections & des nouveautés qu'il faiſoit attribuer à Dieu par les anciens Peres. A la bonne heure: qu'il achéve donc de ſe corriger, & qu'il laiſſe en repos les premiers ſiécles qui font l'honneur du Chriſtianiſme. On voit bien qu'il le faudroit faire, & donner gloire à Dieu en ſe rétractant; mais il faudroit donc ſe réſoudre à ne plus parler des Variations de l'Ancienne Egliſe; & ce dangereux principe de M. de Meaux, que la Religion ne varie jamais, demeureroit inébranlable.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Pag. 266.

C.

Le Miniſtre en accuſant l'Evêque de Meaux de fourberie & de friponnerie, trompe viſiblement ſon Lecteur, & lui diſſimule ce qui ôteroit d'abord toute la difficulté.

Il s'éléve ici contre moi une accuſation, dont voici le titre à la tête de l'Article IV. *Fourberies de l'Evêque de Meaux.* Mais quelque rude que ſoit ce reproche, le Miniſtre n'eſt pas encore content de lui-même; & examinant la conduite que j'ai tenue avec lui dans mon premier Avertiſſement: *On a peine*, dit-il, *à nommer une telle conduite, mais il s'y faut réſoudre; on ne ſçauroit donc l'appeller autrement qu'une friponnerie inſigne.* Vous le voyez; il a peine à lâcher ce mot; tant les injures lui coûtent à prononcer: mais après qu'il a ſurmonté cette répugnance, il répéte plus aiſément la ſeconde fois, *la friponnerie de l'Evêque de Meaux*; & on voit qu'il a de la complaiſance pour cette noble expreſſion. Le fondement de ſon diſcours eſt d'abord, que je le renvoie au Pere Pétau, & à Bullus tout enſemble, pour apprendre les vrais ſentimens des Peres des trois premiers ſiécles. *Pour achever ſon Portrait*, dit-il, *M. de Meaux ne pouvoit mieux faire que de joindre, comme il a fait, Bullus à Pétau, comme travaillant à la même choſe; puiſque Bullus s'eſt occupé preſque uniquement à réfuter Pétau pied à pied. Ceux qui ont lû ces deux Auteurs, ſont épouvantés d'une telle hardieſſe*, de faire aller enſemble deux Auteurs ſi directement oppoſés.

Tab. Let. 6.
Ibid. p. 292.
Ibid. P. 293.
Pag. 290.

Il diſſimule que ce que j'allégue du Pere Pétau, n'eſt pas ſon ſecond tome que Bullus réfute, mais une Préface poſtérieure, dont Bullus ne parle qu'une ſeule fois en paſſant; & ſi j'avois à me plaindre de la candeur de Bullus, ce ſeroit pour avoir pouſſé le Pere Pétau, ſans preſque faire mention de cette Préface, où il s'explique, où il s'adoucit, où il ſe rétracte, ſi l'on veut; en un mot, où il enſeigne la vérité à pleine bouche.

C1.

Que le Miniſtre objecte en

Quelle réplique à un fait ſi important? C'eſt une *friponnerie*; &, dit M. Jurieu, *on ne peut rien imaginer de plus infâme* que d'épargner

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

le Pere Pétau, & d'accuſer ce Miniſtre *qui dit beaucoup moins.* Mais pourquoi alléguer toujours le Pere Pétau qui a dit la vérité toute entiere dans un écrit poſtérieur? Que M. Jurieu l'imite; qu'il s'explique d'une maniere dont la foi de la Trinité ne ſoit point bleſſée, nous oublierons ſes erreurs: mais puiſqu'au lieu de ſe corriger, plus il s'excuſe, plus il s'embarraſſe, & qu'il s'obſtine à ſoutenir dans la Trinité, de la mutabilité, de la corporalité, de l'imperfection, & ce qui eſt en cette matiere le plus manifeſte de tous les blaſphêmes, une réelle & véritable inégalité; ou qu'il craigne la main de Dieu avec ſes faux Dogmes, ou qu'il ceſſe de les ſoutenir, & de favoriſer les impies.

Vain le Pere Pétau qui s'eſt parfaitement expliqué dans la Préface de ſon ſecond Tome des Dogmes Théologiques. Pag. 292.

CII.

Mauvaiſe foi du Miniſtre, qui accuſe le Pere Pétau d'avoir établi dans ſa Préface la foi de la Trinité, comme auroient fait les Ariens & les Sociniens. Pag. 293.

Le Miniſtre répond ici: *Que nous importe, après tout, ce qu'a dit le Pere Pétau dans ſa Préface?* mais c'eſt le comble de l'injuſtice; car c'eſt de même que s'il diſoit: Que nous importe, quand il s'agit de condamner un Auteur, de lire ſes derniers écrits & de voir à quoi à la fin il s'en eſt tenu? Mais enfin, pour en venir à cette Préface: *Le Pere Pétau*, dit le Miniſtre, *y prouve la tradition conſtante de la foi de la Trinité dans les trois premiers ſiécles, comme un Socinien ou du moins un Arien la pourroit prouver.* Il faut avoir oublié juſqu'au nom de la bonne foi & de la pudeur, pour écrire ces paroles. Bullus, le grand ennemi du Pere Pétau, y fait voir dans le ſeul endroit qu'il cite de cette Préface, que le Pere Pétau y a reconnu dans S. Juſtin *une profeſſion de Foi de la Trinité, à laquelle il ne ſe peut rien ajoûter: auſſi pleine, auſſi entiere, auſſi efficace qu'on l'auroit pû faire dans le Concile de Nicée: d'où s'enſuit dans le Fils de Dieu la communion & l'identité de la ſubſtance avec ſon Pere, ſans aucun partage, & en un mot, la conſubſtantialité du Pere & du Fils.* Le Miniſtre ne rougit-il pas après cela d'avoir oſé dire que le Pere Pétau défend le Myſtère de la Trinité, comme auroit pû faire un Arien & un Socinien? Mais ſans nous arrêter à ce paſſage, il ne faut qu'ouvrir la Préface du Pere Pétau, pour voir qu'il entreprend d'y prouver que les Anciens *conviennent avec nous dans le fond, dans la ſubſtance, dans la choſe même du Myſtère de la Trinité, quoique non toujours dans la maniere de parler:* qu'ils ſont ſur ce ſujet *ſans aucune tache*: qu'ils ont enſeigné de Jeſus-Chriſt, *Qu'il étoit tout enſemble un Dieu infini, & un homme qui a ſes bornes, & que ſa Divinité demeuroit toujours ce qu'elle étoit avant tous les ſiécles; infinie, incompréhenſible, impaſſible, inaltérable, immuable, puiſſante par elle-même, ſubſiſtante, ſubſtantielle, & un bien d'une vertu infinie: ce qui étoit*, ajoûte le Pere Pétau, *une ſi pleine confeſſion de foi de la Trinité, qu'aujourd'hui même*, & après le Concile de Nicée, *on ne pouvoit la faire plus claire.* Voilà, ſelon

Def. fid. Nic. Sect. 2. c. 4, §3. p. 109.
Præf. in t. 2. Theolog. Dogm. c. 1. n. 1.
Præf. c. 1. n. 10, 12, c. 2. §. 3. &c.
Ibid. c. 4. n. 2.
Ibid. c. 4. n. 2.

SIXIÈME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

ſelon M. Jurieu, établir la foi de la Trinité *comme pouvoit faire un Arien.* Enfin, le Pere Pétau remarque même dans Origène, *la Divinité de la Trinité adorable*, dans S. Denis d'Alexandrie, *la coéternité & la conſubſtantialité du Fils*, dans S. Grégoire Thaumaturge, *un Pere parfait d'un Fils parfait, un S. Eſprit, parfaite image d'un Fils parfait:* pour concluſion *la parfaite Trinité*; & en un mot *dans ces Auteurs la droite & pure confeſſion de la Trinité*: enſorte que lorſqu'il ſemble s'éloigner de nous, c'eſt, ſelon ce Pere, ou bien avant la diſpute, comme diſoit S. Jérôme, *moins de précaution dans leurs diſcours, le ſubſtantiel de la foi demeurant le même* juſques *dans Tertullien, dans Novatien, dans Arnobe, dans Lactance* même, & dans les Auteurs les plus durs; ou en tout cas des ménagemens, des condeſcendances, &, comme parlent les Grecs, des œconomies qui empêchoient de découvrir toujours aux Payens encore trop infirmes, *l'intime & le ſecret du myſtère avec la derniere preciſion & ſubtilité.* Par conſéquent il eſt conſtant, ſelon le Pere Pétau, que toutes les différences entre les Anciens & nous, dépendent du ſtyle & de la méthode; jamais de la ſubſtance de la foi.

Ibid. n. 3.
Ibid. n. 4, 5.
Ibid. c. 3. n. 6. Hier. Apol. 1. adv. Ruf.
Ib. c. 5. n. 1, 3, 4.
Ib. c. 3. n. 3.
I. Av. n. 28.

Voilà d'abord une réponſe qui ferme la bouche: mais d'ailleurs quand ce ſçavant Jéſuite ne ſe ſeroit pas expliqué lui-même d'une maniere auſſi pure & auſſi orthodoxe qu'on vient de l'entendre, à Dieu ne plaiſe qu'il ſoit rien ſorti de ſa bouche qui approche des égaremens de M. Jurieu. Ce Miniſtre croit me mettre aux mains avec les ſçavans Auteurs de ma Communion, en propoſant à chaque page le grand ſçavoir *du Pere Pétau & de M. Huet*, & me reprochant en même tems *que ſi j'avois traverſé comme eux le pays de l'Antiquité, je n'aurois pas fait des avances ſi téméraires*; mais qu'auſſi *je ne ſçavois rien d'original dans l'Hiſtoire de l'Egliſe, & que ni je n'avois vû par moi-même les Variations des Anciens, ni bien examiné les Modernes qui ont traité de cette matiere.* C'eſt ainſi qu'il m'oppoſe ces deux ſçavans hommes. Mais quelle preuve nous donne-t-il de leur grand ſçavoir dans les Ouvrages des Peres? j'en rougis pour lui: *c'eſt qu'ils* les ont fait ce qu'ils ne ſont pas de ſon aveu propre, c'eſt-à-dire, *le Pere Pétau formellement Arien, & M. Huet guère moins.* C'eſt ainſi qu'il met le ſçavoir de ces deux fameux Auteurs, en ce qu'ils ont imputé aux Peres des erreurs dont lui-même il les excuſe. Je ne veux pour moi diſputer du ſçavoir, ni avec les vivans, ni avec les morts; mais auſſi c'eſt trop ſe moquer de ne les faire ſçavans que par les fautes dont on les accuſe, & de ne prouver leurs voyages dans ces vaſtes pays de l'Antiquité, que parce qu'ils s'y ſont ſouvent déroutés. Je lui ai

CIII.
Que ce que le Miniſtre objecte du Pere Pétau & de M. l'Abbé Huet, nommé Evêque d'Avranche, ne l'excuſe pas.
Pag. 278.

Tab. Let. 6. p. 291.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

montré le contraire du Pere Pétau par ſa ſçavante Préface. Pour ce qui regarde M. Huet avec lequel il me veut commettre, il ſe trompe : je l'ai vû dès ſa premiere jeuneſſe prendre rang parmi les ſçavans hommes de ſon ſiécle, & depuis j'ai eu les moyens de me confirmer dans l'opinion que j'avois de ſon ſçavoir, durant douze ans que nous avons vécu enſemble. Je ſuis inſtruit de ſes ſentimens, & je ſçai qu'il ne prétend pas avoir fait arianiſer ces ſaints Docteurs, comme le Miniſtre l'en accuſe. A peine a-t-il prononcé quelque cenſure, qu'il l'adoucit un peu après. Il entreprend de faire voir dans les locutions les plus dures de ſon Origène même, comme ſont celles de créature, & dans les autres, *qu'on le peut aiſément juſtifier ; que la diſpute eſt plus dans les mots que dans les choſes ; que ſi on le condamne en expliquant ſes paroles préciſément & à la rigueur, on prendra des ſentimens plus équitables en pénétrant ſa penſée.* Il eſt même très-aſſûré qu'il ne traitoit pas exprès cette queſtion ; & qu'il n'a parlé des autres Peres que par rapport à Origène, ou pour l'éclaircir, ou pour l'excuſer. Enfin, il eſt ſi peu clair que ce Prélat faſſe Origène ennemi de la conſubſtantialité du Fils de Dieu, que pour juſtifier ce Pere ſur cette matiere, le Proteſtant Anglois, qui nous a donné ſon Traité de l'Oraiſon, nous renvoie également à *M. Huet & à Bullus.* Je n'en dirai pas davantage : un ſi ſçavant homme n'a pas beſoin d'une main étrangère pour le défendre ; & ſi quelque jour il lui prend envie de réfuter les loüanges que le Miniſtre lui donne, il lui fera bien ſentir que ce n'eſt pas à lui qu'il faut s'attaquer. Mais après tout, quand il ſeroit véritable que le Pere Pétau autrefois, & M. Huet aujourd'hui, auroient auſſi maltraité les Anciens que le prétend M. Jurieu, leur ont-ils fait dire comme lui, que la Nature Divine eſt changeante, diviſible & corporelle ? ont-ils dit que la perfection de l'Etre Divin, ſa ſpiritualité & ſon immutabilité n'étoient pas connues alors : *que l'opinion conſtante & regnante* étoit oppoſée à la foi de la Providence ; & les autres impiétés, par où le Miniſtre fait voir, qu'on ôtoit à Dieu dans les premiers ſiécles, non-ſeulement ſes perſonnes, mais, ce qui eſt pis, ſon eſſence propre, & les attributs les plus eſſentiels à la Nature Divine, que les Payens même connoiſſoient ? Quand donc le Miniſtre aſſûre que j'épargne les Sçavans de mon Parti, & que je le pourſuis en toute rigueur, lui qui en a dit infiniment moins, il jette en l'air ſes paroles, ſans en connoître la force, puiſqu'il n'y a rien eu juſqu'ici qui ait égalé ſes égaremens ſur ce ſujet. Il ſe vante d'*avoir dit en propres termes* dans ſes Lettres de 1689. *que les Anciens faiſoient la Trinité éternelle, tant à l'égard de la*

Origen. c. 2. qu. 2. n. 10, 17, 24, 28.

Quid Origenes de filii ὁμοουσίῳ recte ſenſit, conſulatur Cl. Huetius in Origen. &c. Bullus, noſter, noté ad p. 58. Lett. interp.

Jur. Lett. 6. p. 291.

P. 292.

ſubſtance que des Perſonnes. Mais il y a dit préciſément le contraire, puiſqu'il y a dit, comme on a vû, que le Fils de Dieu n'étoit dans le ſein du Pere que *comme un germe, & une ſemence qui s'étoit changée en perſonne un peu devant la Création.* Lorſqu'il blâme le Pere Pétau d'avoir dit *que le Fils de Dieu n'étoit pas une Perſonne diſtincte du Pere dès l'Eternité*, il le blâme de ſa propre erreur; & lui-même l'aſſûroit ainſi, il n'y a pas encore deux ans, comme on a vû. Si le Pere Pétau eſt blâmable ſelon lui d'avoir fait arianiſer quelques Peres, *nonnulli; ou de les avoir tous comptés, très-peu exceptés, entre ces prétendus Ariens*, que dira-t-on du Miniſtre qui mépriſant tout tempérament & tout correctif, oſe dire à pleine bouche: *& moi je n'en excepte aucun?* Il n'en excepte, ni n'en exempte aucun, d'avoir dit que le Fils de Dieu comme Verbe, avoit deux *Nativités actuelles, & véritables*: l'une *imparfaite* dans l'Eternité, & l'autre *parfaite* dans le tems; ainſi qu'il avoit acquis dans le tems un être *développé & parfait, & que de ſageſſe de Dieu, il étoit devenu ſon Verbe*; qu'il étoit donc imparfait auſſi-bien que le S. Eſprit de toute éternité, & que ſur ce fondement les Anciens non-ſeulement avoient dit, *mais avoient dû dire*, qu'il y avoit entre les Perſonnes Divines une véritable & réelle inégalité, enſorte que l'une fût inférieure à l'autre, non-ſeulement à raiſon de ſon origine, mais encore à raiſon de ſa perfection. Où étoit donc la vérité de la Foi, quand tous les Peres enſeignoient unanimement cette Doctrine *ſans en excepter un ſeul*: ceux qui en ont dit, à ce qu'il prétend, infiniment moins que lui, ſe ſont-ils emportés à cet excès?

SIXIÈME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Ci-deſſus, n. 4, 5, 6. P. 249.

Ci-deſſus, n. 4, 5, 6. P. 251. P. 255. 257, 261, 262.

Ibid.

P. 64, 284.

CIV. Que le Miniſtre ſe diſtingue de tous les Auteurs qui accuſent les Peres d'arianiſer, en ce qu'il met cette Doctrine au-deſſus de toute cenſure: ce que ni Catholique, ni Proteſtant n'avoient oſé faire avant lui.

Mais voici enfin le comble de l'aveuglement, & l'endroit fatal au Miniſtre. Ceux qui ont fait ſelon lui arianiſer les Peres, en ont-ils conclu comme lui, que la Doctrine Arienne fût tolérable, ou qu'elle n'eût jamais été condamnée dans les Conciles, ou enfin qu'elle ne pût être réfutée par l'Ecriture? Tout au contraire, ils ont regardé ces ſentimens comme condamnables, & condamnés effectivement dans le Concile de Nicée. M. Jurieu eſt l'unique & l'incomparable, qui non content de faire enſeigner en termes formels à tous les Peres des trois premiers ſiécles, *ſans en excepter aucun*, la diviſibilité & la mutabilité de la Nature Divine avec l'imperfection & l'inégalité des Perſonnes, oſe dire encore dans la ſixiéme Lettre de 1689. que ce n'eſt pas là *une variation eſſentielle*: & en 1690. *que l'erreur des Anciens eſt une méchante Philoſophie, qui ne ruine pas les fondemens: que cette Théologie, pour être un peu trop Platonicienne, ne paſſera jamais pour hérétique, ni même pour dangereuſe dans un eſprit ſa-*

Lett. 6. de 1689. Tab. Let. 6. art. 4. pag. 276.

Sixiéme Avertissement aux Protestans.

ge ; qu'elle n'a jamais été condamnée dans aucun Concile ; que le Concile de Nicée avoit expreſſément marqué dans ſon Symbole, *qu'il ne vouloit pas condamner l'inégalité que les Docteurs anciens avoient miſe* entre le Pere & le Fils, & que loin de condamner la ſeconde Nativité qu'ils attribuoient au Verbe, *ils la confirment par leur anathéme* : enfin, non-ſeulement que cette Doctrine n'avoit point été condamnée, mais encore qu'elle n'étoit pas condamnable, puiſqu'elle ne pouvoit même *être réfutée par les Ecritures.* Voilà ce qu'a dit celui qui prétend en avoir dit *infiniment moins* que les autres, pendant qu'il s'éléve au-deſſus d'eux tous par des ſingularités qui lui ſont ſi propres, qu'on n'en a jamais approché parmi ceux qui font profeſſion de la Foi de la Trinité. Je ne lui fais donc point d'injuſtice de le diſtinguer, je ne dirai pas, du Pere Pétau, qui s'eſt réduit en termes formels à des ſentimens ſi orthodoxes, mais encore, de ſon Scultet & des autres Proteſtans, qui ont le plus maltraité ces Peres ; puiſqu'aucun d'eux n'a jamais penſé à exempter de la cenſure des Conciles, & de toute condamnation, la Doctrine qu'ils leur attribuent. On voit maintenant ce que c'eſt que *ces inſignes friponneries*, que le Miniſtre ne rougit pas de m'imputer ; & on voit ſur qui je pourrois faire retomber ce reproche, ſi je n'avois honte de répéter des expreſſions ſi brutales, qu'au défaut de l'équité & de la raiſon, une bonne éducation auroit ſupprimées.

P. 297. P. 271. P. 273.

SECONDE PARTIE.

Que le Miniſtre ne peut ſe défendre d'approuver la Tolérance Univerſelle.

CV. *Avantages que les Tolérans tirent de la Doctrine du Miniſtre.* Tab. Lett. 6. p. 268.

CE qu'il y a de plus rare dans le ſentiment de M. Jurieu, c'eſt que cette biſarre Théologie qu'on ne peut ni réfuter, ni condamner, ni proſcrire, & qu'aucun homme de bon ſens ne peut juger, ni hérétique, ni même dangereuſe, tout d'un coup (je ne ſçai comment) devient entiérement intolérable : *A Dieu ne plaiſe*, dit-il, *que je vouluſſe porter ma complaiſance pour cette Théologie des Anciens juſqu'à l'adopter, ni même à la tolérer* AUJOURD'HUI. Il veut donc dire qu'autrefois on auroit pû *adopter*, ou tout au moins *tolérer* cette Théologie des Anciens ; mais *aujourd'hui, à Dieu ne plaiſe*, c'eſt-à-dire, qu'il la repouſſe juſqu'à l'horreur. Qui comprendra ce myſtère ? Comment cette Théologie eſt-elle ſi tolérable & ſi intolérable tout à la fois ; ſi dangereuſe & ſi peu dangereuſe ; & pour trancher en un

mot, pourquoi ne pas tolérer encore aujourd'hui une Doctrine, qui n'eſt condamnée par aucun Concile ; qui eſt approuvée au contraire par celui de Nicée ; qui ne peut être réfutée par l'Ecriture ; qui n'a contre elle, ni les Peres, ni la tradition, ou la Foi de tous les ſiécles, puiſqu'on lui donne d'abord les trois premiers ſiécles à remplir ? Voici la conſéquence que le Miniſtre a tant redoutée ; c'eſt ici qu'il ſe rend le Chef des Tolérans ſes ennemis capitaux, & ils ſe vantent eux-mêmes que jamais homme ne les a plus favoriſés que ce Miniſtre qui s'échauffe tant contre leur Doctrine. C'eſt en effet ce qu'on va voir plus clair que le jour.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Le Miniſtre propoſe la difficulté dans la ſeptiéme Lettre de ſon Tableau, & pour y répondre dans les formes, il dit trois choſes. La premiere, qu'il ne s'enſuit pas, pour avoir toléré des erreurs en un tems, & avant que les matieres ſoient bien éclaircies, qu'on les doive tolérer dans un autre, & après l'éclairciſſement. La ſeconde, que les Anciens Docteurs n'ont été ni Ariens, ni Sociniens ; & ainſi que la tolérance qu'on a eue pour eux, ne donnera aucun avantage à ces Hérétiques. La troiſiéme, qu'ils n'ont erré que par ignorance & par ſurpriſe, & plûtôt comme Philoſophes qu'autrement.

CVI. *Trois réponſes du Miniſtre, pour montrer que la Doctrine qui étoit tolérable dans les Peres, ne l'eſt plus à préſent.* Tab. Lett. 7. p. 351.

Mais dans toutes ſes réponſes, il s'oublie lui-même. Dans la premiere ſon principe eſt vrai ; on tolère avant l'éclairciſſement ce qu'on ne peut plus tolérer après : je l'avoue ; c'eſt notre Doctrine. Quand nous l'avancions autrefois, les Proteſtans nous objectoient que nous faiſions de nouveaux articles de Foi. Nous répondions ; Cela eſt faux ; nous les éclairciſſons, nous les déclarons, mais nous ne les faiſons pas ; à Dieu ne plaiſe. Après s'être long-tems moqué d'une ſi ſolide réponſe, il y faut venir à la fin, comme à tant d'autres Doctrines, que la Réforme avoit d'abord rejettées ſi loin. Avoüons donc à M. Jurieu que ſon principe eſt certain, & prions-le de s'en ſouvenir en d'autres occaſions : mais en celle-ci viſiblement, il a oublié ce qu'il vient de dire. Une erreur eſt bien éclaircie, lorſqu'elle eſt bien réfutée par les Ecritures, que la Foi de tous les ſiécles y paroît manifeſtement oppoſée, & qu'à la fin elle eſt condamnée par l'autorité de l'Egliſe & de ſes Conciles. Or, M. Jurieu nous vient de dire qu'encore à préſent l'erreur qu'il attribue aux trois premiers ſiécles, ne peut être, ni réfutée par l'Ecriture, ni convaincue du moins par la Tradition, & par le conſentement de tous les ſiécles ; & que loin d'être condamnée par aucun Concile, elle ne l'eſt pas même dans celui de Nicée, où la matiere a été traitée, délibérée, décidée expreſſément ; qu'au contraire elle y a été confirmée Il n'eſt

CVII. *Que le Miniſtre ſe contredit lorſqu'il avance que cette matiere eſt maintenant plus éclaircie que durant les premiers ſiécles.*

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

donc encore arrivé à cette matiere aucun nouvel éclairciſſement par où l'erreur des trois premiers ſiécles ſoit moins tolérable qu'alors. Bien plus, ce n'eſt pas même une erreur contre la Foi, puiſque M. Jurieu nous apprend qu'elle ne peut être détruite que par les idées Philoſophiques que nous avons *aujourd'hui*. Or la Foi n'eſt pas d'*aujourd'hui*, elle eſt de tous les tems: la Foi n'attend pas à ſe former, ni à ſe régler par les idées Philoſophiques; & il eſt autant tolérable d'être mauvais Philoſophe, pourvû qu'on ſoit vrai Fidéle, maintenant, que dans les ſiécles précédens; & la raiſon eſt que la Foi tient lieu de Philoſophie aux Chrétiens: ainſi M. Jurieu ne ſçait ce qu'il dit, & on ne ſçait ſur quoi appuyer ſon intolérance; par conſéquent, voilà en un mot ſa premiere raiſon par terre; la ſeconde ne tiendra pas plus long-tems.

CVIII. *Qu'en tolérant les erreurs qu'il attribuoit aux trois premiers ſiecles en l'an 1689. le Miniſtre eſt contraint de tolérer une partie très-eſſentielle de l'Arianiſme & du Socinianiſme.*

Les Peres n'étoient, dit-il, ni Sociniens, ni Ariens; donc pour les avoir tolérés, on ne doit pas pour cela avoir la même condeſcendance pour ces Hérétiques. Il eſt aiſé de lui répondre ſelon ſes premieres Lettres. Les Anciens à la vérité n'étoient ni Ariens, ni Sociniens à la rigueur; mais ils diſoient toutefois que les trois Perſonnes Divines n'étoient pas égales; qu'elles n'étoient pas diſtinctes les unes des autres de toute éternité; que le Fils de Dieu n'étoit qu'un germe & une ſemence devenue perſonne dans la ſuite; & enfin, que la Trinité ne commença d'être qu'un peu avant la création de l'Univers: ce qui emportoit une partie très-eſſentielle de l'Arianiſme & du Socinianiſme. Il les eût pourtant tolérés avec ces erreurs, comme on a vû: il eût donc toléré une partie eſſentielle de l'erreur Arienne & Socinienne.

CIX. *Que le Miniſtre, en ſe corrigeant dans ſes Lettres de 1690. laiſſe les erreurs qu'il attribue aux trois premiers ſiécles, également intolérables.*

Mais on dira qu'il s'eſt mieux expliqué dans les Lettres de cette année. Point du tout: car il perſiſte dans la même erreur ſur l'inégalité des Perſonnes, puiſqu'il y ſoutient encore que les Anciens, dont il reconnoît que la Doctrine eſt irreprochable, font le Fils & le S. Eſprit inférieurs au Pere, en opération & en perfection; de vrais Miniſtres au-deſſous de lui; produits dans le tems, & ſi librement, ſelon quelque choſe qui eſt en eux, qu'ils pouvoient n'être pas produits à cet égard; imparfaits dans l'Eternité, & acquérant avec le tems leur entiere perfection; le Fils de Dieu en particulier, devenu Verbe dans le tems, de Sageſſe qu'il étoit auparavant. Voilà ce que dit encore le Miniſtre dans ces Lettres où il prétend redreſſer ſon ſyſtême. Il eſt vrai qu'il s'eſt redreſſé en quelque façon ſur la diſtinction des perſonnes: parlons franchement; il s'eſt dédit: & au lieu que la Trinité n'étoit pas diſtincte d'abord, & ſelon ſes premieres

Lettres : par les ſecondes elle eſt ſeulement développée ; mais il ne ſe tire pas mieux d'affaire par cette ſolution, puiſque de ſon propre aveu, la Divinité y demeure diviſible, corporelle, ſans conteſtation muable ; ce qui eſt une partie des plus eſſentielles de l'erreur Socinienne, ou quelque choſe de pis.

SIXIÉME. AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Il eſt ici arrivé à M. Jurieu ce qui lui arrive toujours, comme à tous ceux qui ſe trompent & qui s'entêtent de leur erreur. Occupé & embarraſſé de la difficulté où il eſt, il oublie les autres. Il ſonge à parer le coup de l'Arianiſme des Peres ; & comme ſi la ſaine Doctrine conſiſtoit toute en ce point, dans les autres il la laiſſe ſans défenſe, & également expoſée à des coups mortels. Parlons net : la ſpiritualité, & l'immutabilité de l'Etre Divin, ne ſont pas moins eſſentielles à la perfection de Dieu, que la Divinité de ſon Verbe. Si donc vous ſouffrez l'erreur qui attaque ces deux attributs Divins ; de l'un à l'autre on vous pouſſera ſur tous les points, &, duſſiez-vous en périr, il vous faudra avaler tout le poiſon de la Tolérance. Votre ſeconde raiſon n'eſt donc pas meilleure que la premiere. Il ne vous reſte que la troiſiéme, qui eſt ſans comparaiſon, la pire de toutes.

CX. *Que le Miniſtre pouſſé par les Catholiques & les Tolérans, ne ſe peut défendre contre eux que par des principes contradictoires.* Let. 7. p. 355.

Quand il ſeroit vrai, dites-vous, *ce qui eſt très-faux, que ces Anciens par ignorance* (il ajoûte après, *ou par ſurpriſe*) *ſeroient tombés dans une erreur approchante de l'Arianiſme, il ne ſeroit point vrai que ce fût la Foi de l'Egliſe d'alors : ce ſeroit la Théologie des Philoſophes Chrétiens.* Songez-vous bien, M. Jurieu, à ce que vous dites ? les Tolérans vous vont accabler. Dans une héréſie auſſi dangereuſe que l'Arianiſme, ou dans les erreurs approchantes, vous tolérez les Peres à cauſe de leur ignorance : c'eſt pour la même raiſon & en plus forts termes, que les Tolérans vous demandent que vous tolériez les Peuples. Si dans la grande lumiere du Chriſtianiſme, les Docteurs de l'Egliſe ont pû ignorer dans la Nature Divine, ſa parfaite immutabilité, & dans les Perſonnes Divines, leur égalité entiere : pourquoi ne voulez-vous pas qu'un Peuple groſſier puiſſe ignorer innocemment les mêmes choſes, ou d'autres auſſi ſublimes ? Mais ſi l'immutabilité de Dieu qui eſt ſi claire à la raiſon humaine, a été cachée aux Maîtres de l'Egliſe ; pourquoi les Diſciples ſeront-ils tenus à en ſçavoir davantage, & avec quelle juſtice les obligez-vous à concevoir des myſtères plus impénétrables ? Que faire dans cette occaſion, puiſqu'il faut changer de principes, ou donner gain de cauſe aux Tolérans ? Mais voici encore pour vous un autre embarras. Dites-moi, que prétendiez-vous, quand vous avez étalé

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

ces groſſieres erreurs des Anciens ? Aſſûrément vous vouliez combattre cette dangereuſe & ignorante maxime de l'Evêque de Meaux : *Que l'Egliſe ne varie jamais dans l'expoſition de la Foi, & que la vérité Catholique venue de Dieu, a d'abord ſa perfection.* Pour détruire cette maxime, il falloit trouver quelque choſe qu'on pût appeller la Foi de l'Egliſe & la vérité Cathol ique, où vous puſſiez montrer quelque changement ; & pour cela vous accuſez d'erreurs capitales tous les Anciens, *ſans en excepter aucun*, il faut maintenant changer de langage : cela étoit bon contre l'Evêque de Meaux, mais contre les Tolérans, ce n'eſt plus de même ; & quand toute l'Antiquité ſeroit tombée dans une erreur approchante de l'Arianiſme, *ce ne ſeroit pas ſelon vous la Foi de l'Egliſe d'alors, mais ſeulement la Théologie des Philoſophes Chrétiens.*

Hiſt. des Variations. Préf. n. 2, 7. Tab. Let. 6. art. 4. p. 277. Tab. Let. 7. p. 555.

CXI. *Illuſion du Miniſtre, & démonſtration plus manifeſte de ſes contradictions.*

Le Miniſtre ſe ſera ſans doute ébloüi lui-même, comme il tâche de faire les autres, par cette nouvelle expreſſion, *la Théologie des Philoſophes.* Mais que lui ſert d'exténuer par ce foible titre la qualité des ſaints Peres ? Les Tolérans qu'il veut contenter par ce groſſier artifice, ſçauront bien lui reprocher que ces Philoſophes Chrétiens c'étoient les Prêtres, c'étoient les Evêques, c'étoient les Docteurs & les Martyrs de l'Egliſe : enfin, c'étoient *ces Sçavans* de M. Jurieu, qui dans ces ſiécles d'ignorance, *où le ſçavoir étoit ſi rare entre les Chrétiens, entraînoient la foule dans leur opinion.* En un mot, ou c'étoit ici par la bouche de ces ſaints Docteurs une expoſition de la Foi de toute l'Egliſe, & le Miniſtre ne peut s'empêcher du moins de la tolérer, ou c'étoit l'expoſition de quelques Particuliers, & il n'a point prouvé contre moi les Variations de l'Egliſe.

Lett. 7. de 89. p. 49.

CXII. *Etrange conſtitution des trois premiers ſiécles, où, ſelon le ſentiment du Miniſtre, la foi du peuple demeuroit pure, pendant que celle de tous les Docteurs, ſans en excepter aucun, étoit corrompue.*

Mais voici ſa derniere reſſource. Au milieu de ces pitoyables erreurs de tous les Docteurs de l'Egliſe, ſans en excepter aucun, il veut que la Foi demeure pure, &, dit-il, *ces ſpéculations vaines & guindées des Docteurs de ce tems-là n'empêchoient pas la pureté de la Foi de l'Egliſe, c'eſt-à-dire, du Peuple : cela ne paſſoit pas juſqu'à lui.* Jamais il ne voudra voir la difficulté : car premiérement, quelle foibleſſe de mettre l'Egliſe & la pureté de la Foi dans le Peuple ſeul ? *Cela*, dit-il, *n'empêchoit pas la pureté de la Foi de l'Egliſe, c'eſt-à-dire, du Peuple :* comme ſi les Paſteurs & les Docteurs, & encore des Docteurs Martyrs n'étoient pas du moins une partie de l'Egliſe, ſi ce n'étoit pas la principale. *Cela*, dit-il, *ne paſſoit pas juſqu'au Peuple.* Mais quoi, ne liſoit-il pas les Livres de ſes Docteurs ? & qui a dità M. Jurieu que ces Docteurs n'enſeignoient pas de vive voix ce qu'ils mettoient par écrit ? Je veux bien croire que les Docteurs ne prêchoient pas

P. 269. Ibid.

au

au Peuple *leurs ſpéculations vaines & guindées*, comme les appelle le Miniſtre : mais venons au fait. Par où paſſoit dans le Peuple la perfection, & l'immutabilité de Dieu avec l'égalité de ſes Perſonnes, pendant que ſes Docteurs ne les croyoient pas, & n'en avoient qu'une idée confuſe & fauſſe ? Eſt-ce peut-être que durant ce tems, & dans ces ſiécles, que le Miniſtre veut appeller les plus purs, le Peuple ſe ſauvoit déja, comme il l'imagine dans les ſiécles les plus corrompus : en croyant bien pendant qu'on le prêchoit mal, & en diſcernant le bon grain d'avec l'ivroie. S'il eſt ainſi, ces ſiécles dont on nous vante d'ailleurs la pureté, ſont les plus impurs de tous, puiſque les erreurs qu'on y enſeignoit, étoient plus mortelles ; puiſque c'étoit l'eſſence de Dieu & l'égalité des Perſonnes qu'on y attaquoit ; puiſqu'enfin on y renverſoit tous les fondemens. Ces ſiécles avoient donc beſoin d'un Réformateur, & le Miniſtre en convient par ces paroles : *Car*, dit-il, *il n'eût fallu qu'un ſeul homme pour faire revenir les anciens Peres, & pour les avertir ſeulement de l'incompatibilité de leur Théologie avec la ſouveraine immutabilité de Dieu.* Mais enfin cet homme manquant, que pouvoient-ils faire ? L'Ecriture ne leur montroit pas ce Divin attribut ; ils ne furent pas aſſez Philoſophes pour le bien entendre ; le Peuple moins Philoſophe encore, n'y voyoit pas plus clair : que réſultoit-il de-là, ſinon que Dieu paſſât pour changeant, & la Trinité pour imparfaite ?

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Lett. 7. p. 356.

CXIII. *Autres illuſions du Miniſtre : comme il fuit la difficulté : ſon mépris pour les premiers ſiécles en faiſant ſemblant de les honorer.* Tab. Lett. 6. p. 268, 270, 286.

Le Miniſtre croit m'étonner, en me demandant, ſi je prêche à mon Peuple les notions, les relations, les propriétés des trois Divines Perſonnes ; & il eſt aſſez ignorant pour ſe moquer en divers endroits de ces expreſſions de l'Ecole. Mais que veut-il dire ? Veut-il nier, qu'au lieu qu'il eſt commun au Pere & au Fils, par exemple, d'être Dieu & d'être éternel, il ne ſoit pas propre au Pere d'être Pere, comme au Fils d'être Fils, & que cela ne s'appelle pas des propriétés, ou qu'être Pere, être Fils, & être l'Eſprit du Pere & du Fils, ne ſoient pas des termes relatifs, ou que les Perſonnes Divines n'aient pas des caractères pour ſe diſtinguer, ou que ce ne ſoient pas caractères qu'on appelle notions ? S'il liſoit les anciens Docteurs dans un autre eſprit que celui de contention & de diſpute, il auroit vû dans S. Athanaſe, dans S. Auguſtin, dans tous les Peres, & dès le commencement de l'Arianiſme dans S. Alexandre d'Alexandrie, ces relations, ces propriétés, ces notions & ces caractères particuliers des Perſonnes. Il s'imagine que nous croyons avoir compris le myſtère, quand nous avons expliqué ces termes, au lieu que dans l'uſage de l'Ecole ce ne ſont pas là des

idées qui rendent les choſes claires, ce qui eſt réſervé à la vie future ; mais des termes pour en parler correctement & éviter les erreurs. C'eſt pourquoi, lorſqu'il me demande, ſi je prêche tout cela au Peuple dans mes Catéchiſmes : ſans doute, je prêche au Peuple & aux plus petits de l'Egliſe, ſelon le degré de capacité où ils ſont parvenus, que le Pere n'a point de principe, c'eſt-à-dire, en autres termes, qu'il eſt le premier, & qu'il ne faut pas remonter juſqu'à l'infini : c'eſt cela & les autres choſes auſſi aſſûrées qu'on appelle les notions, ſans en faire un ſi grand myſtère ; & le Miniſtre qui s'en moque, ſans ſonger à ce qu'il dit, les doit prêcher comme nous, en d'autres termes peut-être, mais toujours dans le même ſens. Sans donc s'arrêter à ces chicanes, il faudroit une fois répondre à notre demande, qui eſt-ce qui prêchoit au Peuple l'égalité des Perſonnes & l'immuable perfection de l'Etre Divin, pendant que tous les Docteurs croyoient le contraire ? Le Miniſtre dit à pleine bouche : *Nous trouvons dans les premiers ſiécles une beaucoup plus grande pureté que dans les âges ſuivans, & nous nous faiſons honneur de notre conformité avec eux.* Cela eſt bon pour s'en faire honneur, & pour faire croire au Peuple qu'on a réformé l'Egliſe ſur le plan de ces premiers ſiécles. Mais cependant s'il faut trouver des Variations dans la foi de l'ancienne Egliſe, c'eſt là qu'on les cherche ; s'il faut donner des exemples des plus pauvres Théologiens qui furent jamais, c'eſt là qu'on les prend. Ils ont ſi peu profité du bonheur d'être ſi voiſins des tems Apoſtoliques, qu'auſſi-tôt après que les Apôtres ont eu les yeux fermés, ils ont obſcurci les principaux articles de la Religion Chrétienne par une fauſſe & impure Philoſophie. Pour comble d'aveuglement, ils ne liſoient que Platon, & ne liſoient point l'Ecriture, ou ils la liſoient ſans application, & ſans y appercevoir ce qu'elle avoit de plus clair, c'eſt-à-dire, les fondemens de la Religion.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Tab. Let. 6. p. 266, 297.

CXIV. *Que le Miniſtre permet tout aux Tolérans, en approuvant qu'on ait dit que le Fils de Dieu a été fait.*

Pour ne rien omettre de conſidérable, il reſte à examiner, ſi en bonne Théologie, & ſans bleſſer la Foi, le Miniſtre a pû approuver ce qu'il attribue à Tertullien, Que Dieu *a fait ſon image* & ſon Verbe qui eſt ſon Fils. Il y a là deux queſtions ; l'une, ſi Tertullien l'a dit ; l'autre, quand il l'auroit dit, s'il étoit permis de le ſuivre. Le dernier n'a pas de difficulté par les principes communs des Proteſtans comme des Catholiques : puiſque nous recevons les uns & les autres le Symbole de Nicée, où il eſt dit expreſſément du Fils de Dieu : *Engendré & non fait.* Dire donc qu'il a été fait, c'eſt aller contre la Foi de Nicée, qui nous ſert de fondement aux uns

Lett. 6. de 1686. p. 44. I. Av. n. 12.

& aux autres. J'en pourrois demeurer là ſi le Miniſtre, en m'inſultant à cet endroit, ſur *mon eſprit déclamatoire*, dont il veut qu'on trouve ici *un* ſi grand *exemple*, n'avoit mérité qu'on découvrît ſon injuſte fierté. Diſons lui donc qu'il n'y avoit rien de plus manifeſte que ce qu'il a voulu embrouiller ici. Dès le premier mot de S. Jean, le Verbe eſt celui *par qui a été fait tout ce qui a été fait.* Il eſt donc viſiblement exclus par-là du nombre des choſes faites. Comme remarque S. Athanaſe, on nous dit bien qu'*il a été fait Chriſt*, qu'*il a été fait Seigneur*, qu'*il a été fait homme ou fait chair ;* mais jamais qu'il a été fait Verbe, ni qu'il a été fait Fils : au contraire il *étoit Verbe*, & *il a été fait Homme*, par une viſible oppoſition entre ce que le Verbe étoit naturellement, & ce qu'il a été fait par la volonté de Dieu. Mais il faut ici répéter ce qu'un Propoſant de quatre jours n'ignore pas, & que le Miniſtre ſçait bien en ſa conſcience, puiſqu'il a même bien ſçû que quarante ans, comme il le compte, après les Apôtres, Athénagore *avoit nié que le Fils fût ſorti du ſein de ſon Pere comme une choſe faite, aſſûrant*, au contraire, *qu'il a été engendré*, comme l'Ecriture le dit perpétuellement. Il cite auſſi de S. Irénée ce paſſage mémorable où il oppoſe *les hommes qui ont été faits* au Verbe, dont *la coëxiſtence eſt éternelle.* Ainſi il voit bien qu'il a tort, & que le langage contraire à celui qu'il tient, eſt établi dans l'Egliſe dès l'origine du Chriſtianiſme. Pourquoi donc a-t-il approuvé après tant de témoignages & après la Foi de Nicée, ce qu'il fait dire à Tertullien, que Dieu a fait ſon Fils & ſon Verbe ? C'eſt parce qu'il ne ſonge pas à ce qu'il dit, & qu'en matiere de Foi il n'a nulle exactitude. Et pourquoi le ſoutient-il ? C'eſt parce qu'il ne veut jamais avoüer ſa faute. Il nous allégue pour toute raiſon, *que ſouvent, faire ſignifie engendrer en notre langue ;* ce qu'il prouve par cette noble façon de parler : *Que les hommes font des enfans, & les animaux des petits.* Ainſi malgré l'Ecriture, malgré la Tradition, malgré la Foi de Nicée, il dira quand il lui plaira, (j'ai honte de le répéter) que Dieu a fait un Fils, & portera juſque dans le Ciel la plus baſſe façon de parler de notre langue : au lieu qu'il falloit ſonger qu'il s'agit ici, non d'une phraſe vulgaire, mais du langage Eccléſiaſtique qui formé ſur l'Ecriture & l'uſage de tous les ſiécles, doit être ſacré aux Chrétiens, ſur-tout depuis qu'il eſt conſacré par un auſſi grand Concile que celui de Nicée. Cependant, je ſuis un Déclamateur, parce que je veux obliger un Profeſſeur en Théologie à parler correctement ; & il fait ſemblant de croire que c'eſt ſur cette ſeule témérité que je me

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

P. 286. Joan. I. 3. Act. II. 36. Joan. I. 14.

Tab. Lett. 6. P. 25. Ibid. 232. Iren. lib. 2. c. 43.

Ibid. p. 286.

Sixiéme Avertissement aux Protestans.

plains qu'on lui ſouffre tout dans ſon Parti, comme ſi tout ce qu'il écrit depuis deux ans, principalement ſur cette matiere, n'étoit pas plein d'erreurs ſi inſupportables, qu'il n'y a qu'à s'étonner de ce qu'on les ſouffre.

Pour ce qui regarde Tertullien, quand il lui ſeroit échappé d'employer une fois ou deux le mot de *faire*, au lieu de celui *d'engendrer*; il faudroit mettre cette négligence parmi celles que S. Athanaſe a remarquées dans les Ecrits de quelques Anciens, Orat. 3. & 4. *où une bonne intention ſupplée à une expreſſion trop ſimple* & trop peu précautionnée. Car au reſte, Tertullien, dans le Livre le plus ſuſpect, qui eſt celui contre Hermogène, a bien montré, qu'à l'exemple des autres Peres, il exceptoit le Fils de Dieu du nombre Cap. 19. & ſeqq. des choſes faites, comme celui par qui tout étoit fait; & il ne dit pas abſolument dans ſon Livre contre Praxeas ce que le Miniſtre lui a I. Av. n. 12. Pſ. IX. 10. fait dire, que Dieu *a fait* ſon Fils & ſon Verbe. On peut bien dire, comme je l'ai remarqué, que Dieu eſt fait, non abſolument, mais, comme dit le Pſalmiſte, *qu'il eſt fait notre recours & notre refuge.* Il eſt clair par toute la ſuite, que le *faire* de Tertullien ſe dit en ce ſens. Ce que le Miniſtre ajoûte, qu'ici *faire* ſignifie *former*, n'eſt Adv. Prax. 7. pas meilleur, & ne ſert qu'à faire voir de plus en plus qu'on ſe jette d'un embarras dans un autre, quand on veut toujours avoir raiſon; car on ne dira non plus dans le langage correct que Dieu ait formé ſon Fils ni ſon S. Eſprit, parce que cela reſſent quelque choſe qui étoit informe auparavant: & il n'y a que M. Jurieu qu'une telle idée accommode. On dit avec l'Ecriture que le Fils eſt engendré; qu'il eſt né; & par un terme plus général qui convient auſſi au Fils, on dit que le S. Eſprit procéde. Dieu qui diſpenſe comme il lui plaît, ſelon les régles de ſa Sageſſe en la révélation de ſes Myſtères, n'a pas voulu que nous en ſçuſſions davantage ſur la proceſſion du S. Eſprit. On ne dit pas qu'il eſt né, car il ſeroit Fils; & le Fils de Dieu ne ſeroit pas unique, comme il l'eſt ſelon l'Ecriture; & c'eſt pourquoi le Miniſtre ne devoit pas dire, en parlant du Tab. Lett. 6. 265. Fils ou du S. Eſprit, que les Anciens *les faiſoient produits librement à l'égard de leur ſeconde naiſſance;* car jamais, ni dans l'Ecriture, ni dans les Auteurs Eccléſiaſtiques, il n'entendra parler de la Nativité du S. Eſprit, ni de la premiere, ni de la ſeconde, puiſqu'il en veut donner juſqu'à deux à celui qui n'en a pas même une ſeule. Un homme qui tranche ſi fort du Théologien, & qui s'érige en Arbitre de la Théologie de ſon Parti, où il dit tout ce qu'il lui plaît ſans être repris, ne devoit pas ignorer ces exactitudes du

langage Théologique formé ſur l'Ecriture & ſur l'uſage de tous les ſiécles.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Ainſi manifeſtement il ne lui reſte aucune réplique contre les Tolérans. Il n'y a plus de propoſition ſi hardie & ſi téméraire contre la Perſonne du Fils de Dieu, qui ne doive paſſer, s'il eſt permis non de tolérer, mais d'approuver expreſſément celle qui le met au rang des choſes faites. Si le Symbole de Nicée n'eſt plus une régle, on dira & on penſera impunément tout ce qui viendra dans l'eſprit; on ſera contraint de ſe payer des plus vaines ſubtilités, & ce qu'on aura ſouffert au Miniſtre Jurieu, le grand Défenſeur de la cauſe, ſera la Loi du Parti.

CXV. *Que le Miniſtre qui n'en peut plus, ſubſtitue les calomnies aux bonnes raiſons.*

Enfin, ma preuve eſt complette. Il eſt plus clair que le jour que le Miniſtre n'a pû établir les Variations qu'il cherchoit dans l'ancienne Egliſe, ſans renverſer tous les fondemens de ſa propre Communion. Son argument foudroyant s'en va en fumée; il ne faut plus qu'il cherche de Variations dans la véritable Egliſe, puiſque celle-ci, qu'il croyoit la plus certaine, lui échappe; & tous ſes efforts n'ont abouti qu'à donner gain de cauſe aux Tolérans; ainſi il tombe à leurs pieds défait par lui-même, & percé de tous les coups qu'il a voulu me porter.

Cependant, pour étourdir le Lecteur, il met les emportemens & les vanteries à la place des raiſons. Car, à l'entendre, je ſuis accablé ſous ce terrible argument: *M. de Meaux n'y répond*, dit-il, *que par des puérilités & par des injures. Il a fait préciſément, comme une bête de charge, qui tombant écraſée ſous ſon fardeau, créve, & en mourant jette des ruades pour crever ce qu'elle atteint.* Je n'ai rien à lui répliquer, ſinon qu'il a toujours de nobles idées. Vous pouvez juger par vous-mêmes, mes chers Freres, ſi je me donne une ſeule fois la liberté de m'épancher en des faits particuliers, ou de ſortir des bornes d'une légitime réfutation. Mais pour lui, qui le peut porter à raconter tant de faits viſiblement calomnieux qui ne font rien à notre diſpute, ſi ce n'eſt qu'il la veut changer en une querelle d'injures? *Son zéle*, dit le Miniſtre, (c'eſt de moi qu'il parle) *paroît grand pour la Divinité de Jeſus-Chriſt: qui n'en ſeroit édifié? Il y a pourtant des gens qui croient que tout cela n'eſt qu'une comédie; car des perſonnes de la Communion de l'Evêque de Meaux lui ont rendu méchant témoignage de ſa Foi.* Mais par quelle régle de l'Evangile lui eſt-il permis d'inventer de tels menſonges? Eſt-ce qu'il croit que dès qu'on n'eſt pas de même Religion, ou qu'on écrit contre quelqu'un ſur cette matiere, il n'y a plus, je ne dirai pas de meſures d'honnêteté & de bienſéance,

Tab. Lett. 6. p. 280.

Sixiéme Avertissement aux Protestans.

mais de vérité à garder, en ſorte qu'on puiſſe mentir impunément, & imputer tout ce qu'on veut à ſon Adverſaire; ou bien quand on n'en peut plus, qu'on ſoit en droit, pour ſe délaſſer, de lui dire qu'il ne croit pas la Divinité de Jeſus-Chriſt, & qu'il fait de la Religion une comédie? *Des gens de ma Communion me rendent mauvais témoignage ſur ma Foi.* Qui ſont-ils ces gens de ma Communion? Depuis vingt ans que je ſuis Evêque, quoiqu'indigne, & depuis trente ou trente-cinq ans que je prêche l'Evangile, ma Foi n'a jamais ſouffert aucun reproche: je ſuis dans la Communion & la charité du Pape, de tous les Evêques, des Prêtres, des Religieux, des Docteurs, & enfin de tout le monde ſans exception, & jamais on n'a oüi de ma bouche, ni remarqué dans mes Ecrits une parole ambiguë, ni un ſeul trait qui bleſſât la révérence des Myſtères. Si le Miniſtre en ſçait quelqu'un, qu'il le reléve: s'il n'en ſçait point, lui eſt-il permis d'inventer ce qu'il lui plaît? Et qu'il ne s'imagine pas en être quitte pour avoir ici ajoûté: *Je ne me rends pas garant de ces oui-dire: ſeulement puis-je dire que le zéle qu'il fait paroître pour les Myſtères, ne me perſuade pas qu'il en ſoit perſuadé.* Voilà ſon ſtyle. Un peu après ſur le ſujet du Landgrave, il oſe m'accuſer de choſes que l'honnêteté & la pudeur ne me permettent pas de répéter. Comme il ſçait bien que ce ſont là des diſcours en l'air & des calomnies ſans fondement, il appaiſe ſa conſcience, & ſe prépare une échappatoire, en diſant: *Je n'en ſçai rien; je veux croire qu'on lui fait tort.* Il me ſemble que j'entends celui, qui *en frappant de ſa lance, & jettant les traits* de ſes calomnies, *s'il eſt ſurpris dans le crime de nuire frauduleuſement à ſon prochain, dit, Je l'ai fait en riant.* Celui-ci, après avoir lancé ſes traits avec toute la violence & toute la malignité dont il eſt capable, & après les avoir trempés dans le venin de la plus noire calomnie, dit à peu près dans le même eſprit: *Je n'en ſçai rien, je ne garantis pas:* mais s'il n'en ſçavoit rien, il falloit ſe taire, & n'alléguer pas, comme il fait, pour toute preuve, dès *oui-dire;* ou, quand il lui plaît, *la réputation*, à qui il fait raconter ce qu'il veut, & qu'on n'appelle pas en jugement.

Ibid.

P. 300.

Ibid.

Proverb. XXVI. 19.

P. 281, 301.

Mais puiſqu'il ne veut pas nommer ſes Auteurs ni ces gens *de ma Communion*, qui lui ont *rendu de ſi mauvais témoignages de ma Foi*; je veux apprendre ce ſecret au Public. Un Religieux, Curé dans mon Diocèſe, dont je l'ai chaſſé, non pas comme il s'en eſt vanté, à cauſe qu'il panchoit à la Réforme Prétendue, car je ne lui ai jamais remarqué ce ſentiment; mais parce que ſouvent convaincu d'être incapable de ſon emploi, il m'a ſupplié lui-même de l'en

décharger : ce Curé ne pouvant ſouffrir la régularité de ſon Cloître où je le renvoyois, s'eſt réfugié entre les bras de M. Jurieu, qui s'en vante dans ſa Lettre Paſtorale contre M. Papin. *Plus d'Eccléſiaſtiques*, dit-il, *ſe ſont venus jetter entre nos bras depuis la perſécution, qu'il n'y en a eu en quatre-vingts ans de paix.* Nous en connoiſſons quelques-uns de ces malheureux Eccléſiaſtiques qui nous avouent tous les jours avec larmes & gémiſſemens, qu'en effet ils ont été chercher dans le ſein de la Réforme, de quoi contenter leur libertinage. Parmi les Eccléſiaſtiques que M. Jurieu ſe glorifie d'avoir reçus entre ſes bras, celui-ci, tout miſérable qu'il eſt, a été l'un des plus importans; & c'eſt lui, qui ſous la main de ce Miniſtre, a publié un Libelle contre moi, où il avance entr'autres choſes dignes de remarque, *que je ne crois pas la Tranſſubſtantiation*; à cauſe, dit-il, qu'il m'a vû à la Campagne, & dans ma Chapelle domeſtique, entendre la Meſſe quelquefois avec un habillement un peu plus aiſé que ceux qu'on porte en Public, quoique toujours long & régulier, & que ma robe (car il deſcend juſqu'à ces baſſeſſes) n'étoit pas aſſez boutonnée à ſon gré; d'où il conclut & répéte trois ou quatre fois, qu'il n'eſt pas poſſible que je croie aux Myſtères ni à la Tranſſubſtantiation. Voilà cet homme de ma Communion, qui à ſon grand malheur, n'en eſt plus : le voilà, dis-je, celui qui rend un ſi mauvais témoignage de ma Foi; c'eſt le même qui a raconté à M. Jurieu tout ce qu'il rapporte de ma conduite; c'eſt le même qui lui a dit encore, *que je menois les gens à la Meſſe à coups de barre*; car il rapporte dans ſon Libelle qu'il m'a vû en pleine rue menacer & charger d'injures les Prétendus-Réformés qui ne vouloient pas m'en croire, avec un emportement qui tenoit de la fureur. M. Baſnage a relevé cette hiſtoriette fauſſe en toutes ſes parties, & l'a jugé digne d'être placée dans ſa Préface à la tête de ſa Réponſe aux Variations. Il eſt vrai qu'il ſe dédit dans cette Préface de la circonſtance d'un *garde-fou*, ſur lequel dans le corps de l'Ouvrage, il me faiſoit monter comme ſur ſon théatre, pour y crier des injures aux paſſans qui refuſoient de ſe convertir. Mais enfin, au garde-fou près, il ſoutient tout le reſte comme vrai. *On m'a vû forcer un malade à profaner les Myſtères les plus auguſtes, & à recevoir le Sacrement contre ſa conſcience :* moi qui n'ai donné les Myſtères qu'avec les épreuves & les précautions que Dieu ſçait, & que tout le monde a vûes. Les Miniſtres prennent plaiſir à exagérer mes violences & ma feinte douceur avec auſſi peu de vérité que le reſte qu'on vient d'entendre, pour éloigner, s'ils

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Let. Paſt. contr. Pap. p. 1.

Tab. Let. 6.

Préf. de M. Baſn. dans la Rép. aux Variat. Baſn. to. 1. l. p. ch. 1. p. 14.

SIXIÈME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

pouvoient, ceux à qui je tâche dans l'occaſion, & lorſque Dieu me les adreſſe, d'enſeigner la voie du ſalut en toute ſimplicité: & tout cela ſur la foi d'un Apoſtat, qui peut-être leur a déja échappé, & dont, en tout cas, je puis leur répondre qu'ils ſeront bientôt plus las que moi, qui l'ai ſupporté avec une ſi longue patience. Nous ne laiſſerons pas cependant de purger l'aire du Seigneur: & puiſque ces Meſſieurs ſe glorifient d'en ramaſſer la paille, ils pourront recueillir encore d'un ſi grand nombre de bons & de fidéles Paſteurs trois ou quatre loups, dont j'ai délivré le troupeau de Jeſus-Chriſt; & il ne tiendra qu'à M. Jurieu d'enrichir de leurs faux rapports le récit qu'il a commencé de ma conduite.

Je ne dirai rien davantage ſur ſes calomnies: tout le monde s'en plaint dans ſon parti où il ſe rend redoutable par ce moyen: venons à des matieres plus importantes. Il me reſte encore à traiter la partie la plus eſſentielle de cet Avertiſſement, qui eſt l'état de nos Controverſes & de la Religion Proteſtante. Mais pour donner du repos à l'attention du Lecteur, je réſerve cette matiere à un Diſcours ſéparé. Il eſt digne par ſon ſujet d'être examiné & travaillé avec ſoin. Il paroîtra pourtant bientôt, s'il plaît à Dieu; & ceux qui ont de la peine à me voir ſi longtems aux mains avec un homme auſſi décrié, même parmi les honnêtes gens de ſon Parti, que le Miniſtre à qui j'ai affaire, peuvent s'aſſûrer qu'après avoir ajoûté ce dernier éclairciſſement aux matieres très-eſſentielles qu'il m'a donné lieu de traiter, je ne reprendrai plus la plume contre un tel Adverſaire, & je lui laiſſerai *multiplier ſes paroles*, & *répandre* à ſon aiſe *ſes confuſions*.

TROISIÉME ET DERNIERE PARTIE.

L'état préſent des Controverſes & de la Religion Proteſtante.

MES CHERS FRERES,

I. Deſſein de ce diſcours.

Les égaremens de votre Miniſtre nous ont menés plus loin que je ne penſois: il ne faut pas le quitter, ſans en examiner les cauſes, puiſque même cette recherche nous conduit naturellement à la troiſiéme partie de ce dernier Avertiſſement, où nous avons promis de repréſenter l'état préſent de nos Controverſes & de toute la Religion Proteſtante.

Je

Je dis donc que ce qui produit les Variations, les incertitudes, les égaremens de ce Miniſtre, & tous les autres excès de ſa licencieuſe Théologie, c'eſt la conſtitution de la Réforme, qui n'a ni régle, ni principe : & que par la même raiſon que tout le corps n'a rien de certain, la Doctrine des particuliers ne peut être qu'irréguliere & contradictoire.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

II. *Fondement de la Réforme ; que l'Egliſe n'eſt pas infaillible, & que ſes décrets ſont ſujets à un nouvel examen.*

Il ne faut point ſe jetter ici dans une longue controverſe, mais ſeulement ſe ſouvenir que la Réforme a été bâtie ſur ce fondement, qu'on pouvoit retoucher toutes les déciſions de l'Egliſe, & les rappeller à l'examen de l'Ecriture, parce que l'Egliſe ſe pouvoit tromper dans ſa Doctrine, & n'avoit aucune promeſſe de l'aſſiſtance infaillible du S. Eſprit : de ſorte que ſes ſentimens étoient des ſentimens humains, ſans qu'il reſtât ſur la terre aucune autorité vivante & parlante, capable de déterminer le vrai ſens de l'Ecriture, ni de fixer les eſprits ſur les Dogmes qui compoſent le Chriſtianiſme. Tel a été le fondement : tel a été le génie de la Réforme ; & Calvin l'a parfaitement expliqué, lorſque s'objectant à lui-même que par la Doctrine qu'il enſeignoit, tous les jugemens de l'Egliſe, & ſes Conciles les plus anciens, les plus authentiques, devenoient ſujets à réviſion, de ſorte *que tout le monde indifféremment pût recevoir ou rejetter ce qu'ils auront établi :* il répond que leur *déciſion pouvoit ſervir de préjugé, mais néanmoins dans le fond qu'elle n'empêchoit pas l'examen.* Inſt. IV. c. 9.

III. *On prédit d'abord à la Réforme que ce principe la mèneroit à l'indifférence des Religions.*

Je n'ai pas beſoin d'examiner ſi cette Doctrine eſt bonne ou mauvaiſe : ce qu'il y a de bien certain, c'eſt qu'auſſi-tôt que Luther & Calvin la firent paroître, on leur prédit qu'en renverſant le fondement ſur lequel ſe repoſoit la foi des Peuples, les anciennes déciſions de l'Egliſe ne tiendroient pas plus que les dernieres, puiſque ſi l'autorité en étoit Divine, elle attiroit un reſpect égal à tous les ſiécles ; & ſi elle ne l'étoit pas, l'antiquité des premiers ne les mettoit pas à couvert des inconvéniens, où toutes les choſes humaines étoient expoſées.

Par ce moyen il étoit viſible que les articles de Foi s'en iroient les uns après les autres : que les eſprits une fois émus & abandonnés à eux-mêmes, ne pourroient plus ſe donner de bornes : ainſi, que l'indifférence des Religions ſeroit le malheureux fruit des diſputes qu'on excitoit dans toute la Chrétienté, & enfin, le terme fatal où aboutiroit la Réforme.

IV. *L'expérience a juſtifié cette*

L'expérience fit bientôt voir la vérité de cette prédiction. Les innovations de Luther attirerent celles de Zuingle & de Calvin : on

SIXIEME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

avoit beau dire de part & d'autre que l'Ecriture étoit claire : on n'en diſputoit pas avec moins d'opiniâtreté, & perſonne ne cédoit. Quand les Luthériens, qui étoient la tige de la Réforme, déſeſpérant de ramener par la prétendue évidence des Livres Divins, ceux qui la diviſoient dans ſa naiſſance, voulurent en venir à l'autorité, & faire des déciſions contre les nouveaux Sacramentaires : on leur demanda de quel droit, & s'ils vouloient ramener l'autorité de l'Egliſe dont ils avoient tous enſemble ſecoüé le joug. Le bon ſens favoriſoit cette réplique : Mélancton qui ſentoit le foible de ſon Egliſe Prétendue, empêchoit, autant qu'il pouvoit, qu'on ne fît ces déciſions, que la propre conſtitution de la Réforme rendroit toujours mépriſables : il ne voyoit cependant aucun moyen, ni de terminer les diſputes, ni de les empêcher de s'accroître : ſi loin qu'il portât ſes regards par ſa prévoyance, il ne découvroit *que d'affreux combats de Théologiens, & des guerres plus impitoyables que celles des Centaures.* Les diſputes Sociniennes avoient déja commencé de ſon tems : mais il connut bien au mouvement qu'il remarquoit dans les eſprits, qu'elles ſeroient un jour pouſſées beaucoup plus loin : *Bon Dieu*, diſoit-il, *quelle Tragédie verra la poſtérité, ſi on vient un jour à remuer ces queſtions, ſi le Verbe, ſi le S. Eſprit eſt une Perſonne !* Il s'en eſt bien remué d'autres : preſque tout le Chriſtianiſme a été mis en queſtion : les Sociniens inondent toute la Réforme qui n'a point de barriere à leur oppoſer, & l'indifférence des Religions s'y établit invinciblement par ce moyen.

Prédiction : le Socinianiſme a commencé avec la Réforme, & s'eſt accru avec elle.

Hiſt. des Var. liv. 2.

Var. l. VIII. Lib. IV. ep. 14.

Var. V. n. 31.

Ibid.

V. L'expérience découvre de plus en plus ce mal de la Réforme : Preuve par M. Jurieu : état de la Religion Prétendue-Réformée.

Pour en être perſuadé, il ne faut qu'entendre M. Jurieu, & écouter les raiſons qui l'obligent à entreprendre ce parti. C'eſt, premiérement, le nombre infini de ceux dont il eſt formé. Car il y range les Tolérans, peuple immenſe dans la Réforme, qu'il appelle les Indifférens, parce qu'ils vont à la Tolérance Univerſelle des Religions, ſous la conduite d'Epiſcopius & de Socin.

On ſçait aſſez ſur ce point la pente de l'Angleterre & de la Hollande. Mais nous apprenons de M. Jurieu que nos Prétendus-Réformés n'étoient pas exempts d'un ſi grand mal. Ils n'oſoient le faire paroître dans un Royaume, où les Catholiques les éclairoient de trop près, pour leur permettre de donner un libre eſſor à leurs ſentimens. Mais enfin, dit M. Jurieu, *le rideau a été tiré, l'on a vû le fond de l'iniquité : & ces Meſſieurs ſe ſont preſque entiérement découverts, depuis que la perſécution les a diſperſés en des lieux où ils ont cru pouvoir s'ouvrir avec liberté.* Voilà un aveu ſincère qui fait bien voir à la France ce qu'elle cachoit dans ſon ſein, pendant qu'elle y por-

Tab. Let. 1. p. 8.

toit tant de Miniſtres. Nous en ſoupçonnions quelque choſe, & M. d'Huiſſeau, Miniſtre de Saumur, célébre dans la Réforme pour en avoir recueilli la Diſcipline, publia, il y a quinze ou vingt ans, une *Réunion du Chriſtianiſme* ſur le pied de la Tolérance Univerſelle, ſans en exclurre aucuns Hérétiques, pas même les Sociniens. Ce Miniſtre fut dépoſé; & encore qu'on fût averti de bien des endroits, que ce feu couvoit ſous la cendre plûtôt qu'il n'étoit éteint dans la Réforme, nous avions peine à croire qu'il fût ſi grand. Mais aujourd'hui M. Jurieu nous ouvre les yeux: il nous apprend que M. Pajon, Miniſtre d'Orléans, fameux dans ſon parti, par ſa Réponſe aux Préjugés légitimes de M. Nicole contre les Calviniſtes, & ceux qui établiſſoient avec lui toute l'opération de la Grace, dans la ſeule propoſition de la parole de Dieu, en niant l'opération & l'influence du S. Eſprit dans les cœurs, étoient de ces Sociniens & de ces Indifférens cachés, qui, dit-il, *formoient dans les Egliſes Réformées de France, depuis quelques années, ce malheureux parti, où l'on conjuroit contre le Chriſtianiſme.* Ce n'étoit donc plus ſeulement contre l'Egliſe Romaine: c'étoit contre le Chriſtianiſme en général, que la Réforme s'armoit ſecrettement. Le Miniſtre voudroit bien nous faire accroire que la perſécution qu'on faiſoit à la Prétendue Réforme, l'empêchoit de réprimer ces ennemis cachés de la Religion Chrétienne: mais au contraire, c'étoit manifeſtement la crainte des Catholiques qui les tenoit dans le ſilence. Car n'y ayant que le Calviniſme qui fût toléré dans le Royaume, les nouveaux Pélagiens, les nouveaux Paulianiſtes, & en un mot les Sociniens & les Indifférens, avoient tout à craindre. Ils n'avoient donc garde de paroître tant qu'ils étoient parmi nous: & auſſi n'ont-ils éclaté qu'à la diſperſion, quand ils ſe ſont trouvés dans des pays, *où*, comme dit M. Jurieu, *ils ont eu la liberté de parler*, c'eſt-à-dire, dans les pays où la Réforme dominoit.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Examen des Préjugés légitimes.

Tab. du Socin. Lett. 1. p. 5.

Ibid. p. 8.

Voilà donc manifeſtement *cette cabale toute Socinienne*, comme l'appelle M. Jurieu, *qui ne tendoit pas à moins qu'à ruiner le Chriſtianiſme:* la voilà, dis-je, fortifiée par le ſoutien qu'elle trouve dans les Pays Proteſtans, où les Réfugiés de France ont été diſperſés. *Les jeunes gens*, dit notre Miniſtre, *venus tout nouvellement de France, gros de la Tolérance Univerſelle de toutes les Héréſies & de leur eſprit de libertinage, ont cru que c'étoit ici le vrai tems & le vrai lieu d'en accoucher.* C'eſt ainſi que la jeuneſſe étoit élevée parmi nos Prétendus-Réformés. Elle *étoit groſſe* de l'Indifférence des Religions, & ce monſtre que les Loix du Royaume ne lui permettoient pas d'en-

VI. *Combien les Prétendus-Réformés de France élevoient mal leur jeuneſſe.*

Ibid. p. 5, 6.

Tab. Let. 8. p. 479.

Ibid.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

fanter en France, a vû le jour, auſſi-tôt que cette jeuneſſe *libertine*, comme l'appelle M. Jurieu, a reſpiré en Hollande un air plus libre.

VII. Témoignage de M. Jurieu ſur l'état de la Religion en Hollande.

Combien eſt puiſſante cette Secte dans les Pays où écrit M. Jurieu, on le peut juger par la Préface de ſon Livre *Des deux Souverains. Aujourd'hui*, dit-il, *le monde eſt plein de ces Indifférens, & particuliérement* DANS CES PROVINCES *: les Sociniens & les Remontrans le ſont de profeſſion* : MILLE AUTRES *le ſont d'inclination.* Il ne faut donc pas s'étonner ſi les Réfugiés François ſont enfin *accouchés* de ce nouveau dogme dans un pays ſi favorable à ſa naiſſance ; & on peut croire que le Miniſtre ne parleroit pas de cette maniere d'un pays qui lui a donné une retraite ſi avantageuſe, ſi la force de la vérité ne l'y obligeoit.

Des droits des deux Souverains. Avis au Lecteur.

VIII. Le Miniſtre contraint de reconnoître le mal qu'il tâchoit de déguiſer.

C'eſt en vain qu'il s'efforce ailleurs de diminuer cette cabale de la jeuneſſe Françoiſe, en ſupprimant le grand nombre des Miniſtres qui la compoſent. *Le nombre*, dit-il, *n'en eſt pas grand, & le ſoupçon ne doit pas tomber ſur tant de bons Paſteurs qui ſont ſortis de France.* Mais le mal éclate malgré lui ; ce qui lui fait dire à lui-même, qu'*on fait publiquement les éloges de ces Livres qui établiſſent la charité dans la Tolérance du Paganiſme, de l'Idolâtrie, & du Socinianiſme ;* & encore : *notre langue n'étoit pas encore ſouillée de ces abominations : mais* DEPUIS NOTRE DISPERSION, *la terre eſt couverte de Livres François qui établiſſent ces Héréſies.* Ainſi les Indifférens n'oſoient ſe déclarer étant en France, & on voit toujours que la diſperſion a fait éclorre le mal qu'ils tenoient caché. Depuis ce tems, pourſuit-il, *on voit paſſer dans les mains de tout le monde, les piéces qui établiſſent cette Tolérance Univerſelle, laquelle enferme la Tolérance du Socinianiſme : & on voit ſenſiblement les triſtes progrès que ces méchantes maximes font ſur les eſprits.* Le mal gagne déja les parties nobles : *quand*, dit-il, *le poiſon commence à paſſer aux parties nobles, il eſt tems d'aller aux remédes : outre que le nombre de ces Indifférens ſe multiplie* PLUS QU'ON NE L'OSE DIRE : par où l'on voit tout enſemble, non-ſeulement la grandeur du mal, mais encore *qu'on n'oſe le dire*, de peur de faire paroître la foibleſſe de la Réforme, que ſa propre conſtitution entraîne dans l'Indifférence des Religions. Cependant, quoiqu'on diſſimule, & qu'on n'oſe pas avoüer combien *ces Indifférens* s'accroiſſent au milieu de la Réforme, on eſt forcé d'avoüer que ce n'eſt rien de moins qu'un torrent dont il faut arrêter le cours : *ce qui eſt très-certain*, pourſuit le Miniſtre, *c'eſt qu'il eſt tems de s'oppoſer à ce* TORRENT IMPUR, *& de découvrir les pernicieux deſſeins des Diſciples*

Tab. Let. 8. p. 8.

Ibid. p. 48.

Ibid.

Ibid. p. 9.

Ibid. p. 11.

d'Epiſcopius & de Socin, il ſeroit à craindre que nos jeunes gens ne ſe laiſſaſſent corrompre : & il ſe trouveroit que notre diſperſion auroit ſervi à nous faire ramaſſer LA CRASSE ET LA LIE *des autres Religions.*

SIXIÈME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Il eſt bien aiſé d'entendre ce qui l'a jetté dans cette crainte. En un mot, c'eſt qu'il appréhende que la diſperſion déja prête à enfanter, comme il diſoit, l'Indifférence des Religions, n'achéve de ſe gâter dans les pays où la liberté de dogmatiſer n'a point de bornes, & par-là ne vienne en effet à ramaſſer en Angleterre & en Hollande *la craſſe des fauſſes Religions*, dont on ſçait que ces pays abondent. Car d'abord pour ce qui regarde l'Angleterre, *ces Diſperſés l'ont trouvée*, dit-il, *ſous des Princes Papiſtes, ou ſans Religion, qui étoient bien-aiſes de voir l'Indifférence des Religions & l'héréſie s'introduire parmi les Proteſtans, afin de les ramener plus aiſément à l'Egliſe Romaine.* C'eſt bien fait de charger de tout les Princes *Papiſtes :* car l'Indifférence des Religions étoit ſans doute le meilleur moyen pour induire les eſprits à la Religion Catholique, c'eſt-à-dire, à la plus ſévère & à la moins tolérante de toutes les Religions. Mais laiſſons M. Jurieu raiſonner comme il lui plaira : laiſſons-lui caractériſer à ſa mode les deux derniers Rois d'Angleterre : qu'il faſſe, s'il peut, oublier à tout l'Univers ce que Hornebec & Hornius, Auteurs Proteſtans, ont écrit des Indépendans & des principes d'Indifférence qu'ils ont laiſſés dans cette Iſle ; & qu'il impute encore à l'Egliſe Romaine cette effroyable multiplicité de Religions qui y naiſſoient tous les jours, non pas ſous ces deux Rois, que le Miniſtre veut accuſer de tout le déſordre, mais durant la tyrannie de Cromwel, lorſque le Puritaniſme & le Calviniſme y ont été le plus dominans. Sans combattre les raiſonnemens de notre Miniſtre, je me contente du fait qu'il avoue. Quoi qu'il en ſoit, l'indifférence des Religions avoit la vogue en Angleterre, quand les Diſperſés y ſont arrivés, & ſi nous preſſons le Miniſtre de nous en dire la cauſe, il nous avouera franchement que c'eſt qu'on y eſtime Epiſcopius. *C'eſt*, dit-il, *ce qui a donné lieu aux Hétérodoxes de deçà la mer, de calomnier l'Egliſe Anglicane. Ils ont dit qu'on y expliquoit publiquement Epiſcopius dans leurs Univerſités, & qu'on n'y faiſoit pas de façon de tirer les Sociniens du nombre des Hérétiques. C'eſt*, pourſuit M. Jurieu, *ce qui m'a été dit à moi-même par une infinité de gens. Cette fauſſe accuſation eſt le fruit du commerce trop étroit que quelques Théologiens Anglois ont eu avec les Œuvres d'Epiſcopius.* A la fin donc il avouera que c'eſt par principes, à l'exemple d'Epiſcopius, que l'Angleterre devient In-

IX. *Progrès de l'Indifférence dans les Etats Proteſtans, ſelon M. Jurieu, & premiérement en Angleterre.* Ibid. p. 8.

Ibid. p. 10.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

différente. Ce n'eſt pourtant que *quelques Théologiens Anglois.* Car il faut toujours exténuer le mal, & couvrir, autant qu'on pourra, la honte de la Réforme chancelante, qui ne ſçait plus ce qu'elle veut croire, ni preſque même ſi elle veut être Chrétienne, puiſqu'elle embraſſe une indifférence, qui, ſelon M. Jurieu, ne tend à rien de moins qu'à renverſer le Chriſtianiſme. En effet, quoi qu'il puiſſe dire de ce petit nombre de Théologiens, défenſeurs d'Epiſcopius, le nombre en eſt aſſez grand pour faire penſer *à une infinité de gens*, qui en ont aſſûré M. Jurieu, que l'Angleterre ne faiſoit point de façon de déclarer ſon Indifférence, *& de tirer les Sociniens du nombre des Hérétiques.*

X.

Progrès de ce même mal dans les Provinces-Unies, ſelon le même Miniſtre.

Voilà pour ce qui regarde l'Angleterre, où l'on voit que les Diſperſés indifférens ont trouvé le champ aſſez libre : voyons ce qu'ils auront trouvé en Hollande. *Ils ont abuſé*, dit notre Miniſtre, *de la tolérance politique qu'on avoit ailleurs pour les différentes Sectes :* nous entendons ce langage, & la liberté de ces pays-là, qui a fait dire, comme on vient de voir, à M. Jurieu, *que tout eſt plein d'Indifférens dans ces Provinces.* M. Baſnage n'en a pas moins dit, puiſqu'il nous aſſûre *que l'Hérétique n'a rien à craindre* dans ces bienheureuſes contrées, & *ſans beſoin d'Edits pour s'y maintenir*, tout y eſt tranquille pour lui. Mais cette *tolérance politique*, dont on prétend que les Diſperſés ont abuſé, va bien plus loin qu'on ne penſe, puiſque, ſelon M. Jurieu, ceux qui l'établiſſent, *ne vont pas moins qu'à ruiner les principes du véritable Chriſtianiſme . . . à mettre tout dans l'Indifférence, & à ouvrir la porte aux opinions les plus libertines :* ce que le même Miniſtre confirme en ajoûtant un peu après, que *par-là on ouvre la porte au libertinage, & qu'on veut ſe frayer le chemin à l'Indifférence des Religions.*

Tab. Let. 1. p. 8. Droit des deux Souv. Préf. Sup. n. 7. Baſn. T. I. c. 6. p. 492. Tab. Let. 8. p. 396. Ibid. p. 402.

XI.

Liaiſon de la Tolérance civile avec l'Eccléſiaſtique & avec l'Indifférence des Religions, ſelon M. Jurieu.

Ainſi la tolérance Civile, c'eſt-à-dire, l'impunité accordée par le Magiſtrat à toutes les Sectes, dans l'eſprit de ceux qui la ſoutiennent, eſt liée néceſſairement avec la tolérance Eccléſiaſtique ; & il ne faut pas regarder ces deux ſortes de tolérance comme oppoſées l'une à l'autre, mais la derniere comme le prétexte dont l'autre ſe couvre. Si on ſe déclaroit ouvertement pour la tolérance Eccléſiaſtique, c'eſt-à-dire, qu'on reconnût tous les Hérétiques pour vrais membres & vrais enfans de l'Egliſe, on marqueroit trop évidemment l'Indifférence des Religions. On fait donc ſemblant de ſe renfermer dans la tolérance civile. Qu'importe en effet à ceux qui tiennent toute Religion pour indifférente, que l'Egliſe les condamne ? cette cenſure n'eſt à craindre qu'à ceux qui ont des Egliſes, des

Chaires ou des penſions Eccléſiaſtiques à perdre : quant aux autres Indifférens, pourvû que le Magiſtrat les laiſſe en repos, ils joüiront tranquillement de la liberté qu'ils ſe donnent à eux-mêmes, de penſer tout ce qu'il leur plaît, qui eſt le charme par où les eſprits ſont jettés dans ces opinions libertines. C'eſt pourquoi ils font tant de bruit, lorſqu'on excite contre eux le Magiſtrat : mais leur deſſein véritable eſt de cacher l'Indifférence des Religions ſous l'apparence miſéricordieuſe de la tolérance civile.

SIXIEME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

C'eſt ce qui fait dire à M. Jurieu, *que de tous les voiles derriere leſquels ſe cachent les Indifférens, le dernier & le plus ſpécieux, eſt celui de la tolérance civile.* Elle ne fait donc pas encore un coup dans la Réforme un parti oppoſé à celui de l'Indifférence des Religions ; mais *le voile ſous lequel ſe cachent* les Indifférens, & le maſque dont ils ſe déguiſent. Tab. Let. 8. art. 1. p. 398.

XII. Nombre immenſe des Défenſeurs de la Tolérance civile, ſelon M. Jurieu.

Mais ſi cela eſt comme il eſt certain, & que le Miniſtre le prouve par des argumens démonſtratifs, on peut juger combien eſt immenſe le nombre des Indifférens dans la Réforme, puiſqu'on y voit les défenſeurs de la tolérance civile ſe vanter publiquement *qu'ils ſont mille contre un.* Et que ce ne ſoit pas à tort qu'ils s'en glorifient, l'embarras de M. Jurieu me le fait croire : car écoutons ce qu'il leur répond : *Ils ſe font*, dit-il, *un plaiſir de voir je ne ſçai combien de gens qui paroiſſent les flatter, & cela leur fait dire qu'ils ſont mille contre un : mais depuis quel tems & en quel pays ? Je leur ſoutiens qu'avant les Sociniens & les Anabaptiſtes, il n'y a pas eu un ſeul Docteur de marque qui ait appuyé leur ſentiment.* Il ne s'agit pas de ſçavoir ce qu'on penſoit ſur la tolérance avant les Sociniens & les Anabaptiſtes, c'eſt-à-dire, ſi je ne me trompe, avant que le nombre en fût groſſi au point qu'il eſt ; il s'agit de répondre s'il eſt vrai que les Tolérans ſoient aujourd'hui *mille contre un*, comme ils s'en vantent : le Miniſtre n'oſe le nier, & ne s'en tire qu'en biaiſant. *Nous ſommes*, diſent-ils, *mille contre un : c'eſt*, répond-il, *une fauſſeté : & je ne connois pas de gens fort diſtingués qui ſoient dans ce ſentiment.* Quelque beau ſemblant qu'il faſſe, & malgré le démenti qu'il leur donne, il biaiſe encore : les Indifférens qu'il attaque, ſe vantent, à ce qu'il dit, de la multitude ; & il leur répond ſur *les gens de marque* ; ſur la diſtinction des perſonnes. Mais ſi on lui demandoit comment il définiroit ces gens diſtingués, il biaiſeroit encore beaucoup davantage, & on ne voit que trop, quoi qu'il en ſoit, que l'Indifférence prend une force invincible dans la Réforme, & que c'eſt là *ce torrent impur*, auquel M. Jurieu s'oppoſe en vain. Ibid. & ſuiv. Ibid. 475. 495. Ibid. P. 558.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Mais les Actes du Synode Vallon, tenu à Amſterdam le 23. Août & les jours ſuivans de l'an 1690. achévent de démontrer combien ce torrent eſt enflé & impétueux. Trente-quatre Miniſtres de France réfugiés en Angleterre, ſe plaignent à ce Synode *du ſcandale que leur cauſent ces Miniſtres réfugiés, qui étant infectés de diverſes erreurs, travaillent*, diſent-ils, *à les ſemer parmi nos Peuples.... Ces erreurs*, pourſuivent-ils, *ne vont à rien moins qu'à renverſer le Chriſtianiſme, puiſque ce ſont celles des Pélagiens & des Ariens, que les Sociniens ont joint à leurs ſyſtêmes dans ces derniers ſiécles.* On voit qu'ils parlent en mêmes termes que le Miniſtre Jurieu, & qu'ils reconnoiſſent comme lui la ruine du Chriſtianiſme dans ces erreurs. Mais le reſte s'explique encore beaucoup mieux. *Il y en a*, continuent-ils, *qui ſoutiennent ouvertement ces erreurs : il y en a d'autres qui ſe cachent ſous le voile d'une tolérance ſans bornes. Ceux-ci ne ſont guére moins dangereux que les autres ; & l'expérience a fait voir juſqu'ici, que ceux qui ont affecté une ſi grande charité pour les Sociniens, ont été Sociniens eux-mêmes, ou n'ont point eu de Religion.* Enfin, le péril eſt ſi grand, *& la licence eſt venue à un tel point, qu'il n'eſt plus permis aux Compagnies Eccléſiaſtiques de diſſimuler, & que ce ſeroit rendre le mal incurable, que de n'y apporter que des remédes palliatifs.*

XIII. *Preuve de la même choſe par une lettre des Réfugiés de France en Angleterre au Synode d'Amſterdam de l'année derniere.*

Lettres écrites au Syn. d'Amſt. par pluſ. Min. Réfug. à Londres. Tab. Let. 8. p. 559.

P. 559.

Il ne faut donc plus cacher l'état triomphant où l'Indifférence, qui eſt une branche du Socinianiſme, ſe trouve aujourd'hui dans la Réforme ſous le nom & ſous la couleur de la Tolérance, puiſque les Miniſtres qui ſont à Londres, crient à ceux qui ſont en Hollande, qu'il eſt tems d'en venir aux derniers remédes : & ce qu'il y a de plus remarquable dans leur plainte, c'eſt que nous ne voyons point dans cette Lettre de Londres la ſouſcription de pluſieurs Miniſtres des plus fameux que nous connoiſſons : on ſçait d'ailleurs que ces trente-quatre qui ont ſigné la Lettre, ne ſont qu'une très-petite partie des Miniſtres réfugiés en Angleterre. Le ſilence des autres fait bien voir quel eſt le nombre qui prévaut, & ce que la France nourriſſoit, ſans y penſer, de Sociniens, ou d'Indifférens cachés, pendant qu'elle toléroit la Réforme.

XIV. *Preuve de la même choſe par le Décret du Synode, & parce que M. Jurieu écrit de ſi.*

Ibid. 563.

Telle eſt la plainte que les trente-quatre Réfugiés d'Angleterre portent au Synode d'Amſterdam contre les Indifférens : mais la réponſe que fait le Synode, montre encore mieux combien eſt grand ce Parti, puiſqu'on en parle comme *d'un torrent* dont il faut arrêter le cours. On voit même qu'en Angleterre ces Réfugiés dont on ſe plaint, *pouſſent leur hardieſſe juſqu'à débiter leurs impiétés en public, les prêchant ouvertement*, ce qui montre combien ils ſe ſentent ſoutenus,

ſoutenus, & en effet on n'entend point dire qu'ils ſoient dépoſés.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Il ne faut pas s'imaginer que ce mal ne ſoit qu'en Angleterre. Les Réfugiés de ce pays-là écrivent au Synode Vallon qu'il y en a en Hollande *de ce caractère ;* & le Synode lui-même parle ainſi dans ſa déciſion : *Nous apprenons par les Mémoires & les Inſtructions de pluſieurs Egliſes, que quelques eſprits inquiets & téméraires ſement dans le public & dans le particulier des erreurs capitales, & d'autant plus dangereuſes, que ſous le nom affecté de la Charité & de la Tolérance, elles tendent à faire gliſſer dans l'ame des ſimples le poiſon du Socinianiſme & l'Indifférence des Religions.* Les avis ne viennent donc pas d'Angleterre ſeulement, mais encore *de pluſieurs Egliſes* des Pays-Bas Proteſtans : le mal ſe répand par-tout en-deçà & au-delà la mer, & on exhorte les Fidéles *à réſiſter courageuſement à ce torrent.* C'eſt donc toujours *un torrent*, dont le cours menace la Réforme : le Synode auſſi n'épargne rien de ce qui dépend *de ſa lumiere & de ſon autorité :* il ſuſpend, il excommunie ; il ſuſcite de tous côtés des Obſervateurs pour veiller ſur ce qui ſe dit, non-ſeulement dans les Chaires, mais encore dans les converſations : il autoriſe, autant qu'il ſe peut, les Dénonciateurs ; il fait, en un mot, ce que la Réforme a tant blâmé dans la conduite de Rome, & ce qu'elle a tant appellé une tyrannie, une gêne des conſciences. Encore n'eſt-ce pas aſſez, & voici à quoi les exhorte M. Jurieu : *Il eſt juſte*, leur dit-il, *afin que peu de gens ſoient ſuſpects, que vous employiez des voies ſûres & non équivoques pour diſtinguer les innocens des coupables. Les meſures que vous avez priſes dans votre derniere Aſſemblée,* (c'eſt celle dont on vient de voir la ſévérité) *quelque bien concertées qu'elles paroiſſent, ne ſe trouvent pas encore ſuffiſantes pour découvrir les ennemis de nos vérités, & pour ſoumettre ces eſprits qui mépriſent vos derniers réglemens avec tant de hauteur. C'eſt pourquoi j'eſpère*, pourſuit-il, *que dans votre prochaine Aſſemblée vous prendrez des réſolutions encore plus fortes & plus efficaces pour arrêter le mal :* par où nous voyons tout enſemble, & le peu d'effet du Synode d'Amſterdam, & les nouvelles rigueurs qu'on prépare, non plus pour punir les Tolérans déclarés ; mais pour les diſcerner & les découvrir, comme gens qui ſe cachent. La Réforme change de méthode : tout s'échauffe : ceux qu'on ne pourra convaincre d'être Hérétiques, ſeront recherchés, ſeront punis comme ſuſpects, & rien ne ſera à couvert de l'Inquiſition que M. Jurieu veut établir.

Pag. 560. P. 560. P. 567. Ibid.

Tab. Lett. 8. P. 397.

On demandera peut-être ici quel rapport il y a, ou de l'Indiffé-

XV. Rapport du

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

rence au Socinianiſme, ou du Socinianiſme à l'Indifférence : c'eſt ce que M. Jurieu explique très-nettement, lorſqu'il dit que la méthode des Sociniens qu'il entreprend de combattre, eſt d'inſinuer d'abord, *qu'il ne s'agit de rien d'important entr'eux & les autres Proteſtans qui ont abandonné le Papiſme. Que ce ſont des diſputes très-légères, & qu'on peut croire là-deſſus tout ce que l'on veut. Quand cela eſt fait*, continue-t-il, *& qu'ils ont perſuadé que le Socinianiſme eſt une Religion où l'on ſe peut ſauver, il ne leur eſt pas difficile d'achever, & de pouſſer les eſprits dans la Religion Socinienne :* parce que *le Socinianiſme eſt une Religion de plein pied, qui léve toutes les difficultés & applanit toutes les hauteurs :* ce qui fait, conclut-il, qu'*on eſt bien-aiſe de trouver un lieu où l'on ſe puiſſe ſauver ſans être obligé de croire tant de choſes qui incommodent l'eſprit & le cœur.* On ôte tous les Myſtères, on éteint les feux éternels, & on ne cherche qu'à ſe mettre au large. C'eſt ainſi que l'indifférence & le Socinianiſme ſont liés ; & il eſt aiſé de comprendre que ce torrent débordé de Sociniens ou d'Indifférens, dont la Réforme ſe plaint elle-même, & qu'elle ne peut retenir, entraîne naturellement les eſprits *à cette Religion de plein pied, qui applanit toutes les hauteurs* du Chriſtianiſme.

Socinianiſme avec l'Indifférence des Religions, ſelon M. Jurieu : le Socinianiſme ſelon lui eſt une Religion de plein pied. P. 12, 13.

XVI. *Que la conſtitution de l'Egliſe Catholique s'oppoſe à toutes ces nouveautés. Vaine répenſe du Miniſtre, qui tâche de faire croire qu'elle eſt attaquée du même mal que la Réforme.* Tab. Lett. 1. p. 11, 12.

Pour exténuer un mal à qui la Réforme prépare déja d'extrêmes remédes ; le Miniſtre voudroit nous faire accroire qu'il nous eſt commun avec elle : *La Communion de Rome a ſenti*, dit-il, *ce torrent d'impiétés qui a preſque inondé toute l'Egliſe : ce qui a obligé ſes Auteurs à écrire pluſieurs Ouvrages, pour prouver la vérité de la Religion Chrétienne.* Sur ce fondement, elle nous donne *des Déiſtes à la Cour, & des Sociniens dans l'Egliſe en aſſez grand nombre*, en ſorte que nous n'ayons rien à reprocher à la Réforme de ce côté-là. Pour rendre les choſes égales, il faudroit encore nous nommer les Royaumes Catholiques, où l'on prêche publiquement le Socinianiſme & l'Indifférence : les Conciles qu'on y tient contre ces erreurs, & les moyens extraordinaires, dont on croit y avoir beſoin pour en exterminer les Sectateurs. Du moins peut-on aſſûrer que les Sociniens font peu de bruit dans le monde : & pour moi, qui pourrois peut-être en rencontrer quelques-uns, s'il y en avoit dans l'Egliſe autant que dit le Miniſtre, je n'en puis pas nommer un ſeul. Mais après tout, & pour le prendre de plus haut, la queſtion n'eſt pas de ſçavoir, ſi le nombre des Indifférens, c'eſt à-dire, celui des impies, s'augmente dans la Chrétienté, & s'il peut y en avoir de cachés parmi nous : ce qu'il faut examiner, c'eſt d'où cette race eſt venue, de quel principe elle eſt née, & pourquoi elle ſe dé-

clare hautement parmi les Proteſtans. D'abord on avouera, pour peu qu'on ait de bonne foi, que l'Egliſe Romaine y eſt oppoſée par ſa propre conſtitution. Une Egliſe qui poſe pour fondement qu'il n'y a de vie ni de ſalut que dans ſa Communion, ſans doute eſt oppoſée par ſa nature à l'Indifférence des Religions. Une Egliſe qui a pour régle de la Foi, qu'elle doit avoir aujourd'hui celle qu'elle avoit hier, qui croit que celle d'hier eſt celle de tous les ſiécles paſſés & futurs, en ſorte que la vérité regnera éternellement dans ſa Communion, & qu'il y a une promeſſe divine qui l'en aſſûre; eſt incompatible par ſon propre fond avec toutes les nouveautés; & d'autant plus oppoſée à celle des Sociniens & des Tolérans ou Indifférens, que leurs innovations ſont plus hardies. Qu'on vienne dire à une telle Egliſe qu'elle ne doit pas adorer le Fils de Dieu autant que le Pere; ou que Jeſus-Chriſt n'eſt pas proprement un Rédempteur qui ait vraîment ſatisfait pour elle, & payé un prix infini; ou que l'Enfer n'eſt pas éternel, comme la béatitude qui nous eſt promiſe; ou qu'on puiſſe trouver ſon ſalut autre part qu'avec Jeſus-Chriſt & ſon Egliſe: elle bouchera ſes oreilles pour ne point oüir de tels blaſphêmes, & repouſſera de toute ſa force ces Novateurs avec un concours univerſel: il faut qu'ils ſortent ou qu'ils ſe cachent ſi bien, qu'il ne leur reſte d'aſyle que celui de l'hypocriſie, qui ſe condamne elle-même à des ténébres éternelles. Voilà où en ſont réduits tous les Novateurs dans l'Egliſe Catholique. Qu'on laiſſe repoſer les Peuples ſur cette Foi & ſur la promeſſe divine, jamais les nouveautés ne ſeront ſeulement écoutées. Mais que l'on commence à dire avec la Réforme, qu'il y a ſept ou huit cens ans, plus ou moins, que l'erreur & l'idolâtrie regnent dans l'Egliſe; c'en eſt fait: la chaîne eſt rompue: la promeſſe eſt anéantie: on ne tient plus à la ſucceſſion. L'Antechriſt qui ne commençoit qu'au ſeptiéme ou huitiéme ſiécle, ſi l'on veut, prendra naiſſance au cinquiéme & en la perſonne de S. Léon: ſi l'on veut, la corruption aura commencé au Concile de Nicée: ce ſera plûtôt, ſi l'on veut, & dès le tems qu'on a condamné Paul de Samoſate, qui nioit la préexiſtence du Fils de Dieu: il n'y a plus de digues à oppoſer à cette pente ſecrette qui porte l'eſprit de l'homme à cette Religion *de plein pied*, qui ſupprime tout l'exercice de la Foi, & tout devient indifférent.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Qu'ainſi ne ſoit; mettons aux mains un de ces Proteſtans indifférens, Sociniens, Pajoniſtes, Arminiens, ſi l'on veut, car tous ces noms ſymboliſent fort, avec quelque bon Réformé, avec M.

XVII. *Que l'Indifférence des Religions doit*

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Jurieu lui-même : & voyons s'il pourra les vaincre par les principes communs de la Réforme. Cet Indifférent a trois régles : La premiere, *Il ne faut connoître nulle autorité que celle de l'Ecriture* ; celle-là ſeule eſt divine, ne me parlez ni d'Egliſe, ni d'Antiquité, ni de Synodes : ce ſont tous moyens Papiſtiques, & la Réforme m'apprend que tout cela n'eſt pas ma régle. La ſeconde régle de notre Indifférent : *L'Ecriture pour obliger, doit être claire* ; ce qui ne parle qu'obſcurément, ne décide rien, & ne fait qu'ouvrir le champ à la diſpute : telle eſt la ſeconde régle de l'Indifférent. La troiſiéme & la derniere : *Où l'Ecriture paroît enſeigner des choſes inintelligibles, & où la raiſon ne peut atteindre, comme une Trinité, une Incarnation, & le reſte : il la faut tourner au ſens, dont la raiſon peut s'accommoder, quoiqu'on ſemble faire violence au texte.* Tout roule ſur ces trois maximes : mais voyons un peu plus dans le détail, comment les Indifférens les emploient, & ſi les vieux Réformés les pourront nier, ou en éviter les conſéquences.

l'emporter ſelon les principes de la Réforme : trois régles des Indifférens.

XVIII. *Premiere régle des Indifférens, tirée de l'autorité de l'Ecriture : que la Réforme ne la peut nier, & qu'elle les met à couvert de ce que les trente-quatre Réfugiés propoſent contre eux.* P. 561.

Par la premiere maxime, *nulle autorité que celle de l'Ecriture*, ils excluent d'abord toutes les Confeſſions de Foi de la Réforme, parce qu'elles ſont faites, reçues, autoriſées par des hommes ſujets à errer comme les autres. Quand donc les trente-quatre Réfugiés d'Angleterre preſſent le Synode d'Amſterdam de réduire les Propoſans & les Miniſtres *à la Confeſſion Belgique* : premiérement, ils ne diſent rien, car ils ne veulent les y ſoumettre que *dans les articles capitaux*, ſans y expliquer quels ils ſont. Secondement, ils demandent qu'on impoſe *à ces Propoſans & à ces Miniſtres* un joug humain, & qu'on leur ôte la liberté que l'Evangile Réformé leur a donné de tout examiner, & même les réſolutions & les déciſions les plus authentiques de l'Egliſe.

XIX. *Que la même régle des Indifférens les met à couvert de la déciſion du Synode d'Amſterdam, qui les condamna l'année paſſée.* P. 567.

Cette raiſon met à couvert nos Indifférens de la déciſion du Synode même, lorſqu'il leur défend *de rien ſupporter de ce qui pourra contrevenir à la Doctrine enſeignée dans la parole de Dieu, dans la Confeſſion de Foi & dans le Synode National de Dordrecht* : car d'abord la parole de Dieu viſiblement n'eſt miſe là que pour la forme : autrement, de deux choſes l'une, ou le Synode leur défendroit de ſupporter les Luthériens contre le Décret de Charenton, & le ſentiment unanime de la Réforme Calvinienne ; ou elle les forceroit à confeſſer que la Préſence réelle, l'Ubiquité & le reſte, qu'il faut paſſer aux Luthériens, n'eſt pas contraire à la parole de Dieu : puiſque s'il y étoit contraire, ſelon les termes de ce Synode, on ne pourroit plus le ſupporter.

Il en faudra donc venir à dire que la parole de Dieu n'eſt miſe là, qu'à condition de l'entendre ſelon les interprétations des Confeſſions de Foi & du Synode de Dordrecht : ce qui eſt manifeſtement la Doctrine que la Réforme a improuvée dans les Catholiques, & une reſtriction de la liberté qu'elle a donnée d'interpréter l'Ecriture chacun ſelon ſon eſprit particulier.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Que ſi M. Jurieu répond, ſelon les principes de ſon ſyſtême, que ces Confeſſions de Foi n'obligent pas en conſcience, mais à titre de *confédération volontaire & arbitraire*, comme il parle, où l'on a pû recevoir & d'où auſſi l'on peut exclurre qui l'on veut : il demeurera pour certain qu'on en peut croire en conſcience tout ce qu'on voudra, & que le refus qu'on feroit de ſouſcrire, ne pourroit avoir que des effets politiques, qui n'auroient aucune liaiſon avec le ſalut.

XX. *Que l'autorité des confeſſions de foi de la Réforme, ſelon M. Jurieu, ne lie point les conſciences, & n'emporte pas la perte du ſalut.* Préj. lég. p. 6. Syſt. p. 246. & ſuiv. 254. & ſuiv. Hiſt. des Var. liv. XV. n. 66. & ſuiv. Ibid. n. 83, 84. Ibid.

Qu'ainſi ne ſoit : ſelon ce Miniſtre, on pouvoit régler de telle maniere ces confédérations des Egliſes, par exemple, de Genève & de Suiſſe, que les Pélagiens & Semipélagiens n'en auroient pas été exclus : *& ce qui eſt bien certain*, dit-il, *c'eſt qu'on n'a pas eu deſſein de damner ceux qui embraſſeroient le Semipélagianiſme :* en les excommuniant on ne les exclut que de cette confédération particuliere, de cette Egliſe & de ce troupeau particulier, & non pas en général de la ſociété de l'Egliſe, & encore moins du ſalut. On eſt donc encore libre en conſcience de croire ce qu'on voudra de ces Confeſſions de Foi : quoiqu'elles ſe ſoient déclarées contre les Semipélagiens, on peut encore être ou n'être pas de cette Secte : ainſi il en faut toujours revenir au fond, & les cenſures lancées ſur le fondement de ces *confédérations arbitraires*, ne regardent qu'une police extérieure de l'Egliſe, qui ne gêne en aucune ſorte la liberté intérieure de la conſcience.

XXI. *La même choſe ſe doit dire des Synodes & de celui de Dordrecht ; & tout cela n'eſt pas une loi pour les Prétendus-Réformés qui embraſſent l'Indifférence.* Jur. ſur les méthodes, Sect. XVIII. p. 159, 160.

Il en faut dire autant de tous les Synodes, & même de celui de Dordrecht le plus authentique de tous. A quelque autorité qu'on s'efforce de l'élever dans la Réforme, le plus rigide des Intolérans, c'eſt-à-dire M. Jurieu, ſe contente qu'on lui accorde que ce Synode *a pû obliger*, non TOUS LES MEMBRES DE LA SOCIETE', *mais au moins tous ſes Docteurs, Prédicateurs & autres gens, qui ſe mêlent d'enſeigner, ſans pourtant obliger à la même choſe les autres Egliſes & les autres Communions.* Ses Décrets ne ſont donc pas une régle de vérité propoſée à tout le monde, mais une police extérieure du Calviniſme, qui, ſelon les principes de la Réforme, ne peut lier les conſciences.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Ainſi les Indifférens ont gagné leur cauſe contre les Synodes & les Confeſſions de Foi, & à parler ſincérement, il ne faudroit les preſſer que par l'Ecriture, ſelon les anciens principes de la Réforme.

XXII. *Seconde régle des Indifférens, tirée de la clarté de la même Ecriture: que cette régle les met à couvert des attaques de la Réforme: la diſcuſſion de l'Ecriture impoſſible aux ſimples, ſelon le Miniſtre Jurieu.*

Venons au ſecond principe des Indifférens: *l'Ecriture pour obliger, doit être claire.* Ce principe n'eſt pas moins indubitable dans la Réforme que le précédent: puiſque c'eſt ſur ce fondement qu'elle a tant dit que l'Ecriture étoit claire, & qu'il n'y avoit perſonne, quelque occupé ou quelque ignorant qu'il fût, qui n'y pût trouver les vérités néceſſaires, en conſidérant par lui-même attentivement les paſſages, & les conférant avec ſoin les uns avec les autres. C'eſt par-là qu'on flattoit le monde, & qu'on ſoutenoit la Réforme: mais c'eſt maintenant ce qui la perd. Car l'expérience a fait ſentir aux ſimples Fidéles, & même aux plus préſomptueux, ou plus entêtés, qu'en effet, ils n'entendoient pas ce qu'ils s'imaginoient entendre: ils ſe ſont trouvé ſi embarraſſés entre les raiſonnemens des vieux Réformés & ceux des Arminiens, des Sociniens, des Pajoniſtes, pour ne point ici parler des Catholiques & des Luthériens, qu'on a été obligé de leur avoüer qu'au milieu de tant d'ignorances, de tant de diſtractions, & d'occupations néceſſaires, l'examen de diſcuſſion leur étoit auſſi peu poſſible, que d'ailleurs il leur étoit peu néceſſaire.

Syſt. liv. 2. c. 22. p. 401. 403. & ſuiv. Syſt. liv. 3. c. 5. p. 472. Ibid. liv. 2. c. 13. p. 337.

C'eſt ce que M. Jurieu a expreſſément avoüé: car non-content d'avoir enſeigné dans ſon ſyſtême que la diſcuſſion n'eſt néceſſaire, ni à ceux qui ſont déja dans l'Egliſe, ni à ceux qui veulent y entrer, & *qu'il ne la peut conſeiller* ni aux uns ni aux autres; il ajoûte en termes formels, *qu'un ſimple n'en eſt pas capable:* & encore plus expreſſément: *cette voie de trouver la vérité, n'eſt pas celle de l'examen: car je ſuppoſe, avec M. Nicole, qu'elle eſt abſurde, impoſſible, ridicule, & qu'elle ſurpaſſe entiérement la portée des ſimples.*

XXIII. *Quel examen M. Jurieu laiſſe au Fidéle, & qu'au fond ce n'eſt rien moins qu'un examen: ſa Doctrine & celle de M. Claude ſur l'évidence de goût & de ſentiment.*

Ibid. Liv. 2. c. 19. p. 380, 381. & ſuiv. Pag. 383.

Il ne faut pourtant pas ôter à nos Prétendus-Réformés le mot d'examen dont on les a toujours amuſés. Outre l'examen de diſcuſſion, on ſçait que M. Jurieu en a trouvé encore un autre, qu'il appelle *d'attention* ou *d'application de la vérité à l'eſprit, qui*, dit-il, *eſt le moyen ordinaire par lequel la Foi forme dans les Fidéles. Cela conſiſte*, dit-il, *dans ce que la vérité, qui proprement eſt la lumiere du monde intelligible, vient s'appliquer à l'eſprit tout de même que la lumiere ſenſible s'applique aux yeux corporels:* ce qu'il explique en un autre endroit encore plus préciſément, lorſqu'il dit *que ce qui fait proprement le grand effet pour la production de la Foi, c'eſt la vérité même qui frappe l'entendement, comme la lumiere frappe les yeux.*

A la vérité, on ne voit pas bien pourquoi *cette application de la vérité* s'appelle examen, puiſque les yeux bien aſſûrément n'ont point à examiner ſi c'eſt la lumiere qu'ils découvrent, & qu'ils ne font autre choſe que s'ouvrir pour la recevoir. Mais ſans diſputer des mots, ni raffiner ſur les réflexions, dont M. Jurieu prétend que cette application de la vérité eſt accompagnée, ſouvenons-nous ſeulement que *cet examen, qu'il appelle d'attention & d'application, n'eſt rien que le goût de l'ame qui diſtingue le bon du mauvais, le vrai du faux, comme le palais diſtingue l'amer du doux.*

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Ibid. liv. 2. c. 24. p. 413.

C'eſt ce qu'il appelle ailleurs la voie *d'adhéſion ou d'adhérence*, & plus ordinairement la voie *d'impreſſion, de ſentiment, ou de goût*, qu'il reconnoît être la même dont s'étoit ſervi M. Claude. Par cette voie on rend aux Réformés la facilité, dont on les a toujours flattés de ſe réſoudre par eux-mêmes, & on leur donne un moyen aiſé de trouver tous les articles de Foi, non plus par la diſcuſſion qu'on reconnoît impoſſible & peu néceſſaire pour eux : mais par ſentiment & par goût. Il ne faut que leur propoſer un amas de vérités, un ſommaire de la Doctrine Chrétienne : alors indépendamment de toute diſcuſſion, & même, ce qu'il y a de plus remarquable, *indépendamment du Livre où la Doctrine de l'Evangile & de la véritable Religion eſt contenue*, c'eſt à-dire conſtamment, de l'Ecriture, la vérité leur eſt claire : *on la ſent comme on ſent la lumiere quand on la voit : la chaleur quand on eſt auprès du feu : le doux & l'amer quand on en mange.* C'eſt ce qu'a dit M. Jurieu : c'eſt ce qu'a dit M. Claude, & c'eſt à quoi ſe réduit toute la défenſe de la Réforme.

Ibid. liv. 2. c. 20, 21, 25. liv. 3. c. 5, 9, 10.

Ibid. liv. 3. c. 2, 3, 5.

Ibid. liv. 2. c. 25. p. 428. p. 453. & ſuiv.

Var. liv. XV. n. 112. & ſuiv.

Ibid. p. 453.

Ibid.

Ce moyen eſt aiſé, ſans doute : mais par malheur la même expérience qui a détruit la diſcuſſion, détruit encore ce prétendu goût, ce prétendu ſentiment. Ne diſons donc point aux Miniſtres ce que nous leur avons déja objecté : que tout cela ſe dit en l'air & ſans fondement, contre les propres principes de la Réforme, avec un péril inévitable de tomber dans le Fanatiſme : laiſſons les raiſonnemens, & tenons-nous-en à l'expérience. Ce qu'il y aura de gens ſenſés & de bonne foi dans la Réforme, avoueront franchement qu'ils ne ſentent pas plus ce goût, cette évidence de la vérité *auſſi claire que la lumiere du Soleil* dans les Myſtères de la Trinité, de l'Incarnation & les autres, qu'ils ont ſenti par la diſcuſſion le vrai ſens de tous les paſſages de l'Ecriture : on flattoit leur préſomption, en leur diſant qu'ils entendoient l'Ecriture par la diſcuſſion des paſſages : on les flatte d'une autre maniere, en leur diſant qu'ils goûtent & qu'ils ſentent la vérité des Myſtères avec au-

XXIV. *Que ce goût & ce ſentiment ſont une illuſion manifeſte, & un autre nom qu'on donne à la prévention & à l'autorité.*

Var. liv. XV. n. 66. & ſuiv.

tant de clarté, qu'on ſent le blanc & le noir, l'amer & le doux. Rien ne peut les empêcher de s'appercevoir de l'illuſion qu'on leur fait, ni de ſentir qu'on n'a fait que changer les termes : que ce qu'on appelle goût & ſentiment, n'eſt au fond que leur prévention & la ſoumiſſion qu'on leur inſpire pour les ſentimens qu'ils ont reçus de leur Egliſe & de leurs Miniſtres : qu'on les méne en aveugles, & que quelque nom qu'on donne à la recherche qu'on leur propoſe de la vérité, ſoit celui de diſcuſſion, ou celui de ſentiment & de goût, on les remet, par un autre tour, ſous l'autorité dont on leur a fait ſecoüer le joug.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

XXV. Troiſiéme principe des Indifférens : qu'il faut tourner l'Ecriture au ſens le plus plauſible ſelon la raiſon : que la Réforme ne peut éviter ce piége.

En cet état, un Socinien, ou rigide, ou mitigé, vient doucement, & ſans s'échauffer, vous propoſer ſon troiſiéme & dernier principe qui renferme toute la force, ou plûtôt tout le venin de la Secte : je le répéte : *Où l'Ecriture paroît enſeigner des choſes que la raiſon ne peut atteindre par aucun endroit, il la faut tourner au ſens dont la raiſon s'accommode, quoiqu'on ſemble faire violence au Texte.* Je ſoutiens qu'un Prétendu-Réformé tombe néceſſairement dans ce piége : car, dit-il, la Trinité & l'Incarnation ſont Myſtères impénétrables à ma raiſon : tout mon eſprit, tous mes ſens ſe révoltent contre : l'Ecriture qu'on me propoſe pour me les faire recevoir, fait le ſujet de la diſpute : la diſcuſſion m'eſt impoſſible, & mes Miniſtres l'avouent : l'évidence de ſentiment dont ils me flattent, n'eſt qu'illuſion : ils ne me laiſſent ſur la terre nulle autorité qui puiſſe me déterminer dans ces embarras : que reſte-il à un homme dans cet état, que de ſe laiſſer doucement aller *à cette Religion de plein pied, qui applanit toutes les hauteurs*, comme diſoit M. Jurieu ? on y tombe naturellement ; & il ne faut pas s'étonner ſi la pente vers ce parti eſt ſi violente, & le concours ſi fréquent de ce côté-là.

XXVI. Que par la croyance du Calviniſte ſur la Préſence réelle, le Socinien lui prouve qu'il éludera la régle qu'il lui propoſe.

Mais le ruſé Socinien ne s'en tient pas là, & il ſoutient au Calviniſte qu'il ne peut nier ſon principe. *Pourquoi*, dit-il, *ne croyons-nous pas que Dieu ait des mains & des yeux, ce que l'Ecriture dit ſi expreſſément ? c'eſt parce que ce ſens eſt contraire à la raiſon. Il en eſt de même de ces paroles*, Ceci eſt mon corps : ſi vous ne mangez ma chair, & ne buvez mon Sang, *&c.* ce ſont les paroles du ſubtil Auteur, qui a donné au Public des *Avis ſur le Tableau du Socinianiſme.* Il engage M. Jurieu dans ſon principe par un exemple qu'il ne peut rejetter. Dans ces paroles : *Ceci eſt mon Corps*, tout le Calviniſme reconnoît une figure, pour éviter la violence que la lettre fait à la raiſon & au ſens humain : qui peut donc après cela empêcher

Avis ſur le Tab. du Soc. I. Traité. Ibid. art. 5. p. 13.

empêcher le Socinien d'en faire autant ſur ces paroles, *Le Verbe étoit Dieu : le Verbe a été fait chair :* & ainſi des autres? S'il faut de néceſſité mettre au large la raiſon humaine, & que ce ſoit là le grand Ouvrage de la Réforme, pourquoi ne l'affranchir pas de tous les Myſtères, & en particulier, de celui de la Trinité, ou de celui de l'Incarnation, comme de celui de la Préſence réelle, puiſque la raiſon n'eſt pas moins choquée de l'un que de l'autre?

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

XXVII. *Que les réponſes du Miniſtre ſur cette objection ſont inſoutenables dans la bouche d'un Calviniſte.*

M. Jurieu déteſte cette propoſition de Fauſte Socin, ſur la ſatisfaction de Jeſus-Chriſt : *Quand cela ſe trouveroit écrit, non pas une fois, mais ſouvent dans les écrits ſacrés, je ne croirois pourtant pas que la choſe allât comme vous penſez ; car, comme cela eſt impoſſible, j'interpréterois les paſſages en leur donnant un ſens commode : comme je fais avec les autres en pluſieurs autres paſſages de l'Ecriture.* Notre Miniſtre déteſte, & avec raiſon, cette parole de Socin. Car, en ſuivant la méthode qu'il nous y propoſe, il n'y a plus rien de fixe dans l'Ecriture ; à chaque endroit difficile on ſera réduit à ſoutenir thèſe ſur l'impoſſibilité ; & au lieu d'examiner en ſimplicité de cœur ce que Dieu dit, il faudra à chaque moment diſputer de ce qu'il peut.

Tab. Lett. 3. p. 107. Socin. l. III. de ſervatore, c. 2. & 6.

On ne ſçauroit donc rejetter trop loin cette méthode, qui ſoumet toute l'Ecriture & toute la Foi au raiſonnement humain. Mais voyons ſi la Réforme ſe peut exempter de cet inconvénient.

L'Auteur des Avis demande à M. Jurieu *comment il diſpoſe ſon cœur* dans les Myſtères *que la raiſon ne peut atteindre par aucun endroit.* Et ce Miniſtre lui répond : *Je ſacrifie à Dieu, qui eſt la premiere vérité, toutes les réſiſtances de ma raiſon : la révélation Divine devient ma ſouveraine raiſon.* Cette réponſe ſeroit admirable dans une autre bouche ; mais pour la faire avec efficace à un Socinien, il faut donc poſer pour principe, que par-tout où il s'agit de révélation, on doit impoſer ſilence au raiſonnement humain, & n'écouter qu'un Dieu qui parle. Ainſi lorſqu'il s'agira de la Préſence réelle, & du ſens de ces paroles, *Ceci eſt mon Corps* : il n'eſt plus permis de répondre comme fait M. Jurieu : *L'Egliſe Romaine croit avoir une preuve invincible de la Préſence réelle dans ces paroles de Jeſus-Chriſt :* Si quelqu'un ne mange ma Chair, *&c.* Prenez, mangez, ceci eſt mon Corps. *Cette prétendue manducation nous conduit à des prodiges, à renverſer les Loix de la Nature, l'eſſence des choſes, la Nature de Dieu, & l'Ecriture ſainte, à nous rendre mangeurs de la chair humaine.* De-là *je conclus, ſans balancer, qu'il y a de l'illuſion dans la preuve & de la figure dans le Texte.* Mais, je vous

Trait. I. art. 1. p. 16. Lett. 3. p. 131.

Des deux Souv. chap. VIII. p. 162.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

prie, que fait autre choſe le Socinien ? Ne trouve-t-il pas dans la Trinité, dans l'Incarnation, dans l'immutabilité de Dieu, dans ſa preſcience, dans le péché originel, dans l'éternité des peines : *des prodiges, des renverſemens de la Nature de Dieu & de l'eſſence des choſes* ? Faut-il donc entrer avec lui dans cette diſcuſſion, & jetter de ſimples Fidéles dans la plus ſubtile & la plus abſtraite Métaphyſique ? où eſt donc ce Sacrifice des réſiſtances de notre raiſon qu'on nous promettoit ; & s'il nous faut diſputer & devenir Philoſophes, que devient la ſimplicité de la Foi ?

XXVIII. Si les Calviniſtes ſont reçus à dire que le Myſtère de la Trinité & les autres ſont moins oppoſés à la raiſon que celui de la Préſence réelle.

M. Jurieu dira peut-être : J'emploie, il eſt vrai, la réſiſtance de la raiſon contre la Préſence réelle : mais c'eſt auſſi que la raiſon y réſiſte plus qu'à la Trinité, à l'Incarnation, & aux autres myſtères que le Socinien rejette. Vous voilà donc encore un coup à diſputer ſur le plus & ſur le moins de la réſiſtance : il faut faire argumenter le ſimple Fidéle, il en faut faire un Philoſophe, un Dialecticien, & celui dont vous ne voulez pas charger la foibleſſe ou l'ignorance, de la diſcuſſion de l'Ecriture, eſt jetté dans la diſcuſſion des ſubtilités de la Philoſophie la plus abſtraite & la plus contentieuſe : eſt-ce là le chemin aiſé & cette voie abrégée de conduire le Chrétien aux vérités révélées ?

XXIX. Si les Calviniſtes ſont reçus à dire qu'ils ont pour eux les ſens.

Mais, direz-vous ; il ne s'agit pas de raiſonnement : j'ai les ſens mêmes pour moi, & je vois bien que du pain n'eſt pas un corps. Ignorant, qui n'entendez pas que toute la difficulté conſiſte à ſçavoir ſi Dieu peut réduire un corps à une ſi petite étendue ! Le Luthérien croit qu'il le peut, & ſi vous vous obſtinez à vouloir conſerver le pain avec le corps, il le conſerve & donne aux ſens tout ce qu'ils demandent : vous n'avez donc rien à lui dire de ce côté-là, & vous voilà à diſputer ſur la nature des Corps ; à examiner juſqu'à quel point Dieu a voulu que nous connuſſions le ſecret de ſon Ouvrage, & s'il ne voit pas dans la nature des Corps, comme dans celle des Eſprits, quelque choſe de plus caché & de plus foncier, pour ainſi dire, que ce qu'il en a découvert à notre foible raiſon : il faut donc alambiquer ſon eſprit dans ces queſtions de la poſſibilité ou impoſſibilité, c'eſt-à dire, dans les plus fines diſputes, où la raiſon puiſſe entrer, ou plûtôt dans les plus dangereux labyrinthes où elle ſe puiſſe perdre. Et après tout, s'il ſe trouve vrai que Dieu puiſſe réduire un corps à une ſi petite étendue, qui doute qu'il ne puiſſe le cacher, où il voudra, comme il voudra, & ſous telle apparence qu'il voudra ? Il a bien caché ſes Anges, des eſprits ſi purs, ſous la figure des corps, & fait paroître ſon S. Eſprit ſous la forme d'une colombe : pourquoi donc ne pourroit-il pas cacher quelque corps

qu'il lui plaira ſous la figure, ſous les apparences, ſous la vérité, s'il le veut ainſi, de quelque autre corps que ce ſoit, puiſqu'il les a tous également dans ſa puiſſance? Donc le ſens ne décide pas: donc c'eſt le raiſonnement le plus abſtrait, qu'il faut appeller à ſon ſecours, & la plus fine Dialectique. Mais s'il faut être Dialecticien ou Philoſophe pour être Chrétien, je le veux être par-tout, dira le Socinien: je veux ſoumettre à ma raiſon tous les paſſages de l'Ecriture où je la trouverai choquée, & autant ceux qui regardent la Trinité & l'Incarnation, que ceux qui regardent la Préſence réelle. On peut diſcourir, on peut écrire, on peut chicaner ſans fin; mais à un homme de bonne foi ce raiſonnement n'a point de réplique.

Sixième Avertiſſement aux Proteſtans.

XXX. Que ce qui détourne les Calviniſtes de la Préſence réelle, eſt préciſément la même choſe qui détourne les Sociniens des autres Myſtères, c'eſt-à-dire, la raiſon humaine: Preuve par M. Jurieu.

M. Jurieu dira ſans doute que ce n'eſt pas la raiſon ſeule, mais encore l'Ecriture ſainte qu'il oppoſe au Luthérien & au Catholique ſur ces paroles, *Ceci eſt mon Corps*. Mais outre, comme nous verrons, que le Socinien en fait bien autant, voyons ce qui a frappé M. Jurieu, & répétons le paſſage que nous venons de citer ſur ces paroles, *Ceci eſt mon Corps*: le ſens de la Préſence réelle *nous conduit*, dit-il, *à des prodiges, à renverſer les Loix de la Nature, l'eſſence des choſes, la Nature de Dieu, l'Ecriture ſainte, à nous rendre mangeurs de chair humaine*. L'Ecriture eſt nommée ici, je l'avoue: car auſſi pouvoit-on l'omettre ſans abandonner la cauſe? mais on voit par où l'on commence, ce qu'on exagère; ce qu'on met devant l'Ecriture, ce qu'on met après; & on reſſent manifeſtement que ce qui choque & ce qui décide en cette occaſion, c'eſt enfin naturellement la raiſon humaine. On ſent qu'elle a ſuccombé à la tentation de ne vouloir pas ſe réſoudre à croire des choſes, où elle a tant à ſouffrir: c'eſt en effet ce qui frappe tous les Calviniſtes. Un Catholique ou un Luthérien commence avec eux une diſpute: forcé par l'impénétrable hauteur des myſtères dont la croyance eſt commune entre nous tous, le Calviniſte reconnoît qu'il ne faut point appeller la raiſon humaine dans les diſputes de la Foi. Là-deſſus on lui demande qu'il la faſſe taire dans la diſpute de l'Euchariſtie, comme dans les autres. La condition eſt équitable: il faut que le Calviniſte la paſſe. C'en eſt donc fait; ne parlons plus de raiſon humaine, ni d'impoſſibilité, ni des eſſences changées: que Dieu parle ici tout ſeul. Le Calviniſte vous le promettra cent fois: cent fois il vous manquera de parole, & vous le verrez toujours revenir aux peines dont ſa raiſon ſe ſent accablée; mais je ne vois que du pain? mais comment un corps humain en deux lieux & dans cet eſpace? Je n'en ai jamais vû un ſeul qui ne ſe replongeât bien-tôt dans ces difficultés, qui à vrai dire, ſont les ſeu-

les qui les frappent. Calvin comme les autres, promettoit ſouvent aux Luthériens, lorſqu'il diſputoit avec eux ſur cette matiere, de ne point faire entrer de Philoſophie, ou de raiſonnement humain dans cette diſpute : cependant à toutes les pages il y retomboit. Si les Calviniſtes ſe font juſtice, ils avoueront qu'ils n'en uſent pas d'une autre maniere, & qu'ils en reviennent toujours à des pointilles du raiſonnement humain.

SIXIEME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Cont. Hesh. Cont. Veſt.

XXXI. *Qu'en alléguant l'Ecriture, le Calviniſte ne fait qu'imiter le Socinien, & qu'il retombe dans la diſcuſſion dont M. Jurieu le vouloit tirer.*

Mais n'alléguent-ils pas l'Ecriture? Sans doute: de la même ſorte que font les Sociniens. *Je ſuis la vigne, je ſuis la porte; la pierre étoit Chriſt :* Ils prouvent parfaitement bien qu'il y a dans l'Ecriture des façons de parler figurées: donc celle-ci, *Ceci eſt mon Corps*, eſt de ce genre : c'eſt ainſi qu'un Socinien raiſonne. Il y a tant de façons de parler, où il faut admettre une figure; pourquoi celle-ci, *le Verbe étoit Dieu, le Verbe a été fait chair*, ne ſeroit-elle pas de ce nombre? Ils ſçauront fort bien vous dire que Jeſus-Chriſt étant ſur la terre le repréſentant de Dieu, revêtu de ſa vérité, inondé de ſa vertu toute-puiſſante, on le peut auſſi appeller Dieu & vrai Dieu, que le pain de l'Euchariſtie eſt appellé corps. Vous voilà donc dans les diſcuſſions, dans la conférence des paſſages, dans l'embarras des diſputes, auſquelles vous ne vouliez pas vous aſſujettir.

XXXII. *Que viſiblement le Calviniſte eſt déterminé contre la Préſence réelle par le principe Socinien.*

Mais, direz-vous, l'Ecriture eſt claire pour moi : c'eſt la queſtion. Le Socinien ne prétend pas moins à cette évidence que vous : voilà donc toujours la Foi dépendante des diſputes; & ce moyen abrégé de l'établir tout d'un coup & ſans diſcuſſion, vous échappe. Mais enfin ſi l'Ecriture eſt ſi claire en cette matiere, d'où vient que le Luthérien ne peut l'entendre depuis plus de cent cinquante ans de diſputes? Vous ne direz pas que c'eſt un profane, ennemi de Dieu, de qui il retire ſes lumieres, comme vous pourrez le dire d'un Socinien. Il eſt du nombre des enfans de Dieu, du nombre de ceux qu'il enſeigne, qu'il reçoit à ſa table & dans ſon Royaume. Voulez-vous faire dépendre la foi d'un ſimple Fidéle, d'une diſpute qui demeure encore indéciſe, après un ſi long tems? avoüez donc la vérité : ſentez-la du moins : ce n'eſt pas l'Ecriture qui vous détermine : la méthode Socinienne vous entraîne, & de deux ſens qu'on donne à ces paroles, *Ceci eſt mon Corps* : vous vous réſolvez par celui qui flatte la raiſon humaine. Ainſi ſeront entraînés tous ceux qui mépriſeront les déciſions de l'Egliſe; & tant qu'on ne voudra point fonder ſur une promeſſe certaine, une autorité infaillible, qui arrête la pente des eſprits, la facilité déterminera, & la Religion où il y aura le moins de myſtères, ſera néceſſairement la plus ſuivie.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Mais voici dans les écrits des Indifférens un attrait plus inévitable pour les Calviniſtes. L'Auteur des Avis demande à M. Jurieu une régle pour diſcerner les articles fondamentaux d'avec les autres. Car il eſt conſtant, & le Miniſtre en convient, *qu'outre les vérités fondamentales, l'Ecriture contient cent & cent vérités* DE DROIT ET DE FAIT, *dont l'ignorance ne ſçauroit damner.* Il s'agiroit donc de ſçavoir ſi en liſant l'Ecriture, le Peuple, les ignorans & les ſimples, c'eſt-à-dire, ſans comparaiſon, la plus grande partie de ceux que Dieu appelle au ſalut, pourroient trouver cette régle, pour diſcerner les vérités dont l'ignorance ne damne pas, d'avec les autres, & connoître par conſéquent quelles erreurs on peut ſupporter, & juſqu'où l'on doit étendre la Tolérance: en un mot, quelle raiſon il y a d'en exclurre les Sociniens, plûtôt que les Luthériens. C'eſt ce qu'il faudroit pouvoir établir par l'Ecriture; mais c'eſt à quoi les Miniſtres ne ſongent ſeulement pas. Au lieu de nous faire voir dans les ſaints Livres la déſignation de ces articles fondamentaux, le Sommaire qui les ramaſſe, ou la marque qui les diſtingue de tous les autres objets de la révélation, M. Jurieu ſe jette dans un long raiſonnement, où il prétend faire voir, ſans dire un mot de l'Ecriture, qu'il y a trois caractères pour diſtinguer ces vérités fondamentales: le premier eſt la révélation: le ſecond eſt le poids & l'importance: le troiſiéme eſt la liaiſon de certaines vérités avec la fin de la Religion.

XXXIII. *Autre argument des Sociniens ſur les articles fondamentaux dont ils demandent qu'on leur faſſe voir la diſtinction par l'Ecriture: ce que le Miniſtre avoue qu'il ne peut faire.* Avis Tr. I. art. I. p. 19. Tab. Lett. 3. p. 119. Tab. Lett. 3. p. 119.

Il ne faut pas s'arrêter au caractère de la révélation, qui eſt le premier, puiſque c'eſt là que le Miniſtre eſt d'accord qu'*il y a cent & cent vérités de droit & de fait*, révélées dans l'Ecriture, qui néanmoins ne ſont pas fondamentales: ce caractère n'eſt donc pas fort propre à diſtinguer ces vérités d'avec les autres. Paſſons au ſecond, qui eſt *le poids & l'importance*: où d'abord il eſt certain qu'il faut entendre un poids & une importance qui aille juſqu'à rendre ces vérités néceſſaires au ſalut: car le Miniſtre ne dira pas que Dieu qui ſe glorifie par ſon Prophéte, *d'enſeigner des choſes utiles*: *Je ſuis*, dit-il, *le Seigneur ton Dieu, qui t'enſeigne des choſes utiles*: prenne le ſoin d'en révéler de peu importantes. Ce n'eſt donc rien de prouver en général, que ces vérités ſoient importantes, ſi l'on ne prouve qu'elles le ſont juſqu'à être de la derniere néceſſité pour le ſalut. Cela poſé, écoutons ce que nous dira le Miniſtre. *Sur le ſecond caractère, qui eſt le poids & l'importance, il faut ſçavoir que le bon ſens & la raiſon ſeule en peuvent juger. Dieu a donné à l'homme un diſcernement capable de juger ſi une vérité eſt importante ou non à la Religion: tout de même qu'il lui a donné des yeux pour diſtinguer ſi un objet eſt blanc ou noir, grand*

XXXIV. *De trois moyens propoſés par le Miniſtre, pour diſtinguer les articles fondamentaux, deux d'abord lui ſont inutiles: ſon aveu qu'on ne peut faire ce diſcernement par l'Ecriture.* Ibid. Iſ. XLVIII. 17. Jur. Ibid.

SIXIEME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

ou petit, des mains pour connoître ſi un corps eſt peſant ou léger. Voilà de ces évidences que la Réforme nous prêche. M. Claude nous les expliquoit d'une autre façon, & nous diſoit, qu'on ſent naturellement que l'ame eſt ſuffiſamment remplie de la vérité, comme on ſent naturellement que le corps a pris une nourriture ſuffiſante. Ces Miniſtres penſent par là trouver un aſyle, où l'on ne puiſſe les forcer. Car qui oſera diſputer avec un homme ſur ce qu'il vous dit de ſon goût, ou prouver à un entêté de ſa Religion, quelle qu'elle ſoit, qu'il n'a pas ce goût qu'il nous vante, & qu'il ne ſent pas, comme à la main, le poids des vérités du Chriſtianiſme, juſqu'à ſçavoir diſcerner celles qui ſont néceſſaires au ſalut, d'avec les autres? ſans doute ils ont trouvé là un bon moyen de chicaner. Mais ce qu'il y a d'abord à leur dire, c'eſt que ſous prétexte de cette évidence de goût & de ſentiment, ils renoncent formellement à prouver par l'Ecriture l'importance & la néceſſité des vérités fondamentales.

Lett. 3. p. 125. M. Jurieu y eſt exprès; *Il eſt très-certain*, dit-il, *qu'il eſt très-important de ſçavoir ſi Jeſus-Chriſt eſt Dieu, ou s'il ne l'eſt pas: s'il eſt mort pour ſatisfaire à la juſtice de Dieu pour nous: ſi Dieu connoît les choſes à venir, s'il eſt infini ou non, s'il eſt l'Auteur de tout le bien qui ſe fait en*

P. 126. *nous.* Et un peu après, *ſi l'Ecriture Sainte ne dit pas que ces vérités* SOIENT DE LA DERNIERE IMPORTANCE, ET NECESSAIRES AU SALUT; *c'eſt parce que cela ſe voit & ſe ſent aſſez: on ne s'aviſe point, quand on fait des Philoſophes, de leur dire que le feu eſt chaud & que la neige eſt blanche, parce que cela ſe ſent.* Ce n'eſt donc point par l'Ecriture qu'on prouve les articles fondamentaux: chacun les connoît à ſon goût, c'eſt-à-dire, chacun les déſigne à ſa fantaiſie, ſans qu'on le doive, où qu'on le puiſſe convaincre, ou déſabuſer ſur ces articles.

XXXV. Démonſtration manifeſte de l'Illuſion qu'on fait aux Prétendus-Réformés en les renvoyant à leur goût, pour diſtinguer les articles fondamentaux. Ci-deſſus, n. 34.

Que ſi on ſent que ces articles ſont néceſſaires au ſalut, à plus forte raiſon doit-on ſentir qu'ils ſont véritables. Si on ſent, par exemple, comme M. Jurieu vient de dire, qu'il eſt néceſſaire au ſalut de croire *que Dieu eſt l'Auteur de tout le bien qui ſe fait en nous*, à plus forte raiſon doit-on ſentir que c'eſt une vérité conſtante. Car il eſt clair que la croyance d'une fauſſeté ne peut pas être néceſſaire au ſalut. Voilà les controverſes bien abrégées: on n'a qu'à dire qu'on ſent & qu'on goûte, pour ſe mettre hors de toute atteinte; & par la même raiſon, vous avez beau dire à un homme: Cela ſe goûte, cela ſe ſent: s'il n'a ni ce ſentiment, ni ce goût, il vous quittera bien-tôt, & ſa perte ſera ſans reméde, comme ſes erreurs.

XXXVI. Suite de la même démon-

Qu'ainſi ne ſoit: à quoi ſentez-vous que la Préſence réelle confeſſée par les Luthériens ne ſoit pas une erreur fondamentale, &

qu'ils puiſſent impunément être des mangeurs de chair humaine? Mais ce dogme de l'Ubiquité, *monſtre affreux, énorme & horrible*, comme vous l'appellez vous-même, *d'une laideur prodigieuſe en lui-même, & encore plus prodigieuſe dans ſes conſéquences, puiſqu'il raméne au monde la confuſion des natures en Jeſus-Chriſt, & non-ſeulement celle de l'Ame avec le Corps, mais encore celle de la Divinité avec l'humanité, & en un mot l'Eutychianiſme déteſté unanimement de toute l'Egliſe*: A quoi ſentez-vous, je vous prie, que le poids d'une telle erreur ſi groſſiere, ſi charnelle, & ſi manifeſtement contraire à l'Ecriture, ne précipite pas les ames dans l'enfer? Mais cette erreur abominable d'ôter à la créature toute liberté, & de faire Dieu, en termes formels, Auteur de tous les péchés, comment la pardonnez-vous à Luther? vous l'en avez convaincu: vous lui avez démontré que c'eſt un blaſphême qui tend *au Manichéiſme*, qui renverſe *toute Religion*, & dont néanmoins il ne s'eſt jamais rétracté. Où étoit le goût de la vérité dans ce Chef des Réformateurs, lorſqu'il blaſphémoit de cette ſorte? Mais où étoit-il dans les autres Réformateurs, qui conſtamment blaſphémoient de même; & par quel goût ſentez-vous que cette impiété ne les empêchoit pas d'être fidéles ſerviteurs de Dieu? On a démontré plus clair que le jour, aux Luthériens, dans l'Hiſtoire des Variations & dans le troiſiéme Avertiſſement, qu'ils ſont devenus Semipélagiens en attachant la grace de la converſion à une choſe qui, ſelon eux, ne dépend que du Libre-Arbitre, c'eſt-à-dire, au ſoin d'aſſiſter à la prédication: ce qui eſt, en termes formels, attribuer à nos propres forces le commencement de notre ſalut, ſans que la grace y ſoit néceſſaire. J'ai rapporté les endroits de Beaulieu, fameux Miniſtre de Sédan, où il a convaincu les Luthériens de cette erreur: M. Baſnage l'a reconnue, & il paſſe à M. de Meaux cette inſigne variation de la Réforme. Mais l'aveu de M. Jurieu eſt encore ici plus conſidérable, puiſque dans ſa Conſultation au Docteur Scultet, il entreprend de lui démontrer ce Semipélagianiſme des Luthériens, en les convaincant d'enſeigner que pour avoir la grace de la converſion, il faut que l'homme *faſſe auparavant le devoir de ſe convertir* par ſes forces & ſes connoiſſances naturelles: ce qui eſt le pur & franc Semipélagianiſme, & enferme tout le venin de l'héréſie Pélagienne. Ainſi le fait eſt conſtant de l'aveu des Miniſtres & de M. Jurieu lui-même.

J'en reviens donc à demander à ce Miniſtre: Que ferez-vous en cette occaſion? Vous n'oſeriez abandonner les Luthériens, à qui, en termes précis, vous offrez la Communion & la paix malgré cette

SIXIÈME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

ſtration: les Calviniſtes n'ont point de régle pour tolérer Luther & les Luthériens plûtôt que les autres: Semipélagianiſme des Luthériens.

Jur. Conſult. p. 242. Var. addit. au liv. XIV. n. 7. Ibid. addit. n. 2, 3. & ſuiv. Jur. Conf. 2. p. c. VIII. p. 210. & ſuiv. 3. Av. n. 3, 4, 5. & ſuiv. Var. l. XIV. n. 1, 2. & ſuiv. Addit. ibid. Var. liv. VIII. n. 48, 52. & ſuiv. XIV. n. 116. & ſuiv. 3. Av. n. 12. & ſuiv. Var. XIV. 116. Baſn. T. II. liv. 3. c. 2. n. 4. Jur. Conſult. p. 117, 118.

SIXIÈME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

erreur. Que direz-vous donc pour les excuſer ? que la révélation du dogme oppoſé au Semipélagianiſme n'eſt pas évidente, & qu'il n'eſt pas clair dans l'Ecriture, que c'eſt Dieu qui commence le ſalut, comme c'eſt lui qui l'achéve par ſa grace ? Mais y a-t-il rien de plus clair que cette parole de S. Paul : *Celui qui commence en vous la bonne œuvre, l'accomplira* : pour ne point ici parler des autres paſſages ? ou bien, eſt-ce que cette erreur des Pélagiens & des Luthériens n'eſt pas importante ? Mais vous nous contiez tout-à-l'heure cette vérité : *Que Dieu eſt l'Auteur de tout le bien qui eſt en nous* : par conſéquent du commencement comme du progrès & de l'accompliſſement de notre ſalut ; parmi celles qu'on ſent d'abord comme néceſſaires au ſalut : enſorte qu'on n'a pas beſoin de les prouver. Comment donc le Luthérien, vrai enfant de Dieu, ſelon vous, l'a-t-il oubliée, & comment a-t-il varié ? Vous dites tout ce qu'il vous plaît, & votre Théologie n'a point de régle.

Var. Addit. n. 4. 3. Av. n. 12. & ſuiv.

XXXVII. *Que le Semipélagianiſme eſt & n'eſt pas une erreur fondamentale. Contradiction du Miniſtre & des Calviniſtes.* Conſult. ibid. Philipp. I. 6. Sup. n. 34.

Mais voici bien pis ; vous même vous variez avec les Luthériens : puiſque ce point important de la néceſſité de la grace, qui étoit autrefois ſi fondamental, a ceſſé de l'être, depuis que les Luthériens l'ont rejetté, & qu'en ôtant à Dieu le commencement du ſalut, ils ne lui en ont plus réſervé que l'accompliſſement. Comment pourrai-je me fier à ce goût auquel vous me renvoyez, ſi vous-même vous variez dans votre goût ? ſi en nous diſant d'un côté que jamais homme de bien, *ni un Chrétien, ou vrai dévot ne fut Pélagien ou Semipélagien*, vous ne laiſſez pas de nous dire encore qu'un Luthérien, franc Semipélagien, ſelon vous, peut ſoutenir ſon erreur ſans préjudice de ſon ſalut, & ſans être exclus du pain de vie ? Mais n'avez-vous pas démontré à ce même Luthérien, qu'il ruine la néceſſité des bonnes œuvres, qu'il en ravale le prix, que ſelon lui l'exercice de l'amour de Dieu n'eſt néceſſaire pour être ſauvé, ni à la vie, ni à la mort ? à quoi reconnoiſſez-vous que ces dogmes Luthériens ſont de poids pour le ſalut, & que tant d'autres n'en ſont pas ? ne voyez-vous pas que vous avez *un poids & un poids, choſe abominable devant le Seigneur*, & que vous peſez les erreurs avec une balance trompeuſe & inégale ?

XXXVIII. *Que le goût des Calviniſtes & du Miniſtre varie : ſur le Semipélagianiſme & ſur la néceſſité de l'amour de Dieu & des bonnes œuvres.* Jur. Meth. ſect. XV. p. 113, 121. Variat. liv. XIV. n. 83, 84. & ſuiv. 92, 93. & ſuiv. Var. addit. n. 5. Jur. Conſult. 2. p. c. 2. p. 243.

De-là vient que le Miniſtre lui-même à la fin ne ſe fie pas à cette balance, où il péſe les vérités fondamentales *Je ſçai*, dit-il, *que les préjugés ſont capables de corrompre ce diſcernement, & que nous jugeons les articles & les vérités importantes ſelon nos paſſions & nos préventions. Mais premiérement, le bon ſens ne peut être corrompu qu'à certain degré.* Vous voilà donc à examiner en quel dégré la prévention

vention peut avoir corrompu votre goût & votre bon ſens : qui nous expliquera cette énigme ? *Mais ces vices*, pourſuit-il, *ne peuvent aller à faire paroître une montagne comme un grain de ſable, ou un grain de ſable comme une montagne. Il en eſt de même du jugement qui diſtingue l'important, de ce qui ne l'eſt pas en toute matiere.* D'où vient donc que le Luthérien trouve la Préſence réelle, & même l'Ubiquité ſi importante, pendant que le Calviniſte mépriſe l'une & l'autre ? ou d'où vient que le Calviniſte trouve ſi importante la néceſſité de la grace & celle de l'amour de Dieu, lorſque le Luthérien ne la ſent pas ? ou pourquoi eſt-ce que le Calviniſte lui-même ſe relâche en faveur du Luthérien, & ne trouve plus eſſentiel ce qui l'étoit auparavant ? Avoüez que votre bon goût & votre évidence de ſentiment eſt une illuſion dont vous amuſez les entêtés. Mais voici dans le diſcours de M. Jurieu le dernier excès de l'extravagance, & le renverſement entier des maximes de la Réforme. *De plus*, continue-t-il, *quand le bon ſens pourroit être corrompu tout outre dans quelques ſujets, comme il eſt en effet, la pluralité n'ira jamais de ce côté-là ;* & il le prouve par cet exemple. *Il y aura dans une grande Ville vingt yeux viciés, qui verront vert & jaune ce qui eſt blanc ; mais le reſte des habitans qui ſurpaſſe infiniment en nombre, rectifieront le mauvais jugement de ces vingt yeux, & feront qu'on ne les croira pas.* Vous voilà donc à la fin réduits à compter les voix. Et où en étoit la Réforme lorſqu'elle s'eſt ſéparée, & qu'on l'appelloit au Concile Oécuménique de l'Egliſe qu'elle quittoit ? Mais quoi, ſi les Sociniens prévalent enfin dans la Réforme, ſi ce torrent dont on ne peut arrêter le cours, s'enfle tellement qu'il prévale, & qu'ils en viennent à être ſur tous les articles, mille contre un, comme ils s'en vantent déja ſur la Tolérance, qui renferme tout le venin de la Secte, ſans qu'on oſe les contredire ; le Socinianiſme ſera véritable, ou du moins indifférent ? Mais cela, direz-vous, n'arrivera pas : la Réforme eſt devenue infaillible contre les Tolérans. Aveugles, ne verrez-vous jamais qu'avec ces illuſions vous ne contenterez que des entêtés, & que tous les gens de bon ſens de votre Communion, ſe donneront aux Indifférens, ſi vous n'avez recours à d'autres principes ?

Sixiéme Avertissement aux Protestans.

3. Av. n. 19. & ſuiv. Prov. XX. 10.

XXXIX. *Le Miniſtre & les Proteſtans réduits à compter les voix, & à ſe faire infaillibles contre les Indifférens & les Tolérans.* Tab. du Soc. p. 119. Ibid.

Enfin, le troiſiéme caractère, par où on diſtingue les articles fondamentaux d'avec les autres, c'eſt, ſelon M. Jurieu, *la liaiſon de certaines vérités avec la fin de la Religion*, c'eſt-à-dire, *avec la gloire de Dieu, avec la ſanctification & le ſalut de l'homme.* Je le veux : la fin de la Religion en général, *c'eſt*, 1. *dites-vous, de ne croire qu'un Dieu* : le Socinien n'en croit qu'un, & il vous accuſe d'en croire

XL. *Troiſiéme moyen de diſcerner les articles fondamentaux, où le Miniſtre montre ſa foi.*

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

trois. 2. *De n'adorer que lui* : ce qu'il faut entendre ſans doute d'une adoration ſouveraine: le Socinien le fait, & il nous accuſe de rendre cette adoration à un homme pur. N'importe que vous le croyiez Dieu, vous voulez bien que le Catholique ſoit idolâtre en adorant dans l'Euchariſtie Jeſus-Chriſt, qu'il y croit préſent. Vous direz que c'eſt une erreur damnable de rendre à Jeſus-Chriſt homme un culte inférieur, qui ſe rapporte à Dieu : vous damnez donc tous les Peres du quatriéme ſiécle, à qui néanmoins vous faites invoquer les Saints, & honorer les Reliques, ſans préjudice de leur ſainteté, ni de leur ſalut. La 3e fin de la Religion, c'eſt, dit le Miniſtre, *de regarder Dieu comme celui qui gouverne le monde.* Le Socinien le nie-t-il? vous ſentez-vous ſi foible contre lui, que vous ne puiſſiez le combattre qu'en déguiſant ſa Doctrine? 4. *D'attendre de lui des peines, ou des récompenſes, après la mort.* Le Socinien n'en attend-il pas? & lui pouvez-vous objecter qu'il rejette abſolument les peines de l'autre vie, à cauſe qu'il ne les croit pas éternelles? Voilà pour les caractères eſſentiels à la Religion en général ; mais il y en a, dit M. Jurieu, *qui ſont en particulier à la Religion Chrétienne, & qui la diſtinguent de toute autre, comme de croire que Jeſus eſt le Meſſie* ; le Socinien le croit : *que ce Meſſie eſt le Fils de Dieu, & Dieu éternel comme le Pere* ; c'eſt la queſtion que vous ne devez pas ſuppoſer comme réſolue, pendant que vous vous donnez tant de peine à la réſoudre. *Qu'il a ſatisfait pour les pechés des hommes* ; autre queſtion à examiner, & non pas à ſuppoſer avec le Socinien & avec ceux qui le favoriſent. *Que les morts reſſuſciteront, qu'il y aura un jugement dernier à la fin du monde* ; vous calomniez le Socinien, ſi vous l'accuſez de nier ces vérités : ſçavoir, s'il les reconnoît dans toute leur étendue, & ſi ce qui manque à ſa foi, eſt fondamental ; c'eſt de quoi vous avez promis de nous inſtruire, & vous ne faites que le ſuppoſer : tant vous êtes forcé à reconnoître que les principes, pour fermer la bouche au Socinien, manquent à votre Réforme.

bleſſe contre les Sociniens. P. 120, 121, 126, 127.

P. 122.

XLI. *Que le Miniſtre eſt à bout ſenſiblement dans la preuve qu'il entreprend des articles fondamentaux.* P. 123.

Et ce qui prouve plus clair que le jour, que le Miniſtre ne ſçait où il en eſt ; c'eſt ce qu'il ajoûte, que *les vérités que les Sociniens veulent ôter à la Religion, ſont révélées & clairement révélées* ; ſi les articles fondamentaux ſont évidens & ſi aiſés à trouver dans l'Ecriture, pourquoi en craignez-vous la diſcuſſion pour le Peuple : pour quoi le renvoyez-vous à ſon goût, à ſon ſentiment ; goût & ſentiment que vous lui donnez avant même qu'il ait ouvert l'Ecriture ſainte ? Continuons : *Ces articles ſont clairement révélés, & en même tems ils ſont de la derniere importance.* Mais déja, pour la vérité &

Ibid.

pour l'évidence de la révélation, le Miniſtre déclare ſouvent dans toutes ſes Lettres qu'il n'y veut pas encore entrer. *On voit*, dit-il, *où un tel projet nous méneroit. Au lieu d'un petit Ouvrage à l'uſage des moins ſçavans, il faudroit faire un gros Livre, qu'à peine les Sçavans auroient le loiſir de lire.* Mais ſi cette diſcuſſion eſt ſi difficile aux Sçavans mêmes, combien eſt-il manifeſte que les moins ſçavans s'y perdroient? Que fera-t-il donc? Il ſe réduira à deux articles, *qui eſt celui de la Divinité de Jeſus-Chriſt & de ſa ſatisfaction.* Mais ſongera-t-il du moins à vous en prouver la vérité? Point du tout; il va entreprendre de vous en prouver *l'importance*, & vous en fera voir la vérité dans une ſeconde partie, qu'il ne trouve pas à propos de traiter. Voilà cette rare méthode. Il vous prouvera qu'un article eſt important, avant de vous montrer qu'il eſt véritable & clairement révélé. C'eſt où ſe termine aujourd'hui toute la Théologie Réformée.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS. Ibid. Tab. Lett. 8.

XLII. *Quelle preuve les Tolérans demandoient à M. Jurieu ſur l'évidence des articles fondamentaux, & que ce Miniſtre n'a rien eu à leur répondre.*

Vous direz peut-être, mes Freres, que votre Miniſtre, ſans vouloir entrer dans le fond, ſuppoſe la vérité & l'évidence de la révélation, comme une choſe dont les Tolérans qu'il attaque, demeurent d'accord. Mais viſiblement il leur impoſe: au contraire, l'Auteur des Avis, Auteur que votre Miniſtre vouloit réfuter, avoit raiſonné en cette ſorte: *Je poſe*, lui avoit-il dit, *le principe de la Réformation, qui eſt celui du bon ſens: c'eſt que Dieu ayant donné ſa parole aux hommes, afin de les conduire au ſalut, & Dieu appellant à ce ſalut beaucoup plus de Peuple que de Grands & de Sçavans; il s'enſuit néceſſairement que ceux du Peuple, qui ne ſont pas privés entiérement de ſens commun, peuvent ſe déterminer ſur ces objets fondamentaux par la lecture de la parole de Dieu.* Ce principe préſuppoſé, il raiſonne ainſi: *Cela étant, il me ſemble que l'on en peut conclurre que tous ces Dogmes ſur leſquels les Sçavans ont tant de peine à ſe déterminer, quoiqu'ils travaillent de bonne foi à leur ſalut, ne ſont pas de cette néceſſité abſolue dont nous parlons. Car ſi les Sçavans qui ne ſont pas la milliéme partie du Peuple, trouvent tous ces embarras qui retiennent les plus ſages d'entr'eux indéterminés: comment les ſimples ſans étude & ſans application, pourront-ils voir, avec cette certitude que la Foi demande, ces objets obſcurs & douteux aux Sçavans?* Tab. Lett. 3. & ſuiv. Avis ſur le Tableau, art. 11. p. 20.

On voit donc que les Adverſaires de M. Jurieu ne ſuppoſent pas que les articles dont il s'agit, ſoient ſi clairs; au contraire, ils préſuppoſent qu'ils ne le ſont pas au Peuple, puiſqu'ils excitent tant de diſputes parmi les Sçavans, & que les plus ſages d'entr'eux ſont encore indéterminés; & quand même ces Sçavans convien-

Sixiéme Avertissement aux Protestans.

droient que ces articles leur paroiſſent clairs dans l'Ecriture, il ne s'enſuit pas qu'ils les cruſſent clairs pour tout le Peuple; au contraire, l'Auteur des Avis conclut ainſi: *Plus j'y penſe, plus je me perſuade que les préjugés tirés des Cathéchiſmes, plûtôt qu'une connoiſſance puiſée dans la parole de Dieu, ſont aujourd'hui preſque l'unique fondement de la Foi des Peuples.* Ce n'eſt donc pas l'évidence de la révélation; mais *les Catéchiſmes* & les préjugés de la Secte, c'eſt-à-dire, une autorité humaine qui les perſuade.

Ibid.

P. 21.

Enfin, l'Auteur des Avis finit ſon raiſonnement par ces paroles: *Je crois que l'on peut conclurre après cette réflexion, que les points fondamentaux de la Religion ne ſont pas, à beaucoup près, en ſi grand nombre que pluſieurs ſe l'imaginent aujourd'hui: autrement, je croirois que la voie d'examen, qui eſt le fondement de notre Réformation, ſeroit un principe impoſſible au Peuple, & par conſéquent injuſte & faux. J'attends avec impatience quelque éclairciſſement là-deſſus.*

Voilà ce qu'attendoient les Tolérans. Ils ſuppoſoient que les Peuples ne pouvoient pas voir aſſez clair pour prendre parti ſur les articles qui partageoient les Sçavans. Par là donc, ils inſinuoient qu'il falloit réduire les articles fondamentaux, à ceux dont tout le monde & les Sociniens, comme les autres, ſont d'accord; c'eſt-à-dire, qu'ils les réduiſoient à croire que Dieu eſt un, & que Jeſus eſt ſon Chriſt: car c'eſt de quoi conviennent tous les Chrétiens. Que ſi le Miniſtre avoit à leur donner une autre marque d'évidence que ce conſentement univerſel, c'étoit à lui à la prouver, & à ne pas ruiner ſa cauſe, en ſuppoſant comme prouvé ce qui étoit en queſtion.

XLIII. *Preuve de l'évidence des articles fondamentaux ſelon les principes des Calviniſtes.*

L'exemple des Luthériens vient ici fort à propos. On demande à M. Jurieu & aux Calviniſtes, ſi la certitude du ſalut, l'inamiſſibilité de la juſtice, la néceſſité de la grace pour commencer le ſalut auſſi-bien que pour l'achever, & les autres points décidés dans le Synode de Dordrecht; ſi la néceſſité des bonnes œuvres & celle de l'amour de Dieu; ſi cet article important de la Réforme, que Jeſus-Chriſt en tant qu'Homme eſt uniquement renfermé dans le Ciel, ſont choſes obſcurément & douteuſement, ou clairement révélées? Si ces articles leur paroiſſent obſcurément révélés, où en eſt le Calviniſme? où en ſont les déciſions du Synode de Dordrecht? Aura-t-il excommunié tant de Miniſtres, bons Proteſtans d'ailleurs, pour des articles obſcurs, & obſcurément révélés? Que ſi tous les points qu'on vient de réciter, paroiſſent aux Calviniſtes évidemment révélés, pourquoi le doute

des Luthériens les ébranle-t-il assez pour les obliger à la Tolérance ? ou pourquoi comptent-ils pour rien les doutes des autres aussi mal aisés à résoudre que ceux des Luthériens ?

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Le Ministre croit avoir abattu les Tolérans, quand il leur dit : Est-il possible que Dieu ait voulu révéler la Divinité de Jesus-Christ, sans obliger à la reconnoître ? ou qu'il ait satisfait pour nous ; sans imposer aux hommes la nécessité d'accepter ce payement par la Foi ? comme si on ne pouvoit pas dire de même : Est-il possible que Dieu ait voulu que nous dussions tout notre salut, & autant le commencement que la fin, à la grace de Jesus-Christ, & que ce soit là le principal fruit de sa mort ; & que néanmoins il ne veuille pas que tout le monde reconnoisse cette vérité, & qu'il faille tolérer les Luthériens qui la rejettent ? Ne pourroit-on pas dire aussi : Est-il possible que Jesus-Christ ait voulu se rendre réellement présent selon son Corps & selon son Sang dans le pain & dans le vin de l'Eucharistie ; & qu'il n'ait pas voulu nous obliger à reconnoître une Présence si merveilleuse, & à lui rendre graces d'un témoignage si étonnant de son amour ? Cependant vous voulez persuader aux Luthériens qui reconnoissent cette Présence, de vous supporter, vous, qui loin de la reconnoître, en faites le sujet de vos railleries, c'est-à-dire, selon eux, de vos blasphêmes : jusqu'à traiter ceux qui la croient, de mangeurs de chair humaine.

XLIV. *Toutes les preuves du Ministre sur les articles fondamentaux tombent d'elles-mêmes au seul exemple de la Doctrine de la grace & de celle de la Présence réelle.* Lett. 4. art. 2. n. 5, 6.

Il ne faut point ici dissimuler une misérable chicane de M. Jurieu, qui soutient que l'article de la Présence réelle & de l'union corporelle des Fidéles avec Jesus-Christ ne peut pas être fondamental ; parce que *les Luthériens* eux-mêmes *ne disent pas que cette union corporelle de Jesus-Christ avec ses membres soit absolument nécessaire. Il est donc clair*, conclut-il, *que les Calvinistes ne nient rien de fondamental & de nécessaire selon les Luthériens.*

XLV. *Suite de la même matiere : chicane du Ministre.* Jur. de l'Un. de l'Egl. Tr. VI. c. 5. p. 560.

Ce Ministre ne veut jamais entendre en quoi consiste la difficulté qu'on lui propose. Il est vrai que les Luthériens ne disent pas que cette *union corporelle* du Fidéle avec Jesus-Christ soit absolument nécessaire, parce qu'ils ne disent pas non plus que la réception de l'Eucharistie le soit ; mais si les Luthériens ne croyoient pas que la Foi de cette *union corporelle* fût nécessaire à celui qui reçoit l'Eucharistie, pourquoi excluroient-ils de leur Communion les Calvinistes avec une inexorable sévérité ? Il faut donc bien qu'ils croient absolument nécessaire à tout Chrétien la Foi de cette union & de la Présence réelle, & qu'ils tiennent ceux qui la nient pour coupables d'une erreur intolérable.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Ainſi, il ſe pourroit très-bien faire qu'on ne crût pas la Communion abſolument néceſſaire, comme en effet elle ne l'eſt pas, de la derniere & inévitable néceſſité; & qu'on crût abſolument néceſſaire quand on communie, de ſçavoir ce qu'on y reçoit, & ne pas priver le Fidéle de la Foi de la Préſence réelle; n'y ayant rien de plus ridicule & de plus impie, que de tenir pour indifférent, ſi ce qu'on reçoit ſous le pain, & avec le pain comme parle le Luthérien, eſt, ou n'eſt pas Jeſus-Chriſt même, ſelon la propre ſubſtance de ſon Corps & de ſon Sang: puiſque c'eſt faire tomber ſon indifférence ſur la Préſence ou ſur l'abſence de Jeſus-Chriſt même & ſon humanité ſainte.

Ainſi, quoi que puiſſe dire votre Miniſtre, j'en reviens toujours à vous demander, s'il n'eſt d'aucune importance de ſçavoir que Jeſus-Chriſt, en tant qu'Homme, ſoit vraîment préſent ou non ſous les Symboles ſacrés? Mais ce ſeroit en vérité être trop profane, que de pouſſer ſon indifférence juſques-là & de croire ſi Jeſus-Chriſt Homme a voulu être préſent avec toute la réalité que croit le Luthérien, que cela puiſſe devenir indifférent à ſes Fidéles. Que ſi vous êtes enfin forcés d'avoüer que c'eſt là un point important & très-important, mais non pas de cette importance qui rend un article fondamental & abſolument néceſſaire pour le ſalut, puiſque même la réception de l'Euchariſtie n'eſt pas de cette néceſſité; vous ne nous échapperez pas par cette évaſion: car toujours on ne ceſſera de vous demander ce que vous diriez d'un homme, qui ſous prétexte que la Céne ou la Communion n'eſt pas abſolument néceſſaire, rejetteroit ce Sacrement en diſant qu'il le faut ôter des Aſſemblées Chrétiennes, & qu'il n'eſt pas néceſſaire de le conſerver dans l'Egliſe? Vous n'oſeriez ſoutenir qu'avec cette erreur il fût digne du nom Chrétien, ni de la ſociété du Peuple de Dieu, dont il rejetteroit le ſceau ſacré. Car par la même raiſon, ſous prétexte qu'on peut abſolument être ſauvé ſans le Baptême, lorſqu'on y ſupplée par la contrition ou par le martyre, & que même ſans y ſuppléer par ces moyens, on croit parmi vous que le Sacrement n'eſt pas néceſſaire au ſalut des enfans des Fidéles; il faudroit auſſi tolérer ceux qui ceſſeroient de le donner, ou qui, à l'exemple de Fauſte Socin, ne le croiroient plus néceſſaire à l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, en diſant avec ce téméraire Héréſiarque, qu'il n'a été inſtitué que pour les commencemens du Chriſtianiſme. Or, autant qu'il eſt néceſſaire de conſerver dans l'Egliſe le Sacrement de l'Euchariſtie, autant eſt-il néceſſaire d'y

conſerver la connoiſſance de la choſe ſainte qu'elle contient, puiſque même S. Paul condamne expreſſément ceux qui la mangent ſans la diſcerner.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Vous dites que le Socinien détruit la gloire de Dieu en *le faiſant impuiſſant, ignorant, changeant :* la détruit-on moins, en le faiſant, avec les Réformateurs, Auteur du péché ? & en niant comme font encore les Luthériens, qu'il ſoit Auteur de tout le bien qui ſe fait en nous, ne l'étant pas du commencement de notre ſalut ? Le Socinien, pourſuivez-vous, *ôte la ſanctification en détruiſant les motifs qui y portent, comme ſont la crainte des peines éternelles* ; & les Luthériens ne vous reprochent-ils pas que vous ôtez auſſi ces motifs par votre certitude du ſalut & votre inamiſſibilité de la juſtice ? Quelle différence mettez-vous entre ôter les peines éternelles, & obliger le Fidéle à croire avec une entiere certitude qu'elles ne ſont pas pour lui, puiſqu'en quelque excès qu'il tombe, il eſt aſſûré de ne mourir pas dans ſon péché ? *Le Socinien ôte la conſolation* : demandez au Luthérien s'il ne trouve point de conſolation dans la Foi de la Préſence réelle ; & s'il ne vous accuſe pas de ravir aux enfans de Dieu cet exercice de leur Foi, & ce doux ſoutien de leurs ames durant leur pélerinage. Vous accuſez le Socinien de nier le mérite de Jeſus-Chriſt & de ſa mort : le Socinien ne le nie pas abſolument. Vous argumentez, & vous dites qu'il nie le mérite par voie de ſatisfaction, ce qui eſt en quelque façon le nier ; & n'eſt-ce pas auſſi le nier en quelque façon, & encore d'une façon très-criminelle, que de croire avec les Luthériens le commencement du ſalut indépendant de la grace que cette mort nous a méritée ? & d'ailleurs, que répondrez-vous à vos Freres les Anglois Proteſtans, & à cette opinion *qu'on dit ſe gliſſer parmi eux* ? Mais quelle eſt cette opinion que vous coulez ſi doucement ? *C'eſt*, dites-vous, *que Jeſus-Chriſt n'a pas proprement ſatisfait pour nos péchés, & qu'il n'eſt pas mort afin que ſes ſouffrances nous fuſſent imputées.* Voilà cette opinion qui ſe gliſſe en Angleterre, ſelon le Miniſtre : *Sur quoi*, pourſuit-il, *ils tournent en ridicule, à ce qu'on m'écrit, la juſtice imputée avec autant de violence que les Papiſtes ignorans.* Ces Théologiens, dont on vous écrit, qui nient ouvertement que J. C. ait *proprement ſatisfait*, & tournent en ridicule votre juſtice imputée *avec autant de violence que pourroit faire un Papiſte*, apparemment ne ſe cachent pas. *Vous avez peine*, dites-vous, *à diſtinguer cette Théologie de l'impiété des Sociniens*, & vous ſouhaitez qu'on *la flétriſſe* : mais cependant on ne

I. Cor. XI. 29.

XLVI. *Suite de l'inſuffiſance de la preuve des points fondamentaux ; & la Réforme forcée encore une fois de recourir à l'autorité & à la pluralité des voix.*

Tab. Lett. 3. p. 127.

Tab. Lett. 8. p. 578.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

dit mot à des gens qui nient ſi ouvertement la ſatisfaction de Jeſus-Chriſt : on laiſſe *gliſſer* cette opinion parmi les Docteurs, d'où elle paſſera bien-tôt au Peuple ; & l'Egliſe Anglicane ne ſe croit pas obligée de régler ſes cenſures par vos déciſions. Criez tant que vous voudrez que ces articles ſont révélés & clairement révélés ; vous en devez dire autant de tous les articles que vous ſoutenez contre les Luthériens ; & ſi enfin vous répondez que les articles que vous oppoſez aux Luthéraniſme, à la vérité, ſont révélés & & clairement révélés, mais qu'ils ne ſont pas pour cela fondamentaux, ni de l'importance qu'il faut pour être néceſſaires au ſalut : nous en voilà donc revenus à examiner l'importance des articles révélés. Par quelles régles & ſur quels principes ? le Miniſtre n'en a aucun à nous donner ; & dans ſa cinquiéme Lettre où il fait les derniers efforts pour éclaircir cette matiere, après avoir épuiſé toutes ſes ſubtilités, il n'y a plus autre choſe à faire que d'en revenir enfin à compter les voix, comme il l'avoit déja propoſé dans ſa troiſiéme Lettre.

XLVII. *Le Miniſtre encore une fois ſenſiblement forcé à demeurer court ſur les points fondamentaux.* P. 203.

Mais plus il s'explique ſur cette matiere, plus ſon embarras eſt viſible ; car voici ce qu'il écrit dans cette cinquiéme Lettre. *Il ſe peut donc faire*, dit-il, *qu'il y ait en effet quelques perſonnes qui ſoient aveuglées à ce point, de pouvoir croire que la Divinité de Jeſus-Chriſt & ſa ſatisfaction ſont des vérités ; mais que ce ne ſont pas des vérités eſſentielles à la Religion Chrétienne. Mais nous ne croyons pas que cet entêtement puiſſe aller loin, ni s'étendre à beaucoup de perſonnes* : à cauſe, dit-il, que c'eſt un état trop violent *de croire que certaine perſonne ſoit Dieu, & de croire qu'on ne lui fait pas de tort en la regardant comme une Créature.* Voilà votre dernier refuge : vous en appellez au grand nombre, & vous voulez que les Tolérans demeurent toujours le plus petit. Mais ſi *ce torrent* vous inonde, ſi l'expérience réfute vos raiſonnemens, & qu'enfin la Tolérance l'emporte, où en ſerez-vous ? Or certainement, au train qu'elle prend, il faudra bien qu'elle prévale, ſi vous n'avez à lui objecter que le petit nombre de ceux qui la ſuivent, c'eſt-à-dire, ſelon la Réforme, une autorité purement humaine, & le plus foible de tous les ſecours. Qu'ainſi ne ſoit : écoutons la ſuite. *On doit ſçavoir que nous portons ce jugement* (que le nombre des Tolérans ſera toujours le plus petit) *des Docteurs & des Théologiens ; car autrement je ſuis bien perſuadé qu'il y a* MILLE ET MILLE BONNES GENS *dans les Communions de nos Sectaires, qui uniſſent fort bien ces deux propoſitions* : Jeſus-Chriſt eſt Fils éternel de Dieu ; mais il n'eſt pas néceſſaire de le croire pour être ſauvé. *Car de quoi ne ſont pas capables* LES PEUPLES

P. 204.

&

& les gens qui NE SONT PAS DE PROFESSION A S'APPLIQUER, NI DE CAPACITE' A PENETRER? *& même entre ceux qui ſont appellés* A ENSEIGNER LES AUTRES, COMBIEN PEU Y EN A-T-IL *qui ſoient capables de voir le fond d'un ſujet?* Voilà donc, de votre aveu propre, *mille & mille bonnes gens;* & non ſeulement parmi les Peuples, mais encore parmi ceux qui ſont appellés à enſeigner les autres, qui ne voient pas l'importance que vous voulez qui ſaute aux yeux. C'eſt pour *ces mille & mille bonnes gens*, pour ces gens *qui ne ſont pas de profeſſion à s'appliquer, ni de capacité à pénétrer*, pour ces gens, dis-je, dont il eſt certain que toutes les Communions ſont pleines, c'eſt pour eux, & pour le grand nombre même des Docteurs, que vous jugez incapables de voir *le fond d'un ſujet*: c'eſt pour eux encore un coup, que je vous demande une régle. Quelle ſera-t-elle? l'Ecriture? Mais ils ne ſont pas *de profeſſion à s'y appliquer, ni de capacité à la pénétrer.* Les Docteurs? Mais ce ſont ceux-là qui les embarraſſent par leurs diviſions, & qui après tout ne ſont que des hommes ſujets à faillir, & en particulier & en corps: des hommes enfin, dont le plus grand nombre n'eſt pas capable, ſelon vous, *de voir le fond d'un ſujet.* Que pouvez-vous donc donner pour régle à ce grand nombre d'ignorans? la multitude? qu'ils voient croître tous les jours & en train de ſe groſſir beaucoup davantage. Le goût & le ſentiment? c'eſt ce qui les perd: car ils ont tant de goût pour la liberté: la Tolérance leur paroît ſi belle, ſi douce, ſi charitable, & par-là ſi Chrétienne. Quoi donc enfin? les Synodes, les Conſiſtoires, les Cenſures? Tous ces moyens ſont uſés, & trop foibles, trop décriés dans la Réforme. Il ne reſte plus à oppoſer que les Magiſtrats, & c'eſt à quoi M. Jurieu travaille de toute ſa force dans ſes derniers ouvrages.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Cependant dans l'embarras où il eſt ſur les moyens d'établir les articles fondamentaux, il ſemble quelquefois ſe repentir d'avoir avoüé ſi ſouvent qu'il ne les trouve pas marqués dans l'Ecriture. Car il prétend, par exemple, que l'abſolue néceſſité de croire la Divinité de Jeſus-Chriſt, à peine d'être damné, eſt clairement marquée par ces paroles: *Celui qui ne croit pas au Fils éternel de Dieu, eſt condamné:* où il ſuppoſe le mot *de Fils éternel* au lieu de celui de *Fils unique*, & donne occaſion aux Tolérans de lui reprocher qu'il n'a pû trouver la condamnation expreſſe des Sociniens dans les paſſages qu'il produit, ſans les altérer. Il produit encore ce paſſage de S. Jean: *Celui qui nie que Jeſus ſoit venu en chair, eſt l'Antechriſt.* Mais que conclut ce paſſage pour les articles fondamentaux, puiſque de l'aveu du Miniſtre, S. Léon & ſes premiers Succeſſeurs ont été le

XLVIII. *Vaine tentative du Miniſtre, pour prouver par l'Ecriture les articles fondamentaux.*

De l'Un. Tr. VI. c. 5. p. 559.

Joan. III. 18.

De l'Un. Ibid. Tab. Lett. 4. p. 159.

II. Joan. 1. 7.

SIXIEME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

vrai Antechriſt, ſans préjudice de leur ſainteté & de leur ſalut : par conſéquent ſans nier aucun article fondamental. Il aura ſouvent ſujet de ſe repentir d'avoir avancé une propoſition ſi inſenſée : mais après tout, la queſtion demeure toujours ; ce que c'eſt *que venir en chair*. Si c'eſt donner à Jeſus, comme ont fait les Marcionites & les Manichéens, au lieu d'une chair humaine, une chair fantaſtique ; les Sociniens ſont à couvert de ce paſſage. On ſçait d'ailleurs ce que c'eſt, ſelon eux, que *venir en chair ;* & ſans excuſer leurs réponſes, que je trouve auſſi mauvaiſes que M. Jurieu, il eſt queſtion de ſauver de leurs vaines ſubtilités ce nombre infini de gens, parmi les Sçavans, auſſi-bien que parmi le Peuple, qu'on exclut de la diſcuſſion des paſſages de l'Ecriture, parce qu'ils n'ont ni le loiſir, ni la capacité de la faire, ainſi que le Miniſtre vient encore d'en convenir.

XLIX. *Si le Miniſtre a mieux établi les articles fondamentaux dans le Traité de l'Unité où il nous renvoie : qu'il y met la néceſſité de la Grace au rang des conſéquences non fondamentales.* Tab. Lett. 3. p. 116.

On voit donc combien eſt foible la ſeule barriere qu'il met entre lui & les Tolérans, qui eſt celle des points fondamentaux. Il nous renvoie à ce qu'il en a dit au Traité VI. de ſon Livre de l'Unité de l'Egliſe : mais il n'y dit pas autre choſe que ce qu'il répéte dans ſes Lettres, & il ne fait que l'étendre, comme il en demeure d'accord. Parcourons néanmoins ce Traité : nous n'y trouverons que de nouveaux embarras ſur cette matiere. Après avoir ſuppoſé que les articles fondamentaux ſont les principes eſſentiels du Chriſtianiſme, il met trois choſes non fondamentales : 1. *L'explication des Myſtères.* 2. *Les conſéquences qui ſe tirent de ces Myſtères.* 3. *Et les vérités théologiques qu'on puiſe dans l'Ecriture, ou dans la raiſon humaine, mais qui ne ſont pas eſſentiellement liées avec les principes.* Je ne lui veux rien diſputer ſur cette diviſion : je remarquerai ſeulement quelques conſéquences qu'il met parmi les choſes non fondamentales : *Le principe du Chriſtianiſme*, dit-il, *c'eſt que l'homme étant tombé volontairement dans la misère par le péche, il lui falloit un Rédempteur que Dieu lui a envoyé en Jeſus-Chriſt. De ce principe les uns tirent ces conſéquences, que l'homme par ſon péché avoit entiérement perdu toute ſa force pour faire le bien & pour tendre à ſa fin ſurnaturelle : les autres les nient.* Ce n'eſt donc pas un principe du Chriſtianiſme, que *l'homme ait perdu par le péché toute ſa force pour faire le bien & tendre à ſa fin ſurnaturelle :* ce n'eſt qu'une conſéquence *non fondamentale*, comme l'appelle le Miniſtre, ſur laquelle il convient auſſi *que les Chrétiens ſont partagés ;* & il eſt permis de dire que la Nature tombée *a des forces pour faire le bien*, juſqu'à le pouvoir commencer, ainſi qu'on a vû, par elle-même, *& tendre à ſa fin ſurnaturelle :* ce qui rétablit en honneur le Sémipélagianiſme, comme on l'a vû ſouvent.

De l'Un. Tr. VI. c. 1. p. 496. Ibid. p. 497. Ibid. Sup. n. 35, 36, 38. Ibid.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Voici encore une des conſéquences non fondamentales que le Miniſtre donne pour exemple. De ce principe, qu'on avoit beſoin d'un Rédempteur, *les uns concluent*, dit-il, *que la ſatisfaction étoit d'une abſolue néceſſité, les autres n'en veulent pas tomber d'accord.* C'eſt donc une choſe libre de croire qu'on ait beſoin de la ſatisfaction de Jeſus-Chriſt par une abſolue néceſſité, ou de croire qu'on pouvoit s'en paſſer : ce qui ſeul renverſe de fond en comble le ſyſtême du Miniſtre.

L. *Autre conſéquence non fondamentale, que la ſatisfaction de Jeſus-Chriſt ſoit ou ne ſoit pas d'une abſolue néceſſité : importance de cet aveu du Miniſtre.* Ibid.

Car quand il viendra nous dire dans la ſuite, que pour croire *un Rédempteur comme fourniſſant à tous nos beſoins, il faut croire qu'il a ſatisfait parfaitement à la juſtice de Dieu, puiſque c'eſt là un des beſoins que la Nature & la Loi lui faiſoient ſentir* : il ſera aiſé de lui répondre que tout le beſoin que nous ſentons eſt celui que Dieu nous pardonne nos péchés, en quelque maniere que ce ſoit, ou par la ſatisfaction de Jeſus-Chriſt, ou ſans elle : ce qui fait ranger au Miniſtre même, parmi les choſes indifférentes, l'opinion qui ne veut pas reconnoître que la ſatisfaction de Jeſus-Chriſt *ſoit d'une abſolue néceſſité.* Ibid. c. 3. p. 527.

LI. *Suite de cette matiere : ſur quoi eſt fondé le prétendu goût & le prétendu ſentiment des articles fondamentaux : abſurdité manifeſte de cette Doctrine par ſa ſeule expoſition.* Ibid. c. 3. p. 527. Syſt. l. II. c. 25. p. 429.

Mais dès-là tout ſon ſyſtême & celui de M. Claude eſt à bas. Car voici leur raiſonnement. L'homme ſentoit ſon péché : par conſéquent il ſentoit que Dieu étoit irrité contre lui, & que ſa juſtice demandoit ſa mort; qu'il falloit donc que cette juſtice fût parfaitement ſatisfaite ; donc par un mérite infini ; donc par une perſonne infinie ; donc par un Dieu-homme ; donc il falloit qu'il y eût en Dieu plus d'une perſonne ; donc l'homme ſentoit par ſon beſoin qu'il y avoit une Trinité & une Incarnation ; que ces myſtères étoient néceſſaires à ſon ſalut, & par conſéquent fondamentaux. Voilà ce qu'on ſent dans la Réforme. Encore que tout ce diſcours ne ſoit qu'un tiſſu de raiſonnemens & de conſéquences, il ſe faut bien garder d'appeller cela raiſonnement : car autrement il y faudroit de la diſcuſſion & de la plus fine, & c'eſt ce qu'on veut exclurre : il faut dire qu'on ſent tout cela comme on ſent le froid & le chaud, le doux & l'amer, la lumiere & les ténébres : & ſi on ne le ſentoit de cette ſorte, la Réforme ne ſçauroit plus où elle en ſeroit, ni comment elle montreroit les articles fondamentaux.

LII. *Que le ſentiment prétendu du beſoin qu'on a d'une ſatisfaction in-*

En vérité, c'eſt trop ſe moquer du genre-humain, que de vouloir lui faire accroire qu'on ſente de cette ſorte une Trinité & une Incarnation. Car ſuppoſé qu'on ſentît qu'on a beſoin d'un Dieu qui ſatisfaſſe pour nos péchés, en tout cas, on ne ſent pas là le S. Eſprit, ni une troiſiéme Perſonne, & il ſuffit qu'il y en ait deux. Mais

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

cette ſeconde Perſonne dont on ſent, dit-on, qu'on a beſoin, ſent-on encore qu'on ait beſoin qu'elle ſoit engendrée, & ne peut-on ſatisfaire à Dieu, ſi on n'eſt ſon fils, quoique d'ailleurs on lui ſoit égal? Quoi donc le S. Eſprit ſeroit-il indigne de ſatisfaire pour nous, s'il avoit plû à Dieu qu'il s'incarnât? Mais ſent-on encore, je vous prie, que pour faire une Incarnation, il faille reconnoître en Dieu la pluralité des Perſonnes? & quand on n'en concevroit qu'une ſeule, ne concevroit-on pas qu'elle ſe pourroit incarner? Mais, direz-vous, il faut deux perſonnes pour accomplir l'œuvre de la ſatisfaction : car une même perſonne ne ſe peut ſatisfaire à elle-même. Aveugles, qui ne ſentez pas qu'il faut bien que le Fils de Dieu ait ſatisfait à lui-même, auſſi-bien qu'au Pere & au S. Eſprit : & ſi vous dites que comme homme il a ſatisfait à lui-même comme Dieu, qui empêche qu'on n'en diſe autant, quand il n'y auroit en Dieu qu'une perſonne?

finie, viſiblement eſt inſuffiſant pour établir les points fondamentaux.

Je ne parlerai point ici des autres difficultés de cette ſatisfaction, qui fait dire à un très-grand nombre, & peut-être à la plûpart des Théologiens, que la ſatisfaction de Jeſus-Chriſt eſt un myſtère d'amour, où Dieu exerce plûtôt ſa miſéricorde, en acceptant volontairement la mort de ſon Fils, qu'il ne ſatisfait à ſa juſtice ſelon ſes régles étroites, & comme parle l'Ecole, *ad ſtrictos juris apices.* Je laiſſe toutes ces choſes, & cent autres auſſi difficiles, comme le ſçavent les Théologiens, qu'on veut pourtant faire ſentir aux plus ignorans du Peuple. Il me ſuffit d'avoir fait voir qu'on n'a ſenti juſqu'ici dans le diſcours de M. Jurieu, ni la perſonne du S. Eſprit, ni même celle du Fils, ni la Proceſſion de l'un, ni l'éternelle génération de l'autre : choſes pourtant qui appartiennent aux fondemens de la Foi.

LIII. Témérité de mettre au nombre des articles fondamentaux l'opinion qui réduit Dieu à n'avoir qu'un ſeul moyen de ſauver les hommes.

Sup. n. 49.

Mais en pouſſant encore les choſes plus loin ; pour ſentir le beſoin qu'on a d'un Dieu incarné, il faut ſentir en même tems que Dieu ne nous peut ſauver ni nous pardonner nos péchés que par cette voie : autrement, ſi l'on ſent qu'il y en a d'autres, on ne ſent pas le beſoin qu'on a néceſſairement de celle-là. Il faut donc pouvoir dire à Dieu : Oui, je ſens que vous ne pouvez me ſauver, qu'en faiſant prendre chair humaine à un Dieu qui ſatisfaſſe pour mes péchés, & vous n'aviez que ce ſeul moyen de les pardonner. Cependant, M. Jurieu lui-même n'a oſé nous obliger à croire que cette voie de ſauver les hommes par une ſatisfaction, ſoit de néceſſité abſolue : & quand ce Miniſtre ne nous auroit pas donné cette liberté, qui ne voit que le bon ſens nous la donneroit, puiſ-

qu'il n'y a point d'homme assez osé pour proposer aux Chrétiens, comme un article fondamental de sa Religion, qu'il n'étoit pas possible à Dieu de sauver l'homme par une pure condamnation & rémission de ses péchés, ni autrement qu'en exigeant de son Fils la satisfaction qu'il lui a offerte.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Avoüons donc de bonne foi, que nous ne sentons ni la Trinité, ni l'Incarnation. Nous croyons ces adorables Mystères, parce que Dieu nous l'a ainsi révélé, & nous l'a dit : mais que nous les sentions par nos besoins, & encore que nous les sentions comme on sent le froid & le chaud, la lumiere & les ténébres, c'est la plus absurde de toutes les illusions. Et pour faire voir à M. Jurieu, s'il en est capable, l'absurdité de ses pensées, il ne faudroit que lui remettre devant les yeux la maniere dont il croit sentir l'Ascension du Fils de Dieu : *C'est*, dit-il, *que si on le croit ressuscité, ne le trouvant plus sur la terre, il faut nécessairement croire qu'il est monté dans les Cieux :* ajoûtez, car c'est là l'article, *& qu'il est assis à la droite de son Pere*, pour de-là gouverner tout l'Univers, & exercer la Toute-puissance qui lui est donnée dans le Ciel & sur la terre. Vous sentez tout cela, si nous voulons vous en croire, parce que ne trouvant plus Jesus-Christ sur la terre, il ne peut être que dans le Ciel & à la droite du Pere : il n'étoit pas possible à Dieu de le mettre quelqu'autre part; si l'on veut, avec Elie & avec Enoc, qu'on ne trouve point sur la terre, & que néanmoins on ne place pas à la droite du Pere Eternel dans le Ciel : Dieu ne pouvoit pas réserver au dernier jour à placer son Fils dans le Ciel, lorsqu'il y viendroit accompagné de tous ses Elûs & de tous ses membres, après avoir jugé les vivans & les morts. Mais encore où sentez-vous ce jugement que le Fils de Dieu rendra comme *Fils de l'Homme* ? Dieu ne pouvoit-il pas juger le genre-humain par lui-même, & falloit-il nécessairement que Jesus-Christ descendît du Ciel une seconde fois ? Sentez-vous encore cela dans vos besoins, & soutiendrez-vous à Dieu qu'il ne lui étoit pas possible de faire autrement ? Quelle erreur parmi tant de mystères incompréhensibles, d'aimer mieux dire *Je le sens*, que de dire tout simplement, *Je le crois*, comme on nous l'avoit appris dans le Symbole.

LIV. Autre preuve de l'absurdité manifeste du prétendu sentiment de M. Jurieu.

[Ibid. c. 3. P. 527.]

Jean. V. 27.

Mais s'il faut ici dire ce que nous sentons, & donner notre sentiment pour notre régle, je dirai sans balancer à M. Jurieu, que s'il y a quelque chose au monde que je sente, c'est que je n'ai par moi-même aucune force pour m'élever à ma fin surnaturelle, &

LV. Que le Ministre détruit en termes formels sa prétendue

Sixiéme Avertissement aux Protestans.

que j'ai beſoin de la Grace pour faire la moindre action d'une ſincère piété. Cependant, M. Jurieu nous permet de ne pas ſentir ce beſoin : il permet, dis-je, au Luthérien de ne pas ſentir qu'il ait beſoin d'une Grace intérieure & ſurnaturelle, pour commencer ſon ſalut : mais moi je ſens au contraire que ſi j'en ai beſoin pour l'accomplir, j'en ai beſoin pour le commencer : & que ces deux choſes me ſont, ou également poſſibles, ou également impoſſibles. Je pourrois dire encore à M. Jurieu : Je ſens que ſi j'ai beſoin que Jeſus-Chriſt ſoit ma victime, il faut, pour accomplir ſon ſacrifice, qu'il me préſente cette victime à manger, non ſeulement en eſprit, mais encore auſſi réellement, auſſi ſubſtantiellement qu'elle a été immolée ; autrement, je ne ſentirois pas aſſez que c'eſt pour moi qu'elle l'a été, & qu'elle eſt tout-à-fait mienne : ainſi cette manducation étoit néceſſaire ; & quand je ſupporterois celui qui l'ignore, je ne dois pas ſupporter celui qui la nie. Voilà, dirai-je, ce que je ſens auſſi vivement que M. Jurieu ſe vante de ſentir tout le reſte. Le Luthérien le ſent comme moi : le Calviniſte ſent tout le contraire. Mais pourquoi ſon ſentiment prévaudra-t-il au nôtre, puiſque nous ſommes deux contre lui ſeul ; & que conſtamment du moins nous l'emportons par le nombre, dont nous avons vû tout à l'heure que M. Jurieu fait tant de cas ?

évidence des articles fondamentaux dans celle de nos beſoins. Sup. n. 37, 38.

LVI. Le goût & le ſentiment où le Miniſtre réduit la Réforme, eſt un aveu de ſon impuiſſance à établir les points fondamentaux par la parole de Dieu. Ibid. p. 526. P. 529, 530.

Par toutes ces raiſons, & par cent autres qui peuvent venir aiſément en la penſée, il eſt plus clair que le jour, lorſque le Miniſtre nous dit : *On ſent bien que tout cela eſt eſſentiel à la Religion Chrétienne.* & encore : *pour diſtinguer les articles fondamentaux d'avec les autres, il ne faut que la lumiere du bon ſens qui a été donné à l'homme pour diſtinguer le grand du petit, le peſant du léger, & l'important de ce qui ne l'eſt pas :* qu'il faut prendre tous ces beaux diſcours pour un aveu de ſon impuiſſance à établir ces articles par une autre voie, & une excuſe qu'on fait aux Réformés de ce qu'on ne peut les trouver dans l'Ecriture, comme le Miniſtre eſt contraint de le reconnoître.

LVII. Autre moyen de reconnoître les articles fondamentaux, propoſé par le Miniſtre : & la réforme rappellée enfin à l'autorité de l'Egliſe.

Au défaut de l'Ecriture, il leur propoſe encore un autre moyen. Les articles fondamentaux ſont connus, dit-il, *par le reſpect que les myſtères de la Religion impriment naturellement par leur majeſté, par leur hauteur & par leur antiquité. Naturellement ;* ce mot m'étonne : les myſtères de la Religion, ſelon S. Paul, étoient par leur hauteur, ou ſi vous voulez, par leur apparente baſſeſſe, *ſcandale aux Juifs, & folie aux Gentils ;* & n'étoient ſageſſe qu'à ceux qui avoient commencé par *captiver leur intelligence ſous l'obéiſſance de la Foi.* Mais, ſans nous arrêter davantage à cet effet des Myſtères dont nous venons

de parler ; c'eſt ici leur antiquité que le Miniſtre nous donne pour régle. Il s'en explique en ces termes dans le Traité de l'Unité où il nous renvoie : *C'eſt*, dit-il, *que tout ce que les Chrétiens ont cru unanimement & croient encore, eſt fondamental.* Vous voilà donc, mes chers Freres, réduits à l'autorité, & à une autorité humaine : ou bien il faut avoüer avec les Catholiques, que l'autorité de tous les Chrétiens, & de l'Egliſe Univerſelle qui les raſſemble, eſt une autorité au-deſſus de l'homme.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Tab. Lett. 5. p. 199. I. Cor. I. 23. II. Cor. X. 5. Tr. VI. c. 6. p. 561. Syſt. liv. II. c. 1. p. 237.

Qu'ainſi ne ſoit : écoutez comme parle votre Miniſtre : *M. Nicole*, dit-il, *ſuppoſe que les Sociniens pourroient rendre le monde & l'Egliſe Socinienne : & moi je ſuppoſe que la Providence de Dieu* NE PEUT PAS *permettre cela.* Mais pourquoi ne le peut-elle pas permettre ? pourquoi Dieu ne pourra-t-il plus, comme autrefois, *laiſſer les Nations aller dans leurs voies* : ſi ce n'eſt qu'il s'eſt engagé à toute autre choſe par l'alliance qu'il a contractée avec ſon Egliſe, & par la promeſſe qu'il lui a faite de la mettre à couvert de l'erreur ; ce qui eſt, en termes formels, l'infaillibilité que nous vous prêchons.

LVII. *Le Miniſtre donne pour loi le conſentement des Chrétiens, & ſuppoſe l'Egliſe infaillible.*

De l'Unité, Tr. VI. c. 6. Ibid. p. 567. Act. XIV. 15.

Vous voyez donc, plus clair que le jour, qu'il faut emprunter de nous tout ce qu'on dit pour vous affermir dans les fondemens de la foi. Mais cependant ces vérités ſont ſi étrangères à la Réforme, qu'elle ne ſçait comment s'en ſervir.

Quelquefois M. Jurieu ſemble vouloir dire, que pour connoître un article comme fondamental, il nous ſuffit de le voir reçu actuellement de notre tems par tous les Chrétiens de l'Univers ; & c'eſt pourquoi il a dit, comme vous venez de l'entendre, que Dieu *ne peut pas* permettre aux Sociniens d'occuper aujourd'hui toute l'Egliſe. Remarquez qu'il ne le dit pas pour une fois & dans le ſeul Traité de l'Unité ; il avoit déja dit dans ſon ſyſtême, que *Dieu* NE SÇAUROIT PERMETTRE *que de grandes ſociétés Chrétiennes ſe trouvent engagées dans des erreurs mortelles, & qu'elles y perſéverent longtems.* Ce n'étoit donc pas ſeulement l'Egliſe Univerſelle, c'eſt-à-dire, ſelon ce Miniſtre, l'amas des grandes ſociétés Chrétiennes ; c'eſt encore chaque grande ſociété qui eſt infaillible à cet égard. Enfin le même Miniſtre, dans ſes Lettres Paſtorales de la troiſiéme année, a rangé encore parmi *les ſuppoſitions impoſſibles, celle où l'on diroit que le Socinianiſme* AIT PU GAGNER *tout le monde ou une partie, comme a fait le Papiſme.*

LIX. *Le Miniſtre dit clairement que le conſentement actuel des Chrétiens eſt dans chaque tems la marque certaine d'une vérité fondamentale.*

Syſt. liv. 2. c. 1. p. 237. Lett. X. p. 79.

Remarquez bien, mes chers Freres, encore un coup : non ſeulement Dieu ne peut pas avoir permis que l'Héréſie qui rejette la Divinité de Jeſus-Chriſt, ait occupé tous les ſiécles paſſés, mais en-

SIXIEME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

core il ne peut pas permettre aujourd'hui aux derniers Défenſeurs de cette Héréſie, qui ſont les Sociniens, de tenir, je ne dis pas la premiere place, mais même une grande place dans la Chrétienté; enſorte qu'il nous ſuffit de voir cette Héréſie actuellement rejettée par le gros des Chrétiens d'aujourd'hui, & même par une grande ſociété Chrétienne, pour conclurre, ſans avoir beſoin de remonter plus haut, que cette Héréſie eſt fondamentale.

LX. *Que cet aveu du Miniſtre démontre que l'accuſation qu'il nous fait ſur l'idolâtrie, eſt une manifeſte calomnie: aveu formel du Miniſtre ſur l'univerſalité du culte qu'il prétend idolâtre.*

Mais s'il eſt ainſi, mes chers Freres : s'il n'eſt pas poſſible à Dieu (après ſes promeſſes) de laiſſer romber les grandes ſociétés Chrétiennes dans le Socinianiſme, comment peut-on imaginer qu'il les ait laiſſé tomber dans l'idolâtrie? c'eſt néanmoins ce qui ſeroit arrivé, ſi c'étoit une idolâtrie d'invoquer les Saints, & d'en honorer les Reliques, comme fait l'Egliſe Romaine : puiſqu'il eſt certain que cette pratique lui eſt commune avec les Grecs, les Neſtoriens, les Eutychiens, & en un mot, avec toutes les Communions que M. Jurieu a rangées parmi les grandes communions des Chrétiens.

Et il ne faut pas répondre, que les Luthériens & les Calviniſtes, qui ſont auſſi de grandes ſociétés, s'oppoſent à cette Doctrine : car il faut prendre les choſes, comme elles étoient avant votre ſéparation, il y a environ deux cens ans. Or, en cet état, mes Freres, cette invocation des Saints étoit univerſelle parmi les Chrétiens : le fait eſt conſtant : M. Jurieu en convient : *Il y a deux cens ans*, dit-il, *qu'on eût eu bien de la peine de trouver une Communion qui n'eût pas invoqué les Saints.* Par conſéquent, de deux choſes l'une, ou Dieu avoit laiſſé tomber, non pas une Communion, mais toutes les communions Chrétiennes dans l'idolâtrie, ou c'eſt une calomnie de donner ce nom à l'invocation des Saints dont nous uſons.

De l'Unité, Tr. VI. c. 6. pag. 567.

Et il ne ſert de rien de répondre, que ce Miniſtre ne dit pas abſolument qu'il n'y avoit point de Communion qui n'invoquât pas les Saints; mais *qu'on eût eu de la peine à en trouver;* car cette expreſſion ne ſert qu'à faire voir qu'il voudroit bien pouvoir déguiſer un fait qui l'accable. En effet, il eſt bien conſtant que s'il y avoit eu alors quelque grande ſociété qui n'eût pas invoqué les Saints, on n'eût point *eu de peine* à la trouver: ces grandes Sociétés éclatent aux yeux de tout le monde, & leur culte, auſſi public que la lumiere du ſoleil, ne peut être ignoré : ainſi on n'a point de peine à le trouver, pour peu qu'on le cherche.

C'eſt donc en effet, mes chers Freres, qu'avant votre ſéparation, il n'y avoit point de pareilles ſociétés Chrétiennes, où l'on n'invoquât

n'invoquât pas les Saints : vous n'oſeriez nous compter pour quelque choſe les Vaudois réduits à quelques vallées, & quelques Huſſites renfermés dans un coin de la Bohême ; car il faudroit nous trouver *de grandes Sociétés, des Sociétés étendues*, & qui fiſſent *figure dans le monde*, comme parle votre Miniſtre : or celles-ci, loin d'être étendues, étoient réduites à de petits coins de très-petites Provinces, & ne faiſoient non plus de figure dans le monde que les Sociniens, qui ſelon le même Miniſtre, n'en ont jamais fait, malgré les Egliſes qu'ils ont eues dans la Pologne, & qu'ils ont peut-être encore en Tranſſilvanie.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Syſt. liv. 2. c. 1. p. 236.

C'eſt ici que le Miniſtre accablé ne veut plus que le conſentement actuel des Sociétés Chrétiennes ſoit un préjugé certain de la vérité : *Ce conſentement ne fait preuve*, dit-il, *que quand le conſentement des premiers ſiécles de l'Egliſe y entre* : ce qui, ſelon lui, ne convient pas à la priere des Saints, inconnue dans ſon ſentiment aux trois premiers ſiécles. Je le veux ; mais premiérement, vous perdez d'abord votre cauſe contre les Sociniens ſur l'immutabilité de Dieu & ſur l'égalité des trois Perſonnes : puiſque vous ôtez aux trois premiers ſiécles la connoiſſance de ces articles, comme on a vû. Secondement, vous perdez encore, contre les mêmes Hérétiques, un avantage préſent que vous aviez en leur faiſant voir, par un fait certain & palpable, qu'ils ſont Hérétiques, & d'une héréſie capitale, puiſque nulle Egliſe Chrétienne, qui ait quelque nom, n'eſt aujourd'hui de leur ſentiment. En troiſiéme lieu, je reviens encore contre vous, & je ne ceſſe de vous dire : Si vous trouvez impoſſible que l'Egliſe devienne Socinienne, comment croyez-vous plus poſſible qu'elle devienne idolâtre ? Par conſéquent tout ce que vous dites de notre idolâtrie, n'eſt qu'illuſion. En quatriéme lieu, je vous ſoutiens que par la même raiſon que l'erreur n'a pû dominer dans les ſiécles précédens, elle ne peut non plus dominer dans le nôtre, ou dans quelqu'autre qu'on puiſſe aſſigner : puiſque s'il n'y a point de promeſſe de préſerver l'Egliſe d'erreur, tous les ſiécles y ſont ſujets ; & s'il y a une promeſſe, tous les ſiécles en ſont exempts. En cinquiéme & dernier lieu, ſans cela le Miniſtre ne dit rien. Son deſſein eſt d'en venir au diſcernement des articles fondamentaux par le ſentiment unanime de l'Egliſe Chrétienne, comme par un moyen facile au Peuple : par conſéquent ſans diſcuſſion, ſelon ſes principes. Or, eſt-il que la diſcuſſion ſeroit infinie, s'il falloit examiner par le menu la foi de tous les ſiécles précédens. Il faut donc trouver le moyen de les faire, pour

LXI. *Le Miniſtre contraint de ſe dédire de l'infaillibilité qu'il accordoit au conſentement actuel de tous les Chrétiens, retombe dans les mêmes embarras, en propoſant pour régle infaillible le conſentement des ſiécles paſſés.*

De l'Unité, Tr. 6. c. 6. p. 567.

Voyez le ſixiéme Av. I. p. art. & ſuiv.

Art. 5. & ſuiv.

ainſi dire, toucher au doigt à chaque Fidéle dans le ſiécle où il eſt, en lui diſant que, par la promeſſe Divine, la foi d'aujourd'hui eſt la foi d'hier, & celle de tous les ſiécles, tant précédens que futurs; qui eſt préciſément la Doctrine de l'Egliſe Catholique.

SIXIEME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

LXII. *Le Miniſtre voudroit ſe dédire d'avoir donné pour régle au peuple le conſentement de tous les ſiécles : mais il eſt contraint d'y revenir, & de ramener la Réforme à la voie d'autorité.*

M. Jurieu voudroit bien dire dans une de ſes Lettres Paſtorales, que ce n'eſt ni au Peuple, ni *aux ſimples*, mais ſeulement *aux ſçavans*, qu'il propoſe ce moyen de diſcerner les articles fondamentaux; mais en cela il continue à montrer qu'il raiſonne ſans principes, & qu'il parle ſans ſincérité : puiſqu'il vient encore d'écrire le contraire dans la cinquiéme Lettre de ſon Tableau, où après avoir établi, comme on a vû, que l'importance des myſtères rejettés par les Sociniens ſe connoît entre autres choſes *par leur antiquité :* il ajoûte, que LES PEUPLES *ſçachant que c'eſt la Foi univerſelle de l'Egliſe de tous les tems, ne peuvent que très-malaiſément être induits à croire que ces myſteres ſont indifférens :* au lieu, pourſuit-il, *que ſi l'on permet que le dogme de l'Indifférence devienne général; le Peuple qui n'aura plus de digue à franchir, ſe jettera ſans difficulté, dans le précipice.* Ce ſont donc en termes formels, *les Peuples qui ſçavent la Foi univerſelle de l'Egliſe de tous les tems.* Ils ne la ſçavent point par la diſcuſſion de l'Hiſtoire de tous les ſiécles : ils ne peuvent donc la ſçavoir que par l'uniformité que la promeſſe de Dieu y entretient, & parce que la Foi de l'Egliſe appuyée ſur cette promeſſe, eſt infaillible & invariable : ſans cette *digue*, pourſuit le Miniſtre, *les Peuples ſe jetteroient dans le précipice* de l'Indifférence des Religions. Il n'y a donc que cette autorité qui puiſſe les retenir ſur ce penchant : il n'y a que ce moyen de fixer les articles de la Religion : il en faut donc néceſſairement revenir à la voie de l'autorité, comme font les Catholiques; & de l'aveu du Miniſtre, la Religion Chrétienne n'a que cet appui.

3. Ann. Lett. XI. p. 83.

Tab. Let. 5. p. 199.

Ibid.

Ibid.

LXIII. *Deux erreurs du Miniſtre : premiere erreur, de rendre infaillible les ſociétés Schiſmatiques, & même les Hérétiques, comme celle des Ariens.*

Cependant, comme ce principe eſt étrange à la Réforme, quoiqu'elle ſoit réduite à s'en ſervir, M. Jurieu y commet deux fautes eſſentielles : la premiere, c'eſt qu'il étend l'effet de la promeſſe de Dieu & de l'aſſiſtance de ſon S. Eſprit, ſur toutes les Sociétés conſidérables par leur nombre, & qui font figure dans le monde, comme il parle. Dieu ne peut pas, dit-il, abandonner une telle Société juſqu'à y laiſſer manquer les fondemens du ſalut. Or cela eſt une erreur manifeſte. Car il s'enſuivroit que les Ariens, à qui même nos Adverſaires ne rougiſſent pas de donner en un certain tems tout l'Univers, mais qui ſans exagérer, ont fait long-tems une ſociété conſidérable, ayant occupé des Nations entieres, comme les Vandales, les Hérules, les Viſigots, les Oſtrogots, les Bourguignons,

Voyez cideſſ. n. 60.

auroient conſervé le fondement de la Foi, en perſiſtant à nier la Divinité de Jeſus-Chriſt.

Sixiéme Avertissement aux Protestans.

L'erreur eſt d'aſſocier les Sectes ſéparées à des promeſſes, qui originairement ont été données à la tige d'où elles ſe ſont détachées. Par exemple, cette promeſſe, *Je ſuis avec vous juſqu'à la fin des ſiécles*, ſuppoſe une Société qui ait toujours été avec Jeſus-Chriſt, parce que Jeſus-Chriſt auſſi a toujours voulu être avec elle. Mais les Sectes ſéparées; par exemple, la Neſtorienne, ou celle des Cophtes & des Abyſſins, que le Miniſtre met au rang de celles que Dieu ne peut pas abandonner, s'eſt déſunie du tout à qui la promeſſe avoit été faite. On la doit donc regarder comme déchûe des promeſſes: ce n'eſt donc pas là qu'il faut chercher l'effet des promeſſes & de l'aſſiſtance Divine: il faut remonter à la ſource, & rechercher avant toutes choſes, le principe de l'unité, comme l'enſeignent les Catholiques.

LXIV. *La cauſe de cette erreur eſt d'étendre l'effet de la promeſſe hors du ſein de l'Unité Catholique.* Matt. XXVIII. 20.

La ſeconde erreur du Miniſtre, c'eſt de reſtreindre les vérités que Jeſus-Chriſt eſt obligé à conſerver dans ſon Egliſe, à trois ou quatre; comme ſi les autres étoient inutiles, & que Jeſus-Chriſt qui a envoyé ſon S. Eſprit pour les *révéler toutes* à ſon Egliſe, ne s'en ſouciât plus. *Lorſque l'Eſprit Conſolateur ſera venu, il vous apprendra toute vérité*, dit le Sauveur: *Je ſuis avec vous*, infiniment & ſans y apporter de reſtriction: *Les portes d'enfer ne prévaudront pas*; encore ſans reſtriction, pour montrer qu'elles ne pourront prévaloir en rien, ni juſqu'à éteindre quelque vérité, loin de les pouvoir éteindre toutes: d'où vient auſſi que l'Egliſe eſt appellée encore ſans reſtriction *la colomne & le ſoutien de la vérité*: ce qui enferme indéfiniment toute vérité révélée de Dieu & enſeignée aux Apôtres par le S. Eſprit. Interpréter avec reſtriction, & réduire à certaines vérités la promeſſe de Jeſus-Chriſt, c'eſt établir gratuitement une exception qu'il n'a pas faite: c'eſt donner à ſa fantaiſie des bornes à ſa parole: c'eſt accuſer ſa Toute-puiſſance, comme s'il ne pouvoit accomplir au pied de la lettre & dans toute ſon étendue, ce qu'il a promis. Quand donc conformément à cette promeſſe, on dit dans le Symbole des Apôtres, qu'on *croit l'Egliſe Catholique*, c'eſt-à-dire, qu'on la croit en tout, & que ſi elle avoit perdu quelque vérité de celles qui lui ont été révélées, elle ne ſeroit plus la vraie Egliſe, qui eſt préciſément notre Doctrine, dont le Miniſtre par conſéquent ne peut s'éloigner, qu'en détruiſant les fondemens qu'il avoit poſés.

LXV. *Seconde erreur du Miniſtre de reſtreindre arbitrairement les promeſſes de Jeſus-Chriſt, & les vérités qu'il a promis de conſerver dans ſon Egliſe.* Jo. XVI. 13. Matt. XXVIII. 20. Ibid. XVI. 18. I. Tim. III. 15.

C'eſt en vain que le Miniſtre nous objecte que l'Egliſe Romaine elle-même diſtingue les points fondamentaux d'avec les autres; car

LXVI. *Le Miniſtre abuſe de l'au-*

Sixiéme Avertissement aux Protestans.

il ſçait bien que le deſſein de cette Egliſe, n'eſt pas de retenir dans ſon ſein ceux qui en recevant ces points principaux nieroient les autres qu'elle a reconnus pour expreſſément révélés : au contraire, dès qu'on rejette quelqu'un de ces articles, quel qu'il ſoit, elle croit qu'on renverſe le fondement, & qu'on ébranle, autant qu'il eſt en ſoi, la pierre ſur laquelle la ſoi du Fidéle eſt appuyée. L'Egliſe Romaine avoue donc qu'il y a quelques articles principaux, qu'il n'eſt pas permis d'ignorer ; & la même autorité de l'Egliſe, qui lui en fait trouver la vérité dans la parole de Dieu, lui en apprend auſſi la conſéquence ; mais elle ne dit pas pour cela qu'il ſoit permis de nier les autres points également révélés & unanimement reçus, parce qu'il n'y en a aucun qui ne ſoit d'une extrême importance, néceſſaire au Corps de l'Egliſe, & même aux Particuliers en certains cas, comme nous l'avons dit ailleurs.

terité de l'Egliſe Romaine. De l'Unité, Tr. VI. c. 3. p. 537. & ſuiv.

On peut voir ce qui eſt écrit ſur cette matiere dans le Livre XV. des Variations, & dans notre premier Avertiſſement. Maintenant il me ſuffit d'avoir fait voir, par l'exemple de M. Jurieu, d'un côté, que la Réforme eſt contrainte de ſe ſervir, contre ſes propres principes, de la voie d'autorité ; & de l'autre, qu'elle ne ſçait pas comment il s'en faut ſervir, & qu'elle en doit apprendre l'uſage de l'Egliſe Catholique, dont elle l'a empruntée.

LXVII. La Réforme combien éloignée de ſes premieres maximes : elle reconnoît expreſſément l'infaillibilité des Conciles : paſſage du Synode de Delphi, propoſé dans l'Hiſtoire des Variations.

Il eſt maintenant aiſé de voir combien elle eſt éloignée de ſes premieres maximes. On n'y entendoit autrefois que ces plauſibles diſcours par leſquels on flattoit le Peuple : Nous ne vous en impoſons pas ; liſez vous-mêmes ; examinez les Ecritures : vous entendrez tout, & les ſecrets vous en ſont ouverts, du moins pour les vérités néceſſaires. Le même langage ſubſiſte ; mais la choſe eſt bien changée. On veut, mes Freres, que vous portiez à la lecture des ſaints Livres, votre foi toute formée par la voie d'autorité. On vous propoſe cette autorité dans le conſentement unanime de l'Egliſe Univerſelle : ce qu'on y a ajoûté de ce goût, de cette adhéſion, de ce ſentiment qui vous rend toute vérité auſſi manifeſte que la lumiere du Soleil, n'eſt encore que l'autorité expliquée en d'autres termes. Tout cela ne ſignifie autre choſe, à parler François, ſi ce n'eſt que vos préjugés & vos confeſſions de Foi vous déterminent, ou, comme diſoit tout à l'heure l'Auteur des Avis, que l'autorité de vos Catéchiſmes & de votre Egliſe vous emporte. En effet, il eſt bien conſtant que les Remontrans furent d'abord excommuniés, comme ſuivans une Doctrine contraire aux Confeſſions de Foi & aux Catéchiſmes reçus dans les Provinces-Unies. C'eſt ce qui eſt poſé en fait

P. 20.

Var. l. XIV. n. 79.

comme conſtant dans l'Hiſtoire des Variations; c'eſt ce que M. Baſnage n'a oſé nier dans la réponſe qu'il a fait: on n'a qu'à lire les endroits où il traite cette matiere. Bien plus, comme les Remontrans ſe ſervoient des maximes de la Réforme, pour prouver que les Synodes qu'on tiendroit contre eux, ne lieroient pas leur conſcience, celui de Delpht leur répondit que *Jeſus-Chriſt qui avoit promis à ſes Apôtres l'eſprit de vérité, avoit auſſi promis à ſon Egliſe d'être toujours avec elle*; d'où il concluoit: *que lorſqu'il s'aſſembleroit de pluſieurs pays des Paſteurs pour décider ſelon la Parole de Dieu, ce qu'il faudroit enſeigner dans les Egliſes, il falloit avec une ferme confiance ſe perſuader que Jeſus-Chriſt ſeroit avec eux ſelon ſa promeſſe.*

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

T. II. l. 3. c. 2, 3. Syn. Delph. Act. Dord. Syn. p. 16. Var. ibid. 75. LXVIII. Chicanes de M. Baſnage, & pleine démonſtration de la vérité. T. II. liv. 3. c. 3. p. 91.

M. Baſnage a vû ce paſſage dans l'Hiſtoire des Variations, & ſa réponſe aboutit à trois points. Il ſoutient premiérement, qu'être avec l'Egliſe, ce n'eſt pas *la conduire tellement qu'elle ne puiſſe errer.* Secondement, que *cette infaillibilité, quand elle ſeroit promiſe par ces paroles, ne ſeroit pas pour cela communiquée à une certaine Aſſemblée de Prélats.* Troiſiémement, que *les Réformés eſperent bien de la grace de Dieu, que l'Egliſe n'errera pas dans ſes jugemens; qu'ils le préſument par un jugement de charité; qu'ils ont même quelque confiance que Dieu conduira l'Egliſe par ſon Eſprit, afin que ſes déciſions ſoient conformes à la vérité; mais ils ne diſent pas que leurs Synodes ne peuvent errer.* C'eſt ce que j'admire, que n'oſant le dire en ces mêmes mots, ils le diſent équivalemment. Car le Synode Provincial de Delpht lû & approuvé dans le National, *& comme œcuménique de Dordrecht*, ainſi qu'on l'appelle dans la Réforme, ne parle pas de *préſomption & d'eſpérance*, mais de *confiance*; & ce n'eſt pas *quelque confiance*, qu'il veut qu'on ait en cette occaſion, comme le tourne M. Baſnage, mais *une ferme confiance fondée ſur la promeſſe de Jeſus-Chriſt*; & ce n'étoit pas en général à toute l'Egliſe, qu'il attachoit *cette promeſſe*, mais *à une certaine aſſemblée de Paſteurs qui s'aſſembleroient de divers pays*; & ce qu'il veut qu'on en croie avec une ſi ferme confiance, c'eſt que Jeſus-Chriſt *ſeroit avec eux ſelon ſa promeſſe*: ce qui ſans doute ne ſeroit pas vrai, s'il les livroit à l'erreur, & s'il les abandonnoit à eux-mêmes. Voilà dequoi on flattoit le Peuple de la Réforme, dans le ſcandale qu'y excitoit la querelle des Arminiens. Leurs Docteurs leur propoſoient, à l'exemple des Catholiques, l'aſſiſtance du S. Eſprit infailliblement attachée aux Synodes: les Remontrans avoient beau crier aux Miniſtres que contre les maximes de leur Religion, ils rétabliſſoient le Papiſme avec l'infaillibilité de l'Egliſe & des Conciles: la néceſſité les y forçoit; & on n'avoit plus d'autre frein pour retenir les eſ-

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

prits. On paſſa même, pour étourdir le vulgaire par les plus grands mots, à établir dans le Synode de Dordrecht, l'autorité d'un Concile, *comme œcuménique & général*, par conſéquent en quelque ſorte, au-deſſus du Concile National; & la prétendue Egliſe Réformée n'oublioit rien pour imiter, ou pour contrefaire l'Egliſe Romaine Catholique. Il s'élevoit de toutes parts juſques dans ſon ſein des cris continuels: Laiſſez, diſoit-on, ces moyens à Rome: ce ſont ſes principes naturels, qu'elle ſuit par conſéquent de bonne foi; mais nous qui l'avons quittée pour cela même, pouvons-nous ainſi nous démentir? On n'entendoit retentir dans la bouche des Remontrans que cabales, mauvaiſe foi, politique, pour ne pas dire tyrannie & oppreſſion; & plus la Réforme vouloit ſe donner d'autorité contre ſes régles, moins elle en avoit dans le fond.

Præfat. ad Ecc. Ante Syn. Dordr. Var. ibid. n. 77.

LXIX. *Paſſage de Bullus pour l'infaillibilité des Conciles, & pour la voie d'autorité.* P. 19.

C'eſt la conduite qu'on tient encore aujourd'hui avec les Tolérans: ils ſentent bien qu'on ne veut plus les mener que par autorité: l'Auteur des Avis ſur le Tableau le reproche en ſe moquant à M. Jurieu: & le prie de ne le traiter pas comme le Peuple: *Nous ne ſommes pas Peuple*, dit-il: nous ſommes de bons Réformés, qui voulons être menés ſelon les régles de la Réforme, par l'évidence de la raiſon, ou par celle de la révélation expreſſe.

Bull. Def. fid. Nic. proœm. n. 1. p. 2. Var. liv. XV. n. 103.

Mais on ſent l'autorité ſi néceſſaire, que Bullus, Proteſtant Anglois, oppoſe aux Sociniens l'autorité infaillible du Concile de Nicée. *Car*, dit-il, *ſi dans un article principal on s'imagine que tous les Paſteurs de l'Egliſe auront pû tomber dans l'erreur & tromper tous les Fidéles, comment pourra-t-on défendre la parole de Jeſus-Chriſt, qui a promis à ſes Apôtres & en leurs perſonnes à ſes Succeſſeurs, d'être toujours avec eux? Promeſſe*, pourſuit ce Docteur, *qui ne ſeroit pas véritable, puiſque les Apôtres ne devoient pas vivre ſi long-tems, n'étoit que leurs Succeſſeurs ſont ici compris en la perſonne des Apôtres mêmes.* Voilà donc manifeſtement l'Egliſe infaillible & ſon infaillibilité établie ſur la promeſſe de Jeſus-Chriſt par un ſi habile Proteſtant: il ne reſte qu'à lui demander ſi ces divines promeſſes n'avoient de force que juſqu'au quatriéme ſiécle, & ſi la ſucceſſion des Apôtres s'eſt éteinte alors.

LXX. *M. Jurieu contraint d'établir l'autorité des Conciles, la détruit en même tems: comment & pourquoi.*

Mais voici encore ſur l'autorité une rare imagination de M. Jurieu: *On voit*, dit-il, *une prudence admirable en ce que Dieu dans le quatriéme & cinquiéme ſiécle, qui ſont les derniers de la pureté de l'Egliſe, a pris ſoin de mettre à couvert & la Trinité & l'Incarnation ſous l'autorité de pluſieurs Conciles aſſemblés de toutes les parties de l'Egliſe.* Remarquez en paſſant, mes Freres, *que le quatriéme & cinquiéme*

ſiécle ſont les derniers de la pureté de l'Egliſe, où néanmoins le même Miniſtre qui leur donne cette loüange, prétend vous faire trouver le regne de l'idolâtrie Antichrétienne, comme nous l'avons obſervé ailleurs. Pourſuivons: *Dieu ſçavoit*, continue-t-il, *que l'eſprit de l'Antechriſt alloit entrer dans l'Egliſe*: le Miniſtre oublie ſes principes: il y étoit déja entré, & c'eſt par l'Antechriſt même, par S. Léon que fut tenu le Concile de Calcédoine, un de ceux où la foi de l'Incarnation fut ſi puiſſamment affermie: le Miniſtre pourſuit ainſi: *Dieu ſçavoit donc que l'Antechriſt alloit entrer dans l'Egliſe; qu'il ruineroit la foi; qu'il entreprendroit d'attaquer les parties les plus auguſtes du Chriſtianiſme; qu'il anéantiroit & la connoiſſance, & preſque l'autorité des Livres ſacrés; qu'il établiroit pour fondement de la Foi des Traditions humaines, des jugemens d'hommes, des Conciles ſujets à erreur.* Laiſſons-lui étaler ces calomnies contre l'Egliſe Catholique: comme il les ſuppoſe ſans preuve, laiſſons-les paſſer ſans réplique, & voyons la conſéquence qu'il en tire. *Avant que cet eſprit entrât dans l'Egliſe, Dieu, par une ſageſſe profonde, mit les articles fondamentaux à l'abri de la ſeule autorité, qui devoit être reſpectée dans le Chriſtianiſme Antichrétien; & ſans cela*, pourſuit-il, *tout le monde ſeroit aujourd'hui Arien & Socinien: parce qu'il n'y a point d'eſprit qui naturellement n'aime à ſecoüer le joug.* Grace à la Divine miſéricorde: c'eſt donc ce joug ſalutaire de l'autorité des Conciles, qui a tenu dans le reſpect les eſprits naturellement indociles: c'eſt à l'abri de cette autorité ſacrée, que les fondemens de la foi ſont demeurés en leur entier. En effet, il n'y a qu'à voir, auſſi-tôt que la Réforme s'eſt oppoſée à cette autorité des Conciles, quelle licence a regné dans les eſprits: avec quelle audace & quel concours la Trinité & l'Incarnation ont été attaquées: ſans le reſpect qu'on avoit pour ces Conciles, *tout le monde*, dit le Miniſtre, & les Réformés comme les autres, *ſeroit aujourd'hui Arien & Socinien.* Mais pourquoi donc n'attribuer un ſecours ſi néceſſaire au Chriſtianiſme qu'à un Chriſtianiſme Antichrétien, & ne vouloir pas qu'un tel ſecours ſi grand, ſi néceſſaire, ſi eſſentiel, ſoit donné dès ſon origine à l'Egliſe Chrétienne? Mais ſi ce ſecours étoit ſi néceſſaire au Chriſtianiſme, ſelon M. Jurieu, pourquoi le même Miniſtre foule-t-il aux pieds les déciſions de ces ſaints Conciles & celle du Concile d'Ephèſe, qui eſt celui où la foi de l'Incarnation a été le plus puiſſamment affermie? Ce ſaint Concile décida que la Sainte Vierge étoit *Mere de Dieu*, & ne trouva point de terme plus propre que celui-là pour fermer la bouche à Neſtorius, comme le Concile de Nicée n'en avoit point trouvé de

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Tab. Lett. 5. p. 198, 199.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

plus énergique, contre les chicanes des Ariens, que celui de consubſtantiel. Mais M. Jurieu ne craint pas de dire que *ce fut aux Docteurs du cinquiéme ſiécle une témérité malheureuſe d'avoir appellé la Sainte Vierge Mere de Dieu.* Voilà comme il s'oppoſe au deſſein de Dieu, qui vouloit, comme il l'avoue, ſe ſervir de l'autorité de ce Concile, pour affermir la foi de l'Incarnation; & afin que rien ne manque au mépris qu'il inſpire pour cette Aſſemblée, il ajoûte qu'*auſſi Dieu n'a pas verſé ſa bénédiction ſur la fauſſe ſageſſe de ces Docteurs: au contraire*, continue-t-il, *il a pris que la plus criminelle & la plus outrée de toutes les idolâtries* (il veut dire la dévotion à la Sainte Vierge) *ait pris ſon origine de là.* Voilà donc ce ſaint Concile, un des appuis, ſelon lui, des fondemens de la foi, livré *à l'idolâtrie*, & encore à l'idolâtrie *la plus outrée*, en punition de ſa déciſion: la corruption du monde, & l'Antichriſtianiſme en fut le fruit. Mais ſi le Concile d'Ephèſe eſt ſi hautement mépriſé, on n'a pas plus épargné celui de Nicée. M. Jurieu a entrepris d'y trouver l'inégalité des perſonnes, l'imperfection de la naiſſance du Fils de Dieu, & un changement manifeſte dans le ſein de la Divinité. La porte à l'Apoſtaſie eſt ouverte, & ce Miniſtre ébranle avec la révérence des premiers Conciles, les fondemens de la foi des Peuples, que l'Antechriſt avoit reſpectés. Car quel reſpect veut-il qu'il nous reſte pour le Concile de Calcédoine, qu'il fait tenir à l'Antechriſt même, & en général pour le quatriéme & le cinquiéme ſiécle, où ſelon lui, l'idolâtrie Antichrétienne, & les doctrines des démons ont regné impunément? Les trois premiers ſiécles ſont pleins d'ignorance, Ariens ou pis qu'Ariens; les deux ſuivans plus éclairés, & *les derniers de la pureté* ſont idolâtres & Antichrétiens, & il n'y a rien de ſain dans le Chriſtianiſme. Vous recommencez, dira-t-il, trop ſouvent le même reproche: qu'il y réponde une fois, & nous nous tairons.

I. Ann. Lett. 16. p. 130, 131. I. Avert. n. 19.

6. Av.

Autant donc qu'il eſt évident par toutes ces choſes, que la Réforme ne ſe peut paſſer de la voie d'autorité, autant eſt-il véritable qu'il ne lui eſt pas poſſible de la ſoutenir: elle lui eſt trop étrangère, trop incompatible avec ſes maximes; tout y reſpire la liberté de dogmatiſer; on ne ſonge qu'à ſe mettre au large ſur les articles de Foi, ce qui eſt le chemin manifeſte au Socinianiſme, ou plûtôt, & à ne rien déguiſer, le Socinianiſme lui-même.

LXXI. *Preuve par l'exemple de M. Jurieu*,

Que ce ſoit là l'eſprit du Parti, M. Jurieu nous en eſt un grand exemple, puiſque nous venons de voir que déja il fait regner dans les trois premiers ſiécles de l'Egliſe, des erreurs manifeſtement

ment Sociniennes. M. Baſnage le ſeconde dans ce deſſein : lorſque je lui nie que les Anciens aient enſeigné les dogmes pernicieux, que ſon Collégue M. Jurieu leur attribue, il me reproche que *je nie les choſes les plus claires*, & il ſe réduit, comme ſon confrere, à ſoutenir *que malgré ces erreurs des Prélats, la Foi de l'Egliſe n'étoit pas périe.*

SIXIEME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Il n'y a qu'à prendre un ton de confiance pour ébloüir nos Réformés ; mais qu'on pénétre ce qui eſt caché ſous ces grands mots de M. Baſnage, on y trouvera qu'il adopte les ſentimens de ſon confrere, c'eſt-à-dire, qu'il fait nier aux anciens Docteurs l'égalité & la coéternité des trois Perſonnes Divines.

de M. Burnet & de M. Baſnage, que tout tend dans la Réforme à l'Indifférence & au Socinianiſme.

M. Burnet n'eſt pas plus favorable à l'Antiquité. Il prétend *que les Peres & les Docteurs de l'Ecole ont demeuré long-tems à faire un Syſtême complet de leurs notions à l'égard de la Divinité* : c'eſt-à-dire, à ne rien diſſimuler, & à ôter les embarras affectés de cette expreſſion, qu'on a paſſé pluſieurs ſiécles ſans avoir une notion complette de Dieu. Non-ſeulement il veut *que j'apprenne du Pere Pétau combien les idées des Peres des trois premiers ſiécles étoient obſcures ſur la Trinité :* mais encore il ne craint point d'aſſûrer, que *même après le Concile de Nicée, on a été long-tems avant que de mettre l'idée de l'unité de l'eſſence Divine dans l'état où elle eſt depuis pluſieurs ſiécles.* Nous entendons ce langage : nous n'ignorons pas qui ſont les Proteſtans d'Angleterre, qui prétendent que l'Unité qu'on reconnoiſſoit dans la Nature Divine étoit ſemblable à celle des autres natures, c'eſt-à-dire, qu'il n'y avoit qu'une unité d'eſpéce ou de genre ; ſi bien, qu'à proprement parler, il y avoit pluſieurs Dieux, comme il y a pluſieurs hommes. Voilà les erreurs que M. Burnet attribue aux premiers ſiécles, enſorte qu'il n'y avoit nulle connoiſſance certaine, & nulle confeſſion claire de l'unité, ni de la perfection de Dieu, non plus que de la Trinité de ſes Perſonnes. C'eſt à peu près dans la Foi la même imperfection que reconnoît M. Jurieu : c'eſt ce qu'il avoit appellé la Trinité informe.

Déf. de la Réf. contr. les Variat. T. I. liv. II. c. 5. p. 478, 479.

Crit. de l'hiſt. des Variat. Ibid.

La Réforme a aujourd'hui trois principaux Défenſeurs, M. Jurieu, M. Burnet & M. Baſnage : tous trois ont donné les premiers ſiécles pour fauteurs aux héréſies des Sociniens : nous avons vû les conſéquences de cet aveu, d'où l'on induit néceſſairement la tolérance univerſelle. M. Burnet l'a ouvertement favoriſée dans ſa Préface ſur un Traité qu'il a traduit de Lactance ; & nous produirons bien-tôt d'autres preuves inconteſtables de ſon ſentiment. Pour ce qui eſt de M. Baſnage, nous avons vû comme il s'eſt dé-

Baſn. T. I. c. 6. p. 492.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

ja déclaré pour ſa Tolérance civile, qui ſelon M. Jurieu, a une liaiſon ſi néceſſaire avec l'Indifférence des Religions. Il a loüé les Magiſtrats ſous qui l'Hérétique n'a rien à craindre. Nous avons oüi de ſa bouche que la punition de Servet, quoiqu'impie & blaſphémateur, étoit un reſte de Papiſme. Par-là, il met à couvert du dernier ſupplice les blaſphémateurs les plus impies : ce qui favoriſe une des maximes de la Tolérance, où l'on ne tient pour blaſphémateurs, que ceux qui s'attaquent à ce qu'ils reconnoiſſent pour Divin : directement contre S. Paul, qui ſe nomme *Blaſphémateur*, quoique ce fût, comme il le dit, *dans ſon ignorance*, & même contre l'Evangile, qui range auſſi au nombre *des Blaſphémateurs*, ceux dont les langues impudentes chargeoient d'injures le Sauveur, quoiqu'*ils le fiſſent par ignorance, ſans connoître le Seigneur de gloire*, & que le Sauveur lui-même les ait excuſés envers ſon Pere, en diſant *qu'ils ne ſçavoient ce qu'ils faiſoient.*

Ci-deſſus, n. 10. Déf. de l'hiſt. des Variat. diſc. n. 3. I. Tim. I. 13. Matt. XXVIII. 39. Act. III. 17. Luc. XXIV. 34.

LXXII. *M. Baſnage autoriſe le grand principe des Sociniens.*

Le grand principe des Sociniens, & l'un de ceux que M. Jurieu attaque le plus, c'eſt qu'on ne peut nous obliger à croire ce que nous ne connoiſſons pas clairement. C'étoit auſſi le principe des Manichéens; & S. Auguſtin, qui s'eſt attaché à le détruire en pluſieurs de ſes Ouvrages, a perſuadé tout le monde, excepté les Sociniens & M. Baſnage. Je remarquerai ici en paſſant un endroit où en rapportant les vaines promeſſes des Manichéens qui s'engageoient *à conduire les hommes à la connoiſſance nette & diſtincte de la vérité*, & qui *avoient pour principe qu'on ne doit croire véritables que les choſes dont on a des idées claires & diſtinctes :* tout d'un coup, ſans qu'il en fût queſtion, ou que ſon diſcours l'y menât par aucun endroit, il s'aviſe de dire, *que S. Auguſtin réfute ce principe de la maniere du monde la plus pitoyable.* C'étoit peu de dire la plus foible, ou s'il vouloit, la plus fauſſe : pour inſulter plus hautement à S. Auguſtin, il falloit dire *la plus pitoyable*; & cela ſans alléguer la moindre preuve, ſans ſe mettre du moins en peine de dire mieux que S. Auguſtin, ni de détruire un principe, dont il ſçait que les Sociniens, auſſi-bien que les Manichéens, font leur appui. Il leur a voulu faire le plaiſir de leur donner gain de cauſe contre S. Auguſtin, & perſuader à tout le monde qu'un Docteur ſi éclairé eſt demeuré court, en attaquant le principe qui fait tout le fondement de leur Héréſie.

Baſn. T. I. I. p. ch. 4. art. 2. p. 127.

LXXIII. *De tous les Miniſtres Proteſtans, celui*

C'eſt en un mot, je l'ai dit ſouvent & je le répéte ſans crainte, c'eſt, dis-je, que la Réforme n'a point de principe univerſel contre les Héréſies, & ne produit aujourd'hui aucun Auteur où l'on

ne trouve quelque choſe de Socinien : mais celui qui en a le plus, très-certainement c'eſt M. Jurieu. Avant lui on n'avoit jamais oüi parler d'une Trinité informe. Perſonne n'avoit encore dit que la Doctrine de la Grace fût informe & mêlée d'erreurs avant S. Auguſtin, ou qu'il fallût encore aujourd'hui prêcher à la Pélagienne. Voilà ce qu'enſeigne ce grand Adverſaire des Sociniens. Il enſeigne qu'on ne peut condamner ceux qui font la Trinité nouvelle, & deux de ſes Perſonnes nouvellement produites ; qui font dans l'éternité la Nature Divine imparfaite, diviſible, changeante, & les Perſonnes inégales dans leur opération & leur perfection : ceux qui diſent que le Concile de Nicée, loin de réprouver ces erreurs, y a conſenti & les a autoriſées par ſes décrets ; que la Doctrine de l'immutabilité de Dieu eſt une idée d'aujourd'hui, & qu'on ne peut réfuter par l'Ecriture, ni accuſer d'héréſie ceux qui la rejettent.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

qui tient le plus du Socinianiſme, c'eſt M. Jurieu. Voyez ſixiéme Av. I. p. art. 1, 2, 3, 4, 5. Ibid. art. 6. & ſuiv.

Il eſt vrai qu'il a pris la peine de répondre à ce dernier reproche, & il ſoutient qu'il n'a voulu dire autre choſe, ſinon *que les lumieres naturelles achévent ce que l'Ecriture Sainte avoit commencé là-deſſus :* Un autre auroit dit que l'Ecriture confirme & achéve ce que la lumiere naturelle avoit commencé : notre Miniſtre aime mieux attribuer le commencement à l'Ecriture & la perfection à la raiſon : comme ſi les Ecrivains ſacrés n'avoient pas eu la raiſon, & par deſſus la raiſon la lumiere du S. Eſprit qui en perfectionnoit les connoiſſances. Mais après tout, ce n'eſt pas là ce qu'avoit dit le Miniſtre : il avoit dit en termes formels, que les Anciens en donnant au Verbe une ſeconde génération, lui donnoient non un nouvel être, mais *une nouvelle maniere d'être :* que cette nouvelle maniere d'être ajoûtoit la perfection au Verbe, & accompliſſoit ſa naiſſance imparfaite juſques-là : *qu'on devoit pourtant* BIEN REMARQUER *que l'on ne ſçauroit réfuter* PAR L'ECRITURE *cette biſarre Théologie des Anciens ; & c'eſt*, diſoit-il, *une raiſon pourquoi on ne leur en ſçauroit faire une Héréſie. Il n'y a que la ſeule idée que nous avons* AUJOURD'HUI *de la parfaite immutabilité de Dieu, qui nous faſſe voir la fauſſeté de ces hypothèſes.* L'Ecriture n'étoit donc pas ſuffiſante pour nous faire voir un Dieu immuable. Qu'il ne chicane point ſur ce mot de *faire voir*, comme ſi l'Ecriture nous faiſoit croire ſeulement l'immutabilité de Dieu, & que la raiſon nous *la fît voir.* Car il avoit dit clairement que ces hypothèſes des Peres *ne ſçauroient être réfutées par l'Ecriture* : l'Ecriture ne pouvoit donc ni faire voir ni faire croire que Dieu fût immuable : l'idée de *l'immutabilité* eſt une idée *d'aujourd'hui*, qui

LXXIV. *Que les excuſes de ce Miniſtre ſur ce qu'il a dit contre l'immutabilité de Dieu achévent de le convaincre.* Tab. Lett. 8. p. 580. Tab. Let. 6. p. 266. & ſuiv. 6. Av. I. p. art. 1. n. 10, 11. Tab. Lett. 6. p. 268.

Sixiéme Avertissement aux Protestans.

n'étoit ni dans les ſaints Livres, ni dans la Doctrine de ceux qui nous avoient précédés. On a vû quelle eſt l'ignorance & l'impiété d'une telle propoſition. Mais le Miniſtre qui la déſavoue, ne ſçait encore qu'en croire, puiſqu'au lieu de dire à pleine bouche, que nous voyons dans l'Ecriture l'immutabilité de Dieu, il ſe contente de dire, qu'il n'a jamais dit que *l'Ecriture ne ſervît de rien à en former l'idée. Car*, pourſuit-il, *puiſque l'Ecriture ſert infiniment à nous donner l'idée de l'Etre infiniment parfait, elle ſert auſſi ſans doute à nous faire comprendre la parfaite immutabilité de Dieu.* Vous diriez que l'Ecriture ne nous diſe pas en termes aſſez formels que Dieu eſt immuable juſqu'à exclurre de ce premier être, même *l'ombre du changement* : mais qu'elle ſerve ſeulement à nous le faire comprendre, & que ce ſoit là une conſéquence qu'il faille comme arracher de ſes autres expreſſions. Je ne m'étonne donc plus ſi l'Auteur des Avis prend à témoin M. Jurieu des belles lumieres que nous recevons de la Philoſophie moderne. *M. Jurieu ſçait*, dit-il, *qu'avant la Philoſophie de l'incomparable Deſcartes, on n'avoit aucune juſte idée de la nature d'un eſprit:* ſans doute, avant ce Philoſophe, nous ne ſçavions pas que Dieu fût eſprit, ni de nature à n'être apperçu que par la pure intelligence : ni que notre ame fût faite à ſon image, ni qu'il y eût des eſprits Adminiſtrateurs : ſans Deſcartes, ces expreſſions de l'Ecriture étoient pour nous des énigmes : on ne trouvoit pas dans S. Auguſtin, pour ne point parler des autres Peres, la diſtinction de l'ame & du corps : on ne la trouvoit pas même dans Platon. M. Jurieu *le ſçait bien* : car ſi nous n'entendons que d'aujourd'hui l'immutabilité de Dieu, pourquoi entendrions-nous mieux ſa ſpiritualité, qui ſeule le rend immuable, puiſqu'un corps qui de ſa nature eſt diviſible & mobile, ne le peut pas être ? Que la Réforme qui ne ſçait rien de tout cela, & qui l'apprend d'aujourd'hui, eſt éclairée ! L'aveuglement de ſes Docteurs ne la fera-t-elle jamais rougir ? Mais ne comprendra-t-elle jamais combien l'eſprit du Socinianiſme domine en elle, puiſque M. Jurieu y eſt entraîné comme par force en le combattant ?

Jac. I. 17. Avis ſur le Tab. art. 3.

LXXV. *La Tolérance effroyable qu'on a pour M. Jurieu.* 6. Av. 2. p. n. 105.

Pour ce qui regarde la Tolérance ; il n'y a qu'à ſe ſouvenir avec quelle évidence nous venons de démontrer que ce Miniſtre l'a autoriſée, même en voulant la combattre. Et pour ne point répéter ce qu'on en a dit, on ajoûtera ſeulement que M. Jurieu eſt lui-même le plus grand exemple qu'on puiſſe jamais propoſer de la Tolérance du Parti. On lui tolère toutes les erreurs qu'on vient de voir, quoiqu'elles n'emportent rien moins qu'un renverſement total des

fondemens du Chriſtianiſme, & même des principes de la Réforme.

Sixiéme Avertissement aux Protestans.

On lui tolère de dire qu'on ſe peut ſauver dans une communion Socinienne : c'eſt une accuſation que je lui ai faite dans l'Hiſtoire des Variations, & dans le premier Avertiſſement. Il n'eſt pas néceſſaire d'en répéter ici la preuve, puiſqu'après avoir beaucoup chicané, le Miniſtre a enfin paſſé condamnation. *Il conclut* (Evêque de Meaux) *ſon premier Avertiſſement par des preuves, que ſelon moi, on peut être ſauvé dans une communion Socinienne. Il n'y a pas plus de bonne foi là-dedans que dans le reſte. Si l'on pouvoit conclurre quelque choſe de mes écrits, ce ſeroit qu'un homme qui ſans être Socinien & en déteſtant les Héréſies Sociniennes, vivroit dans la communion externe des Sociniens n'en pouvant ſortir, ſeroit ſauvé : c'eſt ce que je ne nie pas.* Il avoue donc, en termes formels, le crime dont on l'accuſe, qui eſt qu'on ſe peut ſauver dans une communion Socinienne.

LXXVI. On tolère à ce Miniſtre de dire qu'on ſe peut ſauver dans une communion Socinienne : aveu du même Miniſtre. Var. l. XV. n. 79. I. Av. n. 42. Tab. Lett. 6. p. 298.

Car être à l'extérieur dans cette communion, c'eſt y recevoir les Sacremens, c'eſt y aſſiſter au Service, aux Prêches, aux Catéchiſmes, aux Prieres, comme font les autres avec les marques extérieures de conſentement : il n'y a point d'autres liens extérieurs de communion que ceux-là : or ſi cela eſt permis, on ne ſçait plus ce que veulent dire ces paroles : *Retirez-vous des tentes des Impies* : ni celles-ci de S. Paul : *Je ne veux point que vous ſoyez en ſociété avec les Démons : Vous ne pouvez boire le Calice du Seigneur & le calice des Démons : Vous ne pouvez participer à la table du Seigneur & à la table des Démons :* ni enfin celles-ci du même Apôtre : *Quelle communion y a-t-il entre la juſtice & l'iniquité ? Ou quelle convention entre Jeſus-Chriſt & Bélial ? ou quel accord peut-il y avoir entre le Temple de Dieu & les Idoles ?* S'il eſt permis d'être uni par les liens extérieurs de la Religion avec l'Aſſemblée des Impies, tous ces préceptes de l'Apôtre, toutes ces fortes expreſſions du S. Eſprit ne ſont plus qu'un ſon inutile, & le Miniſtre manifeſtement les réduit à rien. Ainſi la limitation qu'il apporte à ſa propoſition, en ſuppoſant que celui qu'il met dans une communion Socinienne, n'y ſera qu'extérieurement, & *déteſtera* dans ſon cœur *les Héréſies* de cette Secte, ne ſert qu'à le condamner davantage. Car un tel homme ſera néceſſairement un hypocrite, qui ſans être Socinien fera ſemblant de l'être : or c'eſt encore pis, s'il ſe peut, de ſauver un tel hypocrite que de ſauver un Socinien, puiſqu'on peut être Socinien, par ignorance & avec une eſpéce de bonne foi, au lieu qu'on ne peut être hypocrite que par une expreſſe perfidie & une malice déterminée.

I. Cor. X. 20.

II. Cor. VI. 14.

La condition qu'il oppoſe qu'on demeure innocemment à l'ex-

SIXIÈME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

térieur dans cette Communion, *n'en pouvant ſortir*, met le comble à l'impiété. Car elle ſuppoſe qu'on eſt excuſé de ſe lier de communion avec les Impies, *lorſqu'on ne peut en ſortir*, c'eſt-à-dire, manifeſtement, lorſqu'on ne le peut ſans mettre ſa vie ou ſes biens ou ſon honneur en péril : or, ſi on reçoit cette excuſe, tous les exemples des Martyrs ſont des excès ; tous les préceptes de l'Evangile qui obligent à mourir plûtôt que de trahir la vérité & ſa conſcience, ſont des préceptes outrés, qui ne ſont propres qu'à envoyer les gens de bien à la boucherie.

Que ſi enfin le Miniſtre ſe ſent forcé à répondre que cet homme qui communie à l'extérieur avec les Sociniens, n'en déteſte pas ſeulement les erreurs dans ſa conſcience, mais déclare publiquement l'horreur qu'il en a ; il renverſe la ſuppoſition. Car cet homme très-conſtamment n'eſt plus dans la communion extérieure des Sociniens, puiſqu'il y renonce expreſſément par la profeſſion qu'il fait d'une foi contraire. Un tel homme ſe gardera bien de faire la Céne avec eux, ni de prendre le Pain ſacré de la main de leurs Paſteurs qu'il regarde comme des Impies ; & s'il aſſiſte à leurs Prêches, ce ſera comme un Etranger qui iroit voir ce qui ſe paſſe dans leurs Aſſemblées, ou qui entreroit, ſi l'on veut, dans une Moſquée par ſimple curioſité.

Que ſi l'on aſſiſte ſérieuſement au ſervice des Sociniens avec le même extérieur que les autres membres de leur Aſſemblée, & en un mot, qu'on en faſſe ſon culte ordinaire, on pourra aſſiſter de même au culte des Mahométans ou des Idolâtres : les Catholiques, les Luthériens, les Calviniſtes pourront ſe tromper ainſi les uns les autres, ſans préjudice de leur ſalut, & tout l'Univers ſera rempli de profanes & d'hypocrites, qu'on ne laiſſera pas de compter parmi les Elûs. Voilà où aboutit la Doctrine du plus rude en apparence des Intolérans, & il s'engage dans tous ces blaſphêmes pendant qu'il tâche le plus de s'en juſtifier, tant il eſt ſecrétement dominé par cet eſprit d'Irreligion & d'Indifférence.

LXXVII. La Tolérance expreſſément accordée aux Ariens : paſſage de M. Jurieu qu'il a laiſſé ſans réplique. Var. XV. n. 79. & ſuiv.

On peut voir ſur ce ſujet-là ce qui eſt écrit dans le Livre XVe des Variations & dans le premier Avertiſſement ; mais on y peut voir encore de plus grands excès du Miniſtre, puiſqu'on y trouve que *damner tous ces Chrétiens innombrables qui vivoient dans la communion externe de l'Arianiſme, dont les uns en déteſtoient les Dogmes, les autres les ignoroient, les autres* LES TOLEROIENT EN ESPRIT DE PAIX, *les autres étoient retenus dans le ſilence par la crainte & par l'autorité : damner, dis-je, tous ces gens-là, c'eſt une opinion de bourreau, & qui*

eſt digne de la cruauté du Papiſme. Le dogme des Ariens eſt donc de ces dogmes qu'*on peut tolérer en eſprit de paix.* On a objecté ce paſſage à M. Jurieu de tous côtés. Il n'y répond pas un ſeul mot; & voilà de ſon aveu les Ariens, c'eſt-à-dire, les ennemis de la Divinité de Jeſus-Chriſt, & de celle du S. Eſprit, parmi ceux qu'il faut comprendre dans la Tolérance.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

I. Avert. n. 41. & ſuiv. Préj. légit. p. 22. Var. XV. 80. Tab. Lett. 1. p. 7. Préj. I. p. c. 1. Syſt. p. 225. Var. XV. 172.

Il nous donne pour marque *de Socinianiſme* de dire que *cette Secte étoit moins mauvaiſe que le Papiſme*; & néanmoins il dit lui-même qu'il eſt plus difficile de ſe ſauver parmi les Catholiques que *parmi les Ariens* qui ſoutenoient les principaux dogmes des Sociniens.

Si les Ariens ſont compris dans la Tolérance, les Neſtoriens & les Eutyquiens ne pouvoient pas en être exclus. Le Miniſtre les y reçoit en termes formels, & met les ſociétés où la confuſion des deux natures & la diſtinction des perſonnes ſont ſoutenues en Jeſus-Chriſt, au nombre des communions où Dieu ſe conſerve des Elûs.

LXXVIII. Les Neſtoriens & les Eutyquiens tolérés par ce Miniſtre. Préj. c. 1. p. 16. Syſt. p. 146, 150, 154. Var. XV. 55. Tab. Lett. 5. p. 198.

Si cela eſt, cette merveilleuſe ſageſſe de Dieu, que le Miniſtre reconnoît dans les quatre premiers Conciles, qui, dit-il, ont mis à l'abri *les fondemens de la Foi*, ne ſera plus rien; puiſque les erreurs condamnées par ces grands Conciles n'empêchent pas le ſalut de ceux qui en ſeroient infectés, & ne les excluent pas de la Tolérance.

Voilà donc, par la Doctrine de votre Miniſtre, la Tolérance établie en faveur de ceux qui renverſent les fondemens de la Foi, même ceux qu'on a reconnus dans les quatre premiers Conciles, qui de l'aveu du Miniſtre, & par les Confeſſions de Foi de tous les Proteſtans, ſont les plus eſſentiels au Chriſtianiſme.

LXXIX. La Réforme eſt obligée de paſſer à M. Jurieu ſes erreurs ſur le goût & le ſentiment.

Outre ces intolérables erreurs qu'on ne tolère qu'à lui, il y en a d'autres qu'il faut tolérer par les principes de la Secte. Les Tolérans s'étonnent qu'on lui laiſſe dire *qu'on croit, parce qu'on veut croire, par goût, par adhéſion, par ſentiment*, & non pas par diſcuſſion, ni par examen des paſſages de l'Ecriture. Mais que pourroit reprendre dans cette Doctrine un Synode de Proteſtans, puiſqu'ils n'ont de dénouement contre nous que celui-là? M. Jurieu leur dira: Voulez-vous obliger à la diſcuſſion ceux à qui leur expérience fait connoître qu'ils n'ont ni la capacité ni le loiſir de la faire? Ils ſe moqueront de vous. Les renverrez-vous à l'autorité de l'Egliſe? Vous renverſerez votre Réforme. Ne voyez-vous donc pas plus clair que le jour, que le goût & le ſentiment que M. Claude & moi avons introduit, eſt le ſeul refuge qui nous reſte, & que ſi vous le condamnez, tout eſt perdu pour la Réforme?

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

LXXX. *Erreurs de M. Jurieu & de toute la Réforme ſur le mariage : exception à la loi Evangélique reconnue par ce Miniſtre.*

Je ne m'étonne donc pas non plus qu'on laiſſe avancer à M. Jurieu tant d'étranges propoſitions ſur les mariages : c'eſt qu'en effet la Réforme les ſoutient. Ce n'a pas été aſſez aux Prétendus-Réformateurs d'abandonner la ſainte Doctrine de toute l'Egliſe d'Occident ſur l'entiere indiſſolubilité du mariage, même dans le cas d'adultère. Pour adoucir les difficultés du mariage, ſi grandes, qu'elles faiſoient dire aux Apôtres : *Maître, s'il eſt ainſi, il vaut mieux ne ſe point marier* : On y permet tous les jours pour beaucoup d'autres ſujets de rompre *des mariages faits & conſommés dans toutes les formes, & de permettre à un mari & à une femme de prendre un autre époux & une autre épouſe, l'autre étant vivante*, & très-conſtamment *vivante*. Le Miniſtre rapporte un fameux Arrêt de la Cour de Hollande en l'an 1630. où du conſentement des Parties préſentes, on réſolut un mariage contracté dans toutes les formes : un mari eut la liberté d'épouſer une autre femme que la ſienne : & ſa femme de demeurer avec celui qu'elle avoit épouſé ſur la fauſſe préſomption de la mort de ſon mari véritable. La déſertion eſt une autre cauſe de rompre le mariage. C'eſt la pratique conſtante de *l'Egliſe de Genève, qui*, dit-il, *eſt la ſource de notre Droit Canon. On en a*, pourſuit-il, *un exemple tout récent dont je crois que tout le monde a oüi parler : On ne nommera pas les perſonnes à cauſe du ſcandale* ; mais cependant quelque grand qu'il ſoit, on paſſe par-deſſus dans les jugemens. *On nommera*, continue-t-il, *la Demoiſelle Séve qui en 1677. épouſa un nommé M. Miſſon, fils d'un Miniſtre de Normandie, lequel après avoir quelque tems demeuré avec elle, l'abandonna. Elle a obtenu permiſſion de ſe remarier, ce qu'elle fit.* Je ne vois pas après cela qu'on puiſſe s'empêcher de rompre les mariages pour des maladies incurables ou des incompatibilités auſſi ſans remédes. Pour juſtifier ce libertinage, il ſuffit à M. Jurieu de dire que les maximes contraires *ſont priſes de la Théologie Romaine, ſelon laquelle le mariage eſt un Sacrement.* On voit donc bien la raiſon qui a inſpiré à la Réforme de crier avec tant de force contre le Sacrement de Mariage ; elle vouloit anéantir cette ſalutaire contrainte que Jeſus-Chriſt avoit établie dans les mariages Chrétiens, & s'ouvrir une large porte à les caſſer. C'eſt donc inutilement que Jeſus-Chriſt a prononcé, *que l'homme ne ſépare pas ce que Dieu a uni.* On prétend, à la vérité, qu'il y a lui-même apporté une ſeule exception, & c'eſt celle du cas de l'adultère ; mais la Réforme licencieuſe ne s'en eſt pas contentée, & n'a pas craint d'ajoûter à cette unique exception, qui peut avoir quelque couleur dans l'Evangile, une ſi grande multitude d'autres exceptions

Matt. XIX. 10.
Tab. Lett. 6. p. 303.
Ibid. 305.
Ibid. 303, 304.
P. 304.
Matt. XIX. 6.

ceptions dont on n'y en trouve pas le moindre veſtige, c'eſt-à-dire, qu'on a excepté, non-ſeulement, à ce qu'on prétend, ſelon l'Evangile ; mais encore très-expreſſément contre l'Evangile ; & M. Jurieu ne craint point de dire *que la bonne foi & les Loix du Prince ſont les interprétes* DES EXCEPTIONS *qu'on peut apporter à la Loi Evangélique qui défend le divorce, & qu'elles ſuffiſent pour mettre la conſcience en repos.* Les conſciences ſont ſi endormies & les cœurs ſi appeſantis dans la Réforme, qu'on y demeure *en repos* malgré les déciſions de l'Evangile ſur les exceptions qu'y apportent des Loix & une autorité humaine. Ce n'eſt pas ici le ſentiment d'un Miniſtre particulier : c'eſt celui de Genève d'où eſt né *le Droit Canon* de la Réforme ; c'eſt celui de l'Egliſe Anglicane, qui en eſt la principale partie, comme l'appelle notre Miniſtre, & M. le Grand vient de faire voir à M. Burnet, que, ſelon les Loix de cette Egliſe, *on fait divorce pour avoir abandonné le mariage ; pour une trop longue abſence ; pour des inimitiés capitales ; pour les mauvais traitemens, & qu'on peut ſe remarier en tous ces cas.* Voilà quatre exceptions à l'Evangile tirées du Code des Loix Eccléſiaſtiques d'Angleterre réſolues & paſſées en Loi dans une Aſſemblée *où préſidoit Thomas Cranmer, Archevêque de Cantorberi*, le grand Réformateur de ce Royaume. Quel mariage demeure en ſûreté contre ces exceptions, puiſqu'on reçoit juſqu'à celle qui ſe tire des averſions invincibles, ce qui enferme manifeſtement l'incompatibilité des humeurs? Je ne m'étonne donc plus ſi ce grand Réformateur a rompu tant de mariages, & je m'étonne ſeulement qu'il ne l'a pas fait avec encore moins de façon. Sans recourir au Lévitique, qui de l'aveu des plus grand Auteurs de la Réforme, ne faiſoit loi que pour les Juifs, & ſans acheter à prix d'argent tant de conſultations contre le mariage de Henri & de Catherine, il n'y avoit qu'à alléguer l'averſion implacable de ce Roi. Mais peut-être qu'on n'oſoit encore, & que la Réforme n'avoit pas acquis toute la force dont elle avoit beſoin contre l'Evangile. On trouveroit néanmoins, ſi l'on vouloit, ces exceptions dans les autres Réformateurs, dans un Luther, dans un Calvin, dans un Bucer, dans un Bèze. Voilà à quoi aboutit cette prétendue délicateſſe de la Réforme. Elle ſe vante d'une obſervation étroite de l'Evangile ; elle s'éléve avec fureur contre les Papes, ſous prétexte qu'ils ont diſpenſé de la loi de Dieu, à quoi néanmoins il eſt certain qu'ils n'ont ſeulement jamais ſongé ; & cette fauſſe régularité ſe termine enfin à trouver eux-mêmes *des exceptions de la Loi Evangélique.* Un Miniſtre le dit hautement, & aucun Synode, aucun Conſiſtoire,

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Ibid. 308.

Lett. de M. le Grand à M. Burn. p. 37. Leg. Ecc. Ang. c. 8, 9, 10, 11. p. 50. edit. Lond. 1640.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

aucun Miniſtre ne l'en reprend. Il ne ſe trouve à relever cette erreur qu'un jeune Avocat qu'il traite impunément avec le dernier mépris : pourquoi ? parce que les Miniſtres, & les Synodes, & les Conſiſtoires ſçavent bien que ce Miniſtre ne fait qu'établir la Théologie commune de toutes les Egliſes Proteſtantes, & en particulier de celle de Genève, *qui eſt la ſource du Droit Canon*, c'eſt-à-dire, de la licence effrénée du Calviniſme.

Jur. Avis contr. M. de Beauv. LXXXI. *Raiſons qu'on a dans la Réforme de tolérer tous les excès de M. Jurieu.*

C'eſt donc en vain qu'on s'éléve contre lui dans le Parti, & qu'on le défère aux Synodes. Après tout, il ne ſoutient rien qui ne ſoit ou de l'eſprit de la Réforme, ou néceſſaire à ſa défenſe. Mais quoi, ces Dogmes affreux contre l'immutabilité de Dieu, & l'égalité des Perſonnes Divines, ne répugnent-ils pas clairement aux Confeſſions de Foi des Proteſtans ? Ils y répugnent, je l'avoue, & j'en ai moi-même rapporté les témoignages ; mais après tout, s'il eût ſupprimé ces endroits de ſa Doctrine, où vouliez-vous qu'il trouvât des Variations ? & pour en montrer dans l'ancienne Egliſe, ne falloit-il pas tout enſemble en accuſer & en excuſer les Docteurs ? Les accuſer, pour montrer qu'on varioit ; & à la fois les excuſer, pour n'étendre pas l'Intolérance juſqu'à eux ? Soutenir une telle cauſe ſans ſe contredire ſoi-même, eſt-ce une choſe poſſible ? Mais les Synodes auront encore de bien plus fortes raiſons pour épargner M. Jurieu, le ſeul Défenſeur de la Religion Proteſtante. Pouvoit-on ſe paſſer de lui dans un Parti où l'on vouloit ſoulever les Peuples contre leur Roi, & les enfans, ſi l'on eût pû, contre les Peres ? Il falloit bien aſſûrer que Dieu s'en mêloit ; & qui étoit plus affirmatif que notre Miniſtre ? *C'eſt être Pélagien*, dit-il, *de ne vouloir pas appercevoir des miracles de la Providence dans les révolutions d'Angleterre, dans celle de Savoye, & dans les délivrances de nos Freres des Vallées.* Dieu ſe déclaroit viſiblement pour la Réforme, la France alloit ſuccomber ſous ces coups du Ciel ; & le nier, c'étoit alors une Héréſie. Mais maintenant, que ſera-ce donc, & faudra-t-il croire encore tous ces miracles après ce que nous voyons ? Il falloit un Jurieu pour pouſſer l'aſſûrance juſques-là. Mais quel autre étoit plus capable d'émouvoir les Peuples que celui qui leur faiſoit voir juſques dans leur rage, le ſoutien de leur Foi ? Etoit-il aiſé de trouver un homme qui attaquât auſſi hardiment, & avec moins de meſure la Majeſté des Souverains ? qui ſçût mieux allumer le feu d'une guerre civile ? qui ſçût, pour tromper les Peuples, ſi bien ſoutenir de faux miracles, ou débiter avec un plus grand air de confiance des Prophéties qu'il avoit priſes dans ſon cœur ?

Lett. 3. p. 129.

Accomp. des Proph. Avis. à tous les Chrétiens.

Pour cela ne falloit-il pas avoir le courage de haſarder des prédictions, & de s'immoler pour le Parti à la riſée inévitable de tout l'Univers? Mais quel autre l'eût voulu faire? quel autre eût voulu donner à ſes prédictions cet air myſtérieux, dont notre Prophéte a paré les ſiennes, en feignant que par ſes déſirs, par l'ardeur & la perſévérance de ſes vœux, il s'étoit enfin ouvert l'entrée dans le ſecret des Prophéties, & que s'il ne diſoit pas tout, c'eſt qu'il ne vouloit pas tout dire. Il s'eſt vanté d'avoir prédit à un Prince qu'avant que l'année fût révolue, il ſe verroit la Couronne ſur la tête. Sans doute, il avoit trouvé l'Angleterre bien déſignée dans l'Apocalypſe, & l'année 1689. y étoit clairement marquée? N'a-t-il pas été un grand Prophéte d'avoir promis un heureux ſuccès à un Prince qui remuoit de ſi grands reſſorts? Car après tout, qu'avoit-il à craindre en haſardant cette Prédiction? ou quel mal lui arrive-t-il pour avoir ſi mal deviné dans toutes les autres? Le Prince qu'il vouloit flatter, avoit bien parmi ſes papiers de meilleures Prophéties que celles d'un Miniſtre. Mais qui ne connoît l'uſage que les hommes de ce caractère ſçavent faire des prédictions, & combien cependant ils mépriſent dans leur cœur, & les dupes qui les croient, & les Fanatiques qui les rêvent, ou les Séducteurs qui les inventent? M. Jurieu s'eſt mis au-deſſus de tout cela; il a ſacrifié ſa réputation à la politique du Parti: ébloüi du grand nom de Prophéte qu'on lui a donné juſques dans des médailles, il ne peut encore s'en défaire; & après tant d'illuſions, dont tout le monde ſe moque dans ſon Parti même, il oſe encore prophétiſer, *que les Rois de France, d'Eſpagne, l'Empereur & tous les Princes Papiſtes doivent ſans doute entrer quelque jour dans l'eſprit où entrerent les Rois d'Angleterre, d'Ecoſſe, de Suéde & de Danemarck dans le ſiécle paſſé.* Il ne faut plus que vingt ou trente ans pour accomplir cette merveille, & tout s'y diſpoſe, comme on voit. Si toutefois les ſuccès ne répondent pas à ſon attente, & que les conquêtes de ſon Héros n'avancent pas autant qu'il penſe le regne de mille ans après lequel il ſoupire, il s'eſt préparé une réponſe contre les événemens qui ne voudront pas quadrer aſſez juſte. On ſera toujours reçu à dire que *Dieu n'y prend pas garde de ſi près*; & lors même que tout ſera manifeſtement contraire aux Prédictions, M. Jurieu, en tout cas, ſera toujours auſſi grand Prophéte qu'un Cottérus, & tant d'autres ſemblables trompeurs convaincus de faux, ſelon lui-même, dont néanmoins il ne laiſſe pas d'égaler les viſions à celles d'Ezéchiel & d'Iſaïe. Que diront donc les Synodes à un

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Tab. Lett. 8. P. 505, 506.

Accomp. des Proph. Avis à tous les Chrétiens.

homme dont la Réforme a tant de beſoin ? Luther n'y fut jamais plus néceſſaire. Elle commençoit à languir, & la grace de la nouveauté lui étant ôtée, il ne faut pas s'étonner ſi loin de faire de nouveaux progrès, elle reculoit en arriere : le fait du moins eſt conſtant par M. Jurieu, qui vient de faire publiquement ce triſte aveu : *La Réforme dans ce ſiécle n'eſt point avancée ; elle étoit plûtôt diminuée qu'augmentée* : de peur qu'elle ne tombât tout-à-fait, il en falloit revenir aux impétuoſités, aux emportemens, aux inſpirations, aux Prophéties de Luther. La complexion d'un Calvin pouvoit bien avec ſon aigreur, avec ſon chagrin amer & dédaigneux, produire des emportemens, des déchaînemens, d'autres excès de cette nature ; mais elle ne pouvoit fournir ces ardeurs d'imagination qui ſont les Prophétes des fauſſes Religions. Il falloit quelqu'un qui ſçût émouvoir l'eſprit des Peuples, tromper leur crédulité, les pouſſer juſqu'au tranſport & à la fureur. Si le ſuccès n'a pas répondu à la volonté ; ſi par la puiſſante protection de Dieu, il s'eſt trouvé dans le monde une main plus forte que toutes celles qu'on a tâché vainement d'armer contre elle : ce n'eſt pas la faute de M. Jurieu, & les Synodes qui n'ont rien à lui imputer, ne peuvent auſſi rien faire de moins que de ſe taire, comme ils ſont en ſa faveur.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Tab. Lett. 8. p. 506.

LXXXII. *Que le Miniſtre qui a beſoin d'autorité n'eſpère plus qu'en celle des Princes, & qu'il eſt contraint de leur rendre le droit de perſécuter dont il les avoit privés.*

Si cependant on mépriſe ces foibles Synodes, & qu'une ſi timide politique achéve de leur faire perdre le peu de crédit qu'ils avoient dans la Réforme, ce n'eſt pas là auſſi que M. Jurieu met ſa confiance : c'eſt aux Princes & aux Magiſtrats qu'il a recours, & il leur rend le droit de perſécuter qu'il leur avoit ravi. J'avois autrefois demandé dans une Lettre particuliere qu'il a imprimée, quelle raiſon on avoit d'excepter les Hérétiques du nombre de ces malfaiteurs, contre leſquels S. Paul a mis aux Princes l'épée en main. Le Miniſtre m'avoit répondu : *Ce n'eſt pas à nous à vous montrer que les Hérétiques ne ſoient pas de ce nombre : c'eſt à vous, Meſſieurs les perſécuteurs, à nous prouver qu'ils y ſont compris ; car*, pourſuivoit-il, *les malſentans & les malfaiteurs ne ſont pas la même choſe.* Alors donc le Magiſtrat étoit ſans pouvoir contre les *malſentans*, & ce n'étoit pas pour cela qu'il étoit Lieutenant de Dieu. Mais maintenant cela eſt changé : les Princes & les Magiſtrats ſont, dit-il, *les images & les Oints de Dieu, & ſes Lieutenans en terre.* Sans doute, ils ont ces beaux titres dans les Ecritures ; & pour nous arrêter au dernier, S. Paul nous les repréſente, *comme ordonnés de Dieu*, pour lui faire rendre obéiſſance, comme *ſes Miniſtres* &

Jur. Lettre Paſtor. de la pr. ann. I. Lett. p. 7, 8. II. Lett. p. 11. ibid. Tab. Lett. 8. p. 445, 446.

ſes Lieutenans, *qui ne portent pas ſans cauſe l'épée* qu'il leur a miſe en main. Mais *ce ſont d'étranges Lieutenans de Dieu*, pourſuit le Miniſtre, *s'ils ne ſont obligés à aucun devoir par rapport à Dieu, en tant que Magiſtrats: comment donc peut-on s'imaginer qu'un Magiſtrat Chrétien, qui eſt Lieutenant de Dieu, rempliſſe tous ſes devoirs en conſervant pour le temporel la ſociété à la tête de laquelle il ſe trouve, & qu'il ne ſoit pas obligé d'empêcher la révolte contre ce Dieu dont il eſt le Lieutenant, afin que le Peuple ne choiſiſſe un autre Dieu, ou ne ſerve le vrai Dieu autrement qu'il ne veut être ſervi?* Le voilà donc redevenu Lieutenant de Dieu contre ceux qui ne veulent pas le reconnoître ou reconnoître ſon vrai culte, & en un mot, contre *les malfaitans* auſſi-bien que contre *les malfaiteurs*. Que ſi par l'Epître aux Romains, il eſt le Miniſtre & le Lieutenant de Dieu contre les Hérétiques, auſſi-bien que contre les autres coupables: c'eſt donc contre eux auſſi qu'il *a l'épée en main*, & l'Evêque de Meaux n'avoit pas tort, lorſqu'il l'interprétoit de cette ſorte.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

LXXXIII. *Bornes chimériques que le Miniſtre veut donner au pouvoir des Princes.*

Le Miniſtre a trouvé ici une belle diſtinction: c'eſt que le Prince a l'épée en main même contre les Hérétiques; mais pour *les gêner* ſeulement, pour *les bannir*, & non pas pour leur donner la mort. Mais les Tolérans lui demandent où il a trouvé ces bornes, qu'il donne à ſa fantaiſie au pouvoir des Princes? Il n'étoit pas ici queſtion de faire le doux, & de vouloir en apparence épargner le ſang. Il ne falloit point, diſent-ils, poſer des principes d'où l'on tombe pas-à-pas dans les dernieres rigueurs. Qu'ainſi ne ſoit, n'avez-vous pas dit que *ces averſions qui produiſent la diverſité des Religions, produiſent auſſi la guerre & la diviſion*, & qu'elles en ſont *une ſemence*? Quand vous le nieriez, le fait eſt trop criant pour être révoqué en doute. Si le Parti hérétique devient inquiet, mutin, & ſéditieux; s'il eſt à charge à l'Etat, & toujours prêt à enfanter les guerres civiles dont il porte *la ſemence* dans ſon ſein, le Prince ne pourra-t-il jamais en venir aux derniers remédes, & *portera-t-il l'épée ſans cauſe*? Vous vous aveuglez vous-mêmes, ſi vous croyez pouvoir donner aux Puiſſances légitimes des bornes, que vous ne trouvez point dans les paſſages que vous produiſez. Vous nous alléguez ce paſſage: *Otez d'entre vous le méchant*. Vous vous trompez d'adreſſer aux Princes ce précepte de l'Apôtre, qui viſiblement ne s'entend que des cenſures Eccléſiaſtiques; mais ſi vous voulez l'étendre aux Magiſtrats, & que ce ſoit à eux à ôter le méchant, laiſſez donc à leur prudence les voies de l'ôter. Qui vous a donné le pouvoir de les réduire à des peines légères, à des gênes, à des priſons peut-être, au banniſſement tout au

Lettre 8. p. 519.

Rom. XIII.

Lettre 8. p. 457.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

plus ? Il faut, disent toujours les Tolérans, ou comme nous, leur ôter tout pouvoir de contraindre les Hérétiques; ou comme les Catholiques, leur permettre d'en user selon l'exigence des cas. Car s'ils jugent par leur prudence que ce ne soit pas assez ôter le méchant que de le bannir, pour faire pulluler ailleurs ses impiétés, comme celles de Nestorius se sont répandues en Orient par son exil, & celui de ses adhérens, qui êtes-vous pour donner des bornes à leur puissance ? & espérez-vous de réduire à des régles invariables ce qui dépend des cas & des circonstances? Aussi ne sçavez-vous où vous renfermer, & vous le faites clairement paroître par ces paroles : *Dieu veut qu'on use de clémence avec les Idolâtres & les Hérétiques, & qu'on épargne leur vie autant qu'il se peut.* C'est éluder manifestement la difficulté. Car quelqu'un a-t-il jamais dit que la clémence fût interdite aux Souverains, ou qu'ils ne soient pas obligés à épargner, autant qu'il se peut, la vie humaine? Si la seule régle qu'on leur peut donner, selon vous, est de l'épargner *autant qu'il se peut*, il ne faut donc pas, comme vous faites, diminuer leur pouvoir, mais leur laisser examiner ce qu'ils peuvent faire avec raison.

Lettre venue de Suisse. Lettre 8. p. 456.

LXXXIV. *Le Ministre ôte lui-même les bornes qu'il vouloit donner à la puissance publique.* P. 422.

Mais, direz-vous, la douceur Chrétienne doit prévaloir. Sans doute, vous répliqueront les Tolérans, dans tous les cas où vous-même vous ne la jugez pas préjudiciable. Mais vous permettez qu'on procéde *jusqu'à la peine de mort*, lorsqu'il *y a des preuves suffisantes de malignité, de mauvaise foi, de dessein de troubler l'Eglise & l'Etat, & enfin d'impiété & de blasphême conjoint avec audace, impudence & mépris des Loix.* Vous ajoûtez que *la plûpart des héresiarques sont impies, & ne se révoltent contre la Foi, que par un motif d'ambition, d'orgueil, de domination : quand dans ces dispositions ils passent jusqu'à l'outrage & au blasphême, l'Eglise les doit abandonner au Magistrat pour en user selon sa prudence.* C'est ce que dit le Ministre : ceux qui abandonnent les Héresiarques à la prudence du Magistrat jusqu'aux dernieres rigueurs, n'ont pas d'autres motifs que ceux-là ; il ne reste qu'à tirer de-là le traitement qu'on peut faire aux Partisans de ces Héresiarques, & enfin aux imitateurs de leur séditieuse & indocile fierté. Pourquoi donc disputer plus long-tems contre un homme qui détruit lui-même ses principes ? Il avoue qu'il y a des Provinces des Pays-Bas, qui n'ont pas même *de connivence pour les Papistes. Quand on les découvre*, dit-il, *on ne les protége pas contre la violence des Peuples.* On entend bien ce langage ; mais vaut-il mieux abandonner à la violence ceux qu'on prétend Hérétiques, & les laisser déchirer à une aveugle fureur, que de les soumettre aux jugemens réguliers

Ibid. p. 432, 433.

du Magiſtrat ? On voit donc que ce Miniſtre ne ſçait ce qu'il dit. Il n'y a qu'à l'écouter ſur le ſujet de Servet. Tantôt il n'approuve pas que Genève l'ait condamné au feu à la pourſuite de Calvin : il en dédit ſes Docteurs, & il décide que c'étoit là un reſte de Papiſme. Mais quelquefois il revient de cette extrême molleſſe ; & , dit-il, *ceux qui condamnent ſi hardiment le ſupplice de Servet , ne ſçavent pas toutes les circonſtances de ſon crime.* Laiſſons donc peſer ces circonſtances au Magiſtrat. *L'Etat eſt maître de ſes peines*, dit-il en un autre endroit, & c'eſt aux Princes à les régler ſelon leur prudence.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

I. Ann. Lett. 2. p. 11. Ibid. p. 422, 428.

Mais tous les grands argumens de la Réforme doivent toujours être tirés de l'Apocalypſe. Pour bannir éternellement la peine de mort dans les cas de Religion, voici comme parle le Miniſtre : *N'aura-t-on jamais honte de cette barbarie Antichrétienne ? & ne reconnoîtra-t-on jamais que c'eſt le caractère de la Bête de l'Apocalypſe qui s'enivre du ſang des Saints , qui dévore leur chair , qui leur fait la guerre , qui les ſurmonte , & qui à cauſe de cela eſt appellée Bête , Lion, Ours , Léopard. Car il faut avoir renoncé à la raiſon , à l'humanité , & être devenu une Bête , pour en uſer envers des Chrétiens , comme l'Egliſe Romaine en uſe envers nous.* Voilà donc en apparence tous les Chrétiens à couvert du dernier ſupplice. Cela iroit bien pour les Tolérans , ſi la ſuite de ſon paſſage & de ſon interprétation n'en ruinoit pas le commencement. Car ſelon lui , les dix Rois qui détruiront la Proſtituée ſeront des Rois Réformés ; & que feront-ils pour *Réformer la Religion dans leurs Etats ? Ils haïront la Proſtituée ; ils la déſoleront ; ils la dépouilleront ; ils en mangeront les chairs , & ils la conſumeront par le feu. Et les oiſeaux du Ciel ſeront appellés pour manger les chairs des Rois , & les chairs des Capitaines , & les chairs des braves Soldats , & celles des chevaux & des cavaliers , & des petits & des grands , & des eſclaves & des hommes libres.* Voilà , ce me ſemble , aſſez de carnage , aſſez de ſang répandu , aſſez de chairs dévorées , aſſez de feux allumés : mais , ſelon M. Jurieu , tout cela ſera l'ouvrage des Rois Réformés : c'eſt par-là que s'accomplira la Réformation , juſqu'ici trop foiblement commencée ; la Réforme fera ſouffrir tous ces maux à des Chrétiens ſans doute puiſque ce ſera à des Papiſtes : ce ne ſera pas ſeulement ſur des Particuliers , mais ſur toute l'Egliſe Romaine , qu'on exercera ces cruautés. Il ne reſte plus qu'à dire qu'il n'appartient qu'aux Rois de la Réforme d'uſer de l'épée contre les Sectes qu'ils croient mauvaiſes, & que tout leur eſt permis contre la Proſtituée. Mais s'il ne tient qu'à trouver des noms odieux pour les Sociétés Hérétiques & Rebelles , l'Ecriture en

LXXXV. *Le Miniſtre produit un paſſage de l'Apocalypſe , qui fait contre lui.* I. Ann. Lett. 2. p. 12.

Tab. Lett. 8. p. 505 , 506. Apocal. XVII. 16. Ibid. XVIII. 17.

Sixiéme Avertissement aux Protestans.

fourniroit d'assez forts pour animer contre elles le zéle des Princes Catholiques.

Au reste, afin que M. Jurieu n'aille pas ici se jetter à l'écart, & renouveller toutes les plaintes des Protestans contre la France; ce n'est pas là de quoi il s'agit; mais en général de la question de la Tolérance civile, c'est-à-dire, quel droit peut avoir le Magistrat d'établir des peines contre les Hérétiques. C'est sur cette grande question que les Protestans sont partagés; & je ne craindrai point d'assûrer qu'ils se pousseront à bout les uns les autres. Les Tolérans pousseront à bout M. Jurieu, en lui démontrant qu'il se contredit lui-même, & qu'il faut, ou abandonner la Doctrine de l'Intolérance, ou permettre au Magistrat autant les derniers supplices qu'il lui défend, que les moindres peines qu'il lui permet. Car aussi, lui dit-on, où a-t-il pris, & où ont pris les Intolérans mitigés, ces bornes arbitraires qu'ils veulent donner à un pouvoir, qu'ils reconnoissent établi de Dieu en termes indéfinis? Ou il faut prendre les preuves dans toute leur force, ou il faut les abandonner tout-à-fait. Vous croyez fermer la bouche à M. de Meaux, en lui disant: *Si l'Eglise a droit d'implorer le bras séculier pour la punition des Hérétiques, pourquoi S. Paul dit-il simplement*, Evite l'homme Hérétique? *que ne dit-il, Livre-le au bras séculier, afin qu'il soit brûlé? S. Paul ne sçavoit-il pas que dans peu les Princes seroient Chrétiens, & qu'ils auroient le glaive en main? N'a-t-il donc donné des préceptes que pour le tems & pour l'état présent?* On vous rend vos propres paroles. S. Paul ne sçavoit-il pas que le Magistrat alloit devenir Chrétien? Pourquoi donc n'ajoûte-t-il pas à l'obligation d'*éviter l'homme Hérétique* celle de le gêner, de le contraindre dans l'exercice de sa Religion, & enfin de le bannir, s'il refuse de se taire? Il vous plaît maintenant de nous objecter les exemples des Rois d'Israël *qui brisoient les Idoles, chassoient & punissoient les Idolâtres*. Mais ne les punissoient-ils pas jusqu'à employer contre eux le dernier supplice? Qui a borné sur cela le pouvoir des Souverains? C'est, dit-on, qu'en ce tems-là & sous l'Ancien Testament l'idolâtrie étoit la vraie félonie contre Dieu, qui étoit alors le vrai Roi de son Peuple; & le Ministre répond: *Est-ce qu'aujourd'hui Dieu n'est pas le Roi des Nations Chrétiennes, tout autrement qu'il ne l'est des Peuples Payens & Infidéles? Retourner à l'infidélité & au Paganisme, ou à l'idolâtrie, n'est-ce pas aujourd'hui félonie & rebellion contre Dieu?* Pourquoi donc n'employera-t-on pas le même supplice contre le même crime? & en est-on quitte pour dire sans preuve, comme fait M. Jurieu, que Dieu maintenant *a relâché de sa sévérité & de ses droits?*

LXXXVI. *Les Réformés Tolérans & Intolérans se peussent de part & d'autre à l'absurdité: les Tolérans commencent & tournent contre le Ministre toutes les raisons dont il se sert contre les Catholiques.*
Com. Philos. Lett. ven. de Suisse. Apol. des vrais Tolérans.
I. Ann. Lett. 2.
Tit. III. 10. Apolog. des Tolérans.
Lett. venue de Suisse.
Tab. Lett. 8. p. 434, 452, 459. & suiv.

P. 456.

droits ? Où eſt écrit ce relâchement ? & en quel endroit voyons-nous que la puiſſance publique ait été affoiblie par l'Evangile ?

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Lorſqu'il s'agiſſoit de blâmer les perſécutions du Papiſme, le Miniſtre nous alléguoit la Tolérance qu'on avoit eue autrefois pour les Saducéens dans le Judaïſme, & il diſoit que le Fils de Dieu ne s'y étoit jamais oppoſé. Si cet argument prouve quelque choſe, il prouve non-ſeulement qu'on doit épargner les derniers ſupplices, mais encore juſqu'aux moindres peines, puiſqu'on n'en impoſoit aucune aux Saducéens. Il prouve même beaucoup davantage, puiſque de l'aveu du Miniſtre, on vivoit avec les Saducéens *dans le même Temple, & dans la même communion.* Ainſi il eſt manifeſte que cet argument prouve trop, & par conſéquent ne prouve rien. Cela eſt certain, cela eſt clair, mais le Miniſtre ne veut jamais avoir failli. Pour ſoutenir ſon argument des Saducéens, il attaque juſqu'à la maxime : *Qui prouve trop, ne prouve rien*, c'eſt-à-dire ; que vous arrêtez où il vous plaît la force de vos raiſonnemens, & que vous ne donnez à cette monnoie que le prix que vous voulez.

LXXXVII. Suite des contradictions du Miniſtre : exemple des Saducéens.

Hiſt. du Papiſme, 2. p. c. 8.

Lett. 8. p. 416, 420, & ſuiv.

Lett. 8.

En paſſant nous remarquerons ſur cet argument des Saducéens, cette étrange expreſſion de notre Miniſtre, que pour certaines raiſons Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt *s'eſt beaucoup moins déchaîné contre les Saducéens, que contre les Phariſiens.* Je vous demande ſi un homme ſage a jamais parlé de la ſorte ? N'eſt-ce pas faire de notre Sauveur comme un Lion furieux, qui rompt ſes liens & ſe déchaîne lui-même contre ceux dont il reprend les excès ? On voit donc que cet Auteur emporté ne ſonge pas même à ce qu'il doit à Jeſus-Chriſt, & s'abandonne à l'ardeur de ſon imagination. Mais revenons à la Tolérance.

LXXXVIII. Irrévérence du Miniſtre contre Jeſus-Chriſt.

P. 419.

Les Tolérans démontrent à M. Jurieu, non-ſeulement qu'il ſe contredit lui-même, mais encore qu'il contredit les principaux Docteurs de la Réforme : puiſque M. Claude ne craint pas d'aſſûrer *que S. Auguſtin flétrit ſa mémoire, lorſqu'il ſoutint qu'il falloit perſécuter les Hérétiques, les contraindre à la Foi Orthodoxe, ou bien les exterminer, qui eſt*, pourſuit le Miniſtre, *un ſentiment fort terrible & fort inhumain.* S. Auguſtin ne propoſoit pas les derniers ſupplices, & s'il vouloit qu'on exterminât les Donatiſtes, ce n'étoit que par les moyens que M. Jurieu approuve à préſent. Si donc c'eſt le ſentiment des principaux Docteurs de la Réforme, que S. Auguſtin a flétri ſa mémoire par cette Doctrine, les Tolérans concluent de même, que M. Jurieu ſe déshonore en conſeillant des rigueurs qu'il a autrefois tant condamnées.

LXXXIX. Les Tolérans objectent au Miniſtre Jurieu un paſſage exprès du Miniſtre Claude.

M. Cl. de la left. des PP. Lett. de Suiſſe, p. 20.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

C'eſt en vain qu'il ſemble quelquefois vouloir épargner les Sociétés déja établies : car les Tolérans prouvent au contraire, *que s'il eſt vrai que l'on ſoit en droit de pourſuivre un Hérétique, qui vient ſemer ſes ſentimens dans un lieu où il n'a aucun exercice, à plus forte raiſon doit-on travailler à l'extirpation des ſociétés entieres, parce que plus une ſociété eſt nombreuſe, plus elle a de Docteurs, & plus auſſi elle eſt en état de tout gâter & de tout perdre, par le venin de ſes Héréſies.*

XC. *Les Tolérans prouvent au Miniſtre qu'il ne doit pas plus épargner les ſociétés entieres que les particulieres.* Lett. de Suiſſe, p. 113.

Par tels & ſemblables raiſonnemens, les Tolérans démontrent à M. Jurieu que la perſécution qu'il veut établir, n'a point de bornes, & qu'avec tout le beau ſemblant de ſon Intolérance mitigée, il en viendroit bientôt au ſang, pour peu qu'on lui réſiſtât, ou qu'il fût le maître. Avec une telle Doctine, ſi les Proteſtans l'embraſſent, il leur faudra bien tôt changer leur ton plaintif & les aigres lamentations, par leſquelles, dès leur naiſſance, ils ont tâché d'émouvoir toute la terre. Ils ne ſe vanteront plus d'être cette Egliſe poſée ſous la Croix que Jeſus-Chriſt préfère à toutes les autres : les Sociétés des Hérétiques joüiront du même privilége : la Réforme perſécutée deviendra perſécutrice, & la ſouffance ne ſera plus qu'un ſigne équivoque du véritable Chriſtianiſme.

XCI. *Le Miniſtre détruit lui-même le vain argument que la Réforme tiroit de ſes perſécutions.*

XCII. *Le Miniſtre de ſon côté pouſſe à bout les Tolérans, & leur démontre qu'ils ſont obligés à tolérer les Mahométans & les Payens, auſſi-bien que les Hérétiques de la Religion Chrétienne.* I. Av. Lett. 2. p. 11. De l'Un. Tr. VI. c. 6. Com. Phil. c. 7. & ſuiv.

M. Jurieu d'autre côté ne pouſſera pas moins loin les Tolérans ; car quelque mine qu'ils faſſent, il les forcera à approuver tout le Commentaire Philoſophique, c'eſt-à-dire, à confeſſer premiérement que le Magiſtrat doit la liberté de conſcience à toutes les Sectes, & non-ſeulement à la Socinienne, comme ils en conviennent aiſément, mais encore à la Mahométane ; car, ou la régle eſt générale que le Magiſtrat ne peut contraindre les conſciences, ou s'il y a des exceptions, on ne ſçait plus à quoi s'en tenir, ni où s'arrêter.

Les Tolérans ſe moquent de M. Jurieu quand il dit, que la Tolérance n'eſt dûe qu'à ceux qui reçoivent les trois Symboles : car ils le pouſſent à bout, en lui demandant où ſont écrites ces bornes ? Mais s'ils réduiſent la Tolérance à ceux qui font profeſſion de reconnoître Jeſus-Chriſt pour le Meſſie, il leur demandera à ſon tour où eſt écrite cette exception ? Si le Magiſtrat eſt perſuadé qu'il n'a point d'autorité ſur la Religion, ou, comme parlent les Tolérans, que la conſcience n'eſt pas de ſon reſſort, & qu'il s'éléve ſous ſon Empire quelques dévots de l'Alcoran, pourra-t-il leur refuſer une Moſquée ? Voilà déja une conſéquence du Commentaire Philoſophique qu'il faut recevoir : mais on n'en demeurera pas là ; car le ſubtil Commentateur revient à la charge ; & ſi, dit-il, ce Socinien,

ce Mahométan ſe croit obligé en conſcience de prêcher ſa Doctrine & de ſe faire Convertiſſeur, qu'il faudra bien le laiſſer faire, pourvû qu'il ſe comporte modeſtement, & qu'il ne ſoit point ſéditieux : autrement on le gêneroit dans ſa conſcience, ce qui par la ſuppoſition n'eſt pas permis. Voilà donc tous les Etats obligés à tolérer les Prédicans dans toutes les Sectes, c'eſt-à dire, ſupporter la ſéduction, ſous prétexte qu'elle fera la modeſte, juſqu'à ce qu'elle ait pris racine, & qu'elle ait acquis aſſez de force pour attaquer, ou pour opprimer tout ce qui pourra s'oppoſer à ſes deſſeins. Ou s'il eſt permis de prévoir & de prévenir ce mal, il eſt donc permis de l'étouffer dès ſa naiſſance, auſſi-bien que de le réprimer dans ſon progrès, & la Tolérance n'eſt plus qu'un nom en l'air.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Mais quand on ſera venu à cet aveu, & qu'on aura accordé au Commentateur, qu'il faut laiſſer croire & prêcher tout ce qu'on voudra, alors il demandera ſans plus de façon l'Indifférence des Religions, c'eſt-à-dire, qu'on n'exclue perſonne du ſalut, & que chacun régle ſa Foi par ſa conſcience. Les Tolérans mitigés ou diſſimulés ſe récrieront contre cette derniere conſéquence qu'ils proteſtent de ne vouloir jamais admettre. Mais en ce point M. Jurieu les pouſſe à bout, en leur diſant : *Quand un homme eſt bien perſuadé qu'un malade a la peſte, qu'il peut perdre tout un Pays, & cauſer la mort à une infinité de gens, il ne conſeillera jamais qu'on mette un tel homme au milieu de la foule, & qu'on permette à tout le monde de l'approcher ; & s'il permet à tous de le voir, ce ſera une marque qu'il croira la maladie légère & nullement contagieuſe.* La ſuite n'eſt pas moins preſſante. *Ils veulent que nous les croyons quand ils diſent qu'ils n'eſtiment pas qu'on peut être ſauvé en toutes Religions, & qu'il y a des Héréſies qui donnent la mort. S'ils penſent cela, où eſt la charité, de vouloir permettre à toute ſorte d'Hérétiques de prêcher pour infecter les ames & pour les damner ?*

XCIII. *Le Miniſtre force les Tolérans à l'Indifférence des Religions.*

Tab. Lett. 8. p. 402.

Le Miniſtre paſſe plus loin, & il démontre aux Tolérans par une autre voie, que ſelon les principes qu'ils ſuppoſent avec le Commentateur, il n'eſt pas poſſible qu'ils s'en tiennent à la Tolérance civile, où ils ſemblent vouloir ſe réduire. Car, dit-il, ce qu'ils promettent de plus ſpécieux dans leur Tolérance civile, c'eſt la concorde entre les citoyens qui ſe ſupportent les uns les autres, & la paix dans les Etats. Mais, pour en venir à cette paix, il faut encore établir *qu'on eſt ſauvé en toutes Religions. J'avoue*, pourſuit-il, *qu'avec une telle Théologie, on pourroit fort bien nourrir la paix entre les diverſes Religions. Mais tandis que le Papiſte me re-*

XCIV. *Démonſtration du Miniſtre, que la Tolérance civile entraîne l'autre.*

Lett. 8. p. 119.

SIXIEME. AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

gardera comme un damné, & que je regarderai le Mahométan comme un réprouvé, & le Socinien comme hors du Chriſtianiſme, il ſera impoſſible de nourrir la paix entre nous. Car nous ne ſçaurions aimer, ſouffrir, ni tolérer ceux qui nous damnent. Nos Meſſieurs ſentent bien cela; c'eſt pourquoi très-aſſûrément leur but eſt de nous porter à l'Indifférence des Religions, ſans laquelle leur Tolérance civile ne ſerviroit de rien du tout à la paix de la ſociété.

XCV. *Les deux Partis de la Réforme ſe convainquent mutuellement.*

Ainſi l'état où ſe trouve le Parti Proteſtant eſt que les Intolérans & les Tolérans ſe pouſſent également aux dernieres abſurdités, chacun ſelon ſes principes. Les Tolérans veulent conſerver la liberté de leurs ſentimens, & demeurer affranchis de toute ſorte d'autorité capable de les contraindre; ce qui en effet eſt le vrai eſprit de la Réforme, & le charme qui y a jetté tant de monde: M. Jurieu les pouſſe juſqu'à l'Indifférence des Religions. D'autre côté, malgré les maximes de la Réforme, ce Miniſtre ſent qu'il a beſoin ſur la terre d'une autorité contraignante; & ne pouvant la trouver dans l'intérieur de ſon Egliſe, ni de ſes Synodes, il eſt contraint de recourir à celle des Princes; & voilà en même tems que les Tolérans le pouſſent malgré qu'il en ait, & de principe en principe, juſqu'aux excès les plus odieux & les plus décriés dans la Réforme.

XCVI. *Que ſelon M. Jurieu le Magiſtrat de la Réforme ne peut punir les Hérétiques.*

En effet, que répondra-t-il à ce dernier raiſonnement tout tiré de ſes principes & de faits conſtans. Si le Magiſtrat Réformé emploie l'épée qu'il a en main pour gêner les conſciences: ou il le ſera à l'aveugle, & ſans connoiſſance du fond, ſur la Foi des déciſions de ſon Egliſe, ou il examinera par lui-même le fond des doctrines qu'il entreprendra d'abolir. Le premier eſt abſolument contraire aux principes de la Réforme, qui ne connoît point cette ſoumiſſion aux déciſions de l'Egliſe; le Magiſtrat de la Prétendue-Réforme ſeroit plus ſoumis à l'autorité humaine, telle qu'eſt, ſelon ſes principes, celle de l'Egliſe, que le reſte du Peuple; & on tomberoit dans l'inconvénient tant déteſté par M. Jurieu, que les Synodes ſeroient les Juges, & les Princes les exécuteurs & les bourreaux. L'autre Parti n'eſt pas moins abſurde, parce que ſi le Magiſtrat n'eſt point de ceux dont parle M. Jurieu, qui n'ont pas la capacité d'examiner les dogmes, il eſt du moins de ceux qui n'en ont pas le loiſir, & à qui, pour cette raiſon, la diſcuſſion ne convient pas.

I. An. Lett. 2. p. 11.

XCVII. *L'exemple des Empereurs Ca-*

L'exemple des Empereurs Chrétiens que le Miniſtre propoſe aux Magiſtrats de la Réforme, eſt inutile. Il eſt vrai que ces Em-

pereurs, comme dit M. Jurieu, *ont proscrit & relégué aux extrémités de l'Empire les Hérétiques dont la doctrine avoit été condamnée par les Conciles:* mais c'eſt qu'après que les Conciles avoient prononcé, ces Princes Religieux en recevoient la ſentence, *comme ſortie de la bouche de Dieu même*, ainſi que l'Empereur Conſtantin reçut le Décret de Nicée; mais c'eſt qu'ils ne croyoient pas qu'il fût permis de douter ou de diſputer, lorſque l'Egliſe s'étoit expliquée dans ſes Conciles, & ils diſoient que *chercher encore après leurs déciſions c'étoit vouloir trouver le menſonge*, comme Marcien le déclaroit du Concile de Calcédoine En un mot, ils vivoient dans une Egliſe, où, comme nous l'avons dit ſouvent dans ce diſcours, comme nous l'avons démontré ailleurs, & ſans que perſonne nous ait contredit, on prenoit pour régle de la Foi qu'il falloit tenir aujourd'hui celle qu'on tenoit hier: où la ſouveraine raiſon étoit de dire: *Nous baptiſons dans la même Foi dans laquelle nous avons été baptiſés*, & nous croyons dignes d'Anathême tous ceux qui en condamnant leurs Prédéceſſeurs, croient avoir trouvé l'erreur en regne dans l'Egliſe de Jeſus-Chriſt. En ces tems & ſelon ces principes, il eſt aiſé de régler la Foi, puiſque tout dépend du fait de l'innovation, dont tout le monde eſt témoin. Mais comme la Réforme a quitté ce principe ſalutaire & cet inviolable fondement de la Foi des Peuples, il faut que ſon Magiſtrat, comme les autres, & plus que les autres, examine toutes les queſtions naiſſantes: autrement, il ſe mettroit au haſard de tourmenter des innocens, & de prêter ſon miniſtère à l'injuſtice. Ne lui parlons pas de Luthéraniſme, d'Arminianiſme, ni du Socinianiſme vulgaire: encore qu'il y ait pour lui dans toutes ces Sectes des labyrinthes inexplicables, puiſqu'il ne lui eſt jamais permis de ſuppoſer que la Réforme n'ait pû ſe tromper dans tous ſes Synodes & dans toutes ſes Confeſſions de Foi. Tantôt on lui prouvera par une fine critique, qu'un paſſage, & puis un autre, & puis un autre, ont été fourrés dans l'Evangile. Il ne ſçaura où cela va, & il eſt clair que cela va à tout. Tantôt, on lui fera voir, que ni les Prophétes, ni les Evangéliſtes, ni les Apôtres n'ont été véritablement inſpirés; qu'il ne faut point d'inſpiration pour raiſonner comme fait un S. Paul, & qu'il en faut encore moins pour raconter ce qu'on a vû, comme fait un S. Matthieu; en un mot, qu'il n'y a rien de certainement inſpiré que ce qui eſt ſorti de la propre bouche du Sauveur; encore s'eſt-il accommodé aux opinions du vulgaire, en citant les Prophétes & les autres Ecrivains ſacrés comme vraîment inſpirés de Dieu,

SIXIÈME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

tholiques allégué par le Miniſtre Jurieu, ne prouve rien dans la Réforme, dont la conſtitution eſt contraire à celle de l'ancienne Egliſe.

Ruf. Hiſt. Ecc. lib. X. c. 5.

Edit. Val. & Marc. Conc. Calcéd. p. 3. n. 3.

I. Avert. n. 29, 30, 31. & ſuiv.

Ibid.

SIXIEME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

quoiqu'ils ne le fuſſent pas. Tout cela, c'eſt impiété, dira-t-on; c'eſt néanmoins de quoi il s'agit aujourd'hui avec les Sociniens: mais laiſſons-les là. Le Magiſtrat n'aura pas meilleur marché des autres Docteurs. Les ennemis déclarés de la grace intérieure, c'eſt-à-dire, les Pélagiens, très-bons Proteſtans d'ailleurs, lui demanderont la même tolérance qu'on accorde aux Demipélagiens en la perſonne de ceux de la Confeſſion d'Augſbourg: M. Jurieu l'aſſûre déja qu'il faut prêcher à la Pélagienne: le même lui dira qu'on ne peut prouver par l'Ecriture l'immutabilité de Dieu, ni par conſéquent condamner ceux qui la nient, & qui aſſûrent ſur ce fondement l'inégalité des trois Perſonnes Divines. Si on vient à s'opiniâtrer, & que cette Doctrine faſſe Secte, voilà le Magiſtrat à chercher. Nous avons vû ce Miniſtre trouver des exceptions à l'Evangile: s'il y en a pour les mariages, pourquoi non en d'autres points auſſi importans? Voilà des queſtions que nous voyons nées; mais il y en a d'infinies que nous ne pouvons pas voir: car, qui pourroit deviner toutes les rêveries des Anabaptiſtes, des Trembleurs & des Fanatiques, ou tout ce que peuvent inventer les Sectes préſentes ou futures. Il n'y a qu'à voir dans Hornbek & dans Hornius les nouvelles Religions, dont l'Angleterre, la Hollande & l'Allemagne ſont inondées: la mer agitée n'a pas plus de vagues: la terre ne produit pas plus d'épines & plus de chardons. L'Egliſe, dira-t-on, décidera; mais le Magiſtrat n'en ſera pas moins obligé à recevoir les points réſolus. Il lui faudra perpétuellement rouler dans ſon eſprit des Dogmes de Religion dans une Egliſe qui ne ceſſe d'en produire continuellement de nouveaux, & il paſſera ſa vie dans des diſputes; où pour avoir plûtôt fait, il laiſſera tout le monde à ſa bonne foi, au gré & ſelon les vœux des Tolérans.

XCVIII. *Le Miniſtre démontre aux Tolérans, qu'ôter à la Religion la force employée par le Magiſtrat, c'eſt anéantir la Réforme qui n'a été établie que par ce moyen.* Tab. Lett. 8. p. 490.

A cela, il faut l'avoüer, il n'y aura jamais de repartie, ſelon les maximes de la Réforme; mais il n'y en a non plus, à ce qu'objecte M. Jurieu. Vous voulez dire que les Princes, en matiere de Religion, ne peuvent uſer de contrainte; & ſur quoi ſubſiſte donc notre Réforme? En même tems il leur fait voir plus clair que le jour, & par les Actes les plus authentiques de la Religion, *qu'en effet Genève, les Suiſſes, les Républiques & Villes libres, les Electeurs & les Princes de l'Empire, l'Angleterre & l'Ecoſſe, la Suéde & le Danemarck,* (voilà, ce me ſemble, un dénombrement aſſez exact de tous les pays qui ſe vantent d'être Réformés) *ont employé l'autorité du ſouverain Magiſtrat pour abolir le Papiſme, & pour établir la Réformation.*

Il n'y a point à s'étonner après cela, ſi les Princes ont fait la Loi dans la Réforme. Nous avons vû que Calvin s'eſt élevé inutilement contre cet abus, le plus grand à ſon avis, qu'on pût introduire dans la Religion, ſans y avoir aucun reméde. On s'en plaignoit de tous côtés, & les plus zélés Miniſtres s'écrioient : *Les Laïques s'attribuent tout, & le Magiſtrat s'eſt fait Pape.*

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Mais pourquoi ſe tant récrier ? Le Magiſtrat avoit raiſon de vouloir être le Maître dans une Religion que ſon autorité avoit établie. Voilà cet ancien Chriſtianiſme. Voilà cette Egliſe réformée ſur le modéle de l'Egliſe primitive : cette Egliſe qui ſe vantoit d'être ſous la croix & dans l'humiliation, pendant qu'elle ne ſongeoit qu'à mettre l'autorité & la force de ſon côté. Pour achever le Tableau, il ne faudroit plus qu'ajôûter les motifs particuliers de ces changemens que nous avons démontrés ailleurs par le témoignage des Chefs de la Réforme, c'eſt-à-dire, la licence, le libertinage, la mutinerie des Villes, qui de ſujettes avoient entrepris de ſe rendre libres, les bénéfices devenus la proie des Princes, & le reſte qu'on peut revoir, pour peu qu'on en doute, dans l'Hiſtoire des Variations ; mais nous n'en avons pas beſoin pour l'affaire que nous traitons. Sans s'arrêter à tous ces motifs, les Tolérans trouvent très-mauvais & très-honteux à la Réforme, qu'elle doive ſon établiſſement à l'autorité, ou plûtôt à la violence, & qu'on ait engagé les Princes à la nouvelle Religion en les rendant Maîtres de tout, & même de la Doctrine. *Nous croyons*, dit M. Jurieu, *mettre la Réforme à couvert, quand nous prouvons que par-tout elle s'eſt faite par l'autorité des Souverains. Mais voici des gens* (les Tolérans) *qui nous enlévent cette retraite, & qui diſent que c'eſt là l'opprobre de la Réformation, de ce qu'elle s'eſt faite par l'autorité des Magiſtrats*, parce qu'en effet, c'eſt ce qui fait voir que c'eſt un ouvrage humain qui doit ſa naiſſance à l'autorité & aux intérêts temporels.

Var. liv. V. n. 8. & ſuiv.

Var. liv. V. n. 5. & ſuiv.

Let. 8. p. 502.

Mais le Miniſtre oppoſe à des raiſons ſi évidentes des faits qui ne le ſont pas moins : « car il eſt vrai, pourſuit-il, que la Réfor- » me s'eſt faite par l'autorité des Souverains, ainſi s'eſt-elle faite » à Genève par le Sénat, en Suiſſe par le Conſeil Souverain de » chaque Canton, en Allemagne par les Princes de l'Empire, » dans les Provinces-Unies par les Etats ; en Danemarck, en Sué- » de, en Angleterre, en Ecoſſe par l'autorité des Rois & des Par- » lemens ; & cette autorité ne s'eſt pas reſſerrée à donner pleine » liberté aux Réformés ; elle a paſſé JUSQU'A ÔTER LES EGLISES

Ibid. 502, 503, 504.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

» AUX PAPISTES, & à briſer leurs images, à défendre l'exercice pu-
» blic de leur culte, ET CELA GENERALEMENT PAR-TOUT : & même
» en pluſieurs lieux cela eſt allé juſqu'à défendre par autorité l'e-
» xercice particulier du Papiſme : que peuvent dire les Tolérans ?
» le fait eſt certain. Voilà, leur dit le Miniſtre, ſelon leurs prin-
» cipes, non une partie, mais toute la Réformation établie dans
» le monde par la violence, par la contrainte, par des voies in-
P. 502. » juſtes & criminelles. Mais la conſéquence en eſt terrible : ces
» Meſſieurs, pourſuit ce Miniſtre, ſont de bonnes gens de vou-
» loir bien demeurer dans une Religion ainſi faite... Voilà notre
» Réformation qu'on livre pieds & poings liés à toute la malignité
» de nos ennemis, & à toute l'ignominie dont on la veut couvrir. Il
» y a bien apparence, conclut-il, que Dieu ait promis qu'un ou-
» vrage, dans lequel eux-mêmes reconnoiſſent le doigt de Dieu,
» fût fait univerſellement par des voies Anticlrétiennes ».

XCIX. *La rébellion & la force néceſſaires aux Proteſtans de France, ſelon le Miniſtre.* P. 505.

Il paroiſſoit ici une échappatoire *pour la Réformation de la France, qui s'eſt faite ſans l'autorité des Souverains* : Mais le Miniſtre ſçait bien répondre ; car, dit-il, *premiérement, c'eſt ſi peu de choſe, qu'elle ne doit pas être comparée à tout le reſte. Secondement, quoique la Réformation ait commencé en France, ſans l'autorité des Souverains ; cependant elle ne s'eſt point établie ſans l'autorité des Grands : &*, pourſuit-il, *ſi les Rois de Navarre, les Princes du Sang & les Grands du Royaume ne s'en fuſſent mêlés* (en ſe révoltant contre leurs Rois, & en faiſant nager leur Patrie dans le ſang des Guerres Civiles) *la véritable Religion auroit entiérement ſuccombé, comme elle a fait aujourd'hui.* Ne voilà-t-il pas une Religion bien juſtifiée ? La force & l'autorité ſont ſi néceſſaires à la Réforme, qu'au défaut de la puiſſance légitime, il a fallu emprunter celles que les armes & la ſédition donnent aux Rebelles ; mais enfin, les faits ſont conſtans, & les Tolérans n'ont rien à y répliquer.

Vantez-vous après cela, que pour attirer ce grand monde qui a ſuivi la Réforme, il n'a fallu que montrer la lumiere de l'Evangile, claire par elle-même, & écouter les Réformateurs comme de nouveaux Apôtres, du moins comme des hommes extraordinairement envoyés pour ce grand ouvrage ; les Tolérans ſe riront de ces vains diſcours, & quelque violence que vous leur faſſiez, ils ſentiront bien dans leur cœur, que vos vrais Réformateurs ſont les Magiſtrats ignorans, au gré de qui la Réforme a été conſtruite.

C. *Le Miniſtre démontre aux*

Cependant les voilà preſſés d'une étrange ſorte : ou plûtôt tous les Proteſtans ſe portent mutuellement des coups mortels. L'un dit que la

la Religion univerſellement introduite par l'autorité & la contrainte, n'eſt pas une Religion, mais une hypocriſie ; & que forcer en cette ſorte les conſciences, c'eſt le pur & véritable Antichriſtianiſme. L'autre dit : Sortez donc de la Réforme, qui conſtamment n'a point eu un autre établiſſement : *vous êtes de bonnes gens de vouloir bien demeurer dans une Religion ainſi faite.*

Sixiéme Avertissement aux Protestans.

Tolérans que les Princes de la Réforme décident des matieres de foi : Décret des Etats Généraux.

M. Jurieu ne demeure pas en ſi beau chemin : dans le beſoin qu'il a d'une autorité pour fixer la Religion, il prétend qu'il appartient au Magiſtrat de décider de la Foi, & en cela il faut avoüer qu'il ne fait rien de nouveau. Malgré les anciennes maximes de la Réforme, il avoit déja enſeigné ailleurs, comme nous l'avons démontré, que les Synodes ne peuvent point prononcer de jugemens en ces matieres : que les Paſteurs ne ſont point des Juges, & qu'on les écoute ſeulement comme des experts. Il avoit encore enſeigné que les Confédérations qui forment les Egliſes patticulieres, ſont des établiſſemens arbitraires, que les Princes font & défont, augmentent & diminuent à leur gré, enſorte que tout dépend de leur autorité dans les Egliſes. C'eſt ce qu'il avoit appris de Grotius ; mais ce qu'il diſoit alors confuſément & en général, il le confirme maintenant par des exemples ; & non content d'étaler avec ſoin les maximes outrées de ſon Auteur, ſans preſque y rien changer, il accable les Tolérans par un Décret des Etats, où ils prononcent tout court ſur la Foi : ſur la vocation, ſur la Prédeſtination, le fait eſt inconteſtable ; les paroles du Décret ſont préciſes, & le Miniſtre l'avoue.

Jur. ibid. 500, 504. & ſuiv. Var. liv. XV. n. 69, 105. & ſuiv. Lettre 8. Lett. 8. p. 465, 481, 482, 483. Dec. Ord. ap. Grot. T. III. p. 141.

Il eſt vrai qu'avant que de prononcer, les Etats ont écouté les Miniſtres, mais il ne faut pas s'y tromper, ils les ont écoutés ſeulement comme Conſeillers : *leſquels*, diſent-ils, *leur ont fait entendre la choſe de bouche, & enſuite leur ont donné* LEURS CONSEILS *par écrit :* Voilà donc le partage des Paſteurs, qui eſt de donner leurs conſeils ; mais à l'égard de l'autorité, l'Etat ſe l'attribue toute entiere : *Surquoi*, diſent-ils, *uſant de l'autorité qui nous appartient, en qualité de Souverains Magiſtrats,* SELON LA SAINTE PAROLE DE DIEU, *& en ſuivant les exemples des Rois, Princes & Villes, qui ont embraſſé la Réformation de la Religion....* Ils n'héſitent donc point à ſe rendre les Arbitres de la Religion ; ils poſent pour indubitable que tous les Princes Réformés ont cette puiſſance *par la parole de Dieu*, & de droit Divin.

Ibid.

Ibid.

Les Tolérans s'y oppoſent, & ils ne peuvent ſouffrir que les Princes ſoient reconnus pour Chefs de la Religion. Cette prétention des Princes de la Réforme eſt détruite par des raiſons invincibles. Ce

C I. *Les Tolérans & les Intolérans ſe pouſſent*

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

n'eſt point aux Potentats, mais aux Apôtres & à leurs Diſciples; que le S. Eſprit a confié le dépôt de la Foi : ſi quelqu'un en doit juger, ce ſont ceux à qui la Prédication en eſt commiſe : en rendre les Princes Maîtres, c'eſt faire de nouveaux Papes plus abſolus que celui dont on vouloit ſecoüer le joug, & ſacrifier la Foi à la politique. Si ces raiſons ne ſuffiſent pas, les Tolérans ont en main les Ecrits de Calvin & des autres Réformateurs, qui ont attaqué cette autorité que les Princes s'attribuoient : ils ont la déciſion expreſſe du Synode National de la Rochelle de 1671. qui condamne en termes formels *ceux qui ſoutiennent que le Magiſtrat eſt Chef de l'Egliſe*, avec toutes les ſuites de cette Doctrine, que le Miniſtre Jurieu entreprend de faire revivre dans le Calviniſme. Il y a même encore aujourd'hui parmi les Proteſtans un Parti aſſez courageux, pour ſoutenir en ce point les anciennes maximes du Calviniſme, & la Liberté de l'Egliſe : *Il y a*, dit notre Miniſtre, *les Puritains & les rigides Preſbytériens, qui en arrachant la Juriſdiction au Pape & aux Evêques, ont voulu la transférer au Presbytère & aux Synodes ; mais avec tant de rigueur, qu'ils ont prétendu que les Magiſtrats n'avoient aucun droit de ſe méler des affaires de l'Egliſe, qu'ils n'y fuſſent appellés ; & que comme la Juriſdiction Civile appartient au ſeul Magiſtrat, la Juriſdiction Eccléſiaſtique appartient uniquement aux Paſteurs, aux Conſiſtoires & aux Synodes.* Le même Miniſtre nous apprend que le Clergé Réformé des Provinces-Unies dans le fond eſt de cet avis : il remarque *les démêlés qui ont été de tout tems dans ce pays-ci, entre le Magiſtrat & le Clergé là-deſſus*, & il ne veut pas qu'on oublie *combien la politique de Grotius a cauſé de bruit & de murmures de la part du Clergé* : juſqu'à faire regarder cet Auteur, en effet plus Juriſconſulte que Théologien, *comme l'oppreſſeur de l'Egliſe*. Ainſi, à parler de bonne foi, c'eſt une queſtion encore indéciſe, même dans la Réforme, ſi les Princes ont ce droit, ou s'ils l'uſurpent : tout le Clergé Proteſtant des Pays-Bas le leur dénie, & ce parti eſt ſi fort, que le Miniſtre déclare par deux fois, *qu'il ne veut pas entrer dans ce démêlé*. Mais viſiblement il ſe moque, & tout en diſant qu'*il n'y entre pas*, il déclare *qu'il eſt certain ſelon ſon ſens, que pour le fond, la Théologie de Grotius eſt fondée en raiſon & en pratique*. Il donne auſſi pour tout avéré, *que les Princes ſont les Chefs nés de l'Egliſe Chrétienne, auſſi-bien que de la Société civile, également Maîtres de la Religion comme de l'Etat*. Il ſemble oublier ce qu'il avoit dit que les Empereurs, à la vérité, proſcrivoient les *Hérétiques* ; mais ceux-là ſeulement, *que les Conciles avoient condamnés*. Grotius l'a converti, & il approuve à ſon exem-

à bout mutuellement, les uns en prouvant que les Princes ne doivent pas être les arbitres de la foi, & les autres en démontrant que dans le fait ils le ſont parmi les Réformés.

Tract. de Toler. II. Tim. II. 2. &c.
Tab. Lett. 8. p. 461.
P. 484.
P. 478.
P. 478, 484.
P. 478.
P. 462.
Ibid. 424.

ple, *que les Empereurs, pour ne pas ſubir le joug tyrannique du Clergé, aient fait quelquefois eux-mêmes des formulaires de Foi, pour la déciſion des Controverſes*, indépendamment de l'Egliſe : autrement on ne prouveroit rien, & l'Égliſe ſeroit la Maîtreſſe de la Religion, contre la prétention de ces Auteurs.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Il faut ici remarquer que ces exemples de Formulaires de Foi des Empereurs, produits par Grotius, & approuvés, comme on voit, par ſon Diſciple Jurieu, ſont les Hénotiques, les Types, les Ecthèſes & les autres ſemblables Décrets, faits par des Princes Hérétiques, & déteſtés unanimement par les Orthodoxes. Voilà les exemples que nous produit le Miniſtre, après ſon Maître Grotius : voilà l'excès où s'emporte ce flatteur outré des Princes, quand il a beſoin de leur autorité contre ſes Adverſaires.

Pag. 488. Grot. piet. ord. de Jur. poteſt in ſacr. t. 3.

CII. *Les Tolérans ſont en droit de nier que les Magiſtrats ſoient les Chefs de la Religion, & M. Jurieu les autoriſe dans cette penſée.* P. 428.

Il ne tient rien toutefois : la cauſe eſt en ſon entier ; & ſi on laiſſe la liberté des ſentimens, par les principes de la Réforme, celui des Tolérans l'emportera. Il leur ſera du moins permis de ſuivre en cette matiere les ſentimens du Clergé Proteſtant des Provinces-Unies : il leur ſera, dis-je, permis de le ſuivre, puiſque M. Jurieu, de peur de le condamner, fait ſemblant, comme on vient de voir, de ne pas entrer dans cette queſtion. Il paſſe encore plus avant en un autre endroit, où il déclare qu'EN BONNE JUSTICE *l'Egliſe devroit être Maîtreſſe de ſes Cenſures & de la Tolérance Eccléſiaſtique, & l'Etat auſſi Maître de ſes peines, & de la Tolérance Civile.* Voilà donc par ſon ſentiment les deux Puiſſances établies Maîtreſſes chacune dans ſon détroit, ſelon que nous avons vû qu'il avoit été décidé par les Synodes ; & les déciſions des Magiſtrats, en matiere de Foi, n'ont point de lieu.

CIII. *Le même Miniſtre leur ferme la bouche par des Actes authentiques de la Reforme.* P. 481.

Mais enfin le Miniſtre en a beſoin : tout ce qu'il dit au contraire, n'eſt que feinte ; & il ſent bien dans le fond qu'il ne peut ſe paſſer d'autorité. Au reſte, il n'y a point de raiſonnemens à lui oppoſer. Les Etats ont décidé que c'eſt à eux à juger les points de Foi. Nous en avons vû le Décret exprès rapporté par ce Miniſtre. Nous avons vû que ce Décret reconnoît le même droit dans tous les Etats Proteſtans ; & ſi un ſeul Décret ne ſuffit pas, le Miniſtre en a une infinité à nous produire. En un mot, *tous les Décrets d'union entre les Provinces, comme eſt celui d'Utrecht, portant expreſſément que chaque Province demeurera* MAITRESSE DE LA RELIGION, *pour la régler & l'établir* SELON QU'ELLE LE JUGERA A PROPOS : pouvoit-on aſſujettir en termes plus forts la Religion à l'Etat, & quelle réplique reſte-t-il aux Tolérans ?

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

C'eſt ainſi que les deux Partis ne ſe laiſſent mutuellement aucune défenſe. Les Tolérans ſe ſoutiennent par les maximes conſtantes de la Réforme : les Intolérans s'autoriſent par des faits qui ne ſont pas moins inconteſtables : chaque Parti l'emporte tour-à-tour ; la Réforme a fait tout le contraire de ce qu'elle s'étoit propoſé : elle ſe vantoit de perſuader les hommes par l'évidence de la vérité & de la parole de Dieu, ſans aucun mélange d'autorité humaine : c'étoit là ſa maxime ; mais dans le fait, elle n'a pû ni s'établir, ni ſe ſoutenir ſans cette autorité qu'elle venoit détruire ; & l'autorité Eccléſiaſtique ayant chez elle de trop débiles fondemens, elle a ſenti qu'elle ne pouvoit ſe fixer que par l'autorité des Princes : enſorte que la Religion, comme un ouvrage purement humain, n'ait plus de force que par eux, & qu'à vrai dire, elle ne ſoit plus qu'une politique. Ainſi la Réforme n'a point de principe, & par ſa propre conſtitution elle eſt livrée à une éternelle inſtabilité.

CIV. Concluſion que les deux Partis oppoſés triomphent mutuellement dans la Réforme.

C'eſt ce qui paroît clairement dans tout le Parti, de quelque côté qu'on le regarde : l'Indifférence gagne par-tout, & les François réfugiés en Allemagne dans les Etats de M. l'Electeur de Brandebourg, y trouvent autant cet eſprit, que nous l'avons vû en Angleterre & en Hollande. Je ne l'aurois pas voulu aſſûrer, quelque rapport qu'on m'en eût fait de divers endroits, ſi je n'avois vû moi-même ce qu'on enſeigne hautement dans l'Académie de Francfort ſur l'Oder. Mais on y débite publiquement un petit Ecrit que le Docteur Samuel Striméſius, un des Profeſſeurs en Théologie de cette Académie, met à la tête des Thèſes de Théologie de Conrad Bergius, autre Profeſſeur en Théologie de la même Univerſité, pour y ſervir de Préface. Ce Docteur y propoſe ſans façon la réunion, non ſeulement *en particulier de tous les Proteſtans, les uns avec les autres*, mais encore *plus univerſellement* DE TOUS CEUX QUI SONT BAPTISE'S, *en ſoumettant à l'examen de l'Ecriture tous les Symboles*, c'eſt-à-dire, toutes les Profeſſions de Foi, *tous les Décrets des Conciles Oecuméniques, quelque vénerables qu'ils ſoient par leur antiquité, par le conſentement de la multitude, par une plus docte & plus exacte explication de Dogmes & par leur zéle ſingulier contre la fureur des Héréſiques*, & en ſe tenant ſimplement *aux paroles de l'Ecriture*, dont on ſçait bien que les Chrétiens conviendront toujours, ſans rien exiger de plus.

CV. L'Indifférence des Religions dans l'Allemagne Proteſtante : principes de Striméſius & des autres, qu'on ne peût exiger d'aucun Chrétien que la ſouſcription à l'Ecriture.

Conradi Bergii themata Theologica. §. 2. p. 13.

§. 1. p. 8.

Ibid. p. 9.

C'eſt ce qu'il déduit clairement des principes de la Réforme en cette ſorte. Il poſe d'abord pour fondement, avec tous les Proteſtans, *la clarté & l'intelligibilité de l'Ecriture ſi parfaite qu'avec la grace de*

Ibid. §. 3. p. 15.

Dieu commune à tous, & ſans aucune explication, ajoûtée au Texte, ſoit publique, ſoit particuliere, tout homme y peut trouver tout ce qu'il faut croire & faire pour être ſauvé : d'où il conclut que *l'Ecriture eſt très-ſuffiſante & très-claire, non-ſeulement en ce qui regarde le fonds des Dogmes, mais encore dans les façons de parler dont il les faut expliquer* : ce qu'on ne peut nier, continue-t-il, *ſans nier en même tems la clarté, la perfection & la ſuffiſance de l'Ecriture, & ſans introduire avec le Papiſme la ſource de tous les maux, & la torture des conſciences.* P. 18, 19.

Sur ce fondement il conclut, ſelon le raiſonnement de Jean Bergius qu'il appelle *un grand Théologien, & très-zélé pour la paix de l'Egliſe* : *Que ſi les Sociniens & les Ariens perſiſtoient ſans contention dans les expreſſions de l'Ecriture, ſans les détourner ni les tronquer, & auſſi ſans y ajoûter leurs explications & leurs conſéquences ; on ne devroit pas les condamner, encore qu'ils ne vouluſſent pas recevoir nos explications, ou nos façons de parler humaines*, c'eſt-à-dire, ſelon le ſtyle de ces Docteurs, celles qui ne ſont pas tirées de l'Ecriture. §. 5. p. 37.

Car ils poſent pour fondement qu'on ne peut contraindre perſonne *à d'autres phraſes, ou expreſſions, qu'à celles de l'Ecriture. Ce qu'il faut*, dit Striméſius, *principalement appliquer* AUX SOCINIENS *modérés, & aux autres qui doutent des Dogmes fondamentaux, ou plûtôt des explications Orthodoxes de ces Dogmes, leſquels*, pourſuit cet Auteur, *on doit* RECEVOIR *comme des Infirmes dans la Foi, quoiqu'ils révoquent en doute les propoſitions des Orthodoxes, qui ne ſe trouvent pas expreſſément dans l'Ecriture, & qu'ils ſe croient obligés à s'en abſtenir par reſpect, pourvû qu'ils ſe renferment dans celles qui s'y trouvent, & qu'ils ne s'emportent pas, comme font les plus rigides d'entr'eux, juſqu'à nier les choſes que l'Ecriture ne nie pas.* Ibid. §. 4. p. 24. P. 37.

Ainſi, ſelon ce Docteur, & ſelon les autres Docteurs de ſa Religion, qu'il cite en grand nombre pour ce ſentiment, les Sociniens qu'ils appellent modérés, qui n'avouent non plus que les autres la Divinité de Jeſus-Chriſt, ni celle du S. Eſprit, ni l'Incarnation, ni le péché originel, ni la néceſſité de la Grace, ni l'éternité des peines, ni tant d'autres articles de Foi qui ſont connus, ne diffèrent pas tant d'avec nous dans les Dogmes fondamentaux, que dans l'explication de ces Dogmes ; ce qui oblige néceſſairement à les recevoir au nombre des vrais Fidéles ; & quand il faudroit reconnoître ce qui en effet ne devroit pas être mis en conteſtation, qu'ils rejettent les articles fondamentaux, on n'a pas droit d'exiger d'eux, non plus que des Ariens & des autres Hérétiques, qu'ils confeſſent avec les Peres de Nicée & de Conſtantinople, *que le Fils de*

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Dieu ſoit de même ſubſtance que ſon Pere, ou qu'il ſoit engendré de ſa ſubſtance, ou qu'il ne ſoit pas tiré du néant, ou que le S. Eſprit ſoit ce Seigneur égal au Pere & au Fils, qu'il faille pour cette raiſon adorer & glorifier avec eux: car tout cela conſtamment ne ſe liſant point expreſſément dans l'Ecriture, on tombe par tous ces diſcours, diſent ces Auteurs, dans le cas *de vouloir parler mieux que Dieu même.* En un mot, il faut effacer par un ſeul trait tout ce que les premiers Conciles, même Œcuméniques, ont inſéré dans leurs Symboles, ou dans leurs Anathématiſmes, s'il ne ſe trouve dans l'Ecriture en termes formels. Car c'eſt là ce que ces Docteurs appellent parler *le langage de Babylone, établir une autorité humaine, & un autre nom que celui de Dieu*: n'y ayant rien de plus abſurde, diſent-ils, que de faire accroire *à celui qui ſçait tout, qu'il n'a pas eu la ſcience des mots, lorſqu'il a inſpiré les Auteurs ſacrés, ou que la force n'en étoit pas préſente à ſon eſprit, ou qu'il n'y a pas pris garde, ou qu'il n'a pû faire entrer ſon Lecteur dans ſa penſée: enſorte qu'il lui faille pardonner d'avoir parlé ignoramment & inconſidérément; & que les hommes aient droit de ſoutenir qu'il falloit choiſir d'autres termes que les ſiens, pour bien faire entendre ſa penſée, ou du moins pour éviter & convaincre les Héréſies; & que les leurs enfin ſont plus propres à conſerver & à défendre ſes vérités, que ceux dont il s'eſt ſervi lui-même:* ce qui, diſent-ils, *n'eſt autre choſe que de vouloir enſeigner Dieu, & lui apprendre à parler de ſes vérités, au lieu que nous le devrions apprendre de lui.*

Ibid. §. 4. p. 28.

Ibid. §. 4. p. 31, 32.

Ibid. p. 25.

Ibid. p. 25. 28.

Telle eſt la Doctrine qu'on enſeigne en Allemagne dans les Académies des Etats de Brandebourg; celle de Striméſius, Profeſſeur en Théologie de l'Univerſité de Francfort ſur l'Oder; celle de Conrad Bergius, ci-devant Profeſſeur en Théologie de la même Univerſité, dont il publioit les écrits & recommandoit la Doctrine; celle de Jean Bergius, de Grégoire Franc, *une des lumieres* de la même Académie, comme il l'appelle; celle de Martin Hundius; celle de Thomas Cartvright, Anglois: celle de toute l'Académie de Duiſbourg dans le Duché de Clèves, & de pluſieurs autres Docteurs célébres dans la Réforme, & qu'il cite auſſi avec honneur. L'abbrégé & le réſultat de leur ſentiment, eſt qu'*il ne faut ni tenir ni appeller perſonne Hérétique, lorſque dans les matieres de la Foi, il ſouſcrit à toutes les expreſſions & manieres de parler de l'Ecriture, & qu'il n'oſe rien affirmer ou nier au-delà; mais qu'il ſe croit obligé à s'abſtenir de tout autre terme par une crainte religieuſe, & de peur de parler mal à propos des choſes ſaintes; & au contraire, on doit tenir pour Schiſmatiques tous ceux qui ſéparent un tel homme comme Hérétique, de leurs Aſſemblées & de leur culte.*

Ibid. §. 4. p. 6. p. 31.

Sixiéme Avertissement aux Protestans.

On voit par-là où tous ces Docteurs, la fleur du parti Protestant, réduisent le Christianisme contre les Sociniens. Il n'est pas permis d'exiger d'eux la souscription des Conciles de Nicée & de Constantinople, pour ne point ici parler des autres; ni de leur faire avoüer en termes formels que le S. Esprit soit une Personne, & quelque chose de subsistant, ni qu'il soit égal au Pere & au Fils, ni que le Fils lui-même soit proprement Dieu sans figure & dans le sens littéral; ni en un mot, d'opposer aux fausses interprétations qu'ils donnent à l'Ecriture, d'autres paroles que celles dont ils abusent pour tromper les simples. Ils n'ont qu'à répondre que s'ils refusent ces expressions, nécessaires pour découvrir leurs équivoques, & qu'ils ne veuillent pas dire, par exemple, que le Pere, le Fils, & le S. Esprit soient vraîment & proprement un seul Dieu éternel; c'est par respect pour l'Ecriture & pour ses Dogmes: c'est pour ne point enseigner Dieu, & entreprendre de parler mieux que lui de ses Mystères: il les faudra recevoir dans les Assemblées Chrétiennes sans aucune note: ce seront ceux qui les refuseront qu'il faudra noter comme Schismatiques, & mettre par conséquent dans ce rang les Conciles de Nicée & de Constantinople, & tous les autres qui ont obligé de souscrire à leurs formules de Foi sous peine d'anathême.

CVI. Horribles inconvéniens de cette Doctrine, & des principes des Protestans, d'où elle est tirée.

Il ne sert de rien de répondre qu'on les reçoit à la vérité, mais comme des infirmes dans la foi; car ce seroit être trop novice en cette matiere, que d'ignorer que ces Hérétiques n'en demandent pas davantage. Ces Sociniens qu'on appelle *Modérés*, c'est-à-dire, dans la vérité, les plus déliés & les plus zélés de cette Secte, ne vous iront pas dire à découvert, que le Fils ou le S. Esprit, à proprement parler, ne sont pas Dieu. Ils vous diront simplement qu'ils n'osent assûrer qu'ils le soient, ni mieux parler que le S. Esprit, ou se servir de termes qui ne soient pas dans l'Ecriture. Ils tiennent le même langage sur tous les autres Mystères. Au reste, vous diront-ils avec un air de modestie qui vous surprendra, ils ne veulent pas faire la Loi, ni imposer à personne la nécessité de les en croire: trop heureux qu'on veuille bien les supporter, du moins à titre d'Infirmes. Car après tout, que leur importe sous quel nom ils s'insinuent dans les Eglises? Dès qu'on leur permet de douter, on léve toute l'horreur qu'on doit avoir de leurs Dogmes: l'autorité de la foi est anéantie, & il n'y a plus qu'à tendre les bras à toutes les Sectes.

CVII. Démonstration que cette

On voit donc en toute maniere que la pente de la Réforme c'est l'Indifférence. Car, à ne se point flatter, elle doit sentir que la Doc-

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

trine qu'on vient de voir, eſt tirée de ſes principes les plus eſſentiels & les plus intimes. En effet, que pourroit-elle répondre à ces Docteurs, lorſqu'ils objectent que d'impoſer aux conſciences la néceſſité de ſouſcrire à des expreſſions, qui ne ſont pas de l'Ecriture, c'eſt leur impoſer un joug humain; c'eſt déroger à la plénitude & à la perfection des ſaints Livres, & les déclarer inſuffiſans à expliquer la Doctrine de la foi; c'eſt attribuer *à d'autres paroles qu'à celles de Dieu la force de ſoutenir les conſciences chancelantes*? Mais ſi l'on admet ces raiſonnemens tirés du fond, & pour ainſi dire, des entrailles du Proteſtantiſme, les fraudes des Hérétiques, n'ont point de reméde, & l'Egliſe leur eſt livrée en proie. Il faut donc avoir recours à d'autres maximes: il faut croire & confeſſer avec nous l'aſſiſtance perpétuelle de l'eſprit donné à l'Egliſe, non ſeulement pour conſerver dans ſon tréſor, mais encore pour interpréter les Ecritures. Car ſi l'on eſt aſſûré de cette aſſiſtance, l'Egliſe pourra ſe tromper dans ſes interprétations: on ne ſçaura ſi le conſubſtantiel eſt bien ou mal ajoûté au Symbole; on ne pourra y ſouſcrire avec une entiere perſuaſion, ou, comme parle S. Paul, *avec la plénitude de la foi*: on ſera contraint d'en demeurer aux termes dont les Hérétiques abuſent, & on n'aura rien à dire à ceux qui offriront de ſouſcrire à l'Ecriture, ce que nulle Secte Chrétienne ne refuſera.

Doctrine eſt inſéparable du Proteſtantiſme, & ne peut être détruite que par les principes de l'Egliſe Catholique. Ibid. p. 30.

Rom. IV. 21. Heb. X. 22.

CVIII. *Vaine réponſe détruite: Preuve par le témoignage des Réformateurs, que la Doctrine des Indifférens eſt du premier eſprit de la Réforme: le conſubſtantiel mépriſé, & les Sociniens admis.* Ibid. p. 25.

Il ne ſert de rien de répliquer que ces Auteurs, ou quelques-uns d'eux ſemblent reconnoître qu'*on a pû très-rarement, & avec le conſentement unanime de toute l'Egliſe, ajoûter à l'Ecriture quelques locutions ou quelques phraſes, à condition que l'équipollence de ces locutions avec celles de l'Ecriture ſeroit manifeſte & preſque ſans controverſe.* Car cela viſiblement, ce n'eſt rien dire: puiſque ſi ces expreſſions n'ajoûtoient rien du tout à l'Ecriture, & ne ſervoient pas à ſerrer de plus près les Hérétiques, on les introduiroit en vain; & toujours, quoi qu'il en ſoit, pour obliger les Chrétiens à les recevoir, il faudroit préſuppoſer une entiere & indubitable infaillibilité *dans le conſentement unanime de l'Egliſe, & même dans un conſentement qui ſeroit preſque ſans Controverſe* & de la plus grande partie: ce qui ne peut convenir avec l'eſprit de la Réforme. C'eſt pourquoi dès ſon origine elle a répugné à toutes ces additions & interprétations de l'Egliſe. Il n'y en eut jamais de plus néceſſaire à fermer la bouche aux ennemis de la Divinité de Jeſus-Chriſt, que celle du conſubſtantiel. Voici néanmoins ce qu'en dit Luther: *Si mon ame a en averſion le terme de* conſubſtantiel, *il ne s'enſuit pas que je ſois Hérétique..... Ne me dites pas que ce terme a été reçu contre les Ariens: pluſieurs*

Luth. cont. Latom.

ſieurs & des plus célèbres ne l'ont pas reçu, & S. Jérôme ſouhaitoit qu'on l'abolît. C'eſt impoſer à S. Jérôme : c'eſt mentir à la face du ſoleil que de parler de cette ſorte, à moins de vouloir compter parmi les plus excellens hommes de l'Egliſe les Ariens & les Demi-Ariens, qui ſeuls ſe ſont oppoſés au conſubſtantiel de Nicée. Luther continue : *Il faut conſerver la pureté de l'Ecriture : Que l'homme ne préſume pas de prononcer de ſa bouche quelque choſe de plus clair & de plus pur que Dieu n'a fait de la ſienne. Qui n'entend pas la parole de Dieu, lorſqu'il s'explique par lui-même des choſes de Dieu, ne doit pas croire qu'il entende mieux l'homme, lorſqu'il parlera des choſes qui lui ſont étrangères.* C'eſt préciſément ce que nous diſoient les Auteurs qu'on vient de citer ; & on voit plus clair que le jour, qu'ils n'ont fait que prendre le ſens, & répéter les paroles du Chef de la Réforme. Il pourſuit : *Perſonne ne parle mieux que celui qui entend le mieux le ſujet dont il parle. Mais qui pourroit entendre les choſes de Dieu mieux que Dieu même ? Qu'eſt-ce que les hommes ſont capables d'entendre dans les choſes Divines ? Que le miſérable mortel donne donc plûtôt gloire à Dieu en confeſſant qu'il n'entend pas ſes paroles, &* QU'IL CESSE DE LES PROFANER PAR DES TERMES NOUVEAUX ET PARTICULIERS, *afin que l'aimable ſageſſe de Dieu nous demeure toute pure & dans ſa forme naturelle.* On voit par-là qu'en conſéquence des fondemens ſur leſquels il avoit bâti ſa Réforme, il regarde comme oppoſé à la ſageſſe de Dieu le terme de conſubſtantiel ajoûté à l'Ecriture dans le ſymbole de la Foi, & traite de prophanation & de nouveauté cette addition ſi néceſſaire du Concile de Nicée.

SIXIEME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Selon ce même principe, Calvin a improuvé dans ce Concile : *Dieu de Dieu, lumiere de lumiere, vrai Dieu de vrai Dieu*, comme nous l'avons remarqué ailleurs : & dans un autre endroit il donne pour régle, *que lorſqu'il s'agit de Dieu, nous ne devons pas être moins ſcrupuleux dans nos expreſſions que dans nos penſées ; parce que tout ce que nous pouvons penſer par nous-mêmes d'un ſi grand objet, n'eſt que folie ; & tout ce que nous en pouvons dire eſt inſipide :* ce qui lui fait regarder les expreſſions qu'on ajoûte à l'Ecriture, *comme étrangères, & comme une ſource de querelles & de diſputes.* C'eſt encore ce que nous diſent les Sociniens ſur le terme de conſubſtantiel & ſur celui de Trinité, bien qu'il ſoit conſacré depuis tant de ſiécles par l'uſage de tout ce qu'il y a eu de Chrétiens : en quoi ils ſuivent encore l'exemple de Luther, qui *ne trouve rien de plus froid que ce petit mot Trinité, qu'auſſi on ne lit point dans l'Ecriture.* C'étoit donc l'eſprit de la Réforme dès ſa premiere origine, d'ôter à l'Egliſe toutes les

Inſtit. lib. I. c. 13. n. 3.

Poſtilla maj. dom. Trin.

interprétations qu'elle ajoûtoit à l'Ecriture, quelque néceſſaires qu'elles fuſſent, & de rompre toutes les barrieres qu'elle avoit miſes entre elle & les Hérétiques.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Conformément à cette Doctrine de Luther & de Calvin, Zanchius, un des principaux Réformateurs, donne pour régle qu'*il n'eſt pas permis d'interpréter l'Ecriture par d'autres termes que ceux dont elle ſe ſert, & qu'en avoir uſé autrement, a été la cauſe de tous les maux de l'Egliſe* : ſe ſervir *des phraſes humaines*, c'eſt donner lieu, ſelon lui, *à des ſentimens humains.* Cet Auteur, ſans conteſtation un des premiers de la Réforme, ne ſe contente pas de poſer le même fondement que Strimeſius, & les autres que nous avons cités ; mais il en tire les mêmes conſéquences en faveur des Sociniens : puiſque dans ſa Lettre à Grindal, Archevêque d'York, qu'il fait ſervir de Préface au Livre qu'il lui dédie ſur la Trinité, il parle des Sociniens en ces termes : *Quelques-uns d'eux ſont tombés dans ce ſentiment, non pas de bon cœur, mais par quelque ſorte de religion : à cauſe qu'ils craignent que s'ils confeſſoient & adoroient Jeſus-Chriſt comme vrai Dieu Eternel, ils ne fuſſent blaſphémateurs & idolâtres. Il faut avoir quelque égard pour des gens de cette ſorte, puiſque Jeſus-Chriſt eſt venu au monde pour eux, lui qui n'y eſt point venu pour les Réprouvés.* Voilà donc manifeſtement, ſelon cet Auteur, ceux qui ne veulent ni croire ni adorer Jeſus-Chriſt comme vrai Dieu éternel, exclus du nombre des Réprouvés. Ils n'ont qu'à dire ce qu'ils diſent tous, que c'eſt par crainte de blaſphémer & d'idolâtrer, Zanchius les ſauve; & tous nos Docteurs Allemans n'ont fait que le copier, comme on a vû.

Zanch. t. 8. tract. deſcript. q. 12. c. 2. reg. 7. Reſp. ad exam.

Zanch. ep. ad Grind.

Il eſt donc encore une fois plus clair que le jour, qu'en rejettant l'autorité & l'infaillibilité de l'Egliſe, la Réforme a poſé le fondement de l'Indifférence des Religions : de ſorte que les Proteſtans qui entrent aujourd'hui en foule dans ce ſentiment, ne font que ſuivre les pas des Réformateurs, & prendre le vrai eſprit de la Réforme.

CIX. *Témoignage de Chillingworth, célébre Proteſtant Anglois, en faveur de l'Indifference.*

M. Jurieu ne veut pas croire que les Proteſtans d'Angleterre ſoient favorables à cette Doctrine. Outre les preuves qu'on a tirées de l'aveu de ce Miniſtre, j'ai pris ſoin de faire traduire fidélement de l'Anglois les témoignages d'un des plus célébres Auteurs de l'Egliſe Anglicane, dont le livre intitulé, *La Religion des Proteſtans une voie ſûre au ſalut*, fut dédié par ſon Auteur à Charles I. & dans la ſuite s'eſt rendu célébre par le grand nombre d'éditions qu'on en a faites; & depuis peu par les extraits qu'on en a donnés

au Public. Il poſe pour fondement que *comme pour bien juger de la Religion Catholique, il la faut chercher, non dans Bellarmin ou Baronius, ou quelqu'autre de nos Docteurs, & l'apprendre non de la Sorbonne, ni des Jéſuites, ni des Dominiquains & des autres Compagnies particulieres, mais du Concile de Trente, dont les Catholiques Romains font tous profeſſion de recevoir la Doctrine : ainſi pour connoître la Religion des Proteſtans, il ne faut prendre ni la Doctrine de Luther ni celle de Calvin ou de Mélancton, ni la Confeſſion d'Auxſbourg ou de Geneve, ni le Catéchiſme de Heidelberg ; ni les articles de l'Égliſe Anglicane, ni même l'harmonie de toutes les Confeſſions Proteſtantes : mais ce à quoi ils ſouſcrivent tous comme à une régle parfaite de leur foi & de leurs actions, c'eſt-à-dire,* LA BIBLE. *Oui* LA BIBLE, continue-t-il, LA BIBLE SEULE *eſt la Religion des Proteſtans : tout ce qu'ils croient au-delà* DE LA BIBLE *& des conſéquences* NECESSAIRES, INCONTESTABLES ET INDUBITABLES, *qui en réſultent, eſt matiere d'opinion & non matiere de foi.* Voilà déja, comme on voit, tous ceux qui ſe diſent Chrétiens bien au large, de quelque Secte qu'ils ſoient, puiſqu'ils n'ont rien à ſouſcrire ni à recevoir comme de foi que la Bible ſeule & *ſes conſéquences inconteſtables & indubitables*, ce qui ne ferme la porte à aucune Secte. *C'eſt la meſure*, dit-il, *qu'il prend pour lui-même, c'eſt celle qu'il propoſe aux autres ; & je ſuis*, pourſuit-il, *bien aſſûré que Dieu ne m'en demande pas davantage.*

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Chap. 6. 56.

Dans la ſuite il y appoſe la condition, non-ſeulement *de croire que l'Ecriture eſt la parole de Dieu*, mais auſſi *de tâcher d'en trouver le ſens & d'y conformer ſa vie :* ce qui n'exclut encore aucun Chrétien, n'y en ayant point qui ne tâche, ou ne ſe vante de tâcher de bien entendre l'Ecriture, & d'en trouver le vrai ſens, de ſorte qu'on ne peut exclurre nulle Secte du Chriſtianiſme, puiſqu'elles profeſſent toutes ce qui ſeul eſt jugé néceſſaire & ſuffiſant pour le ſalut.

Ibid. n. 37.

Il appuie encore ſur ce principe, en diſant : Que les Proteſtans conviennent de ces trois articles. 1. » Que les Livres de l'Ecriture » dont on n'a jamais douté, ſont certainement la parole de Dieu. » 2. Que le ſens que Dieu a eu deſſein de renfermer dans ces Livres » eſt certainement vrai. 3. Qu'ils doivent faire tous leurs efforts pour » croire l'Ecriture dans ſon vrai ſens, & y conformer leur vie : d'où » il conclut qu'aucune erreur ne peut nuire au ſalut de ceux qui ſont » diſpoſés de cette ſorte ; puiſque les vérités mêmes à l'égard deſ- » quelles ils ſont dans l'erreur, ils ne laiſſent pas de les croire d'une » foi implicite, & pourquoi demande-t-il à un Catholique une

Rép. à la Préf. de ſon adverſ. n. 26.

» foi implicite en Jeſus-Chriſt & en ſa parole, ne ſuffiroit-elle pas » auſſi-bien qu'une foi implicite à votre Egliſe? «

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Il n'y a perſonne qui n'entende la différence qu'il y a entre le Catholique qui dit, *Je crois ce que croit l'Egliſe*, & notre Proteſtant qui dit, *Je crois ce que Jeſus-Chriſt veut que je croie, & ce qu'il a voulu enſeigner dans ſa parole:* car il eſt aiſé de trouver ce que croit l'Egliſe dont les déciſions expreſſes ſur chaque erreur ſont entre les mains de tout le monde, & s'il y reſte quelque obſcurité, elle eſt toujours vivante pour s'expliquer; de ſorte qu'être diſpoſé à croire ce que croit l'Egliſe, c'eſt expreſſément ſe ſoumettre à renoncer à ſes propres ſentimens, s'ils ſont contraires à ceux de l'Egliſe qu'on peut apprendre aiſément; ce qui emporte un renoncement à toute erreur qu'elle a condamnée. Mais le Proteſtant qui erre, eſt bien éloigné de cette diſpoſition, puiſqu'il a beau dire: Je crois tout ce que veut Jeſus-Chriſt, & tout ce qui eſt dans ſa parole: Jeſus-Chriſt ne viendra pas le déſabuſer de ſon erreur, & l'Ecriture ne prendra non plus une autre forme que celle qu'elle a pour l'en tirer: tellement que cette foi implicite qu'il ſe vante d'avoir en Jeſus-Chriſt & à ſa parole, n'eſt au fond qu'une indifférence pour tous les ſens qu'on voudra donner à l'Ecriture; & ſe contenter d'une telle profeſſion de Foi, c'eſt expreſſément approuver toutes ſortes de Religions.

Ainſi dans cette demande du Proteſtant, qui paroît ſi ſpécieuſe; *Pourquoi la foi implicite en Jeſus-Chriſt n'eſt-elle pas auſſi ſuffiſante que la foi en votre Egliſe?* on peut voir quelle illuſion eſt cachée dans les propoſitions qui ont la plus belle apparence. Mais ſans diſputer davantage, & pour s'attacher ſeulement à bien entendre notre Docteur, il nous ſuffit d'avoir vû que cette foi dont il eſt content, *Je crois ce que veut Jeſus-Chriſt*, ou, *ce qu'enſeigne ſon Ecriture*, n'eſt autre choſe que dire: Je crois tout ce que je veux, & tout ce qu'il me plaît d'attribuer à Jeſus-Chriſt & à ſa parole: ſans exclurre de cette foi aucune Religion ou aucune Secte, de celles qui reçoivent l'Ecriture Sainte, pas même les Juifs, puiſqu'ils peuvent dire comme nous: Je crois tout ce que Dieu veut, & tout ce qu'il a fait dire du Meſſie par ſes Prophétes; ce qui enferme autant toute vérité & en particulier la foi en Jeſus-Chriſt, que la propoſition dont notre Proteſtant s'eſt contenté.

On peut encore former ſur ce modéle une autre foi implicite que le Mahométan & le Déiſte peut avoir comme le Juif & le Chrétien: Je crois tout ce que Dieu ſçait: ou, ſi l'on veut encore

pouſſer plus loin, & donner juſqu'à l'Athée, pour ainſi parler, une Formule de Foi implicite : je crois tout ce qui eſt vrai, tout ce qui eſt conforme à la raiſon ; ce qui implicitement comprend tout, & même la Foi Chrétienne, puiſque ſans doute elle eſt conforme à la vérité, & que *notre culte*, comme dit S. Paul, *eſt raiſonnable.*

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Mais pour nous reſtreindre aux termes de notre Proteſtant Anglois, on voit combien eſt vague ſa foi implicite ; « Je crois Jeſus-Chriſt & ſon Ecriture, & quelle indifférence elle établit : d'où il » conclut que dans les contradictions apparentes qui ſe rencontrent » ſouvent entre l'Ecriture, la raiſon & l'autorité d'une part, & l'E- » criture, la raiſon & l'autorité d'autre part ; ſi à cauſe de la diver- » ſité des tempéramens, des génies, de l'éducation & des préjugés » inévitables par leſquels tous les eſprits ſont différemment tournés, » il arrive qu'ils embraſſent des opinions différentes dont il ne ſe peut » que quelques-unes ne ſoient erronées, c'eſt faire Dieu un tyran, » & mettre l'homme au déſeſpoir, que de dire qu'on ſoit damné » pour cela : il ſuffit, dit-il, pour le ſalut, que chacun, autant que » ſon devoir l'y oblige, tâche de croire l'Ecriture dans ſon vrai ſens. » Ce qu'il appuie enfin de ce raiſonnement. En matiere de Reli- » gion, pour ſe ſoumettre il faut avoir un Juge dont nous ſoyons » obligés de croire que le jugement eſt juſte : en matiere Civile, il » ſuffit d'être honnête homme pour pouvoir devenir Juge ; mais en » fait de Religion, il faut être infaillible. Ainſi n'y ayant point de » Juge infaillible, ſelon les maximes communes de tous les Prote- » ſtans, il n'y a point de Juge à qui on doive ſe ſoumettre en fait de » Religion. D'où il ſuit que dans ces matieres chacun peut garder » ſon ſentiment. Je puis, dit-il, garder mon ſentiment ſans vous faire » tort : vous pouvez garder le vôtre ſans me faire tort : & tout cela » ſe peut faire ſans nous apporter à nous-mêmes aucun préjudice. «

Rom. XII. 1. Ibid. n. 26.

Ibid. c. 2. n. 17.

CX. *Démonſtration par cet Auteur, qu'il faut être Catholique ou Indifférent : croire l'Egliſe infaillible, ou tomber dans l'Indifférence des Religions.*

Ce qu'il dit, qu'il n'y a point de Juge infaillible en matiere de Religion, fait bien voir qu'il ne reconnoît pas l'Ecriture pour un vrai juge : car d'ailleurs, il eſt bien certain qu'il la reconnoît pour infaillible ; mais c'eſt qu'il entend bien que l'Ecriture eſt une loi infaillible & non pas un juge infaillible, puiſqu'il ne faut qu'un peu de bon ſens & de bonne foi, pour voir qu'un juge eſt celui qui prononce ſur les différentes interprétations de la loi, ce que la loi elle-même viſiblement ne fait pas, ni l'Ecriture non plus.

Il eſt maintenant aiſé de concevoir tout le raiſonnement de notre Auteur, & le voici en bonne forme : Quelque évidence qu'on veuille poſer dans l'Ecriture, elle n'eſt pas telle qu'il n'y ait diverſes

Sixiéme Avertissement aux Protestans.

manieres de l'entendre, dont quelques-unes ſont des erreurs contre la Foi : c'eſt pourquoi il y a deux régles ſuffiſantes pour ſauver les hommes ; la premiere, de recevoir le Texte de l'Ecriture avec toutes ſes conſéquences *néceſſaires, inconteſtables & indubitables* ; la ſeconde, dans tout le reſte où l'on pourroit errer *contre la Foi, de tâcher* de croire l'Ecriture ſelon ſon vrai ſens, ſans ſe condamner les uns les autres ; parce que pour condamner il faut être Juge, & en matiere de Religion, Juge infaillible : or il n'y a point de Juge de cette ſorte. L'Egliſe n'eſt pas infaillible : chaque particulier l'eſt encore moins dans ſes ſentimens ; donc qu'on ne ſe juge point les uns les autres, & que chacun demeure innocemment & impunément dans ſon ſens, ce qui eſt en termes formels l'aſſûrance du ſalut de chaque Chrétien dans ſa Religion, déduite manifeſtement de ce qu'il n'y a point de juge infaillible. Il n'y a donc point de milieu entre croire l'Egliſe infaillible & ſauver tout le monde dans ſa Religion ; & n'être pas Catholique, c'eſt néceſſairement être indifférent.

CXI. *Diſtinction des erreurs fondamentales d'avec les autres, ſelon cet Auteur : Nouvelle démonſtration qu'on ne peut éviter l'Indifférence, que par les principes des Catholiques.* Ibid. c. 3. n. 52.

Il ne faut pourtant pas diſſimuler, qu'en diſant que chacun ſe ſauve dans ſon ſentiment, notre Auteur y apporte la reſtriction, *que la différence qui ſera entre nous, ne concerne aucune choſe néceſſaire au ſalut, & que nous aimions tellement la vérité, que nous ayons ſoin d'en inſtruire notre conſcience, & que nous la ſuivions conſtamment.* Mais il faut voir quelles ſont ces choſes néceſſaires au ſalut, & voici comment il les explique. *Touchant la difficulté de diſtinguer les erreurs damnables d'avec celles qui ne damnent pas, & les vérités fondamentales d'avec celles qui ne ſont pas fondamentales : je réponds que la diſpute qui eſt entre les Proteſtans ſur cette queſtion, peut être facilement terminée. Car, ou l'erreur dont on parle, eſt tout-à-fait involontaire, ou elle eſt volontaire à l'égard de ſa cauſe. Si la cauſe de l'erreur eſt quelque faute* VOLONTAIRE *& évitable, l'erreur même eſt criminelle, & par conſéquent damnable en elle-même. Mais ſi je ne ſuis coupable d'aucune faute de cette nature,* SI J'AIME LA VERITE', SI JE LA CHERCHE AVEC SOIN, *ſi je ne prends point conſeil de la chair & du ſang pour choiſir mes opinions, mais de Dieu ſeul* ET DE LA RAISON QU'IL M'A DONNE'E ; *ſi, dis-je, je ſuis diſpoſé de cette ſorte, & que cependant par un effet de l'infirmité humaine, je tombe dans l'erreur, cette erreur ne peut pas être damnable.* Voilà en termes formels la diſtinction des erreurs fondamentales & non fondamentales établie, non du côté des objets de la Religion, ou ſur la nature même de ces erreurs, mais ſur la diſpoſition de ceux qui y ſont ; & ce qui tranche en un mot la queſtion des articles fondamentaux, cet Auteur les

Rép. à la Préf. n. 27.

réduit tous à celui-ci, *de croire l'Ecriture, & de tâcher de la croire dans ſon vrai ſens :* voilà, dit-il, en un mot, *le Catalogue des articles fondamentaux, & ce qui ſuffit au ſalut de tout homme : où l'on voit une tolérance parfaite*, & le ſalut accordé ſur le fondement commun des Indifférens, qui eſt de ſauver tous ceux qui ſe ſervent de leur raiſon pour chercher la vérité dans l'Ecriture.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Il n'y a qu'un ſeul remède à une ſi dangereuſe maladie qui tend manifeſtement à l'extinction du Chriſtianiſme & de toute Religion : c'eſt de chercher la vérité, non par ſa ſeule raiſon, mais avec l'Egliſe, ſous ſon autorité, ſous ſa conduite. Car s'il y a au monde un fait conſtant, c'eſt que la chercher tout ſeul, même dans la ſainte Ecriture, par ſon propre eſprit, par ſon propre raiſonnement, & non pas avec tout le Corps & dans l'Unité de l'Egliſe; c'eſt la ſource de tous les Schiſmes & de toutes les Héréſies : & s'il y a un moyen ſolide d'éviter ce mal & toute innovation dans la Foi, c'eſt celui de ſoumettre, non pas Dieu & ſon Ecriture, comme on voudroit nous faire accroire que nous le pratiquons, mais ſon ſentiment particulier ſur l'intelligence de cette Ecriture à celui de l'Egliſe Univerſelle : & s'il y a un beſoin preſſant que l'expérience rende ſenſible, c'eſt celui que nous avons d'un tel ſecours.

CXII. *Par le mépris des principes Catholiques le Proteſtant Anglois eſt plongé dans l'Indifférence : M. Burnet dans le même ſentiment : nulle ſortie de cet abyſme que par la foi de l'Egliſe Catholique.* Ibid. c. 4. n. 16.

Faute de s'en vouloir ſervir, notre Proteſtant Anglois, avec ſon amour prétendu pour la raiſon, pour la vérité, pour l'Ecriture, eſt tombé comme les autres dans l'abyſme de l'Indifférence : comme les autres, il a ôté à l'Egliſe le moyen de diſcerner & de convaincre les Hérétiques, en la réduiſant avec eux aux termes précis de l'Ecriture, & baniſſant les interprétations qu'elle oppoſe aux mauvais ſens qu'on lui donne. « Cette préſomption, dit-il, » avec laquelle on attribue le ſens des hommes aux paroles de » Dieu, le ſens particulier des hommes AUX EXPRESSIONS GE'NE'- » RALES du S. Eſprit ; & on oblige la conſcience à les recevoir » ſous peine de mort & de damnation : cette vaine imagination, » que nous pouvons MIEUX PARLER des choſes de Dieu que par les » paroles de Dieu ; cet orgueil qui nous porte à canoniſer nos pro- » pres interprétations, & à uſer de tyrannie pour les faire recevoir » aux autres : cette maniere dont on oſe RESTREINDRE la parole » de Dieu, la tirer DE SON E'TENDUE & de ſa GE'NE'RALITE', & ôter » à l'entendement des hommes cette liberté que Jeſus-Chriſt & » les Apôtres lui ont laiſſée : tout cela, dis-je, eſt, & a toujours été » LA SEULE SOURCE DE TOUS LES SCHISMES de l'Egliſe ; c'eſt ce qui » les rend immortels, c'eſt ce qui met le feu dans tout le monde

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

» Chrétien, c'eſt ce qui déchire en piéces, non-ſeulement la robe; » mais encore les entrailles, & les membres de Jeſus-Chriſt, au » grand plaiſir des Turcs & des Juifs, *ridente Turcâ, nec dolente* » *Judæo.* Otez cette muraille de SE'PARATION, & en un moment » TOUS LES CHRETIENS SERONT UNIS: ôtez ces manieres de per- » ſécuter, de brûler, de maudire, de damner les hommes, parce » qu'ils ne ſouſcrivent pas AUX PAROLES DES HOMMES, COMME » AUX PAROLES DE DIEU; demandez ſeulement aux Chrétiens DE » CROIRE EN JESUS-CHRIST, & de n'appeller leur Maître qui que » ce ſoit que lui ſeul. Que ceux qui de bouche, renoncent à » L'INFAILLIBITE, y renoncent auſſi par leurs actions; rétabliſſez » les Chrétiens en leur pleine & entiere liberté de ne captiver leur » entendement QU'A L'ÉCRITURE SEULE: & alors, comme les rivie- » res, quand elles ont un libre paſſage, courent toutes à l'Océan; ainſi » l'on peut eſpérer de la bénédiction de Dieu, que cette LIBERTE' » UNIVERSELLE réduira incontinent tout le monde Chrétien à la » vérité & à l'unité. «

A qui en veut ce Docteur, ſinon manifeſtement à ceux qui voudroient obliger les Ariens, les Pélagiens, les Sociniens, & tous les autres Hérétiques, à dire que Jeſus-Chriſt eſt Dieu éternel? que le Pere, le Fils, & le S. Eſprit, ſont un ſeul Dieu ſouverainement & uniquement adorable, d'une même Majeſté & d'une même Nature? à dire que Dieu & l'Homme en Jeſus-Chriſt ſont une même & ſeule Perſonne, à qui eſt dûe une ſeule & même adoration avec le Pere & le S. Eſprit? à dire qu'il y a un péché originel véritablement tranſmis de notre premier Pere juſqu'à nous? à dire que la grace intérieure eſt abſolument néceſſaire à chaque action de piété? à dire que les damnés auront à ſouffrir *la peine d'un feu éternel* autrement que S. Jude ne l'a dit des Habitans de Sodome & de Gomorrhe, ou autres choſes ſemblables? & en un mot, à qui en veut-il, ſi ce n'eſt à ceux qui voudroient pouſſer les Hérétiques, quels qu'ils ſoient, au-delà des expreſſions de l'Ecriture qu'ils *détournent*, comme dit S. Pierre, *à un mauvais ſens*, & les tirer de *leur étendue & de leur généralité*, comme parle notre Anglois.

Jud. VIII.

II. Pet. III. 16.

C'eſt ſur ce pied qu'il travailloit à la réunion du Chriſtianiſme: ſur le pied de M. d'Huiſſeau, Miniſtre de Saumur, que nos Prétendus-Réformés ont condamné, très-bien, ſelon les principes de l'Egliſe Catholique, mais très-mal, ſelon les principes de la Réforme: très-bien, en préſuppoſant que l'Egliſe eſt infaillible dans

ſes

ſes interprétations, & qu'elle a droit d'obliger tous les Chrétiens à s'y ſoumettre; mais très-mal, en s'attribuant à eux-mêmes par leurs actions une infaillibilité qu'ils renonçoient en paroles, ſelon que leur reproche cet Anglois; car c'eſt en préſuppoſant cette autorité & infaillibilité de l'Egliſe, qu'ils condamnent des Chrétiens prêts à ſouſcrire à l'Ecriture ſainte, & à toutes ſes expreſſions ſans en refuſer aucune, ſans auſſi y rien ajoûter: pour cette raiſon ſeulement qu'ils ne veulent pas ſe ſoumettre aux interprétations de l'Egliſe, ni renoncer à la liberté qu'ils prétendent que Dieu a donnée de s'en tenir préciſément à la parole de l'Ecriture *dans ſa généralité.*

SIXIÈME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

C'eſt ainſi, comme on l'a vû, que l'ont entendu, non-ſeulement Striméſius, & les Auteurs qu'il allégue, mais encore, dès l'origine de la Réforme, Luther, Calvin, Zanchius & les Proteſtans Anglois, comme les autres. Chellingworth, qui eſt celui qu'on vient d'entendre, en eſt une preuve convaincante, parce que ſon Livre a paru avec une approbation authentique & des éloges extraordinaires des Théologiens d'Oxford. Auſſi eſt-ce un des plus ſuivis de tous leurs Docteurs. Il s'eſt formé en Angleterre ſur ſes principes une Secte qui eſt répandue dans toute l'Egliſe Anglicane Proteſtante, où l'on ne parle que de paix & de charité univerſelle. Les Défenſeurs de cette paix ſe donnent eux-mêmes le nom *de Latitudinariens*, pour exprimer l'étendue de leur tolérance qu'ils appellent *charité* & *moderation*: qui eſt le titre ſpécieux dont on couvre la Tolérance univerſelle. On ne peut nier que cette Doctrine ne ſe rende commune en Angleterre; & s'il faut parmi ceux qui la défendent à préſent, que je produiſe un Auteur connu, je nommerai ſans héſiter M. Burnet. C'eſt lui qui pour lier les mains au Magiſtrat ſur les affaires de la Religion, donne pour principe général que *nos penſées qui regardent Dieu, & les actions qui ſont les effets de ces penſées, ne ſont point de ſon reſſort.* M. Jurieu qui montre aujourd'hui tant de zéle pour l'autorité du Magiſtrat, n'a qu'à s'attaquer à cet Auteur. Mais il lui dira beaucoup d'autres choſes qui lui déplairont davantage. Il lui dira que l'Héréſie n'eſt rien du tout *que l'opiniâtreté dans une erreur après être convaincu que c'eſt une erreur:* ce qui réduit l'Héréſie à rien, puiſque, ſelon cette définition, il n'y a rien en ſoi qui ſoit Hérétique, ni par conſéquent aucune erreur qu'il ne faille tolérer. Il lui dira, *que ſelon les principes de l'Egliſe Romaine qui ſe croit infaillible, l'Intolérance eſt plus aiſée à ſoutenir*; mais qu'elle ne peut ſubſiſter dans une Egliſe

Préf. ſur Lact. p. 18.

Ibid. p. 37.

Ibid. p. 39.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

comme la leur, *qui ne prétend rien davantage qu'un pouvoir d'ordre & de gouvernement, & qui ne nie pas qu'elle ne puiſſe ſe tromper.* Il conclura de ce principe, qu'*on ne doit pas être trop prompt à juger mal de ceux qui ſont d'un autre ſentiment que nous, ou agir avec eux d'une maniere rigoureuſe, puiſqu'*IL EST POSSIBLE QU'ILS AIENT RAISON, ET QUE NOUS AYONS TORT: ce qui lui fait appeller la rigueur de ce qu'on appelle l'Égliſe Anglicane envers les Nonconformiſtes: LA RAGE D'UNE PERSE'CUTION INSENSE'E.

Ibid. p. 39, 40.
Ibid. 46, 47.

Pour ſauver les Variations qu'on impute aux Proteſtans, il répond qu'ils n'ont jamais varié *ſur le Symbole des Apôtres, ni ſur les dix Commandemens:* deux piéces où ſont contenus tous les articles de Foi, le reſte qu'on a inféré dans les Confeſſions de Foi des Proteſtans, n'étant, ſelon lui, que *des vérités Théologiques, dont les principes de la Réforme* ne permettent pas *qu'on impoſe les déciſions aux autres hommes, ni qu'on les oblige à les ſigner, ni à en jurer l'obſervation.*

Rem. ſur les Méth. du Clergé de France, Méth. 16. p. 158. art. 3.

Voilà bien pour M. Jurieu un autre Adverſaire qu'un M. Huet, & que les autres Miniſtres qu'il étonne par ſes injures, qu'il accable par la crainte d'être dépoſés. Celui-ci mépriſe autant ſes cenſures que ſes emportemens & ſa véhémence; & s'étant ſi hautement déclaré pour la Tolérance univerſelle, il ne trouvera pas mauvais que M. Pappin rende publiques les Lettres qu'il lui a écrites pour autoriſer cette Doctrine, & le diſcours de Striméſius qu'on vient de citer, c'eſt-à-dire, l'Indifférence la plus déclarée qu'on ait jamais vûe.

Il ne reſte plus maintenant que de trancher en un mot une équivoque de quelques-uns de ces Docteurs Proteſtans qui ne veulent pas qu'on les mette au nombre des Indifférens, parce que, diſent-ils, bien éloignés d'admettre l'Indifférence des Religions, ils reconnoiſſent qu'il y en a une meilleure que les autres, plus certaine, plus vraie, ſi l'on veut, à laquelle il faut tâcher de parvenir par l'intelligence de l'Ecriture, qui eſt la Proteſtante ou Réformée; mais tout cela, c'eſt ſe moquer, puiſqu'on a vû qu'en tâchant & en s'efforçant à la maniere qu'ils diſent de bien entendre l'Ecriture, on n'en eſt pas moins ſauvé, bien qu'on demeure toujours & juſqu'au dernier ſoupir, comme on étoit: qui eſt préciſément ce qu'on appelle l'Indifférence des Religions, puiſque dans le fond on ſe ſauve en toutes; & l'expérience fait voir qu'il n'y a, ni ne peut y avoir aucun reméde à un ſi grand mal, qu'en croyant avec les Catholiques, que jamais on ne tâche & on ne s'efforce comme il faut,

jusqu'à ce qu'on en vienne enfin par ses efforts à soumettre de bonne foi son jugement à celui de l'Eglise.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Après cela, mes chers Freres, il ne faut point s'étonner que tout tende dans votre Réforme à l'Indifférence des Religions, ni qu'une infinité de gens aient dit à M. Jurieu, que l'Eglise Anglicane, qu'il appelle l'honneur de la Réforme, y tende visiblement comme les autres; puisque nous venons de voir dans ses principaux Docteurs des témoignages si précis de ce sentiment.

CXIII. *L'indépendantisme sorti de cette source: autres Sectes: le mépris de l'Ecriture inévitable, sans les interprétations de l'Eglise.*

Sans encore sortir de l'Angleterre, la Secte des Indépendans est venue manifestement de la même source; & Jean Hornbec, un des plus célébres Docteurs de l'Académie d'Utrecht, en est un bon témoin, lorsqu'il écrit dans le Livre où il fait le recueil des Sectes: « Qu'ils rejettent toutes les Formules, tous les Catéchismes, » tous les Symboles, même celui des Apôtres. Ils croient, dit-il, » qu'il faut éloigner toutes ces choses comme apocryphes, pour » ne s'en tenir qu'à la seule & unique parole de Dieu. Un autre, » que le même Auteur met au rang des Enthousiastes ou prétendus Inspirés, qui n'étoit point ignorant, principalement en Hébreu, ni de mauvaise vie, disoit qu'il n'y avoit plus d'Eglise depuis les Apôtres, parce qu'il n'y avoit plus d'infaillibilité sur la » terre, & que les Docteurs qui n'en avoient point, ne s'en vantoient » pas moins de parler au nom de Dieu. Un autre concluoit de-là » que jusqu'à ce qu'on fût convenu quelle Doctrine on auroit à » suivre, il falloit établir des Assemblées, où l'on ne lût que le simple texte de l'Ecriture sans glose ni expositions; qu'on ne prononceroit autre chose dans les Chaires, & que tous les Livres de » Religion, excepté l'Ecriture seule, seroient portés au Magistrat.» Sur ce fondement il faisoit *le plan d'une Eglise non partiale*: il avoit même composé un Livre sous ce Titre, & un autre qu'il intituloit, *La diminution des Sectes.* C'étoit visiblement le même dessein où sont entrés les Docteurs qu'on vient de produire. Il n'y avoit, pour unir les Sectes, que de permettre de croire, de dire & d'écrire tout ce qu'on voudroit. C'est sauver tous les Hérétiques sans les convertir: sans les ramener à la tige d'où toutes les Sectes sont sorties: sans y songer seulement; & au contraire, en laissant oublier aux Chrétiens, s'il se pouvoit, ce principe d'Unité sur lequel le Fils de Dieu a fondé son Eglise, pour substituer à sa place le caractère de division, qui est *dans le Royaume de Satan* le principe de sa désolation inévitable, conformément à cette parole: *Tout Royaume divisé en lui-même sera désolé, & les maisons en tomberont les unes* Luc. XI. 17.

Summa Controv. lib. 10. de Boruniſtri. p. 686. Ibid p. 436, 437.

SIXIEME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

sur les autres. On voit par là quels prodiges l'ennemi du genre-humain vouloit introduire ſous prétexte de piété, c'eſt le vrai *myſtère d'iniquité*, c'eſt-à-dire, la plus dangereuſe hypocriſie ſous couleur de rendre reſpect à la parole de Dieu, & par-là l'Indifférence des Religions, afin de préparer la voie à la grande *Apoſtaſie* qui doit arriver, & *à la révélation de l'Antechriſt*; & tout cela fondé ſur cette maxime, que les interprétations de l'Egliſe ne pouvant être plus infaillibles qu'elle-même, il demeuroit libre aux Chrétiens de rejetter les plus authentiques, & de ne ſe réſerver que le ſimple Texte, à condition de le tourmenter & le tordre à ſa fantaiſie, juſqu'à ce qu'enfin on l'ait forcé à ne plus violenter le ſens humain, qui eſt le but où ſe termine le Socinianiſme, &, comme on a vû, le parfait accompliſſement de la Réforme des Proteſtans.

II. Theſſ. II. 3, 7. Ibid.

C'eſt par-là auſſi qu'il s'éléve de tous côtés au milieu d'eux tant de Sectes de Fanatiques, parce que d'un côté étant conſtant que l'Ecriture, dont on abuſe en tant de manieres, a beſoin d'interprétation; & de l'autre, celles de l'Egliſe paroiſſant douteuſes, ou ſuſpectes aux Proteſtans par les principes de la Secte; on eſt contraint, pour avoir un interprete infaillible, de s'attribuer une inſpiration, un inſtinct venu du S. Eſprit: d'où l'on eſt mené pas-à-pas au mépris du Texte ſacré, comme l'expérience le fait voir, tous ces Inſpirés prétendant enfin être affranchis de la Lettre, comme d'une ſujétion contraire à la liberté des enfans de Dieu; & ainſi, par la plus groſſiere de toutes les illuſions, une révérence mal entendue de l'Ecriture conduit enfin les eſprits à la mépriſer.

Pour éviter ces extrémités ſi viſiblement pernicieuſes, l'Egliſe Catholique toujours aſſûrée de l'eſprit qui l'anime & la dirige, n'a auſſi jamais héſité à donner, dès les premiers tems, comme authentiques ſes interprétations unanimes: en quoi, loin de croire qu'elle eût dérogé à l'autorité des Livres Saints, elle a au contraire toujours regardé ſes explications, comme étant le pur eſprit de l'Ecriture, & ſes traditions conſtantes & univerſelles, comme faiſant avec l'Ecriture un ſeul & même corps de révélation.

CXIV. *Illuſion de ceux qui faiſant peu d'eſtime des Dogmes, ne vantent que les bonnes mœurs.* Phil. II. 2. Eph. IV. 4, 5.

C'eſt le ſeul moyen laiſſé aux Fidéles dans une Doctrine auſſi haute que celle du Chriſtianiſme, & dans une auſſi grande profondeur que celle de l'Ecriture, d'entretenir parmi eux l'unité que leur ordonne S. Paul en leur diſant: *Soyez d'un même cœur & d'une même ame, ayant tous les mêmes ſentimens.* Ce qui devoit commencer par la Foi, puiſque le même S. Paul a dit encore: *un ſeul Corps & un ſeul eſprit: un ſeul Seigneur, une ſeule Foi, un ſeul Baptême.* Pour trouver cette unité de

la Foi dans une ſi effroyable multiplicité de ſentimens & de Sectes, on voit à quoi il faut réduire la Foi Chrétienne, & dans *quelle généralité* il faut prendre l'Ecriture. Nos Indifférens qui en ont honte, & des diviſions où l'on tombe par la méthode qu'ils propoſent pour entendre ce Divin Livre, croient y trouver un reméde, en faiſant peu de cas des Dogmes ſpéculatifs & abſtraits, comme ils les appellent, & ne vantant que la Doctrine des Mœurs. C'eſt la maxime de ces Latitudinariſtes dont nous venons de parler, qui diſent que c'eſt dans les Mœurs qu'il faut retrécir la voie du Ciel, en la dilatant pour les Dogmes. Tout conſiſte à bien vivre, diſent nos Indifférens, & l'Ecriture n'a là-deſſus aucune obſcurité, ni le Chriſtianiſme aucun partage. Mais c'eſt encore, ſous le prétexte de la piété, la plus fine & la plus dangereuſe hypocriſie. Car d'abord, pourquoi ne vouloir pas que captiver ſon intelligence ſous des Myſtères impénétrables à l'eſprit humain, ſoit une choſe qui appartienne à la Doctrine des Mœurs, & une partie principale du culte de Dieu, puiſque c'eſt un des Sacrifices qui coûte le plus à la nature, & qui eſt en ſoi des plus parfaits? Et pourquoi ne ſera-ce pas encore un des exercices de la charité, de réduire les vrais Chrétiens à la même Foi, en rendant obéiſſance à la même Egliſe, & par là étouffer *les diſſenſions, les inimitiés, les aigreurs*, & les autres maux de cette nature, parmi leſquels S. Paul a compté *les Héréſies & les Sectes*, comme une ſource immortelle *des diviſions* que l'eſprit de Jeſus-Chriſt devoit éteindre? C'eſt de cela néanmoins que nos parfaits Chrétiens font peu d'état, & ne parlent que de bien vivre, comme ſi bien croire n'en étoit pas le fondement. Mais pour nous reſtreindre ſimplement à ce qu'ils appellent les Mœurs, où ils ſemblent vouloir renfermer toute la Religion, les Sociniens & les autres qui les vantent tant, n'ont-ils pas été les premiers à cenſurer les commencemens de la Réforme, où l'on avoit refroidi la pratique des bonnes œuvres, en enſeignant clairement qu'elles n'étoient pas néceſſaires à la juſtification, ni au ſalut, non pas même l'amour de Dieu; mais la ſeule foi des promeſſes, ainſi que nous l'avons ſouvent démontré? Les mêmes Sociniens ne prouvent-ils pas invinciblement, auſſi-bien que les Catholiques, qu'il n'y a rien de plus pernicieux aux bonnes Mœurs, que l'inamiſſibilité de la juſtice, la certitude du ſalut, & enfin l'imputation de la juſtice de Jeſus-Chriſt, de la maniere dont on l'enſeignoit dans la Réforme? C'en eſt aſſez pour les convaincre, qu'il peut ſe trouver dans l'Ecriture ſur les Mœurs, comme ſur les Dogmes, de ces généralités, où ſe cachent tant d'opi-

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Gal. V. 20.

Sixiéme Avertissement aux Protestans.

nions & tant d'erreurs différentes. Que ſi l'on ſe met à raiſonner (& on ne le fait que trop) ſur la Doctrine des Mœurs, ſur les inimitiés, ſur les uſures, ſur la mortification, ſur le menſonge, ſur la chaſteté, ſur les mariages; avec ce principe, qu'il faut réduire l'Ecriture Sainte à la droite raiſon, où n'ira-t-on pas? N'a-t-on pas vû la Polygamie enſeignée par les Proteſtans, & en ſpéculation & en pratique? & ne ſera-t-il pas auſſi facile de perſuader aux hommes, que Dieu n'a pas voulu porter leurs obligations au-delà des régles du bon ſens, que de leur perſuader qu'il n'a pas voulu porter leur croyance au-delà du bon raiſonnement? Mais quand on en ſera là, que ſera-ce que ce bon ſens dans les Mœurs, ſinon ce qu'a déja été ce bon raiſonnement dans la croyance, c'eſt-à-dire, ce qu'il plaira à un chacun? Ainſi nous perdrons tous l'avantage des déciſions de Jeſus-Chriſt: l'autorité de ſa parole ſujette à des interprétations arbitraires, ne fixera non plus nos agitations, que feroit la liberté naturelle de notre raiſonnement; & nous nous verrons replongés dans les diſputes interminables, qui ont fait tourner la tête aux Philoſophes. De cette ſorte, il faudra tolérer ceux qui erreront dans les Mœurs, comme ceux qui erreront ſur les myſtères, & réduire le Chriſtianiſme, comme font pluſieurs, à la généralité de l'amour de Dieu & du prochain, en quelque ſorte qu'on l'applique & qu'on le tourne après cela. Combien ont dogmatiſé les Anabaptiſtes & les autres Enthouſiaſtes, ou prétendus Inſpirés ſur les ſermens, ſur les châtimens, ſur la maniere de prier, ſur les mariages, ſur la Magiſtrature, & ſur tout le Gouvernement Eccléſiaſtique & Séculier: choſes eſſentielles à la vie Chrétienne? Les Sociniens qui ne vantent avec les Indifférens que la bonne vie & la voie étroite dans les Mœurs, combien ſe mettent-ils au large lorſqu'ils ne ſoumettent aux peines de la damnation, & à la privation de la vie éternelle, que les habitudes vicieuſes? juſques-là, que Socin lui-même n'a pas craint de dire: *Que le meurtrier ou l'homicide qui eſt jugé digne de mort, & qui ne peut avoir de part à la vie éternelle, n'eſt pas celui qui a tué un homme, ou qui a commis un acte d'homicide; mais celui qui a contracté quelque habitude d'un ſi grand crime.* Il n'y a rien de plus inculqué dans ſes ouvrages que cette Doctrine. C'eſt auſſi le ſentiment de la plûpart de ſes Diſciples, & entre autres de Crellius, un des plus célébres, & qui eſt eſtimé parmi eux un des plus réguliers ſur la Doctrine des Mœurs; & néanmoins, il fait clairement conſiſter *dans l'habitude* la nature du péché, qui exclut de la vie éternelle; & encore plus expreſſément, il diſtingue deux ſortes de péchés,

Soc. in c. 3. I. Ep. Jo. 11. 6. T. I. Bib. frat. p. 194. Ibid. ad v. 14. p. 202. Ibid. quod regni Pol. &c. c. 1. p. 194. &c. Eth. Chriſt. lib. II. c. 5. T. IV. p. 287.

dont les premiers, dit-il, *ſont très-griefs & très-énormes de leur nature, ou en approchent beaucoup, dans leſquels celui qui eſpère la vie éternelle, & qui a la crainte de Dieu, ou ne tombe jamais, ou n'y tombe que lorſqu'il eſt fort preſſé par les déſirs de la chair, ou faute d'y penſer & par quelque ſorte d'imprudence.* On voit d'abord que ces péchés, quelque énormes qu'il les repréſente, ne lui paroiſſent incompatibles, ni avec la crainte de Dieu, ni avec l'eſpérance du ſalut, que lorſqu'on y tombe ſouvent, & avec une malice déterminée. *Et pour les autres péchés*, continue-t-il, *qui ne ſont pas ſi énormes & où l'on tombe plus facilement, comme la colère, le déſir des voluptés illicites, qui ne va point juſqu'à l'acte, & l'ambition déſordonnée : ſi on ne les combat pas dans leur naiſſance & qu'on leur lâche la bride, je ne crois pas qu'on puiſſe eſpérer le ſalut. Mais ſi l'on combat avec ſa paſſion, & qu'on s'occupe à la réprimer, enſorte qu'on gagne deux choſes ſur ſoi-même ; l'une, ſouvent de l'éteindre & la bannir de ſon eſprit ; l'autre, de l'affoiblir & d'en empêcher en quelque ſorte l'effet : je n'ôte pas à un tel homme l'eſpérance du ſalut.*

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Reſp. ad 2. Sto. in quæſt.

On voit par-là de quelle indulgence il uſe envers les péchés. Car pour ce qui regarde les plus énormes, lors même qu'on les commet en effet, il ne veut pas qu'ils excluent la crainte de Dieu, ni l'eſpérance du ſalut, ſi l'on y tombe rarement, & que ce ſoit *par emportement & par quelque ſorte d'inconſidération* : car il ne veut même pas que l'inconſidération ſoit pleine & entiere ; & pour les péchés de penſée, de conſentement, ou de volonté, tel qu'eſt, par exemple, *le déſir d'un plaiſir illicite*, encore que Jeſus-Chriſt ait égalé *ce déſir à un adultère* : ſelon ce nouveau Docteur, pour n'être pas damné par un tel crime, il ſuffit de ne lâcher pas tout-à-fait la bride à ſa convoitiſe, & *d'en empêcher*, comme il dit, non pas entiérement, mais *en quelque ſorte l'effet* : qui eſt un des plus grands affoibliſſemens qu'on pût inventer de la Doctrine de l'Évangile. Mais de peur encore d'en trop dire, ou de rendre trop difficile le chemin du Ciel, il excuſe ces ſortes de pécheurs, lorſqu'ils ſont entraînés au péché *par de violentes tentations, venues ou du naturel, ou de l'habitude.* Il eſt vrai qu'il y ajoûte deux conditions : l'une, de n'avoir *pas eu en ſoi-même pluſieurs de ces diſpoſitions criminelles* ? l'autre, *d'en récompenſer le péché par d'excellentes vertus : comme ſont la charité & l'aumône.* Mais cela lui paroît encore trop dur : *& quand*, dit-il, *on auroit pluſieurs de ces mauvaiſes diſpoſitions, & qu'on n'auroit point ces excellentes vertus, je n'oſerois ni accorder, ni refuſer le ſalut à des hommes qui ſeroient en cet état.*

Matt. V. 28.

Ibid.

SIXIÈME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Il n'eſt pas ici queſtion de les ſauver de la damnation par une ſincère & véritable pénitence de leurs fautes, car c'eſt de quoi on ne parle pas dans tous ces diſcours; & on ſçait que tous les péchés même les plus énormes, comme les plus délibérés & les plus fréquens, ſont pardonnables en cette ſorte: il s'agit de trouver dans le péché des excuſes au péché même; & voilà ce qu'en ont penſé ceux de tous les Proteſtans qui ſe piquent le plus de conſerver entiere la régle des mœurs. On voit en cet endroit combien ils ſont relâchés: ailleurs ils ſont rigoureux juſqu'à l'excès, puiſqu'ils s'accordent avec les Anabaptiſtes à condamner parmi les Chrétiens les ſermens, la Magiſtrature, la peine de mort, & la guerre, quoiqu'entrepriſe par autorité publique, quelque juſte qu'elle paroiſſe d'ailleurs.

Soc. Tract. de Magiſt. cont. Pal. T. II. p. 5. Volzog. inſtr. ad util. lect. N. T. c. 4. II. T. I. p. 251, 290. Annot. ad quæſt. de Magiſt. Ibid. 65. & ſeq.

Ceux de qui nous venons de voir d'un côté les relâchemens, & de l'autre les rigueurs exceſſives, ſont conſtamment ceux des Proteſtans, qui ont le plus ſecoüé le joug de l'autorité: ce ſont auſſi viſiblement ceux qui ſe ſont le plus égarés, non-ſeulement dans les Myſtères de la Religion; mais encore dans la Doctrine des mœurs, qu'ils ſe vantent de mieux obſerver que tous les autres. Socin, Volzogènes, & les autres, diſent que l'uſure n'eſt pas un péché ſelon les Loix Chrétiennes: en quoi il faut avoüer qu'ils ne dégénèrent pas de la Doctrine commune des Proteſtans. Sans parler des autres erreurs des Sociniens dans la matiere des mœurs, on ſçait la liberté qu'ils ſe donnent tous les jours ſur la diſſimulation & ſur le menſonge, & cela dans la matiere la plus ſérieuſe qu'on puiſſe traiter parmi les hommes, qui eſt celle de la Religion: pour peu que les Princes grondent, ils ſe cachent ſous tel manteau que vous voulez, & ne s'embarraſſent point de l'hypocriſie. On voit donc plus clair que le jour, que pour ſoutenir les mœurs comme pour ſoutenir la Foi, il y faut ce ferme fondement d'une autorité infaillible, qui empêche l'eſprit de s'égarer dans les interprétations qu'une vaine ſubtilité pourra donner à l'Ecriture ſur cette matiere comme ſur toutes les autres; & vanter les mœurs ſans cela, c'eſt ſous prétexte de les établir, les détruire & en laiſſer la régle à l'abandon.

Soc. ad Chriſtoph. Morſt. Ep. 4. T. I. p. 455. Volzog. Comment. in Luc. c. 6. v. 35. T. I. p. 592.

C'eſt auſſi pour obvier à tous ces maux qu'on nous avoit donné dans le Symbole, l'article *de l'Egliſe Catholique*, où nous trouvons tout ce que S. Paul nous avoit montré par ces paroles: *un ſeul corps, & un ſeul eſprit, un ſeul Seigneur, une ſeule Foi, un ſeul Baptême.* Mais la Réforme a mis les mains ſur cette unité, qui devoit être inviolable: elle a transformé l'Egliſe Univerſelle en un amas de Sociétés ennemies,

Phil. II. 2.

ennemies, qui ne laiſſent pas, dit M. Jurieu, *d'être unies au Corps de l'Egliſe Chrétienne, fuſſent-elles en Schiſme les unes contre les autres, juſques aux épées tirées.* C'eſt ainſi qu'il nous a formé le Royaume de Jeſus-Chriſt, ſur le modéle de celui de Satan. Les autres ont pouſſé à bout le principe que ce Miniſtre avoit poſé; ils ne trouvent ce *ſeul Corps, ni ce ſeul Eſprit* de S Paul, qu'en s'accordant à compter pour rien, par rapport au ſalut éternel, toutes les diviſions ſur les Myſtères: ni *l'unité de la foi*, qu'en la faiſant conſiſter dans les plus vagues généralités, & en s'élevant au-deſſus de toutes les déciſions & interprétations de l'Egliſe: ni enfin celle du Baptême, qu'en ſauvant généralement toutes les Sectes, où on le reçoit ſans remonter à la ſource d'où eſt dérivée cette eau ſalutaire, & d'où tous les Hérétiques l'ont emportée.

SIXIÈME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Préjug. p. 4. Var. XV. 51, 53. & ſuiv.

CXV. *A quelle condition nos Docteurs Indifférens s'offrent à tolérer l'Egliſe Romaine : confiance & fermeté de cette Egliſe.*

Que ſi maintenant on veut ſçavoir comment nos Indifférens ſont diſpoſés envers l'Egliſe Romaine, qui ſeule ſe tient à la tige de ſon Unité primitive, il ne faut qu'entendre Striméſius, que nous avons tant cité, ou plûtôt Jean Bergius, un de ſes Auteurs, qui parle ainſi: *Si les Papiſtes ne vouloient point nous obliger à leurs propres & particuliéres explications, & qu'ils ceſſaſſent de nous juger ſur cela, mais qu'ils nous laiſſaſſent joüir des paroles & des explications de Jeſus-Chriſt, tout iroit bien:* c'eſt-à-dire, qu'*il les faudroit recevoir du moins à titre d'Infirmes*, comme ont fait *les Sociniens*, (car c'eſt de quoi il s'agiſſoit) & les mettre par conſéquent au rang des vrais Chrétiens, qui ſe pourroient ſauver dans leur Religion. Ainſi l'Egliſe Romaine pouvoit avoir part à cette commune confédération des Chrétiens, que l'on propoſe aujourd'hui ſous le nom de Tolérance, ſi ſans obliger perſonne aux interprétations qu'elle a reçues de tout tems, elle vouloit ſe contenter d'une ſouſcription générale aux termes de l'Ecriture, qu'elle pourroit faire avec auſſi peu de peine que les autres Religions. Car encore qu'elle reconnoiſſe des Traditions non écrites, tout le monde lui rend ce témoignage qu'elle fait profeſſion de ne rien admettre qui ſoit contraire à l'Ecriture: ſon fondement étant celui-ci, qu'il y a une parfaite uniformité dans tout ce qu'ont dit les Apôtres, ſoit de vive voix, ſoit par écrit. Elle ſouſcrit donc ſans difficulté avec tout le reſte des Chrétiens à l'Ecriture Sainte, comme à un Livre inſpiré de Dieu, & immédiatement dicté par le S. Eſprit; & elle ne ſe trouve excluſe de cette prétendue Société, qu'à cauſe qu'elle eſt & ſera toujours par ſa propre conſtitution oppoſée à l'Indifférence des Religions, & en un mot, comme parle M. Jurieu, *la plus intolérante de toutes les Sectes Chrétiennes.*

Strim. ibid. §. 5. P. 37, 38.

Jur. Lett. Paſtor. aux Fid. de Paris, &c.

SIXIÈME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

De cette ſorte, on voit clairement que ce qui rend cette Egliſe ſi odieuſe aux Proteſtans, c'eſt principalement, & plus que tous ſes autres Dogmes, ſa ſainte & inflexible incompatibilité, ſi on peut parler de cette ſorte; c'eſt qu'elle veut être ſeule, parce qu'elle ſe croit l'épouſe, titre qui ne ſouffre point de partage; c'eſt qu'elle ne peut ſouffrir qu'on révoque en doute aucun de ſes Dogmes, parce qu'elle croit aux promeſſes & à l'aſſiſtance perpétuelle du S. Eſprit. Car c'eſt en effet ce qui la rend ſi ſévère, ſi inſociable, & enſuite ſi odieuſe à toutes les Sectes ſéparées, qui la plûpart au commencement ne demandoient autre choſe, ſinon qu'elle voulût bien les tolérer, ou du moins ne les pas frapper de ſes anathêmes. Mais ſa ſainte ſévérité & la ſainte délicateſſe de ſes ſentimens ne lui permettoit pas cette indulgence, ou plûtôt cette molleſſe; & ſon inflexibilité, qui la fait haïr par les Sectes Schiſmatiques, la rend chère & véritable aux enfans de Dieu, puiſque c'eſt par-là qu'elle les affermit dans une foi qui ne change pas, & qu'elle leur donne l'aſſûrance de dire en tout tems, comme en tout lieu: Je crois l'Egliſe Catholique: parole qui ne veut pas dire ſeulement, je crois qu'il y a une Egliſe Catholique & une Société, où tous les enfans de Dieu ſont recueillis; mais encore, & expreſſément, je crois qu'il y a une Egliſe Catholique, & une Société unique, univerſelle, indiviſible, où la vérité de Jeſus-Chriſt, qui eſt la vie & la nourriture des Chrétiens, eſt toujours immuablement enſeignée; ce qui emporte non-ſeulement, je crois qu'elle eſt, mais encore, je crois ſa Doctrine, ſans laquelle elle ne ſeroit pas, & perdroit le nom d'Egliſe Catholique. Et de même que Jeſus-Chriſt diſoit hautement & ſans craindre d'être repris: *Qui de vous me convaincra de péché?* ce qui étoit un des caractères de ſa Divinité; ainſi l'Egliſe Catholique, ſa vraie & unique Epouſe, appuyée de ſa protection & ſur ſa promeſſe, dit hardiment à toutes les Sectes, qui ont rompu avec elle: Qui de vous me convaincra d'avoir innové? & c'eſt là ce qui rend ſenſible que Dieu eſt en elle. Car comme ce qui vérifie cette parole du Sauveur, *Qui de vous me convaincra de péché?* c'eſt qu'encore qu'on ait pû dire en général; Cet homme eſt un ſéducteur, & d'autres choſes ſemblables: dans le fait particulier, on n'a jamais pû, ni le convaincre d'aucune erreur dans ſa Doctrine, ni marquer avec tant ſoit peu de vraiſemblance aucune irrégularité dans ſa vie. De même, ſi on oſe en quelque façon lui comparer ſon Egliſe ſoutenue de ſon ſecours & éclairée de ſon eſprit, on a bien pû en général lui reprocher des innovations, mais on n'a jamais pû, ni on ne pourra jamais lui démontrer par aucun

Jean, VIII. 46.

fait poſitif, ni qu'elle ait changé aucun de ſes Dogmes, ni qu'elle ſe ſoit jamais ſéparée du tronc où elle avoit été inſérée, ou de la pierre ſur laquelle elle avoit été bâtie. Au lieu donc qu'elle n'a jamais vû naître de Secte, à qui elle n'ait pû dire auſſi-tôt, hardiment & ſans qu'on le pût nier : Voilà votre Auteur, voilà votre date, & vous n'étiez pas hier; en ſorte qu'elle leur montre à toutes ſur le front le caractère ineffaçable de leur nouveauté : perſonne n'a jamais pû, & par conſéquent ne pourra jamais lui montrer la même choſe par aucun fait poſitif. Car elle a fait en tout tems, & fait encore une ſi haute profeſſion de ne jamais rien changer dans ſa Doctrine, que pour peu qu'elle y eût changé, ou qu'elle y changeât, elle ne pourroit ſoutenir ſon caractère, & perdroit tous ſes enfans. C'eſt donc là le fondement inébranlable & la pierre ſur laquelle eſt appuyée la Foi des humbles Chrétiens; c'eſt que par la conſtitution de l'Egliſe où ils ont à vivre, la nouveauté dans la Doctrine leur y eſt toujours ſenſible; & comme nous l'avons dit, toujours réduite à ce fait conſtant : on croyoit hier ainſi; & on varie dans la Foi, ſi aujourd'hui on ne croit de même. Sur ce fondement, il eſt clair que ne vouloir point varier & demeurer dans l'Egliſe, c'eſt la même choſe. C'eſt ce qui fait que l'Egliſe ne varie jamais; & la maxime contraire fait que les fauſſes Egliſes, & en particulier la Réforme, eſt expoſée à varier toujours : puiſque dès qu'elle a trouvé un ſeul moment, où elle eſt forcée d'avoüer qu'il falloit changer la foi de ceux par qui on avoit été inſtruit, baptiſé, communié, ordonné, c'eſt-à-dire la foi d'hier; elle n'a plus de raiſon de ne changer pas celle qu'elle embraſſe aujourd'hui.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Auſſi, lorſqu'on lui objecte des Variations, on peut voir ce qu'elle répond : *Quand tout ce que dit M. de Meaux ſeroit vrai*, quand il auroit bien prouvé la Variation de nos Egliſes, *il n'auroit gagné*, dit M. Burnet, *que ce que nous lui accordons, ſans qu'il ſe donne la peine de le prouver; c'eſt que nous ne ſommes ni inſpirés, ni infaillibles; nous n'y aſpirâmes jamais.* Sur ce fondement il conclut, *que les Réformés, après que leurs Confeſſions de Foi ont été formées, s'y ſont peut-être attachés avec trop de roideur, & qu'il ſera plus facile de montrer qu'ils devoient avoir varié, que de prouver qu'ils l'ont fait, & qu'ils ſont blâmables en cela.* Voilà ce qu'a écrit M. Burnet, & cela, qu'eſt-ce autre choſe, à parler franchement, que d'avoüer qu'on n'a rien de fixe, & que loin de s'étonner d'avoir varié, on s'étonne plûtôt de n'avoir pas varié beaucoup davantage? Mais de-là où tombe-t-on, ſi ce n'eſt dans l'inconvénient marqué par ſaint Paul, *de flotter*

CXVI. *Concluſion de ce diſcours : Aveu de M. Burnet & des autres ſur l'inſtabilité des Egliſes Proteſtantes.*

Burn. Crit. des Var. p. 7, 8.

Ibid.

Eph. IV. 14.

SIXIEME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

comme des enfans, & de tourner à tout vent de Doctrine, qui eſt la marque la plus ſenſible d'une ame égarée ? Telle eſt pourtant la réponſe, non-ſeulement de M. Burnet, ce grand Hiſtorien de la Réforme, mais encore celle de M. Jurieu, qui en eſt le principal Défenſeur ; & afin que rien n'y manque, c'eſt encore celle de M. Baſnage : c'eſt, en un mot, celle de tous les Proteſtans que nous connoiſſons, qui en effet ne peuvent rien dire de plus ſpécieux ſelon leurs principes : quelle merveille que nos Egliſes aient varié, puiſque nous ne les reconnoiſſons pas pour infaillibles ? comme s'ils diſoient : Nous ſommes une Secte humaine qui ne fonde ſa ſtabilité ſur aucune promeſſe de Dieu : quelle merveille que nous changions, & que nos propres Confeſſions de Foi n'aient rien de fixe ? Mais la conſéquence va bien plus loin. On voit l'état préſent de la Réforme, & la pente de ces Egliſes Prétendues, qui ont pour fondement qu'il n'y a rien de vivant ni de parlant ſur la terre, à quoi on doive s'aſſujettir en matiere de Religion. Le Socinianiſme s'y déborde comme un torrent ſous le nom de Tolérance ; les myſtères s'en vont les uns après les autres ; la Foi s'éteint, la raiſon humaine en prend la place, & on y tombe à grands flots dans l'Indifférence des Religions. Il n'y a ſur cela qu'à écouter M. Jurieu, & le Synode de Rotterdam ; on en a vû les actes & les témoignages : on en voudroit revenir à retenir les eſprits par l'autorité & on ne trouve que celle des principes qu'on puiſſe oppoſer à ce torrent ; ce qui n'eſt bon qu'à retenir peut-être les langues un peu plus captives, & à faire couver ſous la cendre un feu qui éclatera en ſon tems avec plus de force. Si ce parti d'Indifférens prévaut parmi vous, & que ce torrent vous emporte, vous n'aurez qu'à nous dire encore : Quelle merveille que l'on varie parmi nous ? nous n'étions pas infaillibles. Ceux-là mêmes qui tâchent de vous redreſſer, varient d'une maniere pitoyable. Dès que M. Jurieu entreprend de juſtifier les Variations, & d'en montrer dans l'Egliſe, le voilà viſiblement emporté lui-même de l'eſprit de variation & de vertige : l'immutabilité de Dieu, l'égalité des Perſonnes ne tient plus : la Foi de Nicée vacille ; les fondemens de la Religion ſont écroulés ; l'Antiquité la plus pure ne les a pas connus : le Miniſtre ne laiſſe rien en ſon entier, & tout fourmille d'erreurs dans ſes Ecrits. Il trouve des exceptions à l'Evangile : la Réforme n'a plus de reſſource que dans l'autorité des Princes, & M. Jurieu la veut contraindre à les reconnoître pour Chefs, également Maîtres de la Religion & de l'Etat. Malgré ces nouveautés & ces erreurs, tous les Synodes ſe taiſent de-

Jur. Lett. 5, 6, 7 & 8. de l'an 1689. Baſn. Rép. aux Variat. Préf. &c.

vant lui. Qui ſçait ſi ſes ſentimens ne prévaudront pas, ou ſi les Tolérans mal attaqués par un homme qui n'a ni principes, ni ſuite dans ſes diſcours, ne prendront pas le deſſus ? N'importe : & quoi qu'il en arrive, il n'y aura qu'à nous dire : Nous n'étions pas infaillibles. Mais cela même, c'eſt avoüer en d'autres termes, que ſi l'on ne connoît point d'Egliſe infaillible, on eſt expoſé à changer ſans fin, ſans pouvoir trouver d'autre repos que celui de l'Indifférence des Religions. C'eſt ce qu'on avoit prévû qui arriveroit à la Réforme : cent preuves invincibles le démontroient, & nous avons maintenant pour nous la plus claire comme la plus forte de toutes les preuves, c'eſt-à-dire, l'expérience. Que ſi ces Variations & cette légéreté vous paroiſſent la ſuite inévitable de la Doctrine qui ne connoît point l'Egliſe pour infaillible, & qu'il n'y ait point de milieu entre tourner à tout vent, & s'appuyer ſur l'autorité des déciſions Eccléſiaſtiques, comme ſur une pierre inévitable, on voit où eſt le ſalut du Chriſtianiſme. Je n'ai plus rien à dire. Que M. Jurieu réplique ou ſe taiſe, je garderai également le ſilence. Aſſez de gens le réfuteront dans ſon Parti, ſi on y laiſſe la liberté de le faire, & il ne ſera pas long-tems ſans ſe réfuter lui-même. Que dirois-je donc à un homme à qui la foibleſſe de ſa cauſe, autant que ſon ardente imagination ne fournit que des idées qui s'effacent les unes les autres ? Qu'il dogmatiſe donc, à la bonne heure, & qu'il prophétiſe tant qu'il lui plaira ; je laiſſerai réfuter ſes Prophéties au tems, & ſa Doctrine à lui-même : & il ne me reſtera qu'à prier Dieu qu'il ouvre les yeux aux Proteſtans, pour voir ce ſigne d'erreur qu'il éléve au milieu d'eux, dans l'inſtabilité de leur Doctrine.

SIXIÈME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Extraits de quelques Lettres de M. Burnet.

EN attendant le Livre * de M. Pappin, que ſes infirmités connues retardent depuis ſi long-tems, le Lecteur ſera bien aiſe de voir les extraits des Lettres de M. Burnet que j'ai promis, & en même tems de ſçavoir à quelle occaſion elles ont été écrites. Ce jeune Miniſtre, célébre dans ſon Parti, pour ſon eſprit & pour ſon ſçavoir, comme il paroît par le témoignage que lui rend M. Jurieu, & Proteſtant de très-bonne foi, s'il en fut jamais, a toujours cru, comme il eſt vrai, que le principe fondamental de la Religion Proteſtante étoit de ne reconnoître ſur la terre aucune auto-

Sup. n. 112.

* Ce Livre a pour titre, *La Tolérance des Proteſtans & l'autorité de l'Egliſe*, impr. en 1692. *M. Pappin mourut en* 1709. *dans le tems qu'il préparoit une ſeconde édition de cet Ouvrage.*

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

rité que celle de l'Ecriture en général, ſans ſe croire aſtreint à aucune Tradition, interprétation, détermination de l'Egliſe, ſoit ancienne, ſoit moderne : Voilà ſon principe, ou plûtôt celui de la Religion où il avoit été élevé. Zélé qu'il étoit pour ſon Parti, il ſe retira comme les autres depuis la révocation de l'Edit de Nantes ; & après avoir été fait Prêtre de l'Egliſe Anglicane Proteſtante avec toute ſorte de bons témoignages, il exerça ſon miniſtère avec beaucoup de réputation dans quelques Villes des plus célébres du Nord. Le caractère de ſon eſprit eſt d'être ſuivi, & de pouſſer un principe dans toutes ſes conſéquences. Celui de ne reconnoître aucune autorité ſur la terre, lui tenoit autant au cœur que la Religion qu'il profeſſoit, parce que c'en eſt le fondement, & à vrai dire, ce qui la diſtingue de la Foi Romaine. Plus il ſuivoit ce principe, plus il ſentoit, que ni les déciſions des Synodes, ni les Confeſſions de Foi, ni enfin ce qu'on appelloit dans le Parti la Traditive des Egliſes Proteſtantes, n'étoient un principe ſuffiſant pour le déterminer : au contraire, l'autorité qu'il voyoit qu'on vouloit donner à toutes ces choſes contre les vrais principes de la Réforme, lui paroiſſoit, comme elle étoit ſelon ces principes, un joug tout-à-fait humain qu'on impoſoit aux conſciences, & un vrai retour au Papiſme. En cet état on voit bien qu'il devoit devenir fort Tolérant : il s'enfonçoit inſenſiblement dans la Tolérance où les principes de ſa Religion le conduiſoient, & il eſt vrai qu'il ſe mettoit beaucoup au large ; car il ne connoiſſoit pas ce joug ſalutaire que l'autorité de l'Egliſe impoſe à notre raiſon chancelante par elle-même, & la Réforme lui avoit appris à le regarder comme une tyrannie. Il eſt toujours demeuré fort perſuadé de la Divinité de Jeſus-Chriſt, & par-là très-éloigné des Sociniens. Mais comme il ne s'en éloignoit que par des raiſonnemens qu'il faiſoit en ſon eſprit ſur l'Ecriture, & qu'il voyoit que les autres en faiſoient de tout contraires, ſans qu'aucune autorité qui fût ſur la terre, pût déterminer les eſprits d'un côté plûtôt que de l'autre, il ne voyoit point par quel endroit il pouvoit les condamner ni les exclurre du ſalut, non plus que les autres Sectes du Chriſtianiſme. Alors donc il compoſa le petit Livre *De la Foi réduite à ſes juſtes bornes*, où il eſt vrai qu'il donne à pleines voiles dans la Tolérance univerſelle. Le reſte de ſon Hiſtoire n'eſt pas de ce lieu, non plus que les fameux démêlés qu'il eut avec M. Jurieu ſur la matiere de la Grace. M. Pappin ſuivoit la Doctrine de ſon oncle M. Pajon ; & bon Proteſtant qu'il étoit, il n'avoit pas cru que l'autorité du Sy-

node d'Anjou fût ſuffiſante pour l'en détourner. En un mot, il donnoit tout au raiſonnement, & il n'avoit rien alors qui pût l'empêcher d'ouvrir une vaſte carriere à ſes ſentimens, ni de joüir du charme décevant qui accompagne naturellement cette liberté. Ce qu'il y avoit pour lui de plus dangereux, c'eſt qu'il trouvoit les plus beaux eſprits de la Réforme, & entr'autres M. Burnet, dans la même opinion, comme on le va voir par les extraits de ſes Lettres. Il alloit donc devant lui dans le chemin de la Tolérance, ſans que rien le pût retenir, juſqu'à ce qu'ayant apperçu que le principe de la Réforme qui le forçoit à tolérer les Sociniens, ennemis de la Divinité de Jeſus-Chriſt, le pouſſoit encore plus loin, & qu'il falloit néceſſairement étendre la Tolérance au-delà des bornes du Chriſtianiſme, c'eſt-à-dire, mettre le ſalut hors de Jeſus-Chriſt, & tolérer toute Religion, qui étoit, à dire le vrai, n'en avoir aucune. A la vûe de cet abyſme, ſaiſi de frayeur il fit un pas en arriere : il ſe mit à enviſager la ſainte & inévitable autorité de l'Egliſe Catholique, il crut, il ſe convertit : & maintenant il produit les Lettres de M. Burnet, en témoignage aux Proteſtans que s'il eſt tombé dans l'erreur de l'Indifférence juſqu'à l'excès qu'on a vû, il y a été conduit par leurs principes, & confirmé par l'approbation de leurs plus célébres Docteurs. Il produiroit aiſément beaucoup d'autres Lettres de ſes amis que j'ai vûes en original : mais il ne veut point leur faire de peine, ni les expoſer à la redoutable colère de M. Jurieu : aſſûré, comme j'ai dit, que M. Burnet ne le craint pas : & d'ailleurs ce Docteur s'étant déclaré pour la Tolérance auſſi hautement qu'on l'a pû voir ; ce n'eſt pas trahir un ſecret, que d'expoſer ſes ſentimens aux yeux du Public. Voici donc ce qu'il a écrit ſur le Livre *De la Foi réduite à ſes juſtes bornes.*

SIXIEME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Sup. n. 112.

De la Lettre écrite à la Haye le 3. Septembre 1687.

Enfin, je vous ſouhaite toute ſorte de bonheur, mon cher ami. Pour votre Antagoniſte, (*M. Jurieu*) je ne doute pas qu'il fera tout ce qu'il pourra pour vous nuire, mais j'eſpère que ce ſera ſans effet. J'ai vû le livret dont vous parlez (*La Foi réduite à ſes juſtes bornes*) & je demeure d'accord POUR LE GROS, quoiqu'il y a quelque choſe que peut-être j'aurois rayé, ſi on m'avoit conſulté avant l'impreſſion ; car il faut éviter de donner des priſes à ceux qui les cherchent. Encore une fois, je vous ſouhaite un bon voyage & toute ſorte de proſpérité, & m'aſſûre que vous vous ſouviendrez

quelquefois de celui qui eſt ſans cérémonie & avec beaucoup de ſincérité,

Tout à vous, G. BURNET.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

M. Pappin lui ayant envoyé le diſcours de Striméſius ſi déclaré pour l'Indifférence, comme on l'a pû voir ci-deſſus, M. Burnet lui fit cette réponſe.

De la Lettre écrite à la Haye le 27 Avril 1688.

J'ai vû avec beaucoup de plaiſir que M. Striméſius a porté les principes de la Tolérance Chrétienne fort loin, ce qui lui attirera peut-être la cenſure de tous les Rigides: mais nous verrons comme il ſera appuyé; car C'EST UN PAS TRE'S-DIGNE D'UN BON CHRETIEN ET D'UN GRAND THEOLOGIEN, qu'il vient de faire, & vous avez raiſon de dire qu'il a porté la Tolérance plus loin que n'a fait votre Livre, &c.

Tout à vous, BURNET.

Je ne crois pas que perſonne en demande davantage ſur ce ſujet. Au reſte, quand M. Jurieu me reproche dans le Libelle qu'il a écrit contre M. Pappin, que je n'ai pas fait abjurer à ce Miniſtre ſon Socinianiſme ni ſon Pélagianiſme, il ne ſonge pas que le Symbole de Nicée eſt à la tête de la Profeſſion de Foi des Catholiques, & qu'on y reçoit expreſſément la Doctrine de la Seſſion VI. du Concile de Trente, où le Pélagianiſme & le Semipélagianiſme ſont de nouveau frappés d'anathême.

Dénombrement de quelques Héréſies.

PLUSIEURS qui ſe ſont trouvés embarraſſés des Héréſies tant de fois nommées dans l'Hiſtoire des Variations, & dans les Avertiſſemens, comme dans les autres Livres de Controverſe, m'en ont demandé l'explication; & c'eſt pour les ſatisfaire que j'en fais cette deſcription groſſiere, mais ſuffiſante pour leur inſtruction.

Les Marcionites, & les Manichéens croient deux premiers principes indépendans, l'un du bien & l'autre du mal: l'un Créateur du monde corporel, l'autre des eſprits, l'un du corps & l'autre de l'ame, l'un Auteur de l'Ancien Teſtament, l'autre du Nouveau: le Corps de Jeſus-Chriſt phantaſtique; & le Mariage mauvais: le vin & beaucoup de viandes mauvaiſes par leur nature, &c.

Les Paulianiſtes & Photiniens croyoient Jeſus-Chriſt un Homme pur,

pur, & nioient ſa préexiſtence avant ſa conception dans le ſein de la Vierge : Paul de Samoſate, Patriarche d'Antioche, & Photin, Evêque de Sirmich, ſont en divers tems les Chefs de cette Héréſie. Cerinthus, Ebion, & d'autres avoient enſeigné la même Doctrine.

Sixieme Avertissement aux Protestans.

Novatien refuſoit à l'Egliſe le pouvoir de remettre les péchés.

Les Donatiſtes rejettoient le baptême donné par les Hérétiques, même dans la forme légitime, & croyoient que l'Egliſe périſſoit par les vices de ſes Miniſtres.

Arius, Prêtre d'Alexandrie, & les Ariens nioient la Divinité de Jeſus-Chriſt.

Macédonius, Patriarche de Conſtantinople, nioit celle du S. Eſprit. Le premier eſt condamné au Concile de Nicée, & le ſecond dans le Concile de Conſtantinople.

Neſtorius, Patriarche de Conſtantinople, diviſoit la Perſonne de Jeſus-Chriſt, & nioit que Dieu & l'Homme fuſſent en lui une ſeule & même perſonne, ce qui l'obligeoit à nier que la Sainte Vierge fût mere de Dieu. Il eſt condamné dans le Concile d'Ephèſe troiſiéme Général ou Œcuménique.

Eutychès, Abbé de Conſtantinople, confondoit les deux natures de Jeſus-Chriſt, & diſoit qu'il ne s'étoit fait qu'une ſeule & même nature de ſa Nature Divine, & de l'humaine : lui & Dioſcore, Patriarche d'Alexandrie, qui le ſoutenoit, furent condamnés au Concile de Calcédoine quatriéme Général.

Aërius, Prêtre Arien, rejettoit l'Epiſcopat, la priere pour les Morts, & les jeûnes réglés, & quelques autres obſervances de l'Egliſe, & il ajoûtoit ces erreurs à l'Arianiſme.

Pélage & les Pélagiens nioient le péché originel, & ne reconnoiſſoient pas la néceſſité de la grace intérieure. Les Demipélagiens, ſans Auteur certain, confeſſoient le péché Originel, & ne nioient pas la néceſſité de la Grace pour accomplir l'œuvre de notre ſalut ; mais ils diſoient qu'elle ſe donnoit ſelon les mérites précédens, & que l'homme commençoit ſon ſalut de lui-même ſans la Grace. Les Pélagiens & Demipélagiens ſont condamnés par divers Conciles particuliers, tenus à Milévi, à Carthage, à Orange, &c. approuvés par les Papes S. Innocent, S. Zozime, S. Céleſtin, & S. Léon.

Vigilance, réfuté par S. Jérôme, rejettoit l'invocation des Saints, & le culte de leurs Reliques. Son héréſie s'eſt diſſipée d'elle-même.

Les Iconoclaſtes ou Briſeurs d'images, ôtoient aux images de Jeſus-Chriſt, de ſa Sainte Mere & des Saints, le culte relatif, & les

briſoient, ſelon leur nom. Ils furent condamnés au Concile de Nicée II. ſeptiéme Général.

SIXIÉME AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Bérenger nioit la Préſence réelle & la Tranſſubſtantiation. Il eſt condamné par divers Conciles, & par les Papes Nicolas II. & Grégoire VII.

Les Albigeois renouvelloient les erreurs des Manichéens: & les Vaudois celles de Vigilance & d'Aërius, que les Albigeois ſuivoient auſſi. Tous nioient la primauté de l'Egliſe Romaine qu'ils tenoient pour le ſiége de l'Antechriſt. Ils ſont condamnés en divers Conciles Provinciaux & Généraux, ſur-tout par ceux de Latran II. & IV.

Jean Viclef enſeignoit la même erreur, & nioit la Tranſſubſtantiation. Ses erreurs au nombre de quarante-cinq ont été condamnées au Concile de Conſtance.

Jean Hus condamné au même Concile, blâmoit la ſouſtraction de la Coupe. Viclef & lui ſoutenoient qu'on perdoit toute dignité Eccléſiaſtique & temporelle en perdant la Grace, & que les Sacremens perdoient leur vertu entre les mains des pécheurs, ce que les Albigeois & Vaudois croyoient auſſi.

Les Bohémiens étoient diſciples de Jean Hus, & ſe partageoient en diverſes Sectes.

Luther entre autres erreurs, nioit le changement du pain au Corps.

Calvin nioit la Préſence réelle: & l'un & l'autre renouvelloient les erreurs de Vigilance, d'Aërius, des Iconoclaſtes, avec beaucoup d'autres.

Les Ubiquitaires croient Jeſus-Chriſt préſent par-tout, ſelon la nature humaine: ils ſont le gros des Luthériens.

Lælio & Fauſte Socin, Italiens, ſont Chefs des Sociniens qui ont ramaſſé toutes les erreurs, celles de Paul de Samoſate, celles de Pélage, celles d'Aërius & de Vigilance, celles de Bérenger, avec une infinité d'autres. Ils nient l'éternité des peines d'Enfer, &c.

Arminius & les Arminiens ont été ſéparés des Calviniſtes, & ſont condamnés au Synode de Dordrect, principalement pour avoir nié la certitude du ſalut, & l'inamiſſibilité de la juſtice Ils ſont fort ſuſpects de Socinianiſme, & comme les Sociniens ils panchent à l'Indifférence des Religions.

Les Tolérans répandus dans tout le Parti Proteſtant, ſont de même avis, & ſoutiennent que le Magiſtrat n'a pas pouvoir de punir les Hérétiques.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Sur leur prétendu accompliſſement des Prophéties.

SI la profanation des Ecritures eſt toujours un attentat plein de ſacrilége ; la profanation des Prophéties eſt d'autant plus criminelle, que leur obſcurité ſainte devoit être plus reſpectée. C'eſt néanmoins aux Prophéties que les Miniſtres ſe ſont attachés plus qu'à tous les autres livres de l'Ecriture, pour y trouver tout ce qu'ils ont voulu. L'obſcurité de ces divins Livres, & ſur-tout de l'Apocalypſe, leur a été une occaſion de les tourner à leur fantaiſie : au lieu d'approcher avec frayeur des ténébres ſacrées dont ſouvent il plaît à Dieu d'envelopper ſes Oracles, juſqu'à ce que le tems de les découvrir ſoit arrivé ; ces hommes hardis ont cru qu'ils pouvoient ſe joüer impunément de ce ſtyle myſtérieux. Leur haine a été leur guide dans cette entrepriſe. Ils vouloient, à quelque prix que ce fût, rendre l'Egliſe Romaine odieuſe ; ils en ont fait la Proſtituée de l'Apocalypſe ; & comme s'ils avoient démontré ce qu'ils ont avancé ſans fondement, il n'y a rien qu'ils n'aient oſé ſur ce principe. Ce n'a pas été ſeulement au commencement de la Réforme qu'ils ſe ſont ſervis des Prophéties pour animer contre nous un peuple trop crédule. En 1628. on vit paroître à Leyde, de la belle impreſſion des Elzévirs, un livre dédié au Roi de la Grande Bretagne, par un Ecoſſois, dont le titre étoit, *Du Droit Royal*, que ces Nations ont tant reſpecté, comme on a vû. Mais ce n'eſt pas de quoi il s'agit ici : il y avoit un Chapitre dont le ſommaire étoit propoſé en ces termes : *Que les Rois & les autres fidéles ont eu raiſon de ſecoüer le joug de la tyrannie Pontificale, & qu'ils ſont obligés à perſécuter le Pape & les Papiſtes.* Un titre ſi violent n'étoit rien encore en comparaiſon du corps du chapitre, où on liſoit ces mots : *Ce n'eſt pas aſſez aux fidéles d'être ſortis de Babylone, s'ils ne lui rendent perte pour perte, & ruine pour ruine. Rendez-lui*, dit l'Apocalypſe, *comme elle vous a rendu : rendez-lui le double de tous les maux*

I. *Que les interprétations des Prophéties, & ſur-tout de l'Apocalypſe, propoſées par les Miniſtres, ſont une manifeſte profanation du Texte ſacré. Trois vérités démontrées ſur ce ſujet dans ce diſcours.*

Vid. Epiſt. vir. Eccleſiaſticor. & Theol. Ep. 637.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

qu'elle vous a fait ſouffrir, & faites-lui boire deux fois autant du calice dont elle vous a donné à boire. Il eſt vrai que Dieu eſt la ſource des miſericordes, mais il ne garde point de meſure avec cette Proſtituée; & encore qu'en toute autre occaſion il défende la vengeance, il veut à ce coup qu'on arme contre elle, & qu'on ſe venge avec une rigueur impitoyable. C'eſt ainſi que parloient aux Rois & aux peuples les Docteurs de la Réforme : ces gens, qui en apparence ne ſe glorifioient que de leur patience, ne reſpiroient dans le fond du cœur que des deſſeins de ſe venger; & comme ſi c'eût été peu d'avoir établi ſur l'Apocalypſe ces maximes ſanguinaires, ils ajoûtoient à une telle doctrine cette cruelle exhortation : *Que tardent les Fidéles à perſécuter les Papiſtes? Se défient-ils de leurs forces? Mais le Seigneur leur promet une victoire aſſûrée ſur la Proſtituée & ſur ſes compagnes*, ſur Rome & ſur toutes les Egliſes de ſa communion. Voilà, mes chers Freres, les exhortations dont retentiſſoient toutes vos Egliſes. Toutes les boutiques des Libraires étoient pleines de livres ſemblables. Les Luthériens n'étoient pas plus modérés que les Calviniſtes; & le Miniſtre principal de la Cour de l'Electeur de Saxe, nommé Matthias Hohe, fit débiter à Francfort un livre dont le titre étoit : *Le jugement & l'entiere extermination de la Proſtituée, de la Babylone Romaine, ou Livre VI. des Commentaires ſur l'Apocalypſe.* Le livre n'eſt pas moins outré que le titre, & voilà ce qu'on écrivoit en Allemagne, & dans le Nord. En France, tous nos Réformés avoient entre les mains, avec une infinité d'autres livres ſur cette matiere, celui de du Moulin ſur l'accompliſſement des Prophéties, où, en parlant des dix Rois, qui, ſelon lui, devoient détruire le Pape avec Rome, & de *l'accompliſſement prochain* de cette Prophétie, il donnoit cette inſtruction aux Rois. *C'eſt aux Rois à ſe diſpoſer à ſervir Dieu dans une ſi grande œuvre.* C'eſt ce qu'il diſoit dans ce livre qui eſt devenu ſi fameux par la remarque qu'il y fait ſur l'an 1689. On voit qu'il ne tenoit pas à lui que les Rois ne hâtaſſent l'exécution de la Prophétie par tous les moyens qu'ils ont en main. Le Miniſtre Jurieu ne dégénère pas de cette doctrine, puiſqu'il dit dans ſon Avis à tous les Chrétiens, à la tête de ſon Accompliſſement des Prophéties : *C'eſt maintenant qu'il faut travailler à ouvrir les yeux aux Rois & aux peuples de la terre; car voici le tems qu'ils doivent dévorer la chair de la Bête, & la brûler au feu, dépouiller la Paillarde, lui arracher ſes ornemens, renverſer de fond en comble Babylone, & la réduire en cendre.* Qui n'admireroit ces Réformés? Ils ſont les Saints du Seigneur, à qui il n'eſt pas

Lypſ. in 4.

Acc. des Prophéties, p. 288. à Sedan, ann. 1624.

P. 4.

permis de toucher, & toujours prêts à crier à la perſécution. Mais pour eux, il leur eſt permis de tout ravager parmi les Catholiques; & ſi on les en croit, ils en ont reçu le commandement d'en-haut. C'eſt à quoi ſe terminoit toute la douceur qu'on ne ceſſoit de vanter dans la Réforme. Ses Miniſtres ont toujours cherché à faire paroître dans l'Apocalypſe la chûte prochaine de Rome, dans le deſſein d'inſpirer à ſes ennemis l'audace de tout entreprendre pour la perdre; & ceux-là même qui ne croyoient pas que ces exceſſives interprétations *fuſſent véritables, croyoient néanmoins qu'il les falloit conſerver à cauſe de l'utilité publique*, c'eſt-à-dire, pour nourrir dans les Proteſtans la haine contre Rome, & une confiance inſenſée de la détruire bientôt. Voilà ce que Grotius écrivoit de bonne foi à Gérard Jean Voſſius, qui le ſçavoit auſſi-bien que lui. Que ſi les Miniſtres n'en veulent pas croire Grotius, qui leur eſt ſuſpect, quoiqu'il n'ait jamais été tout-à-fait des nôtres, & qu'alors conſtamment il fût des leurs: que répondront-ils à Voſſius, un ſi bon Proteſtant, & tout enſemble un ſi ſçavant homme, qui raconte à Grotius, en faiſant réponſe à ſa lettre, qu'ayant doucement remontré à un Miniſtre de Dordrect, qu'il appelle, en ſe mocquant, lourde tête, *Qu'il ne devoit pas impoſer, comme il faiſoit, aux Papiſtes des ſentimens qu'ils n'avoient jamais eus: Ce ſéditieux harangueur lui demande bruſquement, s'il vouloit défendre les Papiſtes? & conclut comme un furieux, qu'on ne pouvoit trop décrier la Doctrine de l'Egliſe Romaine devant le peuple, afin qu'il déteſte davantage cette Egli e; ce qui revient aſſez*, pourſuit Voſſius, à ce qu'on me diſoit à Amſterdam: *A quoi bon dire que le Pape n'eſt pas l'Antechriſt? eſt-ce afin qu'on nous quitte de plus en plus, pour s'unir à l'Egliſe Romaine, comme s'il n'y avoit déja pas aſſez de gens qui le fiſſent, & qu'il en fallût encore augmenter le nombre?* On voit donc qu'il n'eſt pas trop vrai, du propre aveu des Miniſtres, que rien ne retenoit tant le peuple Proteſtant dans le parti, que la haine qu'on lui inſpiroit contre l'Egliſe Romaine, & ſes ſéditieuſes interprétations où on la faiſoit paroître, comme l'Egliſe Antichrétienne que Jeſus-Chriſt alloit détruire. Cet eſprit a dominé de tout tems dans la Réforme: à la premiere lueur d'eſpérance, il ſe réveille; & quoique trompés cent fois ſur la chûte imaginaire de Rome, les Proteſtans croient toujours la voir prochaine dès le premier ſuccès qui les flatte. C'eſt en vain qu'on leur repréſente la nullité de leurs preuves, la viſible contradiction de leurs faux ſyſtêmes, l'expérience des erreurs paſſées, & la témérité manifeſte de leurs Prophétes tant de fois menteurs. Dès que quelque choſe leur

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Ibid. Epiſt. 557. quæ eſt Grot.

Ibid. Epiſt. 571.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

rit, ils n'écoutent plus; & ſans ſonger aux profondeurs des conſeils de Dieu, qui livre durant quelque tems à des eſpérances trompeuſes ceux qu'il veut punir, ou, comme j'aime mieux le préſumer, ceux qu'il veut déſabuſer de leurs erreurs, ils s'obſtinent à croire leurs flatteurs. Je ne m'étonne donc pas de les voir aujourd'hui crier de tous côtés à la victoire, & s'imaginer qu'ils vont profiter des dépouilles des Catholiques par toute la terre. Il y a long-tems que Bucer, un de leurs Réformateurs les plus vantés, a écrit, *Qu'ils parloient toujours avec beaucoup de courage, lorſqu'ils ſe croyoient ſoutenus du bras de la chair.* Nourris dans cet eſprit, ils le reprennent aiſément, & il ſemble que c'eſt inutilement que nous allons entreprendre de les déſabuſer, pendant qu'ils ſont enivrés de leurs Prophéties imaginaires. Mais comme l'illuſion pourra paſſer, & d'ailleurs qu'ils ne ſont pas tous également emportés, je leur adreſſe ce diſcours pour leur faire voir que tout ce qu'ils tirent contre nous des Prophéties, eſt une profanation manifeſte du Texte ſacré; & parce que l'Apocalypſe eſt le Livre dont ils abuſent le plus, c'eſt à celui-là principalement que je m'attacherai dans ce diſcours. J'en ai déja dit aſſez dans un autre ouvrage pour détruire tout le ſyſtême Proteſtant: mais comme M. Jurieu a fait de vains efforts pour y répondre, je découvrirai les illuſions, dont il ébloüit ſes Lecteurs, en continuant à faire le Prophéte: je paſſerai encore plus avant, & je me propoſe de démontrer aux Proteſtans trois défauts eſſentiels de leurs interprétations: le premier, en ce qu'elles n'ont aucun fondement, ni d'autres principes que leur haine. Le ſecond, en ce qu'elles ne ſatisfont à aucun des caractères de l'Apocalypſe; au contraire, qu'elles les détruiſent tous, ſans en excepter un ſeul; & le troiſiéme, en ce qu'elles ſe détruiſent elles-mêmes. Voilà trois défauts eſſentiels que je prétends démontrer, & je ne crains point de me trop avancer, en me ſervant de ce mot. Il ſe pourroit faire qu'on n'eût encore que des conjectures vrai-ſemblables ſur le véritable ſens de l'Apocalypſe. Mais à l'égard de l'excluſion du ſens des Miniſtres, comme on y procéde par des principes certains, on peut dire avec confiance qu'elle eſt démontrée. C'eſt ce qu'on verra clairement, pour peu qu'on liſe ce diſcours avec attention, & qu'on écoute Dieu & ſa propre conſcience en le liſant.

Bucer. int. Ep. Calv. p. 509, 510. Hiſt. des Var. liv. V. n. 14.

II. *Premier défaut. Que le ſyſtême des Proteſtans n'a aucun princi-*

Je dis donc, avant toutes choſes, que les Proteſtans parlent ſans principes, & n'ont de guide que leur haine, lorſqu'ils appliquent la Proſtituée & la bête de l'Apocalypſe au Pape & aux Egliſes de ſa communion. Je n'en veux point de meilleures preuves que leur pro-

pre légéreté, & l'inconſtance dont ils ont uſé en cette matiere. Selon le Miniſtre * Jurieu, *dans ſon Avis à tous les Chrétiens*, à la tête de *ſon Accompliſſement des Propheties*, la Doctrine du Pape Antechriſt *eſt une vérité ſi capitale, que ſans elle on ne ſçauroit être vrai Chrétien. C'eſt*, pourſuit-il, *le fondement de toute notre Réformation: car certainement*, ajoûte-t-il, *je ne la crois bien fondée qu'à cauſe de cela.* Ceux des Proteſtans qui ont oſé mépriſer ce fondement de la ¶ Réforme, *ſont l'opprobre, non-ſeulement de la Réformation, mais du nom Chrétien.* Ce n'eſt donc pas ſeulement ici un article fondamental de la Réforme, mais c'eſt encore le plus fondamental de tous, ſans lequel la Réforme ne peut ſubſiſter un ſeul moment; & cet article eſt ſi eſſentiel, que le nier c'eſt la honte du Chriſtianiſme. Loin de rougir de ces excès, le Miniſtre les a confirmés dans les Lettres qu'il a publiées contre l'endroit des Variations, où la ſuite de mon Hiſtoire m'amenoit à cette matiere. *C'eſt là*, dit-il, *le grand fondement de notre ſeparation d'avec l'Egliſe Romaine, lequel comprend tous les autres.* Et encore: *Si l'Egliſe Romaine n'étoit point Babylone, vous n'auriez pas été obligés d'en ſortir, car il n'y a que Babylone dont il nous ſoit ordonné de ſortir: Sortez de Babylone, mon Peuple.* C'eſt donc ici, encore un coup, à l'égard de la Réforme, le fondement des fondemens, que le Pape eſt l'Antechriſt, & que Rome eſt la Babylone Anrichrétienne. Mais en même tems, pour faire voir combien ce fondement eſt ruineux, de l'aveu de la Réforme même, il ne faut que conſidérer ce que j'en ai dit dans le Livre des Variations. M. Jurieu croit avoir droit de mépriſer cet ouvrage, à l'exception des endroits où je parle du Pape Antechriſt; car pour ceux-là, il reconnoît qu'à cauſe que j'y attaque directement ſon Accompliſſement des Prophéties, *il y doit prendre un intérêt particulier.* Voyons donc s'il répondra un ſeul mot à ce que j'ai dit ſur ce ſujet. J'ai dit que ce dogme ſi eſſentiel & ſi fondamental du Pape Antechriſt, tiroit ſon origine des Manichéens les plus inſenſés, les plus impurs, & les plus abominables de tous les Hérétiques. A cela M. Jurieu ne dit pas un ſeul mot; & comme un nouveau Prophéte, qui ne doit compte à perſonne de ce qu'il annonce, il ſe contente de m'appeller au juſte Tribunal de Dieu. Mais pardonnons-lui cette omiſſion: peut-être que cet endroit ne touche pas d'aſſez près ſon Accompliſſement des Prophéties. J'ai avancé que Luther, qui le premier des nouveaux Réformateurs a renouvellé ce dogme du Pape Antechriſt, avoit poſé pour fondement, que l'Egliſe où l'Antechriſt préſidoit, étoit la vraie Egliſe de Dieu; car c'eſt ainſi qu'il enten-

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

pe. Preuve par eux-mêmes, & par le Miniſtre Jurieu.

* P. 49.

¶ Ibid. 50.

Lett. XI. de la troiſiéme ann. p. 85. col. 1.

Ibid.

Var. liv. III. n. 60, 62.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

doit ce mot de S. Paul, qui établit la séance de l'Antechriſt dans le Temple de Dieu. Quel aveuglement, ou, s'il eſt permis une fois d'appeller les choſes par leur nom, quel renverſement du bon ſens, & quelle brutalité, que pour reconnoître le Pape comme Antechriſt, & l'Egliſe Romaine comme Antichrétienne, le premier pas qu'il faille faire, ſoit de reconnoître cette Egliſe comme le vrai Temple où Dieu habite, & comme la vraie Egliſe de Jeſus-Chriſt, en ſorte qu'il en faille ſortir & y demeurer tout enſemble, l'aimer & la déteſter en même tems ? M. Jurieu paſſe encore ceci ſous ſilence. J'ai ajoûté que quelque emportés que fuſſent les Réformateurs contre le Pape, ils n'avoient oſé inférer le dogme à préſent ſi fondamental qui en a fait l'Antechriſt dans leurs Confeſſions de Foi, puiſqu'on ne le trouve, ni dans celle d'Augsbourg, qui étoit celle des Luthériens, ni dans celle de Strasbourg, qui étoit celle du ſecond Parti de la Réforme, en Allemagne ; de ſorte que ce grand dogme ſe trouve banni de la Confeſſion de Foi des deux Partis Réformés. M. Jurieu ſe taît à tout cela. Loin que dans ces Confeſſions de Foi on ait traité le Pape d'Antechriſt, on y ſuppoſoit le contraire, puiſqu'on s'y ſoumettoit au Concile qu'il aſſembleroit. On y appelloit à ce Concile ; on y déclaroit publiquement qu'on n'en vouloit pas à l'Egliſe Romaine ; & ces déclarations ſe trouvent également dans les Confeſſions de Foi des deux Partis, dans celle d'Augsbourg & dans celle de Strasboutg. Appelloit-on au Concile convoqué par l'Antechriſt ? Qui ne voit donc que ce dogme du Pape Antechriſt, maintenant le plus eſſentiel, & celui qui comprend tous les autres, ne fut jamais avancé ſérieuſement, & qu'il n'étoit propoſé que comme un amuſement du Peuple, que non-ſeulement on n'oſoit inférer dans les Confeſſions de Foi, mais qu'on y combattoit ouvertement ? M. Jurieu ſi fécond à répondre à tout, lorſqu'il croit avoir la moindre raiſon, garde encore ici le ſilence. Répondra-t-il du moins à ce que je dis, que les articles de Smalcalde de 1536. lorſque le parti de Luther, fortifié par des Ligues, commença à devenir plus menaçant, furent le premier Acte de Foi où l'on nomma le Pape Antechriſt, & que Mélancton, ſi ſoumis d'ailleurs à ſon Maître Luther, s'y oppoſa en deux manieres : l'une, en proteſtant qu'il étoit prêt à reconnoître l'autorité du Pape ; & l'autre, en déclarant qu'il falloit ſe ſoumettre au Concile qu'il convoqueroit ? Tout cela n'eſt rien pour M. Jurieu, & il ne fait pas même ſemblant de l'avoir lû, de peur d'être obligé d'y répondre. J'ai continué l'Hiſtoire de ce nouveau dogme, & je reconnois franchement que pour la premiere

Præf. Conf. Aug. Conf. Argent. in fine. Var. III. 62. XIV. 74.

Var. liv. XIII. n. 6.

re fois nos Prétendus-Réformés le voulurent paſſer en article de Foi, & l'inſérer dans leur Confeſſion en 1603. dans le Synode de Gap, cinquante ans après qu'elle eut été dreſſée. Le Miniſtre commence ici à rompre le ſilence : * *Voilà donc*, dit-il, *qui eſt paſſé en article de Foi dans les Egliſes de France ; & je ſouhaite*, ajoûte-t-il deux lignes après, *qu'on faſſe attention à cet endroit, afin qu'on ſçache que tout Proteſtant qui nie que le Papiſme ſoit l'Antichriſtianiſme, par cela même renonce à la Foi & à la Communion de l'Egliſe Réformée de France ; car c'eſt un article d'un Synode National.* Qu'il eſt fort, & qu'il parle haut, lorſqu'il croit avoir quelque avantage ! Mais cependant il oublie que ce grand article qu'on nous donnoit *pour ſi ſolemnel & pour ſcellé du ſang des Martyrs*, avoit pour titre, *Article omis.* Je l'avois expreſſément remarqué ; mais M. Jurieu qui ſe voyoit convaincu par l'autorité de ſon Synode, où l'on confeſſoit qu'un article, qu'on jugeoit ſi important, avoit néanmoins été omis, & ne commençoit à paroître parmi les articles de Foi que tant d'années après la Réforme, paſſe encore ceci ſous ſilence, & ſe contente d'exagérer magnifiquement l'autorité d'un Synode National. Mais encore pourquoi ce Synode a-t-il tant d'autorité ? Nous avons fait voir en tant d'endroits que les Synodes les plus généraux de la Réforme ſont pour M. Jurieu ſi peu de choſe ; & ſans ſortir de celui de Gap, il ſe moque ouvertement de ce qu'il a défini ſur l'affaire de Piſcator, encore qu'en cet endroit il ſoit ſuivi par trois autres Synodes Nationaux. Mais c'eſt que dans la Réforme les Synodes n'ont rien de ſacré & d'inviolable que ce qu'on y dit pour nourrir la haine des Peuples contre Rome, & entretenir leurs eſpérances.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

* Lett. XI. 85. col. 2.

Hier. ibid.

Lett. X. de la 3. an. Var. XII. 27, & ſuiv.

Le Miniſtre me demande ici que je lui montre que ce Synode ait jamais été révoqué. Il me produit un grand nombre d'Auteurs Proteſtans qui ont ſoutenu que le Pape étoit l'Antechriſt, & il s'étonne de m'entendre dire que dans tous les entretiens que j'ai eus avec nos Proteſtans, je n'en ai jamais trouvé aucun qui fit fort ſur cet article. Il trouve mauvais que j'allégue Hammond & Grotius, Auteurs Proteſtans ; & c'eſt là le ſeul endroit de mon Livre où il paroiſſe vouloir faire quelque réponſe. Mais il diſſimule ce qu'il y a de principal. Si je dis que la controverſe du Pape Antechriſt m'avoit toujours paru tout-à-fait tombée, c'eſt après que le Miniſtre reconnoît lui-même à la tête de ſon accompliſſement des Prophéties, *que cette Controverſe de l'Antechriſt a langui depuis un ſiécle ; qu'on l'a malheureuſement abandonnée ;* que la cauſe de tous les malheurs & de ces dernieres foibleſſes des Prétendus-Réformés, c'eſt qu'on ne leur

Ibid.

Ibid. p. 86.

Avis à tous les Chr. p. 48, 49.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

mettoit plus devant les yeux *cette grande & importante vérité, que le Papiſme eſt l'Antichriſtianiſme. Il y avoit*, dit-il, *ſi long-tems qu'ils n'avoient oüi dire cela, qu'ils l'avoient oublié: ils croyoient que c'étoit un emportement des Réformateurs dont on étoit revenu. On s'eſt uniquement attaché à des Controverſes qui ne ſont que des acceſſoires, & on a négligé celle-ci*, qui étoit la fondamentale, & la plus eſſentielle de toutes. Voilà ce qu'il avoit dit lui-même. Il m'attaque, & il me reproche que j'allégue mon propre témoignage; mais il diſſimule que je ne le fais qu'après avoir produit le ſien. Que lui ſert de me citer des Miniſtres qui ont écrit pour ce nouveau dogme du Pape Antechriſt? Ce n'eſt pas ce que j'ai nié: je ſçai bien que les Miniſtres n'ont ceſſé de faire ce qu'ils ont pû pour entretenir dans le Peuple ce ſujet de haine contre Rome. Mais je dis qu'on ne laiſſoit pas *d'abandonner* cette
Var. Ibid. controverſe, comme le Miniſtre l'avoue; que ce ſoit, comme il voudroit le faire croire, *par une mauvaiſe politique, & pour obéir aux Princes Papiſtes*: quoi qu'il en ſoit, j'ai raiſon de dire que ce grand article de Foi du Synode de Gap étoit oublié, puiſque M. Jurieu l'a dit auſſi en termes plus forts que je n'ai fait. Je paſſe encore plus avant. Loin de croire qu'on abandonnât cet article par politique, je dis que ce n'étoit que par politique, & pour animer la multitude, que la plûpart des Miniſtres le ſoutenoient; mais qu'au fond ils n'y croyoient
Sup. n. 1. pas: je viens d'en produire la preuve par Voſſius irreprochable témoin. J'ajoûte que ce n'étoit pas ſeulement par politique qu'on abandonnoit un dogme ſi inſoutenable; c'eſt qu'on avoit ouvert les yeux à ſon abſurdité; c'eſt que Grotius, Proteſtant alors, & eſtimé de tous les Sçavans du parti, en avoit rougi, & en avoit inſpiré la honte aux habiles gens de la Réforme; c'eſt qu'il avoit été ſuivi publiquement par Hammond, conſtamment le plus ſçavant & le plus célébre de tous les Proteſtans Anglois, ſans que perſonne l'en eût repris, & qu'il avoit conſervé ſa dignité, ſa réputation, ſon crédit parmi les ſiens, quoiqu'il combattit ouvertement ce dogme qu'on nous veut donner pour ſi eſſentiel? c'eſt que d'autres ſçavans Proteſtans étoient entrés dans les mêmes ſentimens, juſques-là que M. Jurieu lui-même étoit touché des raiſons, ou de l'autorité de ſi graves Auteurs, qu'en 1685. un an avant qu'il publiât ſon Accompliſſement des
Préj. légit. 1. p. ch. IV. p. 72. Prophéties, il écrivoit ces paroles: *Chacun ſçait, & ce n'eſt pas la peine d'en faire un myſtère, que nous regardons le Papiſme, comme le ſiége de l'Antechriſt: ſi c'étoit une choſe unanimement reçue, ce ne ſeroit plus un préjugé; ce ſeroit une démonſtration.* Ce n'étoit donc pas une choſe *unanimement reçue*: ce Miniſtre ſçavoit bien qu'on en doutoit dans la

Réforme ; c'eſt pourquoi il n'oſe dire que ce ſoit *une démonſtration*, c'eſt-à-dire, une choſe aſſûrée, mais ſeulement *un préjugé*, c'eſt-à-dire, ſelon lui, une choſe vraiſemblable. Il doutoit donc lui-même encore en 1685. de ce qui lui a paru en 1686. le fondement le plus eſſentiel de la Réforme, ſans lequel elle ne peut ſubſiſter. AVERTISSEMENT AUX PROTESTAN.

On n'imagine pas ce qu'il pouvoit répondre à un paſſage ſi précis : car je lui demande ce qu'il lui faudroit, afin que le dogme du Pape Antechriſt paſſât *en démonſtration comme une choſe unanimement reçue* ? Que demanderoit-il pour cela ? Quoi, notre conſentement ? Voudroit-il faire dépendre de notre aveu ſa démonſtration, & le Pape ne ſera-t-il jamais convaincu d'être l'Antechriſt, qu'il ne l'avoue ? Donc ce qui empêche la démonſtration de ce dogme, c'eſt que la Réforme elle-même malgré l'article de Gap, n'en convenoit pas comme d'une choſe aſſûrée, & *unanimement reçue*. C'eſt pourquoi M. Jurieu ajoûte encore, qu'*il laiſſe indéciſe cette grande controverſe*, quoiqu'il n'oublie aucune des raiſons dont on s'eſt ſervi dans le parti, & au contraire qu'il les étende juſqu'à en faire un gros volume. Il avoue donc que ſon dogme du Pape Antechriſt ſi eſſentiel en 1686. demeuroit encore indécis avec toutes les preuves dont on le ſoutient en 1685. Ibid.

Voilà de toutes les autorités ce qu'on pouvoit jamais produire contre M. Jurieu, la plus preſſante pour lui, puiſque c'étoit la ſienne propte, dans un Livre compoſé exprès ſur la matiere dont il s'agit entre nous. A cela on ſent d'abord qu'il n'y a rien à répondre, ni d'autre parti à prendre que celui du ſilence. C'eſt auſſi ce qu'a fait M. Jurieu. Je lui objecte ces paſſages dans le XIIIe Livre des Variations ; & c'étoit une des autorités dont je me ſervois, pour détruire la certitude de ce nouvel article fondamental. M. Jurieu s'étoit engagé dans ſa Lettre XIe. de répondre à cet endroit de mon Livre, comme à une choſe où il a un *intérêt particulier*. Il n'y avoit rien où il eût *un intérêt plus particulier*, qu'une autorité tirée de lui-même : mais il n'en dit pas un mot. Il traite cette matiere dans ſon onziéme Lettre Paſtorale, & il dit dans la douziéme au commencement ; *qu'après avoir anéanti les autorités de M. Boſſuet dans ſa Lettre précédente, il faut anéantir ſes raiſons*. Il en eſt donc aux raiſons, & il a paſſé le lieu des autorités dont la plus conſidérable étoit la ſienne, à laquelle il ne dit mot. Var. XII. n. 10. Lett. XI. de la 3e. ann. p. 85.

Qui ne voit maintenant plus clair que le jour, que ce dogme du Pape Antechriſt n'eſt fondé ſur aucun principe ? Dans les Préjugés légitimes en 1685. il n'eſt pas certain : en 1686. dans l'Accompliſ-

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

ſement des Prophéties, il eſt ſi certain & ſi évident qu'on ne le peut nier ſans renoncer non-ſeulement à la Réforme, mais encore au Chriſtianiſme, & ſans en être l'opprobre. Mais je dis plus. Dans l'Accompliſſement des Prophéties, où M. Jurieu ſe donne aux ſiens, non tant comme un Interpréte que comme un homme inſpiré, il confeſſe & il répéte ſouvent qu'il y a tant d'obſcurité dans les endroits de l'Apocalypſe, où il met le dénouement de tout le myſtère, qu'après les avoir lûs *vingt & vingt fois, il n'y entendoit pas davantage; & qu'il s'aſſûroit ſeulement que perſonne n'y avoit jamais rien entendu.* S'il avoit voulu parler de bonne foi, il nous auroit avoüé que les interprétations des Proteſtans ſur les autres endroits de l'Apocalypſe, ne ſont ni plus claires, ni plus certaines: c'eſt pourquoi un an auparavant, & en 1685. il nous les donnoit pour problématiques. Il ne répond rien à tout cela, & ne laiſſe pas de nous dire avec un air triomphant, qu'il *a anéanti mes autorités*, & qu'il ne lui reſte plus qu'*à anéantir mes raiſons.* S'il appelle *anéantir*, paſſer ſous ſilence ce qu'il y a de plus déciſif, il a tout anéanti, je le confeſſe: mais ſi *pour anéantir* des autorités, il faut du moins en dire quelque mot, on doit croire que mes raiſons ſeront autant invincibles, que *mes autorités* lui ont paru inattaquables.

Avis au Ch. 46. Acc. des Prophét. ch. IV, VII, &c.

Lett. XII.

Concluons encore une fois qu'il n'y a point de principes dans le ſyſtême Proteſtant; qu'on l'avance, qu'on l'abandonne, qu'on le reprend, qu'on le rabaiſſe, qu'on le reléve ſans raiſon: de ſorte qu'il ne faut point s'étonner, ſi durant un ſi long tems, les honnêtes gens en ont rougi, & ſi M. Jurieu lui-même n'a oſé s'y appuyer tout-à-fait.

III. *Que les Miniſtres n'ont aucun principe pour prouver que la Babylone de l'Apocalypſe ſût une Egliſe Chrétienne, & que cela eſt impoſſible.*

Mais comme il paroît ſe peu ſoucier qu'on ait varié dans ſon parti, & d'avoir varié lui-même, recommençons le procès, & cherchons ſi les Proteſtans ont en effet quelque principe par où ils puiſſent prouver que la Babylone de S. Jean ſoit l'Egliſe Romaine. Je démontre qu'ils n'en ont aucun; car tout le principe qu'ils ont, c'eſt que viſiblement il s'agit de Rome: or ce n'eſt pas là un principe, puiſqu'il ne font rien pour eux, s'ils ne montrent dans l'Apocalypſe, non-ſeulement Rome, mais encore l'Egliſe Romaine, dont il n'y a pas ſeulement le moindre veſtige dans les endroits qu'ils produiſent.

Qu'ainſi ne ſoit, cherchons dans ce divin Livre quelque caractère de l'Egliſe Romaine en particulier, ou pour ne point trop pouſſer nos Adverſaires, du moins de quelques Egliſes en général. S. Jean dit que la Bête eſt poſée ſur ſept montagnes, je l'avoue; c'eſt

un caractère de Rome, mais qui ne montre pas une Eglise Chrétienne. S. Jean dit, *qu'elle a ſept Rois*; quoi que ce ſoit que ces ſept Rois, ils ne marquent pas une Egliſe, & ce n'en eſt pas là un caractère. S. Jean dit qu'elle *eſt vêtue d'écarlate*; ce n'eſt pas un caractère d'Egliſe, puiſque le Sénat de Rome, ſes Magiſtrats & ſes Princes avoient cette marque. S. Jean dit *qu'elle a l'Empire ſur tous les Rois de la terre*; Rome payenne l'avoit, & il falloit autre choſe pour nous marquer une Egliſe.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Mais elle corrompt le genre-humain par ſes ivrogneries & ſes impuretés; ce qui marque une autorité d'enſeigner, & par conſéquent une Egliſe. Quelle illuſion! Les Prophétes en ont autant dit de Tyr, de Ninive, & de Babylone, qui, ſans doute, n'étoient pas des Egliſes corrompues. Nous avons vû que ces trois ſuperbes Villes avoient corrompu ou enivré les Nations: Rome payenne a corrompu le monde, à leur exemple, en étendant le culte des Dieux par tout ſon empire, & en y faiſant enſeigner une fauſſe Philoſophie qui autoriſoit l'idolâtrie.

Préf. n. 9. Explic. du ch. XVII.

Quand donc on veut faire paſſer la Rome de S. Jean pour une Egliſe, à cauſe qu'elle entreprend de faire embraſſer aux hommes une Religion, on abuſe trop groſſiérement de l'ignorance d'un Peuple crédule. Car n'étoit-ce pas en effet une Religion que Rome payenne vouloit établir par toute la terre, & y forcer les Chrétiens? Et quand on ſeroit contraint par l'Apocalypſe à regarder cette Religion comme particuliere à Rome, ce qui n'eſt pas; n'étoit-ce pas quelque choſe d'aſſez particulier à Rome payenne, de faire adorer ſes Empereurs, & avec eux elle-même, comme une Déeſſe, dans des Temples bâtis exprès? C'eſt l'idolâtrie que nous avons vû très-bien marquée dans l'Apocalypſe de S. Jean; mais de cette nouvelle idolâtrie qu'on veut attribuer à l'Egliſe Romaine, de cette idolâtrie dont le vrai Dieu eſt le principal objet, où l'on reconnoît la création par un ſeul Dieu, & la rédemption par un ſeul Jeſus-Chriſt, quoiqu'elle ſoit d'une eſpéce ſi particuliere, on n'en montre pas un ſeul trait dans S. Jean, qui néanmoins, à ce qu'on prétend, n'a écrit que pour la faire connoître.

Voyez les Notes ſur les Chapit. XI, XIII, XVII.

IV. Démonſtration que S. Jean ne parle, ni du Pape, ni d'aucun Paſteur de l'Egliſe Chrétienne.

Peut être qu'on trouvera plus clairement le caractère du Pape; c'eſt-à-dire, celui d'un Paſteur de l'Egliſe, que celui de l'Egliſe même. Et en effet, nous dit-on, il y a la ſeconde Bête qui eſt appellée *un faux Prophéte*; mais en cela on ne voit rien qui marque un caractère de Chriſtianiſme: les Payens ont leurs Prophétes; tout en eſt plein dans les Philoſophes, parmi les Egyptiens, dans Pla-

ton, dans Porphyre, dans Iamblique, dans tous les autres Auteurs : on n'a qu'à voir les Remarques ſur le XIIIe Chapitre de l'Apocalypſe pour y voir autant de l'hiſtoire de ces faux Prophétes, qu'il en faut pour épuiſer le ſens de l'Apocalypſe. Mais, dit-on, le faux Prophéte de l'Apocalypſe *fait venir le feu du Ciel* ; donc c'eſt le Pape. Pour moi j'ai bien remarqué ce preſtige dans les faux Prophétes du Paganiſme, & j'en ai donné des exemples qu'on peut voir dans le Commentaire ; mais où eſt ce feu du Ciel que le Pape envoie ? C'eſt, dit-on, qu'il lance les foudres de l'excommunication. Si un feu allégorique ſuffit, quelle abondance en trouveraije dans l'Hiſtoire du Paganiſme ? Il n'y a donc juſqu'ici dans les Bêtes de l'Apocalypſe aucun caractère de Chrétien ; & quand on y trouveroit le pouvoir d'excommunier, en termes formels, les Miniſtres ſeroient donc auſſi des Antechriſts comme nous, puiſqu'ils ne prétendent pas moins que leur excommunication prononcée ſelon l'Evangile, eſt une ſentence venue du Ciel, & un feu ſpirituel qui dévore les méchans. Que ſi c'eſt là un caractère de l'Antechriſt, il en faudra venir aux Indépendans & à l'Oncle de M. Jurieu, qui ſoutient que la puiſſance d'excommunier qu'on a conſervée dans la Réformation prétendue, étoit dès les premiers tems, & dans l'Egliſe Romaine la tyrannie Antichrétienne qu'il falloit détruire. En un mot, quand on nous oppoſe la puiſſance d'excommunier, ou c'eſt l'abus, ou la choſe même qu'on nous veut donner pour un caractère de faux Paſteurs. Mais la choſe eſt Apoſtolique, & il n'y a dans S. Jean aucun mot qui marque l'abus.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Vaines objections des Miniſtres.

Apoc. XIII. 13. XVI. 15.

Voyez Notes ſur l'Apoc. XIII. 13.

Faſc. Epiſt. an. 1676.

Epiſt. à M. Allix, p. 145.

V. Que le Myſtère écrit ſur le front de la Proſtituée, ne prouve point que ce ſoit une Egliſe Chrétienne.

Mais, dit-on, la Proſtituée a écrit ſur ſon front, *Myſtère* : elle voudra donc qu'on la reſpecte comme une choſe ſacrée ; je le veux : qui ne ſçait auſſi que Rome payenne vouloit paſſer pour une Ville ſainte, conſacrée dès ſon origine par des Auſpices éternels ? C'étoit, diſoit-on, par la puiſſante vertu de ſes Auſpices divins, que la deſtinée de Rome avoit été ſupérieure à celle des autres Villes ; c'eſt ce qui avoit aveuglé Brennus, ôté le ſens à Annibal, effrayé Pyrrhus, enſorte qu'ils ne purent tenir Rome qu'ils avoient entre les mains. D'ailleurs, ne connoît-on pas les myſtères du Paganiſme, & en particulier ceux de Rome, ſes augures, ſes divinations, ſes conſécrations, ſes cérémonies cachées, ſes ſacrifices ? On ſçait même que les myſtères des Payens étoient ſouvent une imitation de la véritable Religion, & qu'en particulier les Philoſophes Payens & Julien l'Apoſtat, affecterent quelque imitation du Chriſtianiſme ; ce qui donne lieu à S. Jean d'attribuer à la Bête *deux cor-*

Apoc. XVII. 5.

Apoc. XIII. 11.

nes ſemblables à celles de l'Agneau. On n'a qu'à voir nos remarques ſur cet endroit, & ſur le Chapitre XIII. de l'Apocalypſe, pour y trouver clairement toute autre choſe qu'une Egliſe Chrétienne.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Il ne faudroit pas ici ſe donner la peine de rapporter un conte qui court parmi les Proteſtans, ſi leur déplorable crédulité ne leur faiſoit prendre pour vrai, tout ce que leurs gens débitent. Les Critiques d'Angleterre ont inſéré parmi leurs remarques,* *Qu'un homme digne de foi avoit raconté à M. de Montmorency étant à Rome, que le Tiare Pontifical avoit écrit au frontal ces lettres d'or,* MYSTERIUM, *mais qu'on avoit changé cette inſcription.* § M. Jurieu reléve cette hiſtoriette toute propre à tromper les ſimples, avec ces termes magnifiques : *Ce n'eſt pas ſans une providence particuliere que Dieu a permis qu'autrefois les Papes portaſſent ce nom de* MYSTERE *écrit ſur leur mitre. Joſeph Scaliger & divers autres ont atteſté avoir vû de ces vieilles mitres ſur leſquelles ce nom étoit écrit.* Ce Miniſtre artificieux ajoûte du ſien que Scaliger l'avoit vû : on vient de voir que ce qu'il en écrit, n'eſt qu'un oüi-dire de oüi-dire, & ſans aucun Auteur certain. ¶ Druſius, Auteur Proteſtant, en eſt demeuré d'accord, & reconnoît que Scaliger en a parlé ſeulement ſur la foi d'autrui : il fait même fort peu de cas de ce petit conte dont il demande des preuves, & un meilleur témoignage. On ſe tourmenteroit en vain à le chercher : c'eſt un fait inventé en l'air ; mais M. Jurieu ne veut rien perdre, & il trouve digne de foi tout ce qui fait, pour peu que ce ſoit, contre le Pape.

VI. Conte ridicule de Scaliger, mépriſé par Druſius, Proteſtant, & relevé par le Miniſtre Jurieu.

* Critic. ad cap. XVII. 5. T. VII. col. p. 858.

§. Préj. lég. I. Part. ch. 7. p. 121.

¶ Critic. ad cap. XVII. 5. T. VII. p. 4857.

Mais voici un grand dénouement : il eſt dans ce mot de *Lateinos*, où S. Irénée, un ſi grand Docteur, & ſi voiſin des Apôtres, a trouvé le nombre fatal du nom de l'Antechriſt. Or *Lateinos*, viſiblement, c'eſt le nom du Pape, & de l'Egliſe Latine, dont il eſt le Paſteur. Voilà tout ce qu'on a pû prouver ; mais voyons en peu de mots ce que c'eſt.

VII. Sur le mot Lateinos ; *qu'il n'a rien de commun avec le Pape. Démonſtration par S. Irénée, duquel il eſt pris.*

C'eſt, dit-on, une ancienne Tradition, que l'Antechriſt ſeroit Latin, & on la voit commencer dès le tems de S. Irénée. Mais premiérement on ſe trompe : car S. Irénée propoſe ſon mot *Lateinos*, non pas comme venu de la Tradition, mais comme venu de ſa conjecture particuliere ; & nous avons vû, comme il dit en termes formels, qu'il n'y a point de Tradition de ce nom myſtique. Mais avoüons, ſi l'on veut, la Tradition du mot *Lateinos* ; S. Irénée l'entend-t-il d'une Egliſe ? A-t-il ſeulement ſongé qu'il regardât l'Egliſe Latine ? Ecoutons : *Ce mot*, Lateinos, *convient fort à la Prophétie de l'Antechriſt.* Pourquoi ? *Parce que ceux qui regnent à pré-*

Préf. 5. n. 24.

Ibid.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

sent ſont les Latins. S. Irénée vouloit donc parler de ceux qui regnoient de ſon tems, & ne penſoit pas ſeulement à une Egliſe.

VIII. Evidence de la démonſtration précédente.

Delà réſulte ce raiſonnement. S. Jean a voulu donner à la Bête qu'il nous a montrée, des caractères par où on la pourroit reconnoître : je le prouve. Il a voulu que l'on connût Rome ; il l'a ſi bien caractériſée, qu'il n'y a perſonne qui ne croie la voir dans ſa ſituation, par ſes ſept montagnes, & dans ſa dignité par ſon Empire ſur tous les Rois de la terre. S'il avoit voulu marquer l'Egliſe, il ne l'auroit pas déſignée moins clairement : or dans toute ſon Apocalypſe on ne trouve pas un ſeul mot qui marque la Bête, ni la Proſtituée comme une Egliſe corrompue. Donc démonſtrativement ce n'eſt pas là ce qu'il a voulu marquer.

IX. Confirmation de cette preuve, parce que S. Jean a évité d'appeller du nom d'adultère, la Proſtituée de ſon Apocalypſe. Préf. n. 9, 10.

Loin de marquer la Proſtituée comme une Egliſe corrompue, nous avons montré clairement qu'il a pris des idées toutes contraires à celles-là, puiſqu'au lieu de produire une Jéruſalem infidéle, ou du moins une Samarie, autrefois partie du Peuple Saint, comme il auroit fait, s'il avoit voulu nous repréſenter une Egliſe corrompue, il nous propoſe une Babylone qui jamais n'a été nommée dans l'alliance de Dieu. Nous avons auſſi remarqué qu'il n'avoit jamais donné à la Proſtituée le titre d'épouſe infidelle ou répudiée ; mais que par-tout il s'étoit ſervi du terme de fornication, & de tous ceux qui revenoient au même ſens. Je ſçai que ces mots ſe confondent quelquefois avec celui d'adultère ; mais le fort du raiſonnement conſiſte en ce que de propos délibéré S. Jean évite toujours ce dernier mot, qui marqueroit la foi violée, le mariage ſouillé, & l'alliance rompue : tout au contraire de ce que Dieu fait en parlant de Juda & d'Iſraël, de Jéruſalem & de Samarie, à qui il ne ceſſe de reprocher, *Qu'elles ſont des adultères*, qui ont mépriſé *leur premier époux*, en s'abandonnant aux Dieux étrangers. C'eſt pourquoi il parle ainſi dans Ezéchiel : *Je t'ai*, dit-il, *introduite au lit nuptial : je t'ai engagé ma foi par ſerment : j'ai fait avec toi un contrat, & tu es devenue mienne ; & cependant*, pourſuit-il, *tu as proſtitué ta beauté aux Dieux étrangers : ainſi*, conclut-il, *je te jugerai du jugement dont on condamne les femmes adultères, parce que tu es du nombre de celles qui ont abandonné leur époux.* C'eſt ce que le même Prophéte répéte en un autre endroit : Samarie & Jéruſalem, dit-il, *ſont des femmes adultères, & elles ſeront jugées comme on juge de telles femmes ; elles ſeront lapidées*, qui eſt, comme on ſçait, le ſupplice des épouſes infidelles, afin que rien ne manque à la figure. Mais qu'y a-t-il de plus clair que ce qu'il avoit dit auparavant ? *Tu t'es bâtie un lieu infâme*, c'eſt-

Ezéch. XVI. 8, 15, 31, 32, 38, 45.

Ibid. XXIII. 37, 45, 47.

Ibid. XVI. 31.

c'eſt-à-dire, un Temple d'idoles, *& tu n'y as pas été comme une femme publique qui ſe fait valoir en faiſant la dédaigneuſe, mais comme une femme adultère qui reçoit des étrangers dans la couche de ſon époux.* Le S. Eſprit a jugé cette image ſi propre à donner aux Juifs & aux Chrétiens qui manqueroient à la foi promiſe à Dieu, une juſte horreur de leur infidélité, qu'il la met ſans ceſſe à la bouche de tous ſes Prophétes; car écoutez Jérémie: *Un mari ne recherche plus la femme qu'il a quittée, & qui s'eſt donnée à un autre homme: Tu t'es abandonnée à tes amans; toutefois reviens à moi, je te recevrai: viens me dire, Vous êtes celui à qui j'ai été donnée étant vierge.* Et dans une autre viſion: *J'ai répudié la rébelle & l'infidelle Iſraël, à cauſe de ſes adultères, & je lui ai envoyé la lettre de divorce; mais l'infidelle Juda ſa ſœur n'a point profité de cet exemple, s'abandonnant elle-même à ſes amans, & commettant adultère avec les idoles de bois & de pierre; revenez néanmoins, convertiſſez-vous, parce que je ſuis votre époux.* Iſaïe n'en dit pas moins: *Quelles ſont les lettres de divorce que j'ai envoyées à votre mere?* Et Oſée: *Jugez, jugez votre mere, parce qu'elle n'eſt plus ma femme, & je ne ſuis plus ſon mari; qu'elle efface ſes adultères.* Et un peu après: *Elle reviendra, & me dira, O mon cher époux!* Tout eſt plein d'expreſſions ſemblables dans les Prophétes; mais j'en ai rapporté aſſez pour faire voir que le S. Eſprit s'y plaît, parce qu'en effet il n'y en a point de plus propre à nous faire ſentir l'horreur de nos prévarications contre Dieu, la juſtice de ſes vengeances quand il nous punit, & l'excès de ſa bonté quand il nous pardonne. Si donc la Proſtituée que S. Jean dépeint avec de ſi horribles couleurs, eſt une Egliſe infidelle, comme Jéruſalem & Samarie, pourquoi évite-t-il ſi ſoigneuſement de lui donner les mêmes titres? Pourquoi Dieu ne marque-t-il en aucun endroit qu'il punit en elle la foi mépriſée? Que ne lui reproche-t-il, comme à l'infidelle Jéruſalem, *les joyaux* qu'il lui a donnés en l'épouſant, *l'eau ſainte dont il l'a lavée, & les immenſes richeſſes dont il l'a dotée dans ſa miſère?* S. Jean, à qui l'Ange dit, comme on a vû, que pour écrire ſon Apocalypſe, il a été rempli de l'eſprit de tous les Prophétes, & qui en effet emploie toutes leurs plus belles figures pour en montrer dans ce divin Livre un parfait accompliſſement: que n'a-t-il du moins une fois donné à la Proſtituée le nom de répudiée & d'adultère? Jeſus-Chriſt avoit bien appellé les Juifs, *race mauvaiſe & adultère*, les regardant comme un Peuple qui violoit l'alliance. Mais S. Jean évite exprès toutes les expreſſions ſemblables, comme nous l'avons démontré; ſa Proſtituée n'eſt jamais une épouſe corrompue, com-

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Jer. III. 1, 4.

Ibid. 8, 9, 14.

Iſ. I. 1.

Oſée. II. 2.

Ibid. 16.

Ezéch. XVI. 9, 10, & ſeq.

Apoc. XXII. 6.

Voyez cideſſ. Préf. n. 1, 2.

Matt. XII. 19. XVI. 4. Matt. VIII. 38.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

me le furent Samarie & Jéruſalem ; elle n'eſt qu'une femme publique, * & ne reçoit de reproches que ceux que nous avons vû qu'on faiſoit à une Tyr, à une Ninive, à une Babylone, à une Sodôme, à une Egypte, tous Peuples qui n'avoient jamais rien eu de commun avec le Peuple de Dieu, & n'avoient jamais été compris dans ſon alliance.

* Préf. n. 9, 10.

X.

Deux endroits de l'Apocalypſe produits par les Proteſtans, & leur inutilité.

Au défaut de ces grandes marques d'épouſe infidelle que les Miniſtres devroient montrer par-tout dans l'Apocalypſe, & qu'ils ne montrent en aucun endroit, ils s'attachent à deux paſſages tournés d'une étrange ſorte ; le premier tiré du Chapitre XI. & le ſecond du Chapitre XVIII.

Jur. Accomp. des Proph. t. p. ch. XI. p. 176. & ſuiv. Lett. XII. 3. an. p. 89, &c.

Ils diſent donc premiérement, qu'il y a *un Parvis du Temple qui ſera* livré aux Gentils, & qu'ils fouleront aux pieds la Cité ſainte : Cela, diſent-ils, s'entend de l'Egliſe conſidérée dans ſon extérieur ; j'en conviens ſans héſiter : donc il y aura dans l'Egliſe une nouvelle eſpéce de Gentilité qui en remplira les dehors, encore qu'elle ne pénétre pas juſqu'à l'intime, qui ſont les Elûs. Où va-t-on prendre cette conſéquence ? Où, dis-je, prend-on cette Gentilité dont nous verrons dans la ſuite qu'on ne nous pourra donner la moindre marque ? Mais ſans s'arrêter à ces chimères, qu'on avance en l'air & ſans preuve, ce que veut dire S. Jean n'eſt pas obſcur : c'eſt que les Gentils, les vrais Gentils que tout le monde connoît, les adorateurs des faux Dieux, de Jupiter & de Junon, fouleront aux pieds tout l'extérieur de la vraie Egliſe, en abattront les maiſons ſacrées, en affligeront les Fidéles, en contraindront à l'Apoſtaſie les membres infirmes : donc, la ſociété Antichrétienne marquée dans l'Apocalypſe, eſt une Egliſe où il y aura des Gentils, & une nouvelle Gentilité dont l'Ecriture ne dit pas un mot : où en eſt-on réduit quand on n'a que de telles preuves pour établir des prodiges ſi nouveaux ?

Voyez les Not. ſur le ch. XI. v. 1.

Apoc. XVIII. Acc. I. p. p. 269. Lett. XII.

Celle qu'on tire de la Babylone de l'Apocalypſe, dont le Peuple de Dieu doit ſortir, eſt de même genre : le Peuple de Dieu y eſt, j'en conviens, comme il étoit autrefois dans l'ancienne Babylone : donc, c'eſt une Egliſe Chrétienne qui renferme le Peuple de Dieu dans ſa Communion : on ne ſçait plus d'où vient cette conſéquence, ni à quel principe elle tient : il faut conclurre tout le contraire, & dire que la Babylone de S. Jean eſt une Rome Payenne, qui, à l'exemple de l'ancienne Babylone, renfermoit les enfans de Dieu dans ſon enceinte, non pas comme ſes citoyens & comme ſes membres, mais comme ſes ennemis & ſes captifs ; de ſorte que pour

être mis en liberté, il faut en ſortir, non pas comme on ſort d'une Egliſe, ſans changer de place, en quittant ſa Communion; mais comme on ſort d'une Ville, en ceſſant effectivement de demeurer enfermé dans ſes murailles qui nous tenoient lieu d'une priſon. Voilà qui eſt clair; mais je me réſerve à dire encore aux Miniſtres, ſur ce ſujet, des choſes plus concluantes.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Voilà, de très-bonne foi, ce qu'on nous objecte, pour montrer que la Babylone de l'Apocalypſe eſt l'Egliſe Romaine: il y a néanmoins encore une objection, mais qui m'a preſque échappé, tant elle eſt mince; c'eſt que dans le ſac de la nouvelle Babylone, qui eſt décrit au XVIIIe chap. de l'Apocalypſe, on compte les ames parmi les marchandiſes qu'on y achetoit. Voici, en effet, comme les Marchands déplorent la ruine de leur commerce dans la chûte de cette Ville opulente: *Perſonne*, diſent-ils, *n'achétera plus ni les beaux ouvrages d'or & d'argent, ni les pierreries, ni les parfums, ni les chevaux, ni les carroſſes, ni les eſclaves, ni les ames des hommes.* Du Moulin, & les autres Miniſtres veulent qu'on entende ici le trafic des ames qu'ils font exercer à la Cour de Rome; & le Miniſtre Jurieu, qui n'oſe inſiſter ſur une ſi miſérable obſervation, ne veut pas qu'on la mépriſe tout-à-fait. Ces Meſſieurs devroient du moins ſe ſouvenir que la Rome dont parle S. Jean, eſt l'acheteuſe; au lieu que celle dont ils nous parlent, & à qui ils attribuent ce ſale commerce, eſt celle qui vend: ſi-bien que pour entrer dans leur idée, S. Jean auroit dû dire que ſa Babylone ne trouve plus de Marchands à qui elle vende ſes marchandiſes, & non pas, comme il fait, que les Marchands ne la trouvent plus pour acheter les leurs. On voit donc bien que ces téméraires Interprétes ne ſongent qu'à ébloüir ceux qui liſent ſans attention la ſainte Parole. Nous les avons renvoyés aux Critiques & à la Synopſe d'Angleterre, pour y être convaincus par le témoignage des meilleurs Auteurs Proteſtans, que les ames, dont le débit ceſſe dans la chûte de Babylone de S. Jean, ſelon le ſtyle de l'Ecriture, ne ſont autre choſe que les hommes; de ſorte que tout le myſtère, c'eſt que dans une Ville, comme Rome, où étoit l'abord de tout l'Univers, on vendoit chérement avec les autres marchandiſes, que S. Jean rapporte, tant les eſclaves que les hommes libres, & que ce commerce ceſſeroit par ſa ruine; par où cet Apôtre continue à nous donner l'idée d'une grande Ville qui périt, & non pas d'une Egliſe qu'on diſſipe.

XI. *Autre objection ridicule ſur un jeu de mots. Ce que c'eſt dans l'Apocalypſe que vendre les ames. Témoignages des ſçavans Proteſtans.*

Acc. des Prophét. 2. p. ch. 12. p. 214.

Voyez les Notes de ce paſſage.

Ainſi, la démonſtration eſt compléte de tout point en cette ſorte: s'il y avoit quelque choſe à marquer bien expreſſément dans la Ba-

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

bylone de l'Apocalypſe, c'eſt ce qu'elle auroit de plus particulier : or cela, dans le ſyſtême des Proteſtans, c'eſt qu'elle devoit être une Egliſe Chrétienne, & encore la principale : il n'y en a pas un mot dans l'Apocalypſe. En parcourant tout ce qu'on a pû ramaſſer contre nous depuis cent ans, nous n'avons trouvé, ni dans les deux Bêtes, ni dans la Proſtituée de S. Jean, aucun trait, ni aucun veſtige d'une Egliſe corrompue : mais au défaut de toutes preuves, on préſente enſemble à des eſprits prévenus, la pourpre, la proſtitution, les ſept montagnes, le myſtère, & les autres choſes dont le mélange confus ébloüit de foibles yeux, & fait mettre l'Egliſe Romaine, contre laquelle on eſt préoccupé, à la place de la Ville de Rome que S. Jean avoit en vûe, comme celle qui, de ſon tems & dans les ſiécles ſuivans, tyranniſeroit les Fidéles.

XII. Réflexion ſur ce qui vient d'être dit. On paſſe au ſecond défaut du ſyſtême des Proteſtans, qui eſt de détruire tous les caractères marqués dans l'Apocalypſe.

Vous qui vous laiſſez ébloüir à de ſi vaines apparences, & qui, à quelque prix que ce ſoit, voulez voir une Egliſe Chrétienne dans la Babylone de S. Jean, ſans que cet Apôtre, qui l'a ſi bien caractériſée, vous en ait donné la moindre marque : mes chers Freres, n'ouvrirez-vous jamais les yeux pour conſidérer juſqu'à quel point on abuſe de votre crédulité ? Vos Miniſtres vous diſent toujours : Liſez vous-mêmes, vous avez en main la ſainte parole ; vous n'avez qu'à voir, ſi vous n'y trouverez pas tout ce que nous vous diſons. C'eſt par cette trompeuſe apparence, qu'ils vous déçoivent ; c'eſt par cet appas de liberté apparente, qu'ils vous font croire tout ce qu'il leur plaît. L'Apocalypſe vous en eſt un bel exemple : vous croyez y voir tout ce qu'ils vous diſent, & le Pape vous y paroît de tous côtés ; mais vous ne vous appercevez pas qu'on vous a premiérement inſpiré une haine aveugle contre l'Egliſe Romaine. Prévenus de cette haine, vous voyez tout ce qu'on veut : vos Miniſtres n'ont plus à vous ménager ; & il n'y a rien de ſi groſſier ni de ſi faux, qu'ils ne vous faſſent paſſer pour des vérités capitales : n'épargnons pas nos ſoins pour rompre cette eſpéce d'enchantement, & tâchons de vous faire voir le ſecond défaut de vos interprétations.

XIII. Les Chapitres XIII. & XVII. de l'Apocalypſe : deux choſes à conſiderer.

Je commence cet examen par le Chapitre, où de l'aveu des Miniſtres, comme du nôtre, conſiſte le dénouement de la Prophétie, c'eſt-à-dire, le XVII conféré avec le XIII.

Il y a deux choſes dans ces Chapitres, les ſept têtes, & les dix cornes, où S. Jean explique lui-même qu'il faut entendre ſept Rois d'un côté, & dix Rois de l'autre. Voilà un fondement certain ; mais les Proteſtans ajoûtent d'un commun accord, que les ſept Rois

Apoc. XVII. 9. 12.

ſignifient l'Empire Romain dans tous ſes Etats, & que les dix Rois en repréſentent le démembrement & la chûte, qui devoit être le ſignal de la naiſſance de leur prétendu Antechriſt Romain. Pour faire toucher au doigt combien leurs conjectures ſont malheureuſes, je n'aurois qu'à répéter ce que j'en ai dit ailleurs; mais je veux aller plus avant. Il eſt vrai que dans un ouvrage comme celui des Variations, j'avois cru devoir ſeulement en Hiſtorien, marquer cinq ou ſix grands traits du ſyſtême des Proteſtans; mais ce peu que j'en avois dit pour le faire bien connoître, étoit déciſif; & ceux qui doutent encore qu'il y eût de quoi impoſer ſilence au Miniſtre Jurieu, le vont voir par ſes réponſes.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Hiſt. des Var. liv. XIII. n. 32. & ſuiv.

Je commence par les ſept Rois; c'eſt, dit-on, ſept formes de gouvernement par leſquels Rome a paſſé: les Rois, les Conſuls, les Dictateurs, les Décemvirs, les Tribuns militaires avec la puiſſance de Conſul, les Empereurs, & finalement les Papes; voilà, dit-on, les ſept Rois, & c'eſt de quoi tous les Proteſtans conviennent d'un commun accord.

XIV. Les ſept têtes pour les ſept formes de gouvernement. Premiere illuſion des Proteſtans.

C'eſt déja une biſarre imagination de prendre des Rois pour des formes de gouvernement, & de compter parmi les Rois de Rome, les Conſuls qui les ont chaſſés: c'eſt ce que j'avois objecté dans l'Hiſtoire des Variations; & le Miniſtre n'en dit pas un mot dans ſa XIIIe. Lettre Paſtorale, où il entreprend expreſſément de répondre à ce que j'avois objecté ſur les ſept Rois; mais il diſſimule des choſes bien plus preſſantes. Je lui avois demandé où il avoit pris que *des formes de gouvernement fuſſent des Rois*, quel exemple de l'Ecriture il en avoit; où il y trouvoit qu'un Roi fût autre choſe qu'un homme ſeul en qui réſidât la puiſſance ſouveraine, & en un mot un Monarque? comment donc il pouvoit penſer que deux Conſuls, ou dix Décemvirs & ſept ou huit Tribuns militaires fuſſent un Roi? dans quel endroit de l'Hiſtoire Sainte, dans quelle figure des Prophétes il avoit trouvé une façon de parler ſi biſarre & ſi nouvelle? Il ſçait bien en ſa conſcience, qu'il n'en a aucun exemple: auſſi ne ſe défend-il de cette objection que par le ſilence. J'avois fait plus: non content de lui faire voir que dans toute l'Ecriture il n'y avoit rien de ſemblable à ce qu'il prétendoit, je lui avois montré tout le contraire au même lieu de l'Apocalypſe dont il s'agiſſoit, en lui propoſant un raiſonnement qui ſe réduit à cette forme. Dans le Chapitre XVII. de l'Apocalypſe, qui eſt celui dont nous diſputons, les ſept Rois du ℣. 9. ſont des Rois de même nature que les dix Rois du ℣. 12. Or, ces dix Rois ſont de vrais Rois, comme on en demeure d'accord, &

Hiſt. des Var. XIII. 32.

Ibid.

non pas indéfiniment, toute forme de gouvernement. Les ſept Rois ſont donc auſſi des Rois véritables, & pris à la lettre; & ce ſeroit tout brouiller, que de prendre les Rois en trois verſets dans des ſignifications ſi oppoſées.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Ibid. Tout cela étoit compris manifeſtement dans cette demande des Variations : *Pourquoi les ſept Rois du ℣. 9. ſont-ils ſi différens des dix Rois du ℣. 12. qui conſtamment ſont dix vrais Rois, & non pas dix ſortes de gouvernement ?* Je ne pouvois mieux établir le ſtyle de l'Apocalypſe que par l'Apocalypſe même, ni le ſens d'un verſet, qu'en le conférant avec un autre verſet qui ſuit de ſi près celui dont il s'agit. Il falloit donc du moins dire quelque choſe ſur un paſſage ſi précis, & ſi clairement objecté; mais le Miniſtre ſe taît, & il croit ſatisfaire à tout, en diſant au commencement que mes preuves ſont *ſi pitoyables, qu'il* croit que j'ai voulu *trahir ma cauſe*; pendant qu'il les ſent ſi fortes, qu'il n'a oſé ſeulement les faire enviſager à ſon Lecteur.

Lett. XIII.

Mais après avoir vû ce qu'il a tû, voyons du moins s'il réuſſit dans ce qu'il a dit. De toutes mes objections ſur les ſept formes de gouvernement, il ne répond qu'à celle-ci : *Si S. Jean a voulu marquer tous les noms de la ſuprême puiſſance parmi les Romains, pourquoi avoir oublié les Triumvirs ? N'eurent-ils pas pour le moins autant de puiſſance que les Décemvirs ? Que ſi l'on dit qu'elle fut trop courte pour être comptée, pourquoi celle des Décemvirs qui ne dura que deux ans, le ſera-t-elle plûtôt ?* Puiſque c'eſt ici la ſeule objection qu'il choiſit pour y répondre, c'eſt celle où il ſe ſent le plus fort; mais écoutons ce qu'il dit : C'eſt que S. Jean ne parle point des Triumvirs, *parce que les Triumvirs doivent être rapportés à la Dictature perpétuelle. Et en effet*, pourſuit-il, *le Triumvirat d'Auguſte, de Lépide & d'Antoine fit partie de la Dictature perpétuelle, établie par Sylla & par Céſar. La République ne fut rédigée en forme d'Empire qu'après le Triumvirat; car quand nous mettons les Dictateurs pour l'un des Gouvernemens, nous n'entendons pas cette Dictature extraordinaire qui ne duroit quelquefois qu'un mois ou deux, & même beaucoup moins. Nous entendons ici cette Dictature perpétuelle qui fut érigée par Sylla, & qui continua juſqu'à l'Empire d'Auguſte. Le Triumvirat fut la fin de cette Dictature perpétuelle, & ne fut rien autre choſe que la Dictature diviſée & poſée ſur trois têtes.* On ne peut pas brouiller davantage l'idée des choſes. Si ce Miniſtre avoit conſulté M. Grævius, ou quelque autre de ces Sçavans hommes qui ont cultivé les belles Lettres, il n'auroit pas dit que Sylla avoit érigé la Dictature perpétuelle, comme ſi cette Magiſtrature fût devenue de ſon tems ordinaire à Rome; ce ne fut qu'un

Var. Ibid.

Lett. XIII. p. 100. 1. col.

pouvoir extraordinaire donné à Sylla, qui devoit expirer avec ſa vie. Après qu'il l'eut abdiqué, comme il fit au bout de trois ou quatre ans, le Conſulat reprit le deſſus trente ans durant; de ſorte qu'il n'y a rien de plus contraire à l'Hiſtoire, que de faire continuer ce gouvernement juſques aux Empereurs. Il eſt vrai qu'après ces trente ans, la Dictature perpétuelle fut donnée à Céſar, qui en joüit cinq ou ſix ans, & le Triumvirat ſuivit de près. Mais il ne fut jamais établi pour être perpétuel, puiſqu'il ne devoit durer que cinq ans: de ſorte qu'il n'y avoit rien de plus éloigné de la Dictature perpétuelle; & cette charge tenoit plus du Conſulat que de la Dictature: puiſque même la Dictature avoit été abolie à jamais, en haine de la tyrannie de Céſar, & qu'on donna aux Triumvirs la puiſſance Conſulaire: le nom même de Triumvirs répugnoit à la Dictature; cette derniere Magiſtrature n'étant autre choſe qu'une parfaite Monarchie, c'eſt-à-dire, la Souveraine puiſſance ſans reſtriction dans un ſeul homme: de ſorte que, regarder avec M. Jurieu le Triumvirat, comme *une Dictature diviſée & poſée ſur trois têtes*, c'eſt renverſer la notion de cette charge. Par la même raiſon, on pourroit dire que le Décemvirat n'étoit auſſi qu'une Dictature poſée ſur dix têtes: on pourroit dire que la puiſſance des Tribuns Militaires, qui n'étoit en effet que la Conſulaire, d'où vient qu'on les appelloit, *Tribuni militum Conſulari poteſtate*, n'étoit que le Conſulat poſé ſur quatre ou ſur ſix têtes, au lieu qu'auparavant il ne l'étoit que ſur deux? Ainſi les Tribuns Militaires, qui en effet ne ſont que des Conſuls multipliés, feroient encore moins un état à part, & une forme particuliere de gouvernement, que les Triumvirs; bien plus, les Empereurs même qu'on nous donne pour ſi diſtingués des Dictateurs, n'étoient en effet que des Dictateurs perpétuels, c'eſt-à-dire, ſous un autre nom, des Monarques abſolus. Ainſi ce nombre de ſept ſi précis, ſelon M. Jurieu, pour diſtinguer les Etats de Rome, ne l'eſt point du tout: ſi on regarde les noms, il y en a plus de ſept; ſi on regarde les choſes, il y en a moins: c'eſt un nombre fait à plaiſir; & tout le ſyſtême Proteſtant tombe à terre par ce ſeul défaut.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Lett. XIII.

Quel opprobre du Chriſtianiſme & de la ſainte Parole, de faire repréſenter à S. Jean tout l'état de Rome avec tant de confuſion & de ſi fauſſes idées? Mais, dit M. Jurieu, ſi S. Jean n'a pas voulu poſer dans Rome ces ſept formes de gouvernement, on ne ſçait plus ce qu'il veut dire par ſes ſept têtes, ni par ſes ſept Rois. Quoi, parce que les Proteſtans ne ſçavent plus où ils en ſont ſans ces ſept Etats

Ibid.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

de Rome, il faudra que S. Jean ait dit toutes les abſurdités qu'il leur aura plû de lui attribuer? Mais qui a dit à M. Jurieu que S. Jean ait voulu repréſenter tout l'Etat de Rome? Nous lui ferons bientôt voir le contraire par lui-même. Qui lui a dit que ce S. Apôtre, dans un ſi grand nombre d'Empereurs, n'en ait pas voulu choiſir ſept à qui convienne cet endroit de ſa Prophétie? ou bien qu'il n'ait pas voulu déſigner un certain tems, où il y ait eu en effet ſept Empereurs ſous qui l'Egliſe ait ſouffert? Que ſi tous ces dénouemens qui ont contenté d'autres Interprétes, ne lui plaiſoient pas, ne valoit-il pas mieux avoüer qu'on n'entendoit pas un paſſage obſcur, que de n'y trouver de ſortie qu'en faiſant dire des extravagances à un Prophéte?

XV. *Incertitude des Proteſtans, & renverſement prodigieux de l'Hiſtoire dans leur ſyſtême.*

J'avois encore objecté aux Proteſtans leur incertitude ſur la naiſſance de l'Antechriſt. Crépin le faiſoit naître vers le tems de Grégoire VII. Du Moulin remontoit de quelques ſiécles, & le faiſoit commencer vers l'an 755. On verra que cette opinion ne s'accorde guère avec les principes de la Réforme, qui demandent que l'Antechriſt naiſſe dans le tems que l'Empire Romain ſe démembre: mais c'eſt qu'on n'oſoit pas remonter plus haut; & on reſpectoit le tems de S. Grégoire, loin de porter ſes attentats juſques ſur S. Léon: c'eſt pourquoi d'autres Proteſtans mettoient l'Antechriſt naiſſant un peu après S. Grégoire; ſous Boniface III. à cauſe, à ce qu'on prétend, quoique ſans preuve, qu'il ſe dit Evêque univerſel. M. Jurieu plus hardi que tous les autres, remonte juſqu'à S. Grégoire dans ſes Préjugés légitimes, & même juſqu'à S. Léon dans ſon Accompliſſement des Prophéties. Nous avons vû que rien n'empêchoit qu'on ne remontât juſqu'à S. Innocent, n'étoit que les mille deux cens ſoixante ans, qu'il faut donner néceſſairement au regne de l'Antechriſt ſeroient écoulés, & l'impoſture confondue par l'expérience. Voilà ce qui a ſauvé S. Innocent, car tout le reſte lui convenoit auſſi-bien qu'à S. Léon, & l'audace ne manquoit pas à notre Interprète.

Acc. des Proph. chap. IV. p. 215.

Préj. I. p. p. 83, &c. Var. XIII. 22, 28, 29.

Il compte pour rien ces variations, & il croit tout ſauver, en répondant que le Pape n'en eſt pas moins l'Antechriſt, quoiqu'on ne convienne pas du tems où il commence de l'être; il fait ſemblant de ne pas voir la difficulté. Si les marques de l'Antechriſt ſont auſſi éclatantes qu'on le prétend dans la Réforme, elles doivent être reconnues, &, par maniere de dire, ſauter aux yeux, lorſque Dieu les fait paroître. Encore ſi la différence n'étoit que de peu d'années, on pourroit dire qu'il faudroit quelque tems à l'Antechriſt pour ſe déclarer; mais elle eſt

Lett. XIII. p. 96, 97.

eſt au moins de trois cens ans ; il y en a autant bien comptés de 455, où commence M. Jurieu, juſqu'à 755, où commence du Moulin ; des 755 de du Moulin juſqu'au tems de Grégoire VII. il y en a encore autant ; ainſi depuis le cinquiéme ſiécle juſqu'à l'onze, il y a ſix cens ans, dans le cours deſquels les Interprétes Proteſtans ſe jouent pour trouver leur Antechriſt prétendu, c'eſt-à-dire, qu'on n'y voit rien : que le Pape ſoit l'Antechriſt, c'eſt une idée que la haine inſpire, & qu'on ſuit dans tout le parti ; mais on n'a aucune marque pour le reconnoître.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Qu'ainſi ne ſoit : écoutons M. Jurieu ſur les cauſes qui ont empêché d'en établir la naiſſance dans S. Léon : *C'eſt*, dit-il, *qu'on n'avoit pas fait juſqu'ici aſſez d'attention ſur ce paſſage de S. Paul :* Quand celui qui tient, *c'eſt-à-dire, l'Empire Romain*, ſera aboli, alors le méchant ſera révélé, *ni à cet autre de S. Jean* : Les dix Rois prendront puiſſance avec la Bête ; paſſages que les Proteſtans ne ceſſent de faire valoir depuis cent ans dans toutes leurs diſputes & dans tous leurs livres ; & cependant M. Jurieu nous aſſûre que *juſqu'ici on n'y avoit pas fait aſſez d'attention :* Car, pourſuit-il, *on y auroit vû bien nettement que l'on doit compter les ans de l'Antechriſt, du tems auquel l'Empire Romain a été aboli & démembré en dix Royaumes*, c'eſt-à-dire, au cinquiéme ſiécle. Mais ſi la choſe eſt *ſi nette*, comment les Proteſtans ne l'ont-ils pas vûe depuis tant d'années ? Tous ſont d'accord avec M. Jurieu, que l'Antechriſt doit prendre naiſſance dans le démembrement de l'Empire ; ils ſçavent tous auſſi-bien que lui que l'Empire a été démembré au cinquiéme ſiécle : d'où vient donc qu'ils ont héſité à faire naître l'Antechriſt en S. Léon ? ſi ce n'eſt qu'ils gardoient encore quelque meſure avec la ſainte Antiquité, & qu'ils n'étoient point parvenus à un ſi haut point d'audace.

Lett. XIII. 98.

Mais ce qui fait voir clairement qu'il n'y a là aucun fond, c'eſt que tout s'y dément à l'œil. Il eſt plus clair que le jour que S. Léon & ſes ſucceſſeurs, loin de changer, pour peu que ce ſoit, la forme du gouvernement de Rome, n'ont pas ſeulement ſongé à s'y attribuer la puiſſance temporelle ; & afin que M. Jurieu ne nous diſe pas, ſelon ſa coutume, que les Papes commencerent alors à s'établir, ou que ce fut là, comme il parle, l'enfance du gouvernement Papal, je maintiens que durant ce tems, & plus de trois cens ans durant, on ne voit dans la Papauté aucun trait de puiſſance politique : les Papes demeurent ſujets des Empereurs ou des Hérules, & des Oſtrogots, qui regnoient dans Rome, pour ne point parler des Empereurs François & Allemans. La forme du gouvernement ne fut

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

donc point changée à Rome par S. Léon & les autres Papes, ni au tems du démembrement de l'Empire, ni plus de trois cens ans après : par conſéquent la ſeptiéme tête qu'on fait commencer alors, n'eſt pas une forme de gouvernement. Que ſi l'on vouloit compter pour ſeptiéme gouvernement, le gouvernement ſpirituel qu'il faudroit dire que S. Léon ſe voulut attribuer alors ; outre qu'il eſt bien certain que Rome pour le ſpirituel ne déféra pas plus à S. Léon qu'elle avoit fait à ſes Prédéceſſeurs : on iroit contre le ſyſtême, puiſqu'on y regarde la bête à ſept têtes au XIIIe & au XVIIe. Chapitre, comme un Empire mondain, & la ſeptiéme tête de la bête, comme une ſeptiéme forme du gouvernement politique, continuée avec la ſixiéme, qui eſt celle des Empereurs ; joint qu'il ſeroit ridicule que S. Jean ayant entrepris de conduire la deſcription de l'état temporel de Rome, durant ſix gouvernemens conſécutifs, le laiſſât là tout d'un coup pour paſſer au ſpirituel, & encore ſans en avertir, ni nous en donner la moindre marque. Ainſi la ſeptiéme tête qu'on veut faire commencer à S. Léon, n'eſt ni un gouvernement politique, ni un gouvernement ſpirituel. Ce n'eſt pas non plus un gouvernement mêlé du ſpirituel & du temporel, puiſque toujours il faudroit conclurre, ou que S. Léon auroit été Prince temporel, contre toutes les hiſtoires, ou que ce ne ſeroit pas en lui qu'auroit commencé la ſeptiéme tête.

Préj. lég. I. p. p. 102.

XVI. Renverſement de tout le ſyſtême, démontré par un ſeul mot de l'Apocalypſe.

Mais quand à force de s'être entêté de la beauté du ſyſtême, on auroit dévoré ces inconvéniens ; quand on auroit par force plié ſon eſprit à prendre des formes de gouvernement pour des Rois, & qu'on s'opiniâtreroit, contre la vérité de l'Hiſtoire, à ſoutenir que l'Antechriſt S. Léon auroit du moins commencé à changer le gouvernement de Rome : voici un mot de S. Jean qui va tout foudroyer d'un ſeul coup. Car enfin, le ſeptiéme Roi qui n'étoit pas encore *venu de ſon tems*, qui, ſelon les Proteſtans, devoit venir en 455. au démembrement de l'Empire, ou, ſi l'on veut, en 600. plus ou moins, en un mot, le Pape Antechriſt, *Quand il viendra*, dit S. Jean, *il ne doit ſubſiſter qu'un peu de tems*, XVII. 10. C'eſt le caractère que S. Jean lui donne ; & il ajoûte au verſet ſuivant : *Il va à ſa perte* ; il n'a qu'un moment de durée, & ne paroît que pour diſparoître auſſitôt après, ℣. 11. Or, le Pape dure encore, & ſa durée, ſelon le ſyſtême, doit être de douze cens ans ; donc il eſt plus clair que le jour qu'il ne s'agit pas ici du Pape.

XVII. Illuſion des Miniſtres ſur

Les Miniſtres ſe mocquent de nous trop groſſiérement, lorſqu'ils alléguent ici ces beaux paſſages, où il eſt dit, que *mille ans devant*

Dieu ne ſont qu'un jour, car il ne faut pas être grand prophéte pour deviner de cette ſorte. Ce ne ſont pas les Prophétes du Seigneur; ce n'eſt pas un S. Jean qui prévoit ainſi ce que tout le monde ſçait comme lui. Il ne s'agiſſoit pas de comparer la durée du ſeptiéme Roi avec l'éternité de Dieu devant qui tous les ſiécles ſont moins qu'un moment; il s'agiſſoit de la comparer avec la durée des autres Rois & des autres gouvernemens, parmi leſquels il y en avoit, comme on vient de voir, qui n'avoient duré que deux ans. Mais quand on voudroit comparer tous les ſix gouvernemens enſemble avec celui de la Papauté, il ſe trouveroit que le dernier à qui on donne la briéveté pour caractère, *devoit lui ſeul durer autant & plus que tous les autres enſemble*, comme le Miniſtre l'avoue; & la preuve en eſt évidente, puiſqu'on donne, comme on a vû, 1260 ans à ce nouveau gouvernement, & que toute la durée de Rome, depuis ſa fondation juſqu'à la chûte de ſon Empire, n'en a pas tant.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

la courte durée de la ſeptiéme tête. P. 5, 99, 4, II. Petr. III. 8.

Acc. I. p. ch. I. p. 11.

On ſera bien aiſe de voir ce qu'ont ici répondu les deux Miniſtres, dont le parti Proteſtant ſuit maintenant les lumieres, je veux dire, le Miniſtre du Moulin & le Miniſtre Jurieu. Le premier a bien ſenti le ridicule du dénouement de l'éternité, auprès de laquelle tout eſt court; mais après tout, il ſçait trancher ce qu'il ne peut réſoudre: au lieu que S. Jean dit mot à mot du ſeptiéme Roi, c'eſt-à-dire, ſelon les Miniſtres, de la ſeptiéme forme de gouvernement, que *lorſqu'il ſera venu, il faut qu'il demeure peu*, ὀλίγον: Genéve avoit adouci ce *peu*, ſi tranchant, en traduiſant, *pour un peu de tems*; & du Moulin avoit encore adouci en paraphraſant, que ce ſeptiéme *Roi devoit demeurer quelque tems*; ce qui, ce ſemble, lui prolongeroit un peu plus ſa vie que S. Jean, qui le fait paſſer auſſi vîte qu'on le vient de voir: mais comme cela ne quadre pas encore aſſez juſte, & qu'il ne ſuffit pas pour un ſi durable gouvernement, de dire qu'il *demeurera quelque tems*; le Miniſtre tranche le mot, & voici comme il interpréte *le peu* de S. Jean: *Et quand le ſeptiéme gouvernement*, qui eſt celui du Pape, *ſera venu, il faut qu'il dure un peu plus de tems que les autres*; tout au contraire de S. Jean, qui en comparant le ſeptiéme Roi avec les autres, lui donne en partage la courte durée; celui-ci le fait durer *un peu plus de tems* que tous les autres enſemble. Voilà ce qu'eſt devenu entre les mains des Miniſtres cet ὀλίγον, de S. Jean, qui paſſe ſi vîte; & il n'y a rien à ce prix qu'on ne trouve, ou qu'on ne mette dans l'Apocalypſe.

XVIII. Réponſes des Miniſtres du Moulin & Jurieu; & manifeſte corruption du Texte ſacré.

Du Moulin, Acc. des Prophét. p. 265.

P. 267.

P. 284.

M. Jurieu n'oſe ſe tenir à cette pitoyable interprétation, qui n'eſt qu'une corruption manifeſte du Texte ſacré: voyons ſi ce qu'il in-

vente, après tous les autres, vaudra mieux. *Quand la ſeptiéme tête ſera venue, il faut qu'elle demeure pour un peu de tems*; c'eſt-à-dire, ſelon ce Miniſtre, *il faut qu'elle demeure pour un long tems réel, mais pour un petit tems prophétique*; merveilleuſe interprétation! *pour un peu de tems*, c'eſt-à-dire, *pour un long tems*. Mais je lui impoſe, dira-t-il; il ne dit pas abſolument, que *peu de tems*, c'eſt *un long tems*; il dit que c'eſt un long tems *réel*; je l'avoue, & c'eſt par-là que je prétends que ce *peu de tems* eſt d'autant plus abſolument *un long tems*, qu'il eſt, ſelon ce Miniſtre, *un long tems réel*; &, ſelon le même Miniſtre, un tems qui n'eſt court qu'à cauſe de la maniere figurée dont il prétend qu'on l'explique: mais pourſuivons, & de peur qu'il ne nous accuſe de lui impoſer, rapportons de ſuite toutes ſes paroles. Le peu de tems de S. Jean, c'eſt *un long tems réel, mais un petit tems prophétique, car ſa durée eſt marquée à quarante-deux mois, à douze cens ſoixante jours, c'eſt-à-dire, trois ans & demi; ce qui eſt un petit tems dans le ſtyle prophétique, ſelon lequel les ſiécles ne ſont que comme des jours.* Mais quel tems ne ſera pas court en ce ſens? & pourquoi la durée de la ſeptiéme tête ſera-t-elle caractériſée par ſa rapide briéveté, ſi toutes les autres têtes, à l'entendre dans le même ſens, paſſent encore plus vîte, puiſqu'enfin elles occupent moins de tems réel? C'eſt ce qu'il falloit expliquer: mais c'eſt à quoi le Miniſtre ne ſonge ſeulement pas, parce qu'il y trouveroit ſa confuſion trop manifeſte; car écoutons ce qu'il ajoûte: C'eſt que *le Seigneur, des le tems de ſaint Jean, dit: Je viens bientôt; quoique ſon avénement fût éloigné de près de deux mille ans.* Ce Docteur n'ignore rien, il ſçait dans quel tems précis doit venir le Fils de Dieu, c'eſt-à-dire, qu'il ſçait ce que *les Anges ne ſçavent pas*, ce que *le Fils de l'Homme* lui-même a bien voulu dire *qu'il ignoroit*; pour faire entendre à ſes Apôtres qu'il leur cachoit, & à ſon Egliſe cette connoiſſance; mais laiſſons-lui étaler ſa vaine ſcience, & venons à notre fait. Jeſus-Chriſt a dit dans l'Apocalypſe, qu'il viendroit bientôt: en effet, il viendra bientôt pour chacun de nous, parce que le terme de notre vie, qui eſt celui où il vient pour nous, eſt bien court; & quand il faudroit entendre, *Je viendrai bientôt*, par rapport à l'avénement général & le dernier, le Miniſtre ne comprendra-t-il jamais que Jeſus-Chriſt, quand il parle, peut bien dire que devant lui, & par rapport à l'érernité qui lui eſt toujours préſente, tout eſt court; mais que cette façon de parler, qui abbrége également tous les tems, n'eſt pas celle que l'on emploie, lorſqu'on les veut caractériſer en particulier? Continuons: *Ce tems, qui prophétiquement & figurément*

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Préj. légit. I. p. ch. VII. p. 124.

Ibid.

Matt. XXIV. 36. Marc. XIII. 32.

parlant étoit très-court, parce qu'il n'étoit que de trois ans & demi prophétiques, devoit être par égard aux hommes fort long, puiſqu'il devoit être de douze cens ſoixante ans. Avoüons qu'on ne s'entend guère ſoi-même, quand on ſe jette dans de telles ambiguités, & qu'on ſe charge inutilement de tant de paroles. Ce que veut dire le Miniſtre, c'eſt que ce tems, qui figurément eſt fort court, eſt en effet, à le bien entendre, & à prendre l'eſprit de la Prophétie, non-ſeulement long, mais encore *fort long* : de ſorte que le S. Apôtre qui l'appelle court abſolument, parle dans le ſens de ceux qui l'entendront mal, & non par rapport à la vérité, ſelon laquelle il eſt *fort long*. Qui vit jamais de tels embarras ? & n'eſt-ce pas montrer à S. Jean, qu'il ne s'entend pas lui-même, puiſqu'il appelle peu de tems, un tems qui en effet eſt très-long, mais que les ignorans ſeuls prendront pour très-court ?

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Après cela le Miniſtre s'applaudit encore, & c'eſt, dit-il, une choſe *extrêmement remarquable, que Dieu ait diviſé la durée de Rome en deux périodes, environ de douze cens ſoixante ans chacune ; en ſorte qu'autant de tems qu'avoit duré Rome Payenne, autant doive durer Rome Antichrétienne.* Voilà les belles remarques dont on amuſe les ſimples, qui cependant n'apperçoivent pas qu'en diviſant en ſept parts l'Hiſtoire de Rome, celle qu'on fait appeller courte par S. Jean, eſt celle qui conſtamment, & de l'aveu du Miniſtre, a ſeule duré autant, & plus même, comme on vient de voir, que toutes les autres enſemble. Marc. XIII. 32. Sup. n. 17.

Mais pourquoi diſputerois-je ici davantage contre une ſi déplorable interprétation, puiſque le Miniſtre même l'abandonne dans ſa Lettre XIII ? C'eſt lui qui nous vient de dire : *Quand cette ſeptiéme tête*, qui eſt auſſi le ſeptiéme Roi, *ſera venue, il faut qu'elle demeure pour un peu de tems :* maintenant il dit tout le contraire. *Nous répondons*, dit-il, *que ces paroles*, Il faut qu'il ſubſiſte peu, *ne ſe doivent pas rapporter à la ſeptiéme tête, mais à celui que S. Jean appelle le huitiéme Roi.* Voici un nouveau dénouement : tout à l'heure c'étoit, ſelon lui, la ſeptiéme tête *qui demeuroit peu*, & il ſe tourmentoit à expliquer comment lui convenoit cette courte durée ; maintenant ce n'eſt plus la ſeptiéme tête ; ce n'eſt donc plus par conſéquent *le ſeptiéme Roi*, puiſque ce ſeptiéme Roi, c'étoit, ſelon S. Jean, *la ſeptiéme tête : Les ſept têtes*, dit-il, *ſont ſept montagnes & ſept Rois : cinq ſont tombés ; l'un eſt, & le ſeptiéme n'eſt pas encore ; & quand il ſera venu, il faut qu'il ſubſiſte peu.* C'eſt donc le ſeptiéme Roi qui ſubſiſte peu ; par conſéquent *la ſeptiéme tête*, puiſque *les* Lett. XIII. p. 100. Apoc. XVII. 9, 10.

ſept têtes ſont ſept Rois, & le Miniſtre ne ſe dément lui-même que pour démentir S. Jean encore plus ouvertement.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Apoc. XVII. 11.

Voilà comme eſt traitée la parole ſainte par ceux qui ne ceſſent de nous vanter qu'elle eſt leur régle ; voilà comme ils développent les Prophéties, & comme ils trompent un peuple crédule. Le charitable Lecteur me plaint, je le ſçai, d'avoir à réfuter ſérieuſement ces abſurdités : mais la charité de Jeſus-Chriſt nous y contraint ; & il faut voir ſi en travaillant à lever les difficultés, dont on embarraſſe nos malheureux Freres, nous en pourrons ſauver quelques-uns.

Voyez Explic. ch. XVII. 11.

Ecoutons donc avec patience tout ce que dit le Miniſtre : *Celui*, dit-il, *qui doit ſubſiſter peu, n'eſt pas la ſeptiéme tête*, mais c'eſt celui *que S. Jean appelle le huitiéme Roi.* La bête qui étoit, *dit-il*, qui n'eſt plus, eſt auſſi le huitiéme Roi. Le Miniſtre veut embrouiller la matiere ; car, je vous prie, à quoi ſert ici ce huitiéme Roi dont S. Jean ne parle pas dans le verſet dont il s'agit ? *Ce huitiéme Roi*, dit S. Jean, *eſt un des ſept ;* c'eſt-à-dire, comme nous l'avons expliqué, qu'il y a un de ces ſept Rois qui revient deux fois, & qui pour cela étant le huitiéme, ne laiſſe pas d'ailleurs d'être un des ſept : mais ce Roi, quel qu'il puiſſe être, ne ſert de rien au ſeptiéme dont nous parlons, puiſque S. Jean ne dit pas qu'il ſoit le ſeptiéme, mais ſeulement un des ſept ; & quoi qu'il en ſoit, s'il eſt auſſi le ſeptiéme, il ſera donc, malgré le Miniſtre, celui qui durera peu, & dont il faudroit pouvoir prolonger la vie, pour ſoutenir le ſyſtême. Non, dit M. Jurieu, *ce huitiéme Roi ſe fait par la diviſion des Empereurs qui ſe coupent en deux, Empereurs Payens, & Empereurs Chrétiens ; & c'eſt cette derniere moitié de tête qui devoit ſubſiſter peu.* Il ſe trouble ; ces Empereurs, ſoit Payens, ſoit Chrétiens, appartiennent au ſixiéme Roi, & à la ſixiéme tête : qu'il compte bien ; les ſix premiers Rois du ſyſtême Proteſtant ſont les Rois de Rome, ſes Conſuls, ſes Décemvirs, ſes Dictateurs, ſes Tribuns, ſes Empereurs. Ces Empereurs ſont donc le ſixiéme Roi, ou, ce qui eſt la même choſe, la ſixiéme tête : or, ce n'eſt pas du ſixiéme Roi, mais diſtinctement du ſeptiéme que S. Jean a dit *qu'il dure peu.* Il ne parle donc en aucune ſorte, ni des Empereurs Payens, ni des Empereurs Chrétiens, ſoit qu'ils durent peu ou beaucoup ; mais il parle du ſeptiéme Roi, qui ſelon les Proteſtans, eſt le Pape, dont l'Empire *doit durer peu*, quoiqu'il dure douze cens ſoixante ans. Je ne ſçai plus quand il eſt permis de dire à un homme qu'il s'égare, & je ne ſçai plus comment on revient de ſon égarement, ſi ce n'eſt lorſqu'il eſt ſi viſible : cependant les peuples écoutent ces faux Paſteurs,

qui, comme disoit Ezéchiel, *leur gâtent leurs alimens*, c'est-à-dire, la sainte Parole, *en les foulant aux pieds*, de peur qu'ils ne se nourrissent, *& qui leur troublent l'eau*, afin qu'ils ne boivent rien de pur.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Ezéch. XXXIV. 18, 19.

Ce qui passe toute croyance, c'est qu'un homme qui visiblement ne sçait plus où il en est; qui, pour parler trop modérément, ne va qu'à tâtons dans cette matiere, pour ne pas dire qu'il choppe à chaque pas, ose encore nous assûrer que les Oracles des anciens Prophétes sur Jesus-Christ, ne sont pas plus clairs que ceux qu'il produit, pour montrer que le Pape est l'Antechrist. C'est ce qu'il n'a point de honte d'avoir écrit tout nouvellement, & en sa derniere Lettre Pastorale; & je ne m'en étonne pas, puisque je me souviens très-certainement d'avoir lû dans son Accomplissement des Prophéties, quoiqu'à present je n'aie pas le lieu sous ma main, que le Chapitre LIII. d'Isaïe, où tous les Chrétiens ont cru jusqu'ici voir Jesus-Christ aussi clairement que dans les quatre Evangiles, n'est pas plus formel en sa faveur, que le sont les passages qu'il produit pour établir sa prétendue Rome Antichrétienne. Je ne crois pas qu'il y ait un Chrétien qui ne frémisse à un tel blasphême. Mais afin que rien n'y manquât, le Ministre ajoûte ces mots: *Il est certain que les chicanes des Juifs contre nos Oracles, sont beaucoup plus apparentes que celles des Papistes, des faux Protestans & des libertins, contre les Oracles qui dépeignent le Papisme & le Pape sous les termes de Babylone & de l'Homme de péché.* Voilà, mes Freres, les enthousiasmes de votre Prophéte; voilà comme il vous apprend à reconnoître Jesus-Christ dans les Prophéties; voilà comme il justifie les Juifs; & quoiqu'il avoue que des Protestans, qu'il appelle faux, mais qui sont aussi-bien que lui dans la Communion des Eglises Protestantes, ne veulent pas reconnoître son prétendu Antechrist; il soutient qu'il est prédit aussi clairement que Jesus-Christ même, tant il est vrai que sa haine l'emporte sur sa foi, & qu'il a plus d'aversion pour le Pape, que d'attachement à Jesus-Christ.

XIX. *Blasphéme du Ministre Jurieu.*

Lett. XII. p. 92. 2. col.

Ibid.

Avant que de sortir des sept Rois, je demande encore aux Ministres, ce que sont à l'Apocalypse & à la persécution de l'Eglise les sept gouvernemens de Rome, dont cinq avoient précédé la naissance du Christianisme? C'est, dit-on, que S. Jean vouloit décrire tout l'état de Rome, que Tacite au commencement de ses Annales, avoit réduit à six gouvernemens; à quoi, pour ne rien oublier, S. Jean ajoûte le septiéme, qui est le Papal. Mais, je vous prie, qu'avoit à faire S. Jean de nous décrire curieusement tout

XX. *Que les Protestans font dire à saint Jean sur les sept gouvernemens de Rome, des choses, non-seulement peu convenables, mais encore visiblement fausses.*

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

l'état de Rome, & à quoi bon ici copier Tacite ? S. Jean n'étoit pas un hiſtorien qui voulût décrire ce qui s'étoit paſſé devant lui, mais un Prophéte qui alloit nous repréſenter ce que Rome devoit faire ou ſouffrir dans la ſuite. Il eſt vrai qu'il nous veut montrer cette grande Ville ; mais il nous la veut montrer comme perſécutrice des Saints, & comme enivrée du ſang des Martyrs de Jeſus. Que ſervoient ici les Conſuls & les Dictateurs, & les Rois de Rome, & ſes Décemvirs, & ſes Tribuns militaires ? C'étoit, dira-t-on peut-être, pour mieux faire connoître Rome. Mais elle étoit aſſez marquée par ſes ſept montagnes, par ſa domination ſur toute la terre, & par ſes violences contre les Saints, qu'elle a ſi long-tems tyranniſés. Que ſi enfin S. Jean vouloit faire voir qu'il connoiſſoit parfaitement l'état de Rome, pourquoi donc n'a-t-il pas marqué dans le ſixiéme gouvernement, qui étoit celui des Empereurs, qu'il ſeroit un jour Chrétien ? Pourquoi mettre des noms de blaſphême également ſur les ſept têtes ? Qu'on en mette, à la bonne heure, ſur les Rois de Rome, ſur ſes Conſuls, ſur ſes Dictateurs, qui tous étoient Idolâtres : quoique les blaſphêmes de la bête regardent principalement ceux qu'elle vomiſſoit contre l'Egliſe, contre le Tabernacle de Dieu, & contre les Saints qui y habitent ; ce que n'ont pas fait les Conſuls ni les Dictateurs qui ne les connoiſſoient pas. Mais pourquoi mettre encore des noms de blaſphême ſur la ſixiéme tête comme ſur les autres, c'eſt-à-dire, ſur les Empereurs ? S. Jean ignoroit-il que ces Empereurs ſe convertiroient, & que de trois à quatre cens ans qu'ils devoient durer depuis le tems de ſa Prophétie, il y en avoit près de cent cinquante qu'ils devoient être Chrétiens. Cependant S. Jean les fait tous également blaſphémateurs, ſans épargner, ni les Conſtantins, ni les Théodoſes ; & les Proteſtans ne s'apperçoivent pas des effroyables ténébres qu'ils repandent ſur ſa Prophétie, & des contradictions dont elle ſeroit convaincue ſelon leur ſyſtême.

Apoc. XVII.

Apoc. XIII. 6.

Mais voici bien plus : S. Jean veut ſi peu parler de Rome dans les états qui ont précédé ſon Apocalypſe, qu'au contraire il dit expreſſément que la bête dont il parloit, devoit venir. *La bête que vous avez vûe*, dit-il, *doit s'élever de l'abyſme*, Apoc. XVII. 8. elle ne s'en étoit donc pas encore élevée. En effet, S. Jean l'en voit ſortir : *Je vis*, dit-il, *une bête qui s'élevoit de la mer*, XIII. 1. & il aſſiſte à la ſortie. M. Jurieu en convient lui-même ; & en parlant de la bête à ſept têtes, *Elle étoit à venir*, dit-il, *puiſqu'elle devoit monter*

Préj. lég. t. p. ch. VII. p. 122.

monter de l'abyſme. Et un peu après : *Cette Bête qui devoit monter de l'abyſme, c'eſt celle-là dont il a dit :* Elle n'eſt plus. Je demande aux Proteſtans, quelle eſt cette bête qui devoit venir du tems de S. Jean, & qui devoit périr dans la ſuite. Si c'eſt l'Empire Romain dans tous ſes Etats, à commencer par les Rois, & à finir par le Pape, comme le veulent les Miniſtres, S. Jean nous a trompés : il nous fait voir comme devant venir, & comme commençant alors à s'élever de l'abyſme, un Empire qui avoit déja duré ſept ou huit cens ans. Ce n'étoit donc pas de Rome, ni de l'Empire Romain dans tous ſes Etats, que S. Jean vouloit parler : c'eſt de l'Empire Romain dans un certain état qui devoit venir, où il perſécuteroit le Chriſtianiſme avec la derniere & la plus implacable violence, comme il a paru dans le Commentaire. Ainſi encore une fois, les Interprétes Proteſtans n'ont apporté aucune attention à la lecture de S. Jean ; ils n'ont ſongé qu'à ſurprendre des lecteurs auſſi prévenus qu'eux, & auſſi peu attentifs à ce divin Livre.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Voyez ſur le ch. XIII. & XVII.

XXI. *Illuſion des Proteſtans ſur les dix Rois qui doivent d'abord favoriſer Rome, & enſuite la détruire.*

Pour ce qui regarde les dix Rois, comparons ce que S. Jean en a dit au chapitre XVII. de l'Apocalypſe avec ce qu'en diſent les Proteſtans ; & afin de ne nous pas embrouiller dans les noms myſtérieux de cet Apôtre, remarquons d'abord que la Bête, la Proſtituée, ou la Femme vêtue d'écarlate, & Babylone, ſont au fond la même choſe : car déja *la Proſtituée qui eſt aſſiſe ſur de grandes eaux*, ℣. 1. *avec laquelle les Rois de la terre ſe ſont corrompus, & les habitans de la terre ſe ſont enivrés*, ℣. 2. eſt *la grande Ville qui regne ſur les Rois de la terre*, ℣. 18. & *les eaux ſur leſquelles elle eſt aſſiſe, ſont les peuples & les nations* qui lui obéiſſent, ℣. 15. Cette Ville qui eſt auſſi la Proſtituée eſt *la grande Babylone, la mere des impuretés de la terre*, ℣. 5. & c'eſt encore la Bête aux ſept têtes, puiſque *ſes ſept têtes* ſont les *ſept montagnes ſur leſquelles la femme*, c'eſt-à-dire, la Ville, *eſt aſſiſe*, ℣. 9. de ſorte, comme on l'a dit, que la femme, ou la Proſtituée, la Bête aux ſept têtes & la Ville aux ſept montagnes, ou la Babylone myſtique, ſont la même choſe, ſans encore examiner ce que c'eſt. Cela étant ſuppoſé, l'Hiſtoire des dix Rois eſt aiſée à faire, & conſiſte principalement en deux choſes : l'une, qu'*ils donneront leur force, leur puiſſance, & leur Royaume à la Bête*, qui eſt auſſi la femme ou la Proſtituée, & la grande Ville ou Babylone, ℣. 11, 17. & que dans la ſuite, *ils la haïront, la réduiront dans la derniere déſolation, la dépouilleront, en dévoreront la ſubſtance ou les chairs*, c'eſt-à-dire les richeſſes & les Provinces ; *& la feront brûler au feu*, ℣. 16. Ce qui fait qu'au chapitre XVIII. l'Ange s'écrie, que la *grande*

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Ville de Babylone, c'eſt-à-dire, en même tems la Bête & la Proſtituée *avec laquelle les Rois de la terre ſe ſont corrompus, eſt tombée*, ℣. 1, 2. *déſolée par la famine & brûlée par le feu*, ℣. 8. & c'eſt de quoi on loue Dieu au Ciel dans le chapitre XIX. *parce qu'il a condamné la grande Proſtituée, qui a corrompu la terre par ſes proſtitutions*, ℣. 2.

On voit d'un coup d'œil que tout cela nous repréſente la même action & le même événement; & il paroît ſans difficulté que c'eſt la chûte de Rome, ainſi que je l'ai fait voir dans le Commentaire, ſans qu'il ſoit ici beſoin de le répéter. La queſtion eſt maintenant, ſi, ſelon la prétention des Proteſtans, ce peut être l'Egliſe Romaine; mais d'abord on voit bien que non, par les principes des Proteſtans mêmes; car ils demeurent d'accord que dans le chapitre XVII. les verſets où il eſt dit des Rois, qu'ils *haïront la Proſtituée, la déſoleront, la brûleront*, en dévoreront la ſubſtance, en pilleront les thréſors, en partageront les Provinces; repréſentent au vif la chûte de Rome ſous Alaric ou Genſéric, ou ſous tel autre qu'ils voudront, avec le démembrement de ſon Empire. Car en effet, c'étoit à l'Empire que tous ces Rois en vouloient: ce n'étoit pas l'Egliſe Romaine qu'ils dépouilloient des richeſſes & de la domination qu'elle n'avoit pas; c'étoit l'Empire Romain qu'ils envahiſſoient, & ſes Provinces dont ils faiſoient de nouveaux Royaumes. Les Proteſtans en conviennent, & c'eſt de-là qu'ils concluent que le regne de l'Antechriſt commence alors, à cauſe, ſelon S. Paul, que *celui qui tenoit*, c'eſt-à-dire, comme ils l'interprétent, l'Empire Romain, *fut aboli*, II. Theſſ. II. 7. Mais de cette ſorte, la Proſtituée n'eſt donc plus l'Egliſe Romaine, & ne peut être autre choſe que la Ville de Rome pillée, ſaccagée, brûlée, dépouillée de ſes Provinces & de ſon Empire par Alaric & les autres Rois; de ſorte que la Prophétie des dix Rois qui devoient déſoler Rome, a eû ſa fin.

C'eſt donc dans le ſyſtême Proteſtant une contradiction manifeſte de s'imaginer encore une autre chûte de Babylone, & dix Rois encore une fois acharnés contre elle; cela eſt entiérement accompli. C'eſt une autre contradiction de ſéparer l'événement du chapitre XVII. d'avec celui du chapitre XVIII. car c'eſt manifeſtement la même Proſtituée, la même Bête, la même Ville & la même Babylone qui tombe par les mêmes mains. Ce qu'on décrit ſi amplement dans le chapitre XVIII. c'eſt ce qu'on a préparé, & ce qu'on a dit en moins de mots dans le chapitre XVII. ainſi tout eſt

accompli : il n'y a plus d'autre Babylone dont il faille ſortir de nouveau, & en attendre la chûte, comme font les Proteſtans ; il n'y a plus un autre myſtère à chercher ; & lorſque les Proteſtans ſont convenus que le chapitre XXII. s'entendoit du démembrement de l'Empire, ils ont eux-mêmes détruit tout ce qu'ils ont dit de la corruption & la déſolation future de l'Egliſe Romaine.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Il ne faut donc plus s'étonner ſi tout ſe dément dans leur ſyſtême. On leur demande en quoi les Rois Goths, Vandales, Saxons, François, & les autres, ou Payens, ou Hérétiques, & preſque tous oppreſſeurs de Rome & des Papes, ont aidé l'Egliſe Romaine, & *quelle puiſſance ils lui ont donné* pour établir ſon Empire. C'eſt en peu de mots ce que j'objectois dans le Livre XIII. des Variations. M. Jurieu répond : *Voilà une belle difficulté pour un grand Auteur ! Et où a-t-il trouvé que ces dix Rois devoient donner leur puiſſance à la Bête dès qu'ils commenceroient de regner ? Cela n'eſt pas dans le texte de S. Jean. Cela eſt ſorti du cerveau de M. Boſſuet.* Qui ne croiroit à voir ces airs dédaigneux & malhonnêtes, que je me les ſuis attirés par quelque extravagance manifeſte ? Mais qu'on apprenne à connoître M. Jurieu, & à ſe convaincre ici que lorſqu'il eſt le plus mépriſant, c'eſt lorſqu'il eſt le plus foible : car que dit le Texte de S. Jean où il nous appelle ? Que dit-il dans la verſion de Genève même ? *Les dix cornes ſont dix Rois, qui n'ont pas encore commencé à regner, mais qui prendront puiſſance comme Rois en un même tems avec la Bête.* M. Jurieu & tous les Miniſtres concluent de-là que ces Rois commenceront à regner en démembrant l'Empire Romain, en même tems que commencera l'Empire du Pape Antechriſt. Pourſuivons : *Ceux-ci ont un même Conſeil, & ils bailleront leur puiſſance & autorité à la Bête.* Voilà par où ils commencent ; & en même tems, que S. Jean leur fait prendre *leur puiſſance*, il la leur fait communiquer à ce qu'il appelle la Bête, qui eſt, ſelon les Miniſtres, l'Egliſe Romaine ; & après cela on me demande où j'ai pris *que ces dix Rois devoient donner leur puiſſance à la Bête dès qu'ils commenceroient à regner ?* Mais continuons ; & après avoir appris de S. Jean, par où ces Rois devoient commencer, & comme d'abord ils aideroient la Proſtituée ou la Bête, paſſons outre, & apprenons de lui-même que dans la ſuite ils la haïront : *Les dix cornes que tu as vûes, ſont ceux qui haïront la Proſtituée, & la rendront déſolée, & la brûleront au feu* ; mais ce ſera, comme il vient de dire, après l'avoir auparavant favoriſée, & lui avoir donné leur puiſſance.

Var. XIII. 34. Lett. XIII. p. 100. 2. col.

Apoc. XVII. 12.

Ibid. 13.

Ibid. 16.

Et de peur qu'on ne s'imagine que S. Jean ait renverſé, quoi

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

que ſans raiſon l'ordre des tems, il va lui-même au-devant de cette chicane : * *Car*, pourſuit-il, *Dieu a mis dans leurs cœurs qu'ils feront ce qu'il lui plaît, & qu'ils arrêtent un même propos, & qu'ils baillent leur Royaume à la Bête, juſqu'à ce que les paroles de Dieu fuſſent accomplies ;* c'eſt-à-dire, manifeſtement, juſqu'à ce que la Bête périſſe, & que l'heure de ſon jugement ſoit arrivée ; & tel étoit ſon jugement, que par un conſeil admirable de Dieu qui tient en ſa main les cœurs des Rois, les mêmes qui la haïſſoient, & qui devoient la détruire, fuſſent auparavant ſes défenſeurs.

* Ibid. 17.

Voyez l'Explic. du ch. XVII.

C'eſt ce qu'on a vû arriver à la chûte de l'Empire Romain. On a vû que les Rois ſes alliés tournerent tout-à-coup leurs armes contre elle ; & ſi M. Jurieu n'a pas voulu apprendre cette vérité de Grotius & de Hammond, il auroit pû la trouver dans Bullinger.

Bulling. com. in Apoc.

Que ſi au-lieu de l'Empire on entend ici l'Egliſe Romaine, on n'a pas beſoin de demander en quel tems ces Rois deſtructeurs devoient commencer à l'aider, ou à la détruire, puiſqu'ils ne l'ont ni aidée, ni détruite, ainſi que M. Jurieu le reconnoît.

Ibid.

Mais, dit-il, afin que ces Rois ſoient dits véritablement avoir donné leur puiſſance à l'Egliſe Romaine, c'eſt aſſez qu'ils l'aient fait dans leur progrès, quoiqu'ils ne l'aient pas fait au commencement, ni pluſieurs ſiécles après, parce qu'enfin ce ſont toujours les mêmes Royaumes, comme le Rhin & les autres fleuves ne laiſſent pas d'être les mêmes que du tems de Céſar, encore que ce ne ſoient pas les mêmes eaux, parce que c'eſt le même lit.

Lett. XIII. p. 101.

Paſſons-lui la comparaiſon pour la France, pour l'Angleterre, & pour l'Eſpagne ; mais le Danemarck, la Norvége, la Suéde, la Pologne, l'Ecoſſe ſeront-elles encore de ces fleuves qui auront commencé leur cours au tems du démembrement de l'Empire ? *Autre belle difficulté*, dit notre Auteur ! *comme ſi le ſens de l'Oracle evidemment n'étoit pas que l'Empire Antichrétien devoit toujours avoir ſous lui dix Royaumes, plus ou moins*, ajoûtons, qui lui donnaſſent leur puiſſance ; car c'eſt ce qu'il faut trouver, pour expliquer l'Oracle de S. Jean. Mais où étoient-ils ces Royaumes qui devoient être *toujours* ? où étoient-ils durant tout le tems où les François & les Anglois étoient Payens, où les autres Royaumes étoient Ariens, où tous ces Royaumes enſemble, de l'aveu de M. Jurieu, ne ſongeoient pas ſeulement à agrandir l'Egliſe Romaine.

Ibid.

Ne lui tenons pas tant de rigueur ; exceptons trois ou quatre cens ans de ſon *toujours*, & venons au point où les Rois doivent enfin *donner leur puiſſance* à l'Egliſe Romaine. Quelle puiſſance lui ont-

ils donnée? La ſpirituelle, peut-être, *qui eſt celle que Léon I. & ſes Succeſſeurs commencerent à s'arroger ſur toute l'Egliſe.* Point du tout, car S. Jean a dit que ces Rois donneroient *leur puiſſance*; c'eſt la leur qu'ils devoient donner, c'eſt-à-dire, la temporelle, & non pas la ſpirituelle qui n'eſt pas à eux. M. Jurieu l'a bien ſenti: c'eſt pourquoi, *nous ne diſons pas*, répond-t-il, *que ce ſoit ces Rois proprement qui aient donné au Pape leur primauté ſpirituelle; ce ſont les Papes qui l'ont uſurpée ſur les autres Evêques.* Donc les Rois ne donneront pas au Pape la primauté ſpirituelle, qui eſt celle qui proprement le conſtitue Antechriſt, ſelon les Miniſtres. Mais lui donneront-ils du moins la puiſſance temporelle, qui eſt véritablement la leur? Où trouvera-t-on dix Rois qui aient donné aux Papes quelque puiſſance temporelle? Pour moi, je n'en connois point avant Pepin & Charlemagne, plus de trois cens ans après S. Léon; & je ne trouve alors, ni pluſieurs ſiécles après, que les Rois de France qui aient fait aux Papes de pareils préſens. Où ſont donc tous les autres Rois qu'on veut faire prophétiſer à S. Jean? M. Jurieu a tranché ce nœud, en diſant: *Il ſuffit, pour l'accompliſſement de l'Oracle, que dans la ſuite les Rois aient été aſſez foibles pour ſe laiſſer arracher par l'Egliſe Romaine leurs biens temporels & leur puiſſance temporelle. Lui donner*, ſelon S. Jean, *leur puiſſance, n'eſt autre choſe que la laiſſer prendre.* Voilà cette Prophétie du Pape Antechriſt plus claire & plus lumineuſe que toutes celles où le S. Eſprit a tracé & Jeſus-Chriſt & ſon regne. Hélas! que penſeront de Jeſus-Chriſt & des Prophétes qui nous l'ont promis, ceux qui ne les connoîtront que par les Miniſtres?

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Ibid.
Ibid. 101.

Ibid. 100. 101.

Mais après les tems où les Rois donnent, il faut encore trouver ceux où ils détruiſent, c'eſt-à-dire, qu'il faut venir au tems de Luther, onze cens ans après S. Léon & la naiſſance de l'Antechriſt, pour trouver ces Rois ennemis qui attaquent directement l'Egliſe Romaine. Mais quand eſt-ce que s'achévera ce grand œuvre de ſa deſtruction? Il faut laiſſer écouler douze cens ſoixante ans, puiſque ſon regne doit durer autant. Eſt-ce ainſi qu'on fait traîner durant tant de ſiécles, ce que S. Jean fait marcher d'un pas ſi rapide, & n'y a-t-il qu'à brouiller mille ou douze cens ans d'hiſtoire, changer la force des mots, & non-ſeulement renverſer tout l'ordre de la Prophétie, mais encore ſes propres penſées, pour faire dire à l'Apocalypſe tout ce qu'on voudra?

C'eſt le déſordre où l'on tombe néceſſairement, en abandonnant le principe, & en s'éloignant de la route. Pour n'avoir pas voulu voir ce qui eſt plus clair que le jour, que les chapitres XVII,

& XVIII. ne ſont qu'un même événement, & que la chûte de Rome avec le démembrement de ſon Empire, en ſont par-tout le ſujet, les Miniſtres ont tout confondu. Ils trouvent l'Egliſe Romaine où S. Jean déclare lui-même qu'il ne préſente à nos yeux que la Ville & ſon Empire; ils trouvent de nouveaux Rois amis de Rome, & enſuite ſes ennemis, où S. Jean ne connoît que ceux qui en effet l'ont détruite au cinquiéme ſiécle; ils trouvent la naiſſance de l'Antechriſt dans un lieu où il n'y en a pas une ſeule parole; & pour tout comprendre en un mot, ils trouvent une chûte de Rome diſtincte de celle où ils reconnoiſſent eux-mêmes la diſſipation de ſon Empire : ils arrachent les paſſages de toute leur ſuite; ils mettent en piéces l'Ecriture, & leur ſyſtême n'eſt autre choſe qu'une éternelle profanation de cette ſainte Parole.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

XXII. *Illuſion ſur l'explication du Chapitre XIII. & ſur la ſeconde bête qui y eſt repréſentée.*

Ainſi la premiere Bête des Proteſtans, avec leurs prétendus ſept gouvernemens, dont le dernier eſt celui du Pape, & les dix Rois ennemis qui devoient détruire l'Egliſe Romaine, eſt un amas de contradictions & d'impoſſibilités; mais le perſonnage qu'il font faire à celle que S. Jean appelle *l'autre Bête*, n'eſt pas moins abſurde. La derniere tête de la premiere Bête étoit le Pape, dans lequel reſſuſcitoit l'Empire Romain bleſſé à mort. La ſeconde Bête, c'eſt encore le Pape qui fait adorer la premiere Bête reſſuſcitée, c'eſt-à-dire, toujours le Pape. Cette Bête qui fait adorer la premiere Bête, en fait encore adorer l'image; & cette image c'eſt encore le Pape qui n'eſt pas un vrai Empereur, mais un Empereur dont l'Empire eſt imaginaire : c'eſt de quoi ſont pleins tous les Livres des Interprétes Proteſtans. Ainſi *cette autre Bête*, c'eſt la même Bête, c'eſt le Pape qui fait adorer le Pape. A force de vouloir trouver le Pape par-tout, on montre qu'il n'eſt nulle part, & qu'en le cherchant vainement ſous toutes les figures de l'Apocalypſe, on ne ſonge qu'à contenter une haine aveugle; & il faut ici remarquer que S. Jean ne dit en aucune ſorte que la ſeconde Bête ſe faſſe adorer elle-même; mais il dit, & il répéte toujours qu'elle fait adorer la premiere Bête. Si la ſeconde Bête, c'eſt le Pape, le Pape ne ſe fait donc pas adorer lui-même, contre ce que diſent tous les Proteſtans. Mais qui fait-il donc adorer? La premiere Bête, ſans doute, comme dit S. Jean. Mais eſt-ce la premiere Bête dans tous ſes Etats, & Rome ſous ſes Conſuls, ſous ſes Dictateurs, ſous ſes Empereurs? Le Pape les fait-il adorer? L'oſe-t-on dire? Qui fait-il donc adorer? L'Empire Romain dans ſa ſeptiéme tête, qui eſt lui-même: ainſi il ne ſe fait pas adorer lui-même, & il ne ſe fait pas adorer lui-

Apoc. XIII. 11. 12.

Du Moulin, Joſeph Méde, & Jur. ſur ces paſſ. de l'Apoc.

Apoc. XIII. 12.

même. Eſt-ce là faire révérer les Prophéties, ou les tourner en ridicule ?

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Pour éviter cette abſurdité que la ſeconde Bête qui ne ſe fait point adorer, mais qui fait adorer la premiere Bête, ſoit la même que cette premiere, & que celle à qui elle fait rendre des adorations; quelques Proteſtans ont trouvé qu'il falloit diſtinguer le Pape de la Papauté, ou de l'Empire Papal. Du Moulin a inventé ce dénouement : *Le Pape*, dit-il, *fait adorer la Hiérarchie* Romaine & Papale, & ainſi la ſeconde Bête fait adorer la premiere. Mais pourquoi eſt-ce que la ſeconde Bête ne ſera pas auſſi-bien la Hiérarchie Romaine que la premiere, ou pourquoi la premiere ne ſera-t-elle pas le Pape comme la ſeconde ? le démêle qui pourra : quoi qu'il en ſoit, on n'a que cela à nous répondre. D'autres Proteſtans peu ſatisfaits d'une ſi vaine ſubtilité, diſent que l'Empire Romain reſſuſcité, c'eſt l'Empire de Charlemagne & des Empereurs François & Allemans que le Pape fait adorer, parce que c'eſt lui qui l'a établi. Mais comment, il fait adorer à toute la terre un Empire ſi-tôt réduit à l'Allemagne toute ſeule : un Empire que le Pape même a banni de Rome & de l'Italie : un Empire dont on lui reproche qu'il prétend pouvoir diſpoſer par un droit tout particulier, ſans parler ici maintenant de mille autres abſurdités ; je le laiſſe à expliquer aux Proteſtans.

Du Moulin, Acc. des Prophét. p. 186.

Ibid. 272.

Sur la défenſe de vendre & d'acheter qu'ils marquent comme un caractère Antichrétien, on peut voir notre Commentaire. Et pour le mot *Lateinos*, & ce fameux caractère du nombre de *666*. je n'en dirai maintenant que ce ſeul mot; c'eſt que S. Jean ſe ſert de ce nombre pour nous déſigner le nom propre d'un certain homme particulier, comme on l'a remarqué ailleurs : c'eſt pourquoi il dit expreſſément que le nombre qu'on doit trouver dans ce nom eſt *un nombre d'homme*, c'eſt-à-dire, viſiblement le nombre *du nom d'un homme*, du nom propre d'une perſonne particuliere, loin que ce puiſſe être un mot qui comprenne également avec tous les Papes, toute l'Egliſe Latine. Mais avec ces limitations du ſens de S. Jean, on ne dit pas ce qu'on veut ; & du Moulin, pour ſe mettre au large, nous apprend que ce nombre d'homme eſt un nombre *uſité entre les hommes*, comme s'il y avoit des nombres qui n'y fuſſent pas uſités : mais c'eſt qu'une expreſſion ſi vague donnoit au Miniſtre la liberté de ſe promener, non-ſeulement par tous les noms propres, mais encore par tous les mots de toutes les langues, où il y a des lettres numérales.

XXIII. *Réflexion ſur le nom* Lateinos, *& ſur le nombre 666.*

Sur le ch. XIII. ℣. 17.

Rem. ſur le ch. XIII. 18.

Ibid. 238.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Le Miniſtre Jurieu explique autrement. Il entend par *ce nombre d'homme*, un nombre *qui ne ſoit pas myſtique*, comme ſi les nombres myſtiques n'étoient pas auſſi à leur maniere des *nombres d'homme*, ou que les Pythagoriciens qui ont trouvé tant de myſtères dans les nombres, duſſent être exclus du genre-humain. Mais enfin, pourſuit le Miniſtre, c'eſt que *Dieu a ſes manieres de compter : comme quand il ſignifie 1260. ans par 42. mois, & quand il compte mille ans pour un jour, ou un jour pour mille ans.* S. Jean veut donc dire, ſelon lui, que le nombre de *666.* contenu au nom de la Bête, & dans ſes lettres numérales, *eſt un nombre pur & ſimple dans la ſignification où les hommes ont accoutumé de l'employer.* Mais comment ſe pourroit-il faire autrement? Comment, dis-je, ſe pourroit-il faire que les lettres numérales d'un nom ne compoſaſſent point un certain nombre pur & ſimple? Quand un Auteur, & un Auteur inſpiré de Dieu, dont toutes les paroles péſent, apporte des limitations à ſes expreſſions, c'eſt qu'il veut exclurre un certain ſens où il ſuppoſe qu'on pourroit tomber. Or, qui pourroit tomber dans cette erreur, que les lettres numérales d'un nom ne fuſſent pas un certain nombre pur & ſimple au ſens que les hommes l'entendent? Ce ſeroit dire que les lettres numérales ne ſeroient pas des lettres numétales, ou que le compoſé de pluſieurs nombres n'en feroit pas un autre de même nature, quoique plus grand. On voit donc bien que S. Jean ne viſoit pas là, quand il a dit que le nombre dont il parloit, étoit *un nombre d'homme*; viſiblement il a voulu inculquer ce qu'il venoit de dire au verſet précédent, que c'étoit *le nombre d'un nom*, & d'un nom propre, ὀνόματος, qu'il caractériſoit ſi préciſément un certain homme particulier dont il vouloit parler, qu'on ne pourroit jamais le prendre pour un autre. C'eſt ce que nous avons trouvé dans le nom de Dioclès, auquel, ſi l'on joint le titre qui déſigne un Empereur, on marquera tellement Dioclétien, qu'il ne ſera pas poſſible d'y trouver un autre Empereur, ni même une autre perſonne. Il falloit donc propoſer quelque choſe de ſemblable pour bien entendre S. Jean; & la Bête ſeroit alors, ſelon le deſſein de cet Apôtre, un homme particulier, dont le nom propre ſeroit connu par ſes lettres numérales, & non pas un individu vague, comme on parle dans l'Ecole, un Pape indéfiniment & en général, & encore un Pape mal déſigné, puiſque le mot de Latin ne le déſigne non plus que les Peuples, les Communautés, & les perſonnes qu'on appelloit autrefois, & qu'on pourroit encore appeller du nom Latin, *Latini nominis*; joint encore ici que le Pape ne s'eſt jamais appellé *Latinus Pontifex*; mais par-

Préj. I. p. ch. VI. p. 115.

Apoc. XIII. 18.

Ibid. 17.

Voyez les Rem. ſur ces verſ. du ch. XIII.

par-tout, & en une infinité d'endroits, *Romanus Pontifex*, *Romanus Epiſcopus*, *Romanus Antiſtes*; afin que la déplorable application des Miniſtres demeure confondue de toutes parts.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Mais l'endroit où l'erreur eſt le plus viſible, eſt celui où les Miniſtres tâchent d'expliquer les 1260. jours, &, ce qui eſt la même choſe, les quarante-deux mois, ou les trois ans & demi de perſécution dont S. Jean parle en cinq endroits de l'Apocalypſe. M. Jurieu demeure d'accord que ſi l'on prend ici les jours pour de vrais jours, enſorte que les douze cens ſoixante jours compoſent ſeulement trois ans & demi, c'eſt fait de tout le ſyſtême. En effet, ſi l'Antechriſt n'eſt pas un ſeul homme; ſi c'eſt une longue ſuite de Papes, qui au milieu de l'Egliſe, doivent blaſphémer contre Dieu, & perſécuter les Fidéles; on voit bien qu'il eſt impoſſible de faire rouler, pour ainſi dire, dans un ſi court eſpace toute cette grande machine: c'eſt pourquoi les Proteſtans ont été contraints d'avoir recours à certains jours qu'ils ont voulu appeller Prophétiques, dont, ſelon eux, chacun vaut une année. Mais il n'y a rien de ſi vain que cette invention: car d'abord il eſt bien certain qu'à la maniere des autres hommes, les Prophétes prennent les jours pour des jours, & les années pour des années: Témoin ce nombre célébre de 70. années où Jérémie avoit renfermé le tems de la captivité de Babylone. Voilà très-conſtamment l'uſage ordinaire, ſans que le ſtyle Prophétique y air rien changé. C'eſt en vain que les Proteſtans alléguent ici d'un commun accord les Semaines de Daniel, puiſqu'en Hébreu, le mot de *Semaine*, qui ſignifie ſeulement un compoſé en géneral du nombre de ſept, ne dit pas plus ſept jours que ſept ans, & que le ſens ſe détermine par les circonſtances. Cet exemple ne fait donc rien à notre ſujet, où il s'agit de montrer, non point des expreſſions qui ſoient communes aux jours & aux ans, mais des paſſages précis où les jours ſoient pris pour des années. Or les Proteſtans n'en ont pû trouver dans toute l'Ecriture-Sainte que deux de cette nature; & cette ſignification eſt ſi éloignée, que le S. Eſprit dans tous les deux trouve néceſſaire, en s'en ſervant, de nous en avertir exprès. Il faut qu'un ſage Lecteur ſe donne la peine d'entendre ceci, afin qu'il connoiſſe une fois le prix de ces éruditions Proteſtantes. Ceux qu'on avoit envoyé pour viſiter la Terre-Sainte, employerent quarante jours à la reconnoître; ils en firent un faux rapport au Peuple, qui les crut trop légérement, & ſe mit à murmurer contre Moyſe. Pour punir ces ſéditieux, Dieu ordonna qu'autant de jours qu'on avoit mis à reconnoître la Terre, autant ſeroit-on

XXIV. Syſtême des Proteſtans ſur les 1260. jours de la perſécution. Démonſtration que ces jours ne peuvent pas être des années comme les Miniſtres le veulent.

Acc. I. ch. XVII. p. 203, & ſuiv.

Jur. ibid. Du Moulin, Méde, &c.

Num. XIII.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

d'années à errer dans le Déſert. *Je vous rendrai*, dit le Seigneur, *chaque année pour chaque jour, & vous porterez quarante ans durant la peine de vos iniquités.* Voilà le premier paſſage. Dans le ſecond, Dieu ordonne à Ezéchiel de ſe mettre en un état de ſouffrance pour tout le Peuple d'Iſraël durant un certain nombre de jours, & en même tems il lui déclare que chaque jour ſera par rapport au Peuple, la figure d'une année, pour exprimer le tems de ſon iniquité, ou de ſon ſupplice : *Je t'ai donné*, dit-il, *le jour pour année ; je t'ai*, dis-je, *donné*, je te le répéte, afin que tu l'entendes, *je t'ai donné le jour pour année.* On voit dans les deux endroits où Dieu veut figurer les années par des jours, qu'il s'en explique en termes formels; & que dans le ſecond paſſage, il le répéte par deux fois pour le faire entendre au Prophéte: tant l'expreſſion étoit peu commune, & peu naturelle. Mais ſans avoir ici beſoin de nous mettre en peine du deſſein particulier de ces deux paſſages dans les Nombres & dans Ezéchiel, d'où ils ſont tirés, il faut venir à S. Jean dont il s'agit, & voir ſi c'eſt ainſi qu'il compte les jours. Or viſiblement cela ne ſe peut; car quoiqu'il ait voulu figurer par ces 1260 jours, & par ces trois ans & demi, ce qu'on peut voir dans notre Commentaire : toujours eſt-il bien certain, & on en convient, que dans les endroits où il en eſt parlé, il regarde un paſſage de Daniel, où la perſécution d'Antiochus eſt renfermée dans le même terme: c'eſt donc viſiblement de cet endroit de Daniel qu'il faut prendre la véritable ſignification des trois ans & demi de S. Jean, puiſque c'eſt là que regarde cet Apôtre ; & la chercher dans d'autres paſſages que S. Jean ne regarde pas, c'eſt abandonner le vrai principe de l'interprétation, & chercher à tromper le monde. Or, il eſt conſtant dans cet endroit de Daniel, & les Miniſtres en conviennent, que les jours ſont de vrais jours, & non pas des ans; autrement Antiochus un ſeul Prince, auroit perſécuté le Peuple de Dieu plus de mille deux cens ſoixante ans; par conſéquent, chez Daniel, chaque an eſt un an véritable, & non pas 360. ans, & ainſi trois ans & demi ſont vraîment trois ans & demi, ſans qu'il ſoit permis de ſortir de cette idée. C'eſt donc la même choſe dans S. Jean; & lorſqu'on nous allégue des jours prophétiques dont chacun emporte une année, comme ſi Daniel, que S. Jean ſuivoit, n'étoit pas du nombre des Prophétes, ou que ce fut le ſtyle ordinaire des Prophéties de prendre les jours pour des années; c'eſt avec de grands efforts ne chercher qu'à ébloüir les ignorans.

Num. XIII. 33, 34. Ezéch. IV. 5, 6.

Explic. du ch. X. Méd 497. Acc. 4. Dan. XII.

Acc. des Prophét. I. p. ch. XIII. XVIII. &c.

XXV. *Contradic-*

Lorſqu'on force le ſens naturel, & qu'on prend des notions écar-

tées, on eſt ſujet à ne les pas ſuivre, & même à les oublier. Du Moulin, comme les autres Miniſtres, veut que les jours dans S. Jean, ſoient de ces prétendus jours prophétiques, dont chacun eſt une année. Mais ſur le chapitre XII. ſa biſarrerie eſt extrême, puiſqu'au lieu que par-tout ailleurs les 1260 jours, ſont 1260 ans; ici, où ce nombre ſe trouve deux fois, ce ſont des jours naturels, qui compoſent trois ans & demi, ni plus ni moins; mais c'eſt qu'il n'a pas plû à du Moulin, on ne ſçait pourquoi, que le Pape ſe rencontrât dans ce chapitre XII. où tous les autres Miniſtres le trouvent plus préſent qu'ailleurs; de ſorte que n'ayant que faire de ſes prétendus jours prophétiques, il eſt revenu naturellement à la ſignification ordinaire des mots. Cependant, ſi le Pape n'eſt pas là, on ne ſçait plus où il eſt: ſi, ſous quelque autre que lui, le Dragon a voulu engloutir la femme, c'eſt-à-dire, l'Egliſe, l'a pouſſée dans le Déſert, l'y a tenue ſi cachée qu'elle eſt diſparue de deſſus la terre, comme on prétend qu'il arrive au chapitre XII. ce pourroit bien être auſſi un autre que lui qui perſécute les témoins au chapitre XXI. un autre qui blaſphême au chapitre XIII. & qui périt aux chapitres XVII & XVIII. Et pour revenir aux 1260 jours, ſi de cinq paſſages de l'Apocalypſe où on les trouve, il y en a déja deux, où, de l'aveu de nos Adverſaires, ce ne ſont pas des années, c'eſt un préjugé favorable pour les autres, puiſque S. Jean a tenu par-tout un même langage.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

tion du Miniſtre du Moulin ſur le ſujet des 1260. jours.

Le Miniſtre Jurieu s'oublie encore plus ici que du Moulin, & il tombe dans une contradiction ſi manifeſte, que ſeule elle ſuffira pour l'humilier, s'il eſt capable de ſentir ſes égaremens; car d'un côté il ſuppoſe toujours dans ſes Préjugés, dans ſon Accompliſſement des Prophéties, & dans ſes autres ouvrages, qu'on trouve le Pape Antechriſt, & la durée de ſon regne dans le chapitre XII. de l'Apocalypſe comme dans les autres; & dans les trois ans & demi que la femme, qui eſt l'Egliſe, doit paſſer dans le Déſert, *tout cela ſignifie*, dit-il, *la période de la durée du Papiſme*; & voilà bien formellement le Papiſme & ſa durée au chapitre XII. Mais d'autre part il l'en exclut en termes auſſi formels, puiſqu'il ne trouve dans ce chapitre que les quatre cens premieres années de l'Egliſe: ainſi, de bonne foi, il ne ſongeoit plus à ce qu'il a dit par-tout ailleurs; car dans le lieu qu'on vient de marquer, où il fait l'analyſe du chapitre XII. il nous apprend que ce chapitre contient l'Hiſtoire de quatre cens ans ſeulement: *Nous avons*, dit-il, *dans ce chapitre l'Hiſtoire de l'Egliſe juſqu'à la fin du quatrième ſiécle, ou au commencement du cinquiéme*; cependant, comme on vient de voir, on trouve deux fois dans ce chapitre

XXVI.

Plus groſſiere contradiction du Miniſtre Jurieu ſur le même ſujet.

Préj. I. p. ch. V. p. 90. VI. p. 108.
Acc. I. p. ch. XVII. p. 294. &c.
Lett. XVII. de la 1e an. p. 139.
Ci-deſſous, n. 35.
Ibid. ch. II. p. 21. & ſuiv.
Ibid. p. 22.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

l'eſpace de 1260 jours; & ſi au compte des Miniſtres & de M. Jurieu, ces jours ſont des années, ce ſera quelque choſe de bien nouveau de placer douze cens ſoixante ans dans une Hiſtoire de quatre cens, ou un peu plus. Mais le Miniſtre ne le dit pas pour une fois, il répéte encore un peu après, *que S. Jean ne donne qu'un chapitre*, (qui eſt le XII.) *à la premiere période de l'Egliſe de* 400 *ans.* Mais de peur qu'on ne nous objecte qu'il ſe ſera peut-être mépris dans les chiffres, voyons tout ce qu'il renferme dans ce premier période de tems. Il y place premiérement trois cens ans de perſécution; enſuite l'Arianiſme & les victoires de l'Egliſe, depuis Conſtantin juſqu'à Théodoſe le Grand, c'eſt-à-dire, juſqu'à la fin du quatriéme ſiécle. C'eſt donc une choſe bien déterminée dans l'eſprit du Miniſtre, que le chapitre XII. ne contient l'Hiſtoire que de quatre cens ans, & il a parfaitement oublié que les 1260 jours devoient être 1260 années. Quand il voudroit dire ici, malgré tant d'autres endroits de ſes Ouvrages, qu'il renonce à trouver dans ce chapitre le prétendu regne du Pape, on ne ſçauroit plus ſur quel pied il faudroit prendre les 1260 jours; car, ni ce ne ſeroit des années, puiſque 1260 ans ne pourroient tenir dans quatre cens; ni ce ne ſeroit des jours naturels, puiſqu'ils ne pourroient jamais faire que trois ans & demi: de ſorte qu'on ne ſçaura plus ſur quelle régle notre Apôtre aura formé ſon langage; & qu'enfin il faudra dire, non-ſeulement que S. Jean ne parle pas comme Daniel, qui eſt en cet endroit ſon original, mais encore que S. Jean ne parle pas comme S. Jean même.

Ibid. 23.

XXVII. En accordant aux Miniſtres que les jours ſont des années, l'embarras ne fait qu'augmenter, & ils ne ſçavent où placer leurs 1260. ans.

Eveillez-vous donc, mes chers Freres, du moins aux contradictions ſi viſibles de votre Prophéte. Mais voici bien un autre inconvénient. C'eſtq u'en accordant à vos Miniſtres tout ce qu'ils demandent, & en prenant, comme ils veulent, les jours pour années, afin de donner à la prétendue tyrannie du Pape les douze cens ſoixante ans dont ils ont beſoin, ils ne ſçauroient encore où les placer. Car puiſque, ſelon leurs principes, le prétendu Antechriſt doit naître dans le débris de l'Empire, c'eſt-à-dire au cinquiéme ſiécle; & comme ils le fixent à préſent, aux environs de l'an 455. ſous S. Léon, c'eſt à ce terme qu'il faut commencer la perſécution Antichrétienne, la guerre faite aux Saints, & les blaſphêmes de la Bête. La démonſtration en eſt claire, puiſqu'il eſt conſtant dans S. Jean que la Cité Sainte eſt foulée aux pieds; que les Fidéles ſont dans l'oppreſſion; que la femme, qui eſt l'Egliſe, eſt dans le Déſert; & que la Bête blaſphême & fulmine contre les Saints, durant tout le tems des

Apoc. XI. 2, 3. XII. 6, 14. XIII. 6, 7.

1260 jours qu'on prend pour années. Il faut donc trouver dans la Chaire de S. Pierre & dans l'Egliſe Romaine, à commencer depuis S. Léon, 1260 ans de blaſphême, ce qui fait horreur à penſer, & n'eſt pas ſeulement une impiété, mais encore une fauſſeté criante.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Ce blaſphême qu'il faut trouver dans l'Egliſe Romaine, ſe doit trouver dans toutes les autres Egliſes, qui communient avec elle, c'eſt-à-dire, dans toutes les Egliſes Catholiques: car on convient qu'en ce tems du démembrement de l'Empire, elles étoient toutes dans ſa communion; de ſorte qu'il faut trouver tout enſemble dans la même ſociété, & la catholicité & le blaſphême, ce qui ajoûte l'abſurdité à l'impiété & au menſonge.

XXVIII. Les Miniſtres forcés d'imputer l'idolâtrie à l'Egliſe du quatriéme ſiécle.

Et afin qu'on ſçache quel eſt ce blaſphême qu'il faut attribuer à l'Egliſe, nos Adverſaires s'en expliquent, & ſoutiennent que c'eſt le plus grand de tous les blaſphêmes, c'eſt-à-dire, l'idolâtrie: de ſorte qu'il faut trouver le regne de l'idolâtrie dans l'Egliſe du cinquiéme ſiécle, & dès le tems du grand S. Léon.

Méde, 501, 502.

Il faut même le trouver devant, puiſqu'on met cette idolâtrie Antichrétienne dans le culte des Saints & de leurs Reliques. Or on établit ce culte, & même l'invocation des Saints, dès le tems de S. Baſile, & de S. Grégoire de Nazianze, de S. Ambroiſe, de S. Chryſoſtôme; puiſqu'on fait ces grands Saints, & avec eux tous les autres de ce ſiécle, non-ſeulement les complices, mais encore les inſtigateurs & les Auteurs de cette idolâtrie Antichrétienne.

Joſ. Méde, Lett. XV. de la 1e. an. p. 16, 17. Acc. I. p. ch. XIV. &c.

C'eſt ce que fait Joſeph Méde en termes formels; c'eſt ce que fait en trente endroits M. Jurieu. C'eſt S. Baſile, c'eſt S. Chryſoſtôme, c'eſt S. Ambroiſe, c'eſt S. Grégoire de Nazianze, c'eſt S. Auguſtin, c'eſt S. Jérôme, ce ſont tous les Peres de ce tems-là qui ont fleuri au quatriéme ſiécle, qu'on fait les Auteurs de cette idolâtrie qui conſtitue l'Antechriſt.

XXIX. Prodigieuſe propoſition du Miniſtre Jurieu.

Lett. XVII. de la 1. ann. p. 139.

M. Jurieu ne s'émeut pas de toutes ces choſes; & après avoir établi en termes formels le culte & l'invocation des Saints dans le quatriéme ſiécle, il ſe fait cette objection ſous le nom des convertis: *Quoi qu'il en ſoit*, diſent-ils, *vous avoüez que l'invocation des Saints a plus de douze cens ans ſur la tête: cela ne vous fait-il point de peine? Et comment pouvez-vous croire que Dieu ait laiſſé repoſer ſon Egliſe ſur l'idolâtrie durant tant de ſiécles?* Voilà l'objection bien clairement propoſée, mais c'eſt afin de montrer un mépris encore plus clair d'un ſiécle ſi ſaint: *Nous répondons*, dit-il, *que nous ne ſçavons point reſpecter l'Antiquité ſans vérité.* Et un peu après: *Nous ajoûtons*

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

que nous ne ſommes point étonnés de voir une ſi vieille idolâtrie dans l'Egliſe, parce que cela nous a été formellement prédit. Il allégue pour toute preuve deux paſſages de S. Jean qui ne ſont rien, comme on verra, ſelon lui-même, & il finit par ces paroles : *La femme*, c'eſt-à-dire, *l'Egliſe doit être cachée dans un Déſert* 1260 *jours, qui ſont autant d'années : il faut donc que l'idolâtrie regne dans l'Egliſe Chrétienne douze cens ſoixante ans.* Voilà comme on tranche les difficultés dans la nouvelle Réforme ; & on ne peut plus dire maintenant que cette idolâtrie prétendue ne fût pas publique, & entiérement établie, puiſqu'on eſt contraint d'avoüer qu'elle étoit regnante.

XXX. *Réponſes du Miniſtre Jurieu.*

Ecoutez-moi ici encore une fois, mes chers Freres, à qui on adreſſe ces blaſphêmes : eſt-il poſſible que des excès ſi inſupportables ne vous faſſent jamais ouvrir les yeux ? Pour diminuer l'horreur que vous en auriez, ſi on ne tâchoit de les adoucir, votre Miniſtre vous dit que l'idolâtrie & l'Antichriſtianiſme qu'il objecte aux Peres du quatriéme & du cinquiéme ſiécle, n'étoit qu'une idolâtrie & un Antichriſtianiſme commencé ; c'eſt déja une étrange impiété d'attribuer à l'Egliſe & à ſes Saints dans les ſiécles les plus illuſtres cette idolâtrie & cet Antichriſtianiſme commencé, puiſqu'en quelque état que l'on conſidère un ſi grand mal, il eſt conſtamment toujours mortel ; mais votre Miniſtre ne s'en tient pas là, & il vous fait voir dans des tems ſi ſaints & dans les plus ſaints Hommes qui y fleuriſſoient, une idolâtrie & un Antichriſtianiſme regnant.

Var. liv. XIII. n. 20. & ſuiv.

Arrêtez-vous ici un peu de tems, mes chers Freres, à conſidérer les artifices de votre Miniſtre. Je lui avois objecté dans l'Hiſtoire des Variations, combien il étoit horrible de faire d'un S. Léon & des autres Saints des Antechriſts, c'eſt-à-dire, ce qu'il y a de plus exécrable parmi les Chrétiens. J'avois relevé les trois caractères où ce Miniſtre a établi ſon Antichriſtianiſme prétendu, qui ſont dans les Papes l'uſurpation de la primauté Eccléſiaſtique, la corruption des mœurs, & l'idolâtrie : trois abominables excès, qu'on ne peut imputer aux Saints ſans blaſphémer. J'avois même pouſſé plus loin mes réflexions, & j'avois dit, ce qui eſt très-vrai, qu'on ne pouvoit trouver ces trois excès dans S. Léon, ſans être obligé de les attribuer aux Peres du quatriéme ſiécle, où on trouvoit les mêmes choſes qui font faire de S. Léon un Antechriſt ; & je m'attachois principalement à l'idolâtrie, comme à l'exécration des exécrations, dont la moindre tache effaçoit toute ſainteté dans l'Egliſe. J'ai objecté toutes ces choſes en quatre ou cinq Chapitres

que vous pouvez voir ; ils ne tiennent que ſept ou huit pages, & c'eſt ſur cela que votre Miniſtre a entrepris de vous ſatisfaire ; mais vous verrez aiſément qu'il ne fait que vous amuſer, diſſimuler les difficultés, & augmenter les erreurs.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Laiſſons à part ſes manieres dédaigneuſes & inſultantes : ſi je les ai relevées, c'eſt pour l'amour de vous, afin que vous connuſſiez un des artifices dont on ſe ſert pour vous tromper : c'eſt aſſez que vous l'ayez vû, n'en parlons plus. Mais voici l'important & le ſérieux ; *L'exclamation de M. Boſſuet eſt à peu près auſſi-bien placée que ſi je la mettois après ce que je vais dire : les phtiſies, les hydropiſies, & cent autres maladies très-mortelles ont des commencemens inſenſibles ; c'eſt une indigeſtion d'eſtomac, quelque déréglement dans les humeurs, quelque dureté dans le foie, quelque intempérie dans les entrailles, qui dans le commencement n'empêchent pas de boire, de manger, d'aller à la chaſſe & à la guerre ; la maladie augmente, & met le patient à l'extrémité. Un habile Médecin ſe fait inſtruire des premiers & des plus ſimples accidens de la maladie : il en marque le commencement, & l'origine du tems de ces premieres intempéries, qui n'empêchoient le malade d'aucune de ſes fonctions. Un homme comme M. Boſſuet lui diroit : Il faut avoir bû la coupe d'aſſoupiſſement, pour renfermer dans le période d'une maladie mortelle des ſemaines & des mois dans leſquelles on bûvoit, on mangeoit bien, on montoit à cheval, on couroit le cerf, on ſe trouvoit dans les occaſions. Certainement l'Antichriſtianiſme eſt cela même ; c'eſt une maladie mortelle dans l'Egliſe, elle a commencé dès le tems des Apôtres. Dès l'âge de S. Paul le myſtère d'iniquité ſe mettoit en train ; l'orgueil & l'affectation de la préſéance étoient les premiers germes de la tyrannie ; le ſervice des Anges, que l'Apôtre condamne, étoit le commencement de l'idolâtrie ; ces germes couvèrent durant pluſieurs ſiecles, & ne vinrent à éclorre que dans le cinquiéme ſiécle. Ce monſtre ne vint pas au monde tout grand ; il fut petit durant un long tems, & il paſſa par tous les degrés d'accroiſſement. Pendant qu'il fut petit, il ne ruina pas l'eſſence de l'Egliſe. Léon & quelques-uns de ſes ſucceſſeurs furent* D'HONNESTES GENS, *cela ſe peut, autant que l'honnêteté & la piété ſont compatibles avec une ambition exceſſive... Il eſt certain auſſi que de ſon tems l'Egliſe ſe trouva* FORT AVANT *engagée dans* L'IDOLATRIE *du culte des créatures, qui eſt un des caracteres de l'Antichriſtianiſme ; & bien que ces maux ne fuſſent pas* ENCORE EXTREMES, *& ne fuſſent pas tels qu'ils* DAMNASSENT *la perſonne de Léon, qui d'ailleurs avoit de bonnes qualités, c'étoit pourtant aſſez pour faire les commencemens de l'Antichriſtianiſme.*

Lett. XIII. p. 98.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

J'ai rapporté au long ces paroles, parce qu'elles expliquent très-bien & de la maniere la plus ſpécieuſe le ſentiment des Proteſtans; mais il ne faut que deux mots pour tout renverſer. Ces commencemens d'idolâtrie & d'Antichriſtianiſme, qui n'empêchoient pas S. Léon d'être *honnête homme*, & qui enfin, *ne le damnoient pas*, étoient-ce des commencemens de la nature de ceux qu'on remarque du tems des Apôtres; lorſque le *myſtère d'iniquité ſe mettoit en train*? Si cela eſt, l'Antichriſtianiſme étoit formé dès-lors, comme depuis dans S. Léon, & les mille deux cens ſoixante ans du regne de l'Antechriſt doivent être commencés du tems de S. Paul. Les Miniſtres ne le diront pas, car le terme ſeroit écoulé, il y a déja pluſieurs ſiécles. Ce n'étoit donc pas en ce ſens que S. Léon étoit l'Antechriſt; c'étoit l'Antechriſt formé; bien plus, c'étoit l'Antechriſt regnant: car le Miniſtre nous vient de dire que l'idolâtrie, qui eſt un des caractères de l'Antichriſtianiſme, *devoit regner dans l'Egliſe* durant les mille deux cens ſoixante ans, qui commencent, comme on a vû, au quatriéme ſiécle, & on prétend que le mal s'eſt augmenté ſous S. Léon, juſqu'à faire de ce ſaint Pape, ſans rien ménager, un véritable Antechriſt. Voilà donc l'Antechriſt formé, ou même l'Antechriſt regnant, *un honnête homme*; & pour ne pas dire que c'étoit un Saint révéré de toute l'Egliſe & de tous les ſiécles, c'eſt du moins un homme *qui n'eſt pas damné*.

Si on ne ſent pas encore l'abſurdité de cette penſée, malgré les belles couleurs & les riches comparaiſons dont on tâche de la couvrir, il ne faut qu'entendre S. Jean, qui nous apprend que durant 1260 jours, la Ville ſainte fut foulée aux pieds; les deux témoins perſécutés juſqu'à la mort; la femme enceinte pouſſée dans le Déſert, & la guerre déclarée aux Saints. C'eſt dès le commencement de ces jours que la Bête commence à blaſphémer contre Dieu, contre ſon ſaint Nom, contre le Ciel & ſes Citoyens; & durant tout le cours de ces jours malheureux, les blaſphêmes ne ſont point interrompus. Tout cela a dû commencer du tems de S. Léon, & a dû durer ſans interruption 1260 ans, ſi les jours, qui ſont des années, commencent ſous ce grand Pape. Qu'on nous diſe comment des blaſphêmes vomis contre Dieu, la guerre déclarée aux Saints, & l'Egliſe foulée aux pieds n'empêchent pas, je ne dirai plus qu'on ne ſoit ſaint, puiſque le Miniſtre ne veut plus donner un ſi beau titre à S. Léon, mais qu'on ne ſoit honnête homme, & qu'on n'évite la damnation.

Apoc. XI. Apoc. XII. 6, 14. Ibid. XIII. 5, 6.

Le Miniſtre voudroit bien pouvoir exemter l'Egliſe Romaine de

Lett. XIII. p. 99. 2. col.

de ces attentats affreux du tems de S. Léon & de S. Gélaſe, ſous prétexte que l'Antechriſt *peut n'avoir pas fait en naiſſant tout le mal qu'il a fait dans la ſuite* ; mais S. Jean eſt trop exprès ; il fait trop formellement commencer la perſécution & les blaſphêmes au moment que la Bête paroît ; il les fait durer trop évidemment durant tous ſes jours : il faut enfin trancher le mot, & avoüer que *l'Egliſe commença dès-lors*, c'eſt-à-dire, ſous l'Antechriſt S. Léon, *à blaſphémer contre Dieu & contre ſes Saints* ; *car ôter à Dieu ſon véritable culte pour en faire part aux Saints, c'eſt blaſphémer contre eux.* Si S. Léon eſt exemt de ces blaſphêmes, il n'eſt donc pas la Bête de S. Jean ; s'il l'eſt, quelque jeune qu'elle ſoit encore, elle eſt infâme & horrible, blaſphématrice & perſécutrice, dès qu'elle paroît ; autrement S. Jean s'eſt trompé, & il ne faut plus donner de croyance à ſes Prophéties.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS. Lett. XIII. p. 99. 2. col.

On voit donc bien maintenant, combien ſont vaines les comparaiſons dont le Miniſtre ébloüit le monde : il y a des diſpoſitions à l'hydropiſie & à la phtiſie, qui n'empêchent peut-être pas abſolument la ſanté, parce qu'elles ne dominent pas encore aſſez pour faire une hydropiſie ou une phtiſie formée ; mais on ne dira jamais que la phtiſie & l'hydropiſie déja formée ſoit autre choſe qu'une extrême & funeſte maladie. Qu'il y ait des diſpoſitions à l'Antichriſtianiſme qui ne ſoient peut-être pas tout-à-fait mortelles, cela n'eſt pas impoſſible : mais que l'Antichriſtianiſme formé, c'eſt-à-dire, le blaſphême & l'idolâtrie formée, ne ſoit pas d'abord un mal mortel & un monſtre exécrable dès le premier jour, c'eſt brouiller toutes les idées, & il ne reſte plus aux Miniſtres que de faire des blaſphêmes, une oppreſſion, une idolâtrie innocente.

Mais, dit-il, l'idolâtrie avoit commencé dès le tems de S. Paul, & cet Apôtre en reprenoit le commencement dans quelques Aſiatiques qui adoroient les Anges. Il eſt vrai ; mais auſſi, que dit S. Paul de ces adorateurs des Anges ? *Qu'ils ne ſont plus attachés à celui qui eſt la tête & le chef*, c'eſt-à-dire, à Jeſus-Chriſt, *d'où nous vient l'influence* de la vie : voilà comme cet Apôtre traite *ce commencement d'idolâtrie.* Si celle que S. Léon & les autres Peres ont autoriſée, étoit de cette nature, ils étoient dès-lors ſéparés de Jeſus-Chriſt.

Ibid. p. 99. 1. col. Coloſſ. II. 19.

Mais il faut remonter plus haut que S. Léon. J'ai demandé au Miniſtre qu'il nous montrât dans ce grand Pape, ou dans les Auteurs de ſon tems, au ſujet des Saints, quelque choſe de plus ou de moins qu'on n'en trouve au quatriéme ſiécle dans S. Ambroiſe, dans S. Baſile, dans S. Chryſoſtôme, dans S. Grégoire de Na-

Var. XIII. 27, 28.

zianze, dans S. Auguſtin : il ne fait pas ſeulement ſemblant de m'entendre, & il ne dit mot, parce qu'il ſçait bien qu'il n'a rien à dire.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Tâchons de ſuppléer à ce défaut. Dans les tems de S. Léon, le Miniſtre avoit choiſi Théodoret, *comme celui dans les paroles duquel le faux culte des Saints & des ſeconds interceſſeurs étoit ſi bien formé.* Ecoutons donc les paroles d'un ſi ſçavant Théologien, & voyons comme il a parlé aux Gentils ſur les Martyrs : *Nous n'en faiſons pas des Dieux comme vous faites de vos morts : nous ne leur offrons ni des effuſions, ni des ſacrifices; mais nous les honorons comme des ſerviteurs de Dieu, comme ſes Martyrs, & comme ſes amis.* C'eſt ce qu'avoient dit avant lui tous les autres Peres. Que s'il appelle leurs Temples ceux qu'on érige à Dieu en leur mémoire, ce n'étoit pas pour en faire des divinités, puiſqu'il venoit de détruire cette fauſſe idée, & qu'il ajoûte incontinent après, qu'*on s'aſſembloit dans ces Temples pour y chanter les loüanges de leur Seigneur :* en quoi il ne dégénère pas des Peres ſes prédéceſſeurs ; puiſque S. Grégoire de Nazianze avoit parlé comme lui *des maiſons ſacrées qu'on offroit comme un préſent aux Martyrs*; mais il avoit auſſi ajoûté, que c'étoit le Dieu des Martyrs qui les recevoit.

Acc. II. p. p. 21, 22.

Serm. VIII. de Martyr. p. 599, 605, &c.

Orat. III. quæ eſt II. in Julian. p. 59.

J'avois donc eû raiſon de conclurre, qu'avec la même raiſon qu'on emploie à faire un Antechriſt de S. Léon, on en auroit pû faire autant de S. Auguſtin, de S. Baſile, & des autres Peres du quatriéme ſiécle : qu'il leur falloit faire commencer les blaſphêmes & l'idolâtrie de la Bête, & que rien n'en empêchoit, ſi ce n'eſt que les 1260 ans ſeroient expirés trop-tôt : cela étoit concluant, & auſſi n'y a-t-on rien oppoſé que le ſilence.

Var. XIII. 28.

J'avois parlé de la même ſorte de la primauté du Pape, & j'avois demandé qu'on me montrât que S. Léon en eût été plus perſuadé que ſes prédéceſſeurs, en remontant, ſans aller plus loin, juſqu'au Pape S. Innocent. Il n'y avoit pour me ſatisfaire, qu'à lire vingt ou trente Lettres de ces Papes, & à me montrer que S. Léon eût dit de ſa primauté quelque choſe de plus ou de moins que ces grands hommes. On me dit pour toute réponſe, qu'un de nos Critiques a écrit que Léon avoit pouſſé plus loin que les autres les prérogatives de ſon Siége ; mais ce Critique parle-t-il de la prérogative eſſentielle, qui eſt celle de la primauté, ou de certains priviléges accidentels qui peuvent croître ou diminuer avec le tems ? Qu'il le demande à cet Auteur; il lui répondra que la primauté eſt de droit divin, & également reconnue par les prédéceſſeurs de S. Léon, & par lui-même. Le Miniſtre ne veut donc encore qu'a-

Ibid. 99.

muſer le monde par ces foibles allégations ; & cependant il dit tout court, ſans en apporter la moindre preuve : *La tyrannie de l'Evêque de Rome étoit inconnue avant Léon.* S. Léon eſt donc le premier tyran qui ſe ſoit aſſis dans la chaire de S. Pierre : les tyrans ſont devenus honnêtes gens, & la tyrannie même accompagnée de l'idolâtrie, ne damne plus. Ibid.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Et ſans entrer dans la diſpute de la primauté ; ſi c'eſt un caractère d'Antechriſt que S. Léon ait été reconnu au Concile de Chalcédoine comme le chef de l'Egliſe & du Concile, ce caractère avoit commencé dès le Concile d'Ephèſe, où les Légats de S. Céleſtin diſent hautement, avec l'approbation de tous les Peres : *Nous rendons graces au ſaint & vénérable Concile, de ce que tous les ſaints membres qui le compoſent, par vos ſaintes acclamations, ſe ſont unis avec leur ſaint Chef, votre ſainteté n'ignorant pas que S. Pierre eſt le Chef de la Foi & des Apôtres.*

Epiſt. ad Leon. &c.

Conc. Eph. act. II.

Qu'on me montre enfin que S. Léon ait jamais rien dit de plus magnifique ſur la primauté de ſon ſiége que ce qu'en dit S. Innocent, lorſqu'il répond aux Conciles de Carthage & de Milevi, qui lui demandoient la confirmation des chapitres qu'ils avoient dreſſés ſur la foi ; qu'ils s'étoient acquittés de leur devoir, en recourant, comme ils avoient fait, au jugement du Chef de leur ordre, ſelon qu'il étoit preſcrit par l'autorité Divine, & le reſte qui eſt connu de tout le monde. Sur quoi, loin de lui répondre qu'il s'étoit attribué trop d'autorité, S. Auguſtin répond au contraire, qu'il avoit parlé, comme il convenoit au Prélat du Siége Apoſtolique.

Int. Ep. Aug. 91, 93.

Rétabliſſons donc hautement les conſéquences de l'Hiſtoire des Variations que le Miniſtre a tâché de détruire, & concluons que de faire un Antechriſt de S. Léon, de dire avec les Miniſtres, que l'Antechriſt ait été dans un ſaint Pape, au lieu de dire avec tous les Peres, que c'eſt ſaint Pierre & Jeſus-Chriſt même qui ont parlé par ſa bouche, & de faire commencer ſous lui les blaſphêmes, la tyrannie & l'idolâtrie de la Bête, c'eſt le comble de l'extravagance, & non-ſeulement une fauſſeté, mais encore une impiété manifeſte.

XXXI. Le Miniſtre établit le commencement de l'idolâtrie dans les miracles que Dieu fait

En vérité, mes chers Freres, il n'eſt pas poſſible que vous enviſagiez diſtinctement ce que vos Docteurs ſont obligés de vous dire, pour trouver au quatriéme ſiécle leur idolâtrie prétendue dans l'Egliſe de Jeſus-Chriſt. Pourriez-vous entendre ſans horreur ces paroles de votre Miniſtre ? *Durant près de trois cens cinquante ans*, dit-

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

il, *on n'avoit oüi parler d'aucun miracle fait par les Reliques ; mais ſous le regne de Julien l'Apoſtat, le Martyr Babylas, enterré dans un fauxbourg d'Antioche, appellé Daphné, cent ans après ſa mort, s'aviſa de faire des miracles.* Des paroles ſi mépriſantes dont on traite les Saints Martyrs, ne vous ouvriront-elles jamais les yeux ? Mais on n'a oſé vous tout dire, de peur de vous faire voir trop d'impiété dans le diſcours que vous venez d'entendre : on vous a tû que ces miracles du S. Martyr Babylas, dont on ſe moque, avoient été faits pour confondre le faux Oracle d'Apollon, que Julien l'Apoſtat alloit conſulter. Cet impie en fut effrayé ; toute l'Egliſe fut édifiée, & apprit à mépriſer les menaces d'un Prince infidéle : tous les Saints, d'un commun accord, loüerent Dieu de la gloire qu'il avoit donnée à ſes Martyrs, que cet Apoſtat traitoit de miſérables eſclaves & de ſcélérats. Je ne ſçai quand les miracles ſont néceſſaires, ſi ce n'eſt dans ces occaſions ; & ceux-ci eurent tant d'éclat, que les Payens mêmes ne les tûrent pas. Mais tout cela eſt le joüet de votre Miniſtre ; & pour comble d'impiété, il ajoûte : *Ainſi la corruption du Chriſtianiſme commença dans le même lieu, où les Fidéles avoient commencé d'être appellés Chrétiens, c'eſt-à-dire, à Antioche.* En vérité, eſt-on Chrétien, quand on fait commencer la corruption & l'idolâtrie dans les miracles que Dieu fait pour confondre un Prince qui relevoit les idoles abattues ?

pour confondre Julien l'Apoſtat. Jur. Acc. 1. I. ch. XI. p. 203.

Amm. Marc.

XXXII. *Autre parole prodigieuſe du même Miniſtre.* Ibid.

Mais voici dans le même lieu des paroles qui ne ſont pas moins étranges : *Il eſt*, dit-il, *à remarquer que cet eſprit de fable s'eſt introduit dans l'Egliſe préciſément dans le tems que l'idolâtrie Antichrétienne a commencé d'y entrer. Les Vies des anciens Moines, Paul, Antoine, Hilarion, &c. ont été écrites par S. Jérôme, ſans bonne foi & ſans jugement. L'Hiſtoire de l'Egliſe depuis ce tems*, (c'eſt, comme on voit, depuis le quatriéme ſiécle, car c'eſt alors que S. Jérôme écrivoit ces Vies,) *commence à être un Roman*, à cauſe qu'à chaque page la Réforme y eſt confondue. Allez, & accompliſſez la meſure de vos peres : accompliſſez les prédictions de l'Apocalypſe au ſens que vous voulez nous les appliquer, & faites voir par votre exemple que des Chrétiens peuvent blaſphémer contre Dieu & contre les Saints.

XXXIII. *Que les Peres que ce Miniſtre accuſe d'idolâtrie, ſont, de ſon aveu, les plus grands Théo-*

Cependant il ne faut pas croire que ce Miniſtre, tout audacieux qu'il eſt, puiſſe mépriſer en ſon cœur ces ſaints Docteurs du quatriéme ſiécle, qu'il charge de tant d'outrages : c'eſt ſa cauſe qui le contraint ; car au reſte voici ce qu'il dit de ces grands Hommes : *Les 4 & 5e. ſiécles produiſirent des Docteurs diſtingués en comparaiſon des précédens. Les premiers Docteurs du Chriſtianiſme, après les Apôtres, ont*

été de pauvres Théologiens : ils ont volé raiz pieds raiz terre ; il y a plus de Théologie dans un ſeul ouvrage de S. Auguſtin, que dans tous les Livres des trois premiers ſiécles, ſi l'on en excepte Origène. Il dit auſſi que juſqu'au cinquiéme ſiécle, *& durant l'eſpace de quatre cens ans, l'Egliſe Apoſtolique enfantoit le Chriſtianiſme.* Il fait durer la victoire qu'elle remporta ſur les démons, *juſqu'à Théodoſe*, ſous lequel tous ces grands Hommes floriſſoient. Comment donc le pur argent de l'Egliſe s'eſt-il changé tout-à-coup en écume ? Comment tant de ſaints Docteurs ſont-ils tout-à-coup devenus idolâtres ? & comment établiſſent-ils l'empire du démon, pendant qu'on avoue qu'ils le renverſent ?

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

logiens de l'Egliſe. Acc. II. p. P. 333. Ibid. I. p. 22, 23.

XXXIV. *Etrange idée du Chriſtianiſme dans le parti Proteſtant.*

Voici, mes Freres, dans la doctrine de votre Miniſtre, une étrange conſtitution de l'Egliſe Chrétienne, & une terrible tentation pour tous ceux qui ſe diſent Réformés. Pour peu qu'il leur reſte d'amour envers l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, ils ne peuvent pas n'être pas émus quand ils la voient livrée au blaſphême & à l'idolâtrie durant 1260 ans. D'abord on avoit mis à couvert de la corruption les quatre, les cinq, les ſix, ou même les ſept à huit premiers ſiécles, qu'on appelloit les beaux jours : mais ils ſe ſont trouvés trop Papiſtiques ; on les a attaqués comme les autres, & le quatriéme, tant révéré juſqu'à nos jours, n'a pû s'en ſauver. On avoit du moins réſervé les trois premiers ſiécles, où la doctrine bannie de tous les autres, ſembloit avoir un refuge ; mais maintenant c'eſt toute autre choſe. Les Peres de ces trois ſiécles *ſont de pauvres Théologiens*, ſi on excepte Origène, c'eſt-à-dire, celui de tous dont les égaremens ſont les plus certains, & les plus extrêmes.

Mais peut-être que l'ignorance de ces pauvres Théologiens des trois premiers ſiécles eſt dans des points peu importans. Non, dans les Lettres que M. Jurieu oppoſe aux Variations, il n'accuſe de rien moins ces ſaints Docteurs, que d'avoir tellement embrouillé le Myſtère de la Trinité, qu'il eſt demeuré *informe juſqu'au Concile de Nicée.* La Théologie de ces trois ſiécles a varié ſur ce Myſtère : les Anciens n'avoient *pas une juſte idée de l'immutabilité de Dieu*, & ils ne ſçavoient même pas du premier Etre ce que les Philoſophes en avoient connu : *ils ont mis de l'inégalité dans la Trinité* ; ils n'avancent point cela *comme leur propre imagination* : c'étoit la doctrine reçue ; *& tous les Anciens des trois premiers ſiécles* ſont coupables de cette erreur. Le Myſtère de l'Incarnation n'a pas été mieux connu : ce n'eſt que par les diſputes avec tous les Hérétiques, & entr'autres avec les Eutychiens, qu'enfin cette vérité eſt arrivée à

Lett. VI. de 1688. p. 43. P. 44. Ibid. P. 45. P. 46.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

ſa perfection au Concile de Chalcédoine. *Et de combien de ténébres les lumieres ſe trouvent-elles mêlées dans les Peres des trois premiers ſiécles, & même en ceux du quatriéme?* A peine connoiſſoient-ils Dieu: il n'y a rien qu'ils duſſent mieux ſçavoir que l'unité, la toute-puiſſance, la ſageſſe, l'infinie bonté, & l'infinie perfection de ce premier Etre, car c'eſt ce qu'ils ſoutenoient contre les Payens: cependant combien trouve-t-on ſur ce ſujet de *variations & de fauſſes idées*? Voilà ce que dit la premiere Lettre, où les Variations ſont attaquées. La II. qui eſt en ordre la VII. de 1688. confirme tout cela, & fait voir la même ignorance & la même inſtabilité dans ce qui regarde la grace & la ſatisfaction de Jeſus-Chriſt, articles eſſentiels au Chriſtianiſme; & en un mot la Théologie *des Anciens eſt demeurée infirme, imparfaite, flottante dans la maniere d'expliquer les Myſtéres.* Auſſi ne paroît-il pas que les anciens Docteurs des trois premiers ſiécles *ſe ſoient beaucoup attachés à la lecture de l'Ecriture Sainte*, où la vérité prend ſa derniere forme: *Ils ſortoient des Ecoles des Platoniciens, & rempliſſoient leurs Ouvrages de leurs idées, au lieu de s'attacher uniquement aux penſées du S. Eſprit.*

P. 45. Ibid. Lett. VII. de 1688. P. 50, 51. Ibid. 51.

Il eſt vrai que la fin de cette Lettre en détruit le commencement. Car auſſi, comment répondre aux objections des Sociniens ou des Tolérans, comme les appelle M. Jurieu, qui concluent que tous ces myſtères ne ſont pas bien importans, ſi les Peres des trois premiers ſiécles les ont ignorés? mais enfin s'il a fallu, pour les ſatisfaire, dire qu'on n'a pas varié ſur des points ſi eſſentiels, il a fallu dire le contraire, pour ſoutenir les Variations de la nouvelle Réforme: il faut, dis-je, que les premiers ſiécles aient varié, & il faut à la fin varier ſoi-même, afin de confondre l'Evêque de Meaux, qui a oſé avancer que la véritable Religion ne varie jamais.

P. 56.

Cependant, à quoi s'en tiendront les Réformés? A l'Ecriture, dira-t-on; pendant qu'on la fait en même tems un Livre que les Docteurs des trois premiers ſiécles n'entendoient pas, n'étudioient guère, & où loin de trouver les myſtères que Jeſus-Chriſt avoit enſeignés en venant au monde, ils ne trouvoient même pas ce que les Philoſophes connoiſſoient de Dieu par leur ſimple raiſonnement; de ſorte qu'à ſuivre le ſyſtême entier des Proteſtans, les impies peuvent reprocher au Chriſtianiſme, que jamais ſecte ne fut plus mal inſtruite, quoiqu'elle ſe vante d'avoir des Livres divins; puiſque dans les trois premiers ſiécles qui touchent de plus près à la ſource de l'inſtruction Apoſtolique, on ne voit qu'une *ſi pauvre*,

une ſi infirme, une ſi flottante & ſi variable Théologie ; & dans le quatriéme ſiécle où la ſcience commence, on ſe replonge auſſi-tôt dans l'idolâtrie ; ſans quoi il n'y a point de Bête, ni de Babylone pour les Proteſtans ; il n'y a point de Pape Antechriſt ; il n'y a point d'idolâtrie Antichrétienne.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Mais encore faudroit-il du moins que S. Jean nous eût expliqué ce grand myſtère ; & le Miniſtre en convient : car en parlant de ce nouveau genre d'idolâtrie Eccléſiaſtique, qu'il établit dès le quatriéme ſiécle, *Cela*, dit-il, *ne s'eſt point fait par haſard : Dieu l'a permis, Dieu l'a prévû, & ſans doute Dieu l'a prédit* ; *Car il n'y a point d'apparence*, continue-t-il, *qu'ayant pris le ſoin de marquer dans ſes Propheties des évènemens incomparablement moins conſidérables, il eût oublié celui-ci.* J'en conviens ; je donne les mains à une vérité ſi manifeſte : je dis auſſi, à l'exemple du Miniſtre ; une idolâtrie dans l'Egliſe qui y regne treize cens ans dans ſes plus beaux jours, & à commencer au quatriéme ſiécle, une idolâtrie dont les Saints ſont les Auteurs, eſt un prodige aſſez grand, pour mériter d'être prédit ; & Dieu *qui ne fait rien*, comme il dit lui-même, *qu'il ne révéle aux Prophétes ſes ſerviteurs*, ne devoit pas leur cacher un ſi grand ſecret. Il s'en eſt tû néanmoins : je vois bien dans l'Apocalypſe une idolâtrie perſécutrice des Saints, mais je n'y vois pas que les Saints en ſoient les Auteurs, qu'un S. Baſile, un S. Auguſtin, un S. Ambroiſe, un S. Léon, un S. Grégoire duſſent être ces idolâtres, parmi leſquels l'Antechriſt prendroit naiſſance. Je vois bien encore un coup dans l'Apocalypſe *que la ſainte Cité ſera foulée aux pieds par les Gentils.* Mais que les Saints, *ces nouveaux Gentils*, duſſent eux-mêmes *fouler aux pieds la Cité ſainte* ; c'eſt bien à la vérité le myſtère des Proteſtans, & de M. Jurieu, après Joſeph Méde & les autres ; mais je ne le vois pas dans l'Apocalypſe, quoiqu'on prétende que ce myſtère en faſſe le principal ſujet.

XXXV. Démonſtration, que de l'aveu du Miniſtre, il n'y a rien dans l'Apocalypſe qui marque ſa prétendue idolâtrie Eccléſiaſtique, quoique rien ne s'y dût trouver davantage ſelon ſes principes.

I. P. p. 178.

Amos, III. 7.

Apoc. XI. 2.

Il eſt vrai que M. Jurieu produit deux paſſages de l'Apocalypſe, où il a tenté de trouver cette idolâtrie qui devoit regner dans l'Egliſe ; mais il eſt lui-même convenu que ces deux paſſages ne ſatisfont pas. Le premier étoit au Chapitre XI. dans le *Parvis livré aux Gentils.* Le ſecond étoit au Chapitre XVII. *où*, dit-il, *l'idolâtrie Papiſtique eſt comparée à une adultère.* Mais dans la ſuite il déclare qu'il n'eſt pas content de ces paſſages : *Le premier*, dit-il, *eſt trop obſcur, & le ſecond trop général.* Il n'y a rien en effet de plus obſcur que le premier paſſage. *Le Parvis du Temple eſt livré aux Gentils* ; donc ces Gentils ſeront Chrétiens, comme s'il étoit impoſſi-

Jur. Acc. I. p. ch. XI. p. 178.

Ibid. p. 179.

Apoc. XI.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

ble que les vrais Gentils, les Romains, adorateurs des faux Dieux, aient opprimé l'extérieur de l'Egliſe : non-ſeulement cela *eſt obſcur*, comme l'avoue le Miniſtre, mais il eſt abſolument faux, comme nous l'avons démontré pour les lieux, où le Miniſtre ſoutient que *l'idolâtrie* de l'Apocalypſe eſt appellée *une adultère*, & que c'eſt par conſéquent l'infidélité d'une épouſe, c'eſt-à-dire, d'une Egliſe, cela n'eſt pas ſeulement trop général, comme l'avoue le Miniſtre; mais évidemment inventé par le menſonge du monde le plus hardi, puiſque le mot *d'adultère*, loin de ſe trouver dans S. Jean une ſeule fois, y eſt même, comme on a vû, expreſſément évité.

Ci-deſſus, n. 8. Explic. du ch. XI. de l'Ap. ỳ. 2. Ci-deſſus, n. 9. Préf. n. 9.

Voilà ce que le Miniſtre a produit pour trouver dans l'Apocalypſe ſa prétendue idolâtrie Eccléſiaſtique. Mais à ces deux paſſages qu'il a produits dans ſon Accompliſſement des Prophéties, il en ajoûte un troiſiéme dans une de ſes Lettres : c'eſt celui *de la femme cachée dans le Déſert 1260 jours*; d'où il conclut avec un air triomphant : *il faut donc que l'idolâtrie regne dans l'Egliſe Chrétienne douze cens ſoixante ans.* Où y a-t-il en ce lieu un ſeul mot d'idolâtrie, & encore d'idolâtrie regnante dans l'Egliſe? Eſt-ce qu'on ne peut être dans le déſert, dans la fuite, dans la retraite, ſans idolâtrie? Mathatias & ſes enfans, & les autres qui les ſuivirent *dans les montagnes & dans le déſert, pour y chercher le Jugement & la Juſtice*, y ſacrifioient-ils aux idoles? Mais l'idolâtrie qui les y pouſſoit par ſes perſécutions, étoit-ce une idolâtrie Eccléſiaſtique, & au contraire n'étoit-ce pas l'idolâtrie d'un Antiochus & des Grecs? Pourquoi n'en ſera-t-il pas de même de cette femme myſtique, c'eſt-à-dire, de l'Egliſe? C'étoit la perſécution des Payens, qui la contraignoit à cacher ſon culte dans les endroits les plus retirés de la vûe des hommes : c'étoit là le déſert où elle étoit; mais elle y étoit dans *un lieu préparé de Dieu*, où *on la paiſſoit*, comme porte l'Apocalypſe, où ſes Paſteurs lui adminiſtroient la ſainte Parole. Elle y étoit ſoutenue par ces deux témoins qui ne ceſſerent de la conſoler, tant que durerent ſes ſouffrances. Elle y avoit ſes Moyſes, ſes Aarons, ſes Mathatias, & ſes autres Sacrificateurs, comme le Peuple dans le Déſert en ſortant d'Egypte, afin qu'on n'aille pas ici s'imaginer un état d'Egliſe inviſible, que l'Ecriture ne connoît pas, & que les Miniſtres mêmes ne ſouffrent plus.

Lett. XVII. 1. an. p. 132. I. Mach. II. 29. Apoc. XII. 6. XI. 3. Voyez l'Explic. de ces paſſages.

Ainſi le Miniſtre eſt forcé de ſortir de l'Apocalypſe, pour trouver ſon idolâtrie Eccléſiaſtique. En effet, il ne la trouve, dit-il, bien clairement expliquée que dans la Ire. à Timothée, Chapitre IV. Dieu ſoit loüé : enfin, l'Apocalypſe eſt, à cet égard, en ſûreté

Ibid. p. 166.

reté contre ſes profanations : voyons en peu de paroles comme il profane S. Paul. Cet écart ne ſera pas long, & nous reviendrons à S. Jean dans un moment.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

XXXVI. *Examen d'un paſſage de S. Paul, où le Miniſtre prétend trouver, après Joſeph Méde, ſon idolâtrie regnante dans l'Egliſe.*

Voici le paſſage de ¶ S. Paul, où, à quelque prix que ce ſoit, on veut trouver cette idolâtrie qui doit regner dans l'Egliſe. *L'Eſprit dit expreſſément, que quelques-uns dans les derniers tems s'abandonneront à des eſprits abuſeurs, & à des doctrines de démons.* La voilà, dit le Miniſtre, cette idolâtrie Antichrétienne que nous cherchons. § Pour moi j'ai beau ouvrir les yeux, je n'y vois rien; mais * Joſeph Méde, le plus outré & le plus entêté des Interprétes, a développé ce ſecret, dont aucun Auteur, ni Catholique, ni Proteſtant, ne s'étoit encore aviſé. La note de Deſmarais avoit entendu naturellement *une doctrine de démons*, celle dont les démons ſont les Auteurs, ou les promoteurs. Les autres avoient tous dit la même choſe; on ne trouve que ce ſens-là dans les Critiques d'Angleterre. Il eſt vrai que dans la Synopſe on propoſe le ſentiment de Joſeph Méde, mais on ne cite que lui ſeul; & il paroît que tout le reſte lui étoit contraire. Quoi qu'il en ſoit, Joſeph Méde nous apprend, & le premier & le ſeul, *que la doctrine des démons*, c'eſt la doctrine qui honore les démons, c'eſt-à-dire, celle qui honore les Anges & les ames bienheureuſes; & en un mot, c'eſt la doctrine du culte des Saints, c'eſt-à-dire, comme il en convient, celle des Docteurs du quatriéme ſiécle.

¶ I. Tim. IV. 1.
§ Ibid.
* P. 166.

Il faut bien du circuit pour arriver là : voyons par quel chemin M. Jurieu, le premier ſectateur de Méde, nous y conduit. *Nous apprenons de S. Auguſtin, que les corps des Martyrs Gervais & Protais furent découverts à la faveur d'un ſonge.* Pourſuivons : *Je ne voudrois pas faire à S. Ambroiſe le tort de l'accuſer d'avoir ſuppoſé cette viſion pour tromper le Peuple, pour faire de faux miracles, afin de faire triompher le parti du Conſubſtantiel ſur l'Arianiſme.* Voilà un homme précautionné, qui, à ce coup, ſemble vouloir épargner les Saints : il inſinue néanmoins qu'il pourroit bien y avoir quelque petite partialité, & que ces miracles ſervoient à ſoutenir le parti de S. Ambroiſe, c'eſt-à-dire, celui du Fils de Dieu, contre les ennemis de ſa Divinité. Mais ſans entrer là-dedans, le Miniſtre décide ainſi : *Ce qui eſt certain, c'eſt que ce fut un eſprit trompeur qui abuſa S. Ambroiſe, & qui lui découvrit ces Reliques pour en faire des idoles.* Il traite de la même ſorte toutes les autres viſions céleſtes que tous les Peres racontent en ce tems, & tous les miracles qui ſuivirent. Il n'étoit pas digne de Dieu, d'autoriſer par des miracles la conſubſtan-

Ibid.

tialité de ſon Fils, pendant qu'une Impératrice en perſécutoit les défenſeurs; & c'eſt une œuvre à renvoyer aux eſprits trompeurs.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Mais enfin, quand cela ſeroit, toujours auroit-on peine à comprendre, que par la doctrine des démons il fallût entendre, non pas la doctrine qu'ils inſpirent, mais la doctrine qui enſeigne à les adorer. On auroit encore plus de peine à entendre que S. Ambroiſe & les Catholiques adoraſſent les démons, ſous prétexte qu'on leur fait accroire qu'ils adorent les ſaints Anges & les ames bienheureuſes. Le Miniſtre n'y trouve pourtant qu'un ſeul embarras:

I. Tim. IV. I. p. 391. *C'eſt que le démon de l'Ecriture Sainte ne ſe prend jamais en bonne part: il ſignifie toujours ces eſprits impies qui ſéduiſent les hommes*

Ibid. p. 192. *en ce monde, & les tourmentent en l'autre.* Voilà une objection qui ne ſouffroit point de réplique. Mais Joſeph Méde, & après lui M. Jurieu, trouvent dans les Actes que les Athéniens parlent de

Act. XVIII. 18. S. Paul, *comme d'un homme qui annonçoit de nouveaux démons*, c'eſt-à-dire, de nouveaux Dieux. Voilà donc le nom de *démons* pris en bonne part, je l'avoue, *par les Athéniens*, & par les Gentils, que S. Luc fait parler ici, & à qui ce langage étoit familier. Mais ne nous montrer ce langage que dans la bouche des Gentils, c'eſt viſiblement confirmer que ce n'eſt pas le langage de l'Ecriture; mais, dit-on, c'eſt S. Paul lui-même, qui dans le même Chapi-

Ibid. 92. tre dit encore aux Athéniens, *qu'il les trouve plus attachés que les autres au culte des démons*, δεισιδαιμονεστέρους. Quand cela ſeroit, les Dieux des Gentils, ſelon le ſtyle de l'Ecriture, ne ſont-ils pas de vrais démons ſéducteurs, qui ſe font adorer par les hommes? Et quand S. Paul auroit parlé aux Athéniens ſelon leur langage, s'enſuit-il qu'il dût ainſi parler à Timothée? Mais au fond, le mot de S. Paul ne veut dire que ſuperſtition ou fauſſe dévotion, comme l'a

Bib. de Gen. note de Deſmar. traduit la Vulgate & les Proteſtans eux-mêmes.

Il n'y a donc conſtamment aucun endroit de l'Ecriture où le mot de *démons* ſe prenne autrement que pour de mauvais eſprits; & M. Jurieu eſt inſupportable, pour trouver ſon idolâtrie prétendue, de forcer tout le langage des Livres divins, & de faire écrire S. Paul à Timothée dans un ſtyle qui n'eſt connu que des Gentils.

Ibid. 192. Mais ce qui ſuit eſt riſible: *Il y a*, dit-il, *beaucoup d'apparence que c'eſt des Turcs que parle S. Jean au chapitre* IX. *de l'Apocalypſe; & que ceux qui ſont affligés par leurs armées, ſont les Chrétiens auſquels eſt attribué le culte des démons, à cauſe qu'ils adoroient les Saints & les Anges.* Se moque-t-il de nous donner ſes viſions pour preuves? & qui ne voit au contraire qu'il n'y a rien de plus creux que ſes

viſions, ſi pour les ſoutenir, il faut renverſer tout le langage de l'Ecriture.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Voici enfin ſon dernier refuge. Il eſt vrai, il n'eſt pas poſſible de trouver un ſeul endroit de l'Ecriture où les démons ſe prennent, comme nous voulons, en bonne part. Mais nous ne laiſſerons pas de dire que les Papiſtes adorent les démons, parce qu'encore qu'ils croient adorer, ou les Anges, ou les ames ſaintes, toutefois ces eſprits bienheureux ne recevant pas leur culte, il ne peut aller qu'aux démons. Qui ne ſeroit fatigué de ces violences qu'on fait au bon ſens? par ce moyen, s'il faut définir la Religion des Mahométans, ou même celle des Juifs, & quel eſt l'objet qu'ils adorent, il n'y aura qu'à dire, ce ſont les démons, parce qu'il n'y a que les démons à qui leur culte ſoit agréable. Mais il y a plus: il n'y a qu'à dire que S. Ambroiſe & les autres Saints du quatriéme ſiécle, lorſqu'ils demandoient aux Saints la ſociété de leurs prieres, & qu'ils honoroient leurs Reliques, étoient ces adorateurs des démons, dont on prétend que S. Paul a voulu parler, puiſque, ſelon M. Jurieu, ni Dieu ni les Saints n'admettoient leur culte. Voilà donc, ſelon ce Miniſtre, les Saints même adorateurs des démons, & c'eſt là tout le dénouement de la piéce.

XXXIII. *Le Miniſtre entraîné dans ſes excès par le déſeſpoir de ſa cauſe.* Ibid. 171.

Lorſqu'on tombe dans de ſi énormes excès, il faut être tout-à-fait livré à l'eſprit d'erreur. Mais on voit auſſi ce qui pouſſe le Miniſtre dans cet abyſme, car il déclare lui-même que *s'il s'eſt enfin déterminé à l'opinion de Joſeph Mède, ce n'a pas été ſans balancer, & qu'il a cru long-tems que cette opinion étoit plus ingénieuſe que ſolide.* Qu'eſt-ce donc qui l'a entraîné à ce mauvais choix, où il n'a l'approbation de perſonne, pas même des habiles gens de la Réforme? C'eſt que ſans cette biſarre interprétation, il ne ſçavoit plus où trouver cette idolâtrie qu'il vouloit placer dans les Saints: car il falloit bien, ſelon lui, qu'elle fût prédite; Dieu n'avoit pas manqué à ſon Egliſe dans un point ſi important. Tous les paſſages de l'Apocalypſe, où il avoit vainement tenté de la trouver, ne contentoient pas ſon eſprit: *Il ne pouvoit croire*, dit-il, *que Dieu n'eût laiſſé quelque oracle plus clair & moins général pour prédire cette admirable conformité, qui eſt entre le culte de l'ancien Paganiſme & celui de l'Antichriſtianiſme.* Il falloit qu'il y eût un texte formel pour prouver ce culte Antichrétien que les Saints Peres du quatriéme ſiécle devoient introduire. *Or*, pourſuit-il, *ce texte plus formel & plus clair que les autres, je ne le trouve pas ailleurs:* il eſt donc ici, puiſqu'autrement il ne ſeroit nulle part, & mon ſyſtême ſeroit renverſé. Mais renverſons ſur ſa tête l'argu-

Ibid. 172, 179.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

ment dont il se sert contre nous : Cette idolâtrie des Saints, ce Paganisme regnant dans l'Eglise étoit d'un caractère assez particulier pour être expressément prédit ; le Ministre en est d'accord : or est-il qu'il n'est pas prédit ; on ne le trouve nulle part : le Ministre n'est pas content des passages de l'Apocalypse où il avoit cru le voir ; nous avons même montré qu'ils sont contre lui : il ne trouve enfin sa chimère qu'en un endroit de S. Paul, où nul homme de bon sens ne l'avoit trouvée, pas même parmi les Protestans. C'est donc une vraie chimère, & une chose qui ne subsiste que dans sa pensée, & dans les calomnies des Protestans.

XXXVIII. *La conformité que les Protestans ont imaginée entre la Théologie & le culte des Peres du premier siécle & les Payens, détruite par les principes.*

En effet, quoi qu'ils puissent dire, le vrai Dieu qu'on adoroit au quatriéme siécle, n'est pas le Jupiter des Payens : les Anges & les autres esprits bienheureux, dont S. Ambroise & les autres Saints demandoient la société dans leurs prieres, n'étoient ni des Dieux, ni des Génies, ni des Héros, ni rien enfin de semblable à ce que les Gentils imaginoient : c'étoient des créatures que Dieu avoit faites du néant, seul, & par lui-même ; qu'il avoit sanctifiées par sa grace, & couronnées par sa gloire, & toujours en les tirant du néant, ou de celui de l'être, ou de celui du péché : qu'on me montre ce caractère dans le Paganisme, & j'avoüerai aux Protestans tout ce qu'ils voudront. Le culte est intérieur ou extérieur : l'intérieur consiste principalement dans le sentiment qu'on vient de voir, où il est clair que ni les Saints Peres, ni nous qui les suivons, ne convenons pas avec les Payens. Que si notre culte intérieur est si dissemblable, l'extérieur, qui n'est que le signe de l'intérieur, ne peut non plus nous être commun avec eux.

XXXIX. *Que l'interprétation des Protestans brouille toutes les idées de l'Apocalypse, & ne discerne ni les Idolâtres, ni les Saints dont parle S. Jean.*

Ainsi l'interprétation des Protestans brouille toutes les idées de l'Apocalypse : on ne sçait plus ce que c'est que l'idolâtrie dont parle S. Jean, ni des idolâtres, des persécuteurs, des blasphémateurs dont il fait de si fréquentes peintures ; si ces blasphémateurs & ces idolâtres sont des Saints du quatriéme siécle. Ceux qui trouvent les idolâtres dans les Saints, afin que rien ne manquât à leur ouvrage, devoient encore trouver les Saints dans des Hérétiques & des Impies. C'est ce qu'ils ont fait, puisqu'ils nous montrent les Saints dans les Albigeois, qui sont de vrais Manichéens ; dans les Vaudois, qui font dépendre de leur sainteté l'efficace des Sacremens, dans Viclef, un vrai impie, qui fait agir Dieu avec une inévitable & fatale nécessité, & le fait également cause du bien & du mal, dans Jean Hus, sans en dire ici autre chose, qui a canonisé Viclef ; dans les Taborites, qui furent les plus barbares de tous les hommes. Tout

cela eſt clairement démontré au Livre XI. des Variations : voilà les Saints de la Réforme.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Il eſt encore démontré dans le même Livre, que les Vaudois crurent comme nous la Tranſſubſtantiation ; que Jean Hus l'a auſſi tenue, & qu'il a dit la Meſſe juſqu'à la fin ; que Viclef a cru le Purgatoire & l'invocation des Saints ; & que les Calixtins qu'on met encore parmi les Saints, ne diffèrent d'avec nous que dans la ſeule Communion ſous les deux eſpéces. On eſt donc Saint avec tout le reſte de notre Doctrine, & avec la Papauté même qu'on nous donne comme le caractère de l'Antechriſt, puiſqu'on ſçait que les Calixtins étoient toujours prêts à la reconnoître.

XL. *Vaines interprétations du ch. XVI.* Acc. II. p. p. 5, 60, 94.

Un des endroits de l'Apocalypſe où le Miniſtre ſe vante le plus d'avoir réuſſi, c'eſt celui des phioles ou des plaies, dans le chapitre XVI. car, ſelon lui, c'eſt la clef de toute la Prophétie, le plus important de tous les chapitres, celui auſſi où le nouveau Prophéte ſe repréſente lui-même, comme ayant frappé à la porte *deux fois, quatre, cinq & ſix fois*, & tant enfin que la porte s'eſt ouverte. Alors donc lui fut révélé ce grand ſecret que nous avons remarqué ailleurs ; cette admirable liaiſon de la Religion Proteſtante & de l'Empire Ottoman que Dieu devoit *abaiſſer en même tems pour les relever en même tems.* C'eſt ainſi qu'il auguroit bien des armes de la Chrétienté ; mais ce n'eſt ici qu'un défaut particulier ; en voici un dans tout le plan des Proteſtans. C'eſt d'avoir fait verſer les phioles, ou les coupes pleines de la colère de Dieu, les unes après les autres, avec une diſtance entre chaque phiole de cent ou de deux cens ans ; au lieu que le S. Eſprit nous les fait voir comme répandues dans le même tems, & en vertu du même ordre ; ce qui en ſoi eſt bien plus digne d'une Prophétie, que de prendre huit ou neuf cens ans, pour y placer au large tout ce qu'on voudra. Ce ſeroit là en vérité pour un Prophéte auſſi éclairé que S. Jean, prendre des idées trop vagues, & ne rien marquer de précis. Mais de voir tous les fléaux de Dieu, & la peſte avec la famine s'unir à tous les malheurs de la guerre, tant civile qu'étrangère, & à d'autres maux infinis, & inoüis juſqu'alors, ainſi qu'on l'aura pû voir dans l'explication de ce chapitre, c'eſt un caractère marqué, & digne d'être obſervé par un Prophéte.

Ibid. p. 101. Hiſt. des Var. liv. XIII. n. 39.

Voyez Explic. XVI. 1.

Je ne puis oublier ici une imagination du Miniſtre qu'un Proteſtant a trouvé auſſi ridicule que les Catholiques. Pour ajuſter le ſyſtême, & venir bien-tôt à la ſubverſion de l'Empire du prétendu Antechriſt, M. Jurieu ſe croit obligé d'imaginer dans l'effuſion de

Examen des end. de l'acc. des Prophét. &c.

chaque phiole, un certain période de tems qui le menât à peu près où il vouloit ¶ Je ne veux point répéter ici les remarques qu'on peut voir ailleurs ſur ce ſujet : puiſque le Miniſtre n'y répond rien, c'eſt qu'il n'avoit rien à répondre ; s'il les range parmi les choſes qu'il ne juge pas ſeulement dignes de réponſe, on doit connoître ſes airs mépriſans, qu'il ne prend que pour couvrir ſa foibleſſe. Remarquons ſeulement ici, que pour faire que les ſept phioles marquaſſent un certain tems, § le Miniſtre les a métamorphoſées en Clepſydres : ne parlons point de la figure des phioles, qui ſont des eſpéces de petites taſſes très-éloignées de la forme & du deſſein des Clepſydres. C'eſt ce que M. Jurieu auroit pû apprendre des Interprétes Proteſtans. Mais laiſſant à part toutes ces critiques, il ne falloit que s'arrêter à l'idée que nous donne le S. Eſprit. Ce n'eſt pas pour meſurer le tems, que l'on remplit les phioles de la colère de Dieu, c'eſt pour la répandre : les Anges la portent en leur main dans leur phiole, pour l'appliquer à ceux que Dieu veut punir ; ils la verſent tout-à-coup avec une action vive, non pas comme une liqueur propre à meſurer, mais comme une liqueur affligeante, dont auſſi on voit d'abord l'effet terrible ; & le Miniſtre croira ſatisfaire à l'idée ſi vive que le S. Eſprit nous a donnée de ſes Anges, en les faiſant de languiſſans meſureurs de tems, qui regardent couler la liqueur dont leurs phioles ſont remplies.

Si ce n'eſt pas là faire ce qu'on veut des Ecritures, je ne ſçai plus ce que c'eſt. Mais que dira-t-on de cette belle explication, où Armagédon eſt pris pour les Anathêmes du Pape ? Armagédon, ſelon S. Jean, c'eſt le lieu où *les eſprits des Démons ménent les Rois de la terre, pour y livrer un grand combat.* Tous les ſçavans Interprétes, & même les Proteſtans, demeurent d'accord que S. Jean regarde ici à un lieu où il s'étoit donné de ſanglantes batailles ; & tout cela convient parfaitement avec le deſſein de cet Apôtre ; mais pour celui du Miniſtre, il falloit qu'Armagédon fût le lieu d'où partent les Anathêmes ; c'eſt aſſez, pour en convaincre les ignorans, que ce ſoit un grand mot, qui faſſe peur ; & il ne faut pas s'étonner qu'avec un tel Dictionnaire, on trouve tout ce qu'on voudra dans les Prophéties.

XLI.

Sur le commandement de ſortir de Babylone ; qu'on ne ſçait ce que veut dire ce commandement, ſelon l'idée des Proteſtans.

Nous avons ſuivi les Proteſtans dans tous les chapitres de S. Jean où ils croient trouver quelque choſe contre nous : dans le XI, dans le XII, dans le XIII, dans le XVI & dans le XVII, nous n'avons trouvé qu'erreur & contradiction dans toutes leurs Prophéties : mais voici

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

¶ Hiſt. des Var. liv. XIII. n. 36. & ſuiv. 43.

§ Apol. p. 2.

Not. de Deſm. ſur le ch. XV. 7. Synopſ.

Ibid.

Ibid. p. 120. & ſuiv.

Apoc. XVI. 14, 16.

Voyez Explic. de ce chap.

le comble dans le chapitre XVIII. & cette remarque ne regarde pas un endroit particulier, mais tout le but du ſyſtême.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Le but de tout le ſyſtême eſt d'en venir à l'exécution de ce commandement, *Sortez de Babylone, mon Peuple*, * c'eſt-à-dire, comme on l'interpréte, ſortez de la Communion Romaine; c'eſt là ſelon les Miniſtres, le vrai fondement de la Réformation, & la ſeule excuſe du Schiſme. Or, c'eſt ici qu'il y a le moins de ſens. Pour l'entendre, il faut ſuppoſer, dans les principes de nos Adverſaires, que la Babylone d'où il faut ſortir, n'eſt plus un lieu deſtiné à la vengeance, tel qu'étoit l'ancienne Babylone, d'où il faille ſortir ſelon le corps, & paſſer en un pays plus heureux; mais c'eſt une fauſſe Egliſe dont il faut, ſans ſe déplacer, & ſans aucune tranſmigration, éviter la ſociété. Cela poſé, je demande quand eſt-ce qu'il faut ſortir de la Communion de cette myſtique Babylone? Dès qu'elle eſt Antichrétienne, & que ſon chef eſt l'Antechriſt? C'eſt ce que notre Auteur ſemble vouloir dire par ces paroles, où il reproche à ſes Réformés, que *s'ils avoient eu bien devant les yeux cette vérité, que le Papiſme eſt l'Antichriſtianiſme, ils n'auroient pas pû ſe réſoudre à ſe ſoumettre à l'Antechriſt, parce que*, comme il ajoûte auſſi-tôt après, *il n'y a pas de Communion entre Chriſt & Bélial.* Mais maintenant cette raiſon qui paroiſſoit ſi ſpécieuſe, n'a plus de force. L'Auteur nous apprend que les Fidéles n'ont pas dû rompre avec S. Léon ni avec S. Grégoire, quoiqu'Antechriſts déclarés par des marques indubitables; & qu'ainſi la Communion dont il faut ſortir en vertu de ce commandement, *Sortez de Babylone*, n'eſt pas préciſément celle de l'Antechriſt.

* Apoc. XVIII. 4. Avis à tous les Chrétiens devant l'Accomp. p. 48, 49.

Ibid. p. 49.

De dire que ce commandement ne regarde pas les commencemens de l'Antechriſt, mais ſeulement ſon progrès, c'eſt parler en l'air; car dès ſon commencement, la Bête de l'Apocalypſe, & la Femme aſſiſe deſſus, eſt appellée *Babylone, la mere des proſtitutions & des abominations*, c'eſt-à-dire, *des idolâtries & des corruptions de la terre.* Elle porte des noms de blaſphêmes; *elle blaſphême elle-même contre le Ciel*, pendant toute la durée de ſon Empire, qu'on veut être de 1260 ans. Il la falloit donc quitter dès le commencement de ces 1260 années. En effet, le S. Eſprit qui nous a marqué, à ce qu'on prétend, le commencement de cet Empire par des caractères ſi précis, ne nous en a point donné d'autres pour nous expliquer le moment où il s'en faudroit ſéparer. Il falloit donc, ou commencer la ſéparation dès le tems de S. Léon, ce qu'on n'oſe dire, ou avoüer qu'on ne ſçait plus quand il la faut

Apoc. XVIII. 5. Ibid. XIII.

commencer, & ainſi qu'on n'entend rien dans ce prétendu commandement, dont on fait le fondement de la Réforme.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Il ne ſert de rien de répondre qu'il y a des caractères marqués pour reconnoître les tems des grands progrès de la Bête ; car ſans s'arrêter ici à diſcuter ces caractères, ſi celui de l'idolâtrie ne ſuffit pas pour obliger à la ſéparation, quel autre caractère peut-on trouver qui puiſſe y obliger davantage ? S'il faut que l'idolâtrie ſoit formée, on nous a dit qu'elle l'étoit ſous S. Léon par les Ecrits de Théodoret, & même qu'elle étoit regnante : que s'il faut avoir réſiſté aux avertiſſemens, on avoit oüi ceux de Vigilance qu'on avoit laiſſé écraſer à S. Jérôme.

Sup. II. 28, 29.

Je ne m'arrêterai pas aux époques de Boniface III. ni même de Grégoire VII. où on prétend que l'Antichriſtianiſme a été le plus marqué ; car outre qu'il n'y a rien au-deſſus de l'idolâtrie, qui néanmoins n'obligeoit pas à ſe ſéparer ; il eſt encore certain que les titres les plus odieux, qu'on prétend que Grégoire VII. s'eſt attribués, ſans ici vouloir en diſputer, n'appartiennent pas à la Foi, & on n'eſt pas obligé de les recevoir pour demeurer dans l'Egliſe. Il n'y a donc dans ces titres aucun fondement légitime de ſe ſéparer ; & S. Jean nous le montre bien, ſelon notre Auteur, puiſqu'à préſent que Babylone s'eſt élevée, ſelon lui, au comble de l'impiété, & qu'elle touche de ſi près à ſa chûte irréparable, le tems de l'obligation du précepte ne peut pas être encore arrivé, puiſque, ſelon le nouveau ſyſtême de l'Egliſe, celle où nous ſommes, eſt encore une véritable partie de l'Egliſe Univerſelle, où Dieu a encore ſes Elûs, captifs à la vérité, à ce qu'on prétend, mais enfin de véritables Elûs, qui néanmoins n'obſervent pas ce grand précepte, *Sortez de Babylone, mon Peuple.* En effet, & c'eſt ici qu'on va remarquer une prodigieuſe contradiction dans toute la doctrine des Proteſtans : à cauſe qu'il eſt dit, *Sortez de Babylone, mon Peuple*, ils concluent que le Peuple de Dieu y étoit donc, quoique captif ; d'où ils infèrent encore, bien ou mal, que Babylone ne ſignifie pas une ſociété ouvertement oppoſée à Jeſus-Chriſt, mais une Egliſe Chrétienne, *où le vrai Peuple de Dieu étoit renfermé dans l'enceinte & dans la profeſſion externe de cette Babylone ſpirituelle.* Telle eſt la concluſion de nos Adverſaires. Mais de-là nous concluons à notre tour, que ce vrai Peuple de Dieu ſera renfermé, juſqu'à la fin, dans cette *profeſſion externe* de la Babylone ſpirituelle ; car c'eſt préciſément au tems de ſa chûte, que ce précepte vient du Ciel, *Sortez de Babylone, mon Peuple.* Qu'on liſe l'endroit de l'Apocalypſe où

Acc. II. p. ch. II. p. 40, & ſuiv.

Préj. lég. I. p. ch. I. p. 4. & ſeq. 15, 16, 22. &c. VII. 121. &c.

Préj. lég. I. p. ch. VII. p. 121. Syſt. p. 145. Var. XV. 54, & ſuiv.

Apoc. XVIII. 4.

où cette voix du Ciel eſt entendue : c'eſt à point nommé quand l'Ange s'écrie, *Elle eſt tombée, elle eſt tombée la grande Babylone. Sortez-en, mon Peuple, pour n'avoir point de part à ſes péchés, & n'être point enveloppé dans ſon ſupplice, parce que ſes péchés ſont montés juſqu'au Ciel.* Voilà donc préciſément le tems de la chûte de Babylone qui concourt avec le tems du commandement d'en ſortir. Ainſi dans ce moment fatal, le Peuple de Dieu eſt encore dans ſon enceinte, encore renfermé dans ſa profeſſion externe. Je demande premiérement, que veut dire ici le Peuple de Dieu, ſi ce n'eſt le gros de ce Peuple ? Que ſi le gros du Peuple de Dieu eſt encore dans la profeſſion externe de Babylone dans le tems de ſa chûte, les Vaudois, & les Albigeois, & les Viclefiſtes, & les Taborites, & les Luthériens, & les Calviniſtes qui en étoient déja ſortis un ſi long-tems avant celui où l'on met ſa chûte, qu'étoient-ils donc autre choſe, ſinon le peuple réprouvé ? Et ſi l'on nous dit que le précepte d'en ſortir, quoique prononcé au tems de la chûte, s'étend à tous les ſiécles précédens, en ſorte que le Peuple de Dieu dût déja en être ſorti, pourquoi cette voix du Ciel pour l'y obliger ? Dira-t-on que la plus grande partie du Peuple de Dieu en étoit ſortie, & qu'une petite partie y demeuroit encore ? Mais la voix parle en général à tout le Peuple de Dieu, & la raiſon en eſt évidente ; car cette voix de l'Apocalypſe n'eſt qu'une répétition de celle que tous les Prophétes avoient adreſſée aux Juifs, afin qu'ils ſortiſſent tous de Babylone & de ſon Empire, où ils étoient captifs. Ainſi cette parole, *mon Peuple*, enferme manifeſtement toute la ſociété du Peuple fidéle. Qu'on me montre enfin dans l'Ecriture, que cette parole ainſi prononcée généralement, ne ſignifie qu'une partie, & encore la plus petite du Peuple de Dieu.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Mais je demande ſecondement, comment en tout cas cette petite parcelle du Peuple de Dieu pouvoit être encore renfermée dans la *profeſſion externe* de Babylone au tems de ſa chûte ? Eſt-ce qu'elle n'étoit pas encore aſſez corrompue, aſſez idolâtre, aſſez tyrannique, en un mot, aſſez Babylone juſqu'à ce tems ? Qu'eſt-ce donc qui lui attiroit ces grandes plaies, & une vengeance ſi terrible ?

Je demanderois en troiſiéme lieu, ſi ce Peuple de Dieu pouvoit demeurer dans la *profeſſion externe* de l'idolâtrie, n'étoit que nous avons déja vû que l'idolâtrie de S. Léon, & celle de l'Egliſe de ſon tems n'obligeoit pas à en quitter la Communion.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Mais enfin, ſi l'idolâtrie n'y oblige pas, à quel terme fixerons-nous la datte de l'obligation ? On ne ſçait plus où l'on va : voici un précepte d'un genre tout nouveau, qui n'oblige en aucun cas, & dont on ne connoît pas le ſujet.

XLII. Queſtion, ſi les Proteſtans rebutés de l'abſurdité du ſyſtême de Joſeph Méde & de M. Jurieu, ne peuvent forger un autre plan ſoutenable.

Peut-être que ceux qui verront les abſurdités manifeſtes de la nouvelle interprétation, à la fin abandonneront à la riſée de tout l'Univers Joſeph Méde & ſon Défenſeur, & ſoutiendront que le Pape n'en eſt pas moins l'Antechriſt, encore que ces téméraires aient donné une fauſſe date à la naiſſance de ſon Antichriſtianiſme : mais viſiblement cela ne ſe peut ; car enfin, on ne tient plus rien ſi on abandonne l'époque du démembrement de l'Empire Romain. Pour peu qu'on change cette date, le Pape n'eſt plus l'Antechriſt, Rome n'eſt plus Babylone, l'homme de péché ne vient plus au moment de la ruine de l'Empire, comme on veut que S. Paul l'ait prédit ; la ſeptiéme tête, le ſeptiéme Roi, le ſeptiéme gouvernement, qui eſt celui de l'Antechriſt, ne commence plus au tems des dix Rois ; en un mot, tout le ſens qu'on veut donner aux Prophéties de ces deux Apôtres, s'en va en fumée. Or, ce démembrement ne peut tomber au plus tard que vers le tems de S. Léon, dans le pillage de Genſéric. Et il eſt vrai qu'on pourroit trouver en 410. & quarante ans au-deſſus, ſous le Pape S. Innocent, une autre priſe de Rome par Alaric, & le vrai commencement du démembrement de l'Empire. Mais Joſeph Méde & ſon Diſciple ont appréhendé cette date, à cauſe qu'à commencer par cet endroit-là, les douze cens ſoixante ans ſe trouveroient déja écoulés, & le ſyſtême des Proteſtans démenti par l'événement. Si donc ils ont commencé trente ou quarante ans au-deſſous, c'eſt pour prolonger d'autant la vie du ſyſtême, & donner encore ce petit cours aux eſpérances dont on amuſe les peuples. Avec ce miſérable artifice, & tout l'eſprit qu'ils ont uſé ſi mal-à-propos dans de vaines conjectures, tout eſt plein d'abſurdités dans leurs ouvrages ; l'Antechriſt devient un Saint, l'idolâtrie devient innocente, Babylone la mere des proſtitutions, devient en même tems la mere des enfans de Dieu, & le Peuple de Dieu eſt dans ſon enceinte, c'eſt-à-dire, comme on l'interprête, dans ſa Communion, *dans ſa profeſſion externe ;* on ne ſçait plus quand doit commencer, ni où doit finir le précepte, *Sortez de Babylone*, ni enfin ce qu'il ſignifie. Il eſt donc plus clair que le jour, que le nouvel article de Foi de l'Antichriſtianiſme du Pape, ſans lequel le Miniſtre enſeigne qu'on ne peut pas être Chrétien, & où il met le fondement de la Réforme, non-

ſeulement eſt deſtitué de toute autorité de l'Ecriture, mais encore ſi rempli de contradictions & d'abſurdités, qu'il n'y a plus aucun moyen de le ſoutenir. On voit que tous ces grands mots, Antechriſt, idolâtrie, Babylone, blaſphêmes, proſtitutions, ſont des termes employés par la Réforme à exciter la haine d'un peuple crédule, puiſqu'on trouve ſous ces noms affreux la vraie Egliſe, & non-ſeulement la piété ordinaire, mais encore la piété la plus éminente, & la ſainteté même.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

XLIII. *Concluſion de ce qui regarde le Chap. XVIII. de l'Apocalypſe.*

Pour peu que les Proteſtans conſidèrent les abſurdités, ou, pour mieux dire, les impiétés de cette interprétation, ils demeureront étonnés de s'être laiſſé ſurprendre à cette illuſion ſi groſſiere. Ils avoient devant les yeux un ſi grand objet; Rome tombée avec ſon Empire du comble de la gloire, juſqu'à être la proie & le joüet des peuples qu'elle avoit vaincus. La chûte de Babylone tant célébrée par les Prophétes, n'a été ni plus grande, ni plus manifeſte. Babylone n'avoit pas tant tyranniſé les Saints que Rome, ni n'étoit pas demeurée plus long-tems qu'elle, attachée à ſes faux Dieux. Que diront ici les Proteſtans, en voyant tous les caractères de la ruine de Rome, marqués par S. Jean, ſi évidemment accomplis? Diront-ils que S. Jean n'y a pas penſé, & que Dieu qui lui a fait voir, comme on en convient, les impiétés & les cruautés de Rome payenne, qui a tant répandu de ſang Chrétien, ne lui en aura pas montré le juſte ſupplice? C'eſt démentir l'événement, le plus ſûr interpréte des Prophéties; c'eſt démentir tous les Peres, qui dès l'origine du Chriſtianiſme, ont cru lire dans l'Apocalypſe la deſtinée de l'Empire Romain; c'eſt démentir S. Jean, qui a donné à ſa Babylone les caractères de Rome la payenne, comme ils étoient connus de ſon tems par-tout le monde, c'eſt ſe démentir eux-mêmes, puiſqu'ils ont reconnu dans les dix Rois du Chapitre XVII. la diſſipation prochaine de l'ancien Empire, dont on ne trouve la conſommation que dans le Chapitre XVIII. comme il a été demontré.

Ci-deſſus, n. 21.

XLIV. *Si les Proteſtans peuvent admettre une double chûte de Rome.*

Les Proteſtans pourroient dire qu'ils ne veulent pas exclurre du Chapitre XVIII. de l'Apocalypſe la chûte de Rome payenne, mais qu'il y a un double ſens dans ce divin Livre; & qu'outre la chûte de Rome ſous Alaric, ou ſous Genſéric, S. Jean regardoit encore celle qu'ils attendent.

Mais il ne leur eſt pas permis de nous alléguer ces deux chûtes: car, ou ce ſeroit par le texte même qu'ils prétendroient nous y forcer, ce qui n'eſt pas, puiſque la chûte de Rome payenne épuiſe ſuffiſamment le ſens littéral; ou ce ſeroit par la Tradition; mais

premiérement, ils la rejettent; ſecondement, ils n'en ont aucune qui les favoriſe.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Il faut ici les faire ſouvenir que c'eſt la chûte d'une Egliſe qu'ils ſe ſont obligés à nous faire voir dans le Chapitre XVIII. de l'Apocalypſe, & encore de l'Egliſe la plus éclatante de tout le monde, & dont la communion ſeroit la plus étendue. Or, c'eſt de quoi il n'y a aucune Tradition, & pas même la moindre trace dans les Peres. Il y en a encore moins dans l'Apocalypſe, comme nous l'avons démontré ſi clairement, qu'on ne peut plus y imaginer aucune réplique.

XLV. *Prédiction de S. Paul*, II. Theſſ. II.

Ne laiſſons aux Proteſtans aucune des Prophéties qu'ils ont profanées, & ſauvons encore de leurs mains celle de S. Paul, *II. Theſſal.* II. Mais il faut, avant toutes choſes, la remettre ſous les yeux du Lecteur, & la voici traduite de mot à mot ſur le Grec, en marquant auſſi en particulier la verſion de Genève & celle du Miniſtre Jurieu dans les mots qui ſont importans.

1. Nous vous conjurons, mes Freres, par l'avénement de Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt, & par notre réunion avec lui:

2. Que vous ne vous laiſſiez pas légérement ébranler dans votre ſentiment, & que vous ne vous troubliez pas, en croyant, ou ſur quelque Prophétie, ou ſur quelque diſcours, ou ſur quelque lettre, qu'on ſuppoſeroit venir de nous, que le jour du Seigneur ſoit prêt d'arriver:

3. Que perſonne ne vous ſéduiſe en aucune maniere que ce ſoit; car ce jour-là ne viendra point que la révolte, *Genève, ou* [l'Apoſtaſie] ne ſoit arrivée auparavant, & qu'on n'ait vû paroître cet homme de péché, cet enfant de perdition.

4. L'ennemi, [celui qui s'oppoſera *à Dieu*,] & s'élévera au-deſſus de tout ce qui eſt appellé Dieu, ou qui eſt adoré, juſqu'à s'aſſeoir, comme un Dieu au Temple de Dieu, voulant lui-même paſſer pour Dieu.

5. Ne vous ſouvient-il pas que je vous ai dit ces choſes, lorſque j'étois parmi vous?

6. Vous ſçavez bien l'empêchement, [ce qui l'empêche de venir, ce qui le retient, *Gen.*] afin qu'il paroiſſe en ſon tems.

7. Car le myſtère d'iniquité commence déja: [ſe forme dès-à-préſent, *ſe met en train*, Gen.] ſeulement que celui qui tient, (tienne encore), [celui qui a, ait encore; *ou*], celui qui obtient maintenant, obtiendra encore, *Gen.* Celui qui occupe, occupera, *Jur.* juſqu'à ce qu'il ſoit détruit, [aboli, *Gen.*]

8. Et alors ſe découvrira le Méchant, que le Seigneur Jeſus perdra, [déconfira, Gen.] [*détruira*, Jur.] par le ſouffle de ſa bouche, & qu'il abolira par l'éclat de ſa préſence, [par ſon éclatante préſence,] *ou*, par la gloire de ſon Avénement; [*au lieu de* gloire, Gen. *clarté*.].

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Ce méchant, dis-je, qui doit venir accompagné de la puiſſance de Satan avec toutes ſortes de miracles, de ſignes, & de prodiges trompeurs :

10. Et avec toutes les illuſions qui peuvent porter à l'iniquité ceux qui périſſent :

11. C'eſt pourquoi Dieu leur enverra une efficace d'erreur, en ſorte qu'ils croient au menſonge :

12. Afin que tous ceux qui n'ont pas cru la vérité, & qui ont conſenti à l'iniquité, ſoient condamnés.

XLVI. *Deux circonſtances de la venue de l'Antechriſt, marquées par l'Apôtre.*

Telles ſont les paroles de S. Paul, directement oppoſées au ſyſtême des Proteſtans touchant le Pape : la raiſon eſt que, ſelon leur propre interprétation, S. Paul fait paroître l'homme de péché, le méchant, l'ennemi de Dieu, & en un mot l'Antechriſt, dans deux conjonctures; l'une, au tems *que celui qui tient, ſera détruit*, ℣. 7, 8. l'autre, aux approches du jour du Seigneur, 2, 8. & l'une & l'autre circonſtance, ſelon leur propre explication, eſt incompatible avec ce qu'ils diſent du Pape.

XLVII. *La premiere, mal expliquée par les Proteſtans.*

La premiere, parce qu'ils entendent S. Paul du démembrement de l'Empire Romain ſous Alaric, & dans toute l'étendue du cinquiéme ſiécle : or il n'a paru dans tout ce tems ni prodiges, ni ſignes trompeurs, ni rien enfin d'extraordinaire dans la Papauté, pas même en allégorie. Les miracles qui ſe faiſoient au tombeau des Saints Martyrs, ne tendoient qu'à glorifier le Dieu des Martyrs, à confirmer l'Evangile pour lequel ils étoient morts, à confondre un Julien l'Apoſtat & les Infidéles endurcis, & à convertir les autres. Ceux qui les ont rapportés, c'eſt-à-dire, tous les Saints Peres & tous les Hiſtoriens, n'ont pas été des trompeurs, mais des Saints, & la lumiere de leur ſiécle. Les Papes n'y ont pas eu plus de part que tout le reſte des Evêques en Orient & en Occident, & par tout le monde. On n'a jamais produit aucun paſſage, pour faire voir que les Papes aient rien fait de particulier ſur cela; & on ne ſonge pas ſeulement à en produire. On n'a non plus oſé imaginer que les Papes qui furent alors, ni pluſieurs ſiécles après, aient ſongé à s'élever au-deſſus de Dieu, ni à ſe faire rendre les honneurs divins dans ſon Temple : on n'a, dis-je, oſé imaginer que S. Léon, ni S. Simplice, ni

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

S. Gélaſe, ni S. Hormiſdas, ni S. Grégoire, ni les autres, aient rien fait d'approchant, pas même, je le répéte, en allégorie ; car on demeure d'accord, même dans la Réformation prétendue, que ces Papes étoient de grands Saints, ou tout au moins des gens de bien ; on ſe mocque donc, lorſqu'on oſe dire que l'homme de péché parut alors.

XLVIII. La ſeconde, également mal entendue.

On ne ſe tire pas mieux de l'autre conjoncture, où S. Paul fait naître l'homme de péché, c'eſt-à-dire, dans les approches *du jour du Seigneur*, & de ſa préſence éclatante : car l'homme de péché des Proteſtans ne devoit point du tout venir dans ces approches, ni vers le tems de ce grand éclat de la préſence de Jeſus-Chriſt, puiſque l'Empire de ce méchant devoit durer dans une longue ſucceſſion de Papes, & plus de douze cens ans, comme on a vû : donc l'homme de péché de S. Paul n'eſt pas celui des Proteſtans.

Mais voici encore un autre inconvénient, c'eſt que la chûte de l'Empire Romain qui eſt arrivée au cinquiéme ſiécle, ou en quelqu'autre endroit qu'on la voudra mettre, n'a rien de commun avec le jour du Seigneur, puiſque nous avons vû la premiere choſe, c'eſt-à-dire, la chûte de l'Empire, très-parfaitement accomplie, & que treize cens ans après nous ne voyons encore rien de plus avancé pour l'accompliſſement de l'autre.

XLIX. En accordant aux Proteſtans tout ce qu'ils demandent, ils ne concluent rien de cette parole de S. Paul, Celui qui tient.

Mais que veut dire ce mot de S. Paul, *Que celui qui tient, tienne encore, juſqu'à ce qu'il ſoit détruit*, ℣. 7. Tout ce qu'il plaira aux Proteſtans ; & en quelque ſorte qu'ils l'entendent, il n'y a rien pour eux dans ce paſſage.

Ils ſçavent bien que S. Auguſtin approuve l'interprétation, où par *celui qui tient*, on entend celui qui tient la foi, qui eſt ſolidement établi deſſus ; & il veut, ſelon ce ſens, que S. Paul l'exhorte à perſévérer malgré les illuſions de l'Antechriſt. Il n'y a point là de myſtère, ni aucune ſorte d'ambiguité : *que celui qui tient, tienne ; que celui qui* a la foi, dit S. Paul, *la conſerve*, c'eſt la même choſe qu'il dit ailleurs, que *celui qui croit être ferme, prenne garde de ne tomber pas*, I. Cor. x. 12. avertiſſement très-néceſſaire dans la grande tentation de l'Antechriſt, tant que dureront ſes illuſions, & juſqu'à ce qu'il ſoit détruit par la préſence éclatante du Fils de Dieu. Et dans le même Chapitre dont il s'agit, S. Paul dit encore à ceux de Theſſalonique : *Tenez ferme, & conſervez les Traditions que vous avez appriſes de nous, ſoit de vive voix, ſoit par écrit*, II. Theſſ. II. 14. où les mots dont ſe ſert l'Apôtre, κρατεῖτε, κρατεῖτε ; *Tenez ferme, conſervez, gardez, ne ſont pas moins forts que celui du* ℣. 7. ἐπέχων, celui qui

De Civ. XX. 19. Epiſt. ad Heſich. 199. fol. 80.

tient. Toutes les Epîtres de S. Paul ſont pleines de ces préceptes; Tenez ferme, où le mot Grec κατέχετε eſt fort voiſin & à peu près de même force, comme de même origine que celui dont nous parlons : de ſorte qu'il n'y a rien de plus naturel que l'interprétation de S. Auguſtin. Elle n'accommode pas les Proteſtans : en voici une autre d'un grand Auteur, qui ne leur conviendra pas davantage.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

C'eſt le docte Théodoret, un des plus judicieux Interprétes de l'Ecriture & de S. Paul. Dans ces mots du ℣. 6. *Vous ſçavez ce qui arrête, ou ce qui retient*, il n'a pas entendu avec beaucoup d'autres Peres l'Empire Romain, mais *l'immuable Décret de Dieu qui arrêtoit l'Antechriſt, parce qu'il vouloit qu'il ne parût qu'à la fin du monde, & après que l'Evangile auroit rempli toute la Terre.* Il ſuit ſa penſée au ℣. 7. & il veut *que celui qui tient*, s'entende *de l'idolâtrie, qui devoit toujours durer dans le monde juſqu'à la venue de l'Antechriſt :* d'où il conclut qu'il ne paroîtra *qu'après que l'idolâtrie ſeroit tout-à-fait détruite, & l'Evangile annoncé par tout l'Univers.*

Je ne vois rien qui combatte cette expoſition, & j'en pourrois rapporter beaucoup d'autres auſſi peu conformes au deſſein des Proteſtans ; mais venons à celles qu'ils y croient favorables.

Selon eux, celui qui tient, *celui qui obtient*, ſelon Genève ; *celui qui occupe*, ſelon M. Jurieu, c'eſt l'Empire Romain qui tenoit tout l'Univers en ſa puiſſance. C'eſt l'interprétation de pluſieurs Peres : mais ſi on la nie aux Proteſtans, comment la prouveront-ils ? Par les Peres & la Tradition ? ce ſeroit contre leurs principes ; & puis les Peres varient, & la Tradition n'eſt pas uniforme. Quoi donc, par le Texte même ? Il n'y a rien de clair pour l'Empire Romain. Que ſi l'on dit avec quelques Peres, qu'en cela même que S. Paul affecte un langage myſtérieux, il montre qu'il entendoit quelque choſe qu'il y eût eu du péril à expliquer clairement, comme eût été la prédiction de la chûte de l'Empire dont on auroit pû faire un crime aux Chrétiens & à l'Apôtre, cette réponſe ne ſatisfait pas : car premiérement, nous pouvons répondre qu'il n'y a rien là d'ambigu, ni rien de myſtérieux, ſelon l'interprétation qu'on vient de voir de S. Auguſtin. Secondement, qu'il peut y avoir beaucoup d'autres choſes que S. Paul aura voulu envelopper dans un diſcours myſtérieux, particuliérement dans l'avenir, où il tranſporte en eſprit ſes Lecteurs.

En accordant néanmoins qu'il s'agit ici de l'Empire Romain, pluſieurs Catholiques ont penſé qu'encore que cet Empire ait été détruit en un certain ſens, lorſqu'il le fut en Occident, où étoit ſa ſource & dans Rome même, il a ſubſiſté en quelque maniere dans les Em-

pereurs d'Orient, & enſuite dans Charlemagne, & dans les Empereurs François & Allemands qui durent encore.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Ce ſens eſt indifférent pour l'Apocalypſe. La chûte de Rome punie pour ſes perſécutions & pour ſon attachement à l'idolâtrie, avec la diſſipation de ſon Empire dans ſa ſource, eſt un aſſez digne objet de la Prophétie de S. Jean; & rien n'empêche que tant de ſiécles après cette chûte, on ne reconnoiſſe encore ce foible renouvellement de l'Empire Romain, qui depuis un ſi long tems n'a plus rien à Rome. Que ſi l'on veut ſoutenir que juſqu'à la fin du monde, ce nouvel empire ſera exempt des viciſſitudes humaines, ſans jamais pouvoir périr qu'à la venue de l'Antechriſt, & que ce ſoit là le ſens de S. Paul; ce ſeroit en même tems manifeſtement la ruine des Proteſtans, puiſque cet Empire ſubſiſte encore.

Jurieu, Accomp. p. 82.

Auſſi s'y oppoſent-ils de toute leur force: ils ne trouvent aucune apparence que S. Paul, par *celui qui tient*, parole ſi forte pour déſigner un Empire ſous qui tout l'Univers tremble, entende le nouvel Empire, & ils veulent qu'il entende l'Empire Romain dont nous avons vû la chûte; mais c'eſt ce que je détruis par cette preuve démonſtrative: car voici leur raiſonnement. *Celui qui tient*, ſelon S. Paul, c'eſt Rome qui tenoit alors tout l'Univers ſous ſa puiſſance; lorſque cette puiſſance ſera détruite, l'Antechriſt, ſelon cet Apôtre, paroîtra: Or il eſt détruit, pourſuivent-ils, cet Empire de l'ancienne Rome, ſous qui l'Univers avoit ployé: l'homme de péché eſt donc venu. Voilà leur raiſonnement dans toute ſa force. Mais pouſſons un peu plus loin la conſéquence, pour découvrir clairement la fauſſeté du principe. Le même S. Paul qui nous donne la chûte de celui *qui tient* pour ſigne prochain de l'Antechriſt, nous la donne auſſi pour ſigne prochain du jour du Seigneur; car écoutons ſes paroles, & prenons la ſuite de ſon diſcours: *Ne vous laiſſez point troubler*, dit-il, *par ceux qui vous ont écrit ſous mon nom, que le jour du Seigneur alloit venir*, II. Theſſ. II. 2. Pour les empêcher d'être troublés de la crainte d'une ſi ſoudaine arrivée de ce grand jour, il leur raconte un grand événement dont il devoit être précédé, qui étoit la découverte de *ce méchant* que Jeſus-Chriſt devoit détruire. Vous ſçavez, dit-il, ce qui *l'empêche, ce qui le retarde*, afin qu'il paroiſſe en ſon tems, *car le myſtère d'iniquité commence déja; ſeulement que celui qui tient, tienne encore juſqu'à ce qu'il ſoit détruit; & alors ſera découvert ce méchant que le Seigneur détruira par le ſouffle de ſa bouche, & qu'il perdra par l'éclat de ſa préſence.* Voilà les mots de S. Paul, ℣. 6, 7, 8. & on en voit le rapport avec *le jour*

jour du Seigneur, du *v.* 2. On voit donc plus clair que le jour, qu'il fait marcher enſemble ces deux choſes, la découverte du méchant qui s'élévera au-deſſus de Dieu, & la ſoudaine deſtruction au jour du Seigneur, par l'éclatante apparition de ſa gloire : or eſt-il que ce grand jour & l'éclatante apparition de la gloire de Jeſus-Chriſt, n'eſt pas venue ; par conſéquent l'homme de péché qui en devoit être un ſi prochain avant-coureur, ne l'eſt non plus, & on ne peut croire que S. Paul, par *celui qui tient*, entende l'Empire Romain dont nous avons vû la chûte.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

L. *S'il y a quelque avantage à tirer des Peres, qui font venir l'Antechriſt & le jugement à la chûte de l'Empire Romain.*

Mais que veulent donc dire les Peres, lorſqu'ils entendent ces mots, *celui qui tient*, de l'Empire qui tenoit alors l'Univers en ſa puiſſance ? Il eſt aiſé de répondre : en premier lieu, ce n'eſt pas le ſentiment de tous les Peres, comme on le peut voir, ſans aller plus loin, & d'une maniere à n'en point douter, dans les paſſages de S. Auguſtin & de Théodoret qu'on vient de produire. Il faut donc ſoigneuſement diſtinguer les conjectures particulieres des Peres d'avec leur conſentement unanime : mais ſecondement, les mêmes Peres qui entendent l'Empire Romain par *celui qui tient*, entendent auſſi par le *jour du Seigneur*, & par *l'éclatante apparition de Jeſus-Chriſt*, le jour du Jugement univerſel dont ce méchant devoit être le prochain avant-coureur : tellement que s'ils joignent la chûte de ce grand Empire avec la venue de l'Antechriſt, ils joignent auſſi la venue de l'Antechriſt avec le Jugement dernier & la fin de l'Univers ; en un mot, ils préſumoient que l'Empire Romain ſur toute la terre ne finiroit qu'avec le monde ; ce qu'ils ont bien pû conjecturer avant que les choſes fuſſent arrivées : mais ce qu'on ne peut dire ſans folie, maintenant que l'expérience nous a fait voir le contraire.

LI. *Que le ſentiment des Peres eſt directement contraire au ſyſtême Proteſtant, en ce qu'ils reconnoiſſent l'Antechriſt pour un ſeul homme.*

Il y a encore un autre endroit où l'interprétation Proteſtante ne s'accorde en aucune ſorte avec celle des Peres, c'eſt que tous unanimement, & ſans exception d'un ſeul, ils ont cru que l'Antechriſt, dont S. Paul parle en ce lieu, ſeroit un ſeul homme. Car ils ont bien vû avec S. Jean, qu'il y auroit pluſieurs Antechriſts, parce que le dernier, comme on l'appelloit, qu'ils attendoient à la fin des ſiécles, auroit pluſieurs avant-coureurs ; mais pour lui, tous l'ont pris pour un ſeul homme, & ils étoient naturellement conduits à ce ſens par ces expreſſions de l'Apôtre : *L'homme de péché, le fils de perdition, l'ennemi, le méchant, celui qui viendra avec tous les ſignes trompeurs, celui que Jeſus-Chriſt détruira*, tous caractères individuels, qui déſignent un homme particulier, comme nous l'avons obſervé ailleurs.

Aug. de Civ. XX. 19. II. Theſſ. II. 3, 4, 8, 9. Hiſt. des Var. XII. 4.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

On nous objecte que le S. Eſprit nous repréſente ſouvent comme un ſeul homme, tout un corps & tout un état ; témoin le faux Prophéte de l'Apocalypſe, que nous-mêmes nous avons pris pour une ſociété de Philoſophes Magiciens, encore que par trois fois il ſoit appellé en ſingulier & avec l'article, *le faux Prophéte*, comme l'Antechriſt eſt appellé *le méchant, l'impie.*

Apoc. XVI. 13. XIX. 20. XX. 10.

C'eſt la méthode perpétuelle des Proteſtans : auſſi-tôt qu'ils ont trouvé dans l'Ecriture une figure, ils l'outrent ſans aucune meſure, enſorte qu'on ne ſçait plus par où diſtinguer ce qui ſe dit proprement. Que ſi les Juifs ou les libertins qui ne reçoivent pas l'Evangile, vouloient dire que les paſſages des anciens Prophétes, où il eſt parlé du Meſſie, déſignent auſſi un certain corps & un certain état, & non pas un homme particulier, n'y auroit-il point de régle pour les confondre ? Et s'il doit y avoir un Chriſt, un homme particulier qui ſoit le Chriſt par excellence, devancé par pluſieurs Chriſts en figure, pourquoi ne voudra-t-on pas qu'il y ait un Antechriſt éminent, un homme particulier qui paroiſſe à la fin des ſiécles, que d'autres Antechriſts inférieurs en impiété & en malice, un Nabuchodonoſor, un Antiochus, un Néron, un Simon le Magicien ou d'autres pareils impoſteurs, aient précédé ?

La régle que nous donnons pour entendre les figures de l'Ecriture, eſt de conſulter l'Ecriture même. Par exemple, ſi nous diſons que le faux Prophéte déſigné dans l'Apocalypſe comme un homme particulier, peut être pris pour un corps entier & une ſociété, c'eſt que dès le commencement il eſt appellé une Bête : *Et je vis*, dit S. Jean, *une autre Bête* ; terme conſacré dans ce livre, pour ſignifier un corps de ſociété, un grand Empire, une Ville dominante, ou quelque autre choſe ſemblable, comme il eſt formellement expliqué par S. Jean même ; & cette idée venoit de plus haut, c'eſt-à-dire, de Daniel, où les quatre Bêtes repréſentent quatre Royaumes, comme il eſt diſtinctement expliqué par ces paroles préciſes : *Ces quatre Bêtes ſont quatre Royaumes qui s'éléveront de la terre.*

Apoc. XIII. 11.

Apoc. XVII. 9, 18.

Dan. VII. 17

Il faudroit donc nous montrer que S. Paul nous eût parlé en quelque endroit de ce méchant, autrement que comme d'un homme particulier, ou qu'on ait jamais entaſſé tant de caractères individuels, pour ſignifier une ſuite d'hommes : & ſi l'on dit que ce méchant eſt le même que le faux Prophéte de S. Jean, viſiblement cela ne ſe peut ; puiſqu'outre les autres raiſons par leſquelles nous nous réſervons de le démontrer dans la ſuite, il ſuffit de dire à pré-

ſent, qu'au lieu que le méchant de S. Paul ſe porte pour Dieu, & s'éléve au-deſſus de tous les Dieux, le faux Prophéte de S. Jean, qui eſt la ſeconde * Bête, ni ne ſe donne pour un Dieu, ni ne ſe fait adorer, mais qu'il fait adorer la premiere Bête.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

C'eſt donc pour cette raiſon que tous les Peres unanimement, & ſans en excepter un ſeul, dès l'origine du Chriſtianiſme, ont reconnu naturellement le méchant, l'impie, l'homme de péché, & l'enfant de perdition de S. Paul, & en un mot l'Antechriſt, pour un homme particulier qui devoit venir à la fin du monde, pour faire la derniere épreuve des Elûs de Dieu, & l'exemple le plus éclatant de ſa vengeance avant le Jugement prochain.

* Apoc. XIII. 12.

LII. *Que les Proteſtans ne s'accordent ni avec les Peres, ni avec ſaint Paul, ni avec eux-mêmes.*

Les Proteſtans nous répondent, qu'auſſi ne ſuivent-ils pas le plan des Peres : qu'il eſt bien vrai qu'avec eux ils prennent le méchant de S. Paul pour l'Antechriſt, & le font venir encore avec eux à la chûte de l'Empire Romain ; mais qu'ils ne les ſuivent pas en ce qu'ils joignent toutes ces choſes au dernier jour, & encore moins en ce qu'ils font de l'Antechriſt un particulier. Voilà ce qu'ils nous répondent : d'où je conclus premiérement, qu'il ne faut donc plus, comme ils font, & comme fait encore en dernier lieu M. Jurieu, s'autoriſer des Anciens, pour tout-à-coup les abandonner aux endroits les plus eſſentiels ; & ſecondement, je leur demande ce que c'eſt donc, ſelon eux, que le jour du Seigneur, & l'éclatante apparition de Jeſus-Chriſt.

Préj. Accompl. Lett. XII.

Du Moulin très-embarraſſé de cette difficulté, & d'une ſi prompte exécution de ſon Antechriſt qui devoit durer douze à treize cens ans, paraphraſe d'une étrange ſorte ce verſet de S. Paul : *Et lors le méchant ſera révélé, lequel le Seigneur Jeſus déconfira par l'eſprit de ſa bouche, & abolira par la clarté de ſon Avénement.* Voilà le Texte de S. Paul, ſelon la Verſion de Genève, & en voici la paraphraſe ſelon le Miniſtre : *Et quand cet Empire Romain ſera détruit, alors ſera pleinement manifeſté ce Pontife, & le Siége Papal ſera exalté par la ruine de l'Empire ; lequel Pontife Dieu abattra* ET AFFOIBLIRA, *mais ne* LE DETRUIRA *point totalement qu'au dernier jour du Jugement, lorſque Jeſus-Chriſt viendra en ſa gloire.* Ce que voulant expliquer plus amplement, il nous repréſente l'Empire Papal ébranlé par la prédication de Luther ; & quant à la *pleine abolition*, il la réſerve au jour du Jugement, dans cinq ou ſix cens ans, s'il plait à Dieu.

Acc. des Prophét. p. 78.

Ibid. 14. p. 152.

On voit bien ce qui le contraint à parler ainſi, c'eſt qu'enfin il n'a oſé dire que Luther ait abattu & détruit ce prétendu Antechriſt de la Réforme, comme il s'en étoit vanté : c'eſt pourquoi il a fallu diſ-

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

ringuer deux tems, l'un où l'Antechriſt ſeroit affoibli, & l'autre où il ſeroit détruit tout-à-fait. Mais ce n'eſt pas ainſi que S. Paul procéde: il n'y a dans le Texte aucun veſtige de cette diſtinction, c'eſt-à-dire, que le Miniſtre a vû le mal, & n'y a point trouvé de reméde, qu'en falſifiant le Texte de S. Paul.

Pour colorer une ſi digne falſification, il a voulu s'imaginer que le mot Grec qu'on a traduit à Genève par le vieux mot *déconfira*, & celui qu'on y a traduit par *abolira*, ſont d'une vertu bien différente: ἀναλώσει. (*Analôſei*) ſelon lui, ne ſignifie pas tuer, comme l'a traduit la Vulgate, mais *une déconfiture par certains progrès, comme qui diroit uſer, diſſiper, conſumer.* Que veut dire ce faux Sçavant avec ſon Grec jetté en l'air pour ébloüir le monde? Et qui jamais a conçu qu'*analôſei*, où il a traduit *déconfira*, ſoit plus foible que καταργήσει, (*catargêſei*) où il traduit *abolira*? Quel enfant qui ait oüi parler de la ruine de Troye, ne ſçait pas qu'elle s'appelle ἄλωσις (*alôſis*) de la racine ἁλίσκω (*aliſco*) qui a la même vertu; & que ce terme ἄλωσις ſignifie *excidium*, la deſtruction, la ruine, la perte totale, comme l'ἀναλώσει, (*analôſei*) de S. Paul ſignifie, détruira, perdra, abolira tout-à-fait?] que ſi c'eſt là ce qu'a fait Luther, que fera de plus Jeſus-Chriſt, quand il viendra dans ſa gloire? Mais qu'y a-t-il qui tombe plus vîte que ce qu'on abat par un ſouffle? & qui ne voit plus clair que le jour, que ces deux expreſſions de S. Paul, Jeſus-Chriſt *perdra le méchant par ſon ſouffle, & le detruira par la gloire de ſon Avénement*, ne ſignifient que la même choſe répétée deux fois, ſelon le génie de l'Hébreu?

Voyez la note, p. 116.

S. Chryſoſtôme, qui aſſûrément ſçavoit le Grec, voulant expliquer la force du mot ἀναλίσκειν, (*analiskein*) dont ſe ſert S. Paul, & tout enſemble faire voir combien promptement l'Antechriſt ſeroit défait par l'éclatante Apparition de Jeſus Chriſt, *Ce ſera*, dit-il, *comme un feu, qui tombant ſeulement ſur de petits animaux, avant même que de les toucher, & quoiqu'ils ſoient encore éloignés, les rend immobiles de frayeur, & les conſume*, analiskei; *ainſi Jeſus-Chriſt, par ſon ſeul commandement, & par ſa ſeule préſence, conſumera l'Antechriſt*, analôſei: *c'eſt aſſez qu'il paroiſſe, & tout cela périt auſſi-tôt.*

In II. ad Theſſ. c. II. Hom. IV.

Le Cardinal Bellarmin s'étoit ſervi très à-propos de ces paroles de S. Chryſoſtôme, trop preſſantes pour du Moulin, quoiqu'alors foiblement traduites. Ce Miniſtre les affoiblit encore davantage: au lieu de cette frayeur qui rend ces animaux immobiles, il veut que le feu, contre ſa nature, ne faſſe que les aſſoupir; au lieu de cette prompte action du plus vif & du plus vorace des élémens, il lui donne une lenteur qu'il n'eut jamais; & non content de changer le ſens

Ibid. 63.

de S. Chryſoſtôme, il voudroit encore changer la nature même, pour faire vivre ſon Antechriſt plus que S. Paul ne le permet.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Le même du Moulin blâme la Vulgate, qui traduit l'*analôſei* de S. Paul, par le Latin *interficiet*. Mais * S. Jérôme traduit par-tout ainſi : il dit par-tout, le méchant que le Seigneur *tuera, fera mourir*, interficiet, *par le ſouffle de ſa bouche, & détruira par l'éclat de ſon Avénement.* Et voici comme il l'explique : *Le Seigneur*, dit-il, *le fera mourir*, interficiet, *par le ſouffle de ſa bouche, c'eſt-à-dire, par ſa divine puiſſance, & par un commandement abſolu, puiſqu'à lui, commander, c'eſt faire : ainſi ce ne ſera ni par une armée, ni par la force des Soldats, ni par les ſecours des Anges que l'Antechriſt ſera tué ; & de même que les ténébres ſont diſſipées par le ſeul avénement du Soleil, ainſi Jeſus-Chriſt détruira l'Antechriſt par le ſeul éclat de ſon Avénement.*

Ibid.
* Epiſt. XI. ad Ageruch. Ep. ad Alg. q. XI.

Voilà l'idée que met naturellement dans les eſprits le paſſage de S. Paul : ce n'eſt pas un Antechriſt qu'on faſſe périr d'une mort lente, & qu'on conſume, pour ainſi dire, à petit feu ; on n'en fait point à deux fois, ſi on me permet de parler ainſi, & il périt tout d'un coup devant Jeſus-Chriſt qui vient en ſa Majeſté juger les vivans & les morts.

Le Miniſtre Jurieu l'a pris autrement que du Moulin, & *par la clarté de l'Avénement de Jeſus-Chriſt*, il entend *non pas le dernier Avénement du Seigneur, mais celui par lequel il viendra, long-tems avant la fin du monde, abattre le Paganiſme, le Mahométiſme, le Papiſme, &c.* Nous ne connoiſſions juſqu'ici que deux Avénemens de Jeſus-Chriſt ; l'un avec la mortalité, qui eſt accompli ; l'autre en gloire, qui eſt celui que nous attendons ; mais le Miniſtre en met trois. Les Theſſaloniciens ne craignoient qu'un ſeul jour du Seigneur, dont S. Paul leur avoit déja parlé dans ſa premiere Epître ; & c'étoit le jour du Jugement, capable de faire trembler les plus juſtes. C'eſt ce jour dont la prochaine arrivée, que quelques-uns leur annonçoient, les avoit troublés : il n'y avoit donc à attendre qu'un jour du Seigneur. Le Miniſtre leur en montre deux ; mais encore lequel des deux craignoient-ils ? Celui où Jeſus-Chriſt devoit apparoître pour confondre l'Antechriſt avec le Paganiſme, le Mahométiſme, le Papiſme ? Qu'y avoit-il à craindre pour eux dans ce jour ? & devoient-ils être Payens, Mahométans, ou Papiſtes ? Dans quel abyſme ſe jette le Miniſtre ? Il faut être bien pouſſé à bout, lorſqu'on fait de telles violences au langage de l'Ecriture : mais avec tout cela on ne gagne rien, & la difficulté demeure toujours. Car enfin, quoiqu'on veuille faire *du jour du Seigneur*, & *de la préſence éclatante de Jeſus-Chriſt*,

Préj. légit. I. p. ch. IV. p. 89. Acc. des Prop. II. P e. XXIII.

I. Theſſ. v. 2.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

il eſt toujours très-conſtant que S. Paul l'attache à la chûte de *celui qui tient : Alors*, dit-il, *ſe découvrira le méchant que J. C. détruira par l'éclat de ſa préſence*. Et tout cela devoit paroître auſſi-tôt après la chûte *de celui qui tient*, ℣. 7. puiſqu'il n'y avoit que cela *qui retenoit*, ℣. 6. Que ce ſoit donc tout ce qu'on voudra, ou l'entier renverſement du monde dans le Jugement dernier, ou dans quelqu'autre apparition de Notre-Seigneur, la deſtruction de l'Antechriſt ; *ſi celui qui tient*, c'eſt l'Empire dont Alaric, ou quelqu'autre qu'on voudra, a commencé la diſſipation, & que pour cette raiſon l'homme de péché ait dû paroître vers ces tems-là, on en doit avoir vû vers ce même tems, non-ſeulement les attentats & les prodiges, mais encore la deſtruction éclatante, la prédiction de S. Paul nous menant ſi rapidement de l'un à l'autre, & ne laiſſant entre-deux aucun intervalle.

Mais ce rapide accompliſſement de la Prédiction de S. Paul, qu'il explique avec des paroles ſi vives, n'a rien qui convienne à l'Antechriſt des Proteſtans, car il leur faut douze cens ans pour en compoſer la Fable. L'Antechriſt qu'ils nous propoſent, eſt un Antechriſt dont on ne voit trois cens ans durant, ni les impiétés, ni les prodiges. C'eſt un Saint durant quatre ſiécles, plus ou moins ; & après qu'il a commencé à ſe déclarer, il faut encore huit ou neuf cens ans pour le détruire ; encore ne ſçait-on pas ſi on en viendra tout-à-fait à bout devant ce tems ; & on croit qu'on ſera contraint de lui laiſſer une vie traînante durant quelques ſiécles. Tout cela, qu'eſt-ce autre choſe que de changer les vives idées & les éclairs de S. Paul en la froide allégorie d'une hiſtoire auſſi languiſſante qu'elle eſt d'ailleurs mal appuyée ?

LIII. *Froideur des allégories des Proteſtans.*

Mais après tout, qui a dit à nos Réformés que ces grands mots de S. Paul, *L'impie qui s'élévera au-deſſus de tout ce qu'on appelle Dieu, qui ſe montrera dans le Temple de Dieu, comme étant Dieu lui-même*, & le reſte ; qui leur a dit encore un coup, que toutes ces choſes ſoient des caractères allégoriques ? Eſt-ce qu'il n'eſt pas poſſible qu'elles arrivent à la lettre ? mais nous avons cent exemples de Rois orgueilleux, qui ſe ſont fait rendre les honneurs divins ; & ſans rappeller ici les Nabuchodonoſors & les autres Rois impies que l'on connoît, on ſçait que Caligula ſe vouloit faire adorer juſques dans le Temple de Jéruſalem ; que Néron ne fut pas moins emporté, ni moins impie ; que les Céſars avoient des Temples, & qu'ils furent le plus reſpectés de tous les Dieux. Ces choſes étoient communes dans le monde au tems que S. Paul écrivoit, & il parloit aux Fidéles ſelon les idées qui étoient connues. Pour-

quoi veut-on y ſubſtituer des allégories, ou plûtôt des calomnies manifeſtes de la Papauté ? * Quand je fais ces objections à M. Jurieu, il me reproche ſérieuſement que je n'ai pas voulu voir les endroits qu'il a rapportés, où le Pape eſt appellé Dieu. Quoi, il voudroit qu'on allât répondre à toutes les Thèſes, à toutes les Epîtres dédicatoires, à tous les mauvais complimens que lui & ſes confrères ont ramaſſés, à cauſe qu'ils les débitent avec un air auſſi ſérieux, que ſi c'étoient autant de dogmes de l'Egliſe Catholique ? Mais je vais donner beau jeu à ſes vains reproches. Oui, je lui avoue que le Pape eſt un de ces Dieux dont a parlé le Pſalmiſte, qui *meurent comme les hommes*, mais qui néanmoins ſont appellés Dieux, parce qu'ils exercent ſur la terre une autorité qui vient de Dieu, & qu'ils en repréſentent la puiſſance, juſqu'au point que Dieu a voulu. Qui blâme cette façon de parler, n'a qu'à s'en prendre au S. Eſprit qui l'a dictée à David, & à Jeſus-Chriſt qui l'a approuvée. Si les flatteurs en abuſent, qu'ils aillent en perdition avec leurs lâches & profanes diſcours ; mais peut-on dire ſérieuſement que le Pape ſe faſſe Dieu en un mauvais ſens, pendant qu'il ſe reconnoît, non-ſeulement homme, mais encore pécheur, & que comme les autres fidéles, il confeſſe ſes péchés aux pieds d'un Prêtre ? Mais il ſe dit *Vice-Dieu*, c'eſt-à-dire, Lieutenant de Dieu : il n'eſt donc pas Dieu. Les Rois ſont à leur maniere Vicaires de Dieu. Le Pape l'eſt d'une autre ſorte, & d'une façon plus particuliere, comme établi ſpécialement par Jeſus-Chriſt, le Paſteur de tout ſon Troupeau. Se mocque-t-on, d'appeller cela ſe faire Dieu ? Mais, dit M. Jurieu, *le Pape ſe met au-deſſus des Rois qui ſont des Dieux*. Qu'un homme ne rougiſſe pas d'objecter gravement de telles choſes, & qu'on puiſſe les écouter ſérieuſement, c'en ſeroit aſſez pour ſe dérromper à jamais de tels Docteurs. Que veut-on dire, le Pape ſe met au-deſſus des Rois ? Sans doute, en un certain ſens, & comme Paſteur : qui le peut nier, puiſque les Rois Chrétiens ſont gloire d'être compris au nombre de ceux dont S. Paul a dit, *Obéiſſez à vos Prélats* ? Si c'eſt là ſe faire Dieu, qu'on ſonge du moins que ceux dont le Pſeaume a dit, *Vous êtes des Dieux ;* &, *Dieu s'eſt aſſis dans l'Aſſemblée des Dieux*, ce ſont tous les Juges ; & parce qu'il y a des Juges au-deſſus des Juges, des Grands au-deſſus des Grands, & que le Roi commande à tous, comme dit le Sage, le Roi ſera un Antechriſt, & tout l'ordre du monde un Antichriſtianiſme : les Fanatiques le diront peut-être. Mais le Pape ſe dit infaillible. Si l'on demandoit au Miniſtre quel

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

* Var. livre XIII. 3, 4, 7.

Lettre XIII. Pſ. LXXXI, 6, 7.

Joan. X. 34.

Lettre XIII.

Ecc. v. 7, 8.

Lettre XIII.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Pape l'a dit, où en eſt la Décrétale, & quel acte a jamais fait l'Egliſe Romaine pour établir ce dogme, il demeureroit muet, car je lui maintiens qu'il n'y en a point. Mais enfin, peut-on dire ſérieuſement que de croire, ou d'eſpérer avec quelques-uns, que Dieu ne permettra pas qu'un Pape décide en faveur de l'erreur, ce ſoit en faire un Dieu, & non pas un homme aſſiſté de Dieu, afin que la vérité ſoit toujours prêchée dans l'Egliſe par celui qui en doit être la bouche? Ceſſons de perdre le tems à réſoudre des objections qu'on ne peut faire ſérieuſement. Que S. Paul ait eu en vûe des choſes ſi froides, quand il a écrit ſon Epître aux Fidéles de Theſſalonique, & qu'il ait voulu leur donner de ſi graves précautions contre des chimères de cette nature, c'eſt dégrader un ſi grand Apôtre que de le penſer. Non, non, ſe faire paſſer pour Dieu, & s'élever au-deſſus de Dieu, ce ne ſera pas ſeulement l'impertinente exagération de quelque flatteur, ou quelque cérémonie mal interprétée, ou même quelque prétention exceſſive; mais ce ſera dans le littéral ſe donner réellement pour Dieu, & ſe faire bâtir des Temples, comme ont fait tant de Rois impies. De même, venir au monde avec *toute l'opération de Satan, & toutes ſortes de ſignes & de prodiges trompeurs*, juſqu'à faire deſcendre *le feu du Ciel*, & autres choſes de cette nature, ce ne ſera pas donner la confirmation, ou prononcer des anathêmes, ni dire ce qui eſt certain, que Dieu fait des miracles par ſes Saints, & durant leur vie, & après leur mort. Ce ſera, comme les enchanteurs de Pharaon, imiter les miracles de Moyſe; ce ſera, comme dit Jeſus-Chriſt, *faire de ſi grands prodiges, & des ſignes ſi ſurprenans, que les Elûs mêmes, s'il ſe peut, ſoient induits en erreur*, en ſorte que pour être parfaitement confondu, il ne faille rien de moins que l'apparition éclatante de Jeſus-Chriſt dans ſa gloire, & le grand jour du Seigneur. Quand les Papes entreprendront de tels prodiges, & qu'ils les entreprendront pour juſtifier qu'ils ſont des Dieux, & ſe faire dreſſer des autels, je reconnoîtrai l'ennemi dont parle S. Paul.

Theſſ. II. 9. Apoc. XIII. 2.

Matt. XXIV. 24.

LIV. Ce que l'on peut dire de certain de l'Antechriſt.

Que ſera-ce donc, dira-t-on, que cet ennemi? Je réponds que ſi c'eſt quelque choſe qui ſoit venu il y a long-tems, comme le prétendent les Proteſtans, c'eſt auſſi quelque choſe qui eſt détruit il y a long-tems, comme on a vû. C'eſt donc une manifeſte abſurdité de dire que ce ſoit le Pape. Que ſi l'on entend par cet ennemi quelqu'un qui ſoit déja venu & détruit, ſoit que ce ſoit Néron, ſelon quelques-uns, ou Caligula, ou Simon le Magicien, ſelon quelques autres, comme Grotius & Hammond, il n'y a rien là

contre

contre nous ; la peine ſera de faire quadrer les événemens avec les paroles de S. Paul, & avec la date de ſon Epître, ce que j'avoue, quant à moi, que je n'ai pû faire. Que ſi, comme le veulent les Anciens, & comme S. Auguſtin * nous aſſûre par deux fois, que tout le monde le croyoit ſans aucun doute ; ſi, dis-je, ce méchant eſt quelqu'un qui ne ſoit pas encore venu, qui viendra à la fin des ſiécles, & qu'on nommera l'Antechriſt : qui peut dire ce que ce ſera ſans être Prophéte ? S. Auguſtin avoue du moins qu'il n'y connoît rien, & propoſe tout ce qu'il peut imaginer, laiſſant tout abſolument dans l'incertitude. Soit donc que ce ſoit quelqu'un, qui pour attirer les Juifs, rebâtiſſe le Temple de Dieu dans Jéruſalem, ou qui en bâtiſſe quelqu'autre au Dieu créateur, comme vouloit faire Julien, où enfin il ſe faſſe rendre les honneurs divins, à l'exemple de tant de Rois impies ; ſoit que ce méchant choiſiſſe quelque célébre Egliſe des Chrétiens, pour s'y faire adorer comme un Dieu ; ſoit que, ſelon une des interprétations de S. Auguſtin, ce ſoit un Prince Hérétique qui prétende que la ſociété qui le ſuivra, ſoit la vraie Egliſe, & qui, par force, ou par illuſion, y entraîne un très-grand peuple, pour y paroître tout ce qu'il voudra à ſes ſectateurs ; ſoit que ce ſoit un faux Chriſt & un faux Meſſie, mais plus grand trompeur, & plus rempli de Satan que tous les autres, qui ſe diſant le Fils de Dieu, comme Jeſus-Chriſt, & ſe mettant au-deſſus de lui avec des ſignes proportionnés à ſa prétention, accomplira à la lettre tout ce que dit S. Paul ; ſoit que ce ſoit quelque choſe qu'il ne ſoit pas donné aux hommes de prévoir : toujours eſt-il bien conſtant que c'eſt chercher à ſe tromper, que de fonder un Schiſme ſur cette énigme ; & que tout ce qu'on en peut dire de plus aſſûré, ſi c'eſt celui dont parle S. Paul, c'eſt qu'il ne durera pas long-tems, & que ſa chûte ſuivra de près ſon audace.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

* De Civit. XX. 19. &c.

Cependant, on peut encore tenir pour aſſûré que ce ſera quelque faux Réformateur des erreurs & des corruptions du genre-humain, & que le fond de ſa miſſion ſera une fine hypocriſie, qui eſt proprement le myſtère d'iniquité, dont S. Paul a dit qu'il commençoit de ſon tems à ſe former. Mais ſi ce déteſtable myſtère ſe formoit au commencement par tant de ſectes qui ſe cachoient juſques dans le ſein de l'Egliſe ſous le nom & l'extérieur de la piété ; il ſe conſommera à la fin des ſiécles d'une maniére bien plus trompeuſe. La grande Apoſtaſie précédera, ſoit que ce ſoit la révolte contre quelque grand Empire, ſoit que ce ſoit un grand Schiſme, peut-être encore plus étendu que celui de Luther & de Calvin,

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

où des Royaumes entiers ſe ſont cantonnés avec une haine obſtinée contre l'Egliſe Catholique. Et pour ces mots de S. Paul, que *celui qui tient, tienne*, ſoit que ce ſoit une exhortation à ceux qui tiennent la vraie Foi à la défendre contre les preſtiges & les violences de l'Antechriſt, ou, pour ne point répéter les autres interprétations, qu'il doive s'élever encore quelque grand Empire, où S. Paul, à la maniére des Prophétes, nous ait voulu tranſporter en eſprit, comme ſi la choſe étoit préſente : toujours eſt-il bien conſtant par les preuves qu'on en a vûes, que ſi c'étoit l'Empire Romain dominant ſur tout l'Univers, nous aurions déja vû paroître auſſi-bien que la chûte de ce grand Empire, non-ſeulement les blaſphêmes, les faux miracles, & la ruine de l'Antechriſt, mais encore, dans celle de tout l'Univers, le grand jour de Jeſus-Chriſt.

LV. *Que le méchant de ſaint Paul ne peut être aucune des Bêtes de ſaint Jean, & qu'il n'y a de rapport entre ſaint Paul & l'Apocalypſe que dans le ch. XX. de cette derniere Prophétie.*

Au reſte, les Proteſtans ſe fondent beaucoup ſur ce que la Bête de l'Apocalypſe, ſur-tout la ſeconde, & le méchant de S. Paul ſont la même choſe ; & il eſt vrai qu'il y a quelques caractères ſemblables, par exemple, celui des faux miracles qu'on voit paroître dans la ſeconde Bête de S. Jean, comme dans le méchant de ſaint Paul : mais ce caractère équivoque leur eſt commun avec beaucoup d'autres, & nous avons remarqué entr'eux deux différences eſſentielles : la premiére, que la Bête de S. Jean ne ſe dit point Dieu, & ne ſe fait point adorer elle-même comme le méchant de S. Paul ; mais au contraire, loin de s'élever avec ce méchant ſur tout ce qu'on adore, elle fait adorer un autre : la ſeconde, que le méchant de S. Paul vient & périt dans les approches du Jugement univerſel, en ſorte que ſa ſéduction ſera la derniére de l'Univers, comme celle que Jeſus-Chriſt ſe réſerve à détruire par ſon dernier Avénement ; au lieu qu'après le ſupplice des deux Bêtes de S. Jean, & les mille ans qui le doivent ſuivre, quel qu'en puiſſe être le myſtère, il reſte encore à l'Egliſe une derniére perſécution à eſſuyer, qui eſt celle de Gog & de Magog, plus dangereuſe que toutes les autres, comme il a été remarqué, puiſqu'elle ſera l'effet du dernier déchaînement de Satan.

Apoc. XIV. 20. XX. 3, 7.

Voyez les notes du ch. XX.

Il ne faut donc point comparer avec le ſecond chapitre de la ſeconde aux Theſſaloniciens tout ce qu'il y a dans l'Apocalypſe, depuis le chapitre IV. juſqu'au XX. comme ſi c'étoit la même choſe ; il n'y a de rapport précis du paſſage de S. Paul avec l'Apocalypſe, que dans le chapitre XX. & dans le feu tombé du Ciel qui conſume Gog & Magog, puiſque ce feu n'étant autre choſe que celui du dernier Jugement, il a le rapport qu'on voit avec la derniere &

éclatante apparition de Jeſus-Chriſt, comme il a pareillement été dit ailleurs.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

J'eſpère que les Catholiques ſe rendront aiſément à ces preuves; & pour ce qui eſt des Proteſtans, qu'ils ſe déſabuſeront de l'erreur groſſiere qui leur fait imaginer leur Antechriſt dans pluſieurs perſonnes & dans une ſuite de treize ſiécles; en ſorte qu'après ſa venue, il nous faſſe attendre ſi long-tems le Jugement univerſel: contre tout ce qu'a dit S. Paul, & contre toute la tradition qui l'a toujours entendu comme nous faiſons, dès l'origine du Chriſtianiſme.

Ibid.

LIV. *Qu'il y a, ſelon le Miniſtre, un autre Antechriſt, à qui malgré qu'il en ait, les paroles de S. Paul conviennent mieux.*

On croira peut-être que ce qui oblige les Miniſtres à forcer le ſens de S. Paul, ſur le ſujet de l'Antechriſt qui doit venir, & être détruit à la fin des ſiécles, c'eſt qu'ils tiennent pour bien aſſuré que cet Antechriſt ne viendra jamais, & que tout ce qu'en ont dit les Peres, eſt une fable: mais il n'en eſt pas ainſi. Le Miniſtre Jurieu trouve vraiſemblable qu'il y aura ſur la fin * des ſiécles une *derniere perſécution qui durera trois ans & demi.* Quoi, trois ans & demi à la lettre, ſans que ce ſoit à ce coup des jours prophétiques? Le Miniſtre le veut ainſi à cette fois; & *après cette perſécution, pourra venir*, continue-t-il, *l'Antechriſt de S. Irénée, à qui*, dit-il, *je veux bien faire cet honneur de croire qu'il avoit appris de quelques hommes Apoſtoliques le myſtère de cette derniere perſécution.* A cette fois il ſe rend traitable: S. Irénée a trouvé grace devant lui, & le voilà réconcilié avec les Martyrs & les Docteurs des premiers ſiécles: enfin, il leur accorde *un Antechriſt qui fera le Meſſie*, pour tromper les Juifs, *qui regnera trois ans & demi devant la fin du monde, & qui ſera détruit peu de jours devant le dernier Jugement.* Mais il n'accorde cela qu'à condition que cet homme, que Jeſus-Chriſt détruira par ſa derniere arrivée, ne ſera qu'*un diminutif de l'Antechriſt*, qui eſt le Pape; car ſur-tout il ſe faut bien garder de croire que depuis le commencement juſqu'à la fin de l'Univers, il y puiſſe jamais rien avoir de pis que lui, pas même celui qui ſe dira le Meſſie à la fin des ſiécles, qui néanmoins apparemment ſera le plus impudent de tous les impoſteurs, & qui par-là mériteroit bien d'être cru celui dont parle S. Paul. Mais le Miniſtre ne l'endurera jamais, *Il ne faut point le confondre*, dit-il, *ni avec l'homme de peché de ce grand Apôtre*, ni avec aucune des Bêtes de l'Apocalypſe. Mais pourquoi, en démêlant l'obſcurité d'un paſſage auſſi obſcur que celui du IIe chapitre de la IIe aux Theſſaloniciens, ne vouloir pas nous permettre d'y placer ce dernier Antechriſt? Pourquoi ne

* Acc. II. p. p. 416.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

vouloir pas croire que ce ſera le plus méchant de tous, puiſque Satan l'enverra à la fin des ſiécles pour faire les derniers efforts contre les Elûs, & que Jeſus-Chriſt de ſon côté en réſervera le châtiment à ſon grand & dernier jour, pour être le dernier coup de ſa puiſſance? Il eſt vrai que le Miniſtre le défend, & je n'en ſçai pas la raiſon, car de bonne foi il n'en dit point; mais c'eſt qu'il faudroit effacer tout ce qu'il a dit du Pape avec toute la Réforme, & renverſer tout ce beau ſyſtême qui le fait paſſer parmi les ſiens pour le Prophéte de ſon tems.

LVII. *Promeſſe de l'Auteur ſur Daniel. L'explication de ſaint Paul, 1. Tim. IV. 1. déja donnée. Concluſion de la ſeconde partie de cet Avertiſſement.*

De peur qu'on n'abuſe encore de la Prophétie de Daniel, comme de celles de S. Paul & de S. Jean, on en verra bientôt un commentaire, & je dirai en attendant, que la Prophétie de Daniel, où l'on veut à préſent trouver le Pape, étant accomplie dans la perſécution d'Antiochus, comme les Miniſtres en conviennent, ils ne peuvent plus y trouver d'autre ſens qu'avec le ſecours de la Tradition qu'ils rejettent.

* Sup. n. 36, 37. Hiſt. des Var. XI.

Pour la Prédiction de S. Paul dans la I^e à Timothée, * IV. outre ce qu'on en a vû dans cet Avertiſſement, on a pû voir clairement ailleurs qu'elle eſt accomplie dans les Manichéens & les autres ſectes impies, qui dès l'origine du Chriſtianiſme, avoient mis certaines viandes, & en général le mariage, parmi les choſes réprouvées de Dieu, & mauvaiſes de leur nature. Mais voici ce que répond M. Jurieu : *Les Théologiens Papiſtes, pour éluder ce paſſage, l'avoient voulu détourner, il y a long-tems, du côté des Manichéens: mais M. Boſſuet ſentoit bien que peu de gens de bon ſens ſeroient capables de donner là-dedans, quand ils ſçauroient que les Manichéens ont été dans tous les ſiécles une ſecte obſcure & peu nombreuſe, & qui n'a pas duré dans le monde avec éclat. Si S. Auguſtin ne s'étoit laiſſé ſurprendre par ces Abuſeurs, & après les avoir quittés ne ſe fût donné la peine de réfuter amplement leurs rêveries, à peine ſeroient-ils connus. Ils périrent dans le cinquiéme & dans le ſixiéme ſiécles, & en mourant ils laiſſerent quelque germe de gens, leſquels conſervérent quelques-uns de leurs dogmes, comme l'abſtinence de certaines viandes, & le mépris des Sacremens de l'Egliſe.* Et un peu après : *On ne prouvera jamais qu'ils aient compoſé une Communion tant ſoit peu conſiderable; il y en avoit en beaucoup de lieux de l'Orient & de l'Afrique, mais c'étoit de petites ſociétés, comme celle des Illuminés d'Eſpagne & de nos Fanatiques. Aucune perſonne raiſonnable ne pourra donc ſe perſuader que S. Paul ait penſé à une ſecte qui ne devoit jamais être d'aucune diſtinction dans le monde :* autant de fauſſetés & d'illuſions que de paroles : *les Théologiens Papiſtes*

Lett. X.

ont détourné ce paſſage du côté des * *Manichéens*, il falloit dire que tous les Peres qui ont entrepris d'expliquer cette Prédiction de S. Paul, l'ont entendue unanimement de ces Hérétiques, ou de ceux qui avant eux, & ſous d'autres noms, enſeignoient les mêmes erreurs. *Sans S. Auguſtin, cette ſecte ſeroit à peine connue.* Tous les Ecrits des Saints Peres & les Canons en ſont pleins : ni Archélaüs, ni Origène, ni Euſébe, ni S. Cyrille de Jéruſalem, ni S. Baſile, ni S. Epiphane, & les autres qui ont écrit avec tant de ſoin contre ces Hérétiques, ne les ont connus par S. Auguſtin, qui eſt venu après eux, & cette maudite ſecte n'étoit que trop renommée dans toute l'Egliſe. *Il y en avoit en beaucoup de lieux de l'Orient & de l'Afrique :* il y en avoit en Italie & à Rome même ; il y en avoit dans tout l'Orient, & on n'y trouve guère de Provinces où ce venin ne fût répandu : *c'étoit de petites ſociétés qui n'étoient pas conſidérables, ni d'aucune diſtinction dans le monde :* on a montré, au contraire, dans l'Hiſtoire des Variations, que les erreurs de cette ſecte ſe trouvent ſous divers noms, dès l'origine du Chriſtianiſme ; que le zéle d'étendre la ſecte étoit incroyable ; qu'elle s'étoit en effet beaucoup répandue, & qu'elle étoit ſurprenante & ébloüiſſante juſqu'au prodige ; que dans le tems, où le Miniſtre oſe dire qu'elle étoit tout-à-fait éteinte, on la trouve ſi multipliée en Arménie, & ailleurs, qu'elle ſe cantonna contre les Empereurs, bâtit des villes & des fortereſſes où ils ne pouvoient la forcer, & ſe trouva en état de leur faire une longue guerre ; qu'elle peupla la Thrace & la Bulgarie, d'où elle ſe répandit de tous côtés en Italie, en Allemagne, en France, où elle ſuſcita de grandes guerres ; qu'elle dura très-long-tems dans tous ces pays ; & que même dans ſon déclin elle étoit ſi puiſſante en nombre, qu'encore que les parfaits de la ſecte ne fuſſent que quatre mille, le reſte étoit innombrable : de ſorte que n'y ayant, ſelon le Miniſtre, que le peu de diſtinction & de conſidération de la ſecte qui ait empêché S. Paul de la prévoir, on voit, au contraire, qu'il n'y en a point qui par ſon nombre, par ſa durée, par ſes illuſions, par ſon hypocriſie, par ſes preſtiges, & par les autres circonſtances que j'ai remarquées, méritât plus d'être prédite : outre que le fait eſt conſtant, & qu'il eſt plus clair que le jour, que S. Paul parle d'une ſecte qui attaquoit directement le Créateur, en trouvant de l'impureté dans les viandes qu'il avoit créées, & en réprouvant le mariage qu'il avoit établi. Nous avons donc démontré les profanations de la Réforme dans toutes les Prophéties qu'elle tourne contre nous ; & il ne

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

* Var. XI. 9, 35.

Ibid. 10, 12 ; & ſuiv. 16. & ſuiv. 31, 59. 137. & ſuiv.

reſte qu'à faire voir qu'elle détruit elle-même ſes propres expli-

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

cations.

LVIII. Les Proteſtans toujours trompés par leurs Prophétes.

On trompe toujours aiſément ceux qu'on a une fois trompés en flattant leurs paſſions. Nous avons raconté ailleurs que Luther enivré du ſuccès de ſa Réforme naiſſante, prit ſes propres emportemens pour un inſtinct Prophétique. Les propos qu'il tint alors furent merveilleux. A l'entendre, le Pape alloit tomber; * Daniel & S. Paul l'avoient prédit. La prédication de Luther étoit ce ſouffle de Jeſus-Chriſt dont parloit cet Apôtre, par lequel l'homme de péché ſeroit détruit en un moment: il n'y avoit que peu de tems à ſouffrir ſous ſa tyrannie, puiſqu'il n'avoit que deux ans à vivre, & l'Empire Turc devoit être renverſé en même tems. Nous avons marqué les endroits où l'on trouve ces Prophéties de Luther, & la ſérieuſe croyance qu'on y avoit dans tout le parti: mais ce qu'il y eut de plus remarquable, c'eſt que tout devoit s'accomplir, ſans qu'il fût permis de prendre les armes; pendant que Luther boiroit ſa bierre tranquillement au coin de ſon feu avec ſes amis, avec Amſdorf & Mélanction, l'ouvrage ſe devoit accomplir tout ſeul.

Hiſt. des Var. Liv. I n. 31. Liv. II. n. 9. * Serm. quod non Manic. &c. Ibid. Ibid. In. 24, 30. Liv. II. n. 9, 44. Liv. IV. n. 1, 2. Liv. V. n. 32, 33.

Que des hommes ſe haſardent à trancher ſur l'avenir, ſoit qu'ils veulent tromper les autres, ou qu'ils ſoient eux-mêmes trompés par leur imagination échauffée, il n'y a rien de fort merveilleux: qu'un peuple entêté les croie, c'eſt une foibleſſe aſſez commune; mais qu'après que leurs prédictions ſont démenties par les effets, on puiſſe encore vanter leurs prophéties, c'eſt un prodige d'égarement qu'on ne peut comprendre. Mais de quoi la foibleſſe humaine n'eſt-elle point capable? A la honte du genre-humain, Luther demeura Prophéte après qu'il fut convaincu de faux par l'événement: il n'en fut pas moins écouté; il n'en décida pas moins ſur l'avenir, quoique les deux ans qu'il avoit donnés au Pape ſe pouſſaſſent loin, & que toutes les Prophéties s'accompliſſent mal. Alors, contre le premier projet, il fallut avoir recours aux armes pour en hâter l'accompliſſement. On n'avançoit pas davantage; & pendant qu'on ſe mocquoit hautement, & des Prophéries de Luther, & de la crédulité de ceux qui s'en laiſſoient faſciner, il fallut ſe contenter de la vaine défaite de Calvin, qui répondit que *ſi le corps de la Papauté ſubſiſtoit encore, l'eſprit & la vie en étoient ſortis; de maniere que ce n'étoit plus qu'un corps mort.*

Ibid. liv. I. n. 25. VIII. 1.

Gratul. ad Ven. Preſb. opuſc. p. 331. Var. l. XIII. n. 2.

Jamais nation ne fut ſi crédule que la Réformée. Toutes les fois qu'il eſt arrivé à ce parti quelque choſe de favorable, ils ne manquent jamais de s'imaginer qu'ils vont devenir les maîtres, & ils

prennent un air menaçant. On ſe ſouvient encore parmi nous des eſpérances que leur inſpirérent les victoires de Guſtave Adolphe Roi de Suéde. Les Calviniſtes, pour y prendre part, firent leur décret d'union avec les Luthériens, & à ce coup Babylone alloit tomber. Que ne dit-on point de ce grand libérateur de la Réforme? Nous avons vû qu'on lui adreſſa les mêmes paroles que le Pſalmiſte adreſſe en eſprit au Meſſie futur, lorſqu'il en vit la gloire & les victoires; il fallut bien le trouver dans l'Apocalypſe. Joſeph Méde y eut de la peine : mais enfin, à l'effuſion de la quatriéme phiole, il vit que le Soleil alloit être obſcurci; choſe rare & difficile à trouver dans les Prophétes! Il n'en fallut pas davantage, pour voir périr l'Empire d'Allemagne, qui eſt le ſoleil du Pape. Je le veux: mais, où étoit donc ce libérateur venu du Nord? Il n'y en paroît pas un mot : n'importe, il falloit bien qu'il y fût; car enfin le Soleil de Rome ne s'éteindroit pas tout ſeul, & peut-être que les nuages qui l'obſcurciroient, devoient venir de deſſous le Pole; ainſi les hommes ſe trompent, & deviennent le foible joüet de leurs eſpérances.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Var. l. XIII. 38.

Apoc. XVI. 8.

Sans chercher les autres exemples de ſemblables illuſions, je ne veux plus parler ici que de celle de nos jours. Elle étoit réſervée au Miniſtre du Moulin & à ſa famille, puiſque & lui & ſon petit-fils tiennent aujourd'hui tous les Proteſtans en attente de cette fatale année 1689. où nous entrons. Quelque vaine que ſoit cette prédiction en elle-même, il n'eſt pas permis de négliger ce qui ſéduit tant d'ames, & ce que Dieu ſemble avoir permis, ou pour punir les ennemis de la vérité, en les livrant à l'erreur, ou plûtôt, comme je l'eſpère, pour les faire revenir au bon ſens par l'excès d'un égarement ſi manifeſte. En l'an 1614. ou environ, du Moulin Miniſtre de Paris, le plus autoriſé de ſon parti, & le plus mêlé dans les troubles du regne paſſé, fit un Livre qu'il intitula, l'*Accompliſſement des Prophéties*, qui fut imprimé à Sédan en 1624. Nous avons déja vû quelques traits de ſes rares interprétations, & nous avons vû entre autres choſes les biſarres & différentes manieres dont il a pris les 1260. jours de l'Apocalypſe, tantôt pour années, & tantôt pour de vrais jours naturels, ſans qu'il y ait dans le Texte de Saint Jean la moindre occaſion de cette diverſité. Ce Miniſtre eſt auſſi demeuré d'accord que le Pape ne ſe trouvoit point dans le Chapitre XII. où tous ſes confrères le mettent, quoiqu'il faille également, ou le mettre là, ou l'ôter partout. Mais s'il met le Pape à couvert du Chapitre XII. en récom-

LIX. *Ridicules interprétations de du Moulin. Pourquoi il s'arrête à l'année 1689.*

Acc. des Prophét. p. 216.

Acc. des Prop. ch. III. p. 175.

penſe il le fait paroître magnifiquement dans le XIII. Il eſt la ſeptiéme tête de la premiere Bête, c'eſt-à-dire, comme la Réforme l'explique toujours, le ſeptiéme gouvernement de Rome; il eſt encore la ſeconde Bête qui fait adorer la premiere, qui eſt lui-même, puiſque ce n'eſt plus qu'en lui ſeul qu'elle ſubſiſte; il eſt encore l'image de la premiere Bête que la ſeconde fait adorer; & bien que l'Apocalypſe ne marque point qu'on adore la ſeconde Bête qui fait ſeulement adorer la premiere & ſon image, le Pape eſt tout enſemble ce qui fait adorer, ce qu'on adore, & ce qu'on n'adore pas. Les deux cornes de la ſeconde Bête, c'eſt la Mitre du Pape. Le feu que le Pape fait deſcendre du Ciel, le croiroit-on? c'eſt le feu S. Antoine; ce ſont bien auſſi les anathêmes & les foudres que le Pape lance; car il faut, pour ſoutenir l'interprétation de la Réforme, que les Conciles les plus vénérables & les plus ſaints, à cauſe qu'ils ont prononcé, dès les premiers tems, des anathêmes ſi authentiques & ſi marqués, portent un caractère de la Bête; & je ne ſçai ſi S. Paul en ſera exempt, puiſque c'eſt de lui qu'on a appris ce grand *Anathema ſit*, que nul n'a jamais mépriſé que les impies. Au ſurplus la marque de la Bête, c'eſt à du Moulin, comme aux autres, la Croix de Jeſus-Chriſt, imprimée ſur le front de ſes Fidéles par la Confirmation. La faculté qu'on reçoit du Pape, *pour vendre & pour acheter*, regarde les Bénéfices que le Pape permet de vendre & d'acheter, tant qu'on veut, encore qu'il n'y ait rien de plus anathématiſé dans tout ſon Empire. Le nombre d'homme qu'il faut trouver dans le nom du Pape, n'eſt pas le nombre du nom d'un homme; c'eſt *un nombre uſité parmi les hommes*, comme s'il y en avoit d'autres. Le nombre de 666. outre le myſtère déja connu du mot *Lateinos*, à compter depuis le tems de S. Jean, ſignifie encore l'année préciſe, à laquelle le Pape a commencé à être proprement l'Antechriſt: myſtère inconnu à cet Apôtre, qui ne s'aviſa jamais de marquer par ce caractère la naiſſance de l'Antechriſt, ni de perſonne; mais ſeulement qui ſeroit celui, dont l'Egliſe auroit à ſouffrir tout ce qu'il raconte. Je n'oſe dire le myſtère infame que ce Miniſtre a trouvé dans le nom de Rome, à cauſe que dans *Roma*, ſi on en renverſe les lettres, on trouve *amor*, ce qu'il appelle l'amour renverſé. Au reſte, nous avons vû comme ce hardi Interpréte n'épargne pas le texte de S. Jean, & l'artifice dont il s'eſt ſervi pour faire durer plus que toutes les autres têtes, celle que cet Apôtre fait durer le moins.

Voilà quel étoit le premier auteur de la prédiction de 1689. mais

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

*Ibid. ch. IV. p. 182.

Ibid. 184.

I. Cor. XVI. 22.

Apoc. XIII. 17.

Ib. 184, 238.

Ibid. 260.

Ibid. 364.

Ci-deſſus, n. 28.

mais apparemment on voudra ſçavoir comment on eſt venu à un compte ſi précis. Il eſt aiſé de l'entendre. C'eſt en un mot, que tous les Miniſtres ne ſongent qu'à trouver dans l'Ecriture de quoi abbréger le tems des ſouffrances, & à précipiter l'Empire de Rome. La nouvelle Egliſe n'étoit pas fâchée d'avoir à vanter ſes perſécutions ; cela étoit capable d'éblouïr les ſimples, mais on y vouloit voir bien-tôt une fin : cependant il falloit donner au Pape 1260 ans d'Empire ; autrement les jours prophétiques, & tout le ſyſtême Proteſtant alloit en poudre. Avec un ſi long Empire, pour faire finir bien-tôt les perſécutions, du Moulin a trouvé un expédient ; ſon petit-fils M. Jurieu en invente un autre, & il les faut expliquer tous deux.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Selon le Miniſtre du Moulin, le regne du Pape commence en l'an 755. à peu près dans le même tems que les Empereurs d'Orient perdirent Rome. Ce terme ne ſemble pas mal trouvé. Il eſt vrai que les dix Rois qui ſignifioient le démembrement de l'Empire n'y conviennent pas ; ce démembrement avoit précédé, il y avoit plus de trois cens ans, comme M. Jurieu en eſt d'accord, & la date en eſt conſtante. Mais quoi, tout ne peut pas cadrer ſi juſte dans un ſyſtême fait à plaiſir ? Trouver auſſi en ce tems, c'eſt-à-dire, au tems de Pepin, dix Royaumes qui fiſſent partie de l'Empire du Pape : du Moulin l'eſpère ſi peu, qu'il en recule le tems d'autres trois cens ans bien comptés, & ne poſe les dix Royaumes qui devoient ſervir au Papiſme, qu'en l'an 1074. ſous Grégoire VII. où, dit-il, *la Papauté eſt élevée au comble de grandeur mondaine.* Trois cens ans de plus ou de moins ne font rien à ces Meſſieurs ; encore ſi à cela près tout alloit bien : mais non. Je pourrois montrer, ſi je le voulois, autant de violence faite à l'Hiſtoire dans le tems de Grégoire VII. que dans les autres. Laiſſons tout cela, & venons à la queſtion curieuſe, pourquoi contre l'intérêt & les préjugés de la ſecte qui devoit faire venir l'Antechriſt au milieu du débris de Rome, du Moulin en a mis plus bas la naiſſance. C'eſt en un mot, comme on l'a déja touché, qu'il ne pouvoit s'empêcher de reſpecter en quelque maniere les ſiécles précédens.

LX. *Raiſonnement de du Moulin improuvé par M. Jurieu.* Ibid. p. 147, 186, 215, 240.

Ibid. 286.

Cependant à commencer, ſelon du Moulin, le regne de l'Antechriſt à l'an 755. & à le continuer 1260 ans, c'étoit pouſſer cet Empire juſqu'à l'an 2015. & laiſſer le Peuple réformé 404 ans dans l'oppreſſion. A la vérité elle étoit légère du tems que du Moulin écrivoit. Depuis le tems de François II. la Réforme perſécutrice plûtôt que perſécutée, étoit toujours prête à tirer l'épée,

& à appeller l'étranger : ſes Villes d'ôtage la faiſoient redouter ; ſes aſſemblées générales étoient fréquentes ; ſes députés toujours plaintifs, & on avoit tant d'égard pour eux, qu'il étoit bien plus dangereux de toucher à un Proteſtant qu'à un Prêtre. Je ne dis rien qui ne ſoit connu, & cela paſſoit en proverbe parmi le Peuple ; mais parce que la Réforme ne dominoit pas, elle ſe tenoit pour opprimée ; & pour lui diminuer le tems de ſon affliction, le Miniſtre le fit finir en 89.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Apoc. XI. 8, 9, 11.

Son fondement étoit ſi léger, qu'on auroit peine à le croire. Il ſe fonde ſur les trois jours & demi de l'onziéme de l'Apocalypſe, durant leſquels *les corps des deux Témoins demeurent giſans dans la place. Cette place*, dit du Moulin, *ſignifie l'Egliſe Romaine ; & il eſt manifeſte que S. Jean par-là met un tems durant lequel les trois jours & demi ſont la perſécution de l'Egliſe ſous la Hiérarchie Romaine.* Paſſons cela ; trois jours & demi ſeront donc apparemment trois ans & demi, ſelon la gloſe des jours prophétiques ? Point du tout : trois ans & demi, ſeront à ce coup 630 ans, & voici comment : *Trois jours & demi ſont la moitié d'une ſemaine ; ce qui nous donne à connoître que le S. Eſprit comprend ici tout le tems de la domination de la Bête par une ſemaine, & qu'il nous avertit que la perſécution durera la moitié du tems de cette domination. Puis donc que ſa domination doit durer 1260 ans, il s'enſuit que la Hiérarchie Romaine doit perſécuter les Fidéles 630 ans, après cela la réſiſtance qu'il fera, ſera ſans effuſion de ſang, pour ce qu'il ſera affoibli.*

Du Moulin, P. 35.

Cela poſé, il lui eſt aiſé de revenir à 1689. *Car*, pourſuit-il, *je ne trouve point que le Siége Romain ait perſécuté & uſé de cruauté généralement envers ceux qui ſe ſont oppoſés à ſa doctrine, que depuis Bérenger, que le Pape Nicolas II. contraignit à ſe dédire par force l'an 1059. de Jeſus-Chriſt ; & depuis cela les Papes ont toujours perſécuté ceux qui ont tenu la même doctrine. Si donc à 1059 ans vous ajoûtez 630 ans ; vous trouverez que la perſécution de l'Egliſe ſous les Papes doit finir en l'an 1689.*

Tout eſt faux viſiblement dans ce diſcours : ce qu'on y dit de l'Ecriture, ce qu'on y dit de l'Hiſtoire ; tout eſt faux encore une fois. L'Hiſtoire de la prétendue perſécution eſt inſoutenable. S'il faut compter pour perſécution la condamnation de ceux qui ont nié la Préſence réelle, ce n'eſt point en 1059. & par Bérenger qu'on a commencé : ces Hérétiques d'Orléans, que le Roi Robert condamna au feu en 1017. étoient de l'avis de Bérenger, & il falloit les compter comme les premiers perſécutés pour cette Doctrine. Que

Acc. conc. Aur. hic, T. 2.
Conc. Lab. T. 9.

si l'on a honte d'appeller persécution, le juste supplice de ces Impies légitimement convaincus de Manichéisme, il faut encore rayer les persécutions des Albigeois également convaincus de même crime. Quant au tems de Bérenget, où le Ministre établit une persécution générale, tout cela est faux: on voit bien des particuliers irrités de ces nouveautés, assemblés sans ordre contre lui; mais on ne voit ni sang répandu, ni Decret publié, ni persécution générale; on ne voit aucune marque de violence dans les Conciles où cet Hérésiarque se rétracta; il a confirmé, en mourant, sa rétractation; on le laissa dans le ministère d'Archidiacre; on l'honora de la sépulture Ecclésiastique. Hildebert, Evêque du Mans, mit sur son tombeau un éloge, que ni cet Evêque, constamment zélé défenseur de la Présence réelle, n'autoit fait, ni ses Confrères n'auroient enduré après la condamnation solemnelle de Bérenger, si on n'avoit cru qu'il étoit permis d'honorer sa pénitence. C'en est assez pour faire voir la fausseté de l'Histoire des persécutions, comme du Moulin l'a bâtie, & par conséquent l'inutilité de sa prédiction prétendue, puisqu'elle est toute fondée sur cette date. Mais il nous sera bien plus aisé de convaincre ce Ministre, d'avoir abusé trop visiblement de l'Ecriture & du Texte de S. Jean. Pour en venir à son compte, il faut supposer deux choses: l'une, que tout le tems de la Bête est une semaine. Mais où cela est-il écrit? Une semaine assûrément se compte par sept; une semaine de jours sont sept jours; d'années, sont sept ans; de siécles, si l'on vouloit pousser jusques-là, sont sept siécles, & sept cens ans complets: mais douze cens soixante jours, soit qu'on les prenne pour des jours réguliers, ou pour des années, comme le veulent les Ministres, & du Moulin même, ne feront jamais une Semaine; au contraire, 1260 jours sont, selon S. Jean, trois ans & demi, c'est-à-dire, la juste moitié d'une Semaine d'année, mais jamais la semaine entiere; & douze cens soixante ans se réduisent encore moins au nombre de sept; ensorte qu'on ne peut comprendre comment le Ministre en a fait une semaine, puisque c'est visiblement choquer le bon sens, le Texte de S. Jean, le style & l'analogie de toute l'Ecriture. La seconde chose qu'il faut supposer, c'est que la Bête qu'on fait si cruelle, ne persécute que la moitié de son tems, contre le texte formel, où il est porté, non pas qu'elle durera, mais qu'elle persécutera 1260 jours; *que la sainte Cité sera foulée aux pieds autant de tems*, c'est-à-dire, quarante-deux mois; & que les Témoins prêcheront 1260 jours dans le cilice, c'est-à-dire, selon du Moulin lui-même, avec beaucoup

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Var. XI. 17.

Apoc. XI. XII, XIII.

Ibid. p. 345. explic.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

d'affliction : d'où ce même Miniſtre conclut que l'oppreſſion de l'Egliſe dure tout ce tems, ſelon S. Jean. Quel fondement y a-t-il donc de la réduire à la moitié, ſi ce n'eſt qu'on veut flatter un Peuple impatient, d'une plus prompte délivrance. Mais, dit-on, la perſécution doit durer trois jours & demi ? Ce n'eſt pas ce que dit S. Jean : la perſécution doit durer 1260 jours, en quelque ſorte qu'on les veuille prendre. De ces 1260 jours, il y en aura trois & demi que les Témoins paroîtront tout-à-fait morts ; voilà ce que dit S. Jean ; mais voici ce que conclut du Moulin : Donc ces trois jours & demi compoſent ſix cens trente ans, & la moitié de douze cens ſoixante. Je n'entends plus rien à ce compte : douze cens ſoixante ſont ſept, & trois & demi ſont ſix cens trente : une pareille abſurdité n'étoit jamais montée juſqu'alors dans une tête humaine : auſſi l'a-t-on rejettée juſques dans la famille de du Moulin, & le Miniſtre Jurieu, ſon petit-fils, a décidé en deux endroits, que ſon Ayeul s'étoit trompé : *Que prendre, comme il a fait, trois jours & demi pour 630 ans, eſt une choſe qui n'a d'exemple dans aucune Prophétie ; que ſes hypothèſes ſe détruiſent elles-mêmes ; que le fondement ſur lequel il a bâti, eſt tout-à-fait deſtitué de ſolidité : de ſorte que ce ſeroit une rencontre tout-à-fait caſuelle, ſi la choſe arrivoit*, comme il l'a dit. Voilà, ſelon M. Jurieu, ce que c'eſt que l'explication qui donne par toute la terre de ſi grandes eſpérances aux Proteſtans, qu'ils ſe regardent déja comme les Maîtres de la Chrétienté.

Acc. I. p. p. 71. II. p. p. 185.

Ibid. Il eſt vrai que du Moulin lui-même ne ſe donne pas pour un homme inſpiré, & ne donne ſon explication que comme une conjecture. N'importe, la conjecture d'un Miniſtre de cette importance, quoique jettée en l'air au haſard, contre le Texte de S. Jean & toute l'anologie des Ecritures, & avec des fondemens que M. Jurieu mépriſe lui-même, deviendra une Prophétie, quand un Peuple qui veut ſe venger & vaincre, s'en entêtera : tant on ſe joue de l'Ecriture ; tant on écoute les hommes parmi ceux qui ne ceſſent de déclamer contre les inventions humaines.

LXII. Comment M. Jurieu a tâché de revenir à l'interprétation de ſon Ayeul, après l'avoir mépriſée.

Il y a une autre raiſon qui oblige M. Jurieu à rejetter l'expoſition de ſon Grand-Pere ; c'eſt que ce bon homme s'eſt aviſé de donner à chacune des ſept phioles 287 ans ; de ſorte qu'à les commencer, comme il fait, à l'origine du Chriſtianiſme, elles méneront les Proteſtans juſqu'après l'an 2000, & au lieu de dominer, comme ils le prétendent, ils auroient encore à ſouffrir juſqu'à l'an 2015, c'eſt-à-dire, trois cens trente ans, n'y ayant aucune apparence, ſelon leurs principes, que le Pape regne ſans perſécuter. Ennuyé d'un ſi

Jur. ac. I. p. p. 71.

long délai, * M. Jurieu a tranché plus court. A force de déſirer, comme il le confeſſe, d'annoncer de bonnes nouvelles à ſes Freres, il a trouvé que leurs ſouffrances & le regne de l'Antechriſt tiroient à leur fin ; & pour avancer la chûte d'un regne qui l'importune ; au mépris des anciens Miniſtres & de du Moulin, qui n'ont oſé mettre l'Antechriſt dans S. Grégoire, celui-ci l'a fait remonter juſqu'à S. Léon.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Du Moulin, Acc. p. 359. * Jur. Ac. II. p. 185.

Cependant, comme, ſelon ſa ſupputation, le regne Papal doit aller juſqu'à 1710 ou 715, ce qui lui paroît trop long pour ſes Réformés, & que l'hypothèſe de du Moulin, où la ſouffrance finit à 89, eſt plus favorable ; quoiqu'il la mépriſe autant qu'on a vû, il n'en veut pas perdre le fruit, & il a mis à la tête de ſon Accompliſſement des Prophéties, imprimé en 1686, *que la perſécution préſente peut finir dans trois ans & demi*, c'eſt-à-dire, comme diſoit ſon Ayeul, en 89.

Titre de l'Acc.

Ces termes, *elle peut finir*, empêchent de ſe tromper. Mais le Miniſtre paroît encore plus tremblant dans le corps de ſon diſcours, où il parle ainſi : *Néanmoins*, quoique du Moulin ait bâti ſur de ſi mauvais fondemens, *il n'eſt pas tout-à-fait hors d'apparence que la perſécution ne puiſſe ceſſer en l'an 1689.*

Acc. II. p. p. 185.

Pour cela, il ne faut que préſuppoſer que cette perſécution eſt conſtamment la derniere ; car les deux Témoins ſont morts, comme nous verrons, & il ne leur reſte plus qu'à reſſuſciter après trois jours & demi, c'eſt-à-dire trois ans & demi. Au reſte, le Miniſtre avoue qu'il s'étoit bien trompé dans ſes Préjugés légitimes, lorſqu'il avoit mis cette mort des deux Témoins dans tout le tems qui s'écoula depuis *la totale ruine des Taborites, juſqu'à la prédication de Luther.* Il étoit pourtant aſſez beau de voir reſſuſciter ces deux Témoins en la perſonne de Luther & de Zuingle ; & le Miniſtre auroit perſiſté dans une idée ſi favorable aux Réformateurs, ſi depuis la publication des Préjugés, il n'étoit arrivé en France des choſes qu'il étoit bon de trouver dans l'Apocalypſe. C'eſt ce qui nous a produit dans le Livre de l'Accompliſſement des Prophéties, une nouvelle explication : mais voyons ſi elle ſera plus heureuſe que celle qu'on abandonne.

Ibid. 184, 185. & ſuiv.

Préj. I. p. ch. V. p. 97 & 98.

On veut que la mort des deux Témoins, *qui doit éteindre la véritable Religion durant trois ans & demi, ſoit certainement la perſécution préſente.* Ils mourront donc enfin ; & puiſque nous ſommes à la fin de leur témoignage, & de la perſécution antichrétienne, *la véritable Religion*, c'eſt-à-dire, toute la Réforme, va être éteinte. Non, le Miniſtre a trouvé un expédient pour ne la faire mourir qu'en Fran-

Acc. Ibid.

Avertissement aux Protestans.

ce. Ce ſera là ſeulement que la Bête tuera les deux Témoins, & leurs corps ſeront giſans, non pas *ſur les places* de la grande Cité, mais *ſur la place*, au ſingulier, qui eſt *la France*. Mais, pourſuit le Miniſtre, *s'ils y ſont tués, ils n'y ſeront pas enſevelis*; & Dieu, *dans la France même ſe conſervera des Fidéles qui empêcheront que les deux Témoins ne ſoient enſevelis, & que la vérité ne périſſe tout-à-fait.* Ce n'eſt donc pas périr tout-à-fait que de mourir, enſorte qu'il ne reſte plus qu'à être enterré? Nouvelle invention: mais elle va bientôt diſparoître. Suivons: *Tous les Etats où la Réformation eſt la Religion dominante, ne ſouffriront pas de cette derniere perſécution. Il y a long-tems que ces Etats n'appartiennent plus à la Bête; la perſécution ne ſe doit faire que dans l'étendue de l'Empire du Papiſme, & où il eſt dominant; les* deux Témoins *ne ſeront tués qu'où ils prophétiſoient revêtus de ſac*, c'eſt-à-dire, dans la perſécution & *ſous la Croix.* Quoi donc, ces pays heureux où la Réforme domine, ne ſont plus au nombre *de ces deux Témoins* qui ſoutiennent la vérité perſécutée? Il le faut bien, car autrement la nouvelle interprétation ne ſubſiſteroit plus. Mais enfin eſt-on du moins bien aſſûré que tous les pays, ſans exception, où la Réforme domine, n'auront point de perſécution à ſouffrir? Pas trop. Dans le Livre de l'Accompliſſement des Prophéties, l'Auteur doutoit encore un peu de l'Angleterre, & peut-être qu'à préſent que ſes lumieres ſont augmentées, il en parlera plus certainement. Sans doute il devinera que l'Angleterre ne devoit pas être perſécutée, mais perſécutrice; en commençant ſes perſécutions par ſon Roi, & le privant de ſon Thrône, après l'avoir reconnu & couronné unanimement, & lui avoir juré en particulier & en corps, la fidélité qu'on a jurée à ſes auguſtes Prédéceſſeurs: voilà le bel endroit de la Prophétie & de la Réforme.

Ibid. ch. X. 175, 176, 200, 205.
Ibid. 179.
Ibid.
Ibid. 173. &c.
P. 173, 174.

Pour la fin de la perſécution, comme conſtamment, ſelon l'Auteur, elle ne doit durer que trois ans & demi, il y auroit vû clair dès-lors, n'étoit qu'il ne ſçait pas bien, s'il faut compter *les trois ans & demi*, depuis la ſuppreſſion de l'Edit de Nantes, ou bien à quelques autres termes. Quoi donc, il n'eſt pas bien aſſûré que les deux Témoins ſoient morts en France? Pour moi, comme l'Auteur en avoit parlé, je les aurois cru tout-à-fait morts, puiſqu'il ne leur manquoit plus que la ſépulture; mais l'Auteur s'eſt réſervé de nous dire en un autre tems, s'ils ſont morts ou non: *Dieu, s'il veut, peut compter les trois ans & demi de la mort des Témoins, depuis la révocation de l'Edit de Nantes, faite en 1685. au mois d'Octobre; mais que Dieu le veuille ainſi, nous n'en avons aucune certitude.* Il a raiſon, & il fait très-bien

P. 183, 184.

P. 186.

de ſe réſerver à compter comme il lui plaira : c'eſt de même que s'il diſoit, nous ſçaurons bien ajuſter les choſes, & faire croire tout ce que nous voudrons à un Peuple, qui en ſe vantant de tout voir par lui-même, nous en croit aveuglément en tout & par-tout, mais toujours & à coup ſûr, ſur les Prophéties.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Cependant, s'il arrive quelque choſe de ce qu'on avoit haſardé dans ſes prédictions, on ſe donne hardiment un air de Prophéte. Ecoutez comme le Miniſtre triomphe de ce qu'aujourd'hui toute l'Europe ſemble conjurée contre la France ſa Patrie : *Permettez-moi, mes Freres, de vous faire reſſouvenir que ce fut préciſément notre conjecture, il y a plus de trois ans, quand nous expliquions ces paroles de l'onziéme chapitre de l'Apocalypſe :* Ceux des Tribus, Langues & Nations ne permettront pas que leurs corps morts ſoient mis au Sépulchre... *Il y a apparence*, diſons-nous, *que toute l'Europe contribuera à empêcher que la France ne vienne à bout de ſon deſſein d'extirper la vérité.* Ne falloit-il pas être un grand Prophéte, pour prévoir que la jalouſie élevée depuis ſi long-tems contre un Royaume que Dieu a rélevé par tant d'avantages, produiroit de puiſſantes ligues, & que la Réforme tâcheroit de s'en prévaloir ? M. Jurieu a prévû tout cela *préciſément* ; c'eſt un nouveau Jérémie qui a vû, mais avec des yeux ſecs, les maux dont ſes voiſins conjurés menacent ſon pays.

Lett. XII. p. 93, 2. col.

Qui peut voir ſans indignation cette horrible profanation des Oracles du S. Eſprit, & l'audace de s'en joüer à ſa fantaiſie auſſi-bien que de l'avenir que Dieu ſe réſerve, & de la ſimplicité des Peuples ; doit craindre d'être livré aux illuſions de ſon cœur. Dieu peut changer ces funeſtes diſpoſitions, & tourner en bien le mauvais préſage : il y a même ſujet d'eſpérer qu'il ne permet cet eſprit de vertige dans les Docteurs de la Réforme, que pour enfin ramener ceux qui ſont trompés de bonne foi. Pour ceux qui s'endurciront contre la vérité manifeſte, il n'y a pour les tromper qu'à les flatter dans leurs eſpérances, & à faire un peu l'homme inſpiré. Que M. Jurieu ne s'emporte pas, ſi je dis ici, qu'il n'en joue pas mal le perſonnage, principalement à l'endroit où il parle ainſi : *Je puis dire que je ne me ſuis pas appliqué à l'étude des Prophéties* PAR CHOIX ET AVEC LIBERTE' ; *je m'y ſuis ſenti pouſſé par une eſpéce* DE VIOLENCE A LAQUELLE JE N'AI PU RESISTER. Ce tranſport d'un homme entraîné avec une force invincible, ſans liberté & ſans choix, ſi ce n'eſt pas une fiction, ou c'eſt le tranſport d'une imagination échauffée & une illuſion de Fanatique, ou c'eſt une impreſſion du malin eſprit, ou c'eſt un coup de la main de Dieu ; après quoi il ne reſte plus qu'à dire tout ouver-

Avis à tous les Chr. au com. de l'Ac. des Proph. p. 4.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

tement avec les Prophétes, *La main de Dieu a été faite ſur moi.* Déja on ne doute plus dans le Parti que le * Miniſtre Jurieu ne ſoit inſpiré: ce n'eſt auſſi qu'après *avoir frappé deux, trois, quatre, cinq & ſix fois avec une attention religieuſe & une profonde humilité, qu'il croit que la porte s'eſt ouverte.* Enfin, c'eſt le Daniel de toute la Réforme; c'en eſt l'homme de déſir: déja on frappe en Hollande, & on répand dans toute l'Europe des Médailles où paroît ſa tête. Il y en a de deux ſortes; la premiere à la vérité eſt équivoque: on voit d'un côté le puits de l'abyſme ouvert avec toute l'épaiſſe fumée qui s'éléve contre le Ciel de cette fournaiſe infernale; & de l'autre, on voit paroître M. Jurieu, comme ſi c'étoit lui qui vînt de l'ouvrir. Là on ne lui donne que ſes qualités de Miniſtre & de Profeſſeur en Théologie: mais dans la ſeconde on s'explique mieux: c'eſt d'un côté la Bête de l'Apocalypſe; & de l'autre, M. Jurieu comme ſon vainqueur, avec cette inſcription qui fera l'étonnement de la Poſtérité, & après laquelle auſſi je n'ai rien à dire, *Petrus Jurieu Propheta.*

* Acc. II. p. p. 94.

RE'CAPITULATION,

Eclairciſſement, & Confirmation de toutes nos preuves, & de tout cet Ouvrage ſur l'Apocalypſe.

LXII. Pourquoi cette Récapitulation; ce qu'il y faudra obſerver.

POUR achever d'aider nos Freres, j'ai encore à faire deux choſes qui mettront, s'il plaît à Dieu, la vérité dans la derniere évidence: la premiere, de recueillir dans un abbrégé le plus court qu'il ſera poſſible, toutes les preuves qui ſont répandues, non-ſeulement dans cet Avertiſſement, mais encore dans tout le reſte de l'Ouvrage, enſorte qu'on les puiſſe voir comme d'un coup d'œil, & par ce moyen les mieux ſentir; la ſeconde, de les réduire à un ordre qui les rende plus convaincantes, & que les mettre (je l'oſerai dire encore une fois dans ce qui regarde la réfutation) en forme démonſtrative.

Autre eſt l'ordre dont on ſe ſert pour inſtruire ſon Lecteur, & le conduire peu-à-peu à la lumiere; autre eſt l'ordre qu'on doit employer pour achever de le convaincre, après qu'il eſt déja inſtruit. C'eſt à ce dernier ordre que je m'attache, & voici une premiere démonſtration.

LXIII. Premiere démonſtration, que la deſtruction de la Proſtituée aux ch. XVII.

La Proſtituée dont il eſt parlé dans le XVIIe chapitre, que les dix Rois doivent déſoler & conſumer par le feu, dont ils doivent dévorer les chairs, piller les richeſſes & partager les Provinces, ℣. 16. C'eſt Rome maîtreſſe du monde ſous les anciens Empereurs Romains, priſe & ſaccagée par les Goths, & ſon Empire diſſipé dans

dans les environs du cinquiéme ſiécle : c'eſt un principe avoüé par les Proteſtans, & c'eſt de-là qu'ils concluent que leur Antechriſt prétendu doit naître du débris de Rome & au milieu de ſes ruines. C'eſt auſſi par-là qu'ils prétendent que la Prophétie de S. Paul où ils croient voir arriver l'Antechriſt après la chûte de l'Empire Romain, a un parfait rapport avec celle de S. Jean; & ce rapport des deux Prophéties fait conſtamment, comme on a vû, le fort de leur interprétation; par conſéquent, ſelon eux, le ℣. 16 du chapitre XVII. de S. Jean, où la Proſtituée eſt détruite, & ſon Empire diſſipé, eſt une choſe accomplie dans le ſac de Rome : Or la chûte qui eſt décrite ſi amplement au chapitre XVIII. & dont on rend grace dans le Ciel au XIX. eſt la même qui eſt propoſée en peu de mots au ℣. 16. du XVII. Donc cette chûte des chapitres XVIII. & XIX. eſt pareillement choſe accomplie, & accomplie dans le ſac de Rome; & les Proteſtans ſe trompent eux-mêmes, quand ils veulent s'imaginer après cela une autre Babylone qui doive tomber, & d'où il faille ſortir.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

XVIII. & XIX. de l'Apocalypſe, par les principes des Proteſtans, eſt une choſe accomplie; & ainſi qu'on y cherche en vain la chûte future de la Papauté.

Toute la difficulté eſt à prouver que la chûte des chapitres XVIII. & XIX. eſt la même que celle du XVII. Or nous l'avons démontré d'une maniere à ne laiſſer aucune réplique, par les paroles de S. Jean; & voici, pour faciliter toutes choſes, l'abbrégé de cette preuve. Au commencement du chapitre XVII. *l'Ange promet à S. Jean de lui faire voir la condamnation de la grande Proſtituée*, ℣. 1. Or cette condamnation eſt celle qu'il lui fait voir dans les chapitres XVIII & XIX. où l'on voit tomber celle dont la proſtitution avoit ſouillé tout l'Univers, XVIII. 3. & le jugement exercé ſur *la grande Proſtituée, dont la proſtitution avoit corrompu toute la terre*, XIX. 2. Par conſéquent la Proſtituée, qui doit tomber au chapitre XVII. eſt la même qui eſt tombée en effet aux chapitres XVIII & XIX.

Avert. & n. 21.

La même choſe ſe démontre encore par une autre voie : la Proſtituée dont on nous fait voir la condamnation future, au ℣. 1. du chapitre XVII. eſt la même qu'on nous fait voir entre les mains des dix Rois qui haïſſent la Proſtituée, la déſolent, & la brûlent dans le feu, au ℣. 16. Or celle-là eſt la même dont on nous fait voir la chûte effective dans les chapitres XVIII & XIX. enſorte qu'il n'y a nulle différence, ſinon qu'on dit dans l'une, Elle tombera, & dans l'autre, elle eſt tombée, XVIII. 2. dans l'une, qu'elle ſera conſumée par le feu, XVII. 16. & dans l'autre que la fumée de ſon embraſement a ſaiſi de crainte tous les Peuples, XVIII. 9. dans l'une, que ſes richeſſes ſeront pillées, & dans l'autre qu'elles le ſont en effet, XVIII. 12. &c. Dans l'une enfin, que le Jugement ſera exercé ſur elle,

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

XVII. 2. & dans l'autre, qu'il a été exercé, & que Dieu en reçoit les juſtes loüanges dans le Ciel, XIX. 1, 2, 3. Par conſéquent ces trois chapitres ont déja été accomplis dans le ſac de Rome; & ce que les Proteſtans veulent qu'on y trouve de la ruine future de l'Egliſe Romaine, & de la néceſſité d'en ſortir, non-ſeulement par la ſuite des paroles de S. Jean, mais encore par les principes des Proteſtans mêmes, & encore par les principes où conſiſtent les fondemens de tout le ſyſtême, n'eſt qu'un ſonge.

LXIV. Seconde démonſtration tirée du chapitre XVIII. Preuve par les Proteſtans, que l'Egliſe Romaine eſt la vraie Egliſe. Avert. n. 41.

Voici une ſeconde démonſtration qui n'eſt pas moins évidente, & encore par les principes des Proteſtans. Quand on leur auroit accordé ce qui démonſtrativement vient de paroître impoſſible, que la Babylone des chapitres XVII, XVIII & XIX. ſeroit l'Egliſe Romaine, je conclus, ſelon leurs principes, que l'Egliſe Romaine eſt la vraie Egliſe. Car l'Egliſe où eſt renfermé le Peuple de Dieu, eſt ſans doute la vraie Egliſe. Or la Babylone qui tombe, eſt celle où eſt renfermé le Peuple de Dieu, puiſque c'eſt de-là qu'on lui ordonne de ſortir: donc la Babylone qui tombe, & qu'il faut quitter, eſt en même tems la vraie Egliſe.

Si l'on dit que le Peuple de Dieu y étoit au commencement, & avant que l'Antechriſt y fût tout-à-fait formé, tout le contraire paroît par cette preuve: ſi Babylone eſt jamais abominable, ſi l'Antechriſt y eſt jamais tout-à-fait formé, c'eſt au tems où elle eſt punie pour ſes abominations, & où elle tombe. Or, c'eſt en ce tems précis qu'il eſt ordonné d'en ſortir, comme il paroît par le Texte, *Elle eſt tombée, elle eſt tombée*, XVIII. 2. Et incontinent après: *Sortez-en, mon Peuple, de peur d'être enveloppé dans ſes ruines, parce que ſes péchés ſont parvenus juſqu'aux Cieux.* C'eſt donc en ce tems préciſément que le Peuple de Dieu y eſt, & qu'elle eſt par conſéquent la vraie Egliſe, la mere des enfans de Dieu.

C'eſt ce qui ſe confirme encore par les principes des Proteſtans en cette maniere: Les Proteſtans veulent qu'on en ſorte, non pas comme d'une Ville qui va tomber en ruine, mais comme d'une Egliſe corrompue, dont il faut fuir la Communion: c'étoit donc dans ſa Communion que le Peuple de Dieu étoit; & loin d'être une fauſſe Egliſe, c'eſt la véritable.

Si l'on dit que le Peuple de Dieu qui en doit ſortir, eſt ſeulement le Peuple de Dieu par la prédeſtination éternelle, quoiqu'il ſoit encore en effet le Peuple du Diable, M. Jurieu entreprend de détruire cette réponſe & la détruit en effet par deux démonſtrations: la premiere, en faiſant voir ce qui eſt indubitable, que dans

toutes les Ecritures, * *Dieu n'appelle point ſon Peuple, des gens qui ſont en état de damnation* : donc le Peuple dont il eſt parlé dans cet endroit de S. Jean, n'eſt pas en état de damnation : ce n'eſt donc pas un Peuple infidéle prédeſtiné à ſortir de la damnation, mais un Peuple juſtifié & croyant, qui en eſt actuellement délivré.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

* Syſt. p. 145. Var. XIII. 56.

La ſeconde, *C'eſt qu'il eſt*, dit-il, *plus clair que le jour, que Dieu, dans ces paroles, Sortez de Babylone, mon Peuple, fait alluſion aux Juifs de la captivité de Babylone, qui en cet état ne ceſſerent pas d'être Juifs, & le Peuple de Dieu :* donc, ceux qui ſortiront de la Babylone myſtique, ſeront le Peuple de Dieu dans le même ſens, & par conſéquent la vraie Egliſe. Ibid.

On peut voir ici en paſſant, avec quelle bonne foi le Miniſtre s'eſt tant emporté ſur ce que j'aſſûre qu'il a reconnu qu'on ſe ſauvoit dans notre Communion, & que pluſieurs Saints y étoient actuellement renfermés. Il n'y a opprobre dont il ne me charge dans ſa Lettre XI. pour l'avoir dit. On voit maintenant ſi j'ai eu tort, & ſi j'avois mérité d'eſſuyer toute l'amertume du ſtyle de ce Miniſtre, pour lui avoir montré dans ſon ſyſtême, un labyrinthe d'où il ne peut ſortir. Lett. XI. p. 3. an.

Tout ceci ſe confirme encore, en ce que le même Miniſtre nous aſſûre que *les cent quarante-quatre mille marqués de l'Apocalypſe, ſont repréſentés être dans l'Empire de l'Antechriſt, comme les Iſraélites étoient dans l'Egypte* : or, les Iſraélites étoient dans l'Egypte comme le vrai Peuple de Dieu : donc ceux qu'on veut être ſous l'Antechriſt, & dans la Communion de ſon Egliſe, ſont le vrai Peuple de Dieu. Préj. I. p. p. 16.

Il ne faut pas nous dire que c'en ſoit ſeulement une partie, car S. Jean dit univerſellement, *Sortez de Babylone, mon Peuple:* C'en eſt donc manifeſtement, ou la totalité, ou tout au moins le plus grand nombre d'autant plus que les cent quarante-quatre mille marqués que le Miniſtre *reconnoît être dans l'Empire de l'Antechriſt*, repréſentent l'univerſalité des Saints : c'étoit donc auſſi tout le Peuple ſaint qui devoit ſortir de Babylone.

De-là ce raiſonnement : Ou ce Peuple étoit déja ſorti de la Communion de l'Egliſe Romaine, ou il y étoit encore : s'il en étoit déja ſorti, on ne lui doit pas dire, *Sortez-en* ; & s'il n'en étoit pas ſorti, l'Egliſe Romaine eſt la vraie Egliſe, qui juſqu'au tems de ſa chûte, renfermera en ſon ſein les enfans de Dieu.

C'eſt encore une autre démonſtration de dire, comme nous avons fait : Selon vous, tout le deſſein de l'Apocalypſe eſt de Avert. n 41.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

vous faire connoître l'Eglise Antichrétienne, afin de vous obliger à en sortir; tout aboutit donc à ce précepte, *Sortez de Babylone, mon Peuple*: or, ce précepte ne vient du Ciel qu'au moment de la chûte de Babylone; il y faut donc demeurer jusqu'à sa chûte. Tous ceux qui sont séparés avant ce tems-là, ont prévenu le précepte, & ne sont pas le Peuple de Dieu, mais des Schismatiques qui se séparent de la vraie Eglise sans l'ordre d'en-haut.

Si l'on dit que tout cela est impie, absurde, contradictoire, c'est aussi ce que je prétends; & c'est par-là que je démontre que le système Protestant a toutes ces qualités.

LXV. Treisiéme démonstration, en ce que la Babylone, la Bête, & la Prostituée de saint Jean, ne peut pas être une Eglise corrompue. Avert. n. 3. & suiv.

Une troisiéme démonstration, qui détruit de fond en comble, & par des principes généraux, tout le système Protestant, se réduit à cette forme: pour soutenir le système Protestant, il faut que la Babylone, la Bête & la Prostituée des chapitres XIII, XVII, XVIII & XIX. soit une Eglise Chrétienne corrompue: or cela n'est pas possible par une double démonstration. La premiére en cette sorte: ce que S. Jean a voulu marquer, il l'a caractérisé si nettement, que personne ne le peut méconnoître: par exemple, il a voulu caractériser Rome la Payenne, & il l'a caractérisée par des traits si particuliers & si connus de son tems, par sa puissance, par ses sept montagnes, par ses violences, qu'on la reconnoît d'abord: donc si son dessein principal étoit de marquer une Eglise, nous en verrions par-tout des traits aussi vifs, au lieu qu'on n'en voit aucun, ni durant que Babylone subsiste, ni dans son débris: donc l'Apôtre positivement n'a point eu en vûe une Eglise corrompue, mais seulement une Ville dominante.

Ibid. n. 9.

On démontre en second lieu la même chose, en ce que S. Jean, non content d'avoir expressément évité toutes les marques que pourroit avoir une Eglise corrompue, nous donne une idée contraire, lorsqu'au lieu de choisir une Jérusalem ou une Samarie, il a choisi une Babylone, une Tyr, & en un mot, tout ce qu'il y a de plus étranger; donc ce qu'il a voulu représenter, n'a jamais rien eu de commun avec le Peuple de Dieu, & c'est toute autre chose qu'une Eglise.

Préf. n. 8. Comment. XVII. ℣. 3. Avert. n. 9.

Nous l'avons confirmé encore par un nouveau caractère de la Babylone de S. Jean, puisque si c'étoit une Eglise corrompue, ce seroit une femme adultère, une épouse répudiée, comme les Prophétes ont appellé cent & cent fois Jérusalem & Samarie, Juda & Israel: or la Prostituée de S. Jean n'a point du tout ce caractère, comme nous l'avons démontré; & les prostitutions qu'on

lui reproche, ne ſont jamais appellées du nom d'infidélité & d'adultère, comme celles de Jéruſalem & de Samarie, mais toujours, & avec un choix auſſi manifeſte que perpétuel, des fornications & de ſimples impuretés : donc démonſtrativement, la Proſtituée de S. Jean n'eſt pas une Egliſe corrompue.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

LXVI. *Que le Miniſtre Jurieu a ſenti la force de cette démonſtration, & par-là le foible de ſa cauſe.* I. P. p. 179. Sup. n. 35. Lett. XIII. n. 90.

Cette preuve eſt ſi convaincante, qu'elle a fait ſentir au Miniſtre le foible inévitable de ſa cauſe en deux endroits de ſes Ouvrages.

Il l'a ſenti premiérement dans ſon Accompliſſement des Prophéties, où après avoir propoſé le nom *d'adultère & de paillarde*, pour preuve que la Babylone étoit une Egliſe corrompue, il avoue que ce lieu ne contente pas, parce qu'il *eſt trop général* : à cauſe manifeſtement que l'adultère n'eſt pas ſpécifié, & qu'on n'attribue à Babylone qu'une ſimple corruption, ſans y joindre l'infidélité. Et c'eſt pourquoi en un autre endroit le Miniſtre a tâché de fortifier ſa preuve, en remarquant que S. Jean appelle la Proſtituée une femme, *c'eſt-à-dire*, comme il ajoûte, *une fauſſe épouſe, une épouſe infidéle.* Mais ce lieu eſt encore plus général que le premier, puiſqu'ici très-conſtamment le nom de femme ne ſignifie que le ſexe, & ne ſignifie une femme mariée qu'au même cas où le nom de femme le ſignifie en notre langue, lorſqu'on y ajoûte de qui on eſt femme. Témoin S. Jean même dans l'Apocalypſe : *Viens*, dit-il, *je te montrerai l'épouſe, femme de l'Agneau*, τὴν ἀρνίου τὴν γυναῖκα. Sans une telle addition, le mot de *femme* que S. Jean donne à la Proſtituée, γύνη, γυναῖκα, ne ſignifie que le ſexe; & quand le Miniſtre ajoûte du ſien, *une fauſſe epouſe, une epouſe adultère, une fauſſe Egliſe*; premiérement, il fait voir qu'en ſentant la difficulté, il n'y a vû de réponſe qu'en ajoûtant au Texte de S. Jean; & ſecondement, il encourt cette terrible malédiction du même Apôtre : *Si quelqu'un ajoûte aux paroles de cette Prophétie, Dieu le frappera des plaies qui ſont écrites dans ce Livre*, Apoc. XXII. 18.

Apoc. XXI. 9.

Apoc. XVII. 3, 4. Ibid.

LXVII. *Nouvelle réflexion ſur la preuve précédente, & confirmation de cette preuve.*

Le raiſonnement précédent ſe confirme encore, parce que S. Jean vouloit conſoler les Fidéles ſur les perſécutions qui ſe commençoient alors, comme il paroit par toute la ſuite de ſon diſcours plein de la gloire des Martyrs, & de continuelles exhortations à la patience : or une grande partie de cette conſolation étoit de leur faire voir la juſte vengeance de Dieu ſur l'Empire perſécuteur, & enfin ſa chûte ; afin qu'ils ne fuſſent pas ébloüis de la gloire des impies, ni étonnés de leur puiſſance : c'eſt donc là qu'il viſoit, & c'eſt le principal objet de ſa Prophétie.

Cela ſe confirme de nouveau, parce que pour parvenir à cette

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

fin, il falloit donner à Rome perſécutrice & à ſon Empire les caractères qui étoient connus du tems de S. Jean; ce qu'il a fait auſſi, comme on vient de voir, & l'a fait ſi vivement & ſi bien, que perſonne ne s'y eſt trompé, ni n'a douté de ſon deſſein. Les Saints Peres ont connu, comme on a vû, que la deſtinée de Rome la Payenne, de Rome dominante & perſécutrice, étoit renfermée dans l'Apocalypſe; & nous avons démontré qu'il y a ſur ce ſujet une Tradition conſtante dans l'Egliſe, *Préf. n.* 7. Or cette Tradition regarde la Ville de Rome : aucun n'a penſé à l'Egliſe Romaine; & les Albigeois, c'eſt-à-dire, les Manichéens, ſont les premiers, qui plus de mille ans après S. Jean, ont commencé à tourner contre l'Egliſe de Rome, ce que tous les ſiécles précédens avoient entendu de la Ville; par conſéquent l'idée naturelle, & la ſeule véritable eſt celle-là.

Au reſte il n'eſt pas permis aux Proteſtans de mépriſer, au moins en cette occaſion, l'autorité des Anciens, puiſqu'elle fait l'un de leurs principaux fondemens : ſi bien que M. Jurieu qui les mépriſe ſouverainement, & plus que n'a jamais fait aucun Miniſtre, eſt contraint ici d'y avoir recours dans tous ſes Livres, & en particulier dans ſa Lettre XIII. où il reproche aux Interprétes qu'il nomme nouveaux, qui ſont entr'autres ceux de la Réforme, qui ne veulent pas reconnoître que le Pape ſoit l'Antechriſt, qu'ils s'oppoſent à l'autorité *de tous les Anciens.*

LXVIII. *Quatriéme démonſtration, par les principes généraux. Les perſécutions de l'Apocalypſe très-courtes, ſelon S. Jean. Ce que c'eſt que le peu de tems, des Miniſtres, qui dure 1260. ans. Illuſion des jours Prophétiques. Confuſion, abſurdité, & impiété manifeſte.* Explic. du ch. XI.

On fait une quatriéme démonſtration contre le ſyſtême Proteſtant, en détruiſant ſes jours Prophétiques & ſes douze cens ſoixante ans de prétendue perſécution Papiſtique; car c'eſt là un dénouement de tout le ſyſtême, ſans lequel il faut qu'il tombe par cette raiſon. C'eſt que S. Jean nous repréſente par-tout les perſécutions dont il parle, comme devant durer ſeulement quarante-deux mois, autrement trois ans & demi, & douze cens ſoixante jours. De quelque ſorte qu'il faille entendre ces mois, ces ans, & ces jours, il eſt clair que le deſſein de S. Jean eſt de marquer un tems court, la moitié d'une ſemaine, c'eſt-à-dire, un tems imparfait, à l'exemple de la perſécution d'Antiochus dont Dieu expreſſément réduiſit le tems à un ſi court terme, pour épargner ſes Elûs, ſelon ſa coutume, comme nous l'avons démontré; & que ce ſoit là un des caractères des perſécutions que S. Jean décrit, on le voit manifeſtement en ce qu'il le répéte cinq fois en divers chapitres, & que notamment au douziéme, il aſſûre que le Dragon avoit peu de tems, quoiqu'il dût encore tenir dans le déſert, c'eſt-à-dire, dans l'oppreſſion, la Femme, qui eſt l'Egliſe, durant trois ans & demi, ℣. 12, 14. Ce qui

montre que dans S. Jean, quarante-deux mois, trois ans & demi, & douze cens ſoixante jours, c'eſt peu de tems; & que cet Apôtre a voulu donner ce caractère aux perſécutions qu'il prophétiſe: or eſt-il que les Proteſtans ne ſongent pas ſeulement à trouver la briéveté dans leur prétendue tyrannie & perſécution Antichrétienne; puiſqu'ils l'attribuent, non pas à un Pape particulier, mais à tous les Papes, à commencer ou à S. Léon, ou à S. Grégoire, ou à Boniface III. ou à Grégoire VII. juſqu'à la fin du monde: par conſéquent leur ſyſtême a un caractère oppoſé à la Prophétie de S. Jean.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS. Préf. n. 2. & ſuiv. & ſur le v. 2.

Pour ſortir de cet embarras, ils ont inventé leurs jours prophétiques, dont chacun fait une année: d'où ils concluent que les quarante-deux mois, ou les trois ans & demi, ou, ce qui eſt la même choſe, les douze cens ſoixante jours de S. Jean, ſont douze cens ſoixante ans, & il n'y a point d'autre dénouement à cette difficulté; mais il eſt nul par ces raiſons.

La premiere, c'eſt que nous avons démontré que cette invention de jours prophétiques n'a nul fondement dans les Prophétes; que comme les autres hommes, les Prophétes prennent des jours pour des jours; que lorſqu'ils les prennent autrement, ce qui ne leur eſt arrivé que deux fois dans toute l'Ecriture, ils en avertiſſent expreſſément; & qu'enfin quand tous les autres Prophétes auroient parlé au gré des Proteſtans, il faudroit entendre S. Jean par rapport à l'original qu'il regarde, c'eſt-à-dire, à Daniel où conſtamment & de l'aveu des Miniſtres mêmes, les jours ne ſont que des jours. Av. n. 24.

Secondement, cette idée de jours prophétiques eſt ſi contrainte, que les Miniſtres eux-mêmes l'oublient, lorſqu'ils parlent naturellement, comme du Moulin a fait dans le chapitre XII. où ſur deux verſets différens du Texte de S. Jean, il prend naturellement des jours pour des jours, & douze cens ſoixante jours pour trois ans & demi; mais ces douze cens ſoixante jours qui faiſoient trois ans & demi en deux endroits du chapitre XII. venoient de faire douze cens ſoixante ans en deux endroits du chapitre XI. & puis en ſortant du XII. où ils étoient revenus à leur naturel, tout-à coup & ſans qu'on ſçache pourquoi, ils ſe tournent encore une fois en douze cens ſoixante ans: ce qui montre que les Proteſtans n'agiſſent point par principes, mais par caprice & par haine. Ib. 25, 26.

Le Miniſtre Jurieu n'eſt pas plus conſtant à conſerver ſes jours prophétiques au chapitre XII. puiſqu'encore que, par tout ſon Livre de l'Accompliſſement des Prophéties, il veuille trouver dans ce chapitre les douze cens ſoixante ans de la perſécution Papiſtique, il

y renonce formellement à l'endroit de ce même Livre que nous avons marqué : de ſorte qu'il n'y a rien de moins aſſûré que ces prétendus jours prophétiques ; puiſque de cinq endroits de S. Jean où ils ont un droit égal, il y en a déja deux d'où ils ſont exclus.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

En troiſiéme lieu, ce peu de tems qu'il a fallu faire quadrer avec douze cens ſoixante ans, les a tellement troublés à l'endroit des ſept têtes ou des ſept Rois, qu'il y a fallu ſuccomber viſiblement : car en faiſant de ces ſept Rois autant de formes de gouvernement de Rome ; pour conſerver à la Papauté, qui eſt le ſeptiéme, le caractère de *durer peu*, que S. Jean lui donne, quoiqu'il dure, non-ſeulement plus que chacun des ſix autres, mais encore plus que tous enſemble, l'on ne ſçait plus où l'on en eſt : autant de têtes, autant d'interprétations, les uns établiſſent ce peu de tems du ſeptiéme gouvernement, c'eſt-à-dire, de la Papauté, par rapport à l'éternité, ce qui brouille tout, & fait une illuſion d'une Prophétie ; les autres, comme du Moulin, ſoutiennent que *durer un peu*, à ce ſeptiéme gouvernement, c'eſt durer plus que tous les autres, & ne ſe ſauvent que par cette inſigne falſification. M. Jurieu ſe détruit lui-même : tantôt durer un peu de tems, c'eſt durer *un long tems réel*, exprimé ſous la figure d'un tems court, enſorte qu'en effet il ſoit *fort long*, & ne ſoit court que dans la penſée de ceux qui l'entendront mal : tantôt rebuté lui-même d'une telle interprétation, il n'y ſçait plus de remède qu'en confondant la ſixiéme tête dont S. Jean ne dit point qu'elle durât peu, avec la ſeptiéme, qui eſt la ſeule dont il le dit.

Ibid. 25. Avert. n. 16. 17, 18.

Ibid.

Mais je veux bien ajoûter en quatriéme lieu, que quand il ſeroit permis à ce Miniſtre de ſubſtituer le ſixiéme Roi au ſeptiéme, & les Empereurs aux Papes, il n'y trouveroit pas mieux ſon compte, puiſque toujours les Empereurs ayant duré ſi long-tems, ils ne peuvent pas être ceux qui durent peu. Les Proteſtans les font durer juſqu'au gouvernement Papal ; les uns huit cens ans, comme du Moulin, qui les pouſſe juſqu'à Pepin & à Charlemagne ; les autres onze cens ans, en allant juſqu'à Grégoire VII. M. Jurieu qui leur donne le moins de tems, puiſqu'il ne les méne que juſqu'à S. Léon, ne leur en peut refuſer cinq cens ; & quand on voudroit admettre la fineſſe qu'il imagine de réduire ce tems des Empereurs aux ſeuls Empereurs Chrétiens, ſans raiſon & ſans fondement (car où prendra-t-il que S. Jean ait voulu caractériſer le ſixiéme Roi, par rapport aux ſeuls Empereurs Chrétiens, plûtôt que par le total des Empereurs ?) quand, dis-je, on voudroit admettre cette mauvaiſe fineſſe, pourquoi voudroit-on que le caractère des Empereurs Chrétiens

ſoit

ſoit de durer peu, puiſque, ſelon les diverſes interprétations des Proteſtans, ils ont duré cinq & ſix cens ans, & tout au moins cent cinquante, ſelon M. Jurieu, nombre qui ne peut être réputé petit dans un compoſé d'autres nombres où il y en a qui ne contiennent que trente ans, d'autres que ſept ou huit, & d'autres que deux, comme celui des Tribuns, des Dictateurs perpétuels, & des Décemvirs ? AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

En cinquiéme lieu, quand nous aurions accordé aux Miniſtres, contre toute l'analogie des Ecritures, & la ſuite même du texte, que ce court tems de douze cens ſoixante jours, c'eſt-à-dire, de trois ans & demi, ſeroit un long tems, & vaudroit douze cens ſoixante années, nous avons vû que leur embarras ne feroit que croître, puiſqu'ils ne ſçavent où placer ces douze cens ſoixante ans, & qu'en quelque tems qu'ils les commencent, les abſurdités où ils tombent, ſont inexplicables.

Nous avons vû, ſelon leurs principes, que le Pape Antechriſt, perſécuteur & blaſphémateur, doit naître parmi les ruines de l'Empire Romain démembré ; par conſéquent au cinquiéme ſiécle, comme le tiennent Joſeph Méde & M. Jurieu. Cette hypothèſe qui en elle-même eſt la plus ſuivie, & la ſeule ſoutenable chez nos Adverſaires, eſt en même tems la plus abſurde, puiſqu'elle engage à reconnoître pour le premier Antechriſt formé, S. Léon, à lui attribuer les caractères eſſentiels de l'Antichriſtianiſme, qui ſont l'idolâtrie & le blaſphême, la perſécution & la tyrannie ; à faire du Concile de Chalcédoine un des quatre que les Chrétiens ont toujours le plus révéré, une aſſemblée Antichrétienne ; & de la divine Lettre de S. Léon, où le Myſtère de Jeſus-Chriſt eſt expliqué ſi parfaitement, un ouvrage de l'Antechriſt ; à faire enfin de toute l'Egliſe Catholique, qui étoit dans la Communion tant de ce grand Pape, que de tous ſes ſaints Succeſſeurs, l'Egliſe Antichrétienne, ſans pouvoir du moins en montrer une autre où Jeſus-Chriſt fût connu, & faire encore de tous les Papes qui ſont venus depuis S. Léon juſqu'à S. Grégoire, c'eſt-à-dire, ſans difficulté des plus ſaints & des plus doctes de tous les Evêques qui aient rempli la Chaire de S. Pierre, des blaſphémateurs, des idolâtres, des perſécuteurs, en un mot, & plus que tout cela, des Antechriſts. Avert. n. 27. & ſuiv.

En ſixiéme lieu, pour connoître l'abſurdité & l'impiété de ce ſentiment, il ne faut que voir les contradictions où ſont tombés les Miniſtres en le ſoutenant ; car ils tâchent d'abord de l'adoucir, en diſant que l'Antechriſt au commencement n'avoit pas encore toutes Avert. n. 29, 30. & ſuiv.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

ſes mauvaiſes qualités, & comme parle M. Jurieu, qu'il pouvoit être homme de bien ; du moins qu'il n'étoit pas damné ; mais tout cela n'eſt qu'illuſion, & il faut avaler la coupe juſqu'à la lie. Car nous avons vû expreſſément dans S. Jean, que la Bête qu'on veut être l'Antechriſt, avoit été idolâtre, perſécutrice, blaſphématrice, ennemie déclarée de Dieu & de ſes Saints, dès qu'elle eſt ſortie de l'abyſme, & le doit être ſans diſcontinuer durant tous ſes jours : elle le doit être par conſéquent, ſelon les idées de la Réforme, durant 1260 ans, à commencer dès le tems de S. Léon, & toute l'Egliſe de ce tems l'étoit avec lui.

Ibid. p. 609. Lett. XIII. Avert. n. 27. Apoc. XI, XII, XIII.

Que répond ici le Miniſtre ? des contradictions manifeſtes : car après avoir vainement tâché de mettre à couvert S. Léon & tous les Saints de ce tems, en diſant que l'Antichriſtianiſme n'étoit encore que commencé en leurs perſonnes ; à la fin il a bien ſenti que tout cela n'étoit que plâtrer ; & il avoue en termes formels dans une des lettres qu'il vient d'oppoſer aux Variations, *que l'idolâtrie & la tyrannie du Papiſme ſe ſont pleinement manifeſtées après le milieu du cinquiéme ſiécle, quand l'Empire Romain a été démembré* ; c'eſt-à-dire, ſelon lui-même, ſous S. Léon. Eſt-ce là un mal commencé ? & n'eſt-ce pas au contraire le mal non-ſeulement conſommé, mais pleinement découvert & déclaré dans toute ſa force ? Et dans la XIIIe lettre où ce Miniſtre avoit eu horreur de nier que S. Léon & ſes Succeſſeurs aient été gens de bien, quoiqu'Antechriſts, il eſt enfin contraint d'avoüer que c'eſt ſous eux, & dès le tems de S. Léon, que *le blaſphême & l'idolâtrie* ont commencé avec le culte des Saints ; que l'Egliſe dès ce tems a été *foulée aux pieds par les nouveaux Payens*, c'eſt-à-dire, par S. Léon & les autres : d'où il s'enſuit par la force du même paſſage de S. Jean, que la guerre a été dès-lors déclarée à Dieu & à ſes Saints ; en ſorte que ce Pape & ſes Succeſſeurs, à cela près gens de bien, ont été blaſphémateurs & perſécuteurs, qui étoit ce qu'on n'oſe dire, tant il étoit viſiblement faux & déteſtable ; & ce qu'à la fin on eſt contraint de paſſer.

Lett. XII. p. 89.

Lett. XIII. p. 98.

Ibid.

Mais en ſeptiéme & dernier lieu, il ne faut pas s'en tenir à S. Léon, puiſqu'on a très-clairement démontré que les Peres qui ont fleuri au quatriéme ſiécle, S. Ambroiſe, S. Baſile, S. Grégoire de Nazianze, S. Chryſoſtôme, S. Auguſtin, & les autres lumieres de ce tems, n'ont point d'autres ſentimens ſur ce prétendu ſervice des créatures, c'eſt-à-dire, ſur les honneurs des Saints, que celui de S. Léon, ne s'en ſont pas exprimés en termes moins forts, &

Avert. n. 28, 29, 30, 31, 32, 33.

n'ont pas moins célébré les miracles que Dieu avoit faits en confirmation de ce culte : ce qui auſſi a obligé * M. Jurieu à les mettre au rang des hommes abuſés par les Démons, & au rang même de leurs adorateurs, & d'aſſûrer que dès leur tems l'idolâtrie regnoit dans l'Egliſe : il faudroit donc en faire encore des blaſphémateurs, des idolâtres, & en un mot, des Antechriſts, auſſi-bien que de S. Léon ; & rien ne les a ſauvés des mains de la Réforme, que le bonheur qu'ils ont eu de naître plûtôt, en ſorte que les meſures que prennent les Proteſtans, pour faire finir le regne Antichrétien, ne quadrent plus avec le tems de leur vie ; ce qui dans le fond ne les empêche pas d'être autant Antechriſts que S. Léon.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

* Ibid. n. 36. p. 635. & ſuiv.

Ibid. n. 29.

LXIX. *Que les Proteſtans ne ſe ſauvent pas en prenant un autre ſyſtême que M. Jurieu.*

Si les Proteſtans penſent ſe ſauver, en déſavoüant M. Jurieu qui fait de S. Léon un Antechriſt, & en mettant l'Antechriſt plus bas, en quelque tems que ce ſoit, ce Miniſtre les convainc par leurs principes : premiérement, parce qu'ils demeurent d'accord que la naiſſance de l'Antechriſt doit arriver du tems des dix Rois, & au milieu du démembrement de l'Empire, qui conſtamment eſt arrivé au cinquiéme ſiécle. Ils demeurent encore d'accord que le paſſage où S. Paul fait naître l'Antechriſt, *après que celui qui tient ſera ôté*, s'entend de l'Empire Romain, & convient avec celui de S. Jean, où l'Empire eſt donné en proie aux dix Rois ; ainſi en toutes manieres, l'Antechriſt doit naître en ce tems, & le reculer plus bas, c'eſt renverſer le ſyſtême Proteſtant.

Avert. n. 42. Lett. XII, XIII.

M. Jurieu les convainc ſecondement encore par deux autres de leurs principes, qui eſt que l'idolâtrie dans l'Egliſe eſt un caractère Antichrétien, & même le principal, & que le culte des Saints eſt une vraie idolâtrie : or, il leur montre ce culte dès le tems de S. Léon, & plus haut, & il n'y a pas moyen de le nier ; Daillé même ayant fait un Livre pour le prouver. Il leur montre donc dès-lors le principal caractère Antichrétien, & l'Antechriſt tout formé.

Dall. de cult. latin.

Par ces deux raiſons concluantes, M. Jurieu a démontré que ſon ſyſtême eſt le ſeul qui quadre avec les principes communs des Interprétes Proteſtans ; de ſorte que ſi on y trouve des impiétés, des inconvéniens, des abſurdités inévitables, ce ſera par-là nous avoüer que le ſyſtême Proteſtant eſt inſoutenable & contradictoire, qui eſt tout ce que nous pouvons ſouhaiter.

Mais d'ailleurs, ſi les Proteſtans rejettent le ſyſtême de ce Miniſtre à cauſe qu'il ne convient pas avec l'Hiſtoire du tems, où l'on ne voit ni blaſphême, ni perſécution dans l'Egliſe, quoi qu'ils faſſent, ils tomberont dans les mêmes inconvéniens.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

S'ils deſcendent à S. Grégoire, ils n'y trouveront ni plus de perſécution, ni plus de blaſphême; s'ils en viennent à Boniface III. à cauſe, à ce qu'ils prétendent, qu'il a pris le titre d'Evêque Univerſel, qui eſt un titre Antichrétien, ſelon S. Grégoire, il eſt faux que ce Pape ait pris ce titre; il eſt faux qu'il ait étendu ſa primauté plus ou moins que S. Léon; il eſt faux qu'il ait honoré les Saints ni plus, ni moins; il eſt faux qu'on trouve de ſon tems la moindre ombre de perſécution.

S'ils en viennent avec du Moulin à l'an 755. & au tems où les Romains abandonnés à la fureur des Lombards, furent contraints d'avoir recours aux François, ils trouveront bien alors la ville de Rome ôtée en quelque maniere aux Empereurs d'Orient, ou plûtôt abandonnée par eux-mêmes, & laiſſée en proie à ſes voiſins: mais outre qu'ils n'y trouveront, ni les dix Rois, ni le grand démembrement de l'Empire, qui a précédé cette époque de trois cens ans, ils n'y trouveront de Saints oppoſés à la prétendue tyrannie du Pape, que les Iconoclaſtes, étranges Saints, où pour toute marque de ſainteté, on nous donne le renverſement des images, réprouvé par les Luthériens, eſprits outrés, qui portent la haine des images juſqu'à déteſter la Peinture & la Sculpture, comme des arts réprouvés de Dieu; gens au reſte ſi peu éloignés de l'idolâtrie, ſelon les principes des Proteſtans, qu'ils prononcent des anathêmes contre ceux qui refuſeront d'implorer le ſecours des Saints, & d'en honorer les Reliques; & après tout que gagnera-t-on, quand on aura emporté qu'il n'y a eu de Saints que de telles gens que l'Orient & l'Occident ont déteſtés? il y faut la perſécution; or on n'en trouve aucune en ces tems que celle que les Empereurs Iconoclaſtes firent ſouffrir cinquante ans durant, aux Chrétiens qui retenoient les images, menaçant juſqu'aux Papes, & ne ceſſant de les tourmenter par tous les moyens poſſibles; de ſorte que contre le ſyſtême, l'Antechriſt auroit été perſécuté, & non pas perſécuteur.

Act. Conc. Conſt. in Conc. Nic. II.

Quand enfin il en faudroit venir au tems de Grégoire VII. c'eſt-à-dire, contre les principes de la Secte, à une époque éloignée de ſix cens ans de la diſſipation de l'Empire, on n'y trouveroit pas non plus la perſécution, ſi ce n'eſt qu'en prenant ce Pape pour l'Antechriſt, on prît auſſi l'Empereur Henri IV. qu'il tâcha de dépoſſéder pour l'un de ſes Saints, que la Bête devoit perſécuter; & ſi l'on a recours à Bérenger & aux Bérengariens, qu'on nous donne pour les Saints perſécutés de ce tems-là, premiérement, les Lu-

thériens, la principale partie des Proteſtans n'y conſentiront jamais ; ſecondement, ces ſaints Bérengariens de tous les dogmes de l'Egliſe Catholique, ne contrediſoient que celui de la préſence réelle, que nos Prétendus-Réformés trouvent le plus tolérable, & enfin nous avons fait voir qu'il n'y eut point alors de perſécution ; puiſque même les Bérengariens ne ſe ſéparerent jamais, & revinrent bientôt de leur erreur, à l'exemple de leur maître.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Avert. n. 60.

Il nous reſte encore à abbréger une cinquiéme & derniere démonſtration par les principes généraux, & je la forme en cette ſorte. Rien ne revient plus ſouvent dans l'Apocalypſe, que des Gentils perſécuteurs, & des Saints perſécutés, car c'eſt ce qu'on y trouve par-tout : mais les Proteſtans ne peuvent trouver, ni ces Gentils, ni ces Saints, parce qu'ils ſont les uns & les autres d'une eſpéce ſi particuliere, qu'on ne les trouve nulle part dans l'Apocalypſe, ni même dans toute l'Ecriture.

LXX. *Cinquiéme & derniere démonſtration, par les principes généraux.*

Pour ce qui regarde les Gentils, ceux dont ils ont beſoin pour établir leur ſyſtême, ſont des Gentils Chrétiens, qui croyant en Dieu Créateur, & en Jeſus-Chriſt Sauveur, profeſſent avec cela une idolâtrie, dont les Saints ſoient les défenſeurs & les auteurs, & qui auſſi devoit regner dans l'Egliſe durant 1260 ans. Si une telle idolâtrie a jamais été, elle eſt ſi ſinguliere & ſi eſſentielle, que le S. Eſprit, qui a révélé tant de choſes bien moins importantes, a dû nous inſtruire d'un tel myſtère ; d'où le Miniſtre conclud en termes formels, que ſi cette idolâtrie Eccléſiaſtique a été, elle a dû être prédite. Que ſi elle l'a dû être, ç'a été principalement dans l'Apocalypſe ; puiſqu'on ſuppoſe que ce divin Livre a été écrit, pour nous la faire connoître & éviter : mais le Miniſtre ſe tourmente en vain à la chercher dans tout ce Livre, & il avoue à la fin qu'il ne l'y voit pas.

Avert. 27. 28. & ſuiv.

Avert. 351

D'abord il l'avoit trouvée, en ce que S. Jean appelloit la Babylone une Proſtituée : mais nous avons vû que cette expreſſion lui a paru *trop générale*, parce qu'il falloit avoir ſpécifié que c'étoit une adultère & une épouſe infidelle, ce que S. Jean a évité.

Ibid.

Il croyoit auſſi avoir rencontré ce qu'il cherchoit dans le paſſage, *où le parvis du dehors étoit livré aux Gentils* ; mais ce paſſage à la fin lui a paru *trop obſcur*, n'y ayant rien de moins clair que de prendre le parvis du Temple pour une fauſſe Egliſe, au lieu que c'eſt ſeulement le dehors de la véritable ; ou de conclurre que l'extérieur de la vraie Egliſe devienne une fauſſe Egliſe, parce qu'il eſt livré aux Gentils qui le profanent ; ou que ces Gentils

Ibid. Acc. II. p. p. 179. Ibid.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

profanateurs de l'extérieur de la vraie Egliſe & du vrai Temple, ſoient néceſſairement de faux Chrétiens, comme ſi on n'avoit pas vû la vraie Egliſe opprimée durant trois cens ans, dans ce qu'elle avoit de viſible, par de vrais Gentils adorateurs de Junon & de Jupiter.

Voilà les deux paſſages allégués, & enſuite déſavoüés par le Miniſtre. Les autres ne ſont pas plus clairs : la femme s'enfuit au déſert ; la Proſtituée eſt une religion qui a ſes myſtères ; le Peuple de Dieu eſt dans Babylone, donc il y aura des Saints qui ſeront idolâtres, & une Egliſe Chrétienne qui aura l'idolâtrie dans le ſein : on n'entend rien à ces conſéquences.

Avert. n. 3, 6, 10, 35. &c. Ne nous amuſons plus à répéter ce que nous avons dit pour les détruire, puiſque le Miniſtre qui s'eſt voulu fonder deſſus, ſent à la fin qu'il n'a rien fait, s'il ne trouve cette idolâtrie en quelque

Ibid. p. 179. texte *plus formel*, en quelque oracle *plus clair & moins général* : mais

Avert. n. 35, 36, 37. cet oracle moins ambigu, *ce texte plus clair & plus formel*, il ne le trouve que hors de l'Apocalypſe ; de ſorte qu'il faut ſortir de la Prophétie de S. Jean, pour y trouver cette idolâtrie qui en fait le principal ſujet.

Mais ce qu'il donne pour clair, par malheur ſe trouve encore plus ambigu, ou, pour mieux dire, plus viſiblement faux que tout le reſte, puiſque c'eſt le paſſage de S. Paul, où il dit, qu'il y aura dans les derniers tems des hommes, *qui en s'adonnant à des eſprits abuſeurs & à la doctrine des démons*, condamneront le mariage & certaines viandes : paſſages, où loin de parler de la prétendue idolâtrie des Chrétiens, il n'eſt même en aucune ſorte parlé d'idolâtrie, comme on voit.

Car de prendre dans ce paſſage *la doctrine des démons*, non plus pour celle qu'ils inſpirent, comme tout le monde, & les Proteſtans avec tous les autres l'avoient toujours entendu ; mais pour *celle qui apprend à les adorer*, comme Joſeph Méde l'a imaginé le pre-

Ibid. n. 36. mier, & ne trouver que là ce *texte formel*, qu'on cherche depuis ſi long-tems : c'eſt à M. Jurieu, au lieu d'un texte formel, démêler une obſcurité par une obſcurité encore plus grande, & montrer manifeſtement qu'on n'a rien à dire.

Concluons que la prétendue idolâtrie Eccléſiaſtique n'a été pré-

Ibid. n. 35. p. 619. dite nulle part. Or, dit M. Jurieu, ſi elle a été, elle a été prédite : elle n'a donc jamais été, & ce n'eſt qu'une invention pour mettre non-ſeulement les Catholiques, mais encore tous les Saints du quatriéme ſiécle au rang de ces idolâtres, qui en adorant les Saints, ſelon M. Jurieu, ont adoré les démons.

Il ne ſert de rien d'entamer ici avec le Miniſtre un vain raiſonnement ſur les démons, que les Payens reconnoiſſent pour des eſprits médiateurs : il s'agit de nous faire voir par l'Apocalypſe, ou du moins par quelque autre endroit de l'Ecriture, qu'une ſemblable idolâtrie ait dû regner dans l'Egliſe, & y regner un auſſi long tems que 1260 ans : & nous pourrions démontrer ſans peine, s'il en étoit queſtion, que ces démons, médiateurs chez les Payens, étoient médiateurs de la création, Dieu jugeant indigne de lui de faire l'homme de ſa main, & jugeant auſſi la nature humaine indigne par elle-même de lui être réunie comme à ſon principe : médiation inconnue aux Peres auſſi-bien qu'à nous, & qui loin d'avoir jamais regné dans l'Egliſe, y a toujours été déteſtée.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Si les Proteſtans n'ont pû trouver dans l'Apocalypſe les Chrétiens idolâtres & perſécuteurs qu'ils y cherchoient, ils n'y ont non plus trouvé les Saints perſécutés dont ils ont un égal beſoin ; & ils ne nous les produiſent qu'en nous donnant pour des Saints les Albigeois, les Vaudois, un Viclef, un Hus, & leurs Sectateurs, juſqu'aux Taborites, gens que nous avons convaincus par des faits conſtans des crimes & des erreurs, que je n'ai plus beſoin de répéter.

LXXI. *Quels Saints & quels Martyrs les Proteſtans ont trouvé dans l'Apocalypſe, & qu'à la fin ils ſont obligés de les dégrader. Paſſage exprès du Miniſtre Jurieu.*

Auſſi ai-je remarqué que les Proteſtans ont honte de les mettre au rang des Martyrs : car écoutons M. Jurieu ſur le Chapitre XX. de l'Apocalypſe : Là paroiſſent les ames de ceux qui ont été décolés pour le témoignage de Jeſus, & ce ſont *ceux qui n'ont point adoré la Bête, ni ſon image, & qui n'en ont porté le caractère, ni dans leur front, ni dans leurs mains*, ℣. 4. ce ſont ceux-là qui revivent & qui reſſuſcitent même corporellement avant tous les autres, ſelon M. Jurieu. Si c'eſt la Bête, c'eſt le Pape ; ſi c'eſt ſon Image, c'eſt le Pape encore ; ſi c'eſt le caractère de la Bête, c'eſt la profeſſion du Papiſme : les Martyrs que S. Jean nous vient de décrire, ſont ceux qui ont ſouffert ſous la Papauté ; & ſelon M. Jurieu, ce doivent être les premiers qui reſſuſciteront en corps & en ame : mais non, c'eſt tout le contraire. Il décide nettement que *cette premiere réſurrection ne ſera que de très-peu de gens, c'eſt-à-dire*, DES ANCIENS MARTYRS, *& que le reſte des fidéles ne reſſuſcitera qu'à la fin du monde.* Ce n'eſt donc que des anciens Martyrs que S. Jean a voulu parler dans toute l'Apocalypſe, c'eſt-à-dire, très-conſtamment des Martyrs de l'ancienne Egliſe, & des prémices du nom Chrétien : ce ſont ces anciens Martyrs qui ont mépriſé la Bête & ſon caractère. Voilà comme on parle naturellement, quand on veut de bonne foi parler des Martyrs,

Avert. n. 39. Apoc. XX.

Accomp. 2. p. ch. 23. p. 429.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

dont S. Jean exalte la gloire dans toute ſon Apocalypſe. La Bête n'eſt donc plus le Pape ; l'idolâtrie n'eſt plus le Papiſme, & ces faux Martyrs qu'on n'appelle tels, qu'à cauſe qu'ils ont réſiſté à la premiere puiſſance qui ſoit dans l'Egliſe, ne paroiſſent plus.

Ainſi la démonſtration eſt achevée. Les Miniſtres, en recherchant leurs idolâtres, nous ont montré les Saints ; & pour comble d'aveuglement, en cherchant leurs Saints, ils nous ont montré de faux Martyrs qui échappent de leur mémoire, quand ils regardent de bonne foi les véritables.

LXXII. Preuves tirées des Chapitres particuliers. Abbrégé de celles du Ch. XI. où l'on commence à comparer notre ſyſtême avec celui des Proteſtans. Illuſions pitoyables du Miniſtre Jurieu ſur les deux Témoins.

Voilà cinq démonſtrations, où l'on pouvoit, comme on voit, en compter un bien plus grand nombre, ſi pour les rendre plus intelligibles, on ne les avoit réduites à certains principes généraux. Mais les preuves ſe multiplieront juſqu'à l'infini, ſi l'on deſcend en particulier aux neuf Chapitres où il eſt parlé de la Bête.

Par exemple, dans le Chapitre XI. où elle paroît pour la premiere fois, & où elle fait mourir les deux témoins, les erreurs des Proteſtans ſont infinies. Nous avons déja remarqué le court tems qui eſt déſigné par 1260 jours, changé en l'eſpace immenſe de 1260 ans : nous avons auſſi remarqué qu'on fait une fauſſe Egliſe du parvis, qui n'eſt que l'extérieur de la véritable. On veut qu'une fauſſe Egliſe ſoit néceſſairement celle qui *eſt livrée aux Gentils*, & on ne ſonge pas *que la Cité Sainte*, qui ſans doute n'eſt point une fauſſe Egliſe, leur eſt pareillement livrée *pour être foulée aux pieds* : on donne donc pour marque d'une fauſſe Egliſe, l'oppreſſion que la vraie Egliſe eſt contrainte de ſouffrir, & la Croix de Jeſus-Chriſt qu'elle porte. Les Gentils ſont de faux Chrétiens, ſans qu'on puiſſe trouver ce nom appliqué à des Chrétiens, pas même à des Chrétiens hérétiques, ni à d'autres qu'aux vrais Payens. Les deux Témoins que la Bête a mis à mort, ſont les Albigeois, & les autres que nous avons convaincus d'impiété par des faits conſtans, & à qui auſſi ceux qui nous les vantent, n'ont oſé conſerver leur rang parmi les Martyrs. Il en eſt à-peu-près de même de Luther & de Zuingle : c'étoient eux avec leurs Diſciples qui étoient dans les *Préjugés* les deux Témoins, c'eſt-à-dire, le petit nombre des défenſeurs de la vérité, reſſuſcités tout-à-coup, & montés au Ciel, c'eſt-à-dire, élevés au comble de la gloire, après avoir été morts pour un peu de tems *par la totale ruine* de ces grands Saints les Taborites. Cela étoit ſpécieux & honorable aux Réformateurs : mais le Miniſtre a bien vû que reſſuſciter & monter au Ciel, devoit être quelque choſe de plus grand que ce qu'ont fait Luther & Zuingle : ainſi il les a tirés d'un ſi haut rang, & il a renon-

Apoc. XI. 2.

Préj. I. p. 97. Avert. n. 61. p. 227.

Avert. Ib.

cé publiquement à cette ſuperbe interprétation dans ſon Accompliſſement des Prophéties.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

En récompenſe, il y dit que les deux Témoins ne ſeront mis à mort que dans la France; que les Fidéles des autres Royaumes n'ont point de part à cet endroit de la Prophétie; & qu'avec des expreſſions qui regardent ſi viſiblement toute l'Egliſe, S. Jean n'a eu en vûe que l'Egliſe Prérendue-Réformée de ce Royaume. Elle eſt ſi bien morte, dit le Miniſtre, qu'il ne lui reſte qu'à l'enterrer. C'eſt pour les morts le dernier honneur que celui de la ſépulture; & S. Jean ne nous montroit les corps morts de ces deux Témoins giſans à terre, privés du tombeau, que pour mieux exprimer la haine qu'on pouſſoit contre eux juſqu'après la mort. Mais ce qui eſt dans le deſſein de S. Jean, la derniere marque d'opprobre, eſt à M. Jurieu le commencement du ſecours. Les amis de la Réforme étendue à terre toute morte, empêcheront ſeulement qu'on ne l'enterre; ſans doute, parce que Dieu ne pourroit pas la reſſuſciter, ſi on l'avoit miſe auſſi-bien dans le ſépulchre, comme on a pû lui donner la mort. Au reſte, dans tout ce chapitre, pour reſſuſciter les deux Témoins, S. Jean ne voit autre choſe que les Ligues de tous les Princes conjurés contre la France. Le Miniſtre les avoit bien devinés, & il veut qu'on s'en reſſouvienne, afin qu'on ne doute pas qu'il ne ſoit digne du titre de Prophéte qu'on lui donne déja dans ſes Médailles. Pour qui écrit-il? par quel endroit ſe montre-t-il à un ſiécle ſi éclairé? & quel perſonnage veut-il faire dans le monde?

Ibid.

Avert. n. 61. p. 731.

Mais pourquoi aimer mieux donner dans ces rêveries, que de voir dans les deux Témoins les premiers Chrétiens perſécutés, dans le court terme de leur affliction, le ſoin de la Providence, qui pour épargner ſes Fidéles, en abbrégeoit les ſouffrances de tems en tems, dans leur mort les ſupplices des Martyrs, dans leurs corps morts étendus ſur la terre, la cruauté de ceux qui leur refuſoient juſqu'à la ſépulture, dans leur réſurrection, la gloire ſoudaine de l'Egliſe ſous Conſtantin, & l'éclatante prédication de l'Evangile par tout l'Univers, pendant que les Payens ſe flattoient de la penſée d'en avoir éteint la lumiere? Qu'y a-t-il là qui ne convienne parfaitement avec les paroles de S. Jean, & mieux ſans comparaiſon que tous les ſonges qu'on nous débite; & n'eſt-ce pas être ennemi de la piété, que d'aimer mieux voir dans des interprétations violentes ſa particuliere ſatisfaction, que dans les idées naturelles la gloire commune du Chriſtianiſme?

Paſſons au chapitre XII. c'eſt celui où du Moulin reconnoît que

LXXIII. Abbrégé des

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

les 1260 jours ſont des jours, & non pas des années; & de cinq paſſages où l'on veut trouver les jours prophétiques, il en ôte deux à ſon parti.

preuves du chapitre XII. Confirmation convaincante de celle qui détruit les 1260 ans. Le ſyſtême Proteſtant ſe dément de tous côtés.

Mais venons au gros des Proteſtans, qui avec M. Jurieu veulent trouver dans la femme retirée au déſert 1260 jours, l'Egliſe opprimée 1260 ans ſous le Papiſme. C'étoit donc auſſi ſous le Papiſme qu'elle devoit enfanter, & que le Dragon vouloit dévorer elle & ſon fruit? Mais qu'eſt-ce donc, ſelon les Miniſtres, que cet enfant mâle & dominant, que la femme devoit mettre au jour? Quoi, la Réforme triomphante? Ne rougit-on pas d'aimer mieux la voir dans un ſi bel endroit, que le Chriſtianiſme regnant avec Conſtantin? Mais quoi, le combat des Anges ne ſe donne que pour la Réforme? le triomphe du Chriſtianiſme n'en étoit pas un digne ſujet? Satan n'y étoit pas aſſez atterré par la chûte de ſes Idoles & de ſes Temples, & on attendoit pour cela la main de Luther? Le croient-ils, eux qui le diſent? Mais ſi cela n'eſt pas encore aſſez abſurde, voici de quoi exercer leur ſubtilité. La femme ſe retire deux fois dans le déſert, comme nous l'avons fait voir; & les Proteſtans doivent trouver non-ſeulement une fois, mais deux fois 1260 ans de perſécution Papiſtique, c'eſt-à-dire deux mille cinq cens vingt années; & plus, ſelon eux, que ne devoit durer depuis S. Jean le Chriſtianiſme, & l'Univers même. Ce n'eſt pas tout, & nous verrons au chapitre XIIe. que la femme ſera opprimée un pareil tems que nous montrerons diſtingué de celui-ci. C'eſt faire monter le tems des perſécutions à près de quatre mille ans. Qui ne voit donc que ce tems ſouvent répété nous marque diverſes perſécutions, toutes courtes, & à diverſes repriſes? Mais ſi les Proteſtans ont à paſſer quatre mille ans ſous le Pape, ils voient par là ce qui leur reſte: il n'y a plus rien à chercher dans cet avenir immenſe, & l'Apocalypſe eſt un abyſme où il n'y a plus ni fond ni rive.

Voyez la Note ſur le chap. XII. ℣. 13, 14.

D'ailleurs, l'interprétation Proteſtante ne nous montre point les trois efforts du démon coup ſur coup, ni les perſécutions trois fois rendues inutiles, & la ſeconde en particulier par le ſecours de la terre, non plus que la troiſiéme plus foible que les deux autres, dont auſſi pour cette raiſon S. Jean ne marque aucun effet: c'eſt néanmoins ce que nous voyons très-diſtinctement au chapitre XII. ℣. 4, 13, 17. comme on peut voir dans le Commentaire. On ne nous explique pas non plus ce redoublement de la colère du diable à cauſe du peu de tems qui lui reſtoit, & qu'il ſe voyoit à la fin de ſa domination: ce peu de tems, dis-je, ne s'explique pas dans le ſy-

Voyez les Notes ſur ces paſſages Apoc. Ibid. 12, & les Not.

ſtême Proteſtant, puiſqu'il reſtoit au démon encore 1260. ans entiers à tenir la femme opprimée dans le déſert, & que l'Antechriſt qu'il animoit, n'alloit que commencer ſon Empire. Voilà des énigmes inexplicables pour la Réforme : auſſi avons-nous vû qu'elle s'y perd ; le ſubtil Jurieu s'y contredit ; du Moulin y abandonne les jours Prophétiques, & réduit à ſe renfermer dans les trois ans & demi que paſſerent les Chrétiens convertis du Judaïſme à la petite Ville de Pella, pendant que Tite détruiſoit Jéruſalem, il fait deviner myſtérieuſement à S. Jean des choſes paſſées aux yeux de toute la terre, il y avoit plus de vingt ans.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Avert n. 25, 26. Du Moulin, Acc. p. 178.

Mais notre interprétation n'a point ces inconvéniens : on y voit l'Egliſe en travail dans la derniere perſécution : on voit parmi les divers relâchemens qu'elle pouvoit avoir trois intervalles marqués, & trois repriſes plus nettes ſous trois Princes : l'Egliſe par deux fois contrainte à ſe retirer, mais toujours pour un peu de tems, dans ces retraites obſcures où elle avoit accoutumé de cacher ſon culte : la terre l'aidant à la ſeconde fuite, c'eſt-à-dire, Conſtantin & Licinius combattant pour elle ; là paroiſſent les efforts du Diable, la réſiſtance & la victoire des Anges, avec la rage impuiſſante de l'ennemi atterré qui voit la fin de ſon regne ; enfin, le dernier effort du Dragon encore frémiſſant, & ſous la tyrannie de Licinius la perſécution renouvellée, mais trop foible pour mériter qu'on en raconte les effets.

LXXIV. *La Bête aux ſept têtes, & aux dix cornes, & les ſept formes de gouvernement ſignifiées par de nouvelles remarques.*

Nous avons vû que pour bien entendre la Bête aux ſept têtes & aux dix cornes, il faut joindre enſemble les chapitres XIII & XVII. où nous en avons la peinture. Pour commencer par les ſept têtes, qui, ſelon S. Jean, ſont ſept Rois ; & ſept formes de gouvernement pour les Proteſtans, nous avons démontré,

Premiérement, combien peu il étoit utile au deſſein de l'Apocalypſe de reprendre les choſes de ſi loin, & de remonter juſqu'à l'origine de Rome, pour nous montrer tous les Etats par où elle avoit paſſé durant ſept ou huit cens ans avant que S. Jean fût au monde ; & c'étoit ſi peu le deſſein de cet Apôtre, qu'il nous déclare au contraire que la Bête à ſept têtes, où il déclare qu'il vouloit repréſenter Rome, devoit ſortir de l'abyſme après ſon tems ; ce n'eſt donc pas Rome dans tous ſes Etats, y compris les ſiécles paſſés, qu'il a deſſein de repréſenter dans cette Bête ; c'eſt Rome dans un certain état particulier que cet Apôtre avoit en vûe.

Apoc. XI. 7. XIII. 1. XVII. 8. Voyez les Notes ibid. Avert. n. 10. Ibid. p. 570. & ſuiv.

En effet, nous avons vû en ſecond lieu que S. Jean ne fait paroître la Bête que comme blaſphématrice & perſécutrice, revêtue de la

Apoc. XI. 7. XIII. 1.

puiſſance du Dragon, cruelle, enivrée de ſang, enneme de Dieu & de ſes Saints, tout en s'élevant de l'abyſme, c'eſt-à-dire, dès auſſi-tôt qu'elle paroît, & également dans ſes ſept têtes : au lieu que dans le ſyſtême Proteſtant, il n'y auroit tout-au-plus que deux têtes perſécutrices, c'eſt-à-dire, les Empereurs & les Papes, & les autres auroient occupé ſept ou huit cens ans avant que les Chrétiens euſſent paru.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

2. XVII. 2, 3. &c.

Ibid. On a vû en troiſiéme lieu, que ſi S. Jean avoit voulu nous repréſenter ſept formes de gouvernement, il auroit pris toute autre choſe que ſept Rois dont même il auroit fallu que l'un fût l'abolition de la Royauté, & l'érection de l'Etat populaire; que bien éloigné qu'on puiſſe trouver dans les ſaints Livres, ou hiſtoriques, ou dogmatiques, ou prophétiques, aucun exemple d'une locution pareille, on trouve tout le contraire, notamment dans ce même endroit de l'Apocalypſe; & enfin que les dix Rois du ℣. 12. étant de vrais Rois, les ſept Rois du ℣. 9. ne peuvent pas être d'une autre nature.

Avert. n. 14. p. 744.

Avert. n. 14. p. 546. En quatriéme lieu, nous avons vû que les ſix formes de gouvernement qu'on met à Rome juſqu'à S. Jean, n'ont nulle juſteſſe; que c'eſt un nombre fait à plaiſir, & qu'il y en a ou plus, ou moins. Quant à la ſeptiéme forme de gouvernement, qu'on veut être la Papauté, que, pour ſoutenir le ſyſtême, il la faut faire commencer ſous S. Léon, & changer le gouvernement de Rome vers les tems que l'Empire fut diſſipé; ce qui emporte un ſi prodigieux renverſement de l'Hiſtoire, que juſqu'ici on n'en vit jamais de pareil exemple.

Ibid. n. 15. p. 555.

Nous pouvons ajoûter en cinquiéme lieu, ſur ces ſept formes de gouvernement, que ſi S. Jean eût eu en vûe de nous faire voir par plaiſir tous les Etats de Rome, juſqu'au tems que les Papes y ont été Souverains, il eût fallu la faire paſſer de la main des Empereurs en celle des Rois Hérules & Oſtrogoths, Rois au reſte de bien différente nature, & d'un pouvoir bien plus étendu que les ſept premiers, ſous qui elle commença. En faiſant revenir les Empereurs, comme ils revinrent ſous Juſtinien, il faudroit marquer à la fin les Exarques & les Patrices, dont la puiſſance approchoit ſi fort de la Souveraine; puis encore le pouvoir du Peuple ſous la direction volontaire des Papes, comme leurs Paſteurs, ſans qu'ils euſſent le titre de Princes; enſuite le Patriciat, & enfin l'Empire des François; & les Papes par leur conceſſion ayant alors quelque part à la Souveraineté, mais toujours ſous l'autorité ſupérieure de ces Princes. Il ne faudroit pas publier après la Maiſon de Charlemagne, l'anarchie qui revient plu-

ſieurs fois, & ſur-tout la tyrannie des Barons Romains, pendant environ cent ans : le gouvernement des Empereurs d'Allemagne modifié en tant de manieres ; & enfin, avant que de venir à la Souveraineté abſolue des Papes, la puiſſance du Sénateur changée auſſi en tant de façons. Que ſi l'on ne veut pas que le S. Eſprit deſcende dans ce détail, après l'avoir fait deſcendre juſqu'aux Décemvirs & aux Tribuns Militaires ; qu'on nous diſe donc dans quelles bornes il faut renfermer la curioſité de S. Jean, ou plûtôt qu'on avoue de bonne foi que la juſteſſe qu'on a cru voir dans ces ſept formes de gouvernement, n'eſt venue que de l'ignorance de l'Hiſtoire, ou du peu d'attention qu'on y a faite.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

C'eſt encore un ſixiéme inconvénient, ſuppoſé que le deſſein de l'Apocalypſe ait été de repréſenter dans ſept têtes, ſept formes de gouvernement ; de mettre ſur la ſixiéme, qui eſt celle des Empereurs, & univerſellement comme ſur les autres, des noms de blaſphême, ſans faire du moins prévoir à S. Jean qu'une ſi grande partie de ces Empereurs devoient être Chrétiens, enſorte qu'il aura mis au rang des blaſphémateurs les Conſtantins, les Gratiens, & les Théodoſes. Ibid. n. 10; p. 571.

Enfin, en ſeptiéme lieu, quand on auroit dévoré tant d'abſurdités manifeſtes, ce petit mot de l'Apocalypſe qui forceroit les Proteſtans à reconnoître la Papauté, comme un gouvernement de peu de durée, quoiqu'il dure 1260 ans, & plus que tous les autres enſemble, ſera toujours un écueil où leur ſyſtême ſera mis en piéces ; de ſorte qu'il n'y a rien en toutes manieres de plus ruiné que ces ſept prétendus gouvernemens. Ibid. n. 16; 17, 18.

C'eſt néanmoins le bel endroit des Proteſtans : mais en vérité d'autant plus foible, qu'ils ne ſçavent encore comment expliquer ce Roi qui fait *un des ſept*, & qui néanmoins *eſt le huitiéme*. Ils veulent que ce ſoit le Pape, à cauſe qu'il eſt tout enſemble, & le ſeptiéme comme Pape, par la puiſſance ſpirituelle qu'il uſurpe, & le huitiéme comme Empereur, en imitant comme ils l'interprétent, & en s'attribuant la puiſſance temporelle & Impériale ; ſans ſonger que ce compoſé eſt préciſément ce qui le doit faire la ſeptiéme tête, ou le ſeptiéme Roi : car s'il n'étoit qu'Empereur, il le faudroit ranger avec le ſixiéme ; de ſorte que ce qui lui donne le ſeptiéme rang, c'eſt préciſément ce compoſé par lequel on prétend lui en donner un huitiéme. A quoi il faut ajoûter que ſi c'étoit le ſeptiéme Roi qui dût être en même tems le huitiéme, S. Jean qui venoit de nommer ce ſeptiéme Roi au ℣. 10. & qui, par maniere de dire, étoit en train

d'en marquer le caractère en disant qu'il demeure peu, l'auroit continué au verset suivant, en disant, non pas indéfiniment qu'il est *un des sept*, mais précisément qu'il est le septiéme & le huitiéme tout ensemble.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Mais qui ne voit que le S. Apôtre éclairé par l'esprit de Dieu, a découvert dans cette lumiere quelque chose de plus convenable, & que cet Esprit qui voit tout, lui a révelé qu'un de ces sept, & non le septiéme, reviendroit deux fois, ce qui le feroit tout ensemble & un des sept, & le huitiéme? caractère que les Protestans ne songent seulement pas qu'on ait pû approprier à la Papauté, & que nous avons trouvé si précisément en Maximien Herculius, qu'il n'y en a aucun autre exemple dans toute l'Histoire qui ait rapport à l'Apocalypse.

Voyez la Note sur le chap. XVII. 11.

Je ne me tromperai donc pas quand je dirai, sans vouloir vanter l'interprétation que je propose, qu'à comparaison du moins de celle des Protestans, c'est la clarté même, puisqu'on y trouve dans sept Rois, non pas sept formes de gouvernement proposées à sa fantaisie, mais sept Empereurs tous idolâtres: En cette maniere sous ces sept Rois la persécution de Dioclétien la plus cruelle de toutes, très-proprement caractérisée par sa marque particuliere; sous les mêmes Rois la Prostituée, c'est-à-dire, Rome la Payenne, enivrée du sang des Martyrs, & soutenant son idolâtrie par toute la terre. On voit aussi ces sept Rois passer promptement les uns après les autres; & le septiéme qui devoit venir après la destruction des six autres pour exciter de nouveau la persécution, c'est-à-dire, Licinius, s'évanoüir incontinent, & la Bête par ce moyen laissée pour morte, pour ensuite ressusciter comme on va voir.

Voyez les Notes sur le ch. XIII. & XVII.

LXXV. Suite du ch. XIII. La Bête qui meurt & qui revit, n'a point de sens chez les Protestans.

Dans le chapitre XIII. on voit paroître un nouveau prodige: c'est que la Bête à sept têtes est comme morte par la plaie d'une de ses têtes, & que néanmoins tout d'un coup elle revit. Les Protestans entendent ici l'Empire Romain comme mort par la blessure mortelle des Empereurs, qui sont la sixiéme de ses têtes, & tout d'un coup ressuscité dans le Pape, qui est la septiéme.

Ce système ne quadre pas avec les idées de S. Jean, puisque la Bête qui subsistoit en sept têtes, ne devoit périr que par la destruction de toutes les sept, ni ressusciter que dans quelque chose qui vînt après elles toutes. C'est pourquoi le S. Esprit dit distinctement que cinq têtes étoient passées, la sixiéme blessée à mort, & la septiéme, qui devoit venir, en état de durer peu, par où la Bête devoit mourir toute entiere avec ses sept têtes retranchées; & ce

qui la fait revivre, en eſt diſtingué. C'eſt ce qu'on voit dans S. Jean, & c'eſt auſſi ce qu'on a pû voir dans notre interprétation : où le retranchement de la ſixiéme tête fait bien à la vérité une mortelle bleſſure, mais où l'on voit en même tems que la ſeptiéme périroit bien-tôt avec les autres, enſorte qu'on voit tomber ſept têtes, c'eſt-à-dire, ſept Empereurs auteurs de la derniere perſécution qu'on attribue à Dioclétien ; d'où devoit ſuivre, comme en effet elle ſuivit, la deſtruction totale & ſans retour, de la Bête perſécutrice, ſi elle ne reſſuſcitoit dans quelque choſe de diſtingué d'elle, ainſi qu'elle fit dans Julien qui lui rendit la vie & la force. Tout cela eſt très-ſuivi ; au lieu que dans le ſyſtême Proteſtant, la Bête aux ſept têtes eſt tenue pour morte, pendant qu'une de ſes têtes, & encore celle de toutes qui avoit le plus de vie, puiſqu'elle devoit vivre près de treize ſiécles, & plus que toutes les autres enſemble, non-ſeulement ſubſiſte encore, mais ne fait que commencer ſa vie.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Voyez les Notes ſur le ch. XIII. 11. XVII. 8, 10.

LXXVI. *Autre inconvénient du ſyſtême. Il faut trouver au ch. XIII. pour une troiſiéme fois les* 1260 *ans.*

Ce chapitre cauſe encore un autre embarras aux Proteſtans, puiſqu'ici, outre les deux fois que nous avons vûes au chapitre XII. il leur fait encore trouver pour une troiſiéme fois les douze cens ſoixante ans de perſécution. La démonſtration en eſt évidente ; car la Bête eſt perſécutrice, & dans ſon premier état auſſi-tôt qu'elle ſort de l'abyſme, comme on a vû, & lorſqu'elle a repris la vie. La perſécution du premier état, lorſque la Bête ſort de l'abyſme, eſt repréſentée au chapitre XI. ℣. 2, 3. où il paroît qu'elle a duré les douze cens ſoixante jours. Accordons aux Proteſtans que c'eſt la même perſécution qui paroît au chapitre XII. Nous avons démontré ailleurs qu'elle a dû avoir deux repriſes, chacune de pareil tems ; l'une, à la premiere attaque du Dragon ; l'autre, à la ſeconde & au tems de ſa colère redoublée, XII. 6, 14. Voilà donc déja tout au moins deux fois douze cens ſoixante jours, ſans qu'il ſoit encore parlé de la Bête reſſuſcitée. Mais lorſqu'elle eſt reſſuſcitée, il lui faut encore un pareil tems, car ce n'eſt pas en vain qu'elle revit : *Toute la terre s'en étonne, tout le monde adore la Bête, en s'écriant, Qui eſt ſemblable à la Bête, & qui pourra la combattre*, maintenant qu'on la voit revivre après la plaie qui la tue ? *& puiſſance lui fut donnée durant quarante-deux mois.* C'eſt une troiſiéme fois douze cens ſoixante jours, qui multipliés en années, ſelon le ſyſtême Proteſtant, & joints aux deux autres qui ont précédé la réſurrection de la Bête, font trois fois douze cens ſoixante ans, à qui la Réforme doit donner place dans ſon

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

système, ou se réduire avec nous à trouver trois fois un tems très-court de persécution; ce qui n'est pas difficile.

Outre la premiere Bête qui a sept têtes & dix cornes, il en paroît encore une, que S. Jean appelle l'autre Bête, très-distinguée de la premiere, & qui ne porte que deux cornes, mais deux cornes semblables à l'Agneau, quoique la Bête parle comme le Dragon. C'est de-là qu'on tire la plus grande preuve que c'est le Pape & une Eglise Chrétienne; mais nous l'avons renversée, en démontrant par des faits constans, que le Paganisme, & sur-tout sous Julien l'Apostat, avoit affecté d'imiter beaucoup de choses du Christianisme; de sorte qu'il ne resteroit qu'à répondre à du Moulin, qui a vû dans les deux cornes de cette Bête celles de la mitre du Pape. Mais pour ne s'amuser point à des petitesses si peu dignes de gens sérieux, démonstrativement la seconde Bête ne peut pas être le Pape par ces raisons.

LXXVII. Suite du même Chap. La seconde Bête. Dix caractères exclusifs du Pape. Deux défauts sur le nombre de 666.

Voyez les notes sur le ch. XIII. v. 11.

Avert. n. 5.

I. La seconde Bête fait de faux miracles, comme de faire descendre le feu du Ciel: or le Pape ne se vante en aucune sorte de faire des miracles, & encore moins de faire descendre le feu du Ciel; ce n'est donc pas la seconde Bête.

II. Dire que le feu du Ciel, c'est l'excommunication qui est proposée comme un foudre, c'est entendre par un des prestiges de la Bête une puissance instituée par Jesus-Christ, qui est celle d'excommunier; puissance qui ne peut manquer d'être foudroyante, puisqu'elle retranche du corps de l'Eglise, & qu'elle livre à Satan ceux qui en sont frappés. Dire ici que cette puissance est usurpée par le Pape, c'est supposer ce qui est en question, & donner pour marque certaine ce dont on dispute; & en tout cas, ce seroit l'abus, & non pas la chose qu'il faudroit faire marquer au Prophéte.

Avert. n. 4.

III. De compter parmi les faux miracles du Pape, ce que tous les Peres & toute l'Histoire Ecclésiastique nous racontent des miracles des Saints, c'est une autre sorte de profanation; & en tout cas, ces miracles ne sont non plus ceux du Pape que ceux de tous les Chrétiens Grecs, Arméniens, Egyptiens, Méridionaux & Orientaux, qui ne les célébrent pas moins que les Latins.

Avert. n. 225

IV. Si l'on en croit les Protestans, le Pape est le méchant de S. Paul, qui s'éléve au-dessus de tout ce qu'on nomme Dieu, & pour tout Dieu ne fait adorer que lui-même; or est-il que la seconde Bête qui est appellée l'autre Bête par S. Jean, ne se fait point adorer elle-même, mais fait adorer la premiere Bête; par conséquent la seconde Bête n'est pas le Pape.

V.

V. La ſeconde Bête, qui eſt le Pape, doit faire adorer la premiere Bête, c'eſt-à-dire, la Bête à ſept têtes, & Rome à ſept Gouvernemens; mais le Pape ne fait adorer ni les Rois de Rome, ni ſes Conſuls, ni ſes Dictateurs, ni ſes Empereurs, ni les autres, c'eſt-à-dire, que de ſept têtes il y en a déja ſix qu'il ne fait pas adorer: il ne faut donc pas faire dire ſi abſolument à S. Jean, que l'autre Bête faſſe adorer la premiere Bête.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

VI. Si l'on dit qu'il reſte encore la ſeptiéme tête, qui eſt le Pape, que l'autre Bête qui eſt encore le Pape, fait adorer; il ne falloit pas multiplier les Bêtes, mais dire plus ſimplement que cette ſeptiéme tête ſe faiſoit rendre à elle-même les honneurs divins, ce qui eût ſervi à faire connoître ſon impiété & ſon impudence.

VII. S. Jean diſtingue trois choſes, la premiere Bête, l'autre Bête, & l'image de la premiere Bête. Les Proteſtans confondent tout, & par-tout ne voient que le Pape; c'eſt le Pape qui fait adorer le Pape; l'image qu'il fait adorer, c'eſt le Pape encore, l'autre Bête eſt la même Bête: tout n'eſt ici que la même choſe; la premiere Bête, la ſeconde, & l'image de l'une & de l'autre, puiſque tout cela c'eſt le Pape.

VIII. On n'a trouvé d'autre expédient pour démêler ce cahos; que de diſtinguer le Pape de la Papauté, & du Moulin a prétendu, contre les principes de la ſecte, que ce n'étoit pas le Pape qui faiſoit adorer le Pape; mais que c'étoit le Pape, une des Bêtes, qui faiſoit adorer la Papauté, & la Hiérarchie l'autre Bête, ſans pouvoir marquer dans S. Jean aucun caractère pour diſtinguer où eſt le Pape, ni où eſt la Papauté, ni diſcerner celle à qui on donne le nom de premiere Bête d'avec celle qu'on appelle l'autre. Ibid. p. 588.

On ne ſe ſauve pas mieux, en diſant avec M. Jurieu que les deux Bêtes ne ſont au fond, dans le deſſein de S. Jean, que le Pape ſeul; mais que la premiere Bête le repréſente dans la puiſſance temporelle, & la ſeconde dans la ſpirituelle: car outre les autres inconvéniens de cette multiplication que nous avons vûe, la difficulté revient toujours; & ce Miniſtre n'explique pas pourquoi la Bête ſpirituelle eſt celle qui fait adorer, puiſque c'eſt elle, comme prétendant la puiſſance ſpirituelle, qui doit croire qu'elle mérite le mieux d'être adorée.

IX. Que ſi l'on dit que c'eſt qu'en effet il eſt impoſſible de démêler toutes ces choſes dans la Prophétie; premiérement il vaudroit mieux avoüer qu'on ne l'entend pas, que de faire retomber

la faute ſur les Oracles divins ; & en ſecond lieu, on a pû voir dans notre explication une très-nette diſtinction de la Bête morte dans la perſécution finie par la mort de Licinius ; la Bête reſſuſcitée dans la perſécution renouvellée par Julien ; d'une autre Bête qui ne diſoit point qu'on l'adorât elle-même, mais qui faiſoit adorer les idoles que propoſoit la premiere Bête, c'eſt-à-dire, les idoles de Rome Payenne, dont les principales étoient les images de ſes Empereurs : il falloit donc propoſer quelque choſe de cette nature, ou renoncer à l'explication de la Prophétie.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

X. Sur le nombre de 666. nous avons remarqué deux défauts du ſyſtême Proteſtant : l'un, de chercher ce nombre myſtique dans le nom de la ſeconde Bête, au lieu que manifeſtement, c'eſt dans la premiere qu'il le faut trouver ; l'autre, de ne pas produire un nom propre d'homme, mais, contre l'idée de S. Jean, un nom vague & indéfini, comme celui de *Lateinos*.

Voyez les Notes ſur le ch. XIII. v. 16, 17, 18. Avert. n. 23.

LXXVIII. *Les ch. XIV, XV, XVI.*

Je n'ai rien à dire ſur le chapitre XIV. où il n'y a de Prédiction que celle de la chûte de Babylone, qu'on traitera plus à propos en un autre lieu, & ſur la fin une Prédiction ſur la moiſſon & ſur la vendange qui touche le même ſujet, mais d'une maniere aſſez générale, où il y a néanmoins un caractère hiſtorique que les Miniſtres n'expliquent pas, & que nous n'oublions pas dans nos Notes.

Notes ſur le ch. XIV. 20.

Le chapitre XV. ne contient autre choſe que la préparation au XVIe. où ſe trouve l'effuſion des ſept phioles, ſur quoi ce que je remarque principalement, c'eſt que les Proteſtans y veulent trouver ſept périodes de tems avec, entre deux, un intervalle de cent cinquante ou deux cens ans, qui leur donne le moyen de ſe promener vaguement dans mille ou onze cens ans d'Hiſtoire, pour y trouver des famines, des guerres & d'autres fléaux autant qu'il leur en faut. Car il faut à ceux qui ſe jouent un champ vaſte & libre, où leur imagination ſe donne carriere ; mais pour nous qui expliquons l'Ecriture avec une diſcipline plus ſévère, nous n'héſitons point à remarquer en ce lieu, que S. Jean nous force à une ſeule action, ou plûtôt à un ſeul état, qui a un ſecret rapport avec ſon ſujet principal, comme nous l'avons expliqué.

Avert. n. 40. Voyez les Notes ſur le ch. XVI. 1, 2. & à la fin du ch.

Ibid.

Je ne parle point des Clepſydres de M. Jurieu, ni de ſon Armagédon, qu'il a pris pour un Arſenal à excommunication : les Proteſtans qui ont commencé à ſe moquer de ſes Clepſydres, nous feront la même juſtice ſur ſon Armagédon. Cependant ils nous diront, quand il leur plaira, ce que c'eſt dans leur ſyſtême que ces grands combats, où de part & d'autre les Rois ſont menés par le

Avert. ibid.

Apoc. XVI. 14.

diable & ſes eſprits impurs : ils pourront encore nous dire à quoi leur ſervent les Rois d'Orient qui paſſent l'Euphrate, & ſur-tout ils ſe ſouviendront d'épargner les allégories qui donnent un trop grand jeu aux interprétations arbitraires.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

C'eſt à la fin & au dénouement que la juſteſſe du deſſein paroît lorſqu'il eſt bien pris ; & au contraire, lorſqu'il eſt mal conçu, c'eſt à la fin & au dénouement que tout doit achever de ſe démentir, & que l'abſurdité doit le plus paroître. Ce dénouement de S. Jean eſt après nous avoir fait voir l'impiété & la tyrannie de l'Empire perſécuteur depuis le chapitre XI. juſqu'au milieu du XVII. de nous en montrer enfin le juſte ſupplice ; & c'eſt ce que fait l'Apôtre, lorſqu'au ℣. 12. de ce chapitre, il nous fait voir cet Empire entre les mains des dix Rois qui le déchirent, pour enſuite nous en faire voir la perte totale dans les chapitres ſuivans.

Ibid. 12. LXXIX. *La fin du ch. XVII. avec les ſuites, où le ſyſtême Proteſtant ſe dement le plus.*

Si les Proteſtans ont bien rencontré, rien ne doit mieux quadrer avec leur ſyſtême : au contraire, ſi leur deſſein eſt mal pris, rien ne les doit déconcerter plus viſiblement ; or c'eſt le dernier qui leur arrive.

Ils s'imaginent trouver ici & la naiſſance & la chûte de leur prétendu Antechriſt dans celle du Pape : or tout le Texte y répugne.

Ils en mettent la naiſſance dans ces paroles : *Les dix cornes ſont les dix Rois qui n'ont pas encore commencé à regner : mais ils prendront puiſſance comme Rois en même tems avec la Bête*, ℣. 12. comme Genève a traduit : d'où M. Jurieu conclut ainſi : *S'ils prennent puiſſance en même tems que la Bête, la Bête prendra donc puiſſance en même tems qu'eux.* La corruption du texte eſt viſible. S. Jean dit qu'il y aura dix Rois, qui tous enſemble, & en même tems (en les comparant les uns avec les autres) prendront puiſſance avec la Bête ; mais il ne dit pas qu'ils prendront puiſſance en même tems qu'elle, ou qu'elle prendra puiſſance en même tems qu'eux, comme le tourne M. Jurieu : c'eſt autre choſe que ces Rois, comme dit S. Jean, trouvant la Bête établie, viennent regner avec elle, & partager ſon Empire ; ce qui eſt effectivement arrivé à l'ancienne Rome maîtreſſe du monde : autre choſe, comme le prétend M. Jurieu, qu'elle commence à regner avec eux. S. Jean ſuppoſe le contraire, puiſque d'abord la Bête paroît avec ſes ſept têtes qui ſont autant de Rois, & ſur ſon dos elle porte la Proſtituée, tenant en ſa main la coupe dont elle enivre les Rois : elle eſt donc ; & les dix Rois qui viennent regner avec elle, la trouvent déja éta-

Préj. I. p. p. 122, 128. Préj. I. p. p. 122, 127.

Voyez les Notes ſur le ch. XVII. v. 12, 13.

blie. Les Proteſtans n'en trouvent donc point, comme ils le prétendent, la naiſſance en cet endroit.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Ils n'en trouvent pas non plus la chûte, car ils la mettent dans ces paroles: *Les cornes*, qui ſont les Rois, *haïront la Proſtituée, la dévoreront la dépouilleront, la brûleront*, ℣. 16. car clairement, & ſelon eux-mêmes, S. Jean marque en cet endroit, non point la déſolation de leur nouvelle Rome Antichrétienne, mais celle de Rome l'ancienne maîtreſſe de l'Univers.

Avert. n. 15, 21, 42. Ibid. n. 15. p. 553. Lett. XIII. p. 98, 100.

Je dis clairement par les raiſons que nous avons vûes, & j'ajoûte, ſelon les Proteſtans mêmes, & ſelon M. Jurieu, puiſque dans ſa XIIIe. Lettre, pour n'avoir point à reprendre ici ce qu'il a dit dans ſes ouvrages précédens, il vient encore d'écrire ces propres paroles: *L'autre paſſage eſt celui de S. Jean, qui dit que les dix Rois prendront puiſſance avec la Bête en un même tems*; ce qui, ſelon lui, *dit nettement, que l'on doit compter les ans de l'Antechriſt, du tems auquel l'Empire Romain a été démembré en dix Royaumes.* Ce qu'il répéte, en diſant, *que les dix cornes ſont les dix Royaumes dans leſquels l'Empire Romain a été diviſé, & que ce fut en ce tems que commença la tyrannie Antichrétienne.*

Ibid.

Il n'y a perſonne qui ne voie que l'endroit de la diviſion de cet Empire, eſt celui où les dix Rois le dépouillent: or cet endroit eſt le ℣. 16. par conſéquent on n'y trouve pas la chûte de Rome, la nouvelle prétendue Antichrétienne, mais celle de Rome l'ancienne maîtreſſe de l'Univers.

Avert. n. 21. Récap. n. 63.

Que ſi les Proteſtans demeurent d'accord de reconnoître en ce ℣. 16. la chûte de Rome l'ancienne, en réſervant celle de leur Rome Antichrétienne, au Chapitre XVIII. outre que manifeſtement ce n'eſt que la même chûte, & que S. Jean n'en connoît pas deux; ils ſeront pris par leur propre aveu, puiſqu'il faudra reconnoître que tout le reſte de la prédiction du chapitre XVII. ſe trouvera accompli dans la chûte de Rome l'ancienne: ce ſera elle qui dans un cours de peu d'années, c'eſt-à-dire, dans les approches de ſa chûte, ſera aimée & haïe par les mêmes Rois: ceux qui étoient venus regner avec elle, qu'elle avoit reconnu pour Rois, dont elle avoit fait ſes amis; & qui commençoient à joüir des Provinces qu'elle leur avoit attribuées, ſeront les mêmes qui dans la ſuite l'auront dépouillée. C'eſt en effet ce que nous avons trouvé dans Rome l'ancienne, & dans l'Hiſtoire de ſa chûte. Si les Proteſtans en conviennent, ils n'ont plus de difficulté à nous objecter: celle qu'ils croyoient invincible dans ces Rois, tantôt amis, & tantôt

Voyez les Notes ſur le ch. XVII.

ennemis, eſt réſolue par des faits conſtans : le mot de l'énigme eſt trouvé, c'eſt Rome l'ancienne, & rien n'empêche que la prédiction de S. Jean ne ſoit, contre leur penſée, entiérement accomplie dans ſa chûte. Que s'ils refuſent d'en convenir, on les y force par d'autres choſes qu'ils avouent ; & s'ils paſſent inceſſamment d'une penſée à une autre, ſans trouver deux verſets de ſuite qui ſe rapportent à la même fin, on verra bien que tout s'entrechoque dans leur interprétation.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

De cette confuſion ſont venus les Rois, qui aident l'Egliſe Romaine à s'établir, pendant qu'ils ne lui ſont ni bien ni mal, ou plûtôt du mal que du bien ; qui en lui donnant leur puiſſance, ne lui donnent ni le ſpirituel en aucune ſorte, ni le temporel, autrement qu'en le laiſſant prendre ; qui en tegnant avec elle dès le commencement, ne la ſont, ni ne la laiſſent regner que quatre ou cinq cens ans après ; qui ſont appellés ſon ſoutien, parce que cinq cens ans après, d'autres Rois, comme ceux d'Ecoſſe, de Suéde, de Danemarck, de Pologne, parmi leſquels il y en a la moitié, pour ne pas dire le tout, qui ne tiennent rien des premiers, viendront l'appuyer, & qui ſont dits la détruire, parce qu'onze cens ans après ils s'aviſent, du moins quelques-uns, de ſe retirer de ſa communion ſans lui pouvoir faire d'autre mal ; mais c'eſt que les Proteſtans eſpèrent qu'ils l'anéantiront dans peu de tems, & ils font leur prédiction de leur eſpérance : au lieu que tout eſt ſimple & ſuivi dans notre interprétation ; tout eſt d'un même deſſein ; la Bête à ſept têtes & à dix cornes nous repréſente tout l'état de Rome l'ancienne, autant qu'il eſt convenable au deſſein de l'Apocalypſe. Dans les ſept têtes nous voyons la perſécution déclarée ; dans les dix cornes on nous fait voir auſſi clairement la perſécution punie ; tout nous prépare, tout nous méne là. S. Jean n'en vouloit pas davantage ; & tout ce que les Proteſtans y ont ajoûté, n'eſt qu'illuſion, contradiction, violence au Texte, confuſion des caractères, renverſement des hiſtoires ; en un mot, rêveries ſans ſuite, qui s'effacent les unes les autres, comme les images d'un ſonge.

Avert. n. 21. P. 578. & ſuiv.

Auſſi voit-on par expérience que des interprétations ſi forcées ne tiennent pas à l'eſprit ; la haine les fait inventer : tout le monde dit, ſans ſçavoir pourquoi, *Sortez de Babylone, mon Peuple* ; on s'anime contre une Rome quelle qu'elle ſoit, & ſans diſtinguer l'ancienne d'avec la nouvelle. Dans l'hiſtoire des Papes, on ne veut voir que le mal toujours inſéparable des choſes humaines, & on impute à l'Egliſe tous les déſordres vrais ou faux, comme

LXXX. *L'explication Proteſtante n'entre qu'avec violence dans les eſprits, & c'eſt l'ouvrage de la haine.*

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

si elle en faisoit autant de dogmes : sous des figures hideuses, on croit voir le Pape par-tout, & on frémit jusqu'à l'aspect de sa Mitre, où l'on croit lire imprimé le mot de *mystère*. Il vient des gens plus modérés ; un Grotius, un Hammond : enfin on commence à voir que le Pape n'est pas si Antechtist ; & M. Jurieu m'apprend lui-même que de nos jours un sçavant homme de Paris s'étudia un an durant à prouver *à ses Disciples*, que le Pape ne pouvoit pas être l'Antechrist : ce sçavant homme étoit donc un Docteur & un Professeur ; on ne lui dit mot, mais néanmoins les emportés prévalent, & il faut que l'ancienne opinion nécessaire à la politique du parti subsiste, quand ce seroit une erreur : nous en avons vû les témoignages. A la fin, les plus outrés molliſſent eux-mêmes, & un M. Jurieu, dans ses Préjugés légitimes, n'ose dire que la chose soit certaine, & *unanimement reçue*. De-là ce bel artifice qui regne par tout ce Livre, de produire toutes ses preuves, sans en excepter une seule, & de dire en même tems qu'on n'entreprend pas de prouver ; par un secret sentiment que ces preuves ne sont pas des preuves. Chose étrange ! Dans l'Accompliſſement des Prophéties, le Ministre nous renvoie à ses Préjugés légitimes, comme à un ouvrage, où il a fait ce qu'il vouloit faire contre le Pape, *autant qu'il est capable de le faire*. Mais il a oublié de remarquer que ce qui n'étoit qu'*un préjugé, & non pas une démonstration*, en devient une maintenant la plus évidente qu'on puisse proposer, ensorte qu'un Protestant qui la mépriſe, n'est plus ni Protestant, ni même Chrétien. Cependant il reste encore des gens qui rougiſſent des excès de ce Ministre ; le bruit en est venu jusqu'à nous : un M. Allix l'incommode ; il se plaint ouvertement ; d'autres gens qui s'emportent *jusqu'à vouloir*, disent-ils, *faire connoître au public que tous les Réformés ne donnent pas dans ces visions Apocalyptiques*. On le laisse faire cependant, car il faut bien laisser amuser le Peuple par quelqu'un aux dépens des Oracles divins. Notre Ministre attaque ces mauvais Protestans par le Synode de Gap : *Cela*, dit-il, *y est passé en article de foi, & en article de foi des plus solemnels ; article* qui n'a *jamais été révoqué, ensorte que tout Protestant qui le nie, renonce à la foi & à la communion de l'Egliſe Réformée de France, car c'est un Synode national*. Foible Protestant vous-même, lui diront-ils, qui nous élevez si haut ce Synode national avec son *article omis* dans les Confessions de foi, & qui vous-même en mépriſez, avec un dédain si visible, les autres décisions, comme celle qu'on y fit contre Piscator, quoique jurée par tous les Ministres, & soutenue par

Lett. XII.

Avert. n. 1. Ibid. n. 2.

Acc. I. p. ch. VI. p. 72. & suiv.

Avert. ibid. Préj. ibid.

Lettre XII. 93.

Lett. XI. 85. Avert. n. 2.

Ibid. n. 2. p. 512, 513.

trois autres Synodes nationaux. Vous nous reprochez que nous mépriſons tous les anciens Peres: voulez-vous donc que nous recevions doreſnavant leur autorité comme une loi ? Mais qui les mépriſe plus que vous? Et ſi c'eſt ici la ſeule matiere où vous vouliez les en croire, que ne dites-vous avec eux, que l'Antechriſt eſt un ſeul homme, & qu'on ne le verra qu'à la fin du monde; car tous les anciens l'ont dit. Enfin, ſi cet article eſt ſi important; ſi pour être bon Réformé, il faut croire néceſſairement que la Bête & ſon caractère ſoient le Pape & le Papiſme, pourquoi, après l'avoir tant répété, l'oubliez-vous à la fin juſques dans votre Livre de l'Accompliſſement des Prophéties? Pourquoi eſt-ce que, ſelon vous, les anciens Martyrs, les Martyrs des trois premiers ſiécles nous ſont repréſentés dans l'Apocalypſe, comme ceux qui ont mépriſé la Bête & ſon caractère ? Ce n'étoit donc pas le Papiſme, ou bien avec les Papiſtes il faudra mettre la Papauté juſques dans ces ſiécles bienheureux. Qui vous a fait dégrader les Vaudois, les Albigeois, & les Vicléfiſtes ? Reconnoiſſez de bonne foi que ces explications forcées ne tiennent pas à l'eſprit; pour peu qu'on ſoit dans le calme, & qu'on ceſſe de s'irriter ſoi-même, elles échappent: ce ſont articles de haine, & non pas de dogme.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS. Lettre XII. Sup. p. 771.

Il ne reſte plus qu'un mot à dire ſur la prédiction de S. Paul, & voici l'abbrégé de notre preuve.

LXXXI. *Abbrégé des preuves contre l'interprétation des Proteſtans ſur la II. Theſſ. 2.* Avert. n. 45, 51. & ſuiv.

I. Le méchant de S. Paul eſt un homme particulier, & dans toute l'Ecriture on ne trouvera jamais tant de caractères individuels entaſſés enſemble pour déſigner une ſuite d'hommes: or tous les Papes dont on fait un ſeul Antechriſt, ne ſont pas un homme particulier; ils ne ſont donc point le méchant & l'Antechriſt de S. Paul.

II. Dès que le méchant de S. Paul paroît, il fait des prodiges inoüis, & déploie toute la puiſſance de Satan, qui fait en lui ſes derniers efforts: donc ſi l'Antechriſt étoit venu, & qu'il eût paru dans les Papes, on auroit déja vû de faux miracles plus étonnans que ceux des Magiciens de Pharaon, que ceux d'un Simon, & de tant d'autres Enchanteurs: or non-ſeulement on n'en a point vû de tels dans les Papes, mais on n'y en voit point du tout depuis mille ou douze cens ans qu'on les fait être Antechriſts. Ils ne le ſont donc pas.

III. Le méchant de S. Paul ſe met au-deſſus de tout ce qui eſt Dieu, & ſe fait lui même adorer comme Dieu: or le Pape ſe reconnoît, non-ſeulement un homme infirme & mortel, mais même,

ce qui eſt au-deſſous de tout ce qu'on peut imaginer de plus vil ; un pécheur : il ne ſe donne donc pas pour un Dieu malgré les allégories.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

IV. Il n'y a rien de plus vain que de mettre tout en allégories. Elles doivent être épargnées même en expliquant les Prophéties, de peur de donner un champ trop libre à la fantaiſie échauffée & aux interprétations arbitraires. On a recours principalement à l'allégorie pour repréſenter de ces choſes qu'on appelle incorporelles, comme les vertus, les vices, l'héréſie, & l'idolâtrie, qui manquant de caractères ſenſibles, ou en ayant peu, en empruntent de l'allégorie : mais il n'y a point de raiſon de porter cette invention juſqu'aux preſtiges de Satan, qui ne ſont que trop réels, & juſqu'à l'impiété des Tyrans qui ſe ſont portés pour Dieu, dont le nombre eſt infini.

V. Pour être donc obligés à ſauver par l'allégorie les prodiges & les attentats attribués à l'Antechriſt, il faudroit, ou qu'il fût conſtant qu'il n'y en aura plus de pareils, ou que du tems de S. Paul ces choſes fuſſent éloignées & inconnues : or c'eſt manifeſtement tout le contraire, puiſque rien n'étoit plus ordinaire que faire les Céſars des Dieux ; & pour ce qui eſt des prodiges, outre que tout en étoit plein du tems de S. Paul, témoins un Simon, un Elymas, & cent autres, Jeſus-Chriſt en a prédit de ſi ſurprenans juſqu'à la fin du monde, qu'il y auroit de quoi tromper juſqu'aux Elûs : on n'eſt donc pas obligé ici de ſe ſauver par l'allégorie.

VI. Il faudroit du moins être aſſûré que le ſens littéral ne convient pas aux paſſages dont il s'agit ; & loin d'en être aſſûré, on eſt aſſûré du contraire, puiſque toute l'antiquité demeure d'accord qu'il y aura à la fin du monde un Antechriſt qui ſe dira Dieu, puiſqu'il ſe dira le Chriſt, & s'élévera au-deſſus de Dieu en s'élevant au-deſſus du Chriſt, à plus forte raiſon au-deſſus de toutes les fauſſes divinités que le monde aura jamais adorées ; ce que M. Jurieu à la fin trouve vraiſemblable : il vaut donc mieux expliquer un paſſage obſcur par quelque objet réel, du moins vraiſemblable, que de ſe perdre en allégories.

VII. Bien plus ; cette opinion que M. Jurieu prend pour vraiſemblable, doit être certaine : car conſtamment, outre la perſécution de la Bête, il y aura celle de Gog marquée par S. Jean, qui ne peut être appliquée qu'à ce dernier Antechriſt que les Peres ont reconnu, & que M. Jurieu devoit trouver plus que vraiſemblable, puiſqu'il eſt ſi néceſſaire pour expliquer Gog.

Voyez les notes ſur le ch. XX. v. 7, 9. & à la fin du ch. p. 454. & ſuiv. Avert. n. 56.

VIII.

VIII. C'eſt en vain que M. Jurieu s'opiniâtre à faire que ce dernier Antechriſt ne ſoit qu'un diminutif, & quelque choſe en malice de fort au-deſſous du Pape; car il n'y a qu'une haine aveugle qui puiſſe faire regarder comme inférieur en audace & en ſéduction, celui qui ſe dira nettement le Chriſt; qui accompagnera ſa prétention de ſignes proportionnés; que le démon lâchera après mille ans de rage réprimée, & dont l'envoi fera le dernier effort de ce Dragon déchaîné; lequel auſſi pour cette raiſon il réſervera pour la fin, & que pour la même raiſon, nul autre ne pourra confondre que Jeſus-Chriſt en perſonne par le feu de ſon dernier Jugement. AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS. Ibid.

IX. Quoi que ce ſoit que ce méchant & cet ennemi de Dieu, Jeſus-Chriſt ne le laiſſera pas durer long-tems; car c'eſt à cette derniere tentation, la plus dangereuſe de toutes, que doit convenir principalement ce qu'a dit le Fils de Dieu, que *les jours en ſeront abbrégés pour l'amour des Elûs*: ce qui fait auſſi que S. Paul, après les impiétés & les prodiges, en fait ſuivre incontinent la chûte, & cela par l'action la plus vive qu'on puiſſe imaginer, comme on a vû. Ce n'eſt donc pas un Antechriſt qui abuſe 1260 ans de la patience de Dieu, & à la ruine duquel il faille employer tant de ſiécles. Matt. XXIV. 22. Avert. n. 52.

X. On nous vante en l'air tous les caractères qu'on prétend être communs entre l'Antechriſt & le Pape: tantôt il y en a trente-cinq; tantôt ils paſſent cinquante: les ignorans en ſont ébloüis, & ne ſongent pas que dans tous ces caractères on ſuppoſe ce qui eſt en queſtion. L'idolâtrie, l'impiété, ſe faire paſſer pour Dieu, ſont, dit-on, des caractères Antichrétiens, je le veux: mais, pourſuit-on, le Pape a toutes ces choſes: ou vous entreprenez de le prouver, ou vous voulez qu'on le ſuppoſe comme certain par ailleurs. Le prouver, c'eſt perdre le tems, puiſqu'au lieu de la Controverſe particuliere de l'Antechriſt dont il s'agit, c'eſt traiter toute la Controverſe en général; le ſuppoſer comme déja établi, c'eſt encore plus perdre le tems, puiſque c'eſt donner pour marque certaine ce qui eſt préciſément en diſpute.

XI. Si l'on dit qu'on nous allégue des faits poſitifs; ou ce ſont ſignes équivoques, comme la pourpre, les ſept montagnes, les myſtères & autres choſes communes à toutes les Religions, & même l'imitation de l'Agneau que les Payens ont affectée auſſi-bien que les faux Chrétiens, comme on a vû: ou ſi ce ſont des faits hiſtoriques, comme ſeroient les déſordres dans la vie de quelques Papes, quand ils ſeroient bien avérés, & qu'on n'auroit pas ramaſſé plus de calomnies des ennemis, que de témoignages des Hiſtoriens; tous ces faits

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

ſont hors du ſujet, puiſque s'agiſſant de montrer, non pas qu'un tel Pape en particulier, mais que le Pape, comme Pape, eſt l'Antechriſt, il faut propoſer, non pas ce qui fait un Pape ou pluſieurs Papes, mais ce qui eſt inſéparable de la Papauté, & dont le Pape exige l'approbation de tous ceux qui le reconnoiſſent, faute de quoi la marque eſt fauſſe : & il n'en faut pas davantage pour diſſiper par un ſeul coup preſque tous les Livres de nos Adverſaires.

XII. Quant à ce que prétend M. Jurieu, qu'il y a eu tant de corruption dans la Chaire de S. Pierre, qu'on ne la peut jamais prendre pour autre choſe que pour le ſiége de la peſtilence & de l'Antechriſt ; outre qu'on lui nie le fait qu'il avance, on lui ſoutient encore que la conſéquence eſt directement oppoſée à la parole de Jeſus-Chriſt ; & que quand l'iniquité de nos Pontifes ſeroit, s'il ſe peut, montée auſſi haut que celle des Phariſiens & des Docteurs de la Loi, lorſqu'ils haïſſoient Jeſus-Chriſt juſqu'à machiner ſecrettement ſa mort, il faudroit toujours avec Jeſus-Chriſt leur renvoyer les Lépreux, ſelon les termes de la Loi, & dire encore avec lui, *Ils ſont aſſis ſur la chaire : faites ce qu'ils enſeignent, & ne faites pas ce qu'ils font :* autrement c'eſt ouvrir la porte au libertinage, & lever l'étendard de la ſédition à tous les eſprits chagrins & inquiets.

Matt. VIII. 4. Ibid. XIII. 2, 3.

LXXXII. Caractères de l'Antechriſt dans les Miniſtres. Leurs allégories tournées contre eux.

Mais pour convaincre une fois les trop crédules Proteſtans de la vanité de leurs allégories, que répondront-ils ſi je leur dis que le méchant de S. Paul, ſont les chefs & tout le corps des Miniſtres Albigeois, Vaudois, Vicléfiſtes, Luthériens & Proteſtans en général ? Leur apoſtaſie eſt manifeſte en quelque ſorte qu'on prenne ce mot, pour une révolte contre l'Egliſe, ou contre les Princes. Le mépris qu'ils ont fait des vœux ſolemnels par leſquels ils s'étoient conſacrés à Dieu & à la continence perpétuelle, augmente le crime de leur défection. Leurs blaſphêmes ſont inexcuſables, puiſque les premiers, & ceux qui ont entraîné tous les autres dans la révolte, ſe ſont emportés juſqu'à faire Dieu auteur du péché & de la perte des hommes ; lui ravir ſa liberté auſſi-bien qu'à nous, & l'aſſujettir à une néceſſité fatale. On a vû les paroles expreſſes de Viclef : M. Jurieu a convaincu Luther & Mélancton d'une ſemblable impiété. Calvin & Bèze n'en ont pas moins dit ; le fait eſt conſtant. M. Jurieu voudroit qu'on crût qu'il n'a accuſé Luther que *d'avoir employé des termes trop durs :* mais ce n'eſt pas de termes dont il s'agit ; ce qu'il n'a pû s'empêcher de reconnoître dans ce chef de la Réforme ; ce qu'il en a dit *avec douleur*, & *en favoriſant autant qu'il a pû, la mémoire d'un ſi grand homme :* c'eſt qu'il a enſeigné *des dogmes impies*,

Var. XI. n. 152. XIV. & ſuiv. Addit. à la fin, n. 2. & ſuiv. Ibid.

Lettre X. p. 77.

Voyez Var. ibid.

horribles, affreux, dignes de tout anathême, qui introduiſent le Manichéiſme, & renverſent toute Religion. Il ne s'agit plus de biaiſer ſur ce que la force de la vérité a fait confeſſer une fois; je prouve plus que je ne promets: ce ne ſont pas ici des allégories, ce ſont des blaſphêmes bien formels. Ceux qui en ont imputé au Pape, qu'on n'oüit jamais parmi nous, ſont convaincus par eux-mêmes d'en avoir proféré qui font horreur au ciel & à la terre, & par-là de mériter, à la lettre, le titre d'impie, d'homme de péché, & d'ennemi de Dieu. Ce titre, avec le nom de Réforme, c'eſt l'hypocriſie antichrétienne, & le myſtère d'iniquité qui commençoit à ſe former dès le tems des Apôtres.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Selon M. Jurieu, c'eſt au Pape un caractère Antichrétien, & le ſeul que ce Miniſtre relève dans ſa Lettre XII. de ſe mettre au-deſſus de ce qu'on appelle Dieu, en ſe mettant au-deſſus des Rois, dont le S. Eſprit a dit: *Vous êtes des Dieux.* Mais quel autre a porté plus loin cet attentat que lui & les ſiens? On peut voir les inſolens diſcours de Luther, chef de la Réforme, contre l'Empereur & les Rois, lorſqu'il ordonne de leur courir ſus, à cauſe qu'ils défendoient l'ancienne Religion. Les effets ont ſuivi les paroles: peut-on plus s'élever contre les Rois, que d'avoir entrepris contre eux de ſanglantes guerres, de ſoutenir encore aujourd'hui, avec le Prophéte Jurieu, à la face de la Chrétienté, qu'elles ſont juſtes; d'éluder avec ce Miniſtre l'exemple des Martyrs, qui parmi tant de tourmens n'ont pas pris les armes, en diſant qu'ils n'ont été patiens que parce qu'ils étoient foibles: d'attribuer leur ſoumiſſion, non pas aux préceptes de Jeſus-Chriſt & des Apôtres, mais à erreur, à foibleſſe, à une prudence de la chair qui ne tendoit qu'à éviter un plus grand mal, & à ne ſe pas inutilement expoſer contre le plus fort? Tout cela qu'eſt-ce autre choſe que de prêcher encore la révolte auſſitôt qu'on ſe trouvera en état de la ſoutenir? Voilà ce que dit un Miniſtre qui vantoit, il y a quatre ans, la fidélité de ſon parti envers les Rois, comme étant à toute épreuve. On peut ici ſe ſouvenir de ce que le Roi Jacques diſoit des Puritains, c'eſt-à-dire, des Presbytériens & des Calviniſtes de ſon Royaume qu'il marquoit comme ennemis déclarés de la Royauté. Il avoit un ſecret preſſentiment de ce que cette Secte feroit ſouffrir à ſa poſtérité. Et ſans ici rappeller à notre mémoire tout ce qu'on a vû de nos jours, dont on ne trouve point d'exemple parmi les Peuples les plus barbares, ce qu'on fait encore à préſent contre un Roi à qui ſes plus grands ennemis ne peuvent refuſer quatre grandes qualités, l'amour de ſa Religion,

Lettre XII. p. 89.

Var. liv. I. 25. VIII. 1.

Lettre IX.

Ibid.

Politiq. du Clerg.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

l'amour de ſon Peuple, la juſtice & la valeur; ce qu'on loue comme un ouvrage Divin, & comme le chef-d'œuvre de la Réforme; malgré toutes les Loix d'un grand Royaume; malgré les ſermens les plus ſolemnels; malgré la nature même dont les droits les plus ſacrés ſont violés, & malgré le reſpect qu'on doit à l'inviolable Majeſté des Rois, montre aſſez combien on honore ces Dieux terreſtres.

Voyez ci-deſſus, n. 28. & ſuiv. 34.

Pour achever de mépriſer tout ce qui porte la marque de Dieu, la Réforme a outragé les Saints en accuſant les plus ſçavans, qui ſont les Peres du quatriéme ſiécle, de blaſphême & d'idolâtrie; & ce qui n'eſt pas moins injurieux, ceux des ſiécles précédens, d'avoir ignoré & obſcurci tous les myſtères, juſqu'à moins connoître Dieu que les Philoſophes; par où ils ont foulé aux pieds les promeſſes de Jeſus-Chriſt, l'Egliſe, qui eſt ſon corps, & ceux dont il a dit, *Qui vous écoute, m'écoute*, ſans rien laiſſer dans l'Univers qui ſoit à couvert de leur audace. Au ſurplus, on ne peut nier qu'ils ne ſe ſoient élevés tout ouvertement au-deſſus de Jeſus-Chriſt, puiſque même les Luthériens ont refuſé de l'adorer où ils le croient préſent, & que le reſte des Proteſtans leur a tourné à loüange cette irrévérence. Ils n'ont pas prouvé ce qu'ils avancent, que les Papes aient diſpenſé de la Loi de Dieu, ni qu'on y ait jamais ſongé dans l'Egliſe Catholique: mais nous leur avons prouvé par des actes authentiques que les chefs de la Réforme l'ont fait en pluſieurs manieres à l'occaſion du mariage. Le Miniſtre Jurieu, qui ne peut s'empêcher de condamner leurs excès, tâche néanmoins d'en ſoutenir le principe, & il ne craint point de dire qu'il y a des cas où l'on ſe peut diſpenſer de la Loi de Dieu. On peut voir ſa Lettre VIII. qui fera trouver effectivement dans les Miniſtres ce que les Miniſtres ont imputé calomnieuſement aux Papes & à l'Egliſe Catholique. Ils ſe ſont aſſis dans le Temple de Dieu, lorſqu'érigeant ſous ce nom une fauſſe Egliſe, ils s'y ont fait une chaire ſans que Dieu les envoyât, & ont appris à tous les particuliers à ſe rendre arbitres de leur foi & du ſens de l'Ecriture, c'eſt-à-dire, à prendre pour Dieu tout ce qui leur entre dans le cœur, & à ſe faire une idole de leur propre ſens; c'eſt ſe montrer dans le Temple de Dieu, comme ſi on étoit un Dieu, & c'eſt faire tout particulier, infaillible, & indépendant. Si les Miniſtres répondent qu'à ce coup ce ſont là des allégories; elles ſont meilleures que les leurs, & fondées ſur des faits plus poſitifs. S'ils m'accuſent de ſuppoſer ce qui eſt en queſtion, je le fais exprès à leur exemple. Nous avons droit de ſuppoſer auſſi-bien qu'eux ce que nous

Var. liv. VI n. 2. & ſuiv. 11. Lettre VIII.

croyons avoir établi ſur de meilleures preuves, & il n'en faut pas davantage pour leur ſoutenir que tant d'erreurs, tant d'impiétés, tant de révoltes qu'ils ont introduites dans l'Univers, leur ont mérité le titre d'hommes de péché, & tous les autres opprobres, dont ils ont tâché de nous noircir avec beaucoup moins d'apparence.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Pour ce qui eſt des prodiges & des ſignes, à voir le dédain qu'ils ont fait paroître pour les miracles les mieux atteſtés, & par les plus graves témoins, & avec le conſentement le plus unanime, on diroit qu'ils ſeroient exempts de la foibleſſe de croire les faux miracles : mais au contraire, ils ne nous parlent que de Prophéties, que de voix entendues en l'air, de prétendus vers Prophétiques gravés ſur les habits de quelques femmes, auſſi faux que mal conçus & mal bâtis, & d'autres contes ſemblables. Quand il faudroit avoüer que tout cela ſeroit vrai, & auſſi certainement ſurnaturel qu'il eſt vulgaire & groſſier, nous aurions autant de raiſon de l'attribuer aux eſprits abuſeurs, que les Miniſtres en ont peu de leur attribuer les miracles qu'un S. Ambroiſe, un S. Auguſtin, & les autres ont rapportés, comme en ayant été les témoins avec tout le Peuple. Il eſt vrai que les miracles qu'on vante tant dans la Réforme ſont ſi légers, que Satan très-aſſûrément n'y a employé que ſes plus groſſiers artifices : mais c'eſt aſſez qu'on s'y prenne, & aſſez pour donner aux Miniſtres qui les annoncent comme des ſignes du Ciel, le caractère d'Antechriſt. Je ne ſerai pas embarraſſé de ces paroles, *Celui qui tient*, après les différentes interprétations qu'on en a vûes. Que s'il falloit néceſſairement trouver ici l'Empire Romain, premiérement quand je n'aurois rien à propoſer de vraiſemblable, je me ſauverois aiſément, à l'exemple de nos Adverſaires, en ſoutenant qu'ils n'en ſont pas moins l'Antechriſt, encore que je ne puiſſe pas trouver dans un tems précis cette marque de leur naiſſance. Qu'on me donne cinq ou ſix cens ans dont il me ſoit libre de me joüer, comme ils ont fait, j'ajuſterai cette Hiſtoire, & je ſçaurai trouver mon compte auſſi-bien qu'eux ; & quand il en faudroit enfin venir à quelque tems plus précis, qui m'empêchera de dire qu'encore que l'Empire Romain fût tombé à Rome, & démembré dans la ſource, comme S. Jean l'avoit prédit, il tenoit encore en Orient : qu'il a été en quelque maniere renouvellé à Rome même du tems de Charlemagne : que c'étoit là ce qui arrêtoit le myſtère d'iniquité, & l'empêchoit d'éclater ; mais que la Maiſon de Charlemagne étant tout-à-fait éteinte & en France comme en Italie, vingt ans avant que les Manichéens, les pre-

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

miers auteurs de nos Adverſaires, commencerent à éclater, c'étoit alors que le méchant devoit paroître : qu'en effet, on devoit commencer alors à renier Jeſus-Chriſt préſent dans l'Euchariſtie, à prendre pour idolâtrie l'honneur de ſes Saints, à donner le nom d'Antechriſt à ſon Egliſe, & à le mériter plus que jamais par cet attentat ?

LXXXIII. *Contradiction manifeſte du Miniſtre Jurieu ſur le ſujet de l'Antechriſt de ſaint Paul.*

Pour achever de faire voir que l'Explication des Proteſtans ſur le paſſage de S. Paul eſt un amas de contradictions & de fauſſetés manifeſtes, je prie le Lecteur de ſe ſouvenir, que s'il y a dans le ſyſtême Proteſtant quelque choſe de fondamental & de certain, c'eſt que l'Antechriſt de S. Paul doit venir au tems de la chûte de l'Empire Romain ; c'eſt ce que M. Jurieu établit autant qu'il peut au chapitre IV. de ſes Préjugés, où tout ſon but eſt de montrer qu'*il faut que l'Empire Romain ſoit aboli devant que l'Antechriſt ſoit révélé ; que l'Antechriſt en doit occuper la place ; que tout le monde convient que l'Antechriſt devoit être manifeſté incontinent après que l'Empire Romain ſeroit détruit.*

Préj. I. p. ch. IV. p. 81.

Delà il conclut que, pour décider ſi l'Antechriſt eſt venu, il ne s'agit plus que de ſçavoir *ſi l'Empire Romain ſubſiſte encore* ; & comme pluſieurs Catholiques répondent qu'il ſubſiſte en Allemagne, il ſoutient qu'il faut avoir perdu *toute pudeur*, pour mettre l'Empire Romain ſi loin de Rome : d'où il conclut, *que l'Empire Romain a ceſſé, quand Rome a ceſſé d'être la Capitale des Provinces, & que ſon Empire* fut démembré aux environs du cinquiéme ſiécle.

Ibid. p. 82.

Voilà parler nettement, & il n'y a rien de plus poſitif que la chûte de cet Empire déja arrivée, & cette chûte marquée comme le ſigne certain de l'Antechriſt venu au monde.

P. 89, 90.

Il ne parle pas moins poſitivement dans ſa Lettre XII. qui vient de paroître du 15 Février 1689. *L'Antichriſtianiſme*, dit-il, *ne devoit être révélé que quand l'Empire Romain temporel ſeroit anéanti, & cela après le milieu du cinquiéme ſiécle*, où il prétend que le Papiſme fut manifeſté.

Ibid. p. 89, 93.

Il ſemble donc qu'il n'y a rien de plus conſtant ; & pour le mieux aſſûrer, le Miniſtre ſe fortifie de l'autorité *de tous les Anciens*, dans la préſuppoſition qu'il fait toujours que les Anciens ſont d'accord à faire venir l'Antechriſt, lorſque l'Empire Romain ſera diſſipé. Mais le ſyſtême eſt compoſé de tant de piéces mal aſſorties, qu'il n'y a pas moyen de les concilier, ni de marquer bien nettement ce qu'on veut donner pour certain ; car après l'impreſſion des *Préjugés* en 1685. le Miniſtre ne fut pas long-tems ſans

s'appercevoir que tout cela ne pouvoit quadrer avec le reſte du ſyſtême ; & un an après, dans l'Accompliſſement des Prophéties, il parle en ces termes de l'endroit des Préjugés qu'on vient de voir : *L'Explication & l'application de S. Paul à l'Empire du Papiſme a été faite là d'une maniere aſſez exacte pour nous empêcher d'y retoucher, à l'exception de l'article dans lequel l'Apôtre a dit* : Vous ſçavez ce qui le retient, & celui qui occupe, occupera. C'eſt-à-dire, que tout alloit bien, excepté l'endroit principal, puiſque c'eſt celui-là qu'il va changer. *Tout le monde*, continue-t-il, *A TOUJOURS CRU ET CROIT ENCORE que par celui qui occupoit du tems de S. Paul, il faut entendre l'Empire Romain, & l'on a compris que l'Apôtre avoit intention de dire que l'Empire Antichrétien ne paroîtroit point au monde, que l'Empire Romain ne fût aboli.* Voyons donc ce qu'il faudra croire enfin de *ce que tout le monde avoit cru & croyoit encore*, c'eſt-à-dire, de ce qu'avoient cru tous les Anciens & tous les modernes, par conſéquent les Proteſtans comme les autres, & lui-même avec eux tous, il n'y avoit pas plus d'un an, à l'endroit de ſes Préjugés où il traitoit cette affaire. *Mais cela*, dit-il, *ne s'accorde pas avec les autres Prophéties.* Ce qu'ayant décidé ainſi, il fait encore cette demande : *Si cela eſt, que faut-il entendre par ces paroles de S. Paul*, celui qui occupe, &c. *cela ne ſignifie pas juſqu'à ce que l'Empire Romain ſoit aboli, comme ont cru les Anciens, & comme voudroient bien perſuader les ſuppôts de l'Antechriſt d'aujourd'hui :* ainſi ce qu'il nous propoſe, comme choſe que tout le monde, & par conſéquent les Proteſtans comme les autres avoient cru & croyoient encore, eſt en même tems une invention *des ſuppôts de l'Antechriſt* ; & le ſentiment de *ces ſuppôts de l'Antechriſt* eſt le même que celui *des Anciens*, dont on vient de voir qu'il fait tant valoir l'autorité.

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS. Acc. I. p. p. 8. Ibid. p. 83. Ibid. 91.

On voit bien qu'il lui faut penſer à tant de choſes pour faire quadrer ſon ſyſtême & remédier aux inconvéniens qui s'élévent de toutes parts, qu'à chaque moment il oublie ſes propres penſées ; & pour montrer en cet endroit ce qui l'incommode, c'eſt qu'il ſe trouve engagé à dire avec les autres Proteſtans, que Daniel, S. Paul, & S. Jean ne diſent que la même choſe, & que le Pape eſt par-tout.

Dans ce deſſein, Daniel eſt le premier à l'embarraſſer ; car des quatre Monarchies que ce Prophéte a prédites, après leſquelles doit venir l'Empire de Jeſus-Chriſt, le Miniſtre veut que la derniere ſoit celle des Romains, & par conſéquent que

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

l'Empire de Jeſus-Chriſt ne vienne qu'après celle-là ; mais incontinent après : ce qu'il croit avoir bien prouvé par deux endroits de ce Prophéte, dont je ne veux pas diſputer ici. Pour l'Empire du Fils de Dieu, il ne faut pas croire qu'il ait commencé à ſa naiſſance, ou à la Prédication de ſon Evangile ; il ne commencera qu'avec ces mille ans pris à la lettre, que ce Miniſtre eſt venu rétablir après Joſeph Méde, & finira avec eux ; d'où il conclut que, ſelon Daniel, l'Empire Romain doit durer juſqu'au commencement de ce regne de mille ans, & par conſéquent qu'il dure encore.

Dan. II. VII. Jur. ibid. p. 89. & II. p. ch. XIII. & ſuiv. p. 261.

Mais où dure-t-il ? dans le Pape. La Papauté eſt une partie de l'Empire Romain que Daniel avoit vû, & S. Jean a vû auſſi la même choſe dans ſes deux Bêtes. Le Miniſtre le veut ainſi : mais ſi cela eſt, il faut bien changer en effet tout ce qu'on diſoit ſur le paſſage de S. Paul ; car s'il eſt vrai, ſelon cet Apôtre, que l'Antechriſt, qui eſt la Papauté, ne doive venir qu'après que l'Empire Romain, dont une partie eſt la Papauté, ſera tombé, il s'enſuit que l'Antechriſt ne paroîtra qu'après que l'Antechriſt aura diſparu : ce qui ſeroit un nouveau myſtère dans le ſyſtême Proteſtant, à la vérité difficile à démêler, mais digne de tous les autres.

Pour y trouver quelque dénouement, *celui qui tient*, dans S. Paul, n'eſt plus l'Empire Romain : *tout le monde qui le croyoit, & le croit encore, s'eſt trompé ;* c'eſt ſeulement la ſixiéme tête de la Bête, c'eſt-à-dire, ſelon le ſyſtême, le ſixiéme gouvernement de Rome, qui eſt celui des Empereurs ; & le ſens de S. Paul eſt que quand *cette ſixiéme tête ceſſera à Rome, alors le regne Antichrétien ſe manifeſtera, & formera bientôt une ſeptiéme tête qui ſera celle des Papes.*

Acc. p. 92.

C'eſt ainſi que le Miniſtre ſe tire d'affaire dans l'Accompliſſement des Prophéties. Mais pourquoi donc change-t-il encore dans ſa Lettre XII. en diſant que le regne Antichrétien & Papiſtique ne devoit paroître que *quand l'Empire Romain temporel ſeroit anéanti ?* Y a-t-il rien de plus détruit que ce qui eſt entiérement réduit au néant ? Comment donc le Miniſtre peut-il ſoutenir que l'Empire *Romain temporel* eſt mis au néant, puiſqu'il doit ſubſiſter juſqu'au prétendu regne de Jeſus-Chriſt qui eſt encore à venir ? C'eſt apparemment que Daniel aura vû un autre Empire Romain que le temporel : il aura prédit que cet Empire ſe ſpiritualiſeroit à la fin dans les Papes : mais dans quel endroit de ſa Prophétie a-t-il découvert ce nouveau myſtère ? & a-t-il montré autre choſe dans ſes quatre Bêtes, que des Empires purement temporels ? Qu'on eſt à plaindre

plaindre de n'aimer pas mieux garder le ſilence, que d'interpréter les Prophétes avec des illuſions ſemblables !

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

Pour achever de les découvrir, je n'ai plus qu'une vérité à répéter, c'eſt qu'il n'y a nul rapport entre les deux bêtes de S. Jean & le méchant de S. Paul : la premiere, parce que le méchant de S. Paul ne fait adorer que lui-même ; tout au contraire de la ſeconde Bête de S. Jean, comme on a vû : la ſeconde, parce que le méchant de S. Paul doit venir à la fin des ſiécles, & les deux Bêtes, mille ans auparavant : la troiſiéme, qu'au tems des Gog & Magog, où ſe fera la derniere perſécution, il n'eſt parlé en effet de la Bête & du faux Prophéte, que comme de gens déja plongés dans l'étang de feu ; ce qui achéve de démontrer qu'ils appartenoient à une autre perſécution, & non pas à la derniere.

LXXXIV. Pitoyables extrémités où s'engagent les Proteſtans. Concluſion de ce diſcours. Sup. explic. du ch. XX. ℣. 7, 9. & à la fin p. 44. & ſuiv. Avert. n. 51. p. 678. & ſuiv.

Que ſi ce n'eſt pas la derniere, ce n'eſt pas celle de l'Antechriſt : premiérement, parce que l'Antechriſt, qui par ſon nom même eſt le plus grand ennemi de Jeſus-Chriſt, eſt celui que Satan réſerve, pour faire ſon dernier effort à la fin du monde, lorſqu'il ſera déchaîné ; & ſecondement, que c'eſt auſſi celui que Jeſus-Chriſt ſe réſerve pour le détruire par lui-même, & en faire le plus éclatant, comme le dernier exemple de ſa juſtice, ainſi que l'ont entendu tous les anciens, tous les modernes Catholiques, & même juſqu'à nos jours tous les Proteſtans.

De-là il s'enſuit clairement que la Bête de l'Apocalypſe n'eſt pas l'Antechriſt, & que toutes les applications qu'on en fait au Pape ſur la préſuppoſition qu'il eſt l'Antechriſt, portent à faux.

Que ſi l'on dit que ſa cauſe n'en eſt pas meilleure, puiſque toujours il ſeroit la Bête qui ne vaut pas mieux : outre que nous avons exclu d'une ſi ſainte puiſſance tous les caractères de la Bête, ſes blaſphêmes, ſes proſtitutions, ſes idolâtries, ſon nom même, ſa courte durée, ſon Prophéte avec ſes Prodiges, ſes Têtes, ſes Cornes & tout le reſte de ſon attirail : ſans rentrer dans cette diſpute, nous aurons déja pour avoüé que le rapport qu'on nous vante entre S. Paul & S. Jean ſera devenu inſoutenable ; de ſorte que l'un des deux Apôtres ſera inconteſtablement mal allégué. Quand les Proteſtans auront choiſi l'endroit par où ils veulent commencer à reconnoître leur erreur, nous aviſerons à l'autre.

Et ſi pour concilier de nouveau S. Paul & S. Jean, ils ſoutiennent que l'Antechriſt & le méchant de S. Paul n'eſt pas le dernier perſécuteur, en diſant avec M. Jurieu que le jour de l'éclatante apparition de Jeſus-Chriſt n'eſt pas auſſi le dernier jour que les Theſſaloni-

AVERTISSEMENT AUX PROTESTANS.

ciens craignoient ſi fort; contre la ſuite du texte & la doctrine conſtante, non-ſeulement de tous les Saints Peres, mais encore de preſque tous les Proteſtans; les voilà avec ce Miniſtre réduits à reconnoître deux apparitions éclatantes de Jeſus-Chriſt; l'une, pour commencer les mille ans; & l'autre pour le dernier Jugement, ſans qu'il y ait de ſalut pour leur interprétation autre part que dans l'opinion des Millénaires, avec toutes les abſurdités que nous y avons remarquées.

Il ne nous reſte donc plus, après une Apocalypſe ſi défigurée, un S. Paul ſi mal entendu, & tant de contes ſi mal digérés, que de prier Dieu pour nos Freres qui s'y ſont laiſſé tromper, & enfin de leur faire craindre que de toutes les Prophéties, dont on leur promet l'accompliſſement en nos jours, il n'y en ait qu'une ſeule qui s'accompliſſe malheureuſement pour eux; je veux dire la fin de celle de la ſeconde aux Theſſaloniciens, *parce qu'ils n'ont pas voulu ouvrir leurs cœurs à la vérité qui les auroit ſauvés, Dieu leur enverra un eſprit d'erreur; enſorte que ne croyant pas à la vérité, & conſentant à l'iniquité, ils ſoient juſtement condamnés.*

II. Theſſ. II. 11, 12.

Au reſte, *nous eſpérons de meilleures choſes, encore que nous parlions ainſi;* & loin de croire que Dieu déploie ſa juſte vengeance, pour punir les irrévérences de nos Freres envers le Pape, envers l'Egliſe Catholique, & envers les Saints qui en ont été la lumiere, nous oſons bien nous promettre de ſon immenſe miſéricorde, non-ſeulement qu'il amollira les cœurs endurcis, mais encore que l'excès de l'égarement ſera un moyen pour en revenir.

Heb. VI. 9.

CONFERENCE
AVEC M. CLAUDE.
MINISTRE DE CHARENTON,
SUR
LA MATIERE DE L'EGLISE.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

AVERTISSEMENT.

JE n'avois pas deſſein de mettre au jour cette Conférence, non plus que les Inſtructions dont elle fut accompagnée. La Conférence & les Inſtructions avoient pour objet la converſion d'une perſonne particuliere, & ayant eu leur effet, rien n'obligeoit à en faire davantage de bruit. Mais comme je n'affectois pas d'en publier le récit, je n'affectois pas non plus de le tenir caché. J'en donnai un exemplaire à Mademoiſelle de Duras qui le ſouhaita : il étoit juſte. Je conſentis ſans peine qu'on le communiquât à quelques-uns des Meſſieurs de la Religion Prétendue-Réformée, qui déſirerent de le voir, parce qu'on crut qu'il ſeroit utile à leur inſtruction. Ce même motif m'a porté à le communiquer à quelques autres de ces Meſſieurs, ou par moi-même, ou par des amis interpoſés. Ainſi il a paſſé en pluſieurs mains : il s'en eſt fait des copies ſans que je le ſçuſſe ; elles ſe ſont répandues ; elles ſe ſont altérées : quelques-uns ont abbrégé le récit que j'avois fait, ou l'ont tourné à leur mode : enfin, on l'a imprimé à Touſouſe ſur une mauvaiſe copie ; & je ne puis plus m'empêcher de le donner tel que je l'ai rédigé moi-même avec beaucoup de fidélité & de religion.

Au ſortir de la Conférence, je la racontai toute entiere à M. le Duc de Richelieu, & à Madame la Ducheſſe ſa femme, en préſence de M. l'Abbé Teſtu. Le zéle particulier qu'ils avoient pour la converſion de Mademoiſelle de Duras, le leur fit ainſi déſirer. Je leur avois déja récité les converſations précédentes. Le lendemain je fis le même récit à quelques-uns de mes amis particuliers, du nombre deſquels étoit M. l'Evêque de Mirepoix. J'étois plein de la choſe, & je la racontai naturellement. Tous ces Meſſieurs m'exhorterent à la mettre par écrit pendant que j'en avois la mémoire fraîche, & me firent voir par pluſieurs raiſons, que ce ſoin ne ſeroit pas inutile. Je les crus. On me vit écrire avec la rapidité qui paroît lorſqu'on écrit des faits qu'on a préſens, ſans ſe mettre en peine du ſtyle ; & ces Meſſieurs remarquerent dans la narration écrite la même ſimplicité qu'ils avoient tous reſſentie dans le récit de vive voix. Mademoiſelle de Duras reconnut dans mon diſcours la vérité toute pure ; & j'eſpère que ceux qui le liront ſans prévention, en auront la même penſée.

Après que mon récit ſe fut répandu, comme je l'ai dit, il en tomba une copie entre les mains de M. Claude, ainſi qu'il le témoigne lui-même ; & il répandit de ſon côté, avec une Réponſe aux Inſtructions que j'avois données en particulier à Mademoiſelle de Duras, une Relation de notre Conférence fort différente de celle-ci. A dire franchement ce que je penſe, cette Relation ne fait honneur ni à lui ni à moi : nous y tenons tour à tour de longs diſcours aſſez languiſſans, aſſez traînans, aſſez peu ſuivis. Dans la Relation de M. Claude on revient ſouvent d'où on eſt parti, ſans qu'on voie par où on y rentre. Ce n'eſt pas ainſi que nous agîmes, & notre diſpute fut ſuivie & aſſez ſerrée. Dans ces ſortes de diſputes, on s'échauffe

AVERTISSEMENT.

naturellement comme dans une eſpéce de lutte : ainſi la ſuite eſt plus animée que ne ſont les commencemens. On ſe tâte, pour ainſi dire, l'un l'autre, dans les premiers coups qu'on ſe porte : quand on s'eſt un peu expliqué, quand on croit avoir découvert où chacun met la difficulté, & avoir, pour ainſi parler, ſenti le foible, tout ce qui ſuit eſt plus vif & plus preſſant. Si tout cela ſe trouve auſſi naturel dans le récit de M. Claude que dans le mien, le Lecteur en jugera. De la maniere que le ſien eſt tourné, pluſieurs auront peine à croire qu'il n'ait pas été du moins rajuſté & racommodé ſur la lecture du mien. Mais je ne veux point m'arrêter à ces réflexions. Tout le monde ne ſçait pas ſentir dans les diſcours, non plus que dans les tableaux, ce qu'il y a d'original, &, pour ainſi dire, de la premiere main. Je ne veux non plus emplôyer ici le reproche odieux de mauvaiſe foi. On ne ſe ſouvient pas toujours ſi exactement ni des choſes qui ont été dites, ni de l'ordre dont elles l'ont été : ſouvent on confond dans ſon eſprit ce qu'on a penſé depuis, avec ce qu'on a dit en effet dans la diſpute ; & ſans deſſein de mentir, il ſe trouve qu'on altère la vérité. Ce que je dirai de M. Claude, il le pourra dire de moi. Notre converſation s'eſt faite en particulier, & aucun de nous ne peut produire des témoins indifférens : ainſi chacun jugera de la vérité de nos récits ſuivant ſes préventions. Je ne prétends point tirer avantage du ſuccès de la Conférence qui fut ſuivie de la converſion de Mademoiſelle de Duras : c'eſt l'œuvre de Dieu dont il faut lui rendre graces : c'eſt un exemple pour ceux qui ſe trouvent bien diſpoſés, mais ce n'eſt pas un argument pour des opiniâtres. Les Catholiques regarderont ce changement d'une façon, & les Prétendus-Réformés d'une autre. Ainſi quand nous nous mettrons M. Claude & moi à ſoutenir chacun ſon récit, il n'en réſultera qu'une diſpute dont le public n'a que faire. Et qu'importe au fond, dira le Lecteur, qui des deux ait eu l'avantage ? La cauſe ne réſide pas dans ces deux hommes qui ſe montreroient trop vains, & par-là même trop peu croyables, s'ils vouloient que tout le monde, & leurs amis auſſi-bien que leurs Adverſaires, les en cruſſent également ſur leur parole. Dans ces altercations, ce que le ſage Lecteur peut faire de mieux, c'eſt de s'attacher au fond des choſes, & ſans ſe ſoucier des faits perſonnels, conſidérer la Doctrine que chacun avance.

La matiere qui eſt traitée dans tout ce récit, eſt auſſi claire qu'elle eſt importante. C'eſt la matiere de l'Egliſe. Nos Adverſaires ſont peu de cas de cette diſpute, & on leur entend toujours dire qu'il en faut venir au fond, en laiſſant à part, comme une formalité peu néceſſaire, tous les préjugés qu'on tire de l'autorité de l'Egliſe : comme ſi ce n'étoit pas une partie eſſentielle du fond, d'examiner par quelle autorité & par quel moyen Jeſus-Chriſt a voulu que les Chrétiens ſe réſoluſſent ſur les diſputes qui devoient naître dans ſon Egliſe. Les Catholiques prétendent que ce moyen, c'eſt d'écouter l'Egliſe même. Ils prétendent qu'un particulier ne ſe doit réſoudre qu'avec tout le Corps, & qu'il haſarde tout quand il ſe réſout par une autre voie. Ils prétendent que pour ſçavoir en quelle Egliſe il faut demeurer, il ne faut que ſçavoir quelle eſt celle qu'on ne peut jamais

Etat de la Queſtion.

accuſer de s'être formée en ſe ſéparant ; celle qu'on trouve avant toutes les ſéparations ; celle dont toutes les autres ſe ſont ſéparées. Sans ſortir de notre maiſon, nos parens mêmes nous montreront cette Egliſe. *Interroge votre pere, & il vous le dira ; demandez à vos Ancêtres, & ils vous l'annonceront.* Selon cette régle, quiconque peut montrer à toute une Egliſe, à toute une Société de Paſteurs & de Peuple, le commencement de ſon être, & un tems, quel qu'il ſoit, durant lequel elle n'étoit pas, l'a convaincue dès-là de n'être pas une Egliſe vraîment Chrétienne. Voilà notre prétention ; & nous ne prétendons pas que dans cette queſtion il s'agiſſe d'une ſimple formalité. Nous ſoutenons qu'il s'agit d'un article fondamental contenu dans ces paroles du Symbole, *Je crois l'Egliſe Catholique ;* article d'ailleurs de telle importance, qu'il emporte la déciſion de tous les autres. Mais autant que ce point eſt déciſif, autant eſt-il clair, & on n'en peut pas parler long-tems ſans que le foible paroiſſe bien-tôt de part ou d'autre. Diſons mieux : lorſqu'un Catholique, tant ſoit peu inſtruit, entreprend un Proteſtant ſur ce point, ce Proteſtant, quelque habile & quelque ſubtil qu'il ſoit, ſe trouvera infailliblement réduit, non pas toujours à ſe taire, mais ce qui n'eſt pas moins fort que le ſilence, à ne dire, quand il voudra parler, que de viſibles abſurdités.

AVERTISSEMENT.

Deutéron. XXXII.

C'eſt ce qui eſt ici arrivé à M. Claude par le ſeul défaut de ſa cauſe ; car on verra qu'il l'a défendue avec toute l'habileté poſſible, & ſi ſubtilement, que je craignois pour ceux qui écoutoient ; car je ſçai ce qu'écrit S. Paul de tels diſcours. Mais enfin, il le faut dire à pleine bouche : la vérité a remporté une victoire manifeſte. Ce que M. Claude avoue, ruine ſa cauſe : les endroits où M. Claude eſt demeuré ſans réponſe, ſont des endroits qui en effet n'en ſouffrent point.

Et enfin qu'on ne diſe pas que j'avance ce que je veux ; ou que je veux maintenant, contre ce que je viens de déclarer, qu'on m'en croie ſur ma parole : deux choſes vont faire voir, quelque opinion qu'on veuille avoir de moi, qu'en ce point il faut me croire néceſſairement.

La premiere, c'eſt qu'appuyé ſur la force de la vérité, & ſur la promeſſe de celui qui dit, *Qu'il nous donnera une bouche & une parole à laquelle nos adverſaires ne pourront pas réſiſter*, par-tout où M. Claude dira qu'il n'a pas avoüé ce que je lui fais avoüer dans le récit de la Conférence, je m'engage dans une ſeconde Conférence à tirer encore de lui le même aveu ; & par-tout où il dira qu'il n'eſt pas demeuré ſans réponſe, je le forcerai, ſans autre argument que ceux qu'il a déja oüis, à des réponſes ſi viſiblement abſurdes, que tout homme de bon ſens avouera qu'il valoit encore mieux ſe taire que de s'en être ſervi.

Luc. XXI. 15.

Et de peur qu'on ne diſe, car dans une affaire où il s'agit du ſalut des ames, il faut, autant qu'on peut, tout prévenir : de peur donc encore une fois qu'on ne diſe que M. Claude peut-être aura pris un mauvais tour, par lequel il ſe ſera engagé dans des inconvéniens, je ſoutiens au contraire que cet avantage eſt tellement dans notre cauſe, que tout Miniſtre, tout Docteur, tout homme vivant, ſuccombera de la même ſorte à de pareils argumens.

Ceux qui voudront faire cette épreuve, verront que ma promeſſe n'eſt

AVERTISSEMENT.

pas vaine. Que ſi on dit que je préſume de mes forces; maintenant que je m'examine moi-même devant Dieu, ſi cette préſomption m'avoit fait parler, je déſavouerois tout ce que j'ai dit. Au lieu de me promettre aucun avantage, je me tiendrois pour vaincu en ne me fiant qu'à mon bras & en mes armes; & loin de défier les forts, à l'exemple de David, je me rangerois avec ceux dont le même David a chanté, *Que les fléches des Enfans les ont percés, & que leur propre langue, trop foible pour les défendre, s'eſt enfin tournée contre eux-mêmes.*

I. Reg. XVII. 45. Pſ. 63. n. 8, 9.

L'Inſtruction que j'offre en général aux Prétendus-Réformés, je l'offre en particulier à ceux du Diocèſe de Meaux que je dois porter plus que tous les autres dans mes entrailles. Ceux qui refuſeront cette Inſtruction Chrétienne, pacifique, fraternelle & paternelle autant que concluante & déciſive, je leur dirai, comme S. Paul, avec douleur & gémiſſement, car on ne ſe conſole pas de la perte de ſes Enfans & de ſes Freres, *Je ſuis né du ſang d'eux tous.*

Act. XX. 29.

Voilà la premiere choſe qui ſera voir que je n'impute rien à M. Claude pour me donner de l'avantage. La ſeconde, c'eſt que M. Claude lui-même, au milieu de ce qu'il m'oppoſe, & parmi tous les tours qu'il donne à notre diſpute, avoue encore au fond ce dont il s'agiſſoit entre nous, ou le tourne d'une maniere à faire voir qu'il ne peut pas entiérement le déſavoüer. Mais tout ceci s'entendra mieux quand, après les Inſtructions & la Conférence, on lira encore les Réflexions que je ferai ſur l'Ecrit de M. Claude.

Il faut de l'attention pour prendre toute la ſuite de ces Inſtructions: car quelque facilité qu'il ait plû à Dieu nous faire trouver dans une matiere où il montre aux plus ignorans comme aux plus habiles la voie du ſalut ouverte, il n'a voulu décharger perſonne de l'attention dont il eſt capable; & comme les entretiens qu'on va voir ſont nés à l'occaſion des articles XIX. & XX. de mon Traité de l'*Expoſition*, la lecture de ces deux articles, qui ne coûtera qu'un demi-quart-d'heure, facilitera l'intelligence de tout cet Ouvrage, quoique j'eſpère d'ailleurs qu'il ſe ſoutiendra par lui-même.

Au reſte, cette lecture ne ſera pas inutile aux Catholiques; ordinairement ils négligent trop les Livres de Controverſe. Appuyés ſur la Foi de l'Egliſe, ils ne ſont pas aſſez ſoigneux de s'inſtruire dans les Ouvrages où leur Foi ſeroit confirmée, & où ils trouveroient les moyens de ramener les Errans. On n'en uſoit pas ainſi dans les premiers ſiécles de l'Egliſe: les Traités de Controverſe que faiſoient les Peres étoient recherchés par tous les Fidéles. Comme la converſation eſt un des moyens que le S. Eſprit nous propoſe pour attirer les Infidéles & ramener les Errans, chacun travailloit à rendre la ſienne fructueuſe & édifiante par cette lecture. La vérité s'inſinuoit par un moyen ſi doux; & la converſation attiroit ceux qu'une diſpute méditée n'auroit peut-être fait qu'aigrir. Mais afin qu'on liſe les Ouvrages que nous faiſons ſur la Controverſe, comme on liſoit ceux des Peres, tâchons, comme les Peres, de les remplir, non-ſeulement d'une Doctrine exacte & ſaine, mais encore de piété & de charité; & autant que nous pourrons, corrigeons les ſéchereſſes, pour ne point dire l'aigreur, qu'on trouve trop ſouvent dans de tels Livres.

CONFERENCE

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

CONFERENCE
AVEC M. CLAUDE,
MINISTRE DE CHARENTON,
SUR
LA MATIERE DE L'EGLISE.

I. *Préparation à la Conférence, & inſtruction particuliere.*

MADEMOISELLE de Duras ayant quelque doute ſur ſa Religion, m'avoit fait demander par diverſes perſonnes de qualité, ſi je voudrois bien conférer en ſa préſence avec M. Claude. Je répondis que je le ferois de bon cœur, ſi je voyois que cette Conférence fût néceſſaire à ſon ſalut. Enſuite elle ſe ſervit de l'entremiſe de M. le Duc de Richelieu pour m'inviter à me rendre à Paris le Mardi dernier de Février 1678 & à entrer en conférence le lendemain avec ce Miniſtre ſur la matiere dont elle me parleroit. C'étoit pour me l'indiquer qu'elle ſouhaita de me voir avant la Conférence. Comme je me fus rendu chez elle au jour marqué, elle me fit connoître que le point ſur lequel elle déſiroit s'éclaircir avec ſon Miniſtre, étoit celui de l'autorité de l'Egliſe qui lui ſembloit renfermer toute la Controverſe. Il me parut qu'elle n'étoit pas en état de ſe réſoudre ſans cette Conférence, ſi bien que je la jugeai abſolument néceſſaire.

Je lui dis que ce n'étoit pas ſans raiſon qu'elle s'attachoit principalement, & même uniquement, à ce point qui renfermoit en effet la déciſion de tout le reſte, comme elle l'avoit remarqué; & ſur cela je tâchai de lui faire encore mieux entendre l'importance de cet article.

C'eſt une choſe, lui dis-je, aſſez ordinaire à vos Miniſtres, de ſe glorifier que la croyance des fondemens de la Foi ne leur

CONFERENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

peut être conteſtée. Ils diſent que nous croyons tout ce qu'ils croient, mais qu'ils ne croient pas tout ce que nous croyons. Ils veulent dire par-là qu'ils ont retenu tous les fondemens de la Foi, & qu'ils n'ont rejetté que ce que nous y avons ajoûté. Ils tirent de-là un grand avantage, & prétendent que leur Doctrine eſt ſûre & inconteſtable. Mademoiſelle de Duras ſe ſouvient fort bien de leur avoir ſouvent oüi tenir de tels diſcours. Je ne veux ſur cela, pourſuivis-je, leur faire qu'une remarque ; c'eſt que loin de leur accorder qu'ils croient tous les fondemens de la Foi, au contraire, nous leur faiſons voir qu'il y a un article du Symbole qu'ils ne croient pas, & c'eſt celui de l'Egliſe Univerſelle. Il eſt vrai qu'ils diſent de bouche, *Je crois l'Egliſe Catholique ou Univerſelle*, comme les Ariens, les Macédoniens, & les Sociniens diſent de bouche, *Je crois en Jeſus-Chriſt & au S. Eſprit.* Mais comme on a raiſon d'accuſer ceux-ci de ne croire pas ces articles, parce qu'ils ne les croient pas comme il faut, ni ſelon leur véritable intelligence : ſi on montre aux Prétendus-Réformés qu'ils ne croient pas comme il faut l'article de l'Egliſe Catholique, il ſera vrai qu'ils rejetteront en effet un article ſi important du Symbole.

Mademoiſelle de Duras avoit lû mon Traité de l'*Expoſition*, & me fit connoître qu'elle ſe ſouvenoit d'y avoir vû quelque choſe qui revenoit à-peu-près à ce que je lui diſois : mais j'ajoûtai qu'en ce Traité j'avois voulu dire les choſes fort briévement, & qu'il étoit à propos qu'elle les vît un peu plus au long.

Il faut donc ſçavoir, lui dis-je, ce qu'on entend par ce mot d'Egliſe Catholique ou Univerſelle ; & ſur cela je poſai pour fondement, que dans le Symbole où il s'agiſſoit d'expoſer la Foi ſimplement, il falloit prendre ce terme de la maniere la plus propre, la plus naturelle & la plus uſitée parmi les Chrétiens. Or ce que tous les Chrétiens entendent par le nom d'Egliſe, c'eſt une Société qui fait profeſſion de croire la Doctrine de Jeſus-Chriſt, & de ſe gouverner par ſa parole. Si cette Société fait cette profeſſion, par conſéquent elle eſt viſible.

Que cette ſignification du nom d'Egliſe fût la propre & la naturelle ſignification de ce nom, celle en un mot qui étoit connue de tout le monde, & uſitée dans le diſcours ordinaire, je n'en demandois pas d'autres témoins que les Prétendus-Réformés eux-mêmes.

Quand ils parlent de leurs Prieres Eccléſiaſtiques, de la Diſcipline de l'Egliſe, de la Foi de l'Egliſe, des Paſteurs & des Dia-

ères de l'Egliſe, ils n'entendent pas que ce ſoient les Prieres des Prédeſtinés, ni leur Diſcipline, ni leur Foi; mais les Prieres, la Foi & la Diſcipline de tous les Fidéles aſſemblés dans la Société extérieure du Peuple de Dieu.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Quand ils diſent qu'un homme édifie l'Egliſe, ou qu'il ſcandaliſe l'Egliſe, ou qu'ils reçoivent quelqu'un dans l'Egliſe, ou qu'ils excluent quelqu'un de l'Egliſe, tout cela s'entend ſans doute de la Société extérieure du Peuple de Dieu.

Ils l'expliquent ainſi dans la forme du Baptême, lorſqu'ils diſent qu'ils vont recevoir l'enfant *en la compagnie de l'Egliſe Chrétienne*, & pour cela qu'ils obligent *les parrains & marraines de l'inſtruire en la Doctrine, laquelle eſt reçue du Peuple de Dieu, comme elle eſt*, diſent-ils, *ſommairement compriſe en la Confeſſion de Foi que nous avons tous :* & encore, lorſqu'ils demandent à Dieu dans leurs Prieres Eccléſiaſtiques, *de délivrer toutes ſes Egliſes de la gueule des loups raviſſans :* & encore plus expreſſément dans la Confeſſion de Foi, Article XXV. quand ils diſent, *Que l'Ordre de l'Egliſe, qui a été établi de l'autorité de Jeſus-Chriſt, doit être ſacré, & pourtant que l'Egliſe ne peut conſiſter, ſinon qu'il y ait des Paſteurs qui aient la charge d'enſeigner ;* & dans l'Article XXVI. *que nul ne ſe doit retirer à part, mais que tous enſemble doivent garder & entretenir l'unité de l'Egliſe, ſe ſoumettant à l'inſtruction commune ;* & enfin dans l'Article XXVII. *qu'il faut diſcerner ſoigneuſement quelle eſt la vraie Egliſe, & que c'eſt la Compagnie des Fidéles qui s'accordent à ſuivre la parole de Dieu & la pure Religion qui en dépend.* D'où ils concluent, Article XXVIII. *qu'où la parole de Dieu n'eſt pas reçue, & qu'on ne fait nulle profeſſion de s'aſſujettir à icelle, & où il n'y a nul uſage des Sacremens, à parler proprement, on ne peut juger qu'il y ait aucune Egliſe.*

On voit par tous ces paſſages, & par l'uſage commun des Prétendus-Réformés, que la ſignification du mot d'Egliſe propre, naturelle & uſitée de tout le monde, eſt de la prendre pour la Société extérieure du Peuple de Dieu, parmi lequel, quoiqu'il ſe trouve des *hypocrites & réprouves, leur malice*, diſent-ils, *ne peut effacer le titre d'Egliſe*, Article XXVII. C'eſt-à-dire, que les hypocrites mêlés à la Société extérieure du Peuple de Dieu, ne lui peuvent ôter le titre de vraie Egliſe, pourvû qu'elle ſoit toujours revêtue de ces marques extérieures de faire profeſſion de la parole de Dieu & de l'uſage des Sacremens, comme porte l'Article XXVIII.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Voilà comme on prend l'Egliſe lorſqu'on en parle ſimplement, naturellement, proprement, ſans contention ni diſpute ; & ſi c'eſt la maniere ordinaire de prendre ce mot, nous avons raiſon de dire, que c'eſt celle que les Apôtres ont employée dans leur Symbole, où il falloit parler de la maniere la plus ordinaire & la plus ſimple, parce qu'il s'agiſſoit de renfermer en peu de paroles la confeſſion des fondemens de la Foi.

En effet, il a paſſé dans le diſcours commun de tous les Chrétiens, de prendre le mot d'Egliſe pour cette Société extérieure du Peuple de Dieu ; quand on veut entendre par le mot d'Egliſe, la Société des Prédeſtinés, on l'exprime, & on dit l'Egliſe des Prédeſtinés. Quand on veut entendre par ce mot, *l'Aſſemblée & l'Egliſe des premiers nés qui ſont écrits dans le Ciel*, on l'exprime nommément comme fait S. Paul. Il prend ici le mot d'Egliſe dans une ſignification moins uſitée, *pour la Cité du Dieu vivant, la Jéruſalem céleſte où ſont pluſieurs milliers d'Anges & les eſprits des juſtes ſanctifiés*, c'eſt-à-dire, pour le Ciel où ſont recueillies les ames ſaintes. C'eſt pourquoi il ajoûte un mot pour déſigner cette Egliſe ; c'eſt *l'Egliſe des premiers nés* qui ont précédé leurs freres dans la gloire. Mais quand on emploie ſimplement le mot d'Egliſe ſans rien ajoûter, l'uſage commun de tous les Chrétiens, ſans en excepter les Prétendus Réformés, eſt de le prendre pour ſignifier l'Aſſemblée, la Société, la Communion de ceux qui confeſſent la vraie Doctrine de Jeſus-Chriſt. Et d'où vient cet uſage de tous les Chrétiens, ſinon de l'Ecriture ſainte, où nous voyons en effet le mot d'Egliſe pris communément en ce ſens, en ſorte qu'on ne peut nier que ce ne ſoit la ſignification ordinaire & naturelle de ce mot.

Heb. XII. 23.

Le mot d'Egliſe dans ſon origine ſignifie Aſſemblée, & s'attribuoit principalement aux Aſſemblées que tenoient autrefois les Peuples pour entendre parler des affaires publiques. Et ce mot eſt employé en ce ſens aux Actes, XIX. lorſque le Peuple d'Ephèſe s'aſſembla en fureur contre S. Paul : *l'Aſſemblée & l'Egliſe étoit confuſe.* Et encore : *Si vous demandez quelque choſe, cela ſe pourra conclurre dans une Aſſemblée ou Egliſe dûment convoquée.* Et enfin : *Quand il eut dit ces choſes, il renvoya l'Egliſe ou l'Aſſemblée.*

Act. XIX. 32, 39, 40.

Voilà l'uſage du mot d'Egliſe parmi les Grecs & dans la Gentilité. Les Juifs & les Chrétiens ſe ſont depuis ſervi de ce mot pour ſignifier l'Aſſemblée, la Société, la Communauté du Peuple de Dieu qui fait profeſſion de le ſervir. Il n'y a perſonne qui ne con-

noiſſe cette fameuſe verſion des Septante, qui ont traduit en Grec l'Ancien Teſtament quelques ſiécles avant Jeſus-Chriſt : de plus de cinquante paſſages où ce terme ſe trouve employé dans leur Verſion, il n'y en a pas un ſeul où il ne ſe prenne pour quelque Aſſemblée viſible ; & il n'y en a que très-peu où il ne ſe prenne pour la Société extérieure du Peuple de Dieu. C'eſt auſſi le ſens où l'emploie S. Etienne, lorſqu'il dit, que *Moyſe fut en l'Egliſe ou dans l'aſſemblée au déſert avec l'Ange qui parloit à lui*, appellant du mot d'Egliſe, ſelon l'uſage reçu par les Juifs, la Société viſible du Peuple de Dieu.

CONFERENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Act. VII. 38.

Les Chrétiens ont pris ce mot des Juifs, & ils lui ont conſervé la même ſignification, l'employant à ſignifier l'Aſſemblée de ceux qui confeſſoient Jeſus-Chriſt, & faiſoient profeſſion de ſa Doctrine.

Voilà ce qui s'appelle ſimplement l'Egliſe, ou Egliſe de Dieu & de Jeſus-Chriſt : & de plus de cent paſſages où ce mot eſt employé dans le Nouveau Teſtament, à peine y en a-t-il deux ou trois où cette ſignification lui ſoit conteſtée par les Miniſtres ; & même dans les endroits où ils la conteſtent, il eſt clair que c'eſt ſans raiſon.

Par exemple, ils ne veulent pas que ce paſſage de S. Paul, où il eſt dit que Jeſus-Chriſt s'eſt *fait une Egliſe glorieuſe, qui n'a ni tache, ni ride, ni rien de ſemblable, mais qu'elle eſt ſainte & ſans tache* ; ils ne veulent, dis-je, pas que ce paſſage puiſſe être entendu de l'Egliſe viſible, ni même de l'Egliſe ſur la terre, parce que l'Egliſe ainſi regardée, loin d'être ſans tache, a beſoin de dire tous les jours, *Pardonnez-nous nos péchés*. Et moi je dis au contraire, que c'eſt parler manifeſtement contre l'Apôtre, que de dire que cette Egliſe glorieuſe & ſans tache, ne ſoit pas l'Egliſe viſible. Car voyez de quelle Egliſe parle S. Paul : c'eſt de *celle que Jeſus-Chriſt a aimée, pour laquelle il s'eſt donné, afin de la ſanctifier, la purifiant dans l'eau où elle eſt lavée par la parole de vie*. Cette Egliſe lavée dans l'eau & purifiée par le Baptême, cette Egliſe ſanctifiée par la parole de vie, ſoit par celle de la prédication, ſoit par celle qui eſt employée dans les Sacremens, cette Egliſe eſt ſans doute l'Egliſe viſible. La ſainte Société des Prédeſtinés n'en eſt pas exclue, à Dieu ne plaiſe ; ils en ſont la plus noble partie ; mais ils ſont compris dans ce tout. Ils y ſont inſtruits par la parole, ils y ſont purifiés par le Baptême ; & ſouvent même des Réprouvés ſont employés à ces Miniſtères. Il les faut donc regarder dans ce paſſage, non comme

Eph. V. 27.

Ibid. 26.

CONFERENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

faiſant un corps à part, mais comme faiſant la plus belle & la plus noble partie de cette Société extérieure. C'eſt cette Société que l'Apôtre appelle l'Egliſe. Jeſus-Chriſt l'aime ſans doute : car il lui a donné le Baptême ; il a répandu ſon Sang pour l'aſſembler ; il n'y a ni appellé, ni juſtifié, ni baptiſé dans cette Egliſe, qui ne ſoit appellé, juſtifié & baptiſé au nom & par les mérites de Jeſus-Chriſt crucifié. Cette Egliſe eſt glorieuſe, parce qu'elle glorifie Dieu publiquement, parce qu'elle annonce à toute la terre la gloire de l'Évangile & de la Croix de Jeſus-Chriſt. Cette Egliſe eſt ſainte, parce qu'elle enſeigne toujours conſtamment & ſans varier la ſainte Doctrine qui enfante continuellement des Saints dans ſon Unité. Cette Egliſe n'a ni tache ni ride, parce qu'elle n'a ni erreur, ni aucune mauvaiſe maxime ; & encore parce qu'elle inſtruit & contient en ſon ſein les Elûs de Dieu, qui quoique pécheurs ſur la terre, trouvent dans ſa Communion des moyens extérieurs de ſe purifier, enſorte qu'ils viendront un jour en un état très-parfait devant Jeſus-Chriſt.

Voilà peut-être le ſeul paſſage où l'on puiſſe dire avec quelque ſorte d'apparence que le mot d'*Egliſe* pris ſimplement, ſignifie autre choſe que la Société extérieure du Peuple de Dieu ; & vous voyez cependant combien il eſt clair qu'il ſe doit entendre comme tous les autres.

Mais quand ainſi ſeroit que ce paſſage & deux ou trois autres auroient une ſignification, ou douteuſe, ou même éloignée de celle-ci, tous les autres paſſages y ſont conformes. Car, qu'y a-t-il de plus fréquent que les paſſages où il eſt dit, qu'il faut édifier l'Egliſe, qu'on a perſécuté l'Egliſe, qu'on loue Dieu au milieu de l'Egliſe, qu'on la ſalue, qu'on la viſite, qu'on y établit des Paſteurs & des Evêques pour la régir, & autres ſemblables dont le nombre eſt infini ?

Ainſi on ne peut nier que cette ſignification du mot d'*Egliſe* ne ſoit la ſignification ordinaire, & celle par conſéquent qui devoit être ſuivie dans une Confeſſion de Foi auſſi ſimple qu'eſt le Symbole des Apôtres.

C'eſt dans ce ſens que l'a priſe tout un grand Concile, le premier & le plus ſaint de tous les Conciles Univerſels, lorſque condamnant Arius, il prononce ainſi : *Tous ceux qui diſent que le Fils de Dieu a été tiré du néant, la ſainte Egliſe Catholique & Apoſtolique les anathématiſe.*

Conc. Nic. poſt Symb.

C'eſt Jeſus-Chriſt lui-même qui nous a appris à croire l'Egliſe

en ce ſens. Car, pour fonder cette Egliſe, il eſt ſorti du ſein inviſible de ſon Pere, & s'eſt rendu viſible aux hommes; il a aſſemblé autour de lui une ſociété d'hommes qui le reconnoiſſoit pour Maître : voilà ce qu'il a appellé ſon Egliſe. C'eſt à cette Egliſe primitive que les Fidéles qui ont cru depuis, ſe ſont aggrégés, & c'eſt de-là qu'eſt née l'Egliſe que le Symbole appelle Univerſelle.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Jeſus-Chriſt a employé le mot d'Egliſe pour ſignifier cette Société viſible, lorſqu'il a dit lui-même qu'il falloit écouter l'Egliſe : *Dites-le à l'Egliſe ;* & encore lorſqu'il a dit : *Tu es Pierre, & ſur cette Pierre je bâtirai mon Egliſe, & les portes d'Enfer n'auront point de force contre elle.*

Matt. XVIII. 17. Matt. XVI. 18.

Pourquoi, diſois-je, Mademoiſelle, pourquoi ceux de votre Religion ne veulent ils pas entendre ici par le mot d'Egliſe, la Société de ceux qui font profeſſion de croire en Jeſus-Chriſt & en l'Evangile ; puiſqu'il eſt certain que cette Société eſt en effet la vraie Egliſe, contre laquelle l'Enfer n'a jamais eu de force, ni lorſqu'il a employé les tyrans pour la perſécuter, ni lorſqu'il a employé les faux Docteurs pour la corrompre?

L'Enfer ne prévaudra pas contre les Prédeſtinés; il eſt certain : car s'il n'a point de force contre cette Société extérieure, à plus forte raiſon n'en aura-t-il pas contre les Elûs de Dieu, qui ſont la partie la plus pure & la plus ſpirituelle de cette Egliſe. Mais par la même raiſon, qu'il ne peut pas prévaloir contre les Elûs, il ne peut pas prévaloir contre l'Egliſe qui les enſeigne, où ils confeſſent l'Evangile, & où ils reçoivent les Sacremens.

C'étoit cette Société extérieure où les Elûs ſervent Dieu, qu'il falloit entendre par le mot d'Egliſe, & admirer en même tems la force invincible des promeſſes de Jeſus-Chriſt, qui a tellement affermi la Société de ſon Peuple, quoique foible en comparaiſon des Infidéles qui l'environnoient au-dehors, quoique déchirée par les Hérétiques qui la diviſoient au-dedans, qu'il n'y a pas eu un ſeul moment où cette Egliſe n'ait été vûe par toute la Terre.

Mais les Prétendus-Réformés n'ont pas oſé ſoutenir ce ſens naturel de l'Evangile. Car ils ont été forcés, pour s'établir, de dire dans leur propre Confeſſion de Foi, Article XXXI. *Que l'état de l'Egliſe a été interrompu, & qu'il l'a fallu dreſſer de nouveau, parce qu'elle étoit en ruine & déſolation.*

Et en effet, leur Egliſe, quand elle s'eſt établie, n'eſt entrée en Communion avec aucune autre Egliſe qui fût alors ſur la terre ;

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

mais s'eſt formée en rompant avec toutes les Egliſes Chrétiennes qui étoient au monde.

Ils n'ont donc pas la conſolation qu'ont les Catholiques de voir la promeſſe de Jeſus-Chriſt s'accomplir viſiblement, & ſe ſoutenir durant tant de ſiécles. Ils ne peuvent montrer une Egliſe qui ait toujours été depuis que Jeſus-Chriſt eſt venu pour la bâtir ſur la pierre; & pour ſauver ſa parole, ils ſont obligés d'avoir recours à une Egliſe des Prédeſtinés, que ni eux, ni perſonne ne peuvent montrer.

Or, Jeſus-Chriſt a voulu montrer quelque choſe d'illuſtre & de clair, quand il a dit que ſon Egliſe, malgré les Enfers, ſeroit toujours invincible : il a, dis-je, voulu montrer quelque choſe de clair & d'éclatant, qui pût ſervir dans tous les ſiécles d'aſſûrance ſenſible & palpable de la certitude immuable de ſes promeſſes.

Et en effet, regardons quand il a dit cette parole : *Tu es Pierre, &* Matt. XVI. 18. *ſur cette Pierre je bâtirai mon Egliſe, & les portes d'Enfer ne prévaudront point contre elle.* C'eſt lorſqu'ayant demandé à ſes Apôtres, *Qui dites-vous que je ſuis?* Pierre répondit au nom de tous, *Vous êtes le Chriſt, le Fils du Dieu vivant.*

C'eſt ſur cette illuſtre Confeſſion de Foi que la chair & le ſang n'avoit point dictée, mais que le Pere Céleſte avoit révélée à Pierre; c'eſt, dis-je, ſur cette illuſtre Confeſſion de Foi, qu'eſt fondée, & la dignité de S. Pierre, & la fermeté inébranlable de l'Egliſe. Cette Egliſe qui confeſſe que Jeſus-Chriſt eſt le vrai Fils de Dieu, eſt celle contre qui l'Enfer n'aura jamais de force, qui ſubſiſtera ſans interruption, malgré les efforts & les artifices du diable.

Il paroît donc clairement que l'Egliſe dont parle ici Jeſus-Chriſt, eſt une Egliſe confeſſante, une Egliſe qui publie la Foi, une Egliſe par conſéquent extérieure & viſible. Et voyez auſſi ce qu'il ajoûte : Ibid. 19. *Et je te donnerai les clefs du Royaume des Cieux; & tout ce que tu auras lié ſur la terre, ſera lié dans le Ciel; & ce que tu auras délié en terre, ſera délié aux Cieux.*

Quelque choſe qu'il faille entendre par ces mots, ſoit la prédication, ſoit les cenſures Eccléſiaſtiques, ou le miniſtère des Prêtres dans le Sacrement de Pénitence, comme l'entendent les Catholiques, toujours eſt-il aſſûré que voilà un miniſtère extérieur donné à cette Egliſe : c'eſt donc cette Egliſe qui confeſſe la Foi, & la confeſſe principalement par la bouche de S. Pierre; c'eſt cette Egliſe qui uſe du miniſtère des clefs, c'eſt elle qui ſera toujours ſur la terre, ſans que l'Enfer puiſſe jamais prévaloir contre elle.

Et

Et parce que Jeſus-Chriſt vouloit qu'elle fût toujours viſiblement ſubſiſtante, il l'a revêtue de marques ſenſibles qui doivent toujours durer. Car voici comme il envoie ſes Apôtres, & ce qu'il leur dit en montant aux Cieux : *Allez, & enſeignez toutes les Nations, les baptiſant au Nom du Pere, du Fils, & du S. Eſprit, & leur apprenant à garder tout ce que je vous ai commandé. Et voici, je ſuis toujours avec vous, juſqu'à la fin du monde :* avec vous enſeignant, avec vous baptiſant, avec vous apprenant à mes Fidéles à garder tout ce que je vous ai commandé, avec vous par conſéquent exerçant dans mon Egliſe un miniſtère extérieur : c'eſt avec vous, c'eſt avec ceux qui vous ſuccéderont, c'eſt avec la Société aſſemblée ſous leur conduite, que je ſerai dès maintenant, juſqu'à ce que le monde finiſſe ; toujours, ſans interruption : car il n'y aura pas un ſeul moment où je vous délaiſſe, & quoiqu'abſent de Corps, je ſerai toujours préſent par mon S. Eſprit.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

* Matt. XXVIII. 19, 20.

En conſéquence de cette parole, S. Paul nous dit auſſi que le miniſtère Eccléſiaſtique durera, ſans diſcontinuer, juſqu'à la Réſurrection générale. *Celui qui eſt deſcendu, c'eſt le même qui eſt monté au-deſſus de tous les Cieux, afin qu'il remplît toutes choſes. Lui-même donc a établi les uns pour être Apôtres, les autres pour être Prophétes, les autres pour être Evangéliſtes, les autres pour être Paſteurs & Docteurs, pour l'aſſemblage des Saints, pour l'œuvre du miniſtère, pour l'édification du Corps de Chriſt, juſqu'à ce que nous nous rencontrions tous dans l'Unité de la Foi & de la connoiſſance du Fils de Dieu en homme parfait à la meſure de la parfaite ſtature de Jeſus-Chriſt* ; c'eſt-à-dire, juſqu'à ce que nous ayons atteint la perfection de Jeſus-Chriſt, glorifiés en corps & en ame : voilà le terme que Dieu a donné au miniſtère Eccléſiaſtique.

Eph. IV. 11. &c.

Les Prétendus-Réformés ne veulent pas que l'Egliſe viſible ſoit celle qui s'appelle le Corps de Jeſus-Chriſt : quel eſt donc ce Corps, *où Dieu a établi les uns Apôtres, les autres Prophétes, les autres Paſteurs & Docteurs* ? Quel eſt ce Corps où Dieu a établi pluſieurs membres & diverſes graces, *la grace du miniſtère, la grace de la Doctrine, la grace de l'exhortation & de la conſolation, la grace du gouvernement* ? Quel eſt, dis-je, ce Corps, ſi ce n'eſt l'Egliſe viſible ?

Rom. XII. 4. &c.

Mais ce qui fait que les Prétendus-Réformés ne veulent pas avoüer que ce Corps de Jeſus-Chriſt tant recommandé dans l'Ecriture puiſſe être l'Egliſe viſible, c'eſt qu'ils ſont contraints de dire, que l'Egliſe viſible ceſſe quelquefois d'être ſur la terre ; & ils

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

ont horreur de dire que le Corps de Jeſus-Chriſt ne ſoit pas toujours, de peur de faire mourir Jeſus-Chriſt encore une fois.

C'eſt donc ſans difficulté cette aſſemblée de Paſteurs & de Peuples; c'eſt cette Egliſe compoſée de tant de membres divers, par leſquels s'exercent extérieurement tant de ſaints miniſtères; c'eſt celle-là qui eſt appellée le Corps de Jeſus-Chriſt; c'eſt à ce Corps aſſemblé ſous le miniſtère des Paſteurs, qu'il a dit en montant aux Cieux: *Voici, je ſuis avec vous juſqu'à la conſommation des ſiècles.* Celui donc qui eſt deſcendu, c'eſt le même qui eſt monté, afin qu'il remplît toutes choſes, le Ciel par ſa perſonne & par ſa préſence viſible, la terre par ſon eſprit & par ſon aſſiſtance inviſible, l'un & l'autre par ſa vérité & par ſa parole. Et c'eſt pour continuer, en montant aux Cieux, cette aſſiſtance promiſe à ſon Egliſe, qu'il y a mis les uns Apôtres, les autres Evangéliſtes, les autres Paſteurs & Docteurs: choſe qui doit durer juſqu'à ce que l'œuvre de Dieu ſoit entiérement accomplie, que nous ſoiyons tous hommes parfaits, & que tout le Corps de l'Egliſe ſoit arrivé à la plénitude & à la perfection de Jeſus-Chriſt.

Ainſi l'ouvrage de Jeſus-Chriſt eſt éternel ſur la terre. L'Egliſe fondée ſur la confeſſion de la Foi, ſera toujours, & confeſſera toujours la Foi: ſon miniſtère ſera éternel: elle liera & déliera juſqu'à la fin du monde, ſans que l'Enfer l'en puiſſe empêcher; elle ne diſcontinuera jamais d'enſeigner les Nations: les Sacremens, c'eſt-à-dire, les livrées extérieures, dont elle eſt revêtue, dureront toujours. *Enſeignez, & baptiſez les Nations, & je ſerai toujours avec vous.* *Toutes les fois que vous mangerez de ce pain, & que vous boirez de cette coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur, juſqu'à ce qu'il vienne.* Avec la Céne durera & la Confeſſion de la Foi, & le miniſtère Eccléſiaſtique, & la Communion extérieure & intérieure des Fidéles avec Jeſus-Chriſt, & des Fidéles entre eux, juſqu'à ce que Jeſus-Chriſt vienne. La durée de l'Egliſe & du miniſtère Eccléſiaſtique n'a point d'autres bornes.

Matt. XXVIII. 19, 20. I. Cor. XI. 26.

Ce n'eſt donc pas ſeulement la Société des Prédeſtinés qui ſubſiſtera à jamais, c'eſt le corps viſible où ſont renfermés les Prédeſtinés; qui les prêche, qui les enſeigne, qui les régénère par le Baptême, qui les nourrit par l'Euchariſtie, qui leur adminiſtre les clefs, qui les gouverne, & les tient unis ſous la Diſcipline, qui forme en eux Jeſus-Chriſt: c'eſt ce Corps viſible qui ſubſiſtera éternellement.

Et c'eſt pourquoi dans le Symbole des Apôtres, où l'on nous

propoſe à croire les fondemens de la Foi, on nous dit en même tems de croire au Pere, & au Fils, & au S. Eſprit, & de croire la ſainte Egliſe Catholique, & la Communion des Saints : Communion intérieure par la charité, & dans le S. Eſprit qui nous anime, je l'avoue ; mais en même tems, Communion extérieure dans les Sacremens, dans la Confeſſion de la Foi, & dans tout le miniſtère extérieur de l'Egliſe.

Et tout ce que nous venons de dire, eſt renfermé dans cette parole, *Je crois l'Egliſe Univerſelle.* On la croit dans tous les tems; elle eſt donc toujours : on la croit dans tous les tems ; elle enſeigne donc toujours la vérité.

Vos Miniſtres veulent que nous croiyons que c'eſt autre choſe de croire l'Egliſe, c'eſt-à-dire, croire qu'elle ſoit ; autre choſe de croire à l'Egliſe, c'eſt-à-dire, croire à toutes ſes déciſions. Mais cette diſtinction eſt frivole. Qui croit que l'Egliſe eſt toujours, croit qu'elle eſt toujours confeſſant & enſeignant la vérité. C'eſt à l'Egliſe qui confeſſe la vérité, que Jeſus-Chriſt a promis que l'Enfer n'auroit point de force contre elle. Jamais donc la vérité ne ceſſera d'y être confeſſée ; & par conſéquent en croyant qu'elle eſt, on aſſûre qu'elle eſt toujours croyable.

En effet, il ne ſuffit pas, pour conſerver le nom d'Egliſe, de retenir quelques points de la Doctrine de Jeſus-Chriſt : autrement les Ariens, les Pélagiens, les Donatiſtes, les Anabaptiſtes, & les Sociniens ſeroient de l'Egliſe. Ils n'en ſont pas toutefois : à Dieu ne plaiſe, que nous appellions du nom d'Egliſe cette confuſion ! Il ne faut donc pas ſeulement que l'Egliſe conſerve quelque vérité : il faut qu'elle conſerve, & qu'elle enſeigne toute vérité ; autrement, elle n'eſt pas l'Egliſe.

Il ne ſert de rien de diſtinguer les Articles fondamentaux d'avec les autres. Car tout ce que Dieu a révélé, doit être retenu. Il ne nous a rien révélé qui ne ſoit très-important pour notre ſalut. *Je ſuis le Seigneur, qui t'enſeigne des choſes utiles.* Il faut donc trouver dans la Foi que l'Egliſe enſeigne, la plénitude des vérités révélées de Dieu : autrement, ce n'eſt plus l'Egliſe que Jeſus-Chriſt a fondée. Iſ. XLVIII. 17.

Que les particuliers puiſſent ignorer quelques articles, je le confeſſe aiſément : mais l'Egliſe ne taît rien de ce que Jeſus-Chriſt a révélé ; & c'eſt pourquoi les Fidéles qui ignorent certains articles en particulier, les confeſſent néanmoins tous en général, quand ils diſent : *Je crois l'Egliſe Univerſelle.*

Voilà cette Egliſe, diſois-je, que vos Miniſtres ne connoiſſent

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

pas. Ils vous enſeignent que cette Egliſe viſible & extérieure, peut ceſſer d'être ſur la terre ; ils vous enſeignent que cette Egliſe peut errer dans ſes déciſions ; ils vous enſeignent que croire à cette Egliſe c'eſt croire à des hommes : mais ce n'eſt pas ainſi que l'Egliſe nous eſt propoſée dans le Symbole. On nous y propoſe de la croire, comme nous croyons au Pere, au Fils, & au S. Eſprit ; & c'eſt pourquoi la Foi de l'Egliſe eſt jointe à la Foi des trois Perſonnes Divines.

Ces choſes ayant été dites à diverſes repriſes, mais à peu près dans cette ſuite, j'ajoûtai, que notre doctrine étoit ſi véritable ſur ce point, que les Prétendus-Réformés, qui la nioient, n'ont pû la nier tout-à-fait : c'eſt-à-dire, que leurs Synodes agiſſent d'une maniere à faire entendre qu'ils exigent auſſi-bien que nous une ſoumiſſion abſolue à l'autorité & aux Décrets de l'Egliſe.

Là je fis voir à Mademoiſelle de Duras, les quatre Actes de Meſſieurs de la Religion Prétendue-Réformée, que j'ai marqués dans l'*Expoſition*, Article xx. Elle les y avoit vûs ; mais je les lui fis lire dans le Livre même de la Diſcipline.

Le premier eſt tiré du Chapitre V. Titre des Conſiſtoires, Article xxxi. où il eſt porté, *Que les debats pour la Doctrine ſeroient terminés par la parole de Dieu, s'il ſe peut, dans le Conſiſtoire ; ſinon que l'affaire ſeroit portée au Colloque, de-là au Synode Provincial, & enfin au National, où l'entiere & finale réſolution ſe feroit par la parole de Dieu, à laquelle, ſi on refuſoit d'acquieſcer de point en point & avec exprès déſaveu de ſes erreurs, on ſeroit retranché de l'Egliſe.*

Ce n'eſt donc pas, diſois-je, à la ſeule parole de Dieu préciſément, comme telle, qu'appartient l'entiere & finale réſolution, puiſqu'après qu'elle eſt propoſée, l'appel eſt permis ; mais à la parole de Dieu, en tant qu'expliquée & interprétée par le dernier jugement de l'Egliſe.

Le ſecond Acte eſt tiré du Synode de Vitré rapporté dans le Livre de la Diſcipline. Il contient la lettre d'envoi que font toutes les Egliſes quand elles députent au Synode National : en voici les termes. *Nous promettons devant Dieu de nous ſoumettre à tout ce qui ſera reſolu en votre ſainte Aſſemblée, perſuadés que nous ſommes que Dieu y préſidera, & vous conduira par ſon S. Eſprit en toute vérité & équité par la régle de ſa parole.* Cette perſuaſion, diſois-je, ſi elle eſt ſeulement fondée ſur une préſomption humaine, ne peut pas être la matiere d'un ſerment ſi ſolemnel par lequel on jure de ſe ſoumettre à une réſolution qu'on ne ſçait pas encore : elle ne peut donc être

fondée que ſur une promeſſe expreſſe que le S. Eſprit préſidera dans le dernier jugement de l'Egliſe ; & les Catholiques n'en diſent pas davantage.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'ÉGLISE.

Le troiſiéme Acte qui ſe trouve encore dans le même Livre de la Diſcipline, eſt la condamnation des Indépendans, ſur ce qu'ils diſoient que chaque Egliſe ſe devoit gouverner elle-même *ſans aucune dépendance de perſonne en matieres Eccléſiaſtiques.* Cette propoſition fut déclarée au Synode de Charenton, *autant préjudiciable à l'Etat qu'à l'Egliſe.* On y jugea *qu'elle ouvroit la porte à toute ſorte d'irrégularités & d'extravagances, en ôtoit tous les remédes, & donnoit lieu à former autant de Religions que de Paroiſſes.* Mais, diſois-je, quelques Synodes qu'on tienne, ſi on ne ſe croit pas obligé à y ſoumettre ſon jugement, on n'évite pas les inconvéniens des Indépendans, & on laiſſe la porte ouverte à établir autant de Religions, je ne dis pas qu'il y a de Paroiſſes, mais qu'il y a de Têtes. On en vient donc par néceſſité à cette obligation de ſoumettre ſon jugement à ce que l'Egliſe Catholique enſeigne.

Ces trois Actes ſont tirés du Livre de la Diſcipline, imprimé à Charenton, l'an 1667.

Le quatriéme ſe trouve dans le Livre de M. Blondel, intitulé *Actes Authentiques*, imprimé à Amſterdam par Blaeu, l'an 1655.

C'eſt une réſolution du Synode National de Sainte Foi 1578. qui nomme quatre Miniſtres pour ſe trouver à une Aſſemblée où ſe devoit traiter la réunion avec les Luthériens, en dreſſant *un Formulaire de Profeſſion de Foi commune.* On donne pouvoir à ces Miniſtres *de décider tout point de doctrine & autres qui ſeront mis en délibération, & de conſentir à cette Confeſſion de Foi, ſans même en communiquer davantage aux Egliſes, ſi le tems ne permet pas de le faire.* De cet Acte je conclus deux choſes ; l'une que tout le Synode compromet ſa Foi entre les mains de quatre particuliers, choſe bien plus extraordinaire que de voir des particuliers ſe ſoumettre à toute l'Egliſe ; l'autre, que l'Egliſe Prétendue-Réformée eſt encore peu aſſurée de ſa Confeſſion de Foi, puiſqu'elle conſent qu'on la change, & cela dans des points auſſi importans que ſont ceux qui font la diſpute avec les Luthériens, dont l'un eſt réalité. Si les Prétendus-Réformés eſpéroient que les Luthériens revinſſent à eux, il n'y avoit nul beſoin d'une nouvelle Confeſſion de Foi. Ainſi ce qu'on prétendoit, c'eſt que les uns & les autres demeurant dans leur ſentiment, on fit une Confeſſion de Foi dont les deux Partis puſſent convenir ; ce qui ne ſe pouvoit faire ſans ajoûter, ou ſans ſupprimer

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

quelque choſe d'eſſentiel dans une Confeſſion de Foi, qu'on nous donne comme n'enſeignant que la pure parole de Dieu.

Mademoiſelle de Duras, m'avoüa qu'ayant vû dans mon Traité, ces Actes & mes réflexions, qui ſont les mêmes que celles que je venois de lui faire, elle ne ſçavoit qu'y répondre; & que pour cela elle ſouhaitoit d'entendre ce que répondroit M. Claude, tant ſur ces Actes que ſur les autres difficultés qui regardent l'autorité de l'Egliſe.

Je lui dis qu'encore que ceux de ſa Religion agiſſent comme tenant l'autorité de l'Egliſe infaillible & inconteſtable, il eſt vrai qu'ils nioient cette infaillibilité; & j'ajoûtai que c'étoit une maxime conſtante dans ſa Religion, que tous les particuliers, pour ignorans qu'ils fuſſent, étoient obligés de croire qu'ils pouvoient mieux entendre l'Ecriture Sainte que tous les Conciles, & que tout le reſte de l'Egliſe enſemble. Elle parut étonnée de cette propoſition: mais j'ajoûtai qu'on croyoit encore dans ſa Religion quelque choſe de bien plus étrange, qui étoit qu'il y a un point où le Chrétien eſt obligé de douter ſi l'Ecriture eſt inſpirée de Dieu; ſi l'Evangile eſt une vérité ou une fable; ſi Jeſus-Chriſt eſt un trompeur, ou le docteur de la vérité. Comme elle parut encore plus étonnée de cette propoſition, je l'aſſûrai que tant celle-là que l'autre que je venois de lui dire, étoient des ſuites néceſſaires de la doctrine reçue dans leur Religion ſur l'autorité de l'Egliſe, & que je ne doutois point que je ne puiſſe forcer M. Claude à les avoüer.

Je lui expliquai les raiſons de ce que j'avois avancé, & lui fis voir en même tems quelle marque de fauſſeté c'étoit parmi eux, de voir que d'un côté ils niaſſent qu'il fallût croire, ſans examiner, ce que l'Egliſe décidoit, & que de l'autre ils fuſſent forcés, pour établir l'ordre, d'attribuer à l'Egliſe l'autorité qu'ils lui auroient déniée.

Elle me fit connoître qu'elle entendoit ce raiſonnement, & qu'elle ſe ſouvenoit de l'avoir lû dans mon Livre; mais qu'encore qu'elle ne vît rien à y répondre, elle avoit peine à croire qu'on n'y répondît pas dans ſa Religion.

Madame la Comteſſe de Roie vint dire que M. Claude, qui avoit promis de ſe trouver avec moi le lendemain, avoit reçu défenſe de le faire, & ne le pouvoit plus. Mademoiſelle de Duras témoigna être fort mécontente de ce procédé. Je voulus me retirer, & la laiſſer avec Madame ſa ſœur; mais elle me pria de lui dire ce que je venois de lui repréſenter. Je le fis en peu de mots, & répondis à quelques objections qui me furent faites.

Le lendemain matin Mademoiſelle de Duras vint à mon logis, avec un honnête homme de ſa Religion, que je connoiſſois, nommé M. Coton. Elle s'étoit ſervie de lui pour engager M. Claude à la Conférence, & il lui avoit rapporté que M. Claude l'avoit acceptée. Elle me pria de redire ce que j'avois dit la veille. Je le fis, & M. Coton avoüa qu'il ne ſçavoit que répondre, & qu'il avoit grande paſſion d'entendre M. Claude ſur cela. Lui & Mademoiſelle de Duras me firent quelques objections ſur les révoltes fréquentes du Peuple d'Iſraël qui avoit ſi ſouvent abandonné Dieu, *les Rois & tout le Peuple*, comme parle l'Ecriture Sainte; pendant quoi le culte public étoit tellement éteint, qu'Hélie croyoit être le ſeul ſerviteur de Dieu, & qu'il n'apprit que de Dieu même qu'*il s'étoit réſervé ſept mille hommes qui n'avoient point fléchi le genou devant Baal.* III. Reg. XIX. 18.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

A cela je répondis, que pour ce qui regardoit Hélie, il n'y avoit aucune difficulté, puiſqu'il paroît par les termes mêmes qu'il ne s'agiſſoit que d'Iſraël où Hélie prophétiſoit, & que le culte divin loin d'être éteint en Juda dans ce tems-là, y étoit ſous le regne de Joſaphat dans le plus grand luſtre où il eût été depuis Salomon. La choſe paſſa pour conſtante, & je remarquai ſeulement combien peu de bonne foi il y avoit aux Miniſtres de produire toujours ce paſſage, après que le Cardinal du Perron y avoit donné une réponſe ſi déciſive.

Quant à ce qui étoit arrivé dans Juda même, je dis que je voulois faire l'objection encore plus forte qu'on ne me la faiſoit, en conſidérant l'état du Peuple de Dieu ſous Achaz qui ferma le Temple, fit ſacrifier aux Idoles par Urie Prêtre du Seigneur, & remplit Jéruſalem d'abominations; & enſuite ſous Manaſsès, qui enchérit ſur les impiétés d'Achaz. Mais pour montrer que tout cela ne faiſoit rien à la queſtion, je priai ſeulement qu'on remarquât qu'Iſaïe, qui avoit vécu durant tout le regne d'Achaz, pour toutes ces abominations du Roi, du Prêtre Urie, & preſque de tout le Peuple, ne s'étoit jamais ſéparé de la Communion de Juda, non plus que les autres Prophétes qui avoient vécu en ce tems & dans tous les autres: ce qui montre qu'il y a toujours un Peuple de Dieu, de la Communion duquel il n'eſt jamais permis de ſe ſéparer. IV. Reg. XVI. II. Paralip. XXVIII. IV. Reg. XXI. II. Paralip. XXXIII.

Il eſt écrit auſſi que du tems de Manaſsès, Dieu parla par la bouche de tous ſes Prophétes, & menaçoit ce Roi impie & tout le Peuple. Mais ces Prophétes qui reprenoient & déteſtoient les impiétés de ce Peuple, ne ſe ſéparoient pas de la Communion. IV. Reg. XXI. 10.

Et pour voir la choſe à fond, il faut, diſois-je, conſidérer la

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

constitution de l'ancien Peuple. Il avoit cela de propre, qu'il se multiplioit par la génération charnelle, & que c'étoit par-là que s'en faisoit la succession aussi-bien que celle du Sacerdoce; que ce Peuple portoit en sa chair la marque de l'alliance, c'est-à-dire, la Circoncision, que nous ne lisons point avoir jamais été discontinuée; & qu'ainsi quand les Pontifes, & presque tout le Peuple auroient prévariqué, l'état du Peuple de Dieu subsistoit toujours dans sa forme extérieure, bon gré malgré qu'ils en eussent. Il ne pouvoit non plus arriver aucune interruption dans le Sacerdoce que Dieu avoit attaché à la famille d'Aaron. Mais il n'en est pas de même dans le nouveau Peuple, dont la forme extérieure ne consistoit en autre chose qu'en la profession de la Doctrine de Jesus-Christ: de sorte que si la Confession de la vraie Foi étoit éteinte un seul moment, l'Eglise qui n'avoit de succession que par la continuation de cette profession, seroit tout-à-fait éteinte, sans pouvoir jamais ressusciter dans son Peuple, ou dans ses Pasteurs que par une nouvelle mission.

J'ajoûtai au reste, que je ne voulois pas dire, que la vraie Foi & le vrai culte de Dieu pût être tout-à-fait aboli dans le Peuple d'Israël, enforte que Dieu n'eût plus de vrais serviteurs sur la terre. Mais je trouvois au contraire, premiérement, qu'il étoit clair que malgré la corruption, Dieu se réservoit toujours un assez grand nombre de serviteurs qui ne participoient pas à l'idolâtrie. Car si cela étoit en Israël Schismatique & séparé du Peuple de Dieu, comme Dieu même le déclare à Hélie, à plus forte raison en Juda, que Dieu s'étoit réservé pour perpétuer son Peuple & son Royaume jusqu'au tems du Messie. Lors donc qu'il étoit écrit que le Roi & tout le Peuple avoient abandonné la Loi de Dieu, il falloit entendre non tout le Peuple, sans exception, mais une grande partie, &, si l'on veut, la plus grande partie du Peuple, ce que les Ministres ne nioient pas. 2. Qu'il ne falloit pas s'imaginer que les serviteurs de Dieu & la vraie Foi se conservassent seulement en secret; mais que dans toute la succession de l'ancien Peuple, la vraie Doctrine avoit toujours éclaté. Car il y a eu une continuelle succession de Prophétes, qui loin d'adhérer aux erreurs du Peuple, ou de les dissimuler, s'élevoit contre avec force; & cette succession étoit si continuelle, que le S. Esprit ne craint point de dire *que Dieu se relevoit de nuit & dès le matin, & avertissoit tous les jours son Peuple par la bouche de ses Prophétes*: expression la plus puissante qui se puisse imaginer pour faire voir que la vraie Foi n'a jamais été un seul moment sans publication, ni le Peuple sans avertissement. Qu'ainsi ne soit, nous venons

II. Paralip. XXXVI. 15. Jer. XI. 7. XXV. 3, 4.

nons de voir que dans tout le regne d'Achaz, Iſaïe n'avoit ceſſé de prophétiſer ; & ſous Manaſsès, où il ſemble que l'abomination fût montée au comble, puiſque ni la pénitence de ce Roi, ni la ſainteté de Joſias, ſon petit-fils, ne purent faire rétracter la ſentence donnée contre ce Peuple ; Dieu ſe ſouvenant toujours des abominations de Manaſsès : dans ce tems, dis-je, nous avons vû que Dieu faiſoit parler ſes Prophétes ; & qu'une grande partie du Peuple les air ſuivis publiquement, il paroît en ce que ce Prince impie *fit regorger Jéruſalem de ſang innocent*, marque certaine qu'il trouva une grande réſiſtance à ſes idolâtries. On tient même qu'il fit mourir Iſaïe, comme ſes prédéceſſeurs avoient fait mourir les autres Prophétes qui les reprenoient ; & cette hiſtoire s'eſt conſervée dans l'ancienne Tradition conforme à la parole de Notre-Seigneur, qui reproche aux Juifs d'*avoir fait mourir les Prophétes*, & au diſcours de S. Etienne qui dit, *qu'il n'y a aucun Prophéte qu'ils n'aient perſécuté.*

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

IV. Reg. XXI. 16.

Matt. XXIII. 31, 37. Act. VII. 52.

Ces Prophétes faiſoient partie du Peuple de Dieu ; ces Prophétes retenoient dans le devoir une partie conſidérable & des Prêtres & du Peuple même ; ces Prophétes qui confirmoient leur miſſion par des miracles viſibles, empêchoient que la corruption ne gagnât tout ; & pendant qu'une effroyable multitude, & peut-être le gros de la Synagogue étoit entraîné dans l'idolâtrie, ils conſervoient la Tradition de la vérité dans le Peuple d'Iſraël.

Ezéchiel qui parut un peu après, nous le fait voir, lorſqu'il parle *des Prêtres & des Lévites enfans de Sadoc, qui dans le tems de l'égarement des enfans d'Iſraël, ont toujours obſervé les cérémonies du Sanctuaire. Ceux-là*, pourſuit-il, *me ſerviront, & paroîtront devant moi pour m'offrir des victimes, dit le Seigneur.* La ſucceſſion, non-ſeulement celle de la chair, mais encore celle de la Foi & du miniſtère, s'étoit conſervée dans ces Prêtres & dans ces Lévites, que la grace de Dieu & la prédication des Prophétes avoient retenus dans le ſervice.

Eze. XLIV. 15.

Et il faut remarquer que Dieu n'a jamais fait plus éclater ce miniſtère des Prophétes, que lorſque l'impiété ſembloit avoir pris le deſſus ; enſorte que dans le tems où le moyen ordinaire d'inſtruire le Peuple étoit non pas détruit, mais obſcurci, Dieu préparoit les moyens extraordinaires & miraculeux.

A cela on peut ajoûter, que ce moyen extraordinaire, c'eſt-à-dire, le miniſtère Prophétique, avant la captivité, étoit comme ordinaire au Peuple de Dieu, où les Prophétes faiſoient comme un ordre toujours ſubſiſtant, d'où Dieu tiroit continuellement des hom-

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

mes Divins, par la bouche desquels il parloit lui-même hautement & publiquement à tout son Peuple.

Depuis le retour de la captivité jusqu'à Jesus-Christ, il n'y eut plus d'idolâtrie publique & durable. On sçait ce qui arriva sous Antiochus l'illustre; mais on sçait aussi le zéle de Mathatias, & le grand nombre de vrais Fidéles qui se joignit à sa maison, & les victoires éclatantes de Judas le Machabée & de ses Freres : sous eux & leurs Successeurs la profession de la vraie Foi dura jusqu'à Jesus-Christ. A la fin les Pharisiens introduisoient dans la Religion & dans le culte beaucoup de superstitions. Comme la corruption alloit prévaloir, Jesus-Christ parut au monde.

Jusqu'à lui la Religion s'étoit conservée. Les Docteurs de la Loi avoient beaucoup de maximes & de pratiques pernicieuses, qui gagnoient & s'établissoient peu-à-peu : elles devenoient communes, mais elles n'étoient pas passées en Dogmes de la Synagogue. C'est pourquoi Jesus-Christ disoit encore : *Les Scribes & les Pharisiens sont assis sur la Chaire de Moyse; faites donc tout ce qu'ils vous disent, mais ne faites pas selon leurs œuvres.* Il ne cessa d'honorer le ministère des Prêtres : il leur renvoya les Lépreux selon les termes de la Loi : il fréquenta le Temple ; & en reprenant les abus, il demeura toujours attaché à la Communion du Peuple de Dieu, & à l'ordre du ministère public.

Matt. XXIII. 1, 2, 3.

On en vint ensuite au point de la chûte & de la réprobation de l'ancien Peuple, marquée par les Ecritures & par les Prophétes, lorsque la Synagogue condamna Jesus-Christ & sa Doctrine. Mais alors Jesus-Christ avoit paru : il avoit commencé dans le sein de la Synagogue à assembler son Eglise qui devoit subsister éternellement.

Il est donc constant, premiérement, qu'il y a toujours eu un corps visible du Peuple de Dieu, continué par une succession non interrompue, de la Communion duquel il n'a jamais été permis de se séparer. 2. Toujours une succession de Pontifes & de Prêtres descendus d'Aaron, & de Lévites sortis de Lévi, sans que jamais on ait eu besoin que Dieu suscitât des gens d'une façon extraordinaire. 3. Il n'est pas moins constant que la vraie Foi a toujours été publiquement déclarée, sans qu'on puisse alléguer un seul moment, où la profession n'en ait été aussi claire que la lumiere du Soleil : chose qui fait voir combien on se trompe, quand on croit que pour maintenir l'état extérieur de l'Eglise, il suffit de pouvoir nommer de tems en tems de prétendus Docteurs de la vérité. Car s'il y a quelque

tems où la profeſſion de la Foi ait ceſſé dans l'Egliſe, ſon état eſt pire que celui de la Synagogue, d'autant plus que dès-là elle perd ſa ſucceſſion, ainſi que je viens de dire.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'ÉGLISE.

Après que j'eus dit ces choſes, on employa quelque tems à les repaſſer; & cependant Madame la Comteſſe de Roye vint dire que M. Claude conſentoit à la Conférence, qui ſeroit, ſi je l'agréois, chez elle ſur les trois heures.

II. La Conférence.

Je fus au rendez-vous, où je rencontrai M. Claude. On commença par des honnêtetés réciproques, & il témoigna de ſa part un grand reſpect. Après cela j'entrai en matiere, en demandant l'explication des quatre Actes tranſcrits dans mon Livre, & mentionnés ci-deſſus.

Après que j'eus expliqué la difficulté en peu de mots, telle qu'elle eſt propoſée dans l'*Expoſition*, & que je l'avois répétée à Mademoiſelle de Duras, j'ajoûtai que M. Claude devoit être d'autant plus prêt à y répondre, que je ne lui diſois rien de nouveau, puiſqu'apparemment *le Traité de l'Expoſition* étoit tombé entre ſes mains; & que c'étoit une grande ſatisfaction, que dans un entretien de la nature de celui-ci, on pût s'aſſûrer qu'il n'y auroit point de ſurpriſe.

M. Claude prit la parole, & après avoir réitéré toutes les honnêtetés qu'il avoit faites, en termes encore plus civils, il déclara d'abord que tout ce que j'avois objecté de leur Diſcipline, & de leurs Synodes dans mon Traité, & encore à préſent, étoit rapporté de très-bonne foi, ſans rien altérer dans les paroles: mais que pour le ſens il me prioit de trouver bon qu'il me dît, qu'encore qu'il y eût, ainſi que je l'avois remarqué, comme divers dégrés de Juriſdiction établis dans leur Diſcipline, la force de la déciſion devoit être rapportée par-tout à la ſeule parole de Dieu. Quant à ce que j'objectois, que la parole de Dieu avoit été propoſée dans le Conſiſtoire, dont on pouvoit appeller; d'où il s'enſuivoit, avois-je inféré, que la déciſion derniere, dont il n'y a plus d'appel, appartenoit à la parole de Dieu, non priſe en elle-même, mais en tant que déclarée par le dernier jugement de l'Egliſe: ce n'étoit pas là leur penſée; car ils tenoient que la déciſion étoit attachée toute entiere à la pure parole de Dieu, dont l'Egliſe dans ſes Aſſemblées premieres & dernieres ne faiſoit que l'indication: mais que ces divers dégrés avoient été établis pour donner le loiſir à ceux qui erroient, de ſe reconnoître. C'eſt pourquoi on ne procédoit pas d'abord par excommunication, le Conſiſtoire eſpérant qu'une plus grande Aſſemblée, telle que ſe-

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

roit le Colloque, & enſuite le Synode Provincial, compoſé d'un plus grand nombre de perſonnes, peut-être plus reſpectées, & en tout cas moins ſuſpectes au Contrediſant, le diſpoſeroient à entendre la vérité. Que le Colloque & le Synode Provincial uſoient de pareille modération, par la même raiſon de charité : mais qu'après que le Synode National avoit parlé, comme c'étoit le dernier remède humain, il n'y avoit plus rien à eſpérer, & qu'on procédoit auſſi à la derniere Sentence, en uſant de l'excommunication, comme du dernier effort de la puiſſance Eccléſiaſtique. Que de-là il ne falloit pas conclurre que le Synode National ſe tînt infaillible, non plus que les précédentes Aſſemblées ; mais ſeulement qu'après avoir tout tenté, on venoit au dernier reméde.

Pour la promeſſe qu'on faiſoit avant le Synode National, qu'elle n'étoit fondée que ſur l'eſpérance qu'on avoit que l'Aſſemblée ſuivroit la parole de Dieu, & que le S. Eſprit y préſideroit, ce qui ne marquoit pas qu'on en eût une entiere certitude ; & au reſte que le terme, *perſuadez que*, étoit une maniere honnête d'exprimer une condition ſans bleſſer la révérence d'une ſi grande Aſſemblée, ni la préſomption favorable qu'on devoit avoir pour ſon procédé.

Quant à la condamnation des Indépendans, il me pria d'obſerver, que ſur l'autorité de l'Egliſe & de ſes Aſſemblées, il y avoit quelque choſe dont ceux de ſa Religion convenoient avec nous, & quelque choſe dont ils convenoient avec les Indépendans : avec nous, que les Aſſemblées Eccléſiaſtiques étoient néceſſaires & utiles, & qu'il falloit établir quelque ſubordination : avec les Indépendans, que ces Aſſemblées, pour nombreuſes qu'elles fuſſent, n'étoient pas pour cela infaillibles. Cela étant, qu'ils avoient dû condamner les Indépendans, qui non-ſeulement nioient l'infaillibilité, mais encore l'utilité & la néceſſité de ces Aſſemblées & de cette ſubordination. C'eſt en cela, diſoit-il, que conſiſte l'Indépendantiſme, ſi on peut uſer de ce mot. Il ajoûta que le ſoutenir, c'étoit en effet renverſer l'ordre, & donner lieu à autant de Religions qu'il y avoit de Paroiſſes, parce qu'on ôtoit par là tous les moyens de convenir. D'où il concluoit qu'encore qu'on fût d'accord que les Aſſemblées Eccléſiaſtiques n'étoient pas moyens infaillibles, c'étoit aſſez pour les maintenir, & condamner les Indépendans, que ce fuſſent moyens utiles.

Pour le Synode de Sainte Foi, qu'il s'agiſſoit, ou de rendre les Luthériens plus dociles en les faiſant, diſoit-il, rapprocher de nous, ou, en tout cas, d'établir une Tolérance mutuelle ; ce qui n'obligeoit

pas de rien ſupprimer ou ajoûter dans la Confeſſion de Foi, qui fut toujours tenue pour inébranlable. Et qu'au reſte, quoiqu'on eût donné plein pouvoir à quatre Miniſtres, je ſçavois bien que tels Actes étoient toujours ſujets à ratification, en cas que les Procureurs euſſent outrepaſſé leurs inſtructions : témoin les ratifications néceſſaires dans les Traités accordés par les Plénipotentiaires des Princes, & autres exemples ſemblables, où il y a toujours une condition d'obtenir du Prince la ratification; condition qui ſans être exprimée, eſt attachée naturellement à de telles procurations.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Après avoir dit ces choſes par un diſcours aſſez long, fort net, & fort compoſé, il ajoûta qu'il croyoit, équitable comme j'étois, que je voudrois bien lui avoüer, que de même que dans les choſes où j'aurois à lui expliquer nos ſentimens & nos Conciles, par exemple, celui de Trente, il étoit juſte qu'il s'en rapportât à ce que je lui en dirois; auſſi étoit-il juſte que je m'en rapportaſſe à lui dans l'explication qu'il nous donnoit des articles de leur Diſcipline & des ſentimens de leur Religion, étant certain qu'il n'y en avoit point d'autres parmi eux que ceux qu'il me venoit d'expoſer.

Je repris ſur ce dernier mot, que ce qu'il diſoit ſeroit véritable, s'il s'agiſſoit ſeulement d'expliquer leurs Rites, ſi on pouvoit uſer de ce mot, & la maniere d'adminiſtrer la parole ou les Sacremens, ou de tenir les Synodes; qu'en cela je le croirois, comme mieux inſtruit : mais qu'ici je prétendois qu'il leur étoit arrivé, comme à tous ceux qui ſont dans l'erreur; c'eſt de tomber en contradiction, & d'être forcés à établir ce qu'ils avoient nié. Que je ſçavois qu'ils nioient qu'il fallût ſe ſoumettre, ſans examiner, au jugement de l'Egliſe; mais qu'en même tems je prétendois cette infaillibilité de l'Egliſe ſi néceſſaire, que ceux même qui la nioient en ſpéculation, ne pouvoient s'empêcher de l'établir dans la pratique, s'ils vouloient conſerver quelque ordre parmi eux. Au reſte, que s'il s'agiſſoit ici de montrer quelque contradiction dans les ſentimens de l'Egliſe Catholique, je ne prétendrois pas l'obliger à recevoir l'explication que je lui donnerois de ſes ſentimens & de ſes Conciles, & qu'alors il lui ſeroit libre de tirer de leurs paroles telle induction qu'il lui plairoit; qu'auſſi ne penſois-je pas qu'il m'en refuſât autant : de quoi il convint ſans difficulté.

Je n'avois pas deſſein de m'arrêter beaucoup ſur le Synode de Sainte Foi, qui m'eût, ce me ſembloit, jetté trop loin des deux propoſitions dont je voulois tirer l'aveu. Je répondis donc ſeulement, que je me rendois à la raiſon qu'il alléguoit ſur la néceſſité

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

d'une ratification, quoiqu'en matiere de Foi tels pouvoirs & tels compromis fuſſent un peu extraordinaires; & qu'au reſte je voulois bien croire que le deſſein du Synode n'avoit pas été que les Députés renverſaſſent tout. Mais que ce qui me touchoit, & à quoi il ne ſembloit pas qu'il eût répondu, c'eſt que le Synode avoit douté de ſa Confeſſion de Foi, puiſqu'il permettoit d'en faire une autre; & je ne voyois pas comment cela s'accordoit avec ce qu'on nous dit encore, que cette Confeſſion de Foi ne contenoit autre choſe que la pure parole de Dieu, à laquelle tout le monde ſçait qu'il n'y a rien à changer. Quant à ce qu'il avoit dit, qu'il s'agiſſoit, ou de ramener les Luthériens à des ſentimens plus équitables, ou en tout cas, d'établir une Tolérance mutuelle; deux choſes y réſiſtoient. 1. Qu'il étoit parlé d'un pouvoir de décider tout point de Doctrine: ce qui regardoit manifeſtement la Réalité, dont les Luthériens n'avoient jamais voulu ſe relâcher. 2. Que pour établir une Tolérance mutuelle, il ne falloit pas dreſſer une Confeſſion de Foi commune, mais ſeulement établir cette Tolérance par un Décret Synodal, comme on avoit fait à Charenton.

M. Claude répondit que le point de Doctrine à décider étoit, ſi on pouvoit établir une Tolérance mutuelle, & que la Confeſſion de Foi commune n'eût fait autre choſe qu'énoncer cette Tolérance: ce qu'il ne nioit pas pouvoir être fait dans un Synode, comme il falloit que je convinſſe qu'il pouvoit ſe faire auſſi par une Confeſſion de Foi, où il y en auroit un article exprès.

Je lui répondis que cela ne s'appelleroit jamais une Confeſſion de Foi commune, & lui demandai s'il croyoit que les Luthériens, ou eux, duſſent retrancher quelque choſe de ce que diſoient les uns pour la Réalité, & les autres contre. Il dit que non, & de-là, diſois-je, chacun demeuroit dans les termes de ſa Confeſſion de Foi, ſans qu'il y eût rien de commun que l'article de la Tolérance. Il y avoit, dit-il, beaucoup d'autres points dont nous convenions. D'accord, répondis-je; mais ce n'étoit plus ſur ces points qu'il y avoit à s'accorder: il s'agiſſoit du point de Réalité & de quelques autres, ſur quoi on ne pouvoit faire de Confeſſion de Foi commune, ſans que l'un des Partis changeât, ou que tous les deux convinſſent d'expreſſions ambiguës, que chacun tireroit à ſes ſentimens; choſe tentée pluſieurs fois, comme M. Claude lui-même en conviendroit de bonne foi. Il en demeura d'accord, & rapporta même l'Aſſemblée de Marbourg, & quelques autres tenues pour ce ſujet. Je conclus donc que j'avois raiſon de croire que le

Synode de Sainte Foi avoit un pareil deſſein, & que c'eût été ſe moquer du monde, que d'appeller Confeſſion de Foi commune celle qui eût fait paroître de ſi manifeſtes oppoſitions ſur des points ſi importans de la Doctrine Chrétienne. A quoi j'ajoûtai encore, qu'il étoit d'autant plus certain qu'il s'agiſſoit en effet d'une Confeſſion de Foi, comme je diſois, que les Luthériens s'étant déja expliqués pluſieurs fois contre la Tolérance, il n'y avoit rien à eſpérer d'eux que par le moyen dont je parlois. La choſe en demeura là; & je dis ſeulement, qu'après cela chacun n'avoit qu'à penſer ce qu'il devoit croire en ſa conſcience d'une Confeſſion de Foi que tout un Synode National avoit conſenti de changer.

CONFERENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Lorſque M. Claude avoit dit que le ſerment de ſe ſoumettre au Synode National enfermoit une condition, j'avois interrompu par un petit mot. Oui, diſois-je, ils eſpéroient bien du Synode, ſans certitude toutefois; & en attendant l'événement, ils ne laiſſoient pas de jurer de ſe ſoumettre. M. Claude m'ayant ici averti que je l'avois interrompu, & me priant de lui permettre de dire tout, je me tûs. Mais après avoir diſputé l'affaire de Sainte Foi, je lui dis qu'il me ſembloit néceſſaire, avant de paſſer outre, que je lui diſe en peu de mots ce que j'avois conçu de ſa Doctrine, afin que nous ne parlaſſions point en l'air. Je lui dis donc: Vous dites, Monſieur, que ces mots, *Perſuadés que nous ſommes, que Dieu y préſidera, & vous conduira par ſon S. Eſprit, en toute vérité & équité par la régle de ſa parole*, ſont une maniere honnête de propoſer une condition. Il en convint. Réduiſons donc, repris-je, la propoſition en conditionnelle, & nous verrons quel en ſera le ſens. Je jure de me ſoumettre à tout ce que vous déciderez, ſuppoſé, ou à condition que ce que vous déciderez ſera conforme à la parole de Dieu. Un tel ſerment n'eſt autre choſe qu'une illuſion manifeſte, puiſqu'en ſoi il ne dit rien, & que je le pourrois faire à M. Claude comme lui à moi. Mais en cela il n'y auroit rien de ſérieux; & marque qu'on veut quelque choſe de plus particulier, c'eſt qu'on ne fait ce ſerment qu'au Synode où l'on prononce en dernier reſſort, quoiqu'au ſens de M. Claude, il y eût autant de raiſon de le faire dès le Conſiſtoire à qui on doit ſe ſoumettre auſſi-bien qu'au Synode, ſuppoſé qu'il ait la parole de Dieu pour guide.

En cet endroit je me tûs un peu de tems; & voyant qu'on ne diſoit mot, je repris ainſi: Mais enfin donc, Monſieur, ſi j'ai bien compris votre Doctrine, vous croyez qu'un particulier peut dou-

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

ter du jugement de l'Egliſe, lors même qu'elle prononce en dernier reſſort? Non, Monſieur, repartit M. Claude : il ne faut pas dire qu'on puiſſe douter ; il y a toutes les apparences du monde que l'Egliſe jugera bien. Qui dit apparence, Monſieur, repris-je auſſi-tôt, dit un doute manifeſte. Mais, dit M. Claude, il y a plus ; car Jeſus-Chriſt ayant promis que tous ceux qui chercheroient, trouveroient ; comme on doit préſumer qu'on cherchera bien, on doit croire qu'on jugera bien ; & il y a dans cette aſſûrance quelque choſe d'indubitable. Mais quand on verra dans les Conciles des cabales, des factions, des intérêts différens, on peut douter avec raiſon, ſi dans une telle Aſſemblée il ne ſe mêlera point quelque choſe d'humain & de douteux. Je vous prie, Monſieur, repartis-je, laiſſons à part tout ce qui n'eſt bon qu'à jetter de la poudre aux yeux. Tout ce que vous venez de dire de cabales, de factions, d'intérêts, eſt abſolument inutile, & ne ſert par conſéquent qu'à embarraſſer. Il n'y a rien, dit M. Claude, de moins inutile. Et moi je ſoutiens, lui dis-je, que vous allez convenir qu'il n'y a rien de plus inutile. Car je vous demande, Monſieur, ſuppoſé qu'il ne parût dans le Concile ni factions, ni cabales, ſuppoſé même qu'on fut aſſûré qu'il n'y en eût point, & que tout ſe paſſât dans l'ordre, faudroit-il recevoir la déciſion ſans examiner? Il fallut dire que non. D'où je conclus auſſi-tôt : J'avois donc raiſon de dire que tout ce que vous avez dit comme fort conſidérable de factions & de cabales, n'eſt au fond qu'un amuſement ; & enfin qu'un particulier, une femme, un ignorant, quel qu'il ſoit, peut croire, & doit croire qu'il lui peut arriver d'entendre mieux la parole de Dieu que tout un Concile, fût-il aſſemblé des quatre parties du monde & du milieu, & que tout le reſte de l'Egliſe. Oui, dit-il, il eſt ainſi. Je répétai deux ou trois fois la propoſition accordée, ajoûtant toujours quelque circonſtance plus forte, mais évidemment contenue dans ce qui étoit accordé. Quoi, mieux, diſois-je, que tout le reſte de l'Egliſe enſemble, & que toutes ſes Aſſemblées, fuſſent-elles compoſées de ce qu'il y a de plus ſaint & de plus éclairé dans l'Univers? Car tout cela après tout, ce n'eſt que des hommes, après leſquels, ſelon vous, chacun doit encore examiner. Un Particulier croira qu'il pourra avoir plus de raiſon, plus de grace, plus de lumiere, plus enfin le S. Eſprit que tout le reſte de l'Egliſe! Il fallut que tout cela paſſât ; & je pouvois ajoûter plus que tous les Peres, plus que tous les ſiécles paſſés, à reprendre immédiatement depuis les Apôtres. Mais, pourſuivis-je, s'il eſt ainſi,

ainſi, comment évitez-vous les inconvéniens des Indépendans, & quel moyen reſte à l'Egliſe d'empêcher qu'il n'y ait autant de Religions, je ne dis pas qu'il y a de Paroiſſes, mais qu'il y a de têtes? Nous avons, dit-il, des Synodes, qui ſont des moyens d'empêcher de ſi grands maux, moyens non pas infaillibles, mais néanmoins utiles, ainſi que j'ai dit. Car encore qu'un Paſteur qui prêche ne ſoit pas infaillible, ſon miniſtère ne laiſſe pas d'être utile, parce qu'il indique la vérité. Or, une grande Aſſemblée compoſée de plus de perſonnes & plus doctes fera encore mieux cette indication. Il me ſemble, Monſieur, repartis-je, que vous rapportez tout à l'inſtruction; or, ce n'eſt pas préciſément l'intention ni l'inſtitution des Synodes; car ſouvent un Particulier ſçavant donnera plus d'inſtruction que tout un Synode enſemble. Ce qu'il faut donc attendre d'un Synode n'eſt pas tant l'inſtruction, qu'une déciſion par autorité, à laquelle il faille céder; car c'eſt de quoi ont beſoin & les ignorans qui doutent, & les ſuperbes qui contrediſent. Un Particulier ignorant, ſi vous le remettez à lui-même, vous avouera qu'il ne ſçait à quoi ſe réſoudre; & loin d'abatre l'orgueil dans un Synode, vous le porterez à ſon plus haut point, puiſque vous obligez un Particulier à croire qu'il peut mieux entendre l'Ecriture que tout le Synode & tout le reſte de l'Egliſe; & le Synode lui-même, fût-il aſſemblé de toute l'Egliſe, interrogé par celui dont il examine la Foi, s'il n'eſt pas encore obligé à examiner après le Synode, & s'il ne peut pas arriver que lui Particulier entende mieux l'Ecriture que tous les Paſteurs aſſemblés, le Synode, même univerſel, ſelon vous, lui doit déclarer qu'il le peut ſans doute. La préſomption, Monſieur, ne peut pas aller plus loin. Et remarquez, s'il vous plaît, que ces Aſſemblées que vous propoſez comme moyens utiles, ne ſont plus moyens utiles dès que chacun peut croire qu'il en aura un meilleur, & le ſeul qui puiſſe être ſûr, c'eſt-à-dire, celui d'examiner par ſoi-même, & n'en croire que ſon jugement. Voilà, Monſieur, l'Indépendantiſme tout entier: car enfin les Indépendans ne refuſent, ni de tenir des Synodes pour éclaircir mutuellement par la Conférence, ni de recevoir ces Synodes, quand ils trouveront que ces Synodes auront bien dit. Ils en ont tenu, vous le ſçavez. Il avoüa qu'ils en avoient tenu un pour dreſſer leur Confeſſion de Foi. Un ou pluſieurs, il ne m'importe, repartis-je; ils ne les rejettent donc pas abſolument, & ils n'y rejettent préciſément, que ce que vous y rejettez, qui eſt l'obligation de s'y ſoumettre ſans examiner. Et ſur cela, pour

CONFERENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'ÉGLISE.

me réduire en peu de paroles, voici quel fut mon raiſonnement. Les Indépendans veulent bien les Aſſemblées Eccléſiaſtiques pour l'inſtruction; tout ce qu'ils ne veulent pas, c'eſt la déciſion par autorité que vous ne voulez non plus qu'eux: vous êtes donc en tout point conformes, & vous n'avez pas dû les condamner. Vous ne voyez donc pas, Monſieur, reprit M. Claude, que nous ne nions pas qu'il n'y ait une autorité dans les Synodes, telle que l'autorité paternelle, telle que l'autorité des Magiſtrats, telle que l'autorité qu'a un Maître ſur les Diſciples, & un Paſteur ſur ſon troupeau; toutes ces autorités ont leur uſage, & ne doivent pas être rejettées ſous prétexte que les Peres, & les Magiſtrats, & les Maîtres peuvent ſe tromper: il en ſera donc de même de l'autorité de l'Egliſe. Mais, Monſieur, répondis-je, les Indépendans ne nient pas l'autorité paternelle, ni l'autorité des Magiſtrats, ni l'autorité des Maîtres ſur leurs Diſciples, ou celle des Paſteurs ſur les troupeaux. Ils ont des Paſteurs, Monſieur, pour qui ils veulent, auſſi-bien que vous, qu'on ait quelque déférence; & à plus forte raiſon, ne nieront-ils pas qu'ils n'en faille avoir pour tout un Synode. Si donc vous les accuſez de nier l'autorité des Synodes, il faut ajoûter quelque choſe à ce qu'ils en croient, & il n'y a rien à y ajoûter que ce que nous en croyons, qui eſt qu'il s'y faut ſoumettre ſans examiner.

Après cela on fut peu de tems à ne répéter de part & d'autre que les mêmes choſes. Ce qu'ayant fait obſerver à M. Claude, je lui dis: Enfin, Monſieur, on diſputeroit ſans fin; chacun n'a plus qu'à examiner en ſa conſcience, & devant Dieu, s'il ſe ſent capable de mieux entendre l'Ecriture que tous les Conciles & que tout le reſte de l'Egliſe, & comment un tel ſentiment peut s'accorder avec la docilité & avec l'humilité des enfans de Dieu. J'inculquois en peu de mots quel orgueil c'étoit de croire qu'on pût mieux entendre la parole de Dieu que tout le reſte de l'Egliſe, & que rien n'empêchoit après cela qu'il n'y eût autant de Religions que de têtes.

M. Claude me dit ici, qu'il s'étonnoit que cette propoſition me parût ſi étrange, qu'un particulier pût croire qu'il lui pouvoit arriver de mieux entendre l'Ecriture Sainte que toute l'Egliſe aſſemblée; que le cas étoit arrivé; & qu'il pouvoit m'en donner beaucoup d'exemples: le premier dans le Concile de Rimini, où le mot de *conſubſtantiel* fut rejetté, & l'Arianiſme établi. J'interrompis, pour lui dire: Où nous jettez-vous, Monſieur? Du Concile de Rimini,

vous nous ménerez au faux Concile d'Ephèſe, au Concile de Conſtance, à celui de Bâle, à celui de Trente : quand aurons-nous achevé, s'il faut faire ici paſſer tous les Conciles ? Je vous déclare que je ne veux point me jetter dans cette diſcuſſion, puiſque même notre queſtion peut être vuidée par quelque choſe de plus précis. Mais puiſque vous avez parlé du Concile de Rimini, dites-moi, je vous prie, Monſieur, ſi les Peres de ce Concile demeurerent long-tems dans leur déciſion erronnée ? Hé, je crois, dit-il, Monſieur, qu'ils en revinrent bien-tôt. Dites, dites, lui repartis-je, qu'auſſi-tôt après que l'Empereur Conſtance, protecteur déclaré des Ariens & perſécuteur des Fidéles, leur eût permis de ſe retirer, ces Evêques réclamerent hautement contre la violence & la ſurpriſe qui leur avoit été faite. Ne m'obligez pas, Monſieur, à raconter cette hiſtoire que vous ſçavez auſſi-bien que moi, & avoüez qu'il eſt injuſte de comparer un Concile qui étoit un brigandage manifeſte, aux Aſſemblées tenues canoniquement & ſelon l'ordre. Hé, Monſieur, ne diſons-nous pas, reprit M. Claude, que le Concile de Trente n'a été ni libre ni canonique ? Vous le dites, Monſieur, & nous le nions ; & il n'eſt pas queſtion ici de cette diſpute. Il eſt queſtion de ſçavoir ſi vous pouvez éviter l'Indépendantiſme, pour me ſervir de votre terme que je trouve fort bon ; & s'il y a dans votre Doctrine quelque reméde contre cette inſupportable préſomption d'un Particulier qui doit croire, ſelon vos principes, qu'il peut mieux entendre l'Ecriture que les Conciles Univerſels les mieux aſſemblés & les mieux tenus, & que tout le reſte de l'Egliſe enſemble. Laiſſons donc, ſi vous le voulez, reprit M. Claude, le Concile de Rimini ; voici un autre exemple inconteſtable : c'eſt le jugement de la Synagogue, lorſqu'elle condamna Jeſus-Chriſt, & déclara par conſéquent qu'il n'étoit point le Meſſie promis par les Prophétes. Dites-moi, Monſieur, un Particulier qui eût cru alors que Notre-Seigneur étoit le vrai Chriſt, n'eût-il pas mieux jugé que tout le reſte de la Synagogue enſemble ? Voilà donc un cas indubitable où l'on peut, ſans préſomption, faire ce que vous trouvez ſi préſomptueux. En effet, pourſuivit-il, ce n'eſt pas une préſomption de ne pas donner à l'Egliſe ce qui n'appartient qu'à Dieu ſeul. On ne lui peut rien donner de plus grand, que de croire à l'aveugle, comme vous voulez qu'on croie l'Egliſe. Mais vous ſçavez que S. Paul, pour le moins autant inſpiré que l'Egliſe, ne laiſſe pas de déclarer aux Corinthiens *qu'il ne veut point dominer ſur leur Foi.* L'Egliſe le doit encore moins faire que lui. Il ne faut donc pas croire ſimplement ſur ſa parole ; il

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Je devois dire équivoque & imparfaite, plûtôt qu'erronée.

II. Cor. 1, 23.

faut examiner après elle, & ſe ſervir de ſa raiſon, comme firent ceux de Béroé, qui examinoient les Ecritures, pour voir ſi les choſes y étoient comme S. Paul les avoit prêchées.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Act. XVII. 11.

Quand M. Claude ſe fut tû, Voilà, dis-je, bien des choſes; mais il faut premiérement reprendre cet exemple inconteſtable que vous nous avez promis. Sur cela je lui remontrai que l'Egliſe Chrétienne avoit de grands priviléges au-deſſus de la Synagogue, même à conſidérer la Synagogue dans le tems de ſa plus grande gloire: mais ſans parler de cela, que c'étoit une étrange choſe de comparer la Synagogue tombante, au point où ſon endurciſſement & ſa réprobation étoit marquée clairement par les Prophétes, avec l'Egliſe Chrétienne, qui ne doit jamais tomber. Mais enfin, Monſieur, reprit-il, on eût pû faire alors à ce Particulier le même argument que vous nous faites. Alléguer les Prophéties, ce n'étoit rien; car c'étoit de l'application de ces Prophéties à Jeſus-Chriſt que la Synagogue doutoit. Ainſi un Particulier ne pouvoit plus croire en Jeſus-Chriſt, ſans croire en même tems qu'il entendoit mieux l'Ecriture que toute la Synagogue; & voilà l'argument que vous nous faites.

Il y avoit peu de monde dans la Conférence, & tous étoient Huguenots, excepté Madame la Maréchale de Lorge. Je vis deux de ces Meſſieurs ſe regarder en cet endroit l'un l'autre avec complaiſance. Je fus touché qu'un raiſonnement ſi viſiblement mauvais, fît une telle impreſſion ſur ces eſprits; & je priai Dieu de me faire la grace de détruire, par quelque choſe de net, la comparaiſon odieuſe qu'on faiſoit de ſon Egliſe toujours bien-aimée avec la Synagogue infidéle, dans le moment qu'il avoit marqué pour la répudier.

Vous dites donc, Monſieur, dis-je à M. Claude, que l'argument que je fais peut autoriſer l'erreur des particuliers qui condamnoient Jeſus-Chriſt ſur la foi de la Synagogue; & au contraire condamner de préſomption ceux qui crurent Jeſus-Chriſt ſeul plûtôt que la Synagogue toute entiere. Oui, Monſieur, la choſe eſt ainſi; & il répéta de nouveau ſon raiſonnement. Voyons, dis-je, ſi mon argument a cette malheureuſe conſéquence. Il conſiſte à dire, Monſieur, qu'en niant l'autorité de l'Egliſe, il n'y a plus de moyen extérieur dont Dieu ſe puiſſe ſervir pour diſſiper les doutes des ignorans, & inſpirer aux Fidéles l'humilité néceſſaire. Afin qu'on pût faire un tel argument du tems que Jeſus-Chriſt fut condamné, il faudroit dire qu'il n'y avoit alors aucun moyen extérieur, aucune autorité certaine à laquelle on dût néceſſairement céder. Or, Monſieur, qui le peut dire, puiſque Jeſus-Chriſt étoit ſur la terre, c'eſt-à-dire,

la vérité même qui paroiſſoit viſiblement au milieu des hommes, le Fils Eternel de Dieu, à qui une voix d'en-haut rendit témoignage devant tout le Peuple, * *C'eſt ici mon Fils bien-aimé, écoutez-le*, qui pour confirmer ſa miſſion, reſſuſcitoit les morts, guériſſoit les aveugles-nés, & faiſoit tant de miracles, que les Juifs confeſſoient eux-mêmes que jamais homme n'en avoit tant fait? Il y avoit donc, Monſieur, un moyen extérieur, une autorité viſible. Mais elle étoit conteſtée; il eſt vrai, mais elle étoit infaillible. Je ne prétends pas, Monſieur, que l'autorité de l'Egliſe ne ſoit jamais conteſtée; je vous écoute, vous, Monſieur, qui la conteſtez: mais je dis qu'elle ne doit pas l'être par les Chrétiens. Je dis qu'elle eſt infaillible; je dis qu'il n'y eut jamais aucun tems où il n'y ait eu ſur la terre une autorité viſible & parlante à qui il faille céder. Avant Jeſus-Chriſt nous avions la Synagogue; au point que la Synagogue devoit défaillir, Jeſus-Chriſt parut lui-même; quand Jeſus-Chriſt s'eſt retiré, il a laiſſé ſon Egliſe à qui il a envoyé ſon S. Eſprit. Faites revenir Jeſus-Chriſt enſeignant, prêchant, faiſant des miracles, je n'ai plus beſoin de l'Egliſe: mais auſſi ôtez-moi l'Egliſe, il me faut Jeſus-Chriſt en perſonne parlant, prêchant, décidant avec des miracles, & une autorité infaillible. Mais vous avez ſa parole. Oui ſans doute, nous avons une parole ſainte & adorable, mais qui ſe laiſſe expliquer & manier comme on veut, & qui ne réplique rien à ceux qui l'entendent mal. Je dis qu'il faut un moyen extérieur de ſe réſoudre ſur les doutes, & que ce moyen ſoit certain. Et ſans recommencer les raiſons déja alléguées, maintenant qu'il ne s'agit que de répondre à votre objection ſur l'erreur de la Synagogue qui condamnoit Jeſus-Chriſt, je dis que tant s'en faut que vous puiſſiez dire, qu'il n'y eût point alors de moyen extérieur aſſûré, ni d'autorité parlante à laquelle il fallût ſoumettre ſon jugement, il y en avoit une, la plus haute & la plus infaillible qui fût jamais, qui eſt celle de Jeſus-Chriſt; & ainſi qu'il n'y eut jamais de tems où l'on pût moins faire l'argument dont je me ſervois contre les Proteſtans, qui eſt qu'ils manquent d'un moyen extérieur infaillible pour terminer les doutes ſur les Ecritures.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

* Matt. III. 17.

Après que j'eus dit ces choſes, je ſentis qu'il n'y avoit rien à me répliquer. En effet, on ne me dit mot ſur tout cela, quoique je me tuſſe pour écouter ce qu'on auroit à répondre.

Je ne veux pas dire par là que M. Claude ſoit demeuré muet. C'eſt un effet qu'il ne faut guère attendre dans les conférences de cette nature. Il répéta quelque choſe de ce qu'il avoit déja dit, &

CONFERENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

insista de nouveau sur ce que l'Apôtre lui-même avoit déclaré qu'il ne dominoit pas sur les consciences.

Je fus ravi qu'il revînt à ce passage, que j'avois eu dessein d'expliquer d'abord; mais il fallut aller au plus pressé, qui étoit l'exemple de la Synagogue. Cela étant fait, je demandai seulement à M. Claude si quand l'Apôtre avoir dit aux Corinthiens, *Nous ne dominons pas sur votre Foi*, il vouloit dire qu'il falloit examiner après lui. Il vit bien que non, & l'avoüa. Je conclus: L'Eglise, Monsieur, ne prétend non plus dominer à la Foi, quand elle veut qu'on l'en croie dans ses décisions, parce qu'elle ne se donne pas cette autorité par elle-même, non plus que S. Paul, mais au S. Esprit qui l'inspire. Vous égalez donc, dit M. Claude, à S. Paul Auteur de révélation, l'Eglise qui n'en est que simple interprète. Non, Monsieur, repartis-je, je n'égale pas l'Eglise à S. Paul; mais je dis que prétendre qu'on en doive être cru sans examiner, quand on croit agir seulement comme un instrument dont le S. Esprit se sert, ce n'est pas dominer sur la conscience, comme l'exemple de S. Paul le démontre. Au reste, je ne prétends pas égaler l'autorité de l'Eglise à l'autorité Apostolique. Les Apôtres étoient Auteurs de révélation, comme vous l'avez fort bien dit, c'est-à-dire, qu'ils avoient reçu les premiers les vérités qu'il plaisoit à Dieu de révéler de nouveau: l'Eglise n'est qu'interprète & dépositaire. Mais en sauvant cette différence essentielle entre les Apôtres & l'Eglise, je dis que l'Eglise est autant inspirée pour interpréter, que les Apôtres pour établir; & que tenant la grace d'interpréter du même Esprit, qui a donné la premiere révélation aux Apôtres, elle ne domine non plus sur les consciences, en interprétant, que les Apôtres en établissant: mais que les uns & les autres y font dominer le S. Esprit, selon la mesure qui est donnée à chacun. Il faudroit prouver, dit M. Claude, que l'Eglise a reçu une pareille grace. Il ne faut point prouver, repris-je aussi-tôt; il faut seulement montrer que le passage que vous alléguez, ne conclut pas.

A cela il ne fut rien dit. Mais, si je m'en souviens bien, M. Claude exagéra un peu, combien il étoit étrange que nous voulussions obliger les hommes à croire l'Eglise comme Dieu même sur sa simple parole, sans se servir, pour interpréter l'Ecriture Sainte, de la raison que Dieu même nous avoit donnée; que ce n'étoit pas ainsi qu'avoient fait ceux de Béroé; & que l'Apôtre, selon nous, auroit eu grand tort de leur laisser examiner ses prédications.

Je répondis qu'il y avoit une extrême différence, entre les Fidé-

les déja enfans de l'Egliſe, & ſoumis à ſon autorité, & ceux qui doutoient encore s'ils entreroient dans ſon ſein : que ceux de Béroé étoient dans ce dernier état, & que l'Apôtre n'auroit eu garde de leur propoſer l'autorité de l'Egliſe dont ils doutoient : mais que ce n'étoit pas de la même ſorte qu'on avoit inſtruit les Fidéles après le Concile de Jéruſalem. Là les Apôtres décident par l'autorité du S. Eſprit : *Il a ſemblé bon*, diſent-ils, *au S. Eſprit & à nous.* Que font après cela Paul & Silas, porteurs de la Lettre du Concile ? *Ils parcouroient les Egliſes*, comme il eſt écrit dans les Actes : Quoi, pour y faire examiner le Décret du Concile de Jéruſalem ? C'eût été examiner après le S. Eſprit même. Quoi donc ? *Ils parcouroient les Egliſes, leur enſeignant de garder ce qui avoit été jugé par les Apôtres & les Anciens dans Jeruſalem.* Voilà l'ordre : l'examen dans le Concile ; l'obéiſſance ſans examiner après la déciſion ; l'examen à ceux de Béroé, c'eſt-à-dire, à ceux qui n'étant point dans l'Egliſe, n'ont point encore d'autorité qui les régle ; ſoumiſſion ſans examiner à ceux qui étant déja dans l'Egliſe, n'ont qu'à écouter ſes Décrets. C'eſt là leur bonheur d'être dans un Corps qui conduit par le S. Eſprit ne ſe puiſſe jamais tromper, & d'être délivrés par-là du péril d'un examen, dont la fin ſeroit peut-être l'erreur.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Act. XV. 28. Act. XVI. 4.

Il y avoit déja près de quatre heures que la Conférence duroit. J'avois déja, de l'aveu de M. Claude, une des propoſitions que je voulois lui faire confeſſer, c'eſt-à-dire, que chaque particulier doit croire qu'il peut mieux entendre l'Ecriture Sainte que les Conciles Univerſels & que tout le reſte de l'Egliſe. Il falloit encore qu'il avoüât l'autre propoſition non moins importante ; & voici comme Dieu l'y conduiſit.

Comme il avoit beaucoup parlé de cette domination de l'Egliſe ſur les conſciences, répétant trois ou quatre fois que nous lui rendions le reſpect qui n'étoit dû qu'à Dieu ſeul, quand nous la croiyons ſans examiner, je dis qu'il ne falloit point trouver ſi étrange une choſe qu'ils faiſoient auſſi-bien que nous ; & ſur cela je demandai ſi un Fidéle qui recevoit la premiere fois des mains de l'Egliſe l'Ecriture Sainte, étoit obligé à douter, & enſuite à examiner ſi le Livre qu'elle lui mettoit en main, étoit véritablement inſpiré de Dieu, ou non. Si ce Fidéle examine & doute, il renonce à la Foi, & il commence la lecture de l'Evangile par un acte d'infidélité ; & s'il ne doute pas, il reçoit donc ſans examiner l'autorité de l'Egliſe qui lui préſente l'Evangile.

A cela voici la réponſe de M. Claude. Le Fidéle que vous ſuppo-

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

ſez qui n'a pas lû l'Ecriture Sainte, & à qui on la met en main, à proprement parler, ne doute pas, il ignore : il ne ſçait ce que c'eſt que cette Ecriture qu'on lui dit être inſpirée de Dieu. Il a oüi dire à ſon pere & à ceux qui l'ont inſtruit, qu'elle étoit divinement inſpirée : il ne connoît encore d'autre autorité que celle-là ; & pour ce qui eſt de l'Ecriture, il ne ſçait ce que c'eſt. Ainſi on ne peut pas dire qu'il ſoit infidéle, ni incrédule. Et je vous prie, Monſieur, dit-il, que je vous faſſe ſur l'Egliſe le même argument que vous me faites ſur l'Ecriture. Le Fidéle à qui on propoſe l'autorité de l'Egliſe, ou il la croit ſans examiner, ou il en doute. S'il doute il eſt infidéle : s'il ne doute pas, par quelle autre autorité eſt-il aſſuré ? L'autorité de l'Egliſe eſt-ce une choſe évidente par elle-même, & ne faut-il pas la trouver par quelque examen ? Voilà votre difficulté que vous avez à réſoudre auſſi-bien que moi : ou quittons-la tous deux, ou la réſolvons tous deux enſemble. Je vous déclare pour moi, que je répondrai pour l'Ecriture ce que vous me répondrez pour l'Egliſe.

Je vous entends, répondis-je : mais avant que je vous explique comment le Chrétien croit à l'Egliſe, il faut bien établir le fait dont il s'agit. N'eſt-il pas conſtant, Monſieur, parmi vous, auſſi-bien que parmi nous, que lorſqu'on montre l'Ecriture Sainte aux enfans qu'on éléve dans l'Egliſe, on la leur montre comme un Livre inſpiré de Dieu ; & je demande s'ils ne peuvent pas, quand on leur en fait lire quelque choſe, avant que de commencer, faire cet Acte de Foi : *Je crois certainement que ce que je m'en vais lire, eſt la parole de Dieu* ? M. Claude répondit ici, que ceux dont je lui parlois, n'avoient point encore de Foi Divine ſur l'autorité de l'Ecriture, mais une ſimple perſuaſion humaine fondée ſur la déférence qu'ils avoient pour leurs parens, & qu'ils n'étoient que Catéchuménes. Catéchuménes, Monſieur ? il ne faut pas, s'il vous plaît parler ainſi. Ils ſont Chrétiens, ils ſont baptiſés ; ils ont en eux le S. Eſprit & la Foi infuſe ; ils ſont dans l'alliance, ſelon vous ; ils ont reçu le Baptême comme un ſceau de l'alliance à laquelle ils ſont admis ; & comme l'alliance eſt ſcellée en eux, par ce ſceau extérieur du Baptême, le S. Eſprit la ſcelle intérieurement dans leurs cœurs. Reconnoiſſez votre Doctrine. Sur cela, dit Monſieur Claude, vous ſçavez qu'on pourroit conteſter ; mais j'avoue ce que vous dites. Et bien donc, s'il eſt ainſi, repartis-je, ils ſont par la grace du S. Eſprit & la Foi infuſe, en état de faire un Acte de Foi, quand la Foi leur ſera prêchée ; & je demande, ſi quand on leur montre l'Ecriture reconnue par toute l'Egliſe pour parole inſpirée de Dieu, ils ne ſont pas en état

état de faire avec toute l'Egliſe cet Acte de Foi : *Je crois que cette Ecriture eſt la parole de Dieu, comme je crois que Dieu eſt.* M. Claude ne voulut jamais avoüer cela, & il répondit toujours qu'ils n'avoient encore ſur l'Ecriture qu'une perſuaſion humaine, & que la Foi Divine ne leur en viendroit que lorſqu'ils l'auroient lûe. S'ils n'ont, dis-je, qu'une perſuaſion humaine, ils n'ont qu'une perſuaſion douteuſe ; & par conſéquent ils doutent de ce qui eſt, ſelon vous, tout le fondement de la Foi : en un mot, ils ſont infidéles. Non, dit-il, ils ſont ſimplement ignorans ; & il faut bien que vous en diſiez autant de la Foi qu'on a en l'Egliſe : car ce n'eſt pas une affaire de petite diſcuſſion, de diſcerner quelle eſt la vraie Egliſe, & avant qu'on ſoit en état de le ſçavoir par ſoi-même, on l'ignore ; ou l'on n'en a tout au plus qu'une ſimple perſuaſion humaine ſur la foi de ſes parens. Ainſi, encore une fois, ce que vous direz ſur l'Egliſe, je vous le dirai ſur l'Ecriture. Voyons, Monſieur, repris-je, ſi vous le direz, ou ſi vous aurez raiſon de le dire. Vous m'avoüez donc qu'un Chrétien baptiſé, qui n'a pas lû ni entendu lire l'Ecriture Sainte, n'eſt pas en état de faire cet Acte de Foi : *Je crois que cette Ecriture eſt la parole de Dieu, comme je crois que Dieu eſt.* Voilà un terrible inconvénient ; qu'un Fidéle ne puiſſe pas faire un Acte de Foi ſi eſſentiel. Cela n'eſt point parmi nous : car le Fidéle qui reçoit l'Ecriture Sainte des mains de l'Egliſe, fait avec toute l'Egliſe cet Acte de Foi : *Je crois, comme je crois que Dieu eſt, que cette Ecriture eſt la parole de celui en qui je crois.* Et je dis qu'il ne peut faire cet Acte de Foi, que par la Foi qu'il a déja à l'autorité de l'Egliſe qui lui préſente l'Ecriture. Il faut ici, pourſuivis-je, expliquer à fond, mais ſimplement toutefois, dans quel ordre ſont inſtruits les Chrétiens de la vérité de l'Ecriture. Je ne parle pas des Infidéles, je parle des Chrétiens baptiſés ; & je vous prie qu'on remarque bien cette diſtinction. Il y a deux choſes ici à conſidérer. L'une eſt : qui nous inſpire l'Acte de Foi par lequel nous croyons l'Ecriture Sainte comme parole de Dieu ; & nous convenons que c'eſt le S. Eſprit : ſur cela nous ſommes d'accord. L'autre choſe à conſidérer, c'eſt de quel moyen extérieur le S. Eſprit ſe ſert pour nous faire croire l'Ecriture Sainte ; & je dis que c'eſt l'Egliſe. Qu'ainſi ne ſoit, il n'y a qu'à voir le Symbole des Apôtres, c'eſt-à-dire, la premiere inſtruction que le Fidéle reçoit : il n'a pas lû l'Ecriture Sainte, & déja il croit en Dieu, & en Jeſus-Chriſt, & au S. Eſprit, & l'Egliſe Univerſelle. On ne lui parle point de l'Ecriture ; mais on lui propoſe de croire l'Egliſe Univerſelle, auſſi-tôt qu'on lui propoſe de croire au

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

S. Eſprit. Ces deux articles entrent enſemble dans ſon cœur, le S. Eſprit & l'Egliſe; parce que qui croit au S. Eſprit, croit auſſi néceſſairement l'Egliſe Univerſelle, que le S. Eſprit dirige. Je dis donc que le premier Acte de Foi, que le S. Eſprit met dans le cœur des Chrétiens baptiſés, c'eſt de croire avec le Pere, le Fils, & le S. Eſprit, l'Egliſe Univerſelle; & que c'eſt là le moyen extérieur, par lequel le S. Eſprit inſinue dans les cœurs la foi de l'Ecriture Sainte. Si ce moyen n'eſt pas certain, la Foi en l'Ecriture ſera par conſéquent douteuſe. Mais comme le Catholique a toujours trouvé ce moyen certain, il n'y a aucun moment où il n'ait pû dire: *Je crois, comme je crois que Dieu eſt, que Dieu a parlé aux hommes, & que cette Ecriture eſt ſa parole.* Et la raiſon pour laquelle il peut faire d'abord cet Acte de Foi, c'eſt qu'il n'a jamais douté de l'autorité de l'Egliſe, & que c'eſt la premiere choſe que le S. Eſprit lui a miſe dans le cœur avec la Foi en Dieu & en Jeſus-Chriſt.

Quant à ce que vous me demandez, comment il croit à l'Egliſe, ce n'eſt pas là préciſément notre queſtion: il ſuffit que nous voiyons qu'il y croit toujours; puiſque c'eſt la premiere choſe que le S. Eſprit lui met dans le cœur, & que c'eſt le moyen extérieur par lequel il lui fait croire l'Ecriture Sainte, Ecriture dont il n'a garde de douter jamais, puiſqu'il n'a jamais douté de l'Egliſe qui la lui préſente. Voilà, Monſieur, notre Doctrine; & parce que cette Doctrine n'eſt pas la vôtre, vous tombez néceſſairement dans l'inconvénient que j'ai marqué: parce que vous ne croyez pas l'autorité de l'Egliſe comme une choſe qui ne peut manquer, on vous marque un point où vous ne pouvez faire un Acte de Foi ſur l'Ecriture, & où par conſéquent vous ceſſez d'être fidéle.

M. Claude me dit ici que l'enfant qui récitoit le Symbole, parloit comme un perroquet, ſans entendre ce qu'il diſoit, & qu'ainſi il ne falloit pas inſiſter beaucoup ſur cela: & qu'au reſte j'avançois gratuitement que croire l'Egliſe Univerſelle, fût le premier Acte de Foi que le S. Eſprit mettoit dans le cœur du Chrétien baptiſé, pour lui inſinuer par ce moyen la Foi en l'Ecriture Sainte: enfin, que je ne répondois pas à ce qu'il me demandoit ſur l'Egliſe, ni comment nous commencions à y croire; car, dit-il, le S. Eſprit eſt le principe de croire, & non le motif de croire: qu'il falloit donc que j'explicaſſe comment nous croiyons à l'Egliſe, & par quel motif; & que de la maniere dont j'en parlois, il ſembloit qu'on y crût par enthouſiaſme & ſans aucune raiſon qui nous induiſît à le faire.

Je répondis ſur cela que je ne prétendois pas qu'on crût à

l'Egliſe par enthouſiaſme ; qu'il y avoit pour la reconnoître, divers motifs de crédibilité que le S. Eſprit ſuggéroit à ſes Fidéles comme il lui plaiſoit ; qu'il ne les ignoroit pas, mais qu'il n'étoit pas queſtion d'en parler ici. Il s'agit de ſçavoir, diſois-je, ſi le moyen extérieur, dont le S. Eſprit ſe ſert pour nous faire croire l'Ecriture ſainte, n'eſt pas l'autorité de l'Egliſe. Je ne parle pas gratuitement, quand je dis que c'eſt la premiere choſe que le S. Eſprit met dans le cœur des Chrétiens baptiſés ; car dès le Symbole on leur parle de l'Egliſe Univerſelle, & on la leur propoſe à croire, ſans leur parler de l'Ecriture. Il ne ſert de rien de dire que les enfans répétent d'abord comme des perroquets, & le Symbole & le nom de l'Egliſe Univerſelle. Laiſſons, diſois-je, le perroquet qui ne parle que par mémoire : venons au point où le Chrétien a l'uſage de la raiſon, & où il peut faire un Acte de Foi. Par où commencera-t-il, ſi ce n'eſt par où on a commencé de l'inſtruire ? Il croit donc l'Egliſe Univerſelle, avant que de croire l'Ecriture. En effet, faites lire, je ne dis pas à un enfant, mais à quelque homme que ce ſoit, le Cantique des Cantiques, où il n'eſt parlé de Dieu ni en bien ni en mal : de bonne foi, il ne croit ce Livre inſpiré de Dieu qu'à cauſe de la Tradition, premiérement de la Synagogue, & ſecondement de l'Egliſe Chrétienne, c'eſt-à-dire, en un mot, par l'autorité de l'Egliſe Univerſelle. Mais tenons-nous à notre point. Regardons le Chrétien au moment qu'on lui propoſe l'Ecriture Sainte comme parole de Dieu. C'eſt le S. Eſprit qui le lui fait croire ; nous ſommes d'accord de ce point : mais nous diſputons du moyen extérieur dont le S. Eſprit ſe ſert. Je dis que c'eſt l'Egliſe, puiſque c'eſt elle en effet qui lui propoſe l'Ecriture Sainte, puiſqu'il a cru l'Egliſe avant que d'oüir l'Ecriture ; puiſqu'en ouvrant l'Ecriture, il eſt en état de dire : *Je crois cette Ecriture, comme je crois que Dieu eſt.* Vous dites qu'il ne peut pas faire cet Acte de Foi : il n'eſt donc pas Fidéle, & ſon Baptême ne lui ſert de rien. Il faut l'inſtruire comme un Infidéle, en lui diſant : *Voilà l'Ecriture que je crois inſpirée de Dieu ; lis, mon enfant, examine, vois ſi c'eſt la vérité même, ou une fable. L'Egliſe la croit inſpirée de Dieu, mais l'Egliſe ſe peut tromper, & tu n'es pas en état de faire avec elle cet Acte de Foi : Je crois, comme je crois que Dieu eſt, que c'eſt lui-même qui a inſpiré cette Ecriture.* Si cette maniere d'inſtruire fait horreur aux Chrétiens, & méne manifeſtement à l'impiété, il faut que le Chrétien puiſſe faire d'abord un Acte de Foi ſur l'Ecriture que l'Egliſe lui propoſe ; il faut par conſéquent qu'il croie

CONFERENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

que l'Egliſe ne ſe trompe pas en lui donnant cette Ecriture. Comme il reçoit d'elle l'Ecriture, il en reçoit d'elle-même l'interprétation; & elle ne domine non plus ſur les conſciences en obligeant ſes enfans à croire ſes interprétations ſans examiner qu'elle y domine en les obligeant à croire ſans examiner l'Ecriture même.

Par cet argument, Monſieur, reprit M. Claude, vous feriez conclurre chacun en faveur de ſon Egliſe. Les Grecs, les Arméniens, les Ethiopiens, nous-mêmes que vous croyez dans l'erreur, nous ſommes néanmoins baptiſés; nous avons par le Baptême, & le S. Eſprit, & cette Foi infuſe dont vous venez de parler. Chacun de nous a reçu l'Ecriture ſainte de l'Egliſe où il a été baptiſé: chacun la croit la vraie Egliſe énoncée dans le Symbole; & dans les commencemens on n'en connoît pas même d'autre. Que ſi, comme nous avons reçu ſans examiner l'Ecriture Sainte de la main de cette Egliſe où nous ſommes, il nous en faut auſſi, comme vous dites, recevoir à l'aveugle toutes les interprétations, c'eſt un argument pour conclurre que chacun doit demeurer comme il eſt, & que toute Religion eſt bonne.

C'étoit en vérité ce qui ſe pouvoit objecter de plus fort; & quoique la ſolution de ce doute me parût claire, j'étois en peine comment je pourrois la rendre claire à ceux qui m'écoutoient. Je ne parlois qu'en tremblant, voyant qu'il s'agiſſoit du ſalut d'une ame; & je priois Dieu qui me faiſoit voir ſi clairement la vérité, qu'il me donnât des paroles pour la mettre dans ſon jour: car j'avois à faire à un homme qui écoutoit patiemment, qui parloit avec netteté & avec force, & qui enfin pouſſoit les difficultés aux dernieres préciſions.

Je lui dis que premiérement, il falloit diſtinguer leur cauſe d'avec celle des Grecs, des Arméniens, & des autres qu'il avoit nommés, qui errent à la vérité en ce qu'ils prennent une fauſſe Egliſe pour la vraie Egliſe; mais qui croient du moins comme indubitable, qu'il faut croire à la vraie Egliſe, quelle qu'elle ſoit, & qu'elle ne trompe jamais ſes enfans. Vous êtes, lui diſois-je, bien plus à l'écart; car je vous puis reprocher, non-ſeulement que comme les Grecs & les Ethiopiens, vous prenez une fauſſe Egliſe pour la vraie; mais, ce qui eſt inconteſtable, & ce que vous nous avoüez, que vous ne voulez pas même qu'on en croie la vraie. Après cette diſtinction qui m'a ſemblé néceſſaire, venons à votre difficulté. Diſtinguons dans la croyance des Grecs, & des autres fauſſes Egliſes, ce qu'il y a de vrai, ce qu'elles ont de

commun avec la vraie Egliſe Univerſelle, en un mot, ce qui vient de Dieu d'avec ce qui vient de la prévention humaine. Dieu met par ſon S. Eſprit, dans le cœur de ceux qui ſont baptiſés dans ces Egliſes, qu'il y a un Dieu, & un Jeſus-Chriſt, & un S. Eſprit. Juſques ici l'erreur n'y eſt pas; tout cela eſt de Dieu : n'eſt-il pas vrai? Il en convint. Ils croient qu'il y a auſſi une Egliſe Univerſelle: n'ont-ils pas raiſon en cela, & n'eſt-ce pas une vérité révélée de Dieu qu'il y en a une en effet? J'attendis l'aveu ; & après qu'il eut été donné, j'ajoûtai que les Grecs & les Ethiopiens étoient diſpoſés à croire, ſans examiner, tout ce que la vraie Egliſe leur propoſoit. C'eſt ce que vous n'approuvez pas, Monſieur : en cela vous vous éloignez de tous les autres Chrétiens qui croient unanimement qu'il y a une vraie Egliſe qui ne trompe jamais ſes enfans. Moi qui crois cela avec eux, je compte cette croyance parmi les choſes qui viennent de Dieu : mais voici où commencent les préventions humaines. C'eſt que ce baptiſé ſéduit par ſes parens & par ſes Paſteurs, croit que l'Egliſe où il eſt, eſt la véritable; & il attribue en particulier à cette fauſſe Egliſe tout ce que Dieu lui fait croire en général de la vraie. Ce n'eſt pas le S. Eſprit qui lui met cela dans le cœur : n'eſt-il pas vrai? Il eſt vrai ſans doute. En cet endroit il commence à croire mal. Ici donc commence l'erreur ; ici la Foi divine infuſe par le Baptême commence à périr. Heureux ceux en qui les préjugés humains ſont joints à la vraie croyance que le S. Eſprit met dans le cœur. Ils ſont exemts d'une grande tentation & de la peine terrible qu'il y a à diſtinguer ce qui eſt de Dieu dans la Foi de leur Egliſe, d'avec ce qui eſt des hommes. Mais quelque peine qu'aient les hommes à diſtinguer les choſes, Dieu les connoît & les diſtingue; & il y aura une éternelle différence entre ce que ſon S. Eſprit met dans le cœur des Baptiſés, quand il les diſpoſe intérieurement à croire la vraie Egliſe, & ce que les préventions humaines y ont ajoûté en attachant leur eſprit à une fauſſe Egliſe. Comment ces Baptiſés pourront démêler ces choſes dans la ſuite, & par quels moyens ils peuvent ſortir de la prévention qui leur a fait confondre l'idée de la fauſſe Egliſe où ils ſont, avec la Foi de la vraie Egliſe que le S. Eſprit leur a miſe dans le cœur avec le Symbole ; ce n'eſt pas de quoi il s'agit ; & il ſuffit que nous ayons vû dans tous les Baptiſés une croyance de l'Egliſe qui leur vient de Dieu, diſtinguée de la penſée qui leur vient des hommes. Cela étant, je ſoutiens qu'à cette croyance de l'Egliſe que le S. Eſprit nous met dans le cœur avec le Symbole,

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

eſt attachée une ferme Foi, qu'il faut croire cette Egliſe auſſi certainement que le S. Eſprit à qui le Symbole même la joint immédiatement; & que c'eſt à cauſe de cette Foi à l'Egliſe, que le Fidéle ne doute jamais de l'Ecriture.

Je m'arrêtai un moment pour demander ſi on m'entendoit. M. Claude répondit qu'il m'entendoit parfaitement. Et ſi cela eſt, lui dis-je, vous devez voir l'inconvénient où vous jettez votre croyance, & vous devez voir auſſi que je n'y ſuis pas dans la mienne. Vous dites que non-ſeulement il ne faut pas croire la fauſſe Egliſe, mais qu'il ne faut pas même croire la vraie, ſans examiner ce qu'elle dit; & vous parlez en cela contre tout le reſte des Chrétiens. Mademoiſelle de Duras interrompit en ce lieu: Voilà, dit-elle, à quoi il faudroit répondre par oui & par non. Je le dis en effet, reprit M. Claude, & je n'ai point héſité à le dire d'abord. Tant mieux, repartis-je: on va bientôt voir qui a raiſon de nous deux, & en l'état de clarté où les choſes ont été miſes par nos diſcours réciproques, le foible paroîtra bientôt de part ou d'autre. Dès que vous poſez pour certain que l'Egliſe, même la vraie, nous peut tromper, le Fidéle ne peut pas croire ſur la ſeule Foi de l'Egliſe que l'Ecriture eſt la parole de Dieu. Il le peut croire d'une foi humaine, reprit M. Claude, mais non pas d'une foi Divine. Or la foi humaine, repris-je, eſt toujours fautive & douteuſe: il doute donc ſi cette Ecriture eſt inſpirée de Dieu ou non. M. Claude me pria ici de me ſouvenir de ce qu'il m'avoit déja dit, qu'il n'étoit pas dans le doute, mais dans l'ignorance. Comme un homme, dit-il, qui ne ſe connoît pas en diamans, qu'on lui demande, en lui en montrant quelqu'un, s'il croit ce diamant bon ou mauvais; il n'en ſçait rien, & ce qu'il a n'eſt pas un doute, mais une ignorance. De même, quand un maître enſeigne quelque opinion de philoſophie, le diſciple qui ne ſçait pas encore ce qu'il veut dire, n'a pas de doute formel; il eſt dans une ſimple ignorance. Ainſi en eſt-il de ceux à qui on donne la premiere fois l'Ecriture Sainte. Et moi, dis-je, je ſoutiens qu'il doute, & que celui qui ne ſe connoît pas en diamans, doute ſi celui qu'on lui préſente eſt bon ou mauvais, & que le diſciple doute avec raiſon de tout ce que lui dit ſon maître de philoſophie, juſqu'à ce qu'il y voie clair, parce qu'il ne croit pas ſon maître infaillible; & que par la même raiſon celui qui ne croit pas l'Egliſe infaillible, doute de la vérité de la parole de Dieu qu'elle lui propoſe. Cela s'appelle ignorance, & non pas doute, diſoit toujours M. Claude; & moi je fis cet argument. Douter ce n'eſt ſçavoir pas ſi une choſe eſt ou non: le Chrétien dont nous

parlons, ne ſçait ſi l'Ecriture eſt véritable ou non; il en doute donc. Dites-moi, qu'eſt-ce que douter, ſi ce n'eſt ne ſçavoir pas ſi une choſe eſt ou non? A cela nulle réponſe, ſinon que ce Chrétien ne doutoit en aucune ſorte de l'Ecriture, mais qu'il l'ignoroit ſeulement. Mais, diſois-je, il n'eſt pas comme un Infidéle qui n'en a peut-être jamais oüi parler. Il ſçait que l'Evangile de S. Matthieu & les Epîtres de S. Paul ſont lûes dans l'Egliſe comme parole de Dieu, & que tous les Fidéles n'en doutent pas. Peut il croire avec eux auſſi certainement qu'il croit que Dieu eſt, que cette parole eſt inſpirée de Dieu? Vous avez dit qu'il ne peut pas faire cet Acte de Foi: qui ne peut faire un Acte de Foi ſur un article qu'on lui propoſe, fait du moins, pour ainſi parler, un acte de doute. M. Claude répondoit toujours, qu'il étoit dans une pure ignorance. Et bien, laiſſons là les mots: il n'en doute pas ſi vous voulez; mais il ne ſçait ſi cette Ecriture eſt une vérité ou une fable; il ne ſçait ſi l'Evangile eſt une hiſtoire inſpirée de Dieu, ou un conte inventé par les hommes. Il ne peut donc pas, ſur ce point, faire un acte de Foi Divine, ni dire: *Je crois, comme Dieu eſt, que l'Evangile eſt de Dieu même.* N'avoüez-vous pas qu'il ne peut faire cet acte, & qu'il n'a autre choſe qu'une foi humaine? Il avoüa encore franchement qu'il n'y connoiſſoit autre choſe. Hé bien, Monſieur, c'eſt aſſez. Enfin donc il y a un point où tout Chrétien baptiſé ne ſçait pas ſi l'Evangile n'eſt pas une fable: on lui donne cela à examiner: voilà où il en faut venir quand on donne à examiner après l'Egliſe. On peut diſcourir ſans fin: nous avons tout dit de part & d'autre, & on ne feroit plus que recommencer. C'eſt à chacun à examiner en ſa conſcience comment il peut ſoutenir qu'un Chrétien baptiſé doive avoir été un moment ſans ſçavoir ſi l'Evangile eſt une vérité ou une fable, & qu'il faille entre les autres queſtions qu'on peut faire dans la vie, lui donner encore celle-là à examiner. Il me parut, à la contenance de Mademoiſelle de Duras, qu'elle m'avoit entendu: j'attendis pourtant un peu; & M. Claude ſe leva.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Mademoiſelle de Duras ſe leva avec nous, & nous dit en s'approchant: Mais je voudrois bien, avant qu'on ſe retirât, qu'on dît quelque choſe ſur la ſéparation. La choſe eſt faite, lui repartis-je. Du moment qu'il eſt certain qu'on ne peut examiner après l'Egliſe ſans tomber dans un orgueil inſupportable, & ſans douter de l'Evangile, il n'y a plus rien à dire. Chacun n'a plus qu'à conſidérer s'il veut qu'on doute un ſeul moment de l'Evangile, & encore s'il ſe ſent capable de mieux entendre l'Ecriture que tous les Synodes

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

du monde, & que tout le reſte de l'Egliſe Univerſelle. Mais, puiſque Mademoiſelle ſouhaite quelque particulier éclairciſſement ſur la ſéparation, je vous prie, dis-je à M. Claude, donnez-moi encore un moment. Je vous vais propoſer des faits eſſentiels dont il faudra, ſi je ne me trompe, que vous conveniez bientôt. Je vous demande, Monſieur, ſi les Ariens ſe ſont ſéparés de l'Egliſe, & ſi leur Secte, quand elle parut, n'étoit pas nouvelle? Ils ne ſe ſont pas, dit-il, ſéparés de l'Egliſe; ils l'ont corrompue. Il ſe mit à repréſenter avec beaucoup d'exagération, comme ils avoient entraîné toute l'Egliſe. Cela n'eſt pas ainſi, Monſieur, vous ſçavez que S. Athanaſe, S. Baſile, S. Grégoire de Nazianze, tant d'autres ſaints Evêques tenoient pour la vérité, & qu'un grand peuple les ſuivoit. Vous ſçavez que tout l'Occident, & Rome même, malgré la chûte de Libérius, étoit orthodoxe. Mais laiſſons tout cela, lui dis-je; en quelque nombre qu'ils ſe ſoient ſéparés, il y avoit une Egliſe avant eux avec qui ils ont rompu, & contre qui ils ont fait une autre Egliſe. Non, dit-il, ils l'ont corrompue. Hé, Monſieur, quelle difficulté eſt-ce là? Tous les Hérétiques ne ſe ſont jamais ſéparés qu'en corrompant quelques-uns des Enfans de l'Egliſe, & ſe ſéparant avec eux de l'Egliſe où ils avoient tous été baptiſés. Mais enfin, dites-moi, Monſieur, la Secte des Ariens, & cette Egliſe qu'on nomme Arienne, n'étoit-elle pas nouvelle? Si vous voulez dire, Monſieur, me repartit-il, qu'Arius ait parlé le premier contre la Divinité du Fils de Dieu, il n'eſt pas vrai. Origène avant lui & Juſtin martyr, avoient dit la même choſe. Ha, Monſieur, qu'un martyr ait nié la Divinité du Fils de Dieu, je n'en croirai jamais rien. Pour Origène, vous ſçavez qu'on l'a allégué pour & contre; c'eſt un Auteur ambigu & ſuſpect. Mais, Monſieur, laiſſons les faits incertains; tâchons de trouver un fait dont vous & moi convenions. Cette Secte, qui après la condamnation prononcée contre Arius, ſe joignit à ce Prêtre excommunié, & forma une Egliſe contre l'Egliſe, n'étoit-elle pas nouvelle? Il fallut bien l'avoüer. Pour lui prouver ſa nouveauté, falloit-il remonter juſqu'aux Apôtres, & ne pouvoit-on pas lui dire: *Egliſe ſéparée de cette autre Egliſe où Arius eſt né & où il a reçu le Baptême, vous n'étiez pas hier ni avant-hier?* Oüi, dit M. Claude. N'en peut-on pas dire autant de l'Egliſe Macédonienne qui nioit la Divinité du S. Eſprit; des Neſtoriens qui ſéparoient la perſonne de Jeſus-Chriſt; des Eutychiens qui confondoient ſes deux Natures, & des Pélagiens qui nioient le péché originel & la grace de Jeſus-Chriſt? Ne pourroit-on pas leur dire, ſans remonter aux Apôtres: *Quand vous êtes venus*

venus au monde, vous avez trouvé l'Egliſe baptiſant les petits Enfans en rémiſſion des péchés, & demandant la converſion des pécheurs & des Infidèles? Donc ce qu'ont combattu tous ces Hérétiques & tous les autres que vous & nous connoiſſons, étoit cru, non-ſeulement du tems des Apôtres, mais hier & avant-hier, & dans les tems où les Héréſiarques ſont venus, & ils trouvoient l'Egliſe dans cette croyance. Mais, répondit M. Claude, il y a deux manieres d'établir l'erreur; l'une découverte, & l'autre cachée & inſenſible. Arrêtons là, Monſieur, lui dis-je: nous devons propoſer des faits conſtans dont les deux partis conviennent; je ne conviens point de cette maniere inſenſible d'établir l'erreur. Hé, dit-il, la priere des Saints & le Purgatoire, voulez-vous dire, Monſieur, que vous les trouverez du tems des Apôtres? Non, Monſieur, repris-je: je ne veux rien dire là-deſſus, car vous n'en conviendriez pas; & je veux dire des choſes dont vous conveniez. Uſez-en de même avec moi. Celui qui tirera plus d'avantage ſolide des faits avoüés par ſon Adverſaire, aura un grand argument que la vérité eſt pour lui: car le propre de la vérité eſt de ſe ſoutenir par-tout, & de condamner l'erreur par les faits même que l'erreur avoue. Et puiſque vous me parlez de la priere des Saints: vous êtes de bonne foi; n'eſt-il pas vrai que M. Daillé nous accorde treize cens ans d'antiquité? Treize cens ans, Monſieur, répondit-il, ce n'eſt pas tous les tems de l'Egliſe: J'en conviens, lui dis-je; mais enfin, l'Adverſaire me donne déja treize cens ans; il me donne S. Grégoire de Nazianze, S. Baſile, S. Ambroiſe, S. Jérôme, S. Chryſoſtôme, S. Auguſtin. Tout cela, dit M. Claude, des hommes. Des hommes tant qu'il vous plaira: mais enfin nous avons treize cens ans de l'aveu de notre Adverſaire pour la priere des Saints, & pour l'honneur des Reliques; car ces deux choſes ont été jointes enſemble, ſelon M. Daillé, vous le ſçavez. Et pour la priere des Morts, combien nous a donné M. Blondel? Il eſt vrai, dit M. Claude, que c'eſt la plus ancienne erreur de l'Egliſe. Quatorze cens ans d'antiquité, Monſieur, c'eſt, lui dis-je, ce que nous accorde M. Blondel. Je ne dis pas ceci pour faire préjuger la vérité de notre Doctrine; ce n'eſt pas de quoi il s'agit: mais je le dis pour montrer que nous ne ſommes pas ſans défenſe ſur ces exemples d'erreurs inſenſiblement répandues, puiſque déja nous avons de votre conſentement treize & quatorze cens ans. Venons donc à des faits conſtans dont je puiſſe convenir. Car pour vous, vous convenez que les Ariens, & les Neſtoriens, les Pélagiens, & en un mot tous les Hérétiques ſe ſont établis, comme j'ai dit. Ils n'ont

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

point trouvé d'Egliſe à laquelle ils ſe ſoient unis. Ils en ont érigé une autre qui s'eſt ſéparée de toutes les autres Egliſes qui étoient alors. Cela eſt certain : n'eſt-il pas conſtant ? J'attendis : M. Claude ne contredit pas ; je ne crus pas le devoir preſſer davantage ſur une choſe conſtante & déja avoüée. Maintenant, lui dis-je, comment ſe ſont établies les Egliſes orthodoxes ? Quand les particuliers & les peuples, par exemple, les Indiens, ſe ſont convertis, n'ont-ils pas trouvé une Egliſe déja établie à laquelle ils ſe ſont unis ? Il l'avoüa. En avez-vous trouvé une dans toute la terre à laquelle vous vous ſoyez unis ? Eſt-ce l'Egliſe Grecque, ou Arménienne, ou Ethiopique que vous avez embraſſée en quittant l'Egliſe Romaine ? Ne peut-on pas vous marquer la date préciſe de vos Egliſes, & dire à toute cette Egliſe, à toute cette ſociété extérieure dans laquelle vous êtes Miniſtre, *Vous n'étiez pas hier ?* Mais, dit ici M. Claude, n'étions-nous pas de cette Egliſe ? Nous n'en ſommes pas ſortis, on nous a chaſſés. On nous a excommuniés dans le Concile de Trente. Ainſi nous ſommes ſortis : mais nous avons emporté l'Egliſe avec nous. Quel diſcours, Monſieur, lui dis-je ! Si on ne vous en eût pas chaſſés, y fuſſiez-vous demeurés ? A quoi ſert donc ce commandement tant répété parmi vous, *Sortez de Babylone, mon Peuple ?* De bonne foi, dites-moi, fuſſiez-vous demeurés dans l'Egliſe, ſi elle ne vous eût pas chaſſés ? Non, Monſieur, aſſûrément, dit M. Claude. Que ſert donc, repris-je, de dire ici qu'on vous a chaſſés ? C'eſt, dit il, que c'eſt un fait véritable. Hé bien, Monſieur, pourſuivis-je, il eſt véritable : cela vous eſt commun, (ne vous fâchez pas du mot que je vais dire,) cela, dis-je, vous eſt commun avec tous les Hérétiques. L'Egliſe où ils avoient reçu le Baptême les a chaſſés, les a excommuniés. Ils euſſent peut-être bien voulu y demeurer pour corrompre & pour ſéduire ; mais l'Egliſe les a retranchés. Et quant à ce que vous dites que vous étiez dans cette Egliſe qui vous a chaſſés, & que vous avez emporté l'Egliſe avec vous, quel Hérétique n'en peut pas dire autant ? Ce n'eſt pas des Payens que les anciens Hérétiques ont compoſé leur Egliſe ; c'eſt des Chrétiens nourris dans l'Egliſe. Auſſi n'avez-vous pas formé la vôtre en amaſſant des Mahométans ; j'en conviens : mais en cela vous ne ſortez pas des exemples des anciens Hérétiques, & ils ont tous pû dire auſſi-bien que vous, qu'ils ont été condamnés par leurs parties. Car on ne les a pas fait aſſeoir au nombre des Juges, quand on a condamné leur nouveauté. Mais, Monſieur, reprit M. Claude, nous ne convenons pas de cette nouveauté. Ce qui eſt

dans l'Ecriture, n'eſt pas nouveau. Patience, Monſieur, je vous prie, lui répondis-je : aucun des anciens Hérétiques n'eſt convenu de la nouveauté de ſa Doctrine ; ils ont tous allégué pour eux l'Ecriture Sainte : mais il y avoit une nouveauté qu'ils ne pouvoient conteſter ; c'eſt que le Corps de leur Egliſe n'étoit pas hier, & vous en êtes demeuré d'accord. Hé bien, dit enfin M. Claude, ſi les Ariens, ſi les Neſtoriens, ſi les Pélagiens avoient eu raiſon dans le fonds, ils n'euſſent point eu tort dans la procédure. Tort ou non, lui dis-je, Monſieur, c'eſt le fonds de la queſtion : mais toujours demeure-t-il pour conſtant que vous avez le même procédé qu'eux, la même conduite, les mêmes défenſes ; en un mot, qu'en formant votre Egliſe vous avez fait comme ont fait tous les Hérétiques, & que nous faiſons ce qu'ont fait tous les orthodoxes. Chacun peut juger en ſa conſcience, à qui il aime mieux reſſembler, & je n'ai plus rien à dire.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

M. Claude ne ſe tut pas en cette occaſion, & il me dit que cet argument étoit excellent en faveur des Juifs & des Payens, & qu'ils pouvoient ſoutenir leur cauſe par la raiſon dont je me ſervois. Voyons, lui dis-je, Monſieur, & ſouvenez-vous que vous nous promettez le même argument. Le même, reprit-il, ſans doute. Les Juifs & les Payens ont reproché aux Chrétiens leur nouveauté ; vous le ſçavez : les écrits de Celſe en font foi, & tant d'autres. J'en conviens, lui dis-je, mais eſt-ce-là tout ? Et il étoit vrai, pourſuivit-il, que le Chriſtianiſme étoit nouveau, à le regarder dans l'état immédiatement précédent. Quoi, lui dis-je, quand Jeſus-Chriſt commença ſa prédication, on lui pouvoit dire, comme je vous dis, que dans l'Egliſe où il étoit né, on ne parloit pas hier de lui ni de ſa venue ? Et qu'étoit-ce donc que S. Jean-Baptiſte, & Anne la Prophéteſſe, & Siméon, & les Mages, & les Pontifes conſultés par Hérode, lorſqu'ils répondirent que le lieu de ſa naiſſance étoit Béthléem ? Falloit-il remonter juſqu'à Abraham pour prouver l'antiquité des promeſſes ? Y a-t-il eu un ſeul moment où le Chriſt n'ait pas été attendu dans l'Egliſe où il eſt né ; ſi bien attendu que les Juifs l'attendent encore ? Il eſt bien vrai, Monſieur, qu'il falloit voir arriver une fois cette nouveauté, & ce changement du Chriſt attendu au Chriſt venu. Mais Jeſus-Chriſt pour cela n'eſt pas nouveau. *Il étoit hier, il eſt aujourd'hui, & ſera aux ſiécles des ſiécles.* Il eſt vrai, repartit M. Claude, mais la Synagogue ne convenoit pas que ce Jeſus fût le Chriſt. Mais, repris-je, la Synagogue n'a point condamné S. Jean-Baptiſte ; mais la Synagogue a oüi, ſans rien dire,

Heb. XIII. 8.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

& les Mages, & Siméon, & Anne. Jeſus-Chriſt a recueilli dans la Synagogue, vraie Egliſe alors, les enfans de Dieu qu'elle contenoit. La Synagogue à la fin l'a condamné. Mais Jeſus-Chriſt avoit déja fondé ſon Egliſe. Il lui donne ſa derniere forme auſſi-tôt après ſa mort, & le nouveau peuple a ſuivi l'ancien ſans interruption : voilà des vérités inconteſtables. Et pour ce qui eſt du Paganiſme, il eſt vrai que les Payens ont reproché aux Chrétiens leur nouveauté. Mais qu'ont répondu les Chrétiens ? N'ont-ils pas fait voir clairement que les Juifs avoient toujours cru le même Dieu que les Chrétiens adoroient, & attendu le même Chriſt ? que les Juifs croyoient tout cela hier, & avant-hier, & toujours ſans interruption ? Mais, Monſieur, encore une fois, dit M. Claude, les Gentils ne convenoient pas de tout cela ? Quoi, repris-je, y avoit-il parmi eux quelqu'un aſſez déraiſonnable pour dire, qu'il n'y eût jamais eu de Juifs, ou que ce Peuple n'eût pas attendu un Chriſt, & n'eût pas adoré un ſeul Dieu, Créateur du Ciel & de la Terre ? Ne faiſoit-on pas voir aux Payens le commencement manifeſte de leurs opinions, & la date, je ne dis pas des auteurs de leurs ſentimens, mais de leurs Dieux mêmes, & cela, par leurs propres hiſtoires, par leurs propres auteurs, par leur propre Chronologie ? Croyez-vous qu'un Payen eût pû faire avoüer à un Chrétien que la Religion d'un Chrétien étoit nouvelle, & qu'il n'y avoit jamais eu de ſociété qui eût eu la même croyance que les Chrétiens avoient alors, comme je vous fais avoüer que tous les Hérétiques que vous & moi reconnoiſſons pour tels, ſont venus de cette ſorte, & que vous avez fait comme eux ? Voilà, Monſieur, comme vous prouvez que les Juifs & les Payens pouvoient ſoutenir leur cauſe par le même argument dont je me ſers : perſonne ne le poutra jamais, & perſonne ne pourra jamais nier le fait conſtant que j'avance, qui eſt que nous faiſons comme tous les Orthodoxes, & vous, comme tous les Hérétiques.

Là finit la converſation. Elle avoit duré cinq heures avec une grande attention de toute l'Aſſemblée. On s'étoit écouté l'un l'autre paiſiblement : on parloit de part & d'autre aſſez ſerré ; & à la réſerve du commencement où M. Claude étendoit un peu ſon diſcours, dans tout le reſte il alloit au fait, & ſe préſentoit à la difficulté ſans reculer. Il eſt vrai qu'il tendoit plûtôt à m'envelopper dans les inconvéniens où je l'engageois, qu'à montrer comme il en pouvoit ſortir lui-même : mais enfin tout cela étoit de la cauſe ; & il dit aſſûrément tout ce que la ſienne pouvoit fournir dans le point où nous nous étions renfermés.

Pour moi je n'avois garde d'en ſortir, puiſque c'étoit celui ſur lequel Mademoiſelle de Duras demandoit éclairciſſement. Elle me parut touchée : je me retirai toutefois en tremblant, & craignant toujours que ma foibleſſe n'eût mis ſon ame en péril, & la vérité en doute.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Je la vis le lendemain. Je fus conſolé de voir qu'elle avoit parfaitement entendu tout ce que j'avois dit. C'eſt ce que je lui avois promis. Je lui avois repréſenté que parmi les difficultés immenſes que faiſoit naître parmi les hommes l'eſprit de chicane, & la profondeur de la Doctrine Chrétienne, Dieu vouloit que ſes enfans euſſent un moyen aiſé de ſe réſoudre en ce qui regardoit leur ſalut; que ce moyen étoit l'autorité de l'Egliſe; que ce moyen étoit aiſé à établir, aiſé à entendre, aiſé à ſuivre; ſi aiſé, diſois-je, & ſi clair, que quand vous n'entendrez pas ce que je dirai ſur cela, je conſens que vous croiyez que j'ai tort. Cela en effet doit être ainſi, quand la matiere eſt bien traitée : mais je n'oſois pas me promettre de l'avoir dignement traitée. Je reconnus avec joie, & avec action de graces, que Dieu avoit tout tourné à bien. Les endroits qui devoient frapper, frapperent. Mademoiſelle de Duras ne pouvoit comprendre qu'un Particulier ignorant pût croire, ſans un orgueil inſupportable, qu'il lui pouvoit arriver de mieux entendre l'Ecriture que tous les Conciles Univerſels, & que tout le reſte de l'Egliſe. Elle avoit vû auſſi-bien que moi, combien étoit foible l'exemple de la Synagogue, quand elle condamna Jeſus-Chriſt, & combien il y avoit peu de raiſon de dire que les Particuliers qui croyoient bien, manquaſſent, pour ſe réſoudre, d'une autorité extérieure, lorſqu'ils avoient en la perſonne de Jeſus-Chriſt, la plus grande & la plus viſible autorité qu'il ſoit poſſible d'imaginer. Je repaſſai ſur le doute où il falloit être touchant l'Ecriture, & ſi on doutoit de l'Egliſe. Elle dit qu'elle n'avoit jamais ſeulement ſongé qu'un Chrétien pût douter un moment de l'Ecriture; & au reſte elle entendit parfaitement, que rejettant le nom de doute, M. Claude avoit reconnu la choſe en d'autres termes : ce qui ne ſervoit qu'à faire connoître combien cette choſe étoit dure, & à penſer & à dire, puiſque forcé de l'avoüer, il n'avoit pas cru le devoir faire en termes ſimples. Car enfin, ne ſçavoir pas ſi une choſe eſt ou non, ſi ce n'eſt douter, ce n'eſt rien. Il parut donc clairement que les deux Propoſitions dont il s'agiſſoit, étoient établies : & je fis voir en peu de mots à Mademoiſelle de Duras, que ſon Egliſe, en croyant deux choſes auſſi étranges, avoit changé tout l'ordre d'inſtruire les enfans de Dieu, pratiqué de tout tems dans l'Egliſe Chrétienne.

III. *Suite de la Conférence.*

Il ne falloit pour cela que lui répéter en peu de mots ce qu'elle m'avoit oüi dire, & ce qu'elle avoit oüi accorder à M. Claude. Dieu me mit pourtant dans le cœur quelque choſe de plus expliqué; & voici ce que je lui dis.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

L'ordre d'inſtruire les Enfans de Dieu, eſt de leur apprendre avant toutes choſes le Symbole des Apôtres : *Je crois en Dieu le Pere, & en Jeſus-Chriſt, & au S. Eſprit, la Sainte Égliſe Univerſelle, la Communion des Saints, la Rémiſſion des péchés*, & le reſte. Autant que le Fidéle croit en Dieu le Pere, & en ſon Fils Jeſus-Chriſt, & au S. Eſprit, autant croit-il l'Egliſe Univerſelle, où le Pere, où le Fils, où le S. Eſprit eſt adoré. Autant, dis-je, qu'il croit le Pere, autant croit-il l'Egliſe qui fait profeſſion de croire que Dieu, Pere de Jeſus-Chriſt, a adopté des enfans qu'il a unis à ſon Fils. Autant qu'il croit au Fils, autant croit-il l'Égliſe qu'il a aſſemblée par ſon Sang, qu'il a établie par ſa Doctrine, qu'il a fondée ſur la pierre, & contre qui il a promis que les portes d'Enfer ne prévaudroient point. Autant qu'il croit au S. Eſprit, autant croit-il cette Egliſe à qui le S. Eſprit a été donné pour Docteur. Et celui qui dit, *Je crois en Dieu, en Jeſus-Chriſt, & au S. Eſprit*, quand il dit, *Je crois*, il profeſſe : *il croit de cœur pour la juſtice, & il confeſſe de bouche pour le ſalut*, comme dit S. Paul, & il ſçait que la Foi qu'il a, n'eſt pas un ſentiment particulier. Il y a une Égliſe, une Société d'hommes qui croit comme lui : c'eſt l'Égliſe Univerſelle qui n'eſt pas ici, ni là, ni en ce tems, ni en un autre. Elle n'eſt pas renfermée dans une ſeule contrée comme l'ancienne Egliſe Judaïque : elle ne doit point finir comme elle ; & *ſon Royaume ne doit point paſſer à un autre Peuple*, comme il eſt écrit dans Daniel. Elle eſt de tous les tems & de tous les lieux, & tellement répandue, que quiconque veut venir à elle, le peut. Elle n'a point d'interruption dans ſa ſuite : car il n'y a point de tems où on n'ait pû dire, *Je crois l'Egliſe Univerſelle*, comme il n'y en a point où on n'ait pû dire, *Je crois en Dieu le Pere, & en ſon Fils, & au S. Eſprit.* Cette Egliſe eſt ſainte, parce que tout ce qu'elle enſeigne eſt ſaint ; parce qu'elle enſeigne toute la Doctrine qui fait les Saints, c'eſt-à-dire, toute la Doctrine de Jeſus-Chriſt ; parce qu'elle enferme tous les Saints dans ſon unité. Et ces Saints ne doivent pas être ſeulement unis en eſprit : ils ſont unis extérieurement dans la Communion de cette Egliſe ; & c'eſt là ce que veut dire la Communion des Saints. Dans cette Egliſe Univerſelle, dans cette Communion des Saints, eſt la rémiſſion des péchés. Là eſt le Baptême, par lequel les péchés ſont remis ; là eſt le miniſtère

Rom. X. 9, 10.

Dan. II. 44. VII. 14.

Matt. XVI. Joan. XX.

des clefs, par leſquelles *ce qui eſt remis ou retenu ſur la terre, eſt remis ou retenu dans le Ciel.* Voilà donc dans cette Egliſe un miniſtère extérieur, & qui dure autant que l'Egliſe, c'eſt-à-dire toujours, puiſqu'on croit cette Egliſe en tous les tems, non comme une choſe qui ait été, ou qui doive être, mais comme une choſe qui eſt actuellement. Voyez donc à quoi cette Egliſe eſt attachée, & ce qui eſt attaché à cette Egliſe. Elle eſt attachée immédiatement au S. Eſprit qui la gouverne: *Je crois au S. Eſprit, la Sainte Egliſe Univerſelle.* A cette Egliſe eſt attachée la Communion des Saints, la rémiſſion des péchés, la réſurrection de la chair, la vie éternelle. Hors de cette Egliſe il n'y a ni Communion des Saints, ni rémiſſion des péchés, ni réſurrection pour la vie éternelle. Voilà la Foi de l'Egliſe établie dans le Symbole. Il ne parle point de l'Ecriture. Eſt ce qu'il la mépriſe? A Dieu ne plaiſe. Vous la recevrez des mains de l'Egliſe; & parce que jamais vous n'avez douté de l'Egliſe, jamais vous ne douterez de l'Ecriture, que l'Egliſe a reçue de Dieu, de Jeſus-Chriſt, & des Apôtres, qu'elle conſerve toujours comme venant de cette ſource, qu'elle met dans les mains de tous les Fidéles.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Il me ſembla que cette Doctrine vraîment ſainte & Apoſtolique, faiſoit l'effet qu'elle devoit faire: mais il y a, dis-je, encore un mot. C'eſt ce que je diſois à M. Claude, & je le réduis maintenant à ce raiſonnement très-ſimple, que tout le monde peut également entendre, je veux dire, le ſçavant comme l'ignorant, & le Particulier comme le Paſteur. Le Chrétien baptiſé, avant que de lire l'Ecriture Sainte, ou peut faire cet Acte de Foi, *Je crois que cette parole eſt inſpirée de Dieu, comme je crois que Dieu eſt*, ou il ne le peut pas faire. S'il ne le peut pas faire, il en doute donc; il eſt réduit à examiner ſi l'Evangile n'eſt pas une fable: mais s'il le peut faire, par quel moyen le fera-t-il? Le S. Eſprit le lui mettra dans le cœur. Ce n'eſt pas répondre; car on eſt d'accord que la Foi en l'Ecriture vient du S. Eſprit. Il eſt queſtion du moyen extérieur dont le S. Eſprit ſe ſert, & il ne peut y en avoir d'autre que l'autorité de l'Egliſe. Ainſi chaque Chrétien reçoit de l'Egliſe, ſans examiner, cette Ecriture, comme Ecriture inſpirée de Dieu.

Paſſons encore plus avant. L'Egliſe nous donne-t-elle ſeulement l'Ecriture en papier, l'écorce de la parole, le corps de la lettre? Non ſans doute; elle nous donne l'eſprit, c'eſt-à-dire, le ſens de l'Ecriture: car nous donner l'Ecriture ſans le ſens, c'eſt nous donner un corps ſans ame, & une lettre qui tue. L'Ecriture, ſans ſa légitime interprétation, l'Ecriture deſtituée de ſon ſens naturel,

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

c'eſt un couteau pour nous égorger. L'Arien s'eſt coupé la gorge par cette Ecriture mal entendue ; le Neſtorien ſe l'eſt coupée ; le Pélagien ſe l'eſt coupée. A Dieu ne plaiſe donc que l'Egliſe nous donne ſeulement l'Ecriture, ſans nous en donner le ſens. Elle a reçu l'un & l'autre enſemble. Quand elle a reçu l'Evangile de S. Matthieu & l'Epître aux Romains, & les autres, elle les a mal entendues : ce ſens qu'elle a reçu avec l'Ecriture, s'eſt conſervé avec l'Ecriture, & le même moyen extérieur dont le S. Eſprit ſe ſert pour nous faire recevoir l'Ecriture Sainte, il s'en ſert pour nous en donner le ſens véritable. Tout cela vient du même principe ; tout cela eſt de la ſuite du même deſſein. Comme donc il n'y a rien à examiner après l'Egliſe, quand elle nous donne l'Ecriture Sainte ; il n'y a rien à examiner quand elle l'interprére, & qu'elle en propoſe le ſens véritable. Et c'eſt pourquoi vous avez vû qu'après le Concile de Jéruſalem, Paul & Silas ne diſent pas, *Examinez ce décret* ; mais ils enſeignent aux Egliſes à obſerver ce qu'avoient jugé les Apôtres.

Cont. Ep. 5. Manich.

Voilà comme a toujours procédé l'Egliſe. *Je ne croirois pas l'Evangile*, dit S. Auguſtin, *ſi je n'étois touché de l'autorité de l'Egliſe Catholique.* Et un peu après : *Ceux à qui j'ai cru quand ils m'ont dit, Croyez à l'Evangile ; je les crois encore quand ils me diſent, Ne croyez pas à Manichée.* Cette Société de Paſteurs établie par Jeſus-Chriſt & continuée juſqu'à nous, en me donnant l'Evangile, m'a dit auſſi qu'il falloit déteſter les Hérétiques & les mauvaiſes Doctrines ; je crois l'un & l'autre enſemble, & par la même autorité.

Tertul. præſcrip. adv. hæret. 18, 37.

C'eſt la maniere dont les Chrétiens ont été inſtruits dès les premiers tems, dans leſquels on a ſoutenu aux Hérétiques qu'ils n'étoient pas recevables à diſputer de l'Ecriture, *parce que ſans Ecriture on leur peut montrer que l'Ecriture n'eſt point à eux*, & qu'il n'y a rien de commun entre eux & l'Ecriture.

Et remarquez, s'il vous plaît, que toutes les Sociétés Chrétiennes, excepté les Egliſes nouvellement réformées, ont conſervé cette maniere d'inſtruire. Nous diſions M. Claude & moi, que l'Egliſe Grecque, l'Ethiopienne, l'Arménienne, & les autres, ſe trompoient à la vérité en ſe croyant la vraie Egliſe ; mais toutes croient du moins qu'il n'y a rien à examiner après la vraie Egliſe.

Il n'y a point d'autre maniere d'enſeigner les Fidéles. Si on leur dit qu'ils peuvent mieux entendre l'Ecriture Sainte, que tout le reſte de l'Egliſe enſemble, on nourrir l'orgueil, on ôte la docilité. Nul ne le dit, que les Egliſes qui ſe diſent Réformées. Par-tout ailleurs, on dit, comme nous faiſons, qu'il y a une vraie Egliſe, qu'il faut croi-

re

re ſans examiner après elle. Cela eſt cru, non-ſeulement dans la vraie Egliſe, mais dans celles qui imitent la vraie Egliſe.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

L'Egliſe Prétendue-Réformée eſt la ſeule qui ne le dit pas. Si la vraie Egliſe, quelle qu'elle ſoit, le dit; l'Egliſe Prétendue-Réformée n'eſt donc pas la vraie Egliſe, puiſqu'elle ne le dit pas.

Qu'on ne nous diſe pas : L'Ethiopienne le dit, la Grecque le dit, l'Arménienne le dit, la Romaine le dit; à qui croirai-je ?

Si votre doute conſiſtoit à choiſir entre la Romaine & la Grecque, il faudroit entrer dans cet examen. Mais maintenant on convient dans votre Religion, que l'Egliſe Grecque, que l'Egliſe Ethiopienne, & les autres ont tort contre la Romaine; & ſi elles étoient vraies Egliſes, en quittant la Romaine, qui, ſelon vous, ne l'étoit pas, vous euſſiez dû rechercher leur Communion.

Elles ne ſont donc pas la vraie Egliſe. Vous ne l'êtes pas non plus : car la vraie Egliſe croit qu'il faut croire ſans examen ce qu'enſeigne la vraie Egliſe. Vous enſeignez le contraire. Vous vous dites la vraie Egliſe, & vous dites en même rems qu'il faut examiner après vous, c'eſt-à-dire, qu'on peut ſe damner en vous croyant. Vous renoncez donc dès-là à l'avantage de la vraie Egliſe. Vous n'êtes pas la vraie Egliſe : il vous faut quitter : c'eſt par-là qu'il faut commencer. Si quelqu'un eſt tenté en vous quittant de s'unir à l'Egliſe Grecque, on lui répondra.

Mademoiſelle de Duras ayant entendu ces choſes, il me ſembla qu'après cela rien ne la pouvoit troubler que l'habitude contractée dès l'enfance, & la crainte d'affliger Madame ſa Mere, pour qui je ſçavois qu'elle avoit toute la tendreſſe & tout le reſpect qu'une mere de cette ſorte mérite. Je vis même qu'elle étoit peinée des reproches qu'on lui faiſoit, d'avoir des deſſeins humains, & ſur-tout d'avoir attendu à douter de ſa Religion, après une donation que Madame ſa mere lui avoit faite. Vous ſçavez bien, lui dis-je, en votre conſcience, en quel état vous étiez quand cette donation vous a été faite; ſi vous aviez quelque doute, & ſi vous l'avez ſupprimé dans la vûe de vous procurer cet avantage. Je n'y ſongeois pas ſeulement, répondit-elle. Vous ſçavez donc bien, lui dis-je, que ce motif n'a aucune part à ce que vous faites. Ainſi demeurez en paix; pourvoyez à votre ſalut, & laiſſez dire les hommes : car cette appréhenſion qu'on ne vous impute des vûes humaines, eſt une ſorte de vûe humaine des plus délicates, & des plus à craindre.

Elle ſouhaita que je répétaſſe en préſence de M. Coton ce qui avoit été dit, par un déſir qu'elle avoit qu'il s'inſtruiſît avec elle. On

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

le fit venir; on convint des faits. M. Coton me fit, avec une extrême douleur, quelques objections ſur la Doctrine que j'avois expliquée. J'y répondis. Il me dit qu'il n'étoit pas exercé dans la diſpute, ni verſé dans ces matieres. Il diſoit vrai, il ſe remettoit à M. Claude. Je priai Dieu de l'éclairer, & je partis pour revenir à mon devoir.

Après une converſation que nous eûmes encore à Saint Germain, Mademoiſelle de Duras & moi dans l'appartement de Madame la Ducheſſe de Richelieu, elle me dit qu'elle ſe croyoit en état de prendre dans peu ſa réſolution, & qu'il ne lui reſtoit qu'à prier Dieu de la bien conduire. Le ſuccès fut tel que nous le ſouhaitions. Le 22 Mars je retournai à Paris pour recevoir ſon abjuration. Elle la fit dans l'Egliſe des RR. PP. de la Doctrine Chrétienne. L'exhortation que je lui fis, ne tendoit qu'à lui repréſenter qu'elle rentroit dans l'Egliſe que ſes Peres avoient quittée, qu'elle ne ſe croiroit pas dorénavant plus capable que l'Egliſe, plus éclairée que l'Egliſe, plus pleine du S. Eſprit que l'Egliſe; qu'elle recevroit de l'Egliſe, ſans examiner, le vrai ſens de l'Ecriture, comme elle en recevoit l'Ecriture même; qu'elle alloit dorénavant bâtir ſur la pierre, & qu'il falloit que ſa foi fructifiât en bonnes œuvres. Elle ſentit la conſolation du S. Eſprit, & l'aſſiſtance fut édifiée de ſon bon exemple.

Réflexions ſur un écrit de Monſieur Claude.

ON a vû dans l'Avertiſſement qui eſt à la tête de ce Livre, qu'après que M. Claude eut lû mon récit, il fit une réponſe à l'inſtruction que j'avois donnée à Mademoiſelle de Duras, & qu'il y joignit une Relation de notre Conférence, qu'il avoit faite, à ce qu'il marque dans cet écrit même, *dès le lendemain de notre entrevûe.*

J'ai reçû de divers endroits, & même des Provinces les plus éloignées, cet écrit de M. Claude avec ſa Relation: mais la copie la plus entiere & la plus correcte que j'en aie vûe, m'a été communiquée par M. le Duc de Chevreuſe, qui l'avoit eue d'une Dame de qualité de la Religion Prétendue-Réformée. J'ai vû auſſi entre les mains de M. de Chevreuſe une déclaration ſignée de M. Claude, où il avoue tout l'écrit; deſorte qu'on ne peut douter qu'il ne ſoit de lui.

Je trouve beaucoup de choſes dans cet Ecrit, qui confirment manifeſtement tout ce qu'on vient de lire dans le mien. Je ne prétends pas relever ici toutes ces choſes, ni répondre à celles où

M. Claude me paroît, par le défaut de ſa cauſe, auſſi peu d'accord avec lui-même, qu'avec nous. Pour faire de telles remarques, il faut qu'un Ecrit ſoit entre les mains de tout le monde, & que chacun puiſſe voir ſi on en rapporte bien les paſſages, & ſi on en prend bien le ſens & la ſuite; il faut, en un mot, qu'il ſoit public. Il le ſera quand il plaira à M. Claude. Je ferai, en attendant, quelques réflexions ſur des choſes dont je ne crois pas qu'il puiſſe diſconvenir, & qui peuvent beaucoup aider les Prétendus-Réformés à prendre une bonne réſolution ſur la matiere que nous avons traitée.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

I. *Réflexion ſur la Réponſe de M. Claude, aux Actes tirés de la Diſcipline des Prétendus-Réformés.*

Ma premiere réflexion eſt ſur la réponſe que fait M. Claude aux Actes tirés de la Diſcipline de ſes Egliſes. Je me ſuis ſervi de ces Actes pour montrer qu'il étoit ſi néceſſaire à tous les particuliers, dans les queſtions de la Foi, de ſe ſoumettre à l'autorité infaillible de l'Egliſe, que les Prétendus-Réformés, qui la rejettoient dans la ſpéculation, ſe trouvoient forcés en même tems à la reconnoître dans la pratique. Ce qu'il y a de plus preſſant dans ces Actes, c'eſt qu'au ſeul Synode National, à l'excluſion des Conſiſtoires, Colloques & Synodes Provinciaux, eſt attribuée *la derniere & finale réſolution par la parole de Dieu.* Mais parce que c'eſt *la derniere & finale réſolution*, les Egliſes & les Provinces, en députant à ce Synode, jurent ſolemnellement *de ſe ſoumettre à tout ce qui ſera conclu dans cette Aſſemblée, perſuadées que Dieu y préſidera par ſon S. Eſprit & par ſa parole.* Ainſi, parce qu'on croit devoir une ſoumiſſion entiere à cette ſentence ſuprême, quand elle ſera prononcée, on jure de s'y ſoumettre, avant même qu'elle l'ait été; c'eſt agir conſéquemment. Mais, ſi après une promeſſe confirmée par un ſerment ſi ſolemnel, on prétend ſe laiſſer encore la liberté d'examiner, j'avoue que je ne ſçai plus ce que les paroles ſignifient, & qu'il n'y eut jamais d'évaſion mentale ſi pleine d'illuſion & d'équivoque.

Diſcip. ch 5. art. 31. Vid. ſup. p. 51.

Diſcip. ch. 9. art. III. Obſerv. p. 144. Vid. ſup. p. 52.

On peut bien croire, ſans que je le diſe, que les Miniſtres ſe ſentent preſſés par un raiſonnement ſi clair: dans de telles occaſions où la vérité ſe découvre avec tant d'évidence, plus on a d'eſprit, plus on ſent la difficulté, & plus on ſe trouve embarraſſé. Auſſi n'y a-t-il rien de plus viſible que l'embarras qui paroît dans la réponſe de M. Claude, je dis même dans ſa réponſe, telle qu'il la marque dans ſa propre Relation.

Elle ſe réduit à dire qu'on fait ce ſerment, parce qu'on doit bien préſumer d'une telle Aſſemblée; & au ſurplus que ces paroles, *Nous jurons de nous ſoumettre à votre Aſſemblée, perſuadés que Dieu y préſidera*, enferment une condition ſans laquelle la promeſſe ainſi

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

jurée n'a point ſon effet. C'eſt tout ce qu'on peut répondre. L'Anonyme qui a dédié ſon Livre à M. Conrart, m'a fait le premier cette réponſe. Un autre Anonyme, dont le Livre eſt intitulé, *Le déguiſement démaſqué*, l'a faite après lui. M. Noguier, & M. de Brueis autre Auteur qui a répondu à l'*Expoſition*, n'ont eu que cela à dire. M. Jurieu s'en eſt tenu à cette réponſe dans ſon Préſervatif; & ſeulement il explique plus ſimplement que les autres, que toute cette perſuaſion qui ſert de fondement au ſerment, *eſt une clauſe de civilité, des termes de laquelle il ne faut point abuſer.* M. Claude n'a point eu d'autre réplique, & c'eſt la ſeule qui paroît encore dans ſa Relation.

I. Rép. pag. 344. Ch. 35. p. 192. Nog. 2. p. c. 23, p. 447. Pag. 298. Préſerv. art. 15. p. 286.

Ainſi ce ſerment ſi ſérieux & ſi ſolemnel de tous nos Réformés & de leurs Egliſes en Corps à leur Synode National, ſe réduit à cette Propoſition, qui ne ſeroit au fond qu'un inutile compliment: *Nous jurons devant Dieu de nous ſoumettre à tout ce que vous déciderez, ſi vous décidez par ſa parole, comme nous le préſumons & nous l'eſpérons.*

Mais pourquoi donc ne pas énoncer ce grand ſerment en ces termes, ſi ce n'eſt qu'on a bien vû, qu'en ſe réduiſant à ces termes on ne diſoit rien, & qu'on a voulu dire, ou ſembler dire quelque choſe?

Pour moi, plus je conſidère ce qui ſe trouve dans la Diſcipline des Prétendus-Réformés ſur ce ſerment de leurs Egliſes, plus je le trouve éloigné du ſens qu'on y veut donner.

Je trouve premiérement, comme je l'ai remarqué dans la Conférence, que ce ſerment ne ſe fait que pour le Synode National, c'eſt-à-dire, pour celui *où ſe doit faire la derniere & finale réſolution par la parole de Dieu*; & le Synode National de Caſtres a déclaré *qu'on n'uſeroit point ès lettres d'envoi portées par les Députés des Egliſes particulieres aux Colloques & Synodes Provinciaux, de clauſes de ſoumiſſion* SI ABSOLUES *que celles qui ſont inſérées ès lettres des Provinces aux Synodes Nationaux.* Pourquoi, ſi ce n'eſt pour faire voir la différence qu'il y a entre la derniere déciſion, & toutes les autres?

Diſcip. ch. 9. art. 3. Obſ. p. 144.

En effet, quand j'ai recherché en quoi conſiſtoit cette différence, j'ai trouvé une autre ſorte de ſoumiſſion pour les Colloques & pour les Synodes Provinciaux. C'eſt que ceux qui ſont accuſés d'altérer la ſaine Doctrine, ſont obligés *préalablement de faire promeſſe expreſſe de rien ſemer de leurs opinions avant la convocation du Colloque, ou du Synode Provincial.* C'eſt un Réglement de Diſcipline & de Police. Mais quand on vient au Synode, où ſe doit faire *cette derniere & finale réſolution*, les Particuliers à la vérité

Diſcip. ch. 5. art. 31.

réiterent la même promeſſe; mais on ne s'en tient pas là, & les Egliſes en Corps y ajoûtent ce grand ſerment de ſe ſoumettre en tout & par-tout à la déciſion, perſuadées que Dieu même en ſera l'Auteur.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Une ſimple *préſomption humaine*, comme l'appelle M. Claude, *une clauſe de civilité*, comme la nomme M. Jurieu, ne peut pas être la matiere & le fondement d'un ſerment: auſſi voyons-nous, que non-ſeulement les Particuliers, mais les Conſiſtoires & les Provinces entieres ſentirent dans ce ſerment quelque choſe de plus fort qu'on ne veut préſentement nous y faire entendre; enſorte qu'elles y firent une grande réſiſtance qui ne put être vaincue que par un long tems, & par les Décrets réitérés des Synodes Nationaux.

Je vois durer cette réſiſtance juſqu'à l'an 1631. En cette année & au-deſſus je trouve preſque toujours dans les Synodes Nationaux, des Provinces entieres cenſurées, parce que leur députation, ou, comme ils parlent, *leur envoi*, ne contenoit pas cette clauſe de ſoumiſſion. Les Egliſes avoient de la peine à faire un ſerment ſi peu convenable à la Doctrine qu'on leur avoit inſpirée, & à jurer, contre les principes de la nouvelle Réforme, une telle ſoumiſſion à une Aſſemblée, qui après tout, quelque nom qu'on lui donnât, n'étoit qu'une Aſſemblée d'hommes toujours, ſelon ces principes, ſujets à faillir: mais il y fallut paſſer. On vit qu'on ne faiſoit rien, ſi à la fin on n'obligeoit les hommes à une ſoumiſſion abſolue; & que leur laiſſer l'examen libre après la derniere & finale réſolution, c'étoit nourrir l'orgueil, la diſſenſion & le Schiſme. Diſcip. ch. 7. art. III. Obſerv. p. 143, 144.

Ainſi, contre les principes de la Réformation prétendue, il fallut donner d'autres idées; & on réſolut de s'attacher immuablement à la ſoumiſſion & au ſerment dans les termes que nous avons marqués.

La raiſon dont on ſe ſervit au Synode de la Rochelle pour obliger les Provinces à *cette clauſe de ſoumiſſion aux choſes qui ſeroient réſolues dans le Synode National*, c'eſt qu'elle étoit *néceſſaire à la validité des concluſions de l'Aſſemblée*. En général pour valider les Actes d'une Aſſemblée, il ſuffiroit que ceux dont elle ſeroit compoſée, euſſent un pouvoir d'y porter les ſuffrages de ceux qui les auroient envoyés; & les Députés, tant des Colloques que des Synodes Provinciaux venoient toujours munis de tels pouvoirs. Mais il falloit quelque choſe de plus fort au Synode National; & comme Ibid.

Conférence avec M. Claude sur la matiere de l'Eglise.

Ibid.

il s'y agiſſoit *de la derniere réſolution*, pour valider un tel Acte, & lui donner toute ſa force, on jugea qu'il devoit être précédé d'une ſoumiſſion auſſi abſolue que la réſolution en devoit paroître irrévocable.

A cette déciſion du Synode de la Rochelle, celui de Tonneins ajoûta que *la ſoumiſſion ſeroit promiſe en propres termes à tout ce qui ſeroit conclu & arrêté* SANS CONDITION ET MODIFICATION. Maintenant ce n'eſt plus qu'une *clauſe de civilité*, & une promeſſe conditionnelle qu'on feroit, ſi on vouloit, non-ſeulement au Synode Provincial, & au Colloque & au Conſiſtoire, mais encore à tout Miniſtre particulier. On ne la fait néanmoins ni à ces Miniſtres particuliers, ni à ce Conſiſtoire, ni à ces Colloques, ni à ces Synodes Provinciaux : pourquoi, ſi ce n'eſt pour réſerver quelque choſe de particulier & de propre à l'Aſſemblée où ſe devoit faire *la finale réſolution*, après laquelle il n'y a plus qu'à obéir ? Mais ſi tout ce qu'il y a ici de particulier & de propre, au fond n'eſt que des paroles ; étoit-ce de quoi occuper les Egliſes de la Nouvelle Réforme, & cinq ou ſix de leurs Synodes nationaux ?

C'eſt ce qu'il falloit expliquer, ſi on vouloit dire quelque choſe : c'eſt ſur quoi on ne dit mot, quoique cette difficulté, par maniere de dire, ſaute aux yeux, & que je l'aie expreſſément relevée.

Enfin, pour réduire mon raiſonnement en peu de mots, tout ſerment doit être fondé ſur une vérité certaine & connue. Or, cette promeſſe faite au Synode National, & confirmée par le ſerment ſolemnel de toutes les Egliſes Prétendues-Réformées, *Nous jurons & promettons de ſuivre vos déciſions, perſuadés que vous jugerez bien ;* cette promeſſe, dis-je, de quelque maniere qu'on la tourne, n'a de certitude que dans l'un de ces deux ſens. Le premier, *Nous jurons & promettons de ſuivre vos déciſions, ſi nous trouvons que vous jugiez bien* : choſe à la vérité très-certaine, mais en même tems illuſoire, puiſqu'il n'y a perſonne ſur la terre à qui on n'en puiſſe dire autant ; & comme je l'ai remarqué dans la Conférence, M. Claude me le peut dire auſſi-bien que moi à lui. Le ſecond, *Nous ſommes ſi perſuadés que vous jugerez bien, que nous jurons & promettons de ſuivre vos déciſions* ; auquel cas le ſerment eſt faux, ſi on eſt entiérement aſſûré que l'Aſſemblée, à qui on le fait, ne peut mal juger.

Les Prétendus-Réformés n'ont maintenant qu'à choiſir entre ces deux ſens, dont l'un eſt une illuſion manifeſte, & l'autre, qui paroît auſſi le ſeul naturel, ſuppoſe clairement l'infaillibilité de l'Egliſe.

Et il ne faut pas répondre ici que cette ſoumiſſion ne regarde que l'ordre public & la Diſcipline ; car en matiere de Foi, une déciſion n'oblige à rien moins qu'à ce qu'a dit l'Apôtre S. Paul, c'eſt-à-dire, *à croire de cœur, & à confeſſer de bouche.* Et nos Réformés eux-mêmes l'entendent ainſi, lorſqu'ils déclarent dans leur Diſcipline, que l'effet de la déciſion *derniere & finale* du Synode National, c'eſt qu'*on y aquieſce de point en point, avec exprès déſaveu de la Doctrine contraire.* Celui donc qui jure de ſe ſoumettre à la déciſion qu'on fera dans une Aſſemblée, jure de croire de cœur & de confeſſer de bouche la Doctrine qu'on y aura décidée.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Rom. x. 10. Vid. ſup. p. 518.

Mais pour faire cette promeſſe, & la confirmer par ſerment, il faut que l'Aſſemblée, à qui on la fait, ait une promeſſe Divine de l'aſſiſtance du S. Eſprit, c'eſt-à-dire, qu'elle ſoit infaillible.

M. Claude inſinua dans la Conférence, qu'il y avoit en effet une promeſſe Divine, que *ceux qui chercheroient, trouveroient ;* & que le ſerment de ſes Egliſes pouvoit avoir ſon fondement dans cette aſſûrance. Mais jamais il ne ſortira par cette réponſe de l'embarras où il eſt. Car afin de rendre le ſerment conforme à la promeſſe, il doit être conditionnel, comme la promeſſe l'eſt : & comme Jeſus-Chriſt a dit, *Si vous cherchez bien, vous trouverez,* le ſens du ſerment ſeroit auſſi, *Si vous faites votre devoir, nous vous en croirons ;* ce qui ſeroit retomber dans la pitoyable illuſion que nous avons rejettée.

Afin donc de pouvoir faire ſans témérité le ſerment dont il s'agit, il faut être fondé ſur une promeſſe abſolue de Dieu, ſur une promeſſe qui nous aſſûre même contre les infidélités des hommes, enfin, ſur une promeſſe telle que Jeſus-Chriſt la fait à ſon Egliſe, lorſqu'il l'aſſûre indéfiniment & abſolument, que *les portes d'Enfer ne prévaudront point contre elle.*

Matt. XVI. 18.

Tant que nos Réformés s'obſtineront à nier que l'autorité des déciſions de l'Egliſe ſoit fondée ſur cette promeſſe, leur ſerment ſera toujours une illuſion ou une témérité manifeſte ; & ils ſe trouveront forcés, ou à déférer plus qu'ils ne veulent à l'autorité de l'Egliſe, ou à reconnoître qu'ils ont impoſé, par de magnifiques paroles, à la crédulité des Peuples : puiſqu'après avoir diſtingué de toute autre déciſion la derniere déciſion de l'Egliſe par un caractère ſi marqué, & par la proteſtation d'une ſoumiſſion ſi particuliere, au fond il ſe trouvera qu'une telle ſoumiſſion confirmée par un ſerment ſi ſingulier, n'eſt pas d'une autre nature ni d'un autre genre que celle qu'on doit naturellement à toute Aſſemblée Eccléſiaſtique, & à tout

Pasteur légitime ; c'est-à-dire, qu'on pourra toujours en venir à de nouveaux doutes, & toujours examiner, *après la derniere résolution*, comme on feroit après toutes les autres.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Il est ainsi en effet, selon les principes de la nouvelle Réforme : mais les principes de la nouvelle Réforme n'ont pû changer la condition nécessaire de l'humanité, qui demande, pour empêcher les divisions & mettre les esprits en repos, une décision finale & indépendante de tout nouvel examen général & particulier.

L'Eglise Chrétienne n'est pas exemte de cette Loi ; & plus elle est ordonnée, plus sa constitution dépend d'une entiere soumission de l'esprit, plus elle a besoin d'une semblable autorité. C'est pourquoi dès l'origine du Christianisme, Dieu même a mis dans le cœur de tous les vrais Chrétiens, qu'il ne faut plus chercher ni examiner après l'Eglise. Cette inviolable Tradition a fait son effet dans nos Réformés, malgré leurs principes. Je ne m'en étonne pas. S. Basile a dit très-sagement & très-véritablement que la Tradition faisoit dire aux hommes plus qu'ils ne vouloient, & leur inspiroit des choses contraires à leurs sentimens. Et si nos Réformés ne veulent pas devoir à la Tradition cette résolution derniere & finale, ni cette soumission si solemnellement jurée, c'est donc la nécessité & l'expérience qui les y aura forcés ; c'est qu'il faut pouvoir mettre fin aux doutes & à l'examen des Particuliers par une autorité absolue, si on veut avoir la paix & entretenir l'humilité ; c'est que si on n'a pas, ou si on n'exerce pas cette autorité, il faut faire semblant de l'avoir & de l'exercer, & du moins en donner l'idée ; c'est en un mot, qu'on peut discourir & répondre du moins de parole à des argumens, mais que l'ignorance, l'infirmité, & l'orgueil naturel à l'esprit humain demande d'autres remédes.

Bas. de Sp. S. 19.

II. Réflexion sur une des Propositions avoüées par M. Claude dans la Conférence, & sur l'examen qu'il prescrit après le jugement de l'Eglise.

J'ai prétendu faire voir dans la Conférence, qu'en niant l'autorité infaillible de l'Eglise, on tombe dans ces deux inconvéniens ; & je ne dis pas dans l'un des deux, mais dans tous les deux inévitablement. Le premier est, qu'on oblige chaque Particulier, quelque ignorant qu'il puisse être, à croire qu'avec cela il peut mieux entendre la parole de Dieu que les Synodes les plus universels, & que tout le reste de l'Eglise ensemble. Le second, qu'il y a un tems où un Chrétien baptisé n'est pas en état de faire un Acte de Foi sur l'Ecriture Sainte ; mais que, malgré qu'il en ait, il se trouvera obligé de douter si elle est inspirée de Dieu.

Je n'ai vû aucun des Prétendus-Réformés, à qui ces deux propositions

positions n'aient fait horreur, & qui ne m'ait dit, que non-seulement il ne les croiroit jamais, mais qu'il déteſteroit ceux qui les croient. Voyons donc comme il demeure établi par la Conférence, qu'elles ſont des ſuites de la Doctrine des Prétendus-Réformés, & des ſuites ſi manifeſtes, qu'elles ſont avoüées par les Miniſtres.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Et déja, ſans ſortir de la Relation de M. Claude, lui-même il y tranche le mot: qu'après toute Aſſemblée Eccléſiaſtique chaque Particulier doit examiner ſi elle a bien entendu la parole de Dieu, ou non. Comme il avoit parlé des intérêts humains, qui ſouvent, diſoit-il, offuſquent la vérité dans les Aſſemblées les plus authentiques & les plus univerſelles de l'Egliſe: pour détruire cette réponſe, & montrer au fond que ce n'étoit qu'une chicane, je lui avois demandé ſi tout ſe paſſant dans l'ordre, & ſans qu'il parût aucun intérêt humain dans les délibérations, il ne faudroit pas encore que chaque particulier examinât. Il avoit avoüé qu'il le falloit; & il l'avoue encore dans ſa propre Relation, ſoutenant qu'il n'y a nulle abſurdité, ni nul orgueil à un Particulier, de croire qu'il puiſſe mieux entendre la parole de Dieu que toutes les Aſſemblées Eccléſiaſtiques, quelque bon ordre qu'on y gatde, & de quelques perſonnes qu'elles puiſſent être compoſées.

Voilà une Propoſition & une Doctrine qui paroîtra affreuſe à tout eſprit docile. Mais afin que la choſe ſoit plus ſenſible, faiſons l'application de cette Doctrine à un exemple particulier.

L'Egliſe Calvinienne, depuis ſix à ſept vingts ans qu'elle a commencé de s'établir, n'a tenu aucune Aſſemblée plus authentique, ni plus ſolemnelle que le Synode de Dordrect. Outre toutes les Egliſes des Pays-Bas, toutes les autres de même croyance, celles d'Angleterre, celle de Genève, celles du Palatinat, celles de Heſſe, celles de Suiſſe, celle de Brême, & les autres de Langue Allemande, s'y ſont trouvées par leurs Députés, & l'ont reçu; & afin que rien n'y manquât, ſi les Egliſes Prétendues-Réformées de ce Royaume furent empêchées de s'y trouver, elles en adopterent toute la Doctrine au Synode National de Charenton en 1631, où tous les articles de Dordrect, traduits de mot à mot, furent embraſſés & jurés par tout le Synode, & enſuite par toutes les Provinces & toutes les Egliſes particulieres. Depuis ce tems aucun des Prétendus-Réformés ne réclame contre ce Synode. Il n'y a que les Arminiens qu'on y condamna, qui en blâment la Doctrine & en racontent les cabales & la part qu'y a eu la politique, & les intérêts de la Maiſon d'Orenge. Tout le reſte a ployé, & s'il y a quelque

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

choſe qu'on puiſſe dire reçu d'un conſentement unanime par toutes les Egliſes de la Réformation Prétendue, c'eſt ſans doute les Décrets de ce Synode. Et néanmoins je ſoutiens à M. Claude, qu'interrogé ſi un particulier, quel qu'il ſoit de ſon Egliſe, peut ſe repoſer ſur une autorité auſſi grande parmi les ſiens, que celle-là, ſans examiner davantage ; ſi on le preſſe de répondre par oui ou par non, dans une queſtion ſi préciſe & dans un fait ſi bien articulé, il faudra qu'il diſe que non, & qu'enfin malgré tout cela, ce n'eſt que des hommes, quelque habiles, quelque éclairés, quelque Saints qu'on les imagine, toujours ſujets à faillir, dont ſi on ſuivoit les ſentimens à l'aveugle & ſans examen, on égaleroit les hommes à Dieu. Ainſi, ſelon les maximes de la nouvelle Réforme, tout particulier, & juſqu'aux femmes les plus ignorantes, doivent croire qu'elles pourront mieux entendre l'Ecriture Sainte, qu'une Aſſemblée compoſée de tout ce qu'il y a de plus grand dans toute l'Egliſe, qu'il reconnoît pour la ſeule où Dieu eſt ſervi purement ; & non-ſeulement de cette Aſſemblée, mais de tout le reſte de l'Egliſe, & de tout ce qu'il en connoît dans tout l'Univers. Voilà ce que M. Claude m'a avoüé ; voilà en ſubſtance ce qu'il dit encore dans ſa propre Relation ; & voilà ce que tout Miniſtre, bon gré malgré qu'il en ait, avouera dans une Conférence, en préſence de qui on voudra, à moins qu'il s'obſtine à ne vouloir point parler préciſément : auquel cas on verra qu'il biaiſe, & cette tergiverſation ſera plus forte qu'un aveu, puiſqu'outre qu'elle fera voir que l'aveu eſt inévitable, elle fera voir de plus qu'on en ſent les pernicieuſes conſéquences.

Et ce que je dis du Synode de Dordrecht, on forcera M. Claude & tout autre Miniſtre à le dire du Concile de Nicée, du Concile de Conſtantinople, de celui d'Ephèſe, de celui de Chalcédoine & des autres, que nous recevons eux & nous d'un commun accord : & quand ils le diront, ils ne diront rien de nouveau, ni qui ſoit inuſité dans leur Religion. Calvin l'a dit en termes formels, lorſqu'en parlant en général des Conciles de tous les ſiécles précédens, il a écrit ces paroles : *Je ne prétends pas en ce lieu qu'il faille condamner tous les Conciles, & caſſer tous leurs décrets. Toutefois*, pourſuit-il, *vous m'objecterez que je les range tellement dans l'ordre, que je permets à tout le monde indifféremment de recevoir ou de rejetter ce que les Conciles auront établi ; nullement, ce n'eſt pas là ma penſée.* Vous diriez qu'il s'en éloigne beaucoup. La Majeſté des Conciles, & l'autorité d'un ſi grand nom le frappe d'abord ; mais la ſuite de ſa Doctrine lui fait

IV. Inſtitut. c. 9.

bientôt oublier ce qu'il ſembloit vouloir dire à leur avantage : car voici comme il conclut. *Lors*, dit-il, *que l'on allégue l'autorité d'un Concile, je déſire premièrement que l'on conſidère en quel tems, & pour quel ſujet il a été aſſemblé, & quelles perſonnes y ont aſſiſté; après, que l'on examine le point principal ſelon la régle de l'Ecriture, de ſorte que la définition du Concile ait ſon poids, & qu'elle ſoit comme un préjugé, mais qu'elle n'empêche pas l'examen.* C'eſt à quoi aboutit enfin cette ſoigneuſe recherche du tems, du ſujet & des perſonnes, à faire qu'en quelque tems que ſe ſoit tenu un Concile, quelque matiere qu'on y ait traitée, & de quelques perſonnes qu'il ait été compoſé, *tout le monde indifféremment*, car c'eſt de quoi il s'agit, en examine le point principal par la parole de Dieu, & croie qu'il peut mieux entendre cette divine parole que tous les Conciles.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Exp. art. XIX. Act. XV. 28. Act. XVI. 4.

Voilà juſqu'où ces Meſſieurs pouſſent l'examen : ils le pouſſent même bien plus avant, puiſqu'ils veulent qu'on examine après les Apôtres. Ce n'eſt pas une conſéquence que je tire de leur Doctrine ; c'eſt leur propre propoſition & leur Doctrine en termes formels, & celle de M. Claude en particulier. Car ſur ce que j'ai dit dans l'*Expoſition*, qu'après le Concile de Jéruſalem & la déciſion des Apôtres, où ils dirent, *Il a ſemblé bon au S. Eſprit & à nous*, perſonne n'avoit plus rien à examiner ; & qu'en effet *Paul & Barnabé avec Silas*, comme il eſt écrit dans les Actes, *alloient parcourant les Egliſes, & leur enſeignant*, non point à examiner ce qu'avoient fait les Apôtres, mais *à ſuivre leurs Ordonnances :* parce que j'ai conclu de-là qu'ils donnoient la forme à tous les ſiécles ſuivans, & nous apprenoient comme en tous les tems les Fidéles devoient, ſans examiner, ſe ſoumettre aux déciſions de l'Egliſe ; après diverſes réponſes toutes vaines, il a fallu à la fin me répondre nettement, qu'on devoit encore examiner après le Concile des Apôtres. C'eſt l'Anonyme, c'eſt le premier qui a répondu à l'*Expoſition*, qui l'a écrit en ces termes : *On ne voit pas que les Apôtres publient leur déciſion avec un ordre abſolu d'y obéir : mais ils envoient Paul, Barnabas, & Silas pour inſtruire les Fidéles de garder cette Ordonnance, c'eſt-à-dire, evidemment, pour leur en perſuader les motifs & les fondemens, ce qui ne dit pas qu'on leur défendît d'examiner.*

C'eſt ce que dit l'Anonyme : l'endroit eſt remarquable; on le trouvera dans l'article XIX. de la premiere Réponſe dans la quatriéme & derniere remarque qu'il fait ſur le Concile des Apôtres, en la page 328. Ce n'eſt pas un ſentiment particulier de cet Auteur, puiſqu'on a mis à la tête l'Approbation des quatre Miniſtres de Charen-

ton, où M. Claude ſe trouve nommé ; afin qu'il ne diſe pas que je lui impute une Doctrine étrangère, en lui imputant celle de cet Anonyme.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Ainſi ce n'eſt pas les Juifs & les Gentils incrédules ; c'eſt les Fidéles & les Egliſes Chrétiennes qui doivent examiner après les Apôtres, & après les Apôtres aſſemblés, & après qu'ils ont prononcé, *Il a ſemblé bon au S. Eſprit & à nous :* & ce prodige de Doctrine eſt enſeigné dans une Egliſe qui ſe vante de n'écouter que les pures paroles des Apôtres. Voilà juſqu'où les Miniſtres & les Prétendus-Réformés, & M. Claude en particulier, ſont forcés par leur croyance à pouſſer la néceſſité de l'examen.

Il ne reſtoit plus qu'à dire qu'il falloit encore examiner après Jeſus-Chriſt, & qu'avec tous ſes miracles & toute l'autorité que ſon Pere lui avoit donnée, il n'en avoit pas aſſez pour obliger les hommes à le ſuivre ſans examen & ſur ſa parole : M. Claude l'a dit dans notre Conférence, & le dit encore dans ſa Relation.

Je prie le ſage Lecteur de croire que dans une matiere de cette importance je ne veux ni impoſer, ni exagérer : qu'il me ſuive ſeulement avec attention, & il verra la vérité manifeſte.

On a vû que j'objectois dans la Conférence, qu'à moins de reconnoître une autorité vivante & parlante, à laquelle tout particulier fût obligé de ſe ſoumettre ſans examiner, on réduiſoit les Particuliers à la préſomption de croire qu'ils pouvoient mieux entendre l'Ecriture Sainte, que tous les Conciles enſemble, & que tout le reſte de l'Egliſe. Pour me prouver qu'en cela il n'y avoit rien de ſi orgueilleux, ni de ſi abſurde, M. Claude me répondit que du tems que Jeſus-Chriſt étoit ſur la terre, le cas étoit arrivé, où un Particulier devoit élever ſon jugement au-deſſus de la Synagogue aſſemblée, qui condamnoit Jeſus-Chriſt : ce qui loin d'être un ſentiment d'orgueil, étoit l'Acte d'une Foi parfaite.

Cette réponſe, je l'avoue, me fit horreur : car afin de la ſoutenir, il falloit dire que du tems que la Synagogue jugeoit J. C. & qu'il étoit lui-même ſur la terre, il n'y avoit point ſur la terre d'autorité vivante & parlante, à laquelle il fallût céder ſans examen ; de ſorte que l'on devoit examiner après Jeſus-Chriſt, & qu'il n'étoit pas permis de l'en croire ſur ſa parole. Je fis cette réponſe à M. Claude, & lui montrai que loin qu'il fallût alors que chacun ſe déterminât par un examen particulier, & s'élevât au-deſſus de toute autorité vivante & parlante, il y en avoit une alors, la plus grande qui fût jamais ou qui puiſſe être, qui eſt celle de Jeſus-Chriſt & de la vérité même ;

à qui le Pere rendoit publiquement témoignage par une voix venue du Ciel, par les miracles les plus grands & les plus visibles qu'on eût jamais faits, & enfin par les moyens les plus éclatans aussi bien que les plus certains que la Toute-Puissance Divine ait pû pratiquer.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Si je remarque dans la Conférence qu'il n'y eût point de réponse à ce raisonnement, on sent bien que c'est qu'en effet il n'y en doit point avoir. M. Claude dit néanmoins dans sa Relation qu'il me répondit que les miracles de J. C. faisoient un des sujets de la question; qu'il y a de faux miracles, dont Moyse au Deutéronome avoit averti les Israëlites de se donner garde; que la Synagogue avoit jugé que les miracles de Jesus-Christ étoient faits au nom de Beelzébut; qu'*enfin une autorité ne décide rien que premiérement elle ne soit reçue, & que celle de Jesus-Christ ne l'étoit pas encore, puisqu'il s'agissoit de la recevoir ou de la rejetter.* Je suis obligé d'observer qu'assûrément je n'entendis rien de tout cela dans la Conférence; & on va voir qu'en effet il vaut mieux se taire, que de dire de telles choses. Mais puisque M. Claude veut les avoir dites, il faut donc qu'il dise encore qu'à cause que les miracles de Jesus-Christ étoient rejettés comme des signes trompeurs par des envieux, par des opiniâtres, en un mot par les ennemis déclarés de la vérité, ces miracles n'étoient pas assez convaincans pour pouvoir obliger les hommes à en croire Jesus-Christ sur sa parole sans examiner davantage; & qu'après, par exemple, qu'il eût ressuscité le Lazare en témoignage exprès *que Dieu l'avoit envoyé*; ceux qui virent de leurs propres yeux un si grand miracle, étoient, je ne dis pas recevables, mais expressément obligés à examiner si Jesus-Christ étoit vraîment envoyé de Dieu. Il faut, dis-je, pousser jusqu'à cet excès la nécessité de l'examen: autrement il sera vrai, comme je l'ai dit, qu'il y avoit alors une autorité visible & palpable à laquelle tout devoit céder sans examiner; de sorte qu'il n'y eut jamais de tems où l'on fût moins exposé à la tentation de l'orgueil, en s'élevant au-dessus de toute autorité vivante & parlante, puisque celle de Jesus-Christ, la plus vivante & la plus parlante aussi bien que la plus grande & la plus infaillible qui fût jamais, étoit alors sur la terre, & qu'on ne s'élevoit au-dessus de la Synagogue qu'en se soumettant à Jesus-Christ, dont les miracles, comme il dit lui-même, *étoient toute excuse* à ceux qui ne croyoient pas en lui: ce que l'Assemblée qui le condamna, reconnut si bien, que refusant obstinément de croire en Jesus-Christ, elle ne trouva ni d'autre réponse à ses miracles, ni d'autres moyens de lui résister, que de s'en défaire, & se défaire avec lui de Lazare même, pour étouffer, si

Joan. XI. 42.

Joan. XV. 22, 23, 24. Joan. XI. 47. Joan. XI. 10.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

elle eût pû par un même coup avec les miracles qu'elle avoit vûs, la mémoire de celui qui les avoit faits.

Il ne faut donc plus ici ébloüir le monde par de frivoles réponſes, ni faire perdre aux Lecteurs la ſuite d'un raiſonnement, en introduiſant les queſtions inutiles. Je veux dire qu'il ne ſert de rien d'émouvoir ici la queſtion des ſignes trompeurs, ni de répondre que la Synagogue douroit de la vérité des miracles de Jeſus-Chriſt. Il s'agit uniquement de ſçavoir ſi ce doute n'étoit pas l'effet d'une malice évidente, & enfin, s'il n'eſt pas certain parmi les Chrétiens qu'il y avoit dans les miracles de Jeſus-Chriſt une ſi pleine démonſtration de la puiſſance Divine, & une ſi claire confirmation de la miſſion de Jeſus-Chriſt, que tout eſprit raiſonnable fût obligé de céder ſans examiner davantage, enſorte qu'il y eût alors une autorité vivante & parlante, à laquelle il n'y eût rien à oppoſer qu'une malice groſſiere & une manifeſte obſtination. Voilà de quoi il s'agit: & ſi après cette explication de la queſtion, on croit ſe ſauver encore, en diſant avec M. Claude, que *l'autorité de Jeſus-Chriſt n'étoit pas reçue*, il faut aller plus loin, & dire à Jeſus-Chriſt, même avec les Juifs: *Vous vous rendez témoignage à vous-même; votre témoignage n'eſt pas recevable.* Alors nous répondrons avec Jeſus-Chriſt: *Quoique je me rende témoignage à moi-même, mon témoignage eſt véritable.* Et encore: *Je ne ſuis pas ſeul, mais mon Pere qui m'a envoyé rend auſſi témoignage de moi.* Et encore: *Les miracles que mon Pere m'a donné de faire, ces miracles rendent témoignage que mon Pere m'a envoyé.* Et enfin: *Leur péché n'a plus d'excuſe: ſi je n'avois pas fait au milieu d'eux des miracles que nul autre n'a faits, ils n'auroient point de péché, & maintenant ils les ont vûs, & ils haïſſent & moi & mon Pere.* C'eſt-à-dire, que les miracles ſont clairs, que l'autorité eſt inconteſtable, & que la réſiſtance ne peut plus avoir de fondement qu'une haine aveugle.

Joan. VIII. 13. Ibid. 14, 15. Joan. V. 36. Joan. XV. 22, 24.

J'attends qu'on réponde encore, que Jeſus-Chriſt ajoûte après tout cela: *Sondez les Ecritures, elles-mêmes rendent auſſi temoignage de moi;* & qu'on oſe conclurre de-là qu'on pouvoit & qu'on devoit examiner après Jeſus-Chriſt, en ſorte que cette parole qu'il a prononcée nous démontre, non pas dans les Ecritures, une ſurabondance de conviction, mais dans la Perſonne de Jeſus-Chriſt une inſuffiſance d'autorité. Si on fait encore cette objection, il n'y aura plus qu'à ſe taire, & à laiſſer Jeſus-Chriſt défendre ſa cauſe.

Joan. v. 39.

En attendant, nous conclurons que c'eſt l'autorité même de Jeſus-Chriſt que nous révérons dans ſon Egliſe. Si nous diſons qu'il faut croire l'Egliſe ſans examiner, c'eſt à cauſe que Jeſus-Chriſt qui

l'enſeigne & qui la conduit, eſt au-deſſus de tout examen. Nous ne laiſſerons pas, en imitant Jeſus-Chriſt, de dire encore pour comble de conviction à tous les ennemis de l'Egliſe, *Sondez les Ecritures:* nous les confondrons par cette Ecriture, à laquelle ils diſent qu'ils croient, & nous les verrons ſuccomber encore dans cet examen; mais ce ſera après les avoir forcés à reconnoître qu'il ſe faut ſoumettre, ſans examiner, à l'autorité de l'Egliſe, dans laquelle cet eſprit que Jeſus-Chriſt a envoyé pour tenir ſa place, parle toujours.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Il n'y a donc rien de moins à propos que l'exemple de la Synagogue: & nos Prétendus-Réformés deſtitués de cet exemple qui faiſoit leur fort, demeurent ſeuls à ſe croire, chacun en particulier, capables de mieux entendre l'Ecriture Sainte, que tout ce qui a dans l'Univers l'autorité de l'interpréter, & de juger de la Doctrine, & que tout ce qui leur paroît de Fidéles dans le monde; ce qui eſt l'erreur préciſe des Indépendans, ou quelque choſe de pis.

On dira que ce Particulier qui examine après l'Egliſe, ſera toujouts bien aſſûré de n'être pas ſeul de ſon ſentiment, puiſque toujours il reſtera quelque Elû caché qui penſera comme lui: comme ſi ſans réfuter cette viſion, ce n'étoit pas un orgueil aſſez déteſtable de ſe mettre ſeul au-deſſus de tout ce qu'on voit, & de tout ce qu'on entend parler dans tout le reſte de l'Egliſe. On dira encore: ce n'eſt point orgueil de ſe croire éclairé par le S. Eſprit. Mais au contraire, c'eſt le comble de l'orgueil, que des particuliers oſent croire que le S. Eſprit les inſtruiſe, & abandonne à l'erreur tout ce qui paroît de Fidéles dans le reſte de l'Egliſe. Et il ne ſert de rien de répondre, comme fait M. Claude dans ſa Relation, *que l'Eſprit ſouffle où il veut*: car il faudroit montrer que cet eſprit qui ſe repoſe ſur les humbles, ne laiſſe pas de ſouffler ſur ceux qui ſe croient eux ſeuls plus capables d'entendre l'Ecriture Sainte, que tout le reſte de l'Egliſe, puiſqu'ils examinent après elle, & non-ſeulement de ſouffler ſur eux, mais encore de leur inſpirer lui-même cette ſuperbe penſée. Mais enfin, quoi qu'il en ſoit, & ſans diſputer davantage, puiſque ce n'en eſt pas ici le lieu, nous avons montré que c'eſt un Dogme avoüé dans la Nouvelle Réforme, que tout particulier doit examiner après l'Egliſe, & par conſéquent doit croire qu'il ſe peut faire qu'il entende mieux l'Ecriture qu'elle & toutes ſes Aſſemblées. Ceux à qui cette préſomption fait horreur, ou qui en s'examinant, ne trouvent point en eux-mêmes cette fauſſe capacité, n'ont qu'à chercher leur ſalut dans une autre Egliſe, que dans celle où l'on profeſſe un Dogme ſi prodigieux.

Joan. III. 8.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

La ſeconde abſurdité que j'ai promis de faire avoüer à M. Claude & à tout bon Proteſtant, c'eſt qu'à moins de reconnoître dans l'Egliſe une autorité après laquelle il ne faille plus examiner ni douter, on eſt forcé à mettre un point où le Fidéle en âge de raiſon ne puiſſe pas faire un acte de Foi ſur l'Ecriture, & où par conſéquent il faille douter ſi elle eſt véritable ou fauſſe. J'ai aſſigné pour ce point de doute tout le tems où un Chrétien, par quelque cauſe que ce ſoit, n'a pas lû l'Ecriture Sainte. M. Claude ſe récrie ici contre une ſi déteſtable Propoſition; & moi je perſiſte à dire, non ſeulement qu'il l'a avoüée dans la Conférence, mais même qu'en quelque maniere qu'il ait ici tâché de tourner les choſes, il n'a pû ſi bien faire, qu'il ne l'avoüât encore dans ſa Relation.

IV. Réflexion ſur une autre Propoſition avoüée par M. Claude dans la Conférence : explication de la maniere d'inſtruire les Chrétiens, & que l'autorité infaillible de l'Egliſe eſt néceſſaire pour reconnoître & entendre l'Ecriture.

A la vérité, c'eſt ici un des endroits où je reconnois le moins nos véritables diſcours. Mais il y en a encore aſſez pour le convaincre: puiſque ſi cette Relation devient publique, tout le monde verra qu'il y reconnoît en termes formels, *Que celui qui n'a pas lû encore l'Ecriture Sainte, la croit parole de Dieu de foi humaine, parce que ſon pere le lui a dit, ce qui eſt un état de Catéchumène, & que lorſqu'il a lû lui-même ce Livre, & qu'il en a ſenti l'efficace, il la croit parole de Dieu, non plus de foi humaine, parce que ſon pere le lui a dit, mais de foi Divine, parce qu'il en a ſenti lui-même immédiatement la Divinité, & c'eſt là l'état de Fidéle.*

Il eſt donc vrai qu'il a reconnu ce tems que j'entreprends de faire voir, où un Chrétien baptiſé n'eſt pas en état de faire un acte de Foi ſurnaturelle & Divine ſur l'Ecriture Sainte, puiſqu'il ne la croit parole de Dieu que de foi humaine, & que la Foi Divine ne peut venir qu'après la lecture.

De quelque maniere qu'il tourne cette foi humaine, c'eſt une Propoſition qui fait horreur, qu'un Chrétien baptiſé & en âge de raiſon, ne puiſſe pas faire ſur l'Ecriture un acte de cette foi, par laquelle nous ſommes Chrétiens. Car de-là il s'enſuit que le Chrétien qui va lire la premiere fois l'Ecriture Sainte, ne doit, ni ſe porter de lui-même, ni être induit par perſonne à dire en l'ouvrant: *Je crois, comme je crois que Dieu eſt, que l'Ecriture que je m'en vais lire, eſt ſa parole.* Il faut au contraire lui faire dire: *Je m'en vais examiner ſi dorénavant & dans le reſte de ma vie, je dois lire cette Ecriture avec une telle foi.* C'eſt renverſer tout l'ordre de l'inſtruction; c'eſt perdre le fruit du Baptême; c'eſt réduire les Chrétiens à inſtruire leurs enfans baptiſés comme s'ils ne l'étoient pas, & qu'ils euſſent encore à délibérer de quelle Religion ils doivent être.

Et

Et ce que dit M. Claude ſur l'Ecriture, il faut qu'il le diſe ſur la Foi de la Trinité, ſur celle de l'Incarnation, ſur celle de la Miſſion de Jeſus-Chriſt & de la Rédemption du genre-humain. Car ce qui force M. Claude, & tout Proteſtant à dire que le Fidéle qui n'a pas lû l'Ecriture Sainte, ne peut croire que de foi humaine qu'elle ſoit inſpirée de Dieu, c'eſt qu'autrement il faudroit reconnoître un acte de foi Divine ſur la ſeule autorité de l'Egliſe : ce qui ſeroit reconnoître cette autorité comme infaillible, & renverſer par les fondemens toute la nouvelle Réforme. Mais le même argument revient ſur tous les articles de notre Foi ; & ſi le Fidéle peut croire d'une Foi Divine, & la Trinité, & l'Incarnation, & la Miſſion de Jeſus-Chriſt ſur la ſeule autorité de l'Egliſe, & avant que d'avoir lû l'Ecriture Sainte, je conclurai toujours avec une pareille certitude que l'autorité de l'Egliſe ſera infaillible. Il faut donc, par la conſéquence du principe de M. Claude & de tous les Proteſtans, il faut, dis-je, en réduiſant les Chrétiens qui vont lire l'Ecriture Sainte, à une ſimple foi humaine ſur cette Ecriture, les y réduire tout d'un coup ſur les points les plus eſſentiels de notre croyance.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Ce n'eſt pas là la méthode de nos Peres ; ce n'eſt pas ainſi qu'ils ont appris aux Chrétiens à inſtruire leurs enfans. Quand ils les ont baptiſés dans leur bas-âge, on a dit en leur nom *Credo*, *Je crois*. N'importe que nos Réformés aient changé cette Formule ; elle eſt de la premiere Antiquité, & ſera toujours ſainte & vénérable malgré eux. Mais cette Formule, dont on uſe envers les enfans, nous fait voir que lorſqu'ils auront l'uſage de la raiſon, il faudra d'abord leur apprendre à faire un Acte de Foi, & ne point perdre de tems à les y exciter. Ils en ſeront donc capables : ils pourront dire le même *Credo* qu'ils auroient dit, ſi on les avoit baptiſés en âge de connoiſſance ; & les réduire à une foi ſimplement humaine, c'eſt leur ôter la grace de leur Baptême, & juſtifier la pratique auſſi-bien que la Doctrine des Anabaptiſtes.

Et je conjure Meſſieurs de la Religion Prétendue-Réformée de ne croire pas que je leur allégue ici les Anabaptiſtes par une maniere d'exagération, ou pour les rendre odieux : ces manieres ne ſont pas dignes de Chrétiens. Je ſoutiens au pied de la lettre que la Doctrine qu'enſeigne ici M. Claude, & que tous les Proteſtans doivent enſeigner avec lui, introduit l'Anabaptiſme. Car s'il faut tenir en ſuſpens les Actes de Foi Divine, juſqu'à ce qu'on ait lû l'Ecriture Sainte, & qu'on ſoit inſtruit par ſoi-même ; ſi tous les Actes qui précédent cette inſtruction, ne ſont pas des Actes de Chré-

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

tiens, puiſqu'ils n'ont pour fondement qu'une foi humaine : il faut, par la même raiſon, différer le Baptême juſqu'à ce tems, & ne pas faire des Chrétiens qui, dans l'âge de raiſon, ſoient incapables de produire des Actes de leur Religion.

IV. Réflexion ſur ce que M. Claude nous fait ſur l'Egliſe la même difficulté que nous lui faiſons ſur l'Ecriture.

C'eſt en vain que M. Claude nous répond qu'il nous fera pour l'Egliſe le même argument que nous lui faiſons pour l'Ecriture ; car il faudroit pour cela, que comme nous lui montrons un certain point, qui même dans l'uſage de la raiſon, précéde néceſſairement la lecture de l'Ecriture, il pût auſſi nous en montrer un qui précédât les enſeignemens de l'Egliſe : mais c'eſt ce qu'il ne trouvera jamais. Quoi qu'il faſſe, nous lui marquerons toujours avant la lecture de l'Ecriture un certain point, qui eſt celui où l'Egliſe nous la met en main : mais avant l'Egliſe il n'y a rien ; elle prévient tous nos doutes par ſes inſtructions.

C'eſt une erreur de s'imaginer qu'il faille toujours examiner avant que de croire. Le bonheur de ceux qui naiſſent, pour ainſi dire, dans le ſein de la vraie Egliſe, c'eſt que Dieu lui air donné une telle autorité, qu'on croit d'abord ce qu'elle propoſe, & que la Foi précéde, ou plûtôt exclut l'examen.

De demander maintenant par quel motif Dieu nous fait ſentir l'autorité de ſon Egliſe, c'eſt ſortir viſiblement de la queſtion. Il ne manque pas de motifs pour attacher ſes enfans à ſon Egliſe, à laquelle il a donné des caractères ſi particuliers & ſi éclatans. Cela même, qu'elle eſt la ſeule de toutes les ſociétés qui ſont au monde, à laquelle nul ne peut montrer ſon commencement, ni aucune interruption de ſon état viſible & extérieur par aucun fait avéré, pendant qu'elle le montre à toutes les autres ſociétés qui l'environnent, par des faits qu'elles-mêmes ne peuvent nier ; cela même eſt un caractère ſenſible, qui donne une inviolable autorité à la vraie Egliſe. Dieu ne manque pas de motifs pour faire ſentir à ſes enfans ce caractère ſi particulier de ſon Egliſe. Mais quels que ſoient ces motifs, & ſans vouloir ici les étaler, parce que ce n'en eſt pas le lieu, il eſt certain qu'il y en a ; puiſqu'enfin il faut pouvoir croire ſur la parole de l'Egliſe, avant que d'avoir lû l'Ecriture Sainte, & que dans la premiere inſtruction que nous recevons, ſans nous parler de l'Ecriture, on nous apprend à dire comme un Acte fondamental de notre Foi, *Je crois l'Egliſe Catholique.*

M. Claude nous dit que pour autoriſer la méthode, par laquelle nous prétendons mettre la Foi de l'Egliſe, comme le fondement de tout le reſte, il faudroit dans le Symbole avoir commencé par

dire, *Je crois l'Egliſe*, au lieu qu'on y commence par dire, *Je crois en Dieu le Pere, & en Jeſus-Chriſt, & au S. Eſprit.* Et il ne ſonge pas que c'eſt l'Egliſe elle-même qui nous apprend tout le Symbole; c'eſt ſur ſa parole que nous diſons, *Je crois en Dieu le Pere, & en Jeſus-Chriſt, ſon Fils Unique*; & le reſte; ce que nous ne pouvons dire avec une ferme Foi, ſans que Dieu nous mette en même tems dans le cœur que l'Egliſe qui nous l'enſeigne, ne nous trompe pas. Après donc que nous avons dit ſur ſa parole, *Je crois au Pere, & au Fils & au S. Eſprit*, & que nous avons commencé notre Profeſſion de Foi par les Perſonnes Divines que leur Majeſté met au-deſſus de tout, nous y ajoûtons une ſainte réflexion ſur l'Egliſe qui nous propoſe cette croyance, & nous diſons, *Je crois l'Egliſe Catholique.* A quoi nous joignons auſſi-tôt, après toutes les Graces que nous recevons par ſon Miniſtre, *la Communion des Saints, la rémiſſion des péchés, la bienheureuſe réſurrection, & enfin la vie éternelle.*

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

C'eſt vouloir embrouiller les choſes, que de nous alléguer ici avec M. Claude l'Egliſe Grecque, l'Arménienne, l'Egyptienne ou l'Ethiopique, & celle des Cophtes, & tant d'autres qui ne ſe vantent pas moins d'être l'Egliſe véritable que fait l'Egliſe Romaine. Ceux, dit-on, qui ſont élevés dans ces Egliſes, en révèrent l'autorité: chacune de ces Egliſes a des Sectateurs auſſi zélés que la nôtre. Le zéle véritable & pur n'a point de marque ſenſible: chacun attribue le ſien, comme nous faiſons, à la grace du S. Eſprit & ſe repoſant ſur l'autorité de l'Egliſe où il ſe trouve, il dit que le S. Eſprit ſe ſert de cette autorité pour le conduire à la Foi de l'Ecriture, & à toutes les vérités du Chriſtianiſme.

V. *Réflexion ſur ce que M. Claude nous allégue ici l'Egliſe Grecque, & les autres ſemblables: que c'eſt vouloir embrouiller la matiere, & non pas réſoudre la difficulté.*

C'eſt à peu près l'objection de M. Claude; & c'eſt ainſi quelquefois que, lorſqu'on ne peut ſe débarraſſer, on croit ſe ſauver en tâchant de jetter les autres dans un embarras ſemblable au ſien. Mais il ne gagnera rien par cette adreſſe: car enfin, pour quelle cauſe prétend-il combattre? eſt-ce pour l'indifférence des Religions? Veut-il dire avec les impies, qu'il n'y a pas une Egliſe véritable où l'on agiſſe en effet par des mouvemens Divins? & ſous prétexte que le Démon, ou, ſi l'on veut, la nature, ſçavent imiter, ou, pour mieux dire, contrefaire ces mouvemens, ſoutiendra-t-il que ces mouvemens ſont par-tout imaginaires? A Dieu ne plaiſe: nous voulons tous deux éviter cet écueil. Il avouera donc avec moi qu'il y a une vraie Egliſe, quelle qu'elle ſoit, où le S. Eſprit agit; encore qu'à ne regarder que le dehors, on ne puiſſe pas toujours ſi aiſément diſcerner qui ſont ceux où il habite. Juſques ici nous ſommes d'ac-

CONFERENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

cord ; voyons juſqu'où nous pourrons marcher enſemble. Nous convenons qu'il y a une vraie Egliſe où le S. Eſprit agit : nous convenons qu'il ſe ſert de moyens extérieurs pour nous mettre la vérité dans le cœur : nous convenons qu'il ſe ſert de l'Egliſe & de l'Ecriture. Notre queſtion eſt de ſçavoir par où il commence, ſi c'eſt par l'Ecriture ou par l'Egliſe ; ſi c'eſt, dis-je, par l'Ecriture qu'il nous fait croire à l'Egliſe, ou ſi c'eſt plûtôt par l'Egliſe qu'il nous fait croire à l'Ecriture. Je dis que c'eſt par l'Egliſe que le S. Eſprit commence ; & il faut bien qu'il ſoit ainſi, puiſque conſtamment c'eſt l Egliſe qui nous met en main l'Ecriture. M. Claude néanmoins me quitte ici, & commence à marcher tout ſeul ; mais il tombe dès le premier pas dans le précipice. Car la peur qu'il a de reconnoître dans la vraie Egliſe une infaillible autorité, & de croire que ſur la parole de l'Egliſe, même véritable, on puiſſe faire un acte de Foi Divine & ſurnaturelle ſur la vérité de l'Ecriture, l'oblige à dire qu'il n'eſt pas poſſible de commencer la lecture de l'Ecriture Sainte par un tel acte de Foi, & que tout acte de Foi qui précéde cette lecture, eſt un acte de foi humaine. Voilà l'état déplorable où il met le Chrétien qui va lire l'Ecriture Sainte pour la premiere fois. M. Claude ne peut ſortir de cet abyſme ſans revenir à l'endroit où il a commencé de me quitter, & dire enſuite avec moi qu'il y a une vraie Egliſe, quelle qu'elle ſoit, dont le S. Eſprit inſpire d'abord la vénération aux vrais Fidéles ; que par cette vénération qu'il leur met d'abord dans le cœur, il les attache à l'Ecriture que cette Egliſe leur préſente ; que cette Egliſe exige auſſi de tous ceux qu'elle peut inſtruire, qu'ils adorent ſur la parole l'infaillible vétité de cette Ecriture, & ne reconnoît pas pour ſes Enfans ceux qui n'ont pour cette Ecriture qu'une foi humaine.

Mais, dit on, l'Egliſe Romaine n'eſt pas la ſeule à s'attribuer cette autorité : l Egliſe Grecque, & d'autres Egliſes veulent auſſi qu'on les en croie ſur leur parole, & enſeignent que c'eſt le moyen de lire l'Ecriture Sainte avec une ſoumiſſion de Foi Divine. Hé bien, s'il eſt ainſi, il ne reſte plus qu'à choiſir entre ces Egliſes. Mais dès-là & du premier coup l'Egliſe Calvinienne eſt tombée : elle ſe dégrade elle même, pour ainſi parler, du titre d'Egliſe, puiſqu'elle ne ſe ſent pas aſſez d'autorité pour faire faire à tous ceux qu'elle commence à inſtruire un acte de Chrétien, & un acte de Foi Divine, pas même ſur la vérité de l'Ecriture, d'où on ſuppoſe qu'elle doit apprendre toutes les autres.

Mais M. Claude demande comment on choiſira entre ces Egli-

ſes. Sera-ce par enthouſiaſme ? Ce ſeroit par enthouſiaſme ; comme je l'ai remarqué dans la Conférence, ſi l'Egliſe véritable n'avoit pas ſes caractères particuliers qui la diſtinguent des autres. Elle a, ſans aller plus loin, ni approfondir davantage, ſa ſucceſſion où perſonne ne lui montrera par aucun fait poſitif aucune interruption, aucune invocation, aucun changement. C'eſt de quoi nulle fauſſe Egliſe ne ſe glorifiera jamais auſſi clairement que la véritable, parce que s'en glorifiant elle ſe condamneroit viſiblement elle-même. Il y aura donc toujours dans l'inſtruction que l'Egliſe véritable donnera à ſes Enfans ſur ſon état, quelque choſe que nulle autre Secte ne pourra ni n'oſera dire. C'eſt par-là que nous convaincrions, s'il en étoit queſtion, les Grecs, les Ethiopiens, les Arméniens & les autres Sectes qui ſemblent à cet égard plus décevantes à cauſe de l'apparence de ſucceſſion qu'elles montrent ; qui auſſi leur donne lieu de s'attribuer avec un peu plus de fondement l'autorité de l'Egliſe. Mais pour l'Egliſe Calvinienne, c'eſt fait d'abord, puiſqu'elle n'a pas même une ſucceſſion apparente & colorée, & qu'elle n'oſe elle-même, comme nous venons de le voir par l'aveu de M. Claude, s'attribuer cette autorité, ſans laquelle il ne peut y avoir ni d'inſtruction certaine, ni de fondement aſſûré d'une Foi Divine, ni enfin d'Egliſe.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Ce ſeroit donc bien en vain que nous perdrions ici le tems à diſputer aux Egyptiens & aux Grecs la ſucceſſion dont ils ſe vantent. Ce ne ſeroit pas un grand travail de leur marquer le point manifeſte de leur innovation. Les Prétendus-Réformés le ſçavent auſſi-bien que nous, & eux-mêmes, quand ils veulent, ils le leur montrent. Ainſi quand ils nous preſſent de le faire, ce n'eſt pas qu'ils croient nous engager à une choſe impoſſible, ou même obſcure & difficile : mais c'eſt, en un mot, que dans une cauſe ſi mauvaiſe, c'eſt toujours gagner quelque choſe que de ſe jetter à l'écart, & faire perdre la ſuite d'un raiſonnement.

Ainſi j'ai eu raiſon de dire à Mademoiſelle de Duras dans une des Inſtructions de ce Livre, que ſi quelqu'un dégoûté de l'Egliſe Calvinienne, étoit tenté d'embraſſer la Religion des Cophtes, ou celle des Grecs, il ſeroit tems alors de leur montrer dans ces Egliſes ce point inévitable de leur nouveauté, qu'elles ne peuvent nier non-plus que les autres Sectes : mais que comme les Calviniſtes à qui nous avons à faire, en convenoient, & que perſonne ne ſongeoit à les quitter que pour venir à nous ; quand nous obligions à les quitter en montrant de l'aveu de leur Miniſtre les énormes abſurdités

de leur Doctrine, l'ouvrage étoit conſommé, & tout le reſte en cette occaſion étoit inutile.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Et afin qu'on entende bien la méthode de la Conférence, & l'état de la queſtion qui y eſt traitée, il ne s'y agiſſoit pas directement d'établir l'Egliſe Romaine, mais de montrer ſeulement qu'il y a une vraie Egliſe, quelle qu'elle ſoit, à laquelle il ſe faut ſoumettre ſans examiner: & au reſte que cette Egliſe ne peut pas être la Calvinienne, puiſqu'elle-même veut qu'on examine après elle; ce qui lui fait avoüer les abſurdités que nous avons remarquées, & perdre par cet aveu le titre d'Egliſe.

Cela fait, il ne s'agit plus de prêcher l'Egliſe Romaine, c'eſt-à-dire, ce Corps d'Egliſe dont Rome eſt le Chef; puiſqu'à celui qui veut choiſir entre deux Egliſes, en exclurre l'une, c'eſt établir l'autre, ſans qu'il ſoit beſoin pour cela de diſputer davantage. Outre que l'Egliſe Romaine porte ſi évidemment ces beaux caractères de la vraie Egliſe, qu'il n'y a guère d'homme de bon ſens, même parmi nos Réformés, qui ne convienne, que s'il y a au monde une autorité à laquelle il faille céder, c'eſt celle de cette Egliſe.

Mais en tout cas, quand on voit les abſurdités qu'on eſt forcé d'avoüer dans le Calviniſme, faute d'avoir reconnu dans l'autorité de l'Egliſe les véritables principes de l'inſtruction Chrétienne, on ſe retire bientôt d'une Egliſe, dont la méthode & l'inſtruction eſt ſi manifeſtement défectueuſe; & on eſt aſſez ſollicité par le reſte de Chriſtianiſme qu'on ſent en ſon fonds, à retourner à l'Egliſe d'où on eſt ſorti.

VI. Réflexion ſur ce que M. Claude réduit autant qu'il peut, cette diſpute à l'inſtruction des enfans.

On voit dans les diſcours de M. Claude, que preſſé par ce défaut d'autorité qui ruine toute l'inſtruction dans ſon Egliſe, il affecte de réduire notre diſpute à l'inſtruction des Enfans, & qu'il croit trouver quelque avantage à faire dépendre cette inſtruction, des parens & des nourrices que l'on connoît plus dans cet âge que l'Egliſe & ſes Miniſtres. Par ce moyen il croit nous cacher l'autorité de l'Egliſe dans les premiers exercices & les premiers actes que nous faiſons de la Foi avant que d'avoir lû l'Ecriture Sainte. Mais il falloit ſonger premiérement, que l'argument que je lui faiſois, ne regardoit pas ſeulement les enfans: les enfans ne ſont pas les ſeuls Chrétiens qui n'ont pas lû l'Ecriture. M. Claude n'ignore pas qu'il n'y ait eu au commencement du Chriſtianiſme, non pas des hommes particuliers, mais des Nations entieres, qui, au rapport de S. Irénée, n'avoient point l'Ecriture Sainte, & ſans la lire ne laiſſoient pas d'être de parfaits Chrétiens. Il s'agit donc entre nous en

Iren. lib. III. c. 4.

général, de tous ceux qui n'ont pas lû l'Ecriture Sainte, en quelque âge qu'ils ſoient, & de quelque maniere qu'il ſoit arrivé qu'ils n'auront pas fait cette lecture. Car c'eſt de ceux-là, &, ſi l'on veut, c'eſt de ceux dont parle S. Irénée, ou de leurs ſemblables, que je demande ſur la foi de qui ils croient l'Ecriture, & ſe préparent à la lire comme étant inſpirée de Dieu. S'ils n'ont qu'une foi humaine, comme le dit M. Claude, ils ne ſont pas Chrétiens; & s'ils ont une Foi Divine, comme il le faut avoüer, à moins que de tomber dans une abſurdité qui fait horreur, il eſt donc vrai que la Foi Divine, ſans qu'on ait lû l'Ecriture, ſuit immédiatement la Doctrine de l'Egliſe, & en établit l'infaillible autorité. C'eſt ſur cette autorité que tout Chrétien qui prend en main l'Ecriture, commence par croire d'une ferme foi que tout ce qu'il y va lire, eſt Divin: & il n'attend pas qu'il ait tout lû l'Ecriture, pour croire la vérité de cette Ecriture; il croit le premier chapitre avant que d'avoir lû le ſecond, & il croit le tout avant que d'avoir vû la premiere lettre & que d'avoir ſeulement ouvert le livre. Il ne forme donc pas ſa foi par la lecture de l'Ecriture: cette lecture trouve la foi déja formée; cette lecture ne fait que confirmer à un Chrétien tout ce qu'il croyoit déja, & tout ce qu'il avoit déja trouvé dans la croyance de l'Egliſe. Il a donc cru avant toutes choſes que l'Egliſe ne le trompoit pas, & c'eſt par-là qu'il a commencé à faire des actes de Chrétien. Les enfans ne ſont pas inſtruits par une autre voie. Quand ils écoutent leurs parens, c'eſt l'Egliſe qu'ils écoutent, puiſque nos parens ne ſont nos premiers docteurs que comme enfans de l'Egliſe. C'eſt pour cela que le S. Eſprit nous renvoie à eux: *Interrogez voire Pere, & il vous l'annoncera; demandez à vos Ancêtres, & ils vous le diront.* S. Baſile, un ſi grand Théologien, ſe juſtifie, & tout enſemble il confond les Hérétiques, en leur alléguant la foi de ſa mere & de ſon ayeule ſainte Macrine; & il imite S. Paul qui loue Timothée d'avoir *une foi ſincère, telle qu'elle s'étoit trouvée, premierement dans ſa mere Eunice, & dans Loïde ſon ayeule.* C'eſt-à-dire, que la Doctrine doit toujours venir de main en main, & qu'il y aura toujours une vraie Egliſe, à laquelle jamais perſonne ne pourra montrer ſon commencement, ni trouver dans ſon état ces marques d'interruption & de nouveauté que toutes les autres Sectes portent ſur leur front. Les parens Chrétiens attachés à cette Egliſe, y attachent leurs enfans, & les mettent aux pieds de ſes Miniſtres pour y être inſtruits.

CONFERENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Epiſt. 79.

II. Tim. 1. 5.

Il ne faut pas s'imaginer que les enfans en qui la raiſon commence à paroître, pour ne ſçavoir pas arranger leurs raiſonnemens, ſoient

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

incapables de reſſentir l'impreſſion de la vérité. On les voit apprendre à parler dans un âge plus infirme encore : de quelle ſorte ils l'apprennent, par où ils font le diſcernement entre le nom & le verbe, le ſubſtantif & l'adjectif, ni ils ne le ſçavent, ni nous qui avons appris par cette méthode, ne le pouvons bien expliquer; tant elle eſt profonde & cachée. Nous apprenons à peu près de même le langage de l'Egliſe. Une ſecrette lumiere nous conduit dans un état comme dans l'autre; là c'eſt la raiſon, & ici la foi. La raiſon ſe développe peu à peu, & la foi infuſe par le Baptême, en fait de même. Il faut des motifs pour nous attacher à l'autorité de l'Egliſe; Dieu les ſçait, & nous les ſçavons en général : de quelle ſorte il les arrange, & comment il les fait ſentir à ces ames innocentes, c'eſt le ſecret de ſon S. Eſprit. Tant y a que cela ſe fait, & il eſt certain que c'eſt par-là qu'il commence. Comme c'eſt là le premier acte de Chrétien que nous faiſons, & que c'eſt ſur ce fondement que tout eſt bâti, c'eſt auſſi ce qui ſubſiſte toujours. Viendra le tems que nous ſçaurons plus diſtinctement pourquoi nous croyons; & l'autorité de l'Egliſe de jour en jour deviendra plus ferme dans notre eſprit. L'Ecriture même fortifiera les liens qui nous y attachent : mais il en faudra toujours revenir à l'origine, c'eſt-à-dire, à croire ſur l'autorité de l'Egliſe. En quelque âge que l'on ſoit, c'eſt par-là que l'on commence à croire l'Ecriture : on continue auſſi ſur le même fondement, & S. Auguſtin étoit déja conſommé dans la ſcience Eccléſiaſtique, quand il a dit, *Qu'il ne croiroit pas à l'Evangile, ſi l'autorité de l'Egliſe Catholique ne l'y obligeoit.* Je pourrois, s'il en étoit queſtion, montrer le même ſentiment dans les autres Peres. C'eſt qu'il faut toujours remonter au premier principe, & c'eſt ce premier principe qui nous attache à l'Egliſe. Qu'on ne nous reproche point ce cercle vicieux : l'Egliſe nous fait croire l'Ecriture, l'Ecriture nous fait croire l'Egliſe. Cela eſt vrai de part & d'autre à divers égards. L'Egliſe & l'Ecriture ſont tellement faites l'une pour l'autre, & s'aſſortiſſent l'une avec l'autre ſi parfaitement, qu'elles s'entre-ſoutiennent, comme les pierres d'une voûte & d'un édifice ſe tiennent mutuellement en état. Tout eſt plein dans la nature de pareils exemples. Je porte le bâton ſur lequel je m'appuie : les chairs lient & couvrent les os qui les ſoutiennent; & tout s'aide mutuellement dans l'Univers. Il en eſt ainſi de l'Egliſe & de l'Ecriture. Il n'y avoit qu'une Egliſe, telle que Jeſus-Chriſt l'a fondée, à qui on pût adreſſer une Ecriture telle que nous l'avons; c'eſt à-dire, qui osât promettre à l'Egliſe ou cette Ecriture avoit été faite, une éternelle durée. Si quelqu'un reçoit

Cont. Ep. fundam. 5.

l'Ecriture,

l'Ecriture, par l'Ecriture je lui prouverai l'Egliſe; qu'il reconnoiſſe l'Egliſe, par l'Egliſe je lui prouverai l'Ecriture: mais comme il faut commencer de quelque côté, j'ai fait voir aſſez clairement par l'aveu de M. Claude, que ſi on ne commence par l'Ecriture, la Divinité de l'Ecriture & la foi qu'on y doit avoir, eſt en péril. C'eſt pourquoi le S. Eſprit commence notre inſtruction par nous attacher à l'Egliſe: *Je crois l'Egliſe Catholique.* Parmi nos Adverſaires il faut tout examiner avant que de croire; & il faut examiner avant toutes choſes l'Ecriture, par laquelle on examine tout le reſte. Ce n'eſt pas aſſez d'en avoir lû quelques verſets détachés, quelques chapitres, quelques livres: juſqu'à ce qu'on ait tout lû, tout conféré, tout examiné, la Foi demeure en ſuſpens, puiſque c'eſt par cet examen qu'elle ſe forme. Parmi les vrais Chrétiens on croit d'abord: *Ta foi t'a ſauvé*, dit Jeſus-Chriſt. *Ta foi*, remarque Tertullien dans ce divin Ouvrage des Preſcriptions, *& non pas d'être exercé dans les Ecritures.* Il n'eſt pas beſoin de paſſer par des opinions, par des doutes, par les incertitudes d'une foi humaine. *Je n'ai jamais changé*, dit S. Baſile: *Ce que j'ai cru dès l'enfance, n'a fait que ſe fortifier dans la ſuite de l'âge. Sans paſſer d'un ſentiment à un autre, je n'ai fait que perfectionner ce qui m'a été donné d'abord par mes parens. Comme un grain qu'on ſéme, de petit qu'il étoit devient grand, mais demeure toujours le même en ſoi, & ſans changer de nature, il ne fait que prendre de l'accroiſſement: ainſi ma foi s'eſt accrûe... & cela n'eſt pas un changement où l'on paſſe de ce qui eſt pis au meilleur, mais un accompliſſement de l'ouvrage déja commencé, & la confirmation de la Foi par la connoiſſance.* De cette ſorte on ne paſſe pas, comme parmi nos Réformés, d'un état de doute à un état de certitude; ou, comme M. Claude aime mieux le dire, d'une foi humaine à une foi Divine. La Foi Divine ſe déclare dès les premieres inſtructions de l'Egliſe; & cela ne ſeroit jamais, n'étoit que ſon infaillible autorité prévient tous nos doutes & tout examen.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Tertull. de Præſcr. 14.

P. 79.

C'eſt ainſi, comme dit S. Auguſtin, c'eſt ainſi, dis-je, que croient *ceux qui ne pouvant parvenir à l'intelligence, mettent leur ſalut en ſûreté par la ſimplicité de leur foi.* S'il falloit toujours examiner avant que de croire, il faudroit commencer par examiner ſi Dieu eſt, & écouter durant quelque tems avec une eſpéce de ſuſpenſion d'eſprit, les raiſonnemens des Impies, c'eſt-à-dire, qu'il faudroit paſſer à la croyance de la Divinité par l'athéiſme, puiſque l'examen de doute en eſt une eſpéce. Mais non: Dieu a mis ſa marque dans le monde qui eſt l'œuvre de ſes mains, & par cette marque Divine il imprime

Cont. Ep. Man. 4.

CONFERENCE AVEC M CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

avant tous les doutes le ſentiment de la Divinité dans les ames. De même il a mis ſa marque dans ſon Egliſe, ouvrage le plus parfait de ſa ſageſſe. A cette marque le S. Eſprit fait reconnoître la vraie Egliſe aux enfans de Dieu; & ce caractère ſi particulier qui la diſtingue de toute autre Aſſemblée, lui donne une ſi grande autorité, qu'avant tous les doutes & toutes les opinions, on admet ſans héſiter, ſur ſa parole, non-ſeulement l'Ecriture Sainte, mais encore toute la ſaine Doctrine. C'eſt ainſi que ſont inſtruits les enfans de la vraie Egliſe : ceux qui ont été élevés dans une Egliſe étrangère, dès qu'ils ſentent qu'elle vacille en quelque partie que ce ſoit de ſon inſtruction, doivent tendre les bras à l'Egliſe qui a raiſon de ne vaciller jamais, parce qu'elle n'a jamais ni varié, ni vacillé; & ils ſentent qu'il y faut rentrer, parce qu'il n'en falloit jamais ſortir.

VII. Réflexion ſur ce que M. Claude a dit dans ſa Relation que j'avois paru embarraſſé en cet endroit de la diſpute.

On peut juger maintenant ſi j'ai dû être embarraſſé de la promeſſe que j'avois faite à Mademoiſelle de Duras, de faire reconnoître à M. Claude un moment, où par les principes de ſa Religion un Chrétien n'avoit qu'une foi humaine ſur la vérité de l'Ecriture. Comment pourrois-je être embarraſſé d'une choſe que M. Claude avoüa dans la Conférence, & qu'il avoue encore dans ſa Relation, quoiqu'il ait affoibli & ma preuve & ſon aveu? Il eſt vrai qu'il ne veut pas lâcher le mot de doute : mais je n'ai pas prétendu faire former à ſa langue ces deux ſyllabes; l'équivalent me ſuffit. C'eſt un aſſez grand excès de réduire le Chrétien qui va lire l'Ecriture Sainte, à être incapable d'une Foi Divine : ſe contenter en cet état d'une foi humaine, c'eſt toujours trop évidemment renoncer au Chriſtianiſme. J'ai donc manifeſtement ce que je voulois de l'aveu de M. Claude. Que s'il dit que la foi humaine, qu'il nous vante ici, exclut le doute, & reſſemble à celle qui nous fait croire qu'il y a une Ville de Conſtantinople, ou qu'il y a eu autrefois un Alexandre, quoique nous ne le ſçachions que par des hommes : à la vérité ce n'eſt pas aſſez pour un Chrétien qui doit agir par le motif d'une Foi Divine; mais c'en eſt toujours aſſez pour confondre M. Claude, puiſque, ſelon cette réponſe, l'Egliſe auroit toujours une autorité égale à celle qu'a, pour ainſi dire, tout le genre-humain, quand il dépoſe unanimement d'un fait ſenſible. Ainſi de quelque maniere que M. Claude nous explique la foi humaine, la victoire de la vérité que je ſoutenois, demeurera aſſûrée de ſon aveu : puiſque s'il dit que ſa foi humaine exclut tout doute, il y ſuppoſe une vérité infaillible; & s'il dit qu'elle laiſſe un doute, il aura enfin proféré ces fatales ſyllabes qu'il évitoit. Dans une cauſe ſi aſſûrée, ſi j'ai tremblé pour autre

choſe que pour le péril de ceux à qui je craignois de ne pouvoir, ou par ma foibleſſe, ou par leur préoccupation, faire entrer la vérité aſſez avant dans le cœur, j'ai mal entendu la vérité que je défendois. Cependant, parce que j'ai dit dans le récit de la Conférence qu'à l'endroit où M. Claude m'objecta l'Egliſe Grecque & les autres, je tremblai dans l'appréhenſion qu'une objection propoſée avec tant d'adreſſe & d'éloquence, ne mît une ame en péril : M. Claude a pris ce moment pour me faire paroître abattu. *Ici*, dit-il, *on peut dire avec vérité qu'on vit que l'eſprit de M. de Condom n'étoit pas dans ſon état ordinaire, & que cette liberté qui lui eſt ſi naturelle, diminua ſenſiblement.* Je veux bien dire à mon tour que mon tremblement d'où on tire cet avantage, fut intérieur, & j'ai peine à croire que M. Claude eût pû s'en appercevoir, ſi je ne l'avois raconté moi-même de bonne foi dans mon récit. Mais qu'importe quel ait été ni l'effet ni le ſujet de ma crainte ? On dira, ſi l'on veut, que déconcerté par l'objection de M. Claude, j'ai voulu couvrir le déſordre où je ſuis tombé viſiblement, par le tremblement que je feins d'avoir pour le ſalut d'une ame qui attendoit ſon inſtruction de mon ſecours. Je l'avouerai, ſi l'on veut, ou plûtôt pour ne point mentir, je le laiſſerai paſſer ſans oppoſition. Je veux bien avoir tremblé devant M. Claude, pourvû que même en tremblant j'aie dit la vérité. Je l'ai dite : il n'y a qu'à voir quelles ont été mes réponſes, & ſi j'en ai moins tiré de la bouche de M. Claude l'aveu que j'en prétendois. Après cela, plus j'aurai tremblé & plus j'aurai été foible, plus il ſera aſſûré que c'eſt la vérité qui me ſoutenoit.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Il y a un endroit de la Conférence que M. Claude paſſe en quatre mots. C'eſt celui où je lui fis voir l'horrible état de ſon Egliſe qui s'établit, à l'exemple de toutes les fauſſes Egliſes, en ſe ſéparant de tout ce qu'il y avoit d'Egliſes Chrétiennes dans l'Univers, & ſans trouver aucune Egliſe qui penſât comme elle dans le tems qu'elle s'établit : de ſorte qu'elle ne tenoit par aucune continuité, ni au tems qui précédoit, ni à aucune Egliſe Chrétienne qui parût alors dans le monde. Ce fait paſſa pour conſtant ; & quelque court qu'ait été M. Claude dans le récit de cet endroit, il en dit aſſez pour faire voir qu'en avoüant ce fait important, il a tâché ſeulement de couvrir la honte d'un tel état par l'exemple des Apôtres, lorſqu'ils ſe ſéparerent de la Synagogue.

VIII. Réflexion ſur une autre propoſition, que M. Claude avoüe dans la Conférence, où eſt expoſée la maniere dont toutes les fauſſes Egliſes ſe ſont établies.

Je ne répéterai pas ce que je dis ſur ce ſujet : on l'a vû dans la Conférence ; & M. Claude qui n'en rapporte qu'un mot, ne m'oblige à aucun nouvel éclairciſſement. Mais je dirai ſeulement

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

qu'il donne une idée bien fauſſe de cet endroit de la diſpute. *La Compagnie ſe leva*, dit-il, *& la converſation qui continua encore quelque tems, devint beaucoup plus confuſe, & il y fut parlé de diverſes choſes.* Je ne ſçai pourquoi M. Claude veut que notre converſation ait été confuſe : elle ne le fut en aucun endroit, & le fut moins, s'il ſe peut, dans celui-ci que dans tous les autres. Il eſt vrai qu'on s'étoit levé, & qu'une partie des aſſiſtans s'étoient retirés; mais nous demeurâmes de pied ferme M. Claude & moi l'un devant l'autre. Mademoiſelle de Duras parut avoir redoublé ſon attention, & après tant de principes expoſés, la diſpute devint plus vive & plus concluante que jamais. Si on parla de diverſes choſes, ce ne fut pas vaguement, & tout tendoit au même but. On le peut voir en liſant ; & ſi on ne veut pas m'en croire, quand M. Claude fera paroître ſa Relation, on verra que ce peu qu'il dit, demande naturellement tout ce que je récite. Tant y a, qu'il fut avéré que les Prétendus-Réformés, en établiſſant leur Egliſe, avoient fait tout le contraire de ce qu'ont toujours fait les Orthodoxes, & préciſément ce qu'ont fait tous les Hérétiques ; & M. Claude preſſé ſur cette matiere, ne put dans toute l'Hiſtoire du Chriſtianiſme marquer une ſeule Egliſe vraîment Chrétienne, fondée comme les Egliſes de la nouvelle Réforme.

On peut juger maintenant quelle apparence il y a que ce qu'ont fait tous les Hérétiques contre la pratique de tous les Orthodoxes, puiſſe jamais être autoriſé par l'exemple des Apôtres lorſqu'ils ſe ſéparerent de la Synagogue. Mais comme M. Claude met le fort de ſa défenſe dans cet exemple, je le prie d'ajoûter aux faits conſtans que je lui ai allégués ſur ce ſujet, ces courtes réflexions : qu'encore que Jeſus-Chriſt autoriſé de lui-même, n'eût beſoin d'aucune ſuite pour ſe faire croire, néanmoins pour nous inculquer combien il eſt néceſſaire à la véritable Religion d'avoir une ſuite toujours manifeſte, il a voulu en venant au monde, y trouver une Egliſe actuellement ſubſiſtante dans tout ſon état : qu'il eſt né, & qu'il a vécu dans cette Egliſe actuellement ſubſiſtante, c'eſt-à-dire, dans la Synagogue, & qu'il a tellement voulu former ſon Egliſe au milieu d'elle, que même les ſaints Apôtres, après ſon Aſcenſion & la deſcente du S. Eſprit, ont perſiſté publiquement dans le ſervice du Temple; qui étoit alors la marque la plus authentique de Communion : qu'on ne voit pas en effet, quoi qu'on pût ordonner contre eux, qu'ils s'en ſoient jamais retirés, tant que le Temple a ſubſiſté & que la Synagogue a pû conſerver, ou ſa forme extérieure, ou même

quelque apparence de ſon état ancien : que Dieu qui vouloit enfin que les ſiens fuſſent entiérement ſéparés d'avec les Juifs, avoit auparavant éteint dans ce Peuple ingrat, par une manifeſte réprobation, avec le Sacrifice & le Sacerdoce, toutes les marques d'Egliſe, enſorte qu'il parut que la Synagogue tomboit plûtôt en ruine avec ſon Temple, que les enfans de Dieu ne s'en éloignoient : que loin de laiſſer alors aucune eſpérance à ce Peuple, comme il avoit fait autrefois dans l'ancienne Tranſmigration & à la ruine du premier Temple, il avoit donné au contraire toutes les marques poſſibles d'une implacable fureur : qu'afin qu'une telle chûte du Peuple autrefois élû, & le divorce déclaré à la Synagogue autrefois épouſe, ne pût donner le moindre prétexte de ſoupçonner à l'avenir aucun événement ſemblable ; il avoit fait dénoncer par tous ſes Prophétes cette chûte & ce divorce futur, comme un exemple unique de ſa colère, & avoit proteſté en même tems que rien de tel n'arriveroit à cette Egliſe avec laquelle il faiſoit une alliance éternelle : qu'avec tout cela, & encore que la réprobation de la Synagogue fût clairement expliquée dans l'Ecriture, & même que les Apôtres, ſans rien innover dans la Doctrine, ne fiſſent que ſuivre celui que juſqu'à eux ſans aucune interruption on avoit toujours attendu, néanmoins parce qu'il y avoit quelque rupture avec la Synagogue autrefois Egliſe véritable ; pour les autoriſer dans cette action, il n'avoit rien fallu de moins que Jeſus-Chriſt préſent ſur la terre avec toute l'autorité du Pere Eternel : en un mot, que pour s'éloigner des ſentimens de la Synagogue, quoique d'ailleurs convaincue par les Ecritures, il fallut que Jeſus-Chriſt la pierre angulaire, en qui tout devoit être uni, parût viſiblement avec les marques inconteſtables de ſa miſſion. Je laiſſe maintenant à conſidérer ſi un exemple de cette nature peut donner quelque occaſion de ſe ſéparer jamais de l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, ou de dire que cette Egliſe fondée ſur la pierre, dût tomber, ou que la ſucceſſion dont Jeſus-Chriſt eſt la ſource, pût ſouffrir quelque interruption ; & ſi tout ne crie pas plûtôt ici contre une telle entrepriſe.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Juſqu'ici nous avons vû ce qui regarde la Conférence, & la maniere dont M. Claude la raconte. Il faut maintenant conſidérer ce qu'il oppoſe aux Inſtructions qui l'ont précédée.

IX. Réflexion ſur la viſibilité de l'Egliſe : que M. Claude ne combat la Doctrine que j'ai expliquée, qu'après s'en être formé une fauſſe idée.

Il y répond amplement dans l'écrit dont nous avons déja parlé. Cet écrit n'a aucun titre, & il eſt fait en forme de Lettre. Pour nous faire mieux entendre, donnons-lui un nom, & appellons-le *La Réponſe manuſcrite de M. Claude.* Comme on a vû que la Con-

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

férence fut précédée de ma part de deux Inſtructions, dont la premiere établit la perpétuelle viſibilité de l'Egliſe, & la ſeconde éclaircit quelques objections tirées du Livre des Rois: M. Claude a ſuivi cette diviſion. Il diviſe auſſi ſa Réponſe en deux parties : la premiere eſt ſubdiviſée en quatre queſtions. Dans la premiere, il traite de l'Egliſe Univerſelle, dont il eſt parlé dans le Symbole, & me blâme de n'y avoir pas compris avec tous les Bienheureux Eſprits, les Saints qui naîtroient juſqu'à la fin du monde. Dans la ſeconde, il examine ſi l'Egliſe peut être définie par ſa Communion extérieure, comme il ſuppoſe que je l'ai fait. Il parle dans la troiſiéme de la perpétuelle viſibilité de l'Egliſe; & recherche dans la quatriéme à quelle Egliſe appartiennent les promeſſes de Jeſus-Chriſt, ſi c'eſt à celle que j'ai poſée ou à celle qu'il a établie. Il tire enſuite onze conſéquences de la Doctrine qu'il a expliquée; & paſſe à la ſeconde partie, où il ſoutient les paſſages du Livre des Rois. Voilà l'idée de ſon Ouvrage.

Sup. Avert. & Ref.

C'eſt dans ces quatre queſtions & dans ces onze conſéquences qu'il attaque de toute ſa force la Doctrine que j'ai enſeignée ſur la perpétuelle viſibilité de l'Egliſe : mais on va voir qu'il ne l'a pû faire qu'après s'en être formé une fauſſe idée.

Vid. Sup.

Pour montrer que l'Egliſe, dont il eſt parlé dans le Symbole, devoit être toujours viſible, j'ai dit que *tous les Chrétiens entendoient par le nom d'Egliſe une Société qui fait profeſſion de croire la Doctrine de Jeſus-Chriſt, & de ſe gouverner par ſa parole ; d'où il s'enſuit qu'elle eſt viſible*, & liée par une Communion ſenſible & extérieure. Voilà comme j'ai d'abord poſé ma thèſe, & c'eſt auſſi ce que j'avois à établir.

Il ne s'agiſſoit pas, comme M. Claude le ſuppoſe, de donner une parfaite définition de l'Egliſe, ni d'en établir l'union intérieure par le S. Eſprit, par la Foi, par la Charité : c'eſt choſe dont nous convenons; & la queſtion n'étant que des marques extérieures de cette union, j'avois tout fait en montrant que ces marques extérieures ſont inſéparables de l'Egliſe, & par conſéquent qu'elle eſt toujours viſible.

Cependant ſur ce que j'ai dit, qu'on entend par le mot d'Egliſe *une Société qui fait profeſſion de croire la Doctrine de Jeſus-Chriſt*, M. Claude me veut faire accroire dans toute ſa Réponſe manuſcrite, mais principalement dans la deuxiéme & quatriéme queſtion, que je regarde l'Egliſe comme une Société *ſimplement extérieure*, conſtituée en ſon eſſence par *une ſimple profeſſion de croire*, ſans

croire en effet, *dont toute la nature & l'eſſence conſiſte en de ſimples dehors & en des apparences, ſans réalité ;* dont l'unité *n'eſt qu'une unité de profeſſion, une unité extérieure, enſorte que l'intérieure n'y ſoit que par accident ; & que quand il n'y auroit ni Fidéles, ni Juſtes, & qu'elle fût toute compoſée d'Hypocrites, elle ne laiſſeroit pas d'être la vraie Egliſe de Jeſus-Chriſt.*

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Voilà en effet une affreuſe idée de l'Egliſe, & je ne m'étonne pas que M. Claude en ait horreur : auſſi eſt-elle autant éloignée de mon eſprit & de l'eſprit de tous les Catholiques, que le Ciel l'eſt des enfers; & je ne ſçai comment M. Claude a pû lire mes Inſtructions, ſans y voir tout le contraire de ce qu'il m'impoſe.

Puiſque le Lecteur a maintenant ces Inſtructions devant les yeux, je le prie de les repaſſer dans cet imprimé. Il y trouvera, à la vérité, qu'il eſt de l'eſſence de l'Egliſe d'être viſible par la Prédication & par les Sacremens; mais il y trouvera auſſi *que les Elûs & les Saints en ſont la plus noble partie ; qu'ils y ſont ſanctifiés, qu'ils y ſont régénérés, ſouvent même par le miniſtére des Réprouvés ; qu'il ne les faut pas conſidérer comme faiſant dans l'Egliſe un Corps à part, mais comme en faiſant la plus belle & la plus noble partie.* Vid. Sup.

On y trouvera qu'il eſt de l'eſſence de l'Egliſe, *parce qu'elle eſt ſainte, d'enſeigner toujours conſtamment, & ſans varier, une ſainte Doctrine ;* mais on trouvera auſſi *que cette ſainte Doctrine qu'elle ne ceſſe d'enſeigner, enfante continuellement des Saints dans ſon Unité, & que c'eſt par cette Doctrine qu'elle inſtruit, & entretient dans ſon ſein les Elûs de Dieu.* Eſt-ce là ce qu'on appelle une ſimple profeſſion de la Doctrine de Jeſus-Chriſt ſans réalité, & un pur amas d'hypocrites? Sup.

On y trouvera que l'enfer ne peut prévaloir contre la Société viſible & extérieure de l'Egliſe, mais on y trouvera auſſi que c'eſt à cauſe *qu'il ne peut pas prevaloir contre les Elûs qui ſont la partie la plus pure, & la plus ſpirituelle de cette Egliſe.* C'eſt, dis-je, pour cela *que ne pouvant prévaloir contre les Elûs, il ne peut non plus prévaloir contre l'Egliſe qui les enſeigne, où ils confeſſent l'Evangile, & où ils reçoivent les Sacremens.* Ainſi, loin qu'on puiſſe croire que cette Egliſe qui ſubſiſte éternellement, puiſſe, ſelon nos principes, ſubſiſter ſans les Elûs : on voit au contraire que nous regardons les Elûs, comme faiſant la partie la plus eſſentielle, & la force de cette Egliſe. Sup.

On y trouvera qu'il eſt de l'eſſence de l'Egliſe, juſqu'à la réſurrection générale, d'avoir le miniſtère Eccléſiaſtique qui la rend vi- Sup.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

sible : mais on y trouvera auſſi que l'effet de ce miniſtère, eſt d'amener les enfans de Dieu à la parfaite ſtature de Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire, à la perfection, qui après les avoir rendu ſaints, les rendra glorieux en corps & en ame.

Sup. Enfin, on y trouvera *la Communion extérieure & intérieure des Fidèles avec* JESUS-CHRIST, *& des Fidéles entre eux : Communion intérieure par la charité, & dans le S. Eſprit qui nous anime ; mais en même tems extérieure dans les Sacremens, dans la Confeſſion de la Foi, & dans tout le miniſtère extérieur de l'Egliſe.*

Ibid. De-là je conclus que *ce n'eſt pas ſeulement la Société des Prédeſtinés qui ſubſiſtera à jamais ; mais que c'eſt le Corps viſible où ſont renfermés les Prédeſtinés qui les prêche, qui les enſeigne, qui les régénère par le Baptême, qui les nourrit par l'Euchariſtie, qui leur adminiſtre les clefs, qui les gouverne, & les tient unis par la diſcipline,* QUI FORME EN EUX JESUS-CHRIST*: c'eſt ce Corps viſible qui ſubſiſtera éternellement.*

On voit par-là que loin de faire une Egliſe dont la Communion ſoit purement extérieure de ſa nature, & *intérieure ſeulement par accident*, le fond de l'Egliſe eſt au contraire la Communion intérieure, dont la Communion extérieure eſt la marque, & que l'effet de cette marque eſt de déſigner que les enfans de Dieu ſont gardés & renfermés ſous ce ſceau. On voit auſſi que les Elûs ſont la fin derniere pour laquelle tout ſe fait dans l'Egliſe, & ceux à qui doit ſervir principalement tout ſon miniſtère : de ſorte qu'il ſont la partie la plus eſſentielle, & , pour ainſi dire, le fond même de l'Egliſe.

Si donc j'ai plus parlé de la Communion extérieure, que de la Communion intérieure de l'Egliſe, on voit bien que ce ne peut être que pour la raiſon que j'ai dite ; c'eſt-à-dire, que les Prétendus-Réformés demeurant d'accord avec nous que le fond, pour ainſi parler, de l'Egliſe, étoit ſon union intérieure, je n'avois à établir que l'extérieure, dont ces Meſſieurs nous conteſtent la néceſſité.

Ainſi, lorſque j'ai dit d'abord dans mon Inſtruction, que l'Egliſe étoit la Société qui confeſſoit la vraie Foi, M. Claude devoit entendre que cette Confeſſion de la bouche n'excluoit pas la croyance du cœur, mais la ſuppoſoit plûtôt dans la partie vivante & eſſentielle de l'Egliſe, dont je ne parlois pas alors, parce que ce n'étoit pas la queſtion que j'avois à propoſer & à réſoudre. Conclurre de ce ſilence que je n'admets point d'autre union eſſentielle au Corps de l'Egliſe, que cette union extérieure ; c'eſt de même que ſi quelqu'un

quelqu'un, ayant entrepris d'expliquer ſeulement ces ligatures extérieures qui tiennent le corps humain uni au-dehors, & renferment, pour ainſi parler, dans une même continence avec les membres vivans, les ongles, les cheveux, les humeurs peccantes, & même les membres morts qui ne ſeroient pas encore retranchés du corps, on lui faiſoit accroire qu'il ne connoît dans le corps humain aucun autre principe d'union ; & dire ſous ce prétexte, que ſelon les principes de cet homme, il pourroit y avoir un corps humain, qui ne ſeroit que cheveux, & ongles, & membres pourris, & humeurs peccantes, ſans qu'il y eût en effet rien de vivant : c'eſt ce que fait M. Claude, lorſqu'il conclut de mon diſcours, que l'Egliſe de Jeſus-Chriſt pourroit n'être qu'un amas de méchans & d'hypocrites.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Mais ceci s'éclaircira davantage dans la ſuite par les propres principes de M. Claude : il me ſuffit en cet endroit de lui faire voir que cette Egliſe purement extérieure, qu'il appelle l'Egliſe des Cardinaux Bellarmin & du Perron, & de M. de C. eſt une Egliſe qui ne ſubſiſte que dans ſa penſée ; & on peut croire par la maniere dont il a jugé de mes ſentimens, qu'il n'a pas mieux entendu ceux de ces illuſtres Cardinaux.

X. *Réflexion ſur ce que la Confeſſion de Foi des Prétendus-Réformés ne reconnoît point d'Egliſe qui ne ſoit viſible, & ſur ce que M. Claude répond à cette difficulté.*

Pour montrer que le mot d'*Egliſe* ſignifie dans le Symbole des Apôtres une Egliſe viſible, j'ai poſé pour fondement que dans une Confeſſion de Foi, telle qu'étoit ce Symbole, les mots étoient employés en leur ſignification la plus naturelle & la plus ſimple ; & j'ai ajoûté que le mot d'*Egliſe* ſignifioit ſi naturellement l'Egliſe viſible, que les Prétendus-Réformés, Auteurs de la chimère d'Egliſe viſible, dans toute leur Confeſſion de Foi, n'employoient jamais en ce ſens le mot d'*Egliſe*, mais ſeulement pour exprimer l'Egliſe viſible revêtue des Sacremens & de la parole & de tout le miniſtère public. On peut voir les paſſages de cette Confeſſion de Foi que j'ai rapportés, avec les conſéquences que j'en ai tirées.

Ce n'eſt pas moi qui ai fait le premier cette remarque : elle eſt d'un Synode National des Prétendus-Réformés. Ces Meſſieurs, qui avoient tant prêché l'Egliſe inviſible, & qui preſſés ſur la ſucceſſion avoient appuyé ſur ce fondement l'inviſible ſucceſſion dont ils ſe ſervoient, furent étonnés de n'en avoir pas dit un ſeul mot dans leur Confeſſion de Foi, où au contraire le mot d'*Egliſe* ſe prend toujours pour l'Egliſe viſible. Surpris de ce langage ſi naturel aux Chrétiens, mais ſi peu conforme aux principes de leur Réforme, ils firent ce Décret en 1603. dans le Synode de Gap,

Sup.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

au chapitre qui a pour titre, *Sur la Confeſſion de Foi.* C'eſt par où commencent tous les Synodes, & la premiere choſe qu'on y fait, eſt de revoir cette Confeſſion de Foi ; ce qui donnoit lieu aux Imprimeurs de la réimprimer avec ce Titre défendu dans les Synodes : *Confeſſion de Foi des Egliſes Réformées, revûe & corrigée par le Synode National.* Mais venons au Décret de Gap : en voici les termes. *Les Provinces ſeront exhortées de peſer aux Synodes Provinciaux en quels termes l'Article* XXV. *de la Confeſſion de Foi doit être couché, d'autant qu'ayant à exprimer ce que nous croyons touchant l'Egliſe Catholique dont il eſt fait mention au Symbole, il n'y a rien en ladite Confeſſion qui ſe puiſſe prendre que pour l'Egliſe militante & viſible ; comme auſſi au* XXIX. *Article ; elles verront s'il eſt bon d'ajoûter le mot* pure *à celui de* vraie Egliſe *qui eſt audit article : & en général tous viendront préparés ſur les matieres de l'Egliſe.*

Syn. de Gap. ſur la Conf. de Foi, art. 3. Syn. de Privas, 1612.

Sup. p. 10.

Nous avons rapporté la ſubſtance de cet Article XXV. On peut voir dans le même endroit les Articles XXVI, XXVII & XXVIII. Et pour l'Article XXIX. il porte que *la vraie Egliſe doit être gouvernée ſelon la police que Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt a établie ; c'eſt qu'il y ait des Paſteurs, des ſurveillans & des Diacres, afin que la pure Doctrine ait ſon cours, & que les Aſſemblées ſe faſſent au nom de Dieu.*

L'addition du mot de *pure Egliſe*, qu'on délibéroit d'ajoûter à celui de *vraie*, eſt fondée ſur une Doctrine des Prétendus-Réformés, qui dit qu'une *vraie Egliſe* peut n'être pas *pure*, parce qu'avec les vérités eſſentielles elle peut avoir des erreurs mêlées, je dis même des erreurs groſſieres & conſidérables contre la Foi : & c'eſt un des Myſtères de la nouvelle Réforme que M. Claude nous expliquera bientôt : mais ce n'eſt pas ici de quoi il s'agit. Ce qu'il y a d'important, c'eſt que ces gens qui ſe diſent envoyés de Dieu pour reſſuſciter la pure Doctrine de l'Evangile, ayant à expliquer, comme ils le déclarent eux-mêmes dans leur Confeſſion de Foi, *l'Egliſe dont il eſt fait mention dans le Symbole*, n'avoient néanmoins parlé que de *l'Egliſe militante & viſible.* J'en dirois bien la raiſon, c'eſt que cette *Egliſe dont il eſt fait mention dans le Symbole*, eſt en effet l'Egliſe viſible ; c'eſt que le mot d'*Egliſe* naturellement emporte cette viſibilité, & que le mot de *Catholique*, bien loin d'y déroger, la ſuppoſe ; c'eſt que dans une Confeſſion de Foi il arrive ſouvent de parler ſuivant les idées naturelles que les mots portent avec eux, plûtôt que ſelon les rafinemens & les détours qu'on invente pour ſe tirer de quelque difficulté. Ainſi l'Egliſe inviſible ne ſe

préſenta point du tout à nos Réformés lorſqu'ils dreſſerent leur Confeſſion de Foi ; le ſens d'Egliſe viſible y parut ſeul ; on ne vit rien en cela que de naturel juſqu'en 1603. En 1603. on ſe réveilla ; on commença à trouver étrange qu'une Egliſe qui fondoit ſa ſucceſſion ſur l'idée d'Egliſe inviſible & d'Egliſe des Prédeſtinés, n'en eût pas dit un ſeul mot dans ſa Confeſſion de Foi, & eût laiſſé pour conſtant que la ſignification naturelle du mot d'*Egliſe* emportoit toujours une ſociété viſible ; de ſorte qu'à bien parler, on ne pouvoit plus montrer la ſuite de l'Egliſe ſans montrer la ſuite de ſa viſibilité : choſe entiérement impoſſible à la nouvelle Réforme. C'eſt ce qui portoit tout le Synode à vouloir retoucher à cet Article, & à exhorter les Provinces à venir *prêtes ſur les matieres de l'Egliſe*, qu'on n'avoit jamais bien entendues parmi les nouveaux Réformés, qu'on n'y entend pas encore, & qui feront Catholiques tous ceux qui ſçauront les bien entendre.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Mais c'étoit une affaire bien délicate de retoucher à cet Article. C'étoit réveiller tous les eſprits : c'étoit trop viſiblement marquer le défaut, & donner lieu aux Imprimeurs de mettre plus que jamais, *Confeſſion revûe & corrigée.* Ainſi en 1607. au Synode de la Rochelle, *on réſolut de ne rien ajoûter ou diminuer aux Articles XXV. & XXIX. & ne toucher de nouveau à la matiere de l'Egliſe.* Par la déciſion de ce Synode, la ſeule Egliſe viſible paroît dans la Confeſſion de Foi des Prétendus-Réformés : l'Egliſe inviſible n'y a point de part, & on ſe tire comme on peut des conſéquences.

Celle que je tire eſt fâcheuſe : car ſi l'Egliſe ne paroît que comme viſible dans la Confeſſion de Foi comme des Prétendus-Réformés, & que d'ailleurs ils nous vantent cette Confeſſion de Foi conforme en tout point à l'Ecriture, il faut qu'ils nous diſent que cette maniere d'expliquer l'Egliſe vient de l'Ecriture, & que c'eſt de l'Ecriture qu'elle a paſſé naturellement dans le langage ordinaire des Chrétiens, dans les Confeſſions de Foi, & par conſéquent dans le Symbole, qui de toutes les Confeſſions de Foi n'eſt pas ſeulement la plus autoriſée, mais encore la plus ſimple. Sup.

M. Claude nous répond *que l'uſage change ; que par la ſuite des tems les noms s'éloignent ſouvent de leur premiere & naturelle ſignification* ; & qu'au reſte quand il ſeroit vrai, comme je l'ai dit, que *le mot d'Egliſe pris ſimplement*, ſignifieroit *l'Egliſe viſible*, le mot d'*Univerſelle* changeroit cette ſignification. Mais il ne nous échappera pas par ce ſubterfuge : car il nous demeure toujours un raiſonnement accabant pour toute la Réformation prétendue. Le voici tiré des Rép. man. q. 1.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

proptes principes qu'elle poſe. Le mot d'*Egliſe* doit ſe prendre dans la Confeſſion de Foi de l'Egliſe Prétendue-Réformée, comme il ſe prend naturellement dans l'Ecriture : autrement dans un article fondamental de la Religion Chrétienne cette Confeſſion de Foi ne ſe ſeroit point conformée, comme elle s'en vante, à l'Ecriture Sainte. Or dans cette Confeſſion de Foi le mot d'*Egliſe* ſe prend pour une Société viſible : cette Propoſition eſt avoüée dans le Synode de Gap, comme nous venons de le voir. C'eſt donc ainſi que le mot d'*Egliſe* ſe prend naturellement dans l'Ecriture. Mais il ſe prend dans le Symbole au même ſens qu'il ſe prend dans l'Ecriture ; M. Claude & les Proteſtans ne le nieront pas : il ſe prend donc également, & dans l'Ecriture & dans le Symbole pour une Egliſe viſible ; & le terme de *Catholique* ou d'*Univerſelle*, mis dans le Symbole, comme M. Claude l'avoue, pour diſtinguer tout le Corps de l'Egliſe vraîment Chrétienne répandue par toute la terre, *de toutes les fauſſes Egliſes, & de toutes les Egliſes particulieres*, loin de rendre l'Egliſe inviſible, la rend d'autant plus viſible qu'elle la ſépare plus viſiblement de toutes les fauſſes Egliſes, & met expreſſément dans ſon ſein toutes les Egliſes particulieres ſi viſibles & ſi marquées par leur commune Profeſſion de Foi, & par leur commun gouvernement.

Rép. man. q. I.

XI. *Réflexion ſur ce que M. Claude reconnoit lui-même la perpétuelle viſibilité de l'Egliſe : Doctrine ſurprenante de ce Miniſtre.*

Mais ſans diſputer davantage, nous n'avons qu'à écouter M. Claude, & entendre ce qu'il nous accorde dans ſa Réponſe manuſcrite ſur la perpétuelle viſibilité de l'Egliſe. Et plût à Dieu que je puſſe ici tranſcrire tout cet ouvrage ! on y verroit bien des choſes favorables à notre Doctrine, que je ne puis bien faire entendre, que lorſqu'il ſera public. Mais ce n'eſt pas à moi à le publier, & je me ſuis contenté de tranſcrire au long, autant qu'il a été néceſſaire, les paſſages que l'on va voir, tels que je les ai trouvés dans le manuſcrit de M. le Duc de Chevreuſe, avoüé, comme je l'ai dit, par M. Claude lui-même.

Que ſi l'on trouve qu'il parle de l'Egliſe d'une maniere nouvelle dans la Réformation prétendue, il ne faut point ſur cela faire d'incident pour deux raiſons. La premiere, parce qu'il eſt vrai qu'il a enſeigné à peu près la même Doctrine dans ſes autres Livres, quoiqu'il l'ait ici expliquée plus à fond & avec plus d'ordre que jamais. La ſeconde, c'eſt qu'il prétend ne rien dire de nouveau ; choſe dont nous devons nous réjoüir, n'y ayant rien de plus déſirable que de voir accroître le nombre des principes & des articles dont nous pouvons convenir.

Entrons donc de tout notre cœur dans ce deſſein charitable : voyons de quoi M. Claude convient avec nous, & rapportons ſa Doctrine dans le même ordre dont il la propoſe dans ſa troiſiéme & quatriéme queſtion, & enſuite dans ſes onze conſéquences.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Ce que je trouve d'abord eſt, *qu'il eſt conſtant qu'encore que la vraie Egliſe ſoit mêlée avec les méchans dans une même Confeſſion, elle ne laiſſe pas d'être viſible dans le mélange, comme le bon froment avec l'ivroie dans un même champ, & comme les bons poiſſons le ſont avec les mauvais dans un même retz.* Cela va bien, pourſuivons. *Ce mélange empêche bien le diſcernement juſte des perſonnes, mais il n'empêche pas le diſcernement ou la diſtinction des ordres des perſonnes, même avec certitude. Nous ne ſçavons pas certainement quels ſont en particulier les vrais Fidéles, ni quels ſont les hypocrites : mais nous ſçavons certainement qu'il y a de vrais Fidéles, comme il y a des hypocrites ; ce qui ſuffit pour faire la viſibilité de la vraie Egliſe.* J'écoute ceci avec joie : aſſûrément nous avancerons. M. Claude nous donne déja *pour conſtant* qu'il y aura toujours un Corps viſible, dont on pourra dire, *Là ſont les vrais Fidéles.*

Je continue à lire ſa Réponſe, & je trouve qu'il me reprend d'imputer aux Prétendus-Réformés, qu'ils ne croient pas que le Corps où Dieu a mis, ſelon S. Paul, *les uns Apôtres, les autres Docteurs, les autres Paſteurs*, & le reſte, ſoit l'Egliſe de Jeſus-Chriſt. Que je ſuis aiſe d'être repris, pourvû que nous avancions ! Tant y a qu'il eſt conſtant que le Corps de Jeſus-Chriſt, qui eſt l'Egliſe, ſera toujours compoſé de Paſteurs, de Docteurs, de Prédicateurs, & auſſi de Peuple : il eſt donc par conſéquent toujours très-viſible, & la ſuite des Paſteurs auſſi-bien que celle du Peule y doit être manifeſte.

M. Claude confirme ici ſon diſcours par un paſſage de M. Meſtreſat, qui décide *qu'il ne faut pas chercher l'Egliſe de Dieu hors de l'état viſible du miniſtére & de la parole.* Tant mieux, & je ſuis ravi que M Claude trouve dans ſon Egliſe beaucoup de Sectateurs de cette Doctrine.

J'avois eu peur que les Miniſtres ne vouluſſent pas trouver l'Egliſe viſible dans ce paſſage de S. Paul aux Ephéſiens, où l'Egliſe nous eſt propoſée *ſans ride & ſans tache* ; & je m'étois mis en peine de prouver que cette Egliſe marquée par S. Paul, *étoit viſible*, puiſqu'elle étoit *lavée par le Baptême & par la parole.* M. Claude entre d'abord dans mon ſentiment. Il dit que dans ce paſſage il faut entendre à la vérité *l'Egliſe qui eſt déja au Ciel, mais auſſi l'Egliſe viſible qui eſt ſur la terre*, comme ne faiſant enſemble *qu'un même Corps*, & il cite encore ici M. Meſtreſat. Je reçois cette Doctrine ; & ſi quel-

Sup.

Epheſ. V. 27.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

qu'un de nos Réformés, fut-ce M. Claude lui-même, m'objecte jamais qu'il ne faut pas tant appuyer ſur la viſibilité de l'Egliſe, puiſqu'il y a du moins une partie de cette Egliſe qui eſt inviſible, c'eſt-à-dire, celle qui eſt dans le Ciel, je répondrai que cela ne doit point nous embarraſſer, puiſqu'enfin par cette Doctrine de M. Meſtreſat & de M. Claude, étant en Communion avec la partie viſible de l'Egliſe, je ſuis aſſûré d'y être auſſi avec la partie inviſible qui eſt déja dans le Ciel avec Jeſus-Chriſt; de ſorte qu'il eſt bien certain que tout ſe réduit enfin à la viſibilité.

M. Claude paſſe de-là aux objections qu'on peut faire, & il décide d'abord *que la viſibilité de l'Egliſe eſt une viſibilité de miniſtère.* Il faudra donc à la fin, que comme il reconnoît dans l'Egliſe une perpétuelle viſibilité, il en vienne à nous montrer une ſucceſſion dans le miniſtère, & en un mot une ſuite de légitimes Paſteurs.

Il s'objecte *que le miniſtère eſt commun aux bons & aux méchans*, d'où il ſemble qu'on pourroit conclurre contre ſa Doctrine, que les bons & les méchans compoſent l'Egliſe. Et il répond, *que ſi dans l'uſage le miniſtère eſt commun aux bons & aux méchans, ce n'eſt que par accident, & par la fraude de l'ennemi; que de droit il n'appartient qu'aux vrais Fidéles, & que la ſurnaturelle deſtination n'eſt que pour eux.* Tout cela eſt clair, excepté ce mot, *le miniſtère n'appartient de droit qu'aux vrais Fidéles.* Car comme on pourroit entendre par-là qu'il n'y a que les vrais Fidéles qui ſoient Paſteurs légitimes, on tomberoit dans l'inconvénient d'avoir à examiner chacun en particulier ſi les Paſteurs en effet ſont de vrais Fidéles, & de croire qu'ils ceſſent d'être Paſteurs, quand ils ceſſent d'être gens de bien, fût-ce ſans ſcandale: pernicieuſe Doctrine de Wiclef qui mettroit toute l'Egliſe en confuſion! En éloignant ce mauvais ſens qui ne peut pas être de l'eſprit de M. Claude, je lui avoue tout ce qu'il avance; car ſans doute il n'eſt pas du premier deſſein de Jeſus-Chriſt qu'il y ait des Miniſtres trompeurs: cela n'arrive que par la malice de l'ennemi. La deſtination du miniſtère eſt pour les vrais Fidéles; Jeſus-Chriſt ne l'a pas établi pour appeller dans l'Egliſe des trompeurs & des hypocrites; qui en doute? Mais néanmoins ces trompeurs & ces hypocrites peuvent être aſſez de l'Egliſe pour y être Paſteurs légitimes: & les vrais Fidéles ayant à vivre juſqu'à la fin des ſiécles ſous l'autorité de ce miniſtère mêlé, il faudra donc, ſans examiner ſi les Miniſtres ſont bons ou mauvais, nous en montrer une ſuite toujours manifeſte, ſous laquelle ſe ſoit conſervé le Peuple de Dieu.

Plus je continue ma lecture, plus je trouve cette vérité évidem-

ment déclarée. Car entrant dans la quatriéme queſtion, je remarque bien que M. Claude y prétend montrer que les paſſages où Jeſus-Chriſt promet à l'Egliſe de la conſerver toujours ſur la terre, regardent uniquement la ſociété des vrais Fidéles: mais il ne laiſſe pas d'avoüer toujours également que cette Egliſe ne ceſſe jamais d'être viſible, & que Jeſus-Chriſt l'a ainſi promis.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

J'ai prétendu démontrer l'Egliſe viſible dans ces paroles, *Tu es Pierre, & ſur cette pierre j'établirai mon Egliſe, & les portes d'Enfer ne prévaudront point contre elle.* On a pû voir les raiſons dont je me ſuis ſervi pour le prouver. M. Claude reçoit cette Doctrine avec ſes preuves, & il avoue que *l'Egliſe dont il eſt parlé dans ce paſſage, eſt en effet une Egliſe confeſſante, une Egliſe qui publie la Foi, une Egliſe à qui Jeſus-Chriſt a donné un miniſtère extérieur, une Egliſe qui uſe du miniſtère des clefs, & qui lie & délie, une Egliſe par conſéquent qui a un extérieur & une viſibilité.* C'eſt une telle Egliſe, que Jeſus-Chriſt a promis en cet endroit de conſerver toujours ſur la terre; M. Claude ne peut pas ſouffrir qu'on lui diſe *qu'elle ceſſe d'être*, & ainſi elle eſt toujours avec tout ce miniſtère, qui lui eſt eſſentiel: ce qui fait que M. Claude conclut avec moi, *que le miniſtère Eccléſiaſtique durera, ſans diſcontinuer, juſqu'à la réſurrection générale*; & qu'il avoue ſans peine que cette promeſſe de Jeſus-Chriſt, *Je ſerai toujours avec vous*, regarde la perpétuité du miniſtère Eccléſiaſtique. *Jeſus-Chriſt promet*, dit-il, *d'être avec l'Egliſe, de baptiſer avec elle, & D'ENSEIGNER AVEC ELLE, SANS INTERRUPTION, JUSQU'A LA FIN DU MONDE.* Il y aura donc toujours des Docteurs avec leſquels Jeſus-Chriſt enſeignera, & la vraie prédication ne ceſſera jamais dans ſon Egliſe.

Sup. Matt. XVI. 18.

Sup. Matth. XXVIII. 19, 20.

Mais ce miniſtère durera-t-il toujours ſi pur, que perſonne n'y ſoit admis que des gens de bien? Nous avons vû que M. Claude ne le prétend pas. En effet, il n'y a point de promeſſe de cette perpétuelle pureté: la promeſſe eſt que quelles que ſoient les mœurs de ces Miniſtres, Jeſus-Chriſt agira toujours, baptiſera toujours, ENSEIGNERA TOUJOURS avec eux; & l'effet de ce miniſtère, quoique mêlé, ſera tel, que ſous ſon autorité *l'Egliſe ſera toujours viſible, non pas à la vérité*, dit M. Claude, *d'une vûe diſtincte, qui aille juſqu'à dire avec certitude, Tels & tels perſonnellement ſont vrais Fidéles; mais d'une vûe indiſtincte, qui eſt pourtant* CERTAINE, *& qui va juſqu'à dire, Les vrais Fidéles de Jeſus-Chriſt ſont là, ſçavoir*, DANS CETTE PROFESSION EXTERIEURE.

N'appellons pas, ſi l'on veut, du nom d'*Egliſe toute cette profeſſion extérieure*: abſtenons-nous de ce nom, puiſque M. Claude y répugne;

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

& comme de vrais Chrétiens raiſonnables & pacifiques, tâchons de convenir de la choſe. *Cette profeſſion extérieure*, qu'on peut toujours déſigner, &, pour ainſi dire, montrer au doigt, eſt mêlée de bons & de mauvais; le miniſtère qui la gouverne eſt mêlé auſſi. M. Claude convient de tout cela : on peut dire néanmoins, Sous ce miniſtère & *dans cette profeſſion extérieure ſont les vrais Fidéles :* c'eſt ce que nous venons d'entendre de la bouche du même Miniſtre. Si donc, ſelon ſa Doctrine, la ſociété des vrais Fidéles ſubſiſte toujours, & toujours demeure viſible ſur la terre ; ſi on la peut toujours montrer dans une profeſſion extérieure, & que ce ſoit là ſeulement qu'elle ſoit viſible, comme M. Claude le dit : il s'enſuit non-ſeulement que les vrais Fidéles ſeront toujours ſur la terre, mais que cette profeſſion mêlée de bons & de mauvais, où on trouve ces vrais Fidéles, où on les montre, où on les déſigne, ſera toujours ; auſſi c'eſt de quoi nous convenons avec M. Claude. Mais comme tous ces paſſages ſont diſperſés deçà & delà dans ſa Réponſe, en voici un où il a pris ſoin de tout ramaſſer.

C'eſt après ſa quatriéme queſtion, & dans ſa ſeptiéme conſéquence, que ce Miniſtre tâchant d'expliquer l'Article XXXI. de la Confeſſion de Foi, où il eſt dit que *de nos jours*, & avant la Réformation, *l'Etat de l'Egliſe étoit interrompu* ; il diſtingue l'Etat de l'Egliſe *interrompu* pour un tems d'avec l'Egliſe, qui jamais n'eſt interrompue ſelon ſes principes, & il définit ainſi l'Egliſe. *L'Egliſe*, dit-il, *c'eſt les vrais Fidéles qui font profeſſion de la vérité Chrétienne, de la piété, & d'une véritable Sainteté, ſous un Miniſtère qui lui fournit les alimens néceſſaires pour la vie ſpirituelle, ſans lui en ſouſtraire aucun.* Nous découvrirons en ſon lieu le ſecret de ces alimens ſpirituels. En attendant, convenons avec M. Claude, que l'Egliſe ſubſiſte toujours, & ſubſiſte toujours viſible, puiſque par ſa définition elle n'eſt autre choſe *que les vrais Fidéles qui* FONT PROFESSION DE LA VERITE' CHRETIENNE *ſous le Miniſtère Eccléſiaſtique.* Voilà un fondement inébranlable. Voyons ce que nous pourrons bâtir deſſus ; mais avant que de bâtir, nous allons voir tomber les objections.

XII. Réflexion. Deux principales objections de M. Claude réſolues par ſa Doctrine.

Rép. man. 3. q.

M. Claude m'objecte premiérement qu'en vain je veux établir ma ſociété compoſée de bons & de mauvais, & ſon éternelle durée, ſur ces promeſſes inviolables de Jeſus-Chriſt, *Tu es Pierre ;* &, *Je ſuis toujours avec vous.* Ce n'eſt point, dit-il, *des méchans qu'il peut être dit, que l'Enfer ne prévaudra point contre eux ;* ce n'eſt point *avec des méchans & des hypocrites que* JESUS-CHRIST *a promis d'être toujours ;* & ces promeſſes ne regardent que les vrais Fidéles. Ajoûtons, ſelon les principes de M. Claude, que ſi ces promeſſes ne regardent

regardent que les vrais Fidéles, elles les regardent du moins dans ce Miniſtère & dans cette Profeſſion extérieure : l'objection en même tems ſera réſolue. Car enfin ſi les vrais Fidéles doivent toujours être démontrés & toujours être viſibles, ſelon M. Claude, dans cette Profeſſion extérieure, où les bons ſont mêlés avec les méchans ; il s'enſuit que ce compoſé, de quelque nom qu'on l'appelle, paroîtra toujours ſur la terre. Or nul ne peut s'aſſûrer qu'une ſociété ſubſiſte toujours, & toujours dans un état viſible, ſi Dieu ne l'a promis. Ses promeſſes regardent donc même ce mélange ; & non-ſeulement les vrais Fidéles, mais avec eux toute la ſociété où ils doivent, ſelon ſes Décrets, toujours paroître. Par conſéquent, il nous faut entendre ces promeſſes de Jeſus-Chriſt, autrement que M. Claude ne l'enſeigne. Les promeſſes de Jeſus-Chriſt ne regardent pas les méchans tout ſeuls, ni pour l'amour d'eux : s'il ne diſoit que cela, il auroit raiſon ; mais ces promeſſes que Jeſus-Chriſt fait à ſes Fidéles, enferment auſſi les méchans qui ſont mêlés avec eux. Quand Dieu promettoit par ſes Prophétes à l'ancien peuple de lui donner des moiſſons abondantes, avec le grain il promettoit auſſi la paille ; & conſerver la moiſſon, c'eſt conſerver la paille avec le grain. Ainſi promettre l'Egliſe & ſon éternelle durée, c'eſt promettre avec les Elûs, les méchans, au milieu deſquels Dieu les enferme. Les méchans même dans l'Egliſe ſont pour les Juſtes, comme la paille dans la moiſſon eſt pour le grain ; & comme Dieu ne promet la paille, ni ſeule, ni pour elle-même, il ne promet les méchans, ni ſeuls, ni pour eux-mêmes. Mais néanmoins, tout ce compoſé ſubſiſtera en vertu de la promeſſe Divine, juſqu'à la derniere ſéparation, où les méchans, comme la paille, ſeront jettés dans ce feu qui ne s'éteindra jamais. Jeſus-Chriſt ſera toujours, en attendant, avec tout le compoſé, y conſervant dans tout le dehors la ſaine Doctrine qu'il ſçait porter au-dedans, juſques dans le cœur de ceux qui vivent ; de même que la nourriture préſentée à tout notre corps par la même voie, ne vivifie que les membres qui ſont diſpoſés à la recevoir.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Une ſeconde objection de M. Claude va tomber par le même principe.

Il m'objecte qu'en définiſſant l'Egliſe Catholique, dont il eſt parlé dans le Symbole, je ne parle que de l'Egliſe qui eſt actuellement ſur la terre, au lieu d'y comprendre tous les Elûs qui ont été, qui ſont, & qui ſeront, & enfin avec les ſaints Anges, toute la Jéruſalem céleſte. Je lui ai déja répondu, que je n'ai voulu, ni dû

Rép. man. 1. qu.

définir l'Egliſe, que par rapport à notre ſujet, & à ſa viſibilité. Mais j'ajoûte qu'en diſant cela, ſelon les propres principes de M. Claude, j'ai tout dit : car, ſelon lui, *dans la profeſſion extérieure*, c'eſt-à-dire, dans ce qui rend l'Egliſe viſible, on peut déſigner les vrais Fidéles, avec leſquels tous les Saints, en quelque tems, & en quelque lieu qu'ils puiſſent être, ſans en excepter les ſaints Anges, ſont unis. *L'Egliſe qui eſt ſur la terre*, dit M. Claude, *eſt une avec celle qui eſt déja recueillie au Ciel, & avec celle que Dieu fera naître juſqu'à la fin des générations, qui toutes trois enſemble n'en font qu'une, qu'on appelle l'Egliſe Univerſelle.* Dieu ſoit loüé : quand j'aurai trouvé la profeſſion extérieure qui rend l'Egliſe viſible, M. Claude nous a déja dit que j'aurai trouvé les vrais Fidéles, c'eſt-à-dire, ſelon lui, la vraie Egliſe actuellement préſente ſur la terre; & il nous dit maintenant qu'avec cette Egliſe, j'aurai trouvé par même moyen, & celle qui eſt déja dans le Ciel, & celle que Dieu fera naître dans tous les ſiécles ſuivans. Nous n'avons donc qu'à nous enquérir de l'Egliſe qui eſt ſur la terre, & de la profeſſion extérieure qui nous la démontre, aſſûrés d'y avoir trouvé, ſans nous enquérir davantage, la parfaite Communion des Saints, & la Société de tous les Elûs.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Rép. man. 4. 9.

Au reſte, quand j'ai entendu ſous le nom d'*Egliſe Catholique*, l'Egliſe qui eſt ſur la terre, j'ai parlé avec tous les Peres. Ils joignent ordinairement au titre d'*Egliſe Catholique* celui de *répandue par toute la terre, toto orbe diffuſa.* A ce titre de *Catholique* ils joignent auſſi le titre d'*Apoſtolique*; & c'eſt ainſi qu'il eſt mis dans le Symbole de Nicée, où ſe voit la plus authentique, auſſi-bien que la plus parfaite interprétation du Symbole des Apôtres. Ce titre d'*Apoſtolique* fait partie de la Catholicité de l'Egliſe, & nous montre entr'autres choſes, qu'elle eſt deſcendue des Apôtres par la perpétuelle ſucceſſion de ſes Paſteurs, & par les chaires Epiſcopales établies par toute la terre. Tous les Saints, dont les ames bienheureuſes ſont avec Dieu, ont été conçus dans cette Egliſe, tous ceux qui viendront, y ſeront pareillement régénérés : de ſorte qu'il n'y en aura jamais aucun qui n'ait fait une partie eſſentielle de ce Corps, dont Jeſus-Chriſt eſt le Chef. Pour les Anges, à ne regarder que la directe ſignification des mots, ils n'ont jamais fait partie de cette Egliſe fondée par les Apôtres, & répandue par toute la terre, où elle doit faire ſon pélerinage; & encore que Jeſus-Chriſt ſoit leur Chef, il l'eſt d'une façon plus particuliere des Fidéles lavés dans ſon Sang, & renouvellés par ſa parole. Mais les Anges, quoiqu'unis à Jeſus-Chriſt

d'une autre ſorte, ſont nos freres, & ne ſont pas étrangers à l'Egliſe Catholique, dont au contraire ils ſont établis à leur maniere Coopérateurs & Miniſtres. C'eſt une vérité conſtante, mais dont je n'avois que faire en ce lieu : il ſuffiſoit de marquer dans le Symbole, ce que nos Peres y ont trouvé expreſſément, & immédiatement déſigné par le mot d'*Egliſe Catholique*, en y ajoûtant le titre d'*Apoſtolique* ſi naturel à la Catholicité, & l'éloge d'être répandue par toute la terre. Connoître la Doctrine de cette Egliſe, c'eſt connoître la Doctrine de tous les Elûs. On ne voit dans le Ciel & dans les ſplendeurs des Saints, que ce qu'on croit dans cette Egliſe; & les ſaints Anges, qui, comme dit l'Apôtre S. Paul, ont appris par l'Egliſe de ſi hauts ſecrets de la Sageſſe Divine, en reſpectent la croyance. Ainſi tout ſe réduiſant, comme je l'ai déja dit, à la viſibilité, M. Claude ne veut que me faire perdre le tems & me jetter à l'écart, quand il veut que je traite ici autre choſe, pour faire connoître cette Egliſe Catholique qui eſt confeſſée dans le Symbole.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Eph. III. 10.

Il ne me reſte maintenant qu'à exhorter Meſſieurs de la Religion Prétendue-Réformée & M. Claude lui-même, s'il me le permet, à tirer les conſéquences manifeſtes des principes qu'il a poſés : alors ils ne pourront plus réſiſter à la vérité, & demeureront convaincus qu'il n'y a de ſalut pour eux, qu'en retournant au ſein de l'Egliſe Romaine.

Troiſiéme & derniere Réflexion : que la Doctrine de M. Claude montre à Meſſieurs de la Religion Prétendue-Réformée qu'il n'y a de ſalut pour eux que dans l'Egliſe Romaine.

Nous avons vû que pour vérifier les promeſſes de l'Evangile, M. Claude s'eſt obligé à reconnoître une Egliſe toujours viſible, puiſque l'Egliſe qui n'eſt pas viſible, n'eſt pas Egliſe, & que ſelon la définition qu'il nous a donnée, *l'Egliſe, c'eſt les vrais Fidéles qui font profeſſion de la vérité Chrétienne ſous un Miniſtère qui lui fournit les alimens néceſſaires pour la vie ſpirituelle.* Ces Fidéles ne ſont donc pas un Corps en l'air, puiſqu'ils font PROFESSION DE LA VERITE' *ſous un Miniſtère Eccléſiaſtique* toujours ſubſiſtant; & que, comme nous l'avons vû, il doit y avoir, ſans aucune interruption, une profeſſion extérieure dont on ait pû dire, *Là ſont les vrais Fidéles.*

V. ſup. XI. Réf. Sup.

Ainſi il ne ſuffit pas de nous alléguer vaguement des Fidéles cachés : on s'oblige à nous montrer, ſans interruption, premiérement une ſociété viſible, dont on ait pû dire, *Ils ſont là*; c'eſt là qu'ils ſervent Dieu en eſprit & en vérité; c'eſt là qu'ils confeſſent l'Evangile.

Et ce ne ſera pas aſſez qu'on nous montre ces Fidéles diſperſés : il faut ſecondement qu'on nous les montre recueillis ſous l'autori-

Conférence avec M. Claude sur la matière de l'Eglise.

té du Miniſtère Eccléſiaſtique, avec la prédication de la Parole, avec l'adminiſtration des Sacremens, avec l'uſage des Clefs & tout le gouvernement Eccléſiaſtique.

Par conſéquent, ce qu'on nous doit montrer, eſt une Société de Paſteurs & de Peuples : d'où il s'enſuit en troiſiéme lieu, qu'on doit pouvoir nous nommer ces Paſteurs, puiſque la ſuite en eſt manifeſte.

De chercher tout cela dans l'Egliſe Prétendue-Réformée, telle qu'elle eſt maintenant ſéparée de l'Egliſe Romaine, c'eſt-à-dire, de ce Corps d'Egliſe, qui reconnoît l'Egliſe Romaine, & le Pape pour ſon Chef, c'eſt à quoi M. Claude ne ſonge ſeulement pas : il lui ſuffit que juſqu'au tems de la ſéparation des Prétendus-Réformés, il trouve tout cela dans l'Egliſe Romaine même. Les vrais Fidéles y étoient, tant que ceux qui ont compoſé la Réformation-Prétendue, y étoient : quand ils en ſont ſortis, ou qu'ils en ont été chaſſés, ils ont emporté l'Egliſe avec eux, comme M. Claude l'a dit dans la Conférence.

Sup. Ce diſcours, plus ſemblable à une raillerie, qu'à un diſcours ſérieux, eſt néanmoins celui qu'on tient ſérieuſement dans la nouvelle Réforme. Juſqu'à la ſéparation de ces nouveaux Réformés, la ſuite des vrais Fidéles, c'eſt-à-dire, ſelon M. Claude, de la vraie Egliſe viſible, ſe perpétuoit dans l'Egliſe Romaine, & ce n'eſt que depuis leur ſéparation qu'elle a ceſſé de les contenir. Telle eſt la ſuite de l'Egliſe viſible que M. Claude établit dans ſa Réponſe manuſcrite : juſqu'à la ſéparation, les vrais Fidéles que contenoit l'Egliſe Romaine ; depuis la ſéparation, les Prétendus-Réformés qui ſont ſortis de ſon ſein.

Rép. man. q. 4. & ſeq.

Mais leurs Paſteurs d'où ſont-ils venus ? Se ſont-ils auſſi détachés avec ces prétendus Fidéles du Corps de l'Egliſe Romaine, pour perpétuer dans l'Egliſe ainſi Réformée, le Miniſtère Eccléſiaſtique ? Nullement : ce n'eſt pas ainſi que M. Claude l'entend. Les Fidéles détachés de l'Egliſe Romaine, ont tout d'un coup dépoſé tous les Paſteurs qui étoient auparavant ; c'eſt-à-dire, qu'auparavant les Evêques & les Prêtres Catholiques avec le Pape à leur tête, étoient les Paſteurs établis par Jeſus-Chriſt ; car il en falloit de tels *aux vrais Fidéles* qu'ils contenoient dans leur uniré : au moment que la Réforme a paru, les voilà tout d'un coup dépoſés, & le Miniſtère ſe retire de leurs mains.

Ibid.

Rép. man. 4. q. & ſeq.

Mais quel droit ont eu des Particuliers de dépoſſéder ainſi tout d'un coup & en un moment tous leurs Paſteurs ? C'eſt que ce ſont

les vrais Fidéles à qui *le Miniſtère appartient de droit*, qui ont pû, par conſéquent, en diſpoſer, l'ôter aux uns, & le donner aux autres. Il ne faut point, dit M. Claude, s'imaginer la ſucceſſion des Paſteurs *dans cette ordinaire tranſmiſſion que les Miniſtres en font de l'un à l'autre, & qu'on appelle la ſucceſſion extérieure & perſonnelle : il s'agit de ſçavoir s'il ne peut pas arriver quelquefois que l'Egliſe*, c'eſt-à-dire, les vrais Fidéles, *ôtera ſon Miniſtère de la main de ceux qui en ont trop viſiblement abusé, & qu'elle le donnera à d'autres.*

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Rép. man. 4. q. ſur la fin. Conf. 8, 9, 10.

Voilà la queſtion en général, comme la propoſe M. Claude; & l'application qu'il en fait en particulier, c'eſt *que les Prélats Latins qui occupoient le Miniſtère Eccléſiaſtique du tems de nos Peres, & qui ſe ſont aſſemblés au Concile de Trente, ayant fait des déciſions de Foi incompatibles avec le ſalut, & ayant prononcé des Anathêmes contre ceux qui ne s'y ſoumettroient pas*, les Prétendus-Réformés *ont eu raiſon de regarder ces Prélats comme des Miniſtres, qui s'étoient eux-mêmes dépouillés du Miniſtère, & de le donner à d'autres perſonnes.*

Il falloit donc du moins, ſelon ces principes, attendre les déciſions de Trente, & puiſqu'avant ces déciſions tant d'Egliſes ſéparées de Rome s'étoient déja donné des Paſteurs, la Réformation aura commencé par un attentat manifeſte. Mais ne preſſons pas tant M. Claude, & ſans inſiſter rigoureuſement ſur le Concile de Trente, prions-le ſeulement de nous marquer quelque jour à peu près le tems, où il permettra aux vrais Fidéles d'être demeuré ſous le Miniſtère de l'Egliſe Romaine. En attendant, contentons-nous d'obſerver cette nouvelle Doctrine : qu'il peut arriver que tous les Paſteurs de l'Egliſe dépoſſédés tout d'un coup, deviennent en un moment des particuliers, & que ſans qu'ils établiſſent d'autres Paſteurs pour leur ſuccéder, *les vrais Fidéles*, nullement Paſteurs, mais des particuliers ſéparés de toute Egliſe actuellement exiſtante, de leur ſeule autorité confèrent leur Miniſtère à d'autres, les établiſſent, les ordonnent, les inſtallent. C'eſt ce que M. Claude explique encore dans la ſuite par ces mots; que ces Paſteurs, auparavant ſeuls en fonction, *ſont privés de droit, & le Miniſtère revenu de droit à cette partie de la Société, dans laquelle ſe ſont trouvés les vrais Fidéles*, c'eſt-à-dire, les Prétendus-Réformés, ſéparés de l'Egliſe Romaine, & de toute l'Egliſe ſubſiſtante alors dans le monde. Que la ſéparation donne d'autorité & de privilége!

Conf. 10.

Telle eſt la Doctrine de M. Claude : ſi j'altère, ſi j'exagère, ſi je diminue, qu'il publie, ſans différer, ſon Ecrit pour me confondre. Mais ſi c'eſt là ſa Doctrine, je conjure nos Réformés de conſidérer

quels prodiges de Doctrine, il faut enſeigner pour défendre leur Réforme.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Car premiérement, où me lira-t-on, dans quel Evangile, dans quelle Epître, dans quelle Ecriture de l'Ancien ou du Nouveau Teſtament, que tous les Paſteurs de l'Egliſe duſſent en un moment tomber de leur chaire, & devenir des Particuliers auſquels on pût & on dût déſobéir impunément?

Jeſus-Chriſt nous a-t-il caché ce grand Myſtère? & ne nous aura-t-il pas précautionnés contre cette horrible tentation de ſon Egliſe? Mais ce n'eſt pas tout: après nous avoir montré dans l'Ecriture cette chûte univerſelle de tous les Paſteurs, il y faut trouver encore *ce miniſtère revenu de droit* aux Particuliers, qui jamais n'en ont été revêtus. Et comment l'entend M. Claude? Eſt-ce que ces Particuliers, *de droit* deviennent Miniſtres, ſans que perſonne les ait ordonnés; ou que ſans être Miniſtres, ils aient le droit d'établir de leur ſeule autorité des Miniſtres dans l'Egliſe? Qu'on le montre dans l'Ecriture, ou qu'on renonce pour jamais à la prétention de n'avoir que l'Ecriture pour guide.

Je trouve dans l'Ecriture que Jeſus-Chriſt dit à ſes Apôtres: *Comme mon Pere m'a envoyé, ainſi je vous envoie.* Je trouve dans l'Ecriture que les Apôtres ainſi envoyés en envoient d'autres, & ſe conſacrent des ſucceſſeurs. Mais que tous leurs ſucceſſeurs étant tout d'un coup déchus & privés de droit de leur miniſtère, ce miniſtère *revienne de droit* aux Fidéles, à qui perſonne ne l'avoit jamais donné, pour en diſpoſer à leur gré: ni l'Ecriture ne l'a dit, ni les ſiécles ſuivans ne l'ont imaginé; c'eſt un monſtre dont la naiſſance étoit réſervée au tems de la nouvelle Réforme.

Joan. XX. 21. Tit. I. 5. &c.

Le miniſtère, dit-on, appartient de droit à l'Egliſe. Sans doute, il appartient à l'Egliſe, comme les yeux appartiennent au corps. Le miniſtère n'eſt pas à lui-même, non plus que les yeux. Le miniſtère eſt établi pour être la lumiere de l'Egliſe, comme les yeux ſont la lumiere, ou, comme les appelle Jeſus-Chriſt, le flambeau du corps. S'enſuit-il que lorſque le corps a perdu ſes yeux, il puiſſe les refaire de lui-même? Non ſans doute; il aura beſoin de la main qui les a faits la premiere fois, & il n'y aura jamais qu'une nouvelle création qui puiſſe réparer l'ouvrage que la premiere création avoit formé. De cette ſorte, ſi l'Egliſe Catholique pouvoit, comme on a voulu ſe l'imaginer dans la nouvelle Réforme, perdre tout d'un coup tous ſes Miniſtres, ſans qu'ils ſe fuſſent donné ſelon l'ordre de Jeſus-Chriſt des ſucceſſeurs, il faudroit que Jeſus-Chriſt re-

vînt ſur la terre pour rétablir cet ordre ſacré par une création nouvelle.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

On veut bien trouver dans le ſein de l'Egliſe Romaine ces vrais Fidéles dont on compoſe d'abord l'Egliſe Réformée : pourquoi ne voudra-t-on pas détacher de même les Paſteurs de cette Egliſe Réformée, des Paſteurs qui étoient en Charge dans l'Egliſe Romaine ? Le miniſtère doit être mêlé comme le Peuple, & il doit y avoir toujours de bons Paſteurs parmi les mauvais, comme il y a toujours de *vrais Fidéles* parmi les faux Chrétiens. Pourquoi donc a-t-il fallu dire dans la nouvelle Réforme, & dans l'Article XXXI. de ſa Confeſſion de Foi, que *l'état de l'Egliſe étoit interrompu* ? Pourquoi a-t-il fallu avoir recours *à ces gens extraordinairement ſuſcités pour dreſſer de nouveau l'Egliſe qui étoit en ruine & déſolation* ? C'eſt qu'il a fallu parler, non pas ſelon ce qui ſe devoit faire dans l'ordre établi par Jeſus-Chriſt, mais ſelon ce qui s'eſt fait contre tout ordre. C'eſt que la nouvelle Réforme s'eſt fait des Paſteurs qui en effet ne tenoient rien des Paſteurs qui étoient en Charge auparavant ; & c'eſt pourquoi il a bien fallu, malgré qu'on en eût, leur attribuer, quoique ſans preuve, une vocation extraordinaire. Mais au fond, la raiſon vouloit autre choſe : & pourquoi n'a-t-on pas parlé ſuivant la raiſon, ſi ce n'eſt, encore une fois, qu'il a fallu accommoder non pas ce qui ſe faiſoit à la régle, mais la régle à ce qui s'eſt fait ?

Mais, dira-t-on, ſi quelque Egliſe, l'Egliſe Grecque, par exemple, nous montre la ſucceſſion de ſes Paſteurs, la tiendrez-vous vraie Egliſe ? Nullement, ſi j'y puis montrer d'autres marques d'innovation qu'elle ne puiſſe nier ; comme je ferois ſans beaucoup de peine, s'il en étoit queſtion. Mais avec nos Réformés, la preuve eſt faite, puiſqu'ils confeſſent eux-mêmes l'interruption dont il s'agit.

Après la 4. q. 7. Conſéq.

M. Claude pallie, comme il peut, *cet état interrompu de l'Egliſe*, reconnu ſi préciſément dans ſa Confeſſion de Foi. *Nous diſtinguons*, dit-il, *l'Egliſe d'avec ſon état. L'Egliſe, ce ſont les vrais Fidéles qui font profeſſion de la vérité Chrétienne, de la piété, & d'une véritable ſainteté ſous un miniſtère qui lui fournit les alimens néceſſaires pour la vie ſpirituelle ſans lui en ſouſtraire aucun. Son état naturel & légitime eſt d'être déchargée autant que la condition de militante le peut permettre, du mélange impur des prophanes & des mondains, de n'être point couverte & comme enſevelie par cette paille & cette zizanie d'où lui viennent mille maux, d'avoir un miniſtère dégagé d'erreurs, de faux cultes, d'uſages ſuperſtitieux, un miniſtère poſſédé par des gens de*

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

bien, qui le tiennent par de bonnes voies, & qui ſervent eux-mêmes de bon exemple. C'eſt cet état que nous croyons avoir été interrompu. Pourquoi ſe charger de tant de paroles, & à cauſe qu'elles ſont pompeuſes ne prendre pas garde qu'elles ſont vaines, pour ne pas dire trompeuſes, & contraires manifeſtement à l'Evangile? Car peut-on plus clairement abuſer le monde, que d'exagérer, comme on fait ici, *ce miniſtère poſſédé par des gens de bien, qui le tiennent par de bonnes voies, & qui ſervent eux-mêmes de bon exemple*? Eſt-ce que l'autorité du miniſtère Eccléſiaſtique dépend de la diſcuſſion de la vie & du bon exemple de ceux qui en ſont revêtus? & que quand ils ſeroient auſſi ſcandaleux & auſſi pervers que les Scribes & les Phariſiens, il ne faudroit pas dire encore, non pas avec Jeſus-Chriſt, *Ils ſont ſur la chaire de Moyſe*, mais ce qui eſt bien plus auguſte, ils ſont ſur la chaire de Jeſus-Chriſt & des Apôtres? Laiſſons néanmoins ces choſes, & venons à cet *état interrompu* de l'Article XXXI. que M. Claude entreprend ici de nous expliquer. Cet état interrompu eſt allégué pour fonder la néceſſité d'une *vocation extraordinaire* dans les Prétendus Réformateurs: car écoutons comme parle cet Article. *Il a fallu quelquefois & notamment de nos jours, où l'état de l'Egliſe étoit interrompu, que Dieu ſuſcitât gens d'une façon extraordinaire pour dreſſer de nouveau l'Egliſe.* Vous le voyez, Meſſieurs, *cet état interrompu de l'Egliſe* eſt allégué ſeulement pour fonder *la vocation extraordinaire* de vos premiers Réformateurs. Mais pour fonder la néceſſité d'une vocation extraordinaire, il ne ſuffit pas que le miniſtère ſoit impur; il faut que le miniſtère ait ceſſé. Quand vous êtes venus, Meſſieurs, ce miniſtère Eccléſiaſtique avoit-il ceſſé? Nullement, vous répondra M. Claude, car autrement l'Egliſe auroit ceſſé; puiſque l'Egliſe, ſelon lui, comme vous venez de l'entendre, n'eſt autre choſe que les *vrais Fidéles qui font profeſſion de la vérité* SOUS UN MINISTERE *qui lui fournit les alimens néceſſaires.* Et il nous a déja dit ſouvent que l'Egliſe n'eſt jamais ſans le Miniſtère. C'eſt pourquoi dans cet endroit, où il tâche de rendre raiſon de *cet état interrompu*, après avoir expliqué par tant de beaux mots l'impureté qu'il ſe repréſente dans le Miniſtère avant la Réformation; *L'Egliſe*, ajoûte-t-il, *n'a pas ceſſé, elle n'a point entiérement perdu ſa viſibilité ni ſon Miniſtère, à Dieu ne plaiſe.* Voyez comme il ſe récrie contre cette abomination, de dire que le Miniſtère puiſſe être perdu dans l'Egliſe. Il n'y a donc jamais de néceſſité de vocation extraordinaire dans les Miniſtères, puiſque pour tranſmettre le Miniſtère à la façon ordinaire, il n'eſt pas requis que le Miniſtère ſoit pur:

Matt. XXIII. 2.

pur : il ſuffit qu'il ſoit. Et quand pour le tranſmettre on demande-roit, comme parle M. Claude, non-ſeulement des Miniſtres de bonne Doctrine, mais *encore de bonne vie & de bon exemple*, il eſt auſſi aſſûré qu'il y en aura toujours dans la ſociété du Peuple de Dieu, qu'il eſt aſſûré qu'il y aura toujours de vrais Fidéles, puiſque tout, & le miniſtère autant que le Peuple, y doit être mêlé de bien & de mal juſqu'à la derniere ſéparation & au dernier Jugement. Ainſi la vocation extraordinaire de tous côtés eſt exclue de l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, & n'y peut être qu'un foible refuge d'une cauſe déplorée.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Et pour voir quel renverſement de l'ordre de Jeſus-Chriſt introduit ici M. Claude, il n'y a qu'à conſidérer les promeſſes de Jeſus-Chriſt, & voir où il lui a plû d'établir principalement la force de ſon Egliſe. Elle eſt forte, elle eſt invincible, *parce que Jeſus-Chriſt a dit que l'enfer ne prévaudroit point contre elle* : mais il n'a dit que *l'enfer ne prévaudroit point contre elle*, qu'après avoir dit, *Tu es Pierre, & ſur cette pierre je bâtirai mon Egliſe ;* Et en ajoûtant auſſi-tôt après, *Je te donnerai les clefs du Royaume des Cieux.* C'eſt donc dans le Miniſtère confeſſant & annonçant Jeſus-Chriſt, & uſant de l'autorité des clefs, que Jeſus-Chriſt a établi principalement la force de ſon Egliſe. Et à qui a-t-il dit, *Je ſuis avec vous juſqu'à la conſommation des ſiécles*, ſi ce n'eſt à ceux à qui il a dit, *Enſeignez & baptiſez* ? Toute l'Egliſe eſt compriſe dans cette promeſſe : qui ne le ſçait pas ? Mais c'eſt que J. C. a voulu montrer la vérité de cette Doctrine ſi bien expliquée par S. Cyprien : *L'Egliſe ne quitte point Jeſus-Chriſt, & c'eſt là l'Egliſe ; le Peuple uni avec ſon Evêque, & le troupeau attaché à ſon Paſteur :* où il eſt clair qu'il faut entendre, comme il eſt dit ailleurs, *Ce Paſteur uni à tous ſes Collégues*, & à toute l'unité de l'Epiſcopat, ſi ſouvent établie dans ſes Ecrits. C'eſt donc avec raiſon que Jeſus-Chriſt a voulu marquer la ſuite de ſon Egliſe par celle du miniſtère ; & on voit manifeſtement que c'eſt à ceux qui enſeignent qu'il a voulu dire, *Je ſuis toujours avec vous.* Et ce qu'il y a ici de plus admirable, c'eſt que ces promeſſes ſont ſi évidentes, que contre les préventions de ſa Religion, M. Claude a été forcé à les reconnoître telles que je viens de les expliquer. Car nous l'avons entendu nous dire, que c'eſt en effet d'une Egliſe confeſſante, d'une Egliſe qui publie la Foi, d'une Egliſe qui uſe du miniſtère, que Jeſus-Chriſt a prononcé, que l'enfer ne prévaudroit point contre elle. Et parce que Jeſus-Chriſt, après avoir dit, *Enſeignez & baptiſez*, ajoûte, *Je ſuis avec*

Matt. XVI. 18.

Matt. XXVIII. 20.

Ep. 68. ad. Flor. Pap. Ep. 54. ad Corn. & Tr. de unit. Ecc. &c.

V. Sup. XI. Réf.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

vous ; M. Claude conclut comme nous que J. C. en effet déſigne *une Egliſe* qu'il aſſûre *d'être avec elle, de baptiſer avec elle, & d'enſeigner avec elle ſans interruption juſqu'à la fin du monde.* C'eſt donc la ſucceſſion & la perpétuité du miniſtère qui eſt compriſe principalement dans cette promeſſe ; c'eſt là principalement que J. C. établit la force & l'éternelle durée de ſon Egliſe. Cependant contre tout cet ordre, on nous montre le miniſtère ſi foible & tellement délaiſſé de Jeſus-Chriſt, qu'il tombe tout entier en un moment ; & au contraire, les Fidéles particuliers ſi forts, qu'eux ſeuls rétabliſſent tout le miniſtère *extraordinairement ſuſcité*, ſans avoir égard à la ſucceſſion ni à l'autorité de toute l'adminiſtration précédente. Qui ne voit donc qu'on renverſe tout dans la nouvelle Réforme ? & que de dire avec elle, que Dieu a voulu conſerver de vrais Fidéles dans ſon Egliſe, pour en dépoſer par leur moyen tous les Paſteurs, & enſuite en établir d'autres extraordinairement à leur place ; pendant qu'il n'a pas voulu conſerver de bons Paſteurs pour tranſmettre le miniſtère par les voies communes établies dans ſa parole, & toujours obſervées dans ſon Egliſe : c'eſt dire qu'il a voulu former une Egliſe d'une maniere contraire à celle qu'il a révélée, & qu'il a toujours fait ſuivre à ſon Egliſe. Ou plûtôt, c'eſt dire qu'il a voulu que cette Egliſe formée d'une maniere ſi nouvelle parmi les Chrétiens, portât dans ſon origine, ſans le pouvoir effacer jamais, le caractère manifeſte de ſa fauſſeté.

Ibid.

Mais venons à ces *vrais Fidéles* que M. Claude nous vante. Je ne me contente pas de leur conteſter le pouvoir qu'il leur a donné de dépoſer tous les Paſteurs & d'en faire d'autres : je dis que ces vrais Fidéles n'ont jamais été. Il faut pourtant bien, ſelon ce Miniſtre, qu'ils aient été vrais Fidéles, même dans le ſein de l'Egliſe Romaine : car puiſque, ſelon ſa Doctrine, il faut reconnoître, ſans aucune interruption, un miniſtère Eccléſiaſtique, & une profeſſion extérieure dont on ait pû dire, *Là ſont les vrais Fidéles*, ils étoient vrais Fidéles ſous ce miniſtère & dans cette profeſſion d'où ils ſont ſortis. Je demande, communiquoient-ils au ſacrifice où on prie les Saints, où on honore leurs Reliques & leurs Images, où on nomme le Pape comme le Chef des Orthodoxes, où on adore Jeſus-Chriſt, comme préſent en corps & en ame, où on reçoit le Saint Sacrement ſous une eſpéce ? Ne communiquer pas à ce Sacrifice, & refuſer d'y recevoir l'Euchariſtie, c'étoit ſe ſéparer manifeſtement, & on ſuppoſe qu'ils ne le faiſoient pas encore : mais s'ils y communiquoient en demeurant *vrais Fidéles*,

dans quelle erreur ſont maintenant tous nos Réformés, qui ne ſe croient *vrais Fidéles* que depuis qu'ils ont ceſſé d'y communiquer ?

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Ainſi ces vrais Fidéles ſont des gens en l'air : ces *ſept mille* tant vantés dans la nouvelle Réforme & par M. Claude, non-ſeulement ne paroiſſent pas, mais ne ſont pas, puiſqu'avant la ſéparation il n'y a perſonne qui ne communique au Sacrifice & à l'Hoſtie que nos Réformés regardent comme le Baal devant lequel il ne falloit point courber le genou. III. Reg. XIX. Rép. man. 2. part.

On dit que *ces vrais Fidéles*, qui par leur actuelle ſéparation ont compoſé la Réforme, étoient auparavant ſéparés de cœur de l'idolâtrie publique. Mais premiérement, cela ne ſuffit pas : ſecondement, cela n'eſt pas. III. Reg. XIX. 18.

Cela ne ſuffit pas, ſelon M. Claude, puiſqu'il veut une Egliſe toujours viſible ; puiſqu'il nous a tout-à-l'heure défini l'Egliſe, *les vrais Fidéles* QUI FONT PROFESSION DE LA VE'RITE', *de la piété*, *de la ſainteté véritable*. Donc où manque la profeſſion, il n'y a ni de *vrais Fidéles*, ni de vraie Egliſe.

Mais de plus, viſiblement cela n'eſt pas : autrement quand Luther parut, & que Zuingle innova, il faudroit que leurs Diſciples euſſent fait cette déclaration : Voilà ce que nous avons toujours cru ; nous avons toujours eu le cœur éloigné de la Foi Romaine, & du Pape, & des Evêques, & de la Préſence réelle, & de la Meſſe, & de la Confeſſion, & de la Communion ſous une eſpéce, & des Reliques, & des Images, & de la priere des Saints, & du mérite des œuvres. Où ſont ceux qui ont parlé de cette ſorte ? M. Claude en pourra-t-il nommer un ſeul ? Au contraire, ne voit-on pas tous ces Réformés à toutes les pages de leurs Livres parler comme retirés nouvellement des ténébres de la Papauté, & Luther ſe glorifier à leur tête d'avoir été le premier à annoncer l'Evangile ; tous ces Réformés lui applaudir, à la réſerve de Zuingle qui lui diſputoit cet honneur ; lui cependant reconnoître qu'il avoit été le Moine de la meilleure foi, le Prêtre le plus attaché à ſon Sacrifice, & en un mot, *le plus zélé de tous les Papaux* ? Les autres ne tiennent-ils pas le même langage ? Où ſont-ils donc *ces vrais Fidéles* de M. Claude, qui non-ſeulement n'oſoient déclarer leur Foi tant qu'ils étoient dans le ſein de l'Egliſe Romaine, mais qui après en être ſortis, n'ont oſé dire qu'ils avoient toujours tenu dans leur cœur la même Foi ?

Mais voici la ruine entiere de la nouvelle Réforme. Dans la dé-

CONFERENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

finition que M. Claude vient de nous donner de la vraie Egliſe ; *C'eſt*, dit-il, *les vrais Fidéles qui font profeſſion de la vérité Chrétienne ſous un miniſtère qui lui fournit les alimens néceſſaires ſans lui en ſouſtraire aucun.* Si avant la Réformation il n'y avoit point de telle Egliſe, la vraie Egliſe n'étoit plus contre la ſuppoſition de M. Claude ; & s'il y avoit une telle Egliſe, où *on fit* PROFESSION DE LA VERITE', *& qui donnât par ſon miniſtère aux enfans de Dieu les alimens néceſſaires* SANS LEUR EN SOUSTRAIRE AUCUN, à quoi étoit néceſſaire la ſéparation des Prétendus-Réformés ?

Eſt-ce peut-être qu'on s'eſt aviſé tout d'un coup de dire la Meſſe, & d'enſeigner toutes les Doctrines que nos Réformés ont alléguées pour cauſe de leur rupture ? Le penſer ſeulement, ce ſeroit l'abſurdité des abſurdités. Mais peut-être qu'en enſeignant toutes ces Doctrines, on n'avoit pas encore ſongé à excommunier ceux qui s'y oppoſoient. D'où viennent donc tant d'anathêmes contre Bérenger, contre les Vaudois & les Albigeois, contre Jean Viclef & Jean Hus, & tant d'autres que nos Réformés veulent compter parmi leurs Ancêtres ? Quoi donc, ceux qui avant la Réformation prétendue faiſoient *profeſſion de la vérité Chrétienne*, c'eſt-à-dire, ſelon M. Claude, de la Doctrine Réformée, n'avoient-ils pas encore trouvé l'invention de faire Schiſme, & tout le monde étoit-il d'accord de les ſouffrir ? Mais quand tout cela ſeroit véritable, les affaires de la Réforme n'en iroient pas mieux : puiſque toujours avant qu'il fût, il faudroit reconnoître un miniſtère, où ſans enſeigner, ni que le pécheur fût juſtifié par la ſeule Foi, & la ſeule imputation de la juſtice de Jeſus-Chriſt, ni que Dieu, dans le Nouveau Teſtament, eût horreur des Sacrifices célébrés dans une matiere ſenſible, ni qu'il voulût être prié ſeul, à l'excluſion de cette priere inférieure & ſubordonnée qu'on adreſſe aux Saints, ni enfin aucun des articles qui diſtinguent nos Réformés d'avec nous, encore qu'ils y mettent leur ſalut ; on ne laiſſât pas *de fournir aux enfans de Dieu tous les alimens néceſſaires à la vie ſpirituelle*, SANS LEUR EN SOUSTRAIRE AUCUN. Qu'a opéré la Réforme, ſi toutes ces choſes ne ſont pas des alimens néceſſaires : ſi même la Coupe ſacrée, & par conſéquent la Céne, qui, ſelon les Prétendus-Réformés, ne peut ſubſiſter ſans la communication de cette Coupe, n'eſt pas de ces alimens néceſſaires à la Foi du Chrétien ? Qu'on s'eſt tourmenté en vain, mais qu'on a mal-à-propos cauſé tant de troubles, & répandu tant de ſang, ſi ces choſes ne ſont pas néceſſaires !

Peut-être qu'il faut réduire ces alimens néceſſaires au Symbole

des Apôtres, ou en général à l'Ecriture. Mais l'Egliſe Socinienne retient ce Symbole & cette Ecriture; de ſorte que le miniſtère d'une Egliſe Socinienne eût fourni, ſelon cette régle, *aux enfans de Dieu tous les alimens néceſſaires, ſans leur en ſouſtraire aucun.* Que ſera-ce donc à la fin que ces alimens néceſſaires? & ſi on les fournit ſans en ſouſtraire aucun, ſeulement en propoſant le Symbole & l'Ecriture, quoi qu'on enſeigne d'ailleurs; dans quelle Héréſie ont-ils manqué?

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Plus M. Claude fait ici d'efforts pour ſe dégager, plus il s'embarraſſe. Car après avoir établi comme une vérité fondamentale, que *Dieu conſerve toujours dans le miniſtère tout ce qui eſt néceſſaire pour y nourrir les vrais Fidéles, & les conduire au ſalut*, il dit qu'il ne s'enſuit pas de-là *que le miniſtère ſoit exempt de toute erreur*, même dans ſes déciſions; mais que ſoit qu'elles *n'intéreſſent pas ſenſiblement la conſcience*, ou même *qu'elles intereſſent le ſalut, on uſe de la liberté de la conſcience pour rejetter le mal, & pour conſerver la pureté.* Ainſi tout ſe réduiroit à la liberté de conſcience; & quelque erreur qu'on enſeigne dans le miniſtère, pourvû qu'on ne force pas à en ſuivre les déciſions, & qu'on y ſouffre toutes les Doctrines contraires, bonnes ou mauvaiſes, c'en eſt aſſez pour faire dire à M. Claude, que *le miniſtère fournit tous les alimens néceſſaires aux enfans de Dieu, ſans leur en ſouſtraire aucun.* Mais ſelon cette prétention, il n'y auroit point de ſociété dont le miniſtère fournît davantage tous les alimens néceſſaires, qu'une ſociété de Sociniens qui ſe glorifie de ne vouloir damner perſonne. Si on dit parmi nos Réformés qu'une Egliſe Socinienne renverſe le fondement en niant la Divinité de Jeſus-Chriſt, on y dit auſſi qu'on ne le renverſoit pas moins avant leur Réformation par les idolâtries, qui, ſelon eux, regnoient par tout. Et ſi on veut enfin s'imaginer qu'il eſt plus dangereux de détruire le fondement par ſouſtraction avec les Sociniens, qu'avec l'Egliſe Romaine, par ces additions prétendues qu'on traite d'idolâtrie: outre toutes les ſouſtractions que nous y venons de montrer, ſelon les principes de nos Réformés, & même avant leur Réformation; ce ſeroit une extravagance inoüie, de croire qu'il fût plus aiſé à ces *vrais Fidéles*, qui devoient faire le diſcernement des Doctrines ſous un miniſtère plein d'erreurs, de retrancher ce qui excéde, que de ſuppléer à ce qui manque; ou qu'on renverſe plus certainement le fondement de la Foi en diminuant qu'en ajoûtant, l'Ecriture ayant tant de fois compris ſous une commune malédiction, tant ceux qui diminuent, que ceux qui ajoûtent.

Rép. man. 4. q.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Il vaudroit donc mieux pour M. Claude laiſſer là tout ce miniſtère & la perpétuelle viſibilité de l'Egliſe, pour dire qu'il ſuffit enfin, toute cette viſibilité étant renverſée, que Dieu ait gardé l'Ecriture Sainte, où les Fidéles, ſoit cachés, ſoit découverts, ſoit diſperſés, ſoit réunis, ſoit toujours ſubſiſtans, ſoit quelquefois tout-à-fait éteints, trouveront clairement, ſelon ſes principes, ſans aucun beſoin du miniſtère, tous les alimens néceſſaires. Car auſſi à quoi leur eſt bon un miniſtère où l'erreur domine? & l'Ecriture ne leur ſeroit-elle pas plus commode & plus inſtructive toute ſeule? Voilà ce que devroient dire les Proteſtans, pour éviter les inconvéniens où nous les jettons. Mais M. Claude n'a oſé le faire & ne l'oſera jamais, parce qu'il y trouveroit des inconvéniens encore plus inſupportables & plus viſibles. C'eſt, en un mot, qu'il a ſenti qu'à force de pouſſer, indépendamment de tout miniſtère Eccléſiaſtique, l'autorité & la ſuffiſance, pour ainſi parler, de l'Ecriture, à la fin il faudroit détruire l'Ecriture même.

En effet, il a trouvé dans l'Ecriture, que l'Ecriture ne devoit pas être, comme la Philoſophie de Platon, la régle d'une République en idée, mais d'un Peuple toujours ſubſiſtant que cette Ecriture appelle Egliſe. Il a trouvé que ce Peuple devoit être toujours viſible ſur la terre, puiſqu'il devoit *non-ſeulement croire de cœur, mais encore confeſſer de bouche*, & , pour uſer de ſes termes, *faire profeſſion de la vérité Chrétienne.* Il a trouvé que l'Ecriture avoit été miſe en dépôt entre les mains d'un tel Peuple, pour en être la régle immuable; qu'elle y auroit toujours des Interprétes établis de Dieu, Auteur de cette Ecriture, auſſi-bien que fondateur de ce Peuple; & qu'ainſi le miniſtère deſtiné de Dieu à cette interprétation, étoit éternel autant que l'Egliſe même.

Rom. X. 10. Sup.

S'il écrit ces grandes paroles, *Dieu conſerve toujours dans le miniſtère public tout ce qui eſt néceſſaire pour conduire les vrais Fidéles au ſalut*, il ne peut fonder cette aſſûrance ſur aucune induſtrie humaine. Que Dieu laiſſe le miniſtère Eccléſiaſtique à lui-même, il faut qu'il tombe. Si donc on eſt aſſûré que *Dieu y conſervera toujours tout ce qui eſt néceſſaire au ſalut*, il faut que Dieu même l'ait promis, & l'éternité du miniſtère ne peut être fondée que ſur cette promeſſe. M. Claude la trouve auſſi dans ces paroles, *Tu es Pierre*, & le reſte. C'eſt de-là qu'il conclut avec nous, que Jeſus-Chriſt, en parlant à *une Egliſe qui confeſſe*, & confeſſe ſans difficulté par ſes principaux Miniſtres, puiſque c'eſt par S. Pierre au nom des Apôtres; à une Egliſe attachée *à un miniſtère extérieur, & uſant de la puiſſance*

Rép. man. 4. q.

Matt. XVI. 18.

des clefs, lui a promis que *l'enfer ne prévaudroit point contre elle*: *contre elle*, par conséquent soutenue par ce ministère; & c'est pourquoi il assûre que *Dieu conserve toujours dans le ministère public, tout ce qui est nécessaire au salut des enfans de Dieu.*

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Une autre promesse de Jesus-Christ adressée *à ceux qui baptisent & à ceux qui enseignent*, & conclue par ces puissantes paroles, *Je serai toujours avec vous jusqu'à la consommation des siécles*, fait dire à M. Claude aussi-bien qu'à nous, que Jesus-Christ promet à l'Eglise *d'être avec elle, de baptiser avec elle, &* D'ENSEIGNER AVEC ELLE, SANS INTERRUPTION, JUSQU'A LA FIN DU MONDE. Ainsi, selon ce Ministre, cette promesse regarde l'Eglise comme attachée au ministère Ecclésiastique, ce qui aussi lui fait conclurre *que Jesus-Christ ne permet jamais que la corruption soit telle dans le ministère, qu'il n'y ait encore suffisamment de quoi entretenir* LA VRAIE FOI *de ses Elûs* JUSQU'A LA FIN DU MONDE.

Matt. XXVIII. 20. Ibid.

Enfin, un troisiéme passage, & c'est celui de S. Paul aux Ephésiens, lui fait conclurre avec nous, *que le ministère durera jusqu'à la fin* DES SIECLES, ET DURERA DANS UN DEGRE' *& dans un état suffisant pour édifier le Corps de Christ, &* POUR AMENER TOUS LES ELUS A LA PERFECTION *dont parle S. Paul.* Il faudra donc que Dieu s'en mêle; & sans son secours toujours présent, on ne pourroit espérer une telle stabilité, ni une telle intégrité dans le ministère.

Eph. IV. 12. Rép. man. Ibid.

Après avoir ainsi commencé à croire, il falloit achever l'ouvrage, & donner gloire à Dieu jusques au bout. M. Claude n'étoit pas loin du Royaume de Dieu, quand il disoit, que Dieu se rendroit assez supérieur à l'infirmité humaine, pour conserver toujours, malgré les efforts de l'enfer, une Eglise qui confesseroit la vérité, & un ministère extérieur qui fourniroit aux vrais Fidéles les alimens nécessaires au salut. Il devoit donc achever, & croire que la même main qui empêcheroit l'enfer de prévaloir contre le ministère jusqu'à en ôter ces alimens nécessaires, l'empêcheroit aussi de prévaloir jusqu'à y faire dominer aucune erreur; d'autant plus, que ce qu'il a cru, enferme manifestement ce qui reste à croire. Car s'il a cru sur la foi de la promesse Divine qu'il y auroit toujours une Eglise, avec laquelle Jesus-Christ ne cesseroit d'enseigner, c'est-à-dire, sans difficulté, qu'il ne cesseroit d'enseigner avec les Docteurs de cette Eglise: il falloit croire par même moyen qu'il y enseigneroit toute vérité, Jesus-Christ n'étant pas venu, & n'ayant pas envoyé son S. Esprit à ses Apôtres pour leur enseigner quelques vérités, mais pour leur enseigner *toute vérité*, comme lui-même l'a déclaré dans son Evangile.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Et il ne ſerviroit de rien de dire que M. Claude promet ſeulement dans le miniſtère, des alimens ſuffiſans; ce qui pourroit ne comprendre que les fondemens de la Foi à la maniere dont nos Réformés les trouvent parmi les Luthériens. Car la Doctrine de Jeſus-Chriſt ne contenant rien qui ne ſoit utile, conformément à cette parole, *Je ſuis le Seigneur qui t'enſeigne des choſes utiles*; ſi on ne trouve dans le miniſtère la Doctrine de Jeſus-Chriſt toute entiere, on n'y trouvera jamais *ce dégre* requis par M. Claude, ni *cet état* SUFFISANT *pour amener tous les Elûs* A LA PERFECTION *dont parle S. Paul.*

Joan. XVI. 13.

Iſ. XLVIII. 17.

Ce ſeroit donc quelque choſe, de croire que par la promeſſe Dieu conſerveroit ſans interruption dans le miniſtère Eccléſiaſtique toutes les vérités eſſentielles: car ce ſeroit reconnoître dans l'Egliſe avec laquelle Jeſus-Chriſt enſeigne, un commencement d'autorité infaillible, en reconnoiſſant cette autorité du moins à l'égard de ces premieres vérités du Chriſtianiſme. Mais pour achever l'ouvrage, & ne pas croire à demi, il faut croire encore que Jeſus-Chriſt, en enſeignant, enſeigne tout, & confeſſer dans ſon Egliſe une infaillibilité abſolue.

Ainſi il ne faut pas dire avec les Miniſtres & leur troupeau incrédule: Ce miniſtère Eccléſiaſtique, ce ſont des hommes ſujets à faillir, on peut douter après eux: car cela c'eſt ſuccomber à la tentation, & ne plus croire à la promeſſe. Il faut dire, ce ſont des hommes avec qui Jeſus-Chriſt promet d'être, & d'enſeigner toujours: alors, malgré la foibleſſe humaine, & tous les efforts de l'enfer, on croit *contre l'eſpérance, en eſpérance* qu'on trouvera éternellement dans leur commune Prédication, non pas quelques vérités ou ſeulement les vérités principales, mais l'entiere plénitude des vérités Chrétiennes. Quoi qu'on diſe, ce n'eſt pas croire à l'aveugle que de croire ainſi, ou c'eſt croire à l'aveugle, comme Abraham, ſur la parole de Dieu même & ſur la foi de ſes promeſſes.

Rom. XIV. 18.

Combien donc eſt inſupportable la Doctrine de M. Claude, qui après avoir reconnu tant de magnifiques promeſſes de Jeſus-Chriſt en faveur de ce miniſtère ſacré: replongé tout d'un coup, je ne ſçai comment, dans les ténébres de ſa Secte d'où il commençoit à ſortir, nous montre le miniſtère ſi abandonné de Jeſus-Chriſt, qu'il n'y a plus de reméde à ſes erreurs, qu'en dépoſant tout d'un coup tous ceux qui ſont dans la chaire! Quel rapport de ces promeſſes ſi bien reconnues avec une corruption ſi univerſelle?

M. Claude n'auroit donc qu'à s'écouter un peu lui-même pour venir

venir à nous : après avoir reconnu, en vertu de la promeſſe Divine, l'éternité du miniſtère Eccléſiaſtique dans CET ETAT SUFFISANT qu'il nous repréſente ; pour y trouver toujours *toute vérité*, il n'auroit plus qu'à penſer que cette aſſiſtance imparfaite, &, pour ainſi dire, ce demi ſecours de Jeſus-Chriſt envers ſon Egliſe, n'eſt digne ni de ſa ſageſſe, ni de ſa puiſſance ; étant aſſûré d'ailleurs qu'il n'y a de vraie ſuffiſance dans le miniſtère que par la pleine manifeſtation de la vérité révélée de Dieu, conformément à cette parole de l'Apôtre : *Nous nous faiſons approuver devant Dieu à toute bonne conſcience par la manifeſtation de la vérité.* D'où il conclut auſſi-tôt après, *que ſi notre Evangile*, c'eſt-à-dire très-certainement notre Prédication, *eſt couverte encore, ce n'eſt que pour ceux qui périſſent :* afin de nous faire entendre que la Prédication toujours claire & toujours ſincère dans l'Egliſe Catholique, n'a d'obſcurité que dans les Rebelles, dont le Démon, *le Dieu de ce ſiècle*, & l'eſprit d'orgueil, *aveugle les entendemens*, comme pourſuit le même Apôtre, *afin qu'ils ne voient pas la lumiere reſplendiſſante de la Prédication de l'Evangile.*

CONFERENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

II. Cor. IV. 2, 3, 4.

Il eſt maintenant aiſé de voir que toutes les ſubtilités de M. Claude ne ſervent qu'à le confondre. Que lui ſert, en reconnoiſſant la perpétuelle viſibilité de l'Egliſe, d'avoir tâché d'éluder les ſuites de cette Doctrine, en réduiſant l'Egliſe aux vrais Fidéles ? Je le veux ; que par-tout où il trouve *Egliſe*, il entende les vrais Fidéles ; qu'il explique même, s'il veut, ces paroles, *Dites-le à l'Egliſe*, dites-le aux vrais Fidéles ; démêlez-les parmi la troupe, & jugez avant le Seigneur : ou parce qu'il s'agit ici trop viſiblement, comme lui-même le reconnoît, *de l'Egliſe repréſentée par ſes Paſteurs*, qu'il diſe que ces Paſteurs repréſentent les vrais Fidéles qu'on ne connoît pas, & agiſſent en leur nom. Que ſerviront après tout ces explications, puiſqu'enfin, ſelon lui, cette vraie Egliſe ſe trouvera toujours viſible, & ces vrais Fidéles toujours ſous un miniſtère public, Jeſus-Chriſt permettant ſi peu d'en ſéparer ſon Egliſe, que même après ces paroles, *Dites-le à l'Egliſe, & s'il n'écoute l'Egliſe, qu'il vous ſoit comme un Gentil ;* pour montrer combien eſt redoutable le jugement de l'Egliſe, il exprime incontinent l'efficace du miniſtère par ces mots : *Tout ce que vous lierez ſur la terre, ſera lié dans le Ciel*, & le reſte que tout le monde ſçait. Ainſi je conclus toujours également, que l'Egliſe qu'il nous faut montrer SANS INTERRUPTION, ſoit que ce ſoit les ſeuls vrais Fidéles, ou, ſi l'on veut, les ſeuls Elûs, ſoit que ce ſoit en un certain ſens les méchans mêlés avec eux, & ceux qui croient *pour un tems*, ſelon l'expreſſion de l'Evangile, eſt

Matt. XVIII. 17.

Rép. man. 4. q.

Matt. XVII. 18.

Matt. XIII. 21.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

une Egliſe toujours recueillie ſous un miniſtère viſible, & un corps toujours ſubſiſtant de peuple avec des Paſteurs, où la vérité ſoit prêchée, non pas en cachette., *mais ſur les toits.* Qu'on tourne tant qu'on voudra, c'eſt une Egliſe de cette nature & de cette conſtitution qu'il nous faut montrer dans tous les tems, de l'aveu de M. Claude. La faire diſparoître un ſeul moment, c'eſt l'anéantir tout-à-fait, & renverſer les promeſſes de l'Evangile dans ce qu'elles ont de plus ſenſible & de plus éclatant: la faire paroître toujours, c'eſt établir invinciblement l'Egliſe Romaine. Ainſi ce que nous explique M. Claude avec tant de ſoin, outre qu'il eſt faux, laiſſe la difficulté toute entiere, & ſa cauſe en auſſi mauvais état qu'elle étoit avant ſes défenſes. Mais afin qu'on ne diſe pas que nous nous ſommes contentés de le réfuter, diſons-lui la vérité en peu de mots.

Matt. X. 27.

Le fonds de l'Egliſe ce ſont les vrais Fidéles, & ceux-là principalement qui *perſévérant juſqu'à la fin*, demeurent éternellement en Jeſus-Chriſt, & Jeſus-Chriſt en eux, c'eſt-à-dire, les Elûs. Les méchans qui les environnent ſont compris à leur maniere ſous le nom d'Egliſe, comme les ongles, comme les cheveux, comme un œil crevé & un bras perclus qui peut-être ne reçoit plus de nourriture, eſt compris ſous le nom du corps. Tout eſt à ces vrais Fidéles. Le miniſtère ſous lequel ils vivent eſt à eux, au ſens que S. Paul a dit: *Tout eſt à vous, ſoit Paul, ſoit Appollo ou Cephas.* Non que la puiſſance de leurs Paſteurs vienne d'eux, ou qu'ils puiſſent ſeuls les établir, & les dépoſer; à Dieu ne plaiſe: cette puiſſance Paſtorale & Apoſtolique vient de celui qui a dit: *Comme mon Pere m'a envoyé, ainſi je vous envoie.* C'eſt ce qui a fait dire à S. Paul dans le même lieu: *Qu'eſt-ce qu'Apollo, & qu'eſt-ce que Paul? Les Miniſtres de celui à qui vous avez cru, & chacun ſelon que Dieu lui a donné;* à vous d'être Fidéles, & à nous d'être Paſteurs. C'eſt pourquoi il ajoûte encore: *Nous ſommes Ouvriers*, ou, pour mieux dire, *Cooperateurs de Dieu.* Ces Miniſtres & ces Ouvriers établis de Dieu ſont auſſi Miniſtres des Fidéles, & en ce ſens ſont à eux, parce qu'ils ſont *leurs ſerviteurs en Jeſus-Chriſt*, établis dans la chaire, non pas pour eux-mêmes, car pour eux il leur ſuffiroit d'être de ſimples Fidéles, mais pour édifier les Saints. Qui déſire d'être dans la Communion de ces Saints, n'a que faire de ſe tourmenter à les diſcerner d'avec les autres: car encore qu'ils ne ſoient connus & parfaitement diſcernés que de Dieu ſeul, on eſt aſſûré de les trouver ſous le miniſtère public & dans la profeſſion extérieure de l'Egliſe Catholique. Il n'y a donc qu'à y demeurer pour être aſſûré de trouver les Saints; parce que cette

I. Cor. III. 22.

Joan. XX. 21.

I. Cor. III. 4, 5.

Ibid. 9.

II. Cor. IV. 5.

profeſſion, & la parole des Prédicateurs toujours féconde, qui ne manque jamais d'en engendrer, les tient toujours inſéparablement unis à la ſainte Société où ils l'ont reçue. C'eſt pourquoi quand Jeſus-Chriſt promet d'enſeigner toujours avec ſon Egliſe, il comprend tout dans cette parole, & rendant par la vertu de cette promeſſe l'Egliſe infaillible au-dehors dans la manifeſtation de la vérité, il la rend dans l'intérieur toujours féconde. Si les Prédicateurs de la vérité ſont par leur vie corrompue indignes de leur miniſtère, Dieu ne laiſſe pas de s'en ſervir pour ſanctifier ſes Fidéles, car il eſt puiſſant pour vivifier, même par les morts; & un bras pourri peut devenir agiſſant entre ſes mains. Au reſte, ces vrais Fidéles connus de Dieu ſeul, animent tout le miniſtère Eccléſiaſtique: un petit nombre de ces Saints cachés ſuffit ſouvent à rendre efficaces les prieres de toute une Egliſe; la converſion des pécheurs ſera ſouvent auſſi-tôt l'effet de leurs gémiſſemens ſecrets, que le fruit des Prédications les plus éclatantes. C'eſt pourquoi S. Auguſtin attribue les ſalutaires effets du miniſtère à ces bonnes ames, pour leſquelles & par leſquelles le S. Eſprit eſt pleinement dans l'Egliſe. Mais que la puiſſance Eccléſiaſtique pour cela dépende d'eux, c'eſt ce que S. Auguſtin, ni aucun des ſaints Docteurs n'a jamais penſé; & M. Claude qui les cite, ne les entend pas. On le verra pleinement quand il publiera ſon écrit: il nous ſuffit, en attendant, d'avoir montré qu'il eſt de ceux, & Dieu veuille qu'il n'en ſoit pas juſqu'à la fin, qu'il eſt, dis-je, de ceux dont parle S. Paul, *qui ſe condamnent eux-mêmes.* Tit. III. 11.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

C'eſt en effet, ſelon cet Apôtre, le vrai caractère de toutes les Héréſies; & aucune ſociété n'a jamais porté plus viſiblement ce caractère marqué par S. Paul, que l'Egliſe Prétendue-Réformée.

Elle ſe condamne elle-même, lorſque n'oſant aſſûrer qu'elle ſoit infaillible, elle ſe voit néanmoins contrainte d'agir comme ſi elle l'étoit, & de rendre témoignage à l'Egliſe Catholique en l'imitant.

Elle ſe condamne elle-même, lorſqu'elle éléve tous les particuliers qu'elle enſeigne au-deſſus de ſon propre jugement; & les forçant, quelque ignorans qu'ils ſe ſentent, à examiner après elle, ſans les rendre capables, elle les rend ſeulement indociles & préſomptueux.

Elle ſe condamne elle-même, puiſqu'en vantant les Ecritures, elle ne ſe ſent pas aſſez d'autorité pour les faire recevoir à ſes Sectateurs ſur ſa parole, & laiſſe ſes propres enfans, à qui elle les préſente à lire, dans les incertitudes d'une foi humaine.

CONFÉRENCE AVEC M. CLAUDE SUR LA MATIÈRE DE L'EGLISE.

Elle ſe condamne elle-même, lorſque forcée d'avoüer qu'elle ne s'eſt établie qu'en rompant avec tout ce qu'il y avoit d'Egliſes Chrétiennes dans le monde, elle ſe donne le propre caractère de toutes les fauſſes Egliſes.

Enfin, elle ſe condamne elle-même, lorſque forcée à reconnoître la perpétuelle viſibilité de l'Egliſe dans l'indéfectibilité du miniſtère, elle ne peut ſe ſoutenir ſans reconnoître d'ailleurs dans le miniſtère une corruption univerſelle, & ſans autoriſer les particuliers contre toute la ſucceſſion de l'Ordre Apoſtolique.

Que ſi elle ſe condamne elle-même en tant de ſortes, qu'il lui ſeroit ſalutaire de ſe condamner enfin elle-même, en retournant dans le ſein de l'Egliſe Catholique, qui ne ceſſe de la rappeller à ſon unité!

Que ces Meſſieurs ne nous parlent plus des abus qui nous font gémir. C'eſt mal remédier aux maux de l'Egliſe que d'y ajoûter celui du Schiſme. Sont-ils ſi heureux, ou, pour mieux dire, ſi orgueilleux & ſi aveugles, qu'ils ne ſentent rien à déplorer parmi eux? & veulent-ils autoriſer tant de Sectes ſorties de leur ſein, qui en ſe plaignant de leurs déſordres dans ce même eſprit de chagrin ſuperbe avec lequel ils ont autrefois tant exagéré les nôtres, font tous les jours Schiſme avec eux, comme ils l'ont fait avec nous? Que n'écoutent-ils plûtôt la charité même, l'unité même, & l'Egliſe Catholique, qui leur dit par la bouche de S. Cyprien: *Ne vous perſuadez pas*, nos chers Freres & nos chers Enfans, *que vous puiſſiez jamais défendre l'Evangile de Jeſus-Chriſt, en vous ſéparant de ſon troupeau, de ſon unité & de ſa paix. De bons ſoldats qui ſe plaignent des déſordres qu'ils voient dans l'armée, doivent demeurer dans le camp pour y remédier d'un commun avis ſous l'autorité du Capitaine*, & non pas en ſortir pour expoſer l'armée ainſi déſunie aux invaſions de l'ennemi. *Puis donc que l'unité Eccléſiaſtique ne doit point être déchirée, & que d'ailleurs nous ne pouvons pas quitter l'Egliſe pour aller à vous, revenez, revenez plûtôt à l'Egliſe votre Mere & à notre fraternité: c'eſt à quoi nous vous exhortons avec tout l'effort d'un amour vraîment fraternel.* Amen.

Cyp. Ep. 43. ad Confeſſ.
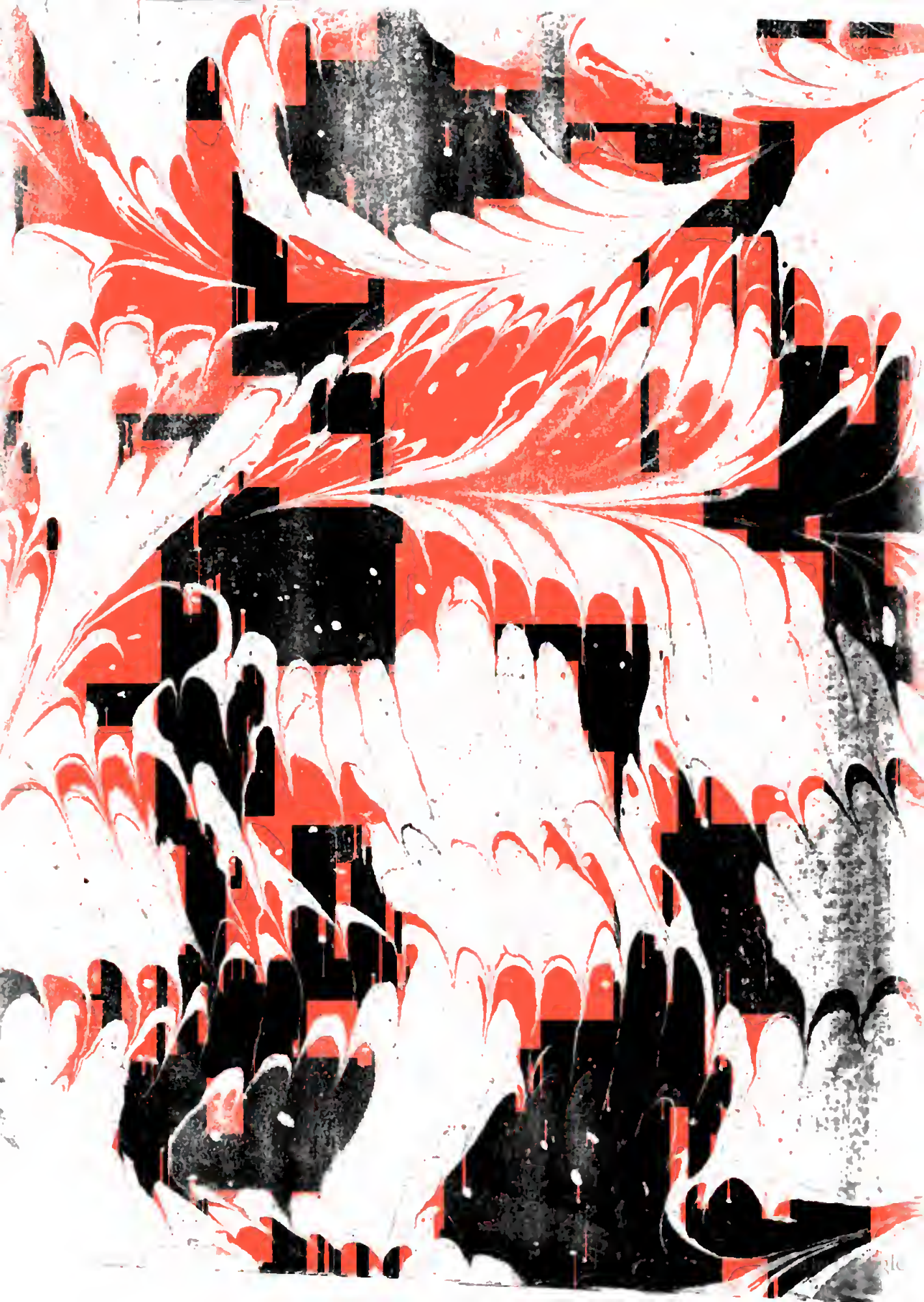
Fin du quatriéme Volume.